LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 1, vendredi 15 janvier 1993

Après avoir été six mois directeur général de la FFT

Jean Watters démissionne

Jean Watters, directeur général de la FFT, était arrivé à Yellowknife en août 92 pour occuper ces fonctions. Six mois plus tard, il démissionne. Il quittera Yellowknife fin janvier et sera remplacé par Francine Brassard. Il s'explique sur les raisons de son départ dans une entrevue avec L'Aquilon.

L'Aquilon : Vous déclariez en arrivant à la Fédération en septembre qu'on pourrait supprimer un autre poste si on arrivait pas à régler la situation financière ?

Jean Watters : Mon départ n'est pas lié à des problèmes financiers, ce sont plutôt des raisons d'ordre familial et professionnel.

Ce que j'ai dit au mois de septembre c'est qu'il a fallu que j'aille chercher des sommes considérables dans les PDCC (Projet de développement communautaire et culturel). Des sommes d'argent qui normalement auraient dû être destinées aux associations. J'ai dit aux associations à ce moment-là qu'il y avait un déficit à combler, qu'on allait réussir à le combler cette année. Toutefois le gouvernement fédéral a annoncé en décembre des coupures de 10% sur deux ans, ce qui va avoir des effets considérables sur le budget. Cette année la Fédération va être capable de boucler son budget. Le déficit anticipé au début du mois d'août était considérable et je pense que ce déficit là va être éliminé. On a dû supprimer le poste d'agent de développement, à mon avis un poste essentiel. Pour l'année prochaine on espère combler ce poste à nouveau. Présentement nous sommes en processus de planification budgétaire pour l'année prochaine. On nous a déjà dit qu'une entente Canada-Communautés ne serait pas une entente qui résoudrait nos problèmes. Nous ce qu'on aimerait, c'est une entente tripartite entre le fédéral, le territorial et la fédération. Ce qui nous permettrait d'avoir une certaine flexibilité.

Au cours des prochaines semaines, je vais regarder quelle est la meilleure façon d'aborder ce sujet

Suite en page 3
Démission

Robert de Cotret quitte le Conseil des ministres

Monique Landry devient Secrétaire d'Etat

Ottawa, 4 janvier 1993 (APF) - C'est avec la ministre québécoise Monique Landry que les francophones canadiens feront désormais affaire, d'ici la prochaine élection fédérale. C'est elle qui devra maintenant piloter jusqu'au Conseil des ministres le dossier du financement de la gestion scolaire pour les minorités francophones et des deux nouveaux collèges communautaires en Ontario français.

Mme Landry était jusqu'à tout dernièrement ministre des Relations extérieures, ministre d'Etat aux Affaires indiennes et au Nord canadien et responsable de la Francophonie. Elle remplace le Franco-Ontarien Robert de Cotret.

Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé ce changement au Cabinet dans le cadre d'un remaniement ministériel qui entraîne de nouvelles affectations pour dix membres du Conseil des ministres et la nomination d'un nouveau ministre. La taille du Conseil des ministres passe de 39 à 35.

C'est à Mme Monique Vézina que reviendra dorénavant la responsabilité générale de la Francophonie, y compris la participation aux sommets, de même que les relations avec l'Agence de coopération culturelle et technique.

D'autre part, elle sera la ministre des Relations extérieures et conserve son poste de ministre d'Etat au Troisième âge.

Le ministre acadien Bernard Valcourt n'est pas touché par le remaniement et il reste en poste comme ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il continue aussi de siéger au sein de l'important comité des Priorités et de la planification ainsi qu'en sein de six autres comités ministériels dont celui de la Politique économique et du commerce, où il partage la vice-présidence avec le ministre des Sciences T. Hockin.

D'autre part Charles Mayer, qui était ministre d'Etat aux céréales, devient ministre de l'Agriculture. Bill Mc Knight quitte l'Agriculture et devient ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources. Pierre Blais devient ministre de la Justice à la place de Kim Campbell, qui sera maintenant ministre de la Défense et ministre des Anciens Combattants.

La Colombie-Britannique accorde la gestion scolaire aux parents francophones

Ottawa, 4 janvier 1993 (APF) - Le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé son intention de créer d'ici septembre 1995 une commission scolaire francophone pour gérer l'éducation en français dans la province.

Le gouvernement néo-démocrate a choisi de faire cette importante annonce pour la communauté francophone le 23 décembre dernier, un moment de l'année où journalistes et politiciens ont la tête ailleurs.

«Il est clair que nous avons une obligation constitutionnelle d'offrir la gestion scolaire aux francophones en vertu du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé en 1989» a reconnu la ministre de l'Education de la Colombie-Britannique, Anita Hagen.

Selon la ministre, si le gouvernement n'offre pas aux francophones le pouvoir de gérer leurs écoles, ce sont les tribunaux qui s'en chargeront. «Cela nous coûtera alors certainement plus d'argent», de conclure la ministre.

Elle a toutefois souligné que la création de cette commission scolaire était conditionnelle à une participation financière du gouvernement fédéral.

La commission scolaire francophone aura les mêmes pouvoirs et responsabilités que n'importe quelle autre commission scolaire anglophone, sauf qu'elle n'aura aucun pouvoir de taxation et qu'elle aura comme unique mandat d'offrir un programme d'éducation en français aux élèves qui y ont droit, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

L'Association des parents fran-

Suite en page 4
Gestion scolaire



Quelque part sur le Grand lac des Esclaves, au détour d'une ballade en skis de fond, on trouve de drôles de choses abandonnées : des classeurs métalliques, aspirateur, scie sauteuse et autres bricoles.

Isabel Guibert, portrait page 6.

SOMMAIRE

Il-Elle a dit :
«Je pars pour des raisons familiales et professionnelles»
Jean Watters
Directeur général de la FFT
voir en page3

Editorial- L'Aquilon devient hebdomadaire 2
Entrevue avec Jean Watters 3
Franco-pages 4,5
Portraits de francophones 6
Chronique juridique 8

La radio communautaire cherche ses ondes...p 6

ÉDITORIAL

Afin de mieux servir ses lecteurs

L'Aquilon est maintenant un hebdomadaire

1993 marque une date importante dans l'histoire du journal des francophones des T.N.-O. À compter du présent numéro, *L'Aquilon* paraîtra dorénavant à tous les vendredis.

Cette nouvelle fréquence de parution permettra à *L'Aquilon* de prendre sa véritable place parmi les journaux des Territoires du Nord-Ouest.

Le passage à un hebdomadaire se fonde sur la volonté de *L'Aquilon* de tenir la communauté francophone au fait de l'actualité, dans sa langue. De journal d'appoint qu'il est actuellement, *L'Aquilon* fait le pari de devenir, au cours des prochaines années, le principal journal des francophones et francophiles des Territoires.

L'Aquilon estime également qu'une parution hebdomadaire est le meilleur moyen d'assurer la survie financière du journal. La formule du bi-mensuel ne permettait pas à *L'Aquilon* de poser les bases d'une structure de fonctionnement viable. *L'Aquilon* prévoit que les revenus publicitaires supplémenaires générés par l'hebdomadaire assureront *l'auto-finacement du journal à court terme, à la condition bien sûr, d'être* efficient et efficace.

L'équipe de *L'Aquilon* tient à remercier tous ses lecteurs de l'appui inconditionnel dont ils font preuve à l'égard de leur journal et espère qu'il saura continuer à se mériter la fidélité des lecteurs, tant ceux du Nord que ceux du reste du Canada.

L'Aquilon tient également à remercier tous ceux et celles qui contribuent à son développement, soit en plaçant des annonces dans le journal, soit en commanditant certaines chroniques dans ses pages.

L'Aquilon désire particulièrement remercier le gouvernement des T.N.-O. ainsi que les responsables dans les divers ministères pour l'aide et le soutien qu'ils fournissent à *L'Aquilon*. Depuis sept ans, *L'Aquilon* présente, avec la collaboration du ministère de l'Éducation un projet franco-pages destiné aux élèves des classes de français partout dans les Territoires du Nord-Ouest. Très populaire chez les jeunes, ce projet illustre bien comment une collaboration entre le gouvernement territorial et la communauté francophone peut être bénéfique pour tous.

Tout dernièrement, *L'Aquilon* signait une entente avec le ministère de la Justice pour publier en français une chronique mensuelle sur divers aspects du système judiciaire dans les T.N.-O. Rédigée dans une langue simple et précise, cette chronique est très appréciée par les francophones parce qu'elle informe tout en divertissant.

Certains se demanderont peut-être si *L'Aquilon* changera en profondeur? Il n'en est rien. *L'Aquilon* demeurera ce qu'il est présentement; simplement, il paraîtra deux fois plus souvent.

Toutefois, la nouvelle formule permettra de présenter une plus grande variétés de chroniques. Les lecteurs peuvent s'attendre à pouvoir bientôt lire une *chronique culturelle plus élaborée et une* nouvelle chronique linguistique. *L'Aquilon* se propose même de présenter des nouvelles sportives. Dans l'ensemble totefois, *L'Aquilon* ne modifie pas sa formule actuelle.

Nous allons continuer à vous présenter l'actualité francophone et les grands dossiers politiques et sociaux des Territoires.

Notre journaliste d'Iqaluit va continuer à nous tenir au fait des activités et nouvelles d'Iqaluit.

De plus, les lecteurs pourront aussi continuer de lire le chef Gordon Bleu ainsi que les aventures de Benoît Boutin et de Georgia, deux collaborateurs réguliers qui nous font à l'occasion le récit de leurs voyages dans les T.N.-O.

Louise Doren

Suite de la page 1

cophones de la Colombie-Britannique n'a pas caché sa satisfaction à la suite de cette annonce. Se disant très heureuse que le gouvernement prenne ses responsabilités, la présidente de l'Association, Mme Martine Galibois-Barss, a ajouté que cette décision était la meilleure garantie pour assurer aux enfants francophones une qualité d'éducation uniforme à travers la province. «C'est une décision qui vient récompenser 14 années d'efforts de la part des parents», a déclaré Mme Barss.

Le rapport du Comité spécial de la Colombie-Britannique sur l'éducation en langue minoritaire officielle, rendu public en février 1992, préconisait plutôt la création de trois conseils scolaires régionaux francophones et la possibilité de créer d'autres conseils advenant une hausse importante du nombre d'élèves.

Selon ce même rapport, il serait difficile de combler les besoins particuliers des régions avec la création d'une seule commission scolaire. Le rapport recommendait également la mise en oeuvre de la gestion scolaire pour le 1er juillet 1993 et l'élection des conseils scolaires francophones en novembre 1993.

On compte présentement dans le système scolaire de la Colombie-Britannique 4,300 enfants dont la langue maternelle est le français. Seulement 2,100 de ces enfants sont présentement inscrits au programme cadre de français.

La majorité est à l'école élémentaire. On estime que l'effectif scolaire pourrait atteindre les 6,000 enfants.

Les francophones devront cependant attendre le dépôt et l'adoption en troisième lecture des modifications qui seront apportées à la loi scolaire de la province avant de faire sauter les bouchons de champagne.

En Alberta et en Saskatchewan, des projets semblables n'ont toujours pas franchi le cap de la troisième lecture, malgré les déclarations de bonne volonté des gouvernements en place.



Directrice	Louise Doren
Journalistes :	Daniel Cuerrier
Journaliste coopérant :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne

Nom : ....

Adresse : ....

....

Code postal : ....

Tél. : ....

Invitation des Elles-Ténoises

Date : le samedi 30 janvier 1993
Heure : 13h30 à 17h
Lieu : Hôtel Explorer à Yellowknife

Le comité des Elles-Ténoises convie les femmes de Yellowknife à une rencontre culturelle multi-ethnique le samedi de 13h30 à 17h. Cette rencontre a lieu dans le cadre du colloque annuel 1993 des Elles-Ténoises. Les Elles-Ténoises est un regroupement territorial de femmes francophones des communautés de Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife.

Bienvenue à toutes.

Pour de plus amples renseignements sur le programme d'activité prévu au cours du colloque, veuillez communiquer avec :

Christiane Lacasse-Clarke : 873-3347
Francine Brassard : 920-2919

Le Festival des films de montagne de Banff présente :

Huit films d'aventure sur des expéditions en kayak, en parapente, en parachute, en canot;

- des films sur des merveilles de la nature et sur l'environnement.

Date : Mercredi 20 janvier à 19h
Endroit : NACC
Prix d'entrée : 12,75$

Ce festival vous est présenté par **Blachford Lake Lodge** et **Overlander Sports**.

Des prix de présence seront offerts au cours de la soirée.

Suite de la page 1

Le départ du directeur général

avec la présidente et l'exécutif. La situation particulière des Territoires pose les données du problème différemment. Ici il y a une majorité d'autochtones. Ce qu'on fait, en tant que francophones, peut créer certains précédents par rapport aux autochtones. Et très souvent, nos initiatives sont considérées avec beaucoup de prudence par le gouvernement territorial. Je pense que c'est normal. Mais il faut être capable de leur démontrer que ce que nous faisons est viable.

L'Aquilon : Quelles sont les principales réalisations durant ces six mois ?

J.W. : Je crois que ce dont je suis le plus fier, c'est l'élimination du déficit grâce aux efforts de l'équipe et ce sont les liens qu'on a réussi à établir avec le gouvernement territorial. D'ailleurs leur participation lors de notre assemblée générale d'octobre et aussi leur participation au CNPP (Conseil national des présidentes et présidents) du mois de novembre montrent les excellentes relations qui existent maintenant entre le territorial et la fédération. Avec des ministres mais aussi des fonctionnaires avec qui on travaille. Ils nous regardent d'un air beaucoup plus sympathique.

La politique qu'on a adopté depuis six mois, c'est une politique conciliatoire plutôt qu'une politique de confrontation. C'est beaucoup plus facile de travailler avec les gens lorsque nous avons de bonnes relations. On n'a pas en fait établi nos liens avec le gouvernement territorial pour essayer de régler nos problèmes financiers, parce qu'au moment où on a établi ces liens-là on ne s'attendait pas du tout aux coupures. Une fonctionnaire me disait : «Jean avant j'avais peur de lire *L'Aquilon* (rires...) Maintenant je le lis plus facilement». Une autre fonctionnaire me disait aussi : «Jean, depuis que les relations sont bonnes j'ai trois fois plus d'ouvrage». Je crois que de ce côté là on a fait beaucoup de progrès les derniers six mois.

L'Aquilon : Le rapprochement avec le territorial c'était l'un des aspects mais il y avait aussi la volonté de se rapprocher des autres communautés, les autochtones par exemple ?

J.W. : On a participé activement à la question référendaire, la fédération a beaucoup appuyé les démarches du gouvernement territorial. En revanche le temps ne nous a pas permis d'établir des liens solides avec les différents groupes autochtones.

Tout de même, je pense que les relations entre la Fédération et les groupes autochtones, que ce soient les Inuits, les Métis ou les Dénés ont toujours été excellentes. On va regarder de plus près le terrain sur lequel la possibilité de coopération pourrait être enrichissante.

Ici, dans les territoires, les autochtones ont pris en main le contrôle de leur destinée. De plus en plus, on va voir davantage d'autonomie autochtone face aux deux communautés, anglaise et française. Je pense qu'il y a des coopérations possibles à différents niveaux. Elles méritent d'être explorées. Par exemple, la planification stratégique. Je suis régulièrement en contact avec les gens du Secrétariat d'Etat qui travaillent sur la planification stratégique avec des Centres d'amitié autochtones. L'expérience qu'on a vécue en matière de planification stratégique les aide dans une certaine mesure. Il existe des domaines communs qui nous préoccupent, tout ce qui est relié au secteur économique. Si on regarde les entrepreneurs francophones dans les territoires c'est une toute petite population, mais tout de même il y a des possibilités de collaboration.

L'Aquilon: Quels enseignements personnels au niveau de votre travail avez-vous retirés de ces six mois ?

J.W. : Je pense que ce fut une expérience valable. En revanche, sept associations pour 1,500 francophones, c'est beaucoup. C'est un modèle fédératif. Pour moi ce n'est pas la formule la plus efficace. Un modèle associatif serait plus efficace. Cependant, je pense que ça serait très difficile pour les gens, après avoir vécu avec un modèle fédératif, de revenir à un modèle associatif. J'ai l'impression que si les coupures budgétaires deviennent plus importantes, il va être nécessaire de rationaliser ces choses-là. Dans les T.N.-O, les distances sont un problème mais la prolifération d'associations est aussi un sérieux problème au niveau budgétaire. C'est beaucoup plus difficile à gérer et à justifier.

Au niveau professionnel, je me suis aussi rendu compte de l'importance du poste d'agent-agente de *développement qui travaille auprès* des associations. *Dans le passé un* excellent travail a été fait au niveau politique. Mon départ va permettre d'engager pour quelques mois une agente de développement. Elle travaillera directement avec les associations. Ce sont des bénévoles et ils ont besoin de beaucoup d'aide, d'appui. Si on me donnait le choix, je dirais qu'on a presque davantage besoin d'un agent ou d'une agente de développement que d'un directeur, même si on a besoin des deux. Mme Francine Brassard prend la relève à la direction générale. C'est une personne très compétente en qui j'ai pleinement confiance. De plus, elle adore le Nord.

Au niveau personnel, on rencontre des gens plus facilement ici. En deux mois, j'ai connu plus de gens à Yellowknife qu'en l'espace de trois ans à Sherbrooke. Je me suis fais d'excellents amis ici, à vie je pense. Par contre les gens sont parfois très durs entre eux. J'ai trouvé ce côté-là difficile.

Je vais garder un excellent souvenir du Nord, je ne garderais pas un bon souvenir du froid.

L'Aquilon : Si vous deviez conserver deux, trois images de Yellowknife ?

J.W. : Le Gold Range, le musée et Frame Lake, tout le tour du lac. C'est un pays de contrastes : le Gold Range et puis à l'autre bout de la rue l'un des plus beaux musées du Canada.

L'Aquilon : Pensez-vous revenir ?

J.W. : Je ne brise pas tous mes liens avec ici. J'ai commencé certains travaux sur la planification *stratégique, j'ai l'intention de les compléter.*

Je retourne dans le privé, à Edmonton, travailler pour Performa International, une compagnie de consultation, qui a de nombreux projets et me rapprocher de ma fille qui habite cette ville.

Les dons ont augmenté en 1991 au Canada

Les Ténois et Ténoises les plus généreux en moyenne

(Avec APF) - Malgré la récession, les Canadiens ont porté la main à leur porte-monnaie encore plus en 1991 que l'année précédente. Les habitants des Territoires du Nord-Ouest ont été, en moyenne, les plus généreux. 5,110 personnes ont donné de l'argent, en moyenne 716$ pour un total de 3,7 millions de dollars.

Selon Statistique Canada, le montant des dons de charité a augmenté de 207 millions en 1991 au Canada, une croissance de 7% depuis 1990. La donation moyenne était de 567$ en 1991 contre 545 en 1990. Et la donation médiane de 130$. Ce qui veut dire que la moitié des Canadiens a donné une somme supérieure à 130, l'autre moitié une somme inférieure à 130.

Ce sont les gens âgés entre 55 et 65 ans qui ont le plus contribué en 1991 avec une moyenne de 1,400 dollars. Par contre, les Canadiens de moins de 35 ans sont ceux qui ont le moins donné avec une moyenne de 280$ par année.

Statistique Canada se base sur les déclarations d'impôt de 1991 pour en arriver à ces chiffres et ne *tient pas compte de tous les autres dons qui ne figurent pas sur la déclaration.Le Québec est toujours* la province où les dons moyens sont les moins élevés au Canada. La plus grande hausse dans le montant des dons revient aux déclarants de l'Ile-du-Prince-Edouard

L'esprit des fêtes

L'esprit des fêtes n'est pas la générosité, le bonheur, ni la paix. C'est la cupidité. Recevoir des présents est la seule chose qui compte pour moi. En ce moment, à bien y penser, ce n'est pas vrai. J'aime bien les vacances aussi.

David King
11e année
Inuvik

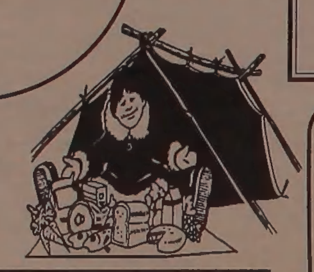


L'Hiver

Sombre est le matin
Sombre est le jour
Et sombre est la nuit

Jusqu'à ce que le soleil revienne

Phillip
11e année
Inuvik



Prix d'excellence

Joyeux Noël, Félix

C'était une semaine avant Noël. Dring. Dring!!! L'école était finie et Joanne sortit de la porte de l'école avec son amie Jacqueline.

As-tu-vu le nouveau garçon dans notre classe?

Cette journée-là, il y avait eu un nouveau garçon dans la classe de Mme Berlin. Il était vêtu d'une chemise carottée et d'un pantalon bleu, tous les deux à moitié déchirés et très très sales. Ses cheveux étaient dépeignés et il avait deux souliers différents. Il ne souriait jamais.

Les deux décidèrent le lendemain de lui parler puisque personne d'autre n'osait l'approcher.

- «Bonjour, c'est quoi ton nom»? demanda Jacqueline.

- «je m'appelle Félix et vous?», répondit-il.

Ce jour-là, les deux filles devinrent amies avec Félix malgré ses habits et sa triste expression. Les filles apprirent que Félix vivait dans les rues près de chez eux et n'avait pas d'argent. Il était pauvre.

Les deux filles décidèrent de faire quelque chose pour les autres moins chanceux dans leurs quartiers pour Noël. Ils affichèrent des affiches et placèrent des boîtes pour que les habitants du quartier les aide avec leur enquête.

Ils ramassèrent beaucoup d'argent et le partagèrent avec les plus pauvres du quartier. Ce Noël-là, pour la première fois, Jacqueline et Johanne virent leur ami sourire sincèrement. Il était très heureux. Il avait son logement. Il avait acheté une dinde et était assis à la table avec sa famille pour Noël.

- «Joyeux Noël, Félix!», crièrent les deux amies.

Christine de Gagné

DE LA MUSIQUE AVANT TOUTE CHOSE



Je crois au Père Noël

Moi, je crois au Père Noël parce que je l'ai vu de mes yeux! L'autre jour, je suis restée debout toute la nuit. Mais, je me suis endormie, et quand je me suis levée, il y avait une lettre pour moi dans mon bas de Noël.

Cindy Picard, 3e année

Je crois au Père Noël parce que j'ai entendu le Père Noël marcher dans la maison. Je ne crois pas au Père Noël parce que j'étais réveillé toute la nuit et qu'il n'est pas venu.

Yvan Fortier, 3e année

Je ne crois pas au Père Noël parce que je l'ai attendu toute la nuit. J'ai vu maman mettre les cadeaux sous le sapin.

Mélissa Morin, 2e année

Je crois au Père Noël parce que je l'ai entendu sur le toit. Mais je n'y crois pas lorsque mon père me dit qu'il n'existe pas.

Erika Wallbridge, 3e année

Je crois au Père Noël parce que je l'ai entendu lorsque mes parents étaient endormis. J'aime vraiment le Père Noël parce qu'il nous donne des cadeaux.

Willy Gaudet, 2e année

L'enfant

Il était une fois un petit clochard seul la nuit de Noël. Il était affamé et il regardait dans les vitrines. Il était triste car il n'avait pas d'amis, plus de parents et plus d'argent dans ses poches.

Il s'était fait un abri sur le toit d'un édifice. C'était presque la nuit et il décida de se coucher. C'est à ce moment-là qu'il entendit des sons de cloches dans le ciel. Il se releva et se frotta les yeux très fort. Il y avait une grande lumière qui s'appochait de lui. Quelques minutes après, il a eu la surprise de voir que le Père Noël était à côté de lui et un renne le chatouillait dans le cou. Le Père Noël lui dit qu'il l'avait vu du haut de son chariot. Il lui a demandé de venir visiter la Mère Noël. Pour son cadeau de Noël, il lui a demandé de devenir son assistant et d'apporter le bonheur dans le coeur de tous les enfants du monde.

Maxime Bélair
5e année
École Allain St-Cyr

Prix d'excellence

La fête de notre école

J'ai vu un spectacle. J'ai mangé de la salade aux tomates et des fruits. J'ai aimé les activités et j'ai aimé manger. J'ai vu Nikole. Elle a fait un spectacle. Elle était vraiment drôle. Elle était une enfant. J'avais beaucoup de plaisir. Puis, ma journée s'est terminée.

Roxanne Gravel
2e année

J'ai participé aux activités.
J'ai regardé le spectacle.
J'ai mangé mon repas.
J'ai chanté devant tout le monde.
Ce que j'ai aimé le plus, c'est le spectacle.

Jean-Guy Bachand
3e année

À la fête de l'école, on a montré nos diapositives. On a présenté notre drapeau et les professeurs ont monté une drôle de pièce de théâtre!!! On a peinturé des tee-shirt et on a fait de la tire de la Ste-Catherine. Le gâteau de l'école était bon. J'aime peinturer sur des tee-shirt parce que j'aime dessiner.

Gabrielle Patterson
3e année

Je crois au Père Noël parce qu'une fois j'ai entendu des bottes qui marchaient près du sapin de Noël. Mais je n'y crois pas parce qu'une fois j'ai vu un cadeau qui disait : «Du Père Noël», ça ressemblait à l'écriture de ma mère.

André Pitre
3e année

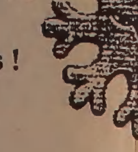
Je ne crois pas au Père Noël parce que ce n'est pas lui qui a acheté les cadeaux. Je n'ai pas entendu le sac frapper par terre.

Jean-François Savage
3e année

J'ai hâte à Noël parce qu'il y a un sapin de Noël, des amis et des guirlandes. J'adore la neige et mon bas de Noël. Je suis contente parce que Jésus est né.

Cindy Picard
3e année

LES FRANCO



Des prix de 5 $ aux gagnants !

DES ÉCRITS P
NOS JEUNES



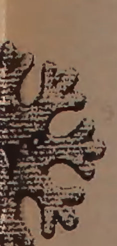
Le pa

Il était une fois, deux ans pas
souviens comme si c'était hier. Le s
de cadeaux en dessous. Je m'en alla
j'allais acheter un cadeau pour ma
en avant de moi et me dit : «je sais
pour ta mère et que tu ne sais pas
Avant qu'il ne continue, je lui r
chemin».
Je lui ai dit cela parce qu'il aura
mal. Il m'a laissé partir. Peut-être ci
saute devant moi et me dit la même
«Prenez ce parfum magnifique, c'es
répond : «Mais je n'ai que dix dolla
vendu pour dix dollars à ce jeune g
je lui donne l'argent avant de parti
La veille de Noël, on a tous dév
parfum. Ma mère était contente. Qu
et folles commencèrent à arriver.
Des choses sortaient des tiroirs
Deux heures après, ma mère et
On a trouvé les mêmes deux mon
J'appelle la police sans que les vole
attrape. Le shérif me dit : «On c
merci!»
On est allé en cour et ils vont rest
ans après à Noël, je suis retourné ch
vu... pas de voleurs en tous cas.
Il y a une leçon à tout ça... Ne p

Paul Tessier
6e année

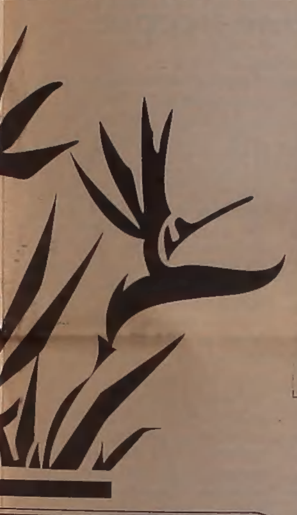
N'oubliez surtout pa
prochaines fr
Date de tombée de

O-PAGES 1993



Des certificats d'excellence décernés chaque mois !

POUR RESTER
RACONTENT



arfum

ssés durant Noël, Ha oui, je m'en
sapin était super-beau avec beaucoup
ais au magasin du coin «Woolco», et
mère quand hop un monsieur se met
s que tu veux acheter quelque chose
quoi choisir».
épondis : Non, et enlève-toi de mon

ait pu être quelqu'un qui me veut du
inq minutes après, un autre monsieur
chose. Cette fois, je le laisse parler:
st seulement quinze dollars…» Je lui
rs». Il hésite un peu mais il dit : «Ok,
arçon.». Je le prends et je pars. Mais
ir.
eloppé nos cadeaux, y compris mon
elques jours après des choses drôles

et l'argent sortait par la fenêtre.
moi on a décidé de suivre les bijoux,
sieurs qui m'ont vendu le parfum.
urs le sachent. La police vient et les
herchait ces voleurs depuis un an,

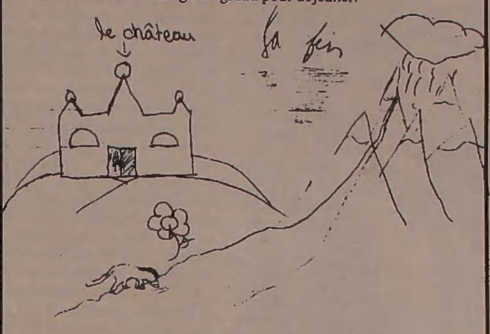
er en prison pendant deux ans. Deux
ez Woolco et savez-vous ce que j'ai

arlez pas à des étrangers.

as de participer aux
ranco-pages.
s textes : 29 janvier

La belle et la laide

Il était une fois une belle et une laide. La belle s'appelait Anabelle et la laide s'appelait Minette et ces deux amies s'aimaient beaucoup. Annabelle avait des chevaux et Minette les amenait boire dans le ruisseau. Elles vivaient dans un château. Annabelle dit que c'est bientôt le temps d'aller au lit. Et aussitôt qu'elles se lèvent, elles se lavent avec de l'eau. Puis après Minette mange des crêpes avec du sirop et Annabelle mange du gruau pour déjeuner.



Les chevaux ne mangent pas car ils jouent avec les chiots du voisin. Puis depuis ce jour, la belle et la laide sont vraiment contentes. Ah oui!, la laide est devenue belle.

Micheline Gaudet
5e année

Prix d'excellence

Le matelot

Roberto est un matelot. Sa femme Roberte, elle aussi, aime l'eau. Après un bon repas, Roberto écoute l'écho près de l'eau. Roberte aime collectionner de beaux bibelots pour leur bateau. Leur ami Pierrot vient de Toronto. Quand Pierrot visite ses amis sur leur bateau, il apporte son jeu de dominos. Un jour, il apparait sur un poteau un gros corbeau, il n'avait jamais rien vu un aussi gros oiseau. A sa grande surprise quand Pierrot monte sur le bateau, Roberto et Roberte avaient une nouvelle famille. Fida, leur chienne, avait eu quatre chiots. Quelle surprise!

Serge Gravel
5e année

Prix d'excellence

Une fois la veille

Il était une fois la veille avant Noël. Tout un village sur une surface plate de la terre se demandait pourquoi le soleil commençait à disparaître tôt et il n'y avait pas de nuages ce jour-là.

Beaucoup d'autos passaient par là depuis deux semaines pour aller voir un nouveau magasin Wellowstone et il n'y avait pas d'autre chemin pour y aller. Il passait par Whitestick. Les gens s'inquiétaient de plus en plus, c'était pas normal que le soleil se cache trois heures plus tôt. Les scientifiques examinaient le soleil mais il n'y avait rien d'anormal. Les gens du village ont tous appelé le meilleur scientifique qui soit, M. Terrisse. Il était le découvreur du problème.

Le jour de Noël, M. Terrisse arriva au laboratoire de science. Les scientifiques étaient contents de le voir. Ce matin-là, il faisait noir pendant tout le temps que les scientifiques examinaient le soleil. Terrisse a découvert pourquoi le soleil était caché après avoir examiné l'air. L'air était bien trop pollué. Depuis ce temps, à tous les Noël, Terrisse vient fêter à Yellowstick en Père Noël.

Jason-Babriel Milot
6e année

Mon journal

Je me suis réveillée tôt
Pour déjeuner j'ai mangé du gruau
J'ai mis mon manteau
Et mon chapeau
Je suis allée dans l'auto
C'est trop chaud
Je suis allée à la ferme
De mon oncle Perme
Il a des animaux
Beaucoup trop
Je suis allée sur le dos
D'un cheval
Je suis allée dans l'auto
À la maison
Et j'ai vu des oiseaux
Près de l'eau
Je suis allée faire dodo
En rêvant aux chevaux

Stéphanie Hatt
4e année



La semaine de Noël

La semaine de Noël, les sale ont décidé d'aller passer la journée au centre d'achats pour regarder pour des cadeaux. Ils se sont séparés et ils ont convenu de se rencontrer à 13 h., mais sa fille était déjà partie et il la cherche et cherche et cherche encore. Ils l'ont finalement trouvée. Elle avait déjà acheté tous les cadeaux. Elle avait acheté un film vidéo pour son frère Richard, «Girl Talk» pour sa soeur Geneviève. Mais, elle avait oublié d'acheter des cadeaux pour ses parents.

Monique de Gagné
4e année

Conte de Noël

Il était une fois où tout le monde était pauvre. Il y avait aussi les riches.

Bien, Marc était très pauvre. Il marcha dans les rues toute la journée en espérant que quelqu'un lui donne de l'argent mais personne ne l'approchait.

Un jour en marchant, il se rendit compte qu'il y avait pleins de décorations dans les fenêtres, des lumières, des guirlandes et beaucoup d'autres choses. Il pensa tout fort.

«C'est Noël déjà, oh, mon Dieu».

Bien oui, c'était Noël, le temps des fêtes. Marc était surpris de voir des cadeaux sous les sapins de Noël, des bougies et un père Noël en peluche. Il voyait des enfants joyeux.

Il arrêta proche d'une maison et regarda par la fenêtre et vu une dinde et des enfants qui chantaient des chansons de Noël. Il cogna à la porte mais personne n'a répondu. Il essaie encore une fois et un homme répond : «Oui, que veux-tu?»

En enlevant son chapeau, Marc répond :

«Puis-je avoir un peu de votre dinde, s'il vous plaît?»

«Non», répond l'homme bien habillé.

«S'il vous plaît, j'ai faim». «Marc déçu, commença à pleurer.

«Non».

«Jésus vous surveille», dit Marc.

«Et puis», dit l'homme quand il ferma la porte.

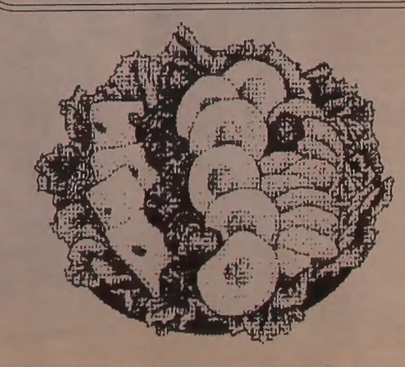
Marc regarde dans la fenêtre encore une fois et voit l'homme et ses enfants avec des jouets, des bonbons, des pétards et des cartes par terre dans leur salon. Tout à coup, il voit une tourtière mais il n'ose pas. Il retourne dans les ruelles en pensant que c'est le jour de Noël.

Maude Prince
8e année

Noël

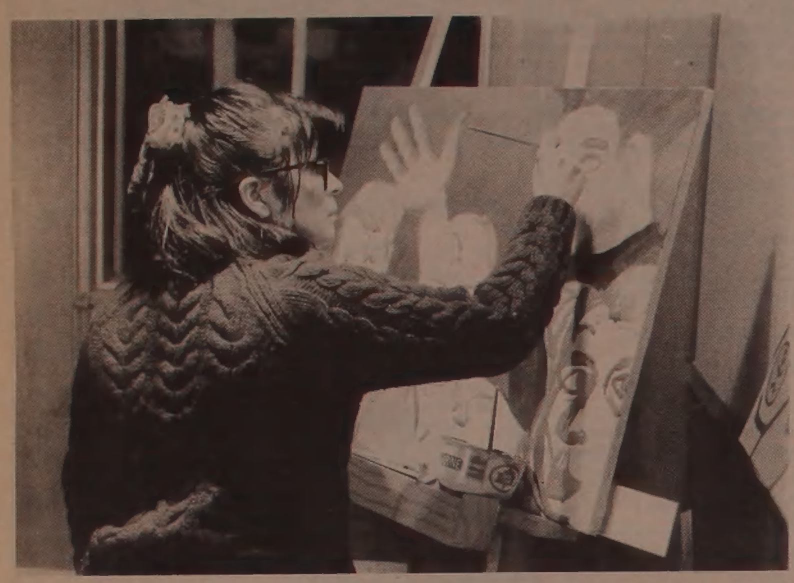
Noël est un temps de bonheur et d'amour. Ce Noël, ma grand-mère, mon oncle et ma tante sont venus nous visiter. Nous avons joué aux cartes et parlé d'événements passés. Quand j'ai eu six ans, je suis allé à Edmonton pour Noël. Ça n'a pas été la même chose. On devrait passer Noël à la maison.

Adam Binder
11e année, Inuvik



Histoire de parcours

Isabel Guibert en quelques coups de pinceaux



Isabel Guibert est arrivée à Yellowknife en septembre 92. «J'aime bien expérimenter des situations différentes», explique cette Québécoise de 28 ans.

Emmanuel Carcano

On parle souvent du parcours d'un individu : parcours familial, professionnel, scolaire. En fait, autant de parcours pour l'histoire d'une personne. L'histoire d'Isabel Guibert est remplie de parcours différents, chemins détournés qu'elle a empruntés parfois par hasard.

Elle est née à Montréal mais a passé son enfance un peu partout au Québec. À 17 ans, elle entre au CEGEP de Trois-Rivières en arts plastiques. Elle passe la première année. «Au bout de deux semaines en deuxième année, j'ai décidé de partir faire la cueillette des oranges avec une amie en Floride. Et puis on a pas pu passer la frontière alors on a fait les pommes au Québec. Je suis alors partie sur le pouce avec un Français dans l'Ouest du Canada». Commence une longue ballade d'un an qui la mènera aux Etats-Unis puis au Mexique. «On mangeait chez les krishnas pour rien, on n'avait pas d'argent. Je bossais à droite à gauche». Retour au Québec. Isabel s'installe à Sherbrooke. «Je suis retournée au CEGEP, en deuxième année en arts plastiques. Les cours étaient en anglais. C'était une école de joueurs de football, l'art c'était petit petit». Elle travaille entre temps dans une plantation d'arbres dans le Nord du Québec. *Puis elle embarque sur un nouveau chemin. Une amie lui propose un billet pour Paris.* «J'ai fui à Paris avec 500$ en poche. Six mois après mon arrivée, je suis partie à Montpellier. Mon père vivait là-bas. Je voulais profiter de l'occasion, je suis allée habiter avec lui. Il m'a proposé d'aller à l'école, en échange je ne payais pas le loyer et je m'occupais de tout dans la maison. Je suis rentrée au Conservatoire d'arts dramatiques. C'était très dur. Avec mon accent québecois...Ils me faisaient répéter, faire de la diction. Cependant ça m'a plu, c'était fantastique, la mer tous les jours après l'école». Mais un an passé dans le sud de la France lui suffit. Elle retourne à Paris. Avec une ambition, s'essayer au théâtre. Elle fait des auditions, puis interprète le rôle principal d'un court-métrage intitulé *Les extraordinaires aventures de Magellan, roi des Argonautes*. Elle travaille aussi pour la revue Films. «Je vendais des magazines devant les cinémas sur les Champs-Elysées». Elle finit par trouver un emploi fixe pour une société. «Je faisais de la finition de mobilier d'intérieur, l'atelier était à deux minutes de chez moi. C'était super, les gens avec qui je travaillais étaient des amis». Mais comme cette demoiselle rebelle ne tient pas en place, elle quitte la France, après y être restée trois ans. Elle part pour l'Espagne, y passe trois semaines puis décide de retourner au pays. «J'ai alors habité à Montréal pour la première fois». Là encore elle collectionne de multiples jobs : serveuse, cuisinière, employée au cinéma Outremont, puis pour les décors d'un clip de Mitsou. Elle vivra cinq ans à Montréal avant d'attraper à nouveau la bougeotte. Isabel et David, son chum, hésitent entre Prague, le sud de la France et Yellowknife. «Je voulais retourner à Prague où j'étais déjà allée. Pourquoi Yellowknife finalement? Parce que David vient d'ici». En septembre leur décision est prise. Ils emménagent dans une roulotte. Isabel y a installé son chevalet et y peint plus souvent qu'avant. Des portraits surtout. Elle travaille actuellement sur une demande de bourse. «J'aimerais au niveau de la peinture prendre des cours de dessin, faire des expos peut-être. Comparativement à la peinture qu'on peut voir ici, je fais des tableaux différents, davantage inspirés par l'univers urbain dans lequel j'ai le plus souvent vécue. Je serai peut être influencée par le Nord. J'aimerais faire des paysages, dans mon style». Quatre mois après être arrivée dans les Territoires, elle fait le point : «À Montréal, on trouvait l'appartement trop petit. Et ici, c'est encore plus petit. On a moins de choses, pas de VCR, même pas de casseroles convenables. Je n'aspire pas à la richesse matérielle, financière. Le travail au bar *Le Gallery* (NDLR : Isabel y travaille comme serveuse depuis deux semaines) me procure assez d'argent. J'aime marcher pour aller travailler, c'est réel, très terre à terre, ça me branche avec la réalité de la vie. En revanche, ce qui me déçoit, c'est que les gens ont des standards de vie différents. Nous sommes perçus différemment. Quand je suis arrivée, j'aurais pu choisir de travailler à L'hôtel Explorer plutôt qu'à l'*Arctic Art Gallery*, où j'ai travaillé pendant deux mois. Mais je ne suis pas venue ici pour faire un coup d'argent. Tant qu'à être ici, je voudrais mieux connaître la vie des autochtones, leur culture, leur langue». Gageons que son sens du contact lui permettra de réaliser les rêves auxquels elle aspire secrètement.





Pas de radio communautaire sur les ondes de Radio-Canada

À propos d'une licence

Emmanuel Carcano

La radio communautaire aurait dû faire ses premières armes sur les ondes de Radio-Canada à Yellowknife fin janvier. À cause de problèmes administratifs, ça ne se fera pas, du moins sur ces ondes-là. Les organisateurs ont décidé de se tourner vers CKNM.

L'émission *-À propos d'autre chose-* avait été enregistrée, les statuts semblaient réglés, bref, la radio communautaire de Yellowknife aurait dû émettre fin janvier sur les ondes de Radio-Canada. Seulement voilà, «la licence du CRTC (NDLR : le conseil de radio-télé-diffusion du Canada), explique Marc Lacharité, le réalisateur de l'émission, avait été demandée pour retransmettre l'émission sur les ondes du réseau français de Radio-Canada à Yellowknife. On pensait que pour pouvoir diffuser une émission produite ici, il suffirait de modifier cette licence. Une simple formalité». Or les choses s'avèrent plus compliquées. «Il nous faut une licence de diffusion, c'est-à-dire une licence différente», ajoute Francine Forget, de l'Association Franco-Culturelle. «Le processus peut prendre de six mois à un an. Je ne sais pas si on va entamer une démarche, d'autant plus que le projet se termine en mars, même si nous souhaitons le prolonger», précise-t-elle. Pour pallier ce fâcheux contretemps, la radio communautaire pourrait s'associer à CKNM, la radio autochtone des Territoires. «Avec CKNM, on n'a aucune démarche politique à faire», fait remarquer Francine Forget. Autre avantage : la radio communautaire passera par le satellite, ce qui permettra d'arroser toutes les communautés francophones des T.N.-O. Il faudra simplement assurer la production technique de l'émission qui devrait se faire en direct. Pour Marc Lacharité, «on va pouvoir avoir des contacts avec les autochtones, c'est intéressant». Les huit membres du comité de la radio doivent se réunir cette fin de semaine et se donner d'autres lignes de direction. Si tout va bien, la première émission pourrait être diffusée d'ici la fin du mois de janvier. Presque comme prévu.



NOUS AVONS BESOIN DE VOS TALENTS DE CRÉATEUR!

L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest invite tous les résidants du Nord à participer à un concours qui se teint dans l'ensemble des T. N.-O. et qui vise la création de trois bannières. Ces dernières flotteront à Yellowknife et à Ottawa sur le boulevard de la Confédération dans le cadre du *Projet T. N.-O. - Ottawa* de 1993.

Il faut concevoir une bannière pour chacun des thèmes suivants : le nouvel édifice de l'Assemblée législative et l'Assemblée législative des T. N.-O.; les Territoires du Nord-Ouest - son passé, son présent et son avenir; les contributions des aînés autochtones et leurs rapports avec les jeunes des Territoires.

Les peintures ou les dessins doivent nous parvenir au plus tard à 17 h, le vendredi 12 février 1993. Pour soumettre vos créations ou recevoir les critères de conception, veuillez contacter :

Brad Heath
Services des communications
Assemblée législative des T. N.-O.
Case postale 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
Tél. : (403) 920-8096
Numéro sans frais : 1-800-661-0784
Télécopieur : (403) 920-4735

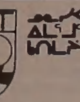
La personne dont les créations seront choisies verra son nom inscrit sur des plaques explicatives qui accompagneront les bannières à Yellowknife et à Ottawa. L'Assemblée législative manifestera également sa reconnaissance en offrant un cadeau.

CRTC — Décision — Canada

Décision 92-827. Société Radio-Canada, Igloolik (T.N.-O.) RENOUVELÉ - Licence de CBII- TV Igloolik du 1er avril 1993 au 31 août 1993. Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111."

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission





Avis d'audience publique

En vertu de l'article 17 (1) de la Loi sur les eaux internes du Nord, des audiences publiques ont été organisées concernant les demandes de licences suivantes pour l'utilisation des eaux et le traitement des déchets par :

DÉTENTEUR DE LICENCE : Northwest Power Corporation
NUMÉRO : N7L3 - 1610
BUT : Utiliser l'eau et traiter les déchets afin de procéder à un test hydrostatique (nettoyage) sur un réservoir d'huile usée
ENDROIT : Sachs Harbour

ET

DÉTENTEUR DE LICENCE : Travaux Publics Canada
NUMÉRO : N4L3 - 1608
BUT : Utiliser l'eau et traiter les déchets afin de procéder à un test hydrostatique (nettoyage) sur un réservoir d'huile usée
Endroit : Mould Bay

Les audiences publiques auront lieu le 24 février 1993 à 19h et 20 h respectivement au Panikpak Hall, à Sachs Harbour.

Les interventions doivent parvenir à la Commission avant 16h, le 10 février, 1993. La Commission se réserve le droit d'annueler ces audiences si elle ne reçoit aucune présentation. Les personnes intéressées peuvent consulter les demandes au bureau de la Commission, au bureau du hameau à Sachs Harbour, ou en communiquant avec l'adjointe administrative de la Commission, Mme Pam Le Mouel, pour obtenir des informations.

9e étage, édifice Precambrian
C.P. 1500
Yellowknife, NT X1A 2R3
Tél: (403) 920-8191, Télécopieur : (403) 873-9572

CRTC — Décision — Canada

Décision 92-808. Thelma Perry, représentant une société devant être constituée, Cape Dorset (T.N.-O.) APPROUVÉ - Licence de câble en vue de desservir Cape Dorset, expirant le 31 août 1995. Décisions 92-809. 2752221 Canada Inc., Edzo (T.N.-O.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif de l'entreprise de distribution par câble qui dessert Edzo, propriété de John Dubé. La licence expirera le 31 août 1999. Décision 92-810. 275221 Canada Inc., Rae (T.N.-O.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif de l'entreprise de distribution par câble qui dessert Rae. La licence expirera le 31 août 1999. Décision 92-819. Société Radio-Canada, Iqaluit (T.N.-O.) APPROUVÉ - Diminution de la puissance nocturne de CFFB Iqaluit de 4000 watts à 1 000 watts. Décision 92-820. Société Radio-Canada, Yellowknife (T.N.-O.) APPROUVÉ - Diminution de la puissance nocturne de CFYK Yellowknife de 4000 watts à 2500 watts. Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC — Avis public — Canada

CRTC - Avis public 1993-1 : Le Conseil a été saisi des demandes suivantes : 6. HOLMAN ISLAND (T.N.-O.). Demande (920566700) présentée par OLUKSAKTOK BROADCASTING SOCIETY, poste restante, Holman island (T.N.-O.) X0E 0S0, en vue de modifier la licence de radiocommunication desservant Holman Island, en ajoutant 1 signal de télévision de faible puissance et 1 signal radiophonique de faible puissance reçus par satellite. Examen de la demande : Salle communautaire, Holman Island (T.N.-O.). La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qué.); et les bureaux régionaux du CRTC : 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6V 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 9 février 1993. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, télécopieur (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories Legislative Assembly
Comité permanent sur les finances

Demande de présentations écrites concernant le projet de loi de l'impôt sur le salaire

Le Comité permanent sur les finances de l'Assemblée législative désire connaître votre opinion en ce qui a trait au projet de loi de l'impôt sur le salaire.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest se propose d'adopter une loi de l'impôt sur le salaire qui s'appliquerait à tous les employés. L'impôt proposé s'élèverait à un pour cent de tous les salaires et avantages imposables versés dans les Territoires du Nord-Ouest.

Si vous désirez faire connaître votre opinion, vous devez d'abord vous procurer une copie du texte de loi proposée et préparer ensuite une présentation par écrit que vous faites parvenir au Comité avant le **mercredi 20 janvier 1993**. Le Comité soumettra son rapport à l'Assemblée législative au cours de la Troisième session qui débutera le mercredi 17 février 1993.

Pour obtenir une copie du texte de loi proposée, prière de communiquer avec Doug Schauerte, greffier du comité en :

- composant sans frais le 1-800-661-0784;
- envoyant une demande par télécopieur au (403) 920-4735;
- écrivant à C.P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9; ou en
- composant le (403) 920-8098, si vous êtes à Yellowknife.

Selon l'intérêt manifesté par cette demande de présentations écrites, on tiendra des audiences publiques au cours de la prochaine année, à une date et à une heure qui restent à déterminer.

Jim Antoine, président
Député du Nahendeh

Nouvelles mesures législatives concernant les travailleurs et travailleuses domestiques (bonnes d'enfants)

Le ministère de la Sécurité et des Services publics travaille présentement à la préparation d'un règlement du travail territorial concernant les travailleurs et travailleuses domestiques : les bonnes d'enfants et autres personnes qui offrent des services domestiques. Un travailleur domestique est une personne qui offre des services domestiques au domicile de son employeur.

Le nouveau règlement établira un ensemble de règles accordant aux travailleurs et travailleuses domestiques le droit à certaines conditions de travail. Le règlement prévoit :

- le salaire minimum;
- des heures de travail supplémentaires rémunérées au moins à temps et demi (1 1/2) si la personne engagée travaille plus de 10 heures par jour (ou l'équivalent en un congé payé);
- deux jours de congé par semaine;
- que les frais des repas et du logement ne réduisent pas les revenus de l'employé au-dessous du salaire minimum;
- une méthode spéciale pour rémunérer les vacances en général;
- d'autres clauses comprises dans la Loi sur les normes du travail.

Le ministère vous invite à soumettre avant le 31 mars 1993 vos commentaires sur le règlement proposé.

Des copies du projet de règlement sont à votre disposition à : Services de la main d'oeuvre, Ministère de la Sécurité et des Services publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9. Tél. : (403) 873-7486 ou le zénith 06071 à l'extérieur de Yellowknife; Fax : (403) 873-0260.

CRTC — Décision — Canada

Décision 92-816. Réseau Inter-Religieux Canadien, Toronto (Ont.) APPROUVÉ - Substitution de la condition de licence 10 a) concernant la définition de matériel publicitaire. Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111."

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC — Audience publique — Canada

CRTC-Avis d'audience publique 1992-17. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 17 février 1993, à 9h00, à l'Hôtel Beauséjour, 750, rue Main, Moncton (N.-B.), afin d'étudier ce qui suit : 15. MONTRÉAL (Qué.) Demande (920985900) présentée par COGÉCO RADIO-TÉLÉVISION INC. en vue d'obtenir une licence afin d'exploiter un service national de musique numérique transmis du satellite au câble et qui sera offert sur une base facultative aux entreprises de cablôdistribution au Canada à un tarif mensuel distinct d'environ 10$ aux abonnés d'entreprises de cablôdistribution qui désirent ce service. Le service proposé sera composé de 7 formes musicales produites au Canada et de 31 formes musicales produites à l'étranger. Examen de la demande : 5, Place Ville-Marie, suite 1450, Montréal (Qué.) H3B 2G2. 17. MONTRÉAL (Qué.). Demande (920974300) présentée par MÉTÉOMÉDIA INC. (la MétéoMédia), titulaire de la licence des services nationaux d'émissions spécialisées (Météomédia et Weather Now) de transférer le contrôle effectif de la titulaire par le transfert de toutes les actions enregistrées au nom de Lavalin Communications Inc. (76%), ainsi que 20% des actions detenues par la Weather Channel Inc. et 4% des actions détenues par Clément Richard à la Pelmorex Weather Network Inc/ Pelmorex MétéoMédia Inc. (la Pelmorex). La MétéoMédia sera effectivement contrôlée par la Pelmorex, une compagnie indirectement contrôlée par Pierre L. Morissette. Examen de la demande : MétéoMédia Inc., 1755 est, boul. René Lévesque, bureau 251, Montréal (Qué.) H2K 4P6 / Pelmorex Communications Inc., 186, promenade Robert Speck, suite 200, Mississauga (Ont.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : LES INTERVENANTS QUI REQUIÈRENT DES SERVICES D'INTERPRÉTATION GESTUELLE DEVRONT AVISER LE CRTC AU MOINS 20 JOURS AVANT LE DÉBUT DE L'AUDIENCE. La demande et les renseignements sur le processus d'intervention sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Québec); et les bureaux régionaux du CRTC : 800, rue Burrard, Pièce 1380, Case postale 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **28 janvier 1993**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du CRTC (819) 997-1328, ou les Services d'information du CRTC à Hull au (819) 997-0313, télécopieur (819) 994-0218, ou le bureau régional de Vancouver (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

La loi canadienne sur les armes à feu

Trois nouvelles dispositions en janvier

Janvier 93 marque une nouvelle étape de la loi canadienne sur les armes à feu en vigueur depuis le mois d'août dernier. Elle concerne l'entreposage, l'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) et les chargeurs à grande capacité.

-L'entreposage : Toutes les armes à feu doivent être entièrement déchargées et conservées en lieu sûr, séparées des munitions, sauf lorsqu'elles sont utilisées. Durant leur entreposage ou étalage, les armes à feu non restreintes doivent être rendues inopérantes par le retrait du verrou ou de la glissière et gardées dans un endroit ou un coffret fermés à clé, ou encore munies d'un dispositif de verrouillage.

Les armes à autorisation restreinte doivent être protégées à l'aide d'un dispositif de verrouillage et conservées dans une pièce ou un coffret sûrs. Toutefois, un dispositif de verrouillage n'est pas requis lorsque l'arme à feu est conservée dans une chambre forte, un coffre-fort ou une pièce conçue pour l'entreposage sécuritaire d'armes à feu.

La loi édicte aussi de nouvelles dispositions en matière de maniement. Ainsi aucune arme à feu ne doit contenir de cartouche sauf lorsqu'elle est maniée dans un endroit où le tir est légalement autorisé. Enfin pour ce qui est du transport, toutes les armes à feu doivent être entièrement déchargées avant de *pouvoir légalement être transportées. Durant son transport dans un véhicule, l'arme à feu doit être gardée hors de vue et les portes* doivent être verrouillées, sauf si une personne adulte reste à l'intérieur du véhicule. Durant leur transport, les armes à autorisation restreinte doivent être déchargées et gardées hors de vue, dans un coffret fermé à clé. Si le véhicule est muni d'un coffre, l'arme à feu inutilisée doit y être rangée et le coffre, verrouillé.

-L'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) : Une période d'attente de 28 jours est désormais obligatoire. L'âge minimum est fixé à 18 ans pour les nouveaux requérants et une photographie récente du requérant sera jointe à son autorisation.

Toute personne qui fait la demande d'une autorisation devra fournir les noms de deux personnes qui la connaissent depuis au moins trois ans et qui pourront confirmer les renseignements donnés par le requérant.

Des permis pour les mineurs peuvent être délivrés, avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur, aux jeunes gens de 12 à 17 ans. Ces derniers seront ainsi autorisés à utiliser et à posséder des armes à feu sous certaines conditions de supervision spécifiées par un préposé aux armes à feu. Toutefois, les mineurs utilisant des armes à feu pour subvenir à leurs besoins ou ceux de la famille (chasse ou trappe de subsistance) peuvent obtenir un permis pour la possession ou l'utilisation d'une arme à feu sans conditions de supervision.

Le coût de l'AAAF varie. 50$ pour une personne, valide durant cinq ans. Et 25$ pour le renouvellement d'une autorisation avant échéance.

-Chargeurs à grande capacité : Deux nouvelles limites de capacité des chargeurs sont fixées. Des chargeurs de dix cartouches pour toutes les armes de poing semi-automatiques. Des chargeurs de cinq cartouches pour les fusils de chasse et les carabines semi-automatiques à percussion centrale et les pistolets d'assaut UZI et Ingram.

Ces limites ne s'appliquent pas aux chargeurs de fusils et carabines à percussion annulaire (calibre .22), aux chargeurs des modèles Lee Enfield et des carabines US M1 Garand ou à ceux des armes à feu qui ne sont pas semi-automatiques (fusils ou carabines munies de mécanisme à pompe, à levier ou à verrou).

Juillet 93 verra la mise en place de la dernière étape de la nouvelle loi canadienne sur les armes à feu. Tous les requérants d'une AAAF devront suivre un cours de formation au maniement sécuritaire et démontrer leurs compétences.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les dispositions de la loi, vous pourrez obtenir de plus amples renseignements auprès du préposé aux armes à feu et du corps policier de votre localité, auprès d'un détaillant d'armes ou du bureau du chef territorial des préposés aux armes à feu.

Une loi en 5 étapes

La nouvelle loi canadienne sur les armes à feu est entrée en vigueur le 1er août 1992. La première étape concernait certaines armes qui sont devenues des armes à autorisation restreinte, les armes à feu historique, les caractéristiques d'un vrai collectionneur d'armes à feu, la modification des armes automatiques en semi-automatiques, enfin la prévention et le jugement, avec des peines plus sévères et de plus longue durée ainsi que l'utilisation accrue d'ordonnances d'interdiction.

La deuxième étape s'est déroulée en octobre. Désormais, un permis de port d'armes pour «une tierce personne» peut être délivré à une personne autre que le propriétaire enregistré d'une arme à autorisation restreinte.

Troisième étape en novembre : la période d'amnistie, la dernière occasion de remettre aux autorités les armes dont vous ne vouliez plus et d'enregistrer les armes à autorisation restreinte.

Quatrième étape en janvier 93 (voir article ci-contre).

La dernière étape est prévue en juillet. Elle concernera les cours de formation au maniement sécuritaire.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 8 numéro 2, vendredi 22 janvier 1993

Après moins d'un an de négociations

Le Sahtu conclut son entente sur la revendication territoriale

Les négociateurs dénés et métis de la région du Sahtu et le gouvernement fédéral sont parvenus à une entente sur la revendication territoriale du Sahtu. Cette annonce a été faite à Yellowknife le 13 janvier dernier par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Tom Siddon et le président du Conseil tribal du Sahtu, M. George Cleary.

Marina Devine

Les 2 000 Dénés et Métis du Sahtu deviendront propriétaires de 41 437 kilomètres carrés de terre ou 16 000 milles carrés soit près de 20 pour cent de la grandeur du territoire du Sahtu.

L'entente prévoit également que les Dénés/Métis seront propriétaires des droits sur le sous-sol sur 1813 kilomètres carrés des terres visées par l'entente.

Les autochtones du Sahtu recevront également un montant exonéré d'impôt de 75 millions (en dollars de 1990) qui leur sera versé sur une période de quinze ans, et en permanence, une part des redevances sur les ressources perçues annuellement par le gouvernement dans toute la partie de la vallée du Mackenzie sise au sud de la région visée par le règlement des Inuvialuit. Les installations pétrolières d'Esso à Norman Wells sont situées dans cette région.

Pour le ministres des Affaires autochtones des T.N.-O., M. Stephen Kakfwi, également député du Sahtu, la vrai question est celle du contrôle.

«L'entente spécifie les terres qui deviendront la propriété des Dénés et des Métis du Sahtu. Mais elle contient également les mécanismes de mise en oeuvre des institutions qui vont contribuer à la gestion de l'entente et à la participation des autochtones».

Pour fin de comparaison, M. Kakfwi a parlé de posséder non pas seulement la partie arrière d'un camion mais également un accélérateur et un volant.

Au nombre des autres droits octroyés, les Dénés/Métis du Sahtu auront des droits exclusifs et préférentiels d'exploitation de la faune et la participation aux mécanismes décisionnels dans les domaines des ressources renouvelables, de l'utilisation des terres et des eaux et des études environnementales.

«L'entente constitue un pas important vers la reconnaissance pleine et entière des droits ancestraux et de l'automie gouvernementale des autochtones», a indiqué George Cleary. Il a ajouté qu'il se réjouissait du fait que les Dénés/Métis du Sahtu ont obtenu plus de 9 800 milles carrés de plus que dans l'entente de la revendication globale qui a échoué en novembre 1990.

M. Siddon a indiqué que le plan de mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale n'est pas totalement complété.

La sélection des terres que les Dénés/Métis possèderont à l'extérieur des cinq communautés du Sahtu commencera immédiatement. Les gens du Sahtu tiendront une assemblée spéciale à la fin de février.

Les chefs de bande, les dirigeants Métis et les aînés étudieront séparément l'entente à cette occasion.

Un nouveau rapport sur le financement du Nunavut

Combien coûtera le futur gouvernement?

Emmanuel Carcano

Une nouvelle étude sur les coûts de la création et du fonctionnement du Nunavut réalisée par la firme Coopers & Lybrand a été rendue publique mercredi lors d'une conférence de presse.

Les prévisions sont fondées sur un processus de transition devant prendre fin en 2008. La mise en place du gouvernement du territoire du Nunavut est prévue en 1999.

L'établissement d'une nouvelle structure gouvernementale dans l'Arctique de l'Est pourrait coûter près de 50 millions de dollars par année, de 1992 à 2008, date à laquelle le gouvernement du Nunavut doit être opérationnel.

Il faudra 1635 personnes à plein temps pour administrer le nouveau gouvernement. 705 sont déjà en place pour les activités régionales en cours. 75% des postes de direction nécessaires pour l'administration du nouveau gouvernement seront remplis par des autochtones recrutés dans la région. Après 2008, le gouvernement fédéral devra encore assurer un financement complémentaire de 85 millions de dollars par année. Toutes ces études ont été menées sur la base de l'établissement d'une probable capitale du futur Nunavut à Iqaluit. Ces chiffres ne sont pas des prévisions «nettes», puisqu'ils ne tiennent pas compte des économies qu'entraînera la diminution des responsabilités dans l'ouest des T.N.-O.

Coopers & Lybrand a aussi calculé une certaine partie des retombées économiques dans le secteur privé, créées par les dépenses d'établissement du Nunavut. L'aménagement des divers éléments de l'infrastructure pourrait créer 1135 emplois entre 1992 et 2008.

Une fois le gouvernement pleinement opérationnel, en 2008, l'augmentation annuelle des dépenses pourrait créer jusqu'à 620 emplois permanents dans le secteur privé et donner un produit intérieur brut (PIB) annuel d'environ 33 millions de dollars à l'intérieur du territoire. D'autres études seront menées pour connaître les conséquences de la division des T.N.-O sur l'ouest des Territoires.

Conséquence d'un long contentieux

Les Franco-Albertains claquent la porte de la FCFA

Ottawa, 18 janvier 1993 (APF) - L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a décidé de «suspendre» sa participation et son adhésion à la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA).

Cette décision de faire cavalier seul est l'aboutissement d'un long contentieux entre les deux organisations, qui a atteint son apogée lors du douloureux débat constitutionnel.

La décision a été prise samedi 16 janvier par les membres du Bureau des présidents de l'ACFA. Le vote n'a cependant pas été unanime, puisqu'il y a eu deux abstentions.

Le refus de la FCFA au mois de mai 1992 d'accepter l'invitation du Conseil national des autochtones de siéger à ses côtés à la table constitutionnelle, a été l'élément déclencheur de la rébellion des Franco-Albertains. A cette époque, la FCFA faisait des pieds et des mains depuis des mois, sans succès, pour convaincre le gouvernement fédéral de lui faire une toute petite place à la table des négociations, au sein de la délégation fédérale. L'offre des autochtones paraissait séduisante pour les Franco-Albertains, qui s'étaient d'ailleurs empressés de l'accepter, au grand dam de la FCFA. Ce geste nous a démontré clairement que la FCFA n'est pas intéressée à créer des alliances avec d'autres groupes selon Denis Tardif, président de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

L'ACFA estime que la fédération nationale n'a pas bien fait son travail, qui est de s'assurer que le gouvernement fédéral assume pleinement son rôle de protecteur des minorités. «On ne peut pas dire que le bilan soit très positif à cet égard dans notre région» constate M. Tardif.

M. Tardif remet même en question le leadership exercé par le président de la FCFA, M. Raymond Bisson du Manitoba, dans le dossier constitutionnel. «On ne sentait pas que la Fédération nous représentait adéquatement et qu'elle était forte au niveau du leadership» ajoute M. Tardif. «On n'a pas senti le désir (à la FCFA) de défendre les intérêts des francophones jusqu'au bout» ajoute le président de l'ACFA à propos du dossier constitutionnel. «On ne ressentait pas ce désir d'aller chercher le maximum pour notre communauté».

L'ACFA ne ferme pas complètement la porte à un éventuel retour au sein des structures de la fédération nationale. Mais cela est conditionnel au réexamen par la FCFA de son mandat et de ses responsabilités. On souhaite que la fédération nationale développe une nouvelle vision de la francophonie, qui ferait

Suite en page 2
Schisme



Elen Tobie, la femme de Joe Tobie, l'un des animateurs de CBC Nord décédé il y a peu de temps, était présente à l'inauguration des nouveaux locaux de CBC vendredi dernier.

S O M M A I R E

Elle a dit :
«J'ai explosé ton char»
Roxanne Vachon
Citoyenne simple
de Yellowknife
voir en page 2

L'apprentissage chez les enfants......................2
Chronique politique..3
Éditorial : Evoluer dans la continuité 4
Informations nationales 5
Arctique de l'Est 6

Echos des T.N.-O
voir en page 7

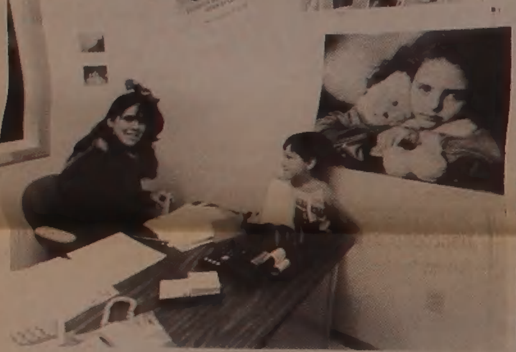
Le développement des enfants, ça s'apprend!

Agnès Billa

Depuis plusieurs années, un nombre grandissant de parents reconnaissent que s'occuper d'un bébé ou d'un enfant ne vient pas forcément tout seul. Même dans une ville comme Yellowknife où les gens disent souvent que le milieu est plus propice aux jeunes familles, les parents recherchent de plus en plus activement de l'information et des conseils les préparant davantage à assumer leur rôle.

À compter du 20 janvier, Arctic College offre aux francophones de Yellowknife un cours du soir portant sur le développement cognitif de l'enfant. Préparé et enseigné par Caroline Lajoie, la coordonnatrice de la garderie Plein Soleil, ce cours se déroulera en trois étapes, à raison de cinq séances par bloc.

«Pour commencer, ce qui m'importe beaucoup, c'est l'échange avec les participants. Leurs idées actuelles sur le développement de l'enfant, l'intelligence et la capacité d'apprendre, ça sera le point de départ du cours, de nos discussions et des présentations», explique Caroline Lajoie.



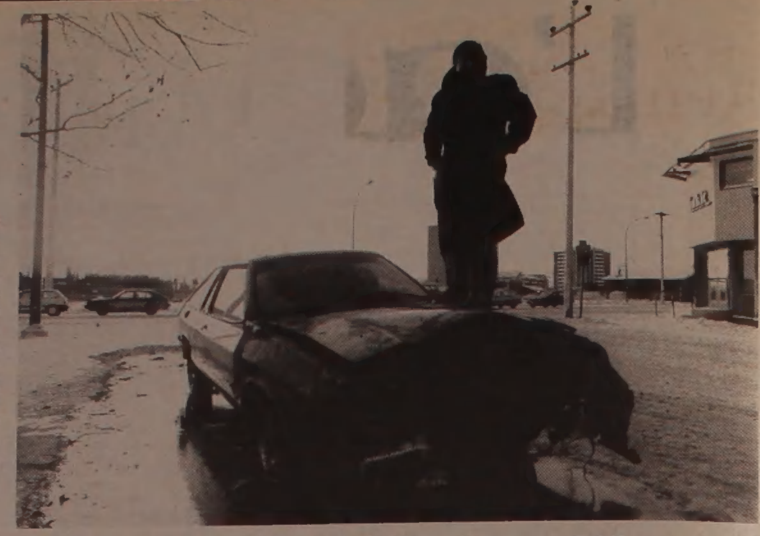
Après cette prise de contact entre participants et avec l'instructrice, le cours consistera dans un premier temps en un aperçu critique des différentes théories en vigueur dans le domaine du développement cognitif de l'enfant. «En simplifiant beaucoup les approches et les débats, on peut dire que les théories se résument à deux écoles : la capacité d'apprendre est innée ou elle est acquise».

Dans sa deuxième partie, le cours portera plus spécifiquement sur l'auteur et le chercheur Jean Piaget qui a beaucoup influencé la pensée et la pratique de Caroline Lajoie. «Dans ses travaux sur le développement cognitif, Piaget a été le premier à baser ses conclusions sur une observation directe des enfants.», souligne l'instructrice. Cette expérimentation pratique amena le psychologue suisse à concevoir que le développement de chaque enfant emprunte un parcours différent équivalant à «la socialisation progressive d'une pensée individuelle», pour reprendre les mots de Piaget lui-même.

Selon Piaget, la formation de l'intelligence passe par différentes phases et ce jusqu'à l'âge de 12-14 ans lorsque l'enfant se sent à l'aise avec la pensée formelle, les abstractions. Caroline Lajoie met cependant en garde les parents et les adultes en général contre la tentation de s'accrocher à des étapes. «Si les enfants dans l'ensemble franchissent telle étape de leur développement à 2 ans et que le tien n'est pas encore rendu là, il ne faut pas forcément s'inquiéter. Beaucoup de parents sont maintenant conscients de ça mais ils continuent à faire pression sur leur enfant.» Dans le contexte du Nord où la population francophone est minoritaire, le fait que l'enfant de langue maternelle française apprend forcément une langue seconde représente une autre demande importante d'énergie et d'attention pour l'enfant en apprentissage.

Aux différentes phases du développement cognitif de l'enfant correspondent des activités de stimulation de l'enfant. Dans les cinq dernières séances du cours, un guide pratique de ce type d'activités sera présenté aux participants. Pour évaluer et mesurer le développement d'un enfant, Caroline rappelle que les observations de tous les jours sont d'excellents outils de confirmation du développement.

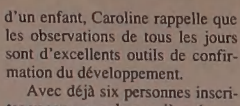
Avec déjà six personnes inscrites au cours pour la première séance, Caroline Lajoie attendait impatiemment le début du cours: «Pour mon travail à la garderie, pour mon propre développement, le cours va être une expérience très stimulante, j'en suis sûre». Les gens intéressés à suivre ce cours peuvent encore s'inscrire en contactant Caroline Lajoie au 920-7676, durant la journée.

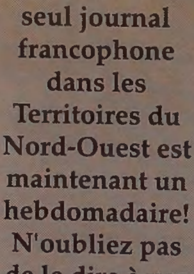


Départ explosif de Jean Watters

Emmanuel Carcano

C'était une voiture vendue, c'est désormais une voiture perdue. La Turismo Plymouth de Jean Watters, directeur général de la FFT, aura tenu un bon bout de temps, mais pas jusqu'au départ de celui-ci, prévu fin janvier. L'histoire, la voici. Mardi 19 janvier, le matin. Jean Watters arrive au siège de la FFT, tout excité, répétant : «J'ai explosé ma voiture, elle a brûlé». Il est encore tôt, et ce pourrait être une bonne blague. Mais pour qui sait à quoi ressemble sa voiture, tout est possible. Le bonhomme a l'air tellement convaincu...Corrigeons tout de suite ses propos. Ce n'est pas lui qui «a explosé» sa voiture, mais une innocente victime qui la lui avait empruntée pour la première fois, pour une soirée à peine. Ce mardi matin donc, Roxanne Vachon, «l'innocente victime», s'en retourne chez elle après s'être aperçue d'un oubli. Elle laisse la voiture, moteur en marche, devant chez elle et tandis qu'elle s'active, la Plymouth a comme un hoquet et s'embrase. Roxanne, accrochée au téléphone, découvre la scène à travers sa fenêtre. Le temps de reveiller Jean pour lui annoncer la bonne blague, les pompiers ont déjà été prévenus et sont en route pour éteindre l'incendie. Après leur intervention, la voiture, calcinée, trône dans une mare d'eau. Les deux portes avant qui, jusque-là, ne fonctionnaient pas ou si mal -la gauche ne s'ouvrait que de l'extérieur et la droite de l'intérieur- s'ouvrent désormais à merveille. Ironie du sort, cette voiture avait été gracieusement prêtée à Jean Watters par l'un de ses amis.





L'Aquilon, le seul journal francophone dans les Territoires du Nord-Ouest est maintenant un hebdomadaire! N'oubliez pas de le dire à vos amis!

La politique fédérale

Remaniements et départs

Laurent Laplante

En un mot comme en cent, un verdict s'impose à propos du récent remaniement ministériel de M. Mulroney: ce fut un désastre. Même pas une bonne opération cosmétique. Le seul moyen de présenter le tout comme acceptable consisterait, en effet, à en faire un prélude à la démission du premier ministre lui-même. Or, rien n'indique encore que nous puissions espérer une telle décision à court terme.

Deux axes méritent d'être considérés dans le bilan actuel du gouvernement conservateur: la constitution et l'économie.

Sur le front constitutionnel, nous ne sommes certainement pas revenus à l'horrible période d'affrontements quotidiens entre Ottawa et Québec, mais nous ne nous sommes pas beaucoup rapprochés non plus de la fameuse «réconciliation dans l'honneur et l'enthousiasme». En cours de route, les échecs de Meech et de Charlottetown ont démontré ou bien que le gouvernement Mulroney ne comprenait rien au problème, ou bien qu'il entretenait des illusions sur son aptitude à faire accepter ses remèdes. Dans un cas comme dans l'autre, bilan médiocre malgré les bonnes intentions. Au point que beaucoup ont renoncé.

Côté économie, le verdict s'annonçait plus nuancé, du moins jusqu'à la récession. Beaucoup plus courageusement et plus lucidement que le régime Trudeau, l'équipe conservatrice avait entrepris, en tout cas, d'assainir notre fiscalité. L'impopulaire mais nécessaire TPS faisait partie de cette réforme globale. Parce que la récession a empêché la réalisation du reste, la TPS fait figure de simple irritant stérile. À cause de la même récession, mais davantage encore à cause de la dette publique que nous a creusée l'équipe Trudeau, les finances publiques du Canada sont devenues une source de cauchemars. Dès lors, même si l'équipe conservatrice a droit à quelques circonstances atténuantes, son bilan économique ressemble depuis quelque temps à sa feuille de route constitutionnelle. Et l'imagination a visiblement déserté le camp conservateur, le laissant sans idée de relance. Les sondages sont d'ailleurs unanimes à confirmer ces impressions.

Le remaniement se situe sur cette toile de fond. Or, il n'a strictement rien changé de fondamental. Ni du côté constitutionnel, où M. Clark médite désormais devant des dossiers vides, ni du côté économique, où les gens qui n'ont pas su freiner la dégringolade actuelle conservent la confiance du chef.

Peut-on réhabiliter le remaniement en lorgnant, comme certains l'ont fait, du côté de la Défense, de la Justice, de la Condition féminine...? J'avoue ne rien voir là qui puisse me jeter dans les transes. Madame Campbell, que plusieurs destinent à la succession de M. Mulroney, assume la responsabilité de la Défense au moment où ce ministère perd et doit perdre des plumes. Etre une femme et devoir apporter des mauvaises nouvelles à des militaires, voilà, selon moi, qui n'a rien d'enthousiasmant.

Quant à l'arrivée de M. Blais à la Justice, je ne puis la percevoir comme une bonne nouvelle: autant, en effet, M. Blais mérite des éloges à titre de fougueux organisateur toujours loyal au chef, autant il me paraît peu bâti pour un ministère qui requiert du doigté, du recul, de la nuance.

Je le répète, le seul espoir de voir ce piteux remaniement produire des effets heureux passe par la démission de M. Mulroney lui-même. Si elle survenait, il deviendrait possible au prochain ou à la prochaine leader de donner enfin le coup de barre dont ce pays a besoin, particulièrement dans les domaines du réaménagement constitutionnel et de l'économie.

Placé dans des circonstances analogues, le nouveau premier ministre albertain a, en tout cas, saisi la chance de réduire massivement la taille de son conseil des ministres et de composer sa nouvelle équipe de façon différente. Comme M. Mulroney n'a pas eu ce courage, un changement de leadership doit le rendre possible.

Ce qui se prépare présentement au Québec ajoute à la pression en ce sens. Sans l'avoir voulu ni prévu, voilà, en effet, que le Parti libéral du Québec, le parti qui gouverne la province depuis 1985, doit préparer l'après-Bourassa.

Même si M. Bourassa garde encore fermement en mains les commandes de sa barque, la maladie qui le touche rend inévitable un très prochain changement de direction.

Alors que, depuis Charlottetown, plusieurs gouvernements provinciaux renouvellent leur personnel politique, Ottawa piétine. C'est une erreur.

ÉDITORIAL

Le mot d'ordre de la FFT

Évoluer dans la continuité

La Fédération franco-ténoise (FFT) vient de déposer sa programmation et ses prévisions budgétaires 1993-1994 auprès du Secrétariat d'État. Bien que le gouvernement ait annonçé des coupures dans les subventions et les programmes, la FFT n'a aucunement l'intention de ralentir ses activités. Elle a décidé de faire mieux avec moins.

Quelles activités la FFT prévoit-t-elle cette année? Un des éléments importants de la programmation est un soutien accru pour les communautés et les associations francophones.

Dans ce but, la FFT ■ décidé de rétablir le poste d'agent de développement communautaire. La nouvelle recrue, Sylvie Francoeur, a comme premier mandat de visiter les diverses communautés ténoises pour entreprendre une session de formation des bénévoles.

Pour l'assister dans sa tâche, la FFT a conçu un manuel intitulé *Guide de formation des bénévoles*. Cet outil, qui sort tout juste des presses, mérite un commentaire. *Rédigé par l'ancien agent de développement, Benoît Boutin, il contient une foule d'informations essentielles à la gestion d'un organisme commuautaire.* Il explique, entre autres, comment tenir des réunions, présenter des demandes de subventions et mener à terme des projets.

Cet ouvrage de la FFT était attendu depuis longtemps. Il ne fait aucun doute qu'il sera une aide précieuse aux communautés. Il a été tiré à plusieurs exemplaires qui seront distribués dans les associations membres.

Cette année encore, la FFT ■ mis au nombre de ses priorités l'établissement de liens plus solides entre les francophones et les autochtones. Pour une foule de raisons, la FFT n'a pas vraiment donné suite à cet élément de sa programmation des dernières années. Jusqu'à maintenant, le désir d'engager des relations plus suivies avec les groupes autochtones est resté un voeu pieux. Pourtant des liens forts entre nos deux communautés seraient avantageux pour les francophones. Déja, nos organisations respectives prennent toutes deux part à de nombreuses consultations populaires, comme la Commission Bourque, et dernièrement, les audiences du gouvernement des T.N.-O. sur la nouvelle loi d'accès à l'information.

Il n'y aurait qu'un petit pas à faire pour que nos organisations se rencontrent dans un environnement plus social. La FFT pourrait songer, par exemple, à envoyer un observateur aux assemblées annuelles des Dénés et des Métis, ou encore à participer à certaines des activités de groupes communautaires comme le *Tree of Peace*.

Du côté des femmes, les Elles-Ténoises pourraient créér des liens avec la *Native Women Association*. Les Elles-Ténoises, organisme qui cherche encore sa vocation, pourrait avec le support des femmes autochtones jouer un rôle important dans le développement social des T.N.-O.

Il n'y a pas que le FFT qui doive élargir son action. *L'Aquilon*, lui aussi doit s'ouvrir davantage à la réalité des premières nations.

Une façon de se mettre à l'heure autochtone serait de déménager les effectifs de *L'Aquilon* dans l'édifice appartenant à la *Native Communication sSociety*. *L'Aquilon* a déjà eu l'offre de partager les locaux de *Press Independent*. Ayant un bail jusqu'en décembre 1993 avec la FFT, *L'Aquilon* a les mains liées pour l'instant, mais rien ne l'empêche de considérer cette question pour l'an prochain.

Louise Doren

SELON STATISTIQUE CANADA, LES FRANCOPHONES DU PAYS ONT PERDU DU TERRAIN

1991

1981

1971

MICHEL LALIGNE APF-20

L'aquilon

Directrice:	Louise Doren
Journalistes :	Daniel Cuerrier Marina Devine Georgia Gordon McBride Agnès Billa
Journaliste coopérant :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**

Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

À vos plumes citoyens!

Ancune encre n'est impure lorsque elle abreuve le débat démocratique. Depuis la création de *L'Aquilon* en février 1986, chaque édition s'est accompagnée d'un éditorial exprimant la ligne directrice du journal. Souvent inspirées, parfois enflammées, jamais malhonnêtes, ces opinions émises par le journal tentent d'éclairer l'actualité sous une lumière originale. Mais vous, lecteurs, n'avez-vous réellement rien à déclarer?

Le Canada traverse une période cruciale de son histoire et parfois, la survie de la langue et de la culture françaises se trouvent menacée par un ancien joueur de footboall devenu malencontreusement Premier ministre. Ça ne vous fait pas bondir? C'est platte.

Vous qui rêvez de voir votre nom inscrit dans les colonnes d'un journal, n'attendez plus. *L'Aquilon*, comme tout imprimé qui se respecte, est un espace de liberté où chacun a toujours eu le loisir de s'exprimer. La liberté d'expression, c'est un droit qui souvent se transforme en devoir. Aiguisez votre sens civique, jonglez avec les concepts constitutionnels, jouez-vous des puissants en prenant simplement une feuille de papier et un stylo. *L'Aquilon* se fera un plaisir de relayer votre pensée dans sa nouvelle page appelée Commentaires.

Vous êtes un homme ou une femme de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Québec ou d'ailleurs et la question de l'indépendance vous exaspère depuis votre petite enfance? Écrivez le! Vous êtes un farouche fédéraliste? Proclamez le! La Suisse libre, une cerise sur le gâteau ou la réouverture des maisons closes? Que vous soyez pour ou contre, votre opinion de citoyen intéresse *L'Aquilon* et tous ses lecteurs.

Nos tarifs : 15¢ du mot

N'oubliez pas que *L'Aquilon* est devenu un hebdomadaire. Il lui faut désormais une participation accrue des lecteurs pour être en mesure de remplir toutes ses pages. Nous nous intéressons à ce qui vous intéresse : films, sports, théâtre, party, colloque.

Le journal des francophones vous appartient. Il n'en tient qu'à vous de faire en sorte qu'il se distingue parmi les journaux des T.N.-O et ceux du Canada.

Nos coordonnées :

Téléphone : (403) 873-6603

Télécopieur : (403) 873-2158

Suite de la page 1

Schisme des Franco-Albertains

place aux alliances avec les groupes ethnoculturels et les autochtones, sans pour autant nier les préoccupations des francophones en ce qui concerne la langue et la culture.

Le président de l'ACFA ne croit pas que les Franco-Albertains s'isolent davantage en posant un tel geste et fait remarquer que plusieurs autres associations nationales ne font pas partie de la FCFA. «Nous avons fait un choix difficile et nous tenons à assurer les autres communautés francophones et acadiennes du pays que nous sommes solidaires de leurs efforts pour promouvoir le fait français au pays».

La FCFA a émis un communiqué laconique déplorant la décision des Franco-Albertains.

Le président de l'organisme, Raymond Bisson, trouve «regrettable» que les membres du bureau de direction de l'ACFA «aient décidé d'isoler la communauté franco-albertaine de la table des débats nationaux». Selon lui, les Franco-Albertains, déjà isolés par leur gouvernement provincial, ne le seront que davantage en ne faisant plus partie de la FCFA. M. Bisson n'est toutefois pas «totalement surpris» par cette décision, puisqu'il existait un malaise depuis longtemps entre les deux organisations. Il estime que la FCFA a pris la bonne décision en refusant l'offre des autochtones lors du débat constitutionnel. «Aussitôt qu'on profitait de cette offre, on réduisait nos chances de faire partie de la délégation canadienne». Il est surpris d'entendre les critiques du président de l'ACFA à ce sujet, d'autant plus, dit-il, que M. Tardif siégeait au bureau de direction de la Fédération au moment où la décision fut prise.

Le président de la FCFA croit avoir tout fait en son pouvoir pour éviter que le schisme ne se produise et ne considère pas que cette décision constitue pour lui un échec personnel. Il constate d'ailleurs que les termes employés par l'ACFA pour annoncer son départ sont ambigus. «Elle ne dit pas qu'elle se retire, elle dit qu'elle suspend ses activités».

Grâce à de nouveaux tarifs postaux dans les communautés isolées

Le prix des aliments dans l'Arctique diminue

Durant l'été 91, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a annoncé des changements dans les tarifs postaux dans le Nord afin de réduire le prix des produits alimentaires périssables. Les études effectuées depuis montrent une réduction des coûts.

Emmanuel Carcano

Le suivi des prix réalisé en 1990, 91 et 92 indique que le coût des aliments périssables(1) a diminué de 10 à 20% dans les collectivités isolées des Territoires du Nord-Ouest. En 1990, un litre de lait coûtait 4.15$ à Pond Inlet. En 1992, 3.45$. Autre exemple : un kilo de pommes se vendait 6.59$ à Gjoa Haven en 1990, 5.15$ deux ans plus tard. Ces réductions ont été rendues possibles depuis que le programme du service d'approvisionnement alimentaire par la poste a été modifié. Ainsi à Pond Inlet, le tarif postal pour les aliments périssables a été réduit, passant de 2,10$ à 1,50$ le kilo.

Chaque année, le MAINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien) verse 15 millions de dollars à la Société canadienne des postes (SCP), pour payer une partie du coût de l'expédition des aliments dans les collectivités isolées du Canada, principalement inuit et indiennes, celles-ci ne bénéficiant pas de transports de surface à longueur d'année. Depuis le changement des tarifs postaux en octobre 91, le MAINC a élaboré un programme de suivi, comprenant en particulier une étude périodique sur les prix des aliments dans certaines collectivités du Nord. Pour leurs études, les enquêteurs ont retenu les prix les plus bas qu'ils ont trouvés dans les communautés. Des discussions ont eu lieu avec les dirigeants des collectivités, les organisations autochtones et les marchands d'alimentation. Ce suivi fait apparaître que dans certaines collectivités du Nord, les prix des produits non périssables de «la provision alimentaire nordique»[2] augmentent plus rapidement que dans le Sud. C'est pour lutter contre ce biais que les tarifs postaux ont été réévalués à la baisse. Il est possible qu'en 1993 le MAINC effectue une étude similaire dans d'autres collectivités du Nord.

(1) Sont considérés comme aliments périssables la plupart des denrées exigeant d'être réfrigérées ou ayant une courte durée de conservation.

(2) «La provision alimentaire nordique» répond aux besoins nutritifs hebdomadaires totaux d'une famille de quatre personnes, tient compte des préférences alimentaires dans le Nord et des aliments diponibles dans cette région.

Le français à la maison est en perte de vitesse partout au pays

Ottawa,12 janvier 1993 (APF) - De moins en moins de francophones de l'extérieur du Québec parlent le français à la maison alors qu'à Terre-Neuve et dans les provinces de l'Ouest la situation est encore plus grave : la majorité de la population de langue maternelle française utilise plus souvent l'anglais que le français à la maison.

Selon les données du Recensement de 1991 de Statistique Canada portant sur la langue parlée à la maison, la population de langue d'usage française à l'extérieur du Québec est passée de 664,000 personnes en 1981 à 635,000 en 1991, une baisse de 4,3 % en 10 ans. Sa proportion a atteint 3,1 % de la population en 1991.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, environ 750 personnes parlaient le français à la maison (1,6 % de la population), alors qu'ils étaient un peu plus de 1500 à se déclarer de langue maternelle française en 1991 (3 % de la population). Au Yukon, il y avait plus de 400 personnes qui parlaient le français à la maison en 1991 (1,6 % de la population), alors que moins d'un millier de personnes avaient déclaré avoir le français comme langue maternelle (2,9 % de la population).

Dans toutes les provinces de l'extérieur du Québec, le taux de transfert linguistique en faveur de l'anglais a augmenté, passant en moyenne de 29 à 35 % entre 1981 et 1991. L'augmentation des mariages exogames (français-anglais) explique en bonne partie ce phénomène. Seule consolation: il y a dans tout le pays davantage de personnes utilisant le français comme langue d'usage. Leur nombre a augmenté de 4,3 % entre 1986 et 1991, passant de 6 à 6,3 millions de personnes de langue d'usage française. Le problème, c'est que leur proportion par rapport à l'ensemble de la population continue de baisser, passant de 24,1 % en 1986 à 23,3 % en 1991.

Au Nouveau-Brunswick, en 1991, le nombre de personnes utilisant le français comme langue d'usage à la maison était de 223,000 comparativement à 217,000 en 1981. Même dans la seule province officiellement bilingue au pays, le taux de transfert linguistique est relativement élevé. En effet, 10 % de la population francophone de la province favorise l'anglais comme langue de communication à la maison.

En Ontario, où on compte le plus grand nombre de francophones, 318,000 personnes ont déclaré avoir le français comme langue d'usage à la maison, alors que la population de langue maternelle française s'élevait à 547,000 en 1991. Un taux de tranfert linguistique de 37 %! Les parlants français à la maison représentaient 3,2 % de la population de la province, alors que la proportion de la population franco-ontarienne était de 5,4 % en 1991.

À Terre-Neuve, moins de 1,500 personnes seulement ont indiqué qu'elles parlaient le français à la maison (0,2 % de la population), alors que la population francophone totale était de 3,235 personnes (0,6 % de la population).

A l'Ile-du-Prince-Edouard, un peu plus de 3,000 Acadiens parlaient le français à la maison (2,4 % de la population) alors que la population francophone ayant déclaré le français comme langue maternelle était de 6,290 en 1991 (4,8 % de la population).

En Nouvelle-Ecosse, ils étaient un peu plus de 22,000 à parler le français à la maison en 1991 (2,5 % de la population) pour une population maternelle française totale de 39,425 en 1991 (4,5 % de la population).

Dans l'Ouest, le taux de transfert linguistique dépasse les 50 %. Au Manitoba, plus de 25,000 personnes ont indiqué qu'elles parlaient le français à la maison (2,3 % de la population), comparativement à 55,300 qui avaient déclaré que le français était leur langue maternelle (5,1 % de la population). Tandis qu'en Alberta, plus de 20,000 francophones parlaient le français à la maison (0,8 % de la population), alors que cette province comptait 64,750 personnes de langue maternelle française (2,5 % de la population).

En Saskatchewan, plus de 7,000 personnes ont indiqué aux recenseurs qu'elles parlaient le français à la maison (0,7 % de la population), alors que 24,300 avaient pourtant déclaré que le français était leur langue ma-ternelle (2,5 % de la population).

En Colombie-Britannique enfin, ils étaient plus de 15,000 à déclarer parler le français à la maison (0,4 % de la population), alors que 58,680 personnes avaient déclaré le français comme langue maternelle en 1991 (1,9 % de la population).

Malgré les statistiques alarmantes confirmant le déclin progressif de la langue française dans plusieurs provinces, il ne faudrait pas conclure trop vite que tous les francophones qui parlent l'anglais à la maison sont assimilés pour autant. Selon Statistique Canada, 96,5 % d'entre eux peuvent toujours parler leur langue maternelle.

Le bilinguisme en progression au Canada

Ottawa (APF) - Le bilinguisme anglais-français a augmenté dans presque toutes les provinces entre 1986 et 1991.

Les données du dernier recensement révèlent que 16,3 % de la population, soit 4,4 millions de Canadiens, parlent les deux langues officielles. Il s'agit d'une légère augmentation de 0,1 % par rapport au recensement de 1986.

Le Québec était la province où le pourcentage de bilingues était le plus élevé avec 35,4 %, suivi du Nouveau-Brunswick avec 29,5 % et de l'Ontario avec 11,4 pour cent. Le taux de bilinguisme a toutefois diminué dans cette province, puisqu'il était de 11,7 % en 1986. Cette baisse serait attribuable à la forte immigration des dernières années et au fait d'avoir inclus les résidents non permanents lors du recensement de 1991.

Dans les autres provinces et territoires le pourcentage de bilingues se lisait comme suit: Terre-Neuve (3,3 %), Ile-du-Prince-Edouard (10,1 %), Nouvelle-Ecosse (8,6 %), Manitoba (9,2 %), Saskatchewan (5,2 %), Alberta (6,6 %), Colombie-Britannique (6,4 %), Yukon (9,3 %) et les Territoires du Nord-Ouest (6,1 %), en baisse de 0,5 % par rapport au recensement de 1986.

Première remise de diplômes à l'école secondaire d'Igloolik

Georgia

Des odeurs alléchantes s'évaporaient depuis la classe d'économie domestique, traversant les couloirs de l'une des ailes de l'école secondaire Ataguttaaluk.

Des activités inhabituelles laissaient présager du grand événement qui eu lieu en ce début du mois de décembre 92. Pour la première fois depuis 33 ans, une cérémonie de remise de diplômes a été organisée à l'école Ataguttaaluk.

Laura Akittirq, Tom Awa, Lori Idlout et Louis Tapardjuk fils ont reçu leurs diplômes du ministère de l'Education des Territoires du Nord-Ouest.

Le personnel de l'école et de nombreux étudiants ont passé deux jours à préparer un buffet pour les quatre diplômés et leurs familles.

Passées la convivialité du buffet et les discussions, la cérémonie dans le gymnase fut impressionnante quant à son aspect solennel.

Une procession solennelle

Les participants se sont alignés avec la rigueur d'une procession et ont pris leurs places sur la scène. Les quatre diplômés, en toge blanche et portant le couvre-chef cérémonial, se tenaient au centre de la scène.

En face d'eux, huit membres du Conseil scolaire communautaire : le maire Paul Haulli, l'enseignant de douzième année Scott Bishop, le directeur par intérim Steve Daniels, les représentants de l'Eglise Caini Iqqarqsaq, Antonin Qunnun et Peter Awa, le personnel administratif de l'école, les interprètes Mari Lusi Uviluk et Lucy Tapardjuk, et, à l'aise dans leurs uniformes pourpres, les officiers de la GRC Lew Philip et Dean Taylor.

Après les prières d'ouverture et l'hymne national, Victor Aqqatsiaq, le président du Conseil scolaire d'Igloolik, a parlé le premier. MM. Uviluk et Tapardjuk ont traduit durant toute la soirée pour ceux qui ne parlaient qu'une langue.

Puis Steve Daniels a rappelé l'histoire de l'école, depuis l'ouverture en 1960 lorsque n'existaient que deux salles, deux professeurs, un interprète et le concierge, Inooya, jusqu'à aujourd'hui, avec un personnel de 39 personnes et toujours Inooya, désormais responsable de la maintenance.

Après le discours du directeur par intérim, dans ce gymnase où fut signée l'entente de principe du Nunavut en 1990, le maire Paul Haulli a félicité les élèves diplômés et encouragé les autres à travailler dur pour être prêts pour Nunavut.

Scott Bishop, que le directeur par intérim a présenté comme étant celui qui a préparé les quatre étudiants aux examens, s'est avancé et a pris la parole tandis que les diplômés se tenaient debout.

Monsieur Bishop, qui a appris beaucoup de ses étudiants de douzième année durant les trois années qu'il a passées à Igloolik, a été applaudi chaleureusement lorsqu'il s'est exprimé en inuktitut-sans le bénéfice d'une traduction anglaise.

Une émotion débordante

L'émotion des diplômés était évidente lorsqu'ils se sont approchés du micro et ont parlé en inuktitut puis en anglais, remerciant ceux qui les ont inspirés et aidés dans leurs études, et suggérant aux autres étudiants de persévérer.

Lori Idlout a voulu soulager la tension de ce moment d'émotion en expliquant qu'elle remerciait chacun de l'avoir aidée à atteindre ce but. Cela ressemblait quelque part à une cérémonie des Emmy Awards.

Pour clôturer la fête, Laura Akittirq, Tom Awa, Lori Idlout et Louis Tapardjuk, un par un, ont présenté leur écharpe pourpre à Steve Daniels et se sont agenouillés devant lui pour la recevoir. Puis un diplôme roulé serré dans une bande écarlate leur fut remis par M. Aqqatsiaq.

Lorsque le dernier diplômé fut retourné à sa place, le public a manifesté sa joie en applaudissant, hurlant et sifflant, debout pour l'ovation.

Après la cérémonie, les diplômés se présentèrent en ligne pour être remerciés individuellement par ceux qui le souhaitaient.

Puis la ligne s'est brisée avec les premières notes d'une musique pour une danse d'adolescents, consumant les dernières heures de ce jour mémorable pour les premiers diplômés de l'école secondaire d'Igloolik et pour le reste de cette communauté fière.

À propos de Georgia : Georgia est une correspondante régulière de L'Aquilon depuis quelques années. Elle habite dans le Nord depuis longtemps et le récit de ses expériences dans l'Arctique, qu'il s'agisse d'un voyage en bateau ou d'un événement a priori anodin, reflète l'amour profond qu'elle éprouve pour ce coin du monde et les gens qui y habitent. Si vous aussi, vous avez des aventures à raconter, n'hésitez pas à nous écrire.

La chronique culinaire de Gordon Bleu

À voir les files d'attente chez le tailleur, il n'est pas difficile de croire que les Fêtes ont été un grand succès ... côté gastronomie! Même le chef Gordon Bleu a fait faire quelques retouches à son pantalon!!!

Est-ce que cela veut dire qu'il faut arrêter de manger? Mais, non! Le secret est de modifier son régime afin d'éviter l'achat d'une nouvelle garde-robe. Quoi faire? Un autre gâteau ou ... pourquoi pas une salade? Une salade en plein hiver? Quoi de mieux qu'une salade haute en couleurs et en fraîcheur pour vous aider à perdre ces kilos en trop et, soit dit en passant, en même temps vous aider à oublier le noir et blanc de cette interminable saison glaciale. Faites donc d'une pierre deux coups et préparez une **Salade de couscous.** Couscous, vous dîtes, qu'est-ce que c'est? De la viande? Non, c'est de la semoule de blé. La même qu'on utilise pour la fabrication des pâtes, des potages, etc. et qui se marie très bien avec de la viande ainsi que des légumes. Vous en verrez aux menus de restaurants marocains, arabes et africains dans la composition de plats tels que le couscous aux merguez, au poulet, royal, etc.

Pour en savoir plus, le chef Gordon Bleu vous invite à consulter un autre bon livre qui embellira votre répertoire culinaire, le *Larousse Gastronomique*, genre de dictionnaire culinaire qui explique en détail tous les ingrédients et termes utilisés en cuisine - il y a même des recettes.

Tout comme le gravlâx, cette salade couscous ne se «cuit» pas à la chaleur. C'est plutôt l'huile, le jus de citron et les tomates qui servent d'agents de cuisson.

Salade de couscous

Une boîte de couscous de grosseur moyenne (env. 500 gr)
4 tomates
un paquet d'oignons verts
le jus de 3 citrons
1/3 tasse d'huile végétale
sel, poivre

Dans un grand bol, arrosez le couscous d'huile et de jus de citron; ajoutez-y les tomates pelées* et concassées de même que les oignons verts hachés finement; assaisonnez. Mélangez bien le tout, couvrez et mettez au réfrigérateur 24 heures. Rectifiez l'assaisonnement et ajoutez plus de citron, si nécessaire. Servez comme plat léger ou comme salade d'accompagnement. Vous pouvez la garnir de tranches d'oeuf à la coque ou de persil, etc.

Plusieurs parmi vous ont signalé une difficulté à dénicher de l'aneth frais pour réussir le gravlâx. Un des problèmes en cuisine (ainsi que pour les chefs des grands hôtels et restaurants) est celui de la disponibilité de produits frais et de qualité. On ne peut pas toujours avoir tout ce qu'on veut, mais il ne faut pas avoir peur de demander à d'autres de donner un coup de main pour trouver ce qu'il faut (ou l'équivalent). Souvent, le chef de votre restaurant préféré saura vous guider pour l'achat d'un ingrédient qu'on ne peut pas se procurer. Même dans le Sud, on n'a pas toujours accès aux bons fromages, champignons ou vins voulus. Imaginez donc comment cela peut être difficile dans le grand Nord! Les ingrédients secs peuvent vous être envoyés par des amis qui habitent les grandes villes (en échange de vos nouvelles recettes, bien sûr!) ou vous pouvez trouver un produit de remplacement pour certaines recettes. Après tout, il faut apprendre à se débrouiller en cuisine ... comme ailleurs.

Si vous avez des suggestions ou commentaires, pourquoi ne pas les partager avec d'autres. Envoyez-les aux bons soins du journal *L'Aquilon* et le chef Gordon Bleu se fera un plaisir d'en faire part à ses lectrices et à ses lecteurs lors de ses prochaines chroniques. Par exemple, voici un truc pour empêcher le jaune d'un oeuf à la coque de noircir : faites cuire l'oeuf dans de l'eau qui mijote à peine et non pas à gros bouillons. En voici un autre pour ceux qui partent en camping sauvage et qui doivent souvent préparer les repas sur un feu de camp. Pour empêcher l'extérieur d'une casserole de noircir, frottez-en l'extérieur avec un pain de savon avant de l'utiliser. Elle se nettoiera alors en un tournemain, sans vous décourager ... ou vous faire sacrer.

Bon appétit!!

* Pour vous aider à peler les tomates, les blanchir en les plongeant une minute dans l'eau bouillante. Vous verrez que la peau s'enlève alors plus facilement.

Participation des Autochtones à l'industrie minière

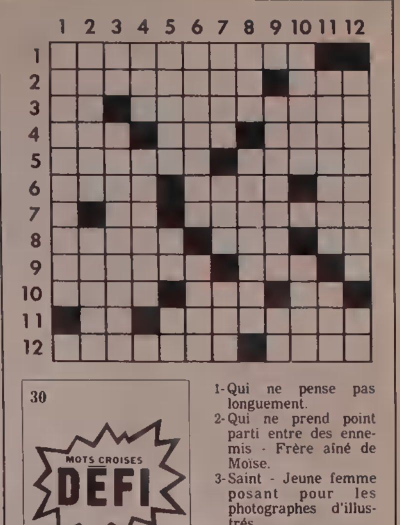
Viser la lune, tel est le nom d'un rapport rendu public mi-janvier par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC). C'est le troisième rapport sur un projet qui doit favoriser la participation des Autochtones à l'industrie minière. Il contient, entre autres, un guide des communications destiné aux sociétés d'exploration oeuvrant près des collectivités autochtones, des études de cas sur les sociétés minières, et une analyse des réponses au questionnaire sur la participation des Autochtones à l'exploitation et à l'exploration minières. «Ce rapport démontre bien que le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans l'avenir économique des autochtones du pays», a déclaré le ministre du MAINC, Tom Siddon. «Grâce à ces grands travaux axés sur la supression des obstacles structurels auxquels doivent faire face les autochtones, des progrès seront réalisés pour augmenter la participation autochtone à l'industrie minière».

Les Dogrib vont négocier

Le Conseil des Dogrib signataires du traité n°11 devient le troisième groupe déné et métis des T.N.-O à entreprendre des négociations pour obtenir un réglement régional de leur revendication territoriale globale.

Les discussions pourraient durer douze mois. La nation des Dogrib compte 2100 personnes des quatre collectivités de Rae-Edzo, Lac La Martre, Rae Lakes et Snare Lakes dans la région nord du Grand Lac des Esclaves.

Lorsque les Dénés et les Métis ont décidé en 1990 de ne pas procéder à un vote de ratification des accords sur leur revendication territoriale globale, le gouvernement du Canada a convenu de conclure des règlements régionaux sur la base des dispositions de l'accord paraphé par les Dénés et les Métis et les négociateurs gouvernementaux en avril 1990. Les cinq régions des Dénés et des Métis sont celles du Sahtu, du Deh Cho, du North Slave, du South Slave et du Delta du Mackenzie. Depuis 1990, le gouvernement [illegible] conclu un accord avec les Gwicch'in etavec les autochtones de la région du Sahtu, dont l'entente de principe vient d'être signée le 14 janvier dernier.



30



HORIZONTALEMENT

1- Qui n'a pas de quoi payer.
2- État d'une personne retirée de la vie active - Effet comique jouant sur la surprise.
3- Petit cours d'eau - Disposition de roues dentées se commandant les unes les autres.
4- Et le reste - Endroit d'un cours d'eau où l'on peut passer à pied - Nom poétique de l'Irlande.
5- Effleurée - Pierre fine, à reflets changeants.
6- Hausse - Associe - Terminaison de verbe.
7- En matière de - S'ensuit.
8- Liste des mets - Pièce de bois soutenant un navire en construction - Prép.
9- Qui [illegible] une expression farouche - Habille.
10- Membrane colorée de l'oeil - Moteur principal - Est/ouest.
11- Métal recherché - Divertissante.
12- Étreindre - Silencieux.

VERTICALEMENT

1- Qui ne pense pas longuement.
2- Qui ne prend point parti entre des ennemis - Frère aîné de Moïse.
3- Saint - Jeune femme posant pour les photographes d'illustrés.
4- Unité monétaire scandinave - Plaçàs de la matière pesante dans la nacelle d'un ballon.
5- Morceau d'étoffe qui sert à envelopper un enfant nouveau-né - Infinitif - Symb. de l'actinium.
6- Force physique - Carte à jouer.
7- Partie de la cheminée où l'on fait le feu - Non brouillé - Cloison.
8- Grande ouverte - Inactives.
9- Planète située au-delà d'Uranus - Matinée.
10- Perdit - Dirigé avec maîtrise.
11- Souplesse - Supprime.
12- Obstruèrent - Unit les parties du discours.



Solution du No. 30

La FFT en bref



Les membres du comité exécutif (C.E.) de la FFT se réunissent chaque mois pour voir à la bonne gestion des affaires de la Fédération et pour discuter des dossiers de l'heure. Dorénavant, *L'Aquilon* publiera un sommaire des décisions et réflexions issues de ces réunions.

La dernière réunion du C.E. a eu lieu le 12 janvier dernier.

Composition du Comité exécutif

Diane Mahoney, présidente
Julie Bernier, première vice-présidente
Michel Prince, trésorier
Monique Bird, deuxième vice-présidente
Louise Lafond, secrétaire
Le directeur ou la directrice de la FFT assiste d'office aux réunions.

Nomination de Francine Brassard à [redacted] direction générale

Le Comité exécutif a nommé Mme Brassard pour remplacer Jean Watters, qui quittera ses fonctions à la fin de janvier. Mme Brassard est actuellement directrice adjointe. L'Aquilon présentera une entrevue avec Francine Brassard au cours des prochaines semaines.

Arrivée prochaine d'une nouvelle agente de développement

La FFT a engagé une nouvelle agente communautaire. Il s'agit de Mme Sylvie Francoeur, qui occupait jusqu'à récemment un poste d'agente communautaire à l'association des jeunes francophones de l'Alberta.

Les dossiers sur lesquels travaillera en priorité Mme Francoeur sont la formation des bénévoles, l'aide aux associations et la préparation du parlement jeunesse qui se tiendra à Yellowknife en novembre prochain.

Restrictions budgétaires

Le gouvernement fédéral a annoncé des coupures de 10 pour cent dans toutes les subventions de base et les programmes des organismes communautaires au pays. La FFT n'échappe pas à la règle. Les membres du C.E. sont confiants toutefois que les coupures prévues n'auront pas de grave impact sur les activités de la FFT et de ses composantes. Le mot d'ordre : faire mieux avec moins et être efficient et efficace.

Programmation de 1993-1994

La FFT a présenté son programme d'activités et ses prévisions budgétaires pour l'année 1993-1994. Son budget est de l'ordre de 500 000 $. On prévoit, entre autres, l'embauche d'un deuxième agent de développement communautaire pour aider les bénévoles à mener à bien les dossiers des aînés, de l'alphabétisation et des Elles-Ténoises. La FFT veut également tout mettre en oeuvre pour négocier avec succès une entente tripartite avec le fédéral et le gouvernement des T.N.-O. sur le financement de base et le programme de développement communautaire et culturel.

La FFT veut également mettre en place un nouveau dialogue avec les communautés autochtones des Territoires.

Le point le plus froid dans les T.N.-O.

On sait que la température dans les Territoires du Nord-Ouest chute bien au-dessous de 0°C, mais quelle est-elle au juste? À Inuvik, les blocs-cylindres non chauffés gèlent en hiver pendant les coups de froid, qui atteignent régulièrement -45°C. À Pangnirtung et dans bon nombre de localités arctiques, les ports de mer restent gelés dix mois par année et les températures descendent bien au-dessous de -50°C!

Cependant le point le plus froid connu dans les T.N.-O. se trouve bien plus au sud qu'on ne le pense. Dans le congélateur superglacial du laboratoire marin de Yellowknife, le thermomètre indique -80°C à longueur d'année. Il s'agit donc de l'endroit le plus froid dans les Territoires du Nord-Ouest.

Depuis 1976, on analyse la qualité de l'eau des T.N.-O. à ce laboratoire. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui en est responsable, a reçu une aide financière dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique, une composante du Plan vert fédéral, qui lui permettra d'analyser les sédiments et les tissus des poissons.

Heureusement, les employés du centre d'analyse d'eau le plus au nord au Canada n'ont pas besoin de pénétrer dans le congélateur très souvent. Cependant, lorsqu'il faut y placer des échantillons ou en sortir, il faut porter des gants thermiques spéciaux.

Afin que les contaminants ne se détériorent pas avant qu'on puisse les étudier, il faut garder ces échantillons à une température extrêmement basse. «Pour préserver les composés organiques, on doit garder les échantillons (tissus des poissons) à des températures variant entre -60°C et -80°C», affirme M. Bill Coedy, directeur du laboratoire. Les composés organiques incluent des polluants toxiques tels que le diphényle polychloré et les dioxines.

Les échantillons congélés renferment des renseignements sur les agents polluants qui sont présents dans les eaux des Territoires du Nord-Ouest à un moment donné. «Si on trouve un jour de nouveaux contaminants, ou si la technique s'améliore, on pourra alors analyser ces échantillons», précise M. Coedy.

Selon M. Coedy, on a construit le congélateur superglacial expressément pour «archiver leséchantillons de poissons et de sédiments prélevés dans la rivière des Esclaves».

Le programme de contrôle de la rivière des Esclaves est réalisé en collaboration avec différents organismes gouvernementaux. L'objectif du programme est d'étudier les contaminants qui se trouvent dans la partie de la rivière des Esclaves qui se situe dans les T.N.-O.

On est en train de recueillir et d'analyser des échantillons de poisson et de sédiment dans la rivière, à la hauteur de Fort Smith, afin de déterminer le volume de pollution qui vient de l'Alberta.

N.B. Ce texte a été préparé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 3, vendredi 29 janvier 1993

La Nation Dénée en assemblée exceptionnelle

Le siège social est remis en question

Mardi 26 et mercredi 27, les 26 chefs des différentes régions indiennes composant la Nation Dénée se sont réunis en assemblée à Yellowknife. Le siège social continuera à fonctionner, tout le monde semble d'accord sur ce point. Reste à savoir sous quelles formes.

Emmanuel Carcano

Il faut remonter jusqu'en novembre 1990 pour voir réunis les 26 chefs dénés des cinq régions : Delta, Sahtu, Deh Cho, North-Slavey et South-Slavey. Les chefs ont choisi Frank T'Seleie, ancien chef de Fort Good Hope, comme président. Au terme de deux jours de réunion, après avoir discuté entre eux, région par région, certains chefs sont arrivés à la conclusion que le siège social de la Nation Dénée n'est plus utile. George Cleary, président du conseil tribal du Sahtu, s'est exprimé en ces termes : «Nous ne pouvons plus continuer ainsi. Nous pourrions encore fonctionner si de profonds changements se produisaient. D'ici un an et demi, nous serons dans une situation où la moitié de la Nation Dénée négociera certaines questions et l'autre moitié négociera d'autres questions (Ndlr : le gouvernement fédéral et et les négociateurs dénés ont signé une entente le 10 janvier 93 sur la revendication territoriale du Sahtu). Il y a déjà trop de conflits entre le siège social et les communautés. Il faudrait créer un comité exécutif où soient représentées toutes les régions pour changer les choses dès maintenant».

En matière d'environnement et de culture, Cleary a toutefois précisé que «la Nation Dénée a un rôle à jouer». Mais la constitution de la Nation Dénée ne peut être modifiée qu'en assemblée générale.

Bill Erasmus, le chef de la Nation Dénée, semblait confiant sur l'ave-

Suite en page 4
Nation Dénée



Les Métis s'engagent dans des négociations pour l'autonomie gouvernementale

Marina Devine

La Nation Métis des Territoires du Nord-Ouest a décidé de négocier avec les gouvernements fédéral et territorial sous l'égide d'une politique pour l'autonomie gouvernementale des autochtones hors-réserves. C'est lors d'un forum sur les droits des Métis qui réunissait 50 délégués les 14 et 16 janvier à Fort Smith que ce «processus trilatéral» a été engagé.

Les discussions vont se concentrer sur l'autonomie gouvernementale pour les Métis dans les régions du Deh Cho et du traité 8. Mais selon Gary Bohnet, le président de la Nation Métis, il est peu probable que le processus résolve les revendications territoriales métis. D'autant plus que d'autres droits métis ne sont pas encore réglés.

Les Dénés des deux régions du sud des T.N.-O ont rejeté la politique globale de revendication territoriale du fédéral. Ce qui veut dire que les Métis de ces deux régions ne prendront pas part à une négociation territoriale avec les Dénés.

Bien que le ministre des Affaires Indiennes, Tom Siddon, ne soit pas très ouvert à l'idée d'une revendication territoriale séparée des Métis dans ces régions, «il a indiqué qu'il serait près à accepter une proposition d'autonomie gouvernementale d'un côté», a précisé Gary Bohnet dans une entrevue le 19 janvier.

Pour l'heure, la politique d'autonomie gouvernementale pour les autochtones hors-réserves ne s'applique pas au nord du soixantième parallèle. Gary Bohnet explique qu'il a le support du GTNO et un engagement de Tom Siddon pour que cette situation change.

L'ordre du jour des discussions comprendrait le logement, le développement économique, les soins de santé, la justice, les services sociaux, l'éducation, la formation, les langues et la culture.

Des parcelles de terre pourraient être négociées à des fins économiques, telle que la construction d'une scierie. Mais il y a peu de chance que la politique menée donne aux Métis de grandes étendues de terre. Pour plus de terres, les Métis devront attendre au moins jusqu'à ce que les revendications du Traité 8 soient négociées.

François Paulette, un activiste de longue date du Traité 8 , a encouragé les Métis à travailler plus étroitement avec les Chefs du Traité de cette région. Gary Bohnet a pris ce conseil en considération et rencontrera bientôt les conseils de bande du Traité 8 et du Deh Cho.

«Il semble que le processus trilatéral aborde les clauses de

Suite en page 7
Autonomie

Les priorités de la francophonie dans les T.N.-O

L'éducation au premier rang

Jean Watters, le directeur général de la FFT, soumet dans cet article une réflexion sur les priorités de la francophonie dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 1988, le rapport Perreault était déposé. Ce rapport, une étude exhaustive sur les francophones dans les Territoires du Nord-Ouest, identifiait entre autres les priorités de la francophonie territoriale. Elles étaient, par ordre d'importance décroissante, l'éducation, la santé, les communications, les services de référence en français et le système juridique.

Ce rapport a servi de bible aux dirigeants de la FFT au cours des quatre dernières années. Des progrès énormes ont été accomplis dans chacun des domaines prioritaires. Récemment, nous avons vérifié, par l'entremise de la planification stratégique, si ces priorités avaient changé.

Les résultats préliminaires et cumulatifs des données recueillies auprès des associations membres de la FFT, au cours des mois de novembre et décembre 92 et janvier 93, démontrent que les priorités ont évolué sensiblement. Au premier rang, on retrouve toujours l'éducation (et la formation) qui semble être ici comme dans les autres provinces la préoccupation principale des francophones. Yellowknife a maintenant son école française, l'école Allain Saint-Cyr. L'Association des parents francophones qui a vu le jour il y a deux ans tente d'obtenir la gestion scolaire. La refrancisation, qui était absente du rapport Perreault, occupe le deuxième rang. Certains observateurs nous font remarquer que la population francophone des Terri-

Suite en page 4
Priorités

Michel Ouellette, entre cuisine et taxi . Portrait en page 5

SOMMAIRE

Il a dit :
«L'orteil m'a pogné sur le haut de la babine»
Michel Ouellette
voir en page 5

1992 dans l'Arctique de l'Est 3
Éditorial 4
Portraits de francophones 5
Quoi de neuf à Yellowknife? 7
La Nation Dénée décide de son avenir 4

Priorités francophones
voir en page 4



Transports Canada
Aviation

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport d'Aklavik.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT D'AKLAVIK

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport d'Aklavik

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport d'Aklavik situé à proximité d'Aklavik dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)

«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)

«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)

«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)

«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)

2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 6,7 m au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que

a) les surfaces d'aproche
b) la surface extérieure
c) les surfaces de transitions.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

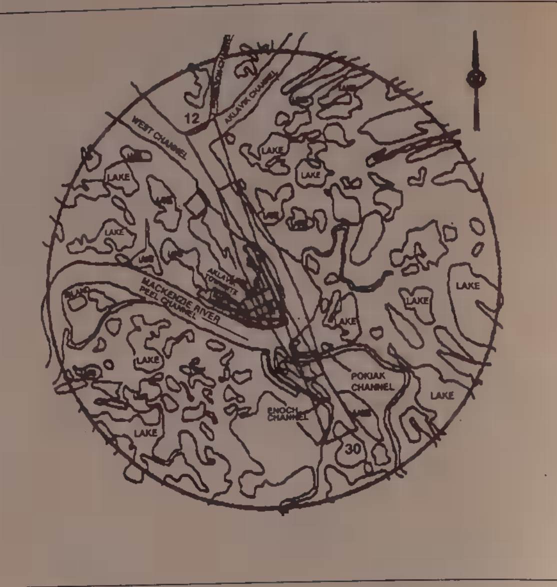
ANNEXE

(Article 2 et 3)

PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroportt d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est un point situé sur l'axe de l piste 12-30 à 457 m du seuil de la piste 30.



E. 2982 — 23 mars 1992

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E.2982, daté du 23 mars 1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 12-30 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 12 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 30 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E.2982 daté du 23 mars 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 12-30 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 034m.

Partie V

Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E. 2982 daté du 23 mars 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.





Survol de l'année 1992

Daniel Cuerrier

Janvier

- Une étude commandée par la Commission canadienne des droits de la personne conclut que la décision du gouvernement d'Ottawa de relocaliser les Inuit d'Inukjuak vers le Haut-Arctique était en partie motivée par le désir d'affirmer la souveraineté canadienne dans cette région. Le rapport affirmait également que le gouvernement avait brisé la promesse faite aux Inuit avant la relocalisation. Promesse qui stipulait entre autres que ce déménagement n'était que pour une période de deux ans.

- Le premier réseau de télévision nordique et pan-canadien voit le jour : la télévision du Nord (TVNC). L'honorable Ray Hnatyshyn, gouverneur général du Canada préside à Iqaluit aux cérémonies marquant la naissance du réseau. TVNC dessert 94 communautés couvrant plus de 4,3 millions de kilomètres carrés, du Labrador au Yukon.

Février

- Iqaluit est l'hôte du sommet sur le Nunavut. Pour l'occasion, des leaders politiques venus de tous les coins de l'Arctique se réunissent sous la présidence de Titus Alloolo, président du caucus du Nunavut.

- Les membres de la Commission polaire visitent les communautés nordiques au cours d'un voyage d'une semaine qui les conduit à Kuujuaq, à Iqaluit, Broughton Island, Igloolik, Cambridge Bay et Coppermine.

- Le président de la Fédération Tungavik de Nunavut (FTN), M. Paul Quassa est reconnu coupable d'assaut sexuel. Il bénéficie toutefois d'une libération inconditionnelle. Suite au vote unanime des membres du conseil d'administration de la FTN, Quassa est destitué.

- Un comité composé de citoyens ordinaires d'Iqaluit est formé pour mettre sur pied un service de consultation pour les gens aux prises avec des problèmes de drogues et d'alcool. Ce mouvement mènera à la création du centre Upassuraakut.

- Un important organisme de tourisme américain place le Toonik Tyme sur sa liste des 100 événements à voir en Amérique.

Mars

- L'atelier de couture Taqqutit ouvre ses portes à Iqaluit. Il occupe le local précédemment tenu par le magasin de l'association des chasseurs et trappeurs face au Komatik Inn.

- Encore Paul Quassa : au début de mars, M. Quassa reconnaît publiquement avoir des problèmes d'alcool et décide de se soumettre à une cure de désintoxication d'une durée de trois mois. Paul Quassa est aujourd'hui conseiller spécial du président intérimaire de la FTN, M. James Eetoolook. Il est également président du trust de Nunavut.

- Le directeur de la FFT, M. Richard Barrette, décide d'aller habiter sous d'autres cieux. Il quitte Yellowknife pour Edmonton, où il travaille pour la francophonie albertaine.

- La commission des plaintes de la Gendarmerie Royale du Canada tient une séance d'une semaine à Iqaluit afin de se pencher sur la plainte présentée par Mme Kitty Nowdluk-Reynolds. Cette dernière s'était plainte des traitements que lui avait fait subir la GRC alors qu'elle devait comparaître comme témoin de la couronne au procès de celui qui l'avait précédemment violée.

- Mme Edna Elias, membre du conseil d'adminsitration de la FTN, recommande que les femmes se voient offrir le même nombre de postes que les hommes dans le futur gouvernement de Nunavut.

Avril

- Suite aux pressions faites à l'Assemblée législative de Yellowknfie, M. Tony Whitford démissionne de son poste de ministre des Services sociaux.

- Le minsitre de l'Environnement, Jean Charest, et M. Pauloosie Keeyotak de la FTN annoncent une entente selon laquelle les deux parties ont convenu de réserver plus de 22 000 kilomètres carrés de terres dans le but de crééer un nouveau parc national sur le territoire de Nunavut.

- Les Gwich'in deviennent le premier groupe de la Nation dénée à signer une entente territoriale avec le gouvernement canadien.

- Guy Campbell subit son enquête préliminaire relativement à deux accusations de trafic de narcotiques.

Mai

- Le 4 mai a lieu le référendumtterritorial sur le tracé de la frontière qui divisera éventuellement les T.N.-O. en deux territoires distincts. Le oui remporte la victoire avec 53,8 pour cent des suffrages exprimés.

- le commissaire des T.N.-O., Dan Norris, prend un congé sans solde suite à une accusation de conduite d'un véhiculeen état d'ébriété. Après avoir plaidé coupable à l'accusation, M. Norris accepte de suivre une thérapie relative à l'usage de l'alcool. La cour lui ordonne de ne plus consommer d'alcool pour une période de deux ans. Il réintègre ensuite son poste de commissaire.

- Robert Mantel, un américain membre d'une expédition vers le pôle est retrouvé sain et sauf suite à une opération de sauvetage qui aura coûté plus de 200 000 $.

- La nouvelle directrice-adjointe de la FFT débarque à Yellowknife. Francine Brassard arrive avec une solide expérience du monde des affaires. Son premier mandat : redresser la situation financière de la Fédération.

- Les actifs de Bell Canada dans l'Arctique sont vendus à Northwestel.

Juin

- La Commission royale sur les peuples autochtones visite Iqaluit et Pangnirtung.

- Un autre ministre tombe. Déclarant que son emploi l'empêche de dormir et le force à prendre continuellement des somnifères, John Ningark, député de Natilikmiot démissionne de son poste de ministre.

- Les deux compagnons de Mantel qui avaient poursuivi leur expédition vers le pôle doivent être recueillis à environ vingt kilomètres de leur objectif. Ils ont dû rebrousser chemin parce que l'état des glaces était devenue trop dangereux.

- Le comité d'enquête sur les avortements à l'hôpital Stanton de Yellowknife remet son rapport. Conclusion : il n'y a pas lieu de prendre des mesures disciplinaires. Me Anne Crawford d'Iqaluit et membre du comité, créée une controverse lorsqu'elle déclare publiquement ne pas être tout à fait d'accord avec les conclusions du rapport.

- Julie Oolayou, une adolescente de Lake Harbour est nommée athlète de l'année dans les T.N.-O. Elle avait remporté cinq médailles et établi deux records mondiaux lors des Jeux d'hiver de l'Arctique. Sa discipline : le botté haut à un et à deux pieds. (one and two-foot high kick).

- Les citoyens d'Iqaluit doivent ménager l'eau potable. En effet, les responsables des travaux publics de la ville avisent la population que le lac Géraldine qui sert à l'approvisionnement de la ville a baissé à un niveau alarmant.

- Normand Plante, l'un des grands bâtisseurs de l'AFI, nous quitte pour retourner au Québec; mais pas avant de nous avoir organisé un dernier feu de la Saint-Jean. Daniel Auger le remplace au poste de directeur de l'aéroport d'Iqaluit.

Juillet

- Le rapport d'étude sur le sytème judiciaire dans les T.N.-O. est enfin déposé. Me Katherine Peterson, responsable de l'étude y propose 90 recommandations pour améliorer le système judiciaire.

- Les chiffres publiés par le centre d'Emploi et Immigration Canada à Iqaluit démontrent que plus de 31 pour cent des Inuit étaient sans emploi, pour seulement 1 pour cent pour les non-autochtones.

- Le premier juillet, Northwestel prend officiellement charge du service téléphonique dans l'Arctique de l'Est. La compagnie semble ignorer que le français est l'une des deux langues officielles du Canada. En effet, il est maintenant presque impossible de se faire servir en français et le nouveau bottin téléphonique ne fait plus aucune place à notre langue.

- Pour la première fois en douze ans, on célèbre un mariage à Grise Fiord, la communauté la plus septentrionale en Amérique du Nord.

Août

- Privée d'un directeur général depuis plusieurs mois, la FFT voit arriver Jean Watters qui prendra les guides de la Fédération. Le temps de réconcilier la Fédération avec le gouvernement des T.N.-O., de parler de planification stratégique le voilà qui part en vacances à Noël. Il revient pour nous apprendre qu'il quitte son poste pour retourner à Edmonton. Il semble que l'air du Nord ne lui convienne pas très bien.

- La Inuit Tapirasat du Canada présente le cas des exilés du Haut-Arctique à un groupe de travail sur les peuples indigènes des Nations-Unies lors d'une rencontre à Genève en Suisse.

Septembre

- Le ministre des Finances, John Pollard, dépose enfin son budget 1992-1993 à l'Assemblée législative. Au menu : Hausse des taxes et déficit anticipé de 25 millions de dollars.

- Neufs mineurs sont tués lors d'une explosion à la mine Royal Oak. L'enquête policière piétine toujours malgré la promesse de fortes récompenses en argent à quiconque dévoilerait des détails susceptible d'élucider l'affaire.

- Une équipe de plongeurs d'Iqaluit, dirigée par Randy Smith, chef-adjoint des pompiers de la ville, réussit à colmater une brèche dans la coque d'un pétrolier. Suite aux réparations, le J.C. Phillips pourra continuer son voyage et effectuer sa livraison de mazout à Pangnirtung.

- Pour la première fois en quatre ans, l'atelier de sérigraphie de Pangnirtung présente une nouvelle collection de pièces.

Octobre

- Le référendum portant sur la proposition de Charlottetown pour le renouvellement de la constitution canadienne se solde par un non. Dans l'Arctique, le oui avait remporté une confortable majorité. Au niveau national, seulement 44,6 pour cent des votes penchaient en faveur de l'acceptation de l'accord.

- Le comité itinérant visant à promouvoir le vote en faveur de la ratification de l'entente territoriale des Inuit doit faire face à une assemblée houleuse à Iqaluit. Un comité du non se forme dirigé par Saali Peter de Apex.

- Lors d'une cérémonie officielle tenue à l'école secondaire Inuksuk d'Iqaluit, les représentants de la FTN et des gouvernements fédéral et territorial ratifient l'entente politique sur le Nunavut. Par cette entente, le gouvernement fédéral s'engage à supporter et à financer la création d'un gouvernement distinct pour le Nunavut advenant le cas où l'entente territoriale est ratifiée par le peuple inuit.

- Le conseil régional de la santé pour la région de Baffin décide de permettre que des avortements soient pratiqués à l'hôpital régional de Baffin.

- Bell Canada partie, l'AFI se met en frais d'organiser la partie d'huîtres annuelle d'Iqaluit. Ce fut un succès éclatant. Encore une fois, félicitations à Richard Houle et son comité d'activités.

- Susan Aglukark retourne à Arviat, son village d'origine pour le lancement de son deuxième recueil de chansons. Le titre de ce nouveau disque laser est «Arctic Rose».

- Le nouveau parti démocratique de Tony Penickett perd les élections après huit ans de pouvoir à l'Assemblée législative du Yukon.

Novembre

- Iqaluit subit une panne d'électricité majeure. Toute la ville sombre dans le noir durant près de dix heures. La vie sera perturbée durant plusieurs jours à cause de coupures rotatives de courant dues à un bris majeur à l'une des génératrices.

- Les 4,5,6 novemebre, 69 pour cent des voteurs inscrits disent oui à Nunavut.

- Les exilés du Haut-Arctique annoncent qu'il n'est pas question d'abandonner leur lutte contre le gouvernement fédéral. Ils veulent obtenir des excuses officielles de la part du gouvernement canadien de même qu'une compensation financière.

- Dennis Patterson fait une sortie en règle contre les activistes des droits des animaux. Il les accuse de contribuer à la destruction de la culture inuit.

- Le ministre des Services sociaux, Dennis Patterson annonce au cabinet qu'il désire obtenir une augmentation de 750 000$ à son budget. L'argent supplémentaire servira à offrir de meilleures conditions salariales aux employés oeuvrant dans le milieu des drogues et de l'alcool.

- Lors d'une assemblée générale spéciale de l'AFI, Mme Geneviève Ouellet remet sa démission à titre de présidente de l'association. Une autre qui s'en va retrouver la «sloche» et les embouteillages de Montréal. Linda McDonald lui succède à la présidence.

Décembre

- Un incendie d'origine criminel dont les dommages s'élèvent à plus de 2,5 millions de dollars détruit l'école élémentaire d'Apex.

- Un autre ministre qui tombe. Dennis Patterson avait passé une note en chambre à un confrère, l'incitant à voter en faveur de la construction d'un musée à Iqaluit. Reconnaisant avoi agi de façon non-professionnelle, M. Patterson remet sa démission à titre de membre du conseil des ministres, mais demeure député d'Iqaluit.

- Et un autre! James Arvaluk, ministre de l'Éducation quitte à son tour le conseil des ministres. M. Arvaluk remet sa démission après que la GRC ait entrepris d'enquêter *sur une affaire d'assaut sexuel vieille de douze ans.*

- Malheureusement, cela n'arrête pas. Prenant tout le monde par surprise, Tony Whitford démissionne lui aussi. Pour lui, c'est la deuxième démission en moins d'un an.

- Trois nouveaux députés accèdent au conseil des ministres pour combler les postes devenus vacants, ce sont Richard Nerysoo, Rebecca Mike et John Todd.

- Le lavage de linge sale se continue sur la place publique. À l'Assemblée législative, on semble plus préoccupé de se planter des couteaux dans le dos et de se donner des crocs-en-jambes, que de s'occuper des affaires du gouvernement. Toujours est-il que Mme Betty Harnum, commissaire aux langues officielles pour les T.N.-O., subit les attaques de plusieurs membres de l'Assemblée législative à cause de sa relation personnelle avec le député Titus Allolo.

- La première femme canadienne à voyager dans l'espace est de passage à Iqaluit. Lors d'une allocution présentée à l'école secondaire Inuksuk, Mme Roberta Bondar parlera de sa carrière et de son expérience à bord de la navette spatiale.

ÉDITORIAL

Pour que le gouvernement rende des comptes

L'accès à l'information gouvernementale

Le comité permanent sur la législation tenait la semaine dernière une consultation publique pour entendre les commentaires des citoyens des T.N.-O. sur l'accès à l'information gouvernementale. Le gouvernement des Territoires examine la possibilité de présenter une loi sur l'accès à l'information gouvernementale et de créer un poste d'ombudsman.

Une consultation sur de tels sujets est attendue depuis longtemps par le public des Territoires du Nord-Ouest.

Une première tentative de faire voter une loi sur l'accès à l'information avait échoué en 1991. Le député du Deh Cho, Sam Gargan, avait introduit un projet de loi privé qui était mort avant de passer en seconde lecture. L'échec de M. Gargan avait choqué la population. Arguant que les Territoires du Nord-Ouest sont l'une des seules juridictions canadiennes à ne pas avoir de loi sur l'accès à l'information, le public a fait de cette question l'un des principaux enjeux de la dernière campagne électorale.

La FFT a participé aux audiences publiques de la semaine dernière. Comme bien d'autres groupes d'intérêt, elle estime qu'il est impératif d'avoir une loi garantissant l'accès à l'information gouvernementale, permettant au public de porter un jugement valable sur la façon dont les décisions sont prises et sur la façon dont les fonds publics sont dépensés. Sans une telle loi, cela est à toutes fins pratique impossible.

Certains ministères démontrent une certaine résistance à fournir une information détaillée aux citoyens et aux groupes qui en font la demande. Une loi sur l'accès à l'information corrigera cette tendance des fonctionnaires. Une loi est d'autant plus essentielle que les T.N.-O. sont dotés d'un gouvernement de consensus, où il n'y a aucun parti d'opposition pour remettre en cause ou questionner les activités du governement élu.

En ce qui concerne la création d'un poste d'ombudsman, la FFT ne s'y oppose pas à priori. Tout simplement, elle ne voudrait pas que le gouvernement, en inaugurant un bureau d'ombudsman, perde de vue l'accès à l'information. La FFT estime que la notion de responsabilité du gouvernement ne sera pas satisfaite par la seule création d'un poste d'ombudsman.

La Fédération a indiqué aux audiences qu'elle serait très intéressée à recevoir une information plus complète sur les questions linguistiques et culturelles, avant de résoudre les problèmes reliés à ce manque d'information.

Par exemple, le niveau de financement des services en français est de l'ordre de 5 millions de dollars par année. La Fédération en contrôle directement plus de 550 000 $ par le biais de ses propres budgets. Les autres 4,5 millions $ sont gérés par le gouvernement des Territoires. La FFT croit que certaines sommes d'argent pourraient être mieux réparties à l'occasion.

Toutefois, la FFT apprécie grandement la plus grande ouverture des responsables du gouvernement face à la transmission de l'information.

La Fédération croit qu'une loi sur l'information renforcera l'attitude actuelle du gouvernement et permettra d'établir un dialogue fructueux pour tous.

Louise Doren

L'aquilon

Directrice : Louise Doren
Journalistes : Daniel Cuerrier, Marina Devine
Journaliste coopérant et photos : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

Je m'abonne
Nom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : ....
Tél. : ....

L'Aquilon, l'hebdomadaire du Nord

Suite de la page 1

Les priorités francophones

toires est de plus en plus stable et que les gens deviennent conscients qu'eux et leurs enfants perdent progressivement leur langue maternelle.

Le rapport préliminaire Boutin sur l'alphabétisation des francophones dans les T.N.-0 démontre d'ailleurs que les francophones d'ici sont beaucoup plus préoccupés par la question de la refrancisation que celle de l'alphabétisation.

Les communications arrivent au troisième rang. Depuis le rapport Perreault, beaucoup a été accompli dans ce domaine. À Yellowknife par exemple, les francophones et francophiles ont accès à trois postes de télévision et à un poste de radio en français.

Aujourd'hui, lorsque les gens parlent de communications, ils font surtout référence à la radio communautaire, à leur journal *L'Aquilon* et aux communications interpersonnelles.

Au quatrième rang, on trouve la culture. Ce vaste domaine était absent des données du rapport Perreault sur les priorités générales de la francophonie ténoise. Cela s'explique facilement, puisque le rapport considérait la culture comme étant une priorité des associations plutôt que celle de la FFT. Alors que les services de références et d'informations gouvernementales occupaient le quatrième rang en 1988, on les retrouve aujourd'hui au cinquième rang suivi de la santé puis du domaine juridique. Que la santé ait glissé du deuxième au sixième rang, il ne faut pas s'en étonner.

Les services francophones dans nos hôpitaux font désormais partie de notre réalité.

Que faire dans le cadre de ces priorités? Qui prendra la responsabilité pour chacune d'elles : les associations, la FFT ou les deux...? Ces questions seront discutées à Yellowknife dans le cadre de l'assemblée générale spéciale, les 13 et 14 février.

Suite de la page 1

La Nation Dénée face à son avenir

nir du siège social : «Nous sommes tous d'accord pour dire que le siège national va continuer à fonctionner. La question est de savoir avec quel rôle, quelles responsabilités et quel mandat? Ce sont les questions qui sont débattues. Il est bon que les chefs du Delta soient assis à cette table. Je ne pense pas qu'ils seront d'accord sur tout. Je suis assez optimiste pour cette réunion. Nous devons être très ouverts à ce que les gens ressentent. La Nation Dénée est une collectivité d'individus, ce n'est pas juste Bill Erasmus ou quelques autres personnes. Il faudra nous ajuster, cela fait partie du développement d'une nation».

Jerry Paulette, chef du conseil de bande de Fort Smith, pense lui aussi qu'un siège social est nécessaire. «Ainsi nous pourrons aider toutes les régions», a-t-il expliqué. Mercredi soir, les 26 chefs dénés n'étaient pas parvenu à une entente précise.

Les différentes négociations territoriales (Sahtu, Gwich'in) risquent d'affaiblir le poids politique de la Nation Dénée face au gouvernement d'Ottawa. C'est contre ce mouvement de fond que Bill Erasmus entend lutter, pour conserver autant que possible l'unité de la Nation Dénée.

34 ans dont 13 dans les Territoires

Michel Ouellette, un pied dans le taxi, l'autre dans la cuisine

Le bonhomme est intarissable, il aime parler, raconter des histoires. La sienne, entre le taxi, qu'il conduit depuis 79, et la cuisine, qu'il a étudiée lorsqu'il avait 20 ans, et qui le fait vivre maintenant une bonne partie de l'année. Récit d'une aventure.

Emmanuel Carcano

C'est à Bonfield, du côté de North Bay, dans l'Ontario, que Michel Ouellette voit le jour il y a 34 ans, dans une famille de trois gars et une fille.

Il arrive à Yellowknife en septembre 79. «Pour visiter mon frère, raconte-t-il. Puis j'ai pogné un job dans la construction jusqu'à ce qu'il fasse trop frette. Je connaissais la cuisine, alors j'ai embarqué, il fait toujours chaud et il y a toujours à manger». On a introduit le caribou dans les plats du Yellowknife Inn et on servait l'omble fumé de l'Arctique épicé, mariné, avec des olives. Des mets qu'on inventait. Si tu avais des idées, c'était bienvenu», lâche-t-il malicieusement

Michel Ouellette se souvient de ses premières impressions lorsqu'il est arrivé : «Lorsque je suis monté, le monde français il se tenait la bouche fermée. Au début, c'était pas facile. On nous appelait les grenouilles puis ça a changé. Les Anglais ont compris qu'il y avait une importante communauté francophone au Canada. Dans ce temps-là, l'association franco-ténoise était plus populaire. Je me souviens de la Saint-Jean Baptiste en 79, un énorme feu et beaucoup de monde. Je connais encore pas mal de francophones à Yellowknife». Tout en observant la route tandis que son taxi, le n°3, file tranquillement vers la vieille ville, Michel Ouellette poursuit : «J'ai pris le taxi en 1981. Je chauffais pour un Yougoslave en 1984. En ce temps-là, il n'y avait que 35 taxis, moins d'autobus, moins d'autos. C'était pas mal payant. J'ai acheté des actions dans la compagnie (NDLR : City Cab), maintenant j'ai trois voitures».



Il y a environ deux semaines, Michel s'est même porté candidat à la présidence de la société des chauffeurs de taxis, ceux-ci ayant décidé de racheter la compagnie. Il s'est fait battre. On lui a reproché d'être trop souvent absent, lorsqu'il part dans le «bois», travailler comme cuisinier dans des camps. «Le bois, j'y ai travaillé en 83, mais je n'avais pas été impressionné. Puis en 1985, j'en avais marre de Yellowknife. J'ai cassé avec ma blonde, je suis retourné en Ontario. J'ai pris des cours de boucher, j'ai aussi piqué du tabac avec un Anglais d'Angleterre. On a fait tout le sud de l'Ontario. Et puis en avril 86 j'ai travaillé à nouveau comme cuisinier dans le bois, jusqu'à fin 1987. Des camps de mineurs, des Force Rangers...je prenais soin de trois camps à la fois. Les jeudi et vendredi je faisais 300 milles pour livrer».

Retour au Nord

Michel décide alors de remonter avec sa voiture, une Firebird, dans les Territoires en passant par Vancouver et le Yukon.

Sur un album de photos dans lequel il a rassemblé pêle-mêle de multiples souvenirs, il montre un certificat.

Un drôle de certificat, à vrai dire. «C'est un bonhomme, le capitaine Dick, explique-t-il, qui se promène à Dawson dans les bars. Il met un orteil dans ton verre de bière, un vrai. Tu bois ton verre...L'orteil m'a pogné sur le haut de la babine. Il m'a donné un certificat comme quoi j'avais embrassé l'orteil. La légende dit qu'un Français une fois l'a avalé».

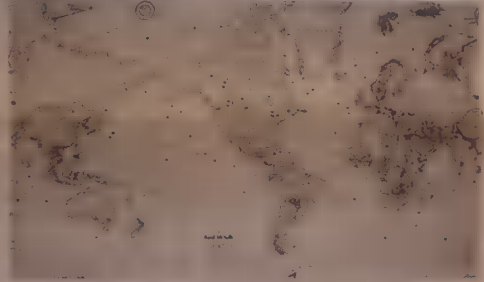
De retour à Yellowknife, Michel reprend le taxi, et alterne avec son emploi de cuisinier.

Il travaille essentiellement pour une compagnie de prospection de diamants, Covello, Bryan and Associates.

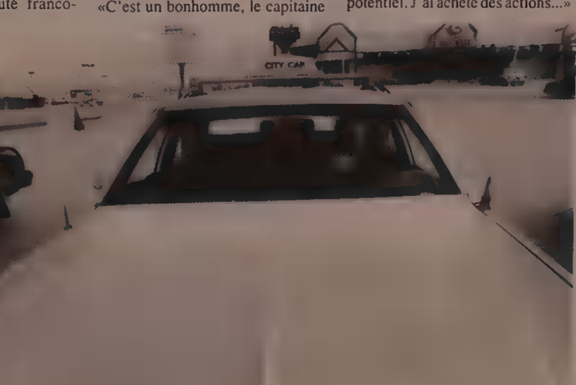
«Ça te donne une bonne rupture. Comme cuisinier, je m'occupe un peu de tout. Je pompe de l'eau, et du pétrole pour garder les tentes chauffées. Bien souvent je suis seul au camp. C'est comme un petit motel dans le bois. Ça me donne la chance de faire de la chasse, de la pêche. Au début c'est un peu long mais c'est pas pire». Ses amis l'ont surnommé «Muskeg Mike», celui qui vit dans la toundra.

D'ici quelques jours, il repart au nord, dans un coin perdu, dans son «petit motel des bois». Comme cuisinier. Quant à l'avenir ?

«Les diamants, ça a beaucoup de potentiel. J'ai acheté des actions...»



Les chauffeurs de City Cab proviennent de 15 pays différents.





Transport Canada **Aviation** Transports Canada **Aviation**

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort McPherson

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE FORT MCPHERSON

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :
«aéroport» L'aéroport de Fort McPherson situé à proximité de Fort McPherson dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)
«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)
«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)
«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)
«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)
«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)
«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)
2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 42,1 au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que
a) les surfaces d'aproche
b) la surface extérieure
c) les surfaces de transitions.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

ANNEXE

(Article 2 et 3)

PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est un point situé sur l'axe de la piste 11-29 à 533,5 m du seuil de la piste 29.



E. 2979 **9 mars 1992**

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979, daté du 9 mars1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 11-29 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 11 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 29 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'' à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de FortMcPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 11-29 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 187m.

Partie V

Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport Fort McPherson n° E. 2979 daté du 9 mars 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.





Quoi de neuf ?

Mois de la francophonie

Le mois de mars a été reconnu comme le mois de la francophonie. Plusieurs activités peuvent être organisées, dont des soirées familiales avec la participation des enfants. Le ministère de l'Éducation peut subventionner des projets de soirée dans chacune des communautés. Possibilité d'environ 500.00$ par groupe.

Soirée d'improvisation

Date: le jeudi 4 février 1993
Heure: 19h00
Lieu: Gymnase de l'école Sissons; Equipes: élèves de l'école Allain St-Cyr
Rencontre finale: membres du personnel et parents vs équipe gagnante des élèves.
Age d'admission: 7 ans et plus

Cinéma

Film : Léolo
Heure: 14h00
Lieu: Capital
Info: 873-3292

Semaine des femmes

La semaine internationale des femmes aura lieu du 5 mars au 14 mars. Et, la journée de la femme est le 8 mars. S'il vous avez le goût d'organiser une activité, veuillez s'il vous plaît composez le 873-3292.

Caribou Carnaval

Date: les 26-27-28 mars
Lieu: Frame Lake
Bénévoles requis:
cuisiniers,caissiers, transporteurs de neige, personnes pour verser le sirop
Personne contact: Francine Forget 873-3292 (le jour) Louise Desbiens 873-3848 (le soir)

Vidéo

Nous avons reçu les six derniers épisodes des Filles de Caleb ainsi que le vidéo de Madame Bovary et celui du Seigneur du château. À louer au Radio Shack.

Cours du soir

Cette année Arctic College offre trois cours en français.

Développement cognitif

Ils ont reçu six inscriptions au cours de Développement cognitif de l'enfant offert du 20 janvier au 21 avril par Caroline Lajoie.

Français langue écrite

Ils n'ont reçu que quatre inscriptions au cours de français langue écrite. Le cours est offert le mercredi soir du 27 janvier au 21 avril par le professeur Madeleine Fontan. Leur bureau d'administration accepte encore des inscriptions au cours. Le coût du cours est de 149.80$ (tps incluse)

Déclaration du revenu d'impôt

Aucune inscription n'a été reçue pour le cours de déclaration du revenu d'impôt offert par Madame Claire Dallaire du bureau de Revenu Canada à Edmonton. Madame Claire Dallaire aimerait connaître les individus qui sont intéressés à assister au cours du lundi 1 février. Le cours sera offert le dimanche 21 février de 9h00 à 15h00 au coût de 26.75$.

Si vous êtes intéressés à suivre le cours veuillez s'il vous plaît avertir le bureau d'ARCTIC COLLEGE au 920-3030.

Cercle de lecture à distance

Offert par Le Service fransaskois d'éducation des adultes et L'Association franco-culturelle de Yellowknife.
Heure: 18h30 à 19h30
Lieu: bureau de l'AFCY (Graham Building - 3e étage)
Les livres au programme sont :
le 27 janvier- Volkswagen Blues de Jacques Poulin
le 24 février- Le Zèbre de Alexandre Jardin
le 31 mars - Une histoire américaine de Jacques Godbout
le 28 avril - Courtepointe de Marie Moser
Pour de plus amples information: 873-3292

Radio

La radio communautaire ne sera pas diffusée sur les ondes de Radio-Canada puisque notre licence ne nous accorde pas le droit de diffusion. Donc, le comité de la radio a dû se réorienter et travailler avec la station de radio CKNM. Par le biais de notre émission, nous voulons être en contact avec tous les communautés des Territoires de Nord-Ouest ainsi qu'avec les provinces de l'Ouest. Nous espérons que vous allez toujours être des nôtres. Soyez à l'écoute de 101.9 FM tous les dimanches matin de 11h00 à 12h00 dès le début du mois de février. La radio communautaire a beaucoup à vous dire et à vous offrir.

Théâtre

La troupe de théâtre communautaire d'expression française «Les pas frette aux yeux» présentera sa prochaine production théâtrale à la fin du mois de mars 1993 au musée. La pièce consiste en trois courtes saynètes mettant en scène les différences culturelles entre les blancs et les peuples autochtones.

Levée de fonds

Des caisses de 20 livres d'oranges et de pamplemousses sont en vente à 25$ la caisse, à l'école secondaire W.Mc Donald pour encourager les étudiants qui veulent aller au Québec au mois de mai. Les fruits seront cueillis 5 jours avant leur arrivée à Yellowknife. Placez votre commande au 873-5814.

Suite de la page 1

Les Métis négocient

l'autonomie gouvernementale des Métis, mais la négociation des terres, qui demeure la politique de revendications territoriales, risque d'être un formidable défi et un combat pour nous», a expliqué Gary Bohnet. Pour lui, les Métis peuvent prendre part aux discussions dans le cadre du processus trilatéral sans nuire aux revendications territoriales ou aux droits qu'ils veulent voir figurer dans les constitutions du Canada et de Denendeh.

«Les Métis devraient promouvoir des programmes et des services pour les Métis». Telle est l'idée principale, selon Gary Bohnet.

La Nation Métis endosse encore largement le rapport Bourque sur le développement constitutionnel de Denendeh. Stephen Kakwi, le ministre des Affaires autochtones pour les T.N.-O, a promis aux Métis que le rapport serait discuté pendant la prochaine session de l'Assemblée législative en février. Gary Bohnet espère que l'assemblée constituante convoquée par la Commission Bourque pourra se réunir l'automne prochain. Le projet pour dénombrer les Métis de sorte à leur fournir les mêmes services de santé qu'aux Dénés progresse également, d'après Gary Bohnet.





Transports Canada
Aviation

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort Norman.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE FORT NORMAN

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :
«aéroport» L'aéroport de Fort Norman situé à proximité de Fort Norman dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)
«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)
«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)
«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)
«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)
«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)
«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)
2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 12,8 au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que
a) les surfaces d'aproche
b) la surface extérieure
c) les surfaces de transitions.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

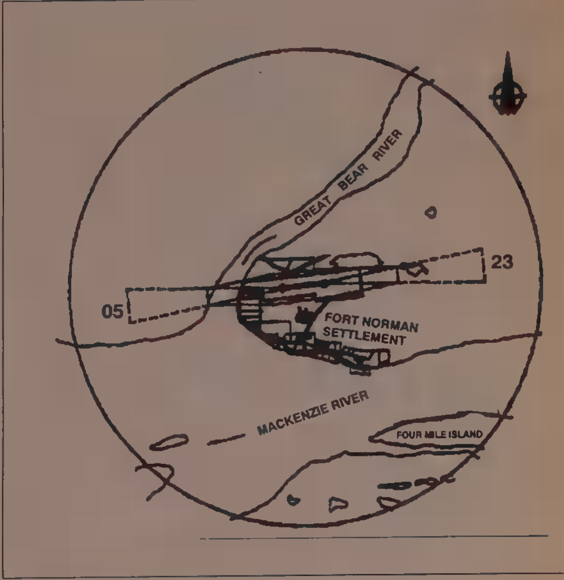
ANNEXE

(Article 2 et 3)

PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est un point situé sur l'axe de l piste 05-23 à 457 m du seuil de la piste 23.



E. 2969 — 30 janvier 1992

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969, daté du 30 janvier 1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 05-23 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 05 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 25 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 100 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 280 m du prolongement de l'axe de la bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 23 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 25m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'' à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 100 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 280 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 05-23 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une bande d'une largeur de 60 m, soit 30 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 034m.

Partie V

Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 5 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport Fort Norman n° E. 2969 daté du 30 janvier 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 8, numéro 4, vendredi 5 février 1993

En colloque à Yellowknife les 30 et 31 janvier

Les Elles-Ténoises définissent des priorités

Emmanuel Carcano

Une quinzaine de franco-ténoises se sont réunies à Yellowknife les 30 et 31 janvier. La majorité venait de Yellowknife mais deux personnes avaient fait le voyage depuis Fort Smith, une de Hay River et trois d'Iqaluit, dont la nouvelle présidente élue dimanche, Judith Paradis-Pastori. «Nous avons redéfini notre mission, explique-t-elle, qui est la promotion des femmes francophones dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous nous sommes données un mandat de 3 ans pour faciliter les échanges, le développement de réseaux». Les Elles-Ténoises se sont aussi fixées quatre buts : briser l'isolement psychologique et physique, établir des liens avec les autres groupes, favoriser le développement global des femmes et augmenter la visibilité des Elles-Ténoises. Durant ce colloque, elles ont mis sur pied deux projets : la publication d'un bulletin d'informations trimestriel, «parce que nous sommes tellement éparpillées», précise Judith Paradis-Pastori, et un projet d'auto-financement dont on connaîtra le contenu plus tard.

Samedi après-midi, les Elles-Ténoises ont eu la visite de la députée aux Communes pour l'Arctique de l'Ouest, Mme Ethel-Blondin, et d'April Mercredi, une thérapeute qui travaille à la prison de Yellowknife avec des groupes d'hommes. «Nous avions organisé des sessions d'improvisation, explique Judith Paradis-Pastori. Par exemple, une femme âgée est seule dans un bar...Suite à cela, il y a eu des discussions, des commentaires. April Mercredi nous a dit : «J'ai pensé à ma vie quand je serais plus âgée. Il faut commencer très jeune



Suite en page 3
Les Elles-Ténoises

Le fédéral continuera de soutenir les francophones

Ottawa, 29 janvier 1993 (APF) - Le gouvernement fédéral ne se désengage aucunement de ses responsabilités envers les communautés linguistiques, même s'il a annoncé en décembre des coupures de l'ordre de 10 pour cent aux subventions accordées aux organismes.

C'est ce qu'affirme la nouvelle Secrétaire d'Etat, Monique Landry, qui précise toutefois qu'il n'y a aucune vache sacrée au gouvernement et que les coupures budgétaires ne reflètent que les difficultés financières auxquelles fait face l'administration fédérale.

Il ne faut pas, a expliqué la ministre lors d'entrevues avec l'APF, associer les récentes coupures au Secrétariat d'Etat à un désengagement du gouvernement à l'endroit des communautés minoritaires. «Je maintiens l'engagement que mon gouvernement, que mon premier ministre a pris en fonction d'aider les communautés culturelles francophones et anglophones à s'épanouir».

«Ce gouvernement affirme Mme Landry, a démontré son engagement d'une façon très clair envers les communautés minoritaires» rappelle la ministre, qui cite en exemple l'adoption d'une nouvelle loi sur les langues officielles en 1988. «La coupure, c'est une autre chose qui touche l'appareil gouvernemental au complet».

Justement à ce sujet, on ne sait toujours pas si les budgets de tous les programmes gérés par le Secrétariat d'Etat seront coupés de 10 pour cent, où si la ministre fera des exceptions au besoin. C'est le cas en ce qui concerne le financement des radios communautaires, qui devraient recevoir 600,000 $ du fédéral en 1992-1993, mais dont les besoins sont maintenant évalués à 1 million de dollars. Mme Landry se dit consciente «de l'impact très positif qu'ont pu et ont dû avoir les radios communautaires» mais elle ne s'engage pas pour autant à créer un nouveau programme de financement de cinq ans. Le premier programme a pris fin en 1992. «On n'a plus les moyens de tout financer comme on le faisait» tient cependant à rappeler Mme Landry.

Suite en page 3
Soutien

Les régions dissendentes ont repris leur place

La Nation dénée demeure unie

Des chefs des cinq régions dénées de l'Arctique de l'Ouest se sont rencontrés à Yellowknife le 26, 27 et 28 janvier dernier pour décider de l'avenir de leur organisation qui fête cette année sa 23e année d'existence. Au soulagement du chef national, Bill Erasmus, la nation est demeurée unie.

Marina Devine

Les Gwich'in du Mackenzie Delta, les Dénés du Shatu et les Dogrib du traité 11 de la région du North Slave ont décidé la semaine dernière de rester au sein de la Nation dénée. Ils ont toutefois indiqué que la Nation dénée ne serait plus la même. Des divergences de vues parmi les peuples du sud et du nord sur la politique gouvernant les revendications territoriales ont créé des problèmes de fonctionnement pour le bureau national ces deux dernières années. Les trois régions du Nord avaient cessé depuis l'hiver dernier d'envoyer leurs représentants au réunion de l'exécutif et à l'assemblée annuelle à Wrigley l'an dernier, où il n'y a pas eu quorum.

La réunion de la semaine dernière a été tendue par moments. Comme l'a fait remarqué l'un des vices-chefs Felix Lockart à l'issue de la réunion : «Tout indiquait que les régions allaient rester désunies».

Mais les chefs ont trouvé un terrain d'entente le jeudi, dernier jour de la réunion. Ils ont adopté une proposition visant à encourager le respect des uns envers les autres et donnant à chaque région le droit des faire des choix personnels.

Suite en page 3
Nation dénée



Lundi 1er février, -9° : comme un avant-goût de printemps à Yellowknife...bien vite dissipé dès le lendemain.



Route de glace, mode d'emploi. Voir page 5.

SOMMAIRE

La Nation dénée demeure unie 1
Programme politique libéral 3
Éditorial : Les Elles-Ténoises 4
Échos des T.N.-O. 10
Arctique de l'Est 11

Chronique culturelle : voir en page 8

Chronique juridique
voir en page 12



Transports Canada
Aviation

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport d'Aklavik.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT D'AKLAVIK

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport d'Aklavik

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport d'Aklavik situé à proximité d'Aklavik dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)

«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)

«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)

«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)

«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)

2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 6,7 m au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que
a) les surfaces d'aproche
b) la surface extérieure
c) les surfaces de transitions.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

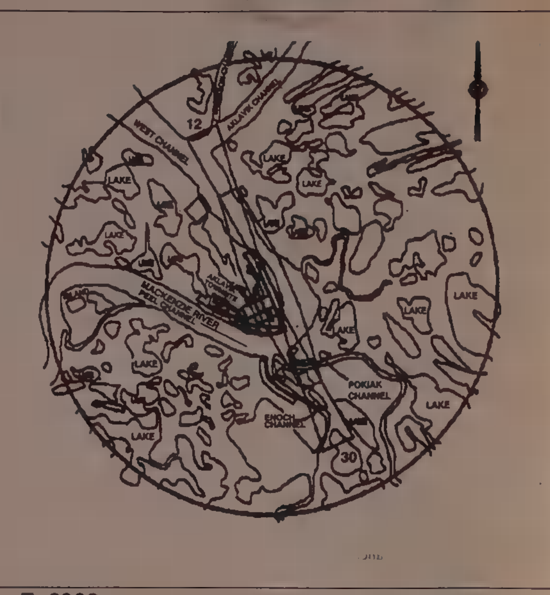
ANNEXE

(Article 2 et 3)

PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroportt d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est un point situé sur l'axe de l piste 12-30 à 457 m du seuil de la piste 30.



E. 2982 23 mars 1992

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E.2982, daté du 23 mars 1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 12-30 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 12 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 30 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E.2982 daté du 23 mars 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 12-30 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 034m.

Partie V

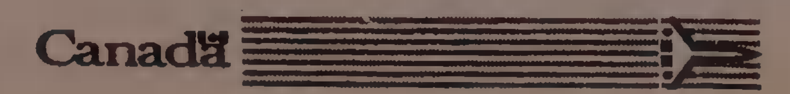
Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n°E.2982 daté du 23 mars 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport d'Aklavik n° E. 2982 daté du 23 mars 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.



Suite de la page 1

Les Elles-Ténoises en colloque

à penser à sa vie future. La solitude c'est un problème commun à toutes les cultures». Les échanges furent très stimulants. Les sessions, c'était une manière intéressante de stimuler les idées et d'être capable d'approcher ces sujets-là». Le colloque s'est terminé dimanche après-midi avec une expérience originale, une immense toile peinte par toutes ces femmes, le but du jeu étant de laisser s'exprimer autant que possible son inconscient dans la peinture.

Le prochain colloque devrait avoir lieu à Hay River, mais pas avant janvier ou février 1994.

La Nation dénée reste unie

Suite de la page 1

Pour Bill Erasmus, cela signifie : «Le bureau national ne s'exprimera pas sans l'assentiment des régions». Bill Erasmus a parfois été critiqué pour avoir pris des positions que les régions n'endossaient pas.

Il voit toutefois des contradictions dans la constitution de la nation. D'une part, explique-t-il, un des buts poursuivi est de donner une voix aux opinions des Dénés des Territoires du Nord-Ouest.

D'autre part, les régions qui ont accepté la politique d'extinction du titre autochtone du gouvernement fédéral enfreignent les dispositions de la nation concernant la protection des droits issus des traités.

«La résolution adoptée élimine la difficulté que j'ai parfois éprouvé de parler au nom de quelqu'un qui ne respectait pas la constitution de la Nation dénée».

Un comité formé de vice-chefs tentera se réunira en ateliers régionaux pour trouver des moyens de changer la constitution et les structures de la Nation dénée d'ici la prochaine assemblée annuelle.

La constitution ne peut être changé que par une assemblée annuelle ou spéciale, après un avis de 30 jours.

Les fonds nécessaires pour tenir les ateliers proviendront de la Commission royale sur les peuples autochtones. Les chefs ont indiqué que le financement supplémentaire requis viendra des conseils tribaux et du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les chefs ont également décidé que les vice-chefs allaient jouer un rôle plus actif dans la gestion financière de la nation.

Ils ont décidé également que Bill Erasmus allait rester à son poste à titre de chef de la nation. «La participation des vice-chef obligera à travailler davantage en équipe», a indiqué Bill Erasmus.

Protection des francophones

Suite de la page 1

Pour ce qui est du dossier des collèges communautaires francophones en Ontario dans les régions nord et du centre/sud-ouest en Ontario, la ministre Landry rappelle qu'il reste encore environ 30 millions de dollars dans le cadre d'une entente Canada-Ontario conclue en 1990 pour l'enseignement en français au niveau collégial, entente qui a permis de financer le premier collège de langue française à Ottawa.

«Tout en comprenant les besoins additionnels, il y a encore de l'argent dans l'enveloppe ce qui pourrait permettre au gouvernement de l'Ontario de commencer». Elle espère «dans un court laps de temps» satisfaire la communauté franco-ontarienne. «J'en fais une priorité...Je n'ai aucun doute que je devrais pouvoir être capable d'aller de l'avant avec ce projet». Le dossier des collèges de langue française en Ontario a été présenté en juillet dernier au cabinet fédéral par l'ex-ministre Robert de Cotret. Le cabinet avait alors demandé au ministre de travailler à nouveau le dossier et de le représenter à une date ultérieure. Mme Landry n'est finalement pas inquiète du contenu du prochain budget fédéral et de son impact sur les communautés francophones. «Je suis convaincu, dit-elle, que le prochain budget tiendra compte d'une façon substantielle de nos engagements envers la promotion des langues officielles et les communautés minoritaires».

Un pays qui a droit à ses opinions

Laurent Laplante

Au moment où j'écris ces lignes, M. Mulroney n'a encore révélé ni l'heure de son départ ni la date de la prochaine élection. Pourtant, l'une ou l'autre de ces deux décisions aurait redonné espoir à un pays qui baigne depuis des mois dans une déprimante morosité. Quand, en effet, un pays en est rendu à ne même plus savoir si, oui ou non, la récession économique qui l'étrangle est terminée, il est grandement temps qu'une porte soit ouverte ou fermée quelque part.

Je ressens, toutefois, une certaine ambivalence devant l'alternative qui nous guette: ou bien le choix d'un nouveau chef conservateur suivi d'une élection générale ou bien une élection générale à laquelle les conservateurs participeraient sous la houlette de M. Mulroney. Mon ambivalence provient de ce qu'aucune des deux hypothèses ne garantit au pays le renouveau dont il a besoin.

Je préfère pourtant la première. Si, en effet, M. Mulroney dirige ses troupes lors du prochain scrutin, l'électorat canadien aura comme options politiques un parti conservateur usé à la corde, un parti libéral que le chef actuel n'a aucunement renouvelé et les votes de protestation que sont à leur manière le Reform Party et le Bloc québécois. Rien, là-dedans, n'est emballant. Seuls seront satisfaits ceux qui veulent, en appuyant MM. Manning ou Bouchard, dénoncer notre marasme culturel et économique. Un tel vote peut, selon M. Parizeau, nous valoir un gouvernement «à l'italienne»; ce vote ne règle rien.

Si, à l'inverse, M. Mulroney quitte la direction du Parti conservateur, une nouvelle avenue s'ouvre. La possibilité surgit, en effet, qu'émerge une figure nouvelle et qu'elle propose enfin au pays un projet de société stimulant et réalisable. Reste à savoir, cependant, si quelqu'un, dans les éventuelles candidatures conservatrices, offre ces garanties ou suscite au moins cet espoir.

Parmi les caractéristiques exigibles, je range d'emblée celle-ci: la personne en question ne devra pas venir du Québec. Qu'elle y comprenne quelque chose, qu'elle soit plus que minimalement bilingue, certes, mais qu'elle provienne d'un autre coin du pays. Après les années où MM. Trudeau, Lévesque et Ryan, trois Québécois, monopolisaient le débat politique, après les années où MM. Mulroney, Chrétien et Bourassa, trois Québécois d'un moindre niveau, ont tenté de faire la même chose, il est temps que débute un cycle où les Canadas anglais auront enfin un porte-parole à eux. Ce ne serait pas un luxe, puisque cela ne s'est pas produit depuis M. Diefenbaker.

Je souhaiterais également que la personne choisie se soit déjà composé une vision précise et équilibrée de ce qu'est devenue notre planète. Je dis «précise» parce que nous avons pu voir depuis huit ans ce que donne une incompétence aussi manifeste que celle de M. Mulroney. Je dis «équilibrée» parce que nous avions eu l'occasion, sous le régime de M. Trudeau, d'observer ce que donne une politique étrangère précise, mais inutilement agressive à l'égard de Washington. Notre pays, qui n'a rien d'un poids lourd, ne doit pas verser dans l'arrogance mais, puisqu'il fait partie du club des nantis, il a le devoir d'assumer des responsabilités internationales, ce que nous faisons souvent, mais aussi le droit de penser et de dire quelque chose d'utile, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Pourquoi cet accent sur la dimension internationale? Parce que l'imbrication entre les économies progresse à pas de géant. Parce que les libres-échanges qui nous concernent déjà ne sont encore que de très craintives copies de ce que l'Europe ose depuis le 1er janvier 1993. Parce que le Canada, qui fait partie des Nations-Unies, doit en profiter pour se tailler une place plus nette dans le concert des nations et pour indiquer, avec lucidité, réalisme et courage, des voies nouvelles.

Je ne dis rien de la gestion? C'est vrai. Je crois, en effet, que nous aurons toujours assez de gestionnaires pour encadrer le prochain leader. Ce qui manque et ce qu'il devra nous donner, c'est une vision. Il le fera s'il provient du Canada anglais, *s'il connaît le Québec et s'il est apte à situer le pays au bon niveau international*. Cela ressemble plus à M. Clark qu'à MM. Charest ou Beatty? Vous m'avez compris.

Jean Chrétien dévoile les orientations d'un gouvernement libéral

Dix grands principes pour la gestion des affaires de l'Etat

Ottawa, 27 janvier 1993 (APF) - Le chef libéral Jean Chrétien veut redonner espoir aux Canadiens en leur proposant des idées nouvelles, de la compétence et de l'honnêteté. Mais surtout, il veut mettre une croix sur la doctrine conservatrice du laissez-faire, où seuls les plus forts ont droit à une part du gâteau.

C'est devant les étudiants en Droit de l'Université d'Ottawa que Jean Chrétien a lancé une série d'allocutions présentant les grandes orientations et les grands principes qui guideront un nouveau gouvernement libéral.

«Notre prémisse est simple: être attentif à la population et placer l'intérêt des Canadiens avant tout» a expliqué M. Chrétien devant quelque 300 personnes, majoritairement favorables au chef libéral.

Les dix grands principes de gestion des affaires de l'Etat qui guideront un gouvernement libéral des années 1990 sont les suivants:

- un gouvernement ne doit plus se contenter de créer de nouveaux programmes, il ne peut pas et ne doit pas essayer de tout faire par lui-même.

-un gouvernememt doit s'organiser en fonction des nouvelles réalités. Cela veut dire pour M. Chrétien, lancer de nouvelles approches, établir des partenariats avec le secteur privé, les syndicats et les gouvernements. Il en a d'ailleurs profité pour promettre qu'un gouvernement libéral mettrait en oeuvre un programme national d'apprentissage pour inciter les jeunes à terminer leurs études et les aider à se familiariser avec le marché du travail. -un gouvernement doit pratiquer une saine gestion économique. M. Chrétien promet que les libéraux réduiront le déficit en chiffres absolus et en pourcentage du produit intérieur brut, et exerceront un «contrôle rigoureux des dépenses». Il a ainsi promis qu'il tentera de faire annuler la dépense de 4,4 milliards pour l'achat d'hélicoptères militaires que le gouvernement ▪ annoncé il y a quelques mois.

Il a promis que les libéraux investiraient dans la recherche, la formation professionnelle, la modernisation des infrastructures publiques et dans la recherche universitaire.

-Il ne faut pas s'attendre à la création de nouveaux programmes à tout venant. Jean Chrétien avertit à l'avance que le déficit obligera les libéraux à ne créer que des programmes qui permettront la création d'emplois et stimuleront la croissance. Les autres nouveaux programmes devront être financés à partir des ressources financières disponibles.

- Sans se substituer aux forces du marché, M. Chrétien croit qu'un gouvernement doit réagir lorsque ces forces s'essouflent. En ce sens, il propose la création d'un Service Jeunesse Canada qui aidera les jeunes Canadiens, décrocheur ou finissant universitaire, à acquérir des compétences pour se trouver un emploi.

-M. Chrétien se fait le champion du développement durable et dit qu'un gouvernement libéral favori- sera la promotion et le développement de nouvelles technologies vertes au pays, les industries de l'avenir. L'acquisition de nouvelles compétences, par le biais de la formation, est un autre des grands principes que les libéraux veulent implanter dans les années 1990.

-Les libéraux s'engagent à maintenir l'assurance-maladie et les mesures de protection sociale. «Pour un gouvernement libéral, le régime des soins de santé est un droit» a soutenu le chef libéral.

-Les libéraux promettent de défendre la souveraineté du Canada beaucoup mieux que ne l'ont fait les conservateurs, surtout en ce qui concerne les normes du travail et celles de l'environnement.

ÉDITORIAL

En colloque à Yellowknife

Les Elles-Ténoises ont un plan d'action

Les Elles-Ténoises ont tenu leur troisième colloque annuel à Yellowknife en fin de semaine dernière. Bien qu'encore très jeune, ce regroupement de franco-ténoises se développe à un rythme constant qui témoigne éloquemment du besoin des femmes de se concerter et de travailler ensemble.

Au cours du colloque 1993, les Elles-Ténoises ont doté leur organisme d'assises solides sur lesquelles elles pourront asseoir leurs actions futures. Les femmes sont d'avis que la meilleure façon de réaliser leur mandat est d'établir un réseau d'échange pour briser l'isolement psychologique et physique des femmes francophones dans les Territoires.

Elles ont également élu Mme Judith Paradis-Pastori à la présidence. Mme Pastori qui oeuvre au sein du regroupement depuis ses débuts est également le porte-parole des francophones du Nord au sein de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF).

Le programme d'activités des Elles-Ténoises pour l'année en cours, qu'on veut adapté à chacune des communautés francophones, est tout aussi pertinent qu'il est ambitieux.

Les Elles -Ténoises vont participer à une manifestation de la FNFCF pour protester contre les coupures du gouverement fédéral aux dossiers femmes.

Il est question également de se pencher sur la réalisation d'un guide d'alimentation pour les femmes du Nord. Les Elles-Ténoises entreprennent ce projet dans l'espoir d'assurer, du moins en partie, leur auto-financement. Elles veulent également mettre sur pied un bulletin d'information trimestriel pour établir des liens plus suivis entre les membres. Enfin, les Elles-Ténoises veulent assurer une couverture suivie de la semaine internationale de la femmes dans les T.N.-O. Pour cela, *L'Aquilon* sera leur véhicule de communication. Il faut souligner également que depuis les touts débuts du regroupement, les femmes des T.N.-O. voient leur développement dans un contexte multi-culturel, où femmes autochtones et non-autochtones échangent et trouvent ensemble des moyens de s'épanouir.

Il fait plaisir de voir une telle énergie se manifester chez les Elles-Ténoises. Il semble qu'après une courte période de flottement au début, elles ont tracé leur chemin cette dernière année et ne regardent plus que vers l'avant. Il est stimulant également de voir tous les projets concrets mis de l'avant dans leur programme d'activités. Après tous les efforts investis dans la planification stratégique par la FFT et les diverses associations, tâche parfois essoufflante pour les acteurs et les observateurs, il fait bon de voir sur la table des projets ponctuels qui vont donner des résultats immédiats.

L'Aquilon désire souligner le dynamisme et le leadership des femmes francophones et veut les assurer de son appui dans la réalisation de leurs projets.

Louise Doren

L'aquilon

Directrice : Louise Doren
Journalistes : Daniel Cuerrier, Marina Devine
Journaliste coopérant et photos : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Un comité libéral propose de taxer les entreprises pour les inciter à investir dans la formation

Ottawa, 25 janvier 1993 (APF) - Un comité du Parti libéral qui s'est penché sur les problèmes des jeunes, propose que le gouvernement adopte un régime fiscal pour encourager les entreprises à dispenser une formation en milieu de travail.

Cette recommandation, qui est contenu dans un rapport intitulé «Plan d'action pour les jeunes», pourrait bien se retrouver dans la plate-forme électorale du Parti lors des prochaines élections, puisque les libéraux entendent s'inspirer de ce plan d'action pour répondre aux attentes des jeunes.

Le comité libéral sur la jeunesse constate que les entreprises canadiennes sont très en retard en ce qui concerne la formation aux travailleurs, en comparaison avec d'autres pays industrialisés. Présentement, le travailleur canadien moyen ne reçoit que 7 heures de formation par an, comparativement à 200 pour le travailleur japonais. En fait, moins du tiers des entreprises canadiennes offrent une quelconque formation à leurs employés.

Même si le comité libéral reconnait qu'on ne peut forcer les entreprises canadiennes à investir dans la formation de la main-d'oeuvre, il estime que les entreprises doivent tout de même en assumer une plus grande responsabilité.

Le coprésident du comité, le sénateur Philippe Gigantès, n'exclut pas de son côté la possibilité qu'un gouvernement libéral taxe carrément les entreprises pour inciter ces dernières à investir davantage dans la formation continue de leurs employés.

En France par exemple, le gouvernement a institué une taxe de vente de 1 pour cent pour donner aux entreprises les moyens de former leur personnel. Les entreprises qui offrent des programme de formation sont alors remboursées.

On propose aussi la mise sur pied d'un programme national d'apprentissage, en collaboration avec les provinces, le patronat et les syndicats.

Ce programme est nécessaire selon le comité, puisque le système scolaire ne permet pas aux jeunes d'acquérir les compétences dont les entreprises ont besoin pour affronter la compétition mondiale, et de s'adapter à l'évolution technologique.

Présentement, 30 pour cent des jeunes décrochent sans obtenir leur diplôme de niveau secondaire.

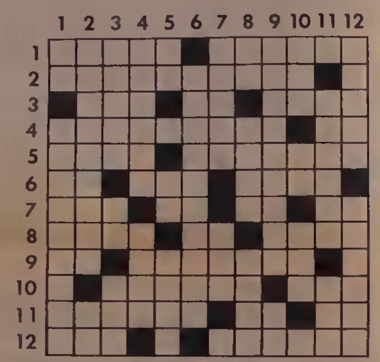
En fait, c'est un remaniement en profondeur des programmes de formation que propose le comité libéral. Ces programmes devraient être axés sur des objectifs précis et sur une formation pratique, lit-on dans le rapport et cela devrait se faire en collaboration avec les provinces et le secteur privé.

On parle même de l'établissement d'objectifs nationaux d'éducation, pourtant une chasse gardée des provinces, mais on précise qu'aucun projet fédéral ne se ferait contre le gré des provinces.

Mais pour le comité, il est toutefois clair que le pays ne peut plus se contenter «des résultats médiocres de notre système d'éducation».

Le comité affirme que les jeunes âgés de 15 à 24 ans font face à une grave crise et ont perdu confiance parce qu'ils découvrent qu'il n'y a pas de place pour eux dans un monde en évolution rapide et constante.

Les jeunes Canadiens, écrit le comité, on été mal préparé à une économie axée maintenant sur la connaissance.



31

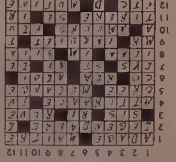
MOTS CROISES DÉFI

HORIZONTALEMENT

1- Proverbe - Personne d'un savoir, d'un art supérieur
2- Popularisé par la tradition.
3- Placé en un certain endroit - Pouffé - Est distrait, pense de manière vague.
4- Charme particulier qui attire - Quatre.
5- Invente - Résultat de plusieurs choses mises ensemble.
6- Préf. signifiant réunion - Roue creusée pour recevoir un câble - Qualité d'une chose.
7- Fleur blanche - Saint - Négation - Largeur d'une étoffe.
8- Ville d'Allemagne - Préfixe privatif - Qui est à lui.
9- Abrév. anglaise de monsieur - Qui témoigne de l'appréhension.
10- Inclination, passion (pl.) - Porté au pouvoir.
11- Empereur romain qui succéda á Auguste - Pronom pers. - Infinitif.
12- Et le reste - Espiègle, malicieuse.

VERTICALEMENT

1- Aluminium - S'habitue à vivre dans un lieu (s'...).
2- Croiseur rapide, destiné surtout à des missions d'escorte - Pron. anglais.
3- Mouvementé - Étain - Livre contenant les éléments de la lecture.
4- Dernière poche de l'estomac des oiseaux - Affectionne.
5- Prép. - En matière de - Septentrion.
6- Dangereux, critique.
7- Un des États unis d'Amérique - Cloison.
8- Animal à mouvements lents - Parti - Né de.
9- Qui ne s'est pas accompli - Conj.
10- Petite cheville pour jouer au golf - Numéro - Allez, en latin.
11- Jour qui précède une fête religieuse importante - Plante textile.
12- Hausse - Assemblage par entailles de deux pièces de bois mises bout à bout.



Solution du No 31

L'entretien de la route de glace de Yellowknife à Detah

Une vie éphémère surveillée de près

Il existe environ 15 000 km de routes de glace publiques dans les T.N.-O. Une fois ces routes ouvertes, il faut encore les entretenir. C'est ce que fait une équipe de 7 personnes à Yellowknife pour la route qui mène à Detah.

Emmanuel Carcano

La route de glace que l'on emprunte depuis la baie de Yellowknife semble, par temps couvert et pour peu que le brouillard forme un halo sur le lac, mener nulle part. Et pourtant, 6,5 km plus loin, les voitures reprennent contact avec la terre ferme, dans le village indien de Detah. Cette petite portion de route, il a fallu un jour pour la construire cette année.

Elle a été ouverte le 15 décembre. Elle fermera sans doute à la mi-avril. Durant quatre mois, l'équipe que dirige Mike Elgiel est chargée, entre autres jobs, d'assurer la sécurité du public sur cette route. Les vérifications ont lieu deux fois par semaine, ou davantage si les conditions sont exécrables : de grandes amplitudes de températures, de fortes chutes de neige. «Cette année c'est plutôt facile parce qu'il y a peu de neige», explique Glenn Riffel, l'un des employés du ministère des Transports.

Lorsqu'il prend sa voiture, Glenn roule lentement et observe la nature des fissures dans la glace. «Il faut identifier les endroits dangereux parce qu'il en va de la sécurité du public», ajoute-t-il. Si, par exemple, il découvre une fente de 10 cm de large, la charge maximale autorisée sur la route de glace sera réduite. Ou bien une déviation sera mise en place. Et si vraiment la situation est trop dangereuse, l'équipe fermera la route. Toute une codification permet de jauger la qualité de la glace. Certaines parties de la route méritent davantage d'attention que d'autres. «Au début de la route de glace, lorsqu'on embarque à Yellowknife, explique Glenn, il y a un courant sous la glace qui vient de la rivière Yellowknife. Et il y a moins de glace. Il faut donc surveiller».

Outre ce contrôle, l'équipe est également chargée du déneigement. Elle dispose pour cela de deux chasse-neige. La plus étonnante des machines, c'est celle qu'ils appellent «Hildebrand». C'est avec elle qu'ils tracent la route. Un gros camion, apparemment anodin, hormi les énormes boudins gonflés d'air qui font office de pneus. En cas de rupture de la glace, l'engin flotte! L'équipe progresse sur le lac en moto-neige et fore des trous tous les 30 mètres. Ce qui permet de mesurer l'épaisseur de la glace. Puis un savant calcul mêlant épaisseur, qualité et fatigue de la glace, vitesse d'un véhicule, quantité de neige, donne une charte de résistance de la glace. D'où la pancarte à l'entrée de la route de glace indiquant le poids maximum autorisé. Celui-ci est toujours calculé à partir de l'épaisseur la plus fine, en moyenne 30 cm. Elle peut varier d'un endroit à l'autre jusqu'à 95 cm.

Il existe une autre technique pour mesurer l'épaisseur de la glace autrement qu'en faisant des trous régulièrement. C'est une sorte de sonar fixé sur une voiture qui détermine l'épaisseur de la glace. «Cet instrument est surtout utilisé pour contrôler de grandes étendues de glace», explique Glenn Riffel. L'équipe dispose aussi de trois pompes -une technique russe- pour renforcer la couche de glace.

Le procédé est simple : il suffit de pomper de l'eau sous la couche de glace puis d'asperger la surface de la route. Depuis quelques années, des échanges ont lieu avec les Russes. Mike Elgiel explique les différences : «Nous travaillons avec des indices très stricts alors qu'ils utilisent des facteurs plus élevés. En fait ils conduisent sur de la glace de plus en plus fine, ce qui augmente le risque. Tandis que nous essayons de réduire ces risques au maximum».

Bizarrement, lorsque Mike Elgiel décide de fermer la route de glace, ce n'est pas parce que la glace est trop fine. «Lorsque nous décidons de fermer la route, explique-t-il, c'est parce que la terre, à l'entrée de la route, attire davantage la chaleur et affaiblit la frange de glace, la fait fondre. Ça devient trop dangereux de s'engager sur la route, même si quelques mètres plus loin la glace est suffisamment épaisse». Ainsi se termine, chaque année, la vie éphémère de la route de glace, en l'espace de quelques heures.



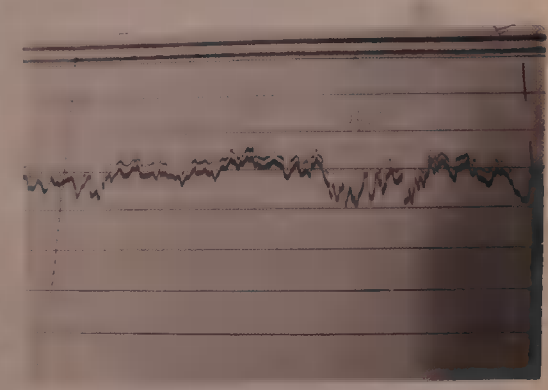
Glenn Riffel : «Parfois les gens ne se rendent pas compte du travail que peut demander l'entretien d'une route de glace. Ils prennent souvent ça pour acquis».





En un jour maximum, «Hildebrand» trace la route.





Ce graphisme est obtenu grace à la méthode du «sonar». Les deux lignes supérieures indiquent le sommet de la couche de glace, la ligne brisée inférieure sa profondeur maximum. Comme on peut le voir, la glace est loin d'être uniforme sous nos pieds.



Transports Canada
Aviation

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort McPherson

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE FORT MCPHERSON

Titre abrégé

1. *Règlement de zonage de l'aéroport de Fort McPherson*

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport de Fort McPherson situé à proximité de Fort McPherson dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)

«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)

«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)

«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)

«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)

2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 42,1 au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que
a) les surfaces d'aproche
b) la surface extérieure
c) les surfaces de transitions.

Végétation

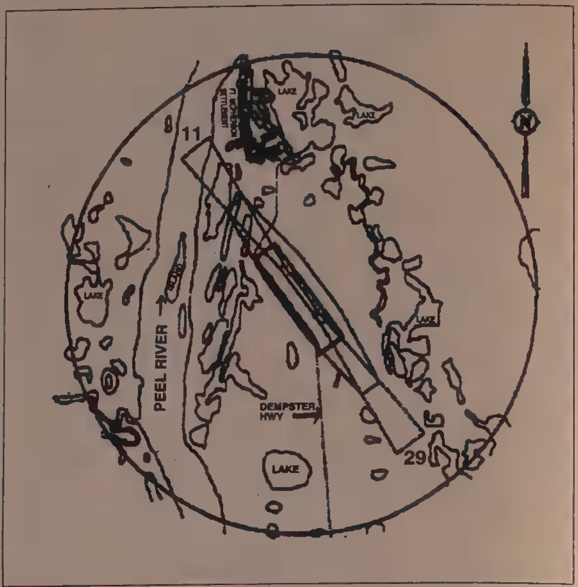
5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

ANNEXE

(Article 2 et 3)
PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est un point situé sur l'axe de la piste 11-29 à 533,5 m du seuil de la piste 29.



E. 2979 — 9 mars 1992

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n° E.2979, daté du 9 mars1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 11-29 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 11 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans [illegible] sens vertical contre 30 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de [illegible] bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 29 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 30m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 83,3 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 295 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de FortMcPherson n° E.2979 daté du 9 mars 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de [illegible] m au-dessus de la surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 11-29 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est une bande d'une largeur de 90 m, soit 45 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 187m.

Partie V

Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort McPherson n°E.2979 daté du 9 mars 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport Fort McPherson n° E. 2979 daté du 9 mars 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.







Indian and Northern Affairs Canada | Affaires indiennes et du Nord Canada

Soyez avisés que les données suivantes sont les endroits pour lesquels des permis ont été délivrés en vertu de l'article 29 (10) des Règlements sur les mines du Canada, C.R.C, 1516, en vigueur le 1er février 1993.

1. Des permis de prospection ont été délivrés pour couvrir les endroits suivants :

numéro	Endroit	Détenteur de permis
1308	27-C-05 NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1309	27-C-06NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité perosnnelle)
1310	37-D-02 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1311	37-D-07 SE	Noranda Exploraiton Company (pas de responsabilité personnelle)
1312	46-0-06 NE	Borwalis Exploration Limited
1313	47-A-06 NW	Borealis Exploration Limited
1314	47-G-04 NW	John Sadowski
1315	48-B-14 NW	Victor F. Erickson
1316	48-C-03 SW	Victor F. Erickson
1317	48-C-95 NE	Victor F. Erickson
1318	48-C-10 NE	Victor F. Erickson
1319	48-C-12 SE	Victor F. Erickson
1320	48-C-12 SW	Victor F. Erickson
1321	48-C-15-SE	Victor F. Erickson
1322	55-E-09 NE	M. Phillip Mudry
1323	55-E-09 SE	M. Phillip Mudry
1324	55-E-16 NW	M. Phillip Mudry
1325	55-M-13 NE	Taiga Consultants Ltd.
1326	55-M-14 NE	Leeward Capital Corp.
1327	55-M-14 NW	Leeward Capital Corp.
1328	55-M-14 SE	Leeward Capital Corp.
1329	55-M-15 SW	Leeward Capital Corp.
1330	56-J-11 NE	R.A. Olson
1331	56-J-11 NW	R.A. Olson
1332	56-K-03 NE	R.A. Olson
1333	56-K-03-NW	R.A. Olson
1334	56-P-04 NE	R.A. Olson
1335	57-H-01 NE	John Sadowski
1336	57-H-01 NW	John Sadowski
1337	57-H-08 SE	John Sadowski
1338	57-H-08 SW	John Sadowski
1339	58-A-07 NE	Victor F. Erickson
1340	58-A-07 NW	Victor F. Erickson
1341	58-A-07 SE	Victor F. Erickson
1342	58-A-15 NE	Victor F. Erickson
1343	58-A-15 SE	Victor F. Erickson
1344	58-A-16 NW	Victor F. Erickson
1345	58-A-16 SW	Victor F. Erickson
1346	58-D-01 SW	Victor F. Erickson
1347	65-E-15 NE	Taiga Consultants Ltd
1348	65-J-06 NE	Taiga Consultants Ltd.
1349	65-J-07 NE	Taiga Consultants Ltd.
1350	65-J-07 NW	Taiga Consultants Ltd
1351	65-J-08 NW	Taiga Consultants Ltd.
1352	65-J-08 NE	Taiga Consultants Ltd.
1353	65-J-09 SW	Taiga Consultants Ltd.
1354	65-J-10 SE	Taiga Consultants Ltd.
1355	65-J-10 SW	Taiga Consultants Ltd.
1356	65-J-11 NE	Taiga Consultants Ltd.
1357	65-J-11 SE	Taiga Consultants Ltd.
1358	65-J-12 NE	Melinga Resources Limited
1359	65-K-03 NE	Taiga Consultants Ltd
1360	65-K-03 NW	Melinga Resources Ltd
1361	65-K-04-NE	Melinga Resources Ltd
1362	65-K-06 NW	Taiga Consultants
1363	65-K-10 NW	Melinga Resources Limited
1364	65-K-11NE	Melinga Resources Limited
1365	65-K-15 NE	Taiga Consultants Ltd.
1366	65-K-15 NW	Taiga Consultants Ltd.
1367	65-K-15 SW	Taiga Consultants Ltd.
1368	65-N-01 NW	Taiga Consultants Ltd.
1369	65-N-01 SW	Taiga Consultants Ltd.
1370	65-N-02 NE	Taiga Consultants Ltd.
1371	65-N-02 SE	Taiga Consultants Ltd.
1372	65-N-02 SW	Taiga Consultants Ltd.
1373	65-N-02 NW	Taiga Consultants Ltd.
1374	65-N-03 NE	Taiga Consultants Ltd.
1375	65-N-06 SE	Taiga Consultants Ltd.
1376	65-N-07 NE	Taiga Consultants Ltd.
1377	65-N-07 NW	Taiga Consultants Ltd,
1378	65-N-07 SE	Taiga Consultants Ltd.
1379	65-N-07 SW	Taiga Consultants Ltd.
1380	65-N-08 NW	Taiga Consultants Ltd.
1381	65-N-08 SW	Taiga Consultants Ltd.
1382	65-O-01 SE	Taiga Consultants Ltd.
1383	65-O-01 SW	Taiga Consultants Ltd.
1384	65-O- 04 NE	Melinga Resources Limited
1385	65-O-04 SE	Melinga Resources Limited
1386	65-O-06 SE	Melinga Resources Limited
1387	65-O-07 SW	Melinga Resources Limited
1388	65-P-05 NE	Melinga Resources Limited
1389	65-P-07 NW	Melinga Resources Limited
1390	65-P-09 NW	Melinga Resources Limited
1391	65-P-09 SW	Melinga Resources Limited
1392	65-P-10 NE	Melinga Resources Limited
1393	65-P-10 NW	Melinga Resources
1394	65-P-10 SW	Melinga Resources Limited
1395	65-P-11 NE	Melinga Resources Limited
1396	65-P-11 SE	Melinga Resources Limited
1397	66-A-02 NE	Melinga Resources Limited
1398	66-B-13 NE	Cameco Corporation
1399	66-B-14 NW	Cameco Corporation
1400	66-B-14 NW	Cameco Corporation
1401	66-B-15 NE	Cameco Corporation
1402	66-B-15 NW	Cameco Corporation
1403	66-B-16 NW	Cameco Corporation
1404	66-F-01 SE	Cameco Corporation
1405	77-C-16 NE	Cominco Ltd.
1406	77-C-16 NW	Cominco Ltd.
1407	77-C-16 SE	Cominco Ltd.
1408	77-C-16 SW	Cominco Ltd.
1409	77-D-13 NE	Cominco Ltd.
1410	77-D-13 NW	Cominco Ltd.
1411	77-D-13 SE	Cominco Ltd.
1412	77-D-13 SW	Cominco Ltd.
1413	77-E-04 NE	Cominco Ltd.
1414	77-E-04 NW	Cominco Ltd.
1415	77-F-01 NE	Cominco Ltd.
1416	77-F-01 NW	Cominco Ltd.
1417	77-F-01 SE	Cominco Ltd.
1418	77-F-01 SW	Cominco Ltd.
1419	77-G-13 NW	Aber Resources Ltd.
1420	78-B-04 SW	Aber Resources Ltd.
1421	86-F-09 NE	Stewart Blusson
1422	86-F-16 SE	Stewart Blusson
1423	86-G-12 NE	Stewart Blusson
1424	86-G-12 NW	Stewart Blusson
1425	86-G-12 SE	Stewart Blusson
1426	86-G-12 SW	Stewart Blusson
1427	86-G-15 NE	Stewart Blusson
1428	86-G-15 SE	Stewart Blusson
1429	86-I-13NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1430	86-I-13 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1431	86-I13 SE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1432	86-I-13 SW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1433	86-I-14 NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1434	86-I-14 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1435	87-E-13 NE	Aber Resources Ltd.
1436	87-E-13 NW	Aber Resources Ltd.
1437	87-H-03 NE	Aber Resources Ltd.
1438	87-H-03 NW	Aber Resources Ltd.
1439	87-H-03 SW	Aber Resources Ltd.
1440	87-H-04 SE	Aber Resources Ltd.
1441	87-H-04 SW	Aber Resources Ltd.
1442	87-H-07 NE	Aber Resources Ltd.
1443	87-H-07 NW	Aber Resources Ltd.
1444	87-H-07 SE	Aber Resources Ltd.
1445	87-H-07 SW	Aber Resources Ltd.
1446	95-G-09 NE	Maureen Jensen
1447	95-G-16 NE	Maureen Jensen
1448	95-G-16 SE	Maureen Jensen
1449	95-G-16 SW	Maureen Jensen
1450	95-H-12 NW	Maureen Jensen
1451	95-H-13 SW	Maureen Jensen
1452	95-O-08 SW	Maureen Jensen
1453	95-O-08 NW	Maureen Jensen
1454	65-J-06 NW	Melinga Resources Limited

2.Les permis de prospection suivants ont expirés ou ont été abandonnés:

Numéro	Endroit	Détenteur de permis
1210	55-J-13 NE	Asamera Minerals Inc.
1211	55-J-14 NE	Asamera Minerals Inc.
1212	55-J-14 NW	Asamera Minerals Inc.
1213	55-J-15 NW	Asamera Minerals Inc.
1229	65-G-02 SE	Suncor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1230	65-G-02 NE	Sucor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1231	65-G-02 NW	Sucor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1232	65-G-07 SW	Sucor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1233	65-G-08 SE	Comaplex Minerals Corp.
1234	65-G-08 NE	Comaplex Minerals Corp.
1235	65-H-05 NW	Comaplex Minerals Corp.
1236	65-H-05 SW	Comaplex Minerals Corp.
1237	65-H-04 NW	Comaplex Minerls Corp.
1246	86-F-08 NE	Cominco Ltd.
1251	65-G-01 NE	Comaplex Minerals Corp.
1266	86-G-05 Sw	Cominco Ltd.
1282	55-N-02 SE	Asamera Minerals Inc.
1292	75-A-04 SW	Robin C. Day

W, J Stephen
Director General
N.W.T. Region
Northern Affairs Program

LE PLAISIR DE LIRE

Chrystine Brouillet
Nouvelle France
Éditions Denoël/Lacombe



Avec Nouvelle France, paru en avril 1992, la jeune romancière Chrystine Brouillet nous livre le deuxième volet de la trilogie qu'elle a entrepris sur la vie dans le Nouveau Monde au 17e siècle.

Chrystine Brouillet est non seulement romancière de son métier mais aussi romanesque de son penchant. Les aventures de son héroïne, Marie Laflamme, ne manquent pas de rebondissements. Le récit tourne surtout autour d'intrigues amoureuses et d'un trésor âprement convoité. L'ensemble est divertissant même si parfois abracadabrant.

Pour donner à son roman plus de poids, Chrystine Brouillet entend également, avec sa trilogie, illustrer la situation des femmes dans le Québec d'antan. Probablement sincère dans son ambition de nous éduquer à ce sujet et de faire un peu travail d'historienne, la romancière n'est tout de même pas toujours convaincante. Sa recherche est solide si l'on se fie à ses commentaires sur des personnages historiques comme Jeanne Mance, les congrégations religieuses ou encore le métier de sage-femme et la botanique de la région. À cause du destin rocambolesque de Marie Laflamme, il semble cependant difficile de prendre au sérieux son histoire et le roman Nouvelle France. Dommage pour l'auteur qui s'est visiblement bien documentée sur l'époque qu'elle retrace. Nouvelle France se termine sur un coup de théâtre. Avis aux amateurs : le troisième tome ne saurait tarder.

Maisonneuve
Le testament du gouverneur
Louis-Bernard Robitaille

La fondation de Montréal appartient à l'histoire des folles entreprises mystiques, telles qu'on en vit ailleurs en Amérique latine au 17e siècle, dans l'atmosphère enfiévrée de la contre-réforme. De riches dévots français décidèrent de créer, dans l'île de Montréal une communauté chrétienne exemplaire, où colons français et sauvages de la Nouvelle-France vivraient du travail de la terre.

Ce projet «mystique» n'eut pas lieu. Mais sans le savoir, les dévots français venaient de jeter les bases d'une des grandes métropoles modernes du continent américain. Malgré les guerres iroquoises incessantes - et la méfiance des commis de Québec face à cette «rivale» dynamique - Montréal affirma d'emblée sa vocation à constituer le grand centre économique de la Nouvelle-France. L'épopée des débuts héroïques révéla des personnages hors du commun : Jeanne Mance et Paul Chomedey de Maisonneuve, passsionnément attachés à leur oeuvre, Charles Lemoyne, simple engagé devenu fondateur d'une dynastie familiale.

Dans le récit de Louis-Bernard Robitaille, on croise également des aventuriers de haute volée, comme le mystérieux Radisson, un des personnages historiques les plus familiers de l'univers indien.

Un livre que voudront lire tous les Montréalais.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Uzeb
Uzeb Club
Les productions Daniel Lafrance Inc.



Voici un groupe qui ne mérite pas de présentation à moins que vous soyez un nouveau fan de la musique jazz. Je vous imagine en train de butiner dans votre magasin de musique préféré. Vous êtes dans la section jazz et vous vous dites : «Maringouin qu'il y a des noms que je ne connais pas!!» Et, bien aller fouiller dans les «U» voir Uzeb et vous aurez sûrement des choix aussi intéressants les uns que les autres.

Pour bien des gens, Uzeb est le seul vrai groupe jazz au Québec qui ait percé ailleurs dans le monde. De nombreux Félix lui ont été attribués aux galas de l'ADISQ au Québec pour souligner son succès. C'est aussi avec ces messieurs que bien des jeunes cégépiens ont fait connaissance avec le jazz. Sûrement que pour certains amateurs de Ozzy Osborne et de Guns n' Roses, ce fut une découverte agréable.

Lorsque la journée débute et que le soleil prend son temps pour effleurer l'horizon, au lieu d'écouter des nouvelles déprimantes, mon choix se porte souvent sur Uzeb, entre autres. C'est donc un disque à se procurer absolument, comme musique d'ambiance pour des lectures ou pour agrémenter un repas entre amis.

Mario Paris

Danielle Martineau
Rockabayou
Les disques Bros

Avez-vous remarqué que ces jours-ci on entend beaucoup de nouveaux noms dans la chanson, dont celui de Danielle Martineau. Elle fait partie de la vague de musique fraîche qui marque souvent le début d'une carrière.

L'album est réalisé par Rick Haworth, le guitariste de Paul Piché. On y reconnaît ses influences. Les origines musicales ont du bayou dans le corps.

On y discerne une influence de Zachary Richard, avec une touche féminine. À cela, viennent s'ajouter plusieurs tendances western, mais de sonorité seulement car les paroles nous parlent plutôt de la vie de tous les jours. Comme dans La fête à Montréal :

«En attendant, j'vas prendre une marche sur la rue Ontario,
Ça m'fait du bien d'respirer une bonne bouffée de populo
J'peux constater que j'suis pas toute seule qui a pas gagné le gros lot
C'est pas parce qu'on veut mais on est une gang qui paye trop d'impôt».

Certaines de ses chansons ne sont pas extraordinaires mais c'est l'exception.

Danielle Martineau nous fait apprécier la nouvelle tangente musicale de 1992. Bonne musique pour faire des tâches domestiques, comme la vaiselle.

Mario Paris

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec



Les anglicismes

Anglicismes	Anglais	Forme correcte
bloc à appartements	Apartment block	immeuble résidentiel
bois de rose	rosewood	palissandre
boîte à malle	mail box	boîte aux lettres
boîte aux témoins	witness box	barre des témoins
boîte d'alarme	alarm-box	avertisseur d'incendie
boîte de résonnance	sound box	caisse de résonnance
brique à feu	fire brick	brique réfractaire
bureau chef	head office	siège social
bureau de santé	board of health	conseil de salubrité
bureau des directeurs	board of directors	conseil d'administration
centre d'achat	shopping center	centre commercial
chambre de bain	bathroom	salle de bains
chemise-T	T-shirt	maillot
cheval de mer	sea horse	hippocampe
code criminel	criminal code	code pénal
conseil exécutif	executive council	conseil des ministres
coton à fromage	cheese cloth	étamine
cuiller à thé	teaspoon	cuiller à café
dettes fondées	funded debt	fonds consolidés
dîner à la dinde	turkey dinner	dinde rôtie
école de reforme	reform school	maison de correction
effets sonores	sound effects	bruitage
être en session	to be in session	tenir séance
être hors d'ordre	to be out of order	enfreindre le règlement
faire ami	to make friends	se lier d'amitié
faire du bon	to make good	accorder un rabais



Transports Canada
Aviation

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Fort Norman.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, y compris la plantation sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et ses conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les gens intéressés peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports Canada
Service du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.

RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE FORT NORMAN

Titre abrégé

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Fort Norman

Définitions

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport de Fort Norman situé à proximité de Fort Norman dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» La partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la partie IV de l'annexe; (strip)

«Ministre» Le ministre des Transports; (Minister)

«un point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la partie II de l'annexe; (approche surface)

«surface de transition» Plan incliné imaginaire s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la partie V de l'annexe; (transitional surface)

«surface extérieure» Surface imaginaire située au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la partie III de l'annexe. (outer surface)

2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 12,8 au-dessus du niveau de la mer.

Application

3. Le présent règlement s'applique à tous les terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abord ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la partie VI de l'annexe.

Dispositions générales

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou élément, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou élément existant, dont le sommet serait plus élevé que
   a) les surfaces d'aproche
   b) la surface extérieure
   c) les surfaces de transitions.

Végétation

5. Lorsque, sur un terrain visé par le présent règlement, la végétation croît au-delà du niveau d'une surface visée à l'article 4, le ministre peut exiger que le propriétaire ou le locataire du terrain en enlève l'excédent.

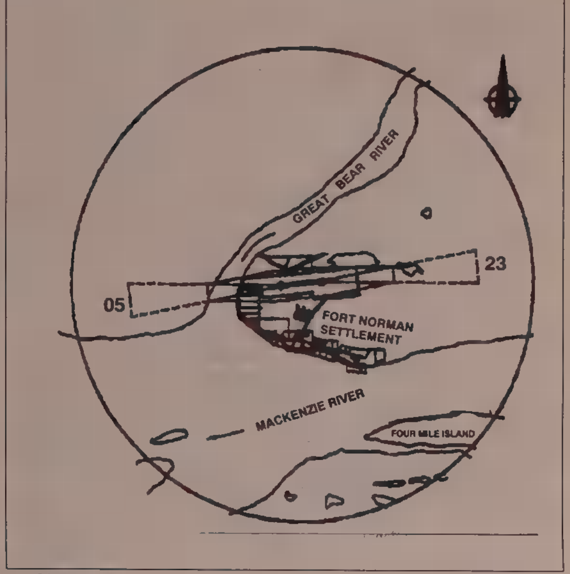
ANNEXE

(Article 2 et 3)

PARTIE I

Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est un point situé sur l'axe de l piste 05-23 à 457 m du seuil de la piste 23.



E. 2969 — 30 janvier 1992

PARTIES II

Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969, daté du 30 janvier 1992, sont des surfaces attenantes à chacune des extrémités de la bande associée à la piste 05-23 et sont décrites comme suit :

a) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 05 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 25 m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 100 m, au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de la ligne horizontale imaginaire étant à 280 m du prolongement de l'axe de la bande; et

b) une surface attenante à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 23 et constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 25m dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'' à une ligne horizontale imaginaire tracée perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 100 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 2 500 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de ■ ligne horizontale imaginaire étant à 280 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III

Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n° E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une surface imaginaire qui consiste en un plan commun situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface imaginaire est toutefois située à 9m au-dessus du sol lorsque le plan commun décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de ■ surface du sol.

Partie IV

Description de la bande

La bande associée à la piste 05-23 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une bande d'une largeur de 60 m, soit 30 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 034m.

Partie V

Description de la surface de transition

Chacune des surfaces de transition figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Fort Norman n°E.2969 daté du 30 janvier 1992, est une surface constituée d'un plan incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 5 m dans ■ sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élève vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à l'intersection avec la surface extérieure.

Partie VI

Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport Fort Norman n° E. 2969 daté du 30 janvier 1992, sont délimitées par un cercle ayant un rayon de 4 000m et comme centre le point de repère de l'aéroport.





Échos des T.N.-O

Pas de conflit d'intérêt entre Titus Allooloo et Betty Harnum

Joel Fournier, le commissaire responsable des conflits d'intérêt dans la fonction publique, a rejeté la plainte du député Sam Gargan contre le ministre des Ressources renouvelables Titus Allooloo. Ce dernier n'est pas en conflit d'intérêt tel qu'il est défini par l'Assemblée législative et la loi sur le conseil exécutif. C'est le 14 décembre 1992 que Sam Gargan avait demandé une enquête sur un présupposé conflit d'intérêt entre Titus Allooloo et Betty Harnum, la commissaire aux langues officielles.nommée par l'Assemblée législative.

M. Jack Anawak s'insurge contre le drame de Davis Inlet

«Le gouvernement doit immédiatement s'occuper de la tragique tentative de suicide de masse à Davis Inlet, au Labrador», a déclaré Jack Anawak, le député de l'Arctique de l'Est, lors d'un discours à la chambre des Communes. «La souffrance de cette communautéat été ignorée trop longtemps. Les promesses du gouvernement faites il y a 26 ans sont restées sans suites. Trop sont morts. Trop essaient de mourir».

144 permis de prospection pour 1993

Cette année le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a délivré 144 permis de prospection dans les Territoires contre 22 en 1992. Les nouveaux permis couvrent presque 3 millions d'hectares et visent principalement les régions du Keewatin, du Kitkimeot-ouest et de Baffin. Les permis de prospection donnent à leur détenteur le droit exclusif d'explorer une région définie. Ils ont pour but de favoriser la prospection dans les endroits éloignés qui, traditionnellement, sont peu prisés des prospecteurs.

Le ministre de la Justice Stephen Kakfwi nomme huit juges de paix

Les huit nouveaux juges de paix sont les suivants : Simon Tookoome (Baker Lake), Anne Gardener (Grise Fiord), Josie Okalik Eegeesiak (Iqaluit), Valerie Elliot et Gail Melnyk (Norman Wells), Arthur Lebsack (Pangnirtung), William Blauel et Seamus Henry (Yellowknife). Les juges de paix sont en charge de différentes procédures : ils déterminent si une personne doit être traduite en cour ou si un mandat d'arrêt ou un mandat de perquisition doivent être délivrés. Les juges de paix rendent la justice pour des voies de fait mineures, mènent des procès et célèbrent les mariages.

Nouveaux directeurs à la commission sur les accidents du travail fin février

John Todd, le ministre reponsable pour la commission sur les accidents du travail, a annoncé le 2 février qu'il nommerait d'ici deux à trois semaines de nouveaux directeurs pour remplacer MM. Grant Horseman, Ron Williams et Jim Evoy. Depuis qu'il est responsable de cette commission, en décembre dernier, M. John Todd a nommé Gerry Meier come directeur général et Garnet Garven pour réviser la législation relative à la commission.

Trafic de drogue à Iqaluit

Un entrepreneur condamné à 30 mois de prison

Daniel Cuerrier

Dans un jugement rendu le 21 janvier dernier, le juge de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, Jean-Guy Boilard, résumait les faits en ces termes.

Le 8 mars 1992, Perry Ikkidluak, étudiant à l'école secondaire Inuksuk et résident d'Ukiivik, reçoit un appel téléphonique de son frère Iola à Lake Harbour. Ce dernier lui demande de passer à l'atelier Polaris afin d'y prendre une pièce de motoneige. Il l'informe alors de demander à parler à Guy.

Après être allé chercher le colis, Perry Ikkidluak le place dans un sac de sport rouge appartenant à son frère Iola avec des livres que ce dernier avait laissé après qu'il ait abandonné ses études en menuiserie au Collège de l'Arctique. N'ayant trouvé personne pour amener le sac à Lake Harbour, Perry l'apporte au comptoir de First Air afin de l'envoyer comme colis. Le préposé au comptoir, Tom Larivière, trouve louche l'attitude de son client. Après le départ de celui-ci, il ouvre le sac, en sort une boîte carré enveloppée de ruban gommé qu'il apporte à son superviseur. Ce dernier convient que le paquet est suspect et téléphone au détachement de la Gendarmerie royale. Quelques instants plus tard, arrivent le caporal Butts et l'agent Power. Nolan Butts renifle le colis suspect et conclue que ça sent le hachisch. Il passe donc la boîte à Thomas Power qui est responsable des enquêtes sur les narcotiques à Iqaluit.

Durant le procès, Perry maintiendra qu'il n'avait aucune idée que la boîte prise chez Ikaluit Kamutauyait (concessionnaire Arctic Cat et Polaris) contenait de la drogue. Dans son témoignage, son frère Iola confirmera cette version des faits et soutiendra qu'il est le seul responsable de cette affaire, avec bien sûr l'accusé, Guy Campbell. Selon les dires d'Iola, il avait commandé la drogue à Campbell lors d'un voyage en motoneige de Lake Harbour à Iqaluit survenu en février 1992.

À ce moment, Campbell l'aurait informé qu'il était «dry», c'est-à-dire sans aucune marchandise en stock. Il aurait cependant ajouté qu'il contacterait Iola aussitôt qu'un arrivage lui parviendrait. Ce qu'il fit apparemment.

Dans son jugement, le juge Boilard a dit ne pas accorder beaucoup de crédibilité aux témoignages présentés en défense.

Le lendemain, alors qu'il s'apprêtait à prononcer la sentence, le juge déclarait : «Il faut envoyer un message clair aux trafiquants et à ceux qui voudraient le devenir qu'ils ne sont pas les bienvenus dans nos communautés des T.N.-O.» Par le fait même, il abondait dans le sens de la procureur de la couronne, Me Ellen Paré, qui demandait une sentence sévère, soit trois ans de pénitencier pour Guy Campbell.

Me Léo-René Maranda, le procureur de l'accusé, avait pour sa part mentionné qu'«un crime est un crime et ne doit pas être traité de façon différente peu importe l'endroit où il est commis au Canada».

Dans son allocution avant la sentence, le juge Boilard répliquait en ces mots : «Dire qu'un crime a la même valeur peu importe l'endroit ou les circonstances, serait comme avouer qu'il n'est pas plus dommageable de rendre la pornographie accessible autant aux enfants qu'aux adultes».

Toujours selon le juge Boilard, il est vrai que 167 ▮ de hashish et 12 g de cocaïne sont des quantités de drogue assez peu importantes. Toutefois, «il est clair selon la preuve présentée devant cette cour que M. Campbell agissait à titre de grossiste distribuant à un revendeur. Nous devons avoir pour but de couper les approvisionnements. Ainsi, devant le manque de disponibilité de la marchandise, les narcomanes seront bien obligés de changer leurs habitudes».

Guy Campbell, de plus, était sous le coup d'une ordonnance de probation au moment de l'infraction, ce qui constitue aux yeux du juge Boilard un autre fait aggravant. Cette période de probation d'une durée de trois ans lui avait été imposée après qu'il eut été reconnu coupable de négligence criminelle dans l'explosion de dix tonnes de dynamite en juin 1990. À la suite de cet événement, il avait perdu une jambe et avait dû séjourner à l'hôpital durant neuf mois.

Selon le juge Jean-Guy Boilard, Guy Campbell avait réussi à surmonter son handicap qui l'oblige à se déplacer en chaise roulante et avait continué de diriger une entreprise rentable à Iqaluit.

Seul l'appât du gain l'a motivé à organiser ce trafic de drogue. Il écoppe de 30 mois de prison.

Les casiers judiciaires

Il ne faut pas grand'chose parfois pour récolter un casier judiciaire. Mais il faut beaucoup de temps, de démarches administratives et autres, pour faire oublier cet encombrant dossier. Difficile de trouver un emploi avec un casier, par exemple. Il accompagne un individu toute sa vie. Il existe ce pendant un moyen d'en diminuer les effets.

Jonny a passé un mois en prison pour avoir frappé son voisin. Il a été condamné par le tribunal pour voie de fait. Lorsqu'il a été relâché, il a essayé de se trouver un emploi à l'hôtel de la région, mais ils ne voulaient pas l'engager. Ils étaient au courant de son casier judiciaire. Jonny pensait qu'une fois sorti de prison, la peine serait terminée. Cependant, il a appris rapidement que dorénavant son casier judiciaire allait lui rendre les choses plus difficiles.

Si vous êtes condamné pour une accusation en vertu du code criminel ou de toute autre loi fédérale, vous avez un casier judiciaire. Cela signifie que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a un dossier sur vous contenant les informations relatives à toute condamnation que vous pouvez avoir du système judiciaire. Les dossiers sont gardés à la fois pour les infractions punissables (moins graves) et les actes criminels (graves). Toute infraction que vous avez peut-être commise en vertu des lois territoriales, telles que la Loi sur les boissons alcoolisées ou la Loi sur les véhicules automobiles, peut paraître dans un casier judiciaire. Les tribunaux gardent des dossiers de toutes les infractions entendues, qu'il y ait procès ou non.

Vous avez un casier judiciaire seulement lorsque vous êtes trouvé coupable et que vous êtes condamné par le tribunal pour un crime. Une arrestation, une accusation, un acquittement, un arrêt des procédures, le retrait d'une plainte ou une décharge ne vous donne pas de casier judiciaire.

Le fait d'avoir un casier judiciaire vous donne un désavantage, que vous méritiez la réputation ou non. Si c'est le cas, comme pour Jonny, l'employeur peut décider de ne pas vous embaucher.

Obtenir un emploi demande confiance, comme le fait d'avoir des responsabilités financières dans un magasin, peut être difficile si vous avez un casier judiciaire pour des crimes tels que le vol ou la fraude.

Dans le cas de Jonny, peut-être que le directeur de l'hôtel ne voulait pas d'un gars «dur» pour s'occuper des clients de l'hôtel.

Trouver un emploi, c'est possible

Cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas obtenir d'emploi lorsque vous avez un casier judiciaire.

Un employeur peut ne pas tenir compte du fait que vous en avez un si l'infraction était mineure et qu'elle ait peu de rapport avec les fonctions de l'emploi pour lequel vous faites une demande. Cependant, il peut aussi refuser de vous embaucher, peu importe la nature de l'infraction.

Si vous dites que vous n'avez pas de casier judiciaire, cela signifie de l'habitude que vous autorisez l'employeur à vérifier auprès de la police. Seules les personnes ayant une permission écrite de votre part peuvent se procurer de telles informations personnelles auprès de la police.

Si vous avez un emploi lorsque vous commettez une infraction et que vous avez un casier judiciaire, votre employeur peut décider de vous congédier.

Dans les T.N.-O., il existe peu de protection contre ce que vous pouvez considérer comme de la discrimination et un congédiement injuste à cause d'un casier judiciaire.

De plus, à cause de votre casier judiciaire, vous perdrez peut-être des occasions de gagner de l'argent. Par exemple, si vous voulez obtenir une licence d'exploitation commerciale ou de vente d'alcool, elles vous seront peut-être refusées.

Le système judiciaire est plus strict à votre égard lorsque vous avez un casier judiciaire. Si vous êtes arrêté, un juge de paix étudiera votre casier judiciaire.

À cause de celui-ci, il pourra décider de vous faire payer un cautionnement plus élevé ou de vous faire rester en prison jusqu'à la date d'audience.

Si par la suite vous êtes condamné à nouveau pour une infraction criminelle et que vous avez déjà eu des démêlés avec la justice, un juge peut prononcer une sanction plus sévère. Si vous êtes trouvé coupable pour un crime que vous avez déjà commis auparavant, le juge vous donnera fort probablement une sentence plus dure en guise de leçon afin que vous ne récidiviez pas de nouveau.

Réhabilitation

Le casier judiciaire vous accompagne toute votre vie. Cependant, vous pouvez en éliminer certains effets négatifs en faisant une demande de réhabilitation.

La réhabilitation est essentiellement la reconnaissance par le système judiciaire que vous ne méritez plus les désavantages créés par votre dossier.

Si, dans votre casier judiciaire vous avez une infraction punissable, vous pourrez présenter une demande de réhabilitation deux ou trois années après l'expiration de la peine d'emprisonnement, de la période de probation ou du paiement de l'amende. Pour un acte criminel, la période d'attente avant d'être admissible est de cinq ans.

Pour obtenir une réhabilitation, vous devez d'abord remplir une formule de demande du Service national de libération conditionnelle. Vous leur donnez des informations concernant votre état civil et les emplois que vous avez eus. Ils vous demanderont peut-être de nommer cinq personnes pouvant témoigner de votre conduite et de votre réputation dans la communauté.

Vous pouvez obtenir les formules de demande de réhabilitation au Bureau de libération conditionnelle à Yellowknife en composant le (403) 920-6610. Vous pouvez également en obtenir une du Conseil national de libération conditionnelle à Ottawa en appelant au (613) 995-1308. Un travailleur social auprès des tribunaux de votre communauté peut avoir des formulaires de demande et peut vous aider à en remplir une si vous avez de la difficulté.

Il faut plusieurs mois au Service de libération conditionnelle pour étudier une demande. Le personnel de cet organisme a besoin de vérifier les références, d'interroger le requérant et de faire une enquête. Le Conseil du service de libération conditionnelle peut accorder la réhabilitation, s'il est satisfait de la bonne conduite et du bon comportement du requérant.

Une fois que vous obtenez une réhabilitation, votre dossier est fermé et gardé à part des autres casiers judiciaires. Votre dossier peut seulement être ouvert avec l'autorisation du Solliciteur général du Canada. Du point de vue du gouvernement, il n'y a plus de restriction vous empêchant d'obtenir des choses comme une licence d'exploitation commerciale ou de vente d'alcool. De plus, un employeur ne peut pas vous défavoriser à cause d'une infraction criminelle pour laquelle vous avez obtenu une réhabilitation. Vous êtes protégé par la loi prohibant la discrimination dans les Territoires.

La réhabilitation n'efface pas le casier judiciaire d'une personne. Elle indique cependant que le contrevenant jouit à nouveau d'une bonne réputation dans la communauté.

Le présent article a été écrit dans le seul but de fournir de l'information juridique générale. Il a été préparé par la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique.

Prochaine chronique juridique au mois de mars.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 8 numéro 5, vendredi 12 février 1993

Entrevue avec Francine Brassard, nouvelle directrice générale de la FFT

«La survie de la francophonie est fonction de nos assises économiques»

Depuis le départ de Jean Watters fin janvier, Francine Brassard assure la direction générale de la FFT. Anthropologue de formation, dotée d'une maîtrise en développement économique, Francine Brassard avait été engagée comme directrice-adjointe pour assainir les finances. Elle s'explique dans une entrevue avec L'Aquilon sur ses nouvelles orientations, plutôt socio-économiques. Pour elle, le développement économique pourrait être la base d'un renforcement de la francophonie dans les T.N.-O.



L'Aquilon : Quelles sont vos orientations?

F.B. : Tout comme la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, elles sont orientées vers le développement global, c'est-à-dire tous les aspects de la communauté, autant économique que politique, social, culturel ou communautaire. Je serai celle qui va assurer la charnière entre le développement qui était purement communautaire auparavant et qui s'en va de plus en plus vers le développement économique. Moi, je suis un peu plus rigoureuse sur les dépenses, je tiens beaucoup à ce que l'on attribue une dépense où elle doit être inscrite. Je pense toujours au rapport que je vais devoir faire à la fin de l'année fiscale.

Suite en page 3
Développement économique

219 oui, 2 non

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick obtiennent leur amendement constitutionnel

Ottawa (APF) - Les Acadiens peuvent faire sauter les bouchons de champagne. L'égalité des communautés francophone et anglophone du Nouveau-Brunswick est maintenant reconnue et protégée par la Constitution canadienne.

La Chambre des communes a adopté par 219 voix contre 2 un amendement à la Loi constitutionnelle de 1982, qui reconnaît que les communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement et culturelles distinctes nécessaires à leur promotion et à leur protection. Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir ce statut est également confirmé par cet amendement.

Tous les députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates présents en Chambre ainsi que les huit députés du Bloc québécois ont voté en faveur de l'amendement. Le ministre acadien Bernard Valcourt ainsi que la chef du NPD Audrey Mc Laughlin étaient absents au moment du vote. Comme prévu, le député indépendant Pat Nowlan d'Annapolis-Vally-Hants en Nouvelle-Ecosse et la députée du Reform Party, Deborah Grey, ont voté contre la motion.

Cette modification constitutionnelle était contenue dans la défunte entente de Charlottetown qui a été rejetée par les Canadiens lors du référendum du 26 octobre. Au Nouveau-Brunswick toutefois, les tenants du oui à l'entente de Charlottetown avaient remporté le référendum avec 62% des voix, tout en faisant le plein des voix acadiennes.

Le Bloc québécois a voté «avec ardeur et émotion» en faveur de cette modification. Le 11 décembre dernier, le Bloc québécois avait fait les

Suite en page 2
Les Acadiens

Revendication territoriale inuit

Kakfwi dénonce des changements au plan d'implantation

Les négociateurs fédéraux ont défendu aux représentants territoriaux d'assister à une réunion portant sur le plan d'implantation de la revendication territoriale inuit le 2 février dernier.

Marina Devine

Ce geste du fédéral a été posé en guise de représailles envers les représentants du GTNO pour avoir divulgué un brouillon du plan d'implantation de la revendication territoriale à la Fédération Tungavik de Nunavut (FTN).

La Fédération Tungavik de Nunavut est l'organisation qui représente les Inuit de l'Arctique de l'Est auprès du fédéral lors des négociations sur la revendication territoriale.

M. Kakfwi est d'avis que les négociateurs fédéraux veulent élaborer un plan d'implantation qui les satisfasse et le présenter par la suite aux Inuit comme étant à prendre ou à laisser. «C'est une mauvaise farce», a déclaré M. Kakfwi.

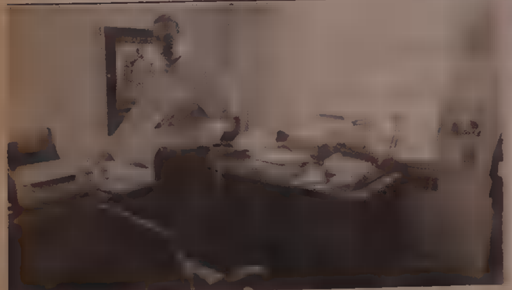
Le plan d'implantation doit être complété avant que le Parlement canadien soit en mesure de promulguer la Loi sur la revendication territoriale inuit. La tenue d'élections fédérales prévues pour l'automne prochain ne laisse pas énormément de temps pour effectuer des changements majeurs au plan.

Le plan d'implantation a été négocié initialement par le gouvernement fédéral, le gouvernement

Suite en page 3
Kakfwi



Le «swap shop» est sans doute l'un des plus anciens magasins de Yellowknife. Il a ouvert ses portes en 1949. On y trouve de tout ou presque...Wayne y travaille depuis qu'il a perdu son travail à la mine Giant, pour 12$ de l'heure.



Jean-Guy Bouvrette, portrait en page 5.

SOMMAIRE

Elle a dit :
«Si on n'a pas une place économique dans la société, nos assises sont plus fragiles»
Francine Brassard, DG de la FFT

Informations nationales. 2
Entrevue avec Francine Brassard 3
Éditorial : Le développement économique de la communauté 4
Franco-pages 8-9

Le décrochage scolaire
voir en page 12

Les Acadiens font jeu égal avec les anglophones

Suite de la page 1

frais de ce que M. Bouchard appelle «le jeu des intrigues parlementaires et des jeux de coulisse» et avait été accusé par le ministre Bernard Valcourt d'avoir torpillé le rêve acadien, en réclamant un vote enregistré sur cet amendement constitutionnel, le dernier jour de la session parlementaire.

Le premier ministre Brian Mulroney a déclaré à la sortie de la Chambre que ce vote n'était que justice pour la minorité francophone du Nouveau-Brunswick. «Je suis fier d'être le premier ministre du gouvernement qui a fait adopter cette modification constitutionnelle». Il s'agit selon lui d'un «geste noble» posé par le Parlement du Canada en faveur d'une minorité, qui réclame «à juste titre» ce droit depuis 125 ans. M. Mulroney n'a cependant pas voulu dire si ce geste pourrait inspirer d'autres gouvernements provinciaux, comme celui de l'Ontario par exemple, où réside la plus importante minorité francophone. Il a cependant dit, en réponse à une question d'un journaliste anglophone, que cela constituait un modèle en ce qui concerne la façon dont le Canada «peut et doit traiter ses minorités».

Il aurait voulu que la Chambre vote unanimement en faveur de cette modification mais, dit-il, «j'ai appris que l'unanimité ne se trouve que très rarement au Canada; c'est pourquoi l'entente de Meech et Charlottetown étaient tellement exceptionnelles».

Les représentants de la communauté acadienne jubilaient après le vote. Le président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, Germain Blanchard, a qualifié le vote de «grande victoire», puisque certains acquis de la communauté acadienne, dans le domaine de l'éducation par exemple, seront protégés pour les générations à venir.

«C'est un moment historique puisque nos descendants vont bénéficier de ces garanties pour continuer à se développer et à s'épanouir en français au Nouveau-Brunswick».

Ce qui soulage les leaders acadiens, c'est qu'aucun parti politique au Nouveau-Brunswick ne pourra désormais abolir les droits et les acquis des Acadiens, sans convaincre la Chambre des communes d'en faire autant.

Les Acadiens n'ont cependant pas convaincu les deux gouvernements d'enchâsser dans la Constitution canadienne la totalité de la Loi 88.

En effet, si les Acadiens obtiennent aujourd'hui une protection constitutionnelle coulée dans le béton en ce qui a trait à l'éducation et à la culture, ils n'ont pas en revanche pu obtenir que l'égalité des deux communautés linguistiques soit inscrite dans la Constitution, dans les secteurs économique et social.

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne, M. Raymond Bisson, espère de son côté que ce geste aura un effet d'entraînement sur les autres provinces et territoires du pays, «afin qu'elles adoptent des lois et des politiques généreuses à l'égard de leurs communautés francophones respectives».

Projet pilote en Ontario pour encourager les francophones à utiliser leur bibliothèque publique

Ottawa (APF) - Les bibliothèques publiques ne sont plus ce qu'elles étaient en Ontario français. Le problème, c'est que les Franco-Ontariens entretiennent toujours une perception négative à l'endroit de leur bibliothèque.

Les francophones de Kapuskasing dans le nord, Welland dans le sud et d'Orléans dans l'est de l'Ontario seront la cible d'une intense campagne promotionnelle durant tout le mois de février, dans le but justement d'encourager une plus grande utilisation des livres en français dans les bibliothèques publiques.

«On ne peut cacher le fait que, pour diverses raisons, de nombreux francophones ne s'identifient pas très bien à la bibliothèque publique», reconnaît Colette Prévost, la présidente du Comité directeur du projet pilote.

Une étude réalisée en 1980, l'étude Desjardins, avait révélé qu'il y avait une carence de matériel francophone dans les bibliothèques publiques de l'Ontario. En 1987, une enquête auprès des responsables des bibliothèques démontrait que le matériel en français n'était pas en grande demande. Cette constatation des bibliothécaires allait être confirmée par une étude provinciale réalisée en 1990 auprès des Franco-Ontariens.

Bien que d'importantes sommes d'argent aient été consacrées au cours des années 1980 à l'enrichissement du matériel et des collections en français, beaucoup de francophones croyaient encore que la bibliothèque publique n'avait rien à leur offrir.

Selon l'un des membres du Comité directeur du projet, M. Jacques Presseault du Service des bibliothèques de l'Ontario, la sous-scolarisation des francophones, l'analphabétisme, le fait que ces derniers soient presque tous bilingues et l'héritage du passé sont autant de raisons qui expliquent ce manque d'engouement pour le matériel français disponible dans des bibliothèques publiques.

Selon la présidente du comité directeur, Colette Prévost, nombreuses sont les bibliothèques qui offrent une gamme variée de livres et de matériel en français, de même que des vidéos, des cassettes et des livres parlants. Les bibliothèques qui sont moins bien nanties ont, de leur côté, accès à un système de prêts interbibliothèques.

Même si les bibliothèques publiques ont enrichi leurs collections en français depuis 1980, il reste que ces collections sont encore incomplètes selon M. Presseault. C'est que les responsables des bibliothèques, ont tendance à s'en remettre aux libraires pour bâtir leurs collections françaises, et ces derniers n'ont souvent rien de mieux à proposer que les derniers best-sellers.

La campagne du mois de février se déroule sous le thème: «La bibliothèque publique, c'est vraiment tout un monde pour tout le monde!» Les étudiants du niveau secondaire, les femmes, les aînés, les sociétaires des caisses populaires et les jeunes enfants sont les groupes-cibles visés par la campagne. On espère ensuite produire à la fin du mois de mars une trousse de promotion qui sera distribuée à toutes les bibliothèques publiques de l'Ontario qui offrent du matériel français».

La campagne vise à changer les habitudes qui sont ancrées chez les Franco-Ontariens. Plusieurs stratégies promotionnelles seront expérimentées pour rejoindre les groupes-cibles. Par exemple, on cherchera à attirer les enfants à la bibliothèque dans l'espoir que les parents soient tentés à leur tour de franchir le seuil de la bibliothèque. M. Presseault appelle cela «l'approche McDonald», en référence à la stratég-ie publicitaire de la multinationale du hamburger.

Les villes de Kapuskasing, Welland et Orléans ont été choisies par le comité directeur, parce que cela permettra de vérifier l'efficacité de la campagne dans trois milieux francophones différents. Les francophones sont légèrement majoritaires à Kapuskasing, alors qu'ils ne forment que 8% de la population à Welland, et qu'ils sont fortement majoritaires à Orléans.

Le développement économique des francophones

Suite de la page 1

Ça me fait plaisir de travailler dans ce milieu. Mais ça me fait de la peine que les gens ne comprennent pas que je peux aussi gérer dans ce contexte-là. On me reproche d'être trop «business» parfois mais le développement d'une communauté -ça fait 15 ans que j'en fais- ce n'est pas seulement du développement culturel ou du développement économique pur. Mon expertise a aussi été acquise dans les milieux sociaux.

L'Aquilon : Pour la francophonie dans les T.N.-O, ça veut dire quoi, concrètement, le développement économique?

F.B. : Pour moi, la survie de la francophonie est fonction de nos assises économiques comme francophones. Si on n'a pas une place économique dans la société, nos assises sont plus fragiles. C'est plus facile aussi de disparaître et d'être assimilés. C'est sûr que je parle de long terme mais l'assimilation se fait très très rapidement. Auparavant ce n'était pas pensé en ce sens-là. Les gens étaient conscients, mais on aurait dit que c'était le premier niveau de conscience. Maintenant on pense davantage que le développement économique peut être utile au développement de la francophonie.

L'Aquilon : Alors qu'avant la réflexion était davantage axée sur la culture?

F.B. : Avant on disait : «On fait la promotion de notre culture, de notre langue». Mais pour assurer le vécu de notre culture, il faut qu'il y ait des racines, des assises. Il faut essayer d'avoir un regroupement de francophones qui soit aussi celui de l'économie, pour qu'on puisse assurer le développement de la culture et de tout le reste.

L'Aquilon : Dans les T.N.-O, est-ce qu'on peut déjà faire un constat sur le développement économique?

F.B. : Ce que j'ai vu c'est qu'il y a beaucoup de francophones qui ont des entreprises mais qui ne le disent pas, qui ne s'affichent pas francophones. Je ne sais pas encore si l'économie est très diversifiée ou si c'est seulement des entreprises de service. Même si on ne fait pas du développement économique pur on peut faire du développement avec l'idée de coopératives, par exemple. C'est peut être plus facile comme approche, ça fait peut être moins peur.

L'Aquilon : Il y a encore des réticences par rapport à cette idée de développement économique?

F.B. : Je ne pense pas qu'il y ait des réticences. Je pense que les gens n'ont pas encore eu le temps d'y réfléchir. Et puis il y a toujours des craintes par rapport à tout ce qu'on ne connait pas. Je ne pense pas que les gens ici soient réfractaires à ce genre de choses-là parce que déjà dans les demandes de subvention on nous demande de faire de l'autofinancement. Cette question est déjà présente.

L'Aquilon : Au niveau de la Fédération, l'autofinancement consiste en quoi?

F.B. : Ça veut dire trouver d'autres types d'activités qui nous permettent de ramasser des sous. Ça veut dire aussi demander des cotisations. Cette question était inscrite dans nos réglements mais on n'avait jamais pensé à les récupérer. Ce ne sont pas des montants énormes mais c'est une question de principe. Un troisième moyen pourrait être l'idée des coopératives. Il va falloir regarder cela de plus près. Ce qui est important pour moi ce n'est pas d'être complètement autofinancés, c'est de faire la preuve que nous aussi on réfléchit, que nous sommes conscients de ce qui se passe, que la situation n'est pas facile. On est près à faire des efforts. Le gouvernement y sera plus sensible, il va être plus enclin à nous encourager. Si je pouvais aider les francophones à réfléchir, à penser que nous aussi on a notre place dans l'économie comme on l'a dans la culture, déjà cela serait bien, parce que je sais pertinemment que les changements ne se font pas du jour au lendemain. Mais mon principal objectif c'est de faire avancer la cause des francophones, de leur faire comprendre qu'il faut être fier d'être francophones. L'exemple parfait, ce sont ces francophones qui ont des entreprises. Mais cela la communauté l'ignore parce qu'ils ne s'affichent pas.

L'Aquilon : Pourquoi ne s'affichent-ils pas?

F.B. : Parce qu'ils ont encore des craintes, parce qu'ils pensent qu'ils n'ont pas le droit à leur place, qu'ils auront moins d'affaires s'ils s'affichent. On va commencer par tenter de les identifier complètement. Puis on va essayer d'organiser des rencontres, tenter de créer un réseau pour faire connaître les gens. C'est ça les premières démarches, les démarches les plus simples. Mais il ne s'agit pas d'oublier le développement communautaire, culturel. On fait juste un pas de plus en avant, on pense développement global, intégral. Je ne suis pas ici pour forcer les gens à faire quelque chose qu'ils ne veulent pas.

L'Aquilon : Parlez-nous aussi du nouveau poste d'agente de développement, celui de Sylvie Francoeur?

F.B. : Son rôle est essentiel au niveau de la base. Les plaintes antérieures à propos de la Fédération, c'était qu'elle était détachée de la base, que c'était un organisme qui volait entre la terre et le ciel. L'agente de développement est essentielle pour assurer ce lien-là et pour le support non seulement technique mais aussi moral, peut être même philosophique entre guillemets. J'ai fait ma tournée dans les communautés et puis très peu de gens parlent de la fierté d'être francophones. Les gens sont membres d'une association puis ils oublient pourquoi. On a une mission, c'est d'assurer la promotion de la francophonie mais les gens l'oublient. Si tu ne te fais pas voir, j'entends une visibilité positive, comment est-ce-que tu penses que les autres cultures peuvent te connaître et t'accepter? Plus tu [illegible] connu, plus tu dis que tu es fier de ce que tu es, plus tu te respectes. Et si tu te respectes toi-même, les autres te respectent, c'est automatique. Alors le rôle de l'agente, c'est de permettre aux communautés de se prendre en mains, d'assurer leur développement. Autant que faire se peut, on va essayer d'avoir un autre poste d'agent(e) de développement. Il y a suffisamment de travail dans les communautés pour qu'il y ait deux agent(e)s de développement. C'est toujours une question de sous, naturellement.

Je travaille vraiment pour une cause. Pour moi la francophonie, ce n'est pas juste un concept. Je travaille pour faire avancer la cause. Et puis à partir du moment où je ne peux plus la faire avancer, je ne suis plus intéressée. Je prends ça à coeur. Je me sens autant partie prenante que le francophone qui est dans une association ténoise. Je ne suis pas seulement la directrice générale à un poste administratif. A mon avis c'est important parce que les gens te font davantage confiance. Ils se disent que tu n'es pas simplement assise sur une chaise.

L'Aquilon : Est-ce-que c'est un poste difficile?

F.B. : Ce n'est pas le poste qui est difficile, c'est la fonction. Que tu sois à Vancouver, Halifax ou Yellowknife, travailler en francophonie ce n'est pas facile. Ce qui est plus difficile à Yellowknife, c'est la question de l'environnement, du milieu physique.

Moi je n'ai pas de problèmes avec ça. De toute façon, à mon avis, quand tu as fait trois ou quatre ans dans un poste, il faut que tu saches t'en aller parce que tu as donné le meilleur de toi-même et souvent tu as besoin de changement.

Toute ma carrière a été pensée de cette manière.

Kakfwi

Suite de la page 1

territorial et la Fédération Tungavik de Nunavut. Il décrit ce qui doit être fait pour implanter l'entente de la revendication territoriale inuit. Il contient également l'échéancier de mise en oeuvre et les paiements à effectuer. Une version préliminaire du plan de 500 pages a été complétée en décembre dernier. «Quand le plan est arrivé à la table de négociation, les négociateurs fédéraux ont indiqué qu'ils avaient fait de graves erreurs», a expliqué M. Kakfwi. Rick Van Loon, le négociateur en chef fédéral des revendications territoriales dans le nord canadien, a admis qu'un certain nombre de choses (dans la version préliminaire du plan) ne correspondaient pas à ce qui avait été négocié dans l'entente finale de la revendication territoriale. «Cela, plus le fait qu'il s'agissait là d'un contrat légal, a provoqué certaines inquiétudes». Un des problèmes concerne la coexistence d'un gouvernement public dans Nunavut et les conseils de gestion des ressources créés par l'entente territoriale.

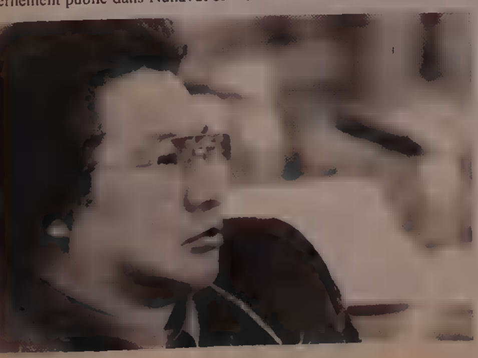
Bien que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest soit un des parties responsables de l'élaboration du plan d'implantation, il fait partie de l'équipe fédérale à la table de négociation centrale. Les responsables du gouvernement territorial assistent aux réunions de stratégie du gouvernement fédéral. Bob Overlord, sous-ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones des T.N.-O., a indiqué qu'il avait demandé à M. Van Loon de remettre aux responsables de la FTN la nouvelle version du plan d'implantation au plus tard le 29 janvier, même si celle-ci n'était pas complétée. La FTN avait prévu de tenir un réunion de son conseil d'adminstration le 1er février. La FTN a prévu sa dissolution afin de faire place à une nouvelle organisation, Tungavik, dont la mission sera de mettre en oeuvre le plan d'implantation. .

M. Van Loon a indiqué de son côté qu'il tenterait de remettre une copie de la nouvelle version à FTN au plus tard le 1er février. Comme le précise M. Overlord, M. Van Loon n'avait pas fermement promis de le faire.

Pour M. Kakfwi, cela ne laissait pas suffisamment de temps aux représentants de FTN pour passer en revue le document. C'est pourquoi, le 29 janvier dernier, après avoir essayé à plusieurs reprises de rejoindre le ministre des Affaires indiennes, M. Tom Siddon, Kakfwi a demandé à ses responsables de donner la nouvelle version du plan à la FTN.

La FTN émettait un communiqué de presse ce jour-là, condamnant le gouvernement fédéral pour avoir produit une nouvelle version du plan d'implantation sans avoir consulté les Inuit. «Je ne dis pas que les révisions sont mauvaises. Mais nous avions une entente négociée. La plan d'implantation devait être le résultat d'une négociation tripartite», a expliqué Stephen Kakfwi.

Selon M. Van Loon, «M. Kakfwi n'a rien fait d'illégal. Il ne travaille pas pour nous. Mais s'il dévoile des premières versions de documents fédéraux, le groupe fédéral devra exclure le gouvernement des T.N.-O. des discussions de stratégie». °Depuis, les responsables du gouvernement territorial ont été invités à une réunion entre le fédéral et les représentants de FTN le 9 février dernier. C'est à cette occasion que le fédéral a dévoilé son plan final d'implantation.



ÉDITORIAL

Un redressement de la pensée

Promouvoir le développement économique de la francophonie

Un nouveau courant de pensée circule ces jours-ci dans les couloirs de la FFT : celui du développement économique comme force de développement communautaire. Comme une brise d'été, ce nouveau discours apporte un regain d'espoir et d'énergie dans l'avenir de la francophonie ténoise.

On sent que la communauté arrive à une étape de maturité. Au cours de ses dix premières années d'existence, la communauté s'est attachée en priorité à défendre ses droits et à développer sa crédibilité auprès des bailleurs de fonds, les gouvernements. Le défi était de taille. Il a fallu convaincre le gouvernement des Territoires et le fédéral que les francophones avaient sérieusement le désir de survivre comme communauté culturelle. Il a fallu également se doter de structures convenant aux caractéristiques du milieu, celui d'une communauté disséminée sur un territoire immense. Il est impossible de nier le bien-fondé de la pensée de la FFT à l'époque.

Cette étape était essentielle. Mais elle est aujourd'hui derrrière nous. Le défi qui se présente aujourd'hui à la communauté, c'est celui d'assumer une large part de son propre développement, en mettant bien sûr l'accent sur le développement économique.

Si on y réfléchit quelque peu, on en vient vite à la conclusion que la communauté peut être très ambitieuse et se doter d'un plan de développement économique réaliste qui solidifierait ses bases tout en s'inscrivant à part entière dans la construction d'une société nordique ouverte et généreuse.

Il y a des myriades de projets qui pourraient être mis en oeuvre. En ce qui concerne la nouvelle société d'édition, par exemple, la communauté francophone pourrait d'ici quelques années assumer, à titre de sous-contractant pour le gouvernement une large partie de la traduction, de la rédaction et du graphisme en langue française. On sait tous que le gouvernement cherche à alléger son fonctionnement, à réduire son personnel. Il est permis de croire que le gouvernement territorial serait ouvert à ce genre d'idée, celle de la francophonie gérant son développement et fournissant des emplois intéressants à sa population, à l'extérieur des structures lourdes de la fonction publique. Et ce n'est là qu'un des nombreux exemples qu'on pourrait citer. Il y ■ celui de la production des livres scolaires en français pour les classes d'immersion et de langue seconde et celui aussi des coopératives.

Bref, pour qui veut y regarder à deux fois, l'avenir de la francophonie ténoise est prometteur si on l'examine du point de vue de l'auto-suffisance et de la création de liens de partenariat avec les structures et organismes qui nous entourent. Tous, nous avons une responsabilité dans ce domaine. Comme permanents, nous avons le devoir de faciliter le travail et les choix qui se posent aux gens des communautés. Comme bénévoles, il faudra faire en sorte que la pensée qui nous guide ait comme finalité le développement global de notre communauté à long terme.

Louise Doren



L'Aquilon

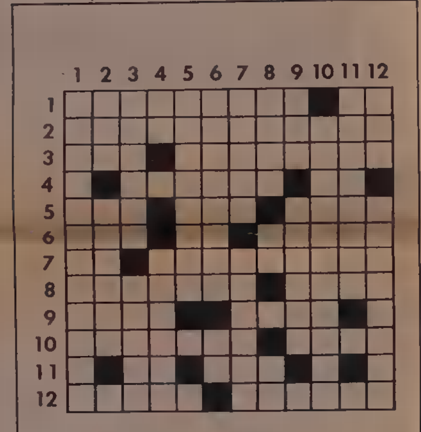
Directrice :	Louise Doren
Journalistes :	Daniel Cuerrier
	Marina Devine
Journaliste coopérant :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année



32

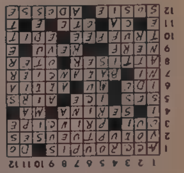
MOTS CROISÉS DÉFI

HORIZONTALEMENT

1- Assis sur les talons - Note de musique.
2- Qui inspirent le plaisir des sens.
3- Affirmation - Règle de conduite.
4- Répéta souvent une chose à quelqu'un pour la lui apprendre - À moi.
5- Les siens - Glace, en anglais - Mélodies.
6- Poisson d'eau douce, de couleur rouge - Actionné - Combina.
7- Négation - Pièce animée d'un mouvement d'oscillation régulier.
8- Exciter - Extirper.
9- Tendon - Examiné de nouveau.
10- Remplie, bourrée - Loi.
11- Calcium - Soustrait.
12- Personne ressemblant parfaitement à une autre - Appuie.

VERTICALEMENT

1- Proches.
2- Partie du corps humain - Publier.
3- Enveloppe d'osier, de jonc, pour bouteilles - Moyens subtils.
4- Petit cours d'eau - Rayai ce qui était écrit.
5- Accablas par violence.
6- Petite outre - Est/ouest.
7- Né après un autre - Immobilisa.
8- Victoire de Napoléon - Douze mois - Édouard.
9- Liquide qui s'extrait des plantes - Intimité conjugale.
10- Analogies.
11- Se dit d'une paire de laquelle on a ôté l'une des deux choses.
12- Provocant - Nom usuel de la serratule.



Solution du No. 32

Des services en français à l'hôpital Stanton de Yellowknife

Jean-Guy Bouvrette, coordinateur des langues officielles

Etre malade et faire comprendre au médecin sa douleur, ses symptômes, n'est pas toujours chose facile. La tâche est beaucoup plus compliquée lorsqu'il faut s'exprimer dans une langue que l'on ne maîtrise pas complètement ou pas du tout. C'est pourquoi depuis novembre 1992, il existe un poste de coordinateur des langues officielles à l'hôpital Stanton de Yellowknife. Il est occupé par un francophone, Jean-Guy Bouvrette.

Emmanuel Carcano

Lorsqu'il met les pieds à l'hôpital Stanton de Yellowknife, le 2 novembre 92, pour occuper le poste de coordinateur des langues officielles, Jean-Guy Bouvrette, 44 ans, né à Saint-Jérôme (Québec), connaît bien la maison. Il y a travaillé de 1985 à 1987 comme technicien en radiologie, puis après une pause de neuf mois à Montréal «pour réaliser que c'est à Yellowknife que j'étais le mieux», dit-il, Jean-Guy reprend du service à l'hôpital en 88 et est promu superviseur technique, puis directeur du département de radiologie en 1989. Avant d'en venir à la radiologie, Jean-Guy faisait plutôt dans la décoration. Décorateur-ensemblier, exactement. «J'ai eu mon propre commerce pendant 5 ans...mais le monde du design, superficiel, ne convenait pas à ma personnalité. J'ai tout laissé tomber et je suis retourné aux études, en radiologie. Je voulais combiner science et sens artistique. Il a fallu que je refasse des maths, pour moi c'était abstrait, du Chinois. Et puis je me suis dit que tant qu'à changer de travail, autant changer de vie. Je ne connaissais pas Yellowknife, je n'en n'avais jamais entendu parler. J'avais toujours vécu dans le brouhaha de la ville. Un million d'habitants, ce n'était pas assez pour moi!».



Archie, un patient de Fort Rae, passe ses journées dans le bureau de Jean-Guy.

De la décoration à la radiologie

Lorsqu'il débarque à Yellowknife, Jean-Guy ne connaît personne et parle très mal l'anglais. «J'ai fait exprès de ne pas contacter les francophones en arrivant parce qu'il fallait que je m'immerge jusqu'aux oreilles dans l'anglais. Puis les choses se sont développées. La quiétude et la chaleur de la ville m'ont fait comprendre les gens». Au bout de cinq ou six ans, Jean-Guy se lasse de la radiologie. Il postule pour un poste de coordinateur des langues officielles à l'hôpital puis part pour Vancouver. Une semaine plus tard, il apprend que sa candidature est retenue pour le poste. Dommage, il venait de vendre tous ses meubles. Peu importe, le voilà de retour à Yellowknife, pour un autre job. Son mandat : faciliter l'accès aux soins de santé dans la langue des patients. 50% sont autochtones, dont la moitié ne parle pas l'anglais. «Travailler avec les autochtones, c'est fantastique. Je comprends leur culture un peu mieux et ils essaient de comprendre la mienne. Si j'avais été anglophone, je n'aurais pas eu le même impact. Parce que les francophones, nous sommes un groupe minoritaire comme eux. On peut davantage partager certaines choses».

Du côté des services en français, Jean-Guy a beaucoup fait, petit à petit. En arrivant à ce poste, il ne savait pas vraiment par où commencer. Il a donc rencontré des gens de la FFT et Lise Picard. «Elle m'a indiqué qu'elle avait fait une enquête auprès des francophones dans les T.N.-O. Nous avons ciblé les attentes. Tous les documents concernant l'hôpital Stanton ont commencé à être traduits en français. Il faut que la présence de la langue soit active et stimulée à tous les niveaux de l'hôpital. C'est tellement plus agréable de parler sa langue. C'est comme une seconde peau. N'importe qui peut venir ici et être servi en français d'un bout à l'autre sans s'inquiéter. Les gens qui entrent à l'hôpital sont en général très vulnérables...».



Jean-Guy avec Bertha Jaeb, la responsable des interprètes dénés.

«Jean-Guy, on veut de la tourtière à la cafétéria!»

À l'hôpital Stanton, 18 personnes bilingues sont disponibles pour assurer les services en français. Mais tous les généralistes sont anglais et deux seulement parlent français. «Ça serait très important d'avoir un médecin francophone. Je fais des recommandations auprès de l'administration qui me seconde de façon positive. Je leur ai suggéré de s'imaginer dans un hôpital à Montréal. Ça a fait un gros effet».

Pour un poste-clé comme l'admission, il n'y a pas non plus de personne bilingue. «Mais l'une d'elles a commencé à apprendre le français, explique Jean-Guy. J'ai déjà quatre cours- cassette en circulation. Je vais devoir en commander d'autres. Les gens sont emballés».

Jean-Guy a pensé aussi aux longues journées d'ennui que n'importe quel individu, aussi solide soit-il, peut ressentir dans une chambre d'hôpital. «J'ai commandé 20 revues mensuelles, dont *Croc* et *La Presse du samedi*. J'ai aussi acheté 10 très bons romans et bientôt il y aura une petite brochure expliquant les services en français que nous offrons. J'ai aussi demandé à brancher Radio-Canada dans les chambres...» Autant d'initiatives qui devraient faciliter le séjour, court ou prolongé, d'un francophone à l'hôpital. «J'ai réalisé également qu'il fallait beaucoup travailler avec les femmes, car elles représentent une bonne partie des patients. Il y a beaucoup d'enfants et beaucoup de naissances».

Le travail qu'il a entrepris depuis novembre est un travail de longue haleine. «Cette expérience donne un souffle à la langue française dans les T.N.-O. Je ne suis pas fanatique, mais la langue française ne doit pas se perdre». Or le poste de Jean-Guy prendra fin le 31 mars 1993. «J'ai absolument besoin d'une autre année pour l'implantation, précise-t-il. Ce que je veux aussi que les francophones comprennent, c'est qu'ici il y a beaucoup de travail qui se fait en leur nom pour assurer des services en français. Je dois avoir des échos de leur part. Sans leur aide et leur support, je ne peux rien faire. J'aimerais ça qu'ils disent : «*Jean-Guy, on veut de la tourtière à la cafétéria!*» Il faut qu'ils sachent qu'on est à l'écoute de leurs besoins». Et l'avenir, Jean-Guy? «Je n'ai pas l'intention de refaire de la radiologie. Quant à la décoration...on m'a proposé des contrats, j'ai refusé. Je n'aime pas faire les choses à moitié».



Quelques mots à propos de la stratégie du gouvernement des T.N.-O. concernant le logement du personnel

Ces dernières années, le gouvernement et l'Assemblée législative ont pris des dispositions pour garantir un programme de logement du personnel plus **juste** et plus **équitable** : un programme pour favoriser l'accession à la propriété, pour stimuler la croissance du marché immobilier local et pour libérer le gouvernement de sa relation de propriétaire avec ses employés.

Il y a quelques années, nous avons enregistré des progrès dans les plus grands centres où bien des maisons du gouvernement ont été vendues, où les prix des loyers se sont ajustés à la valeur du marché et où les employés ont commencé à payer leurs propres comptes pour les services publics. Présentement, il n'y a que 30% des employés qui vivent dans des logements du gouvernement.

Le présent programme de logement du personnel a cependant bien des inconsistances, surtout dans les communautés non desservies par un réseau routier où il y a peu ou pas de marché dans le secteur privé. Dans les plus petites communautés, les employés ont eu peu d'occasions de pouvoir accéder à la propriété.

La **stratégie à long terme concernant le logement du personnel** annoncée en novembre dernier s'attaque à ce problème. La stratégie fait partie d'un ensemble de mesures qui deviendront la responsabilité d'une seule agence gouvernementale : la Société d'habitation des T. N.-O. Une fois qu'elle sera complètement mise en place, cette stratégie assurera un abri juste et équitable à **chaque résidant** des T. N.-O. tout en contribuant à long terme à l'économie de l'immobilier.

La stratégie a pour but d'encourager l'accession à la propriété dans toutes les communautés des T. N.-O. par le biais de l'achat par les employés de maisons appartenant au gouvernement ou par le biais de programmes offerts par la Société d'habitation des T. N.-O., tel le nouveau **programme d'accession à la propriété**. Lorsque l'accession à la propriété n'est pas pratique, la stratégie prévoit des dispositions pour maintenir une réserve de logements locatifs en garantissant un taux d'occupation à des promoteurs privés.

La grande différence est que les loyers seront basés sur les taux du marché à Yellowknife sauf dans les communautés où les taux du marché local sont plus bas. Les locataires devront aussi payer eux-mêmes leurs comptes de services publics.

Une fois cette transition en place, un certain nombre de subventions seront à la disposition des mille huit cents (1 800) employés qui seront touchés par la nouvelle stratégie.

Par exemple, les locataires recevront **l'indemnité standard de logement de 5 400 $** que reçoivent déjà environ 4 000 employés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui possèdent leur propre habitation ou qui louent au taux du marché. L'indemnité de logement est **déductible d'impôt**, contrairement aux subventions maintenant versées pour le logement et les services publics aux employés des communautés non desservies par un réseau routier. Cette indemnité de logement est versée pour compenser les coûts élevés de loyer dans les T. N.-O.

De plus, la plupart des employés qui paient présentement leurs propres comptes de services publics bénéficient de taux **résidentiels subventionnés**. C'est pour cela que bien des locataires peuvent trouver que les coûts d'électricité, d'eau et d'égouts ne constituent pas une si grosse différence, selon les mesures qu'ils prennent pour préserver l'énergie.

Ces subventions, en plus de **l'indemnité accordée aux employés travaillant dans certaines communautés** (sauf Yellowknife, Fort Smith, Hay River, Enterprise et Fort Liard) constituent un ensemble généreux d'avantages qui aident à compenser pour le coût élevé de la vie dans des régions où les prix sont considérablement plus élevés. Ces indemnités varient entre 1 465 $ et 8 371 $, selon la communauté où vit l'employé.

Enfin, la nouvelle stratégie concernant le logement incorpore une **indemnité compensatrice** qui garantit aux locataires à bas revenus que la somme totale qu'ils ont à payer mensuellement pour le loyer et les services publics ne dépassera pas 30% des revenus du ménage.

Pour conclure, le contenu de cette annonce devrait vous aider à mieux comprendre la nouvelle stratégie concernant le logement du personnel. Si vous avez des questions au sujet de la nouvelle stratégie, n'hésitez pas à contacter les représentants régionaux du ministère du Personnel.

Le ministre du Personnel,

Steve Kakfwi

Loyer mensuel d'un logement de 100 mètres carrés (secteur privé)

	Maison unifamiliale	Duplex	*Appartement
Yellowknife	1 080,00 $	1 080,00 $	1 206,00 $
Iqaluit	1,702.00 $	1,980.00 $	2,286.00 $
Cambridge Bay	1,922.00 $	2,124.00 $	2,452.00 $
Rankin Inlet	1,922.00 $	2,124.00 $	2,452.00 $
Fort Smith	770.00 $	607.00 $	sans objet
Fort Simpson	866.00 $	sans objet	1,109.00 $
Inuvik	1,359.00 $	1,299.00 $	1,683.00 $
Hay River	777.00 $	964.00 $	1,275.00 $

Ces chiffres illustrent le taux moyen des loyers du secteur privé dans différentes communautés des T. N.-O. pour différents types d'habitation. Ils sont basés sur une étude territoriale concernant le taux des loyers.

* Le loyer d'un appartement comprend le chauffage, l'eau et les égouts.

Indemnité de logement standard annuelle

Pourcentage du loyer payé par rapport au prix du marché	Indemnité de logement standard annuelle
moins de 80%	0,00 $
80%	1 080,00 $
85%	2 160,00 $
90%	3 240,00 $
95%	4 320,00 $
plus de 95%	5 400,00 $

Bureaux du ministère du Personnel

Baffin (819) 979-5120 • Fort Simpson (403) 695-7290
Fort Smith (403) 872-7299 • Inuvik (403) 979-7350 • Keewatin (819) 645-5058
Kitikmeot (403) 983-7275 • Yellowknife (403) 920-8932

Des faits sur la nouvelle stratégie concernant le logement du personnel

Les premières dispositions dans la mise en application de la stratégie concernant le logement du personnel prendront effet le 1er avril 1993, avec l'entrée en vigueur de nouveaux loyers; à partir de cette date, les locataires devront payer les frais d'électricité.

Les loyers des employés de toutes les communautés seront basés sur le marché local ou celui de Yellowknife, soit celui qui est le plus bas. L'augmentation du 1er avril sera limitée à 25%, à moins qu'avec l'augmentation, le loyer soit inférieur à 500 $. Dans ce cas, on fera payer un loyer minimum de 500 $.

La mise en place de la stratégie sera terminée en avril 1994 alors que les locataires devront payer le prix du marché pour leur loyer et devront également acquitter les frais des services publics au tarif que l'on charge présentement aux autres consommateurs des T. N.-O. qui ne travaillent pas pour le gouvernement.

Vente des logements du personnel

En vertu de la nouvelle stratégie concernant le logement du personnel, tous les employés qui louent des logements appartenant au gouvernement auront l'occasion d'acheter la maison qu'ils habitent. Le prix de la propriété tiendra compte de sa valeur, de son âge et de sa condition. À Yellowknife, à Hay River, et à Fort Smith, les maisons appartenant au gouvernement seront vendues sur le marché privé si le locataire n'est pas intéressé à acheter. Dans toutes les autres communautés, les locataires qui ne sont pas intéressés à acheter leur logement pourront le louer au taux du marché.

Programme de bail avec option d'achat

Si un locataire se voit refuser sa demande d'hypothèque par les banques, il peut faire une demande au ministère du Personnel pour voir s'il est admissible au programme de bail avec option d'achat. Ce programme sera utile dans les petites communautés où on ne peut obtenir de financement pour les hypothèques. Les conditions et les taux d'intérêt du programme de bail avec option d'achat sont basés sur ceux qui prévalent dans les banques pour les hypothèques.

Continuation du programme de rachat

Le programme de rachat du gouvernement continuera à aider les employés qui vivent dans des communautés qui ont un marché immobilier limité et qui ne peuvent revendre la maison qu'ils ont achetée. Le gouvernement examinera la possibilité de racheter la maison en vertu du programme de rachat qui est en vigueur dans toutes les communautés sauf à Yellowknife, à Hay River et à Fort Smith.

Indemnité standard de logement

Tous les employés qui vivent dans des logements pour le personnel et qui paient le plein prix du marché ou qui ont leur propre logement recevront annuellement l'indemnité standard de logement de 5 400 $. L'indemnité est accordée en versements mensuels de 450 $. Les locataires qui louent un logement du gouvernement commenceront à recevoir une proportion de l'indemnité à partir du moment où ils paieront au moins 80% du prix du marché. L'indemnité est déductible d'impôt. Lorsque plus d'un employé vit dans un logement, la déduction d'impôt totale pour le ménage ne peut dépasser 5 400 $ par année.

Autres subventions

L'employé recevra d'autres subventions lorsqu'il paiera son loyer au prix du marché et qu'il acquittera les frais des services publics. Cela inclut un taux résidentiel subventionné pour l'électricité et les services d'adduction (eau) et d'égouts et, lorsque cela s'avère nécessaire, une indemnité compensatrice qui garantit que les locataires ne paieront pas plus de 30% des revenus du ménage pour les coûts du logement et des services publics.

Pourquoi ces changements?

Équité en matière de logement

- Les employés qui habitent dans des logements du gouvernement paient souvent des loyers différents même s'ils habitent le même genre de maisons ou d'appartements.
- À Gjoa Haven, le loyer d'une maison de 94.4 mètres carrés est de 265 $ par mois alors que celui d'une maison de 91.6 mètres carrés dans la même communauté est de 517 $ par mois. À Rankin Inlet, une petite maison se loue 971 $ par mois.
- Grâce à la nouvelle stratégie concernant le logement, le loyer sera fixé selon les mêmes critères pour tous les employés, peu importe l'endroit.

Promotion du choix d'autres logements

- La prestation de programmes de logement par plusieurs agences a souvent entraîné la pénurie d'un certain genre d'habitation dans une communauté alors que des logements offerts par un autre programme restaient inhabités.
- La nouvelle stratégie concernant le logement et la mise sur pied des programmes ACCESS par la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest offriront une grande variété d'options à tous les résidants des T. N.-O. En conséquence, devenir propriétaire de son logement peut devenir une option raisonnable dans la plupart des communautés. De plus, l'inventaire de logements disponibles sera géré de façon plus efficace par le transfert du programme de logement du personnel à la Société d'habitation des T. N.-O.

Développement d'un marché privé d'habitation

- Les loyers peu élevés des logements des employés sont plus attirants financièrement; les employés sont donc portés à louer les logements du gouvernement, même à long terme, plutôt que de devenir propriétaire de leur logement. En conséquence, le marché privé du logement s'est peu développé en dehors des grands centres dans les T. N.-O.
- En introduisant des loyers plus réalistes et des options supplémentaires pour l'accession à la propriété, la nouvelle stratégie concernant le logement du personnel encouragera le développement du marché privé de l'habitation. Lorsque devenir propriétaire n'est pas réalisable, la stratégie prévoit des dispositions pour garder un stock de logements à louer en garantissant l'occupation à des promoteurs privés.

Économie de l'énergie et des ressources

- Dans la plupart des communautés, le loyer des employés comprend les frais d'électricité, d'huile, d'adduction et d'égouts. Ces frais sont fixes, quelle que soit la consommation; il y a donc peu de motivation pour économiser l'énergie.
- En moyenne, la consommation d'électricité, d'huile et d'adduction des locataires de logements du personnel est plus élevée que celle des locataires ou des propriétaires qui doivent payer eux-mêmes ces frais. Dans bien des communautés, les mauvaises habitudes concernant l'économie des ressources créent des problèmes de production d'énergie, d'entreposage du mazout et de traitement de l'eau et des égouts.
- Grâce à la nouvelle stratégie concernant le logement, l'utilisateur devra payer pour les frais des services publics et sera porté à économiser les ressources pour diminuer ses frais mensuels de services publics. Dans le cas où une maison présente des défauts entraînant une consommation d'énergie plus grande que la normale, le gouvernement fera inspecter et réparer la propriété. S'il n'est pas pratique de faire réparer le logement, on envisagera la possibilité de diminuer le loyer mensuel.

Mettons les chiffres dans leur contexte!

Comparaison des coûts de logement

Les tableaux suivants illustrent les coûts mensuels de logement après la mise en place de la stratégie à long terme concernant le logement du personnel, le 1er avril 1994. Les chiffres sont basés sur la consommation territoriale moyenne d'une famille de cinq personnes vivant dans une maison du gouvernement, de trois chambres à coucher, de 100 mètres carrés, non meublée, en comparaison avec une maison semblable appartenant au secteur privé.

IQALUIT

Dépenses	Logement du gouvernement	Logement du secteur privé
Loyer	1 080,00 $	1 702,00 $
Électricité	94,78 $	94,78 $
Adduction(eau) et égouts	21,45 $	21,45 $
Chauffage	173,80 $ *	173,80 $ *
Dépenses pour le logement	1 370,03 $	1 992,03 $
Moins l'indemnité de logement	(450,00 $)	(450,00 $)
Coût brut du logement	920,03 $	1 542,03 $

INUVIK

Dépenses	Logement du gouvernement	Logement du secteur privé
Loyer	1 080,00 $	1 359,00 $
Électricité	94,78 $	94,78 $
Adduction et égouts	50,00 $	50,00 $
Chauffage	173,80 $ *	173,80 $ *
Dépenses pour le logement	1 398,58 $	1 677,58 $
Moins l'indemnité de logement	(450,00 $)	(450,00 $)
Coût brut du logement	948,58 $	1 227,58 $

FORT SMITH

Dépenses	Logement du gouvernement	Logement du secteur privé
Loyer	770,00 $	770,00
Électricité	74,20 $	74,20 $
Adduction et égouts	34,20 $	34,20 $
Chauffage	154,05 $ *	154,05 $ *
Dépenses pour le logement	1 032,45 $	1 032,45 $
Moins l'indemnité de logement	(450,00 $)	(450,00 $)
Coût brut du logement	582,45 $	582,45 $

Les loyers des logements du personnel sont basés sur le marché de Yellowknife ou le marché local, soit le moindre des deux. Les loyers du secteur privé sont basés sur le marché local.

L'adduction et les égouts sont basés sur une consommation de 9,750 litres.

* Le chauffage est basé sur une consommation de 395 litres.

On suppose qu'il n'y a qu'un seul employé du gouvernement par logement.

Les programmes ACCESS

Les nouveaux programmes d'accession à la propriété (ACCESS) de la Société d'habitation des T. N.-O. ont été conçus pour aider tous les résidants du Nord à devenir propriétaires. Les programmes ACCESS serviront une plus grande diversité de résidants qui désirent accéder à la propriété, y compris les employés du gouvernement territorial.

Grâce au nouveau service de renseignements et d'assistance de la Société d'habitation, les résidants n'auront pas à aller de gauche à droite pour demander de l'aide et pourront être dirigés au programme le mieux adapté à leurs besoins spécifiques. Les principaux programmes ACCESS déjà approuvés sont :

Pour les résidants aux revenus bas ou moyens :

1. **Programme de bail avec option d'achat :** Ce programme permet aux clients qui ne peuvent construire eux-mêmes leur maison de la faire construire par la Société d'habitation. Une fois construite, les clients louent la maison pendant au moins deux ans; après cette période, ils peuvent l'acheter et repayer le coût, en fonction de la capacité de la famille de payer sur une longue période.
2. **Programme de construction par le propriétaire :** Ce programme permet aux clients de construire leur propre maison en partie ou en entier. Les clients repaient les coûts en fonction de la capacité de la famille de payer sur une période de 15 ans. Ce programme est plus flexible car, les clients peuvent choisir les travaux de construction qu'ils sont le plus en mesure d'exécuter eux-mêmes; le montant qu'ils ont à repayer est évalué en fonction du travail qu'ils ont effectué. Plus ils font de travaux, plus leurs paiements mensuels sont bas.

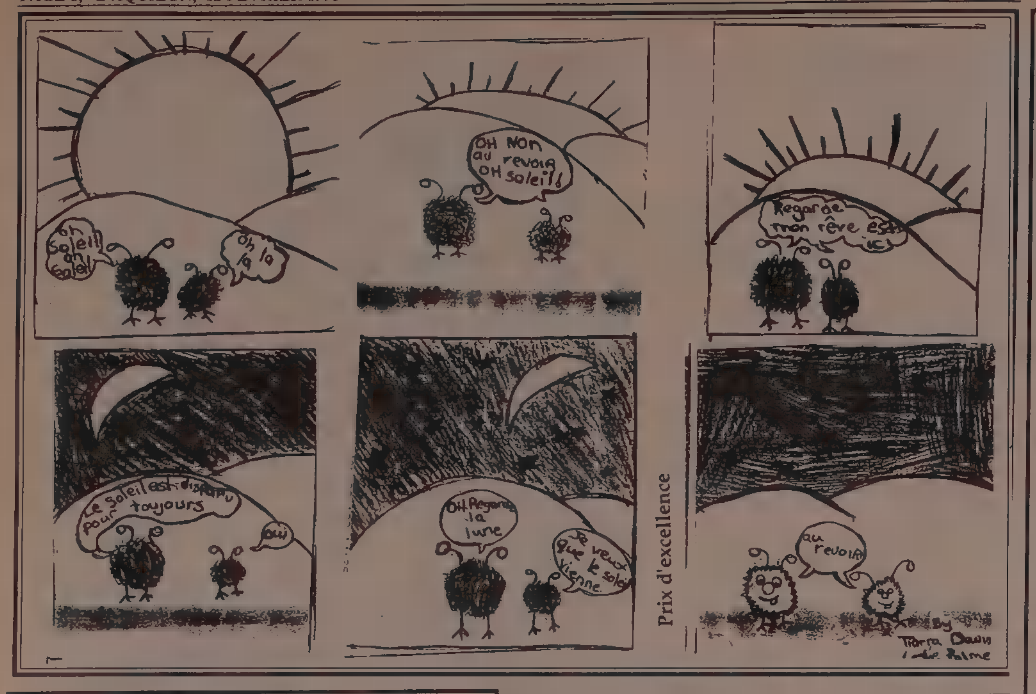
En vertu des deux programmes précédents, les paiements sont fixés de façon à ce que personne n'ait à payer plus de 25 à 30% de ses revenus; donc, les clients à très bas revenus n'ont que de très bas paiements à effectuer alors que ceux dont les revenus augmentent progressivement doivent payer plus.

Pour les résidants aux revenus plus élevés :

La Société offre également plusieurs programmes aux particuliers ou aux familles dont les revenus sont plus élevés et qui peuvent assumer les coûts d'une propriété mais qui ont de la difficulté à avoir accès au financement, à des matériaux, ou à une expertise en architecture et en construction.

1. **Financement provisoire :** La Société accordera un prêt à court terme aux personnes qui remplissent les conditions pour une hypothèque mais qui ont besoin d'un financement provisoire pendant la construction de leur maison. Ces prêts sont remboursables du montant de l'hypothèque, une fois la maison construite.
2. **Vente de maisons prêtes à assembler :** La Société vendra des maisons prêtes à assembler aux acheteurs admissibles au programme. Au cours des années, la Société a conçu des maisons prêtes à assembler, adaptées à l'Arctique; les matériaux pour construire ces maisons peuvent être expédiés dans les communautés. Ce programme est idéal pour ceux qui désirent acheter tout prêt le matériel nécessaire pour construire une maison dans les communautés éloignées où il est difficile d'élaborer des plans et des spécifications et de commander du matériel.

Pour tous renseignements supplémentaires, communiquez avec les bureaux régionaux de la Société d'habitation situés à Iqaluit, à Arviat, à Cambridge Bay, à Inuvik, à Hay River et à Yellowknife.



Les gerboises

Il y a longtemps, j'avais des gerboises. C'était deux albinos : Kayla et Kishi. Elles n'étaient ni jeunes ni vieilles et elles vivaient dans une cage que mon père avait construite. Elles ne buvaient pas beaucoup, mais elles aimaient les graines de tournesol.

Nettoyer la cage n'était pas amusant. Nous les mettions dans la baignoire (sans eau) pendant que nous enlevions les sales petits morceaux de cèdre et les coquilles. Très dégoutant.

Au bout de quatre ans, Kishi est tombée malade. Son pied est devenu enflé et rouge. Nous l'avons amenée chez le vétérinaire, et il a dit qu'elle souffrait. Elle est morte.

Quand on a déménagé à Yellownife, on a donné Kayla à mon amie. J'espère qu'elle est en bonne santé; elle est très vieille.

Lindsay Oosenbrug
6e année
J.H. Sissons

Un portrait

Cette personne est gentille et jolie. Elle a des longs cheveux noirs. Elle porte souvent les pantalons particulièrement des jeans. Elle s'habille avec goût. Elle me donne souvent des vêtements.

Des fois, nous nous disputons mais pas souvent, et quand elle est fâchée avec moi, c'est pas pour longtemps.

Elle m'aide pour mes devoirs quand je ne comprends pas et elle est toujours là quand je pleure. Cette personne, c'est ma soeur.

Mildred Rivera
6e année
J.H. Sissons

Un petit monstre

-«Lisa, s'il te plaît, garde ton frère».

- «Non maman, c'est un monstre! Il détruit ma chambre, il cache mes devoirs etc».

- «Lisa, tu dois, c'est seulement pour une heure chaque jour».

- «Mais..»

- «Au revoir, je pars maintenant».

Lisa ne veut pas garder son petit frère Thomas. Thomas a remarqué que la mère avait oublié de l'embrasser et commençait à crier. Il n'arrêta pas de crier. Thomas court très vite dans la chambre de Lisa et fouille dans son sac à dos.

Il trouve des paquets d'arachides, des biscuits et une boîte de jus. Thomas les prend, les mange et met les déchets dans le sac de Lisa. «Quand Lisa va les trouver, elle va me tuer, pense Thomas, mais c'est drôle».

Lisa l'appelle pour dîner mais Thomas s'est caché jusqu'au retour de sa mère. Lisa raconte tout ce que Thomas a fait.

Le problème de Lisa avait été résolu par sa mère mais quoi faire lorsqu'il reviendra? Lisa va dans sa chambre, dans son sac à dos, elle trouve les déchets.

René Pitre
J.H. Sissons
6e année

Prix d'excellence

Poème

Le matin, en me réveillant
J'entends un oiseau chantant
Quand je l'ai vu
Il était dans la rue

Et quand il m'a vu
Il s'est envolé
Et en dix secondes
Il a disparu

Puis il est revenu
Il commence à chanter
Chanter dans la rue

Harry Griep
6e année
J.H. Sissons

Une journée dans la vie de Mélissa Morin

Il était une fois une petite fille qui s'appelait Mélissa. Elle voulait beaucoup aller au West Edmonton Mall. Durant ses vacances d'été, ses parents ont décidé de l'amener. Le voyage a été long mais ça valait la peine pour être en mesure de passer trois jours dans le centre d'achat. Une fois rendus, maman et papa ont acheté des billets pour aller sur tous les tours, et il y en avait beaucoup! Stéphane était toujours avec moi pour me tenir la main, car je suis encore pas mal petite.

Ensuite, on est allés ~~visiter~~ des ~~amis à~~ Edmonton que ça faisait longtemps qu'on avait pas vu.

Le lendemain, on est retournés au West Edmonton Mall pour passer la journée à la piscine qui est si grande.

J'ai descendu des glissades qui étaient très hautes. Il y avait aussi plusieurs jouets dans l'eau que je pouvais prendre pour jouer.

J'ai vraiment aimé mes vacances d'été.

Mélissa Morin
2e année
École Allain St-Cyr

Les oiseaux

Les oiseaux sont très beaux
Ils volent plus haut et plus haut
Ils sont des cadeaux
Nos beaux oiseaux

Maxime Bélair
5e année
École Allain St-Cyr

Les francopages 1993 : Des écrits pour rester



Mon voyage sur la lune

J'ai rencontré un extra-terrestre sur la lune. C'est un garçon. Il parle mais je ne le comprends pas. Il écrit aussi, mais je ne comprends rien. Mais il est beau pour moi. Il est venu sur la terre avec moi. Il porte des vêtements comme mon frère Terry. Je l'aime beaucoup.

Roxanne Gravel
2e année
École Allain St-Cyr

Les tulipes

J'aime les tulipes
Qui sont petites
Il y a des tournesols
Qui volent
Derrière chez moi
Il y a une rose
Qui patauge
Le chat
N'aime pas les lilas
Il y a un palmier
À l'université

Kim Dallaire
4e année
École Allain St-Cyr

La terre et ses alentours

La terre est entourée de nuages. Les astronautes peuvent voir assez bien la terre de la lune. La couche d'ozone nous protège du soleil. Très près de l'équateur, il fait toujours chaud. Tu pourrrais mettre beaucoup de terre dans le soleil. Les étoiles sont des boules de gaz brûlantes comme le soleil. Le soleil est une étoile moyenne. Les étoiles peuvent être mille fois plus grosses que le soleil. Les étoiles plus grosses que le soleil sont des supergéantes. Les étoiles plus petites que le soleil sont appelées des naines.

Erika Wallbridge
3e année
École Allain St-Cyr
Prix d'excellence

Quand je marche dans la rue...

Quand je marche dans la rue, je me demande pourquoi les gens ne s'occupent pas de l'environnement?

Quand je vois la pollution et tous les déchets, je me demande pourquoi les personnes qui avaient ces choses ne les ont pas mises à la poubelle.

On peut faire beaucoup! Tout le monde peut aider. On peut faire une nouvelle terre en nettoyant.

Est-ce que tu veux faire une nouvelle terre qui sera propre et nettoyée? Moi, je veux!

Erika Wallbridge
3e année
École Allain St-Cyr

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 25 FÉVRIER 1993

Des charades pour tous

1. Mon premier est le contraire de «elle».
Mon deuxième est la cinquième lettre de l'alphabet.
Mon tout est un petit morceau de terre entouré d'eau.

2. Mon premier est la neuvième lettre de l'alphabet.
Mon deuxième est le mot «colle» en anglais.
Mon tout est une maison faite de glace et de neige

3. Mon premier est un autre mot qui veut dire «ramasse»
Mon deuxième est les trois premières lettres dans le mot «pendant».
Mon tout est un reptile qui n'a pas de pieds.

4. Mon premier est un autre mot pour dire de l'argent.
Mon deuxième est un met que les Chinois aiment manger.
Mon tout est un petit animal avec une longue queue.
André Pitre
3e année
École Allain Saint-Cyr

1. Mon premier est la première lettre de l'alphabet.
Mon deuxième est la maison des oiseaux
Mon troisième est quelque chose qui fait partie d'une phrase.
Mon tout est des êtrse vivants qui ne sont pas des êtres humains.

2. Mon premier est un animal domestique qui aime griffer.
Mon deuxième est le nom de famille d'un garçon en troisième année.
Mon tout est une partie que tu trouves dans un livre.
Yvan Fortier
3e année
École Allain Saint-Cyr

1. Mon premier est quelque chose que tu mets dans un lit.
Mon deuxième est ce qui recouvre les os.
Mon tout est un tissu rectangle que tu accroches à un poteau.
Mélissa Morin
2e année
École Allain Saint-Cyr

1. Mon premier est ce que tu fais quand c'est drôle.
Mon deuxième est la quatrième lettre de l'alphabet.
Mon troisième est le liquide dans lequel tu nages.
Mon tout est quelque chose qui cache les fenêtres.
Patrick DeGagné
2e année
École Allain Saint-Cyr

1. Mon premier est une lettre avec un accent aigū.
Mon deuxième est quelque chose que tu fais quand tu te fais mal.
Mon troisième est les deux dernières lettres de zèbre.
Mon tout est quelque chose que tu fais beaucoup à l'école.
Willy Gaudet
2e année
École Allain Saint-Cyr

1. Mon premier est la troisième lettre de l'alphabet.
Mon deuxième est ce que tu cries quand tu as peur.
Mon troisième est un personnage
que tu retrouves souvent dans les contes d'enfant.
Mon tout est quelque chose que tu bois
mais qui n'est pas bon pour ta santé.
Erika Wallbridge
3e année
École Allain Saint-Cyr

Mon premier est la première lettre de l'alphabet
Mon deuxième est la maison d'un oiseau.
Mon troisième est ce que tu ressens quand tu tombes.
Mon tout est un être vivant qui vit dans la forêt.
Gyulaine Gueguen
3e année
École Allain saint-Cyr

Mon premier est ce que tu as au-dessus de la tête
quand tu es dans une maison.
Mon deuxième est un article masculin.
Mon tout est la maison d'une araignée.
Jean-Frédéric Savage
3e année
École Allain Saint-Cyr

Mon premier la cinquième lettre de ce que l'on dit quand on a froid.
Mon troisième est ce que l'on dit quand on plonge dans de l'eau froide.
Mon quatrième est les deux premières lettres du mot «cage».
Mon tout est le nom d'une fille en troisième année.
Gabrielle Patterson
3e année
École Allain Saint-Cyr

Mon premier est un autre mot pour dire «délicieux».
Mon deuxième est le contraire de «nuit».
Mon tout est un mot que j'aime me faire dire par les élèves.
Nikole Loubert
Monitrice de français
École Allain Saint-Cyr

Les conséquences

Un jour, je suis allé à la patinoire avec ma classe. Ce n'était pas une bonne journée.

Quand on est arrivé, on a commencé à patiner quand quelques-uns d'entre nous avons vu une fille qui faisait pirouette après pirouette. Nous l'avons trouvée drôle. Nous la mimions et nous riions beaucoup. Puis elle avait mal au genou et elle s'est arrêtée. La seule chose qu'on ne savait pas, c'était que sa mère avait vu tout le spectacle et elle était fâchée.

Conséquences : on a dû écrire une composition. Je pense que je ne vais pas faire ça encore parce que je ne veux pas avoir la réputation de toujours taquiner les gens et parce que je n'aime pas les conséquences.

Dan
6e année
J.H. Sissons
Prix d'excellence

La planète Zouzou

Sur la planète zouzou, il y a des restaurants bizarres, avec de la nourriture bizarre. Il n'y a même pas de McDonald! C'est une bonne chose que je ne vis pas là! Il y a des drôles d'extra-terrestres. Ils ont tous des têtes différentes, des corps différents, des bras différents et des jambes différentes.

Je me suis fais un ami sur la planète Zouzou. La vie ici, c'est bien. Avant, je n'aimais pas la vie ici. Mais maintenant, j'aime ça.

André Pitre
3e année
École Allain St-Cyr.

Les agrafes

J'ai lancé des agrafes. Pourquoi? Parce qu'il y a deux semaines, dans notre classe de sixième année, deux de mes camarades le faisaient.

L'idée de lancer des agrafes venait de Matthew. Pendant la récréation, Spencer, Dan et lui ont participé à une guerre d'agrafes. Shawn et moi avons trouvé l'idée géniale, et Harry, n'en parlons pas; le jour suivant, il apportait toute une boîte de ces petits morceaux de métal. Moi, je me contentais de lancer des agrafes que je trouvais par terre. Il y en avait beaucoup.

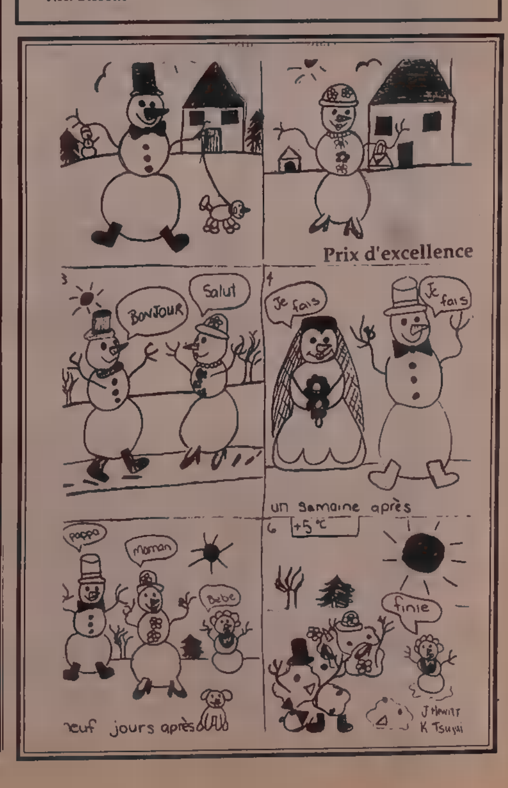
Vendredi, horreur! Le professeur constata que les agrafes ne se trouvaient pas dans l'agrafeuse mais par terre. «Vous ne pouvez quand même pas oublier que dans le tiers monde des enfants meurent de faim?», at-t-elle dit : «Eux, ils n'ont rien à manger et vous, vous gaspiller des agrafes? Je veux savoir qui a fait ce dégât».

- Matthew a ...
- Toutes les filles...
- Les garçons...

Nous avons admis.

Maintenant, on a des exercices supplémentaires à faire. Moi, je ne lancerai plus d'agrafes, ça pourrait faire mal à quelqu'un, c'est un gaspillage mais surtout il n'est pas agréable de passer la fin de semaine à faire des devoirs.

Michel Demko
6e année
J.H. Sissons
Prix d'excellence



Prix d'excellence



Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

Soyez avisés que les données suivantes sont les endroits pour lesquels des permis ont été délivrés en vertu de l'article 29 (10) des Règlements sur les mines du Canada, C.R.C. 1516, en vigueur le 1er février 1993.

1. Des permis de prospection ont été délivrés pour couvrir les endroits suivants :

numéro	Endroit	Détenteur de permis
1308	27-C-05 NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1309	27-C-06 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité perosnnelle)
1310	37-D-02 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1311	37-D-07 SE	Noranda Exploraiton Company (pas de responsabilité personnelle)
1312	46-0-06 NE	Borwalis Exploration Limited
1313	47-A-06 NW	Borealis Exploration Limited
1314	47-G-04 NW	John Sadowski
1315	48-B-14 NW	Victor F. Erickson
1316	48-C-03 SW	Victor F. Erickson
1317	48-C-05 NE	Victor F. Erickson
1318	48-C-10 NE	Victor F. Erickson
1319	48-C-12 SE	Victor F. Erickson
1320	48-C-12 SW	Victor F. Erickson
1321	48-C-15-SE	Victor F. Erickson
1322	55-E-09 NE	M. Phillip Mudry
1323	55-E-09 SE	M. Phillip Mudry
1324	55-E-16 NW	M. Phillip Mudry
1325	55-M-13 NE	Taiga Consultants Ltd.
1326	55-M-14 NE	Leeward Capital Corp.
1327	55-M-14 NW	Leeward Capital Corp.
1328	55-M-14 SE	Leeward Capital Corp.
1329	55-M-15 SW	Leeward Capital Corp.
1330	56-J-11 NE	R.A. Olson
1331	56-J-11 NW	R.A. Olson
1332	56-K-03 NE	R.A. Olson
1333	56-K-03-NW	R.A. Olson
1334	56-P-04 NE	R.A. Olson
1335	57-H-01 NE	John Sadowski
1336	57-H-01 NW	John Sadowski
1337	57-H-08 SE	John Sadowski
1338	57-H-08 SW	John Sadowski
1339	58-A-07 NE	Victor F. Erickson
1340	58-A-07 NW	Victor F. Erickson
1341	58-A-07 SE	Victor F. Erickson
1342	58-A-15 NE	Victor F. Erickson
1343	58-A-15 SE	Victor F. Erickson
1344	58-A-16 NW	Victor F. Erickson
1345	58-A-16 SW	Victor F. Erickson
1346	58-D-01 SW	Victor F. Erickson
1347	65-E-15 NE	Taiga Consultants Ltd
1348	65-J-06 NE	Taiga Consultants Ltd.
1349	65-J-07 NE	Taiga Consultants Ltd.
1350	65-J-07 NW	Taiga Consultants Ltd
1351	65-J-08 NW	Taiga Consultants Ltd.
1352	65-J-08 NE	Taiga Consultants Ltd.
1353	65-J-09 SW	Taiga Consultants Ltd.
1354	65-J-10 SE	Taiga Consultants Ltd.
1355	65-J-10 SW	Taiga Consultants Ltd.
1356	65-J-11 NE	Taiga Consultants Ltd.
1357	65-J-11 SE	Taiga Consultants Ltd.
1358	65-J-12 NE	Melinga Resources Limited
1359	65-K-03 NE	Taiga Consultants Ltd
1360	65-K-03 NW	Melinga Resources Ltd
1361	65-K-04-NE	Melinga Resources Ltd
1362	65-K-06 NW	Taiga Consultants
1363	65-K-10 NW	Melinga Resources Limited
1364	65-K-11 NE	Melinga Resources Limited
1365	65-K-15 NE	Taiga Consultants Ltd.
1366	65-K-15 NW	Taiga Consultants Ltd.
1367	65-K-15 SW	Taiga Consultants Ltd.
1368	65-N-01 NW	Taiga Consultants Ltd.
1369	65-N-01 SW	Taiga Consultants Ltd.
1370	65-N-02 NE	Taiga Consultants Ltd.
1371	65-N-02 SE	Taiga Consultants Ltd.
1372	65-N-02 SW	Taiga Consultants Ltd.
1373	65-N-02 NW	Taiga Consultants Ltd.
1374	65-N-03 NE	Taiga Consultants Ltd.
1375	65-N-06 SE	Taiga Consultants Ltd.
1376	65-N-07 NE	Taiga Consultants Ltd.
1377	65-N-07 NW	Taiga Consultants Ltd.
1378	65-N-07 SE	Taiga Consultants Ltd.
1379	65-N-07 SW	Taiga Consultants Ltd.
1380	65-N-08 NW	Taiga Consultants Ltd.
1381	65-N-08 SW	Taiga Consultants Ltd.
1382	65-O-01 SE	Taiga Consultants Ltd.
1383	65-O-01 SW	Taiga Consultants Ltd.
1384	65-O-04 NE	Melinga Resources Limited
1385	65-O-04 SE	Melinga Resources Limited
1386	65-O-06 SE	Melinga Resources Limited
1387	65-O-07 SW	Melinga Resources Limited
1388	65-P-06 NE	Melinga Resources Limited
1389	65-P-07 NW	Melinga Resources Limited
1390	65-P-09 NW	Melinga Resources Limited
1391	65-P-09 SW	Melinga Resources Limited
1392	65-P-10 NE	Melinga Resources Limited
1393	65-P-10 NW	Melinga Resources Limited
1394	65-P-10 SW	Melinga Resources Limited
1395	65-P-11 NE	Melinga Resources Limited
1396	65-P-11 SE	Melinga Resources Limited

Numéro	Endroit	Détenteur de permis
1397	66-A-02 NE	Melinga Resources Limited
1398	66-B-13 NE	Cameco Corporation
1399	66-B-14 NE	Cameco Corporation
1400	66-B-14 NW	Cameco Corporation
1401	66-B-15 NE	Cameco Corporation
1402	66-B-15 NW	Cameco Corporation
1403	66-B-16 NW	Cameco Corporation
1404	66-F-01 SE	Cameco Corporation
1405	77-C-16 NE	Cominco Ltd.
1406	77-C-16 NW	Cominco Ltd.
1407	77-C-16 SE	Cominco Ltd.
1408	77-C-16 SW	Cominco Ltd.
1409	77-D-13 NE	Cominco Ltd.
1410	77-D-13 NW	Cominco Ltd.
1411	77-D-13 SE	Cominco Ltd.
1412	77-D-13 SW	Cominco Ltd.
1413	77-E-04 NE	Cominco Ltd.
1414	77-E-04 NW	Cominco Ltd.
1415	77-F-01 NE	Cominco Ltd.
1416	77-F-01 NW	Cominco Ltd.
1417	77-F-01 SE	Cominco Ltd.
1418	77-F-01 SW	Cominco Ltd.
1419	77-G-13 NW	Aber Resources Ltd.
1420	78-B-04 SW	Aber Resources Ltd.
1421	86-F-09 NE	Stewart Blusson
1422	86-F-16 SE	Stewart Blusson
1423	86-G-12 NE	Stewart Blusson
1424	86-G-12 NW	Stewart Blusson
1425	86-G-12 SE	Stewart Blusson
1426	86-G-12 SW	Stewart Blusson
1427	86-G-15 NE	Stewart Blusson
1428	86-G-15 SE	Stewart Blusson
1429	86-I-13 NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1430	86-I-13 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1431	86-I-13 SE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1432	86-I-13 SW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1433	86-I-14 NE	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1434	86-I-14 NW	Noranda Exploration Company (pas de responsabilité personnelle)
1435	87-E-13 NE	Aber Resources Ltd.
1436	87-E-13 NW	Aber Resources Ltd.
1437	87-H-03 NE	Aber Resources Ltd.
1438	87-H-03 NW	Aber Resources Ltd.
1439	87-H-03 SW	Aber Resources Ltd.
1440	87-H-04 SE	Aber Resources Ltd.
1441	87-H-04 SW	Aber Resources Ltd.
1442	87-H-07 NE	Aber Resources Ltd.
1443	87-H-07 NW	Aber Resources Ltd.
1444	87-H-07 SE	Aber Resources Ltd.
1445	87-H-07 SW	Aber Resources Ltd.
1446	95-G-09 NE	Maureen Jensen
1447	95-G-16 NE	Maureen Jensen
1448	95-G-16 SE	Maureen Jensen
1449	95-G-16 SW	Maureen Jensen
1450	95-H-12 NW	Maureen Jensen
1451	95-H-13 SW	Maureen Jensen
1452	95-O-08 SW	Maureen Jensen
1453	95-O-08 NW	Maureen Jensen
1454	65-J-06 NW	Melinga Resources Limited

2.Les permis de prospection suivants ont expirés ou ont été abandonnés:

Numéro	Endroit	Détenteur de permis
1210	55-J-13 NE	Asamera Minerals Inc.
1211	55-J-14 NE	Asamera Minerals Inc.
1212	55-J-14 NW	Asamera Minerals Inc.
1213	55-J-15 NW	Asamera Minerals Inc.
1229	65-G-02 SE	Suncor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1230	65-G-02 NE	Suncor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1231	65-G-02 NW	Suncor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1232	65-G-07 SW	Suncor Inc./Comaplex Minerals Corp.
1233	65-G-08 SE	Comaplex Minerals Corp.
1234	65-G-08 NE	Comaplex Minerals Corp.
1235	65-H-05 NW	Comaplex Minerals Corp.
1236	65-H-05 SW	Comaplex Minerals Corp.
1237	65-H-04 NW	Comaplex Minerals Corp.
1246	86-F-08 NE	Cominco Ltd.
1251	65-G-01 NE	Comaplex Minerals Corp.
1266	86-G-05 SW	Cominco Ltd.
1282	55-N-02 SE	Asamera Minerals Inc.
1292	75-A-04 SW	Robin C. Day

W, J Stephen
Director General
N.W.T. Region
Northern Affairs Program



Public Works Canada / Travaux publics Canada

APPEL DE PROPOSITIONS

Des propositions cachetées portant sur des locaux à louer, tel qu'énoncé ci-dessous, adressée au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, Région de l'Ouest et du Pacifique, Travaux publics Canada, bureau 1000 - 9700 av. Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, seront reçues jusqu'à la date et l'heure indiquée. On peut se procurer le dossier d'information, y compris une copie du bail et des annexes à l'adresse susmentionnée ou aux bureaux suivants :

Travaux publics Canada
Bureau d'administration immobilière,
Iqaluit, T.N.-O.
(819) 979-6430

LOCATION DE BUREAUX
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
IQALUIT T.N.-O.

Environ 82 mètres carrés (approximativement 875 pieds carrés) de locaux de bureaux de base (soit une superfice estimative de 89m2 locatifs, et une (1) place de stationnement chauffée ou électrifiée. Seuls les immeubles répondant aux conditions ci-après seront considérés :

a) les locaux doivent être disponibles, sans frais pour la Couronne, le 1er avril 1993, afin d'être aménagés, puis occupés au plus tard le 1er juin 1993, pour un bail d'une durée de cinq (5) ans, assorti de deux (2) options de renouvellement de un (1) an chacune, aux mêmes conditions et moyennant un loyer égal ou inférieur à celui du bail initial;

b) l'immeuble doit être situé dans la ville d'Iqaluit, T.N.-O.;

c) les locaux offerts doivent être contigus et situés sur un seul et même étage, et doivent être accessibles aux personnes handicapées. Dans le cas où les locaux offerts ne sont pas situés au rez-de-chaussée, un accès par ascenceur doit être prévu;

d) les murs mitoyens avec les locaux d'autres localtaires doivent être pleins hauteur et insonorisés de manière que l'indice de transmission acoustique ne dépasse pas 45;

e) les locaux offerts doivent être accessibles au locataire après les heures normales de bureau et le bailleur doit être disposé à maintenir les divers systèmes en service après les heures normales, à la demande du locataire;

f) la formule du bail type détaillée de la Couronnesera utilisée comme instrument du bail;

g) «locax de bureaux de base» désigne des locaux de bureaux situés dans une enveloppe achevée, pourvus de planchers et plofonds finis, fenêtres, colonnes finies, murs périphériques et mitoyens finis, couvre-fenêtres et couvre-planchers, porte d'entrée -sortie, et de tous les systèmes et équipements nécessaires pour assurer les services et satisfaire aux conditions stipulées dans le bail. Tousles finis, revêtements, systèmes et équipements doivent être neufs ou comme neufs, et tous les finis et revêtements doivent présenter une apparence uniforme

h) à l'exception desdits finis, revêtements, systèmes et équipements, les locaux doivent être offerts comme étant nus, sans égard aux besoins particuliers d'aménagement de futurs locataires et toutes les améliorations existantes jugées non acceptables par le locataire seront enlevées aux frais du bailleur;

i) les locaux offerts doivent être conformes aux rrèglements de Travail Canada ainsi qu'aux exigences du Programme fédéral de coordination de l'image de marque du Programme d'accessibilité;

j) les locaux doivent également être conformes aux exigences d'hygiène et de sécurité prévue au Code canadien du travail et aux règlements canadiens en matière d'hygiène et de sécurité au travail, lesquels prescrivent que «la conception et la construction detout bâtiemnt doivent être conformes aux normes prévues aux parties 1 à 9 du code national du bâtiment (édition de 1990) dans la mesure où ces moyens sont indispensables à l'hygiène et à la sécurité des employés.»

Le bailleur sera responsable di paiement de toutes les taxes foncières, des ervices publics et autres services, y compris des services de conciergerie, et des frais d'exploitation et d'entretien.

La Couronne sera responsable uniquement du paiement du loyer et des augmentation éventuelle des taxes foncières (l'année 1994 étant considérée comme année de référence) et des coûts d'exploitation énumérés ci-après, la première année financière du bailleur à débuter au moins douze (12) mois après l'entrée en vigueur du bail considéré à cet égard comme année de référence.

Coût d'exploitation admissible au titre des augmentations imputables à la Couronne :

égouts et aqueduc (sauf l'instllation);
combustibles pour le chauffage des locaux et de l'eau;
électricité;
nettoyage de l'intérieur et des fenêtres de l'immeuble;
entretien du terrain et des zones paysagées (sauf les travaux de reparation ou de remplacement)

DATE LIMITE : 14H, HEURE LOCALE, 25 FÉVRIER. Pour plus de détails : Melody Vaughan, agent immobilier
Travaux publics Canada
Division des biens immobiliers-location
Téléphone : (403) 497-3787

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canadä



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Bureau de hameau

Appel d'offres pour les plans et la construction d'un nouveau bureau de hameau d'environ 270 m²
– Hall Beach, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente de contrats, a/s du sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice W.G. Brown) avant :

14 h, heure de Yellowknife, le 25 mars 1993
16 h, heure d'Iqaluit, le 25 mars 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 5 février 1993.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet.

La garantie de soumission est exclue pour ce projet. Cependant, une garantie contractuelle sera exigée lors de l'octroi du contrat.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements sur l'appel d'offres : Sula Zagorac
Agent de contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7324

Renseignements techniques: Sam Denhaan
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-6366

CRTC — **Avis public** — Canadä

CRTC - Avis public 1993-5 - Modifications aux exigences relatives au contenu des pièces musicales canadiennes à la radio- Dans l'avis public 1993-5 du 29 janvier 1993, la radio a annoncé son intention de modifier son règlement sur la radio pour permettre aux enregistrements et diffusions de musique en direct d'être plus facilement reconnus canadiens s'ils font appel à la collaboration entre des compositeurs et des paroliers canadiens et non-canadiens. Les stations et réseaux radiophoniques qui proposent de la musique antérieure à l'avènement du rock profiteront également d'une reconnaissance spéciale étant donné que le CRTC réduit leurs exigences en matière de contenu canadien. Ces changements font suite à un examen public détaillé du sytème MAPL utilisé par l'industrie de la musique pour déterminer si les pièces musicales sont canadiennes. Le texte complet de l'avis est disponible à la salle d'examen du CRTC au (819) 997-2429, ou au bureau régional de Vancouver au (604) 666-2111.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIATION BORÉAL (1988) INC.

Avis de demande de service aérien

No. 921523 au rôle
Dossiers No. M4205/M393-4-14

Aviation Boréal (1988) Inc. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au moyen s'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D, E et F.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 17 mars 1993. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108.



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation des salles de toilette de l'école secondaire Sir John Franklin

Le travail consiste à enlever les toilettes, les carreaux de céramique, les tuyaux et à les remplacer; cela comprend des travaux de mécanique, d'électricité, de menuiserie, de peinture, etc.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumission cachetées doivent parvenir au bureau regional de Yellowknife, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5013-44e rue, Yellowknife NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure locale, le 22 février 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 8 février 1993.

Pour être prise en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements sur les soumissions : Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Kayhan Nadji
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 920-6331

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

PRÉAVIS

– Amélioration des sprinkleurs - Sir John Franklin
– Réparation des murs du gymnase - Sir John Franklin
– Réparation des appareils électriques en fonction des besoin
– Électricité et système d'alarme en fonction des besoins
– Plomberie et chauffage en fonction des besoins
– Réfrigération en fonction des besoins
– Système de contrôle des thermostats en fonction des besoins
– Extincteurs d'incendie en fonction des besoins
– Serrures en fonction des besoins
– Menuiserie en fonction des besoins
– Entretien du stationnement et de la route en fonction des besoins
– Services de conciergerie - Édifice Tapwe
– Services de conciergerie - Édifice Keewatin
– Services de conciergerie - Immeuble résidentiel Burwash
– Services de conciergerie - Immeuble résidentiel Dorset
– Services de conciergerie - Immeuble résidentiel Rockhill
– Services de conciergerie - Édifice Stuart Hodgson
– Services de conciergerie - Entrepôt central
– Yellowknife, T.N.-O. –

Dans les mois qui viennent, le ministère a l'intention d'annoncer les appels d'offres concernant les projets ci-dessus. Si vous désirez recevoir les documents de soumissions lorsqu'ils seront disponibles, ou si vous désirez plus de renseignements sur ces projets, contactez :

Donel Gagnon
Commis aux contrats
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Tél. : (403) 873-7662

Surveillez dans ce journal la publication officielle des appels d'offres de chacun de ces projets ainsi que les dates et les heures de fermeture des soumissions.

Décrochage scolaire

L'école, la grande responsable?

Louis-Gabriel Bordeleau

Parmi les questions qui occupent l'avant-scène en éducation aujourd'hui, on ne peut négliger celles qui concernent le décrochage scolaire. Les études américaines et canadiennes qui ont tenté d'analyser le phénomène du décrochage scolaire et les facteurs qui l'expliquent. Certaines de ces études ont tendance à placer toute la responsabilité des méfaits en éducation sur l'école elle-même. Cependant, un second regard permet de constater que l'abandon scolaire est une réalité fort complexe, souvent mal définie, qui donne lieu à des données discutables et influencée par une multiplicité de facteurs.

Puisque l'on constate des nuances dans les diverses définitions du décrochage scolaire, il va de soi que ces nuances ont un impact sur le genre de données concrètes qui sont identifiées et retenues. En effet, notre récente recension des écrits nous permet de constater certaines variances dans les données d'une étude à l'autre. Toutefois, l'ampleur des pourcentages de décrocheurs est telle qu'il y a lieu de faire au moins deux observations. Il serait très approprié et opportun de consacrer le temps et l'espace nécessaires afin d'analyser soigneusement et de façon exhaustive tout ce dossier. Une telle analyse nous semble s'imposer à l'aube de ce XXIe siècle qui se présente à nous avec des défis remarquables.

Une deuxième observation s'impose. Il importe que les ministères de l'Éducation mettent au point un système permettant de suivre à la trace le cheminement des élèves du secondaire. Selon des informations récentes, il semble qu'un système rigoureux pour dépister le mouvement des élèves soit fonctionnel en 1992 ou en 1993. Cette approche peut s'avérer essentielle non seulement pour saisir l'ampleur du décrochage mais aussi pour mesurer périodiquement d'autres dimensions, comme celles qui touchent les aspirations éducatives des élèves.

La constance et l'unanimité quant à une définition du décrochage et la précision des données sur le taux de décrochage sont des préoccupations importantes. Cependant, la priorité demeure l'identification des facteurs qui contribuent au décrochage. Plusieurs études affirment clairement que l'abandon scolaire est le résultat de facteurs nombreux, complexes et souvent inter-reliés. Pour l'essentiel, on peut les regrouper autour de quatre ensembles : 1) facteurs scolaires, 2) facteurs économiques, 3) facteurs personnels et 4) autres facteurs. Les études s'entendent pour dire que selon les élèves, les facteurs scolaires sont les plus décisifs. On parle alors de manque d'intérêt pour l'école, de difficultés dans le travail scolaire et d'une relation insatisfaisante avec le personnel enseignant.

Il faut pas cependant minimiser les raisons d'ordre économique. En 1986, au niveau secondaire, le taux de décrochage parmi les enfants canadiens issus de familles pauvres, était de 2,2 fois supérieur à celui des enfants provenant de familles à revenus élevé. Il importe aussi de signaler la place qu'occupe le travail à temps partiel car 63 pour cent des élèves de 11e, 12e et du niveau CPO occupent un emploi à temps partiel. On note aussi qu'un travail qui occupe plus de quinze heures par semaine se reflète négativement sur la réussite scolaire. Cette même étude affirme par ailleurs que 50 pour cent des décrocheurs occupent un emploi à temps plein. Encore, faut-il s'entendre sur la définition du décrochage avant de conclure que ces données sont fondées. Lorsqu'il s'agit de facteurs d'ordre personnel, on se réfère aux problèmes familiaux, à la grossesse, au mariage et à l'âge, pour ne nommer que ceux-là.

Un examen cursif de tous ces facteurs tend à démontrer qu'il n'y a pas de solution magique au problème du décrochage scolaire. Toute mesure axée sur les causes et les caractéristiques de ce phénomène, ou visant à proposer des solutions, doit porter sur un large éventail de facteurs complexes. Ces facteurs, comme on l'a vu, ne sont pas tous reliés exclusivement à l'école.

Tout en insistant sur la multiplicité des facteurs influençant l'abandon scolaire, il importe de signaler ce que l'école peut faire. Trois tendances semblent se dégager. Premièrement, il importe de reconnaître que des initiatives pour contrer le décrochage semblent donner de meilleurs résultats lorsqu'elles émanent du milieu scolaire local, par opposition aux programmes nationaux ou provinciaux parachutés dans le milieu. Parmi des initiatives récentes signalons l'entraide des camarades, l'étude dirigée, des collaborations plus étroites entre l'école et la famille. Bref, une série d'initiatives visant à favoriser la réussite scolaire autant à l'élémentaire qu'au secondaire.

Les initiatives pour contrer le décrochage doivent découler d'un partenariat et d'une collaboration étroite impliquant tous les intervenants : élèves, personnel enseignant, cadres scolaires et ministériels, parents, employeurs et autres agences publiques et privées. Une première initiative pourrait fort bien se situer au niveau d'une identification et d'une campagne d'information soulignant les conséquences du décrochage scolaire. L'objectif principal cependant devrait être d'élaborer des modalités d'intervention qui permettraient surtout de prévenir le décrochage scolaire.

ECHOS DES T.N.-O

Le député Ernie Bernhardt démissionne

Le 5 février, le député du Kitikmeot, Ernie Bernhardt, a remis sa démission au président de l'Assemblée législative, Michael Ballantyne. Ernie Bernhardt a été reconnu coupable d'assaut conjugal. Aucune date n'a encore été fixée pour l'élection de son remplaçant à l'Assemblée. Le délai est de 45 jours après la démission d'un député.

L'assainissement des décharges a progressé

250 carrosseries de voitures rouillées, 13 500 kg de rebuts métalliques et près de 3 000 kg de déchets divers ont été enlevés au cours de l'assainissement de diverses décharges abandonnées situées au sud du Grand lac de l'Esclave. Ces travaux d'assainissement ont été financés dans le cadre du volet sur la gestion des déchets de la Stratégie de l'environnement arctique. Ainsi à Fort Resolution, une vaste entreprise de nettoyage a débuté à l'automne dernier. Un contrat a été accordé à une entreprise locale de camionnage pour débarasser la collectivité d'un nombre impressionnant de carcasses de voitures. À la mi-novembre, 250 voitures, dont certaines dataient des années 50, ont été transportées à la fosse d'enfouissement de rebuts métalliques de Pine Point.

Quatre Ténoises au symposium du monde associatif francophone

Plus de 250 personnes de la francophonie nord-américaine sont attendues lors du Symposium du monde associatif francophone d'Amérique qui aura lieu à Québec du 18 au 20 mars prochain. Quatre franco-Ténoises, Julie Bernier, Diane Mahoney, Lise Picard et Judith Paradis-Pastori, se rendront à cette manifestation. Sous le thème *L'envol de la francophonie d'Amérique dans l'espace international*, ce rassemblement vise notamment à préparer et à concerter les actions des associations francophones en vue du sommet des pays ayant en commun l'usage du français qui aura lieu cette année à l'île Maurice. Trois ministres prendront part à l'événement : Monique Vézina, ministre fédérale des Relations extérieures, Guy Rivard, ministre délégué à la Francophonie du gouvernement du Québec ainsi qu'Edmond Blanchard, ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick. En outre, puisque le 20 mars est consacré Journée internationale de la francophonie, on procèdera durant le Symposium à la remise des prix de la francophonie canadienne décernés par l'Association canadienne d'éducation de langue française ainsi qu'à la remise du Prix Champlain du Conseil de la vie française en Amérique. «Le programme proposé est vaste, a expliqué Lionel Lavallée, co-président, parce que nos défis le sont également. C'est pourquoi il importe de favoriser la plus large participation possible des éléments qui composent notre société francophone si nous voulons bien déterminer quelles actions entreprendre pour améliorer notre "envol" collectif».

L'Association franco-yukonnaise se distingue à l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO vient de reconnaître officiellement la politique de relations communautaires de l'Association franco-yukonnaise «Grandir ensemble et en harmonie» comme projet-décennie dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel. La Décennie mondiale du développement culturel a été lancée par les Nations-Unies afin de promouvoir l'idée que le développement économique des peuples et des nations passe par leur développement culturel. «Notre but est de travailler à promouvoir entre les communautés culturelles du Yukon un sentiment de solidarité pour leur permettre de composer ensemble dans les transformations sociales à venir, tout en préservant leurs cultures respectives. En favorisant l'ouverture aux autres cultures, «Grandir ensemble et en harmonie» devient un facteur d'affirmation et de renouvellement de notre propre identité culturelle canadienne-française», a expliqué la présidente de l'Association franco-yukonnaise, Mme Florine LeBlanc-Hutchinson.

ÉCONOMIE

Une équation de misère

Par Antoine Zatalan

On nous dit que la récession est terminée et que l'économie canadienne aura le taux de croissance le plus élevé du groupe des sept pays les plus industrialisés au monde. Mais on nous dit aussi que le pays est très endetté, plus de 20,000$ per capita, et que le taux de chômage fluctuera autour de 11%. Donc la croissance économique s'appuiera sur une productivité accrue qui émane d'une technologie de pointe.

L'emploi va s'accroître, mais pas assez pour absorber les quelque 1,5 million de chômeurs. Et ce n'est pas tout. Le consommateur bafoué, effrayé, et très sur ses gardes refuse tout simplement d'agir en consommateur. Il ne dépense pas et l'économie se tourne vers le seul secteur prometteur: les exportations. Mais là encore, l'économie mondiale est stagnante. Heureusement que les Etats-Unis semblent s'acheminer fermement sur la voie de l'expansion et que bon gré mal gré leur essor donnera un support à notre économie. Alors on patiente et on croit au miracle.

Entre-temps, les gouvernements réfléchissent à tout ça et on voit déjà des indices avant-coureurs qui signalent aux consommateurs que la notion de «l'état-pourvoyeur» est dépassée. Au Québec, on lance déjà l'idée d'un service de santé où le bénéficiaire contribuera financièrement pour les services reçus. La gratuité totale est délaissée et on tient à ce que l'utilisateur des services gouvernementaux partage les coûts.

Cette approche gouvernementale a sûrement beaucoup de mérite. Bien sûr, une tarification partielle peut réduire les abus et générer des fonds. Ce qu'il faut déplorer, ce n'est pas l'application de ce principe de partage des coûts mais plutôt la «myopie» de la politique gouvernementale. Dans une conjoncture où le chômage se maintient à des niveaux inacceptables, il est très décevant de constater le manque d'imagination de nos gouvernements. Dans le fond, ils définissent indirectement le bien-être économique comme une situation où:

-les consommateurs payent plus;

-les gouvernements dépensent moins;

-et le secteur privé est continuellement harassé par des taxes inefficaces et inéquitables et une politique de libre-échange mal appliquée.

C'est que la vision économique du gouvernement fédéral est d'une simplicité déconcertante: serrons-nous la ceinture, récoltons des revenus supplémentaires et tout ira pour le mieux. Une vraie équation de misère. Ce qu'il faut plutôt c'est surtout s'éloigner de ce «modèle catholique-irlandais», où la vertu réside dans l'épargne et où les dépenses sont synonymes de gaspillage.

Comment ne pas remarquer que malgré la baisse des taux d'intérêts, les consommateurs et le secteur des affaires refusent tout simplement le crédit offert à des taux alléchants? La réponse est simple: l'incertitude. Une incertitude continuellement alimentée par les nouvelles sur les faillites et le chômage. Ajoutons à cela l'incapacité du gouvernement fédéral à calmer les esprits et à communiquer de temps en temps des bonnes nouvelles. Au nom de la démocratie, le gouvernement confirme son incapacité.

Ce que les consommateurs veulent, ce n'est pas une réaffirmation du principe démocratique mais un gouvernement qui ose introduire des mesures de relance sérieuses. Une augmentation de l'offre monétaire s'impose. On vivra aisément avec un 4 ou 5% d'inflation si ces dépenses se traduisent par une guerre contre le chômage. Laissons de côté ces équations de misère et acceptons pour quelque temps du moins qu'un excédent des dépenses sur les revenus n'est peut-être pas une si mauvaise politique à adopter pendant une courte période de temps, si on tient vraiment à faire redémarrer l'économie.

Antoine Zatalan est professeur agrégé à l'Université d'Ottawa

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envol de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 6, vendredi 19 février 1993

Assemblée générale spéciale de la FFT à Yellowknife

Le projet d'entente avec le fédéral est sur les rails

Les personnes déléguées de la FFT, des associations membres et des membres associés étaient réunis à Yellowknife les 13 et 14 février pour une assemblée générale spéciale. Les membres du conseil d'administration ont voté, entre autres, le projet d'entente de planification et de coopération avec le fédéral, donnant au comité exécutif le feu vert pour négocier cette entente.

Emmanuel Carcano

«C'est une entente spéciale, propre aux T.N.-O, qui n'existe nulle part ailleurs sous cette forme», a expliqué Diane Mahoney, la présidente de la FFT, lors du débat sur cette nouvelle orientation. De quoi s'agit-il? D'un projet d'entente de planification et de coopération (PEPC), négociable entre le Secrétaire d'Etat et les organismes de la collectivité francophone des T.N.-O. Son but : contribuer au développement de cette collectivité et promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles du Canada. Enfin préciser les engagements financiers et autres prévus par les parties à cette fin. Un conseil consultatif, appelé conseil territorial de concertation et de priorisation (CTCP), formé par la FFT, adressera ses recommandations au comité conjoint, lui-même chargé d'en faire au Secrétariat d'Etat (voir encadré en page 2). Le CTCP prendra part aux débats au sein du comité conjoint pour l'attribution des sommes d'argent puisque l'un ou l'une des co-président(e)s proviendra du milieu francophone. Même si le rôle du comité conjoint auprès du Secrétariat d'Etat n'est que consultatif, il permettra aux francophones de faire entendre leur voix haut et fort.



«L'inconvénient, expliquait Diane Mahoney, c'est la création d'une structure supplémentaire. Mais le CTCP pourrait aussi gérer les PDCC. De plus, nous pourrons avec cette entente négocier les fonds

Suite en page 2
Assemblée spéciale

Grand rassemblement de la francophonie à Québec en mars

OTTAWA, 12 février 1993 (APF) - Un grand symposium du monde associatif francophone de l'Amérique aura lieu à Québec du 18 au 20 mars prochain.

Ce grand rassemblement de la francophonie nord-américaine, le premier depuis le Sommet de Québec en 1987, devrait permettre aux associations francophones de se préparer en vue du Sommet des pays ayant en commun l'usage du français qui aura lieu cette année à l'Ile Maurice. Cette rencontre devrait permettre de tisser des liens entre les associations francophones et de préciser le rôle et la place de la francophonie d'Amérique sur la scène internationale, tout en faisant connaître les organismes qui travaillent au développement de la francophonie en Amérique. Plus de 250 personnes sont attendues à cette rencontre.

Des ateliers sur les aînés, les communications, le développement culturel, le développement économique, les droits linguistiques et les droits humains, l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre, les femmes, les jeunes, les Jeux de la francophonie, le réseau universitaire et la recherche figurent au programme.

Des conférenciers de marque prendront la parole lors de ce symposium. Il s'agit de Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T), Jean Poirier, chargé de mission de la région Amérique de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F), Louis Sabourin, directeur du Groupe d'études et de recherches de formation en relations internationales (GERFI) à l'Ecole nationale d'administration publique et Paul-Gérin-Lajoie, président de la Fondation Paul-Gérin-Lajoie qui oeuvre en éducation sur la scène internationale. On profitera aussi de ce symposium pour remettre lors de la Journée internationale de la francophonie, le 20 mars, des prix de la francophonie canadienne *décernés par l'Association canadienne d'éducation de langue française, ainsi que le prix Champlain du Conseil de la vie française en Amérique.*

L'épopée de la radio communautaire de Yellowknife

Ils causent dans le poste le 7 mars

Emmanuel Carcano

Francine Forget, de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, est formelle.

On pourra entendre l'émission francophone *À propos d'autre chose* le dimanche 7 mars de 11h00 à 12h00 sur 101.9 FM. Partout ou presque dans les T.N.-O. En tout cas là où les francophones sont présents, de Fort Smith à Iqaluit en passant par Hay River et Yellowknife.

«L'objectif, explique Francine Forget, est de pouvoir offrir aux francophones la possibilité d'entendre de bons artistes francophones de réputation internationale. Nous allons aussi nous faire un stock de disques laser». L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) va signer une entente avec CKNM, la radio autochtone, pour une durée d'un an. L'AFCY louera les locaux moyennant une somme d'argent mensuelle d'environ 150$. Les premières émissions seront pré-enregistrées. Puis les animateurs travailleront sans filet, une fois qu'ils seront au fait des subtilités techniques. Pour cela, trois des animateurs suivront une formation technique de sorte à pouvoir assurer eux-mêmes la production de l'émission. Cette dernière sera hebdomadaire. Au programme, on trouvera diverses chroniques : des nouvelles communautaires, des entrevues avec des personnes actives dans la communauté de Yellowknife, une chronique sur la faune, des critiques de films, de disques et une capsule humoristique. Le tout agrémenté de musique qui occupera une large place.

Si d'autres personnes souhaitent rejoindre l'équipe, il y a de la place. Il suffit de contacter Francine Forget à l'Association franco-culturelle de Yellowknife, au 873-3292. Rendez-vous sur les ondes le 7 mars.

A propos d'autre chose, c'est sur 101.9 FM.



C'était lundi 15 février devant le musée de Yellowknife. Pour commémorer la semaine du patrimoine, le musher Paul Jones, accompagné d'un constable, est venu sur un traîneau qui servit jusqu'en 1929 pour livrer le courrier dans la vallée du Mackenzie.

S O M M A I R E

Informations territoriales 2
Nouvelle session de l'Assemblée législative 3
Éditorial : assemblée spéciale de la FFT 4
Chronique politique 5
Échos des T.N.O. 7

BackBay, un cimetière de pionniers
voir page 6

Chronique éducation
voir en page 8

La FFT va signer une entente pluriannuelle avec le fédéral

Suite de la page 1

de base sur trois ans, indexés sur le coût de la vie». Reste à déterminer la structure de ce CTCP. «Comment celui-ci va t-il s'organiser?», a demandé Daniel Cuerrier, l'employé permanent de l'Association francophone d'Iqaluit. «C'est à la FFT et à ses membres de dessiner le CTCP, de s'assurer qu'il corresponde aux besoins de tout le monde et qu'il soit démocratique. Peut être pourrions-nous engager un consultant extérieur pour le mettre sur pied?», a répondu Diane Mahoney. Sur cette question-là, les avis étaient quelque peu partagés, certaines personnes s'interrogeant sur l'opportunité d'engager un contractant extérieur. Pour Diane Mahoney, l'intérêt d'embaucher une personne extérieure, c'est un souci d'objectivité, «de sorte que la FFT ne soit pas à la fois juge et partie». Car cet éventuel contractant sera chargé de recueillir les intérêts de la FFT et de ses associations membres. Or ces intérêts sont différents d'une communauté à l'autre. Denis L'Heureux (Association des parents francophones de Yellowknife) a déclaré qu'il ne voyait pas de problèmes «avec l'embauche d'un consultant de la FFT puisque celle-ci représente les associations». La décision finale a été d'embaucher un consultant extérieur. Il devra faire ses recommandations d'ici la prochaine Assemblée générale de la FFT prévue en octobre 1993. Linda MacDonald, la présidente de l'association francophone d'Iqaluit, a proposée que l'assemblée ait lieu à Iqaluit. L'entente devrait quant à elle être signée le plus tôt possible.



Yvon Laberge, animateur de la fin de semaine.

Le projet d'entente de planification et de coopération, comment ça fonctionne ?

Le projet d'entente de planification et de coopération (PEPC) vise à rationaliser l'attribution des sommes d'argent du fédéral à la FFT et à ses associations membres. Le moyen le plus efficace est de faire siéger toutes les parties intéressées -GTNO, Secrétariat d'Etat, FFT- à la même table. Les objectifs sont sensiblement les mêmes qu'auparavant puisqu'il s'agit de promouvoir le développement de la collectivité francophone des Territoires. L'entente est pluriannuelle et devrait permettre l'affectation de certaines sommes d'argent pour une période de trois ans, ce qui donne évidemment plus de souplesse dans la gestion.

Au sommet, il y a le Secrétariat d'Etat qui décide de l'allocation particulière des fonds. Puis on trouve le comité conjoint, qui fait des recommandations au Secrétariat d'Etat. Le comité conjoint sera présidé de deux co-président(e)s. Le/la co-président(e) représentant la collectivité francophone des T.N.-O sera le/la président(e) du conseil territorial de concertation et de planification (CTCP). Le comité conjoint comprendra d'office la présidente de la FFT et des membres du Secrétariat d'Etat qui fourniront l'autre co-président(e). Un ou une représentant(e) du GTNO serait invité(e) à titre d'observateur.

Les membres francophones du comité conjoint fourniront en fait les informations disponibles au comité conjoint concernant les orientations, plans et projets envisagés ou en cours dans les diverses communautés et organismes franco-ténois.

Passons à un autre niveau : le conseil territorial de concertation et de priorisation (CTCP). C'est en fait l'instance qui représentera les francophones des T.N.-O et que la FFT doit créér. Le CTCP fera des recommandations au comité conjoint concernant les demandes d'aide financière. L'entente devrait en outre permettre à la communauté franco-ténoise de mieux connaître les programmes et services offerts par tous les ministères fédéraux. Elle devrait permettre à ces derniers de mieux connaître la collectivité francophone des Territoires, ses besoins de développement, ses mécanismes et ses structures. L'entente sera renouvelable si les parties y consentent.

Visite d'Ethel Blondin-Andrew à Davis Inlet

Marina Devine

Le comité sur les Affaires autochtones de la Chambre des Communes, dont Ethel Blondin-Andrew est membre, visite Davis Inlet cette semaine. Mme Blondin est la député libérale du *Western Arctic*. Elle s'y est rendu le 16 février dernier, avant ses collègues pour parler aux gens de la communauté et prendre connaissance de la situation qui prévaut dans cette communauté isolée du Labrador.

Mme Blondin-Andrew espère recueillir de l'argent pour venir en aide à la communauté. Cette communauté isolée a capté l'attention des Canadiens et des Canadiennes depuis le 23 janvier dernier, quand six jeunes de la communauté ont été trouvés en train de respirer des vapeurs de gasoline dans un hangar non chauffé, où il faisait -40 C°. Les jeunes ont dit qu'ils voulaient mourir.

La député du *Western Arctic*, également critique libérale sur les Affaires autochtones, tente d'obtenir que des personnalités autochtones, comme le chef d'orchestre, John Kim Bell, organisent une campagne de souscription pour les gens de Davis Inlet.

«De nombreuses personnalités autochtones ont grandi avec des parents alcooliques. Ces personnes ont eu des expériences douloureuses qu'elles ont réussi à surmonter», a indiqué Mme Blondin-Andrew qui croit qu'il serait intéressant d'organiser un concert-bénéfice avec des artistes autochtones bien connus, comme le groupe Kashtin.

Les profits du premier concert iraient à la communauté de Davis Inlet. L'argent pourrait servir à l'implantation d'un centre de traitement pour toxicomanes et au déménagement de la communauté dans un site plus hospitalier.

Davis Inlet est situé sur une île, dont les conditions sanitaires sont déplorables. Pour la député, la relocalisation de la communauté est une bonne chose. «Cela permettra aux gens de recommencer à neuf».

Elle suggère qu'il serait peut-être possible pour le gouvernement d'utiliser l'aide de l'armée canadienne pour rebâtir sur un site nouveau.

Mme Blondin-Andrew a aussi rappelé que Davis Inlet n'est pas la seule communauté autochtone qui connaît des difficultés et qui a besoin d'aide. De nombreux jeunes dans l'Arctique de l'ouest respirent également des vapeurs de gasoline. «Pendant des années, même lorsque j'enseignais dans les petites communautés, j'étais au courant de cette situation», a-t-elle indiqué en ajoutant qu'elle connaît personnellement des toxicomanes dans sa circonscription.

La député du *Western Arctic* suggère que les profits d'une série de concerts-bénéfice au cours des prochaines années pourraient servir à aider les jeunes dans d'autres commuautés où les gens tentent de se guérir.

Reprise des travaux le 17 février dernier

Que nous réserve la présente session de l'Assemblée législative?

L'Assemblée législative vient de reprendre ses travaux le 17 février dernier. Selon la rumeur, les députés de l'Assemblée attendraient jusqu'à l'été prochain pour prendre des mesures pour améliorer l'atmosphère lourde et hostile qui a envahi l'Assemblée depuis plus d'un an.

Marina Devine

Comme les députés reprennent les travaux là où ils les ont laissés, il n'y aura pas de discours du Commissaire des T.N.-O. à l'ouverture de la session.

Les députés se pencheront sur le budget d'immobilisation de 1993 et passeront quelques lois qui n'ont pas réussis à être adoptées avant l'ajournement de Noël.

On s'attend à ce que le ministre des Finances, John Pollard, livre son discours du budget au plus tard le lundi 22 février.

Il sera intéressant de voir si ce dernier respectera sa promesse de présenter un budget équilibré d'ici deux ans.

Au nombre des sujets qui risquent de susciter une controverse, la nouvelles taxe sur les salaires risque de chauffer certains esprits.

Une évaluation de la Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest, effectuée par Garnett Gavin de la *University of Western Ontario*, sera déposée auprès de l'assemblée pour discussion. L'Assemblée veut obtenir le contrôle politique de la Commission. Cela suscite des inquiétudes tant chez les employeurs que chez les travailleurs.

Le minsitre responsable de la Commission des accidents du travail, John Todd, annoncera également de nouvelles nominations à la Commission.

Une manifestation a d'ailleurs eu lieu à l'Assemblée le 17 février dernier pour protester contre la possibilité du départ forcé de Jim Evoy au sein du conseil de la Commission. M. Evoy est président de la NWT Federation of Labour. Des dirigeants de la mine Echo Bay ont écrit à l'ancien ministre responsable de la Commission, Dennis Patterson, en demandant le retrait de Jim Evoy du conseil de la Commission.

Il se peut que John Todd ait à faire face à des questions concernant ses responsabilités comme ministre de la Sécurité publique. L'ancien commissaire des incendies, Kit Bell, a critiqué l'attitude de M. Todd au sujet de la sécurité en matière d'incendies.

Ses responsabilités comme minsitre des Transports risque également de mettre John Todd sur la sellette. Un projet concernant la construction d'une route et d'un port dans l'Arctique de l'Est sera déposé d'ici quelques semaines.

Les changements envisagés dans la politique de logement du gouvernement des Territoires ont causé des remous, surtout dans l'Arctique de l'Est. Des augmentations graduelles sont prévues dans le prix des logements et des services afin d'ajuster les coûts de logement des employés de la fonction publique aux prix du marché.

La nouvelle politique prévoit que si le coût du logement d'un employé de la fonction publique dépasse 30 pour cent du revenu de l'employé, cette personne aura droit à une prime compensatrice.

L'implantation de la première phase de la politique a été retardée d'avril à juin en raison des dispositions dans la loi sur les locataires et locateurs.

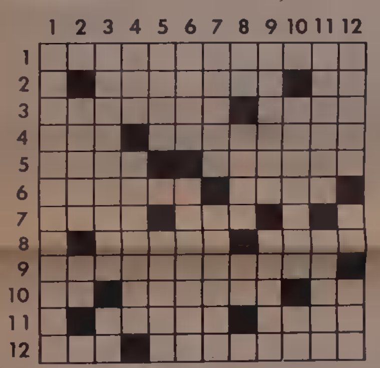
Le comité permanent sur la législation fera rapport à l'Assemblée sur la consultation populaire tenue sur la Loi sur l'accès à l'information. Peut-être que ce qui risque d'intéresser davantage est ce que les députés auront à dire sur le nouvel horaire de travail du comité. Les audiences du comité sur l'accès à l'information n'ont été suivies que par deux députés dans le Mackenzie Delta.

Et combien coûteront ces jours supplémentaires de réunion?

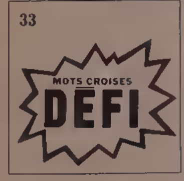
Il se peut que la question des soins de santé suscitent encore une controverse suite à la vérification comptable globale qui vient d'être effectuée et à l'enquête sur le centre hospitalier de Fort Smith.

On prévoit que les députés demanderont à la nouvelle ministre des Services sociaux, Rebecca Mike, si elle a l'intention de lever la clause de sobriété pour les travailleurs des centre de désintoxication.

La présente session de l'assemblée législative devrait se terminer à la fin du mois de mars. Le nouvel édifice de l'Assemblée sera prêt dès juin prochain.



33



HORIZONTALEMENT

1- Petite ville du Québec.
2- Souffrance - Éminence.
3- Prince de Monaco depuis 1950. - Enlevé de force.
4- Rivière de Sibérie, affluent de l'Obi - Qui demeure au même point, par opposition à dynamique.
5- Robe du prêtre - Couture chirurgicale.
6- Rêve irréalisable - Ouverture de fenêtre.
7- Crainte - Changea de voix, à l'âge de la puberté.
8- Conte - Ville connue pour sa tour penchée.
9- Avalent.
10- En costume d'Adam - Jeune noble placé auprès d'un seigneur pour faire l'apprentissage de chevalier - Mesure du temps.
11- Effort fait sur un levier - Sa capitale est Delhi.
12- Mèche de cheveux qui pousse en sens contraire des autres - Ne trouviez pas facilement ce que vous vouliez dire.

VERTICALEMENT

1- Capitale de la république d'Haïti.
2- Mûri par la chaleur d'août - Complètement dépouillé.
3- Capitale de l'Écosse - Lettre grecque.
4- Bruit - Essai qu'on fait d'une chose.
5- Marches derrière - Atterrissage de fortune.
6- Petite île - Qui a quitté son pays pour s'établir dans un autre.
7- Te trouveras - Serviables.
8- Considéré - Instrument de musique en cuivre - Règle à deux branches.
9- Mit en colère - Minuscule.
10- Courbé en bec d'aigle - Négation.
11- Champignon qui produit la fermentation alcoolique des solutions sucrées - Degré d'un développement.
12- Effritée entre les doigts - Largeur d'une étoffe - Partie de la tête.





Contre-jour dans la lumière et la boucane de la 50ième rue à Yellowknife.

ÉDITORIAL

Assemblée spéciale de la FFT

Une communauté qui grandit

La semaine dernière, une vingtaine de délégués des associations francophones des Territoires se réunissaient à Yellowknife pour une assemblée générale spéciale.

Cette réunion avait pour but de permettre à la Garderie Plein Soleil et à l'Association des parents francophones de Yellownife de devenir membres de la FFT. Ces deux organismes étaient auparavant des membres associés sans droit de vote.

En plus de l'assemblée spéciale, les délégués se sont réunis en session de travail pour déterminer les moyens concrets à mettre en oeuvre pour donner vie aux priorités qu'ils ont identifiées pour les prochaines années.

La fin de semaine s'est déroulée dans une atmosphère dynamique, détendue et productive. Les liens qui se tissent entre nos diverses communautés se renforcent avec les ans. Il ne fait pas de doute que des contacts plus suivis entre nos membres, grâce entre autres à des échanges entre les communautés, contribuent à cet état de chose. La FFT désire remercier sincèrement les participants aux rencontres de la fin de semaine. Leur réflexion a donné un mandat clair aux dirigeants et aux permanents de l'organisation qui ont la responsabilité de mettre en oeuvre les priorités.

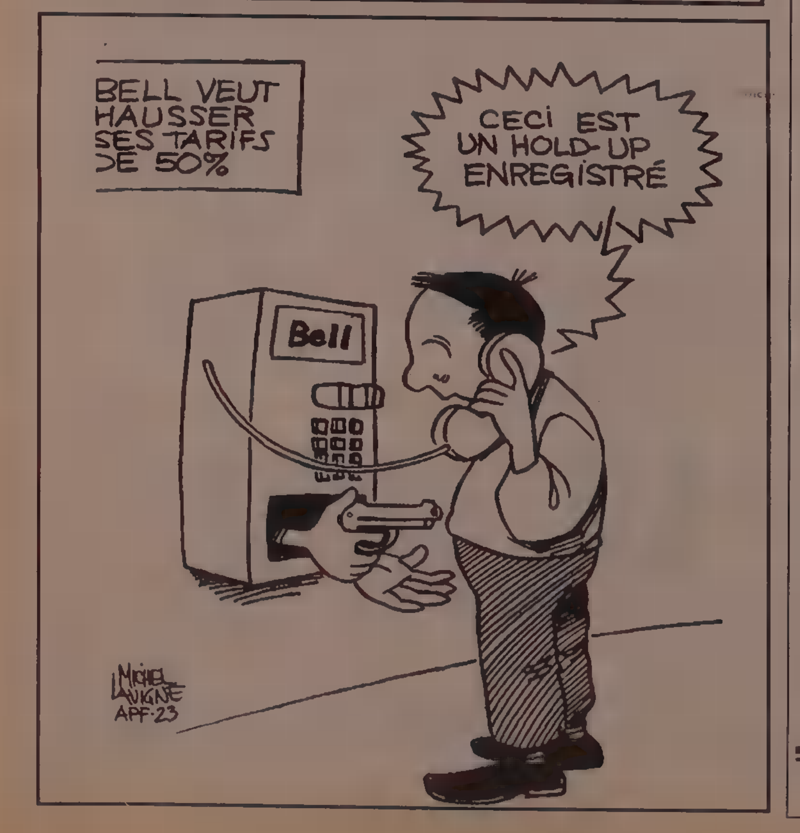
Pour les prochaines années, les francophones veulent se concentrer sur trois secteurs importants de la vie d'une population minoritaire : l'éducation, la refrancisation et les communications. Ces trois éléments sont viscérals pour la survie de notre communauté et nul effort ne sera épargné pour arriver aux buts poursuivis. Toutefois, pour agir avec le maximum d'efficacité, la communauté doit se doter d'une structure financière forte et souple. Ces dernières années, la FFT a connu une période de déficit financier. Grâce à un plan de redressement mis en place au cours de l'été, la FFT est maintenant sortie de ses difficultés financières et la situation de l'année prochaine s'annonce excellente.

Il est important de faire comprendre aux communautés que la FFT a le devoir d'exercer une gestion financière serrée. Une situation financière solide est le meilleur moyen d'assurer que les projets entrepris seront menés à terme. C'est dans cette perpective que les responsables de la FFT entreprennent la négociation d'une entente pluriannuelle de coopération entre les franco-ténois, le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires.

La FFT espère aller chercher un financement global pour l'ensemble des organisations francophones pour les trois prochaines années.

L'enveloppe budgétaire négociée nous permettra d'envisager la mise sur pied de projets à long terme qui soutiendront notre vie culturelle, sociale, politique et économique.

Francine Brassard



l'aquilon

Directrice : Louise Doren
Journalistes : Daniel Cuerrier, Marina Devine
Journaliste coopérant : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année

La politique fédérale

M. Valcourt en Robin des bois?

Laurent Laplante

Qu'ils soient 45,000 manifestants à réclamer l'abandon de sa législation sur l'assurance-chômage, cela n'ébranle pas M. Valcourt. De toutes manières, ce sont des «séparatistes». Que la grogne s'installe à l'intérieur même du caucus conservateur, cela non plus ne modifie pas les positions de M. Valcourt. Que la réforme proposée soit dénoncée par des organismes qui se tiennent généralement loin des débats partisans et qui se spécialisent dans la défense des droits fondamentaux, voilà qui laisse M. Valcourt aussi serein qu'imperturbable. Cela, on le sait.

Est-ce à dire que M. Valcourt a d'excellents motifs de s'entêter? On aimerait le croire. Malheureusement pour lui, la seule raison qu'il évoque ne convainc personne: le milliard qu'il prétend épargner n'a jamais été décrit avant lui comme le résultat d'une fraude ou d'un gaspillage. On en est plutôt réduit à penser que M. Valcourt aime se voir en kamikaze dévoué jusqu'à la mort: puisque le chef lui ordonne de rester sur ses positions, il campera là. En agissant ainsi, M. Valcourt se gagne peut-être l'estime de M. Mulroney; il achève de perdre celle des Canadiens.

La manifestation monstre tenue à Montréal mériterait pourtant de retenir l'attention du ministre, et cela, pour d'autres motifs que ceux dont il s'est contenté. Notons, en effet, ceci: ceux et celles qui ont bravé un froid de canard pour dénoncer le projet de M. Valcourt font partie des groupes qui peuvent normalement se moquer d'une telle législation. Ces gens-là, en effet, ont un emploi. Ils font partie d'organisations puissantes qui peuvent établir un rapport de forces costaud avec un patron trop «monarchique». Cette loi ne les laissera pas aussi démunis que peut l'être la secrétaire ou la serveuse isolée et que harcèle un employeur mal dégrossi. Que, malgré cela, les trois principales centrales du Québec se soient solidarisées avec les individus que la réforme Valcourt va exposer à l'arbitraire, voilà qui devrait révéler même à un ministre entêté l'ampleur de la réticence face à la loi et l'immense solidarité que la récession établit entre des groupes sociaux qui pactisent généralement assez peu.

M. Valcourt devrait aussi observer que son projet de loi élargit cyniquement le fossé entre les gagne-petit et les employeurs. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de noircir à plaisir l'image des employeurs ni de transformer tous les salariés en pures et innocentes brebis.

Il s'agit de constater l'ampleur du chômage, d'admettre que les employeurs, de par la conjoncture économique, sont déjà en position de force et de voir qu'il est cruel d'augmenter encore le pouvoir de l'entreprise et de réduire davantage celui du salarié.

Un gouvernement n'a de légitimité, n'en déplaise à M. Valcourt, que s'il ressemble à Robin des bois, que s'il se conduit en «justicier» qui enlève quelque chose aux riches pour le distribuer aux pauvres. Si Robin des bois s'associe non avec les pauvres, mais avec le shérif de Nottingham pour dépouiller les plus dépourvus, il ne présente plus l'aspect d'un justicier, mais celui d'un exploiteur particulièrement cynique. Or, M. Valcourt semble croire qu'en période de chômage aigu, au moment où les gens doivent consentir mille sacrifices pour obtenir ou garder un emploi, L'Etat agit décemment en les rendant encore plus vulnérables. Comme «justicier», on a déjà vu plus compatissant!

Certes, M. Valcourt dénichera, surtout s'il y consacre suffisamment d'énergie, quelques exemples croustillants de fraude ou de paresse. Nul ne niera que des abus se commettent. Nul n'a cependant prouvé que les abus soient suffisamment significatifs pour qu'on punisse toute la population. Nul n'a prouvé non plus que les abus commis par les salariés soient plus nombreux ou coûtent plus à la collectivité que ceux dont nous sommes redevables aux entreprises. Pour prendre un exemple qu'a bien connu M. Wilson quand il contrôlait (?) les finances fédérales, combien de centaines de millions ont été maquillées en «dépenses de recherche» pour maximiser les crédits fiscaux? Une fois le «trou» localisé, on s'est borné à resserrer la rédaction de la loi.

Si l'on passe l'éponge quand une imprécision dans la loi favorise les entreprises, comment expliquer que le moindre abus de la part des bénéficiaires de l'assurance-chômage suscite une loi punitive? M. Valcourt devra relire son Robin des bois.

Dimanches d'aventures

Printemps 1993

Northwest Territories Department Responsible for Education, Culture and Employment Programs

28 février

Trapping 1993 - An Update

L'industrie du piégeage continue de s'adapter et de changer avec le temps. Faites connaissance avec les plus récentes trappes et techniques d'installation ainsi qu'avec l'industrie de la fourrure. Des responsables de la gestion des fourrures au ministère des Ressources renouvelables vous montreront comment installer un piège et vous expliqueront les nouveaux règlements sur le piégeage. Un piégeur local sera sur place pour offrir son point de vue et répondre aux questions de l'assistance. Il y aura également des fourrures qu'on pourra toucher et comparer entre elles.

7 mars

Are you crazy ? Diving Northern Waters

Un plongeur local, Wayne Gzowski, d'Arctic Divers, expliquera les aspects industriels et récréatifs de la plongée dans les Territoires du Nord-Ouest. Familiarisez-vous avec l'équipement et le terrain. On vous parlera de la plongée hivernale sous la glace arctique et de la station de plongée envisagée au fond du lac Prélude. Voyez vous-mêmes! On vous montrera des diapositives et un film.

14 mars

Canadian Eskimo Dogs - The Long Haul

Découvrez les premiers chiens de traîneaux. Forts et fiables, les «quimmiq» étaient parfaitement adaptés aux conditions de vie nordiques. Pendant plus de mille ans, ils ont aidé les Inuit et leurs ancêtres à survivre dans un dur climat. Un programme local d'élevage a été mis sur pied pour aider cette race en voie d'extinction : venez rencontrer Bill Carpenter et ses magnifiques chiens.

21 mars

Northern Spring - Quack, Quack

Il n'y a pas de tulipes dans le Nord, mais il y a tout de même plusieurs signes annonciateurs du printemps. Il y a davantage d'ensoleillement et les gens retournent dans la nature pour chasser, travailler et jouir de la vie. Les oiseaux migrateurs sont de retour. La glace se brise. Et saviez-vous que vous pouvez ceuilir du sirop de bouleau? Bob Bromley, un biologiste au ministère des Ressources renouvelables et membre d'Ecology North ainsi que Marianne Bromley, une éducatrice en environnement, seront les animateurs de cette activité.

28 mars

«The Northern Lights» - The Movie

Produit par Yellowknife Films et L'Office national du Canada

Venez voir ce magnifique film et découvrez de nouveau ce mystérieux phénomène de la nature que sont les aurores boréales. Le films combine des scènes d'aurores boréales, de légendes et de décollages de navettes spatiales; des autochtones et des scientifiques offrent leurs perceptions de ce phénomène. Les réalisateurs du film seront présents pour discuter du film et répondre aux questions de l'auditoire.

Tous les dimanches d'aventures auront lieu au musée Prince de Galles de 14h à 16h. Le café sera ouvert. Pour de plus amples informations, appelez le 873-7551.

Les aîné(e)s victimes d'une violence subtile

Ottawa, 12 février 1993 (APF)

La violence contre les aîné(e)s à la maison peut être tellement subtile et sournoise, que même les personnes âgées ont de la difficulté à reconnaître qu'elles font l'objet de mauvais traitements.

La violence n'est pas seulement physique. Elle peut aussi être psychologique. Selon Bernie Darrah, la vice-présidente de *La Voix: Le réseau canadien des aînés*, «la négligence active et passive, la cruauté mentale, les insultes chroniques dirigées à l'endroit des personnes âgées, le refus de conduire une personne âgée à un lieu donné sont autant de formes de violence».

Mme Darrah a profité de sa comparution devant un sous-comité de la Chambre des communes, qui étudie présentement la question des mauvais traitements infligés aux personnes âgées, pour déplorer le peu d'attention que la société porte à ce phénomène encore peu connu et mal documenté. «On n'admet pas que la violence est importante, on dit plutôt qu'on maltraite les personnes âgées».

Selon une étude de l'Institut polytechnique Ryerson réalisée en 1990, au moins 4% des personnes âgées vivant dans une résidence privée sont maltraitées au Canada. Généralement, ce sont les époux qui violentent leurs femmes. Mais ce peut être un ami, un membre de la famille ou le personnel d'une maison de soins de santé. Chose certaine, «c'est une personne qui a de l'influence. Les victimes connaissent les personnes qui les maltraitent», selon Mme Darrah. Elle ajoute que les personnes âgées ne sont pas toujours conscientes des mauvais traitements dont elles sont les victimes, et sont encore moins conscientes qu'elles doivent être protégées contre ces mauvais traitements.

C'est justement dans le but de mieux comprendre le problème et de sensibiliser les personnes âgées à la question, que *La Voix* a obtenu une subvention de 360,675$ de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social Canada. Le projet, d'une durée de 30 mois, consiste à organiser sept forums régionaux qui permettront de consulter les personnes âgées et d'élaborer des solutions. «Il faut dire qu'il y a une violence contre les aînés et dire que c'est inacceptable», soutient Mme Darrah. La population âgée doublera au Canada au cours des 25 prochaines années et on estime qu'un Canadien sur cinq sera âgé de plus de 65 ans en l'an 2021. C'est pourquoi les porte-parole de *La Voix* estiment qu'il faut s'attaquer au problème des mauvais traitements dès maintenant.

Du 14 au 20 février, on célébrait la semaine du patrimoine

Back Bay, cimetière des pionniers

Emmanuel Carcano

Lorsqu'en fin de journée le soleil descend et que Back Bay sombre lentement dans l'ombre, les croix d'un blanc immaculé se confondent avec la neige davantage encore. Certaines émergent à peine du manteau, semblant se fondre dans la nature environnante. D'autres sont entourées d'une petite clôture en bois blanc. Tout, ou presque, est blanc. Hormis quelques rubans rouges serrés autour de croix isolées, peut être pour ne pas passer dessus.

Le vieux cimetière de Yellowknife ne servit que dans les années 30. Pas de traces récentes alentour hormis celles d'animaux. Seule une pancarte indique la nature du lieu.

Etonnament, même des habitants de longue date de Yellowknife ignorent l'existence de ce lieu paisible, à l'abri des rochers dans la crique de Jackfish, à 20 minutes de marche de la vieille ville. L'endroit n'a rien de lugubre pourtant. Ici repose une partie de l'histoire de Yellowknife, lorsque la cité se réduisait à la vieille ville. Le cimetière est divisé en à peu près quatre rangs. Les premières études laissèrent penser qu'il n'y avait que 27 tombes. Des recherches plus poussées arrivèrent à la conclusion qu'il y en avait vraisemblablement 35.

C'est en 1936, au début de l'hiver, que fut enterrée la première personne. Un homme du nom de John McEchern. C'était un mineur qui travaillait à la mine Negus (anciennement située du côté de Nerco). Un soir ce mineur disparut après le repas. Aussitôt des recherches furent entreprises. Durant deux semaines, les gens de la ville fouillèrent les environs. Ils finirent par trouver le corps de John McEchern du côté de Long Lake. Celui-ci avait laissé un message, expliquant qu'il préférait mourir plutôt qu'affronter sa peur de descendre sous terre. Il s'était taillé les veines. Les gens de la ville se rassemblèrent alors au Wildcat Café. Puis une procession se dirigea de l'autre côté de Back Bay, guidée par un traineau où l'on avait posé le cercueil. Là il fut enterré dans un trou foré à l'aide d'explosifs. Ce fut le commencement de la fin de pionniers oubliés.

35 tombes répertoriées

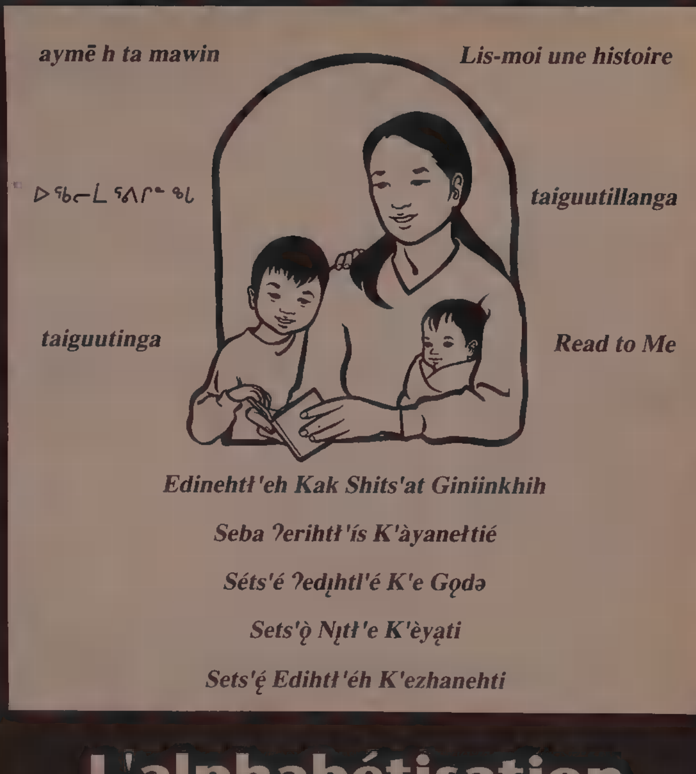
Ceraines personnes enterrées ici ont pu être identifiées grâce aux registres de l'Eglise. Mais il est difficile de mettre un nom sur la majeure partie des croix vierges de toute inscription. Il en reste environ une quinzaine encore visibles. Beaucoup d'autres croix ont disparu. Les recherches ont permis de ramasser des débris autour du cimetière. Elles furent menées par Ben Nind il y a quelques années et permirent de remettre le cimetière «à neuf». Les clôtures et les croix furent repeintes en blanc, le lieu nettoyé et dégagé. Sur les 35 tombes répertoriées, sept d'entre elles seulement sont marquées d'un nom. On trouve parmi tous les noms répertoriés des noms francophones tels que Lemay, Robillard, Lessart ou encore Dusseault. Les autres sont anglophones. Ce qui frappe surtout, lorsqu'il est possible de connaître la date de naissance, c'est la courte vie de ces hommes et de ces femmes. 41 ans, 32 ans, 31 ans, 36 ans...Des chiffres révélateurs d'un monde de pionniers où les commodités sociales, sanitaires, médicales étaient pratiquement inexistantes. Beaucoup aussi furent enterrés en 1941, date à laquelle une épidémie de grippe ravagea la ville.

Aussi tranquille paraisse-t-il, le cimetière est menacé. Lentement l'érosion de la rive sur laquelle il repose, à quelques mètres de l'eau, grignote la stabilité du site. Déjà en 1988 Ben Nind attirait l'attention sur ce danger. La rive s'effondre d'un pied tous les deux ans, menaçant certaines tombes. Il y a deux alternatives, onéreuses, pour remédier au problème. La première solution est de déplacer les tombes menacées par l'érosion. La seconde option est de restaurer la rive de sorte à la solidifier. La mairie de Yellowknife a opté pour la première. Elle assurera le gros de l'ouvrage, deux tombes menacées seront déplacées dans le fond du cimetière. Pour protéger le sommeil des morts, et préserver ainsi la mémoire de ces pionners et de leur histoire qui se confond avec celle de Yellowknife.

Sources : Rapport final sur le cimetière de Back Bay, Ben Nind, 1988.









Department Responsible for Government Services and Public Works

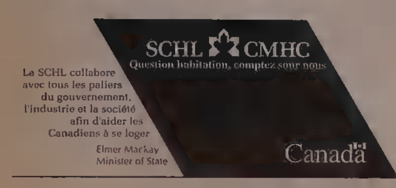
TECHNICIENS DE PROJETS (OCCASIONNELS)

Le ministère offre des emplois de techniciens en arpentage sur différents projets, partout dans les Territoires du Nord-Ouest. Les candidats doivent être techniciens en génie civil ou en génie de l'arpentage ou étudiants en génie civil ou en génie de l'arpentage. Les équivalences seront prises en considération. Une expérience de travail dans les communautés du Nord serait un atout. Le travail comprend les tâches suivantes, mais n'y est pas limité : faire de l'arpentage de construction, recueillir sur le terrain des données en génie, tenir un journal des inspections quotidiennes, superviser les projets de terrassement et de drainage, fournir une formation sur place à des résidants locaux.

On accordera une préférence aux résidants du Nord qui ont de l'expérience dans des travaux municipaux et dans les techniques d'architecture et de construction. La durée de l'emploi est de quatre mois. Les personnes engagées doivent voyager et avoir leur permis de conduire de la classe 5.

Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive, les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 26 mars à : Paul Curren, Coordinateur (Participation locale), Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, 6e étage de l'édifice YK Centre, C.P. 1320, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2L9.



APPEL D'OFFRES

Programme de supplément de loyer (1993-1994)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres concernant la location de logements, neufs ou existants, pour un bail d'une durée de cinq ans, avec option de renouvellement pour un maximum de trois autres baux d'une durée de 5 ans chacun.

À CAPE DORSET, la Société a besoin de HUIT logements dont :

2 de 2 chambres à coucher	N° 6-803-93-004
3 de 3 chambres à coucher	N° 6-803-93-005
3 de 4 chambres à coucher	N° 6-803-93-006

À IGLOOLIK, la Société a besoin de DOUZE logements dont :

3 de 2 chambres à coucher	N° 6-609-93-007
3 de 3 chambres à coucher	N° 6-609-94-008
6 de 4 chambres à coucher	N° 6-609-93-009

À PANGNIRTUNG, la Société a besoin de ONZE logements dont :

3 de 2 chambres à coucher	N° 6-804-93-010
5 de 3 chambres à coucher	N° 6-804-93-011
3 de 4 chambres à coucher	N° 6-804-93-012

À POND INLET, la Société a besoin de SEPT logements dont :

1 de 2 chambres à coucher	N° 6-700-93-013
3 de 3 chambres à coucher	N° 6-700-93-014
3 de 4 chambres à coucher	N° 6-700-93-015

Les logements seront loués dans le cadre du Programme de supplément de loyer, programme financé par la Société d'hypothèque et de logement du Canada et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres en écrivant à la Société d'habitation des T.N.-O., au soin de M. Raymond Bélair, Directeur de la gestion immobilière, Services des communautés et des programmes, 10e étage, Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau régional de Baffin, C.P. 418, Iqaluit NT X0A 0H0.

Vous devez présenter les soumissions pour chaque communauté visée par le présent appel sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à M. Raymond Bélair, Directeur de la gestion immobilière, Services des communautés et des programmes, Société d'habitation des T.N.-O., 10e étage, Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard :

15 h, heure locale, le mardi 12 mars 1993, à Yellowknife dans les T.N.-O.

La Société ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Une séance d'information portant sur le présent appel et le Programme de supplément de loyer aur lieu les 1er, 2 et 3 mars prochains à 19 h, heure locale, au bureau régional de la Société d'habitation à Iqaluit dans les T.N.-O.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre



APPELS D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

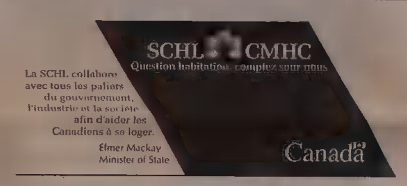
PRÉAVIS

– Services en menuiserie en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O.
– Services en électricité en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O.
– Services de location d'équipement en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O.
– Services de peinture en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O.
– Entretien et travaux d'édifices en fonction des besoins - Pangnirtung, T.N.-O.
– Entretien et travaux d'édifices en fonction des besoins - Igloolik, T.N.-O.
– Inspection et entretien des systèmes de chauffage au mazout - Différents endroits dans la région de Baffin
– Inspection et entretien des extincteurs - Différents endroits dans la région de Baffin
– Inspection et entretien des sprinkleurs - Différents endroits dans la région de Baffin
– Inspection et entretien des contrôles du conditionnement d'air - Différents endroits de la région de Baffin
– Déneigement, sablage et pelletage à la main - Iqaluit, T.N.-O.
– Vérification des alarmes d'incendie - Différents endroits de la région de Baffin
– Collecte des ordures - Nanisivik, T.N.-O.
– Centre éducatif - Arctic Bay, T.N.-O.

Dans les mois qui viennent, le ministère a l'intention d'annoncer les appels d'offres concernant les projets ci-dessus. Si vous désirez recevoir les documents de soumissions lorsqu'ils seront disponibles, ou si vous désirez plus de renseignements sur ces projets, contactez :

Theresa Chandler
Commise aux contrats
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Iqaluit, T.N.-O. X1A 2L9
Tél. : (819) 979-5150

Surveillez dans ce journal la publication officielle des appels d'offres de chacun de ces projets ainsi que les dates et les heures de fermeture des soumissions.



APPEL D'OFFRES

Programme de supplément de loyer (1993-1994)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres concernant la location de logements, neufs ou existants, pour un bail d'une durée de cinq ans, avec option de renouvellement pour un maximum de trois autres baux d'une durée de 5 ans chacun.

À ARVIAT, la Société a besoin de HUIT logements dont :

3 de 2 chambres à coucher	N° 5-601-93-016
2 de 3 chambres à coucher	N° 5-601-93-017
3 de 4 chambres à coucher	N° 5-601-93-018

À BAKER LAKE, la Société a besoin de DIX logements dont :

4 de 2 chambres à coucher	N° 5-603-93-019
3 de 3 chambres à coucher	N° 5-603-93-020
3 de 4 chambres à coucher	N° 5-603-93-021

Les logements seront loués dans le cadre du Programme de supplément de loyer, programme financé par la Société d'hypothèque et de logement du Canada et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres en écrivant à la Société d'habitation des T.N.-O., au soin de M. Raymond Bélair, Directeur de la gestion immobilière, Services des communautés et des programmes, 10e étage, Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 ou à la Société d'habitation des T.N.-O., Bureau régional du Keewatin, Poste restante, Arviat NT X0C 0E0.

Vous devez présenter les soumissions pour chaque communauté visée par le présent appel sur les formules prévues à cet effet.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à M. Raymond Bélair, Directeur de la gestion immobilière, Services des communautés et des programmes, Société d'habitation des T.N.-O., 10e étage, Scotia Centre, Yellowknife NT X1A 2P6 au plus tard :

15 h, heure locale, le mardi 12 mars 1993, à Yellowknife dans les T.N.-O.

La Société ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Une séance d'information portant sur le présent appel et le Programme de supplément de loyer aura lieu les 8 et 9 mars prochains à 19 h, heure locale, au bureau régional des Services gouvernementaux et des Travaux publics à Rankin Inlet dans les T.N.-O.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

Pas de réparations au pont Latham

Les personnes qui habitent sur Latham Island, tout comme celles de la communauté dénée de Ndilo vont devoir endurer encore un peu. Les payeurs de taxe de Yellowknife ont décidé de ne pas laisser la ville emprunter l'argent nécessaire pour effectuer les réparations au pont qui relie l'île Latham et la ville.

Les payeurs de taxe ont approuvé deux nouveaux règlements visant l'emprunt de 1,4 millions de dollars pour les rues et les trottoirs et 300 000 $ pour faire des améliorations aux systèmes d'égoût et d'eau.

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon a blâmé le résultat du vote sur la faible participation des payeurs de taxe. Moins de 300 des 3 000 payeurs de taxe se sont présentés à la mairie pour voter.

La mairesse croit que la faible participation s'explique par le fait qu'il s'agissait du premier référendum tenu séparément des élections.

«On ne peut pas laisser le pont de Latham devenir dangereux. Il faudra trouver un autre 250 000 dollars à l'interne. Ayant déjà examiné toutes les possibilités, je ne sais pas comment nous allons trouver cet argent».

Mme McMahon est d'avis que la seule façon de trouver l'argent pour réparer le pont, au moins pour l'année en cours, est de prélever cet argent de la nouvelle entente économique qui vient d'être signée entre la ville et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Cette entente détermine la somme d'argent que le gouvernement des T.N.-O. alloue à la ville de Yellowknife pour trois ans.

Accord financier entre Yellowknife et le GTNO

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, et le ministre des Affaires municipales et communautaires, Titus Allooloo, ont signé le 16 février un accord financier. Celui-ci modifie la manière dont le GTNO donnait de l'argent à la municipalité jusque-là.

Cet accord est l'aboutissement de négociations qui durent depuis 1989. La mairie recevra chaque année 4.1 millions de dollars du GTNO et ce pendant trois ans à compter du 1er avril 1993. Cette entente pluriannuelle devrait permettre à la mairie de prévoir ses dépenses à long terme avec davantage de sérénité et de payer ses dettes plus rapidement.

Cette somme d'argent sera affectée à des secteurs aussi divers que les projets routiers ou le système des égouts. Ce type d'accord élimine la nécessité pour la municipalité d'obtenir chaque année, projet par projet, l'aval du ministre responsable.

Pour Pat McMahon, «cet accord représente un pas en avant vers plus d'indépendance financière de la municipalité. Dans trois ans, nous déciderons à nouveau de reconduire l'entente ou non. En tout cas, nous nous réjouissons d'expérimenter ce projet». Titus Allooloo a indiqué de son côté que «d'autres communautés pourraient bénéficier d'une entente de la sorte. Nous allons d'abord voir comment le programme fonctionne à Yellowknife».

Le Gold Range privé d'alcool

Le fameux bar de Yellowknife le Gold Range ne pourra pas vendre d'alcool durant deux semaines, du 26 février au 9 mars. La commission des alcool en a décidé ainsi après deux jours d'audience. Le Gold Range a dépassé sa capacité légale de consommateurs qui est fixée à 262 personnes et a été le théâtre de nombreuses bagarres.

De plus le bar devra payer une amende de 2 500$. Ce n'est pas la première fois que le Gold Range doit affronter les décisions de la justice. Il a déjà du fermer un jour à trois occasions ces dernières années. En 1989 et 1990 pour violations de la loi sur la vente d'alcool et en 1988 pour violations des règlements sur la santé publique.

L'éducation en francophonie minoritaire

L'aspect réparateur de l'arcticle 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) vous présentera, mensuellement, des articles portant sur divers aspects de l'éducation en français langue première. Ces articles seront, à l'occasion, tirés de recherches effectuées par des organismes tels que la Commission nationale des parents francophones (CNPF) et l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF).

La Loi constitutionnelle de 1982 incorpore dans la Constitution la Charte canadienne des droits et libertés. Cette Charte garantit à tous les Canadiens certains droits et libertés essentiels au maintien d'une société libre. L'article 23 est sans doute l'article le mieux connu de la Charte par les minorités francophones. L'article 23 décrit, en quelques paragraphes, les droits à l'éducation dans la langue de la minorité. Il stipule que:

(1) **Les citoyens canadiens:**

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province,

c) ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

2) **Les citoyens canadiens** dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

3) **Le droit reconnu aux citoyens canadiens** par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité:

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

L'article 23 vise à rétablir l'équilibre entre les deux langues officielles dans le domaine de l'éducation.

Ceci signifie en pratique - en vertu du nombre de francophones minoritaires vis-à-vis le nombre d'anglophones minoritaires- qu'il est impossible d'appliquer les mêmes normes qu'aux anglophones en ce qui concerne le financement de l'éducation pour la minorité, au nombre minimum pour l'ouverture de classes, de programmes et d'écoles et en ce qui a trait même au système d'éducation destiné aux francophones.

L'interprétation de l'article 23, par la Cour suprême du Canada dans la cause Mahé (Alberta 1990), va au-delà des quelques lignes retrouvées dans la Charte. L'importance de ce jugement ne peut-être exagérée. Le plus haut tribunal du pays se permet d'éclaircir les points saillants de l'article 23.

L'article 23 est destiné en outre à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de «partenaires égaux» des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation.

Il est nécessaire, dans plusieurs cas, de mettre en place des mesures compensatoires qui feront contrepoids à la situation de minoritaire et d'assimilation. Une telle mesure est la classe d'acceuil. Celle-ci est destinée aux enfants d'ayant-droits qui n'ont jamais parlé, ne parlent plus ou très peu le français mais qui désirent avoir accès à une éducation francophone.

La classe d'acceuil leur permet, dans un milieu homogène francophone, de faire l'apprentissage de la culture et de la langue française. La classe d'acceuil a aussi une autre raison d'être; elle accélère et facilite l'insertion sociale de ces enfants dans l'école avec un minimum de stress.

Il est important de prendre en considération la situation familiale minoritaire des années '90. Plusieurs foyers sont composés de mariages mixtes, c'est-à-dire, où seulement un des conjoints est francophone.

La classe d'acceuil devient un des éléments essentiels d'apprentissage dans plusieurs de ces situations. À plusieurs occasions, l'assimilation de ces enfants se fait rapidement malgré les efforts répétés des conjoints.

La nature réparatrice de l'article 23 ne peut être ignorée. Dans plusieurs situations, la survie de la culture et de la langue française dépend de la disponibilité d'écoles homogènes francophones qui façonnent leurs programmes de français selon les besoins réels de leur clientèle.

La classe d'acceuil demeure une des solutions importantes vis-à-vis le problème d'intégration d'enfants assimilés ou partiellement assimilés dans un milieu minoritaire.

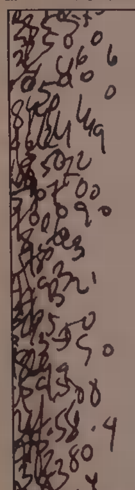
Le plus tôt les enfants sont placés en situation d'apprentissage de la langue française, le meilleur pour ceux-ci. Si le parent réalise que son enfant ne parle pas ou parle incorrectement le français, que se soit en 1re, 2e ou 4e année, il est urgent qu'il voit à remédier à cette situation le plus rapidement possible.

Si vous avez des questions au sujet de l'éducation français langue première, n'hésitez pas à contacter l'Association des parents francophones de Yellowknife au 920-7434, ou la direction de l'École Allain St-Cyr au 873-3477.

Nous encourageons nos lecteurs à nous faire parvenir leurs questions à : Association des parents francophones de Yellowknife, c.p. 2243, Yellowknife, X1A 2P7.

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre et d'ajouter vos questions à notre chronique si celles-ci s'avèrent d'intérêt général.

S'il y a des sujets en particulier que vous voudriez discuter dans notre chronique éducation, n'hésitez pas à nous le faire savoir. L'Association des parents a comme mission la promotion des droits des francophones en ce qui a trait à l'enseignement du français langue première. Nous avons des contacts avec un certain nombre d'organismes nationaux et suivons de près l'évolution des dossiers concernant l'éducation en milieu minoritaire.



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9 Volume 8 numéro 7, vendredi 26 février 1993

Conférence à Yellowknife le 6 mars

L'exogamie et l'école francophone en question

L'Association des parents francophones de Yellowknife organise le 6 mars à Yellowknife un colloque intitulé «L'école francophone, le miroir de nos enfants». Cette journée sera animée par Frank McMahon, professeur et administrateur à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton. Celui-ci nous a expliqué, dans une entrevue par téléphone, le sens de ce colloque.

Emmanuel Carcano

Le colloque portera, le matin, sur l'école francophone. «Parlons franc», un film de 57' réalisé par l'office national du film du Canada, sera diffusé comme point de départ d'une discussion. «C'est un film bien fait, qui pose clairement les problèmes. De quoi s'agit-il? De l'anglais, qui est envahissant, inévitable. Et puis on vit dans une situation où peu d'institutions permettent de fonctionner en français. Les seuls lieux sont l'école et le foyer», explique Frank McMahon, professeur à la faculté Saint-Jean d'Edmonton qui animera la conférence. L'après-midi sera consacrée aux mariages exogames. Frank McMahon se penchera sur les inquiétudes associées à l'éducation des enfants issus de ces mariages mixtes. Il a vécu et vit encore lui-même cette situation : son père était irlandais, sa mère franco-albertaine. Son épouse, née en Angleterre, ne parlait pas un mot de français au début de leur mariage. Ils ont maintenant quatre enfants. «Je pense qu'il faut insister sur la différence entre les écoles d'immersion et les écoles françaises. Il est capital que les enfants qui fréquentent une école française sachent que c'est une communauté particulière. Il faut que les parents aient eux aussi conscience de ces spécificités et d'une identité. Une identité collective, c'est important. Parfois les communautés francophones sont trop repliées sur elles-mêmes».



Élèves de l'école Allain Saint-Cyr.

Suite en page 3
Colloque

Pollard dépose son budget de 1993-1994

Marina Devine

Le ministre des Finances, John Pollard, croyait pouvoir présenter un budget d'opération équilibré pour 1993-1994. En fait, il y aura un déficit d'au moins 885 000$ sur un budget global de 1,2 milliards de dollars.

Ce déficit s'explique par le fait que le gouvernement a retardé jusqu'au 1er juillet prochain la mise en oeuvre de son impopulaire politique de logement des employés de la fonction publique territoriale.

M. Pollard comptait également que les huit millions de dollars perçus en vertu de la nouvelle taxe sur les salaires auraient contribué à équilibrer le budget. Toutefois, le député de Nahendeh, Jim Antoine, qui est le nouveau président du Comité permanent sur les finances, a déclaré jeudi 18 février que son comité ne pouvait pas appuyer cette nouvelle taxe dans sa forme actuelle. «Plusieurs choses peuvent encore avoir un impact négatif», a admis M. Pollard au moment de la présentation du budget aux journalistes.

Entre autres, le gouvernement fédéral pourrait effectuer de nouvelles coupures dans son programme de logement. Et le gouvernement territorial poursuit son action judicaire contre le fédéral pour tenter de percevoir plus de 79 millions de dollars en frais de santé non payés.

Il se peut également que les sommes destinées aux programmes d'aide sociale augmentent. Les gens qui font du piégeage ont du mal à poursuivre leur activité et à vendre leurs fourrures. Selon Jim Antoine, les nouveaux pièges sont difficiles à utiliser.

Pollard ne veut pas entendre parler de réduire les efforts pour décentraliser le gouvernement territorial, même pas pour sauver de l'argent au gouvernement.

Le gouvernement va plutôt tenter de réduire les voyages. Les agences gouvernementales paieront davantage pour les services.

Les petites communautés devront payer davantage pour transporter de l'alcool. Et les subventions aux entreprises pour l'eau et les services

Suite en page 3
Budget 93-94

Le chef de la Nation Dénée à Bruxelles et à Londres

Bill Erasmus en campagne contre le boycott des fourrures

Bill Erasmus, le chef de la Nation Dénée, était en Europe du 12 au 21 février. Pour discuter des lois européennes sur le marché de la fourrure et de leurs conséquences sur la vie des autochtones.

E.C.

C'est par Londres que Bill Erasmus, le chef de la Nation Dénée, a commencé sa tournée le 12 février dernier. Il y a rencontré le pasteur David Hope, l'un des 41 pasteurs signataires en Grande-Bretagne d'un manifeste contre le marché de la fourrure. «L'Eglise anglicane, a fait remarquer Bill Erasmus lors d'une conférence de presse à Yellowknife, nous a pourtant toujours soutenus au Canada». Bill Erasmus s'est efforcé d'expliquer au pasteur Hope les graves conséquences de telles décisions pour son peuple. «Si il n'y a pas de marché pour la fourrure, notre peuple va devoir vivre sur le bien-être social; son mode de vie va changer. Est-ce cela que veulent les pasteurs?», a-t-il déclaré dans une entrevue accordée à un quotidien anglais, le *Daily Telegraph*. Le pasteur Hope a reconnu qu'il n'avait pas suffisamment pris en compte la situation des Indiens qui vivent traditionnellement de la chasse des animaux à fourrure.

Bill Erasmus s'est ensuite rendu à Bruxelles où il a rencontré des fonctionnaires du Parlement européen. Le conseil de régulation de la

Suite en page 3
Erasmus





Léolo, un film de Jean-Claude Lauzon, avec, entre autres acteurs, Pierre Bourgault, Ginette Reno, Maxime Collin, Giuditta del Vecchio et Julien Guiomar, au cinéma Capitol à Yellowknife dimanche 28 février, à 14h00.

SOMMAIRE

Sylvie Francoeur, agente de développement. Portrait en page 6

Informations nationales 2
Informations territoriales 3
Éditorial : Les jeunes et la francophonie 4
Echos des T.N.-O 6
L'Aquilon pour toujours, point de vue 8

Un fonds d'investissement pour les Franco-Ontariens?
voir en page 5

Pour faire taire les critiques

Le gouvernement ajoute de nouveaux motifs justifiant un abandon d'emploi

Ottawa, le 17 février 1993 (APF)- Ceux qui quittent un emploi sans justification ou sont renvoyés pour inconduite ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage à compter du 4 avril prochain.

Malgré les critiques qui fusent de toute part, surtout au Québec, le gouvernement conservateur maintient, dans un nouveau projet de loi visant à comprimer ses dépenses, son intention de priver de prestations ceux et celles qui quitteront sans raison valable leur emploi ou qui seront congédiés pour mauvaise conduite.

À la différence cependant du projet de loi C-105, le nombre de motifs inscrits dans le projet de loi C-113 justifiant l'abandon volontaire d'un emploi passe de 5 à 13, de façon à couvrir les 40 situations reconnues par la jurisprudence comme des motifs justifiant l'abandon volontaire d'un emploi, sans encourir une pénalité.

Déjà, la Loi sur l'assurance-chômage prévoyait les cinq motifs suivants:

a) harcèlement, de nature sexuelle ou autre;

b) nécessité d'accompagner son conjoint ou un enfant vers un autre lieu de résidence;

c) discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite, au sens de la Loi sur les droits de la personne;

d) conditions de travail dangereuses pour sa santé ou sa sécurité;

e) nécessité de prendre soin d'un enfant ou d'un membre de la famille immédiate.

À ces motifs s'ajouteront maintenant:

f) l'assurance raisonnable d'obtenir un autre emploi dans un avenir immédiat;

g) des modifications importantes de ses conditions de rémunération;

h) un excès des heures supplémentaires ou bien une non rémunération de celles-ci;

i) des modifications importantes des fonctions;

j) des relations conflictuelles avec un supérieur, dont la cause n'est pas essentiellement imputable à l'employé;

k) des pratiques de l'employeur contraires à la loi;

l) la discrimination relative à l'emploi en raison de l'appartenance à une association de travailleurs;

m) l'incitation indue par l'employeur à l'égard d'employés à quitter leur emploi;

n) ou toutes autres circonstances raisonnables. Ce qui signifie que Emploi et Immigration Canada aura aussi la flexibilité d'adopter des règlements en ce qui concerne la notion de motifs de façon, explique-t-on, à maintenir le maximum de justice aux prestataires.

Emploi et Immigration donnera le bénéfice du doute aux prestataires dans les cas où l'employeur et l'employé présenteraient des preuves contradictoires ou équivalentes dans le cas d'un abandon volontaire. Preuves qui empêcheraient de déterminer clairement si l'employé avait des raisons valables de quitter son emploi.

D'autre part, les travailleurs qui quittent leur emploi pour préserver l'emploi de leurs collègues de travail seront admissibles aux prestations de l'assurance-chômage.

Pour protéger les victimes de harcèlement, le gouvernement accepte que toutes les audiences sur des cas de cette nature ou sur un autre type de harcèlement aient lieu à huis clos ou en privé, à la demande du témoin. Enfin, le taux des prestations correspondra à 57% du salaire moyen assurable, plutôt que 60% comme c'est le cas présentement. Cette décision de diminuer les prestations des chômeurs est qualifiée de «mesure provisoire» et sera valide pour les deux prochaines années, soit jusqu'au 4 avril 1995. Ottawa compte ainsi économiser 550 millions au cours des neuf prochains mois et 1 milliard l'an prochain.

Le N.P.D propose un plan pour une économie de plein-emploi

Ottawa, le 18 février 1993 (APF)- Le Nouveau parti démocratique croit pouvoir créer 1,5 million de nouveaux emplois d'ici les cinq prochaines années grâce à un plan stratégique, dont l'objectif ultime est le plein-emploi au pays.

Cet ambitieux objectif du plan stratégique dévoilé par le chef du parti, Audrey McLaughlin, ne permettrait toutefois pas d'atteindre le plein-emploi en 1998, mais plutôt de ramener le taux de chômage à 7,1%. «Le plein-emploi ne veut pas dire la disparition complète et totale du chômage. Le plein-emploi ne veut pas dire que nous serons en mesure de garantir un travail à tous les Canadiens», a tenu à préciser Mme McLaughlin.

On prétend toutefois pouvoir faire fonctionner l'économie canadienne de telle sorte que le nombre d'emplois disponibles au Canada sera très près du nombre d'hommes et de femmes sur le marché du travail. En résumé, le NPD veut s'attaquer d'abord au chômage, remettre les gens au travail, avec l'aide de l'Etat. Une économie, ajoute le parti, qui sera au service des gens.

Pour y arriver le N.P.D propose de tout effacer et de recommencer à zéro, ce que le parti appelle «une réorientation majeure de la politique économique canadienne». Ce virage passe par la suppression de l'Accord de libre-échange avec les Américains, le retrait du Canada de l'accord de libre-échange nord-américain, et l'abolition de la TPS sur une période de cinq ans. Pour compenser la perte des revenus générés par cette taxe, le N.P.D. a l'intention de modifier le régime de l'impôt pour faire payer les riches et mettre en place un impôt sur la fortune qui touchera 10% des plus riches contribuables.

On propose aussi la création d'un Fonds national d'investissement de 10 milliards sur cinq ans pour les entreprises canadiennes. Ce fonds permettrait aux entreprises nouvelles et en croissance d'avoir accès à du capital de risque pour leur développement.

Le N.P.D. réserve une bonne place dans son plan stratégique aux coopératives et aux entreprises de développement communautaire, qu'il veut encourager en leur donnant aussi accès au Fonds national d'investissement. Les coopératives auraient également accès aux mêmes avantages fiscaux que les sociétés. On veut aussi supprimer les politiques en matière de fiscalité et de réglementation et d'achats qui nuisent aux coopératives.

Le plan stratégique propose aussi d'investir 1,5 milliard par année pendant cinq ans dans un Programme national de renforcement des infrastructures tels que le réseau routier, le transport public et les zones portuaires.

Le Programme national de garderies enterré par les conservateurs voilà quelques années refait surface dans le plan stratégique des néo-démocrates. Le programme de garderies proposé serait à but non lucratif et créerait, dit-on, 60 000 nouvelles places dans les garderies et 70 000 nouveaux emplois. Coût du programme: 250 millions la première année et 1,5 milliard par année à compter de la cinquième année d'existence. En prime, les autochtones auraient droit à un programme bien à eux, de façon à respecter leurs valeurs et leurs traditions.

Le N.P.D. croit que son plan d'action permettra de réduire le déficit tout en provoquant une baisse du chômage. On estime aussi que ce plan permettra de réduire l'inflation. Enfin, l'élimination de la TPS provoquera une baisse des taux d'intérêt, soutient le N.P.D., tout en allégeant le fardeau fiscal des Canadiens.

En vérité je vous le dis...

Par Antoine Zatalan

Depuis qu'aux Etats-Unis le président Johnson a lancé en 1964 l'idée d'une «société juste», la pauvreté comme phénomène social n'a cessé d'être étudiée sous toutes ses formes par le biais d'études scientifiques ou pseudo-scientifiques qui portent des titres tels que: *«La femme et la pauvreté, dix ans plus tard», «Le bien-être social au Canada: un filet de sécurité troué» et «Comment combattre la pauvreté chez les enfants?».* Il a déjà été dit d'une façon presque méchante qu'il y a plus d'études sur les pauvres qu'il y a de familles qui vivent dans la pauvreté.

Toutes les excuses sont bonnes pour sombrer dans l'inaction. On s'est évertué à mesurer la pauvreté, à l'observer, à mener des enquêtes auprès des ménages, à affiner les méthodologies et les définitions et à ventiler les statistiques. Alors naquirent des expressions telles que «risque de pauvreté» et «seuil de pauvreté». Mais toutes ces acrobaties n'ont pas enrayé la brutale vérité qui est qu'au début de la décennie 3,6 millions de personnes vivaient dans la pauvreté. En 1990, on dénombrait 3,8 millions de pauvres. Mais avant d'analyser ce phénomène de pauvreté, notons les faits saillants basés sur les données de 1990:

-Il y a plus d'un million d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté: un enfant sur six. On ne devrait donc pas être surpris des événements tels que ceux qui viennent de survenir à Davis Inlet.

-Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les chiffres sont de 554 000, soit 19,3% de la population des aînés.

-Chez les personnes vivant seules, le taux de pauvreté dépassait les 34 %.

-Le risque de pauvreté est beaucoup plus grand pour les femmes que pour les hommes. Par exemple, les familles monoparentales ayant une femme à leur tête affichaient un taux de pauvreté de 60,6%, soit un chiffre largement supérieur aux niveaux enregistrés chez les couples mariés.

-Au Québec, le taux de pauvreté est le plus élevé, 18%, soit 1,2 million de personnes. Donc en 1990, 31,4% des Canadiens vivant dans la pauvreté était au Québec.

Le profil de la pauvreté au pays est beaucoup plus terne qu'on ne le pense. Y-a-t-il du progrès? Les gouvernements prennent-ils les bons moyens pour enrayer ce fléau? Comment faire pour réduire le poids de ce problème socio-économique? Plusieurs actions peuvent être prises et plus particulièrement les suivantes:

1) Les gouvernements doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour encourager le travail des épouses. En effet, en 1990, on note que 8,3% des familles étaient pauvres. Sans le revenu des épouses, ce chiffre aurait plus que doublé (17,3%). Dans ce contexte, un programme national de garderies n'est pas un caprice, mais une nécessité.

2) Il faut améliorer les régimes de retraite. L'espérance de vie et les besoins des aînés sont souvent plus élevés qu'ils ne le pensent. Les gouvernements doivent encourager le secteur privé, par l'introduction des avantages fiscaux, à promouvoir les régimes privés de retraite. Si cela n'est pas fait, on risque de voir de plus en plus des aînés sombrer dans la pauvreté.

3) Il n'est pas étonnant de constater que le taux de pauvreté des adultes de moins de 65 ans suit généralememnt de près l'évolution du taux de chômage. Donc, la pénurie de bons emplois est la cause majeure de la pauvreté. Le chômage devrait être l'ennemi public numéro 1. Qu'on mette fin à ce choix entre l'inflation et le chômage. La création d'emplois devrait être la priorité gouvernementale. Des «primes» pour la création d'emplois devraient être instaurées dans le secteur privé.

4) Qu'on retourne aux sources. L'éducation est le meilleur moyen de combattre la pauvreté. Tout le phénomène de «décrochage» au niveau secondaire devrait être réévalué. Les enfants des pauvres présentent un plus haut risque de décrochage et la pauvreté engendre la pauvreté. Ceci peut et devrait être corrigé.

5) Il faudrait encore des programmes de formation...mais assurons-nous qu'ils soient en harmonie avec les emplois existants. La formation professionnelle est la meilleure assurance contre le chômage et la pauvreté.

6) On associe avec raison la pauvreté au chômage. Il faut mettre l'emphase sur le deuxième revenu familial qui s'avère une excellente façon de combattre la pauvreté. En fait, en 1990, les familles à un seul revenu avaient un taux de pauvreté de 22,1%, tandis que dans les familles à deux revenus, le taux de pauvreté n'était que de 5,7%! Et dire que certains suggèrent fortement que la place de la femme est dans un foyer...un foyer pauvre, je suppose!

Il ne suffit pas de dire, comme le vieux proverbe, «Aide-toi et le ciel t'aidera». Les gouvernements ont une responsabilité et doivent jouer un rôle important.

On ne peut pas faire comme Salomon et ne pas planifier l'avenir. A chaque jour sa misère, certes, mais pour certains cette misère est constante et il serait bon de changer cette situation.

Antoine Zalatan est professeur agrégé à l'Université d'Ottawa.

Colloque sur l'exogamie et l'école francophone

Suite de la page 1

C'est la deuxième fois que Frank McMahon vient à Yellowknife. La première fois il avait seulemnt changé d'avion à l'aéroport.

S'il vient animer ce colloque, c'est parce qu'il aime s'impliquer dans la francophonie. Le domaine de recherche pour sa thèse fut la transmission de la culture francophone minoritaire dans les écoles francophones.

Les discussions et débats du colloque porteront également, sans doute, sur la situation des T.N.-O.

Bill Erasmus en tournée en Europe

Suite de la page 1

CEE (communauté économique européenne) a pris en novembre 1991 des décisions qui pourraient largement affecter le marché de la fourrure. L'usage des pièges à mâchoires sera interdit dans la CEE le 1er janvier 1995 au plus tard.

Par ailleurs des mesures seront prises pour interdire l'importation de fourrures provenant de ce type de chasse traditionnelle.

Bill Erasmus a expliqué que «beaucoup de gens n'étaient pas conscients qu'éliminer les pièges à machoires peut mettre la vie des autochtones en danger. Que nous vivons encore sur ces traditions. Mais les mouvements écologiques sont très forts en Europe. Pour faire pression, il faut de l'argent. Les gens ont une mauvaise connaissance, pas seulement du Canada mais aussi des autochtones. Nous espérons pouvoir aller plus souvent en Europe pour influencer les gens. Il faudrait pouvoir aller dans les universités, faire des campagnes d'information, publier des documents».

Reste à trouver des fonds.

Budget 93-94 des T.N.-O

Suite de la page 1

d'égout seront réduites.

Dans certains secteurs, le gouvernement territorial dépensera davantage. L'Assemblée législative déménagera cette année dans ses nouveaux locaux. Elle a aussi siégé plus longtemps cette année, et les frais de tenue de réunions et de déplacements ont également augmenté. Le budget total de l'Assemblée législative est fixé pour 1993-1994 à 17,5 millions de dollars, contre 7 millions en 1988-1989.

Sept communautés, toutes au nord du Grand lac des Esclaves, offriront un plus grand nombre de classes.

Un nouveau programme de formation au ministère de l'Éducation coutera six millions de dollars.

Ce sont les seuls indices dans le budget qui montrent que les Territoires du Nord-Ouest se préparent à entamer une période de développement.

Mais selon le discours du budget du ministre des Finances, il y aura de nombreux nouveaux projets qui verront le jour : la pipeline de gaz naturel du Mckenzie Delta, des explorations de diamants dans le North Slave et le Keewatin, des projets hydro-électriques dans le North Slave, des mines de métaux précieux dans le Kitikmeot et une route de plus de 800 kilomètres entre Yellowknife et Coppermine.

«Si nous pouvons endurer jusqu'à la fin de l'année, nous serons peut-être la seule juridiction au Canada qui présentera un budget équilibré», a déclaré M. Pollard.



John Pollard avec Nellie Cournoyea.



Répétition des «Pas frette aux yeux» pour le Caribou Carnaval.

ÉDITORIAL

La jeunesse franco-ténoise

Une force vitale pour la comunauté

Les jeunes sont souvent de grands oubliés. On les trouve mignons, bien sûr; on rit gentiment avec eux mais on ne les prend pas vraiment au sérieux. On les estime trop jeunes pour être capables d'engagement.

Pourtant, rien n'est plus faux. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les jeunes sont devenus une force active et bien organisée.

Ils constituent notre relève et il est important qu'on leur fasse une véritable place au sein de la FFT. Ils amèneront avec eux un souffle de fraîcheur, des façons nouvelles de faire les choses et un regard engageant sur la réalité. Ils seront d'une aide précieuse dans des dossiers qui risquent de prendre de plus en plus de place dans nos communautés, comme ceux de la refrancisation et de la culture française, par exemple.

Le regroupement de jeunes francophones est un phénomène nouveau dans les T.N.-O.

Son émergence témoigne du fait que la francophonie ténoise est en train de prendre racine et de s'épanouir. La prise de conscience de notre pérennité aura un effet d'entraînement.

On peut songer maintenant que, comme dans les autres provinces du Canada, les francophones du Nord sont ici pour rester et qu'au fil des ans, ils poseront les gestes de leur propre histoire.

Pour les jeunes, l'aventure a commencé avec la participation de deux jeunes ténois l'an dernier au Parlement jeunesse tenu à Régina.

Cette activité, populaire dans toutes les démocraties du monde, permet aux jeunes de tester leurs habiletés comme politiciens de demain.

Nos représentants des Territoires ont raffolé de leur expérience et sont revenus tellement inspirés qu'ils ont décidé de former un regroupement de jeunes dans les Territoires.

Rapidement, on s'est structuré. Plusieurs réunions ont déja été organisées pour structurer ce groupe, lui donner une mission et des buts précis. Il est prévu que le comité prépare également un programme d'activité, dont la tenue d'un Parlement jeunesse à Yellowknife en novembre prochain.

En gros, le regroupement de jeunes franco-ténois veut trouver des moyens de vivre et de s'amuser en français dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils vont créer un réseau territorial dirigé par une structure démocratique.

Déjà, ils ont élu leur présidente, Marianne Bélair, une des deux représentantes des T.N.-O. au parlement Jeunesse de l'an dernier.

Nous leur souhaitons du succès dans leurs activités et les assurons de notre entier soutien dans la réalisation de leurs activités.

Louise Doren



l'aquilon

Directrice : Louise Doren
Journalistes : Daniel Cuerrier, Marina Devine
Journaliste coopérant : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires le premier vendredi du mois et de 3000 exemplaires le troisième vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement
Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année



34



HORIZONTALEMENT

1- Sans importance.
2- Chose sans valeur - Atome électrisé.
3- Fentes peu profondes dans l'épaisseur de la peau.
4- Particule d'un élément chimique qui forme la plus petite quantité pouvant se combiner - Lichen poussant sur les vieux arbres.
5- Coupé jusqu'à la peau - Sera établi en quelque endroit.
6- Préf. privatif - Interj. exprimant le bruit d'un coup - Acquis - Symb. de l'antimoine.
7- Excessif - Ordre des cérémonies.
8- Parties semblables qui composent un nombre - Roues à gorge.
9- Porte au pouvoir - Oiseau.
10- Diminution des dépenses.
11- Charpente humaine - Pilier carré saillant, sur la façade d'un édifice - Qui n'est point brouillé.
12- Fine, rusée - Qui a de gros os.

VERTICALEMENT

1- Arbre à feuillage persistant - Souci, tracas - Dieu de l'Amour.
2- Qui se promènent, qui se divertissent la nuit.
3- Tumeur sur la jambe du cheval - Mariés.
4- Article - Sifflement pour appeler.
5- Ferait manger beaucoup - Homme avare.
6- Refuta - Qui manque de virilité.
7- Nés de - Personnes professant la même doctrine.
8- Les fesses - Sainte.
9- Couvrirai d'un revêtement.
10- Facile - Avons la gérance.
11- Lac du Soudan - Légumineuses - Prénom féminin.
12- Explosif - Emploie avec excès - Pronom usité entre intimes.



Solution du No. 34

Pour encourager le développement économique

Les Franco-Ontariens songent à créer un fonds d'investissement

Depuis une dizaine d'années, les Franco-Ontariens réfléchissent aux moyens de créer un fonds d'investissement qui favoriserait le développement économique des 500 000 Franco-Ontariens et surtout qui aiderait les 8 000 petites et moyennes entreprises francophones. Le débat se poursuit.

Ottawa, le 17 février 1993 (APF)- Les Franco-Ontariens songent à créer un fonds d'investissement qui permettrait aux entreprises francophones d'avoir accès à du capital de risque.

Cette question fera l'objet de sérieuses discussions entre les intervenants économiques franco-ontariens, lors d'un séminaire économique qui aura lieu le samedi 6 mars à la Cité collégiale d'Ottawa sous le thème *«Le Fonds d'investissement: un outil à créer»*. Ce séminaire s'inscrit dans une démarche nationale, qui connaîtra son aboutissement du 16 au 18 avril prochain, alors que la ville d'Ottawa sera l'hôte d'un grand sommet économique pour les communautés francophones et acadiennes. L'Ontario français réfléchit depuis au moins 10 ans à des façons de favoriser le développement économique des 500 000 Franco-Ontariens.

Une réflexion ancienne

Le 1er Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne adopté définitivement en septembre 1984 proposait à l'époque la création de structures de support au développement économique, sans préciser lesquelles. Quatre ans plus tard, une centaine de Franco-Ontariens réunis à Ottawa dans le cadre d'un premier sommet économique intitulé *«Les voies de l'avenir»* précisent davantage les attentes de la communauté dans le domaine du développement économique. On parle alors de la création d'un fonds de capital de risque pour les entreprises franco-ontariennes. On propose aussi la création d'une caisse d'entraide économique et on invite le Conseil de la coopération de l'Ontario à encourager activement la création d'une institution d'investissement coopératif. Sa mission principale serait l'investissement dans les secteurs commercial, industriel et agricole. C'était en 1988 et cette première rencontre au sommet ouvrait la voie à la planification économique régionale.

Cette préoccupation se retrouve également dans le nouveau Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne adopté lors du Sommet de la francophonie ontarienne, qui avait lieu à Toronto en juin 1991. Le Plan propose la création d'un fonds de développement des coopératives et, surtout, propose que les caisses populaires de l'Ontario établissent, en collaboration avec les divers partenaires économiques de l'Ontario francais, un fonds pour augmenter l'accessibilité des entreprises francophones au capital nécessaire à leur développement.

Parallèlement, le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, aux prises avec une économie en déroute, jongle à son tour avec l'idée de créer un fonds économique. Ce projet devrait être annoncé d'ici le 30 juin prochain.

En Ontario français, la réflexion n'est pas suffisamment avancée pour déterminer combien, et surtout qui fournirait le capital de départ dans un fonds d'investissement, et à quelles conditions. Mais on devine bien que la Fédération de même que l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario seraient les premiers concernés par un tel projet.

Un ou plusieurs fonds?

Autre question à débattre : voudra-t-on créer un seul fonds ou plusieurs fonds régionaux? Surtout, on ne connaît par encore précisément les besoins en investissement des quelque 8000 petites et moyennes entreprises franco-ontariennes. On ne sait donc pas encore si ce fonds aurait uniquement pour objectif d'aider les Franco-Ontariens à démarrer en affaires, ou permettrait à des entreprises existantes d'avoir accès à du capital de risque pour se développer et prospérer.

Le responsable de ce dossier à la Chambre économique de l'Ontario, Daniel Longlade, a réfléchi à ces questions. Il croit que le fonds devrait être accessible tant aux Franco-Ontariens qui songent à se lancer en affaires, qu'aux PME francophones, pour qui l'accès à du capital de risque demeure une aventure. Le fonds serait autogéré et pourrait, ajoute-t-il, être associé au fonds d'investissement de l'Ontario que le gouvernement songe à créer dans un proche avenir.

C'est justement pour aider les Franco-Ontariens à se faire une juste idée de ce que qu'implique la création d'un fonds d'investissement que les organisateurs du séminaire ont invité des personnes-ressources de calibre, dont monsieur Jean-Eudes Bergeron, premier vice-président et directeur général de la Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac St-Jean et administrateur de diverses sociétés d'investissement régionales et provinciales, et M. Claude Lamoureux, chef de direction du Fonds de pension des enseignants de l'Ontario, qui gère des actifs de 27 milliards!

On attend aussi la participation d'un représentant d'une jeune société d'investissement acadienne qui a vu le jour il y a deux ans avec l'aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les Acadiens amèneront avec eux une expertise intéressante puisqu'ils ont déjà débattu des bienfaits d'un fonds d'investissement.

Sylvie Francoeur, nouvelle agente de développement

Elle est arrivée à Yellowknife le 27 janvier dernier. Sylvie Francoeur est la nouvelle agente de développement embauchée par la FFT. Elle s'était donnée deux mois pour réfléchir -resterait, resterait pas? Après s'être interrogée sur ce que son bagage pourrait apporter au développement des communautés francophones ténoises, elle a décidé de rester quelque temps.

Emmanuel Carcano



«Lorsque l'avion s'est posé à l'aéroport de Yellowknife, le 27 janvier, à 9h20 exactement, je ne me suis pas sentie dépaysée. Depuis que je suis ici, ça n'a jamais été le cas», explique cette jeune femme.

Et pour cause. Sylvie Francoeur ne vient pas de bien loin. Fort Mc Murray, précisément. Une ville de 35 000 habitants dans le nord de l'Alberta.

«Je pense que le fait de venir de là est un atout. J'ai vécu en situation minoritaire, j'ai vécu l'assimilation. Et puis les similitudes entre Yellowknife et Fort Mc Murray sont incroyables. L'économie, les mentalités, les raisons qui poussent les gens à s'installer dans ce type de communautés sont très proches. Seules différences que j'ai notées, il y a moins de pollution ici. Et puis il y a davantage de lacs autour de Yellowknife. Le multiculturalisme est très important dans les deux cas».

Née à Schefferville, dans le nord du Québec, Sylvie a ensuite grandi en Gaspésie. «Je considère que c'est mon chez-nous...».

Après ses études secondaires à Fort Mc Murray, elle opte pour un baccalauréat en art. Elle étudie une année puis décide de s'orienter vers le développement communautaire. «Je me suis décidée en trois jours, se souvient-elle. Je suis descendue à Edmonton et j'ai commencé un cours intensif d'un an à la faculté Saint-Jean. Je croyais en ce temps-là -et j'ai fait le bon choix- que le développement communautaire comblerait un vide. Le cours était passionnant. Nous étions 12, de 18 à 41 ans, venant d'horizons différents. Ça a vraiment alimenté les discussions! Il y avait de bonnes bagarres verbales. Ce fut une année révolutionnaire, j'ai l'impression d'avoir plus évolué en 12 mois que durant les années précédentes».

Une fois cette formation terminée, Sylvie commence à s'impliquer, dès 1990, à Francophonie jeunesse de l'Alberta (FJA). Elle remplit différents contrats et devient agente de liaison.

«En raison de la situation qui prévalait dans l'organisme, j'ai eu la chance de prendre des responsabilités. Cette expérience a été très riche au niveau personnel et professionnel. J'ai eu du mal à quitter». Alors, pourquoi être venue à Yellowknife? Comme beaucoup d'autres gens, Sylvie a commencé par mettre un pied, puis deux dans les Territoires. «La FJA m'a donné un congé sans solde. Ça m'a donné la chance de vivre une aventure différente. Un contrat de deux mois m'a été offert ici, avec deux mandats : le parlement franco-canadien de l'Ouest et l'application du «guide de formation des bénévoles». Je me suis beaucoup interrogée avant de venir, car j'étais très occupée à FJA. Je me suis dit qu'en Alberta ils avaient beaucoup de ressources et beaucoup de monde capable de prendre ma place. Je me suis demandée si mon vécu, mon bagage pouvait servir ici. Et puis je me suis dis que oui, je pourrais contribuer au développement de la communauté franco-ténoise».

Sylvie est consciente de la différence entre le fait de travailler avec des jeunes de 14 à 25 ans, comme c'était le cas à FJA, et des personnes plus âgées. «Le fait que je suis jeune, ça va peut-être prendre plus de temps pour me faire accepter. Je comprends cette situation, je m'attendais à cela. J'espère offrir des choses différentes adaptées à chacune des communautés. J'ai hâte de me rendre dans les communautés, ne plus lire de rapports mais voir par moi-même. Les gens ont le choix du type de développement qu'ils souhaitent. Tout dépend de leur situation. Ce qui me fait rester ici, c'est le besoin que je ressens dans les communautés. Mon travail à FJA était très semblable dans le sens où je faisais le lien entre les différentes communautés du nord de l'Alberta».

À la question piège et classique des centres d'intérêt et des passions, Sylvie répond d'emblée la francophonie. Puis en y réfléchissant à deux fois, elle se rend compte que d'autres choses la motivent. L'aventure, les activités de plein-air, la photographie, le massage, les danses sociales, la course, la lecture. On doit bien trouver le temps de faire tout ça à Yellowknife, non?

Échos des T.N.-O.

Nouvelles nominations à la commission des accidents du travail

John Todd, le ministre territorial responsable pour la commission des accidents du travail, a annoncé la semaine dernière quatre nouvelles nominations. Jim Bourque, ancien ministre des Ressources renouvelables, Fred Coman, un entrepreneur de la région de Baffin, et Madame Vivian Stevely, une aide-infirmière certifiée à l'hôpital de Hay River, ont été nommés directeurs de la commission. Le nouveau président de la commission est Jeffrey Gilmour. Il est actuellement sous-ministre adjoint à la Justice. Sa nomination sera effective au 1er mars.

Un nouveau comité pour le développement constitutionnel des Territoires de l'ouest

Avec la création de Nunavut en 1999, l'ouest des Territoires va devoir se recomposer politiquement. La semaine dernière, à l'issue d'une réunion entre le comité des leaders politiques et du caucus de l'ouest de l'Assemblée législative, une nouvelle institution est née : le comité d'organisation du développement constitutionnel. Son rôle consiste à mettre en place une constitution et des structures pour les futurs Territoires de l'ouest. Ce comité n'a pas de pouvoir décisionnel. Il comprend les leaders d'organisations autochtones, des députés du Western Arctic, une représentante des organisations féminines et trois personnes non-autochtones.

Arctic College lance trois prix récompensant ses employés

Un programme de récompenses des employés a été mis en place par Arctic College. «L'objectif est de reconnaître et encourager l'innovation et la compétence au sein du système d'Arctic College», a expliqué Chris Brodeur, président du conseil d'administration d'Arctic College. Trois sortes de prix seront décernés : le prix de la qualité du service attribué à une personne dont les services fournis à une communauté, aux étudiants, aux employeurs, aux employés ou clients du collège sont excellents, un prix de l'instruction et un prix récompensant le sens de l'initiative.

Les visons en bonne santé

Une étude menée par le ministère des Ressources renouvelables montre que la population des visons le long de la rivière Mackenzie est en bonne santé, bien que de faibles traces de pollution ont été repérées. Environ 500 carcasses fournies par les trappeurs d'Inuvik, de Fort Good Hope et de Fort Rae ont été testées. Brett Elkin, spécialiste des maladies de la faune, et Kim Poole, biologiste, sont en charge de cette étude de trois ans. Ils ont découvert que les visons qui vivent le plus au nord contiennent le moins d'éléments polluants. Les visons sont une excellente espèce pour ce type d'étude car leur corps conservent ces éléments polluants et sont très sensibles aux effets.

D'autres visons vont être testés dans les deux années à venir, à Fort Smith, Fort Resolution, Fort Liard

Un cours de confection traditionnelle pour les femmes inuit d'Arctic Bay

Quinze femmes, âgées de 16 à 62 ans, apprennent les méthodes traditionnelles pour fabriquer des vêtements inuits tels que les manteaux de femmes (amauti), les bottes (kamiks) et les mitaines. C'est un cours de trois classes par semaine dispensé à Arctic Bay durant deux mois et demi.

En améliorant leurs compétences, ces femmes vont pouvoir faire des vêtements pour leur famille, mais elles vont aussi pouvoir gagner de l'argent en vendant leurs productions localement ou à des touristes.

Trois «aînées» enseignent ces méthodes traditionnelles, qui vont de la sélection et la préparation des peaux à la finition des vêtements. Ce projet a été rendu possible grâce à un fonds de 14 335$ provenant de l'accord de développement économique entre le gouvernement d'Ottawa et le GTNO.

Le fédéral intervient ainsi à hauteur de 70%, le GTNO finance 30% du cours (location d'un lieu, salaires des enseignants, matériaux).Le cours a débuté à la mi-janvier et se poursuit jusqu'à la fin du mois de mars.

Joe Rabesca élu grand Chef Dogrib

Joe Rabesca a été élu grand Chef Dogrib pour le Traité 11.

Trois candidats étaient en lice pour cette élection du 19 février concernant les électeurs de Rae Edzo, Lac La Marte, Rae Lakes et Snare Lakes. Joe Rabesca l'a emporté avec 409 voix contre 219 pour Eddy Erasmus et 25 pour Nick Black.

La mine Lupin fermera un mois cet été

La mine Lupin, située à 375 km au nord-est de Yellowknife, fermera pendant un mois cet été. La décision devrait permettre d'économiser de l'argent.

Echo Bay Mines Ltd., qui posssède la mine Lupin, a rapporté que l'an passé la compagnie avait perdu 30 millions de dollars à cause de la morosité du marché de l'or.

James Arvaluk accusé d'attentat à la pudeur

James Arvaluk, député d'Aivilik, a été accusé par la GRC d'attentat à la pudeur. Les faits remontent à 1981 et s'étaient déroulés à Rankin Inlet. C'est dans cette communauté que James Arvaluk devra se présenter devant la cour territoriale le 30 mars.

James Arvaluk avait démissioné de son poste de ministre de l'Éducation le 1er décembre dernier après avoir appris qu'il était sous le coup de cette accusation.

L'enquête, qui a commencé il y a deux mois, devrait se conclure d'ici trois semaines à un mois.

Un audit sur l'Expo'92 disponible fin mars

Les Ténois(es) en sauront un peu plus sur ce qu'il est advenu des objets invendus de l'exposition universelle de Séville d'ici environ un mois. John Pollard, ministre du Développement économique, a annoncé à l'Assemblée législative qu'un audit commandé par le gouvernement sera bientôt disponible. Certains objets du Nord ont été placés dans des galeries en Espagne et ailleurs en Europe.



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Conciergerie

– Projet 2265 Édifice Milton
– Projet 2266 Bureau des Ressources renouvelables
– Projet 2267 Bureau régional des Travaux publics
– Projet 2268 Partie commune d'un édifice à quatre logements
– Fort Simpson, NT –

Les soumission cachetées doivent parvenir à l'agent régional pour l'entretien, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau du ministère) avant :

15 h 30, heure locale, le lundi 15 mars 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée ou au bureau du ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics à partir du 1er mars 1993.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet sur lesquelles on précise le numéro du projet de même que le nom et l'adresse de l'expéditeur.

La caution est exclue pour ces projets seulement.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : Jim Cheverie
Agent régional pour l'entretien
Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
C.P. 240
Fort Simpson, NT X0E 0N0
Tél. : (403) 695-7240



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics -
L'hon. Don Morin, ministre

Entretien en fonction des besoins

– Projet 2269 Peinture - Région de Fort Simpson
– Projet 2270 Électricité - Fort Simpson
– Projet 2271 Plomberie et chauffage - Fort Simpson
– Projet 2272 Électricité - Fort Liard et Nahanni Butte
– Projet 2273 Plomberie et chauffage - Fort Liard et Nahanni Butte
– Projet 2274 Tapis et sols résilients - Région de Fort Simpson

Les soumission cachetées doivent parvenir à l'agent régional pour l'entretien, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 240, Fort Simpson, NT X0E 0N0 (ou livrées en main propre au bureau du ministère) avant :

15 h 30, heure locale, le mercredi 17 mars 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée ou au bureau du ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics à partir du 1er mars 1993.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet sur lesquelles on précise le numéro du projet de même que le nom et l'adresse de l'expéditeur.

La caution est exclue pour ces projets seulement.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : Jim Cheverie
Agent régional pour l'entretien
Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
C.P. 240
Fort Simpson, NT X0E 0N0
Tél. : (403) 695-7240



Public Works Canada / Travaux publics Canada

APPEL DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT

LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION YELLOWKNIFE TERRITOIRES DU NORD-OUEST PROJET 15-92

Travaux publics Canada invite les propriétaires disposés à louer à la Couronne des appartements non meublés de deux (2) chambres à coucher à lui soumettre une déclaration d'intérêt.

Seuls les locaux répondant aux conditions ci-après seront considérés :

a) Un à dix appartements non meublés de deux chambres à coucher d'une superficie minimale de soixante-dix (70) mètres carrés, libre pour occupation entre le 1er juillet et le 1er août 1993.

b) Les appartements et immeubles proposés doivent être en bon état et se prêter au louage : les recouvrements de sol (moquettes, tuiles ou linoléum) doivent être en bon état et âgée d'au plus 5 ans) chaque appartement doit être équipé d'une cuisinière et d'un refrégirateur de dimensions régulières âgée d'au plus cinq ans, et chaque immeuble d'un nombre adéquat de laveuses et sécheuses, payantes ou non. Si leur penture date de plus de deux ans, les murs, plafonds et autres surfaces peintes des appartements devront être réparés et (ou) repeints avant le début du bail. Des aires d'entreposage (autres que les garde-robe, armoires à balais, etc.) attenantes à chaque appartement ou séparées mais dans le même immeuble seront considérées comme un atout. La préférence pourra être accordée aux appartements don les rideaux sont fournis et à ceux qui sont situés à distance de marche du centre-ville.

c) Une (1) place de stationnement électrifiée doit être prévue pour chaque appartement.

d) Le propriétaire sera responsable de la prestation de tous les services et du paiement de tous les coûts de fonctionnement (le paiement des coûts d'électricité sera à négocier), et des travaux de réparation et d'entretien des immeubles, appartements (y compris des appareils électro-ménagers) et terrains.

e) La Couronne sera responsable du paiement du loyer et de l'électricité des appartement si telle est l'issue des négociations).

f) La durée du bail sera de trois (3) ans, avec option pour la Couronne de résilier le bail touchant l'une ou l'autre ou toutes les unités de logement, moyennant un préavis de 10 jours. Le propriétaire doit être disposé à signer le bail d'habitation type de la Couronne.

Les locaux offerts seront évalués en fonction de leur conformité aux exigences susmentionnées et les proposants dont les locaux répondant le mieux aux exigences seront invités à soumissionner. Il n'est pas nécessaire pour répondre à la présente, d'offrir le nombre total d'unités requises. Prière d'indiquer le nombre d'unités proposées, les dates de disponibilité et l'adresse de voirie des immeubles.

Les appartements proposés aux temes du présent appel de déclarations d'intérêt pourront être retenus à la place d'un ou de plusieurs appartements d'une (1) chambre à coucher proposés en réponse au projet no. 11-92.

Ne pas proposer de prix. Ne pas oublier de mentionner le nouveau numéro du projet.

Les déclarations d'intérêt doivent parvenir au plus tard le vendredi 12 mars 1993 à l'adresse suivante :

Travaux publics Canada
Division de l'immobilier - Location
Bureau 1000, 9700, av. Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2
Att : Hugo Ross
(403) 497-3786

Canadä



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Centre communautaire d'apprentissage

Le projet vise une construction de type classique de 230 m² sur pieux tubulaires en acier, avec solives en acier ajouré et papier toiture en rouleaux. Ce projet sera géré de concert avec le programme de formation des travailleurs de la construction.
– Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice W.G. Brown) ou parvenir à l'agent des contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK, à Yellowknife) avant :

16 h, heure locale, le 19 mars 1993, (à Iqaluit)
14 h, heure locale, le 19 mars 1993, (à Yellowknife)

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses ci-dessus à partir du 1er mars 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et inclure la garantie de soumission indiquée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements généraux : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Renseignements techniques : Ambrose Livingston, MIRAC
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Keith Sanders, MIRAC
Park Sanders Adam Viske
Tél. : (403) 920-4261



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Patinoire Qaigalak

Le projet vise la conception et la construction d'une nouvelle patinoire mesurant environ 1 500 m²
– Sanikiluaq, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK, à Yellowknife) ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice W.G. Brown) avant :

14 h, heure locale, le 26 mars 1993, (à Yellowknife)
16 h, heure locale, le 26 mars 1993, (à Iqaluit)

Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses ci-dessus à partir du 1er mars 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement. Cependant, une garantie contractuelle sera exigée lors de l'octroi du contrat.

Le ministère ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements généraux : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150
ou
Renseignements techniques : Ted Karanka
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150



L'Aquilon pour toujours

Louise Doren

Cet article est ma dernière contribution à titre de directrice du journal *L'Aquilon*. Je ne veux pas quitter les Territoires sans remercier la communauté dans son ensemble et les lecteurs individuels du précieux soutien apporté à *L'Aquilon*. Sans cet appui, *L'Aquilon* n'aurait pas survécu.

Je rentre chez moi au Québec avec le sentiment d'avoir vécu une importante page d'histoire avec la communauté ténoise. Je pars également avec la conviction d'avoir amassé des souvenirs qui m'accompagneront pour le reste de ma vie.

Un journal pour la communauté

L'Aquilon a été fondé en janvier 1986 par la Fédération franco-ténoise dans le but de fournir aux francophones un outil de communication dans leur langue. Au moment de sa création, le journal était publié une fois par mois. Une première étape de développement a été franchie en 1989 en publiant un bimensuel. En janvier 1993, *L'Aquilon* entame un autre stade de développement : il devient un hebdomadaire, publié les vendredis.

Il aura fallu énormément d'efforts pour en arriver là. Il aura aussi fallu un dévouement indéfectible tant des permanents que des bénévoles qui se sont succédés aux commandes du journal depuis sa création. Le travail que nous avons accompli tous ensemble dans *L'Aquilon* est révélateur de la personnalité de la communauté francophone des T.N.-O. Notre groupe culturel est déterminé, investi et terriblement efficace. *L'Aquilon* n'est pas le seul à avoir le vent dans les voiles. Quand on passe en revue les projets réalisés ces dernières années, on est émerveillé de la richesse du patrimoine français qui se construit dans les T.N.-O : ouverture d'une école francophone, fondation d'une garderie francophone, obtention d'une entente pluriannuelle sur les services en français, partenariat bien en place avec le gouvernement territorial, création d'un comité jeunesse, d'une troupe de théâtre à Yellowknife, ouverture d'un centre communautaire à Iqaluit, bref, la liste est trop longue pour en faire état ici.

Ce qu'il faut retenir, c'est que notre petite communauté de moins de trois mille membres, disséminée sur un territoire d'une immensité qui défie l'imagination, trouve les moyens de se bâtir une identité et des rêves à ▬ mesure.

Le journal est le produit francophone le plus visible dans les Territoires. Son influence risque d'augmenter maintenant qu'il est hebdomadaire. C'est pourquoi il est si important que la communauté entière ait à coeur son développement global, tant rédactionnel que financier.

Au cours des dernières années, les bénévoles et les permanents ont surtout cherché à assurer sa survie financière par le bais de revenus publiciaires et de subventions gouvernementales.

Aujourd'hui, *L'Aquilon* a modifié en profondeur sa philosophie d'entreprise. Il veut d'ici deux ou trois ans être en mesure de s'autofinancer en vendant divers services à la communauté, aux gouvernements et entreprises des T.N.-O.

En assurant sa survie financière, *L'Aquilon* accomplit deux choses. Il libère pour d'autres regroupements des fonds de l'État qui se font de plus en plus rares et il devient le symbole de la présence et de la personnalité francophones dans le Nord canadien, un peu comme dans les années 80, Québec inc. a inspiré une immense fierté dans le savoir-faire de tous les Québécois.

Au bon endroit au bon moment

Ceux et celles qui me connaissent savent que j'aime *L'Aquilon* avec passion, et que j'endure mal qu'on manque d'ambition à son égard. Or, il m'apparaît qu'il y a généralement une certaine confusion par rapport au rôle de *L'Aquilon*, à son mandat, et à la limite, à son existence même. Il existe également un manque d'information sur les conditions requises pour sa survie et c'est en partie pour aborder ces questions que j'écris cet article.

Il ne fait pas de doute pour moi que *L'Aquilon* peut devenir l'un des joyaux de la francophonie ténoise. La conjoncture politique, économique et sociale est à ce point favorable, qu'à mon avis, *L'Aquilon* peut rapidement se tailler une large part du marché de l'édition dans les Territoires. Entre autres éléments, il y a le désir du gouvernement territorial de réduire le nombre de ses employés, et le fait que la communauté peut se négocier des avantages intéressants dans l'entente sur les services en français avec le fédéral et le territorial. Enfin, *L'Aquilon*, une petite entreprise, peut se gagner une bonne part de marché de l'édition en offrant des prix concurrentiels.

L'Aquilon peut continuer d'être un outil précieux pour la survie de la langue et de la culture françaises dans les T.N.-O. Pour cela, il a besoin de deux ingrédients principaux : un mandat clair et les moyens financiers suffisants pour lui permettre de réaliser sa tâche. Ces deux éléments sont indissociables. Si *L'Aquilon* ne sait pas trop à quoi il sert ou s'il n'a pas les ressources financières requises, tout le travail accompli au cours des derniers sept ans n'aura servi à rien. Cela ne doit jamais arriver.

L'Aquilon a trop de potentiel pour que la communauté mette son existence en péril. Il est donc important d'obtenir qu'une part des énergies des diverses associations soit investie dans le développement de *L'Aquilon*.

Pour cela, il faut que les communautés y trouvent leur compte. *L'Aquilon* doit prouver qu'il mérite que les associations, les lecteurs individuels, les clients actuels et futurs s'intéressent à son sort. Il devient donc impératif d'entreprendre dans de brefs délais une campagne se sensibilisation sur le rôle de *L'Aquilon* et sur les services qu'il peut offrir à la communauté. Plus encore, il faut qu'à l'issue de la campagne, les associations se portent acquéreurs des services de L'Aquilon. Un beau défi! Un défi qui sera relevé avec brio si on réussit à faire comprendre aux francophones que *L'Aquilon*, c'est chacun et chacune d'entre nous.

Indian and Northern Affairs Canada — Affaires indiennes et du Nord Canada

AVIS 1993

1er février 1993

SOYEZ AVISÉS QUE les endroits suivants pour lesquels des permis ont été délivrés en vertu de l'article 29 (10) des Règlements sur les mines du Canada, C.R.C. 1516, en vigueur le 1er février 1993 ont été omis de l'avis original.

Permis accordés

NUMÉRO	ENDROIT	DÉTENTEUR DE PERMIS
1455	66-G-03 SE	CAMECO CORPORATION
1456	66-G-03 SW	CAMECO CORPORATION
1457	66-G-04 SE	CAMECO CORPORATION
1458	66-G-04 SW	CAMECO CORPORATION

Permis abandonnés

NUMÉRO	ENDROIT	DÉTENTEUR DE PERMIS
1267	86-O-10 NE	COMINCO LTD.
1287	86-D-05 NW	HOMESTAKE CANADA LTD.

W.J. Stephen
Directeur général
Région des T.N.-O.

Canadä



Northwest Territories Municipal and Community Affairs
Hon. Titus Allooloo, Minister

AVIS

Zone d'imposition générale

Le rôle d'évaluation certifié, première révision, de la zone d'imposition générale de 1992* peut être maintenant consulté au bureau du :

Directeur de l'évaluation
4e étage, Northwest Tower
Yellowknife NT

ou dans chaque bureau communautaire détenant la partie appropriée du role d'évaluation.

Le 15 février 1993, des avis d'évaluation ont été envoyés à tous les propriétaires évalués.

Toute personne désirant se plaindre en ce qui a trait audit document peut le faire par écrit auprès du :

Secrétaire du Comité de révision territorial
4e étage, Northwest Tower
Case postale 1320, Yellowknife NT X1A 2L9

jusqu'au 1er avril 1993. Vous devez inclure les renseignements suivants :

- le nom et l'adresse du plaignant,
- le lieu de la propriété évaluée,
- la nature et les raisons de la plainte,
- les mesures correctives ou les directives désirées.

Le 15 février 1993

Titus Allooloo, Ministre

*«Zone d'imposition générale» signifie la région géographique des Territoires qui ne fait pas partie d'une région d'imposition municipale.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 8 vendredi 5 mars 1993

Les jeunes franco-ténois fondent une association

Promouvoir le français auprès des 14-20 ans

Des jeunes franco-ténois ont décidé de fonder leur association : l'Association jeunesse franco-ténoise (AJFT). Son rôle : promouvoir la langue française auprès des jeunes de 14 à 20 ans.

Emmanuel Carcano

«C'est sur pied, on peut le dire», affirme d'un hochement vigoureux de la tête la présidente de l'AJFT, Marianne Bélair. Lorsqu'en novembre dernier elle rentrait du Parlement franco-canadien de l'ouest, Marianne évoquait déjà l'idée de la création d'une association. Quelques mois plus tard, cette association existe. Elle a un bureau de direction, et non pas «un conseil exécutif parce que c'est un anglicisme», précise Marianne. Hormis la présidente, on trouve un poste de trésorier-secrétaire occupé par Thinh Nguyen et des directeurs et directrices. Chris Perry pour les sports et les loisirs, Sarah Kallos pour la culture et Estelle Sirieix pour le marketing. Peu à peu les structures s'affinent, les idées s'organisent. L'AJFT a défini trois buts : assurer la visibilité de la culture et de la langue françaises auprès des jeunes des T.N.-O, encourager le regroupement d'autres jeunes, enfin assurer un bon contact entre le bureau de direction et les membres de l'association.

Réunion des membres du bureau de direction de l'AJFT.

L'AJFT est ouverte aux francophones et aux francophiles. Mais «notre loi d'or, précise Marianne, c'est que tout ce qui se fait dans cette association se fait en français. Tous nos buts convergent vers la langue française. Dans deux années, peut-être se donnera-t-on d'autres buts». Et Sylvie Francoeur, qui accompagne le projet, de renchérir : «Lors des activités de groupe, au départ, tout tournait autour du français. Mon rôle, explique-t-elle, c'est de les aider à mettre des structures en place. Marianne m'a demandé de les aider à créer cette association, d'offrir un peu de formation. La prochaine réunion je ne serais pas animatrice. Je les aide à classer les affaires, à faire une chose à la fois. On a ouvert des discussions». Marianne ajoute : «On était assis, on ne savait pas quoi faire, on était bloqué. Elle nous a orienté, elle nous a ouvert le passage. Elle nous donne beaucoup de paperasse», conclut-elle en riant.

Marianne s'est investie dans ce projet par ce que «je sentais que je perdais mon français. Parfois pen-

Suite en page 2
AJFT

Révision de la Loi sur les Accidents du travail

Marina Devine

Les accidents du travail ont été le premier sujet brûlant à se pointer le nez lors de la présente session de l'Assemblée législative.

La première journée du retour en session des députés, le 17 février, le ministre responsable de la Commission des accidents du travail, John Todd, a annoncé de nouvelles nominations à la Commission.

Au même moment, à l'extérieur de l'Assemblée, les travailleurs syndiqués manifestaient sans succès pour appuyer la candidature de Jim Evoy, président de la Fédération des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest, afin que son mandat soit renouvelé.

Jeff Gilmour, sous-ministre adjoint au ministère de la Justice, a été nommé président de la Commission. Vivian Stevely, une aide-infirmière de Hay River et directrice nationale du Syndicat de la fonction publique du Canada a été nommée à la Commission. Il en a été de même pour Jim Bourque, dont la nomination recevait l'appui de la Nation métis.

Par la suite, une étude de la Loi sur les accidents du travail a été déposée devant l'Assemblée. Cette étude a été réalisée par M. Garnet Garven, un ancien président de la Commission des accidents du travail de la Saskatchewan, et mettait en relief la loi actuelle par rapport aux lois similaires ailleurs au Canada.

Selon M. Garven, la Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Ouest est bien perçue par ses homonynes ailleurs au Canada, mais il lui manque malencontreusement la confiance de sa propre Assemblée législative. Pour remédier à cette situation, l'étude propose d'apporter des changements à la loi moins rigoureux que ceux recommandés par le comité permanent des agences, bureaux et commissions. Il soutient également que la Commission doit demeurer indépendante et doit représenter principalement les employeurs et les travailleurs. Il rejette vigoureusement la prétention de certains députés souhaitant un contrôle accru de l'Assemblée législative par le biais du ministre responsable.

Il note cependant que les autres Commissions des accidents du

Suite en page 3
Accidents du travail

55 ans vécus dans le Nord

Le père Jean Denis prendra bientôt une retraite bien méritée

Le père Jean Denis a quitté sa Bretagne natale il y a 55 ans pour venir dans les Territoires du Nord-Ouest. Témoin privilégié de la vie des autochtones dans l'Arctique de l'ouest, il livre ici certaines impressions sur ses expériences vécues. Bientôt il prendra sa retraite, à l'âge de 80 ans.

Alain Bessette

Tulit'a, 20 février 1993 - Tranquillement assis dans la salle d'attente du presbytère de la paroisse de Fort Norman, un vénérable vieillard discute avec deux paroissiennes dénées qui portent elles-mêmes le poids des ans.

Ce qui étonne un peu, c'est la fluidité de son discours en langue esclave du Nord. Tranquillement, l'une après l'autre, les deux paroissiennes iront confesser des péchés qui ne doivent pas peser bien lourd. Un petit samedi soir tranquille pour le père Denis qui en a connu bien d'autres durant ses 55 années de sacerdoce dans le Denendeh.

En écoutant le père Denis nous raconter ses tribulations et ses multiples voyages dans le Nord, c'est un peu l'histoire sociale et religieuse de cette contrée qui nous est dévoilée.

Témoin des changements majeurs qui ont affecté le Nord, le père Denis conserve néanmoins toute sa modestie quant à la portée de son expérience. Il paraphrase un auteur qui écrivait : «Quelqu'un vient dans le Nord une journée et écrit un livre. Il y reste une semaine et il écrit un article. Moi après 55 ans il ne me reste plus rien à dire». Jugez par vous-même.

Le père Denis arrive de sa Bretagne natale en 1938. Un seul autre prêtre peut se vanter d'une plus longue expérience, le père Léonce Dehurtevent, de Paulatuk, qui est arrivé en 1937.

Le père Denis se rappelle encore de son itinéraire d'arrivée au Canada, les longues journées en bateau jusqu'à Québec et Montréal puis la randonnée en chemin de fer jusqu'à Edmonton puis Fort McMurray.

De là, tels les pionniers qui parsemaient les T.N.-O à la recherche d'or, il descend en bateau la rivière des Esclaves qui le mène jusqu'à Fort Smith et les rapides des Noyés. Arrêt de quelques semaines à l'évêché où il apprend finalement le lieu de sa première affectation, Fort Good Hope.

En bateau, il descend le grand fleuve jusqu'à cette petite communauté située à quelques kilomètres seulement du cercle Arctique.

Deux ans plus tard, en 1940, il remonte le fleuve Mackenzie en

Suite en page 2
55 ans dans le Nord



C'était lundi 1er mars, au Palais de justice de Yellowknife : l'assermentation de France Benoit, la première femme francophone à devenir juge de paix dans les T.N.-O. «Je suis devenue juge de paix par défi, a-t-elle expliqué. Et je le demeurerai. Il se passe tellement de choses dans le système judiciaire des T.N.-O; j'ai toujours pensé que pour faire des changements, il fallait les faire de l'intérieur». Sincères félicitations, Madame la juge de paix. L'Aquilon présentera un portrait de France Benoit dans les semaines à venir.

SOMMAIRE

Semaine internationale des femmes jusqu'au 14 mars
Programme en page 3

Informations territoriales 2
Échos des T.N.-O 3
Éditorial : Le bilan de Brian Mulroney 4
Le billet politique de Laurent Laplante 5
La francophonie au pays 6-7

Les jeunes contrevenants
voir en page 8

Le Père Denis prend sa retraite à 80 ans



Suite de la page 1

bateau jusqu'à sa nouvelle paroisse, Fort Norman, en compagnie du père Bimamé venu chercher des patates pour la mission d'Aklavik.

À cette époque, Fort Simpson pourvoit encore plusieurs des légumes des missions du Nord mais les paroisses du Sahtú profitent également de l'intensive période de croissance que permet l'ensoleillement quasi permanent des mois d'été.

Visite paroissiale inusitée

Le père Denis est donc dans le Sahtú lorsque le terrible drame européen éclate : la deuxième guerre mondiale.

Il y perdra un frère. À des milliers de kilomètres de là, il peut s'imaginer des armées étrangères défilant dans les champs de la Bretagne occupée. Malgré tout, il en a plein les bras ici même.

Pour les Dénés, cette même période est marquée par une dure épidémie de tuberculose qui fait des ravages parmi la population.

La situation devient si critique que le gouvernement fédéral aura recours à une mesure très drastique qui consistera à évacuer tous les porteurs du virus vers l'hôpital Camsell d'Edmonton et vers Fort Simpson.

Les plus anciens se souviennent aussi que le père Denis ne reculait devant rien pour rejoindre ses ouailles là où ils se trouvaient, c'est-à-dire au plus profond de la brousse. Il parcourait des centaines de kilomètres en traîneau à chien pour visiter les familles nomades, celles qui ne s'étaient pas encore regroupées autour des postes de traite ou des écoles.

Le père Denis se risque même à dire que les effets de la guerre ont eu un impact positif sur le Nord.

Il rappelle le colossal projet CANOL qui consista à construire un pipeline pour acheminer le pétrole de Norman Wells jusqu'au Yukon. La région s'est soudain retrouvée engloutie sous un déluge de dollars américains.

Auparavant, la compagnie de la Baie d'Hudson assurait un monopole de la traite des fourrures, seule source de subsistance des Dénés. «Le projet CANOL a ouvert le pays», dit-il.

De 1950 à 1959, il est à Fort Providence en tant que curé de la paroisse et responsable de l'école résidentielle catholique.

Durant ses onze années dans le Sahtú, il apprend la langue esclave du nord bien que maintenant ce soit la langue esclave du sud qui est d'usage dans la communauté, même si certains des élèves résidents sont originaires du Sahtú. Il rappelle que le nom donné à Fort Providence est Zhanti Kóé qui signifie «l'endroit des prêtres». L'origine du nom est due à la présence en 1870 de Mgr Grandin.

14 ans à Fort Franklin

En 1959, après plus de vingt ans dans le Nord, le père Denis prend des vacances et retourne quelques mois en France.

Au printemps suivant, il entreprend un pélerinage qui l'amène successivement à Hay River, Fort Liard, Fort Smith et Fort Norman pour des périodes de deux ou trois ans.

Il s'arrête finalement à Fort Franklin en 1968 où il officiera pendant plus de 14 années.

Il quitte cette communauté en 1982 pour y revenir à nouveau en 1988; il y est toujours.

De 82 à 88, il est respectivement à Fort Providence puis à Yellowknife.

Pour le père Denis, la caractéristique la plus frappante qu'il observe chez les Dénés, c'est leur esprit d'adaptation, la facilité avec laquelle ils ont su assimiler rapidement de nouvelles manières de faire. Ainsi, note-t-il, avant 1921, tous les échanges aux postes de traite se faisaient sous forme de troc.

Mais une compagnie rivale fit son apparition dans le Nord et introduisit les numéraires monétaires. Du jour au lendemain, les Dénés se retrouvent à négocier la vente de leur fourrure contre de l'argent comptant.

Il en est de même avec toutes les technologies nouvelles qui arrivent du Sud, que ce soit la motoneige ou la télévision.

Le père Denis constate cependant qu'il leur reste encore une adaptation majeure à effectuer, celle de la vie en communauté.

Il n'y a pas si longtemps, les Dénés vivaient encore sur la base de la famille nomade. Ils étaient disséminés sur tout le territoire et ne se regroupaient qu'à certaines occasions particulières et pour venir vendre leurs fourrures. «Dans le bois, dit-il, il fallait voir à tout, la nourriture, le bois de chauffage. Il n'y avait pas d'aide du gouvernement».

Retraite à Saint-Albert

Mais dans les années 50 et 60, un changement majeur s'opère qui amène les Dénés à quitter leur mode de vie nomade et provoque un exode vers les communautés, vers les villages. Il s'agit de la fin des écoles résidentielles et la création des «écoles de jour», qui sont les écoles publiques ouvertes dans chacune des communautés.

Puisqu'il est maintenant obligatoire d'envoyer les enfants à l'école, les familles suivent le mouvement, abandonnent leur vie nomade et s'installent dans les villages. De là, l'aide gouvernementale leur est accessible, aide sociale, allocation familiale et pension de vieillesse.

Le père Denis constate cependant avec amertume qu'ils n'ont pas encore su s'adapter à vivre ensemble, à s'entraider et il craint que ce processus d'adaptation ne prenne du temps à s'effectuer. Il espère cependant que cet esprit d'adaptation qui les caractérise les aidera à faire les choix qui s'imposent. La situation est particulièrement difficile pour les jeunes qui, affirme-il, «vivent comme dans un tourbillon. Mais ça s'arrêtera». Il avoue cependant que cette affirmation traduit davantage un espoir et un désir plutôt qu'un constat de la tendance actuelle.Pour sa part, il a fait son devoir, et maintenant âgé de 80 ans, il est temps qu'il prenne un peu de repos. Après Pâques, il prendra sa retraite après 55 ans de sacerdoce dans le Nord et rejoindra les autres pères oblats qui jouissent de leur retraite à Saint-Albert en Alberta. Mais la retraite ne signifie pas un arrêt de toute activité et il envisage déjà la possibilité de peut-être rédiger ses mémoires. Ce court article devrait normalement en allécher plusieurs sur le potentiel d'expérience que le père Denis peut encore partager avec nous.

Alain Bessette a réalisé ce reportage alors qu'il vivait à Fort Norman. Depuis le 1er mars, il est de retour à L'Aquilon, remplaçant Louise Doren.

L'Association jeunesse franco-ténoise

Suite de la page 1

dant la récréation je parlais en français avec Estelle, les gens te regardent, c'était gênant. Maintenant je ne suis plus gênée». C'est un rêve qui lui a fait prendre conscience qu'il lui fallait réagir. Quel rêve? Nous ne savons pas...«C'était la première fois que je rêvais en anglais, se rappelle-t-elle. Je me suis réveillée et je me suis dit «Oh My God!». Je me suis rendue compte que je pensais plus en anglais qu'en français».

Maintenant, lorsque Marianne quitte ses ami(e)s de l'association après une réunion, elle pense davantage en français. Les autres aussi.

L'AJFT a déjà un certain nombre de projets. Le plus gros, assurément, c'est le parlement franco-canadien de l'ouest (PFCO) qui se tiendra à Yellowknife l'année prochaine. L'association doit se charger des infrastructures : hébergement, transports, activités, lieu des débats. «En préparant et en participant au PFCO, ça nous permettra de mieux comprendre le fonctionnement d'un parlement», remarque Marianne. Autres idées : organiser des cueillettes de fonds, une disco, des tournois de sport, partir camper. Le tout est de ne pas être débordé. Marianne aimerait bien aussi que l'AJFT puisse participer, d'une manière ou d'une autre, au Caribou carnaval. Enfin elle participera, avec un ou une autre jeune d'Iqaluit, à un atelier de formation du 18 au 23 mars lors de l'assemblée générale annuelle de Francophonie jeunesse de l'Alberta. «Pour voir comment administrer une association et nous faire reconnaître», explique Marianne.

Dans l'immédiat, l'AJFT va s'efforcer de recruter des membres dans les écoles, de la 8ième à la 12ième année.

«Pour l'instant, conclut Marianne, c'est pas trop de travail. Mais on a conscience des sacrifices. Comme Chris, qui a lâché le basketball. On se donne un an pour fonctionner comme association, d'abord avec la FFT. Ensuite on verra ce qui est viable».

Semaine internationale des femmes

Dix jours au féminin

Du 5 au 14 mars, de multiples activités sont prévues à Yellowknife dans le cadre de la semaine internationale des femmes. En voici un résumé.

Vendredi 5 et samedi 6 mars, au NACC, à 19h00 : Des femmes en concert...15 artistes viendront chanter, raconter des histoires, danser. Entrée gratuite.

Dimanche 7 mars,plusieurs choses. À 13h00, «les femmes doivent élever la voix». Atelier de travail au Northern Frontier Visitor's Centre, avec «The Baha'i Faith». Une discussion sur le Rôle des femmes dans ce mouvement. Au centre des femmes, à 14h00, un atelier de travail intitulé «Le temps de la lune» consacré aux mythes positifs et négatifs entourant les périodes menstruelles. Animatrice, Joann Lowell. Pour les femmes seulement...Le même jour à 19h30, dans la salle de réunion de la bibliothèque, rencontre avec Moira Cameron, une chanteuse folk, à l'occasion de la sortie de son nouveau CD, «One evening as I rambled».

Le lundi 8 mars est consacré journée internationale des femmes. À cette occasion, le statut du conseil des femmes des T.N.-O invite les habitants de Yellowknife à un déjeuner «pain et roses». Le soir, à 19h00, au Northern Frontier Visitors Centre, vernissage d'une exposition consacrée aux femmes artistes locales.

Le mardi 9 mars, de 19h30 à 20h30, relaxation, danse, gymnastique, studio de danse du YWCA, au Scotia Centre, avec Yanka Froncz.

Le 10 mars, l'association Northern Frontier Visitors propose de 12h00 à 13h00 un atelier de travail sur le harcèlement sexuel, la maternité et les allocations familiales. Animatrice : Katherine Middleton.

Le même jour à 19h30, dans l'annexe B du Yellowknife Inn (sous-sol de l'Assemblée législative), l'association canadienne de la santé publique vous invite à réfléchir sur le cancer du sein et les techniques de dépistage, avec le Docteur Heather Bryant.Et à la même heure le même jour, autre sujet intéressant : quatre membres de «Carrefours internationaux» partagent leurs expériences de volontaires à l'étranger. Diaporama. C'est au Northern Frontier Visitors Centre.

Au même endroit mais le lendemain, le 11 mars, de 12h00 à 13h00, les femmes parachutistes, avec Jane Curren. Elle viendra discuter de sa riche expérience dans le parachutisme et présenter un film vidéo. Puis le soir, à 19h30, dans la salle de réunion B de la bibliothèque, l'association «Sauvez les enfants canadiens» organise une réflexion sur le thème : «Si Mujer! Oui Madame! Partageons notre santé : du Nicaragua jusqu'au Nord».

Le 12 mars, de 11h00 à 19h00, dans la salle Caribou du Yellowknife Inn, «Femmes en affaires». Passez faire un tour voir des femmes qui font des affaires dans votre communauté.

Le 13 mars, à l'hôtel Explorer, de 10h00 à 12h00, levée de fonds pour le centre des femmes de Yellowknife. Ethel Blondin-Andrew donnera un discours lors d'un petit déjeuner. Entrée : 20$. Le même jour à 21h00, fête des femmes chez Giorgio's. Tracey Riley viendra jouer quelques morceaux. Pour les femmes uniquement...

Pour clore cette semaine, le festival des films de femmes débute le dimanche au NACC, de 10h00 à 19h00. Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur ces activités, composez le 873-9131.

Échos des T.N.-O.

L'explosion à la mine Giant était bien un acte criminel

Les policiers de la GRC chargés d'enquêter sur l'explosion à la mine Giant de Yellowknife qui fit neuf morts le 18 septembre 1992 sont arrivés à des conclusions définitives quant à la nature exacte de l'explosion.

De nouveaux tests menés dans la mine la semaine passée ont confirmé les premières présomptions des enquêteurs, à savoir que l'explosion est bien un acte criminel. D'après Don Watson, le patron de l'équipe d'enquêteurs, «l'explosion a été déclenchée grâce à un mécanisme improvisé commandé depuis un wagonnet».

Forum anti-racisme

Compréhension culturelle et relations inter-ethniques : tels sont les thèmes d'un forum qui se tiendra à Yellowknife du 12 au 14 mars. Organisé par la Fédération du travail des Territoires du Nord-Ouest, c'est le premier forum du genre dans les T.N.-O.

Plusieurs personnes interviendront à la tribune, dont Jean-Claude Parrot (Vice-président du Congrès du travail canadien), le professeur Peter Kulchyski (études autochtones, Université de Trent), Noreen Marshall (directeur régional, commission canadienne des droits de la personne), June Veecock (Fédération du travail de l'Ontario), ainsi que Soeur Mary Pitawanakwat (Syndicat de la fonction publique du Canada).

Ethel Blondin-Andrew contre la politique fédérale de coupures

La député du Western Arctic, Ethel Blondin-Andrew, a demandé que le gouvernement fédéral reconsidère les fonds alloués dans le cadre de l'accord Canada-Territoires du Nord-Ouest pour le Français et les langues autochtones dans les T.N.-O.

S'adressant au Secrétaire d'Etat, elle a expliqué combien les programmes linguistiques étaient importants dans le Nord : «Le GTNO gère des programmes et des services dans des langues autochtones parmi les mieux adaptés dans ce pays. La réduction de 10% des fonds fédéraux va avoir un impact négatif immédiat sur les programmes pour les langues autochtones et les services en français dans les Territoires du Nord-Ouest. Privés de leur langue, les autochtones perdent leur culture et leur identité».

Mme Ethel Blondin-Andrew s'est par ailleurs demandée pourquoi «le gouvernement continue de porter deux chapeaux» lorsqu'il s'agit des autochtones. «Pourquoi le gouvernement proclame-t-il à l'étranger son appui à l'Année des peuples autochtones alors qu'au Canada il fait tout ce qu'il peut pour diminuer leurs droits culturel et linguistique?», a-t-elle insisté.



Fin de journée sur Frame Lake. Un traîneau passe...

La Loi sur les accidents du travail controversée

Suite de la page 1

travail du Canada trouvent intéressante l'idée de nommer des personnes représentant la communauté dans son ensemble. Il est possible d'augmenter un peu le nombre de postes à la Commission de façon à s'assurer d'une meilleure représentation des femmes, des autochtones et des différentes régions.Le rapport de M. Garven couvre un vaste éventail de sujets et cela lui a valu les critiques de M. Jim Evoy. Ce dernier soutient que M. Garven a dépassé les termes de son mandat. M. Garven n'aurait pas suffisamment consulté les milieux syndicaux et aurait omis de discuter avec eux de sujets importants contenus dans le rapport. Notamment les réductions au mérite pour les employeurs ayant un bon dossier de sécurité et le sujet concernant les pensions permanentes qui pourraient être remplacées par un système de perte de revenus. M. Evoy se montre également préoccupé par une proposition en particulier. Celle-ci permettrait de cesser temporairement de «subventionner complètement» la Commission. «Subventionner complètement» signifie que si la Commission fermait ses portes, il y aurait toujours suffisamment d'argent pour continuer de payer les pensions. Les T.N.-O. comptent parmi les rares juridictions à avoir un tel système au Canada.

M. Garven estime que le gouvernement des T.N.-O. ne devrait pas être responsable financièrement si la Commission se retrouvait à cours de fonds. De plus, une petite portion du Fonds devrait être dédiée à des investissement dans le Nord.

Pour M. Evoy, ces trois propositions financières rendent plausible le scénario d'une Commission démantelée et de travailleurs accidentés sans source de revenu. De plus, M. Evoy pense que le rapport Garven constitue une tentative de court-circuiter le processus de réforme juridique. Cette allégation est cependant rejetée par le ministre responsable John Todd. Il avoue également qu'il y a certaines recommandations du rapport qui ne sont pas à son goût. Néanmoins, ce rapport sera utilisé comme élément de départ pour proposer un plan d'action à l'Assemblée législative.Le ministre responsable réaffirme que la Fédération des travailleurs constitue l'interlocuteur reconnu des travailleurs syndiqués des T.N.-O. et qu'il est ouvert à toute suggestion positive concernant les accidents du travail.Il espère que des audiences publiques auront lieu cet été pour discuter le plan d'action du gouvernement de façon à être en mesure d'apporter des modifications à la Loi dès l'automne prochain.

ÉDITORIAL

La démission de Brian Mulroney

Son bilan reflète le Canada

Après plusieurs semaines d'incertitudes et de spéculations, le premier ministre Brian Mulroney a enfin annoncé son intention de démissionner de son poste de chef du parti conservateur du Canada. En juin, un nouveau chef ou une nouvelle cheffe sera élu(e) afin de conduire les troupes conservatrices à la prochaines élection. Plusieurs commentateurs politiques essaient déjà de deviner les intentions des candidats à la succession et de supputer leurs chances respectives de remplacer M. Mulroney tant à la tête du Parti conservateur que comme premier ministre du Canada. Nous nous contenterons ici d'analyser le bilan des dix années du règne de M. Mulroney.

Parlons d'abord de fiscalité et de finances.

Le gouvernement conservateur a été élu au début des années 80 alors qu'un vent de conservatisme balayait le sol canadien. C'était l'époque du néo-libéralisme économique, belle appellation qui signifiait simplement un retour à une philospphie capitaliste vieille de plusieurs décennies, une philosophie selon laquelle l'État est mauvais et l'entreprise privée est bonne. Prendre partie pour l'entreprise privée contre l'État, c'était se ranger du côté de la vertu. Traduits en termes populaires, les nouveaux défis de ce gouvernement étaient de dégraisser l'État, de réduire le fardeau fiscal et d'éliminer toutes les institutions gouvernementales qui entravaient le libre essor des forces du marché. En élisant ce gouvernement, le libre-échange était à nos portes et il y a eu peu d'adversaires contre l'entente conclue avec le gouvernement américain.

La mesure ayant eu l'impact le plus négatif sur l'opinion publique canadienne aura certes été l'implantation de la taxe sur les produits et services, la TPS. Alors que l'on croyait que ce gouvernement allait alléger le fardeau fiscal des Canadiens, le voilà qui nous arrivait avec une nouvelle taxe de 7%.

Au niveau du déficit, les résultats n'ont pas répondu aux aspirations des Canadiens. En dix années de pouvoir conservateur, la dette nationale n'a cessé de s'accroître. Comble de malheur, les coupures envisagées par ce gouvernement, au nom du contrôle du déficit, touchent des programmes sociaux qui venaient en aide aux plus défavorisés et aux minorités linguistiques du pays. D'un autre côté, le gouvernement signe des ententes pour la construction d'hélicoptères militaires, un contrat d'une valeur de plus de quatre milliards de dollars à ajouter à notre déficit.

Ces contrats controversés consolideront certainement plusieurs emplois et cela nous amène à une autre facette du bilan économique de ce gouvernement, le taux de chômage et la lutte à l'inflation. Depuis dix ans, le gouvernement privilégie la lutte contre l'inflation. Le bilan est extrêmement positif, le taux d'inflation ▪ été maintenu sous les 5% au cours des dernières années. Les taux d'intérêt bas et la stabilité relative du dollar canadien sont les principaux responsables de cette réalisation. Malheureusement, un taux de chômage de plus de 11% constitue un effet négatif de cette politique monétaire.

En bref, le bilan économique du gouvernement Mulroney n'est guère reluisant.

Au niveau constitutionnel, ce gouvernement aura été d'échec en échec mais une chose est certaine, il n'a pas lésiné sur le travail. Deux ententes majeures ont été présentées aux Canadiens mais elles ont échoué à la ligne d'arrivée et le Canada se retrouve toujours géré par l'entente constitutionnelle de 1982, héritée du gouvernement Trudeau. D'accord, ces ententes souffraient de plusieurs lacunes, notamment celle du Lac Meech, mais il faut reconnaître que ce gouvernement ▪ tout fait pour renouveler la constitution canadienne. Les échecs répétés de renouvellement constitutionnel ne sont pas à mettre au passif du gouvernement canadien mais bien à celui de tous les Canadiens.

L'on peut affirmer sans se tromper que le gouvernement Mulroney a déçu les Canadiens sur plusieurs plans au cours des dix dernières années et le premier ministre se retirera dans quelques mois sous les quolibets d'un nombre imposant de Canadiens. Même au sein du parti conservateur, son départ en réjouit plus d'un. Il s'agit cependant d'une grande injustice que d'identifier Brian Mulroney comme le grand responsable des calamités qui frappent le pays. Il est vrai que la personnalité tranquille et posée de Brian Mulroney en font un bouc émissaire idéal. C'est un gouvernement dans son ensemble, son premier ministre, ses ministres et ses hauts fonctionnaires, qui sont responsables de la situation actuelle. C'est aussi la responsabilité des Canadiens qui ont adopté une philosophie sociale, politique et économique rétrograde durant les années 80. C'est leur responsabilité en tant que citoyens car ils ont rejeté les ententes constitutionnelles en se basant souvent sur une vision étroite et mesquine du Canada, rejetant les notions généreuses de multi-culturalisme et de bilinguisme institutionnel.

Alain Bessette





l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Daniel Cuerrier, Marina Devine
Journaliste coopérant et Photographie : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

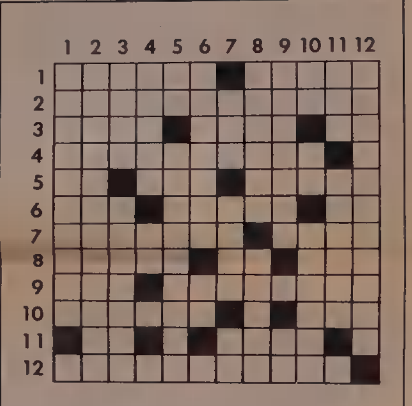
L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage hebdomadaire est présentement de 1200 exemplaires le vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Abonnement

Publication bi-mensuelle
Tarif individuel : 18 $ par année
Tarif institutionnel : 30$ par année



35

MOTS CROISES **DÉFI**

HORIZONTALEMENT

1- Obstacle dangereux pour la réussite d'une entreprise - Fréquenté.
2- Action de former un ensemble.
3- Déteste - Partie du jour - Louis.
4- Portées à attaquer.
5- Peinture représentant un corps dépouillé de tout vêtement - Voie - Image de la Vierge.
6- Signe qui, en musique, indique l'intonation - Atterrissage de fortune effectué par un avion, train rentré - Actinium.
7- Manquerai - Préjudice.
8- Salle de travail - Dieu du soleil - Pâturage.
9- Foyer - Être la conséquence de.
10- Regardas avec dédain - Se rendra.
11- Sorti du sein de sa mere - Zone circulaire blanche.
12- Étaient présents.

VERTICALEMENT

1- Taillent en dedans.
2- Phénomène par lequel un liquide organique se prend en une masse solide (pl.).
3- Joindre - Qui ne sont pas naturels.
4- Suivre en justice - Édouard.
5- Pronom anglais - Adoucirais un aliment.
6- Polira - En les.
7- Pronom pers. - Mélodies - Interj. qui marque la surprise.
8- Filés - Détiendrai.
9- Traités qui mirent fin à la guerre de Succession d'Espagne - Largeur d'une bande de papier peint.
10- Deux - Sud/ouest - Faculté de choisir entre deux ou plusieurs choses.
11- Larcin - Raconter.
12- Examineras avec une grande attention.



Solution du No. 35

La politique fédérale

Ni du Québec, ni de l'Ontario

Par Laurent Laplante

En se tournant enfin vers la porte de sortie, M. Mulroney nous force tous et toutes à prendre conscience des défis auxquels il n'a pas pu faire face lui-même et qui, de toute évidence, survivent à son départ.

Il n'y a d'ailleurs aucune méchanceté à constater cet échec du chef conservateur: s'il a failli à la tâche, il l'a fait sans que jamais sa sincérité et sa bonne volonté puissent être mises en cause. S'il doit aujourd'hui céder sa place, la faute en est plutôt aux profondes modifications que subit présentement la planète et, tout autant, à l'éclatement qui survient aujourd'hui à l'intérieur du pays.

Le Canada change à vue d'oeil. La population d'origine française ou britannique ne constitue désormais qu'une minorité. La composition ethnique des grandes villes du pays, qu'il s'agisse de Toronto, de Vancouver ou de Montréal, diffère notablement de ce qu'est le reste du pays. La montée spectaculaire des revendications autochtones fait intervenir des forces sur lesquelles les formations politiques traditionnelles n'ont aucune prise. Et ce ne sont là que des exemples.

Il n'en faut pas davantage pour que ce pays soit à court de symboles communs, de thèmes rassembleurs, de convictions universelles. Nous devons donc faire face, sans y avoir été préparés, non pas seulement à une régionalisation, mais à un émiettement. Sans avoir résolu l'ancienne opposition entre le Canada central et le reste du pays, nous superposons à ce clivage traditionnel toute une gamme de particularités culturelles et locales. En même temps, des parentés naissent entre les membres de la même communauté culturelle, même s'ils vivent dans des provinces différentes. Là encore, de nouvelles forces sont mises en mouvement que nul parti classique ne parvient à décoder. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le mouvement actuel incite à la fragmentation plus qu'à la solidarité.

Pour compliquer les choses, la planète, elle, évolue à une cadence infernale vers l'abaissement des barrières tarifaires et vers la mondialisation de la concurrence. A lui seul, l'exemple de nos compagnies aériennes suffit à faire comprendre que le Canada ne peut pas échapper à la libéralisation galopante qui sévit présentement.

Partout au pays, et jusque dans l'Ontario traditionnellement prospère, les emplois se raréfient, le chômage devient endémique, les filets de sécurité comme l'assurance-chômage sont menacés de rupture. Pareil climat socio-économique contribue toujours à dresser les uns contre les autres les différents groupes. Quand ce climat s'installe au moment même où le pays se diversifie culturellement, celui qui parle d'unité nationale a peu de chances d'être entendu. Quand celui qui parle de «réconciliation» vient, en plus, d'une province réputée moins perméable que les autres au brassage ethnique, les chances d'être entendu s'amenuisent encore. D'où l'échec de M. Mulroney.

C'est dire que le Parti conservateur n'a pas le choix. Non seulement il lui faut, répétons-le, donner comme successeur à M. Mulroney un homme ou une femme qui ne vienne pas du Québec, mais encore il est presque essentiel que le choix privilégie une candidature issue d'une province qui soit, d'une part, moins populeuse (et menaçante) que l'Ontario et, d'autre part, profondément marquée par la diversité.

Paradoxalement, le Parti conservateur ne constituera un parti véritablement pancanadien que s'il confie sa direction à une personne en qui se reconnaîtront les communautés culturelles et les courants divergents. Toute candidature émergeant du Québec ou de l'Ontario risque fort de susciter plus de méfiance que d'engouement.

Comme, de toute évidence, la compréhension de l'évolution mondiale jouera un rôle croissant dans la lecture de la mosaïque canadienne, des candidatures comme celles de madame Campbell ou de M. Clark présentent des avantages particuliers. Je ne vois pas d'inconvénient, en effet, à ce que M. Clark renonce à partir. D'une part, il a démissionné avec grande élégance. D'autre part, le fait qu'il ait refusé de continuer à cheminer aux côtés de M. Mulroney lui permettrait de mener campagne sans trop endosser son prédécesseur.

De M. Mulroney, gardons le souvenir d'un homme sincère, mais mal préparé aux complexités culturelles de ce pays. Il se voyait en Père d'une nouvelle confédération; il aura surtout contribué à montrer les limites de celle qui nous encadre.

Pour protester contre les coupures

Envoyer de vieilles sacoches à Mulroney

Ottawa, le 22 février 1993 (APF)- Après être restées silencieuses trop longtemps, les femmes canadiennes-françaises ont décidé de crier haut et fort qu'elles ne pouvaient plus tolérer des coupures répétées de leurs subventions.

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) a décidé de se joindre à d'autres organisations de femmes au pays dans le cadre d'une campagne nationale...d'envoi de vieilles sacoches vides au premier ministre Brian Mulroney!

Jusqu'au 15 mars, les femmes de partout au pays sont invitées à manifester leur mauvaise humeur au premier ministre canadien en lui faisant parvenir une vieille sacoche accompagnée d'un message pour manifester leur désaccord avec les politiques gouvernementales.

C'est que les groupes de femmes canadiennes-françaises sont inquiets depuis que le gouvernement a annoncé une coupure de 10% des subventions allouées par le Secrétariat d'Etat et ce, pour les deux prochaines années financières.

Autre sujet d'inquiétude: le programme de promotion de la femme doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année vient à échéance le 31 mars, et personne ne sait s'il sera reconduit pour une autre période de cinq ans.

Mais ce qui horripile par dessus tout la FNFCF, c'est que certains groupes de femmes francophones n'ont jamais bénéficié d'une seule subvention, alors que d'autres fonctionnent grâce à des projets gouvernementaux, sans locaux permanents et sans une seule personne-ressource.

Or, selon la présidente de la Fédération, Ghislaine Foulem, les femmes francophones de l'extérieur du Québec ont des besoins dans «mille domaines» et les femmes souffrent d'un manque d'accès aux services disponibles, à cause de leur isolement géographique.

Mais l'isolement des femmes francophones n'est pas que géographique. Il peut aussi être linguistique. A défaut de maîtriser l'anglais, elles se priveront des services offerts dans la région environnante.

Au cours des cinq dernières années, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises estime avoir perdu l'équivalent de 20% en subventions à cause des gels et des coupures budgétaires. Ses porte-parole disent qu'il est de plus en plus difficile dans ces conditions d'aider les groupes de femmes francophones dans leur milieu.







APPELS D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien en fonction des besoins
Édifices et travaux

Projet 93-2225 - Électricité
Projet 93-2226 - Plomberie et chauffage
Projet 93-2227 - Réparation et remplacement de vitres d'édifices
Projet 93-2233 - Tapis et sols résilients
Projet 93-2235 - Peinture
– Hay River, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0, avant :

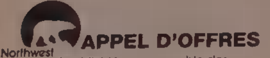
15 h 30, heure locale, le vendredi 19 mars 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée ou au 21 Industrial Drive à Hay River à partir du 1er mars 1993.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être remise sur les formules prévues à cet effet; il faut préciser sur l'enveloppe le numéro du projet de même que le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : Ron McCagg
Agent d'entretien régional
Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Services publics
Hay River, NT X0E 0R0
Tél. : (403) 874-3214



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Services d'entretien en fonction des besoins

– Services en plomberie en fonction des besoins - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-146
– Services en menuiserie en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O., 924-133
– Services en électricité en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O., 924-134
– Location d'équipement en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O., 924-135
– Services de peinture en fonction des besoins - Iqaluit, T.N.-O., 924-136
– Travaux de construction et d'entretien en fonction des besoins - Pangnirtung, T.N.-O., 924-137
– Travaux de construction et d'entretien en fonction des besoins - Igloolik, T.N.-O., 924-138
– Inspection et entretien des systèmes de chauffage au mazout - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-139
– Inspection et entretien des extincteurs - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-140
– Inspection et entretien des sprinkleurs - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-141
– Inspection et entretien des contrôles du conditionnement d'air - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-142
– Vérification des alarmes d'incendie - Différents endroits dans la région de Baffin, 924-144
– Collecte des ordures - Nanisivik, T.N.-O., 924-145
– Iqaluit ou différents endroits dans la région de Baffin, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la commise aux contrats, a/s du Bureau régional du surintendant, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

13 h 30, heure d'Iqaluit, le 31 mars 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 12 mars 1993.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être remise sur la formule prévue à cet effet.

La caution est exclue pour ces projets seulement.

Le ministère ne s'engage à accepter [illegible] la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements sur les soumissions : Teresa Chandler, Commise aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Reg Ellsworth
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (819) 979-5181

Malgré la recommandation du Comité des droits de la personne

Le gouvernement ne rétablira pas le programme de contestation judiciaire

Ottawa, le 24 février 1993 (APF)- Le gouvernement ne rétablira pas le Programme de contestation judiciaire, malgré une recommandation en ce sens faite par un comité de la Chambre des communes et les protestations de centaines de groupes sociaux et communautaires au pays.

Dans une lettre en date du 11 décembre 1992 adressée au président du Comité permanent des droits de la personne, le ministre du Multiculturalisme, Gerry Weiner, écrit qu'aucun groupe faisant la promotion de l'égalité ou des droits linguistiques, de même qu'aucun individu ou association n'a indiqué au gouvernement qu'il envisageait de prêter un appui financier au Programme de contestation judiciaire. «En conséquence, le gouvernement a décidé qu'il n'est pas en mesure de rétablir le Programme», a-t-il conclu.

Le 16 juin 1992, le Comité des droits de la personne remettait au gouvernement un rapport unanime dans lequel il recommandait de remettre sur les rails le Programme de contestation judiciaire et de le restructurer sous la forme d'une fondation, dotée d'un capital de départ d'un maximum de 10 millions de dollars. Il recommandait aussi que les gouvernements provinciaux et les groupes de défense des droits linguistiques et des droits à l'égalité contribuent financièrement à ce fonds de fiducie.

M. Weiner dit avoir entrepris des consultations avec les provinces dans le but de trouver des partenaires financiers, mais qu'une seule aurait indiqué qu'elle était prête à discuter d'un financement conjoint du Programme de contestation judiciaire avec le gouvernement fédéral.

Rappelons que dans la foulée des compressions budgétaires, le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, avait annoncé l'abolition du Programme le 27 février 1992, après avoir conclu qu'il avait fait son temps et avait mené à l'établissement «d'une vaste jurisprudence».

Dans sa lettre du 11 décembre, M. Weiner dit que le gouvernement est convaincu que le programme «a porté fruit» en permettant aux tribunaux de rendre «des décisions importantes».

Les francophones de l'extérieur du Québec ont énormément profité de ce programme qui existait depuis 1978, pour faire reconnaître leurs droits linguistiques devant les tribunaux, notamment au chapitre de l'éducation. Le programme finançait les causes-types à raison d'un maximum de 35 000$ par instance judiciaire.

C'est d'ailleurs par le biais du Programme de contestation judiciaire qu'ils ont obtenu gain de cause dans le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Mahé, qui a reconnu en 1990 que les parents francophones en milieu minoritaire avaient le droit à une certaine forme de gestion et de contrôle de leurs écoles françaises.



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

PRÉAVIS

– Ajout à l'école Ulaajuk de Pond Inlet, T.N.-O. –
– Héliport et station d'extinction des incendies à Wrigley, T.N.-O. –

Au cours du mois prochain, le ministère a l'intention de lancer un appel d'offres concernant les projets susmentionnés. Si vous désirez recevoir les documents y ayant trait, ou si vous désirez de plus amples renseignements, communiquez avec :

Sula Zagorac
Agente des contrats
Ministère des Travaux publics
Gouvernement des T.N.-O.
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Tél. : (403) 873-7324

L'annonce, indiquant la date limite de présentation des soumissions pour chacun des projets ci-dessus, paraîtra dans un prochain numéro de ce journal.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

APPEL D'OFFRES
Construction 1993, transport terrestre et par voie d'eau

Environ 11 logements F.A.B. STNL, Hay River (T.N.-O.),	offre 94CS09-200
Environ 2 logements F.A.B. STNL, Churchill (Man.),	offre 94CS09-201
Environ 8 logements F.A.B. STNL, Port de Montréal (Qué.),	offre 94CS09-202
Environ 3 logements F.A.B. STNL, Aéroport de Yellowknife, (Pelly Bay, T.N.-O.)	offre 94CS09-203

On demande des offres pour la fourniture des marchandises suivantes :

- bois de construction de dimensions courantes
- bois de finition et accessoires
- couverture métallique
- fermes de toit
- vérins de fondation
- matériel mécanique
- réservoirs à eau et à eaux usées
- supports de citerne à marout
- matériel électrique (appareils compris)

Les intéressés peuvent soumissionner tous les groupes de marchandises ou n'importe lequel d'entre eux, pour n'importe quel point F.O.B. Des contrats distincts seront adjugés pour chaque groupe de marchandises et point F.O.B.

Les frais de ce projet sont partagés par les gouvernements fédéral et territorial.

Cet appel d'offres est assujetti à la ligne de conduite en matière d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

On pourra se procurer les documents de soumission auprès des services généraux de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, Scotia Centre, 10e étage, B.P. 2100, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2P6.

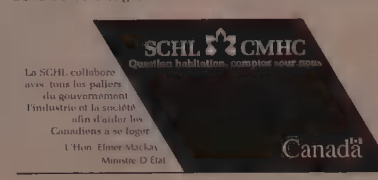
Les offres doivent être faites au moyen des forumles fournies à cet effet.

Les soumissions, cachetées, doivent être addressées au directeur des services généraux, Scotia Centre, 10e étage, B.P. 2100, Yellowknife (T.N.-O.), X1A 2P6; elles sont acceptées jusqu'au

15 mars 1993, 15 h, heure de Yellowknife (T.N.-O.).

La SCHL n'est tenue d'accepter ni l'offre la moins élevée, ni aucune de celles qui lui sont faites.

Demandes de renseignements : (403) 920-8050, 920-8723, 873-7866



Participez en grand nombre aux activités de la journée internationale des Femmes !

Septième congrès annuel de la CNPF

Les parents veulent s'attaquer aux vrais problèmes quotidiens

Par Karine Beaudette et Yves Chartrand

St-Boniface, le 22 février 1993 (APF)- Les parents francophones voulaient des discussions au sujet de leurs problèmes réels et quotidiens et c'est exactement ce qu'ils ont eu lors du septième congrès annuel de la Commission nationale des parents francophones.

«Les parents voulaient parler de sujets concrets qui les touchent de jour en jour, du matin au soir, note la présidente Murielle Comeau. Ils sortent de ce congrès outillés, ressourcés, contents. On leur donne des pistes, et on partage des idées pour que tout le pays puisse en profiter».

Au cours des trois jours de la rencontre qui avait lieu du 18 au 20 février à Winnipeg, les 85 congressistes présents ont partagé des points de vue sur trois grands sujets d'atelier : la famille, l'école et les institutions communautaires, dans le but de se préparer à l'après gestion scolaire.

«On aura finalement la gestion scolaire partout: c'est inévitable, souligne le directeur de la CNPF, Paul Charbonneau. On est en train de réfléchir, une fois qu'on [illegible] la gestion scolaire, qu'est-ce qu'on fait?»

«Dans tous les ateliers, continue le trésorier national Gilbert Savard, il est ressorti que la gestion scolaire n'est pas une fin en soi. Elle ne réglera pas tous nos problèmes. Il faut d'autres façons d'encadrer la famille afin de valoriser le français et la culture».

Les parents francophones ont discuté de partenariat avec divers groupes de la collectivité, par exemple avec les personnes âgées. Murielle Comeau promet par ailleurs que la jeunesse sera un plus grand partenaire de la CNPF: «Les jeunes auront plus de place dans notre congrès l'an prochain. Les parents ont vraiment apprécié leurs interventions cette année. Des fois, on dirait qu'on oublie que c'est pour eux qu'on travaille. Les jeunes ont souligné qu'il faut se moderniser et souhaitent que ça devienne plaisant de se rencontrer entre francophones. Par exemple, pourquoi ne pas installer des jeux vidéos dans les centres culturels?»

La CNPF projette aussi une plus grande coopération avec les organisations communautaires pour s'assurer que tous travaillent pour le même but. «Il faut aller voir ces organisations et souligner que la vie en français, ce n'est pas juste à la maison et à l'école, remarque Gilbert Savard. Il faut leur rappeler qu'on existe, qu'on a nos valeurs et qu'on apprécie qu'ils nous respectent. C'est un projet de société».

«Les parents n'ont pas le goût parfois de revendiquer ce qui est déjà revendiqué ailleurs, lance Paul Charbonneau. Mais il faut bien faire valoir les besoins de la famille. Par exemple, on se bat pour garder TV5, mais en fait, est-ce que TV5 rime vraiment avec la réalité de Monsieur et Madame tout le monde?»

Selon Murielle Comeau, c'est presque un choc culturel de regarder TV5. «Ça n'a pas l'air d'être ciblé pour nos enfants. Les heures et le choix des émissions ne sont pas compétitifs. Ce n'est pas fait en fonction de nos besoins».

Le directeur de la recherche à la CNPF, Armand Bédard, a déposé pendant la fin de semaine le rapport d'une étude qui met en perspective les chiffres du recensement de 1991.

«Selon l'étude, signale Paul Charbonneau, notre clientèle de l'avenir est surtout composée d'enfants issus de mariages mixtes. C'est un phénomène concret qu'on voit partout au Canada. Il faut réfléchir à cette réalité. Ces enfants ont des besoins spéciaux comparés aux enfants des foyers homogènes».

L'ouverture de ce septième congrès a par ailleurs été marquée par la visite de la nouvelle secrétaire d'Etat. Les parents ont entendu Monique Landry, qui effectuait sa première sortie officielle, leur dire que son ministère était (toujours) en pourparlers avec ses collègues sur l'adoption d'un plan d'ensemble pour mettre en oeuvre la gestion scolaire à l'échelle du pays.

Bien que le moment soit propice pour inciter les provinces à régler rapidement le dossier, la ministre s'est contentée d'affirmer, lorsque pressée de questions après son allocution, que les parents auraient de bonnes nouvelles, dans un avenir proche. Elle n'a pas voulu dire si ce serait avant les prochaines élections fédérales, ce qui inquiète les dirigeants de la CNPF, qui n'ont pas obtenu plus de précisions de la ministre. «On est confiant que ça va aboutir. Ça ne peut pas durer plus longtemps. Ça fait depuis juin qu'on attend, précise Murielle Comeau. Mme Landry a été très ouverte à nos préoccupations. Elle veut nous aider auprès des provinces. Mais pour avoir la volonté politique dans les provinces, il faut un coup de pouce du fédéral».







Chronique juridique
Les jeunes contrevenants

Personne n'a intentionnellement de problèmes avec la loi. Toutefois, les jeunes peuvent commettre des délits pour différentes raisons. Certains enfreignent la loi par erreur, d'autres commettent des délits parce qu'ils s'ennuient, parce qu'ils pensent que c'est drôle ou par témérité, ou parce qu'ils veulent de l'argent comptant rapidement. Quels que soient les motifs, les jeunes sont responsables de leurs actes. L'âge n'est ni une excuse, ni une justification pour un crime. La société a besoin d'être protégée contre tous les contrevenants.

La loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée par le gouvernement fédéral en 1984. La loi prévoit des dispositions pour tous les adolescents de 12 à 17 ans qui commettent des crimes. Les crimes sont des infractions aux lois fédérales du Canada telles que le code criminel ou la loi sur les stupéfiants.

Les T.N.-O. ont également leur propre loi sur les jeunes contrevenants qui s'applique aux adolescents qui enfreignent les lois territoriales telles la loi sur les véhicules automobiles ou la loi sur les alcools. Ces deux lois visent à protéger la société contre tout délit et à aider le jeune contrevenant à accepter la responsabilité de ses actes.

Les nouvelles lois remplacent l'ancienne loi sur les jeunes délinquants de 1908. L'ancienne loi traitait les jeunes différemment, leur donnant moins de droits qu'aux adultes dans le système juridique. La loi sur les contrevenants garantit maintenant aux adolescents des droits semblables à ceux de tous les citoyens conformément à la Charte canadienne des droits et libertés.

Lorsqu'un adolescent est arrêté, l'agent de la GRC devrait lui expliquer tous ses droits juridiques. L'agent doit mentionner à une personne arrêtée, par exemple, qu'elle a le droit de garder le silence lorsqu'on lui pose des questions. Ce droit peut paraître étrange à la fois aux adolescents et aux adultes. Si vous n'êtes pas obligé de répondre, pourquoi est-ce que l'agent pose autant de questions? En fait, c'est le devoir de l'agent d'obtenir le plus d'informations possibles lorsque la loi a été enfreinte. Dans bien des cas, la coopération est la meilleure solution pour un adolescent qui a commis un délit. Une fois que l'agent a obtenu quelques réponses, il le laissera peut-être partir après un avertissement seulement. S'il y a une accusation toutefois, tout ce que dit l'adolescent peut être utilisé contre lui devant le tribunal.

Un autre droit important à comprendre et à utiliser pour les adolescents est le droit de parler à un parent et à un avocat. Lorsque l'agent amène l'adolescent au poste de la GRC, l'adolescent devrait téléphoner à un parent ou à un autre adulte et à un avocat.

L'agent devrait lui donner une liste de noms d'avocats dans les T.N.-O. Le parent peut aider l'adolescent en appelant un avocat pour lui. Les procédures de la loi sur les jeunes contrevenants peuvent être complexes et un avocat peut apporter une aide appréciable du début à la fin. L'adolescent peut faire une demande d'aide juridique si ni lui, ni ses parents sont en mesure de payer les honoraires d'un avocat.

D'autres droits prévus par la loi protègent l'adolescent. Lorsque l'un deux a enfreint la loi, les médias peuvent rapporter les faits mais ils ne peuvent pas divulguer le nom de l'individu. De plus, lorsqu'un jeune contrevenant est arrêté et est en détention provisoire, il a le droit d'être séparé des contrevenants adultes.

Le système de justice canadien essaie d'être sensible à la liberté de chaque individu. C'est particulièrement vrai pour les jeunes. La police et le tribunal peuvent retenir un adolescent en détention seulement s'ils croient qu'il représente une menace pour la société. La loi sur les jeunes contrevenants vise à trouver un équilibre entre les droits des jeunes et le besoin de protection de la société contre le comportement criminel.

Bien que la loi sur les jeunes contrevenants assure aux jeunes des droits semblables à ceux des adultes, elle prévoit cependant pour eux des peines différentes. La loi reconnaît que les jeunes sont responsables de leurs actes mais également qu'ils ont des besoins spéciaux lorsqu'ils ont des ennuis avec la loi. Ils ont besoin d'aide pour changer d'attitude ou de style de vie et pour s'intégrer à nouveau dans la communauté.

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, l'agent de la GRC fera l'une des trois choses suivantes: il lui donnera seulement un avertissement si l'infraction est mineure, il demandera aux parents de le discipliner ou il décidera d'arrêter l'adolescent, de déposer des accusations et de le poursuivre en justice. Cependant, si le jeune contrevenant admet avoir enfreint la loi, l'agent peut mentionner le programme de mesures de rechange.

Faire comparaître un jeune contrevenant devant le tribunal et le détenir préventivement n'est pas toujours le moyen le plus efficace de traiter le comportement criminel. Les mesures de rechange sont «des moyens différents» visant à aider un adolescent à voir et à assumer sa responsabilité pour un délit commis. Un programme de mesures de rechange peut demander la participation de la communauté, des forces policières, des parents, du jeune contrevenant et, dans certains cas, celle de la victime pour discuter de la façon de résoudre le problème du jeune contrevenant.

Le programme de mesures de rechange peut inclure des conseils, un programme de sensibilisation à l'alcool et aux drogues, des travaux pour la victime ou un service communautaire. Des jeunes contrevenants ont dû, par exemple, ramasser les ordures dans leur communauté ou couper du bois pour les aînés. Les habitants de certaines communautés ont organisé des périodes de formation où les jeunes, en compagnie d'un chasseur-trappeur, passent du temps dans les terres pour apprendre les valeurs traditionnelles et les techniques de survie. Généralement, le jeune contrevenant aura un agent de l'aide à la jeunesse qui suivra ses progrès et vérifiera l'efficacité du programme.

Les gens qui planifient un programme de mesures de rechange pour leur communauté peuvent mettre sur pied un comité de justice pour la jeunesse. Les personnes qui sont intéressées à créer un comité de justice pour la jeunesse en vue d'aider les jeunes de leur communauté peuvent faire une demande auprès du ministère des Services sociaux. Des agents des Services sociaux peuvent aider les personnes intéressées à mettre sur pied le comité. Ils peuvent organiser des ateliers afin d'aider les membres du comité à comprendre le système judiciaire et à découvrir les autres programmes de mesures de rechange dans les T.N.-O.

Le présent article a été écrit dans le seul but de fournir de l'information générale. Il a été préparé par la Société d'éducation et d'information juridique pour le public de l'Arctique. Si vous désirez de plus amples renseignements concernant les jeunes contrevenants ou les lois, veuillez contacter la division des services correctionnels des Services sociaux ou le ministère de la Justice. Un travailleur social ou un avocat peut également fournir certaines réponses.

Chronique judiciaire
Ils avaient «l'air trop jeune»

Dans cette affaire, la défenderesse, Gold Range Investments Limited, est accusée d'avoir permis à des personnes de moins de 19 ans de demeurer dans la partie de son établissement où des boissons alcoolisées sont vendues. Ce qui constitue une contravention de l'article 98(3) de la Loi sur les boissons alcoolisées.

Les événements remontent au 10 janvier 1992 alors que trois jeunes hommes, à l'époque tous âgés de moins de 19 ans, pénètrent dans le bar. Ils y commandent un pichet de bière et restent environ une heure. M. Yurkiw, le président de Gold Range Investments Limited, a nié lors du procès que les trois individus aient jamais pénétré dans son établissement. M. Yukiw a affirmé qu'il connaissait tout le monde et que les trois garçons n'étaient pas là le soir en question. Le juge Bourassa a rejeté cet argument sur la base qu'il semble peu raisonnable de croire que quelqu'un puisse être au courant des allées et venues de tous les clients d'un établissement aussi fréquenté que le Gold Range. Plus encore, tous les autres témoins entendus par la cour ont confirmé la présence des trois garçons ce soir-là.

Avant que la décision ne soit prononcée, le juge Bourassa a précisé que, dans des cas semblables, la seule obligation de la poursuite se limite à établir la présence des trois individus le 10 janvier 1992, dans la partie du bar où l'on vend des boissons alcoolisées. Une fois ces éléments établis, il incombe à la partie défenderesse de prouver qu'elle a pris les moyens nécessaires, qu'elle a fait preuve de diligence raisonnable, afin d'éviter que l'infraction ne se produise. En d'autres termes, afin d'empêcher que les trois personnes ne restent dans la partie de l'établissement où les boissons alcoolisées sont vendues.

Afin de décider de la justesse des moyens pris par la défenderesse pour s'assurer que l'infraction ne se produise, le juge Bourassa a tout d'abord procédé à l'examen du problème des personnes de moins de 19 ans qui consomment de l'alcool. De l'opinion du juge, plus un problème est grave, plus les moyens à prendre pour l'enrayer devront être importants. L'obligation de diligence raisonnable varie avec les circonstances et l'ampleur du problème. À la lumière des témoignages reçus dans cette affaire, il est devenu clair dans l'esprit du juge Bourassa qu'il s'agit là d'un problème très sérieux qui nécessite des mesures drastiques.

Quelles mesures la défenderesse a-t-elle prises pour s'assurer que les personnes de moins de 19 ans ne demeuraient pas dans la partie de son établissement où l'on vend de l'alcool? Le système établi par la défenderesse est le suivant : trois portiers se promènent à l'intérieur de l'établissement et demandent à quiconque semble être âgé de moins de 19 ans de présenter une pièce d'identité. Les serveuses sont aussi invitées à rapporter aux portiers toute personne qui leur semble suspecte. Ce système, de l'avis du juge Bourassa, ne constitue pas une réponse adaptée au problème des personnes de moins de 19 ans qui consomment de l'alcool parce qu'il repose sur un test subjectif (certaines personnes âgées de moins de 19 ans ont l'air plus vieilles et vice versa) et parce qu'il est impossible pour une serveuse, qui doit souvent servir jusqu'à 50 clients dans sa section, d'identifier visuellement les clients de moins de 19 ans en plus de servir les clients.

Pour ces raisons, le juge Bourassa a conclu que, bien que la défenderesse ait fait un effort, il n'est pas suffisant dans les circonstances. Gold Range Investments Limited a été condamnée à une amende de 3 000$.

Ne ratez pas la suite de cette chronique dans le premier numéro du mois d'avril.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 9, vendredi 12 mars 1993

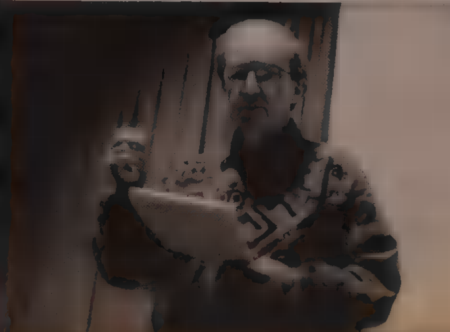
Colloque : «L'école francophone, le miroir de nos enfants»

Deux langues, deux cultures, mais quelle identité?

Au cours d'un colloque qui se tenait à Yellowknife samedi 6 mars, une vingtaine de personnes se sont rassemblées pour discuter de l'école francophone et des mariages mixtes. Il y a été question d'école française et d'école d'immersion, de l'éducation d'enfants issus d'une mère francophone et d'un père anglophone ou vice versa. Avec en toile de fond une question vitale : la préservation d'une culture, d'une langue et, surtout, d'une identité.

Emmanuel Carcano

«Je suis comme un petit poisson dans un aquarium. Et puis dans l'aquarium, il y a un gros poisson qui peut me manger quand il veut».



Le professeur Frank McMahon, animateur du colloque.

C'est sous forme de métaphore que Reed Gauthier, un enseignat de Plamondon (Alberta), évoquait le fait minoritaire francophone, dans un film intitulé «Parlons franc».

Cette projection aura servi de base samedi matin aux discussions qui ont suivi. Un film de 57' où il fut question des forces et des faiblesses de l'école francophone. Du Nouveau-Brunswick à l'Alberta, les problèmes diffèrent peu. École française, école d'immersion, quelle différence? France Levasseur-Ouimet la résumait ainsi dans le film : «On enseigne à nos enfants, dans les écoles d'immersion, une langue vide de sens, alors que les enfants cherchent aussi une identité culturelle». Lors des discussions qui ont suivi (voir article ci-contre), cette même interrogation est revenue souvent. À la fin de la matinée, chaque groupe est arrivé à des conclusions assez proches. Frank McMahon, professeur et administrateur à la Faculté Saint-Jean d'Edmonton, intervenait

Suite en page3
Colloque

Décision de la Cour suprême

La Loi scolaire du Manitoba est inconstitutionelle

Ottawa, le 4 mars 1993 (APF)-Le gouvernement manitobain doit «sans retard» mettre en place un conseil scolaire de langue française, a confirmé la Cour suprême dans un jugement rendu la semaine dernière.

Ce conseil scolaire autonome permettra aux Franco-Manitobains de gérer et de contrôler leurs établissements d'enseignement.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada confirme également que la minorité francophone a le droit à des lieux ou des établissements distincts en fonction de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le jugement survient près de trois ans après le jugement historique de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé, qui reconnaissait que les parents francophones en milieu minoritaire avaient un droit de gestion et de contrôle sur des établissements d'enseignement fréquentés par leurs enfants. Ce droit était cependant soumis à un critère «variable» en fonction du nombre d'enfants.

Ce jugement, qui se veut une suite logique de l'arrêt Mahé, précise davantage le contenu de ces droits en ce qui a trait au Manitoba.

Pour la Cour suprême il est clair, même en s'en tenant aux chiffres les plus conservateurs, qu'il y a suffisamment d'élèves francophones dans la région de Winnipeg pour justifier la création d'une commission scolaire pour la minorité francophone.

«La province a l'obligation positive de l'établir, et elle doit, pour se conformer aux devoirs que lui impose la Charte, offrir le système sans retard», écrit le juge en chef Antonio Lamer. Dans ce cas-ci, la Cour suprême accorde aux parents franco-manitobains le plus haut degré de gestion et de contrôle possible.

Le juge québécois va même jusqu'à écrire que l'article 23 «constitue un minimum et non un maximum dans le domaine de la gestion et du contrôle de l'instruction en langue française».

Suite en page 3
Manitoba

Todd souhaite une participation des travailleurs syndiqués

Trêve dans le dossier de la Loi sur la sécurité dans les mines

Marina Devine

Le ministre de la Sécurité, John Todd, a annoncé une trêve avec le milieu syndical concernant la composition du comité de révision de la Loi sur la sécurité dans les mines.

Todd a annoncé le 4 mars dernier qu'il avait conclu une entente avec la Fédération des Travailleurs des T.N.-O. sur le fonctionnement du comité. Auparavant, les syndicats miniers refusaient de participer en raison du litige sur la représentation.

Le ministre Todd a confirmé que les travailleurs syndiqués auraient désormais une représentation paritaire avec les «autres». Il y a normalement quatre sièges au comité, en excluant la présidence neutre de Harry Vaughn-Thomas. Deux sièges sont réservés aux employeurs des mines, un siège pour les travailleurs non-syndiqués et un siège pour un membre du syndicat des travailleurs du Nord représentant les chefs d'équipe de la mine Nerco Con.

Selon les syndicats des mines et la Fédération des travailleurs, ces quatre sièges représentaient les intérêts des employeurs. Le nombre total de sièges de ce nouveau comité n'a pas encore été fixé mais il est assuré que la Fédération des travailleurs effectuera les nominations des représentants des travailleurs syndiqués. Ils auront aussi l'occasion de réviser les travaux antérieurs du comité et de suggérer des modifications. Déjà des directives pour un avant-projet sont prêtes à être envoyées aux avocats.

John Todd affirme qu'il n'avait simplement pas le goût de présenter une loi sans impliquer les personnes les plus affectées par cette loi. Il a aussi tenu à réaffirmer qu'il reconnaît la Fédération des Travailleurs comme le porte-parole légitime des travailleurs syndiqués et qu'il tiendra compte de leurs recommandations.

Le président de la Fédération, Jim Evoy, ne considère pas ce changement comme une victoire mais il se dit satisfait que le ministre reconnaisse l'importance de la participation syndicale. Il ajoute que lui et le ministre entretiennent de bonnes relations de travail bien qu'ils ne soient pas toujours en accord. Jim Evoy note que la Fédération nommera des représentants bien au fait des opérations minières. De son côté, le ministre se dit confiant que la Fédération nommera des personnes compétentes qui contribueront aux travaux du comité. Ce comité avait été mis sur pied en 1991 par l'ancien ministre titulaire de la sécurité, Dennis Patterson. Lorsque le ministre avait décidé de nommer un représentant des travailleurs non-syndiqués, le milieu syndical avait réagi contre cette décision. Fernand Denault, président du local 802 des métallos, estimait que les travailleurs non-syndiqués étaient trop sujets aux pressions des employeurs. Un boycott des travaux du comité avait alors été décidé par les syndicats. Seul le syndicat des travailleurs du Nord avait continué de participer aux travaux.



Sous la neige, la plage...Partie de volley-ball un dimanche après-midi du côté du Musée.

SOMMAIRE

La radio communautaire sur les ondes 2
Colloque sur l'école francophone 3
Éditorial : Une histoire d'efforts constants 4
Franco-Pages 6-7
La fête scientifique de l'école Ataguttaaluk...10

La rubrique Arctique de l'est devient Nunavut, pages 8 et 9

Faut-il des subventions pour faire du théâtre?
voir en page 11



Le contrat est signé entre CKNM et l'AFCY

Des francophones sur les ondes le 14 mars

Emmanuel Carcano

Nous écrivions dans L'Aquilon daté du 19 février que la première émission de la radio communautaire de Yellowknife aurait lieu le 7 mars. C'était sans compter sur deux, trois petits retards administratifs...Mercredi dernier, l'Association franco-culturelle de Yellowknife a enfin signé le contrat avec CKNM-FM. L'entente prévoit que CKNM autorise l'AFCY à utiliser ses équipements pour diffuser une émission hebdomadaire le dimanche matin de 11h00 à 12h00, à partir du 14 mars 1993 jusqu'au 12 mars 1994. L'AFCY devra payer 200$ par mois pour couvrir les frais. Chaque mercredi soir, à 19h00, un technicien de CKNM sera disponible pour préenregistrer l'émission. D'autre part, les membres de l'équipe de la radio francophone pourront bénéficier de formation. Les animateurs et animatrices pourront aussi emprunter de vieux magnétos de sorte à réaliser des entrevues. Si, pour une raison ou une autre, les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, elles se réuniront immédiatement pour résoudre les problèmes. Si tout se passe bien, le contrat pourra être renouvelé l'année prochaine. C'est la première fois dans les Territoires du Nord-Ouest que des francophones ont la possibilité d'animer une émission francophone d'une heure, qui arrosera toutes les communautés. Huit personnes se sont investies dans ce projet et assureront la réalisation de l'émission : Marc Lacharité, producteur-réalisateur, Mario Paris, animateur, Martine Joyal, animatrice, tous deux responsables de la musique, Caroline Lafontaine, recherchiste et secrétaire, René Ladsous et Jean-Yves Lefort, capsule humoristique, Marie-Françoise Ledoze, recherchiste, entrevues et Francine Forget, culture. La grille des programmes laissera une bonne part à la chanson française et les membres de l'équipe entendent bien se créer un bon stock de disques laser. L'objectif de cette émission, tel que défini par ses membres, est de divertir musicalement et de donner des informations communautaires pour la population francophone et francophile de Yellowknife. Si d'autres personnes ont des idées et souhaitent rejoindre l'équipe, il faut contacter l'AFCY au 873-3292. L'émission À propos d'autre chose, c'est le dimanche 14 mars, sur 101.9 FM.

«L'école francophone, le miroir de nos enfants»

Suite de la page 1

à titre de conférencier. Il a profité de ce premier tour de table pour apporter quelques éléments de réflexion sur le bilinguisme, par exemple, ou plutôt les bilinguismes.

Des communautés bilingues

«Un élément très important, a-t-il expliqué, c'est la notion de bilinguisme soustractif. Lorsqu'on est bilingue, on est pas forcément meilleur. Le bilinguisme peut amener l'échec dans le système scolaire. La deuxième langue enlève à la première langue. Voilà pourquoi on parle de bilinguisme soustractif. En fait, le bilinguisme est valable lorsque la langue maternelle est socialement enracinée. C'est le statut de la langue qui importe. Le Canada est bilingue pour défendre l'unilinguisme. Mais quel est l'intérêt du bilinguisme à outrance? Si tout le monde devient bilingue, pour finir on en reviendra à l'anglais seulement. On peut parler de communautés bilingues. On est franco-



phone bilingue ou anglophone bilingue». Lise Picard, mariée à un anglophone, semblait ne pas trouver les choses aussi simples, expliquant que ses enfants se posent beaucoup de questions depuis peu et se disent plutôt moitié-moitié : Canadiens bilingues davantage que francophones bilingues.

Poursuivant plus loin sa réflexion dans ce sens, Frank McMahon a abouti à la conclusion que «l'école française, où l'enfant se dit : «je ne suis pas une minorité», c'est le meilleur moyen. Pas l'école d'immersion. L'école française a un sens dans un contexte politique, une collectivité, comme l'un de ses piliers. Il faut être très conscient du fait d'une minorité politique».

Or, «il faut être également conscient que le phénomène d'assimilation est très puissant et donc qu'il faut beaucoup de résistance», précise Frank McMahon.

Forces et faiblesses des mariages exogames

L'après-midi fut consacré aux mariages exogames, que Frank Mc Mahon a défini ainsi : «C'est une situation où un époux parle français, l'autre pas. En revanche, on parle de mariages bilingues quand les deux peuvent plus ou moins s'exprimer en français». Aujourd'hui, il faut s'efforcer d'identifier les problèmes. L'une des réalités, incontournable, c'est l'augmentation très rapide des mariages exogames, environ 30% tous les 15 ans. «On ne peut pas, explique Frank McMahon, devenir comme les 30 Franco-Américains qu'il reste aux Etats-Unis». Des Franco-Américains qui d'ailleurs ne parlent plus français. Pour le professeur de la Faculté Saint-Jean, il faut se tourner vers les anglophones et écouter aussi ce qu'ils ont à dire.

Malheureusement, un seul anglophone, marié à une francophone, avait fait l'effort de participer au colloque l'après-midi. Sa réflexion fut néanmoins intéressante.

Lors d'une discussion où les objectifs étaient d'identifier les forces et les faiblesses d'un mariage exogame, George a présenté les avantages que présentait pour lui un mariage exogame : la possibilité d'apprendre deux langues, deux cultures, deux manières de faire les choses, davantage d'ouverture d'esprit, de tolérance et de facilités pour trouver un travail.

«Les questions que se posent les enfants sont les mêmes que dans n'importe quelle famille des T.N.-O. Mais il ya tellement de problèmes d'identité. C'est la même chose chez les autochtones. Les enfants parlent anglais, les grands-parents inuktitut», a-t-il expliqué.

Dans sa situation, il a confié que parfois il souhaitait participer dans la vie de la famille, mais qu'il n'y arrivait pas, qu'il ne pouvait pas, à cause de la barrière de la langue.

Identités culturelle et parentale

Ce qui est d'autre part ressorti de cette discussion, c'est l'imbrication complexe de l'identité culturelle des enfants et de leur relation personnelle avec les parents.

Marie Patterson donnait un exemple des messages adressés aux enfants : «L'anglais prend de la place lorsque c'est sérieux, ça s'impose. Le français plutôt lorsqu'il est question de loisirs, de choses plus légères».

Et puis domine la crainte des enfants d'arriver à un certain âge et de se sentir trop différents des autres.

Nous laisserons le mot de la fin à Frank McMahon qui a replacé le débat dans une perspective politique nationale, donnant son point de vue : «Je pense que tant que nous maintenons une culture française hors Québec, les choses seront plus faciles. Mais le jour où le Québec sera indépendant, ce sera beaucoup plus difficile, parce qu'il y aura davantage d'hostilité à l'extérieur de cette Province».

Table ronde et angles de réflexion

Sept personnes se sont penchées pendant une heure sur la question de l'école française et de la gestion, argumentant, donnant leur point de vue à la lumière de leurs expériences respectives et du film «Parlons franc».

Pourquoi l'école française est-elle nécessaire? «Tous les enfants qui vont à l'école Allain Saint-Cyr se sentent chez eux», explique d'emblée Bernadette Leblanc (enseignante à Yellowknife). Tout de suite, le débat se focalise sur les différences avec l'école d'immersion, et chacun y va de son expérience personnelle pour éclairer le débat. Pour Denis Milot (aide-professeur à l'école St-Joseph de Yellowknife), «le problème, s'ils sont en immersion, c'est qu'ils sont avec d'autres enfants pour qui ce n'est pas correct d'aimer le français». Et Christine Aubrey (interprète à l'hôpital de Fort Smith) de renchérir : «J'ai beaucoup de difficultés avec mes filles. Elles aiment moins le français. C'est une bataille, il y a un prix à payer. Moi je n'ai pas assez insité et puis j'ai perdu la bataille. Je parle en français mais mes enfants répondent en anglais». Les parents craignent qu'en allant à l'école française les enfants perdent leur anglais. «Le français s'apprend, l'anglais s'attrape», objectent tous les participants. Tout le monde a conscience de la dimension culturelle qui existe dans l'école française par comparaison avec l'école d'immersion. «L'école française, c'est une réalité. Comme d'aller dans ma famille où l'on parle français», explique Denis Milot. Et Paul Landry (secrétaire-trésorier du comité des parents de l'école Nagasuk d'Iqaluit) de dire que «dans une école française on apprend une culture, en immersion on apprend une deuxième langue».

Mais comment générer cette prise de conscience que l'école française est indispensable pour préserver la culture? «Quand tu vois dans le film ce père fier de son fils parce qu'il a continué de parler le français malgré un environnement anglophone très fort, et bien c'est ça qui va générer des bibittes à l'intérieur», répond Denis Millot. Il insiste aussi sur la nécessité de la refrancisation pour accompagner les efforts de l'école. «C'est un temps de transition». «Etre francophone, c'est une affirmation politique», lâche Terry Bradley (directeur de l'école Sissons et de l'école Allain Saint-Cyr à Yellowknife).

La Loi scolaire du Manitoba jugée inconstitutionnelle

Suite de la page 1

Comme elle l'avait fait avec l'Alberta dans le jugement Mahé il y a trois ans, la Cour suprême blâme le Manitoba pour avoir négligé de remplir ses obligations envers les parents franco-manitobains.

La Cour se garde bien toutefois de décrire précisément le genre de texte législatif que la province du Manitoba devrait adopter pour respecter ses obligations envers les francophones. Elle maintient, comme dans le jugement Mahé, que la province doit disposer «du pouvoir discrétionnaire le plus vaste possible» dans le choix des moyens utilisés pour remplir ses obligations.

Il y a un an, le gouvernement manitobain a proposé la création d'une commission scolaire unique, qui se chargerait de la gestion des onze écoles francophones de la province à compter du mois de septembre 1994.

Mais le modèle proposé donnait le choix à chaque collectivité francophone d'adhérer ou non, lors d'un vote, à la nouvelle commission scolaire ou de continuer à être rattachée à la commission scolaire anglophone dont elle fait actuellement partie.

Lorsque les parents ont plaidé leur cause devant les juges de la Cour suprême en décembre dernier, la controverse faisait rage au Manitoba autour de ce projet gouvernemental. Les parents francophones réclamaient l'exclusivité de la gestion scolaire et dénonçaient cette tentative du gouvernement de maintenir deux systèmes scolaires pour les francophones.

Le juge Antonio Lamer a choisi de ne pas se prononcer sur la validité constitutionnelle du projet manitobain. Il a toutefois rappelé au Manitoba l'abc de la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Selon lui, la mise en oeuvre exige d'abord «une pleine compréhension des besoins de la minorité francophone». Il est extrêmement important, écrit le juge en chef, que les parents de la minorité linguistique ou leurs représentants «participent» à la détermination des besoins en matière d'instruction.

Deuxième principe: les droits qui sont accordés en vertu de l'article 23 sont accordés individuellement aux parents, et «la jouissance» de ces droits n'est pas liée à la volonté du groupe minoritaire. Autrement dit, même si une majorité de parents d'une école refusaient par vote d'adhérer à la nouvelle structure scolaire francophone, cela ne voudrait pas dire pour autant qu'ils renieraient collectivement leur droit constitutionnel de gestion, puisqu'il s'agit d'un droit individuel.

Troisièmement : la province à «l'obligation» d'offrir des services d'éducation, de les faire connaître et de les rendre accessibles aux parents du groupe linguistique minoritaire de façon à offrir une qualité d'éducation en principe égale.

Enfin, écrit le juge Lamer, la province doit «éviter toutes dispositions et structures qui portent atteinte, font obstacle ou ne répondent tout simplement pas aux besoins de la minorité». Et pour bien se faire comprendre le juge explique que la province ne doit pas offrir aux parents un choix d'écoles aux dépens des services qui seraient offerts par un conseil scolaire de langue française, «ni empêcher ce conseil d'offrir des services». Et le juge ajoute, comme s'il voulait prévenir à l'avance tout magouillage de la part du Manitoba, «qu'il ne serait pas loisible de délimiter des districts scolaires de façon à empêcher indûment un tel conseil scolaire d'attirer les élèves».

Le porte-parole de la Commission nationale des parents francophones et président de la Fédération provinciale des comités de parents, M. Gilbert Savard, note que le jugement apporte les clarifications recherchées par les parents francophones. M. Savard s'attend maintenant à ce que le gouvernement dépose un nouveau projet de loi lors de la prochaine session, «sinon, on devra retourner devant les tribunaux». Aux yeux de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), ce jugement constitue «une victoire juridique mais pas une victoire politique». Le directeur général de la FCFA, Marc Godbout, estime que ce jugement s'applique dans toutes les autres provinces qui tardent encore à accorder aux parents francophones le plein contrôle sur leurs établissements d'enseignement.

À ce jour, seules les provinces du Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard ainsi que le Yukon respectent les droits de leurs minorités linguistiques dans le domaine de l'éducation.

Où en est le dossier scolaire dans les T.N.-O?

E.C.

«On espère que la décision de la Cour puisse nous aider à faire avancer notre cause. Que ça devienne plus évident pour les gouvernements que les francophones ont droit à un enseignement en français langue première de qualité», déclare Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY. Or, où en est cette cause dans les T.N.-O?

Les poursuites engagées devant les tribunaux ont été stoppées depuis la création en avril 1992 d'un comité tripartite regroupant l'APFY, le GTNO et la Commission scolaire n°1 de Yellowknife. «On y a siégé, explique Marie-Claire Leblanc, pour que la loi scolaire des T.N.-O soit amendée. Celle-ci dit que tous les enfants ont droit à une éducation de qualité en anglais». Cette loi existe depuis 1976. «Le mandat de l'APFY, précise Marie Patterson, permanente de l'Association, est de donner accès à l'éducation en langue française de la maternelle à la 12[ème] année».

Le comité tripartite a produit un rapport qui devait être présenté au cabinet des Ministres en février. Il devait ensuite être étudié par les députés. Pour l'instant, c'est le statu quo. «Quand on aura des services de qualité sur Yellowknife, affirme Marie-Claire Leblanc, les gens viendront. Il existe sur Yellowknife environ 200 ayants-droit de la maternelle à la 12[ème]». Cependant, les négociations avec les instances gouvernementales ne sont pas suffisantes. Encore faut-il convaincre les parents francophones que l'école française est le seul moyen de préserver une culture, une identité, une langue. Car il demeure des craintes par rapport aux classes de plus de trois niveaux. Or n'est-ce pas le seul moyen, pour l'instant, de faire fonctionner une école française, comme c'est le cas de l'école Allain Saint-Cyr? «Le gros du travail, selon la présidente de l'APFY, c'est de s'assurer que la qualité est là pour les parents, que ça les attire». Un travail de longue haleine, sur plusieurs fronts, au sein même de la communauté. Petite consolation, l'école française Allain Saint-Cyr de Yellowknife ouvrira une classe de 9[ème] année en septembre.

ÉDITORIAL

La survie du français

C'est une histoire d'efforts constants

Depuis des années, on observe le travail acharné que réalisent les parents francophones des T.N.-O. afin d'obtenir un système d'enseignement en français pour leurs enfants.

De plus, force nous est de constater le bilan extrêmement positif des résultats obtenus, notamment l'école Allain St-Çyr, le programme d'enseignement du français langue première à Iqaluit et la force des programmes d'immersion ou de français langue seconde. On ne peut certes manquer d'être impressionné par ce bilan et parfois de s'attendre à les voir se reposer un peu, de souffler quelques secondes. Pas du tout!

On les retrouve à nouveau en colloque, prêts à s'attaquer à des problèmes nouveaux, à envisager d'autres facettes de l'éducation de nos enfants et à soupeser les moyens d'action pertinents. À leur façon, les parents nous servent une leçon et nous disent (ils se le disent aussi): faut pas lâcher!

Ils réalisent que la survie du français passe par l'école, la famille, la vie sociale et communautaire et, surtout, par des efforts constants à tous ces niveaux de l'activité humaine.

Même si les adultes ne sont pas du tout imperméables aux effets dévastateurs de l'assimilation, les parents francophones travaillent avec les plus fragiles de notre groupe culturel, les enfants. Ce n'est pas seulement une question de travail en comité ou en association, c'est une question de tous les jours, de toutes les minutes. C'est l'enfant à l'école, c'est l'enfant à la maison, c'est l'enfant avec ses petits amis, c'est l'enfant avec ses troubles, ses émotions, ses questions d'identité.

Cette dernière question d'identité se vit de façon particulièrement critique dans les familles dites mixtes soit celles où l'un des parents est francophone et l'autre est anglophone. Il n'est pas question dans cette situation de transmettre aux enfants le flambeau de la culture canadienne-française. Après tout, ces enfants sont également issus de la culture anglophone. Le problème réside surtout à faire reconnaître aux enfants leurs souches francophones. Divers problèmes surgissent alors : les pressions des amis, l'inexistance ou presque de vie culturelle francophone, l'identification poussée de l'usage de la langue française à certaines situation marginales comme les repas alors que c'est en anglais que se traitent les questions plus sérieuses.

Ces problèmes auxquels font face l'ensemble des parents des T.N.-O. s'aggravent dans le contexte d'une famille mixte.

Malgré la gravité de ces situations d'assimilation, il ne faut pas réagir trop négativement. Il faut plutôt suivre l'exemple des parents francophones qui continuent de lutter farouchement pour améliorer le sort de la culture canadienne-française.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Daniel Cuerrier
Correspondants :	Marina Devine Georgia Gordon McBride
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et est publié tous les vendredis. Son tirage est présentement de 1200 exemplaires. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération franco-ténoise et de ses constituantes par le biais de la Société les *Éditions franco-ténoises/ L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Représentant 45% de la population active

Les femmes de plus en plus présentes sur le marché du travail

Ottawa, le 2 mars 1993 (APF)- Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail et un bon nombre de professions ont vu augmenter substantiellement le nombre des femmes professionnelles dans leurs rangs.

Selon les informations tirées du dernier recensement et publiées par Statistique Canada, les femmes représentaient 45% de la population active totale en 1991, comparativement à 35% en 1971.

Le nombre de femmes ayant des enfants à la maison qui avaient ou qui cherchaient un emploi étaient en hausse en 1991. Pas moins de 68% des femmes ayant des enfants à la maison étaient sur le marché du travail en 1991, comparativement à 61% en 1986 et à 52% en 1981.

Il y a plus de femmes employeurs ou qui travaillent de manière autonome. Statistique Canada a enregistré une hausse de 40% dans le nombre de travailleuses autonomes et ayant un personnel rémunéré.

En 1991, les métiers les plus répandus chez les femmes étaient encore secrétaires, vendeuses, teneuses de livres et caissières. On a cependant enregistré une importante augmentation de femmes chez les économistes (65%), les travailleuses sociales (49%), les avocates et les notaires (71%), les conseillères en orientation pédagogique ou professionnelle (59%) et les comptables et les vérificatrices (42%). Il y a eu aussi une forte augmentation du nombre de femmes parmi les juges et les magistrates (82%), encore que leur nombre soit peu élevé.

l'aquilon

Offre Spéciale d'abonnement



Jusqu'au 30 avril 1993

Seulement 15 $ pour 50 numéros

S'il y a une association francophone affiliée à la Fédération Franco-ténoise dans votre localité, il vous suffit d'en devenir membre et vous serez automatiquement abonné à *L'Aquilon*.

Abonnez-vous à *L'Aquilon*, l'hebdomadaire francophone des Territoires du Nord-Ouest...

... pour vous garder en contact avec la culture canadienne-française;

... pour vous tenir informé de la réalité du Nord canadien;

... pour y découvrir des personnages fascinants, des événements inusités, une culture en ébullition.

Abonnez-vous ou abonnez un ami ou un membre de votre famille!

Nom: ____________________

Adresse postale:

____

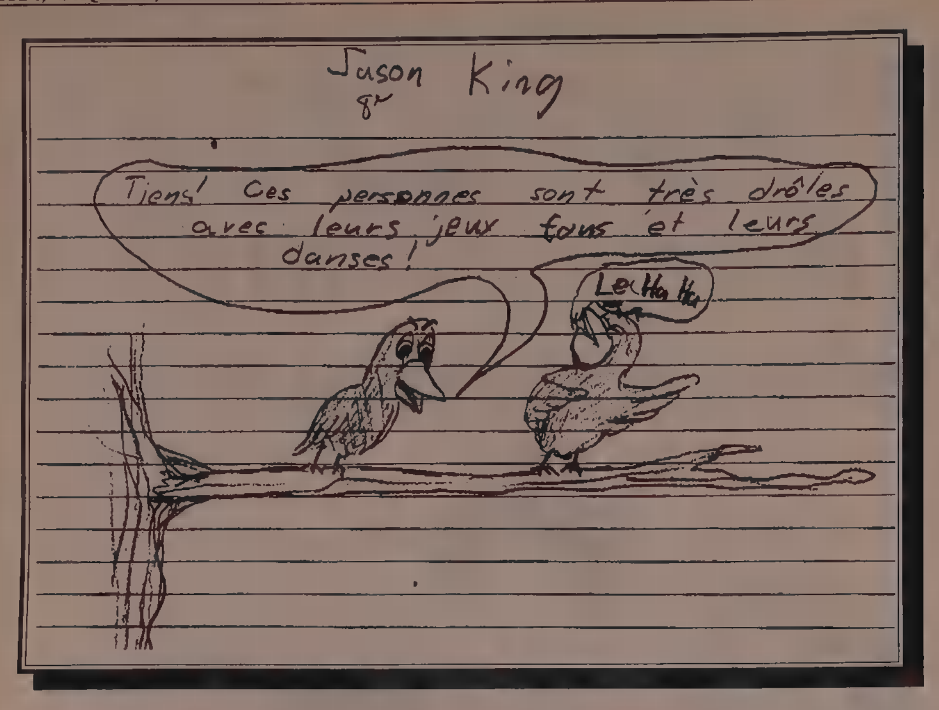
____

____

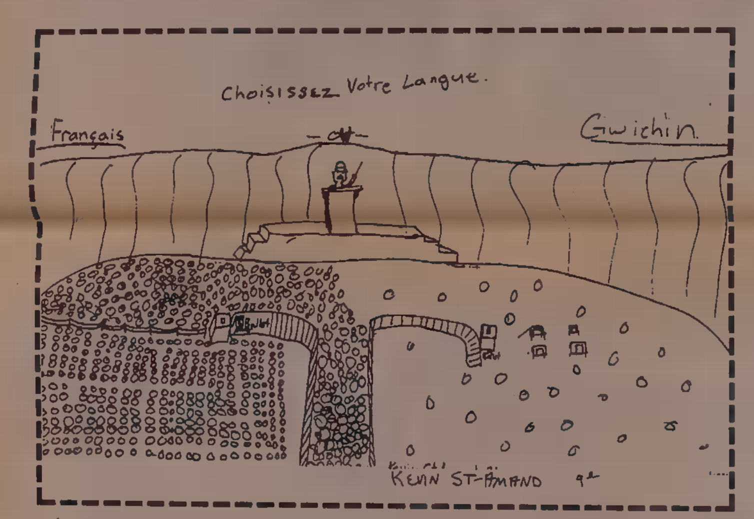
Un an : 15 $ ☐

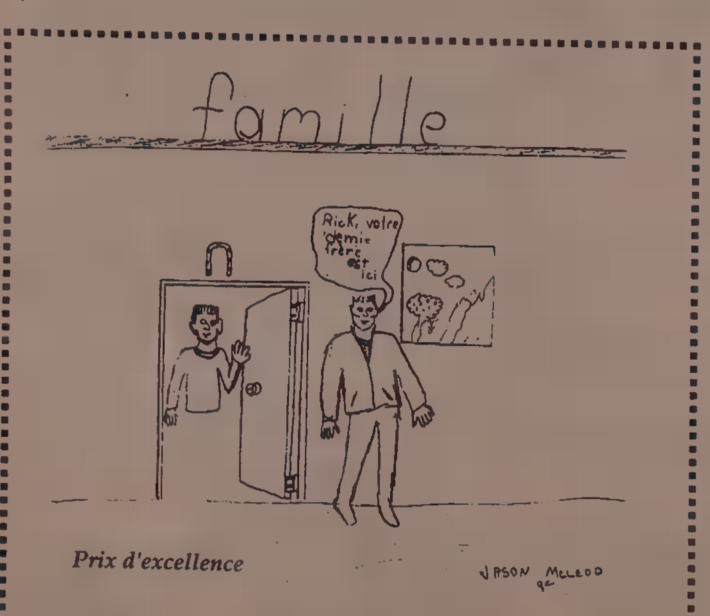
Deux ans: 30 $ ☐

L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife NT X1A 2N9



L
franco
19
«Des
pour r





Prix d'excellence

Le phoque

Un jour, les Inuit sont allés chasser le phoque. Le papa a chassé un phoque. Ils ont coupé la peau du phoque et ont mangé le phoque. Les enfants étaient contents.

Patrick Nolet, 3e année
École Nakasuk

La grenouille

L'été dernier, j'ai apprivoisé une petite grenouille. C'était une grenouille verte âgée de cinq jours. Je lui ai donné des mouches.

Peu à peu, la grenouille m'a aimé pour ça. Elle sautait sur mes épaules, elle dormait sur mon lit.

La petite grenouille m'a adoptée comme amie. Elle m'aimait un peu plus à chaque jour. Je nageais avec elle, je la visitais souvent. Je l'appellais et elle sautait vite sur moi.

Ma petite grenouille, je ne l'oublierai jamais. J'espère qu'elle ne m'oubliera jamais.

Danielle Dwojak, 6e année — **Prix d'excellence**
École Nakasuk

Je te parle des Inuit d'autrefois et d'aujourd'hui.

Les Inuit utilisaient la neige, l'eau et la glace pour survivre. Maintenant, ils vont au magasin.

Lorsqu'un Inuk voyageait, toute la famille allait avec lui. En ce moment, quand un Inuk part, il revient et la famille reste à la maison.

Les petits Inuit s'amusaient avec des os d'animaux morts; aujourd'hui, ils s'amusent avec les tortues ninja.

Dans le passé, les Inuit utilisaient la mousse sèche pour allumer le feu. De nos jours, les Inuit utilisent des briquets.

Je viens de te parler des Inuit d'autrefois et d'aujourd'hui. Comme tu peux voir, ils sont bien différents.

Benoit Savard, 4e année — **Prix d'excellence**
École Nakasuk

L'ours polaire

L'ours polaire a mangé mille bonbons dans 1 minutes. Tout le monde était drôle. L'ours polaire est malheureux. Il meurt et tout le village est triste.

Fin

Maxime Augé et Joël Fortier
École Nakasuk

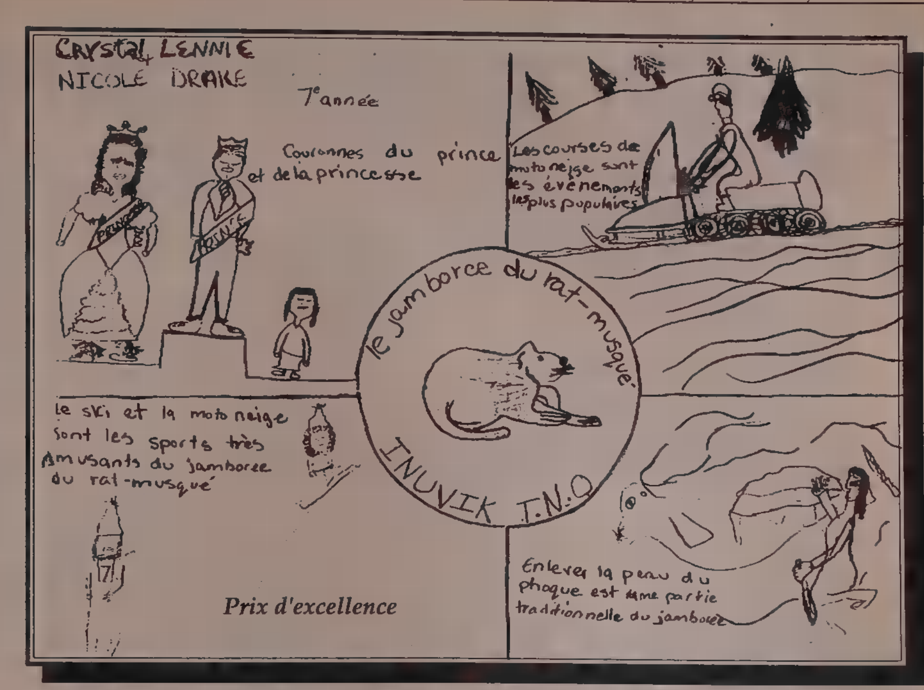
Néon, l'ours polaire

Aujpourd'hui Néon va glisser sur un lac. La glace craque et Néon tombe dans l'eau en criant ahhh!!! Il voit l'Aqua-Reine. Il veut retourner à la maison, mais en levant la tête, il aperçoit qu'il avait fait un rêve merveilleux.

Fin

Sarah McNair-Landry et Jean-Pierre Loyer
École Nakasuk

Les
o-pages
993
écrits
rester»



Prix d'excellence

Les résolutions de la classe 5 de l'École J.H. Sissons

Avant 1994, je souhaiterais être meilleur en natation. Je désirerais avoir un chat parce qu'il pourra jouer avec moi. Avant 1994 je voudrais lire plus de livre.
Inder Kanwal

Avant 1994, je souhaiterais mieux faire les multiplications. Je voudrais construire un igloo avec mon père. Je voudrais aussi aller en Angleterre cette année.
Claire Singer

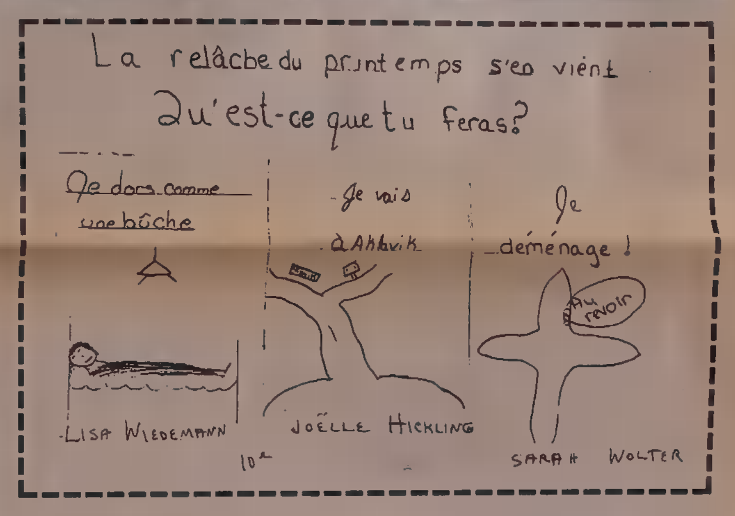
Avant 1994, je souhaiterais faire les multiplications plus vite. Je souhaiterais parler plus de français et apprendre une autre langue. J'aimerais être plus saine et active.
Stacey Koosel

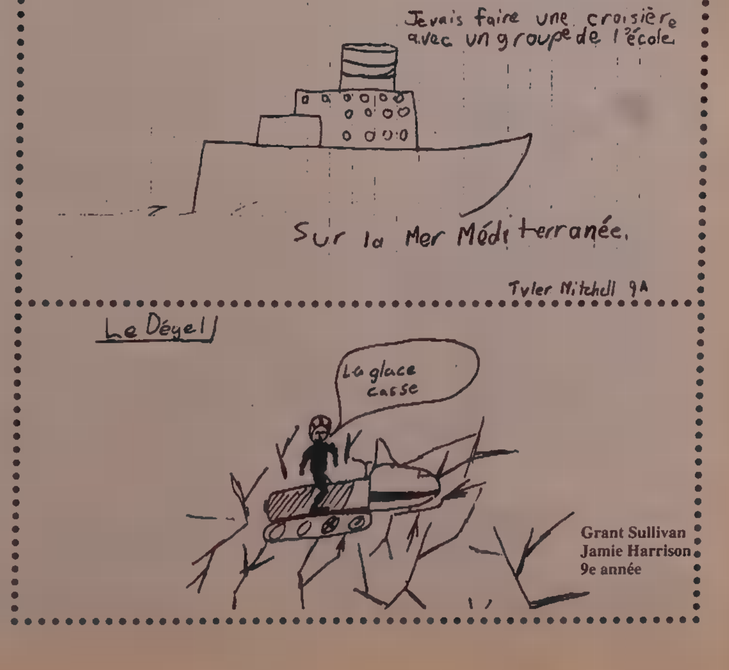
Avant 1994, je souhaiterais aller à Paris. Je travaillerai mieux à l'école. J'aimerais parler plus de français. Je souhaiterais que ma mère vienne à Yellowknife.
Jarad Bexson

Avant 1994, je souhaiterais avoir de meilleures notes sur mes tests et mieux parler français. Je voudrais aller à Saskatoon pour parler français avec mon cousin. Je voudrais avoir une bonne année.
Patricia Quiring **Prix d'excellence**

Avant 1994, je souhaiterais mieux faire mes mathématiques et écrire mieux. J'aimerais courir plus vite.
Chad Lefrançois

Avant 1994, je souhaiterais lire plus de livres. Je souhaiterais regarder moins de télévision. Je souhaiterais courir beaucoup plus souvent. Je souhaiterais écouter beaucoup plus souvent dans la salle de classe. Je souhaiterais lire plus de livres parce que j'aime lire.
Kim McDonald **Prix d'excellence**





Grant Sullivan
Jamie Harrison
9e année

Nunavut

Après avoir été mis à la porte il y █ un an

Paul Quassa revient aux commandes de la FTN

Daniel Cuerrier

À la suite d'une élection tenue à la grandeur du territoire de Nunavut le 1er mars dernier, Paul Quassa a été élu à la présidence de la Fédération Tungavik de Nunavut (FTN).

Avec près de 30% des votes exprimés, le nouveau président a défait huit autres candidats à ce poste.

De leur côté, James Eetoolook de Taloyoak, Raymond Ningeocheak de Coral Harbour et Bernadette Makpah de Rankin Inlet étaient élus respectivement premier vice-président, second vice-président et secrétaire-trésorière de l'organisme. Tous les membres du nouveau comité exécutif de la TFN obtiennent des mandats d'une durée de trois ans.

«Ces résultats m'indiquent que les gens ont confiance en moi, a expliqué M. Quassa à l'issue du scrutin. J'ai été choisi à cause de mon expérience et de ma connaissance du dossier».

Paul Quassa avait déjà été élu à ce poste en 1990. Toute une série de tribulations l'empêchèrent cependant d'aller au bout de son mandat. L'année dernière à la même date, le conseil d'administration de l'organisme votait en fonction de son renvoi à titre de président.

Un mois plus tôt, un tribunal de la Cour territoriale le reconnaissait coupable d'agression sexuelle tout en lui octroyant une libération inconditionnelle. Un peu plus tard, M. Quassa reconnaissait publiquement avoir des problèmes de consommation d'alcool et s'inscrivait dans un centre de désintoxication. Depuis sa cure, il travaillait à titre de conseiller spécial auprès du président intérimaire, M. James Eetoolook. Il était également devenu président du Trust du Nunavut, un organisme chargé de gérer les sommes octroyées au peuple inuit par le gouvernement fédéral.

Son retour à █ tête de la FTN prend quelque peu des allures de vengeance personnelle. «Les gens qui m'avaient élu auparavant ne sont pas les mêmes que ceux qui m'ont mis à la porte. Les résultats du dernier vote montrent que les gens me soutiennent dans mes épreuves».

Finir les pourparlers en priorité

La FTN tiendra sa prochaine assemblée générale à Rankin Inlet du 16 au 18 mars prochain. La fédération changera de nom et deviendra du même coup l'Assemblée Tungavik.

C'est ce nouvel organisme qui pilotera désormais le dossier des revendications territoriales du peuple inuit.

La toute première priorité de M. Quassa est de terminer les pourparlers afin de signer le contrat de mise en oeuvre de l'entente avec le gouvernement d'Ottawa.

Ce contrat servira de base pour l'application de l'accord sur le Nunavut. On y expliquera quand et comment le nouveau territoire verra le jour et, surtout, qui paiera la note (le gouvernement fédéral s'est engagé à défrayer les coûts additionnels de l'implantation du nouveau territoire).

Ce contrat doit être conclu avant que le projet de loi créant le Nunavut puisse être déposé à la chambre des Communes.

Selon M. Quassa, il ne reste que quelques points relativement mineurs à négocier et il se dit confiant que le tout sera prêt pour avril.

D'après lui, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Tom Siddon, a donné le mandat à ses négociateurs de régler le plus d'ententes territoriales possibles avant la prochaine élection fédérale.

M. Quassa a affirmé qu'il n'entend pas déménager d'Iqaluit et qu'il y installera son bureau. Il admet cependant qu'un bureau à Ottawa est toujours nécessaire jusqu'à ce que le conseil d'administration ait statué sur le futur emplacement.

La Tungavik sera gérée par un conseil d'administration de sept membres.

En plus des quatre personnes élues la semaine dernière, chaque région déléguera un représentant, soit le président de chacune des associations régionales inuit du Territoire, c'est-à-dire Baffin, le Kitikmeot et le Keewatin.

Afin de ne pas se retrouver en éventuel conflit d'intérêt, M. Paul Quassa pense démissionner de son poste de président du Trust de Nunavut d'ici peu.

ıt Nunavut Nunavut Nunavı

En vertu d'une nouvelle loi sur les faillites

Barsoum obtient la protection de la cour

Daniel Cuerrier

Un tribunal d'Edmonton a accordé à M. Nader Barsoum, un entrepreneur d'Iqaluit, une protection en vertu d'une nouvelle loi sur les faillites. Cette décision donne au propriétaire une période de trente jours pour restructurer son entreprise et présenter une offre de remboursement à ses créanciers. M. Barsoum est propriétaire dans un même édifice d'une pharmacie, une épicerie, un casse-croûte et une salle de jeux vidéos. En vertu de la nouvelle loi sur les faillites entrée en vigueur en novembre dernier, une entreprise peut présenter à la cour une requête afin de retarder l'exécution d'un mandat de faillite.

Nader Barsoum explique qu'il a demandé la protection de la cour parce que la Corporation de crédit aux entreprises des T.N.-O lui a demandé de rembourser un prêt de 400 000$. Ce prêt avait servi à financer l'agrandissement de son édifice afin d'y inclure un restaurant et une salle de jeux vidéos. Il ajoute qu'il versait 5000$ par mois en paiement de cette dette plutôt que les 8000$ qui avaient été convenus.

Il juge que ses problèmes viennent principalement du fait qu'il a commandé trop de marchandises par bateau au cours de l'été dernier. «Mais ma compagnie est rentable. L'an dernier j'ai réalisé pour 100 000$ de profits. C'est vrai que mes livres ne sont pas en ordre en ce moment, mais les créanciers ne m'ont pas donné assez de temps pour relancer mon affaire suite à l'expansion de novembre dernier. Le gouvernement devrait s'occuper d'aider les entreprises plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues».

Autre point de vue : celui des employés. Certains se sont plaints de ne pas avoir été payés par leur patron. Le soir du 11 mars dernier, onze d'entre eux se sont réunis au Brown Building afin de savoir ce qu'il adviendrait d'eux en cas de faillite. Le gérant de la banque Royale à Iqaluit, Raymond St-Arnaud, confirme avoir contribué à l'organisation de cette soirée d'information. Selon ses dires, les employés de Barsoum le relançaient tard dans la nuit afin de connaître le sort qui les attend. M. Nader Barsoum a indiqué qu'il avait déjà remercié cinq de ses employés dans le cadre de son plan de restructuration.

Il se dit également confiant que son offre de remboursement saura satisfaire ses créanciers. Il ▪ maintenant jusqu'au 31 mars pour trouver une solution viable et la présenter à la cour. Après cela, les fiduciaires enverront une lettre à chacun des créanciers, les informant du contenu de l'offre et leur demandant s'ils acceptent ou non cette proposition. «Je n'ai pas l'intention de me coucher par terre et de mourir. Je vais me battre de toutes mes forces et je vais gagner. Je réussirai envers et contre tous. C'est tout ce que j'ai à dire», conclut Nader Barsoum.

D'autres informations du Nunavut page suivante. En particulier un article de notre correspondante d'Igloolik, Georgia, consacré à la fête scientifique d'une école de l'Arctique de l'est.

Pourquoi Nunavut et pas Arctique de l'est ?
Conscient de l'évolution politique qui secoue les T.N.-O. d'est en ouest, *L'Aquilon* s'adapte aux nouvelles réalités du Grand Nord et vous présente sa nouvelle section de Nunavut.

Les recettes de Gordon Bleu

Le Caviar d'aubergines

Quand on pense «fête», on pense champagne, ce merveilleux liquide mis au point par un curieux moine appelé Perignon. Ce bonhomme avait le temps et les moyens de s'embarquer dans une telle aventure (une fois devenu le procureur de l'abbaye d'Hautvillers, il y produisait les meilleurs vins dans une superbe cave). Son secret : remuer les bouteilles qui étaient stockées sur des pupitres, pour que le dépôt glisse dans le col, contre le bouchon. Ainsi, les bouteilles, tête en bas, sont agitées durant deux ou trois mois pour que le champagne soit parfaitement limpide. Ensuite le col est gelé dans une solution d'eau salée et le dépôt expulsé (action appelée le dégorgement).

Une fois le champagne prêt à boire, il est mis en vente. La conservation n'ajoute rien à la qualité, et est même déconseillée. La pratique de faire refroidir les flûtes dans le congélateur est à proscrire, et le fait de verser le champagne dans un verre mouillé ou savonneux tuerait aussitôt les bulles et la mousse.

Souvent on entend parler de *sabrer* le champagne, mais aussi de le *sabler*. Y a-t-il une différence? Le Chef Gordon Bleu a fait quelques recherches afin de rafraîchir sa mémoire et d'aider ses lecteurs et lectrices à parler Vaugelas. Non seulement vous apprenez les secrets de la gastronomie en lisant cette chronique, mais vous saurez aussi dialoguer en toute confiance lors des rencontres culinaires.

Le mot *sabler*, utilisé conjointement avec le champagne, signifie l'action d'en boire abondamment (quel plaisir), tandis que *sabrer le champagne* est l'action de trancher d'un coup de sabre le goulot de la bouteille. Mais vous direz qu'il est dangereux d'ouvrir une bouteille de cette façon à cause des tessons qui pourraient se trouver dans le champagne. Heureusement, le goulot est nettoyé des débris par la force du vin sous pression. Vous pouvez donc boire ce qui reste sans danger. Il faut cependant faire attention quand on sabre une bouteille - le bouchon sort à une vitesse qui peut atteindre 70 km/h sur une distance de 3 m. Assurez-vous de bien viser pour éviter les procès! La règle, donc, pour vous rappeler la différence, est celle-ci : il faut d'abord *sabrer* le champagne si on veut en *sabler*.

Qui dit champagne, dit caviar. Certes, on a pas toujours le goût d'en manger, ni les moyens, à moins d'habiter la colline parlementaire, surtout en ces temps de R...

Il existe plusieurs variétés de caviar. Il y a le caviar russe qui provient des oeufs d'esturgeon, pêché dans la mer Noire et la Caspienne. Il est classé selon sa qualité (couleur, grosseur, forme des oeufs) en trois grandes catégories : le Beluga, l'Ossetra, et le Sevruga. Le caviar iranien provient lui aussi de l'esturgeon. Ensuite, il y a le caviar rouge qui est l'oeuf de saumon; et les oeufs de lump, qui est un poisson nordique. Mais il y a une autre sorte de caviar peu connu - ▪ caviar d'aubergines, un vrai délice, et facile à préparer pour les apprenti(e)s du Chef Gordon Bleu.

1 grande aubergine
4 gousses d'ail finement hachées
le jus d'un citron
sel, poivre
1 branche de thym haché
1/3 de tasse d'huile d'olive

Fendez l'aubergine en deux dans le sens de la longueur. Emballez-la dans du papier d'aluminium et posez-la sur une plaque allant au four. Enfournez-la à 300°. Au bout de 30 minutes environ, piquez-la d'un couteau afin de vérifier la cuisson. Le couteau doit y pénétrer sans trop de résistance. Retirez-la du four et laissez refroidir. À l'aide d'une cuillère, videz toute la chair, que vous hachez et ajoutez aux autres ingrédients, sauf l'huile. Versez cette dernière en mince filet, en remuant pour que le tout se mélange bien. Laissez refroidir au réfrigérateur; vérifiez et rectifiez l'assaisonnement. Vous pouvez servir ce caviar d'aubergines sur des toasts, ou dans une miche de pain que vous avez préalablement vidée (quand il n'y reste plus de caviar, vous pouvez manger la miche). Ce *caviar* se sert également comme plat d'accompagnement. Il se marie très bien avec l'agneau.

Vous pouvez aussi ajouter du persil haché à ce caviar pour lui donner un peu de couleur. Le persil a presque toujours sa place à table. Bien lavé, pour en enlever le sable, le persil aide à rafraîchir le palais et aide à la digestion.

Dans la prochaine chronique, le Chef Gordon Bleu traitera de certaines questions culinaires qu'on lui a posées. N'oubliez pas qu'en cuisine, comme dans la vie, il ne faut pas avoir peur d'essayer des choses nouvelles, de poser des questions, d'expérimenter, même si le résultat n'est pas une grande réussite, et, surtout, d'échanger vos nouvelles connaissances avec d'autres.

Bon Appétit!

L'exposition scientifique de l'école Ataguttaaluk d'Igloolik

Georgia

Toute la communauté d'Igloolik a été invitée à assister à l'exposition scientifique des élèves de l'école Ataguttaaluk qui s'est tenu le 18 février dernier.

Plusieurs projets scientifiques étaient présentés, allant d'une démonstration d'ombres chinoises par les élèves de la maternelle jusqu'aux dégustations d'échantillons d'eau potable. Avant même de pénétrer dans le gymnase, les visiteurs se laissaient emporter par l'esprit de l'exposition grâce à quelques expériences concernant la gravité. L'une d'elles, intitulée «Comment perdre un billet de 2$?», invitait les gens à ramasser le billet sans plier les genoux et sans bouger les pieds.

La scène centrale, occupée par les travaux des élèves de la maternelle à la troisième année, proposait aux visiteurs d'utiliser des ordinateurs, de regarder dans un microscope, de comparer la force et la dextérité respectives de leur main droite et de leur main gauche puis de lire une version braille de la revue *Sélection du Reader's Digest*. Diverses fourrures étaient suspendues autour de la section réservée aux élèves de la troisième année. Dans cette section, il y avait un appareillage servant à reproduire le profil d'un animal et divers jeux sur la faune. Un dessin grandeur nature d'un ours polaire a attiré plusieurs des visiteurs. Ceux-ci étaient invités à comparer leur taille avec celle de l'ours et à mesurer une patte d'ours polaire (40 cm).

Sur le plancher du gymnase, les élèves de troisième et quatrième années présentaient plusieurs expériences sur la lumière et les sons; les visiteurs pouvaient chanter dans une boîte pour constater un phénomène d'amplification sonore ou jouer avec des «bouteilles musicales». De plus, il était possible de faire un test pour savoir quelle marque de savon produisait le plus de bulles ou bien pour évaluer le degré de rétention d'eau de diverses marques de couches jetables.

Au niveau de l'élémentaire, le premier prix a été décerné à la classe de Mary Ungalak et Kangok Akitiq pour leur présentation pleine d'imagination sur la façon dont les Inuit utilisent les différentes parties d'un animal : la peau pour faire des vêtements, les os pour créer des outils, etc.

Des animaux en pâte à modeler et des dessins amusants et charmants de diverses espèces animales avaient été réalisés par les élèves de quatrième et cinquième années. Leur petit livret bien imprimé et relié sur le thème de la météorologie démontrait leur maîtrise des logiciels de mise en page. Une autre présentation de ces élèves démontrait certains phénomènes de friction, notamment le frottement d'une gomme à effacer sur une main et la production d'un son en frottant un doigt sur le rebord d'un verre.

Une voute céleste préparée par les élèves de cinquième et sixième année recouvrait une large section d'un mur. On pouvait distinguer les constellations du zodiaque, le soleil et la lune. Un dispositif permettait aux visiteurs de projetter au mur leur signe du zodiaque.

Les élèves de septième et huitième années ont fait un exposé sur les voyages spatiaux et aussi sur les différentes sortes de baleines.

Le premier prix pour ces classes intermédiaires est allé à la classe de Ellie Baxter et Rosalie Alaralak pour leur démonstration de physique. Leur aire de présentation était constamment envahie par les visiteurs qui s'impliquaient dans des expériences de tension avec le vent et l'eau, la production de couleurs diverses en mélangeant du lait, du savon et des colorants alimentaires, une démonstration en électricité où ils devaient éviter de faire sonner une cloche. De plus, plusieurs espéraient pouvoir se régaler de crème glacée préparée sur place.

Les élèves de neuvième année avaient réalisé un sondage sur les cotes d'écoute de la télévision.

Les bulletins de nouvelles ont remporté la palme alors que les émissions de la Inuit Broadcasting Corporation et les sports se sont partagés la deuxième place, suivis de près par les films. Ces élèves étaient aussi responsables des expériences de gravité à l'entrée de l'exposition et d'une projection colorée d'étoiles et de planètes au plafond d'une tente de toile blanche.

Parmi les démonstrations des classes supérieures du secondaire, il y avait des modèles de l'anatomie humain ainsi qu'une section sur la biologie animale. Cette dernière section ■ valu le premier prix à Joseph Idlout. Il y présentait la relation entre prédateur et proie, en se basant sur des échantillons d'excréments, de régurgitation et de squelettes de petits animaux reconstitués à l'aide du contenu stomacal de hiboux des neiges.

Faut-il des subventions pour faire du théâtre?

Par Danyèle Lacombe

Les subventions gouvernementales dont ont bénéficié les troupes de théâtre français à Edmonton depuis une vingtaine d'années ont-elles véritablement été un avantage? L'idée que les subventions sont essentielles et indispensables est-elle justifiée? Serait-il possible qu'une telle dépendance soit une des causes des difficultés que vit présentement le théâtre français en Alberta?

Lorsque le ministre des Finances, Don Mazankowski, a présenté son exposé économique et financier, le 2 décembre dernier, les compagnies membres de l'Association des théâtres francophones hors Québec ont déclaré que c'était «la guillotine pour les théâtres francophones».

A première vue, ces coupures semblent être un coup fatal. Mais en examinant de plus près la situation du théâtre en Alberta, on est porté à croire que les subventions ont, d'une certaine façon, plutôt nui à son développement.

Autrefois, avant les subventions du gouvernement, les troupes de théâtre albertaines bénéficiaient d'une attitude positive et dynamique de la communauté. Dans les années soixante, les troupes «Collégien comédien» et «Rideau rouge» sont parvenues à monter plusieurs pièces par année en collaborant entre elles et avec les membres de la communauté pour construire les scènes, fabriquer les costumes et, surtout, pour jouer. Tous les participants, qu'ils aient été directeurs, metteurs en scène, techniciens ou artistes, offraient leurs services gratuitement.

Vers la fin de la décennie, avec la mise sur pied de programmes d'aide pour les minorités francophones hors Québec, cette interaction allait s'amenuiser.

Avec la fondation du Théâtre français d'Edmonton, une demande de subvention avait été faite au Secrétariat d'Etat en vue de se doter d'un directeur professionnel: ce fut le début de l'époque des subventions. Avec autant d'argent, on pouvait même se payer des salaires! Mais toute bonne chose a un prix, et le prix qu'a dû payer le Théâtre français a été la perte de la participation des bénévoles de la communauté. Et à mesure que le bénévolat diminuait, la dépendance des subventions augmentait.

Le Théâtre français donnait de plus en plus l'image d'une tour d'ivoire où le public n'avait plus d'autre rôle que d'assister aux spectacles et féliciter les artistes. On avait maintenant des professionnels pour s'occuper d'un domaine artistique.

Depuis le 11 juin 1992, avec la fondation de l'Unithéâtre, une nouvelle ère semble avoir débuté pour le théâtre français en Alberta. Il y a du sang neuf au sein de l'association, des jeunes qui n'ont pas connu l'époque de l'Etat providence. Pour eux, donc, l'annonce des coupures budgétaires, ce n'est pas «la guillotine» pour le théâtre français.

«Il faut retrouver l'esprit d'équipe», affirme Daniel Cournoyer, assistant-directeur de l'Unithéâtre. «Il faut qu'on ait l'appui et la participation de la communauté pour construire quelque chose de solide, de concret».

Selon la directrice, Guylaine Normandin, «il faut diminuer la proportion de nos revenus qui viennent du gouvernement et augmenter la levée de fonds auprès des compagnies et des particuliers. Et augmenter le bénévolat».

Une des stratégies que propose l'Unithéâtre est de participer plus activement aux événements communautaires. En d'autres mots, il s'agirait d'assurer une certaine visibilité poour attirer les gens. «Il ne faut pas attendre que les gens viennent vers nous, il faut aller vers eux», remarque Guylaine Normandin.

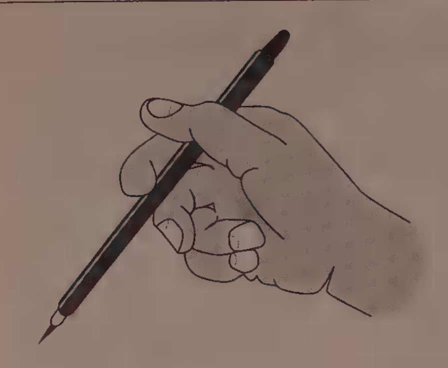
Un autre moyen de recréer un esprit communautaire serait de collaborer avec d'autres compagnies de théâtre. L'interaction entre l'Unithéâtre et le théâtre du Coyote d'Edmonton est certainement un élément positif. Le Coyote engage des apprentis et, par la suite, ces derniers, ayant déjà une base de formation, se rendent à l'Unithéâtre comme bénévoles.

L'Unithéâtre estime qu'une bonne relation avec les compagnies anglophones de théâtre peut aussi comporter ses avantages. À Edmonton, ces troupes de théâtre sont nombreuses et le domaine théâtral est bien développé. Au niveau des ressources, les possibilités d'échanges sont nombreuses.

«Il ne faut pas devenir un ghetto», affirme Guylaine Normandin. Les chances que le théâtre français en Alberta se transforme en ghetto sont pourtant minimes puisqu'il semble se développer un intérêt au niveau de tout l'Ouest pour le théâtre. Et selon Daniel Cournoyer, si le théâtre français hors Québec veut progresser, la collaboration interprovinciale est primordiale.

C'est le Festival théâtre-jeunesse, une activité qui existe déjà dans la plupart des provinces de l'Ouest, qui servira de lien pour initier la coopération des troupes de l'Ouest. L'an prochain, un festival interprovincial sera organisé et les gagnants de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba pourront y présenter des pièces.

L'enthousiasme qui se fait sentir dans les locaux de l'Unithéâtre est une bonne indication que les coupures de subventions ne sont certainement pas fatales. L'alternative aux subventions gouvernementales est le bénévolat, une option qui promet de redonner au théâtre un air épanoui et confiant.



Prenez la plume !

... ou le clavier ... ou le crayon.*

* Seuls les manuscrits gravés sur des tablettes d'argile ne seront pas acceptés pour des raisons de friabilité.

Et arrondissez vos fins de mois grâce à un petit revenu supplémentaire.*

* Contrairement à l'illustration ci-contre, nous payons en dollars canadiens pour des raisons d'économie et aussi afin de ne pas créer de panique sur le marché monétaire international.



Devenez correspondant pour l'Aquilon

15¢ du mot

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9*

* Veuillez prendre note que les demandes de renseignements sur nos conditions avantageuses ne seront pas rémunérées.

Guide de rédaction gratuit

Le petit Guide de rédaction journalistique de *L'Aquilon* est un outil indispensable pour toute personne désireuse de prendre sa vie en main. Des trucs inédits vous seront dévoilés :

- Comment éviter les grands mots à 15¢ pour les remplacer par des locutions synonymes à 30¢ ou 45¢ (TPS comprise);
- Comment flatter ignonieusement le directeur ou la directrice afin d'être publié;
- Comment utiliser un dictionnaire;
- Comment affranchir correctement l'enveloppe contenant (nous l'espérons) votre article;
- Et plusieurs autres trucs utilisés régulièrement par les plus grands journalistes.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 10, vendredi 19 mars 1993

L'égalité constitutionnelle des communautés francophone et anglophone au Nouveau-Brunswick

La victoire acadienne de Mulroney

Ottawa, le 12 mars 1993 (APF)- Deux cent trente-huit ans après avoir été dépossédée de ses biens et déportée d'Acadie par les soldats anglais, la communauté acadienne peut maintenant prétendre à l'égalité avec la communauté anglophone dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Au cours d'une cérémonie protocolaire, le représentant de la Reine au Canada, Ramon Hnatyshyn, a signé la proclamation qui consacre à tout jamais dans la Constitution canadienne l'égalité des deux communautés au Nouveau-Brunswick.

Ce geste venait ainsi conclure ce que le premier ministre de la province, Frank Mckenna, ■ qualifié de «longue marche vers l'égalité». Elle a débuté il y a 25 ans avec l'adoption par l'ex- premier ministre Louis Robichaud de la Loi sur les langues officielles.

L'événement aurait pu passer presque inaperçu. Mais le gouvernement avait manifestement décidé que cette troisième modification de la Constitution canadienne depuis 1982 n'allait pas rester dans l'ombre.

C'est donc en présence de dignitaires et de nombreux invités du Nouveau-Brunswick, dont le lieutenant-gouverneur de la province Gilbert Finn et le président de la SAANB(Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick), Germain Blanchard, que le Gouverneur général du Canada a signé la proclamation.

Le premier ministre canadien Brian Mulroney ne cachait pas sa joie devant cet accomplissement, lui qui a été écorché vif après ses échecs répétés dans le dossier constitutionnel. Et quoiqu'on en dise, a insisté M. Mulroney, l'événement n'est pas banal. Il souhaite même que le Nouveau-Brunswick serve d'exemple au pays. «Je pense que nous allumons un flambeau...Je formule le souhait que les gens du Nouveau-Brunswick sauront en préserver la flamme et qu'elle servira de phare, de guide vers la réconciliation et l'unité nationale».

«On a finalement réussi à avoir ce qu'on voulait a déclaré à l'APF le président de la SAANB, M. Germain Blanchard. Mais, ajoute-t-il, les Acadiens ne doivent pas s'asseoir sur leurs lauriers. C'est un pas dans la bonne direction. Ça nous donne l'assurance de conserver nos acquis dans les institutions sociales, culturelles et éducatives».

Selon M. Blanchard, les Acadiens ont obtenu le maximum qu'il était possible d'obtenir sans prendre le risque de retarder indéfiniment le processus constitutionnel.

Car si les Acadiens peuvent prétendre à l'égalité dans les domaines de la culture et de l'éducation, il n'en est pas de même dans le domaine économique.

Le député conservateur Jean Gauvin du Nouveau-Brunswick a rappelé que la loi provinciale qui consacre l'égalité des deux communautés linguistiques dans la province avait été l'oeuvre du Parti conservateur.

Selon lui, la proclamation royale annonce la fin des luttes acadiennes pour l'éducation, la langue et la culture.

Il croit que l'enchâssement de l'égalité dans la constitution canadienne va rapprocher les deux communautés, même au sein de son propre parti, divisé sur la question. «On est en train de rebâtir le parti avec des gens qui croient dans l'égalité des deux communautés linguistiques».

The Press Independent en mauvaise posture

Trois salariés mis à la porte

Lee Selleck, le directeur de l'hebdomadaire, Dorothy Chocolate, responsable de la photo, et Richard Gougeon, rédacteur en chef, ont emballé leurs affaires mardi 16 mars. Ainsi en a décidé le conseil d'administration de la Native Communication Society (NCS), qui possède le journal.

«Ils nous ont dit qu'il faudrait quitter les locaux cette après-midi. On ne sait pas pourquoi», expliquait mardi soir Lee Selleck, le directeur du journal. Il fait partie des trois salariés à plein temps du journal congédiés par les membres du conseil d'administration. C'est Gail Cyr, la directrice générale de la NCS, qui leur a transmis le message mardi matin.

Lee Selleck, Dorothy Chocolate et Richard Gougeon avaient été informés en février par le conseil d'administration de la NCS que la situation financière du journal était très mauvaise. On leur avait également indiqué qu'ils pourraient être licenciés prochainement. Ces trois employés et d'autres avaient proposé la semaine dernière de racheter l'hebdomadaire qui en est à sa 23ième année d'existence. Le conseil d'administration de la NCS s'était donné jusqu'à lundi pour prendre une décision. Il ne s'est pas encore prononcé, mais cette mise à pied fait office de réponse.

Les trois employés mis à la porte et le conseil d'administration de la NCS cherchent chacun de leur côté des moyens légaux pour poursuivre leur action. Il y ■ de fortes chances que cette affaire se poursuive devant les tribunaux. Le président du conseil d'administration, Pat Burke, indique que l'hebdomadaire sera malgré tout dans les kiosques vendredi 19 mars. Ce dont doute Lee Selleck, qui leur a souhaité «Bonne chance».

En 1992, *The Press Independent* a été reconnu comme le meilleur journal de sa catégorie par l'Association des journaux hebdomadaires de l'Alberta. *The Press* a par ailleurs obtenu la deuxième place du concours pour le meilleur hebdomadaire organisé par l'Association des journalistes autochtones américains.

E.C.

Coïncidant avec la présence de la Commission canadienne des relations de travail

Plusieurs leaders syndicaux se réunissent à Yellowknife

La semaine dernière a été une semaine occupée pour les syndicalistes de Yellowknife.

Tout d'abord, il y a eu la Commission canadienne des relations de travail qui a tenu des audiences les 9, 10 et 11 mars derniers. À cette occasion, une association de travailleurs a tenté de supplanter l'actuel Syndicat canadien des travailleurs unis de l'acier (SCTUA) en tant qu'agent négociateur à la mine Giant de la compagnie Royal Oak Mine. Ce dernier syndicat représente les travailleurs en grève depuis le 23 mai.

La Commission s'est déplacée jusqu'à Yellowknife afin de s'informer sur trois points : l'association des travailleurs est-elle dominée par l'employeur? Doit-il y avoir un vote pour décider de l'agent négociateur? Si un tel vote s'impose, qui est autorisé à voter?

La compagnie fait fonctionner la mine actuellement grâce à des travailleurs à contrat, des membres du syndicat actuel qui ont franchi les piquets de grève et de nouveaux salariés permanents. La compagnie a aussi congédié près de quarante grévistes depuis le début de la grève. La décision de la Commission sera bientôt rendue publique.

Le 12 mars, le SCTUA a tenu une soirée bénéfice à l'hôtel Explorer et a recueilli plus de 17000$ pour venir en aide aux grévistes et à leurs familles.

Jean-Claude Parrot, vice-président du Congrès du travail du Canada, et Svend Robinson, député fédéral néo-démocrate, se sont adressés à une foule de plus de 300 personnes.

Le député Robinson a affirmé qu'il était venu à Yellowknife afin de rappeler à la présidente de la Royal Oak Mine, Peggy Witte, que le Canada ne tolérait pas les briseurs de syndicat. Le lendemain, Jean-Claude Parrot ■ tenu un discours lors de la conférence sur le racisme en milieu de travail organisée par la Fédération du travail. Par la suite, il est allé visiter les lignes de piquetage à la mine Giant.

Le 14 mars, la Fédération du travail tenait une conférence sous le thème «Travaillons ensemble». Les droits de la personne dans les T.N.-O., les droits autochtones et la culture autochtone septentrionale furent débattus lors d'ateliers.

Un Déné de Fort Resolution, également membre du syndicat des métallurgistes, Robbie Beaulieu, a tenté d'expliquer à une audience majoritairement blanche pourquoi les groupes autochtones veulent que leurs droits collectifs soient reconnus avant de mettre en place une charte étrangère des droits de la personne. Mary Pitawanakwat, une militante ojibway, estime que la conférence a été un succès puisque les autochtones et les non-autochtones poursuivaient toujours le dialogue à la fin des travaux.

Des participants enthousiastes souhaitent maintenant former un organisme de protection des droits de la personne dans les T.N.-O.

Marina Devine



La première semaine française à l'école Saint-Joseph de Yellowknife a été placée cette année sous le signe de l'Acadie. Jeudi 11 mars, les élèves se sont succédés sur la scène pour présenter des spectacles. Ils ont aussi réalisé des travaux exposés un peu partout dans l'école.

S O M M A I R E

Semaine de la francophonie Cahier spécial
pages 5, 6, 7

Portraits de francophones 2
Informations territoriales 3
Éditorial : Les mordus de la francophonie 4
Quoi de neuf ? 8
Chronique juridique 9

Chronique culturelle
voir en page 9

Portrait

Christiane Lacasse-Clarke, l'envers de l'art

C'est une femme élancée aux cheveux noirs dont l'histoire, forcément réductrice ici, peut s'écrire avec deux mots : art et thérapie. Installée dans la cuisine de sa longue roulotte, tandis que son petit garçon s'applique à construire un puzzle, Christiane Lacasse-Clarke revient sur son passé. L'art-thérapie l'a séduite il y a une dizaine d'années : «Tu exprimes tes angoisses par le biais de la métaphore et du dessin ou de la peinture».

Etes-vous capable d'être spontané? De dessiner soudainement, sans réfléchir ou si peu, ce qui vous passe par l'esprit? C'est l'un des fondements de l'art-thérapie.

Christiane Lacasse-Clarke repense à ce «patient qui n'était pas capable de symboliser, de dessiner. Il a réalisé qu'il ne pouvait pas être spontané. Il trouvait ça trop enfantin. C'était une défense, une peur. On se juge d'une façon très impitoyable. Le but de l'art-thérapie, explique Christiane, c'est d'être capable de toucher davantage l'inconscient avec des moyens différents».

L'art, elle baigne dedans depuis l'âge de 20 ans, lorsqu'elle quitte le foyer familial de Trois-Rivières où elle est née pour s'installer à Montréal, «avec un chum musicien». Elle s'inscrit aux beaux-arts où elle suit des cours durant trois ans, de la gravure sur bois et des eaux fortes principalement. «Je me souviens de Montréal, lorsque je suis arrivée, comme d'une ville épeurante. Je n'avais plus d'ami(e)s. On a recommencé à zéro».

En 1975, alors qu'elle termine ses études, premier contact, indirect, avec l'art-thérapie. Là, c'est elle qui dessine. Un décor pour le service de psychiatrie de l'hôpital Sainte-Justine. «C'était une murale pour la salle à manger des jeunes. Un pommier avec des pommes rouges. Pour moi les arbres c'est très important; ça représente les personnalités, c'est un symbole très fort. Le tronc peut être l'égo, les racines le passé, le feuillage les émotions, les pulsions. Si tu t'assieds au pied d'un arbre, ça peut te régénérer».

«Les murs ont une mémoire»

Ce projet réalisé à l'hôpital lui permettra de quitter le Québec pour l'Europe. «Je suis partie avec ma soeur pendant neuf semaines. Ça ouvre vraiment des horizons. J'ai retrouvé certaines racines, la présence du passé, une histoire de milliers d'années. Notamment en visitant les cachots du château d'Édimbourg. Tu as des frissons. J'y suis retournée il y a quatre ans, ils ont condamné les cachots, à la place il y a une entreprise. Je me suis sentie toute bête...Les murs ont une mémoire».

Le retour à Montréal est un peu dur. Pas de job pendant deux mois. «Je voulais travailler aves mon bagage en arts plastiques. Je me suis risquée dans le décor avec une association. J'ai présenté mes travaux à SRC, Télé-Métropole. J'ai fait des petits boulots à droite à gauche».

En 1979, à force de persévérance, Christiane décroche un stage à la TSR (Télévision Suisse Romande). Elle y travaille durant quatre mois comme décoratrice.

Ce stage lui permet de ne pas rentrer les mains vides à Montréal. Christiane obtient un contrat de un an à Télé-Métropole, toujours dans les décors. Elle travaillera finalement dans ce secteur pendant sept ans, jusqu'en 1986, époque à laquelle elle reprend des études.

«J'étais tannée de toujours chercher des contrats, de travailler à la pige. Et puis c'est à ce moment là que j'ai commencé à entendre parler de l'art-thérapie. Pour moi, l'art réduit à la création et aux expositions, ça ne m'a jamais vraiment intéressée, c'est égocentrique. Je voulais que l'art soit utile, qu'il y ait échange, interaction».

Expression à coups de pinceau

L'art-thérapie, Christiane l'approche sérieusement dans la fin des années 80, lorsqu'elle retourne aux études et obtient un certificat de psycho-éducation, puis suit une formation à temps partiel pendant trois ans sur l'art-thérapie.

Elle et son mari, qu'elle a épousé en 1979, décident d'adopter un enfant. Ian a maintenant quatre ans. Elle réussit à combiner ses deux emplois du temps, mère de famille et étudiante. «Je voulais faire les deux mais il me reste une thèse à rédiger».

Le mouvement de l'art-thérapie a été fondé dans les années 40 par Margaret Naumbeurg. Elle a commencé à demander à ses patients de faire des dessins spontanés. Aujourd'hui encore, ce mouvement est relativement peu développé mais suscite l'intérêt.

«L'art-thérapie ressemble beaucoup à la psychothérapie. Mais l'expression non-verbale domine. Le corps parle aussi. Le patient se retrouve devant une feuille blanche, ce n'est pas la peine d'avoir de l'adresse. Tu t'exprimes par le biais de la métaphore. La relation doit être fondée sur la confiance pour qu'il puisse exprimer ses peurs, ses angoisses. On travaille en groupe ou avec une personne. Comme n'importe quelle psychothérapie, c'est le patient qui apporte ses réponses. Ça, c'est la première étape. Ensuite il faut interpréter les symboles. Je travaille avec des hypothèses. Tu recherches l'événement traumatisant, tu le revis avec le patient». C'est en 1989 qu'ils déménagent dans les Territoires, à Yellowknife. «Je me suis dit pourquoi pas? J'aime l'aventure. De toute façon, je peux travailler en art-thérapie ici aussi».



Christiane a déjà donné une conférence sur ce sujet et travaille avec les services sociaux.

Son dernier travail de groupe? Une grande peinture, spontanée, réalisée par les Elles-Ténoises lors de leur colloque en janvier dernier. Christiane n'a pas confié son analyse de cette création colorée.

Emmanuel Carcano

Causes français, tu me facilites la vie !

Aller chercher le courrier au bureau de poste de Yellowknife, ça ne me déplait pas. Mais faire la queue pour acheter dix timbres au guichet ou pour faire peser un paquet, j'aime un peu moins. Je pense que je ne suis pas le seul à partager ce sentiment.

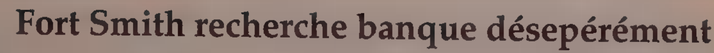
Chaque fois, je regarde d'un air goguenard les panneaux qui portent la mention «Services en français disponibles». Vais-je, cette fois-ci, demander à être servi en français pour acheter trois malheureux timbres? Le temps d'y penser, me voilà devant le guichet, et les mots sortent de ma bouche en anglais.

Lundi 15 mars, j'arrive tout frétillant au bureau de poste pour retirer un gros paquet. Je me présente au guichet en papotant avec une amie francophone. La personne qui se trouve derrière le guichet ce jour-là me parle spontanément en français. Et ça tombe plutôt bien, parce que les douanes m'ont fait une drôle de blague et je préfère râler en français plutôt qu'en anglais. Je me vois dans l'obligation de payer 64 dollars de TPS sur mon colis, ce qui n'est pas normal, puisqu'il s'agit d'un objet m'appartenant que j'ai simplement fait venir de chez moi. Attentif et heureux de pouvoir comprendre sans peine, j'écoute les explications de la postière...Remplir un formulaire de plainte, aller voir les douanes au deuxième étage, tout me semble tellement plus simple. L'affaire risque tout de même de prendre du temps.

Le lendemain matin, je me présente aux douanes avec mes reçus, tout ce qui me semble indispensable pour régler ce quiproquo. Cette fois-ci, je n'hésiterais pas à demander à être servi en français. Je n'ai pas envie de perdre 64 dollars pour un simple malentendu lié à ma maîtrise moyenne de l'anglais. J'ai à peine le temps de dire bonjour et d'expliquer mon cas en anglais, le fonctionnaire des douanes m'aborde en français. Soulagement. Je n'aurais pas besoin d'ameuter tout l'étage pour trouver un francophone. Il est là et m'explique tranquillement ce que je dois faire. Je sors du bureau l'esprit léger, sachant précisément ce qu'il me reste à faire et certain d'avoir saisi les finesses des rouages administratifs.

Quant aux 64 dollars, il me faudra attendre environ deux mois pour les récupérer. Reste une question qui me taraude : la procédure de remboursement est-elle plus rapide en français ou en anglais?

E.C.



Réunion d'un comité exécutif élargi de la FFT

Premiers pas vers l'adoption d'un plan d'action triennal

La Fédération franco-ténoise (FFT) s'est réunie à Yellowknife les 13 et 14 mars en comité exécutif élargi afin de poursuivre l'élaboration de son plan d'action pour les trois prochaines années.

Selon la présidente de la FFT, Mme Diane Mahoney, la réunion du Comité exécutif élargi a permis d'entamer «une étape cruciale, soit celle de travailler concrètement sur les priorités identifiées lors de l'assemblée générale spéciale tenue plus tôt cette année, en février».


Photo Alain Bessette

Michel Prince a reçu une plaque souvenir commémorant ses années de service bénévole au sein de l'exécutif de la F.F.T.

Parmi la dizaine de secteurs d'intervention soulevés lors de cette assemblée générale spéciale, trois d'entre eux ont été abordés par l'exécutif : le secteur culturel, le secteur des services gouvernementaux en français et le secteur de l'éducation.

Dans le secteur de la culture, le groupe de travail s'attend à ce que la FFT et ses composantes puissent élaborer un protocole d'entente avec la Société Radio-Canada afin que ses émissions radiophoniques et télévisuelles soient accessibles dans toutes les localités où se trouve une association francophone.

Une politique de développement culturel

D'ici trois ans, les jeunes devraient aussi avoir accès à plus de produits culturels francophones répondant à leur goût. Afin d'aider les associations à organiser leurs activités culturelles, la FFT compte produire un guide des ressources culturelles accessibles ainsi qu'un guide de production mettant en valeur l'expertise développée dans le Nord. Il semble également se dégager la nécessité de développer une vision d'ensemble plus large et à plus long terme du secteur culturel dans les T.N.-O., notamment par le biais de l'élaboration et de l'adoption d'une politique de développement culturel. Le Comité envisage d'autre part de produire une activité culturelle d'envergure territoriale qui mettrait en valeur la diversité culturelle francophone des Territoires. Cette activité viendrait souligner le quinzième anniversaire de la FFT.

Au niveau des services en français, la FFT compte identifier les besoins réels des diverses communautés francophones et amener celles-ci à fixer leurs priorités. Cela permettrait aux gouvernements territorial et fédéral d'affecter les ressources là où la population en a le plus besoin plutôt que là où les ressources satisfont le mieux les besoins de la bureaucratie gouvernementale. Cette activité devrait aider les gouvernements dans leurs processus de planification.

Le secteur de l'éducation n'a été que partiellement développé. Néanmoins cela a permis d'identifier un besoin d'encadrer davantage les parents dans leurs démarches visant à obtenir de bons programmes d'enseignement du français langue première et de soutenir ceux qui favorisent davantage les programmes d'immersion en raison de leur propre développement communautaire. Finalement, il devrait se former un comité territorial des parents.

Lors des discussions sur ce secteur d'activité, il est devenu évident pour tous les participants que les parents s'organisent de façon de plus en plus autonome, rendant les interventions de la FFT moins indispensables que par le passé.

Le groupe de travail était composé d'une dizaine de personnes représentant les diverses communautés membres de la FFT ainsi que quelques employés. Il s'attend à pouvoir aborder le reste des secteurs plus tard au mois de mai. Si le groupe respecte cet échéancier, la FFT sera en mesure d'adopter son plan d'action triennal lors de son assemblée générale annuelle de septembre prochain.

Alain Bessette

Fort Smith recherche banque désepérément

Le 4 juin prochain, la Banque de commerce (CIBC), implantée à Fort Smith depuis 36 ans, fermera ses portes. Ce qui pose un sérieux problème dans cette ville car la Banque de commerce est la seule banque.

Il y a ceux qui peuvent voyager, et ceux qui ont moins souvent l'occasion de bouger. Ceux-là trouvent la décision de la Banque de commerce plutôt amère.

Si elle ferme ses portes comme prévu, comment les habitants de Fort Smith règleront-ils leurs affaires courantes : retraits, dépots d'argent par exemple?

«Personnellement, explique Christine Aubrey, interprète à l'hôpital, ça ne va pas m'affecter vraiment parce que je voyage. Mais ça va certainement affecter la communauté. Les petits salaires, par exemple. Il y a eu beaucoup de déceptions avec cette banque. Quand une succursale ne fonctionne pas, on la ferme».

Ce que confirme le maire de la ville, Dennis Bevington : «Ça fait partie de leur politique nationale. Ils coupent des branches et nous en sommes les victimes. Ils perdaient des clients et ils avaient des relations difficiles avec leurs clients».

Pour l'heure, deux banques sont intéressées pour venir s'installer à Fort Smith : la Banque de Montréal et la Toronto Dominion. Elles n'ont pas encore donné de réponses. De son côté, le maire s'efforce de persuader la Banque de commerce de maintenir ses services jusqu'à la fin de l'été.

Si jamais Fort Smith devait se retrouver sans institution bancaire, il faudrait encourager certains services de la ville à assurer la transition et fournir des liquidités par exemple.

En attendant, Dennis Bevington, qui dit avoir été «très surpris» par la décision de la Banque de commerce, reste «confiant».

E.C.

ÉDITORIAL

La francophonie des T.N.-O.

Une force de mobilisation qui nous étonne toujours

La fin de semaine dernière, une dizaine de personnes se sont réunies avec une seule question en tête: Qu'est-ce que je fais là, un week-end, alors que je pourrais être ailleurs à me la couler douce et jouir d'un repos bien mérité?

La réponse leur est apparue rapidement. Ils étaient là pour tenter de trouver des activités concrètes à réaliser au cours des trois prochaines années. Ils étaient là pour s'assurer que les prochains bénévoles à travailler pour la cause de la francophonie ténoise le fassent à l'intérieur d'un plan d'ensemble qui vise un même but. Bref, ils étaient là à se trouver d'autres raisons logiques de se gâcher leurs futurs week-end et ça pour les trois prochaines années.

Malgré tout, ils avaient encore le goût de rigoler entre eux, de se taquiner puis de se retrousser les manches afin de mener à bien le processus dans lequel ils s'étaient engagés au nom d'un idéal, le respect et le développement de l'identité franco-ténoise.

Alors que débute dans quelques jours la semaine de la francophonie canadienne, il est bon de réaliser l'immensité des efforts consenties par des dizaines de bénévoles et une poignée de permanents pour la cause de la francophonie ténoise.

Nous vivons dans un contexte démographique de faible nombre. Dans chacune des communautés, le nombre de personnes qui s'impliquent varie d'une vingtaine à moins de cinq. Dans plusieurs cas, il n'y a aucun salarié pour les aider et ailleurs, ceux en poste doivent déjà réaliser les tâches de deux ou trois employés.

Lorsqu'on parle de francophonie ténoise, on s'adresse régulièrement à plusieurs centaines de francophones vivant dans les T.N.-O. mais aujourd'hui c'est les quarante ou cinquante «mordus» de la francophonie qu'il faudrait souligner car sans eux «y en aurait pas de francophonie». La francophonie ce serait des centaines d'ex-francophones isolés dans une mer anglophone. Ce serait des petites cellules de quelques amis qui parlent encore français et s'intéressent encore à leur culture.

Si jamais au cours de la semaine de la francophonie vous venez à croiser ces «dérangés» des week-ends perdus, ces «illuminés» des soirées passées à échanger des soucis francophones, donnez-leur donc une petite tape d'encouragement sur l'épaule. Il est cependant déconseillé de leur demander quelle soirée ils seront libres pour vous accompagner au cinéma ou au restaurant car vous risquez soit de les faire pleurer lorsqu'ils consulteront leur agenda ou bien vous risquez d'attendre plusieurs mois avant de pouvoir vous glisser dans une page blanche de leur calendrier d'activité.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Marina Devine
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Collaborateur : Joël Tremblay
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et est publié tous les vendredis à 1200 exemplaires. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération franco-ténoise et de ses constituantes par le biais de la Société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

OPINION DES LECTRICES

Une ancienne rédactrice en chef de L'Aquilon nous écrit

Félicitations à l'équipe de *L'Aquilon* qui a réussi le défi d'en faire un hebdomadaire. Ayant été impliquée lors de la fondation de ce journal en 1986, je suis bien contente de le voir aujourd'hui se développer et devenir un organe d'information sérieux et soucieux d'offrir un meilleur service auprès de ses lectrices et lecteurs.

Occupant moi-même les tâches de rédactrice en chef de l'hebdomadaire francophone de la Saskatchewan, *L'Eau vive*, je suis bien consciente de l'adaptation par laquelle a dû passer le personnel de *L'Aquilon*. Je vous souhaite bonne chance et bienvenue parmi les hebdos francophones de l'Ouest!

Thérèse Doré
Régina

Une lectrice nous téléphone

Sophie Picard, de l'Association des parents francophones de Yellowknife, nous a téléphoné pour nous dire combien elle avait été satisfaite des services en français de l'hôpital Stanton.

Elle s'y était rendue avec son petit garçon de 4 ans et a grandement apprécié d'avoir eu près d'elle Jean-Guy Bouvrette, à titre d'interprète.

Écrivez-nous !

Courrier du lecteur
L'Aquilon
C.P. 1325
Yellowknife
T.N.-O.
X1A 2N9

SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Dans le cadre de la Semaine nationale de la francophonie, L'Aquilon vous présente une série d'articles portant sur la francophonie. La présentation de ces pages a été possible grâce au support financier de la Fédération franco-ténoise, du Secrétariat d'État du Canada, de la Commissaire aux langues des T.N.-O. et de l'exécutif du Gouvernement des T.N.-O.

L'évolution du fait français dans les T.N.-O.

Les francophones ont joué un rôle important dans la courte histoire documentée des Territoires du Nord-Ouest. Des francophones furent parmi les premiers à explorer le grand nord et plus tard les missionnaires catholiques participèrent à la fondation de nombreux villages. De nos jours, la communauté francophone des Territoires est vibrante et, après que son statut ait été réaffirmé à la suite de batailles juridiques, elle regarde vers le futur avec enthousiasme, malgré l'incertitude constitutionnelle.

L'époque des découvertes

Les premiers francophones à explorer l'ouest canadien en 1659 furent Pierre-Esprit Radisson et son beau-frère Médart Chouart dit Des Groseillers, deux français à la recherche d'aventures et attirés par les gains provenant du commerce des fourrures.

Plus tard, au 18e siècle, d'autres explorateurs, anglais et français, partirent vers l'ouest à la recherche du passage vers l'océan Pacifique. Parmi ceux-ci se trouvait Pierre Gaultier de la Vérendrye qui, sur les ordres du gouverneur de la Nouvelle-France de l'époque, quitta Montréal en 1731 à la recherche de la "mer de l'ouest". Il devait s'arrêter à Winnipeg.

Quelques années plus tard, en 1789, Alexander Mackenzie devint le premier homme blanc à descendre le fleuve qui porte son nom jusqu'à la mer de Beaufort. Avec lui se trouvait Laurent Leroux, un guide canadien-français qui avait fondé Fort Résolution et fut le premier Européen à se rendre du lac Athabasca au Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest en 1786.

Fourrures et religion

Après cette période de grandes explorations, le commerce des fourrures devint l'activité la plus importante dans le grand nord. Deux grandes rivales, la compagnie de la Baie d'Hudson et la compagnie du Nord-Ouest, se disputaient pour le contrôle de ce marché très lucratif. Ces deux compagnies devaient fusionner en 1823.

La deuxième vague d'Européens, et de francophones, à arriver dans les T.N.-O. fut celle des missionnaires catholiques, les Oblats de Marie-Immaculée, qui s'établirent à la Rivière Rouge en 1834. La mission d'évangélisation commencait.

C'est ainsi que l'abbé Thibault fit la rencontre des Chipewyans à La Loche en Saskatchewan en 1845. Un an plus tard, à La Crosse, en Saskatchewan, des prêtres utilisèrent l'alphabet syllabique pour enseigner l'évangile aux Chipewyans.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les Oblats et les Soeurs Grises ont le plus contribué à établir l'élément francophone. Certes, ce sont surtout les coureurs des bois et autres aventuriers qui ont laissé des descendants francophones, mais ce sont les ordres religieux qui ont mis en place les structures sociales permettant à la culture francophone de survivre dans les Territoires du Nord-Ouest.

Avec les années, il s'était aussi développé une importante communauté métis, issue de l'union de coureurs des bois et de femmes amérindiennes. Après que les rébellions de Louis Riel de 1869 et de 1885 aient échoué, plusieurs métis quittèrent le Manitoba pour aller s'installer dans la vallée du Mackenzie et plusieurs d'entre eux se sont intégrés à la culture amérindienne locale.

Les mines et le gouvernement

Duant la première moitié du XXe siècle, alors que l'économie du nord passe du commerce des fourrures à l'exploitation minière, le français et les langues autochtones subissent un recul.

La découverte de nouveaux gisements miniers donne lieu à une immigration massive de personnes de race blanche, en très grande majorité anglophones, venues dans le nord pour échapper au chômage chronique du sud.

En parallèle avec cette immigration, les populations francophones déjà en place n'ont pas toutes résisté à la pression de la majorité anglophone. Mais depuis ce temps, grâce à des politiques pan-canadiennes prônant l'égalité des langues française et anglaise, la situation du français s'est améliorée. Parler français n'est plus une honte et la communauté francophone lutte afin de mettre sur pied et de soutenir ses propres institutions culturelles. Depuis quelques années, le français est reconnu comme langue officielle des T.N.-O. tout comme sept autres langues dont l'anglais.

Joël Tremblay

L'identité francophone revue et corrigée

Le français, une langue internationale pour encore longtemps? Rien n'est moins sûr, surtout avec l'émergence des grandes zones de libre-échange (d'un côté la zone Canada-États-Unis-Mexique et de l'autre la Communauté économique européenne) qui risquent d'assurer une fois pour toutes la primauté de l'anglais sur les autres langues d'importance. C'est là un risque.

Qu'à cela ne tienne, les francophones peuvent se donner les moyens de vivre, de s'éduquer et de commercer en français clame Michel Guillou dans son livre *La francophonie: un nouvel enjeu mondial*. Et ainsi renverser la vapeur, parce que tout n'est pas perdu: «Il n'est jamais trop tard pour rien» tient à préciser l'auteur.

Le défi est de taille, mais combien possible. «Le français est aujourd'hui partagé par plus de 200 millions de locuteurs. Il peut l'être demain par 500 millions d'hommes et de femmes» écrit celui qui s'intéresse à la francophonie, la coopération et l'Afrique depuis de nombreuses années.

L'intérêt est là, intact, à travers le monde, croit le directeur de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française et recteur de l'Université des réseaux d'expression française. A preuve ces Etats, comme la Roumanie et la Bulgarie, qui ne cessent de gonfler les rangs de la francophonie officielle (47 Etats) lors des Sommets de la francophonie.

Pour que l'engouement perdure, la francophonie devra travailler aux chantiers primordiaux que sont l'économie, la communication et l'éducation, avec à sa tête la France, leader en la matière.

Un espace économique francophone est viable estime M. Guillou. Un espace «qu'il convient d'éveiller, d'animer, d'autant plus que se fait sentir l'accélération de l'Europe de l'Est, de l'Asie et du Liban en reconstruction».

Pourtant, seulement quatre pays francophones sont industrialisés et les pays francophones en voie de développement restent parmi les plus pauvres au monde. C'est là un écueil du grand marché francophone. D'où l'urgence de la mise en place d'une coopération intégrée et multilatérale entre ces pays du Nord et du Sud.

«L'Afrique noire, Haïti, le Cambodge, la Roumanie mais aussi la Louisiane et l'Acadie restent, toutes proportions gardées, parmi les parents pauvres, confrontés à un environnement peu favorable, au sous-développement et souvent même à une régression économique dramatique», déclare le professeur Guillou dans son ouvrage.

Et c'est à travers l'éducation, entre autres au primaire, que la France doit intervenir pour pallier à ces environnements peu propices à l'épanouissement de la langue de Molière. Déjà en matière d'études postsecondaires, la francophonie internationale aura permis d'établir chez nous un programme d'échanges interuniversitaires pour les universités de langue française hors Québec.

Et l'attrait des jeunes vers la sacro-sainte image américaine? «Je salue TV5 et j'en redemande!», s'exclame M. Guillou qui se dit d'accord avec cette télé qui repique des émissions des chaînes nationales de langue française. Mais ce n'est pas suffisant pour vendre la francophonie! La France doit se doter de canaux spécialisés et d'une télé à vocation internationale, qui sauraient créer une nouvelle approche télévisuelle. Vite un CNN à la sauce française!

Les écrits de M. Guillou interpellent directement les Français... pour que la francophonie devienne une ambition nationale. «Il y a là un aspect très français. En ce moment, il y a un débat sur la francophonie chez nous. Certains croient que le seul avenir de la France, c'est l'Europe», explique-t-il.


Photo : Didier Revol

À Yellowknife, la cabane à sucre du carnaval du caribou est l'une des activités les plus visibles des francophones de l'Ouest

Les francophones du Canada pourraient facilement se sentir exclus d'un tel débat. Mais, cette réflexion déborde de loin l'engagement français. Et le livre rappelle que la francophonie canadienne, habituée aux dures batailles, n'est pas isolée. «Ce qui est important de retenir, c'est que le combat francophone a un sens» dit ce Français installé à Montréal depuis 1990.

La lutte pour la sauvegarde d'une culture et d'une langue française ne serait plus l'apanage des minorités disséminées ici et là? Peut-être bien. Mais ce n'est pas vraiment là la propos de M. Guillou. Celui-ci voit en la francophonie une force offensive, résolument moderne. Et d'ajouter, sans équivoque, «qu'on doit sortir d'un discours ringard, historique».

«On ne peut pas se permettre d'être nostalgique, si on veut que la langue française reste encore internationale». En outre, pour lui, la francophonie se révèle par sa créativité. Elle est une réponse à un tas de problèmes, notamment en ce qui a trait à l'immigration massive. Plus, c'est une aspiration. Et son ouvrage, plaide-t-il, «a le mérite de proposer une nouvelle image de la francophonie, de donner de nouvelles pistes de réflexion». Le renforcement d'une identité, d'une appartenance française ne peut, à deux pas du 21e siècle, se vautrer dans le terroir: la francophonie internationale ne demande pas mieux que d'éclore au grand jour, renouvelée, plus déterminée et colorée que jamais.

Johanne Lauzon

SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Saint-Boniface: une force au coeur de Winnipeg

La présence de Saint-Boniface dans Winnipeg constitue un atout économique et touristique important pour la ville. Les Winnipégois commencent à s'en rendre compte et à exploiter cette ressource.

En décembre 1992, le Comité olympique canadien (COC) a dû choisir une ville canadienne pour accueillir les Jeux panaméricains de 1999, advenant que le Canada soit sélectionné comme pays hôte. Il semblerait que le bilinguisme ait été un des facteurs qui a fait pencher la balance en faveur de Winnipeg.

Sachant que le COC attachait beaucoup d'importance au bilinguisme, le comité manitobain en charge de la candidature de Winnipeg avait invité un francophone à faire partie de son exécutif. Le poste a été proposé à Laurent Bisson, qui s'est empressé d'accepter. «Ils voulaient un francophone qui connaissait bien la communauté francophone, qui participait aux activités de la communauté et évidemment, qui appréciait les sports!».

Laurent Bisson, ancien président du Festival du Voyageur, attribue une grande partie de la victoire au bilinguisme démontré par Winnipeg. «Notre présentation était entièrement bilingue, animée par Marcel Gauthier en français et Janice Filmon en anglais. Mais aussi, le soir avant, chaque délégation avait une soirée de réception et la nôtre était de loin la meilleure».

«Je dirais aussi qu'on était le mieux préparé. On avait déjà un réseau de 200 bénévoles en place dans des comités et des sous-comités. Notre premier ministre, Gary Filmon, et la mairesse Suzanne Thompson étaient là. Tous les détails étaient planifiés pour 1999.

«Dans notre présentation, on a souligné que tous les documents et les services (bénévoles) seraient offerts en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais). Toronto a présenté en anglais seulement et a beaucoup joué sur le fait qu'il y avait des grosses corporations qui étaient prêtes à mettre beaucoup d'argent. Les membres québécois du COC n'ont pas mordu. Au troisième tour de scrutin, quand c'était entre Toronto et Winnipeg, ils ont voté pour nous». Il y avait 12 Québécois et un seul Manitobain parmi les 48 membres présents.

«Je sais qu'on a impressionné tous les membres du COC et pas seulement les membres québécois. On en entendait parler longtemps après la fin de semaine du 5 décembre. En fait, le COC a décidé de tenir son assemblée annuelle à Winnipeg en 1994. Et quand ils seront ici, le comité en charge demandera sûrement les services des francophones, par exemple, des artistes».

La Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface reconnaît depuis longtemps la valeur économique de son quartier et milite pour qu'il conserve son cachet francophone.

«On veut redonner à Saint-Boniface le statut d'une ville au sein d'une ville; un statut qu'elle avait et qu'elle a un peu perdu depuis l'abolition de l'entité municipale, explique Richard Chartier, président de la Chambre. Suite à nos demandes, l'Acte de la ville de Winnipeg proclamée il y a six mois redonne au quartier de Saint-Boniface les frontières de l'ancienne ville. C'est le seul quartier de Winnipeg qui a son comité municipal.».

«Le fait d'avoir Saint-Boniface dans Winnipeg, c'est une situation unique dans l'Ouest du Canada. Il y a des avantages pour tous les Manitobains, par exemple pour attirer des industries. Depuis cinq ou six ans, il y a plusieurs compagnies de l'Est qui se sont installées à Winnipeg».

Il cite en exemple Pierre Péladeau, propriétaire de Québécor, qui a acheté le Winnipeg Sun; les frères Bienvenue d'Olympia Meats; Paul Desmarais du Groupe Investors; les frères Marcoux de Transcontinental; ou encore Marcel Dutil de Canam Manac.

«Tout récemment, la compagnie de communications Unitel a décidé de venir à Winnipeg et un des facteurs était la main-d'oeuvre bilingue. Royal Trust aussi. C'est à cause de l'élément bilingue que l'équipe nationale féminine de volley-ball a choisi Winnipeg, pour que certaines des joueuses puissent prendre des cours au Collège de Saint-Boniface».

«La ville commence à se rendre compte de l'avantage qu'elle a avec le côté francophone. Comme on essaie de leur dire, c'est un avantage pour nous, mais aussi pour Winnipeg et pour le Manitoba. Nous, on voudrait bien participer au développement de notre ville et de notre province».

Le rôle de la Chambre de commerce de Saint-Boniface, selon Richard Chartier, c'est de faire la promotion de son quartier, comme un maire le fait pour sa ville. «Nos priorités, c'est premièrement le développement touristique et économique de Saint-Boniface, mais aussi, la promotion du quartier comme cité universitaire, et aussi, comme spécialiste des soins de santé».

En plus d'être membre de la Chambre de commerce de Winnipeg et du Manitoba, la Chambre de Saint-Boniface est membre de celle du Québec. «Nous sommes certainement la seule chambre de l'Ouest affiliée. Ça nous donne accès à l'information qu'ils diffusent, et aussi, puisqu'ils ont 225 membres, ça nous permet de diffuser notre information. Je dirais que la plupart des compagnies qui ont choisi de faire des affaires ici viennent du Québec».

Karine Beaudette

La francophonie favorise le tourisme dans les provinces maritimes

L'air marin des provinces maritimes tend à changer d'odeur ces dernières années. Au centre d'un bassin de grandes villes anglophones se fait sentir une douce brise francophone. A l'avant-scène de l'Ile-du-Prince-Edouard en passant par la Nouvelle-Ecosse, le Cap-Breton et le Nouveau-Brunswick, la culture acadienne représente une petite mine d'or pour l'industrie touristique.

Certains grossistes en voyages, comme Tours Acadie, ont fait de la culture acadienne leur apanage. La jeune entreprise fondée en 1987 offre des forfaits vacances uniquement dans les régions de l'Acadie française des provinces maritimes.

Le Village historique acadien, situé au nord-est du Nouveau-Brunswick dans la péninsule acadienne, solidifie depuis quelques années le maillon du tourisme au rythme de la francophonie. Et les chiffres parlent par eux-mêmes. En moyenne, le Village attire 100,000 personnes par année.

Au gré des marées le fleuron de la culture acadienne, ancré au nord du Nouveau-Brunswick, a étendu ses tentacules vers le sud-est de la province. L'ouverture du Pays de la Sagouine l'été dernier, à Bouctouche, a donné un nouveau souffle à l'industrie touristique francophone dans la province. «Soixante-quinze mille visiteurs ont franchi les tourniquets de l'Ile-aux-Puces. D'ici quelques années, on compte accueillir 150,000 visiteurs» souhaite la directrice du Pays de la Sagouine, Thérèse Léger.

«Le Sud-Est de la province n'a jamais eu beaucoup de fierté à s'associer à la culture acadienne car il est englouti dans un bassin anglophone. La région aurait tout avantage, pour attirer les touristes, à développer un slogan», explique Mme Léger. Elle reconnaît aussi qu'il n'est pas nécessaire de chercher midi à quatorze heures pour attirer les visiteurs dans la ville natale de la Sagouine. «Une des ressources du Sud-Est, c'est l'aspect humain. Les gens l'ont, il s'agit de la faire ressortir. Le Pays de la Sagouine offre une plate-forme parfaite pour les visiteurs. Ils entrent dans la vie privée des Acadiens mais par le biais d'un site», ajoute-t-elle.

Outre le Pays de la Sagouine, qui vend sa salade avec une épice francophone, l'Association touristique du comté de Kent, toujours dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick, en fait tout autant. «On met beaucoup d'énergie vers la clientèle québécoise. Elle représente 50 pour cent de tous nos touristes. Cette année, nos deux chevaux de bataille pour vendre la ré-

Suite à la page 7

SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Le Collège Mathieu:

Une oasis française dans les plaines de l'Ouest

Cet été, le Collège Mathieu sera le rendez-vous de près de 4,000 anciens collégiens qui viendront de partout au pays vers leur «alma mater», comme d'autres se rendent à la Mecque.

D'ailleurs, on définit souvent le Collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan, comme la Mecque francophone de l'Ouest. Il représente pour tous ceux et celles qui l'ont fréquenté un symbole d'appartenance à la culture française. La raison de ce grand rassemblement: le 75e anniversaire de cette institution privée, française et catholique.

Le Collège Mathieu offre aujourd'hui à quelque 200 jeunes âgés de 13 à 18 ans un milieu privilégié d'enseignement en français, non seulement au niveau académique mais surtout au niveau des activités parascolaires: «Ce qui fait du Collège Mathieu une institution francophone c'est, outre le volet académique, les volets culturel et pastoral qui sont très forts. Par ces éléments de vie, ils apprennent à faire des choses en français», explique Victor Godbout, directeur du Collège Mathieu.

Pour Philippe Lafrance, ancien collégien et professeur de français, le Collège se distingue par l'encadrement qu'il offre 24 heures sur 24. «Le pensionnat est la seule façon où on peut donner une éducation complète en français aux jeunes. Dans une école publique, après les classes, tu les perds».

Pourtant, qu'on le veuille ou non, on entend parler anglais dans les couloirs du Collège Mathieu, et ce depuis longtemps. Michel Forest, originaire de Gravelbourg, a gradué au Collège en 1985. Il y enseigne depuis deux ans. «Dans notre temps, ce n'était pas «cool» de parler français. Ce n'est qu'après ma 2e année d'université et suite à la Loi 2 faisant de la Saskatchewan une province unilingue que j'ai réalisé avoir été sur le bord de la clôture: j'hésitais entre devenir francophone ou anglophone», confie Michel.

Il finit par se déclarer francophone et renoue avec ses racines en s'impliquant dans l'association jeunesse de la province. Maintenant professeur au Collège, il regrette de voir l'insouciance des jeunes par rapport à leur langue. «Ça me dérange quand les jeunes parlent l'anglais. Je les comprends même si je ne suis pas certain de les convaincre de parler en français».

Pour la majorité des étudiants, leur venue au Collège Mathieu est un choix personnel. Pour Marcel Nobert, étudiant de 12e année originaire de St-Albert en Alberta, le Collège, c'est avant tout sa dernière chance de récupérer son français: «Avant de venir ici, mon français était moins bon et maintenant, il est mieux mais pas autant que je voudrais».

Michelle Cousin, présidente de la Cité collégiale a choisi le Collège à cause des activités parascolaires offertes et de la vie de groupe. Se définissant comme francophone, elle explique que les jeunes utilisent l'anglais, parce que «certains élèves ne sont pas à l'aise en français».

«Si les jeunes parlent anglais, c'est surtout à cause des pressions du milieu, commente Bernard Roy, directeur des études. Ils sont sensibles à leur environnement qui est anglophone. Paradoxalement, quand ils représentent le Collège dans des compétitions sportives, ils affirment leur identité en tant que francophones».

Mais le Collège réussit à marquer certains de ses étudiants dont plusieurs sont devenus des leaders au sein de la francophonie. On n'a qu'à penser à des Roland Pinsonneault, Albert Roy ou encore Laurent Isabelle. Au niveau artistique, on pense bien sûr au groupe Hart Rouge ou à Josée Lajoie.

Fréquenter le Collège Mathieu représente pour plusieurs recevoir une graine qui ne germera que plus tard. «Plusieurs des élèves qui sont venus au Collège redécouvrent, souvent vers l'âge de 25 ans, la vocation française du Collège Mathieu. Ils sentent le besoin de s'associer aux francophones et de renouer avec leurs racines. C'est là qu'on retrouve le résultat de notre travail», conclut M. Godbout.

Thérèse Doré

Suite de la page 6

gion aux touristes sont le parc Kouchibouguac et le Pays de la Sagouine. On prépare un guide touristique qu'on distribue lors du Salon vacances à Montréal et à l'Expo-Science de Rimouski», raconte Michel Legault, président de l'Association touristique de Kent.

La région de Kent obtient, pour une deuxième année consécutive, deux pages dans le guide touristique du Nouveau-Brunswick. «Avant, il n'y en avait pas» confie M. Legault. Malgré l'omniprésence de la culture acadienne dans la stratégie touristique, le président ne craint pas l'escapade des touristes anglais vers d'autres destinations. «Beaucoup d'Américains veulent découvrir la culture acadienne et le fait d'être une région bilingue élimine beaucoup de problèmes».

La venue du Congrès mondial acadien en 1994 défriche le terrain pour les associations touristiques dans les régions françaises du Nouveau-Brunswick. «Le Congrès mondial acadien nous fait de la publicité sans le vouloir car six municipalités de Kent sont impliquées dans l'organisation. J'ai toujours dit que cette année et l'an prochain seront déterminantes pour le marché touristique de Kent. Il ne faut pas manquer le bateau», confie le président.

Le ministère du Développement économique et du Tourisme a donné naissance, cette année, à un guide de planification touristique afin que le Nouveau-Brunswick puisse jouir d'une certaine notoriété dans différents marchés.

Les campagnes publicitaires vendant la province aux touristes ont été repensées. De plus, deux marchés-cibles, le Québec et le Canada atlantique, font maintenant partie des priorités de la province.

Marc LeBlanc, représentant du Sud-Est pour le Centre acadien du Tourisme (CAT), estime que les instances gouvernementales ont ouvert les yeux depuis quelque temps. «Ils se sont rendus compte du marché touristique potentiel près de nous. Une cloche a sonné. Ils ont découvert que la culture acadienne se vend bien».

Julie Lagacé

Quoi de neuf ?

Théâtre

Deux courtes scènes sur la confrontation culturelle des Blancs et des Autochtones seront présentées au musée le 27 mars à 15 h par la troupe de théâtre «les pas frette aux yeux».

«Indian time» et «1492, Avenue des Amériques», sont mises en scènes par John Blondin. Une gang de bénévoles s'est investie dans ces pièces, venez donc voir de quoi ça a l'air!

Prix d'entrée: 4 $

Cette activité est intégrée dans la programmation du Caribou Carnaval.

Radio

La première émission de radio francophone à Yellowknife a été diffusée sur les ondes de CKNM-FM, le dimanche 14 mars de 11h00 à 12h00.

Soyez à l'écoute! Nous diffuserons des nouveautés musicales francophones, des nouvelles de la communauté, une capsule humoristique, et des présentations d'invités spéciaux de la communauté.

Grâce au satellite, les autres communautés de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest pourront aussi capter notre émission.

Les membres de l'équipe sont:

Marc Lacharité
producteur, réalisateur
Mario Paris
animateur, musique
Martine Joyal
animatrice, musique
Caroline Lafontaine
recherchiste, secrétaire, journaliste
René Ladsous
recherchiste, humour
Jean-Yves Lefort
recherchiste, humour
Marie-Françoise Ledoze
recherchiste, journaliste

Nous attendons avec impatience vos commentaires au sujet de l'émission. Composez le 873-3292 ou n'hésitez pas à en parler avec les membres de l'équipe.

Administrateurs recherchés

L'Association franco-culturelle de Yellowknife recherche des administrateurs qui pourront prendre la relève pour l'année 93-94. Ça vous intéresse? Vous pensez être en mesure d'apporter un appui déterminant à l'Association, alors manifestez-vous auprès de Lise Picard au 873-6546, Robert Galipeau au 920-6419 ou Francine Forget au 873-3292.

Les administrateurs seront élus à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu jeudi le 20 mai 1993. Nous vous donnerons les détails dans le prochain *Quoi de neuf.*

Caribou carnaval

Il reste du sirop d'érable à vendre au bureau de l'Association.

3 litres de sirop d'érable
32 $
540ml de sirop d'érable
6 $
beurre d'érable pur
4 $

Le Caribou Carnaval aura lieu sur le lac Frame de midi à 17h00, les 26, 27 et 28 mars 1993. Grâce au travail de Madame Louise Desbiens nous avons tous nos bénévoles pour la cabane à sucre. Les bénévoles seront: Marie-Claire Leblanc, Louise Desbiens, Sylvie Francoeur, Denis L'Heureux, Benoit Boutin, Emmanuel Carcano, Raymonde Laberge, Caroline Lafontaine, Jean-Claude Brian, Jean-Marie Beaulieu, Serge Gravel, Denise Gravel, Odette Colomb, Jean-François Beaudoin, Diane Mahoney, Alice Brazeau, Bernadette Fortier -Leblanc, Mariette Degagné, Monique Degagné, Maryse Perreault, Geneviève Harvey, Jean-Charles Dubé, Carole Bélair, Maxim Bélair, Hélène Morin, Denis Morin, Stéphane Morin, Sophie ou René Picard, Karine Picard, Sarah Hat, Stéphanie Hat, Beverley Hat, Eva Amsellem, Robert Galipeau, Richard Baillargeon, Denis Miron, Luc Label, Paul Forest, Marcel Blanchette, Ginette Bérubé, Michel Bérubé, Daniel Bérubé, Vicki Losier, Lucie Bérubé, Daniel Loubert, Nikole Loubert, Steve O'Brien, Francine Brassard. Lors de la fin de semaine, Robin Dupuis assurera la coordination des bénévoles. Un gros merci aux organisateurs Louise Desbiens et Robin Dupuis et à tous les bénévoles qui seront présents à la cabane à sucre.

Jeunesse francophone

Connaissez-vous l'Association jeunesse franco-ténoise? (AJFT) C'est un regroupement de jeunes francophones dont la mission est de promouvoir la langue française auprès des jeunes de 14 à 20 ans des T.N.-O. L'AJFT vendra des fèves au lard à la cabane à sucre pour financer ses activités. Venez les rencontrer et les encourager dans leur début.

Garderie

La Garderie Plein Soleil organise une soirée de prélèvement de fonds au Racquet Club le samedi 3 avril.

On en profitera pour créer un groupe de soutien intitulé Les Ami(e).s de la Garderie.

Ce groupe sera composé de gens qui ont un intérêt dans la Garderie, mais qui ne peuvent pas bénéficier de ces services directement puisqu'ils n'ont pas d'enfants inscrits à la Garderie.

Pour être reconnu à titre d'Ami(e) de la Garderie il faudra se procurer une carte de membre de 25$ et accepter la mission et les buts de la Garderie.

Venez Faire Le Plein de Soleil au Racquet Club le samedi 3 avril 1993. Apportez vos maillots, vos shorts, espadrilles ou autres vêtements.

Horaire des activités:

20 h à 23 h : vente à l'encan de 12 dessins encadrés et de quelques bricolages des enfants de la Garderie.

20 h à 23 h : défis sportifs au squash, au racquetball, au billard (le perdant devra débourser 10 $)

20 h à 23 h : parties de volley-ball pour se divertir.

23 h : vente publique d'une photo de l'enseigne de la Garderie avec les empreintes des mains des enfants.

23 h 30 : danse.

L'entrée est gratuite pour les membres du groupe des Ami(e)s de la garderie et 10 $ pour les non-membres.

De nouveaux parents utilisent les services de notre garderie. Au cours du dernier mois, il y a eu quatre nouvelles inscriptions. Bravo!

Bon courage aux bénévoles et aux employé(e)s!

Voyages

Le camp de jour du collège de Bois-de-Boulogne (Montréal, Québec) offre aux garçons et aux filles de 13 à 16 ans son programme ADO-AVENTURE. C'est une occasion unique de vivre une expérience de vie de groupe stimulante tout en découvrant un coin du Québec. Pour de plus amples informations, veuillez composer le 873-3292.

La politique fédérale

Tardif, incomplet, stérile

Depuis le début de son règne et jusqu'à sa fin, M. Mulroney aura été l'homme qui parvient à se donner tort même quand il a raison. Cette performance, M. Mulroney la réussit à force d'intervenir de la mauvaise manière, au mauvais moment ou d'une façon qui incite tous les observateurs à s'interroger sur les véritables motifs de la décision.

En définissant les règles devant encadrer la course à la direction du Parti conservateur, M. Mulroney s'est montré égal à lui-même: l'ensemble est, en effet, tardif, incomplet, stérile et, bien sûr, peu convaincant. Pourtant, le premier ministre canadien tient à revendiquer comme siennes les règles en question.

M. Mulroney sait par expérience ce qu'est une course à la direction d'un parti. Il y a lui-même déjà participé, tantôt comme perdant, tantôt comme vainqueur.

Jamais cependant M. Mulroney n'a consenti à révéler combien ces expériences avaient coûté ni d'où les fonds lui étaient venus.

Qu'il prétende aujourd'hui exiger des aspirants à son poste plus de vertu qu'il n'en a lui-même manifesté, voilà qui laisse songeur.

M. Mulroney sait, d'autre part, là aussi par expérience, à quels risques s'expose un parti ou un gouvernement qui n'assainit pas son financement électoral.

La liste est longue, en effet, des députés et des ministres conservateurs soupçonnés ou convaincus «d'indélicatesses» diverses, faute d'avoir gagné leurs galons dans la transparence et dans le respect des normes. Malgré une bonne dizaine d'aventures de ce type, malgré les nombreuses pressions qui se sont exercées sur lui pour qu'il soumette les scrutins fédéraux à des règles plus strictes, M. Mulroney n'a pas trouvé, en huit ans de règne, le courage d'agir sur ce front. Qu'il veuille faire croire aujourd'hui à la nécessité d'une soudaine épuration, voilà qui laisse sceptique.

D'autres facteurs encore viennent alimenter l'incrédulité. Ainsi, le fait que l'on ait attendu l'enclenchement de la course à la direction pour formuler certaines règles montre bien que l'on ne veut pas compliquer la vie à qui que ce soit.

Le fait que l'on ne sache pas encore si d'autres règles ne viendront pas s'ajouter tantôt conforte assurément cette impression. N'importe quel candidat aura beau jeu de dire qu'on l'a mis en garde trop tard...

La limite de 900,000$ est, elle-même, imprécise et poreuse. Elle ne tient pas compte, nous dit-on, du coût des déplacements. Sans doute fermera-t-on aussi les yeux sur quelques autres dépenses dont l'évaluation serait, paraît-il, difficile.

Un nécessaire assainissement des moeurs électorales

On aura compris que le dépassement de cette limite toujours négociable n'entraîne pas la moindre conséquence fâcheuse pour le «délinquant». Ceux et celles qui pourront observer de près les «mouvements de trésorerie» ne seront certes pas recrutés parmi les ennemis libéraux ou néo-démocrates; d'avance, on peut penser qu'ils ne donneront pas de conférences de presse tonitruantes s'ils constatent une quelconque anomalie.

On peut également penser que le gagnant de cette belle course n'aura jamais à s'expliquer si jamais il doit sa victoire à un dépassement de budget; quel conservateur irait entacher délibérément la réputation du tout nouveau chef?

Dans cette foulée, on n'ira quand même pas faire des reproches à ceux et celles qu'un budget excédentaire n'aurait pas protégé de la défaite. Bref, au terme de cette course, le Parti conservateur ne reprochera rien au gagnant, rien non plus aux perdants.

Fermons la boucle. M. Mulroney sait depuis longtemps l'importance d'un assainissement de nos moeurs électorales. Il a lui-même souligné, par exemple au moment du décès de M. René Lévesque, qu'un pays digne de ce nom doit se donner un encadrement électoral au-dessus de tout soupçon.

Il le sait d'autant mieux que son parti et son gouvernement ont tous deux prêté flanc à maintes reprises aux accusations de conflits d'intérêts et d'élasticité de la conscience. M. Mulroney ne passe pourtant à l'action qu'au moment où il s'apprête à quitter la scène politique canadienne.

Pire encore, il passe à l'action en ne permettant à personne de croire en son sérieux: mauvais moment, absence totale de sanction, imprécision dans les règles elles-mêmes, recours à des contrôleurs qui n'en seront jamais, etc.

Quelqu'un a écrit: «Un idéal ne se mesure pas à sa grandeur abstraite, mais à sa capacité d'incarnation». Il devait penser à M. Mulroney.

Laurent Laplante



Si c'est pas charmant tout ça...

Chronique Juridique

Nous présentons ce mois-ci un nouveau format de la chronique juridique : deux décisions judiciaires rendues dans les Territoires du Nord-Ouest au cours des derniers mois ainsi que quelques amendements législatifs d'intérêt général.

Un réveil brutal

C'était un matin de novembre 1991. Le défendeur, Jerry Pewatoaluk, s'introduit dans la résidence de la victime, une femme mariée de 32 ans de Pond Inlet. Il la voit endormie dans son lit et, croyant qu'elle est ivre, il lui enlève ses pantalons, met un condom et la viole. Celle-ci, encore à demi-endormie, oppose peu de résistance croyant qu'il s'agit de son mari. Ce n'est que quelques instants plus tard, après avoir été réveillée par le bruit de son mari qui frappe à la porte de la maison vérouillée par le défendeur, et de son entrée dans la chambre à coucher, que la victime prend conscience de ce qui se passe. Le mari de la victime prend alors le défendeur en chasse et parvient à lui enlever la cagoule. Plus tard, alors qu'il est interrogé par la police, le défendeur nie avoir commis ce crime. Il passe aux aveux lorsqu'on lui montre la cagoule.

Dans cette affaire, le défendeur a reconnu sa culpabilité.

Avant d'en venir à une décision, le juge Richard précise qu'il se doit de considérer certains principes déjà établis en matière de peine par les tribunaux ainsi que les circonstances du crime et les effets de ce crime sur la victime.

Le juge Richard considère que cette affaire se rapproche des cas Kendi et Sandercock qui ont établi qu'en matière d'agression sexuelle majeure une peine de trois ans constitue une condamnation adéquate que la cour peut augmenter ou diminuer selon qu'il existe des circonstances atténuantes ou aggravantes.

Dans le cas présent, le fait que l'accusé ait agressé la victime dans sa propre demeure, le fait que la victime ait subi un choc émotif à la suite de cette agression et le fait que l'accusé venait de purger une peine de cinq mois pour une infraction d'ordre sexuel contribuent tous à aggraver la faute de l'accusé. La cour n'a rien pu trouver dans l'argumentation de l'accusé qui vienne atténuer son crime. Il a été condamné à trois ans de prison, bien que la poursuite et la défense aient réclamé une peine de 18 à 24 mois. Le juge Richard a décidé de ne pas suivre cette demande parce qu'elle serait inconsistante avec la norme pour des crimes semblables.

Cour Suprême. Jugement rendu le 10 décembre 1992.

Un test sanguin pour rassurer la victime

L'accusé a été reconnu coupable d'agression sexuelle sur une jeune fille de 14 ans. À la suite de ce crime, la victime, pour qui il s'agissait d'une première expérience sexuelle, a souffert d'un traumatisme et est depuis terrifiée à l'idée d'avoir contracté le virus du SIDA. La cour doit décider de l'opportunité de contraindre l'accusé à subir un test sanguin visant à déterminer s'il est porteur du virus.

Dans cette affaire, le juge Bourassa pose le problème de la façon suivante : est-ce que le fait de fournir quelques gouttes de sang constitue un prix trop élevé à payer pour assurer une certaine tranquillité d'esprit à la victime?

Avant d'en venir à une réponse, il procède à un examen sommaire du droit en cette matière et constate tout d'abord que le Parlement canadien a déjà adopté certaines dispositions légales qui prévoient l'administration obligatoire d'un test sanguin dans les cas d'individus soupçonnés de conduite en état d'ébriété. Puis le juge Bourassa fait remarquer que la loi sur les jeunes contrevenants permet à la cour d'ordonner à un jeune contrevenant reconnu coupable de toute condition qu'elle juge être dans le meilleur intérêt du contrevenant et du public. Un test sanguin pourrait bien tomber sous le coup de cet article de l'avis du juge Bourassa. Finalement, la cour cite un passage d'une décision américaine (l'affaire Roberts) qui précise qu'il est de l'intérêt du gouvernement de faire procéder à de tels tests puisqu'ils permettent de freiner la progression du SIDA en évitant que des victimes involontairement contaminées ne transmettent le virus sans le savoir. Pour toutes ces raisons, la cour en vient à la conclusion qu'un test sanguin est un petit prix à payer pour rassurer la victime. Elle ordonne que l'accusé fournisse un échantillon de son sang dans le mois qui suit la décision et que le résultat de son analyse soit communiqué à la victime dans les plus brefs délais.

Tribunal de la jeunesse, jugement rendu le 4 décembre 1992.

Parle m'en...

Voici un résumé de quelques modifications législatives publiées dernièrement dans la Gazette des Territoires du Nord-Ouest.

L'Assemblée législative des T.N.-O vient d'apporter quelques modifications à son réglement sur les piscines publiques.

Le premier changement concerne l'accès au pavillon de bain ou à l'enceinte de la piscine : interdiction de se baigner pour quiconque est malade, a une plaie ouverte, porte un bandage, a une irritation aux yeux ou les yeux infectés, a un écoulement des yeux ou des oreilles ou a une maladie, une infection ou une affection qui puisse se transmettre dans une piscine ou un pavillon de bain.

Le deuxième changement concerne les sauveteurs. Leur présence n'est pas requise dans le cas d'une piscine semi-privée, si toutefois, un téléphone de secours gratuit est facilement accessible aux baigneurs, si un écriteau indique, à l'entrée de la piscine et dans son enceinte, en lettres d'au moins 5 cm de haut, *qu'il n'y a aucun sauveteur sur place* et que l'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans sauf s'ils sont sous la surveillance d'une personne de plus de 16 ans.

Les piscines thermales (spa) sont aussi maintenant régies par le réglement.

Au nombre des nouvelles dispositions les concernant, certaines traitent de leur aspect : les sièges et bancs situés sous l'eau doivent avoir une surface antidérapante et une bordure de couleur contrastée.

D'autres traitent de leur température: la piscine thermale doit être munie d'un interrupteur qui éteint le système de chauffage lorsque l'eau introduite dans la piscine dépasse 40°C. Il doit être indépendant de l'interrupteur qui contrôle la température de la piscine.

Les dispositions les plus importantes ont trait à la sécurité. Un avis doit être affiché à l'entrée et dans l'enceinte de la piscine.

L'Assemblée a aussi modifié le réglement sur l'aide financière aux étudiant(e)s.

Un étudiant qui demeure chez ses parents touchera un maximum de 290$ par mois, un étudiant célibataire 675$, un étudiant marié dont le conjoint occupe un emploi 675$ (ce montant augmente avec le nombre d'enfants), un étudiant marié dont le conjoint ne travaille pas 895$ (montant additionnel pour chaque enfant) et un étudiant célibataire qui a au moins un enfant à charge 1045$.

L'information juridique contenue dans cette chronique se veut générale. Elle a été préparée par le ministère de la Justice des T.N.-O.

Joël Tremblay

LE PLAISIR DE LIRE

Christophe Colomb

Naufrage sur les côtes du Paradis

Roman de Georges-Hébert Germain

Un écrit d'aventures plein de fureur, de violence et de passion, qui éclaire d'une lumière nouvelle la vie de Christophe Colomb.

L'homme était un barbare, un mystique, un croisé, un conquistador, un visionnaire, un rêveur persistant envers et contre tous, dans la plus formidable erreur de l'histoire.

Trois ans après être rentré en Espagne, enchaîné, ruiné, aveugle, vieux déjà, il va préparer la plus ambitieuse expédition jamais entreprise depuis que le monde est monde.

Louise Beaudoin

Des restants pour souper

Noëlle à Cuba

Pierre Karch

Éditions Prise de parole, Ottawa, 1988

Quoi ? *L'Aquilon* nous présente un roman de 1988 donc écrit quelque part entre 1986 et 1987 ? Ben oui! Qu'est-ce que la date d'impression a à voir avec le fait que c'est un nouveau roman... pour moi. Comme disait Einstein, tout est relatif. Ce roman, je ne l'avais jamais lu et constitue donc un nouveau roman. Comme c'est moi qui écrit cette chronique, c'était une nouveauté pour moi (le livre, pas d'écrire). Un vieux nouveau roman, ou un nouveau vieux roman. C'est la même chose finalement avec les films. On présente la nouvelle vidéo-cassette disponible mais il s'agit déjà d'un film qui passait dans les cinémas il y plus d'un an. Et pourtant, c'est une nouvelle vidéo-cassette, d'un vieux film. On arrive parfois au journal *L'Aquilon* et on demande quoi de nouveau. Ben à *L'Aquilon* présentement, le nouveau c'est du vieux ... et non pas le nouveau c'est un vieux. Silence dans la salle!

Noëlle à Cuba, c'est le nouveau vieux roman de Pierre Karch publié aux Éditions Prises de parole. Cette maison d'édition bénéficie de subventions du Conseil des Arts de l'Ontario et du Conseil des Arts du Canada, lit-on dans les premières pages. Est-ce à dire que les gouvernements s'impliquent activement dans la littérature ou simplement que la littérature n'est pas rentable? Personnellement, je vous conseille de sauter la lecture de ces premières pages car elles n'apportent absolument rien au roman. Au contraire, ça nous éloigne du sujet.

Noëlle à Cuba, c'est le nouveau vieux roman subventionné de Pierre Karch. Ce sont trois cent quatre-vingt-douze pages de vieilles nouveautés mais écrites en gros caractères. Si les éditeurs avaient une conscience écologique, ils auraient sans doute imprimé le livre en plus petits caractères et s'en seraient tirés probablement autour de deux cents cinquante pages sauvant ainsi la vie de plusieurs centaines d'arbres. Les petites lettres font des arbres heureux! Il est vrai qu'on peut toujours le réutiliser à quelques occasions mais ça ne change rien aux fondements du problème.

Noëlle à Cuba, c'est le nouveau vieux roman subventionné recyclabe de Pierre Karch. C'est l'histoire d'un voyage organisé à ... Cuba mettant en vedette Noëlle. Noëlle est une jeune femme en mal d'un mari qui se retrouve quelque part à Cuba près de La Havane dans une colonie de vacances. Autour d'elle se nouent et se dénouent des liens entre vieux époux, nouveaux mariés et célibataires partis sur une dérape. Tout le long du roman, ça va mal dans les couples bien que plusieurs couchent ensemble. Et oui, y a du sexe dans ce livre mais c'est pas bien grave parce qu'on ne voit rien...c'est un livre. Dans un film, on cache les scènes scabreuses de la façon suivante : les deux amants sont sur le divan et s'embrassent fougeusement. Au paroxisme de leur excitation, ils glissent au sol et sortent du champ de la caméra. Dans un livre, les deux amants s'embrassent toujours fougeusement en pensant au désir qui les tenaille puis...le lendemain matin le déjeuner est servi tôt. Comme quoi, on peut parler de sexe tout en restant pudique.

Résumons : *Noëlle à Cuba*, c'est le nouveau vieux roman pudique subventionné recyclabe de Pierre Karch. Ça met aussi en vedette d'autres personnages tous aussi intéressants que Noëlle, notamment le beau Brumel, le séducteur, Icare, qui s'envole et retombe à la mer lorsqu'on lui coupe les ailes. Encore une chance qu'il ne s'appelle pas Oedipe sinon les scènes de sexe auraient fait parler d'elles, même si on ne les voie pas. Il y a aussi la pauvre Sophie dont tous les malheurs feraient rougir de honte la chaste Contesse de Ségur. Lorsque je repense à ce livre, je n'aurais pas été étonné de retrouver un Scapin, fourbe, un Cyranno avec un grand nez ou un Elvis qui chante du Presley.

Le roman est bien écrit, je n'ai relevé aucune fote d'orthographe dans tout le livre. Voici un petit paragraphe qui illustre le style :

«Les airs cubains entendus à la réception au punch donnée en leur honneur, à la disco de l'hôtel, et qu'on pouvait réentendre sur un des deux postes de la radio d'État, ne la trompaient pas sur la gaieté de ce pays et n'effaçaient point le souvenir des moments de terreur vécus plus tôt.» Un paragraphe, une phrase. Si c'est pas ça l'art de jouer avec les virgules et les conjonctions, j'en perds mon latin.

Comme vous avez pu le constater, *Noëlle à Cuba* est un bon roman qu'il fait plaisir de lire d'un bout à l'autre. Ne perdez donc pas une seconde et courez vous procurer ce nouveau vieux roman de Pierre Karch sauf si vous habitez dans les T.N.-O., car vous risquez de courir longtemps. Attendez plutôt que nous fassions parvenir ce roman à la bibliothèque centrale de Hay River et d'ici un an ou deux il devrait être disponible. Comme un bon vin, il gagne à être laissé plus longtemps sur les tablettes. Après cinq ans, je l'ai bien aimé. Qui sait après sept ou huit ans ?

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Échos des T.N.-O.

Revendications territoriales : nouveaux éléments pour le Nunavut, les Gwich'ins et le Sahtú

Nunavut

Tous les droits ancestraux de chasse et d'utilisation des Terres des Dénés du Manitoba et de la Saskatchewan dans les Territoires du Nord-Ouest seront protégés en vertu d'un article de l'Entente sur la revendication territoriale du Nunavut. C'est ce qu'a affirmé le ministre des Affaires indiennes et du Nord Tom Siddon le 10 mars dernier.

Il a également confirmé que l'entente spécifiera que tout droit issu d'un traité ou tout droit autochtone des bandes au nord du 60e parallèle ne sera pas touché par l'entente.

Mais les dispositions ne règlent pas les différends qui persistent entre le gouvernement et les bandes quant à l'interprétation des Traités 5, 8 et 10. Selon le gouvernement fédéral, le libellé de ces traités implique la cession de tous les titres ancestraux des bandes sur les terres au nord du 60e parallèle.

Les bandes sont en désaccord.

Échos des T.N.-O.

Et cette question ne peut être réglée par le biais de l'accord du Nunavut.

Les Gwich'ins

Les Gwich'ins, de leur côté, ont fait un pas de plus en annonçant, conjointement avec Tom Siddon, la création d'un Conseil d'inscription.

Celui-ci permettra de superviser les conditions d'admissibilité, les demandes d'inscription ainsi que les dossiers de toutes les personnes qui bénéficieront de l'entente sur les revendications territoriales. Le ministre Tom Siddon a nommé deux représentants du gouvernement fédéral à ce Conseil: Susanna Moffat, d'Inuvik, et Rosemary M. Cairns, de Yellowknife. La mise en oeuvre de cette entente a commencé véritablement le 22 décembre avec un transfert de plus de 8 millions de dollars au Conseil tribal des Gwich'ins provenant d'un règlement monétaire de 75 millions de dollars.

Sahtú

Les Métis et les Dénés du Sahtú ont paraphé une entente concernant une revendication territoriale globale. C'est le 13 janvier dernier que le président du Conseil tribal du Sahtú, George Cleary, et Tom Siddon, étaient parvenus à une entente. Depuis cette date, les aspects juridiques et techniques du texte de l'entente ont été révisés. Le vote de ratification des Dénés et des Métis du Sahtú aura lieu du 26 au 29 avril 1993. Une fois l'entente approuvée, elle sera ensuite étudiée en vue d'une ratification finale par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Selon les termes de cette entente, les Métis et les Dénés du Sahtú deviendront propriétaires de 41 437 kilomètres carrés de terres, dont 1 813 km2 inclueront les droits d'exploitation du sous-sol. Ils recevront également un montant exonéré d'impôts de 75 millions de dollars sur une période de 15 ans.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 8 numéro 11, vendredi 26 mars 1993

Théâtres autochtone et francophone

John Blondin, entre deux scènes

*John Blondin a approché le théâtre lorsqu'il était étudiant au Québec. Mais c'est en janvier 1987 qu'il s'implique dans la mise en scène, quittant le bois où il était avec son père pour travailler avec la troupe de théâtre autochtone à Yellowknife. Puis peu à peu il en vient à travailler avec les francophones de Yellowknife et la troupe «Les pas frette aux yeux». Samedi 27 mars, au musée, cette troupe présente deux courtes scènes -*Indian time *et* 1492, Avenue des Amériques- *sur la confrontation culturelle entre Blancs et Indiens. C'est la troisième pièce que John Blondin met en scène avec les francophones. Il nous livre ses impressions sur le théâtre, son travail, ses projets.*

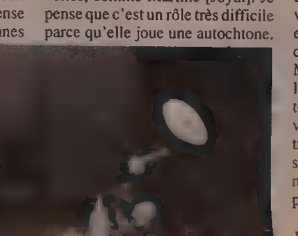


D'où viennent les deux scènes qui seront jouées au musée samedi ?

John Blondin : En 1991, je suis allé à Victoriaville pour un atelier théâtral. Et c'est là qu'on a sorti trois pièces, dont deux qui seront jouées samedi. Il y avait beaucoup de monde à Victoriaville, un ensemble de gens divers, de tout le continent américain. J'ai montré les pièces à l'Association franco-culturelle de Yellowknife, ça les a intéressé, on a réussi à monter deux pièces avec des comédiens. Je pense qu'on a choisi de bonnes personnes pour ces roles (...). Des gens que je connais comme Vania [Sokolowski], avec qui j'ai déjà travaillé. J'aime travailler avec elle. Et puis des nouvelles, comme Martine [Joyal]. Je pense que c'est un rôle très difficile parce qu'elle joue une autochtone. Elle doit apprendre tout le langage visuel au fur et à mesure. Des fois elle a des expressions et je me dis qu'elles ne sont pas autochtones. Mais comment peut-elle savoir ? Je lui explique comment les autochtones marchent, l'expression du visage, toutes ces choses-là qui sont très subtiles. Enseigner toutes ces subtilités, c'est très difficile pour moi en tant que metteur en scène et pour elle en tant que comédienne.

Qu'avez-vous pensé de ces pièces lorsque vous les avez lues pour la première fois ? De l'idée de faire jouer des francophones dans des rôles autochtones ?

Quand je suis allé au Québec pour la première fois, j'ai vu les Québecois comme les Dénés dans les T.N.-O. au niveau politique. Il y avait des revendications territoriales, nous sommes des minorités, autochtone et francophone au Canada. Au niveau social, les autochtones aiment ça être en groupe. Pour les Québecois la famille est très importante aussi, avec les tantes, les oncles, des cousins, cousines...C'est la même chose chez les autochtones. Il y a beaucoup de similarités entre les deux. J'ai trouvé ça intéressant, parce que je n'avais jamais



John Blondin lors du spectacle le 20 mars au NACC avec la troupe autochtone «Éne Ezháılı .

Suite en page 2

Le rapport de la Commission Bourque est enfin discuté

Le rapport de la Commission sur le développement constitutionnel de l'Arctique de l'ouest (Commission Bourque) a finalement été l'objet d'un débat à l'Assemblée législative.

Il y a près d'un an que cette commission, présidée par Jim Bourque, avait soumis son rapport . Les députés ont donc accepté le rapport et l'ont transmis à un comité sur le développement constitutionnel «comme point de départ des prochaines étapes de développement constitutionnel d'un futur territoire de l'ouest». Rappelons que la division des Territoires en 1999 amènera la création d'un Territoire de l'Ouest et celle du Territoire de Nunavut.

Différents membres de la Commission Bourque se sont adressés aux députés. Il s'agit de George Braden, Bertha Allen, François Paulette et Rick Hardy. Ils ont souligné que le rapport reflète l'opinion des personnes entendues lors des auditions. Selon George Braden, les représentations faites à la commission ont démontré sans équivoque le besoin de modifier le système de représentation politique dans l'Ouest des Territoires.

La constitution de la Commission sans représentante féminine avait soulevé un tollé. Bertha Allen a noté que les groupes de femmes ont dû à nouveau faire pression sur le gouvernement afin de s'assurer d'une représentation féminine dans le comité qui travaillera désormais au développement constitutionnel.

François Paulette a souligné l'histoire et la nature des relations entre les Dénés des traités et le Canada. Il a dit profiter de l'occasion «car je crois que la question des traités ne sera jamais soulevé à la Législature, tout au moins avant très longtemps».

Selon François Paulette, l'accord formel et écrit des premières nations des traités est requis avant de procéder à toute modification dans les relations établies par les traités. Le rapport Bourque souligne d'ailleurs que ces nations doivent avoir un droit distinct de consentement au regard de la future constitution de l'Ouest.

Rick Hardy a ajouté que le rapport s'appuie sur un concept révolutionnaire. Ce concept suppose que l'autorité de gouverner appartient au peuple et est dévolue par le peuple aux institutions gouvernementales, à l'encontre des principes qui régissent le reste du Canada. Il souligne que la Commission a demandé une opinion légale qui tenterait de concilier l'opinion des gens avec les contraintes légales. Le résultat a été le concept de «gouvernement de district».

Des communautés ou des régions peuvent devenir des districts selon le souhait de la population. Ce gouvernement de district pourrait être entièrement autochtone, mixte ou général. Ce palier gouvernemental aurait la plupart des pouvoirs gouvernementaux avec la possibilité de déléguer ces pouvoirs au gouvernement territorial. Le gouvernement territorial pourrait adopter et appliquer certaines nor-

Suite en page 3



Vous vous demandez ce qui fascine ces enfants de la garderie Plein Soleil ? Regardez en page 7.

SOMMAIRE

Concours de pêche sur glace 2
Les semaines française des écoles 3
Éditorial : Une autre histoire de bénévoles 4
Médias et francophonie 5
Transfert de responsabilités 6

Benoît Nanuq raconte

voir en page 7

Des ondes et des critiques

voir en page 5

John Blondin, entre deux scènes

Suite de la page 1

vu ça ailleurs au Canada. Quand je regarde les pièces, je regarde ça comme un ensemble de deux cultures qui peuvent travailler ensemble mais qui n'ont jamais travaillé ensemble, ou très rarement. C'est dommage qu'il n'y est pas beaucoup d'autochtones-francophones qui peuvent participer. Il y a des gens plus âgés qui parlent français, mais surtout dans les communautés. Je connais des Dénés qui parlent français à Fort Franklin, Fort Simpson, Fort Smith. À Yellowknife, très peu.

Est-ce que vous avez d'autres projets ?

Je marchais dans les rues de Yellowknife à onze heures du soir en pensant à ce que je pourrais faire. Je voudrais faire une pièce en déné, en français et en anglais. Un spectacle polyglotte. Parce que j'ai vu des pièces où je ne comprenais pas la langue, mais j'ai compris l'histoire. Je me suis dit que c'était possible de faire un spectacle dans plusieurs langues. Ici on a l'histoire dénée, on a l'histoire des francophones du Nord, on a les Métis, on a aussi les anglophones. C'est un projet à long terme. Je voudrais qu'on l'écrive à plusieurs, dans un atelier.

Comment ressentez-vous le travail avec les francophones ?

Je me sens à l'aise. Je peux poser des questions, je peux demander des choses, je vérifie toujours des choses sur la culture francophone. J'aime faire des comparaisons, regarder les différences entre les cultures. J'apprends toujours. Des fois il y a des mots que je ne comprends pas, des expressions surtout. Il n'y pas d'équivalent en anglais. En déné, il y a des expressions, qui sont liées avec la nature. Des blagues.

Je suis allé voir ma grand-mère et il y avait une autre femme avec elle. Et avec d'autres jeunes, on parlait en anglais. Ma grand-mère a dit : «Chez le castor, il y a toujours des grand-mères et des grand-pères. La génération précédente, ce sont des gens qui parlent. Ce sont eux qui font vivre la langue des castors. La troisième génération, ce sont des gens qui travaillent mais qui ne parlent pas. Enfin, la quatrième génération, ce sont des gens qui traduisent. Vous, les jeunes, vous êtes comme le troisième castor qui ne parle pas». Elle parlait de notre langue dénée, parce que nous on riait en anglais et elle voulait savoir ce qu'on disait. La notion de blague est très différente chez les Dénés.

Comment votre travail dans le théâtre est-il perçu par vos amis autochtones, votre famille ?

Le fait que je travaille dans le théâtre est déjà quelque chose de très différent. Ça ne fait pas partie de notre culture. On a les légendes qui sont très théâtrales, avec du mouvement, des voix. Mais le théâtre, c'est autre chose. Dans mon travail avec le théâtre autochtone, je mélange les deux genres. Les Dénés que je connais et qui me connaissent pensent que c'est important de faire vivre la culture de ces deux façons. Mais pour la plupart des Dénés, c'est un moyen qui ne les touche pas. Il y a une distance. C'est un *media* différent pour eux. Ils ne sont pas habitués à jouer un rôle pour le public. Les Dénés me voient peut-être comme un excentrique...Mon père par exemple était dans le spectacle au NACC [une pièce jouée samedi 20 mars par la troupe autochtone]. Je ne peux pas voir mon père répéter pour un rôle. Pour lui c'est naturel de parler. Pourquoi répéter quelque chose qu'il connait comme des histoires, des légendes ? Pour nous, comédiens, il faut répéter pour que ça soit présentable. Pour tous nos spectacles avec le théâtre autochtone, il n'y a pas de scripts.

À cause de nos racines, notre façon de vivre, de regarder le monde, on a mêlé ça au *théâtre européen*. C'est une sorte de compromis.

Propos recueillis par Emmanuel Carcano.

Concours de pêche sur glace sur le lac Mason

Truites rieuses et ballet de motoneiges

Ils étaient environ 200 à s'être déplacés, ce dimanche 21 mars, pour participer à un concours de pêche sur glace organisé par l'Association de motoneige du grand lac des Esclaves, sur le lac Mason, à une vingtaine de km de Yellowknife. Le poisson ■ peu mordu, mais les motoneiges se sont livrées à un ballet incessant.

Il y aura sans doute eu davantage de gallons d'essence brûlés que de livres de poissons pêchées. Mais dans le fond, peu importe. L'important était de se retrouver entre ami(e)s pour une sortie dominicale sous un soleil radieux.

Nous arrivons au lac Mason après une bonne demi-heure de piste depuis Detah, le nez au vent, les cheveux en bataille. Les organisateurs ont planté à l'entrée du lac une petite tente chauffée par un poêle à bois.

Il est 10h30, certains pêcheurs se sont déjà installés, et on peut distinguer au loin, sur ce grand lac, la fumée de feux de camps qui s'élève dans le ciel. Le jeu est simple : chacun, muni de son permis de pêcheur des T.N.-O., s'inscrit, embarque avec lui un drapeau rouge, puis creuse son trou. On a l'embarras du choix.

Le groupe décide de se poser près d'une petite île. Une dizaine de trous sont creusés. Puis chacun s'affaire autour d'un trou, fixe le fil sur un morceau de crosse de hockey, choisit son appat après moultes hésitations.

Alors commence l'attente, autour d'un feu. Les fils sont attachés sur une petite baguette fichée dans la neige à côté du trou, ce qui permet de guetter de loin. Certains groupes sont plutôt bien organisés : paravent, tente, chaises de camping, de quoi tenir un siège d'une semaine. Il ne fait pas vraiment froid, hormis une petite brise qui parfois s'infiltre sous la tuque.

Revenons à nos poissons. La première prise ne tarde pas. Un brochet. Moue générale de l'équipe, leur préférence va pour la truite. Il faudra attendre deux heures pour en attraper une, mais une belle, de 6:10' livres. C'est la plus grosse prise de la journée, qui rapporte une coupe et 300$ au pêcheur.

La matinée est relativement calme, quelques motoneiges vont et viennent, les organisateurs passent régulièrement pour contrôler le stock de poissons, lequel restera invariable le reste de la journée. Puis, après un repas pris sur le pouce composé de *hot-dogs*, de viande de bison séchée et de vin rouge maison plutôt réussi, l'impatience des pêcheurs grandit.



Elle se mesure au nombre croissant de motoneiges qui circulent sur le lac. Ils vont sur leurs machines, de long en large, tantôt rapides, tantôt flâneurs, sur ce terrain de jeu démesuré. Ce concours ressemble davantage à un rassemblement de motards unis par une même passion, la motoneige. C'est un peu comme une grande famille.

Certains membres du groupe se plaisent à répéter que le concours est surtout l'occasion de se retrouver.

Lorsque nous plions les lignes, vers 16h00, il reste encore quelques personnes éparpillées sur le lac, tassées autour d'un feu.

Peu à peu le lac retrouve son calme, les trépidations des machines s'estompent.

J'imagine les truites, rieuses, venant lorgner les trous dans la glace, se glissant dans un dernier rayon de lumière avant que le lac ne se referme, cicatrisant ses plaies.

E.C.

RÉPONSES AUX QUESTIONS SUR LES LANGUES AUTOCHTONES:

1. Le dogrib, le chipewyan, le cri, l'anglais, le français, le gwich'in, l'inuktitut, l'innuinaqton, l'inuvialukton, l'esclave du Nord et l'esclave du Sud.2. Non. 3. Notre pays, le pays des gens. 4. «Lynx River» se trouve dans la région du Deh Cho où se parle l'esclave du Sud. Lynx River est la localité fictive où se déroule la série télévisée «North of 60». 5. L'athapaskan. 6. L'écriture syllabique et l'écriture romaine. 7. L'inuktitut. 8. Notre pays, le pays des gens. 9. L'esclave du Nord et l'esclave du Sud. 10. La *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur le jury* et la *Loi sur l'éducation*. 11. L'inuktitut. 12. Il y en a cinq (5) : le dogrib, le cri, le chipewyan, le gwich'in et l'esclave. 13. La commissaire aux langues a été nommée par l'Assemblée législative en décembre 1991. Elle est entrée en fonction en février 1992. 14. L'inuktitut. 15. Marsi. On dit «mashi» dans les autres langues dénées.

Commission Bourque

Suite de la page 1

mes et intervenir également en tant que médiateur lors de mésententes entre districts.

Le député de Yellowknife-Lac Frame, Charles Dent, se dit préoccupé par ce concept qui ne donne pas suffisamment de pouvoirs au gouvernement territorial. Le député du Deh Cho, Sam Gargan, a été le seul député à s'abstenir de voter lorsque la motion d'acceptation du rapport a été présentée.

Il craint qu'une telle acceptation n'implique un passage des responsabilités face aux peuples autochtones du gouvernement fédéral au gouvernement territorial.

Marina Devine

Un nouveau groupe s'occupera du développement constitutionnel

La Commission Bourque va disparaître

Le président Jim Bourque a annoncé que le groupe de travail s'était rencontré la semaine dernière et qu'il a adopté une résolution de dissolution de la Commission, prévue le 31 mars 1993.

Un comité d'organisation prend la relève. Le nouveau groupe de 22 membres est issu du Comité des leaders politiques auquel la Commission Bourque a rendu son rapport. Le comité inclut tous les députés de l'Ouest ainsi que des représentants de divers groupes autochtones, de municipalités et de groupes de femmes.

La Commission Bourque a terminé la première phase du développement constitutionnel : consultation du public et recommandation de principes généraux.

Le comité d'organisation a voté pour s'engager dans la deuxième phase, celle qui consiste à rédiger une constitution et éventuellement à la soumettre à la population lors d'un référendum. Ce comité organisera aussi une conférence constitutionnelle en novembre prochain afin de traiter de certaines questions soulevées dans le rapport de la Commission Bourque.

Le ministre des Affaires constitutionnelles, Stephen Kakfwi, aura la charge d'un comité de travail plus restreint qui traitera de la gestion quotidienne du dossier.

Selon la sous-ministre Lynda Sorensen, ce groupe restreint est composé de dix membres : cinq membres représentant les autochtones et cinq membres représentants divers autres groupes.

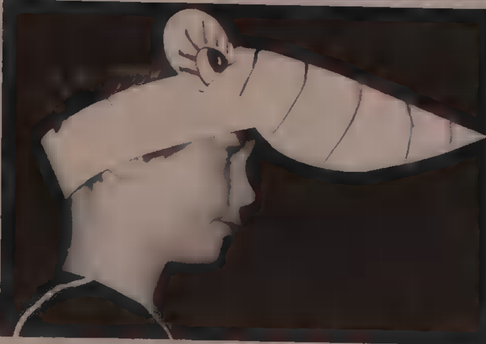
Les cinq représentants autochtones sont : Roger Gruben (Inuvialuit), Willard Hagen (Gwich'in), George Cleary (Sahtú), Joe Rabesca (Dogrib du traité 11) et Gary Bohnet (Nation métis). Les cinq autres membres sont les trois députés Brian Lewis, Charles Dent et Jim Antoine ainsi que Bertha Allen (représentant les femmes) et Pat McMahon (représentant les municipalités). Mme Sorensen indique que le groupe s'appuiera sur le personnel actuel du ministre Kakfwi plutôt que d'établir son propre bureau. Le ministre s'attend à ce que divers groupes d'intérêt avancent dans un premier temps des modèles de gouvernements communautaires et régionaux puis que la question du gouvernement territorial soit ensuite à l'ordre du jour.

M.D.

Le mois des semaines françaises

Chaque école avait organisé «sa» semaine française, selon des thèmes différents. Les élèves ont travaillé sur la culture francophone. À Mildred Hall, ce sont les sports d'hiver qui avaient été choisis. Les classes en ont profité pour défiler devant le bâtiment de l'école.





À l'école Sissons, c'est le carnaval de Québec qui était à l'honneur. Spectacles et défilés aux couleurs de pays francophones du monde entier : le Zaire, la Suisse, Tahiti,.. Le tout agrémenté de jeux divers, tombola, chansons. Bref, une fête d'envergure dans un gymnase bondé.





ÉDITORIAL

Le développement culturel

Une autre histoire de bénévoles

Lors de l'éditorial de la semaine dernière, j'avais abordé toute la question du travail des bénévoles en tant que fondement du développement de la francophonie. Mais, par paresse ou par sens aigu du suspense, une question était restée sans réponse : quel développement ?

La rencontre de travail de la FFT tenue au début du mois de mars a permis de déblayer beaucoup de terrain dans l'établissement des futures priorités de cet organisme. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer mais un point important a été soulevé : le développement culturel.

Ce n'est pas un secret : au cours des quatre à cinq dernières années, les priorités d'action de la Fédération ont surtout concerné les dossiers politiques et le développement de la communauté francophone en tant que groupe de pression. Pour certaines des personnes impliquées dans les associations franco-ténoises, cette orientation politique semblait jouer à l'encontre de leurs intérêts pour la culture. En fait, même lorsqu'il y avait des employés travaillant au développement culturel, ceux-ci travaillaient sans cadre de référence et sans un appui très fort des instances politiques de la Fédération. C'est normal car il n'y avait pas de plan d'action, de priorités ou même d'intérêt.

Il ne faut pas voir ici une accusation contre les orientations de la Fédération. Il s'agit plutôt d'un pavé lancé à la surface d'une mare tranquille afin de soulever certaines questions pertinentes alors que cet organisme se cherche un plan d'action.

Il ne s'agit pas d'accusations car il faut reconnaître que bien des développements se sont néanmoins réalisés grâce au travail de multiples bénévoles et celui des différents permanents se succédant tant à la Fédération que dans les associations francophones de Yellowknife et d'Iqaluit.

Ce ne sont pas des accusations car il faut reconnaître les immenses réalisations des dernières années au niveau de la représentation politique de la Fédération.

Il faut cependant se rendre compte que le développement culturel peut autant devenir une priorité des prochaines années qu'être à nouveau laissé de côté. Après tout, la Fédération tout comme les associations existent à l'intérieur d'un contexte de ressources limitées.

Il serait naïf de croire que la Fédération peut poursuivre son beau travail au niveau de la représentation politique tout en se chargeant de nombreux nouveaux dossiers. Ce ne sont pas les organismes bailleurs de fonds (i.e. le Secrétariat d'État du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui vont ouvrir plus grandes leurs poches pour supporter un accroissement des activités de la Fédération.

Ce ne sont pas non plus nos quelques bénévoles qui vont être en mesure de prendre en charge de nouveaux dossiers. Ils en ont déjà plein les bras. Par contre, c'est à eux de décider du sens à donner à leurs actions, s'ils désirent poursuivre leur implication dans les dossiers politiques majeurs ou bien retrouver leurs racines communautaires et redonner un sens prioritaire à la culture. Une chose est certaine, cette décision leur revient et non pas aux gouvernements et bailleurs de fonds ou encore à quelques individus haut perchés comme votre illustre serviteur, moi.

Francophones des T.N.-O., à vous la parole!

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Marina Devine
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage hebdomadaire est présentement de 1200 exemplaires tous les vendredis. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la Société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158



Les lois du marché audiovisuel au détriment des règlements

Les francophones réclament une réglementation plus forte du CRTC

Ottawa, le 15 mars 1993 (APF)- Les francophones de l'extérieur du Québec exigent que le CRTC oblige les câblodistributeurs à offrir une vaste gamme de services en français sur le câble.

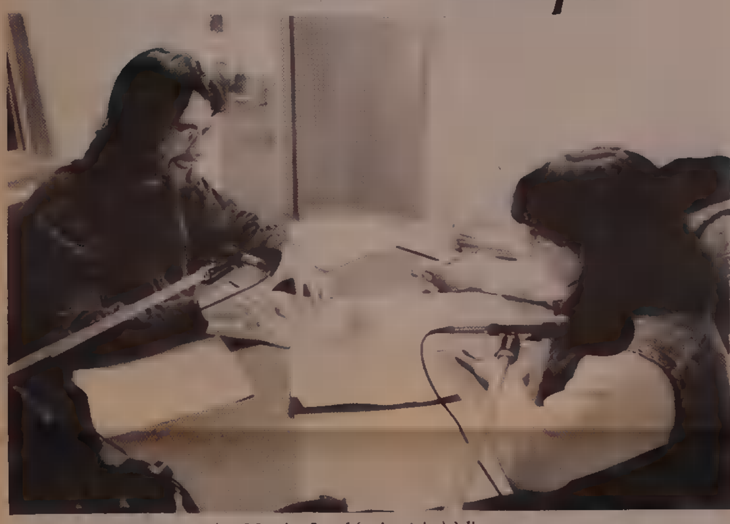
«A l'heure actuelle, c'est le bon vouloir des câblodistributeurs qui détermine la gamme des services offerts en français», a déploré la FCFA (Fédération des communautés francophones et acadienne), lors de sa comparution devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La Fédération voit d'un mauvais oeil les pressions de l'Association canadienne de télévision par câble, qui tient à ce que les lois du marché, plutôt que les règlements, déterminent les services qui seront offerts sur le câble. «Dans cette perspective toute commerciale, nous ne pouvons qu'entrevoir le scénario suivant: une personne d'expression française qui réside au Canada à l'extérieur du Québec devra débourser davantage pour obtenir des services télévisuels dans sa langue», lit-on dans le mémoire de la FCFA.

La FCFA est d'autant plus inquiète que les francophones en milieu minoritaire ont déjà toutes les misères du monde à convaincre leur câblodistributeur local d'offrir des services spécialisés en français. La seule façon pour les francophones de recevoir tous les services auxquels ils ont droit serait d'obliger les câblodistributeurs à offrir «l'équivalence» dans les deux langues officielles, même là où la population est formée à 100% de francophones ou d'anglophones. «Si le service est disponible en anglais, il devrait être disponible ipso facto dans les deux langues», estime le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout.La FCFA se réjouit cependant de la décision de Radio-Canada de demander une licence pour un service d'information en langue française sur le câble. Elle est même prête à collaborer pour l'aider à bâtir une programmation pancanadienne qui réponde aux besoins des communautés francophones.

Radio-Canada a justement été la cible de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), qui trouve que la Société d'Etat a complètement passé sous silence dans son mémoire les problèmes particuliers de la radiodiffusion de langue française. «Pour les francophones, la SRC n'a rien de concret à offrir si ce n'est de déclarer qu'elle espère pouvoir mettre en place une chaîne de nouvelles en français».

L'ICEA veut que les consommateurs francophones aient accès à des canaux spécialisés comme Canal Famille et TV5 sans payer un sou de plus. Plutôt que de se «livrer pieds et poings liés aux câblodistributeurs», l'Institut demande au CRTC de s'assurer qu'il n'y ait pas un plus grand déséquilibre entre les services francais et anglais, et que l'augmentation des coûts pour les nouveaux services «reste dans les limites du raisonnable» pour les consommateurs.

Retour d'ondes critique



Jean-Yves Lefort (humoriste) et Martine Joyal (animatrice) à l'ouvrage.

L'émission s'appelle «À propos d'autre chose» et ça fait pas mal de temps qu'on en parle dans ces pages. Jusqu'à maintenant, nous avions évoqué en long et en large les obstacles qu'avait dû affronter l'équipe. Certains s'en sont peut-être aperçus par eux-mêmes en écoutant CKNM, la radio communautaire est sur les ondes. Les bénévoles qui l'animent préparent déjà leur troisième émission. J'ai loupé la première mais pas la deuxième. C'est frais, musical, hésitant parfois mais on les sent à l'aise et ravi(e)s de pouvoir passer leur message, en français.

Mais si la retransmission par les ondes se fait à sens unique, les bénévoles de la radio attendent des échos, des «retours d'ondes». C'est vrai qu'ils en ont eu quelques uns, au détour d'une rue, rencontrant des francophones qui leur ont fait part de leur point de vue. Apparemment ils en veulent plus.

On les comprend d'autant plus qu'à *L'Aquilon*, parfois, on se dit que ça serait bien d'avoir davantage d'échos sur notre travail, des échos qui ne se limitent pas seulement à notre entourage proche. Une radio sans auditeurs qui se manifestent et un journal sans lecteurs qui râlent de temps en temps, bref qui suggèrent des idées, permettent d'avoir du recul, qui font avancer les choses, ça n'a pas vraiment de sens. La critique directe, franche, ça ne peut faire que du bien. C'est sûr, ça demande un peu d'investissement : un stylo, un papier ou un coup de téléphone.

Souvent les gens commencent ainsi : «Si je peux me permettre...». Mais oui, permettez-vous !

Et bien, je me permets de dire que j'ai trouvé l'émission de radio détendue, mais peut être un peu trop folklorique quant à la programmation musicale.

J'ai trouvé le ton convivial mais parfois pas assez dynamique, l'entrevue avec l'élève en immersion fort intéressante mais le son de mauvaise qualité, la capsule humoristique bien ficelée, le générique, enfin, excellent.

C'est seulement la deuxième et à un rythme hebdomadaire, on peut s'attendre à ce que l'émission évolue rapidement, qu'elle trouve son souffle, qu'elle affirme sa personnalité. «À propos d'autre chose», c'est tous les dimanches, de 11h00 à 12h00, sur 101.9 FM. **E.C.**

Transfert de responsabilités aux communautés

Bienvenue à la première édition de Transfert, le bulletin au moyen duquel nous vous tiendrons au courant des nouvelles concernant le transfert de responsabilités aux communautés à travers les Territoires du Nord-Ouest. Nous espérons que vous trouverez le bulletin informatif tout en étant utile. Si vous avez des questions ou des commentaires, prière de communiquer avec le Groupe de travail sur le transfert des responsabilités aux communautés *(GTTRC) par téléphone ou par écrit. Le numéro de téléphone et le nom des personnes responsables se trouvent plus loin dans le présent bulletin.*

En un mot

Que faisons-nous?

Nous offrons la possibilité aux communautés intéressées de s'occuper elles-mêmes de la prestation des programmes et des services actuellement offerts par le gouvernement des T. N.-O.

Pourquoi le faisons-nous?

De nombreuses communautés ont demandé à exercer un plus grand contrôle sur ce qui se passe chez elles.

Les communautés devraient être en mesure de s'occuper de la prestation des programmes et des services de façon à produire de meilleurs résultats.

Comment allons-nous nous y prendre?

Nous allons :

1. **Renseigner** les communautés sur les programmes et les services qu'elles pourraient vouloir offrir, en :
   - demandant aux ministres de venir faire des déclarations aux réunions des dirigeants;
   - rencontrant les députés afin de leur fournir de l'information qu'ils peuvent communiquer aux résidants de leur circonscription;
   - tenant des ateliers dans les communautés qui demandent plus de renseignements.
2. Travailler avec les députés et les gens des communautés afin de savoir quelles communautés vont entreprendre le processus de transfert (il sera sans doute impossible de travailler avec toutes les communautés intéressées en même temps).
3. Travailler, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et communautaires, auprès des communautés qui se disent intéressées afin de les aider à décider quels programmes et quels services elles aimeraient offrir, en :
   - les aidant à découvrir quels problèmes elles essaient de régler;
   - les aidant à trouver quels programmes et quels services pourraient les aider à régler les problèmes.
4. **Aider** les communautés à **comprendre** :
   - ce qu'elles font de bien présentement;
   - ce qui doit être amélioré;
   - ce qu'il y a d'autre à faire pour être en mesure d'offrir plus de programmes ou de services;
   - comment elles peuvent apprendre à faire plus et mieux;
   - comment elles vont offrir les programmes et les services (par exemple, comment organiser les bureaux, qui relèvera de qui, etc.)
   - comment savoir si les programmes et les services sont offerts de la bonne façon (une fois que les programmes et les services relèvent de la communauté);
   - comment juger du succès des programmes et des services.
5. Travailler avec les communautés pour en arriver à **s'entendre** sur les points suivants :
   - qui, dans la communauté, s'occupera de la prestation des programmes et des services;
   - quelles sont les responsabilités de la communauté;
   - quelles sont les responsabilités du gouvernement des T. N.-O.
6. Travailler avec les ministres et les ministères **pour déterminer quels pouvoirs**, *ou quels pouvoirs* décisionnels, doivent encore relever des ministres (il se peut qu'ils n'en gardent aucun) en :
   - étudiant les lois et les règlements pour savoir quelles responsabilités peuvent faire l'objet d'un transfert;
   - modifiant les lois ou les règlements afin que les communautés puissent s'occuper elles-mêmes de la prestation de programmes et de services.
7. Étudier la constitution, les revendications territoriales et les gouvernements autonomes **afin de s'assurer** que l'idée de **transférer des responsabilités aux communautés** constitue, du moins en partie, un premier pas dans la bonne direction.
8. Élaborer les lignes directrices relatives aux responsabilités qui devraient faire partie des propositions sur le transfert.

Personnes à contacter pour obtenir des renseignements ou pour demander la tenue d'une rencontre ou d'un atelier.

Ministre :
l'hon. Stephen Kakfwi
(403) 873-7139
Sous-ministre :
Bob Overvold
(403) 873-7143

Groupe de travail
Gary Black
(403) 873-7910
Sheila Bassi
(403) 920-7042
Gabriela Sparling
(403) 920-3446
James Lawrance
(403) 873-7546

Un message de l'honorable Stephen Kakfwi, ministre responsable du Projet de transfert de responsabilités aux communautés

La leader du gouvernement a écrit aux municipalités et aux organismes locaux pour leur expliquer l'engagement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à transférer, aux localités intéressées, plus de pouvoirs et de responsabilités au niveau de la gestion des programmes et des services. C'était au tout début du processus de la planification interne.

Je suis heureux de vous annoncer que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ■ approuvé le Plan de mise en oeuvre du transfert de responsabilités aux communautés ainsi que la Politique de contributions du projet de transfert de responsabilités aux communautés. Si l'Assemblée législative en approuve le budget, les communautés pourront jouir d'une certaine aide financière afin de les encourager à participer davantage au processus de transfert de responsabilités.

J'espère que vous trouverez les possibilités offertes par le Projet de transfert de responsabilités aussi excitantes que nous les trouvons. Grâce à ce projet, les communautés pourront contrôler et utiliser les ressources affectées aux programmes, leur permettant ainsi de mener les affaires de la communauté en fonction des besoins et des priorités de l'endroit. Le Projet peut faire partie du processus de développement déjà en cours dans votre localité.

Si vous désirez en apprendre davantage sur le Projet de transfert de responsabilités aux communautés, prière de m'écrire pour demander la tenue d'une rencontre ou d'un atelier. Vous aimeriez peut-être également en parler à votre député. Bon nombre de communautés ont déjà demandé la tenue de rencontres, et plusieurs ont entrepris le processus de transfert. Certains transferts sont simples et peuvent se produire dans un court délai. D'autres, par contre, sont de nature plus complexe et peuvent prendre jusqu'à un an ou plus avant d'être mis en place. Comme nous ne savons pas encore combien de communautés sont intéressées, nous ne sommes donc pas en mesure de savoir combien de questions de transfert de responsabilités nous pouvons traiter à la fois. Certaines demandes devront peut-être attendre, mais je peux vous assurer que nous traiterons toutes les demandes le plus rapidement possible avec les ressources dont nous disposons. Je vous invite à penser sérieusement à prendre part à ce projet.

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales et autochtones,
Stephen Kakfwi

Nouvelles des T. N.-O.

Fort Franklin

Le 23 décembre, c'est avec une très forte majorité (82%) que les résidants de Fort Franklin ont voté en faveur de la création d'un seul gouvernement municipal, soit la création d'une communauté à charte comprenant l'ancien conseil de hameau et le conseil de bande. En vertu de la *Loi sur les communautés à charte*, loi relevant du ministère des Affaires municipales et communautaires, une communauté qui désire changer de statut doit tenir un plébiscite dans lequel soixante pour cent des votants appuient le changement. Les élections des membres du conseil en vertu de la nouvelle charte de communauté auront lieu en avril 1993. Des pourparlers concernant le transfert de responsabilités aux communautés figureront vraisemblablement à la tête des priorités de la nouvelle charte de la communauté.

Arctic Red River

La localité d'Arctic Red River pense maintenant à devenir une communauté à charte afin de pouvoir embaucher des agents d'exécution des règlements et être propriétaire de biens immobiliers. Maintenant que la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in* a été adoptée, d'autres communautés gwich'in vont aller de l'avant avec des plans de transfert de responsabilités tout en continuant leurs négociations sur la question d'autonomie gouvernementale.

Toutes les communautés gwich'in, de même que le conseil tribal, ont présenté des plans de travail relatifs au transfert. Le ministère des Affaires municipales et communautaires et le ministère responsable des Affaires intergouvernementales et autochtones vont aider la localité dans ses recherches sur le transfert de responsabilités.

Cape Dorset

Grâce à l'aide financière du ministre responsable des Affaires intergouvernementales et autochtones, la localité de Cape Dorset entreprend des recherches approfondies sur le transfert de responsabilités et le développement communautaire afin de se préparer au transfert d'une partie des responsabilités relatives aux services sociaux, au logement et à d'autres programmes.

Pond Inlet

La localité de Pond Inlet a demandé la tenue d'un atelier pour discuter du Projet de transfert de responsabilités aux communautés et pour obtenir plus d'information sur les programmes du gouvernement des T. N.-O.

Conseils régionaux

Le Conseil régional du Keewatin et le Conseil régional du Deh Cho ont tenu des ateliers. Le Conseil régional du Kitikmeot a tenu un atelier au début du mois de mars et l'Association des Inuit du Kitikmeot étudie la possibilité de créer un organisme régional responsable du développement économique. Les localités de Fort Liard, Fort Good Hope, Fort Simpson, Cape Dorset, Coral Harbour et Tuktoyaktuk ont tenu des ateliers; Fort Providence, Baker Lake, Lac La Martre, Broughton Island, Wrigley, Whale Cove, Chesterfield Inlet, Arviat et Sachs Harbour tiendront des ateliers dans un proche avenir.

Norman Wells

Cette municipalité assumera l'entière responsabilité des réseaux d'aqueduc, d'égout et de gaz naturel à partir du 1er avril 1993. La localité a de plus fait la demande d'ateliers portant sur le logement et les services sociaux.

Divers

Fort Providence, Fort McPherson, Arctic Red River, Fort Good Hope et Aklavik ont demandé le transfert de responsabilités en ce qui a trait aux agents de développement économique.

Inuvik a reçu de l'aide financière pour que le conseil municipal, les Inuvialuit et les Gwich'in étudient les possibilités de transferts.

On planifie présentement une rencontre et un atelier avec les chefs dogrib.

Les directeurs administratifs (et deux maires) de dix-huit localités ont assisté à la conférence de l'Association des administrateurs municipaux du 20 au 22 janvier. Les membres du *Groupe de travail sur le transfert des responsabilités aux communautés* y ont donné un bref exposé portant sur le Projet de transfert de responsabilités aux communautés et ont passé l'avant-midi à répondre à des questions. Les administrateurs de bande de la région du Deh Cho ont assisté à un exposé à Fort Simpson et des directeurs administratifs du Kitikmeot ont assisté à un atelier la première semaine de mars.

Pour obtenir une liste complète des localités qui participent présentement au processus, et une liste de programmes qu'elles pensent offrir, prière de vous adresser aux membres du *Groupe de travail sur le transfert des responsabilités aux communautés* ou au bureau des Affaires municipales et communautaires de votre localité ou de votre région.

En plus de nommer une personne chargée des transferts de responsabilités aux communautés, les ministères du gouvernement des T. N.-O. ont, pour la plupart, commencé à discuter et à se préparer en vue de régler les nombreux problèmes qui surgiront au fur et à mesure que les transferts se poursuivront. Suite à la demande d'un bon nombre de ministères, le Groupe de travail a offert des séances d'information. La liste des personnes responsables dans chaque ministère sera publiée dans la prochaine parution de Transfert. Un comité de direction des sous-ministres, présidé par Bob Overvold, a été mis sur pied pour suivre de près la façon dont les ministères s'y prennent pour régler les questions soulevées par les transferts proposés.

Commentaires

Il nous fera très plaisir de lire vos commentaires sur ce bulletin ainsi que sur le Projet de transfert de responsabilités aux communautés en général, ou sur une question en particulier. Si vous avez des questions, nous tenterons d'y répondre. Nous ne connaissons pas encore toutes les réponses, mais nous y travaillerons au fur et à mesure que les questions se poseront.

Nous espérons que Transfert paraîtra plusieurs fois par année afin de tenir les gens au courant de ce qui se passe et d'expliquer les problèmes et répondre aux questions qui se poseront au fur et à mesure que le processus de transfert se poursuivra.

La publication de ce bulletin d'information du GTTRC est une gracieuseté du journal L'Aquilon

Benoît Nanuq raconte...





C'est l'histoire d'un bénévole qui a décidé de raconter régulièrement des contes aux enfants de la Garderie Plein Soleil...

Par une belle après-midi ensoleillée, Benoît Boutin s'en allait songeur vers la vieille ville. Chemin faisant, son imagination forgeait un personnage à la mesure des enfants : Babou Nanuq, un ours à six pattes. Entouré d'une ribambelle de bambins, il conta.

Il conta tant et si bien sous l'oeil rieur et fasciné des enfants que Babou Nanuq, l'ours polaire à six pattes, pris corps dans cette salle de jeu inondée de soleil. Le conte est tout un art, il ne faut rien laisser au hasard. De fil en aiguille, de mot en mot, d'image en image, Babou Nanuk devint réel et les enfants entreprirent de lui envoyer des dessins en guise de lettre. Puis Benoît Nanuq partit le coeur léger, chargé d'un colis destiné à son personnage imaginaire. Comme promis, les enfants recevront la prochaine fois une réponse de Babou Nanuq. C'est un conte à épisodes, un conteur acrobatique qui retombe toujours sur ses pattes.



Prenez la plume !

... ou le clavier ... ou le crayon.

Et arrondissez vos fins de mois grâce à un petit revenu supplémentaire.



Devenez correspondant pour l'Aquilon

15¢ du mot

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9

Guide de rédaction gratuit

Le petit Guide de rédaction journalistique de *L'Aquilon* est un outil indispensable pour toute personne désireuse de devenir pigiste pour le journal *L'Aquilon*.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 12, vendredi 2 avril 1993

Le recensement 1991 de Statistique Canada

Augmentation des francophones dans les T.N.-O.

Le recensement de 1991 de Statistique Canada a été rendu public dernièrement. Les résultats fournissent des précisions sur les habitants des T.N.-O. et la situation des langues officielles. En 1991, il y avait 1385 francophones dans les Territoires, soit une augmentation de la population franco-ténoise de 7%.

Les francophones ne représentent plus que 2,4% de la population totale des Territoires du Nord-Ouest bien que leur nombre en termes absolus soit passé de 1290 à 1385 en 5 ans, soit une hausse de 7%. Pendant ce temps, la population totale des T.N.-O. est passée de 52 240 à 57 430 soit une hausse de 10%. Ces quelques chiffres proviennent des résultats du recencement de 1991 que Statistique Canada a commencé à rendre public dernièrement.

En 1991, il y avait près de 1385 personnes dont la langue maternelle était le français, soit 2,4% de la population totale. La langue maternelle signifie la première langue apprise dans l'enfance et encore comprise. Par contre, il n'y a que 610 personnes dont la langue d'usage à la maison est le français.

Les françophones constituent le cinquième groupe linguistique en importance dans les T.N.-O. La langue anglaise domine évidemment tous les autres groupes linguistiques. En effet, 31 230 per-

Suite en page 2
Recensement

Il n'y a dans les T.N.-O. que 80 personnes qui parlent la langue française sans parler la langue anglaise. Parmi elles, la moitié sont des enfants de moins de 10 ans.



Les retombées économiques du Nunavut

Des emplois pour quelle main d'oeuvre ?

Avec la création prochaine du territoire du Nunavut, notre société nordique s'apprête à vivre de grands changements. Qu'on le veuille ou non, nous aurons à nous adapter à de nouvelles réalités politiques, sociales et économiques. Beaucoup d'emplois seront créés dans le futur Territoire; reste à trouver une main d'oeuvre suffisante.

Lors de l'exposition commerciale qui s'est tenue à Iqaluit à la fin du mois de mars, un grand nombre d'entrepreneurs se sont montrés attirés par la manne de 1,14 milliards de dollars que recevra le peuple inuit. Afin d'en connaître davantage à propos des emplois qui seront créés dans ce nouveau territoire, *L'Aquilon* rencontrait récemment M. Ken MacRury, directeur régional du gouvernement des T.N.-O. pour la région de Baffin. Il nous parle des différentes étapes qui doivent être franchies entre 1993 et 1999, année prévue pour l'entrée en fonction du gouvernement de Nunavut. «La première tâche à accomplir dès que la chambre des communes à Ottawa aura ratifié la loi sanctionnant l'entente territoriale du peuple inuit et la création du nouveau territoire, sera la mise en place de tout un ensemble de commissions et de régies qui auront à administrer les différentes sections de l'entente», explique M. MacRury.

Cette mise en place se fera immédiatement. Les délais d'implantation de ces diverses commissions sont de deux ans. Donc, d'ici 1995, chacune d'entre elles devra être opérationnelle. Les commissions du Nunavut couvriront plusieurs domaines : la faune, la gestion des eaux, l'utilisation des terres, les études d'impact sur l'environnement. Enfin, la commission du patrimoine du Nunavut s'occupera des fonds obtenus du gouvernement fédéral suite à la ratification de l'entente. Dès le mois de mai 1993, on commencera à organiser ces organismes qui, à eux seuls, créeront plus de 126 emplois directs. «À ce stade, on ne parle pas encore des emplois qui seront créés par le nouveau gouvernement du Nunavut. Ces quelque 120 emplois ne représentent que la main d'oeuvre nécessaire pour gérer les nouvelles responsabilités qui découlent de l'entente territoriale proprement dite», ajoute M. MacRury.

En effet, on sait déjà qu'au cours des négociations territoriales, les gouvernements d'Ottawa et de Yellowknife, acquiescant aux demandes de la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN), ont convenu de créér un nouveau gouvernement

Suite en page 5
Nunavut-emplois



Alain Tremblay, de passage à Yellowknife, a renoué avec la tradition de la prison du carnaval. Pas de badge, derrière les barreaux. Pour une durée plus ou moins longue...

SOMMAIRE

1385 francophones dans les T.N.-O. 2
Portraits de francophones 3
Éditorial : Une même lutte contre l'assimilation 4
Nunavut 5

Carnaval du caribou
reportage-photo en page 6

Économie et rubrique juridique voir en pages 7 et 8

1385 francophones dans les T.N.-O.

sonnes (54% de la population) sont de langue maternelle anglaise et 37 185 personnes (64%) utilisent cette langue à la maison. Cette situation démontre bien la force d'attraction de la langue anglaise par rapport à toutes les autres langues dont le français et les langues autochtones.

Le deuxième groupe linguistique en importance est constitué des personnes dont la langue maternelle est l'inuktitut. 16 565 personnes (29%) sont de langue maternelle inuktitut et 13 535 personnes seulement l'utilisent à la maison.

Le troisième groupe linguistique est constitué des langues Slavey. 2310 personnes (4%) sont de cette langue maternelle et seulement 1300 l'utilisent encore à la maison.

Le quatrième groupe est constitué par la langue Dogrib : 2110 l'utilisent comme langue maternelle et 1625 la parlent toujours à la maison.

Vient ensuite le français puis, loin derrière, le chipewyan, le gwich'in, l'allemand, le chinois et le cree.

Autres statistiques intéressantes, ce sont plus de 52 345 personnes qui sont capables de tenir une conversation en anglais (91% de la population) et 3575 personnes en français (6% de la population). Ici, la langue française se situe au troisième rang, devancée uniquement par la langue anglaise et l'inuktitut (18 000 personnes peuvent parler inuktitut, soit 31% de la population totale). Il n'y a que 80 personnes qui parlent la langue française sans maîtriser la langue anglaise et parmi eux 70 sont unilingues francophones. De ces 80 personnes, plus de la moitié sont des enfants de moins de 10 ans et une dizaine sont âgés de 65 ans et plus. **Alain Bessette**

Situation des langues officielles dans les T.N.-O.
Source : Statistique Canada 1991

Population totale de référence : 57 430

Langue	Langue maternelle	Langue d'usage*	Langue connue**
Anglais	31 230	37 185	52 345
Français	1 385	610	3 575
Inuktitut	16 565	13 535	18 005
Esclave	2 310	1 300	2 825
Dogrib	2 110	1 625	2 385
Chipewyan	555	225	755
Gwich'in	310	25	310
Cri	195	20	330

* Fait référence à la langue parlée à la maison
** Fait référence à une langue dans laquelle une personne peut tenir une conversation

D'où viennent les Ténoi(e)s ?

Sur l'ensemble de la population, plus de 54 485 personnes sont des Canadiens non-immigrants. Plus de 57% d'entre eux (32 790) sont nés dans les T.N.-O. Plus de 4505 Canadiens non-immigrants sont originaires de l'Alberta, 3945 du Manitoba, 3835 de l'Ontario, 2515 de la Saskatchewan, 2020 de la Colombie-Britanique, 1570 du Québec, 1215 de Terre-Neuve, 980 de la Nouvelle-Écosse et quelques centaines seulement pour chacune des autres province ou territoire.

Échos des T.N.-O.

Glace-fonte : danger

Une campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers de se déplacer sur l'eau ou sur la glace commence ce mois-ci. Beaucoup de gens continuent de pêcher, de chasser et de trapper ou tout simplement de prendre l'air dans la nature. Avec le printemps pointant le bout de son nez, certaines précautions élémentaires doivent être prises. «De bonnes précautions, explique Titus Allooloo, le ministre des Affaires municipales et communautaires, sont vitales à la survie de chacun». Des brochures expliquant les consignes de sécurité seront envoyées dans les communautés, les écoles, les bureaux gouvernementaux et les hameaux.

Il y a eu 111 noyades dans les Territoires du Nord-Ouest entre 1983 et 1991. La majeure partie des victimes était âgée de 15 à 24 ans et plus de la moitié des noyades sont dues à un manque de précautions lors de promenades en mer. «Pire encore, ajoute Titus Allooloo, l'alcool a causé entre 35 et 39% des noyades».

Le projet hydro-électrique dogrib est conclu

Les Dogrib du Conseil tribal du Traité 11 et la Compagnie d'électricité des T.N.-O. pour le développement du potentiel hydro-électrique de la région *North-Slave* ont signé un accord vendredi 26☛

Robin Dupuis, directeur du centre de désintoxication de Detah

Robin Dupuis, un Franco-Labradorien de 33 ans, est arrivé à Yellowknife le 15 janvier 1993 pour occuper les fonctions de directeur général du centre de désintoxication. Amoureux du Nord, sportif, francophone dont les heures de bénévolat remplissent des feuilles de vol, il compte bien rester au moins cinq ans.

On pourrait le surnommer «Monsieur 3000 volts», quoique la formule soit banale et un peu triviale. «Dormir est une perte de temps, si seulement on pouvait se *plugger*», lâche Robin Dupuis tout en conduisant son camion sur la route de glace de Detah. C'est le début de l'après-midi et il doit amener des clients du centre de désintoxication de Detah à Yellowknife. L'horaire a l'air serré. Tout en jetant un coup d'oeil sur ses papiers pour s'assurer de l'heure exacte du rendez-vous, il parle de ses intérêts : «Je fais de la méditation, du karaté, du triathlon, de la raquette (...) Mais ici mon emploi sera la première des priorités. Dimanche dernier, c'était la première journée que je restais chez moi. Je me suis forcé pour rester loin du bureau». Effort d'autant plus difficile qu'il habite sur son lieu de travail, à deux pas du bâtiment principal du centre de désintoxication de Detah.

C'est en décembre 92 que Robin Dupuis vient pour la première fois à Yellowknife, pour une entrevue d'embauche. «J'avais également le choix d'aller à Montréal, mais je suis quelqu'un du Nord». Effectivement, Robin a travaillé comme directeur général d'un centre de traitement des abus d'alcool durant 5 ans à North West River, communauté innu de 550 personnes située à côté de Goose Bay, au Labrador. «J'étais le seul francophone, raconte-t-il. Je travaillais à 100% en anglais. Au départ ça a demandé beaucoup d'ajustement, c'était pas mal dur. Il existait seulement un magasin, mais ce n'était pas l'isolement total parce qu'à 50 km se trouve Goose Bay, une grosse base militaire. Je suis allé souvent à la chasse; je suis parti pêcher avec un vieil inuit pendant deux mois».





De ces contacts avec les autochtones, Robin a gardé, entre autres, le goût de raconter des histoires, dont il est friand, et un intérêt évident pour ces différentes cultures. Un atout, sans aucun doute, pour son travail au centre de désintoxication. « Je ne vais pas dire à un gars «Arrête de prendre un coup!» Je ne peux pas parler ainsi directement. Il faut respecter leur manière de penser, de dire les choses. Il faut intégrer toutes ces notions».

Mais on l'a engagé d'abord pour d'autres raisons, dit-il. «Pour ma connaissance des programmes et ma qualité de gestionnaire. C'est là que je vais jouer un rôle. Je dois m'assurer de la bonne marche des affaires. Mais j'aime aussi le contact avec les gens, faire des programmes avec les clients (...) Le style que j'utilise, c'est d'essayer de tout connaître : ça va du budget annuel à la manière de mettre le savon dans le lave-vaisselle. La première fois que je suis arrivé au centre, les clients pensaient que j'étais un autre client. J'ai parlé aux gens, j'ai ramassé des informations».

Ce centre, Robin Dupuis le voit ainsi : «Ici ce n'est pas une industrie, précise-t-il, c'est un service. C'est important que tout le monde travaille uni. Les clients qui viennent ont besoin de se sentir dans une atmosphère agréable. Je suis très honnête, direct. Par expérience, je pense que c'est la meilleure façon de travailler». Quant à la manière d'aborder l'alcolisme, Robin explique qu' «il faut ajuster les programmes aux individus et non pas le contraire. Mais, dans tous les centres que j'ai vu, il n'y a pas de solution magique. Il faut évaluer la *mauvaise direction de l'individu et* trouver les moyens d'en sortir». Au centre de Detah, c'est d'abord 72 jours sans substance. Pour aider les clients, il existe des sessions de thérapie, des présentations de films, des conseillers. On y développe aussi beaucoup de programmes internes. «Ici, il y a une bonne organisation et au niveau de l'aménagement, les conditions sont très bonnes».

De quoi permettre à Robin de suivre sa philosophie : «Ma philosophie, c'est de m'engager cinq ans. Puis soit on recommence cinq ans, *soit on change de job»*.

Emmanuel Carcano

Échos des T.N.-O. Échos des T.N.-O.

☛ mars. Ce projet sera développé, construit et contrôlé par la Compagnie d'électricité dogrib. Les sites concernés se trouvent sur les rivières Snare et Lac La Martre. Ce projet devrait fournir du travail et de la formation aux habitants de Rae/Edzo, Snare Lake, Rae Lakes et Lac La Martre. La première phase du projet représente un investissement de 35 millions de dollars. La deuxième phase 80 millions de dollars.

Les Barenaked Ladies à Iqaluit

Le lundi 12 avril, le groupe rock les *Barenaked Ladies* sera à Iqaluit en concert avec les groupes locaux Uvagut et Nightsun. Le spectacle aura lieu à l'école Inukshuk. Il s'agit en fait de trouver des fonds pour la société de diffusion inuit (Inuit Broadcasting Corporation). IBC a vu les subventions qu'elle recevait du fédéral réduites à cause des récentes coupures. Le billet d'entrée pour le concert est de 25$. Pour plus d'informations, contactez le bureau d'IBC à Iqaluit au (819) 979-6231.

Fort Franklin (re)devient Deline

Début avril, Fort Franklin changera de nom. Cette communauté deviendra Deline, ce qui signifie en *North Slavey* «là où les eaux s'écoulent». Le conseil de bande et le conseil de hameau de Fort Franklin ont tenté de fusionner depuis plus de dix ans. L'élection du conseil de Deline aura lieu en avril.

ÉDITORIAL

Journée nationale des langues autochtones

Une même lutte contre l'assimilation

Le 31 mars, c'était la Journée nationale des langues autochtones. Une journée de deuil national quoi! Ailleurs au pays, les langues autochtones se portent très mal. À l'instar de la langue française, les langues autochtones se retrouvent englouties dans un océan culturel anglophone et disparaissent à un rythme effarant.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la population autochtone et métis représente environ 60 % de la population totale. Cependant, en 1991, seulement 38% de la population se déclarait de langue maternelle autochtone. Pire encore, seulement 29% de la population utilise toujours une langue autochtone à la maison.

Les langues autochtones se portent mal, ici même, dernier recoin du pays où les ethnies aborigènes forment encore la majorité de la population.

Quelles sont les mesures concrètes mises en oeuvre afin de combattre cette assimilation ? Peut-on déceler une volonté réelle de la part du gouvernement pour renverser la vapeur ?

Au niveau des mesures concrètes, l'entente Canada-GTNO vient fournir des moyens financiers aux différents programmes de promotion et de soutien aux langues autochtones. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer l'impact qu'aura cette entente sur les langues autochtones.

Au niveau de la volonté gouvernementale, la situation est moins claire. Le gouvernement est actuellement orienté dans des actions de laissez-faire. Un exemple : dans l'éducation, les conseils scolaires locaux ont encore le privilège de dispenser leur enseignement uniquement en anglais et des disparités surgissent alors d'un village autochtone à l'autre. Alors que dans certaines écoles, l'enseignement se véhicule en langues autochtones, quelques centaines de kilomètres plus loin, les enfants se font assimiler allègrement à l'anglais.

Y a-t-il une obligation dans les programmes pédagogiques pour l'apprentissage d'une langue autochtone ? Combien de jeunes autochtones, maintenant parfaitement assimilés, ont l'occasion d'apprendre une langue autochtone dans les écoles ? Ici, c'est le sacro-saint principe du respect de l'autonomie régionale qui l'emporte sur les impératifs de protection culturelle.

Il semble que la promotion des langues autochtones ne se fait qu'en fonction des budgets précis de l'entente Canada-GTNO. Pourtant, l'ensemble du budget gouvernemental devrait être orienté de façon à promouvoir les langues autochtones. Ne sommes-nous pas dans un espace géographique majoritairement autochtone ? Pourquoi les autochtones doivent-ils passer en second ?

Il faudrait un coup de barre philosophique et idéologique important afin que soit reflétée au sein du gouvernement (pas seulement du caucus) une réelle volonté de tasser l'anglais de côté. Car c'est ça l'ultime démarche à entreprendre pour sauver les langues et les cultures autochtones. Il s'agit de reprioriser les langues autochtones à tous les niveaux du gouvernement.

Au rythme où se fait l'assimilation, dans quelques décennies il n'y aura plus de culture autochtone. Ceux-ci ne formeront plus qu'un groupe ethnique sans valeur culturelle originale; de simples petits anglais à la peau sombre.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Daniel Cuerrier
Journaliste coopérant et photgraphie : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage hebdomadaire est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la Société les Éditions franco-ténoises/*L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

La politique fédérale

La dangereuse démolition de l'Etat

Ils ont beau se multiplier, les virages politiques trop brusques continuent de me mystifier et de me paraître anormaux. Quand, par exemple, un chef d'Etat comme George Bush passe, en l'espace de quelques mois, d'une cote d'approbation de 92% à une défaite humiliante, la rapidité de la volte-face que se permet l'opinion américaine m'inquiète.

Quand, chez nous, l'avance censément insurmontable des libéraux de M. Chrétien disparaît du seul fait que M. Mulroney annonce son départ, je ne suis pas davantage rassuré. Je cherche, en tout cas, avec passablement d'inquiétude, la rationalité qui expliquerait une telle volatilité dans l'adhésion à un chef politique, à un programme, à une pensée.

Mais peut-être est-ce précisément là qu'il faut chercher la solution du mystère. Peut-être ne s'agit-il plus, en effet, de choisir une orientation importante. Dans cette hypothèse, le vent tournerait à une vitesse folle parce que l'opinion ne veut plus traiter avec sérieux les enjeux dits politiques. Il suffirait, pour passer d'une philosophie à l'autre, d'une candidature à la suivante, d'un chef de gauche à un chef de droite, d'une humeur, d'un caprice, d'un déplaisir passager. Oui, j'aimais Bush, mais, non, je ne l'aime plus. Oui, j'en voulais à mort au Parti conservateur, mais je m'amourache de Kim Campbell. Et alors? Mes sautes d'humeur sont mon seul guide!

Sur cette lancée, on parvient vite à une redoutable conclusion: si l'on change d'allégeance politique aussi aisément qu'on adopte ou qu'on rejette une marque de dentifrice, c'est que nous n'attribuons désormais aux politiciens ni le pouvoir ni le goût de changer les choses en profondeur. Puisque, nous disons-nous, ils vont continuer à «danser à la périphérie des problèmes», puisque, quelle que soit leur couleur et quelles que soient leurs promesses, ils vont regarder évoluer la vie sans même tenter d'en modifier le cours, pourquoi devrions-nous nous torturer les méninges? Pourquoi soupeser longuement les mérites respectifs de M. X ou Mme Y si, de toutes manières, je les présume tous également inefficaces?

Si tel est bien notre raisonnement, oui, il est compréhensible que les cotes de popularité montent ou s'effondrent de la façon la plus capricieuse. Il semble d'ailleurs que plusieurs de nos sociétés modernes en soient là: les Etats-Unis n'ont mis que douze mois à déboulonner le président qui était leur idole au temps de la guerre contre Hussein; la France rejette massivement les socialistes et donne le pouvoir à la droite, mais 30% des électeurs ne votent même pas; les Canadiens s'éprennent de Kim Campbell en oubliant même, semble-t-il, qu'elle est conservatrice...

Si ce cheminement peut s'expliquer, il ne saurait pourtant se justifier. Quand, en effet, l'opinion fluctue aussi vite, aussi globalement et de façon aussi irrationnelle, la collectivité court le risque de se jeter dans les bras de n'importe qui. En outre, la collectivité en arrive à ne plus s'étonner, à ne plus se scandaliser de ce que peuvent faire les élus: elle les juge tous atteints d'impuissance et elle ne leur demande ni initiative ni constance ni moralité. Il n'en faut pas davantage pour qu'une société vole à sa ruine.

Heureusement, le premier redressement à effectuer dépend des citoyens et des citoyennes, de nous: il s'agit, dans nos échelles de valeurs, de réhabiliter les pouvoirs publics. Il faut cesser de croire que l'Etat n'a plus de raison d'être, cesser de dire qu'il faut, toujours et en tout, s'en remettre au libre marché. Certes, l'Etat avait pris trop de place. Il régentait des secteurs qui pouvaient fort bien se passer de sa présence. Cela dit, une société dans laquelle les pouvoirs publics sont réduits à rien est vite gouvernée par la loi de la jungle et j'avoue ne pas considérer cela comme un progrès. Le deuxième geste à poser, ce sera d'éviter les erreurs passées et donc de déterminer où et comment nous voulons que l'Etat agisse, d'où nous voulons qu'il soit absent. Après, mais après seulement, nous pourrons élire les personnes aptes à appliquer ces choix. Nous en sommes là. Ou bien nous continuons, comme de vulgaires girouettes, à mépriser l'Etat et à le confier à n'importe qui, ou bien nous redonnons son sens et sa dignité à l'Etat et nous réfléchissons avant de choisir nos gouvernants. Il y va de notre avenir.

Laurent Laplante

La pauvreté au Canada

Ottawa, (APF)- Le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté a fait un bond spectaculaire entre 1990 et 1991 selon une mise à jour des statistiques publiées par le Conseil national du bien-être social dans son rapport Profil de la pauvreté 1980-1990.

En 1991, 4 227 000 Canadiens vivaient dans la pauvreté. Pire encore, le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté s'élevait à 1 210 000.

En 1990, soit au début de la récession, on dénombrait 3 821 000 de pauvres et 1 105 000 d'enfants pauvres.

Ce sont les mères seules âgées de moins de 65 ans et ayant à leur charge des enfants de moins de 18 ans qui ont le taux le plus élevé de pauvreté au pays. C'est au Manitoba que le taux de pauvreté est le plus élevé, suivi du Québec, de Terre-Neuve et de la Saskatchewan. L'Ile-du-Prince-Edouard et l'Ontario ont les taux les plus faibles.

Les personnes travaillant dans les services, dans l'agriculture, dans les pêches et dans l'exploitation forestière ainsi que les commis sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

Nunavut Nunavut Nunavut Nunavut Nu

pour le territoire du Nunavut. Cette partie de l'entente représente ce qui est maintenant connu sous le vocable de l'Accord politique sur le Nunavut. En vertu de cet accord, le nouveau gouvernement entrera en fonction le 1er avril 1999. Les services qui devront être mis sur place d'ici cette date sont : une assemblée législative et divers ministères (Finances, Personel, Travaux publics, Affaires municipales et Éducation). Plus tard, au fur et à mesure des besoins et des disponibilités, d'autres ministères viendront s'ajouter à ceux déjà existants.

Plusieurs études ont été menées quant aux coûts d'implantation d'un tel gouvernement et, également, quant aux retombées en matière de création d'emplois. M. MacRury n'avait en sa possession que le rapport de l'enquête menée par le gouvernement des T.N.-O. Selon lui cependant, les autres documents arrivent à des conclusions très semblables à celui-ci. Les autres études avaient été commandées par le gouvernement fédéral et par la FTN. Ces études partent de certaines hypothèses :

- le gouvernement du Nunavut se verrait accorder des responsabilités semblables à celles du gouvernement des T.N.-O. (GTNO)
- les sources de financement seraient à peu près les mêmes
- la structure du gouvernement ressemblerait beaucoup à celle du GTNO.

Une main d'oeuvre insuffisante

Il est peut être bon de remarquer que le GTNO est le gouvernement le plus décentralisé du Canada. Le gouvernement du Nunavut pourrait pousser encore plus loin la décentralisation et se donnerait le mandat d'améliorer son rendement dans plusieurs domaines.

Pour les besoins de leurs études, les enquêteurs ont tenu compte de chacun de ces facteurs. Les trois études rendent compte d'une différence de coûts d'environ 10%, soit 86 millions de dollars. Ces études ont été basées sur l'année financière 1991-92 du GTNO dont le budget était d'un peu moins d'un milliard de dollars.

Pour ce qui est de la création d'emplois, les retombées seraient tout à fait extraordinaires. L'étude menée par le GTNO parle en effet de 800 années-personnes additionnelles. D'autres études indiquent un chiffre de 1061 années-personnes de plus dans l'appareil gouvernemental uniquement. «Sans compter tous les emplois indirects qu'amènera l'arrivée de nouveaux employés gouvernementaux. C'est une courbe quasi-exponentielle. On parle d'un accroissement de la population de 4000 à 5000 personnes. C'est énorme, compte-tenu de la population du territoire qu'on évalue entre 25 000 et 27 000 habitants. De plus, ces chiffres ne tiennent aucunement compte de la demande accrue qui se fera dans le domaine de la construction, du marché de détail ou des services», explique M. MacRury.



Iqaluit, future capitale de Nunavut ?

Le problème que soulève M. MacRury, tout comme bon nombre des responsables présentement en poste, est la question de la disponibilité de la main d'oeuvre. «Nous n'avons pas les ressources humaines pour combler tous ces postes. Le drame est qu'il faudra faire venir un grand nombre de gens. Et les coûts de ce processus sont très importants, ajoute M. MacRury. Déjà, poursuit-il, nous mettons sur pied des cours et toutes sortes de programmes de formation dans le but de préparer les gens, de les outiller. Mais c'est un énorme impact pour notre population. Elle ne pourra certainement pas suffire à la demande. Malgré tout, en matière de création d'emplois, la ratification de cette entente territoriale était sans doute ce qui pouvait arriver de mieux pour notre région».

M. MacRury s'est d'ores et déjà adjoint les services de Mme Mary Willman, une femme inuk bien connue pour son expérience et ses talents d'administratrice. Son but ? La former et la préparer à prendre sa place le jour où il quittera son poste.

Daniel Cuerrier

Le carnaval du caribou

Les «drumers» de Detah.





Lucien Tootoo, sculpteur inuit de Rankin Inlet.





Photos : Emmanuel Carcano



Les mégaprojets pétroliers

Une expérience qui peut coûter cher à l'État canadien

Ottawa, (APF)- Les énormes investissements du gouvernement fédéral dans les projets pétroliers tels que Hibernia, Lloydminster ou Newgrade présentent des risques de pertes considérables. M. Denis Desautels, le vérificateur général du Canada, estime qu'Ottawa devrait gérer les fonds qu'il consent aux mégaprojets pétroliers en se souciant davantage des contribuables, qui en fin de compte sont les vrais investisseurs. C'est ce qu'il a soutenu devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les comptes publics.



Ce constat a fait sourciller les membres du Comité des comptes publics. Le président, Jean-Robert Gauthier, critique le fait qu'Ottawa donne de l'argent sans se protéger, contrairement à ce que ferait n'importe quel autre investisseur.

«Le problème, c'est que le fédéral ne siège pas au bureau de direction de ces compagnies», a-t-il fait remarquer, après que David Oulton, sous-ministre adjoint au secteur de l'énergie, ait signalé les déboires de l'usine de Lloydminster.

Les sommes consenties par Ottawa dans les mégaprojets énergétiques sont considérables: 530 millions de dollars de participation au capital-actions à Lloydminster (une usine de valorisation biprovinciale située à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan), 275 millions à Newgrade (Régina) et un milliard en contribution en plus de garanties d'emprunt allant jusqu'à 1,7 milliard à Hibernia, ce qui représente plus du tiers du budget du ministère d'Energie, Mines et Ressources.

Compte tenu de l'importance de ces investissements, le vérificateur général recommande que le gouvernement inclut une clause dans ses ententes avec les sociétés pétrolières pour «protéger les contribuables». Les préoccupations du vérificateur général semblent fondées, car il n'est pas le seul à s'inquiéter. La Saskatchewan, qui a contribué au lancement de Newgrade, a formé une commission d'enquête pour passer l'administration et le financement de ce projet au peigne fin.

Le vérificateur général reproche également au fédéral de verser de l'argent de façon improvisée. «Aucun des accords relatifs aux trois mégaprojets ne définit clairement les objectifs attendus du soutien fédéral, ce qui fait qu'il est difficile d'en surveiller l'atteinte», remarque-t-il. Il va plus loin en disant que le ministère ne sait pas «si ces projets donnent lieu aux avantages escomptés pour les Canadiens (...) étant donné que les objectifs n'étaient pas clairs au départ et que les avantages n'étaient pas définis en termes précis».

Cela signifie-t-il que l'argent est mal dépensé par les sociétés pétrolières participantes? Le problème ne serait pas grave à ce point, d'après le sous-ministre d'Énergie, Mines et Ressources, Ronald Bilodeau. Car le ministère fait des vérifications «pour s'assurer que les compagnies dépensent pour ce que nous voulons».

Mais il faut davantage qu'une simple vérification comptable, d'après Denis Desautels, pour s'assurer que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient. Le Conseil du Trésor devra donc définir les grands principes à respecter dans le financement des mégaprojets. Ce document devrait être prêt à l'été d'après Bruce McKellips, du Secrétariat du Conseil du Trésor.

S'il y a eu un certain laisser-aller par le passé, le vérificateur général croit qu'il est encore temps d'éviter la répétition de ces erreurs, car le plus coûteux et le plus important de ces projets ne sera pas concrétisé avant plusieurs années.

Réjean Paulin

La pauvreté et la criminalité en hausse en Ontario

Au bord de la crise sociale

Ottawa, (APF)- L'Ontario est au bord de la crise sociale si le gouvernement ne se penche pas rapidement sur les effets d'un taux de chômage élevé sur la santé et la stabilité sociale. Ce cri d'alarme, c'est le Conseil du premier ministre sur la santé, le bien-être et la justice sociale qui le lance devant les faibles perspectives d'emploi en Ontario.

«À cause des faibles chances de pouvoir trouver du travail, les gens deviennent de plus en plus aliénés et frustrés parce que de plus en plus découragés», estime Mme Diane Chabot, qui est membre du Conseil du premier ministre. Selon elle, la pauvreté, la criminalité, le nombre de sans-abri et les sentiments d'impuissance et de désespoir iront en augmentant au fur et à mesure que les gens réaliseront que la reprise économique n'est pas accompagnée par une augmentation du nombre d'emplois disponibles.

Le taux de chômage en Ontario est de 10,4%, soit 575 000 chômeurs. Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans où il atteint les 21%. Pire encore, une personne sur huit dépend maintenant de l'assistance sociale pour sa subsistance.

Le chômage n'est pas seulement une menace contre la stabilité sociale. Il est aussi, dit le Conseil, une menace contre la santé. Insomnie, dépression, anxiété, sentiment de culpabilité et fatigue sont le lot des chômeurs.

Selon Andrew Ignatieff, du Conseil du premier ministre, il est clair que l'Ontario ne retrouvera pas le niveau d'emploi des années 1980, même si l'économie reprend. Car contrairement à la récession du début des années 1980, celle que nous venons de vivre est causée en partie par une restructuration de l'économie canadienne.

Or, le danger qui guette les chômeurs et les assistés sociaux, c'est le découragement et la faible estime de soi. M. Ignatieff souhaite donc que les communautés réagissent avant qu'il ne soit trop tard et organisent des activités valorisantes pour ces individus. Il suggère d'organiser des échanges d'expertise. Exemple: un plombier analphabète qui suivrait des cours d'alphabétisation pourrait, en échange, réparer la plomberie de la maison de son tuteur.

Les cuisines collectives sont une autre initiative. Le principe est simple: les chômeurs se regroupent pour acheter des aliments et préparent ensemble des repas congelés pour les familles. En plus de socialiser et de sortir de leur isolement, ils réduisent de cette manière les coûts de l'alimentation.

C'est ce climat d'entraide que le Conseil veut favoriser. On croit que les gouvernements, le secteur privé et les communautés doivent trouver le moyen de fournir aux gens des activités valorisantes. C'est une question, dit-on, de santé et de stabilité sociale.

Le gouvernement ontarien se penche actuellement sur les façons de favoriser le développement des initiatives communautaires et familiales. Une chose est cetaine, c'est que plus rien ne sera comme avant. «On doit se rendre compte qu'il y a des limites à l'action du gouvernement», rappelle M. Ignatieff.

L'inflation en1994

Ottawa, (APF)- Le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, ne croit pas qu'une hausse de l'inflation favoriserait la relance économique au pays. «Ce point de vue part du curieux principe voulant que l'on peut toujours faire croire aux gens que les hausses de prix et de salaires de nature inflationniste améliorent leur sort», écrit M. John Crow dans son rapport annuel.

Selon M. Crow, l'économie peut très bien soutenir la croissance sans que cela s'accompagne pour autant d'une hausse de l'inflation. Dans son rapport, le gouverneur se félicite d'avoir obtenu de meilleurs résultats que prévu dans la lutte contre l'inflation, et prédit que les taux d'intérêt auront tendance à s'établir à des bas niveaux.

L'objectif du gouverneur est de maintenir l'inflation entre 1,5 et 3,5% au milieu de l'année 1994. Selon lui, la tendance indique que ce taux se situera plutôt près du 1,5 pour cent.



Les langues autochtones : historique de leur protection légale

Le ministère de la Justice désire souligner à sa façon la Journée des langues autochtones qui se déroulait le 31 mars. À cette fin, nous présentons un historique des circonstances ayant mené à l'adoption de la Loi sur les langues officielles des Territoires ainsi qu'un bref aperçu de son contenu et de la protection qu'elle accorde aux langues autochtones.

Pendant une grande partie de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest, l'anglais et le français ont été les langues d'usage dans les écoles et au gouvernement et ce, malgré le fait qu'une majorité de la population soit autochtone et ait une langue autre que le Français ou l'Anglais.

Les autochtones furent encouragés à apprendre l'anglais dès l'arrivée des premiers missionnaires, qui enseignaient l'anglais en même temps qu'ils évangélisaient. Vinrent ensuite les écoles gouvernementales qui encourageaient l'apprentissage de l'anglais afin, disait-on, de favoriser l'adaptation des peuples autochtones.

Ce n'est que récemment que les peuples autochtones ont pris conscience des effets que le déclin de leurs langues a eu sur eux-même et leur façon de vivre.

Cette prise de conscience est devenue mécontentement en 1982 lorsque le gouvernement canadien voulut procéder à des modifications de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de garantir que l'anglais et le français deviennent les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest.

Ils étaient nombreux dans les Territoires à penser que les langues autochtones devraient avoir un statut égal à celui de l'anglais et du français et être reconnues comme langues officielles.

Pour en arriver à une solution qui satisfasse chacune des parties, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest négocia un compromis avec Ottawa. Selon les termes de ce compromis, l'Assemblée des Territoires s'engageait à présenter une loi qui ferait du français et de l'anglais des langues officielles mais qui reconnaîtrait aussi six langues autochtones comme langues officielles.

En vertu de l'accord, le gouvernement fédéral s'est aussi engagé à apporter une contribution financière devant servir à la promotion et au développement des langues autochtones.



Ministère de la Justice des T. N.-O.

Cette première loi de 1984 n'était cependant qu'une ébauche et depuis plusieurs modifications du contenu de la Loi sont venues confirmer le statut des langues autochtones en tant que langues officielles des Territoires.

La Loi des Territoires sur les langues officielles innove à plus d'un point de vue. Pour un, elle donne un statut officiel à des langues autres que le français. Il s'agit des langues cri, dogrib, inuktitut, chipewyan, esclave et gwich'in.

Le statut de langues officielles implique qu'il est possible d'utiliser ces langues lors des débats à l'Assemblée législative, devant les tribunaux et pour obtenir certains services du gouvernement territorial.

Aussi, la Loi prévoit que le Conseil des ministres, avec l'accord du commissaire, peut demander qu'une loi soit imprimée et publiée, après son adoption, dans une ou plusieurs langues officielles autres que le français ou l'anglais.

Lors de procédures judiciaires, le tribunal peut prendre des mesures pour l'interprétation simultanée des procédures dans la langue officielle qu'il désigne lorsque ces procédures présentent de l'intérêt pour le public ou lorsque le tribunal estime qu'il est préférable de procéder ainsi. À partir du 1er janvier 1994, il sera aussi possible d'obtenir un enregistrement sonore d'une décision finale d'un tribunal ou d'un organisme exerçant des pouvoirs quasi-judiciaires dans n'importe quelle langue officielle si ce tribunal ou cet organisme rend sa décision par voie d'enregistrement sonore.

Et, puisque la Loi crée des obligations pour l'Assemblée législative, le gouvernement et les tribunaux, il est tout naturel qu'elle prévoit aussi des recours lors de manquement à ces obligations.

Ainsi, celui ou celle qui croit avoir été victime d'une violation de ses droits linguistiques peut s'adresser au tribunal pour mettre fin à la violation et/ou obtenir réparation. Un autre recours consiste à porter plainte devant la Commissaire aux langues officielles qui agira au nom du plaignant afin de corriger la situation à l'origine de l'abus.

En raison du caractère unique des T.N.-O. et de la diversité culturelle des gens qui s'y trouvent, la Loi sur les langues officielles des Territoires ne peut être comparée à aucune autre loi du genre au Canada. En accordant des droits et statuts égaux à huit langues parlées sur son territoire, l'Assemblée législative manifeste l'esprit de tolérance qui caractérise l'ensemble des habitants qu'elle représente.

CETTE CHRONIQUE SERA DE RETOUR DANS LE NUMÉRO DU 16 AVRIL PROCHAIN

Les Fransaskois dans l'attente

La gestion scolaire devant l'Assemblée législative

Régina (APF) - La ministre de l'Éducation de la Saskatchewan a déposé en première lecture un projet de loi modifiant la loi scolaire et permettant aux parents francophones de gérer et de contrôler leurs établissements d'enseignement.

«Je dirais qu'on est encouragé mais qu'on n'est pas confiant», a déclaré le président de l'Association provinciale des parents fransaskois, Gérald LeBlanc. L'Assemblée législative doit encore adopter le projet de loi en troisième lecture.

En septembre dernier, la ministre de l'Education, Carol Teichrob, avait déjà présenté les amendements en première et deuxième lecture, mais l'opposition conservatrice de l'ex-premier ministre Grant Devine avait clairement indiqué à l'époque son intention d'empêcher l'adoption rapide de ce projet de loi. C'est ce revirement de dernière minute qui avait anéanti la confiance des parents envers le gouvernement néo-démocrate du premier ministre Roy Romanow.

Le premier ministre Romanow a souvent déclaré qu'il irait de l'avant avec le dossier de la gestion scolaire fransaskoise, si le gouvernement fédéral garantissait le financement. Sur ce point, Mme Teichrob a affirmé que le financement du fédéral est clair: «L'entente de 1988 est toujours là. Un montant de 13,5 millions est encore disponible, ce qui est suffisant pour mettre en place la composante fransaskoise».

La ministre de l'Education semble avoir tout intérêt à passer la loi avant le 31 mars pour avoir accès aux fonds de l'année 1992-1993: «Nous avons une entente verbale du gouvernement fédéral que nous aurons accès aux argents du budget 1992-1993 si nous passons la loi maintenant», affirme-t-elle. On parle ici d'un maximum de 3 millions de dollars. Mais il ne suffira pas d'adopter la loi pour avoir automatiquement accès à cette somme, précise-t-on au Secrétariat d'État à Ottawa. Il faudra aussi, dit-on, que le gouvernement de la Saskatchewan présente un plan de mise en oeuvre de la gestion scolaire, chiffres à l'appui.

La Saskatchewan ■ tellement tardé avant de reconnaître aux parents francophones un droit constitutionnel pourtant reconnu par les tribunaux, qu'elle a déjà perdu 12 millions de dollars depuis 1988 pour mettre en oeuvre la gestion et le contrôle des établissements scolaires francophones. L'entente de 1988 prévoit qu'au cours des cinq prochaines années, la contribution du gouvernement canadien sera réduite de 10% pour chaque exercice financier.

Les récentes négociations entre les deux gouvernements tournent autour de la possibilité de récupérer ces 12 millions de dollars. La ministre de l'Éducation a affirmé qu'il y a eu des négociations pour récupérer cet argent, sans pour autant confirmer qu'elle a obtenu des garanties en ce sens de la part du gouvernement fédéral. Au Secrétariat d'Etat, on indique que la province devra faire son deuil de ces 12 millions de dollars.

Les néo-démocrates ont fait part de leur intention de présenter le projet de loi en 2ème lecture d'ici le 26 mars. Le vice-premier ministre Tchorzewski a indiqué que le projet de loi irait en comité avant la 3e lecture et que la suite dépendrait de l'opposition.

Un député conservateur ■ déjà manifesté ses inquiétudes en ce qui a trait au financement à long terme de la gestion scolaire. «Avec le discours du Trône qui prévoit une coupure de 51 millions en éducation, je suis sûr que les gens de cette province vont se demander comment le gouvernement peut supporter un nouveau système scolaire».

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 13, vendredi 9 avril 1993

Une levée de fonds de 900$ au Racquet Club

Les ami(e)s de la garderie se ressourcent

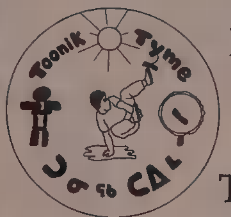
Samedi 3 avril, la garderie Plein Soleil de Yellowknife a récolté 900$ lors d'une fête organisée au Racquet Club. Un moyen comme un autre de remplir les caisses et de stabiliser une situation financière délicate.

Il a fallu penser le projet, il a fallu se battre pour créér la garderie, et il faut encore lutter pour la faire vivre. La stabilité financière est loin d'être atteinte, ce qui est compréhensible. L'inauguration officielle de la garderie n'a eu lieu qu'en décembre 1992, après tout.

«Jusqu'à maintenant on s'est débrouillé avec des levées de fonds, des subventions, explique Denis L'Heureux, président par intérim du conseil d'administration de la garderie. Les revenus directs ne couvrent pas le fonctionnement. On n'a jamais plus de trois mois de roulement. On compte beaucoup sur les PDCC (projets de développement communautaire et culturel)». L'existence de la garderie est-elle menacée ? «Non, répond Denis L'Heureux, pas à court terme. Mais à long terme il faudra s'assurer d'un financement plus équilibré». La fête organisée au Racquet Club samedi 3 avril fait partie de ces manifestations qui permettent à la fois de sensibiliser l'opinion francophone et de récolter de l'argent (900$ samedi soir). Ainsi, quatre personnes

Des défis avaient été organisés au billard. Qui perd paie, l'argent va dans les caisses de la garderie.

Suite en page 2
Garderie



Programme d'activité du Toonik Time

Voir en page 5

Voir en page 6

L'Assemblée législative vote un nouvel imp'ot

Tout le monde sera taxé

Un impôt sujet à controverse pendant de nombreux mois a été adopté vendredi soir par l'Assemblée législative. Cette nouvelle taxe touchera les travailleurs des T.N.-O., ce qui représente une première en la matière. Au Manitoba et en Ontario, où cet impôt existe déjà, il est payé par le patronat sur le registre du personnel.

«Ce n'est pas la première fois que le gouvernement essaie d'introduire un impôt sur les salaires» a fait remarquer M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit. «Mais c'est la première fois que ce plan recueille l'approbation du gouvernement canadien.»

Ce nouvel impôt devrait rapporter 1.6 million de dollars cette année.

Le ministre des Finances, M. John Pollard, souhaitait au départ taxer les personnes travaillant pendant une courte période dans les T.N.-O. et n'y payant pas d'impôt. Mais selon la Chartre des droits et libertes, tous les Canadiens peuvent se déplacer pour leur travail et sont égaux face à la loi. L'introduction d'un impôt pénalisant les non-résidents des T.N.-O. aurait été illégale.

La nouvelle taxe touchera donc tous les employés. Une deuxième loi, introduisant un changement au niveau fédéral, prévoit un remboursement maximum de 645 dollars par an pour ceux qui vivent dans le nord. Les personnes dont le salaire annuel est inférieur à 55 000 dollars recevront ainsi plus d'argent qu'elles n'en verseront (voir tableau). Les salaires les plus importants seront en revanche pénalisés.

La fédération du travail des T.N.-O. a exprimé son mécontentement le jeudi 1er avril par un rassemblement sur les marches de l'Assemblée législative avec un message simple: «Le gaspillage de l'argent public est le pire poisson d'avril.»

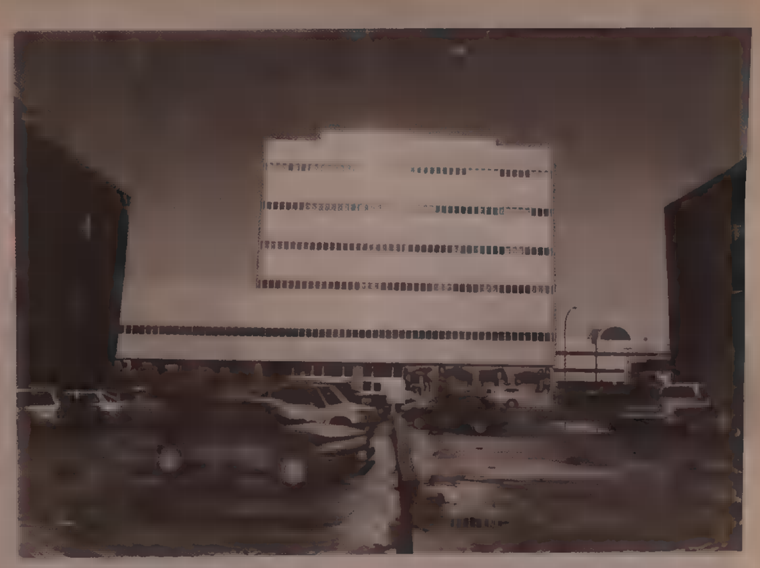
Le directeur général de la fédération, M. Jim Evoy, a présidé à l'événement, en compagnie de clowns maquillés représentant les ministres du gouvernement.

«Si nous avions des partis politiques, nous n'aurions pas besoin d'une manifestation sur les marches de l'Assemblée législative», a affirmé M. Evoy. «Quand vous n'avez aucune opposition dans l'Assemblée, il faut en avoir une dehors.»

M. Evoy a fait remarquer qu'il n'y aurait aucun moyen de vérifier que l'impôt resterait bien à 1% des salaires. Il pourra augmenter à n'importe quel moment avec la permission de l'Assemblée. «Qui peut nous garantir que nous aurons le reversement à la fin de l'année?» a ajouté le directeur général de la fédération.

Le gouvernement a commencé

Suite en page 2
Nouvelle taxe



Le Palais de Justice de Yellowknife.

SOMMAIRE

«J'ai acheté un pit bull; même lui m'endurait pas. Il s'est livré lui-même, à la SPCA»
André Fortin, chanteur des Colocs. Voir en page 7

Informations territoriales..........2
Échos des T.N.-O...........3
Éditorial : L'affichage en français..........4
Enseignants cherchent revues..........6
Franco-Pages..........8

Chronique disques-livres
voir en page 7

La garderie se ressource

Suite de la page 1

se sont regroupées pour acheter un tableau à l'encan : les enchères sont montées jusqu'à 160$. Ils en ont fait don à la garderie. Douze autres dessins d'enfants sous verre ont été vendus à l'encan silencieux. Une trentaine de personnes s'étaient déplacées pour cet événement.



Partie de volleyball lors de la fête de la garderie.

Mais le problème le plus important que la garderie doit résoudre dans l'immédiat est de trouver un ou une coordinateur/trice. La tâche s'avère difficile.

Depuis un mois, le comité de la garderie cherche une personne disponible, compétente en matière d'éducation pré-scolaire et de comptabilité.

«Pour l'instant, précise Denis L'Heureux, je m'occupe de la gestion du personnel, quelqu'un d'autre se charge de la comptabilité. Ça fait beaucoup de travail. Au niveau des éducatrices, on checrche aussi du monde pour combler les heures».

Une assemblée générale spéciale est prévue le 15 avril prochain. On y discutera des projets futurs : un programme de francisation spécifique pour les enfants issus d'un mariage mixte et dont la langue d'usage à la maison est l'anglais, un programme de prématernelle et un camp d'été, de sorte que la garderie puisse rester ouverte cet été malgré une activité réduite due aux vacances.

Les membres envisagent d'autre part de modifier la constitution de la garderie. En effet, les statuts ne permettent pas aux parents dont les enfants ne vont pas encore ou ne vont plus à la garderie de s'impliquer.

«Je vais me retirer comme président, annonce Denis L'Heureux, parce que mes enfants ne vont plus à la garderie. Il faudra donc me remplacer».

Président par intérim depuis le mois de février, Denis L'Heureux voudrait également se consacrer davantage à sa famille, en particulier à son troisième enfant qui attend sagement dans le ventre de sa femme. Un client potentiel pour la garderie...dans 18 mois.

E.C.

L'Assemblée vote une nouvelle taxe

Suite de la page 1

avec son projet d'impôt l'année dernière, pour augmenter les rentrées d'argent et équilibrer le budget. En présentant le plan vendredi, M. Jim Antoine, député de Nahendeh et président du comité des finances, a émis certaines critiques vis-à-vis de M. Pollard. «Le gouvernement ne nous a pas laissé assez de temps pour examiner ce dossier.

Nous devions mettre en place l'impôt sur les salaires avant le 1er juillet. Dans la précipitation, nous avons peut-être malheureusement négligé d'importantes considérations.»

Quelques députés ont suggéré de repousser l'application du plan jusqu'à la prochaine session cet automne. Mais M. Pollard a objecté que son département avait besoin de l'argent immédiatement car l'impôt a été prévu pour le budget 1993-94.

A la fin de la soirée, 13 députés ont voté en faveur du plan, deux (M. Antoine et M. Whitord) ont voté contre, et quatre se sont abstenus. Le vote est intervenu peu avant minuit. L'Assemblée se réunira à nouveau le 16 novembre, dans ses nouveaux bâtiments.

La taxe de 1 % sur les salaires

revenu annuel	Nombre de personnes payant des impôts	impôt (moyenne)	credit d'impôt (moyenne)	Difference	Nb de gagnants*	Nb de perdants
Moins de 0 $	50	41	0	-41	36	14
0 $	686	0	0	0	686	0
0-10 000 $	8471	26	50	25	8420	51
10 000-20 000 $	4196	105	173	68	4130	66
20 000-30 000 $	3184	202	269	67	3019	165
30 000-40 000 $	2724	305	361	56	2387	337
40 000-50 000 $	2713	417	450	33	2133	580
50 000-60 000 $	2194	518	532	14	1121	1073
60 000-70 000 $	1954	618	601	-18	320	1634
70 000-100 000 $	2872	764	641	-123	205	2667
100 000-200 000 $	773	1048	643	-405	52	721
plus que 200 000 $	47	2944	645	-2299	12	35
Total	29 864	293	299	6	22521	7343

En moyenne, les individus ayant un revenu inférieur à 55 000 $ auront plus de crédits d'impôt que le montant qui sera retenu sur leur chèque de paye.

Tree of Peace privé d'une subvention de 80 000$

Le programme de maternelle menacé

De nombreux habitants de Yellowknife s'étaient réunis vendredi à l'Assemblée législative à l'appel de Tom Eagle.

Le directeur de *Tree of Peace* a reçu une lettre le 25 mars lui indiquant que le ministère de l'Éducation ne pouvait plus contribuer au programme de maternelle de son institut. Le ministère accorde depuis 22 ans une subvention annuelle de 80 000$ à l'association.

M. Richard Nerysoo, ministre de l'Education, qui s'était déplacé à Yellowknife a déclaré que c'était seulement un problème de communication.«Je n'ai pas l'intention de supprimer le programme, mais je veux réviser les fonds. Mon département a déjà indiqué à M. Eagle la nécessité de négocier un nouveau contrat de service. Si la loi nous contraint à verser des fonds à Tree of Peace, nous le ferons.»

Depuis 1972, le centre d'entraide et d'amitié offre chaque année un programme d'instruction à 34 enfants. Plus de 700 jeunes en ont profité depuis le début.

La réunion à l'Assemblée législative a été suivie par plusieurs leaders de la communauté, Bill et Reanna Erasmus, Gary Bohnet, Lynn Brooks et Bobbi Bulmer. A la fin des discussions, M. Eagle a déclaré son mécontentement. «M. Nerysoo ne s'est jamais déplacé à Tree of Peace. Depuis plusieurs années, nous proposons un programme de maternelle, pas une garderie. Il faut que ce soit clair.»

«Nous enseignons toutes les matières obligatoires, plus le dogrib et une introduction au français, sans aucune aide du bureau des langues. Nous sommes la seule institution qui fonctionne de cette façon, et je ne comprends pas l'attitude de M. Nerysoo. Le gouvernement parle constamment de l'autonomie. Avec ce programme, nous avons démontré que nous pouvions fonctionner.»

Karen Lajoie

Après trois jours de discussion

Le caucus décide d'un plan d'action pour le gouvernement des T.N.-O.

Après trois jours de discussion à Fort Providence, les députés du gouvernement territorial ont decidé d'un plan d'action d'ici à l'an 2000.

Avec la création de Nunavut en 1999, les T.N.-O. vont connaître beaucoup de changements rapides. À cause de cela, la première ministre, Mme Nellie Cournoyea, a décidé d'organiser un atelier pour écouter les idées de tous les députés. Ils ont passé la fin de semaine en réunion à Fort Providence.

«L'atelier était organisé parce qu'on voulait se pencher sur l'évolution des événements politiques qui vont avoir un impact sur le gouvernement,» a precisé Mme Cournoyea mercredi matin. Nunavut, les revendications territoriales et l'autonomie des autochtones vont changer le nord d'une façon irrévocable avant la fin du siecle.

«Beaucoup de personnes ne comprennent pas pourquoi on doit prendre maintenant des décisions relatives à un événement qui va se dérouler dans quatre ou cinq ans. Mais, quand on regarde vers l'avenir, on se rend compte que la fin de siècle n'est pas tellement loin.»

«On ne peut pas rester assis en pensant que ces choses-là vont disparaître. Ce sont des réalités; les décisions ont déjà été prises,» affirme-t-elle.

Durant la dernière session de l'Assemblée législative, plusieurs députés regardaient d'un oeil critique le fonctionnement du cabinet. Le president du caucus, M. Fred Koe, dit cette semaine que c'était plutôt un problème de communication. «Le gouvernement fonctionne quand même. On réalise des choses. Peut-être n'est-ce pas toujours très harmonieux, mais après tout le gouvernement se compose de 24 individus, chacun avec son style.»

Mme Cournoyea a promis une amélioration des communications le plus tôt possible de sorte que les députés puissent avoir les dossiers dans les mains avant qu'ils ne soient discutés.

Pour simplifier le processus, un tableau de 4m par 10m est maintenant utilisé afin d'afficher les dates de tombée pour chaque étape de l'implantation de Nunavut et les revendications territoriales. Le tableau sera publié et distribué au public. Il sera révisé lors du prochain atelier du caucus, à la fin de septembre.

K. L.

Selon un sondage téléphonique sur la vie privée

Les Canadiens sont très préoccupés par le respect de la vie privée

Ottawa (APF)- Un Canadien sur deux est extrêmement préoccupé par la question du respect de la vie privée. C'est ce que révèle une enquête téléphonique sur la vie privée réalisée auprès de 3 000 ménages canadiens entre le 28 octobre et le 4 novembre 1992. 60% des gens croient que leur vie privée est moins respectée qu'il y a dix ans. C'est chez les francophones que les préoccupations sont les plus vives.

Les Canadiens sont autant préoccupés par le respect de la vie privée, semble-t-il, que par l'écologie, et dans une moindre mesure par le chômage et l'éducation.

Même si le sondage a été effectué tout juste après le référendum sur l'Accord de Charlottetown, le respect de la vie privée était considéré, et de beaucoup, comme plus important que l'unité nationale, qui ne préoccupait que 31% des répondants à cette époque.

Les renseignements financiers inquiètent

On pourrait croire que les demandes de renseignements, les ventes à domicile et le télémarketing en hausse depuis quelques années expliquent cette nouvelle préoccupation des Canadiens. Or, le sondage indique que lorsque ces intrusions sont familières et bien identifiées, comme la sollicitation téléphonique et le courrier publicitaire, elles ne sont tout au plus considérées que comme des dérangements ou des intrusions sans grande conséquence. Ce qui préoccupe davantage les gens, ce sont les demandes de renseignements financiers, la transmission d'informations personnelles entre des banques de données, la surveillance ou l'écoute sans consentement.

La nouvelle technologie de l'information est une grande source d'inquiétude, surtout chez ceux pour qui l'informatique demeure un mystère. Quatre répondants sur cinq croient que les ordinateurs diminuent le respect de la vie privée au Canada. L'inquiétude diminue toutefois chez ceux qui connaissent l'informatique. En fait, plus les gens sont instruits plus ils peuvent définir des menaces précises à leur vie privée, comme par exemple les liens qui existent entre les banques de données.

D'un autre côté, les Canadiens utilisent des technologies nouvelles pour protéger leur vie privée. Ainsi, 43% des personnes qui ont répondu au sondage avaient un répondeur ou un service de réponse téléphonique, et près de la moitié s'en servait pour filtrer les appels. Cette tendance est observable surtout chez les personnes qui ont un revenu plus important car elles sont des cibles de choix pour les entreprises de télémarketing et les organismes de charité. 22% avaient un numéro de téléphone confidentiel.

Les préoccupations sont plus vives chez les personnes âgées (59% ont une préoccupation extrême), les gens moins scolarisés (58% chez ceux et celles n'ayant pas un diplôme secondaire), les femmes (56% par rapport à 46% chez les hommes) et les francophones (60% par rapport à 48% chez les anglophones). Dans le cas des francophones, on croit que ce fort pourcentage s'explique par le fait que les Québécois sont plus sensibilisés à la question du respect de la vie privée.

Les répondants souhaitent que le gouvernement s'en mêle en adoptant une réglementation rigoureuse et ne semblent pas faire confiance aux entreprises qui prétendent pouvoir s'autoréglementer.

D'après Statistique Canada

Plus d'un million de Canadiens ont des origines autochtones

Ottawa (APF)- Le nombre de Canadiens ayant indiqué des origines autochtones a fait un bond spectaculaire de 41% par rapport à 1986, pour se chiffrer à plus de un million, soit 3,7% de la population canadienne.

Il y a une hausse dans toutes les provinces mais c'est au Québec qu'elle est la plus forte. Le nombre de personnes ayant déclaré avoir des origines autochtones a augmenté de 70%.

Des hausses importantes ont aussi été enregistrées en Ontario et en Nouvelle-Ecosse.

Selon Statistique Canada, des changements dans le taux de fécondité et de mortalité ne peuvent expliquer une hausse aussi élevée sur une période de cinq ans. De toute évidence, de nombreuses personnes qui n'avaient pas déclaré des origines autochtones auparavant l'ont fait en 1991 et cela s'explique probablement par une sensibilisation accrue aux questions autochtones au cours des dernières années.

Les Territoires du Nord-Ouest sont la seule région du pays où la population ayant des origines autochtones est majoritaire avec 62%. Suivent le Yukon (23%), le Manitoba (11%), la Saskatchewan (10%), l'Alberta (6%) et la Colombie-Britannique (5%). Dans toutes les autres provinces, les individus ayant des origines autochtones représentent moins de 3% de la population totale.



Angèle Arsenault à Iqaluit- Le 3 avril, l'auteure-compositeure Angèle Arsenault se produisait en concert à Iqaluit. Le lendemain, elle présentait un exposé aux femmes de la communauté dans le cadre du dernier volet du projet «Entre-Elles» organisé par le Comité-femmes de l'Association francophone d'Iqaluit (photo Daniel Cuerrier).

Échos des T.N.-O.

L'élection partielle de Kitikmeot en mai

Les électeurs de Kitikmeot iront aux bureaux de vote le 10 mai pour choisir leur nouveau député. Ernie Bernhardt, en poste jusqu'en janvier dernier, a dû démissionner après des mois de controverse à l'Assemblée législative. Il a été reconnu coupable de deux agressions contre sa femme l'année dernière.

L'élection partielle aura lieu dans les communautés de Cambridge Bay, Coppermine, Bay Chimo et Bathurst Inlet, ainsi qu'à la mine Lupin et dans quatre stations de réseau DEW.

Tous les citoyens canadiens âgés d'au moins 18 ans, vivant dans les T.N.-O. depuis le 10 mai 1992 et habitant la circonscription électorale de Kitikmeot peuvent voter.

À date, personne n'a encore posé sa candidature.

Un nouveau patron pour la GRC section du Nord

La Gendarmerie royale du Canada des T.N.-O., qui compte 300 membres, a un nouveau patron. Brian Watt a été nommé à la place du commissaire de police, Ed Wilson. Ce dernier a pris sa retraite le 29 mars après 38 années de service dans la GRC.

Le nouveau commissaire, M.Watt, a 28 ans d'expérience dans différents postes. Il a mené l'enquête sur l'attentat de Lockerbie, en Ecosse, et avait été chargé de l'enquête sur l'explosion à la mine Giant de Yellowknife.

Jack Anawak candidat libéral

Jack Anawak, député fédéral de Nunatsiaq, présentera à nouveau sa candidature à l'élection générale prévue pour l'automne.

Le parti Libéral a pris cette décision le 29 mars à Rankin Inlet.

Aucun autre candidat ne s'est proposé. M. Anawak souhaiterait obtenir un deuxième mandat de député à Ottawa.

Le parti Conservateur tiendra une réunion le premier mai à Iqaluit pour désigner son candidat de Nunatsiaq.

James Arvaluk retournera devant la cour en mai

La cause impliquant le député de Aivilik, M. James Arvaluk, a été remise au 12 mai. M. Arvaluk s'était rendu en cour territoriale le mardi 30 mars dernier pour répondre à une accusation d'attentat à la pudeur contre une adolescente, incident qui se serait produit en 1981 à Rankin Inlet.

En décembre dernier, l'ancien ministre de l'Education, de la Culture et de l'Emploi avait déclaré qu'il était l'objet d'une enquête menée par la Gendarmerie royale du Canada et avait annoncé sa démission. En revanche, M. Arvaluk continue de siéger à titre de député.

La GRC a déposé plainte contre M. Arvaluk le 18 février. La semaine dernière, M. Arvaluk en était à sa première comparution dans cette affaire.

ÉDITORIAL

One way | en anglais seulement

Retour en force de la question de l'affichage en français

Ça y est ! Le bal est reparti au Québec sur la question de la langue d'affichage. En fait, pas un jour ne passe sans que des dizaines d'organismes n'affichent leur couleur, ou leur langue.

La question est pourtant simple : Doit-on avoir des affiches uniquement en français ? Ou des affiches principalement en français ? Ou des affiches en français avec des sous-titres anglais ? Ou des affiches avec les lettres des mots français au moins le double des lettres des mots anglais ? Peut-on avoir quelques mots grecs ou chinois lorsque le commerce mise sur le caractère ethnique de son établissement ? Pendant que certains y perdent leur latin, d'autres semblent craindre d'y perdre leur français ou leur anglais.

Peu importe la décision finale qui sera prise par le gouvernement québécois sur la question linguistique, il y aura sûrement une levée de boucliers dans le reste du Canada. Il est certain que la prééminence de la langue française sera de nouveau protégée par les lois, ce qui fait toujours grincer les dents du reste du Canada.

C'est que toute loi canadienne qui tend à protéger une langue le fait toujours en rapport avec la langue anglaise et la domination culturelle qui la caractérise partout en Amérique. Adopter une loi faisant la promotion du français ou d'une langue autochtone, c'est heurter de plein fouet l'identité anglophone qui a toujours de la difficulté à se percevoir comme une menace culturelle pour les autres groupes et surtout qui ne comprend pas la détermination de certains groupes à demeurer distinct et à ne pas se mélanger à la grande harmonie culturelle anglophone.

Certains canadiens français vivant en milieu minoritaire en veulent au gouvernement du Québec pour cette loi sur l'affichage. En effet, celle-ci leur est toujours remise sous le nez par certains interlocuteurs anglophones lors des débats sur les droits des minorités. On leur répond toujours qu'on se contenterait d'avoir la même sécurité linguistique et culturelle que les anglophones du Québec en échange d'une loi sur l'affichage en anglais. Ce genre de raisonnement ne perce malheureusement pas l'esprit obtus de ces anglophones qui continuent souvent à nous refuser des bribes de droits.

Et voilà que ça repart au Québec ! On n'a pas fini d'en entendre parler.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Daniel Cuerrier, Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Wellvenue, Karen!

Nous étions deux, nous sommes maintenant trois : thèse, antithèse, synthèse. Karen Lajoie a rejoint l'équipe de *L'Aquilon* début avril, après avoir travaillé dans presque tous les médias locaux.

Ses racines sont à Montréal où sa famille y vit depuis 1820. Karen se dit un quart francophone, bien qu'elle ait déjà travaillé au Québec dans un bureau français. «Nous avons toujours été anglophones dans la famille de mon père, mais le nom «Lajoie» vient du fait qu'il y a cinq ou six générations quelqu'un s'est marié avec un francophone». Par contre, du côté de sa mère, ce sont tous des canadiens français «pure laine».

Après une maîtrise de journalisme à Concordia, Karen s'en vient en 1989 à Yellowknife travailler au *Yellowknifer*. Puis elle passera par *News North*, *The Press Independent*, *CKNM* et enfin *L'Aquilon*. Pourquoi ? «J'aimerais retourner travailler plus tard à Montréal, explique-t-elle. Ici j'ai la chance de pouvoir travailler en français, dans un style différent. C'est bon pour moi, j'espère que ça sera bon pour le journal aussi. En tout cas, c'est stimulant». L'expérience de Karen dans les Territoires et dans les autres médias, ses contacts, devraient permettre au journal de traiter davantage et plus régulièrement les dossiers locaux d'intérêt général. Pour l'heure, *L'Aquilon* s'efforce de trouver un nouveau rythme de croisière à trois, de réfléchir aux nouvelles possibilités. Karen ne cache pas qu'elle aimerait «parler avec les associations francophones et les francophones en général pour savoir ce qu'ils veulent voir dans le journal». E.C.

Chronique économique

Quelques petits trucs pour économiser

En période de récession les consommateurs s'attendent à ce que les gouvernements réduisent les taxes afin de stimuler l'économie. Ce n'est pas le cas. Des rumeurs persistantes font même état de possibles hausses de taxes. Dans une telle conjoncture, que faire pour survivre financièrement? Quelles actions devrait-on entreprendre pour améliorer notre situation financière?

Voici quelques conseils qui auront un effet positif sur les finances des consommateurs.

Le transport absorbe 15% des dépenses du consommateur et les décisions suivantes peuvent lui faire épargner des milliers de dollars.

-avez-vous vérifié votre prime d'assurance? Comparez, discutez et soyez sûr que votre automobile est uniquement assurée pour l'usage que vous en faites.

-à l'achat d'une automobile, achetez celle qui est en harmonie avec votre budget. La règle du jeu est de ne jamais acheter une automobile dont le prix dépasse le tiers de votre salaire brut.

-une auto ou deux par famille? C'est la fameuse question qui coûte entre six et huit mille dollars par année. Pensez-y bien.

-négociez lorsqu'il s'agit de réparer votre automobile. Allez voir un garagiste, et un deuxième, et même un troisième s'il le faut.

-on peut utiliser le covoiturage pour se rendre au travail et la marche pour se rendre à l'épicerie du coin.

On peut aussi faire des épargnes substantielles dans l'achat de la nourriture.

-chaque mercredi, vérifiez dans votre journal local les spéciaux de la semaine. Les écarts sont souvent énormes. Par exemple, les fruits et les légumes sont la plupart du temps beaucoup moins chers et plus frais dans les magasins spécialisés que dans les supermarchés.

-faites votre liste d'épicerie et achetez seulement ce dont vous avez besoin.

-si votre budget le permet, profitez des spéciaux et faites provision des articles en vente.

-assurez-vous de vérifier le «coût unitaire». La majorité des supermarchés indiquent le coût unitaire au litre, au kilogramme et ainsi de suite. Comparez et ne vous fiez jamais à la «dimension». Le grand format n'est pas toujours synonyme d'économie.

-encouragez les produits dont l'emballage est modeste. Tout ce qui brille n'est pas or...mais il peut être cher

-la belle saison est proche. Achetez les produits locaux. Quel goût, quel plaisir et quelle économie!

-lorsque vous cuisinez, calculez vos quantités. Il est rarement appétissant de manger les restants de la veille. (Pour un point de vue différent, voir article ci-contre) Nos réfrigérateurs regorgent de contenants en plastique qui allègent notre culpabilité par rapport au gaspillage culinaire.

On ne peut parler d'économie et des dépenses des consommateurs sans parler du coût du logement. Un consommateur averti en vaut deux, alors:

-comparez les coûts de renouvellement de votre hypothèque. En affaire, votre première loyauté est envers vous-même. Après tout, un demi pour cent de différence dans le taux hypothécaire représente le coût d'une vacance. Larguez bien vos voiles et faites une bonne recherche lorsque vous renouvelez votre hypothèque.

-les coûts du logement ne se limitent pas à l'hypothèque. Votre prime d'assurance est-elle satisfaisante? Avez-vous comparé les coûts d'assurance avec une autre compagnie? Et le téléphone? Avez-vous besoin de ce quatrième appareil? Votre facture de téléphone reflète-t-elle toutes les économies possibles? Pensez-y.

-Le système de chauffage devrait aussi être bien évalué. On a dépassé le stade de comparer les systèmes à l'huile, au gaz et à l'électricité. Il s'agit d'être beaucoup plus alerte. Discutez avec vos amis, avec les experts, comparez et réduisez les coûts.

Lorsque l'économie n'est pas favorable, il faut s'évertuer à réduire nos dépenses. L'équation du bonheur s'obtient par l'augmentation des revenus ou par la baisse des dépenses. Dans le contexte économique actuel, on ne semble pas être en mesure d'augmenter nos revenus. La plupart des salaires sont gelés et les occasions d'obtenir des revenus supplémentaires sont bien limitées. Prenons donc nos responsabilités de consommateurs et soyons bien sur nos gardes. Rappelons-nous cependant qu'il n'y a pas d'économie à se coucher de bonne heure pour épargner la chandelle, s'il en résulte des jumeaux!

Antoine Zalatan

Chronique "Moi, j'suis pas d'accord!"

Un festin de restes

«Il est rarement appétissant de manger les restants de la veille», écrit Antoine Zatalan dans son article «Quelques petits trucs pour économiser». Tout dépend de quel restant on parle.

Il est évident qu'un Big Mac réchauffé au micro-ondes laisse à désirer. Mais une petite daube provençale ou un reste de boeuf bourguignon dans sa sauce au vin, légèrement figée par le froid, prend toute sa saveur réchauffé. Lorsque lentement ■ mets au fond de la casserole se réveille, lorsqu'il frémit à nouveau, lorsqu'il revit, les effluves à nouveau remplissent la cuisine. Des restes comme ça, j'en veux tous les jours.

Et puis avec des restes, on peut faire plein de choses, à peu de frais. Exemple : vous voilà parti pour cuisiner un curry d'agneau. Les os vous restent sur les bras. Que faire? Les mettre à la poubelle ? Et bien non, conservez-les au frigidaire. Le lendemain vous les ferez cuire dans un bouillon. Une fois que le liquide sera suffisamment parfumé, vous ajouterez des légumes de sorte à faire une soupe. Lorsqu'enfin les os seront blancs comme neige, vous pourrez les donner au chien ou les mettre aux vidanges. Le «gaspillage culinaire», ça n'existe pas. Autre exemple : vous avez cuit trop de boeuf, il en reste en masse, vous n'avez pas envie d'en manger à nouveau le lendemain ! Faites un hachis parmentier en mixant les restes de boeuf, ou une sauce bolognaise, ou des boulettes de viande épicées, que sais-je encore !

Il n'y a rien de plus agréable que des restes, une moitié d'oignon ici, un bout de poivron là, deux blancs de poulet à l'étage supérieur du frigidaire, une petite tomate ratatinée... et un peu d'imagination pour se mettre l'eau à la bouche et se débarasser de cette étrange «culpabilité par rapport au gaspillage culinaire» qui m'échappe.

Emmanuel Carcano

Vous êtes pas d'accord
avec ce type qui est pas d'accord ?
Écrivez-nous pour partager avec les lecteurs
votre passion profonde
pour les plats frais !
Ecrivez-nous vite avant que tout ça ne soit
du réchauffé !
Avec L'Aquilon,
le lecteur n'est pas en reste.
Votre opinion, on en fera tout un plat !

Toonik Tyme '93

Voici le programme des activités du Toonik Tyme, le festival d'hiver d'Iqaluit, qui aura lieu du 16 avril au 1er mai.

16 avril : 20h00-01h00
Danse du Toonik Tyme avec l'orchestre de Bara McNeil au Centre de curling (Canadien Nord&Elks Club)

17 avril : 20h00-01h00
Danse du Toonik Tyme avec l'orchestre de Bara McNeil au Centre de curling

18 au 24 : 19h00-21h00
Films du Nord (vidéos). Centre des visiteurs Unikkaarvik.

16 au 19 :
Tournoi de hockey senior à l'aréna (Association de hockey de Frobisher Bay).

17 avril : 13h30-14h30
Activités pour les enfants au musée. Sculptures sur neige.

14h30-16h30
Ski de fond en famille dans la vallée de la rivière Apex.

18 avril : 13h30-15h30
Cérémonies d'ouverture officielle du Toonik Tyme '93 au Centre de curling.

16h00-17h00
Carnaval du club de patinage (Club de patinage de Frobisher Bay).

19h00-21h00
Démonstration d'activités traditionelles inuit à l'école Inuksuk.

19 avril : 16h00-17h00
Chasse au trésor pour les enfants à l'aréna (Club du collège de l'Arctique).

18h30-21h00
Course en motoneige avec escalade de la colline derrière l'hôpital.

20 avril : 17h00-19h00
Natation gratuite pour les enfants à la piscine.

19h00-21h00
Soirée d'amateurs à l'école Inuksuk.

20h00-20h30
Activités du Toonik Tyme et danses inuit à la salle paroissiale anglicane.

21 avril : 16h00-17h30
Activités pour les enfants à l'école Nakasuk.

18h00-20h00
Défi corporatif des Elks : concours de Jell-0 au Centre de curling.

19h30-22h00
Concert du Toonik Tyme à l'école Inuksuk avec Uvagut, Night Sun & Jimmy Ekho.

22 avril : 17h00-19h00
Natation gratuite pour les enfants à la piscine.

19h00-21h30
Célébration des mets de l'Arctique à l'école Inuksuk (ministère du Développement économique et du Tourisme).

18h00-21h00
Course d'accélération pour motoneiges sur la glace. Deux catégories : plus et moins de 500cc.

21h00-23h00
Défi corporatif des Elks : rodéo sur glace à l'aréna.

23 avril : 13h00-18h00
Tournoi de golf sur glace de Canadien Nord (Canadien Nord & R.L. Hanson Construction)

13h30-14h30
Activités traditionnelles inuit pour les enfants au musée.

14h00-16h00
Défi corporatif des Elks : course au trésor à la maison des Elks.

14h30-16h30
Concours de construction d'igloo à la colline Trigram (Coman Arctic).

16h00-18h00
Défi corporatif des Elks : concours culinaire à la maison des Elks.

18h30-21h30
Défi corporatif des Elks : nage synchronisée et concours de «Belly Flop».

20h00-23h00
Danse pour jeunes du secondaire à l'école Inuksuk.

24 avril : 9h00-12h00
Concours de tir à la carabine au North 40 (Eastern Arctic Armory)

10h00-12h00
Natation gratuite pour enfants à la piscine.

11h00-13h00
Exposition-vente d'artisanat au Centre de curling (cantine par le Club Rotary).

13h00-15h30
Courses de motoneige sur la glace «Powder Puff» et 100 km.
Jeux et activités devant l'école Nakasuk.

14h00-15h00
Défi corporatif des Elks : course de «Honey Buckets» à l'extérieur de l'aréna.

16h00-18h00
Bingo géant au Centre de curling (cantine par le Club Rotary).

20h00-02h00
Défi corporatif des Elks : spectacle de variétés et danse au Centre de curling

22h30-23h30
Feux d'artifice sur la glace (Canadrill et service des incendies d'Iqaluit).

23h30-01h00
Parade en motoneige sur la glace.

25 avril : 11h00-15h30
Festival traditionnel gratuit à l'école Inuksuk (Ville d'Iqaluit et Canada Catering)

14h00-16h30
Ski de fond en famille dans la vallée de la rivière Apex.

24 & 25 avril : Tournoi de volleyball à l'école Nakasuk (Conseil étudiant du Collège de l'Arctique).

1er mai : 10h00
Course de traîneaux à chiens, départ derrière le musée (North Winds Arctic Adventures).

11h00
Rallye familial en motoneige, départ derrière le musée (Association francophone d'Iqaluit).

13h00
Cabane à sucre au Centre communautaire francophone (Comité des parents francophones de l'école Nakasuk & Canadien Nord)

Coûts d'admission :
Orchestre de Bara McNeil : 20$
Célébration des mets de l'Arctique : 10$ (billets disponibles au Navigator Inn., Discovery Lodge, Arctic Ventures)
Expo-vente d'artisanat : 1$
Soirée d'amateurs : 1$
Concert du Toonik Tyme : 5$ adultes, 2$ enfants
Course de 100 km : 20$
Course Powder Puff : 10$
Escalade de colline : 10$
Course d'accélération : 10$
Rallye familial : 25$ par équipe, incluant le repas à la cabane à sucre
Cabane à sucre : 15$ par personne, 25$ par couple, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents.



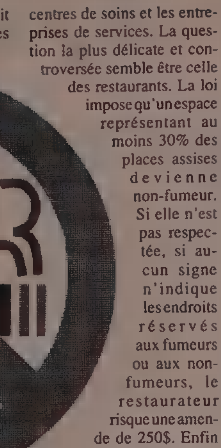


**Les commanditaires ou les organisateurs sont indiqués entre parenthèses.
Traduit par :
Daniel Cuerrier et Rosie Ellsworth
Produit par l'Association francophone d'Iqaluit.**

Une nouvelle loi sur le tabac entre en vigueur le 15 avril

Compartiment fumeurs

Imaginons qu'ici, dans les locaux de *L'Aquilon*, où deux individus sur trois fument, une personne souhaite qu'un lieu spécifique soit désigné pour fumer. Soit elle s'arrangera à l'amiable avec les autres personnes, soit elle pourra avoir recours à la justice. C'est ce que permet la nouvelle loi sur la consommation tabac votée à l'automne dernier par le conseil municipal de Yellowknife.



Il sera désormais interdit de fumer dans les centres commerciaux, les taxis, les centres de soins et les entreprises de services. La question la plus délicate et controversée semble être celle des restaurants. La loi impose qu'un espace représentant au moins 30% des places assises devienne non-fumeur. Si elle n'est pas respectée, si aucun signe n'indique les endroits réservés aux fumeurs ou aux non-fumeurs, le restaurateur risque une amende de 250$. Enfin si un consommateur étourdi ou peu respectueux des règles fume dans un espace non-fumeur, il lui en coûtera 100$.

Pour créér des dossiers d'actualité en français à l'école Sir John

Des professeurs récupèrent vos journaux

Ces journaux lus et déjà périmés vous encombrent ? Vous ne savez plus quoi en faire ? Ne les jetez pas, ils feront le bonheur de deux enseignants en immersion à l'école Sir John Franklin de Yellowknife. René Ladsous et John Stewart veulent, avec l'aide de la bibliothécaire Elsa Cane, créer des fichiers constitués de coupures de presse. Pour cela, ils cherchent à ramasser le plus de journaux et de revues francophones, qu'ils viennent du Québec ou d'ailleurs. Les journaux seront découpés et les coupures de presse classées selon différents thèmes : le racisme, la forêt amazonienne, etc...

L'objectif est d'obtenir suffisamment de matériel pour permettre aux étudiants en immersion (environ une soixantaine cette année) de travailler sur ces dossiers. «Ce que nous voulons, explique René Ladsous, c'est avoir un outil courant, d'actualité, plutôt que de se référer à des encyclopédies qui parfois datent un peu. Par exemple, où aller chercher de l'information sur l'ex-URSS dans des encyclopédies?». Pour l'instant, la bibliothèque est abonnée au *Devoir*, à *L'Express*, à *Vidéo-Jeunes*, à *L'Actualité*, à *Géo*, à *Châtelaine*, au *Nouvel Observateur* et à *L'Aquilon*. «Les dossiers, ajoute René Ladsous, permettront de travailler chaque semaine sur un événement d'actualité. Nous n'avons pas encore de projet définitif, nous attendons d'avoir davantage de matériel. En tout cas, nous avons déjà la place, les casiers sont prêts, mais vides».

Si vous voulez vous débarrasser de vos journaux en les mettant ailleurs que dans la poubelle ou au recyclage, vous pouvez contacter René Ladsous au 920-7917.

Un petit creux ?

Gateau bleu de saumon fumé

1. Fromage cottage : 12 onces
Fromage à la crème : 16 onces
Oeufs : 6
Crème 35 pour cent : 1/3 de tasse
Battre la crème, les fromages et les oeufs ensemble.
2. Oignon vert : 1/2 tasse
Piment vert : 1/2 tasse
Beurre : 3 cuillerées à table
Sauter les légumes puis ajouter au mélange de fromage.
3. Saumon fumé coupé : 8 onces
Fromage gruyère râpé : 1/2 tasse
Fromage parmesan râpé : 3 cuillerées à table
Sel : 1/2 cuillerée à thé
Poivre blanc : 1/2 cuillerée à thé
Piler le saumon avec les fromages, le sel, le poivre. Ajouter le numéro 2 au numéro 3 et bien mélanger.

Pâte riche feuilletée

Farine tout usage : 1 1/2 tasse
Beurre : 6 cuillerées à table
Mélanger.
Un oeuf
Sel : 14 cuillerées à thé
Ajouter les oeufs et ■ sel pour former une pâte malléable. Laisser reposer 30 minutes.
Mettre la pâte dans une moul à ressort de 10 pouces. Étendre le mélange dans le moule. Cuire à 350° pendant 50 minutes ou jusqu'à ce que ce soit prêt. Sortir du moule et servir refroidi.

Gâteau à la sauce aux pommes

1/2 tasse d'huile
3/4 tasse de cassonade
1 tasse de compote de pommes
1 1/2 tasse de farine de blé entier
1 cuillerée à thé de bicarbonate de soude
1 cuillerée à thé de cannelle

Mélanger l'huile, la cassonade, la compote de pommes et le bicarbonate de soude. Ajouter la farine et la canelle et bien mélanger. Verser dans le moule à gâteau et cuire à 375° pendant 30 minutes.
Donne 1 gâteau de huit pouces ou 12 muffins.
Une portion de gâteau contient 200 calories.
Ces recettes ont été fournies par André Monette, de Hay River.

LE PLAISIR DE LIRE

François Dupuis-Déri
L'erreur humaine
Leméac, 1991

Francis Dupuis-Déri
L'Erreur humaine
ROMAN
LEMÉAC

Le roman de François Dupuis-Déri est intéressant. Il traite de l'utopie et des rêves humains en prenant les animaux comme porte-parole principaux. Dans ce livre, les animaux parlent, protestent et vont même jusqu'à faire du terrorisme afin de défendre leurs droits. Ils contestent la suprématie de l'homme sur terre.

Avec la nouvelle cause désespérée que se sont trouvées plusieurs personnes, l'auteur puise dans la réserve immense de connerie humaine pour faire agir ses personnages. Écolos frustrés, animaux furieux et humains condescendants se partagent à tour de rôle les quelques 250 pages du roman pour y crier leur message.

Comme dans tout bon roman traitant d'utopie, les méchants gagnent, la dernière baleine vivante est transformée en savon puis quelques frustrés se mettent à boire.

L'auteur joue allègrement du calembour afin d'alléger ce texte qui relève parfois du pamphlet : «Les États-Unis défendent la liberté sur l'ensemble de leur territoire et partout dans le monde. Toute personne prise en flagrant délit est passible de mort. Qu'on se le dise et qu'on se le répète : la liberté est défendue aux États-Unis».

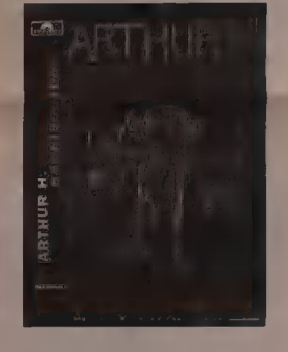
Un livre comique qui ferait rire même un crocodile.

A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Arthur H
Bachibouzouk
Polydor



Deuxième album du fils de Jacques Higelin, chanteur français qui tient sa réputation, et du fils spirituel de Tom Waits, prétendent certains.

C'est vrai qu'il y a des similitudes, mais le bonhomme a un style bien à lui, des textes superbes et pas mal délirants.

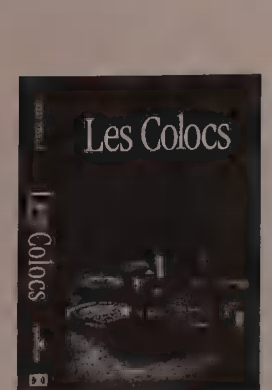
Genre *«Le général de Gaulle dans la cinquième dimension»* ou l'histoire de de Gaulle revisitée d'une manière très personnelle : «Alors le général de Gaulle exulte/Il hurle/Vive l'univers/Vive le whisky/Vive le mystère/Vive la vie/Vive moi».

Arthur H a frappé fort sur ce coup-là.

Auréolé en février d'un prix intitulé *La victoire de la musique* pour la révélation de l'année, Arthur H s'en va à Montréal bientôt pour le Festival de jazz. Pas d'escale à Yellowknife. Dommage!

Manu

Les Colocs
Éponyme
BMG Musique Québec

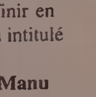


Ce sont des colocataires sacrément bons.

Tous neufs, tous nouveaux, ils se sont installés dans le décor musical québécois il y a peu de temps, en janvier 1991.

Leur disque *Éponyme* est sorti le 2 mars. Éponyme, késako ? Qui donne son nom à quelqu'un ou quelque chose. C'est surtout un mot qui sonne aussi bien que les textes de ce groupe farfelu qui mélange tous les genres : jazz, folklore et rock(abilly).

Et de quoi il parle le chanteur ? «J'ai consulté un psy/Pendant un an et demi/Le pauvre en pouvait pu/Ça fait qu'y s'est pendu/J'ai mauvais caractère/Un fichu caractère/Un maudit caractère/J'vas finir en enfer...OK c'est fini!» (extrait d'un morceau intitulé *Mauvais caractère*).



Manu

Cette chronique est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec

APPRENONS NOTRE FRANÇAIS

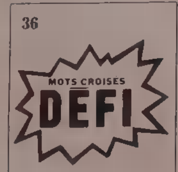
Les anglicismes

Nous poursuivons cette semaine avec les anglicismes locutionnels, c'est à dire les anglicismes qui sont des locutions empruntées à l'anglais.

Anglicisme / Anglais	Forme correcte
faire application / to make application	faire une demande d'emploi
faire face à la musique / to face the music	affronter la situation
faire son point / to make one's point	démontrer qu'on a raison
faire un fou de soi / to make a fool of oneself	se rendre ridicule
feuille de temps / time sheet	feuille de présence
fonds de pension / pension fund	caisse de retraite
frapper un noeud / to hit a knot	rencontrer un obstacle

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1				■								
2												
3			■								■	
4								■				
5						■	■					
6					■						■	
7								■		■		■
8		■							■			
9			■									
10				■							■	
11			■			■						
12											■	

36



HORIZONTALEMENT

1- Dont l'âme est agitée - Eus peur.
2- Qui apporte un soulagement à la peine de quelqu'un.
3- Examiné, en parlant d'un écrit - Produit résultant de l'incorporation d'un ou de plusieurs éléments à un métal.
4- Forcées à garder le lit - Lac d'Amérique du Nord.
5- Appuyas, fondas - Pièce d'horlogerie qui régularise le mouvement du balancier.
6- Personnage biblique, du nom duquel on a formé un mot qui désigne la recherche du plaisir sexuel par un individu seul - Classe de la société.
7- Ville des Pays-Bas.
8- Trouble mental - Ancienne ville de Mésopotamie.
9- Saint - Vêtement de travail.
10- Bison d'Europe - Grande île italienne.
11- Roulement de tambour - Arête - Qui est à un rang indéterminé mais très grand.
12- Pleines de prévenances.

VERTICALEMENT

1- Conséquence qui rejaillit sur les autres.
2- Qui accuse les formes - Ancienne voiture de transport public.
3- Qui n'admet pas de division - Chamois des Pyrénées.
4- Abominables - Richesse.
5- Emplois, fonctions - Catégorie.
6- Pronom pers. - République de l'Amérique du Sud.
7- Ouvrage suspendu au-dessus d'un trône - Horribles à supporter.
8- Retira - Étoile - Ennui, difficulté.
9- Pressante - Prophète juif.
10- Qui s'ajoute à deux autres - Soustraites.
11- Actinium - Fin de verbe - Objectif.
12- Propagées - Diffère.



Solution du No. 36

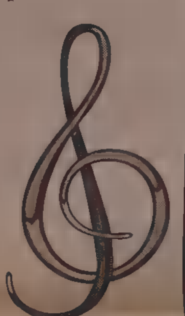
FRANCO-PAGES DES ÉCRITS POUR RESTER

Chant : Je n'aime pas l'école



Quand j'étais en 1ière et 2 ième année,
je disais toute la journée :
«Je n'aime pas l'école».
J'étais tout le temps en train de
chanter : «Je n'aime pas l'école».

Maintenant, je suis en 3ième année
et je trouve que l'école a sa beauté.
Maintenant je chante :
J'aime mon école
J'adore mon école
la-la-la-la



Erika Wallbridge
3 ième année
École Allain St-Cyr



Mimi et le monstre



Un jour que Mimi se promenait, elle vit un monstre. Le monstre lui dit : «Je vais te manger». Puis Mimi dit : « Pourquoi me manger ? Laisse-moi 5 jours, juste pour grossir». Le monstre attache Mimi avec une corde. Elle va trouver son père et sa mère. Ils la détachent. Mimi court donner un bec au monstre parce qu'elle a lu qu'il avait été transformé en monstre. Le monstre retrouva son image. Ils se sont mariés et ont eu 10 enfants. Ils vécurent de longues années.

Cindy Picard *Prix d'excellence*
3 ième année, École Allain St-Cyr

Mes poèmes amusants

Erika Wallbridge, 3 ième année, École Allain St-Cyr

1. Hier, j'ai vu un cochon,
avec sa queue en tire-bouchon,
qui courait après un chaton
tout mignon !

Prix d'excellence

2. Ah ! Regarde le hibou
qui crie : «Hou ! Hou !»
Ah ! Madame poule,
le hibou va t'attraper
et te manger
pour souper.

3. Ah ! Regarde le lapin
caché sous le sapin.
Regarde dans sa main,
il y a un morceau de pain.
Il n'est pas malin ce lapin
caché sous le sapin !

4. Hé ! Les amis !
Vous venez de me donner une idée !
Si on allait chez la mariée,
célébrer avec du thé ?
Bonne idée ! O.K. !

Devinette sur les fruits

1. Je suis jaune et sur au goût.
Je pousse dans un arbre.
Mon jus est un peu piquant.
Je fais faire des grimaces aux enfants qui me mordent dedans.
Je suis juteux.
Ma peau est lisse.
Ma forme est ovale.
Que suis-je ? ____________________
Cindy Picard, 3 ième année, École Allain St-Cyr

2. Je suis vraiment poilue.
Je suis brune, mais à l'intérieur de moi, c'est blanc.
Les singes me lancent sur les enfants.
J'ai une bonne eau sucrée à l'intérieur.
Que suis-je ? ____________________
Jean- Frédéric Savage, 3 ième année, Allain St-Cyr

3. Je suis en forme de lune.
Je pousse dans un arbre.
Je suis jaune avec du brun en haut et en bas.
Tu peux me mettre dans les céréales.
Je suis longue et de grosseur moyenne.
Les singes m'aiment.
Que suis-je ? ____________________
André Pitre, 3 ième année, École Allain St-Cyr

4. Je suis bon à manger.
Les enfants m'aiment.
Je suis violet, vert ou rouge.
Je suis né sur une plante rampante.
Je suis rond et je vis en grappe.
Je suis très juteux.
Attention ! Je peux faire des taches
Que suis-je ? ____________________
Roxanne Gravel, 2 ième année, École Allain St-Cyr

Si tu n'as pas eu la chance de participer aux Franco-pages du mois d'avril, essaie de répondre aux devinettes et envoie tes réponses à L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9
Nous choisiront cinq gagnants parmi ceux et celles qui auront répondu correctement aux devinettes. Le prix : 5 $

Ton nom : ____________________
Ton adresse : ____________________
____
Ton âge : __________ Ton école : __________

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 14, vendredi 16 avril 1993

Tant que le fédéral imposera le principe d'extinction des droits ancestraux

L'Assemblée des Premières Nations ne négociera aucune revendication territoriale

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a émis une déclaration de principe la semaine dernière spécifiant que tant que le gouvernement du Canada n'annulera pas la clause d'extinction des droits ancestraux, les premières nations ne negocieront pas de revendications territoriales.

Cette déclaration précise que si le gouvernement de M. Mulroney ne revoit pas son processus de négociation, les autochtones du Canada se feront entendre lors de la campagne électorale prévue pour l'automne prochain.

L'assemblée a tenue une rencontre à huis-clos le 7 avril à Yellowknife. Après cette rencontre, M. Rod Robinson a fait lecture de la déclaration de principe, signée par plusieurs bandes autochtones.

«C'est la position des chefs que la constitution canadienne énonce un droit inhérent à l'autodétermination pour les autochtones, et que ce droit peut être consacré par une revendication territoriale, a expliqué M. Robinson. Le gouvernement fédéral dit qu'il veut établir de nouvelles relations avec nous, mais notre expérience démontre qu'il a toujours les même vieilles attitudes face à nous. Le progrès dans les négociations sont lents. On a eu seulement deux ententes au cours des cinq dernières années».

La déclaration contient treize principes fondamentaux, qui sont «non-négociables», ont déclaré les



Bill Erasmus veut que les droits autochtones soient une priorité lors des prochaines élections fédérales

Suite en page 2
APN

Le personnel de l'école secondaire Inuksuk lance un cri d'alarme

Préoccupés par la masse de problèmes sociaux auxquels ont à faire face les étudiants de l'école secondaire Inuksuk, un groupe de parents invitaient tous les membres de la communauté à participer à une soirée d'information.

Lors de la rencontre tenue le 1er avril dernier, un groupe de 7 intervenants sont venus relater leurs expériences avec les étudiants. Le tableau brossé ce soir-là tenait presque du cauchemar. Parler de problèmes sociaux tient vraiment de l'euphémisme quand on réalise toute la panoplie des sujets abordés.

En effet, la réalité de la vie à Iqaluit semble bien triste et laide. Les intervenants ont tour à tour parlé de drogues, d'abus d'alcool et de solvents, de négligence et d'abus sexuels envers les jeunes, d'agression sexuelle, de grossesses chez les adolescents, du SIDA, du suicide chez les jeunes et de toute une série d'autres sujets tout aussi déroutants les uns que les autres.

La conseillère responsable des relations avec la communauté, Mme Oolootie Kunilusie déclarait que près de 70% des étudiants du secondaire sont aux prises avec l'un ou l'autre, ou même plusieurs de ces problèmes.

Particulièrement tendu, le conseiller en orientation, M. David Forbes, s'est vu demander à deux reprises de ralentir son débit afin de permettre à l'interprète de faire son travail convenablement. «Je suis

Suite en page 6
Inuksuk

Portrait

Carol Lapointe, lutteuse

Elle est venue de Montréal à Yellowknife pour plusieurs raisons dont une financière : être indépendante. Monitrice à l'école William McDonald, Carol Lapointe y a découvert la lutte libre, pour laquelle elle s'est passionnée.

Sur un tapis de mousse installé à la hâte dans une salle de l'école William McDonald, à Yellowknife, une jeune femme menue se contorsionne dans des positions qui défient les lois de l'élasticité. Carol Lapointe, 23 ans, lutte. Son entraineur, Sean Daly, lui fait travailler des mouvements précis. «La lutte, explique Carol, c'est tout le corps qui travaille. On ne fait pas juste que se tirailler. C'est un contact direct, corps-à-corps, c'est pas mal planifié, contrairement à ce qu'on pense. Il y a des prises, on force les articulations, et puis des réponses à ces prises. Tu t'attends à ce que la personne réagisse de telle ou telle manière». Un sport violent ? «Non, répond-elle. Ça peut être douloureux pour les articulations mais il y a beaucoup de respect».

Carol Lapointe a découvert la lutte en septembre 1992, presque par hasard. «L'an dernier, je savais qu'il existait à William McDonald une équipe de lutteuses. Ils cherchaient une entraîneure mais ils n'en trouvaient pas». Aujourd'hui Carol entraîne une équipe féminine dont l'âge moyen est 13 ans. «L'esprit dans cette équipe, dit-elle, ce n'est pas aussi sérieux que chez les hommes. Peut être à cause de l'âge... Et puis les gars ont davantage le goût de se tirailler que de gagner. Ce ne sont pas vraiment les mêmes objectifs. C'est peut être davantage une preuve pour eux, un besoin de

Suite en page 2
Lutteuse



Carol Lapointe : médaillée d'or au dernier championnat provincial de l'Alberta

Encore un mois à attendre !



SOMMAIRE

Informations territoriales 3
Économie du Nord 3
Éditorial : Redressement prochain 4
Chronique politique 5
Mots croisés 8

Caricatures
Voir en page 4

Nunavut
voir en page 6 et 7

Suite de la page 1

APN

chefs. Ils veulent également que le Canada rayent de ses livres toutes les dettes et les prêts accordés aux autochtones, en réparation de l'exploitation des ressources des terres autochtones pendant plusieurs années.

«Nous sommes l'histoire du Canada et le Canada doit régler avec justice nos dossiers» a expliqué M. Robinson.

Pour le chef de la Nation dénée, M. Bill Erasmus, le pire problème réside dans le processus de négociation. «À la fin des négociations, le processus ne donne que peu d'argents, peu de territoires et quelques bénéfices à seulement quelques personnes, a expliqué M. Erasmus. C'est une position très difficile».



M. Picard : les autochtones sont incomplets sans territoire

La déclaration n'a pas été signée par les Gwich'in et par le conseil du nord du Grand lac des Esclaves. Par contre, d'autres conseils, commes celui du Sahtu, ont signé la déclaration en même-temps qu'ils négocient une revendication territoriale pour leur région.

M. Ghislain Picard est le vice-chef de l'APN pour le Québec et le Labrador. Quand quelques bandes décident de négocier pour elle-mêmes, cela a pour effet d'affaiblir la position de l'APN, a-t-il indiqué. Mais avec la nouvelle déclaration, il espère que plusieurs bandes retourneront à l'APN.

«Si vous n'avez pas de territoire, vous ne pouvez pas être une personne complète, ajoute M. Picard. C'est pour ça qu'on est ici cette semaine. Le processus est imparfait, parce qu'on est obligé de démontrer au gouvernement qu'on a un droit de propriété. Accepter la clause d'extinction des droits c'est inacceptable pour les nations autochtones du Canada».

«J'ai l'impression que le peuple de Canada est avec nous. Les Canadiens veulent qu'on règle les problèmes des autochtones. Demander à notre peuple d'abandonner ses droits, c'est lui demander de d'abandonner son identité», a déclaré M. Picard. M. Erasmus est d'accord avec M. Picard : «Si c'est nécessaire, on va aller dans les circonscriptions des ministres qui prennent les decisions. On a déjà attendu trop longtemps. On veut que les droits des autochtones soit une priorité lors de l'élection.»

Karen Lajoie

Suite de la page 1

Lutteuse

s'affirmer. Avec les filles à l'école, ce n'est pas vraiment ça».

Il existe une Association de lutte amateure des T.N.-O. qui regroupe environ 270 personnes, dont 20 femmes. Son vice-président, Sean Daly, est aussi l'entraîneur de Carol. Selon lui, pour lutter, «il faut être capable de vivre avec de la souffrance et beaucoup de volonté (...) Carol apprend très vite, elle est très motivée. Elle vient à chaque entraînement avec une liste de choses qu'elle veut faire. Elle pourra entraîner des hommes et des femmes de haut calibre».

Il y a un mois, Carol est allé à Calgary pour le championnat provincial de l'Alberta. Elle a fait trois combats qu'elle a gagné et est revenue avec une médaille d'or. La compétition féminine en est à ses balbutiements. Les femmes n'y ont accès que depuis deux ans. Si bien que le niveau n'est pas encore très élevé. «Il y a encore une très grande domination masculine, notamment lorsque vous feuilletez les revues spécialisées», ajoute Sean Dely. Ce qui n'empêchera pas Carol de se rendre à Winnipeg au mois de mai pour une compétition nationale. À moins que les moyens financiers soient insuffisants ! Carol est la seule femme des T.N.-O. à lutter dans sa catégorie. «Il y a d'autres entraîneures féminins qui pourraient embarquer, précise-t-elle, mais elles ne le font pas ». La compétition, une carrière d'athlète ne semblent pas être l'objectif de Carol pour l'instant. «Je ne pense pas à ça, c'est trop nouveau. Ce qui m'intéresserait, c'est l'entraînement, pour essayer d'élever le niveau, pour motiver d'autres lutteuses. Je parlais par exemple à d'autres lutteuses à Calgary. Si on avait le choix entre avoir une femme ou un homme entraîneur, on choisirait un homme parce qu'il n'y a pas assez de femmes là-dedans». Mais il faut bien qu'il y ait des lutteuses aussi ? «Là, il va y en avoir», répond-elle d'un air déterminé.

Emmanuel Carcano



«La lutte, c'est tout le corps qui travaille», Carol Lapointe

L'accès à l'information sera au menu législatif en novembre prochain

Depuis des années, les députés de l'Assemblée législative essaient d'introduire une loi sur l'accès à l'information mais sans succès.

En novembre prochain, lorsque l'Assemblée législative sera à nouveau convoquée, le gouvernement de Mme Nellie Cournoyea aura un autre plan pour améliorer l'accès à l'information. Tout le monde n'est cependant pas satisfait.

Avant que l'Assemblée ne termine la dernière session, les députés ont voté en faveur d'une recommandation voulant qu'une nouvelle loi soit développée par le ministère de la Justice dès que possible.

La première ministre a indiqué que ce n'était pas une priorité de la population, mais que le gouvernement était néanmoins d'accord avec les principes de l'accès à l'information. Elle a expliqué qu'avec tous les autres projets et dossiers du gouvernement, il sera difficile de trouver l'argent requis par une telle loi.

«Parce que le gouvernement doit prendre des décisions fiscales difficiles avec des programmes déjà existants, on croit que des nouveaux projets, comme celui-là, doivent être faciles à mettre en oeuvre et ne doivent pas coûter cher.» La nouvelle loi ainsi que des projections fiscales seront présentées lors de la prochaine session.

En 1991, c'est Sam Gargan, député du Deh Cho, qui avait essayé d'introduire une loi sur l'accès à l'information, après quelques rencontres inutiles avec le cabinet. Il se disait insatisfait de l'effort du gouvernement pour trouver une solution à l'accès à l'information.

«Je ne sais pas pourquoi le gouvernement a un problème avec ce concept, a-t-il expliqué. Tout à un coup, il ne veut plus rien savoir de cette loi. Qu'est ce qu'il (le gouvernement) essaie de cacher ?»

Lors de la dernière session, les députés ont voté à l'unanimité en faveur de ce principe de loi. Le cabinet de Mme Cournoyea s'était alors abstenu lors du vote. Des audiences publiques tenues dans huit communautés des T.N.-O. cet hiver n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt auprès de la population et peu de citoyens et de citoyennes se sont déplacés à cette occasion.

Il est cependant assuré que cette question reviendra à l'Assemblée législative lorsque ses travaux reprendront le 16 novembre prochain.

Karen Lajoie

La GRC rend public un deuxième profil psychologique

La Gendarmerie Royale du Canada (GRC) a rendu public un deuxième profil du criminel responsable de l'explosion à la mine Giant. Ce profil décrit principalement les motivations psychologiques de cette personne.

Le profil décrit une personne égocentrique n'ayant aucun égard envers les autres personnes, sauf ceux et celles qui lui accordent leur approbation et leur respect. Le responsable de cet acte criminel se sentait sous pression et il voulait démontrer son dévouement à la cause, souligne le document. Ce deuxième profil a été développé par la GRC et des specialistes du FBI au Etats-Unis.

Le sergent Dave Grundy était le porte-parole pour la GRC. Il a expliqué que le responsable voulait se présenter comme un héros et qu'il pensait à rectifier une injustice sociale par son action. Opportuniste, il n'a pas prévu qu'il serait lié par ses actions, ne pouvant dévoiler sa responsabilité à personne.

Le sergent Grundy a indiqué que la GRC a émis ce bulletin afin d'attirer l'attention du public sur l'explosion. «On veut que l'événement soit le point de mire. On ne va pas quitter tant qu'on a pas trouvé le responsable. Peut-être cette personne n'est plus à Yellowknife, mais on va la trouver.»

Le sergent explique que la GRC a une liste de suspects et que les policiers commencent à se sentir sous pression afin d'effectuer une arrestation.

«On veut arrêter quelqu'un et ce pour de nombreuses raisons : pour les familles, pour la ville, pour appréhender un meurtrier. Je suis très confiant qu'il y aura une arrestation.»

L'explosion du 18 septembre dernier a tué 9 hommes, dont six étaient des syndiqués qui avaient abandonné la grève. La GRC réaffirme qu'une bombe placée à côté des voies est la cause de cette explosion délibérée. Cet incident se déroulait il y a déjà près de sept mois.

Karen Lajoie

Poursuite contre le gouvernement des Territoires

Procès sur le déversement d'eaux usées à Iqaluit

Le procès contre le gouvernement des T.N.-O. commence lundi, presque deux ans après l'incident du déversement d'eaux usées dans le Koojesse Inlet près d'Iqaluit.

La Couronne a déposé trois charges contre le G.T.N.-O. en vertu de la Loi sur les pêches. Ces charges spécifient que le G.T.N.-O. a fait, ou a permis le déchargement de 56 milles mètres cubes de vidanges dans ces eaux entre le premier et le 10 juin 1991.

La semaine dernière, les avocats pour le G.T.N.-O., M. John Donihee et M. Dan Jenkins, ont essayé de faire ajourner la cause pour une periode indéterminée. Ils ont expliqué au juge qu'ils n'avaient pas en main tous les éléments pour débuter le procès. Après avoir discuté avec le procureur de la Couronne, M. Brett Webber, le juge s'est prononcé contre cette requête de remise du procès. Le procès commençera le 19 avril prochain. On prévoit une argumentation très technique alors que plus de 22 témoignages seront entendus.

La peine maximale dans un tel cas est une amende de 300 000$ pour chacune des plaintes.

Karen Lajoie

Pas de redressement économique pour le Nord

Le dernier trimestre de l'année 1992 n'a pas répondu aux espoirs de redressement économique tel que le présageait la soi-disant fin de récession qui nous a été annoncée durant toute l'année 1992. En effet, les différents indicateurs économiques rendus publics démontrent une économie nordique toujours stagnante.

Lors du dernier trimestre de 1992, le niveau d'emploi et la rémunération hebdomadaire moyenne ont chuté. Il n'est alors pas étonnant de constater que le nombre de prestataires d'assurance chômage a augmenté durant cette période. Le commerce au détail et les revenus salariaux ont également baissé lors du dernier trimestre. Les prix des ressources naturelles du Nord ont cependant connu une hausse. Le prix du pétrole et celui de l'or ont augmenté alors que le prix du zinc a diminué.

Dans l'ensemble, le dernier trimestre est venu conclure sur une note négative le portrait économique du Nord pour l'année 1992. Ainsi, en 1992 le revenu salarial et la rémunération hebdomadaire moyenne ont augmenté mais à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Le niveau d'emploi a diminué durant l'année 1992 mais moins que la baisse moyenne enregistrée dans l'ensemble du pays. Autre note négative, la valeur des expéditions de minerai a connu une autre année de déclin, résultat de la baisse constante des prix du minerai. Par contre, la croissance du commerce au détail et de l'investissement immobilier a été considérablement supérieure à la moyenne nationale. Encore une fois en 1992, les investissements dans le Nord ont diminués et il est prévu qu'en 1993, cette tendance se poursuivra pour une cinquième année consécutive.

Emploi

L'emploi a connu une baisse de 5% par rapport au troisième trimestre, conséquence, notamment, d'une baisse de 18% du niveau d'emploi dans le secteur de production de biens. Cette baisse générale, une fois calculée sur une base saisonnière, n'est cependant plus que de 0,3%.

Pour l'ensemble de l'année 1992, le niveau d'emploi a baissé de 1,1% dans le Nord alors que la baisse enregistrée au niveau national a été de plus de 2,7%.

Il faut mentionner que le nombre d'emplois dans le secteur des services est de près de 16 900 alors qu'il n'est que de 2 900 dans le secteur de production de biens.

Les prix et les salaires

Les travailleurs du Nord ont continué à recevoir la rémunération moyenne hebdomadaire la plus élevée au Canada, recevant une moyenne de 715 $ comparativement à une moyenne nationale de 556 $. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la rémunération moyenne payée dans le secteur de production de biens était considérablement plus élevée que celle du secteur des services soit 917 $ comparativement à 680 $. La moyenne territoriale est demeurée inchangée durant le dernier trimestre mais a augmenté de 1 % en 1992 alors que l'ensemble du Canada enregistrait une hausse annuelle de 3 %.

Lors du dernier trimestre, la hausse de l'indice des prix à la consommation pour Yellowknife (indicateur d'inflation) a été de 0,4% et ce même indice a augmenté de 1% en 1992 soit un demi point inférieur à la hausse moyenne nationale. Sur une base saisonnière, la vente au détail a diminué de 3% par rapport au trimestre précédent et en 1992, les ventes ont augmenté de 6% par rapport à 1991 (4% pour le Canada).

Métaux

En 1992, la production de zinc a diminué de 2% alors que la production de plomb a augmenté de 25% (dû à des concentrations de minerai plus élevées).

La production d'or a chuté de 16% en conséquence principalement de la fermeture de la mine Colomac. Pour sa part, la production d'argent a diminué de 8% en 1992. Finalement, la production de pétrole brut a diminué de 2 % en 1992 et celle du gaz naturel a diminué de 3%.

En 1992, le prix du zinc a augmenté de 4% et celui de l'or est demeuré le même. Le prix du pétrole brut a diminué de 3% et le prix du gaz naturel est demeuré inchangé.

Pour la cinquième année consécutive, le volume des investissements a encore diminué tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

En 1993 les investissements auront diminué de 9,7%. Cette diminution résulte d'une baisse de 10,6 % dans le secteur privé et de 8,9% dans le secteur public.

La valeur de la production de fourrure a diminué de plus de 35,9% en 1992, la production baissant de 2,9 millions de dollars à 1,85 millions de dollars durant l'année.

Alain Bessette



Le nouvel édifice abritant l'Assemblée législative ouvrira officiellement le 16 novembre prochain

ÉDITORIAL

La question soulevée par le bilan économique de 1992

Y-a-t-il un avenir pour l'économie du Nord ?

L'examen des données statistiques concernant le rendement économique du Nord en 1992 nous laissent quelque peu amers. Tout stagne et peu d'espoir pointe à l'horizon. Lorsqu'on ajoute à cela toute l'insécurité économique qui découle de la grève toujours en cours à la mine Giant et les actuelles négociations à la mine Con, y a de quoi avoir la mine basse. De plus, à plus ou moins long terme, l'économie de l'Ouest des Territoires aura à trouver des solutions pour combler les pertes d'emploi qui découleront du transfert d'employés gouvernementaux vers Nunavut lorsque le processus de division sera enclenché. Ce processus constitue certes une bonne nouvelle pour Iqaluit qui recevra probablement la part du lion mais, chacun le sait, le bonheur des uns fait souvent le malheur des autres.

En regardant la situation actuelle, on peut se demander quelles sont les voies de développement économique pour L'Ouest.

Il ne faut pas se leurrer, actuellement la majorité des emplois proviennent du secteur des services. En fait, près de 80% des emplois du Nord découlent de l'activité du secteur tertiaire de l'économie. À peine 20% des emplois proviennent des activités de production de biens. C'est une caractéristique du Nord, on est bien serviable et on est bien servi.

Malheureusement, on ne produit pas grand chose. On ne peut parler d'économie tant que la population de produit pas à sa juste mesure. Ailleurs au pays et même dans l'occident, le secteur des services prend de plus en plus d'importance. Ici, il faut renverser la vapeur afin que le secteur des services diminue son importance relative dans l'économie des territoires. Pour se faire, il ne suffit pas cependant d'éliminer les emplois du secteur des services car rien ne sera réglé. Il faut surtout envisager une augmentation des emplois dans le secteur de production. Il ne semble pas cependant que le secteur privé soit enclin à assumer le leadership de cette réorientation. En effet, il est prévu que l'investissement en capital pour 1993 diminuera. Comment pouvons-nous penser à assurer une croissance alors que les investissements sont à la baisse ? C'est impossible et il semble qu'à court terme personne n'est prêt à engager les ressources nécessaires.

Est-ce que le Nord n'a pas quelque chose à offrir ? Le Nord a plein de ressources à offrir au monde entier. Le problème constant de ces ressources, c'est qu'elles sont difficiles à extraire et dispendieuses à exporter en l'absence d'un réseau de transports modernes et peu couteux. Le tourisme ? Pas avec des centaines de kilomètres de routes de gravelle : «Je veux pas abimer mon beau Winnabago!», s'exclament piteusement des centaines de touristes chaque année.

Un autre facteur dont il faut tenir compte, c'est qu'une économie ne fonctionne à plein régime que lorsqu'elle produit des biens. Dans les T.N.-O., on exporte les matières premières en raison des impératifs économiques des entreprises privées qui contrôlent nos richesses minérales et pétrolières. En fait, le Nord est simplement une source d'approvisionnement pour plusieurs entreprise du Sud qui se foutent éperdumment de l'avenir du Nord.

Comme vous pouvez le constater, je ne suis pas un de ces apôtres du renouveau capitaliste qui prétendent que toutes les vertues économiques résident au sein des entreprises privées. Pour le Nord, encore faudrait-il qu'il y ait des entreprises privées nordiques propriétaires de nos gisements. Sans ce type de propriété, il n'y a pas d'espoir de voir le Nord devenir un producteur manufacturier dans quoi que ce soit si ce n'est quelques centaines de paniers en écorce, quelques scuptures et des fourrures (mais même ça c'est à la baisse). Ailleurs dans le monde occidental, quand une région produit du pétrole, des centaines d'industries de transformation viennent se greffer à l'économie régionale. Ici, on construit un pipeline et on exporte le tout.

La question doit se poser à tous : Y a-t-il une économie dans le Nord ?

Alain Bessette

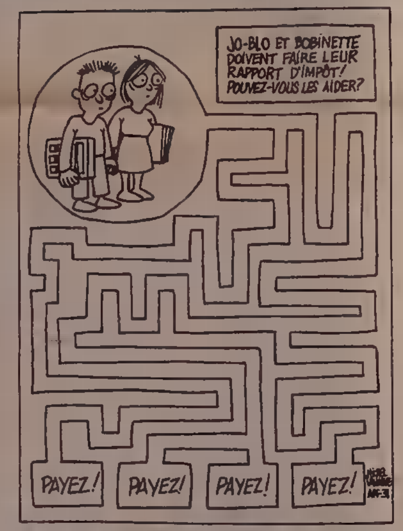
L'aquilon

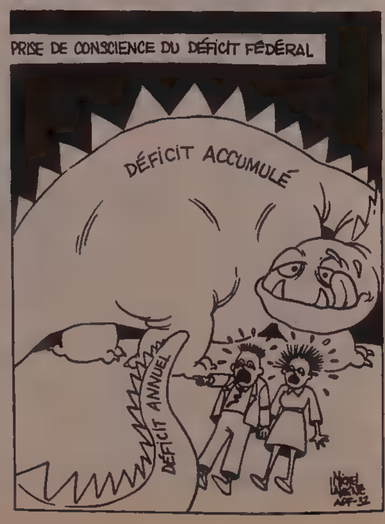
Directeur : Alain Bessette
Journalistes : Karen Lajoie, Daniel Cuerrier
Journaliste coopérant : Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1200 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158





À vos plumes citoyens et citoyennes!

Ancune encre n'est impure lorsque elle abreuve le débat démocratique. Depuis la création de *L'Aquilon* en février 1986, chaque édition s'est accompagnée d'un éditorial exprimant la ligne directrice du journal. Souvent inspirées, parfois enflammées, jamais malhonnêtes, ces opinions émises par le journal tentent d'éclairer l'actualité sous une lumière originale. Mais vous, lecteurs, n'avez-vous réellement rien à déclarer?

Le Canada traverse une période cruciale de son histoire et parfois, la survie de la langue et de la culture françaises se trouvent menacée par un ancien joueur de footboall devenu maloncontreusement Premier ministre. Ça ne vous fait pas bondir? C'est plate.

Vous qui rêvez de voir votre nom inscrit dans les colonnes d'un journal, n'attendez plus. *L'Aquilon*, comme tout imprimé qui se respecte, est un espace de liberté où chacun a toujours eu le loisir de s'exprimer. La liberté d'expression, c'est un droit qui souvent se transforme en devoir. Aiguisez votre sens civique, jonglez avec les concepts constitutionnels, jouez-vous des puissants en prenant simplement une feuille de papier et un stylo. *L'Aquilon* se fera un plaisir de relayer votre pensée dans sa nouvelle page appelée Commentaires.

Vous êtes un homme ou une femme de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Québec ou d'ailleurs et la question de l'indépendance vous exaspère depuis votre petite enfance? Écrivez le! Vous êtes un farouche fédéraliste? Proclamez le! Que vous soyez pour ou contre, votre opinion de citoyen intéresse *L'Aquilon* et tous ses lecteurs.

La politique fédérale

L'État veut-il vraiment assainir ses finances?

Le diagnostic fait l'unanimité: les déficits gouvernementaux, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux, ont atteint un niveau intolérable. On retrouve, cependant, l'habituelle diversité canadienne dès qu'on tente de définir le remède apte à soulager nos collectivités de ce mal qui les ronge.

Alors que le Nouveau-Brunswick adopte des mesures énergiques et globales pour ramener le déficit à zéro, d'autres provinces, comme le Québec et l'Ontario, ont choisi de négocier avec leurs fonctionnaires une limitation des dépenses publiques. Dans la majorité des cas, l'attention se concentre, non pas sur l'ensemble des budgets, mais sur la rémunération des employés de l'État, autrement dit sur une moitié et sur une moitié seulement des dépenses publiques. D'où la frustration de la fonction publique.

Le raisonnement du gouvernement québécois peut servir d'illustration. Du fait que la rémunération du secteur public et parapublic représente la moitié des dépenses de l'État, on déduit que la réduction du déficit gouvernemental passe nécessairement par une compression des sommes versées aux employés de l'État. Soit. Mais on déduit aussi, ce qui est déjà plus douteux, que la réduction des salaires versés par l'État suffira à contenir ou à réduire le déficit. On avise donc la fonction publique qu'elle doit s'attendre à un gel des salaires.

Parallèlement à ce gel l'État québécois annonce toutefois une hausse de ses dépenses globales d'environ 1 pour cent, ce qui équivaut à dire que la moitié du budget **qui n'est pas consacrée à la rémunération** va augmenter, elle, de 2 pour cent. D'où une question que l'on examine trop peu: que se passe-t-il dans la deuxième moitié des dépenses gouvernementales? Sur ce terrain, seul le Nouveau-Brunswick semble avoir eu jusqu'à maintenant le courage de la logique et de l'équité.

Cette «autre moitié» comprend, en effet, autant d'argent que la première. Elle englobe, dans le cas du gouvernement central, les milliards engagés dans le projet Hibernia et dans les hélicoptères dont madame Kim Campbell pense toujours avoir besoin. Elle englobe, à tous les niveaux de gouvernement, les plantureuses et fréquentes subventions versées à des entreprises qui promettent plus d'emplois et de retombées économiques qu'elles n'en livrent vraiment. Or, tandis qu'ils menaçent tous de sabrer dans la première moitié des dépenses publiques, la plupart de nos différents gouvernements n'ont que peu à dire au sujet de cette seconde moitié.

Il y a pourtant pire encore. Alors qu'ils menaçent la fonction publique de toutes les austérités imaginables, nos gouvernements maintiennent beaucoup de leurs discrètes et confortables oasis fiscales.

Citant un relevé effectué par Statistique Canada en 1991, un journaliste de Saskatoon, Murray Dobbin, constatait récemment que la moitié de notre énorme dette canadienne était directement imputable à la non-perception d'une partie des impôts. Une autre tranche de 44 pour cent de cette dette était constituée tout bêtement des intérêts accumulés.

En d'autres termes, nos gouvernements accusent des déficits non pas parce que le niveau des taxes n'est pas assez élevé ni parce que les services publics sont trop largement déployés, mais parce qu'ils distribuent trop généreusement les exemptions d'impôts à un certain nombre d'entreprises et d'individus.

Une fois que les déficits ont atteint leur redoutable vitesse de croisière, le service de la dette achève la démolition de l'économie du pays. Nous en sommes là.

On me dira sans doute que la situation a changé depuis le rapport Nielsen qui établissait à environ 25 milliards le volume des impôts auxquels renonce candidement le gouvernement fédéral. Je le souhaite ardemment, mais je signale que plus de 60,000 entreprises parfaitement rentables n'ont versé aucun impôt en 1992. En faut-il davantage pour penser que les oasis fiscales ne sont pas toutes disparues? J'ajoute que cette générosité gouvernementale échappe presque complètement à l'examen public et donc au contrôle démocratique. L'impôt n'est guère loquace.

Certes, les salariés de l'État doivent aider à ramener le budget public à un niveau tolérable. Mais l'autre moitié des dépenses gouvernementales doit aussi écoper. Et le moins que puisse faire un État qui se dit pauvre, c'est de percevoir ce qui lui est dû.

Laurent Laplante

Liaison a 15 ans

Ottawa (APF): *Liaison*, le seul magazine culturel francophone à l'extérieur du Québec, fête cette année son 15ième anniversaire.

Le tirage de *Liaison* est modeste: 1500 exemplaires. Rédacteur en chef depuis septembre 1987, Paul-François Sylvestre reconnaît d'emblée viser une clientèle «très pointue» avec son magazine. Plutôt que d'aller dans toutes les directions pour faire plaisir à tout le monde, il a décidé d'en faire une véritable «vitrine de la création et du talent professionnel en Ontario français».

«Si on était le magazine socio-culturel de l'Ontario français, ce serait facile de vendre des abonnements», reconnaît Paul-François Sylvestre.

Avec les années, le magazine a développé un regard critique sur les arts en Ontario français. «On a longtemps donné une bonne tape dans le dos des artistes, même quand c'était pas bon...il y a eu beaucoup trop d'auto-félicitations» déplore M. Sylvestre. Il croit cependant que les Franco-Ontariens acceptent davantage la critique que par le passé.

A ses débuts en 1978, *Liaison* était un bulletin d'information publié par l'organisme Théâtre Action, qui s'adressait surtout à tous ceux qui oeuvraient dans le milieu théâtral. Le bulletin a ensuite ouvert ses pages aux autres disciplines de sorte qu'en 1981, on créait la maison d'édition l'Interligne pour assumer, entre autres, la publication du magazine.

Seulement deux personnes travaillent à temps partiel à la revue, mais de nombreux collaborateurs participent au journal.

Publié cinq fois par année, *Liaison* arrive à boucler son budget de 200 000$ en frappant à toutes les portes. *Liaison* bénéficie de l'appui financier du Conseil des Arts du Canada, du Secrétariat d'Etat du Canada, du Conseil des arts de l'Ontario et de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. La revue reçoit aussi des aides ponctuelles de la ville d'Ottawa par exemple. Liaison recueille environ 100 000$ par année en subventions.

Après les «bons de la victoire», pourquoi pas des bons de la dette?

Ottawa (APF): Après les «bons de la victoire», émis par le gouvernement fédéral durant la Seconde guerre mondiale pour financer l'effort de guerre, pourquoi ne pas émettre des «bons de la dette nationale»?

Cette proposition pour le moins originale émane de l'Assemblée des aînés francophones du Canada, qui veut forcer le gouvernement fédéral à vivre selon ses moyens.

Selon la proposition présentée au ministère des Finances dans le cadre des consultations budgétaires du ministre Don Mazankowski, le gouvernement canadien émettrait sur le marché canadien uniquement des bons d'une durée de 15 ans à intérêt variable. Les intérêt ne seraient pas remboursés annuellement, mais plutôt déductible de l'impôt annuel.

On propose aussi l'adoption d'une loi spéciale, qui interdirait au gouvernement d'effectuer d'autres emprunts et d'augmenter les taxes et les impôts durant la durée de vie des bons.

«Durant la dernière guerre mondiale, le gouvernement émettait des «bons de la victoire» de longue durée. Aujourd'hui, nous sommes en guerre contre une dette qui ne se résorbe pas» explique le président de l'Assemblée, M. André Lécuyer.

Sommet économique : Trouver les moyens de favoriser le développement économique des communautés francophones.

Ottawa (APF): Plus de 200 personnes discuteront économie lors du premier Sommet économique national qui aura lieu dans la capitale fédérale du 16 au 18 avril prochain.

Sous le thème «Vers une prise en charge du développement de nos communautés», le Sommet se penchera sur les moyens de favoriser le développement économique des franco-canadiens.

Quatre séminaires régionaux ont été organisés en préparation de cette rencontre à Winnipeg, Ottawa, Vancouver et Moncton. Ces consultations régionales donneront le ton aux discussions durant les trois jours du Sommet économique.

Trois conférenciers ont confirmé leur participation. Il s'agit du président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, de Gilles Paquet, professeur de gestion et des affaires publiques à la Faculté d'administration de l'Université d'Ottawa, et de Maurice Beaudin, directeur adjoint de l'Institut de recherche sur le développement régional de l'Université de Moncton.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Le gardien de but masqué

Le vrai visage de Jacques Plante: un joueur courageux et innovateur

NEW YORK, NEW YORK 1er Novembre . 1959

Aujourd'hui, qui se surprend encore de voir un gardien de but le visage recouvert d'un masque protecteur? Il y a 24 ans, lorsque Jacques Plante du Canadien de Montréal retourne ainsi "déguisé" sur la glace après avoir reçu une rondelle en plein visage, il est en train d'écrire une nouvelle page de l'histoire du hockey et de dévoiler son vrai visage: celui d'un joueur courageux et innovateur.

Jacques Plante osait être différent envers et contre toutes les traditions dites viriles qu'imposait le hockey de l'époque. Et garder les buts avec un masque protecteur ne faisait pas partie de ces traditions ... encore moins tricoter dans les vestiaires comme il avait l'habitude de le faire avant les matchs.

Originaire de Shawinigan, Jacques Plante était l'aîné d'une famille de onze. L'enfance du jeune Plante se déroule avec en toile de fond, la crise de 29: c'est à cette époque qu'il apprendra à cuisiner, à coudre et à tricoter ses chandails.

Un chroniqueur sportif se souvient d'avoir vu Plante dans les filets du club les Royals de Montréal avec une tuque et un chandail qu'il avait lui-même tricotés... Il soutenait que cet exercice l'aidait à relaxer et à rendre ses mains plus habiles pour le jeu.

REFLETS DU PATRIMOINE

Le point tournant de sa carrière se produit au Madison Square Garden au cours d'un match qui se déroule le 1er novembre 1959, lorsque Andy Bathgate des Rangers de New York effectue un puissant lancer frapper en direction de Jacques Plante. La rondelle atteint son visage. La balafre qui en résulte est si profonde qu'elle nécessitera sept points de suture ...

Après avoir reçu quelque 200 points de suture de tirs antérieurs dans la figure, Plante décide qu'il a suffisamment versé de sang pour le sport national et tient tête à son entraineur, Toe Blake, qui estime qu'un joueur, pour donner son maximum, doit continuellement "lutter pour sa vie".

Ce soir-là, avec sa figure cousue du nez à la lèvre, Plante est prêt à retourner sur la glace, à condition qu'on lui accorde la permission de porter un masque, ce qu'il fait durant les pratiques depuis quatre ans. Et il a raison d'insister , le Canadien remporte la partie au compte de 4 à 1.

Pour garder son masque (qu'il devait abandonner après avoir guéri) Plante se surpassee en remportant 11 victoires d'affilée puis la Coupe Stanley à la fin de cette saison. Jacques Plante n'a plus jamais perdu la face...

Non seulement a-t-il initié cette pratique, voire cette mode, mais de plus le célèbre gardien de but fabriquait lui-même ses masques. Pas seulement pour lui, mais également pour plusieurs autres gardiens de but. Plante était constamment à la recherche du masque parfait, cherchant à éprouver les qualités d'un bon masque, soit la force, la visibilité et la légereté.

La carrière de Jacques Plante s'est étalée sur deux décennies au cours desquelles il a remporté le prestigieux Trophée Vézina à sept reprises. Jacques Plante a marqué l'histoire du hockey et son jeu est maintenant imité par des joueurs de tous les niveaux.

Son esprit innovateur a changé à tout jamais le visage du hockey.

Ne Manquez pas la Minute du Patrimoine «Jacques Plante», diffusée par votre station locale de télévision

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du Patrimoine, appelez le 1-800-567-1867

Nunavut Nunavut Nunavut Nun

Suite de la page 1

Inuksuk : des troubles sociaux profonds

plus tendu qu'à l'accoutumée, devait-il avouer, parce que depuis quelques jours, plusieurs étudiants sont passés à mon bureau pour me faire part de leur intention de mettre fin à leurs jours».

Il devait ajouter qu'une étudiante de 9e année (secondaire 3) était venue le rencontrer ce jour-là pour l'informer qu'elle profiterait de cette réunion pour faire un exemple et se suicider en public.

«Je ne sais pas avec certitude quel est le problème précis, devait-il renchérir, mais les chiffres sont renversants. Si l'on considère l'ampleur et l'étendue des problèmes sociaux et émotionnels que nos étudiants amènent en classe avec eux, il n'est pas surprenant de constater qu'un si petit nombre d'entre eux parviennent à compléter leur secondaire».

Plusieurs des commentaires négatifs exprimés durant cette soirée s'adressaient aux parents. On leur reprochait de ne pas s'occuper suffisamment de leurs enfants. Selon les panelistes, bien souvent, ce sont les parents eux-mêmes qui sont la source du problème. Et M. Forbes de renchérir : «Dernièrement, j'ai distribué un questionnaire aux étudiants où je leur demandait de parler de la violence qui se vit chez-eux. Une réponse en particulier m'a renversé. Le drame, c'est que je n'ai aucun moyen de savoir qui me l'a écrite... je ne peux aider cet étudiant ou étudiante». La note se lisait comme suit et je cite : «Le seul temps où ça va mal chez-nous, c'est lorsque mon père tente d'avoir une relation sexuelle avec ma soeur».

Et d'ajouter M. Forbes : «Le plus triste dans tout cela, c'est que cet étudiant n'est pas le seul à vivre une situation semblable. Le nombre d'étudiants qui nous confient avoir été victime d'abus physique, sexuel, ou émotionnel est franchement renversant».

Pour sa part, lors de son intervention, M. Joanasie Salomonie, employé aux services sociaux du gouvernement des T.N.-O. déclarait : «Nous souffrons tous en ce moment». S'exprimant à l'aide un interprète, M. Salomonie a brossé le tableau des problèmes auxquels les étudiants sont confrontés et disait que tous les parents devaient travailler ensemble à trouver des solutions. «Comment nous acquittons-nous de notre rôle de parents? demanda-t-il. Nous ne devons pas enseigner à nos enfants que les méthodes de l'homme blanc sont mauvaises. Nous devons travailler ensemble peu importe la race. C'est comme ça que nous deviendrons forts».

Ce fut là un thème qui a été repris tout au long de la soirée. Ce besoin de se serrer les coudes, inuit et non-inuit doivent travailler ensemble pour le bien des enfants.

«Ce n'est pas une question de culture, de renchérir M. Forbes. C'est une question de bon sens. C'est cela aimer votre famille et travailler pour son plus grand bien».

Une autre paneliste, la constable Susan Munn, déclarait que la violence à l'école n'était que le reflet de la violence à Iqaluit. «La violence envers les individus est omniprésente dans cette communauté, devait-elle dire. C'est renversant». Mme Munn mentionnait que l'année dernière, les cellules de la gendarmerie à Iqaluit avaient accueilli 2 371 prisonniers sur une population d'environ 3 300 personnes; soit l'équivalent de près de 70% de la population. De plus, la gendarmerie a répondu à plus de 3 400 plaintes faites par les citoyens. Ces chiffres n'incluant pas les gens ramassés le long de la route parce qu'ils étaient trop ivres pour rentrer chez-eux. Environs 75 personnes ont assisté à cette rencontre. Bien que quelques panelistes aient fait part de leur déception devant le nombre plutôt restreint de participants, le directeur de l'école, M. Harry Kielly, se disait assez satisfait des résultats. Selon lui, c'était la meilleure participation à une soirée du genre au cours des deux dernières années. M. Kielly s'est également dit agréablement étonné du rendement fourni par les étudiants compte tenu des conditions difficiles avec lesquelles ils doivent composer.

Plus tard au cours de la soirée, David Forbes s'en est pris aux dirigeants de la fédération Tungavik qui brillaient par leur absence. Il jugeait inacceptable qu'aucun d'entre eux n'ait pris la peine de se déplacer pour cette circonstance.

«Ça fait deux semaines que l'on annonce cette soirée d'information partout, à la radio, dans les journaux, sur les babillards et aucun d'entre eux n'est présent ce soir. Ils sont là à parler de projet de société et d'avenir, de créations d'emplois et quoi d'autre. Mais bon Dieu, les jeunes ne finissent même pas le secondaire!»

Durant la deuxième partie de la soirée, quelques parents sont venus offrir leurs commentaires et leurs suggestions. Quelques-uns ont parlé du besoin de modèles plus adéquats pour les jeunes, comme Susan Aglukark par exemple. D'autres ont parlé de la nécessité d'une maison de jeunes et du besoin d'avoir un plus grand nombre de conseillers avec plus de ressources.

En conclusion, panelistes et parents se sont entendus sur le besoin de donner une suite à cette rencontre et de former un comité qui travaillera à élaborer des solutions acceptables. Déjà avant leur départ, quelques volontaires ont donné leur nom pour faire partie de ce futur comité.

Daniel Cuerrier

Les exilés du Haut-Arctique obtiennent enfin l'attention du pays tout entier

La commission royale d'enquête sur les peuples aborigènes tenait la semaine dernière une séance spéciale portant sur les problèmes rencontrés par les Inuit déportés en 1953 et 1955.

Durant quatre jours, à travers les pleurs et les émotions mal contrôlées, 35 personnes ont défilé devant les membres de la commission et les caméras de télévision afin de raconter leur aventure de déportation.

Tous les témoins entendus sont des résidents des villages d'Inukjuak au Nord-Québec, de Resolute Bay sur l'île Cornwallis et de Grise Fjord sur l'île d'Ellesmere.

Les audiences avaient lieu à Ottawa. Lors d'une entrevue radiophonique, l'une des membres de la commission, Mme la juge Bertha Wilson déclarait :«Nous avons décidé de tenir ces audiences dans la capitale nationale parce que nous considérons que c'est la meilleure façon de s'assurer que ces gens (les Inuit) obtiennent toute l'attention qu'il se doit. Ici, les médias sont présents partout et assurent une bonne couverture de l'événement.»

Depuis 1970 en effet, la corporation Makivik du Nord-Québec et la Inuit Tapirisat du Canada ont vainement tenté d'obtenir des excuses officielles de la part du gouvernement fédéral pour le rôle qu'il a joué dans cette affaire. C'est-à-dire, la relocalisation de 17 familles d'Inukjuak vers Resolute Bay et Grise Fjord.

Ils réclament 10$ millions de dollars à être versés dans un fonds du patrimoine en compensation pour les pertes encourues par ces 17 familles. Ce montant servirait également à couvrir le déménagement éventuel vers Inukjuak, les frais de voyage pour visiter les familles et les frais encourus par la municipalité d'Inukjuak pour répondre aux besoins de ceux qui voudraient retourner.

Le refus du fédéral d'accéder à la plupart de ces demandes tient à la différence d'interprétation entre les parties concernées.

A travers toute une série de rapports déposés depuis le début des années '80, le gouvernement soutient que cette relocalisation était motivée par le fait que la région d'Inukjuak souffrait d'un manque de ressources en gibier qui menaçait la survie des habitants.

Les Inuit, de leur côté affirment que le gouvernement s'est servi d'eux afin d'assurer la souveraineté canadienne dans le Haut-Arctique. «Quand nous nous sommes retrouvés dans le Haut-Arctique, nous avions l'habitude de nous remémorer toute la nourriture dont nous disposions à Inukjuak,» déclarait Anna Nungaq.

Pour sa part, Elijah Nutaraq affirmait n'avoir jamais connu de famine à Inukjuak même s'il devait parfois voyager trois semaines pour trouver du caribou au début des années '50.

Plusieurs témoins devont déclaré avoir été amenés de force. Selon eux, la gendarmerie royale du Canada a fait usage d'intimidation et de menaces afin de convaincre les gens de partir. Samwillie Eliasialuk déclarait: «Le policier m'a informé qui si je ne partais pas cette nuit-là, il reviendrait et me battrait à mort. C'est pour vous dire à quel point on craignait la police. Ce n'était pas des Qallunat (hommes blancs) ordinaires.»

Simeonie Amagoalik a dit qu'un policier armé était venu lui dire qu'il était du nombre de ceux qui partaient. «...et en ce temps-là, vous ne contredisiez pas un policier armé. Question pouvoir, un policier était considéré comme le plus puissant après Dieu.»

D'autres personnes sont venues déclarer qu'elles avaient reçu des invitations plus subtiles, mais que toutes possédaient un élément de coercicion.

John Amagoalik, aujourd'hui négotiateur pour Tungavik, a raconté que son père avait résisté assez longtemps aux pressions. De ce fait, il avait réussi à arracher deux promesses aux policiers. La première était que sa famille ne serait pas brisée et la seconde, qu'il pourrait revenir au bout de deux ans si telle était son intention. «Nous savons très bien à présent que le gouvernement n'avait aucun intention de tenir cette promesse.»

D'autres témoins sont venus raconter qu'ils n'étaient pas du tout préparer à ce qui les attendait là-haut dans ces nouvelles communautées. «Personne ne nous a jamais mentionné que ça ne ressemblait en rien à chez-nous, devait dire Minnie Allakariallak. C'était un désert...de gravier à perte de vue.»

«Le premier hiver, en 1953, je me souviens d'avoir dû ramasser des déchets au dépotoir pour nous nourrir, pour nous abriter ou pour nous vêtir, devait dire John Amagoalik. Simeonie Amagoalik de renchérir: «Nous devions nous cacher pour voler les déchets car la gendarmerie nous interdisait l'accès au dépotoir.»

D'autres témoins ont déclaré n'avoir rien eu pour se vêtir ou pour se préparer pour l'hiver à part quelques vieilles peaux de boeuf musqué. «On nous a abandonné dans un endroit où il n'y avait absolument rien, de dire Anna Nungaq. Je ne sais comment nous avons pu survivre.»

Aucun service, des abris de fortune, faire fondre de la neige pour avoir de l'eau et, si on oubliait l'eau durant la nuit, on se réveillait au matin avec des contenants en moins car la glace les avait brisés. Voilà ce qu'ont décrit les témoins.

Le gouvernement leur a dit que les vivres prévus pour ces nouvelles communautés avaient été rétardés. Pas même de médicaments pour les malades dont plusieurs ont succombé à la tuberculose. Les malades étaient laissés sans traitement, sauf pour du jus de pomme fourni par certains membres de la GRC.

Plusieurs témoins ont rapporté que la seconde déportation, celle de 1955 n'aurait peut-être pas eu lieu, si le gouvernement n'avait pas intercepté le courrier. En effet, selon les témoignages, seules les lettres qui ne parlaient pas des conditions de vie épouvantables se sont rendues à leurs destinaires.

Pour leur part, les dirigeants inuit se sont dits très heureux de la publicité obtenue grâce à ces audiences. Selon eux, peu importe que le rapport de la commission leur soit favorable ou non, le véritable impact aura été que maintenant tout le monde est au courant de cet histoire sordide.

John Amagoalik de dire d'un air réservé: «Je ne sais pas si cette exercise sera la paille qui brisera enfin le dos du chameau, mais on en parle enfin sur la place publique.»

Daniel Cuerrier

Les électeurs de Kitikmeot ont le choix entre plusieurscandidats

Cinq personnes partent à la chasse pour le poste de député de Kitikmeot

Il y a trois candidats en provenance de Cambridge Bay, un de Holman, et un autre de Coppermine.

Une surprise de taille: Edna Elias, critique acerbe de l'ancien député Ernie Bernhardt et leader de la communauté de Coppermine depuis des années ne briguera pas les suffrages. Elle avait perdu par 230 votes lors de l'élection territoriale de 1991.

M. Bernhardt, en poste jusqu'en janvier dernier, avait démissionné après plusieurs mois de controverses à l'Assemblée législative. En 1991, il avait été reconnu coupable pour une agression contre sa femme. Mme Elias exigeait que M. Bernhardt quitte son poste de député afin de servir un exemple à la population.

Avant de devenir député, Bernhardt était le maire de Coppermine. Son remplacant à la mairie, M. Bill Adamache, est un des nouveaux candidats.

Les autres candidats sont: M. Kelvin Ng, qui avait perdu contre M. Bernhardt il y a deux ans, M. Keith Peterson et Harry Maksagak de Cambridge Bay, et Andy Palongayak de Holman. Holman n'est pas une communauté de la circonscription, mais selon la loi des T.N.-O., les candidats ne sont pas obligés de résider dans le comté.

M. Bernhardt était interessé à être candidat, mais ses formulaires de nomination n'ont pas pu être livrés pendant les vacances de Pâques.

Les électeurs de Kitikmeot se rendront aux bureaux de suffrage le 10 mai afin de désigner leur nouveau député.

L'élection partielle couvre les collectivités de Cambridge Bay, Coppermine, Bay Chimo et Bathurst Inlet, ainsi que la mine Lupin et quatre stations du réseau de défense avancée (la ligne DEW).

Tous les citoyens et citoyennes canadiens âgés d'au moins 18 ans, vivant dans les T.N.-O. depuis au moins le 10 mai 1992 et habitant la circonscription électorale de Kitikmeot, ont droit de vote. Ils ont jusqu'au 21 avril pour faire ajouter leurs noms à la liste des électeurs.

KL

Le Deh Cho et le gouvernement ne parleront pas d'une revendication territoriale

Avez-vous déjà connu de ces journées où vous parlez mais personne ne semble vous écouter ? Les représentants de la région du Deh Cho et la première ministre Nellie Cournoyea ont connu une telle journée le 8 avril dernier.

Lors d'un atelier tenue à Fort Providence le matin, Mme Nellie Cournoyea expliquait l'importance de prendre des décisions immédiatement pour des événements qui vont se dérouler dans quelques années. Le processus était illustré par un grand tableau qui décrivait chaque étape des revendications territoriales.

Sur le tableau, on indiquait que la région du Deh Cho devrait commencer les négociations territoriales au début de 1995, et que celles-ci devraient se terminer au premier trimestre de 1997.

C'est bien beau tout cela, sauf qu'une heure plus tard, le chef du Deh Cho, M. Herb Norwegian, a annoncé que sa région n'est pas interessée à entamer des négociations tant que le gouvernement du Canada ne changera pas sa façon de penser.

«Lorsque la clause sur l'extinction des droits est en place, on ne pense même plus à une revendication territoriale. Le processus est inacceptable. Ce n'est pas au gouvernement à dire qu'on a pas de droits. On est ici depuis des millénaires», a indiqué M. Norwegian.

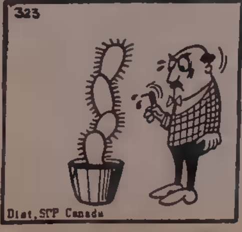
«S'il y a une élection, ajoute M. Norwegian, on veut voir quels changements seront effectués par le nouveau gouvernement. Si la clause existe toujours, on ne négociera tout simplement pas».

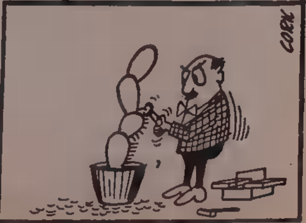
C'est peut-être le bon moment pour Mme Cournoyea de reviser son tableau avant que le G.T.N.-O. ne l'imprime pour le public.

Karen Lajoie







Appels d'offre
Avis publics
Avis de demande de service aérien

MAX AVIATION INC.

Avis de demande de service aérien

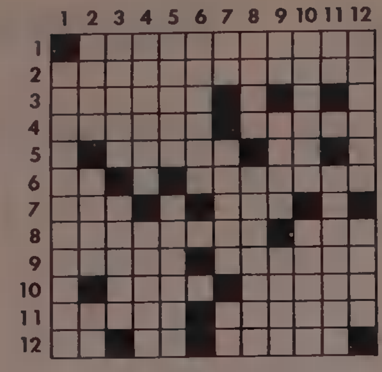
No. 930412 au rôle
Dossiers No. M4205/M24-4-14

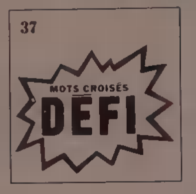
Max Aviation Inc. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Iqaluit (Territoires du Nord-Ouest) au moyen s'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B, C et E (limitée au transport de marchandises seulement pour le groupe E).

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 17 mai 1993. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271 ou Nancy Hay au (819) 997-6108.



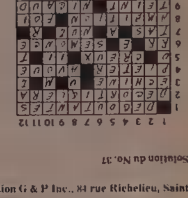


HORIZONTALEMENT

1- Qui inspirent de la répugnance par leur aspect.
2- Enlèvera l'écorce des arbres.
3- Colonne vertébrale.
4- En parlant d'un oiseau, avancer en courant, au lieu de prendre son vol - Reconnaît qu'il a fait quelque chose de regrettable.
5- Qui est évidé à l'intérieur - Deux.
6- Route de campagne - Avertissement mêlé de reproches.
7- Monceau - Sans effet.
8- Désir immodéré de fortune - Confiance en quelqu'un.
9- Coloris du visage - Qui est sans finesse d'esprit.
10- Monarques - Dupe, mystifie.
11- Parfum - Franchie.
12- Venu au monde - C'est-à-dire - Mentionne comme preuve.

VERTICALEMENT

1- Peine consistant en un exil dans un lieu déterminé.
2- Préfixe qui, placé devant une unité, la divise par dix - Avironne - Jeu de hasard.
3- Faillite - Policier.
4- Augmentation de volume de la glande thyroïde - Tel qu'on n'a jamais entendu rien de pareil.
5- Embellie - Séduit.
6- Matrice.
7- Symb. du titane - Un des gaz rares de l'atmosphère - Scandium.
8- Préfixe entrant dans la composition de plusieurs mots et impliquant la présence de l'eau - Fournirai.
9- En costume d'Adam - Action de déflorer - Un des sens.
10- Personne qui a vu quelque chose et qui peut le certifier - Erreur.
11- Infinitif - Tombes en t'affaisant.
12- Ordure - Intention.

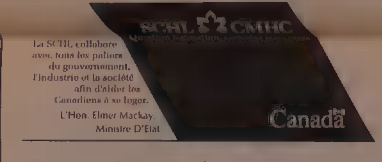


Solution du No.37

Droits d'auteur protégés par Promotion G & P Inc., 84 rue Richelieu, Saint-Jean, Qué. J3B 6X3.

— Je l'avais vue le premier !

- S.O.P



La SCHL collabore avec tous les paliers du gouvernement, l'industrie et la société afin d'aider les Canadiens à se loger.
L'Hon. Elmer Mackay, Ministre D'Etat

APPEL D'OFFRES

Programme de supplément de loyer (1993-1994)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres concernant la location de logements existants pour un bail d'une durée de cinq ans, avec option de renouvellement pour un autre bail de cinq ans, ou la location de logements neufs pour un bail d'une durée maximale de vingt (20) ans, avec option de renouvellement pour trois autres baux de cinq ans chacun.

À CAMBRIDGE BAY, la Société a besoin de CINQ (5) logements dont : — Nº 4-500-93-022 — 5 de 2 chambres à coucher

À GJOA HAVEN, la Société a besoin de QUATRE (4) logements dont : — Nº 4-503-93-023 — 1 de 2 chambres à coucher; 2 de 3 chambres à coucher; 1 de 4 chambres à coucher

À COPPERMINE, la Société a besoin de CINQ (5) logements dont : — Nº 4-501-93-024 — 5 de 2 chambres à coucher

Les logements seront loués dans le cadre du Programme de supplément de loyer, programme financé conjointement par la Société d'hypothèque et de logement du Canada et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres relatifs à chaque localité en vous adressant à la Société d'habitation des T.N.-O., Services des communautés et des programmes, M. Raymond Bélair, Directeur de la gestion immobilière, 10e étage, Scotia Centre, Yellowknife, NT X1A 2P6 ou à la Société d'habitation des T.N.-O., District du Kitikmeot, Cambridge Bay, NT X0E 0C0.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et parvenir, sous pli cacheté, à M. Raymond Bélair (adresse ci-dessus) avant :

15 h, heure locale, le 14 mai 1993, à Yellowknife aux T.N.-O.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Un séance d'information portant sur le présent appel d'offres et sur le Programme de supplément de loyer se tiendra le 22 avril 1993 à 15 h, heure locale, au bureau de district de la Société d'habitation à Cambridge Bay aux T.N.-O.



L'hon. Don Morin, ministre



Northwest Territories Department Responsible for Government Services and Public Works

APPEL D'OFFRES

Logements à loyer garanti assignés aux employés du GTNO
et
logements du Programme du supplément de loyer de la SHTNO

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et la Société d'habitation des T.N.-O. (SHTNO) lancent conjointement un appel d'offres concernant la location de logements publics, loués par la SHTNO dans le cadre du Programme de supplément de loyer, et la location de logements aux employés du GTNO, loués dans le cadre de l'Entente sur le loyer garanti des logements assignés aux employés du GTNO.

Les logements existants seront loués pour un bail de cinq (5) ans, avec option de renouvellement pour un autre bail de cinq (5) ans. Les logements neufs seront loués pour une durée maximale de vingt (20) ans, avec révision du loyer tous les cinq (5) ans.

La SHTNO a besoin des logements suivants :

IQALUIT logements à loyer garanti assignés aux employés du GTNO
cinq (5) logements de deux (2) chambres à coucher
six (6) logements de trois (3) chambres à coucher

IQALUIT logements du Programme de supplément de loyer de la SHTNO
six (6) logements de deux (2) chambres à coucher
deux (2) logements de trois (3) chambres à coucher

Le Programme de supplément de loyer est financé conjointement par la Société d'hypothèque et de logement du Canada (SHLC) et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest. La SHLC ne partage pas les coûts des logements assignés aux employés du GTNO.

Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres auprès de :

Steve Birrell, Chef régional de la gestion immobilière, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Édifice W.G. Brown, Iqaluit, NT X0A 0H0. Tél. : (819) 979-5158, Fax : (819) 979-4748.

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et parvenir, sous pli cacheté, avant :

15 h, heure locale, le 7 mai 1993 à Iqaluit.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Une séance d'information portant sur le présent appel d'offres et sur le Programme de supplément de loyer se tiendra le 19 avril 1993 à 19 h, heure locale, et le 20 avril 1993 à 9 h, locale, au bureau régional du Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, édifice W.G. Brown, Iqaluit aux T.N.-O.



L'hon. Don Morin, ministre

Gouvernement du Canada — Pêches et Océans | Government of Canada — Fisheries and Oceans

PÊCHES
AVIS PUBLIC
Limites spéciales et autres restrictions

Espèces	Lieux	Limite quotidienne de prises	Limite de possession	Taille limite et autres restrictions
Omble chevalier	Rivière Coppermine (en amont des Chutes Bloody)	1	1	aucune
	Rivière Diana et ses affluents	2	4	aucune
	Lac Greiner, Ruisseau Freshwater et ses affluents	1	7	aucune
	Rivière Meliadine et ses affluents	2	4	aucune
	Lac et rivière Sylvia Grinnell	1	7	aucune
	Rivière Tree (Golfe Coronation)	1	1	quota annuel de 700
Ombre de l'Arctique	Grand Lac de l'Ours	3	5	aucune
	Fleuve Mackenzie et ses affluents entre 116' et 118' de long. ouest	Du 1 avril au 31 mai: 0	Du 1 avril au 31 mai: 0	- Minimum de 36 cm (14 pcs) de longueur - La tête et la queue doivent être attaché au poisson
		Du 1 juin au 31 mars: 1	Du 1 juin au 31 mars: 1	
Truite de lac	Grand Lac de l'Ours	1	2	Une seule truite peut quitter le lac à chaque excursion
	Lac Stark, Grand lac des Esclaves et leurs affluents	2	3	Une seule truite peut être de plus de 70 cm (28 pcs) de longueur
Brochet du Nord	Grand lac de l'Ours	3	5	aucune
	Fleuve Mackenzie et ses affluents entre 116' et 118' de long. ouest	2	3	Un seul brochet peut être de plus de 90 cm (35 pcs) de longueur
Doré	Ruisseau Mosquito	3	5	- aucune limite de taille - saison ouverte: 1 juillet au 30 avril
	Tous les autres cours d'eau	1	1	1 mai au 6 juin reportez-vous aux limites général le 7 juin

Lieu: Yellowknife
Date : 16 avril, 1993

K.B. Hunt
Gestionnaire de secteur
Arctique du sud et du centre.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 15, vendredi 23 avril 1993

Selon la première ministre Nellie Cournoyea

Le gouvernement fédéral ne tient aucun compte des T.N.-O

La première ministre du gouvernement des T.N.-O., Mme Nellie Cournoyea, a mis en cause lors d'un discours vendredi dernier l'inertie du gouvernement d'Ottawa par rapport au Nord. L'un des points principaux du conflit entre les deux gouvernements demeure la signature d'un accord sur l'énergie.

Le conflit entre le gouvernement du Canada et celui des T.N.-O. pourrait prendre de l'ampleur si Ottawa ne commence pas à s'occuper des intérêts du Nord.

La première ministre Nellie Cournoyea a lancé un avertissement vendredi soir lors d'un discours à la chambre de commerce de Yellowknife.

Elle a souligné que les rapports entre Ottawa et le Nord étaient «problématiques parce que plusieurs ministères fédéraux passent sous silence de nombreux dossiers importants pour l'avenir financier des T.N.-O.»

Mme Cournoyea a cité en exemple le litige du traitement médical des autochtones, qui représente 80 millions de dollars. De plus, a-t-elle souligné, l'attitude des fonctionnaires remet en cause les programmes de logements sociaux et les revendications territoriales.

La réticence d'Ottawa à signer l'accord sur l'énergie du Nord pose également problème. Selon cet accord, les T.N.-O. recevront plus de 100 millions de dollars par année grâce au développement des ressources pétrolières de Norman Wells. Jusqu'à ce que l'accord soit signé, ces revenus seront perçus par Ottawa. Mais, d'après ce texte,

Suite en page 2
GTNO-Ottawa

John Pollard, le ministre des Finances, avec Nellie Cournoyea.

Tree of Peace attend toujours rendez-vous avec Richard Nerysoo

Le directeur de Tree of Peace attend toujours une rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Richard Nerysoo, mais il se déclare optimiste au sujet desdifficultés financières du centre.

M. Tom Eagle avait reçu une lettre le 25 mars lui indiquant que le ministère de l'Éducation ne pouvait plus lui accorder la subvention annuelle de 80 000 dollars pour son programme de maternelle. Aucune date n'est encore fixée pour la rencontre, mais M. Eagle a indiqué mardi que la situation devrait être réglée avant la fin de l'année scolaire.



Selon lui, ce sont seulement quelques problèmes de communication qui doivent être réglés.

«Il y a eu plusieurs malentendus, mais je suis certain qu'on peut éviter une crise pour la maternelle».

Depuis 1972, le centre d'entraide et d'amitié offre chaque année un programme d'instruction à 34 enfants. Plus de 700 jeunes en ont profité depuis le début.

Tree of Peace enseigne toutes les matières obligatoires, plus le dogrib et une introduction au français, sans aucune aide du bureau des langues. L'association a commencé avec le français en 1972, parce que de nombreux aînés autochtones parlaient cette langue.

M. Eagle a expliqué que le centre ne pourra pas fonctionner sans subvention l'an prochain.

Karen Lajoie

Sam Gargan aux prises avec le conseil du statut de la femme

La présidente du conseil du statut de la femme des T.N.-O. s'est déclarée choquée par un commentaire récent de Sam Gargan, député du Deh Cho.

La semaine dernière, lors d'une conférence de presse, M. Gargan s'est prononcé en faveur de la candidature de M. Ernie Bernhardt, ancien député de Kitikmeot, à l'élection partielle dans cette circonscription. M. Gargan a déclaré qu'il avait essayé d'inscrire M. Bernhardt, actuellement en prison, sur la liste des candidats, mais les formulaires de ce dernier n'étaient pas arrivés à temps à Coppermine.

Le député du Deh Cho a ajouté que M. Bernhardt, coupable d'agression contre sa femme, ne comprend pas pourquoi il est en prison.

Selon M. Gargan, les médias et la cour ont voulu faire un exemple avec M. Bernhardt parce qu'il est un personnage public.

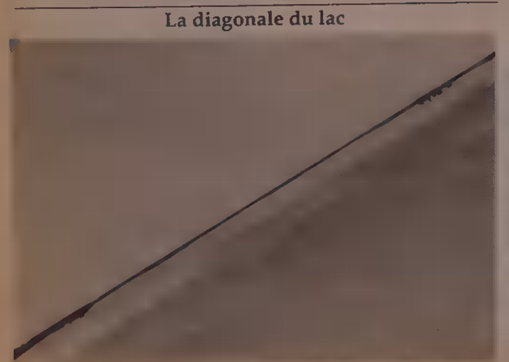
Ces commentaires ont attiré l'attention de Mme Rita Arey, la présidente du conseil. «Nous nous opposons totalement aux actions et remarques de M. Gargan. Les personnes que nous avons élues pour nous représenter doivent refléter les valeurs de notre société. La violence est le pire exemple possible».

Suite en page 2
Gargan



19 élèves en immersion à l'école Saint-Joseph de Yellowknife ont eu la chance de partir en camp de neige à Blachford Lake Lodge pour 5 jours. Pour en savoir plus sur cette expéreince pédagogique, voir en page 8.

La diagonale du lac



SOMMAIRE

Informations territoriales 2
Peter-Pan, non-coupable 3
Éditorial : L'immersion est-elle possible hors Québec ? 4
Culture 5

Impôts : équité ou injustice ?
page 7

Le désaccord GTNO-Ottawa

Suite de la page 1

sur chaque dollar perçu par le G.T.N.-O., Ottawa retiendrait 1,25 dollar de transfert de paiement. Donc, a expliqué Mme Cournoyea, plus les T.N.-O. deviendront indépendants, moins ils recevront d'argent.

«Cela ne vaut pas la peine. Pénaliser les T.N.-O., ce n'est pas la façon de nous donner plus d'autonomie économique. Le Nord a 20 ans de retard sur le reste du pays. La majorité de nos peuples ont abandonné depuis seulement une génération le mode de vie traditionnel. Nous avons besoin du support du gouvernement fédéral. Nous devons investir dans des secteurs stratégiques pour soutenir l'expansion de l'économie».

La première ministre a enfin souligné que son gouvernement sait où il va. «Je suis certaine que nos performances vont s'améliorer. Notre défi consiste à réduire notre budget pour construire l'avenir d'une façon plus intelligente».

Mme Cournoyea, retenue à Whitehorse vendredi, avait fait parvenir son discours par écrit à la chambre de commerce de Yellowknife. La première ministre des T.N.-O. se trouvait dans la capitale du Yukon pour une rencontre avec le premier ministre John Ostashek et avec Tom Siddon, ministre des affaires indiennes et du nord. Mme Cournoyea a déclaré que les discussions au sujet des transports et de l'exploitation minière n'avaient abouti à rien.

Karen Lajoie

Sam Gargan indigne le conseil du statut des femmes des T.N.-O.

Suite de la page 1



Mme Arey a souligné que la violence familiale est en train de déchirer les communautés du nord et les leaders doivent faire ce qu'ils peuvent pour la combattre.

«C'est totalement inacceptable qu'un homme coupable d'une agression soit député. Il devrait au moins suivre une thérapie avant de reprendre son poste.

Nous trouvons cela incroyable que M. Gargan se sente désolé pour M. Bernhardt et qu'il n'ait eu aucune parole pour la femme battue, ni pour les électeurs sans représentation dans la région».

Il y a quelques années, M. Gargan a été lui-même reconnu coupable d'agression contre sa femme. Mais il a déclaré lors de sa conférence de presse que cela n'avait eu aucune influence sur son opinion au sujet de M. Bernhardt.

«Ce n'est pas à moi de décider si Ernie aurait été un bon député. Il avait le droit d'être candidat et les électeurs auraient fait leur choix».

Karen Lajoie



D'autres diamants découverts au lac de Gras

Les marchés financiers canadiens étaient sens dessus-dessous vendredi, après la découverte d'un nouveau gisement de diamants dans les T.N.-O.

Kennecott Canada et DHK Resources Ltd. sont les nouvelles et heureuses compagnies qui explorent les terrains près du lac de Gras, à 300 kilomètres au nord-est de Yellowknife.

La bourse de Toronto a enregistré un nouveau record avec près de 90 millions d'actions échangées en un jour. Les actions des compagnies regroupées au sein de DHK ont doublé de valeur.

Plusieurs companies prospectent dans la région du lac de Gras, après la découverte des premiers diamants à la fin de 1991.

La compagnie Dia Met Minerals possède les droits d'exploration dans cette région dont la valeur du sous-sol est estimée à 1,9 milliards de dollars. Le conglomérat DHK est leur principal concurrent.

DHK a publié un rapport vendredi annonçant la découverte de 39 microdiamants (d'un diamétre inférieur à 0,5 millimètres) et 15 macrodiamants dans le conduit Tli Kwi Cho.

Les échantillons prélevés sur le terrain permettront de déterminer si celui-ci contient assez de minéraux précieux pour l'exploiter.

Après la pollution d'un lac

La mine Echo Bay Lupin reçoit une amende de 50 000$

La mine d'or Echo Bay Lupin sera obligée de payer une amende de 50 000 dollars après avoir plaidé coupable le 14 avril pour la pollution d'un lac, situé à 350 kilomètres au nord-est de Yellowknife.

Le 30 mai dernier, la direction de la mine a remarqué des eaux usées qui s'écoulaient près de la route. Sept jours sont passés avant que le personnel de la mine maîtrise la situation. Entre temps, 13,8 millions de litres d'effluents contaminés se sont déversés dans le lac Long. L'eau contenait du cyanure, de l'arsenic, du zinc, du cuivre et du nickel.

La mine a signalé le problème aux agences gouvernementales concernées le 1er juin. Le même jour, elle a commencé à construire un barrage pour freiner l'eau qui s'écoulait à une vitesse de 2 300 litres par minute.

Le lac Long fait partie d'un réseau hydrographique qui se déverse cinq kilomètres plus loin, dans le lac Contwoyto. Sept jours de travail et 8 400 tonnes de matériaux ont été nécessaires pour endiguer l'écoulement.

Au mois d'août dernier, Echo Bay avait engagé une compagnie pour étudier les poissons. Les jeunes poissons de 1992 étaient en bonne santé, mais l'avenir semble incertain à cause des métaux.

En 1991, la direction de la mine avait annulé son projet de bâtir un nouveau barrage pour des raisons financières. Après l'incident de mai 1992, Echo Bay a construit un barrage durant l'été.

Trafic de drogue à Iqaluit

Un homme a été mis en détention préventive cette semaine après une saisie de drogue par la GRC à Iqaluit.

La police a fouillé une maison le matin du 15 avril pour y chercher de la drogue. Quatre onces et demie de hashish, d'une valeur de 7 000 dollars, ont été trouvées.

Le caporal Dennis Esayenko a déclaré que deux hommes avaient été arrêtés, mais un seul avait été accusé.

Michel Caza, 25 ans, a été accusé de trafic de drogue. Il a comparu pour la première fois devant la cour à Iqaluit lundi après-midi. Madame la juge Beverley Browne a rendu sa liberté à M. Caza jusqu'au 26 mai, date à laquelle il devra plaider.

Un homme est tué lors d'un party à Inuvik

La GRC à Inuvik a découvert le cadavre d'un homme tôt samedi matin le 17 avril. Il s'agissait de M. Roderick Gordon, un individu de 22 ans, résident d'Inuvik.

M. Gordon a été déclaré mort sur les lieux, des suites de quelques coups de couteau. Selon le caporal R.J. Fast de la GRC, la victime serait morte rapidement après l'agression. Une autopsie sera effectuée sous peu.

Mme Lois Dick, 30 ans, a été accusée du meurtre et elle a comparu le 19 avril en cour territoriale pour répondre de ce chef d'accusation. Elle a alors plaidé non-coupable. La date de l'enquête préliminaire sera fixée le 10 mai prochain. Entretemps, Mme Dick demeure en liberté.

Karen Lajoie

L'assemblée législative déménage en novembre

Un édifice à l'image du gouvernement de consensus



Le peuple se perdra-t-il dans les dédales du nouvel édifice ?

Le nouvel édifice de l' assemblée législative qui accueillera les députés des Territoires à Yellowknife en novembre prochain est un édifice tout rond, symbole du gouvernement de consensus, a expliqué M. David Hamilton, le secrétaire de l'assemblée. La conception donne presque l'idée que l'édifice est tombé du ciel. Peu d'arbres ont été coupés pour libérer de l'espace pour le bâtiment. Plusieurs bureaux offrent une belle vue sur le lac.

L'édifice, construit de béton et de verre, a une superficie de 45 000 pieds carrés. M. Hamilton ■ déclaré que les ministres seront moins accessibles. Dans son emplacement actuel sur la 49ième rue, l'assemblée n'a presque pas de mesures pour limiter l'accès du grand public.

Trois artistes des T.N.-O. vont réaliser des vitraux pour la salle des débats. Letia Lewis, Angus Cockney et John Farcy sont maintenant en train de développer leurs idées. Sur le plafond de la salle, il y a huit panneaux vitrés, où les artistes placeront leurs vitraux.

Les materiaux décoratifs s'inspirent des thèmes nordiques. L'assemblée ouvrira le 16 novembre prochain. Situé derrière le musée, le nouveau bâtiment a coûté cinq millions de dollars.

Karen Lajoie

Le cercle chamanique des tambours

Le cercle chamanique des tambours est une organisation qui existe à travers tout le pays. Axé sur la pratique chamanique, le cercle des tambours chamaniques réunit des personnes de tous les milieux qui souhaitent parfaire leur connaissance de soi. Pour la première fois, une réunion de ce type a eu lieu à Yellowknife. Christianne Lacasse-Clarke, art-thérapeute, faisait partie du groupe et nous livre ses impressions.

Une senteur d'encens enveloppe la pièce. Un homme au visage serein et épanoui nous accueille. Devant lui, sur le sol, une couverte faite à la main montre des couleurs qui caractérisent les quatre points cardinaux. Au nord le blanc symbole du buffle, de l'ours blanc ou du harfang des neiges signifiant l'endurance, au sud le jaune symbole des plantes signifiant l'innocence, vers l'est le rouge, symbole du soleil ou de l'étoile du matin signifiant l'illumination, vers l'ouest le noir ou le bleu symbole du tonnerre ou le «*thunder bird*» signifiant l'intuition et l'introspection. Nous sommes une vingtaine de personnes réunies en cercle dans une salle sans fenêtre, mais pleine d'ambiance et d'encens de sauge. Le rituel commence par une prière. Mais avant de commencer, le praticien chamanique nous parle des trois mots clefs du chaman : l'humilité, l'innocence et la confiance. La prière consiste en un chant qui nous lie avec notre mère la terre et une danse avec tambours et crécelles ou maracasses. Nous demandons tous protection durant nos voyages vers les mondes paralèlles. Le praticien chamanique nous explique comment entrer en contact avec le monde du bas qui est celui des animaux et des plantes et le monde d'en haut, celui de notre guide ou enseignant.

Le but de cet enseignement est de développer notre propre intuition et une plus grande confiance en soi. Nous pouvons, tous et toutes, trouver des réponses à nos problèmes ou difficultés en entrant en contact avec notre moi supérieur. Ce moi supérieur est identifié ici par l'enseignant à qui nous demandons conseil ou à notre animal totem, le «*power animal*», celui qui nous montre le chemin de notre vie terrestre. Une méthode suggérée pour nous rendre vers le monde d'en bas est d'utiliser notre imagination pour entrer dans la terre. Pour ce faire, il faut entrer soit dans le creux d'un arbre, d'une crevasse ou dans une caverne et suivre un long tunnel. Pour se rendre dans le monde d'en haut, il est suggéré de prendre la courbe de l'arc-en-ciel, d'une tornade ou la fumée d'une cheminée. Puis il faut passer à travers au moins trois couches ou membranes comme suggérées ici : nuages, stratosphère, ionosphère, exosphère, etc... Nous nous allongeons sur le sol et le tambour commence dans une cadence régulière pour une période de 15 minutes. Puis quand il s'arrête et repart avec une cadence plus rapide, cela indique au voyageur de revenir sur terre par le même chemin qu'il est descendu ou monté. Ce fut pour moi une expérience unique qui m'a aidé à développer des moyens pour atteindre une harmonie et une paix intérieure. Je crois que cette paix et cette harmonie se cultivent si on s'en donne la possibilité.

Christiane Lacasse-Clarke

Peter Pan, non-coupable

Chaque année la section ténoise de l'Association canadienne du barreau organise des procès avec des personnages de contes de fée pour faire comprendre aux enfants le processus de la justice. Cette année, Peter Pan était à l'honneur au Palais de Justice de Yellowknife.

Peter Pan a été jugé non-coupable vendredi dernier lors de son procès pour être entrer par effraction dans la maison de Wendy Darling.. s'inscrit dans le cadre de la journée nationale de la loi.

Karen Shaner, une avocate de Yellowknife (c'est elle qui ■ joué le rôle de Wendy), a rappelé que la journée est organisée chaque année par la section ténoise de l'Association canadienne du barreau.



Greg Francis, procureur de la Couronne, jouait le rôle de Peter Pan.

Mlle Darling a témoigné que M. Pan a pénétré dans sa chambre alors qu'il cherchait son ombre. Il l'a ensuite aspergée avec de la poudre magique.

Par la suite, les deux se sont envolés jusqu'au Pays de Nulle Part, ou Mlle Darling a dû rester pour quelques semaines en compagnie de M. Pan et de quelques garçons perdus.

Les témoins, incluant Capitaine Crochet et la fée Tinn-Tamm, ont indiqué que M. Pan n'a pensé qu'à lui-même pendant cet épisode.

Le capitaine, un expert sur les effets de la poudremagique, ■ temoigné des problèmes et des effets de la poudre sur les humains.

M. le juge Valdis Foldats a décidé que M. Pan n'avait pas assez d'intelligence pour avoir agi intentionément coupable envers Mlle Darling, et que par conséquent il n'était pas coupable selon la loi.

Ce procès de Peter Pan a été organisé afin de démontrer le processus judiciaire aux enfants. Il

«Un conte de fée est choisi chaque année, parce que les enfants connaissent déjà l'histoire et ses personnages, et peuvent donc suivre le procès pour comprendre le fonctionnement de la loi».

L'année dernière, les avocats de Yellowknife avaient joué Blanche Neige et les sept nains. Le Prince Charmant était accusé d'agression sexuelle parce qu'il avait embrassé Blanche Neige alors qu'elle dormait.

«On cherche des histoires où on peut présenter une cause» expliquait Mme Shaner.

Personne n'a encore discuté le fait que les avocats trouvent des fautes de conduite à des personnages chéris par les enfants, mais Mme Shaner croit que cela pourrait arriver un jour.

Pour sa part, M. Pan n'avait aucun commentaire à faire pour les média.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Un nouveau débat fait rage chez nos voisins de l'Alberta

L'immersion en français est-elle possible hors Québec ?

Le premier ministre de l'Alberta a accouché dernièrement d'une idée brillante afin de couper les dépenses publiques de son gouvernement. Réalisant que plusieurs centaines de milliers de dollars étaient dépensés chaque année pour subventionner les programmes d'échange d'étudiants entre le Québec et l'Alberta, M. Klein s'est souvenu qu'il y avait une communauté francophone en Alberta et que même certaines localités étaient totalement francophones.

Il ajoutait même : «il y a une partie du Québec ici-même en Alberta et c'est complètement français (...) les affiches sont toutes en français».

Bon, il n'est pas question ici d'être trop méchant envers un premier ministre qui s'aperçoit enfin de l'existence et de l'apport positif de sa propre communauté francophone.

Les commentaires de l'Association canadienne-française de l'Alberta et ceux du Canadian Parents for French viennent cependant remettre le débat dans un contexte plus réaliste. Ils soulignent un même écueil à ce projet de reconnaissance du fait français en Alberta: le fait français est en voie de disparition et ces soi-disant villages francophones s'assimilent à un rythme effarant.

S'il veut demeurer logique avec lui-même, le premier ministre Klein devra donc réexaminer les politiques linguistiques de son gouvernement afin qu'elles encouragent la francophonie de sa province, qu'elles leur donnent les outils nécessaires pour contrer les effets négatifs de l'assimilation.

Actuellement, les chances de succès de ces programmes, s'ils avaient lieu en Alberta, ne seraient pas très grandes. Les jeunes anglophones qui se rendraient dans ces villages francophones pour y apprendre le français, risqueraient de se retrouver dans un milieu encourageant l'usage de l'anglais.

Une dernière remarque pour souligner une certaine naïveté de M. Klein: les franco-albertains ne sont pas une partie du Québec. Les franco-albertains sont albertains. Il y a certes des francophones originaires du Québec qui vivent en Alberta mais la majorité des francophones d'Alberta y ont leurs origines depuis des générations et il y a autant d'affinités entre eux et le Québec qu'entre un premier ministre provincial et la défense des droits francophones.

Alain Bessette

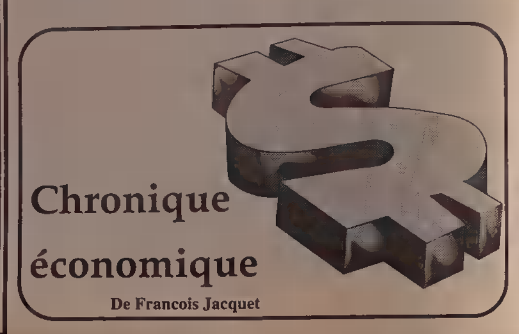
L'aquilon

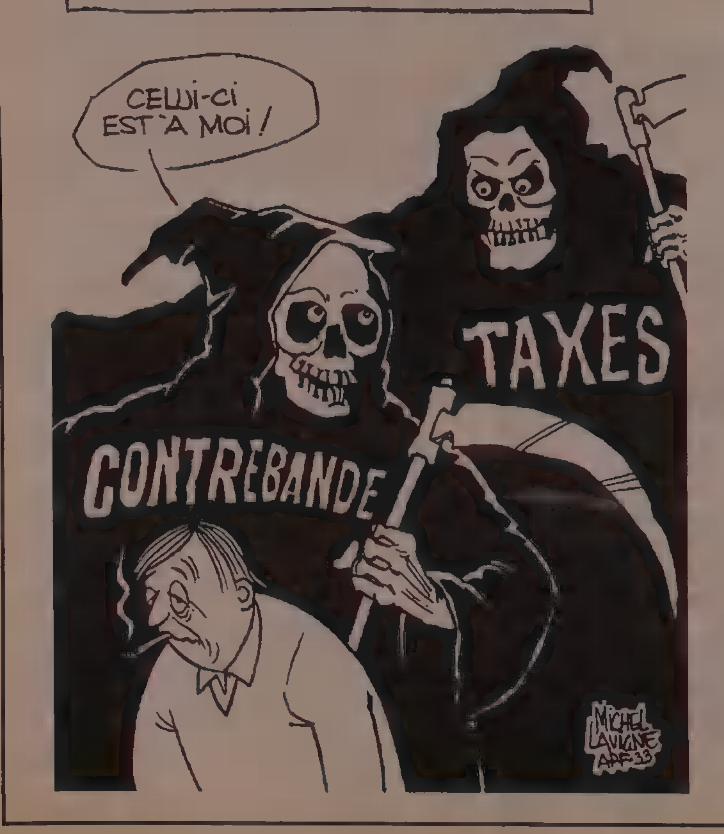
Directeur :	Alain Bessette
Journalistes :	Daniel Cuerrier Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographe :	Emmanuel Carcano
Correctrice d'épreuves :	Agnès Billa
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158





Dette, déficit et volonté sociale

Le gouvernement canadien est endetté. La télévision et les journaux sont là pour nous le rappeler. Mais curieusement, la dette publique est perçue comme une monstruosité qu'il faut absolument réduire «coûte que coûte». Est-ce économiquement sain un déficit ? Voilà la question!

Eh bien oui et non! Pour illustrer le côté positif d'un déficit, imaginez Pierre ou Pierrette décidant d'aller dans une caisse populaire pour emprunter de quoi acheter la voiture de leur rêve. La banque décide de lui prêter l'argent. Tout le monde est heureux : le banquier, l'emprunteur et le fabricant de voiture. Désormais, Pierre est endetté.

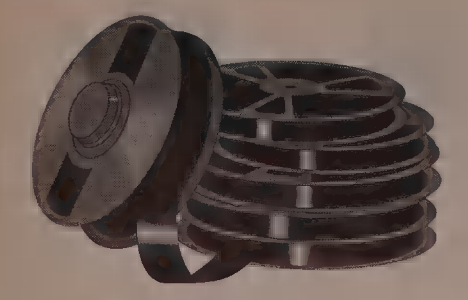
Il en va de même pour la nation. Les Canadiens et les Canadiennes se sont endettées de façon à bénéficier, entre autre chose, d'une couverture sociale, dont ils sont très fiers d'ailleurs, d'un système éducatif avec gratuité pour l'usager, d'une armée et également d'un programme de soutien du revenu des agriculteurs et des chômeurs.. Tout le monde est heureux : les malades, les étudiants, les militaires, les agriculteurs et les chômeurs pour ne nommer que ceux-là! Désormais, le Canadien est endetté.

Toutes ces bonnes choses ont un prix qu'il faut payer tôt ou tard. L'impôt permet de financer immédiatement ces dépenses tandis que l'emprunt tant national qu'international permet de repousser l'échéance à plus tard. Cette situation peut durer tant et aussi longtemps que les contribuables décident de travailler et de payer leurs impôts mais également que les investisseurs étrangers obtiennent des profits suffisants et ont confiance dans l'économie canadienne. Malheureusement la dette a un impact négatif sur l'économie. L'argent dépensé dans le secteur public ne serait-il pas mieux investi dans le secteur privé? En effet, les ressources allouées au secteur public sont prises du secteur privé. Ce transfert de ressources détruit des emplois dans le secteur privé. De plus, la dette, de par son énormité, affecte le prix d'emprunt du capital donc les taux d'intérêts. Le capital, devenant moins disponible pour le secteur privé, devient difficile à emprunter ce qui décourage l'investissement privé et par conséquent déprime l'économie nationale.

Le «blâme», s'il en existe un, est bien souvent jeté sur le gouvernement. Le gouvernement a toujours bon dos parce qu'il est considéré comme une entité très vague et impersonnelle. Il est bien rare de voir un ministre condamné pour avoir détruit plusieurs centaines d'emplois à cause de l'instauration d'une nouvelle taxe. Un gouvernement n'est qu'un groupement d'individus comme vous et moi qui cherche entre autre chose, à maximiser leur bien-être. Les politiciens ne font que répondre aux exigences de leurs électeurs!

Les Canadiens et les Canadiennes, comme dans tous les autres pays endettés, sont les seuls responsables de la situation financière dans laquelle ils sont.

Jusqu'à présent les gouvernements n'ont montré aucune volonté réelle de diminuer le déficit de façon significative. Quel gouvernement réussirait à survivre à la proposition suivante : suppression des programmes sociaux, suppression de la gratuité scolaire, suppression de la gratuité des services médicaux, etc.? La réduction ou la croissance du déficit est définitivement une question de volonté sociale. La situation économique d'un pays est bien souvent le reflet de son organisation sociale.



Le plaisir de voir

Jesuit Joe
Un film de Olivier Austen
Scénario de Hugo Pratt




Ce film met en vedette Peter Tarter, John Walsh et Chantal Desroches.

Il raconte l'histoire de Jesuit Joe, un individu marginal qui parcourt le Grand Nord canadien pour venger la mort de son père et retrouver sa soeur, devenue prostituée. L'histoire est narrée par un vautour qui accompagne Jesuit Joe partout. C'est un vrai vautour philosophe. Ainsi à la suite d'une fusillade où Jesuit Joe (J.J.) fait un véritable carnage de ses ennemis, le vautour nous confie : « Un baptême du feu, c'est un peu comme une première valse : on en ressort tout étourdi et la tête pleine de belles images». Entre le vautour et J.J., c'est à la vie (Bof!), à la mort (Ouais!).

Tout au long du film, J.J. revit des flash-back de sa jeunesse alors que des soldats s'emparent de celui que l'on croit être son père. On saura à la fin du film qui est cette personne.

L'histoire du film est ordinaire : rien à se garocher sur les murs dans une extase cinéphilique. Par contre la photographie du film et sa trame musicale sont excellentes. On en ressort pas tout étourdi mais on a la tête pleine d'images. **A. B.**

La postière
Un film de Gilles Carle

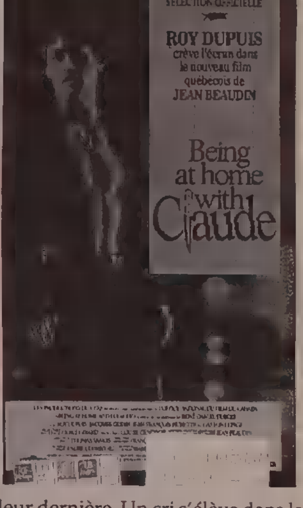
La postière est une comédie de moeurs c'est-à-dire qu'on y fait des farces et on déshabille les hommes et les femmes.

C'est l'histoire d'un petit village québécois, Saint-Jacob, dans les années trente, qui fait face à deux nouveautés : la construction d'un barrage hydro-électrique et l'arrivée d'un jeune ingénieur français. Il n'en faut pas plus pour établir toute une série d'intrigues amoureuses et pour déshabiller Chloé Sainte-Marie. Si c'était dans un film français, ça ferait partie du style du cinéaste mais dans un film canadien-français, ça demeure du déshabillage. C'est mon complexe, je le sais et je m'en pardonne. **A.B.**

Ces trois films seront bientôt disponibles chez Radio-Shack.



Being at home with Claude
Réalisateur: Jean Beaudin



Being at home with Claude mélange les meilleurs aspects du cinéma et du théâtre, pour produire un film fort mais assez noir. Sa réalisation donne l'impression d'avoir deux films en un. Les quelques premières minutes sont impressionnistes, en noir et blanc, utilisant un large éventail de techniques pour créer l'atmosphère du film.

Montréal, le soir du premier juillet 1990. Le festival de jazz s'étend jusqu'au quartier gay dans l'est du centre-ville. Le feu d'artifice illumine la nuit. Yves (Roy Dupuis), «un homme commercial», est avec Claude, chez lui. Ils sont ensemble depuis un mois, mais cette nuit est leur dernière. Un cri s'élève dans la nuit, exprimant la passion puis la mort et le deuxième film commence. Un dialogue entre Yves et l'inspecteur de police (Jacques Godin) quelques jours plus tard. Le film tourne autour d'une seule question: pourquoi? La réponse n'est pas simple. Pendant plus d'une heure, les deux personnages vont jouer au chat et à la souris. Le jeune homme exprime peu à peu son mal de vivre face à l'inspecteur qui, lui, ne s'intéresse qu'au mobile du meurtre.

La réalisation de Jean Beaudin est très professionnelle. Ce dernier utilise l'écran comme une toile pour faire vivre les pensées de ces personnages. Les parties en noir et blanc au début et en flashback sont surréalistes, pleines d'émotion. Le reste du film est un peu claustrophobique, quand Yves se sent sous pression et confus.

Roy Dupuis est formidable dans le rôle d'Yves, homme de la rue, garçon de la nuit. Pour lui, la question est aussi pourquoi, et il n'a aucune vraie réponse. Being at home with Claude n'est pas un joli petit film, mais c'est un drame qui ne nous laisse pas indifférents.
KL

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Comment des orphelins irlandais sont devenus des Canadiens Français en fuyant la famine

GROSSE-ÎLE, QUÉBEC, 1847

En 1847, plus de 100 000 Irlandais mettent le cap vers le Canada, fuyant la famine et la misère qui sévissent en Irlande. Plusieurs d'entre eux meurent du typhus ou du choléra avant même d'avoir posé le pied sur leur terre d'adoption.

Des enfants se retrouvent sans parents dans une contrée lointaine dont ils ne connaissent ni la langue, ni les moeurs. Ils n'ont d'autres choix que de se tourner vers les familles québécoises qui leur tendent la main. Une tragédie qui s'est transformée en un acte de solidarité et d'hospitalité: une page d'histoire qui devrait toujours être présente dans nos mémoires.

Si vous connaissez des gens dans votre entourage dont le nom de famille est O'Grady, Flynn, Ryan ou O'Neil et qu'ils sont francophones, il est fort possible qu'ils soient des descendants de ces orphelins irlandais adoptés par des familles québécoises, il y a 150 ans.

Au milieu du XIX ème siècle, l'Irlande est surpeuplée et les paysans se retrouvent dénués et affamés à la suite d'une série de mauvaises récoltes.

En avril 1847, plus de 28 000 familles s'entassent dans des bateaux de bois, en route vers la Ville de Québec.

Les conditions sont épouvantables. Plusieurs passagers sont atteints du typhus, avant même de monter à bord, entassés dans des couchettes étroites sous le pont. La maladie se répand rapidement .

REFLETS DU PATRIMOINE

Lors de la traversée, la nourriture et l'eau sont en quantité insuffisante. Des cadavres sont couchés à côté des vivants parce que ces derniers sont trop faibles pour les transporter jusqu'au pont.

Sur 240 passagers à bord du Syria, neuf meurent au cours de la traversée et 40 autres trouvent la mort à Grosse-île, station de quarantaine, à 46 kilomètres de Québec, près de Montmagny.

Comme si l'épidémie ne suffisait pas, l'été 1847 est particulièrement torride à Grosse-île. Et les bateaux bondés continuent d'affluer: 12 000 immigrants arrivent le 1er juin: 14000 autres la semaine suivante. Plus de mille malades s'entassent sur l'île de la quarantaine et l'hôpital ne peut accueillir que 200 patients. Sur une plaque érigée à la mémoire des immigrants irlandais ont peut y lire: "Sur ce site éloigné reposent ici les dépouilles mortelles de 5425 personnes qui, pour avoir fuit la peste et la famine en 1847, n'ont trouvé en Amérique du Nord, qu'un cercueil."

Les enfants sont doublement victimes de cette tragédie. Selon certaines estimations, il restait 54 enfants pour un adulte. L'Abbé Charles Félix Cazeau, du Diocèse de Québec, mieux connu sous le nom de "curé des Irlandais" fait tout en son pouvoir afin que les orphelins soient intégrés dans des familles québécoises.

En signe de sympathie et de respect pour les familles de ces enfants, les orphelinats prennent soin de préserver leur identité irlandaise en notant soigneusement le nom de leurs parents naturels, leur paroisse d'origine ainsi que le nom du bateau qui les a conduits jusqu'ici.

Dans la seule ville de québec, 619 enfants sont ainsi adoptés.

En 1909, 9000 personnes se rassemblent à Grosse-île, dont plusieurs descendants des survivants, pour l'inauguration d'un monument à la mémoire des Irlandais qui ont trouvé la mort pour avoir tenté leur chance sur un autre continent. Un témoignage émouvant fait par l'un des témoins des événements: "Enfant sans nom, j'ai été arraché de cette terre (l'Irlande) et placé au sein d'une famille qui ne m'a jamais laissé oublier que j'étais Irlandais."

Ne Manquez pas la Minute du Patrimoine «Orphelins irlandais», diffusée par votre station locale de télévision

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du Patrimoine, appelez le 1-800-567-1867

Appels d'offres Avis de demande de service aérien

AIR TINDI LTD.

Avis de demande de service aérien

No. 930019 au rôle
Dossiers No. M4205/A358-4-2/3007

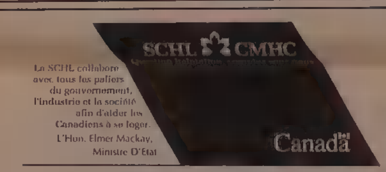
Aux termes de la licence n°890120, Air Tindi Ltd. est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (T.N.-O.) au moyen s'aéronefs à voilure fixe du groupe A, B et C.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe du groupe E aux termes de ladite licence.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé peut faire une intervention contre cette demande suivant les modalités fixées dans les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 26 mai 1993. Une copie de l'intervention doit être signifiée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108 ou Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.



APPEL D'OFFRES

Construction 1993
Fourniture de Main-d'oeuvre suelement

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest vous invite à soumettre une proposition visant la fourniture de main-d'oeuvre seulement pour la construction d'un duplex de deux chambres à Fort Franklin (T.N.-O.).

Les propositions seront acceptées jusqu'à 16 h, heure locale, le 14 mai 1993, au bureau de la S.H.T.N.-O. de Yellowknife, 9e étage, Scotia Centre, Yellowknife (T.N.-O.), au bureau de district de la S.H.T.N.-O. à Inuvik (T.N.-O.).

Moyennant un droit non remboursable de 50 $, les intéressés peuvent se procurer les documents de soumission auprès des bureaux de la S.H.T.N.-O. de Yellowknife et d'Inuvik.

Ces documents peuvent être consultés au bureau d'administration municipale et aux bureaux de l'association d'habitation où se fera la construction, ainsi qu'à celui de l'association de construction des T.N.-O., à Yellowknife.

Pour de plus amples renseignements sur les contrats, communiquer avec: Elsa Mogensen, C.P. 1925, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P5 Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024.

Pour de plus amples renseignements d'ordre technique, communiquer avec : Marsh Wilson, Téléphone : (403) 873-7861 Télécopieur : (403) 920-8024.

On doit appliquer la politique d'incitation à l'activité commerciale du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour le présent appel de propositions afin de promouvoir le recours à la main-d'oeuvre, aux matériaux et aux services offerts par les entreprises des régions septentrionales, reconnues comme telles en vertu de la politique d'incitation du gouvernement des T.N.-O.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (S.H.T.N.-O.) partagent les frais de ce programme, dans des proportions respectives de 75 et 25 p. 100.

Des garanties de soumission sont exigées pour ce projet.

La Société n'est tenue d'accepter ni la soumission la moins élevée, ni aucune de celles qui lui sont faites.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre





APPEL D'OFFRES POUR UN NOUVEL ÉDIFICE

Nouvel établissement de transformation du poisson
Surface approximative de 794 m² (8548 pieds²)
- Pangnirtung, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées seront adressées au Directeur, Projets majeurs, Société de développement des T.N.-O., C.P. 1437, Yellowknife, TN, X1A 2P1 (livrées au 7e plancher, pièce 701, Tour Northwest) ou à Keith Irving, MRAIC, MAA, *Full Circle Architecture*, C.P. 1235, Iqaluit, TN, X0A 0H0, (Édifice 917). Les soumissions seront recues jusqu'à:

14h, heure locale, 18 mai 1993, (Yellowknife)
16h, heure locale, 18 mai 1993, (Iqaluit)

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumissions des deux adresses ci-haut mentionnées jusqu'au 26 avril 1993.

Afin d'être prise en considération, chacune des soumissions doit être présentée sur les formulaires fournis et doit être accompagnée des garanties prévues dans les formulaires de soumissions.

La Société ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Information: George Ehrier, Ing. de projet
Directeur, Projets majeurs
Société de développement des T.N.-O.
Tél.: (403) 920-7700
Fax: (403) 920-7701
ou
Keith Irving, Architecte de projet
Full Circle Architecture
Tél.: (819) 979-4484 ou 979-3133
Fax: (819) 979-1898



Appel d'offres

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet énoncé ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administartion des marchés, Travaux Publics Canada, Bureau 1000, 9700, av. Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, seront reçues jusqu'à 14h, à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus, téléphone : (403) 497-3503, moyennant paiement du dépôt exigé.

PROJET

N° 621059 - pour ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA, Resolute, T.N.-O., Projet d'étude du plateau continental polaire, réparation des fondations de l'immeuble d'habitation et de l'immeuble renfermant les installations de travail.

Date limite : jeudi 13 mai 1993.

Dépôt : 100,00 $

On peut également se procurer les documents de soumission aux bureaux de Travaux publics Canada situés à Yellowknife , T.N.-O. On peut consulter ces documents aux bureaux de l'Association de la contruction situés à Edmonton, Alberta et à Yellowknife, T.N.-O.

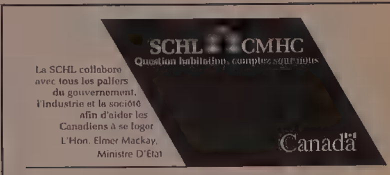
NOTA : Une séance d'information aura lieu le 3 mai 1993 à 13h30, au 10e étage de Place Canada, Edmonton.

INSTRUCTIONS

Le montant du dépôt doit être versé en argent comptant ou par chèque établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné les documents de soumission en bon état, au plus tard un mois après l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada



1993 Construction

Main-d'oeuvre seulement

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest demande des offres de main-d'oeuvre seulement pour la construction, en 1993, de logements publics dans les collectivités suivantes :

1. Holman Island, Taloyoak (Spence Bay) — 1 duplex de deux chambres; 2 maisons individuelles de trois chambres; 2 maisons individuelles de quatre chambres

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 30 avril 1993, 16 h, heure locale, aux bureaux de Cambridge Bay et de Yellowknife de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

2. Broughton Island — 1 maison individuelle de trois chambres; 1 maison individuelle de quatre chambres; 1 duplex de deux chambres
   Chesterfield Inlet — 1 duplex de deux chambres

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 10 mai 1993, 16 h, heure locale, à Yellowknife, et 17 h, heure locale, aux bureaux d'Arviat et d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

3. Hall Beach — 1 maison individuelle de trois chambres; 3 maisons individuelles de quatre chambres

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 12 mai 1993, 16 h, heure locale, à Yellowknife, et 17 h, heure locale, au bureau d'Iqaluit de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

4. Cambridge Bay — 1 duplex de deux chambres; 2 duplex de cinq chambres; 4 logements en rangée de deux chambres

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 20 mai 1993, 16 h, heure locale, aux bureaux de Cambridge Bay et de Yellowknife de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Les soumissions seront acceptées jusqu'aux heures précisées au 9e étage du Scotia Centre, Yellowknife (T.N.-O.) et aux bureaux de district de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest des collectivités où les travaux doivent être faits.

Des frais non remboursables de 50 $ seront exigé pour les documents de soumission. On pourra se les procurer dans les bureaux de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest de Yellowknife, de Cambridge Bay, d'Iqaluit et d'Arviat.

Les documents de soumission pourront être consultés dans la collectivité d'Hamlet et les bureaux de l'association d'habitation des collectivités où doivent avoir lieu les travaux de construction ainsi qu'au bureau de l'association de construction des T.N.-O. de Yellowknife.

Demandes de renseignements relatives au marché : Elsa Mogensen, B.P. 1925, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P5. Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024.

Demandes de renseignements techniques : Marsh Wilson, Téléphone : (403) 873-7861 Télécopieur : (403) 920-8024.

On doit appliquer la ligne de conduite en matière d'encouragement aux entreprises du gouvernement des T.N.-O. au présent appel d'offres afin de promouvoir l'utilisation de la main-d'oeuvre, des matériaux et des services qu'offrent les entreprises locales et du Nord considérées comme telles dans le cadre de cette ligne de conduite.

Les coûts de ces projets sont partagés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des dépôts de garantie doivent accompagner les soumissions.

Les responsables de l'appel d'offres ne sont tenus d'accepter ni l'offre la moins élevée, ni aucune de celles qui lui sont faites.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

Impôts : équité ou injustice ?

Pour financer le coût de la première guerre mondiale, le gouvernement canadien avait imposé une «mesure temporaire» : l'impôt sur le revenu des particuliers. On ne pouvait imaginer que 75 ans plus tard, l'impôt serait à jamais ancré dans les finances publiques. D'ailleurs, les impôts directs sur le revenu des particuliers représentaient 59% des recettes totales du gouvernement fédéral au début du siècle. En 1950, ce chiffre s'élevait à moins de 27%.

Donc, nos gouvernements taxent de plus en plus les particuliers et on ne prévoit pas un changement dans cette politique fiscale. Les impôts des particuliers servent non seulement à financer les divers programmes gouvernementaux mais aussi à maintenir une certaine équité dans la distribution des revenus. C'est un peu le principe de Robin des Bois: on prend aux riches et on donne aux moins nantis afin d'équilibrer les revenus. Mais nos gouvernements suivent-ils réellement les règles du jeu? Les tableaux qui suivent donnent quelques informations de base utiles.

Moins de 16% des Canadiens possèdent 43,5% des revenus. L'inégalité dans la distribution des revenus persiste.

Cette inégalité, on la retrouve aussi au niveau des professions. Les médecins, dentistes, avocats, notaires, comptables, ingénieurs, architectes représentent moins de 1% des emplois et s'accaparent plus de 4% des revenus des Canadiens.

Il existe toujours un écart entre les revenus déclarés par les femmes et les hommes, malgré une certaine amélioration (voir à ce propos l'article ci-contre intitulé *À travail égal, salaire inférieur*).

En 1992, on estime que les revenus suivants furent déclarés:

Médecins et chirurgiens	140 000$
Dentistes	120 000$
Avocats et notaires	118 000$
Employé	29 500$
Vendeur	24 000$
Pêcheurs	23 000$
Fermiers	20 000$
Retraités	16 000$

Il existe aussi des disparités dans la distribution des revenus par région et par municipalité. Voici quelques exemples de ces écarts☛

Municipalités	Revenu déclaré (1989)
Westmount (Qué)	66 621$
Mont-Royal(Qué)	53105$
West Vancouver(C.B)	48 506$
King (Ont)	46 060$
Markham (Ont)	37 622$
Toronto (Ont)	30 469$
Calgary (Alta)	27 554$
Vancouver (C.B)	27 471$
Halifax (N.É)	24 882$
Montréal (Qué)	20 290$
Saint-John (N.B)	20 279$

Les gouvernements financent fortement leurs dépenses courantes par le biais de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les corporations ne représentent qu'une très faible partie des recettes publiques totales☛

Impôts sur le revenu des particuliers, fédéral (1990)	73 256$
Impôts sur le revenu des particuliers, provinces (1990)	48 608$
Impôts sur le revenu des sociétés, fédéral (1990)	10 885$
Impôts sur le revenu des sociétés, provinces (1990)	5 405$
	(en millions)

Ajoutons les impôts indirects et les diverses autres taxes et on obtient une image assez terne du «payeur de taxe moyen». Les travailleurs sont trop taxés et on nous dit qu'il n'existe aucune marge de manoeuvre pour taxer les corporations. On nous dit aussi qu'on peut tuer la poule aux oeufs d'or...

Une réflexion s'impose, surtout lorsque plusieurs de nos grandes firmes sont étrangères et que les dividendes versés aux actionnaires quittent le pays pour créer de l'emploi ailleurs. Taxons moins les consommateurs et nous serons alors en mesure de stimuler l'économie. Une plus grande liquidité aux mains des consommateurs est le meilleur gage d'une reprise économique moins pénible.

Par Antoine Zalatan, professeur agrégé à l'Université d'Ottawa

L'inégalité salariale entre les femmes et les hommes persiste

À travail égal, salaire inférieur

Ottawa (APF)- Les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein des dix professions les mieux rémunérées au Canada, mais leur revenu moyen est de 40% inférieur à celui des hommes.

En 1990, les femmes représentaient 20% des travailleurs employés dans les dix professions les mieux rémunérées, selon les données du recensement 1991 publiées par Statistique Canada. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à 1985. À cette époque, les femmes ne représentaient que 14% des travailleurs dans cette catégorie.

Les juges, les magistrats, les médecins, les chirurgiens et les dentistes, les avocats, les notaires, les directeurs généraux et les autres cadres supérieurs, les mineurs, carriers et foreurs de puits, les pilotes d'avions, les navigateurs et les mécaniciens navigants, les ostéopathes et les chiropracteurs, les directeurs et les professeurs d'université occupaient les professions les mieux rémunérées au Canada. Fait à signaler: les directeurs généraux et les autres cadres supérieurs représentaient à eux seuls 48% de toutes les personnes pouvant se vanter d'occuper un emploi parmi les mieux rémunérés au pays.

Ce qui frappe le plus dans ces statistiques c'est le grand écart salarial entre les hommes et les femmes qui sont employés dans ces dix professions. Ainsi, le revenu moyen des femmes s'établissait à 48 609$ par rapport à 79 463$ chez les hommes.

Un juge et un magistrat gagnaient en moyenne 109 313$ en 1990, comparativement à 79 204$ pour leurs collègues féminines. Un médecin et un chirurgien empochaient en moyenne 111 261$ en 1990, alors qu'une femme exerçant la même profession devait se contenter de 73 071$.

L'écart salarial est moins grand entre les hommes et les femmes au sein des professions les moins rémunérées. Les gains moyens des femmes (13 673$) représentaient 72,8% du revenu moyen des hommes (18 794$). Mais près des trois quarts de ces travailleurs étaient des femmes.

Les dix professions les moins rémunérées en 1990 étaient, dans l'ordre: ouvriers agricoles de l'élevage, opérateurs de machine à coudre, travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage, ouvriers agricoles de culture de plein champ, garçons de comptoir (*barmen*), préposés à l'entretien, commis de station-service, bonnes à tout faire et domestiques, préposés au service des aliments ■ des boissons et travailleurs spécialisés dans le soin des enfants, ces derniers ne gagnant en moyenne que 13 673$ en 1990.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

38



HORIZONTALEMENT

1- Qui se sépare de la communion des fidèles de son Église.
2- Compétition sportive - En costume d'Adam.
3- Adj. poss. - Qui a deux côtés égaux.
4- Gardes en ta possession - Symb. de l'astate.
5- Terre qui émerge - Il commandait les Sudistes - Tire son origine.
6- Rivière de France - Il possédait une lampe magique.
7- Saint - Consumée - Sigle anglais de cheval/vapeur.
8- Rôda - Petit anneau de cordage.
9- Vipères - Institution d'enseignement.
10- Interj. de surprise - Arbre.
11- Robe du prêtre - Conj.
12- Obstiné - Arrêt d'un liquide organique qui circule.

VERTICALEMENT

1- Locaux où se font les prises de vues pour le cinéma - Partie du panier par laquelle on le tient.
2- Préf. signifiant réunion- Ce qu'il y a de plus distingué (pl.) - Pronom ind.
3- Petites cabanes - Rév. Père - Note.
4- Me rendrai - État d'une personne ivre.
5- Étain - Art. espagnol - Délivrance au moyen d'une rançon.
6- Oiseau passereau - Arrivé en ce monde.
7- Creux sous le bras - Symb. du fer.
8- Ventiler.
9- Qui est devenu lumineux sous l'effet d'une température élevée.
10- Mendiai - Agent secret de Louis XV.
11- Aspirées.
12- Narine des cétacés - Sent mauvais - Règle ■ deux branches.

Solution de ces mots croisés dans le prochain numéro de *L'Aquilon*.

Pour lutter contre le chômage

Les évêques canadiens lancent un appel

Ottawa (APF)- Face à l'ampleur du chômage et de la crise sociale qui en découle, les évêques canadiens ont décidé de dénoncer haut et fort les conséquences d'une philosophie économique basée essentiellement sur le libre marché.

«Ayant entendu les cris de nos frères et de nos soeurs, nous estimons de notre devoir de faire connaître cette situation injuste et inacceptable», a expliqué l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Martin Veillette.

Il y a dix ans, lors de la précédente récession, les évêques étaient intervenus une première fois pour demander au gouvernement d'adopter des mesures économiques et sociales qui tiennent compte des pauvres et des droits des travailleurs. Aujourd'hui, disent les évêques, le chômage est pire qu'il y a dix ans alors que le nombre de sans-emploi s'élève à 1,5 million. Cela témoigne, disent-ils, «d'un véritable désordre moral».

La Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada a rendu public un document intitulé «Le chômage généralisé: un appel à la mobilisation de toutes les forces du pays», dans lequel elle s'en prend aux politiques économiques de la dernière décennie et critique la récente décision de modifier le programme d'assurance-chômage. «On ne peut laisser le libre marché déterminer le sort des gens. Le marché peut jouer et joue un rôle utile, mais à condition de tenir compte des exigences humaines», disent les évêques catholiques.

La Commission se garde bien toutefois d'attaquer directement le gouvernement conservateur, au pouvoir depuis neuf ans, mais suggère que les leaders politiques fassent preuve «de courage et d'audace» et proposent à la population une nouvelle vision de la vie en société.

«Ce sont toujours les travailleurs qui sont sacrifiés, constate le président de la Commission épiscopale Mgr Joseph McDonald, peu importe l'idéologie politique du moment».

Les évêques n'étant pas des économistes, ils ne prétendent pas connaître toutes les solutions aux maux qui affligent le pays. Mais ils constatent qu'il ne suffit pas de s'en remettre aux mécanismes du libre marché pour espérer créer de l'emploi.

Il faut, disent-ils, que toute stratégie économique et sociale vise d'abord le bonheur et le bien-être des personnes, avant toute autre considération.

Mgr Joseph McDonald, de Terre-Neuve, croit qu'il faut faire appel à la créativité des gens ordinaires qui ont souvent en tête des solutions très simples pour combattre le chômage.

Mais les évêques ont constaté lors de leurs nombreuses visites paroissiales que la société n'écoute même plus les gens qui sont frappés par la misère et le chômage et que les portes restent fermées, «même celle du député», fait remarquer Mgr Veillette de Trois-Rivières.

19 élèves de Saint-Joseph en camp de neige à Blachford Lake Lodge

Immersion dans le bois

Nous fûmes réveillés ce matin-là par des chuchotements dans le chalet. Les trois étudiants dont nous avions la charge, Kelly, Matthew et Paul, réveillés de bonne heure, jouaient aux cartes en attendant l'heure du petit déjeuner. Le plus étonnant, c'est qu'ils s'exprimaient en français. Alors qu'en général, lorsque les «animateurs» avaient le dos tourné, l'anglais reprenait le dessus.

L'objectif du camp de neige qui a eu lieu à Blachford Lake Lodge (150 km au nord de Yellowknife) du 12 au 16 avril avec 19 étudiants en immersion à l'école Saint-Joseph était de les plonger dans un milieu francophone extra-scolaire. Des sept personnes qui encadraient ce camp, une seule, un parent, était anglophone et ne parlait pas un mot de français. Pour le reste et les cinq jours passés à courir sur le lac, à faire du traîneau, de la pêche sur glace ou du ski de fond, les étudiants se plièrent au mot d'ordre «en français!». Cette question de la langue, de l'immersion, donna lieu à quelques discussions le soir au coin du feu. «Comment voulez-vous que j'améliore mon français, s'interrogeait cette étudiante, alors que je dois parler avec un Acadien, un Français et un Québecois ?». Effectivement, il faut reconnaître que les différences d'usage du français d'une région ou d'un pays à l'autre peuvent porter à confusion. Mais de là à perturber l'apprentissage du français...Reste que la majeure partie de ces étudiants ne savent pas ce que veut dire parler une autre langue. J'en veux pour preuve l'emploi intempestif par les adolescents de termes anglais à défaut de prendre le temps de trouver l'équivalent en français. Doit-on attribuer cela à de la mauvaise volonté ou tout simplement à une insouciance d'enfants? À ce propos, un animateur faisait remarquer à une étudiante un peu trop portée à remplacer tous les mots français qu'elle ne connaissait pas par des mots anglais que c'était «une solution de facilité, parce que nous, lorsqu'on parle anglais et qu'on ne trouve pas nos mots, on ne peut pas les remplacer par des mots français». Une évidence qui semble avoir fait réfléchir cette jeune fille. Ce genre de discussions assez fréquentes durant les cinq jours permirent de comprendre un peu mieux ce qui se passe dans la tête de ces élèves en immersion.

Immergés dans le bois et en français, ils eurent largement le temps et les conditions pour trouver un rythme, «presque» naturel, en français.

E.C.



Ballades en ski de fond quotidiennes.



Noel Doctor, l'homme à tout faire du camp, avec Kennedy, pêcheur hors-pair.

Parties de poker le soir.





Chasse au trésor nécessitant quelques acrobaties.



On se réchauffe près du feu après un bon sauna.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 16, vendredi 30 avril 1993

Après une plainte de la Nation Dénée

Les avocats renégocient la loi sur les terres

Un projet de loi sur les terres de la Couronne a été suspendu à la Chambre des communes la semaine dernière, à la suite d'une plainte de la Nation Dénée. Le chef de la Nation Dénée, Bill Erasmus, ainsi que Victor Mitander du Conseil des Indiens du Yukon, se sont rendus à Ottawa le mardi 20 avril afin d'exprimer au comité législatif de la chambre des communes leurs inquiétudes à l'égard du projet de loi C-103.

Lire la suite en page 2.



Bill Erasmus, chef de la Nation Dénée.

Plus de 500 francophones à Yellowknife

Les services-clés en français fin '93

La population francophone de Yellowknife ayant passé la barre des 500, le gouvernement fédéral est désormais obligé d'introduire le français dans des services-clés tels que la poste, l'emploi et l'immigration, etc...Cette mesure doit être effective à compter de décembre 1993.

Il existe, selon la loi, différents barêmes pour obtenir des services-clés du gouvernement fédéral (1) en français. Mais les T.N.-O. font figure à part. Une loi spéciale permet d'offrir à la population franco-ténoise des services-clés en français dans la ville où la demande est la plus forte. Il n'y a guère que deux villes dans les T.N.-O. qui peuvent prétendre à l'obtention de ces services en fonction de ce critère : Yellowknife et Iqaluit. Il existe deux autres critères qui déterminent si telle ou telle population a droit aux services en français. Si la population visée représente plus de 5% de la population totale de la ville (ce qui est le cas pour les francophones d'Iqaluit qui ont déjà un certain nombre de services-clés en français) ou si le nombre de francophones est supérieur à 500. Lors de ses négociations récentes avec Ottawa, Diane Mahoney, la présidente de la Fédération Franco-Ténoise, s'est aperçue que la population francophone de Yellowknife avait dépassé la barre des 500 habitants d'après le recensement de 1991. Le 16 décembre 1993, tous les services-clés seront offerts en français. Cela veut dire concrètement qu'il existera désormais dans ces services un poste désigné bilingue. Il existe déjà à Yellowknife des personnes francophones qui travaillent dans ces services, par exemple à Emploi et Immigration. Mais si ces personnes devaient quitter leur emploi, le gouvernement aurait l'obligation de les remplacer par une personne bilingue. Et là où les personnes ne sont pas déjà bilingues, elles devront suivre de la formation.

Deuxième conséquence de cette petite poussée démographique des francophones à Yellowknife : les parcs nationaux devront eux aussi offrir des services en français le 16 décembre 1993. Il s'agit du parc national *Wood Buffalo*, à côté de Fort Smith, de la réserve *Reindeer Grazing*, qui englobe Inuvik, du parc national de l'île Ellesmere, le plus au nord, et du parc national Auyuittuq, en terre de Baffin. «L'étape ultérieure, explique Diane Mahoney, sera de rencontrer les différents services pour évaluer la situation et développer les contacts».

(1) Les services-clés du gouvernement fédéral : Postes Canada, Revenu, Secrétariat d'Etat, Emploi et Immigration, Impôts, GRC.

Emmanuel Carcano

Les subventions du fédéral aux associations francophones seront encore réduites en 1995

Vers l'autonomie financière forcée

Ottawa (APF)- Les subventions et contributions aux organismes et aux associations, qui étaient déjà réduites de 10% cette année et l'année prochaine, seront diminuées de 15% en 1995-1996 et de 20% par la suite. Ce qui laisse de moins en moins de choix aux associations : elles devront désormais trouver davantage de moyens pour assurer leur autonomie financière.

Le ministre fédéral des Finances, Don Mazankowski, n'a pas épargné les associations dans son budget du 26 avril. Sa décision de couper à nouveau dans les subventions «souligne la nécessité, pour les groupes de défense et les autres organismes du secteur privé, d'être plus autonomes financièrement», explique-t-il.

Dans son exposé économique du 2 décembre dernier, le ministre des Finances avait donné un premier coup de sabre dans les subventions aux associations et organismes avec une coupure de 10%. Mais ce n'était manifestement pas assez aux yeux du ministre. D'après lui, il est nécessaire de rendre l'effort de réduction du déficit aussi large que possible.

Les coupures seront effectuées en prenant comme référence le niveau de subventions de 1992-1993. Par exemple, une association qui avait obtenu une subvention de 100 000$ en 1992-1993 n'aura droit qu'à 90 000$ (10 %) cette année et l'année prochaine. En 1995-1996, elle aura droit à 85 000$ (15%) puis à 80 000$ (20%) en 1996-1997.

Malgré les efforts du gouvernement, le déficit fédéral a encore dépassé les prévisions pour atteindre 35,5 milliards en 1992-1993, soit 1,1 milliard de plus que prévu en décembre. Les recettes ont été plus faibles que prévu, explique en substance le ministre des Finances. En 1993-1994, assure M. Mazankowski, le déficit devrait être de 32,6 milliards, tel que projeté dans l'exposé économique de décembre. Il prévoit même que le déficit descendra à 8 milliards en 1997-1998.

Pour y parvenir, le ministre a annoncé une réduction du budget de fonctionnement des ministères de 300 millions cette année et l'année prochaine, la disparition ou le fusionnement d'organismes, des coupures de 50 millions en 1995-96 et de 100 millions par année ensuite à Radio-Canada et à Via Rail. Le budget de la culture n'échappe pas non plus à l'austérité : il sera réduit

Suite en page 3 Coupures


Michael Arvaarluk Kusngak, écrivain de livres pour enfants, était samedi 24 avril à Yellowknife pour dédicacer ses ouvrages. Le dernier en date s'appelle «Une promesse est une promesse». Michael Arvaarluk Kusngak vit à Rankin Inlet mais a grandi à Repulse Bay.

SOMMAIRE


Lire en page 5

Ernie Bernhardt......3
Budget fédéral......3
Éditorial : Procès en français......4
Échos des T.N-O.......5
Informations territoriales......2, 3 et 7

Chronique juridique
lire en page 8

La Nation Dénée en désaccord avec le fédéral

Suite de la page 1

Les organisations autochtones du Nord n'ont pas l'intention de laisser le gouvernement fédéral et son projet de loi interférer avec les droits que leur accordent les traités. Dans leur opposition au projet de loi, les organisations recherchent l'appui des deux gouvernements territoriaux. Jeudi dernier, le 22 avril, après sa rencontre avec la première ministre Nellie Cournoyea, M. Erasmus a déclaré que le gouvernement des T.N.-O. était prêt à négocier de nouveau une clause expliquant que la nouvelle loi ne changerait pas les droits des autochtones.

Ce projet de loi vise à remplacer l'actuelle loi sur les titres de propriété des terres qui régit les deux territoires.

Les chefs autochtones craignent que le projet de loi ne signifie un transfert de juridiction des terres de la Couronne en faveur des gouvernements territoriaux. Selon eux, un tel transfert pourrait mettre en péril les droits accordés aux autochtones lors de la signature des traités ainsi que les futures revendications territoriales.

«Ce projet de loi est lourd de conséquences, a expliqué Bill Erasmus lors d'une conférence de presse à Yellowknife. Nous n'avons pas été consultés alors que tout le dossier des titres de propriété est remis en question dans les T.N.-O. Nous soutenons que ces terres nous appartiennent et le gouvernement prétend qu'il détient les droits de propriété». La grande majorité des terres dans les T.N.-O. sont sous juridiction fédérale en attendant la conclusion des revendications territoriales. Les signataires des traités dans les T.N.-O. affirment qu'ils n'ont jamais renoncé à leurs titres de propriété sur leurs terres lorsqu'ils signèrent les traités.

Le leader autochtone Henry Beaver rejette carrément l'idée du projet de loi C-103. «Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral aurait l'autorité de transférer au gouvernement territorial les droits de propriété sur les terres qui appartiennent aux signataires du traité 8. Notre interprétation du traité, c'est que nous n'avons jamais renoncé à nos titres de propriété. Ottawa ne peut donc pas transférer les droits de propriété de terres qui ne lui appartiennent pas».

«Les Premières Nations ne devraient pas avoir à demander ce qui leur appartient».

Le 11 mars dernier, le secrétaire parlementaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, M. Ross Reid, avait affirmé à la Chambre des communes que le remplacement de la loi sur les titres de propriété n'affecterait pas les revendications territoriales. Mais présentement, le projet de loi ne contient aucune clause pour protéger les droits des autochtones. M. Erasmus affirme que cette déclaration du fédéral sème la confusion. Il souhaite que des représentants d'Ottawa, des gouvernements territoriaux et des organisations autochtones puissent se rencontrer pour discuter de cette question.

Ce débat intéresse tout particulièrement les signataires du traité 8 autour du grand lac des Esclaves, dont le chef Darrell Beaulieu du conseil de bande de Ndilo. Dans cette région, les membres du conseil de bande envisagent de placer en tutelle temporaire des terres qui pourraient éventuellement s'inscrire dans leur revendication territoriale. Pour compliquer encore la situation, la prospection de diamants s'effectue sur des terres que les signataires du traité 8 décrivent comme des sites traditionnels de chasse.

Pour le chef Beaulieu, plusieurs questions demeurent sans réponse, entre autres la possibilité de protéger les lieux qui sont des sites traditionnels de chasse et de piégeage ou encore des sites sacrés. Les conséquences du projet de loi pour les droits accordés par les traités, entre autres les droits de chasse et de déplacement, sont difficiles à évaluer.

Il y a cinq ans, le gouvernement des T.N.-O. adoptait sa propre loi sur les titres de propriété, en prévision des changements que le fédéral apporterait à sa loi. Malgré les protestations à l'époque de membres de l'Assemblée législative comme quoi la loi remettait en cause les titres de propriété des autochtones, le texte fut adopté sans grands débats. Le journal des débats d'octobre 1988 indique que le ministre de la justice d'alors, Michael Ballantyne, avait déclaré que la loi ne contredirait pas les revendications territoriales ou les titres de propriété autochtones.

M. Erasmus se souvient que la Nation Dénée était trop occupée à ce moment-là par la finalisation de leur revendication territoriale globale de 1989 pour pouvoir prendre part au débat. «Nous avons reçu au printemps de 1988 une lettre nous avisant du dépôt du projet de loi territorial sur les titres de propriété mais on ne nous a pas proposé d'en discuter. L'Assemblée législative ne nous a pas demandé notre opinion à ce sujet».

Le chef déné affirme que le projet de loi du fédéral contrevient à une entente survenue en 1986 entre les Dénés, les Métis, et le gouvernement des T.N.-O., qui stipulait que les deux groupes autochtones devaient être appelés à se prononcer sur tout transfert de pouvoir du fédéral au territorial et que de tels transferts ne se feraient qu'avec leur accord.

Les chefs Erasmus et Beaulieu vont poursuivre leurs démarches auprès d'Ottawa et de la première ministre des T.N.-O. Nellie Cournoyea. Ils craignent cependant de ne pas obtenir satisfaction.

«Le gouvernement fédéral a la ferme intention d'adopter ce projet de loi avant l'ajournement de la session. Si cela se produit, cette nouvelle loi aura de graves conséquences pour le Nord, déclare M. Erasmus. La Nation Dénée n'a jamais reconnu le gouvernement territorial depuis son instauration en 1967. C'est une administration coloniale que nous tolérons en attendant de mettre en place notre propre gouvernement».

Karen Lajoie

Le Conseil des Indiens du Yukon s'oppose à la loi C-103

Whitehorse-Le Conseil des Indiens du Yukon s'oppose actuellement au projet de loi C-103 qu'il définit comme anticonstitutionnel. M. Victor Mitander s'est rendu à Ottawa le 20 avril pour exprimer l'opinion du Conseil devant le comité législatif du Parlement.

Selon le Conseil, le contrôle des terres de la Couronne devrait rester aux mains d'Ottawa jusqu'à ce que les revendications territoriales au Yukon soient réglées.

«Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi, parce que nous n'avons pas été consultés pour ce dossier. Les dix Premières Nations du Yukon attendent les discussions pour exprimer leurs revendications territoriales, avant de négocier l'instauration d'un gouvernement autonome. Avec le transfert de juridiction proposé pour les dossiers de la forêt et de la pêche, en particulier, nous pensons que la situation des Premières Nations à l'avenir sera difficile», a expliqué M. Mitander.

Le Conseil des Indiens du Yukon et la Nation Dénée des T.N.-O. cherchent à établir une clause commune expliquant la position des autochtones. Cette clause empêcherait que les revendications territoriales soient affectées par la nouvelle loi. «Nous ne voulons pas que les droits des autochtones soient remis en cause par ce projet de loi. Si cette clause est acceptée, la loi n'aurait aucun impact pour les Premières Nations qui n'ont pas encore reçu d'accord pour leurs revendications territoriales».Selon M. Mitander, les membres du comité législatif ont été réceptifs à la position du Conseil. Il affiche cependant un optimisme mitigé au sujet de l'acceptation de la clause proposée.

Judy Langford

Un grand bonjour à Irène qui nous quitte après avoir été secrétaire de la FFT. Irène s'en va à Edmonton puis en Colombie Britannique créer sa propre entreprise. Bonne chance ! C'est formidable !!

De nouvelles coupures budgétaires

Suite de la page 1

de 246 millions en cinq ans. Le gouvernement a également décidé de ne pas renouveler les ententes de développement économique régional touchant les secteurs des forêts et des mines, et de réexaminer les ententes dans les secteurs de l'agriculture, des communications, de l'environnement, de la pêche, des transports et du tourisme au fur et à mesure qu'elles viendront à échéance.

Le crédit de la TPS, qui est versé quatre fois par année aux familles à faible revenu sera maintenant versé deux fois par année, en avril et en octobre. Le gouvernement pense ainsi économiser 7,5 millions en frais d'administration. Le montant total auquel une famille a droit ne sera toutefois pas modifié.

Des projections optimistes

Contrairement aux rumeurs, le gouvernement ne réduit pas la taille du cabinet en faisant disparaître de nombreux ministères et se contente de fusionner celui de l'Impôt et Douanes et Accises pour ne former qu'un seul ministère du Revenu national. Il ne réduit pas non plus de façon significative la taille de la fonction publique fédérale.

Le gouvernement prévoit un taux de chômage encore élevé cette année (11.1%) et à la fin de 1994 (10.8%). Ce n'est en fait qu'en 1995 que le taux de chômage devrait connaître une baisse significative, mais ce n'est pas avant 1998 que le Canada peut espérer revenir à un rendement maximum de ses capacités de production.

Les projections du gouvernement pour la période allant de 1995 à 1998 reposent sur des hypothèses optimistes: une croissance économique de 4,25% en moyenne, un taux de chômage réduit à 7,5% en 1998, une inflation de 1,5% en moyenne et des taux d'intérêt faibles. En cette période électorale, Ottawa a décidé de ne pas couper une nouvelle fois les transferts fédéraux aux provinces, et de ne pas augmenter les taxes ni les impôts.

Selon le ministre ténois des Finances John Pollard

«Il ne faut pas s'alarmer de ces coupures»

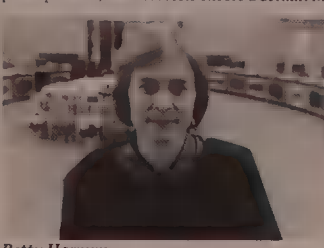
John Pollard, le ministre des Finances du gouvernement des T.N.-O. (GTNO), a indiqué lors d'une conférence de presse mardi 27 avril que le nouveau budget fédéral est un budget de transition, le budget d'un gouvernement en campagne électorale. «Nous pouvons nous attendre à des changements après les élections. Je ne m'attendais pas a ce qu'il y ait des surprises dans ce budget». Répondant à une question concernant les coupures aux organismes et associations (lire l'article ci-contre), le ministre a expliqué que le GTNO évidemment n'était pas indifférent à ces coupures, mais qu'il y a «une prise de conscience dans le pays qu'il doit y avoir de telles réductions. Il faut dire aussi, a-t-il ajouté, que les gens s'attendaient à un budget beaucoup plus austère. Ils sont moins enclins à exercer des pressions étant donné qu'ils savent qu'il y a moins de fonds disponibles».

Reste que le GTNO ne pourra pas financer le manque à gagner des organismes et des associations dû aux coupures, reconnaît M. John Pollard. Le ministre des Finances est néanmoins confiant que ces coupures ne se produiront peut-être pas, à cause du changement de gouvernement à l'automne prochain. «Donc je ne pense pas que nous devrions nous alarmer de ces réductions de 20%. Tout dépend de qui sera élu et de sa philosophie (...) Mais je pense qu'il y a certaines parties du Canada qui méritent une attention particulière, et le Nord en est une». Quant à l'influence que le GTNO peut avoir sur Ottawa, M. Pollard s'est contenté de répondre qu'«il est traité en égal à la table des négociations».

E.C.

Un conseil consultatif du Commissaire aux langues officielles

La commissaire aux langues officielles des T.N.-O., Betty Harnum, souhaite créer un conseil consultatif du Commissaire aux langues officielles. Les modalités de fonctionnement de ce conseil, les personnes qui y participeraient, tout cela reste encore à définir. Mais la volonté de mettre en place un tel organisme correspond à l'interprétation du paragraphe 20(3) de la Loi sur les langues officielles qui stipule que la commissaire aux langues «...se réunit, au moins une fois l'an, avec les représentants des organisations désignées au règlement...aux fins de recueillir l'avis des représentants de chacune des langues officielles». Or il n'existe pas de règlement en la matière si bien qu'on ne sait pas ni de quelles organisations ni de quels représentants il s'agit vraiment. C'est pour cette raison que la Commissaire soumet à différentes organisations une série de questions relatives à la formation de ce conseil: Qui devra faire partie du conseil ? Combien de membres devront-y siéger ? Comment seront-ils choisis ? Quel sera le rôle de ce conseil ? Quelles méthodes de consultation adoptera-t-il ? Autant de questions qui, lorsqu'elles auront trouvé des réponses, devraient aboutir cette année à la création de ce conseil.



Betty Harnum, Commissaire aux langues officielles.

E.C.

Colville Lake accède au statut de bande

Colville Lake, situé à 750 kilomètres au nord-ouest de Yellowknife, a accédé au statut de bande cette semaine. Cette communauté était auparavant rattachée à la bande de Fort Good Hope.

La localité avait adressé une pétition au ministère des Affaires Indiennes et du Nord canadien (MAINC) en août 1992 afin d'obtenir le statut de bande. Colville Lake devient la deuxième communauté à obtenir ce statut au cours de la dernière année. La localité de Jean Marie River a obtenu ce titre le premier avril 1992. Le ministre des Affaires indiennes, M. Tom Siddon, a dit mardi que la création d'une bande à Colville Lake démontrait que son gouvernement tenait ses promesses de laisser les bandes prendre des décisions à l'échelle locale.

Trois mois de prison supplémentaires pour Ernie Bernhardt

L'ancien député du Kitikmeot invoque l'alcoolisme pour sa défense

Une nouvelle page a été tournée dans la vie mouvementée d'Ernie Bernhardt. Le juge Tom Davis l'a renvoyé en prison vendredi 23 avril pour trois mois.

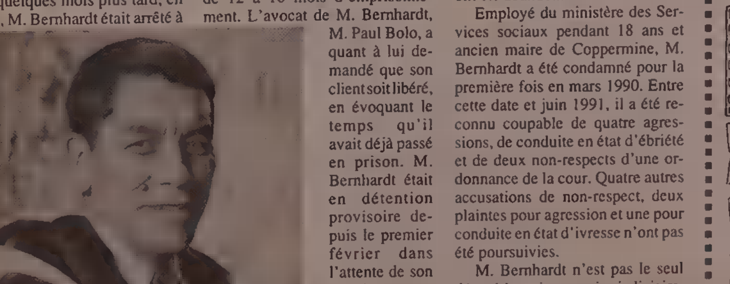
M. Bernhardt, incarcéré à Yellowknife depuis janvier, a été reconnu coupable de deux chefs d'accusation portés contre lui pour avoir enfreint deux injonctions de la cour. Une troisième accusation pour agression n'a pas été retenue par la Couronne.

L'ancien député de Kitikmeot avait été arrêté à Yellowknife à la suite d'une agression contre sa femme en mai 1992. Il avait alors reçu l'interdiction de contacter sa femme avant son procès, prévu pour le 30 décembre.

Or, quelques mois plus tard, en octobre, M. Bernhardt était arrêté à nouveau à Coppermine à la suite d'une autre plainte pour agression contre sa femme. Le couple vivait ensemble depuis plusieurs mois, malgré l'interdiction qui leur en avait été faite.

Le deuxième incident a eu lieu en décembre, alors que la femme de l'ancien député l'avait rejoint à Yellowknife. Cette dernière devait témoigner dans les deux affaires, mais elle ne s'est pas présentée le jour du procès et la Couronne n'a pas réussi à la contacter.

Vendredi passé à Coppermine, le juge Davis a défini ces deux incidents comme «infractions continuelles et très sérieuses». La procureure de la Couronne, Louise Charbonneau, a requis une peine de 12 à 18 mois d'emprisonnement. L'avocat de M. Bernhardt, M. Paul Bolo, a quant à lui demandé que son client soit libéré, en évoquant le temps qu'il avait déjà passé en prison. M. Bernhardt était en détention provisoire depuis le premier février dans l'attente de son deuxième procès.



M. Bernhardt n'est pas le seul député à avoir un casier judiciaire.

L'ancien député a témoigné vendredi pour sa défense: il a déclaré que l'alcoolisme était la cause de tous ses problèmes. M. Bernhardt est aujourd'hui séparé de sa femme.

On se souviendra qu'avant ces incidents, en mars 1992, M. Bernhardt ne mâchait pas ses mots à l'Assemblée législative au sujet d'un autre leader coupable d'agression sexuelle. Il avait alors déclaré que le rôle des leaders était de protéger les femmes contre les agressions, pas de les perpétrer.

M. Bernhardt a également avoué qu'il était allé en prison il y a quelques années pour avoir abusé d'une femme et qu'il n'était pas fier de lui. Il n'a pas parlé devant les autres députés des sept autres condamnations dont il a été l'objet en deux ans et des neuf plaintes contre lui qui ont été abandonnées ou retirées.

Employé du ministère des Services sociaux pendant 18 ans et ancien maire de Coppermine, M. Bernhardt a été condamné pour la première fois en mars 1990. Entre cette date et juin 1991, il a été reconnu coupable de quatre agressions, de conduite en état d'ébriété et de deux non-respects d'une ordonnance de la cour. Quatre autres accusations de non-respect, deux plaintes pour agression et une pour conduite en état d'ivresse n'ont pas été poursuivies.

M. Bernhardt n'est pas le seul député à avoir un casier judiciaire. Sam Gargan, le député de Deh Cho, Henry Zoe, le député de North Slave, et Don Morin, le député de Tu Nedhe, ont tous été condamnés pour agression.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Une amende exemplaire pour avoir demander un procès en français

La revendication de services en français n'est jamais un acquis

Un procès devant une juge de paix de Yellowknife s'est déroulé il y a quelques semaines (pour plus de détails à ce sujet, reportez-vous à la chronique juridique en page X). Toute les questions de circonstances, de preuves et du jugement rendu sont ici peu importantes. Le fait que je tiens à souligner concerne une remarque de l'avocat représentant la ville de Yellowknife. Celui-ci a eu le mauvais réflexe de demander à ce que l'accusé soit condamné à verser une amende supplémentaire de 500 $ pour avoir fait preuve de mauvaise volonté. L'avocat soulignait que M. Denault avait une connaissance suffisante de l'anglais.

En effet, quelle perversité que de demander un procès en français (droit consacré par la Loi sur les langues officielles des T.N.-O.)!

Il est malheureux qu'un des aspects mis en accusation soit la revendication d'un droit linguistique reconnu par la loi.

À mon avis, peu importe notre connaissance plus ou moins approfondie de la langue anglaise, dans une situation aussi peu commune qu'une comparution en cour, il est normal qu'une personne revendique que les procédures soient faites dans sa propre langue. Tous et toutes ont déjà remarqué comment le jargon des professionnels peut être déroutant. Tous les jours, nous sommes confrontés à un nouveau type de jargon et devons parfaire l'apprentissage de notre langue seconde : Visite chez le comptable? Comment dit-on un actif? Visite chez un dentiste? Comment dit-on un plombage? Visite chez votre avocat? Comment dit-on paiement différé? Différents corps professionnels véhiculent leur propre jargon et le système judiciaire n'échappe pas à cette réalité.

De plus, cette affaire illustre parfaitement le comportement méprisant trop souvent rencontré des pouvoirs publics face aux simples citoyens. Ces pouvoirs publics sont plus au service d'eux-mêmes et de leur bureaucratie qu'au service des citoyens. Ils lancent un message : vous voulez contester donc vous serez puni plus sévèrement. C'est le même principe en cour criminelle alors qu'une personne coupable risque de s'en tirer à meilleur compte en plaidant coupable qu'une personne innocente qui s'acharnerait à clamer son innocence malgré un manque de preuve.

Maintenant, il semble que ce sont les francophones qui risquent d'être pénalisés pour oser indisposer les pouvoirs bureaucratiques en place en revendiquant des services judiciaires en français.

Fort heureusement, la juge de paix a rappelé à l'avocat de la ville de Yellowknife que M. Denault était en droit d'exiger que le français soit utilisé devant les tribunaux, peu importe sa connaissance de la langue anglaise.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice: Judy Langford
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158



Chronique politique

Jusqu'où faut-il supprimer l'État?

Personne ne nie l'existence du phénomène: l'Etat tente présentement de se faire discret et même invisible dans nos sociétés. Dans certains cas, la méthode choisie est tout bonnement le silence; le chef de l'Etat n'est pas là ou, s'il y est, nul ne peut en être certain puisque le chef ne dit rien. Cela vaut pour Québec comme pour Ottawa: d'un côté, M. Bourassa ne fait surface à l'Assemblée nationale que le temps d'y obtenir le droit de continuer à se taire; de l'autre, M. Mulroney, qui se consacre à des adieux apparemment verbeux en sol étranger, n'a pas encore daigné nous faire à nous son testament politique.

Dans les provinces canadiennes-anglaises, on gravite autour des mêmes pôles. Ou bien, comme dans telle ou telle province de l'est, on déclenche une campagne électorale sans enjeu, sans débat, sans orientation, ou bien, comme la chose devient courante à mesure qu'on se rapproche des Rocheuses, on s'engage dans de vastes opérations de compression des dépenses publiques. Dans les deux régions, on présume ou bien que l'Etat n'a plus à proposer de grandes orientations ou bien que l'Etat doit ramener ses budgets à aussi peu de choses que possible.

Unanimité ou presque, par conséquent, sur l'opportunité de réduire le rôle et la taille de l'Etat. Reste à savoir si on saura s'arrêter avant d'avoir complètement et dangereuseent émasculé cet Etat.

Car il convient d'effectuer certaines distinctions. Que MM. Bourassa et Mulroney, pour des raisons différentes, se fassent particulièrement discrets, ce n'est pas, en soi, un drame. Que les médias soient ainsi contraints d'ajuster leur tir, de consacrer moins d'espace au rituel partisan, de s'ouvrir à un journalisme moins «paroissial» et d'offrir davantage en matière d'information économique, culturelle et sociale, nul ne s'en plaindra. L'inquiétude naît, cependant, quand le libéralisme économique ne trouve devant lui aucun frein, même lorsqu'il accentue les disparités sociales. L'inquiétude s'accroît lorsque l'Etat réduit le nombre et l'ampleur de ses gestes, mais continue à faire bénéficier de ses faveurs surtout ceux qui, déjà, peuvent tirer pleinement parti du libéralisme économique. Supprimer complètement l'Etat serait simpliste; n'en conserver que ce qui enrichit les riches confine au sadisme. Or, c'est l'alternative dans laquelle on nous enferme.

Quand l'administration Mulroney a décidé d'imposer la TPS, beaucoup ont protesté. Certains protestent d'ailleurs encore. La décision se justifiait pourtant fort bien: une société moderne, au sein de laquelle l'emploi se concentre de plus en plus du côté des services, ne peut quand même pas continuer à ne taxer que le secteur manufacturier. Fort bien. La décision s'accompagnait cependant de deux erreurs: d'une part, le taux de la TPS n'était pas assez élevé; d'autre part, on profitait de l'imposition de cette nouvelle taxe pour réduire le fardeau fiscal des entreprises. Double résultat malheureux, le revenu réel des particuliers a diminué et le déficit public est demeuré colossal. Corollaire additionnel, le public est plus blasé que jamais.

Un État courageux et équitable aurait imposé une TPS suffisamment lourde pour qu'on puisse sensiblement et peut-être même complètement supprimer l'impôt sur le revenu. A condition, en effet, d'implanter une TPS de 20 ou 25%, il aurait été possile de supprimer l'impôt sur le revenu. Du coup, tout le monde, depuis les assistés sociaux jusqu'aux revenus situés au sommet de la pyramide, aurait retrouvé le désir de travailler plus et de gagner davantage: ce que chacun gagne lui aurait été laissé intégralement. En effet, dans un tel système, c'est au moment de la consommation qu'intervient la taxation. Celui qui s'achète une Jaguar paie 25% en sus; celui qui se contente d'une voiture modeste paie 25% d'un montant moins élevé.

En s'arrêtant trop tôt alors qu'il avait choisi la bonne orientation, le gouvernement Mulroney aura choisi de ne pas créer cet État courageux et équitable. Comme Ottawa n'a pas le courage de tirer de sa TPS assez de revenus pour supprimer l'impôt sur le revenu, il ne peut que le maintenir. Le gouvernement n'est pas non plus équitable, car il maintient ensuite trop d'abris fiscaux en plus de réduire sensiblement le taux d'imposition des entreprises.

Quand l'Etat devient ainsi discret et injuste, il fait subir tous les inconvénients du libéralisme économique sans en livrer les avantages.

Laurent Laplante

Si la mairie donne un coup de pouce financier

Le dépôt pourrait recycler jusqu'en septembre

Il se pourrait bien que le dépot de recyclage de Yellowknife ait fermé ses portes au moment où L'Aquilon sortira, ou bien qu'il puisse fonctionner jusqu'à la fin du mois de septembre. Tout dépend, en fait, d'une décision que la mairie rendra mardi 18 mai.

Depuis l'ouverture du dépôt de recyclage en janvier 1989, la municipalité de Yellowknife a participé au programme en payant le loyer du dépôt, soit 1605$ par mois. Cette année encore, la mairie a payé le loyer jusqu'en décembre 1993. Or il se trouve que dans l'esprit d'Ecology North, qui gère le dépôt, celui-ci s'arrêtera définitivement à la fin du mois de septembre 93, date à laquelle la mairie entamera son propre programme de recyclage. «Ce projet [le dépôt de recyclage d'Ecology North, NDLR], explique Agnès Billa, membre du conseil d'administration et responsable du programme de recyclage, ne devrait pas seulement appartenir aux bénévoles. L'idée en 1989 était de faire une démonstration à l'aide d'un projet pilote. Ramasser des ordures et les recycler, ce sont des services essentiels qu'une municipalité doit assurer».

Lors du conseil municipal lundi 26 avril, Agnès Billa a demandé à la ville d'affecter l'argent correspondant aux trois mois de loyer déjà payés d'octobre, novembre et décembre 93 ailleurs, puisque de toute manière le bâtiment sera rendu à son propriétaire. Cette somme - environ 5000$- pourrait servir à payer l'employé permanent du dépôt encore quelque temps. Car à l'heure actuelle, il ne reste plus rien dans les caisses, l'employé ne pourra être payé que jusqu'à la fin du mois d'avril. Agnès Billa a d'autre part demandé une aide supplémentaire de 10 000$. La municipalité rendra sa décision mardi 18 mai.

Moins de bénévoles

Comment en est-on arrivé à cette situation de manque de moyens pour faire fonctionner le dépôt jusqu'à la fin du mois de septembre ?

C'est au mois de décembre qu'Ecology North a réalisé qu'elle n'obtiendrait plus les fonds d'Environnement Canada dans le cadre du programme Partenaires pour l'environnement. L'accord est renégocié chaque année au mois de juin entre Ecology North et le ministère. Le gouvernement finance à hauteur de 100 000$ un projet -tel que le programme de recyclage- à condition que l'association ou l'organisme fournisse la même somme d'argent. Évidemment, Ecology North n'a pas ce montant. Mais la valeur du travail des bénévoles, par exemple, sert de monnaie d'échange.

Or il se trouve que l'année passée, en décembre, au moment de faire les comptes, l'association s'est aperçue que le nombre de bénévoles avait dangereusement diminué, donc par équivalence l'argent disponible sous cette forme. Ecology North a dû se rendre à l'évidence que le ministère de l'Environnement ne donnerait plus 100 000$ cette année et donc que le dépôt ne pourrait plus fonctionner. D'où la demande auprès du conseil municipal.

Mais quelle que soit la réponse de la mairie, Ecology North estime nécessaire la création d'un comité de gestion des déchets qui réfléchisse à l'avenir du recyclage à Yellowknife. Là encore, la municipalité se prononcera mardi 18 mai.

Emmanuel Carcano

La ronde du recyclage



Steve, employé permanent du dépôt depuis deux mois.

Une boîte de conserve, une «canette» de bière en aluminium ou encore une bouteille de verre achetées et consommées à Yellowknife ont toutes les chances de finir soit à la décharge publique, soit au *Sport Trader*, moyennant quelques dollars, soit au dépôt de recyclage, dans la zone industrielle de Yellowknife. Le dépôt fonctionne depuis janvier 1989 et recycle de l'aluminium, des boîtes de conserve, des contenants en verre et en plastique (une qualité de plastique seulement), des journaux, des papiers de bureau et du carton. Steve, employé du dépôt depuis deux mois, fait sa tournée régulièrement dans les bureaux des entreprises et récupère les papiers. Le premier mercredi du mois est consacré entièrement à la collecte à travers la ville. Les gens peuvent aussi apporter leurs déchets au dépôt et les déposer tous les jours de 9h à 23h dans des caisses selon qu'il s'agit de plastique, de verre, d'aluminium ou de fer. Ensuite il faut encore trier ce qui ne l'est pas. «C'est beaucoup de travail, explique Steve. Après le grand ramassage du mercredi, il me faut encore une semaine pour tout trier. C'est important de trier correctement les papiers par exemple. En particulier le papier des imprimantes qui rapporte le plus d'argent (130$ la tonne). Si le travail est mal fait, on touche moins d'argent. Évidemment, ajoute Steve, si les gens, au départ, font un bon tri, j'économise du temps». Une fois les matériaux triés, ils sont expédiés par camion ou par avion dans différentes villes du sud où existent des programmes de recyclage : le papier et les boîtes de conserve à Edmonton, l'aluminium à New Westminster (440 à 600$ la tonne). «Toutes les boîtes de bière en aluminium que nous recevons ici, dans le fond ce sont des gens qui nous font un don plutôt que d'aller les porter au *Sport Trader* en échange de quelques dollars. C'est nous en fait qui les amenons ensuite au *Sport Trader*. L'argent nous permet d'alimenter notre caisse et de faire fonctionner le dépôt. Je pense que ces personnes là qui viennent d'elles-mêmes ne veulent pas voir le dépôt fermer et participent à leur manière».

Steve, mineur gréviste depuis mai 1992, ne déteste pas cette nouvelle expérience. «Je trouve ça intéressant de participer à la protection de l'environnement de cette manière, après avoir travaillé longtemps dans l'usine de traitement de la mine. J'aime aussi l'enthousiasme des enfants qui viennent visiter le dépôt. C'est bon de voir ça. Si le dépôt ferme, tout le travail qu'on a fait jusqu'à maintenant n'aura servi à rien».

E.C.

Échos des T.N.-O.

Deux hommes coupables d'attouchements sexuels sur une enfant

La Cour d'Appel des T.N.-O. alourdit la peine

Un homme et son fils, reconnus coupables d'attouchements sexuels sur une adolescente de 13 ans, ont vu leur peine considérablement alourdie la semaine dernière en cour d'appel.

Sam Green, 75 ans, et son fils James, 31 ans, ont comparu devant la Cour à la demande de la Couronne. Les deux hommes avaient plaidé coupable au cour de leur procès en novembre dernier à Paulatuk. Ils avaient alors tous deux été condamnés à un jour de prison et à plusieurs heures de services communautaires.

La cour d'appel a renvoyé M. Sam Green en prison pour sept mois, et son fils James pour un mois. Les deux hommes ont reçu l'interdiction absolue de toucher à l'alcool et devront également suivre une cure de désintoxication. Par ailleurs, ils n'ont pas le droit de contacter la victime.

La juge en chef Catherine Fraser a déclaré que le juge à l'origine de la première condamnation avait accordé trop d'importance à l'avis du nouveau comité de justice de Paulatuk. Le président du comité, M. James Ruben, a indiqué cette semaine dans la presse que les nouvelles condamnations le mécontentaient, car le plus âgé des deux hommes pourrait mourrir en prison. De plus, M. Ruben a déclaré que la cour d'appel n'avait pas tenu compte de la lettre qu'il lui avait envoyée pour soutenir M. Sam Green.

La procureure de la Couronne, Loraine Minnish-Cooper, a déclaré que trois autres hommes ayant plaidé coupable pour des attouchements sexuels sur la même personne comparaîtront devant la Cour Suprême cette année. Aucune date n'a encore été fixée.

Karen Lajoie

Le député de Kivallivik aux prises avec la loi

M. Silas Arngna'naaq, le député de Kivallivik, ne s'est pas présenté devant la cour territoriale mardi 27 avril alors qu'il était convoqué pour conduite en état d'ébriété. Il n'a pas non plus envoyé d'avocat.

M. Arngna'naaq a été arrêté à Yellowknife au mois de mars. Un automobiliste à la conduite mal assurée avait été repéré sur l'avenue Franklin à 2h20 du matin.

Le procureur de la Couronne, M. Doug Miller, a indiqué cette semaine qu'un mandat d'arrestation contre M. Argna'naaq a été délivré à la GRC de Baker Lake.

La prochaine session de la cour au Keewatin aura lieu dans deux semaines. M. Arngna'naaq pourrait se présenter à ce moment-là.

Karen Lajoie

Litige entre Canarctic et D.M. Communications

Les problèmes financiers de *The Press Independent* et de D.M. Communications ne sont pas résolus. Cette semaine, un de leurs plus grands créanciers, l'imprimerie Canarctic, les a convoqués en cour civile pour non-paiement de leurs factures depuis le 11 mai 1992. Dans la déposition de revendications de Canarctic, le gérant Mike Scott indique qu'«à la suite de plusieurs demandes de paiement, D.M. Communications a refusé ou négligé de payer».Le montant que M. Scott réclame, intérêts compris, est de 51 519,78 dollars.

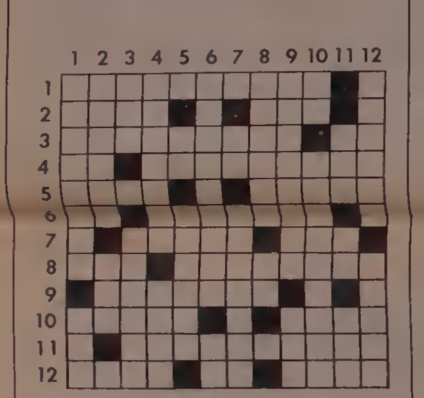
Le gérant de Canarctic affirme que *The Press* a été vendu au mois de mars à Vi Beck et Type Unlimited, pour un montant de 95 000 dollars. Mais Canarctic déclare n'avoir jamais touché ce qui lui était dû et Mme Beck ne veut pas entendre parler des anciennes dettes du journal. Le 25 mars, M. Scott a entamé les procédures contre D.M. dont les biens ont été saisis par le shérif. Quand le gérant de Canarctic a contacté l'ancienne directrice de D.M., Mme Gail Cyr, celle-ci a répondu qu'elle ne pouvait pas lui promettre le paiement des dettes de l'entreprise.

La situation semble encore plus compliquée si l'on considère que les biens saisis ont déjà servi comme garantie l'année dernière pour un prêt du gouvernement des T.N.-O. d'un montant de 115 000 dollars, payable jusqu'en juin 1997.

«En considérant les énormes difficultés financières de D.M. et le manque d'assurance de Mme Cyr, il me paraît évident que *The Press Independent* a été vendu dans le but d'arnaquer les créanciers en général, et Canarctic en particulier» a déclaré M. Scott.

Lundi en cour civile, le juge Mark de Weerdt a donné dix jours à D.M. pour régler le dossier, ou il rendra un jugement en faveur de Canarctic. D.M. n'a rien fait entre le 25 mars et le 26 avril, et n'a pas répondu à la déposition de revendications de M. Scott.

Karen Lajoie





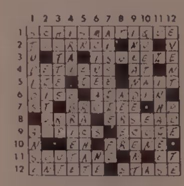
HORIZONTALEMENT

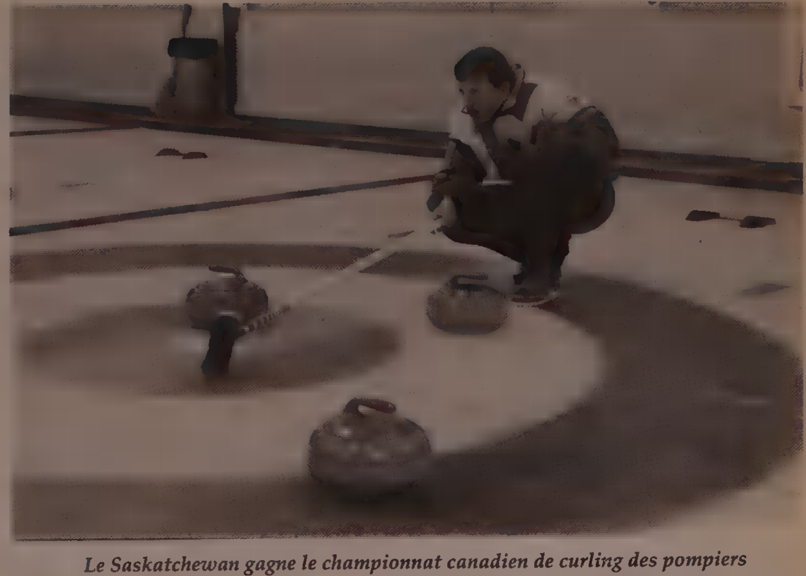
1- Relatives au cou.
2- Clôture d'arbustes - Fleuve suédois.
3- Refuser de recevoir - Acquis.
4- Pronom pers. - Le plus haut grade d'une faculté (pl.).
5- Ville allemande - Petit cigare.
6- Notre-Seigneur - Abonde dans un lieu, en parlant d'une sorte d'animaux nuisibles.
7- Se trouvai - Dont l'âme est agitée.
8- Chez les gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle - Liquide analogue au sérum sanguin.
9- Projet.
10- Classa par séries - Changea d'affectation.
11- Consacreraient.
12- Lieu de délices - Traditions - Intente.

VERTICALEMENT

1- Foyer dans lequel on fait ordinairement du feu - Transpire.
2- Fêtes en l'honneur d'Eaque - Petit poème.
3- Rivière, en espagnol - Agace.
4- Écoulait - Une des collines de Jérusalem.
5- Note de la gamme - Capitale des îles Bahamas.
6- Attachée à une croix - Éprouvé.
7- Pronom neutre anglais - Anneaux suspendus à la selle.
8- Hommes joyeux et sans souci - Pron. indéfini.
9- Expérimentés - Partie du pain.
10- Pron. pers. - Faibles.
11- Lettre de l'alphabet grec. - Note - Explosif.
12- Écume qui se forme à la surface de certains liquides - Se fait remarquer.

Solution du No. 38





Le Saskatchewan gagne le championnat canadien de curling des pompiers

Le match final contre la Colombie-Britannique est allé jusqu'à la dernière pierre

La Saskatchewan a gagné le championnat canadien de curling des pompiers samedi après-midi, contre la Colombie Britannique. La dernière pierre a départagé les équipes avec un score de 5-4. «Le match était incroyable, a commenté le président du club de curling de Yellowknife, Scott Alexander. C'était très serré jusqu'à la fin. Les deux équipes étaient à égalité après neuf manches, et la dernière pierre était pour la Colombie Britannique. Au début de la 10e manche, le Saskatchewan a marqué un point, et la Colombie Britannique n'a pas été capable de se rattraper. La Saskatchewan a volé le point et le match pour devenir le champion».

Le championnat canadien des pompiers se tenait à Yellowknife pour la première fois cette année. Douze équipes se sont déplacées dans le nord pour la compétition.

L'équipe des T.N.-O. a fini le tournoi à 3-8 et n'a pas réussi à jouer en finale. On est loin des scores obtenus par les T.N.-O. en 1976 et 1977. Les équipes de Howard Brazeau avaient alors remporté deux années de suite le championnat.

Entre 1978 et 1984, l'équipe de Ed Werenich de l'Ontario s'est distinguée en remportant cinq victoires. M. Werenich a obtenu le titre de champion mondial pendant plusieurs années.

Le premier tournoi de curling pour les pompiers a eu lieu en 1960 avec quatre équipes. Selon Tom Kelly, président de l'association canadienne, le père fondateur du championnat était un pompier passionné de curling. Les tournois sportifs représentaient un moyen d'instaurer une vie sociale dans la profession.

Au Canada, plus de 800 équipes se battent chaque année pour avoir la chance d'aller aux championnats. La seule restriction : être pompiers.

Le prochain championnat aura lieu à Toronto.

Karen Lajoie

La société canadienne du cancer achève sa récolte de fonds

L'objectif de 50 000 $ sera atteint

Pendant tout le mois d'avril, les bénévoles de la société canadienne du cancer ont fait du porte-à-porte dans le but de récolter des fonds pour la recherche, l'éducation et les services de soutien.

«Cette année, notre objectif était d'atteindre les 40 000 dollars, explique Kathy Raycroft, directrice à Yellowknife. Mais je pense que cet objectif va être largement dépassé.

Les gens nous demandent très souvent des renseignements sur les projets locaux. Cette année, nous préparons un vidéo en anglais et en français sur le dépistage du cancer du sein à l'attention des femmes autochtones».

Mme Raycroft a affirmé que dans dix communautés du Nord, la société a réussi à trouver plus de 12 000 dollars ce mois-ci.

Mardi dernier, trois bénévoles sont entrés dans son bureau avec 6 000 dollars dans les mains.

L'objectif global pour les T.N.-O. était de 50 000 dollars, le montant récolté l'an passé.

Le comité de financement de la société des T.N.-O. a commencé cette année pour la première fois à chercher des fonds auprès des compagnies.

«Nous leur avons envoyé une lettre, décrivant notre société, ce que nous faisons et comment nous dépensons l'argent. 60% des fonds vont à la recherche nationale», a expliqué Mme Raycroft.

La plus grande partie de la recherche contre le cancer au Canada est effectuée par la société nationale. Selon les statistiques, en 1970, un enfant leucémique avait 17% de chance de survivre. Aujourd'hui, il en aurait 83%.

Une personne atteinte de la maladie d'Hodgkin's, comme Mario Lemieux, aurait eu 30 % de chance de survivre en 1970. Aujourd'hui, il en a 90%.

Karen Lajoie

D'après une étude de l'Université de Moncton

La vitalité économique des francophones a deux visages

Ottawa (APF)- Les francophones n'ont presque jamais accès au meilleur des deux mondes : il existe de sérieux problèmes économiques dans les régions majoritairement francophones, et de sérieux problèmes culturels dans les régions où les francophones sont minoritaires. C'est ce que révèle un portrait socio-économique des communautés francophones et acadiennes du Canada préparé par le directeur adjoint de l'Institut de recherche sur le développement régional de l'Université de Moncton, M. Maurice Beaudin.

Vaut-il mieux vivre sans tracas économique dans une culture majoritairement anglophone ou dans une relative pauvreté dans des régions francophones de souche? Réponse : cela dépend de vos priorités.

D'abord, quelques constatations. Selon le professeur Beaudin, les francophones de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario sont moins présents sur le marché du travail que les anglophones de ces deux provinces, alors qu'il existe un équilibre entre les deux groupes linguistiques au Nouveau-Brunswick et dans l'Ouest canadien. L'entrée massive des femmes sur le marché du travail dans les années 80 a renforcé la présence des francophones sur le marché du travail.

Dans les centres urbains, là où les francophones sont minoritaires, la proportion d'universitaires chez les francophones est supérieure de 40% à la moyenne nationale. Ailleurs au pays, dans les régions majoritairement francophones, c'est l'inverse.

En 1986, à l'Ile-du-Prince-Edouard, 14% des francophones avaient fait des études universitaires, comparativement à 19% chez les anglophones. En Nouvelle-Ecosse, 15% des francophones avaient terminé des études universitaires, comparativement à 18% chez les anglophones. Au Nouveau-Brunswick, c'était 13% chez les francophones, contre 17% chez les anglophones. En Ontario, 16% des francophones avaient fini des études universitaires contre 20% chez les anglophones.

Là où les francophones sont majoritaires, les revenus tirés de l'emploi sont très inférieurs aux revenus des anglophones. En Saskatchewan, le revenu des francophones est généralement moins élevé que celui des anglophones. Dans le nord du Nouveau-Brunswick, moins de 70% des revenus totaux proviennent de l'emploi. Autre constatation du professeur Beaudin: le niveau socio-économique est plus élevé chez les francophones de Halifax en Nouvelle-Ecosse que chez les francophones de l'Ouest. M. Beaudin conclut que la géographie, plus que la langue, joue sur le développement socio-économique.

Selon M. Beaudin les francophones ont, à tout le moins, profité de la décentralisation administrative fédérale des années 1970, puisque bon nombre de postes étaient bilingues. Cette décentralisation, qui a apporté des emplois stables dans les régions, demeure selon lui le plus beau coup du gouvernement fédéral pour favoriser le développement économique régional.

Les franco-ténois(es) en bonne santé économique

À partir des chiffres du recensement de 1986, le professeur Beaudin a établi la position relative des francophones dans l'ensemble des divisions de recensement. Les francophones présentent une forte vitalité socio-économique dans 21 des 53 divisions de recensement retenues par le professeur de l'Université de Moncton. Dans les 32 autres divisions de recensement, les francophones sont des perdants d'un point de vue socio-économique.

Les francophones des Territoires du Nord-Ouest s'en tirent plutôt bien puisqu'ils arrivent au 7ième rang parmi ceux dont la vitalité socio-économique est forte. Ils sont précédés par ceux de York (Ontario), Toronto(2), Calgary(3), Pell-Brampton(4), Yukon(5) et Ottawa-Carleton(6). Tous ces francophones pouvaient se vanter en 1986 d'avoir une forte vitalité socio-économique, caractérisée par une scolarité élevée et une forte participation au marché du travail.

En revanche, les francophones de Thunder Bay, Sudbury, Windsor ou encore Victoria-Grand-Sault, pour n'en citer que quelques uns, souffraient tous, à des degrés divers, d'une plus faible vitalité économique, caractérisée cette fois par une faible scolarité et une participation moindre au marché du travail.

Un programme politique sévère

Les libéraux veulent faire régner la loi et l'ordre

Ottawa (APF)- Pour lutter contre la criminalité qui est en recrudescence au pays, le Parti libéral de Jean Chrétien propose des mesures sévères pour faire régner la loi et l'ordre au pays.

Pour combattre la violence contre les femmes et les enfants, le parti libéral du Canada (PLC) propose l'adoption de mesures qui obligeraient le conjoint à quitter le foyer, plutôt que l'inverse comme c'est le cas présentement. L'aide financière aux femmes battues et à leurs enfants serait également augmentée.

Le harcèlement par filature serait criminalisé, tout comme la production, la vente et la possession de matériel pornographique impliquant des mineurs. Le PLC propose aussi d'interner les personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles graves qui ont purgé leur peine, mais qui ne sont pas complètement rééduquées. Plus encore, le PLC créerait un registre national des personnes qui seraient reconnues coupables de violence envers les enfants.

Les souteneurs exploitant la prostitution d'une mineure seraient condamnés à une peine minimale de cinq ans de prison. Présentement, ils ne sont souvent contraints qu'à payer des amendes. Les noms des mineurs coupables de crimes violents seraient publiés et leur casier judiciaire ne serait plus automatiquement effacé comme le prévoit la loi. L'idée de publier les noms des criminels n'est pas nouvelle et elle commence à faire son chemin. Elle est toutefois perçue par certains comme une atteinte aux droits de la personne. Pour les libéraux, cette mesure n'aurait pas pour but de punir le coupable, mais tout simplement d'informer la population.

Les peines pour crimes violents seraient allongées afin que les mineurs réussissent leur réinsertion sociale par le biais de la rééducation. Les libéraux proposent donc de porter les peines d'emprisonnement à dix ans pour un meurtre et à sept ans pour un homicide involontaire.

Les libéraux promettent aussi de réinstaurer le programme de contestation judiciaire, aboli il y a plus d'un an par le gouvernement pour des raisons budgétaires.

La FCFA propose une nouvelle entente

Un rapprochement Québec-Communautés

Parmi les 6,8 millions de francophones vivant au Canada, un million d'entre eux demeure à l'extérieur du Québec. La Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) souhaite voir un rapprochement de ces deux groupes de francophones. Elle a déposé le 27 avril dernier un projet intitulé «La francophonie canadienne : un espace à reconnaître» qui va dans ce sens. Ce document propose huit axes de collaboration qui vont de la sensibilisation de la population du Québec à la réalité des communautés francophones jusqu'à l'organisation politique des rapports entre cette province et les communautés francophones et acadiennes. «La FCFA s'attend à ce que le gouvernement du Québec prépare lui aussi une collaboration bien définie qui favorisera le regroupement des forces francophones du Canada», révèle le communiqué de presse de la FCFA. «Dans ces relations nouvelles, peut-on lire plus loin dans le document, le Québec, phare francophone le plus puissant du continent, peut choisir d'être le point de ralliement de la francophonie, en considérant et en respectant l'apport des autres communautés francophones». Le dernier point stipule qu'il faut «reconnaître l'organisme-parapluie de chaque province». Les Territoires, qu'il s'agisse du Yukon ou des T.N.-O., ne seraient-ils pas concernés par cette nouvelle politique globale de rapprochement ?

E.C.

Le seul programme d'enseignement des arts en français est menacé en Ontario

L'art d'encourager le décrochage

Ottawa (APF)- Le seul programme d'enseignement des arts donné en français à l'extérieur du Québec est menacé de disparition si les gouvernements ontarien et canadien n'accordent pas leur appui financier.

Le programme, qui est offert à l'école secondaire publique De La Salle à Ottawa depuis 1982, a failli disparaître une première fois le 14 août 1992, mais l'appui financier de la communauté franco-ontarienne avait permis de sauver les meubles pour cette année scolaire.

Pas moins du tiers des 950 élèves de l'école secondaire De la Salle sont inscrits au programme des arts cette année. Les élèves viennent de tous les coins de l'Ontario, de Kapuskasing en passant par Timmins et Elliot Lake. En fait, le nombre d'inscriptions n'a cessé d'augmenter depuis 1983, passant de 89 à 332 cette année. Le programme offre des cours de théâtre, musique instrumentale, musique vocale, ballet classique, danse contemporaine et arts visuels. En septembre prochain, le programme des arts passera de 50 à 28 périodes d'enseignement et le poste de coordonnateur sera aboli. Les cours de ballet disparaîtront, la danse moderne sera une option, et les finissants en théâtre et en musique ne pourront terminer leur programme.

Manifestation

Quelque 150 étudiants ont manifesté sur la colline parlementaire pour réclamer l'aide financière du gouvernement fédéral. Selon la présidente du Conseil des élèves de l'école De la Salle, Marie-Josée Lafond, le budget du programme des arts est passé de 112,000$ l'an passé à 70,000$ cette année. L'enseignement des arts aurait besoin de 250,000$ supplémentaires. Selon elle, ce programme contribue à la lutte contre le décrochage scolaire. «Pour certains élèves, c'est la seule motivation qu'ils ont de venir à l'école. Si on leur coupe les arts on leur coupe leur raison de venir à l'école et ça pourrait augmenter le taux de décrochage». Il faut dire que la section publique du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton est présentement sous tutelle depuis un an pour des raisons administratives. Le programme des arts s'est vu amputer 35% de son budget depuis la mise en tutelle.

Le domaine artistique

L'éducation étant de compétence provinciale, la survie du programme dépend du ministère de l'Education de l'Ontario. Mais on compte aussi, et surtout, sur le Secrétariat d'Etat, et on espère que le gouvernement fédéral acceptera de contribuer au maintien de ce programme. «Le domaine artistique et culturel c'est une industrie de plusieurs centaines de milliers de dollars. IL y a beaucoup d'élèves qui vont faire carrière en tant que metteur en scène, en tant que comédien et chanteur», soutient Mlle Lafond.

La population anglophone dispose présentement de 17 programmes semblables pour répondre aux besoins de sa jeunesse et la communauté francophone réclame à son tour le développement d'un réseau provincial de centres d'excellence artistique pour la jeunesse francophone de l'Ontario. Non seulement l'actuel programme d'enseignement des arts est unique au Canada français mais, explique son coordonnateur et fondateur M. Jean-Claude Bergeron, il est reconnu sur la scène internationale, surtout au niveau de la danse. «Il n'y a aucune autre école qui fait de la création comme nous». Certains élèves reçoivent même des bourses des universités américaines. «C'est l'avenir de notre culture qui est en jeu. Si on se prive de ces moyens, notre culture va régresser et les francophones vont aller du côté anglophone» croit M. Bergeron. Selon lui, les parents qui ont déjà investi de l'argent pour permettre à leurs enfants d'apprendre une discipline artistique, n'hésiteront pas longtemps avant de les inscrire dans une école anglophone pour leur permettre de finir leur formation.

Chronique Juridique

Variations sur le thème du stationnement



Ministère de la Justice des T. N.-O.

City of Yellowknife vs Denault
Juge de paix, 13 avril 1993.

Faits : L'intimé, Fernand Denault, est accusé d'avoir stationné illégalement son véhicule dans une aire réservée aux personnes handicapées le 15 décembre en violation de l'article 25 du règlement municipal sur le stationnement.

Lors de sa comparution pour répondre à cette accusation, M. Denault s'était plaint qu'il n'avait pas reçu de documents en français lui indiquant l'infraction qu'on lui reprochait. Il affirmait n'avoir pas reçu d'avis de contravention (que l'agent dépose habituellement dans le pare-brise du véhicule en contravention), bien qu'on lui ait remis plus tard une copie partiellement traduite.

L'accusé admettait cependant avoir reçu une lettre de la Ville lui rappelant son infraction et les conséquences qui s'y rattachaient. Puisqu'il n'avait jamais reçu de billet de contravention et que la lettre de la ville était en anglais seulement, il demandait à ce qu'elle soit traduite puisqu'elle constituait un avis de contravention à ses yeux.

La Couronne s'est opposée à une telle traduction parce que «la lettre ne constitue pas un document légal, elle n'est qu'une courtoisie de la ville» afin de donner un rappel à ceux qui contreviennent à son règlement sur le stationnement.

À la suite de ces arguments, l'accusé avait opté pour un plaidoyer de non-culpabilité et le procès avait été reporté à une date ultérieure. L'accusé avait ensuite demandé à ce qu'on lui fournisse une copie en français de l'avis de procès *ex parte* (remis à tous ceux qui comparaissent et choisissent de subir un procès afin de les informer qu'ils risquent d'être reconnus coupables même s'ils ne se présentent pas au procès).

En réponse à cette demande, la Couronne avait proposé à M. Denault une copie bilingue d'un avis semblable provenant du Code Criminel en ajoutant que cette copie contenait plus de détails que la copie en anglais des Territoires.

À son tour, l'accusé fit remarquer à la Couronne que s'il voulait lire le Code Criminel, il pouvait le lire quand bon lui semblait. L'accusé ajouta que «la ville savait que j'allais être présent ce soir-là et aurait dû prévoir des documents en français en conséquence».

Lors du procès, qui s'est déroulé en français devant un juge de paix bilingue, on eut recours au service d'un interprète, et un avocat parlant français représenta la ville de Yellowknife.

Au niveau de l'argumentation, la Couronne fit valoir que toute l'affaire pouvait se ramener à une question de crédibilité entre l'accusé, qui semblait ne conserver que de très vagues souvenirs de la journée de l'infraction, et l'agent, qui a écrit plusieurs autres billets cette journée-là. L'avocat de la Couronne fit d'ailleurs remarquer qu'une contravention émise pour un véhicule stationné lui aussi illégalement derrière le véhicule de l'accusé fût payée.

Le représentant de la ville de Yellowknife a aussi demandé à ce qu'on prenne en considération, au moment de décider du montant de l'amende, le fait que M. Denault s'exprime très bien en anglais (comme le démontre une lettre qu'il a adressée à un journal anglophone de Yellowknife), qu'il a donc abusé du système judiciaire et qu'en conséquence, on devrait le condamner à une amende de 500 $.

Quand à l'accusé, il a continué d'affirmer qu'il n'avait jamais trouvé de billet de contravention sur son pare-brise, qu'il n'avait pas l'habitude de stationner son véhicule dans les aires réservées aux personnes handicapées et qu'il soupçonnait que l'agent lui ait décerné une contravention pour des motifs autres que ceux de l'infraction, sans cependant démontrer l'existence de ces motifs.

Décision : Avant de rendre sa décision, la juge de paix a rappelé qu'elle se devait de ne considérer que les preuves devant elle dans sa décision.

Elle a ensuite résumé l'essentiel de la preuve pour chacune des parties. La preuve de la Couronne repose sur le témoignage de l'agent qui jure que le véhicule était stationné en contravention et qu'il a laissé un billet dans le pare-brise de ce véhicule.

On a aussi introduit une liste des infractions constatées par l'agent cette journée-là et qui démontre que le véhicule stationné derrière le véhicule de M. Denault a lui aussi fait l'objet d'une contravention, et que son propriétaire a depuis payé celle-ci.

L'accusé, de son côté, fondait sa défense sur le fait qu'il n'avait pas l'habitude de stationner dans les aires réservées aux personnes handicapées mais n'apportait pas de preuve indiquant qu'il avait stationné son véhicule dans un autre endroit cette journée-là.

Quant aux allégations de malice de la part de l'agent, la juge de paix a rappelé qu'elle ne pouvait les considérer sans preuves concrètes.

Avant de rendre son verdict, la juge de paix a rappelé à l'avocat de la ville de Yellowknife que, bien que M. Denault maîtrise l'anglais, cela ne lui enlevait pas ses droits d'utiliser le français devant les tribunaux en vertu de l'article 12 de la loi sur les langues officielles.

M. Denault a cependant été reconnu coupable et tenu de verser une amende de 100$. Un appel de cette décision est possible dans les 30 jours suivants.

City of Yellowknife
vs Gary Boyd
Cour territoriale, jugement rendu le 19 février 1993

Faits : Dans cette affaire, Gary Boyd est accusé d'avoir contrevenu au règlement municipal de la ville de Yellowknife sur le stationnement en laissant son véhicule stationné dans un espace contrôlé par parcomètre après que le temps affiché sur le parcomètre ait expiré.

La journée de l'infraction, un billet fut placé sur le pare-brise du véhicule de Gary Boyd.

Ce dernier soutient n'avoir jamais vu ce billet et affirme que c'est sa gardienne qui a utilisé son véhicule, comme c'était souvent son habitude, la journée de l'infraction.

L'accusé affirme aussi qu'il n'a pris connaissance des accusations portées contre lui que trois mois plus tard alors qu'un avis de comparution fût déposé à sa résidence.

L'accusé fonde sa défense sur le texte des articles 6(1) et 11(2) du règlement municipal et prétend que ces articles sont invalides parce qu'ils contreviennent à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Cet article prévoit que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne et qu'on ne peut porter atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

L'article 6(1) du règlement crée l'infraction alors que l'article 11(2) prévoit une peine pouvant aller jusqu'à 5 000 $ ou 6 mois de prison pour le propriétaire d'un véhicule stationné en contravention de l'article 6.

Selon l'accusé, il y aurait atteinte à ses droits parce qu'il risque de se retrouver en prison sans avoir eu la possibilité d'offrir une défense complète.

En effet, l'article 11(2) du règlement municipal crée une infraction de responsabilité absolue, c'est-à-dire n'offrant aucune possibilité de disculpation pour le propriétaire (qui n'est pas toujours le conducteur, comme dans cette affaire) du véhicule trouvé en violation de l'article 6(1).

Décision : Dans ses motifs, le juge Davis note qu'un règlement qui prévoit une peine d'emprisonnement à défaut du paiement d'une amende se doit d'être considéré attentivement. L'emprisonnement résultant du fait d'autrui (le propriétaire du véhicule accusé plutôt que le conducteur) ne peut se produire sans donner à l'accusé la possibilité de recourir à toute la gamme des moyens de défense possibles, incluant les défenses de diligence raisonnable et d'erreur de fait.

Que l'emprisonnement soit potentiel ou pas importe peu puisque, dès qu'il y a potentiel, le fait qu'une force extérieure (le défaut de paiement) soit requise pour transformer ce potentiel en réalité ne suffit pas à écarter le potentiel.

Pour ces raisons, le juge Davis en vient à la conclusion que le règlement municipal de Yellowknife sur le stationnement contrevient à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Ce règlement contrevient à la Charte car il prévoit une infraction de responsabilité absolue pour le propriétaire avec une possibilité d'emprisonnement sans lui donner la possibilité d'avoir recours à tous les moyens de défense prévus par la loi.

L'accusation est donc rejetée et l'accusé acquitté.

La publication de cette chronique est rendue possible grâce au ministère de la Justice des T.N.-O.



Le rapport S.E.A.

Mars 1993 Volume 1, Numéro 1 produit pour MAINC

Progrès réalisés dans le cadre de la stratêgie pour l'environnement

(T.N.-O.) L'année dernière, on a réalisé des progrès considérables dans le cadre d'un programme fédéral visant à protéger l'environnement, à préserver la santé des habitants et à mettre en place des mesures de développement durable dans le Nord.

Adoptée en 1991, la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA) est la composante septentrionale du Plan vert du Canada. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), de concert avec d'autres ministères fédéraux, le gouvernement territorial, des organisations autochtones et des résidents du Nord, a élaboré la SEA en vue d'intervenir dans quatres domaines qui touchent l'environnement, à savoir les contaminants, l'eau, les déchets et l'intégration de l'environnement et de l'économie du Nord.

Contaminants

En 1992, plus de cinquante études de recherche scientifique et activités connexes nous ont permis de mieux comprendre les origines, les incidences et les comportements des contaminants dans l'Arctique, ainsi que leurs répercussions sur les écosystèmes septentrionaux et la santé des habitants de la région. Ces études ont été menées en collaboration avec des groupes autochtones, le gouvernement territorial, des universités et quatre ministères fédéraux.

On a construit une station de surveillance de la pollution atmosphérique à Alert, sur l'ile Ellesmere. Grâce à cette station, on peut surveiller le taux actuel de contaminants présents dans l'atmosphère arctique et déterminer leur provenance. Le Canada a continué de jouer unr ôle de premier plan en ce qui a trait aux initiatives internationales de réduction de la pollution dans le Nord par l'entremise des Nations-Unies et de la Stratégie de protection de l'environnement arctique, qui réunit huit pays circompolaires.

De plus, en décembre 1992, on a inauguré une installation de recherche et de formation indépendante à l'université McGill. Au centre d'études sur la nutrition et l'environnement des autochtones, on mènera des études sur la santé nutrionnelle et l'hygiène de l'environnement chez les autochtones qui vivent dans le Nord. Des autochtones font partie du conseil d'administration du centre et participeront directement aux projets de recherche. On organisera également des échanges d'étudiants et de professeurs avec le Collège de l'Arctique.

M. Bill Erasmus, chef de la nation dénée, est président du conseil d'administration du centre. «Le centre représente un excellent point de départ en vue d'examiner les répercussions du monde industriel sur les autochtones. Je suis certain qu'il favorisera la recherche indépendante et l'éducation gréce à des essais pratiques», a-t-il souligné.

Déchets.

En 1992, plus de 75 décharges des T.N.-O. ont été nettoyées dans le cadre du programme de gestion des déchets. Des collectivités partout dans les T.N.-O. ont profité du programme, car de nombreux contrats de nettoyage ont été accordés à des groupes locaux et à des organisations autochtones. Les collectivités en ont profité et des particuliers ont acquis de nouvelles compétences.

À Camsell Bend sur la rivière MacKenzie, l'aire de transbordement vieille de vingt ans d'une exploitation minière a été nettoyée et restorée au cours de l'été 1992. Plus de mille sacs de boue de forage ont été ramassés et éliminés. On a envoyé à une entreprise albertaine de recyclage des métaux quatre réservoirs de 55 000 gallons et six réservoirs de 35 000 gallons qui se trouvaient dans un parc de stockage. Le carburant qui était entreposé dans ces réservoirs a été acheminé par bateau à Norman Wells, oó on l'a nettoyé et réutilisé.

La nation métisse des T.N.-O a également reáu une aide financière dans le cadre de la SEA afin de nettoyer le Grand lac des Esclaves. En été 1992, elle a embauché soixante étudiants pour effectuer des travaux de nettoyage. Ils ont ramassé les déchets dangereux et inesthétiques que les pàcheurs commerciaux et les autres utilisateurs du lac avaient laissés derrière eux. Ils ont nettoyé une centaine d'emplacements sur 67 âles et terrains.

«Le projet a connu beaucoup de succès en raison de l'appui et de l'intérât manifesté par toutes les parties visées», a souligné M. Bill Carpenter, directeur de la nation métisse chargé de l'environnement. «Soixante étudiants très motivés ont recueilli dix mille pieds cubes de déchets, laissant les emplacements nettoyés pratiquement impeccables.»



Un site le long des rivages du Grand lac des escloves ... avant et après le nettoyage.



Ressources Aquatiques

En 1992, dans le cadre du programme de gestion des eaux, on a continué à enregistrer des données utiles sur une ressource comptant parmi les plus précieuses des T.N.-O. On a recueilli d'autres données sur la présence de contaminants dans la rivière des Esclaves et entrepris une étude importante sur la baie Back et celle de Yellowknife.

La bande dénée des Couteaux-jaunes et l'association locale des Métis ont été les premiers à se préoccuper de la qualité de l'eau des deux baies du Grand lac des Esclaves. Les organisations autochtones, de concert avec le MAINC, le ministère fédéral des Pàches et des Océans et le ministère territorial de la Santé ont conáu un projet visant à prélever des échantillons de poissons, d'eau et de sédiments de la baie de Yellowknife et de la baie Back.

Un représentant du service d'environnement de la nation dénée a souligné que le projet était le résultat direct des préoccupations soulevées par la bande dénée de Yellowknife. Les membres de la bande voulaient savoir si le poisson pouvait àtre consommé sans danger et si l'eau était potable et propre à la baignade. La bande a donc formé un groupe de travail en vue d'obtenir des réponses à ces questions.

Des personnes qui utilisent régulièrement les baies ont aidé les fonctionnaires du MAINC à choisir les lieux d'échantillonnage, et des stagiaires dénés et métis ont participé au prélèvement d'échantillons d'eau et de sédiments.

Dans un autre projet mené dans le cadre de la Stratégie environnementale de l'Arctique, 25 résidents d'un peu partout dans les T.N.-O. ont reçu une formation sur la faáon de vérifier la qualité de l'eau. Les données qu'ils recueillent aux lieux d'échantillonnage du réseau de mesure de la qualité des eaux créé dans le cadre de la Stratégie permettront au ministère de relever tout changement à la qualité des systèmes hydrographiques des T.N.-O.

Intégration de L'Enviornnement et de L'économie

Les résidents des T.N.-O. ont montré leur volonté de relever un certain nombre de défis environnementaux qui se posent dans le Nord. Plus de 80 groupes communautaires et particuliers ont reáu une aide financière dans le cadre du Programme d'action environnemental de la Stratégie en vue de réaliser des projets d'éducation et de sensibilisation dans leur collectivité. Les résidents sont intervenus dans leurs collectivités de nombreuses faáons, aménageant des sentiers de randonnée, mettant sur pied des programmes de recyclage ou produisant des oeuvres dramatiques sur l'environnement.

Le programme communautaire de gestion des ressources permet aux collectivités du Nord d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de gestion des ressources renouvelables à grande échelle. En 1992, cinq projets ont été financés dans le cadre de ce programme. Un projet vise à améliorer les frayères et les habitats du poisson, tandis que d'autres projets ont pour but l'élaboration de programmes de gestion des ressources forestières et des baleines boréales.

Les demandes de financement et les propositions de projets présentées dans le cadre de ces deux programmes sont examinées par un comité composé de représentants de groupes autochtones, de groupes environnementaux, du milieu des affaires, de syndicats, ainsi que des gouvernements territorial et fédéral. Dans les deux cas, le comité essaye de parvenir à un consensus sur le financement des propositions présentées.

Les résidents de Clyde River à la rescousse d'espèces marines menacés

(Clyde River, T.N.-O.) Si les projets entrepris à Clyde River réussissent, deux espèces marines de l'est de l'Arctique auront de meilleures chances de se multiplier. La collectivité de Clyde River a jugé que la baleine boréale et l'omble chevalier anadrome, menacés d'extinction dans la région de l'âle de Baffin, ont besoin d'une gestion et d'une protection spéciales.

La Hunters and Trappers Association (HTA) de Clyde River et le comité directeur Igalirtuuq, qui représentent les intérêts de nombreux résidents de Clyde River, sont à l'origine d'une bonne part de la recherche sur la baleine boréale.

Avant que la pàche commerciale n'ait fait les dégâts que l'on connaât, la population de baleines boréales de l'est de l'Arctique atteignait au moins 11 000 individus. Aujourd'hui cependant, selon de récents rapports, il n'en resterait plus que de 200 à 300. Dans l'ouest de l'Arctique, par contre, il y a encore à peu près 7 000 baleines boréales, et leur pàche est contingentée.

En réponse aux inquiétudes des Inuit de la région, de certains ministères territoriaux et fédéraux, et d'organisations internationales comme le Fonds international pour la nature, on a lancé en 1983 une recherche officielle sur la population des baleines dans l'est de l'Arctique. Le plus gros de la recherche s'est effectué dans la baie Isabella (à 120 km au sud de Clyde River), une importante aire d'alimentation et, semble-t-il, de reproduction pour une forte proportion de baleines boréales.

Cette année, on prévoit entreprendre une étude afin de mieux connaâtre les besoins en habitat des baleines boréales et de déterminer pourquoi la région de la baie Isabella leur semble si propice.

L'étude sera dirigée par Kerry Finley, chercheur en faune arctique, qui travaille depuis dix ans avec des résidents de Clyde River dans la baie Isabella. M. Finley et son équipe, qui comprend des stagiaires de Clyde River, collaboront avec la HTA de Clyde River sur le navire de recherche «Uncle John».

M. Finley affirme que la combinaison du savoir traditionnel des anciens avec les connaissances scientifiques modernes est indispensable à l'étude sur les baleines.

Il pense également que ce modèle de recherche permettra la création d'un «réseau d'information du Nord», gréce au nombre croissant de résidents qui participent directement à la gestion des activités de protection des baleines.

«Ce sont les anciens, avec leur vision à long terme, qui ont assuré la continuité des recherches sur les baleines boréales», a déclaré M. Finley.

En plus de participer à la recherche, les résidents de Clyde River (par l'entremise du comité directeur Igalirtuuq) collaborent avec d'autres communautés, des organismes Inuit et le gouvernement pour mettre en oeuvre des mesures pour protéger la baleine boréale et préserver son habitat.

En mars 1992, un atelier a été présenté à Iqaluit par le comité directeur Igalirtuuq (CDI). «Nous avons eu une discussion intéressante sur les besoins en matière de préservation des baleines boréales, en attendant le jour oó leur population sera assez forte pour que l'on puisse en recommencer la pêche», a expliqué le président du CDI, Joelie Sanguya.

Cette année, à la mi-août, un atelier a été tenu à Clyde River afin de parachever un plan de conservation communautaire pour les baleines boréales de la baie Isabella, et de mettre au point un plan d'action auquel contribueront les collectivités, les organismes Inuit et le gouvernement.

Un autre projet de conservation local, consacré celui-là à la gestion et à la mise en valeur des pêches, a été lancé en 1990 par la HTA de Clyde River, l'Institut des sciences des T.N.-O. et une firme d'experts-conseils en environnement, l'Applied Environmental Services. Il s'agit d'un programme permanent, qui a été fortement appuyé par bon nombre de ministères. «L'objectif de ce programme est d'améliorer ou d'augmenter les ressources en poisson dans la région de Clyde River», a déclaré Aaron Sekerak, de la firme Applied Environmental Services.

Spécifiquement, le programme est axé sur la propagation des ombles chevaliers anadromes, qui sont clairsemés dans les eaux du nord-est de l'ile de Baffin.

Un volet du programme consiste à déterminer et à éliminer les obstacles naturels à la migration des ombles de la mer vers les cours d'eau oó ils hivernent. «Nous n'aimons pas du tout voir les mouettes manger les

..../2

Les louveteaux et les castors laissent leur marque sur les collecteurs d'eaux pluviales

(Yellowknife, T.N.-O.) - Cet été, la 3ème colonie de louveteaux et de castors de Yellowknife s'affaire à peindre des poissons bleus sur tous les collecteurs d'eaux pluviales de la ville qui se déversent dans les lacs et les ruisseaux de la région. Ces symboles visent à rappeler aux résidents de ne pas jeter des produits ménagers toxiques, comme de l'huile, de la peinture et des pesticides, dans les collecteurs parce que les poissons risquent de se faire empoisonner.

Il n'y a pas de collecteurs d'eaux pluviales dans tous les secteurs de la ville. Dans certains quartiers, tels que Latham Island, on ne trouve que des fossés de drainage; toutefois, les mêmes principes concernant le déversement de produits toxiques s'appliquent.

Selon M. Stephen Harbicht, organisateur de la campagne de marquage des collecteurs d'eaux pluviales, des renseignements au sujet de la campagne sont distribués dans les écoles et à des kiosques d'information à Yellowknife. Deux kiosques ont déjà été installés au centre commercial Panda II et à OK Economy. On y a distribué des brochures et des renseignements à l'occasion de la Semaine nationale de la conservation de la faune et de la Semaine de l'environnement.

Des adultes participent à la campagne, mais ce sont surtout les 36 louveteaux et castors qui s'occupent des kiosques d'information et qui peignent des symboles de poisson un peu partout à Yellowknife.

Selon M. Harbicht, les enfants réagissent vivement à toute question touchant l'environnement et une fois qu'on leur apprend ce qu'ils peuvent faire pour protéger l'eau et la vie aquatique, ils ne se font pas prier pour «éduquer leurs parents». De plus, les enfants surveilleront les résidents de leur quartier pour s'assurer que personne ne déverse de produits toxiques dans un fossé, une bouche d'égout ou un collecteur d'eaux pluviales.

La campagne de marquage des collecteurs d'eaux pluviales constitue un véritable projet communautaire auquel participent le ministère des Pêches et Océans, qui a pour mandat de protéger les eaux poissonneuses, le ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des T.N.O., la ville de Yellowknife et des entreprises locales (Pioneer Industrial Supply Ltd., Great Northern Lumber, YK Hardware et Woolco). Le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) a versé une contribution de 2 600 $ à la 3ème colonie de louveteaux et de castors de Yellowknife dans le cadre du programme d'action environnementale des T.N.-O., qui fait partie de la Stratégie pour l'environnement arctique du gouvernement fédéral.

D'après Mme Lyn Hartley, qui travaille pour le MAIN, ce projet a reçu une aide financière parce qu'il repose sur «la participation directe et très active de la communauté et, surtout, parce qu'il vise la prévention par le biais de l'éducation en matière d'environnement.»

M. Harbicht espère obtenir plus de fonds pour élargir le programme à d'autres régions l'année prochaine. Parmi les localités envisagées, mentionnons Hay River et Fort Smith. Il ne s'agira pas nécessairement d'un projet de marquage des collecteurs d'eaux pluviales, mais on distribuera du matériel éducatif une fois que des contacts auront été établis. Parmi les documents distribués, on compte un feuillet de conseils écologiques visant à réduire la pollution de l'eau et le déversement de produits toxiques, une brochure sur la campagne de marquage des collecteurs d'eaux pluviales et un livret d'activités à l'intention des enfants intitulé «Fish Fun». On peut en obtenir des exemplaires auprès du ministère des Pêches et Océans à Yellowknife.



Un membre de la troupe de scouts «La troisième meute de castors de Yellowknife» dessine un poisson sur une bouche d'égout.

Clyde River

ombles», a déclaré le président de l'HTA de Clyde River, Manasie Audlakiak, faisant allusion à la prédation commise par les mouettes dans le ruisseau Kuuqutigua, lorsque l'eau est trop basse pour que les ombles puissent poursuivre leur migration.

L'été dernier, M. Sekerak a aidé à coordonner des travaux d'amélioration au chenal du ruisseau Kuuqutigua, qui ont pour but de faciliter la migration des ombles chevaliers. Cet été, il a formé des résidents de Clyde River à la collecte de données de base, lesquelles serviront à déterminer si le projet d'amélioration de l'habitat favorise l'augmentation du nombre d'ombles chevaliers.

M. Sekerak a souligné que les données sur le nombre de sujets qui migrent en amont pour frayer et pour hiverner devront être recueillies par le personnel local pendant plusieurs années. «Les populations d'omble chevalier croissent très lentement, et il faudra attendre au moins 4 ou 5 ans avant de pouvoir observer des changements mesurables», a-t-il mentionné.

M. Sekerak a ajouté que Jamesie Qillaq, de Clyde River, qui a communiqué sa grande connaissance de la région à l'étude, travaillera également à contrat pour sa compagnie à titre de technicien des pêches à Chesterfield Inlet.

«La formation que reçoivent les résidents de Clyde River, grâce au programme de mise en valeur du poisson, leur donne de nouvelles possibilités d'emploi dans le domaine de l'environnement», a déclaré M. Sekerak.

Bon nombre de programmes, de tous les niveaux administratifs, ont servi au financement des projets en question.

À l'échelle internationale, le Fonds international pour la nature participe depuis 1983 à la recherche sur la population de baleines boréales dans l'est de l'Arctique. Au départ, c'était dans le cadre du programme intitulé «Whales Beneath the Ice» (Baleines sous la glace); ce programme n'existant plus, le Fonds international pour la nature contribue maintenant à la cause des baleines par le biais du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril.

Au niveau fédéral, Environnement Canada a versé 110 000 $ pour la recherche sur l'habitat des baleines boréales, par l'entremise du Programme d'innovation environnementale. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a engagé 143 000 $ cette année au profit des deux initiatives, la propagation de l'omble chevalier et la préservation des baleines boréales, dans le cadre du programme de gestion des ressources communautaires du gouvernement des T.N.-O.

Le ministère des Pàches et Océans, le ministère des Ressources renouvelables et l'Institut des sciences des T.N.-O., ainsi que de nombreux organismes privés, appuient également les initiatives communautaires de Clyde River.



Amélioration de l'habitat naturel de l'omble chevalier (photographie par A. Sekerak)

Assainissement des décharges du district de Fort Smith

(Fort Smith, T.N.-O.) On a enlevé 250 carrosseries de voiture rouillées, 13 500 kilos de rebuts métalliques et près de 3 000 kilos de déchets au cours de l'assainissement de diverses décharges abandonnées situées au sud du Grand lac de l'Esclave.

Les travaux d'assainissement ont été financés dans le cadre du volet sur la gestion des déchets de la Stratégie de l'environnement arctique (SEA). Auparavant, le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait participé à des réunions communautaires à Fort Smith, à Fort Resolution et à Lutsel K-E au printemps de 1992. Des résidants avaient alors profité de l'occasion pour signaler au personnel du MAINC quels étaient les emplacements qu'ils voulaient qu'on assainisse.

«Il est important de consulter les résidants des localités concernées lorsqu'il est question d'assainissement. Les résidants savent bien où se trouvent les emplacements qui posent des problèmes», a fait remarquer Scott Mitchell, gestionnaire du volet sur la gestion des déchets de la SEA.

Le cas de la vieille scierie Grand Detour illustre bien la situation. Jusqu'aux années 60, on a exploité la scierie située sur les berges de la rivière des Esclaves, à environ 50 kilomètres au nord-ouest de Fort Smith. Puis, un jour, on a abandonné la scierie sans nettoyer l'emplacement, jonché de vieux métaux et d'autres déchets. Aujourd'hui, l'emplacement assaini est fréquenté par des motoneigistes, des chasseurs et des trappeurs.

Cet été, la Fitz/Smith Native Development Corporation a obtenu un contrat pour recueillir tous les déchets métalliques et les transporter à une décharge à Pine Point. Les travailleurs ont ramassé à la main de la ferraille et des barils de carburant avant les premières neiges d'octobre. Puis, en novembre, à l'aide d'une benne à chargement frontal, ils ont empilé, sur la plate-forme d'un camion, deux carrosseries de voiture rouillées, quatre gros moteurs de scierie et la ferraille qu'ils avaient ramassée. On a ensuite transporté le tout à Pine Point.

Fort Resolution est la plus ancienne collectivité des Territoires du Nord-Ouest. Malheureusement, l'un des produits de la technologie moderne y a engendré des problèmes importants en matière d'élimination des déchets. Les environs de Fort Resolution sont jonchés de plus de 250 carcasses de voitures rouillées, particulièrement le long de la route qui mène à la décharge de la collectivité. En octobre, dans le cadre de la SEA, on a accordé un contrat à une entreprise locale de camionnage pour éliminer ces véhicules. À la mi-novembre, on avait ramassé 250 voitures et camions, dont certains dataient des années 50, pour les transporter à la fosse d'enfouissement de rebuts métalliques de Pine Point.

La population de Lutsel K-E chasse, pêche et trappe le long du bras est du Grand lac des Esclaves. Au cours d'une réunion communautaire en mai, des résidants se sont dits inquiets de la quantité importante de déchets qui jonchaient les rives près de leur collectivité.

La Lutsel K-E Economic Development Corporation a obtenu le contrat pour la coordination des travaux d'assainissement. La société a embauché onze personnes localement et loué six bateaux de pêche en aluminium pour nettoyer le littoral de la région dans un rayon de quinze milles. Pendant deux semaines, les travailleurs ont transporté plus de 3 000 kilos de déchets à la décharge locale.

«Dans la mesure du possible, on essaie, dans le cadre de la SEA, de former des partenariats avec des organismes autochtones et des entreprises locales pour réaliser les travaux d'assainissement. On embauche des résidants et l'argent reste dans la collectivité», souligne M. Mitchell. Il s'agit làd'une bonne façon de faire des affaires.»

En septembre dernier, le personnel de district du MAINC a aussi effectué des travaux d'assainissement dans la région. Deux campements d'exploration minière du lac Thuban ont été abandonnés dans les années 40 et 50 sans avoir été bien nettoyés. Il a fallu faire trois voyages en Beaver pour transporter les déchets recueillis. Des seaux, des poêles, des sommiers et des centaines de boîtes de conserve ont été déversés dans la décharge de Fort Smith.

De plus, en septembre, le personnel du district de Fort Smith a récupéré, dans 13 différents emplacements, dont les lacs Mosquito, Manchester et Howard et la rivière Thelon, plus de 40 barils de carburant abandonnés d'une capacité de 45 gallons. La majorité des barils servaient auparavant de caches à carburant pour les motoneigistes de la région.

Si vous désirez obtenir plus d'information concernant la Stratégie environnementale de l'Arctique, ses programmes et ses initiatives, veuillez contacter:

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord
Service régional des communications
Box 1500
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2R3

Tél.: (403) 920 8198 Téléc.: (403) 873 9763

Si vous désirez être inclus dans nos listes d'envois, veuillez emplir cette section, la découper et la retourner à l'adresse mentionnée cihaut.

Nom: ____________________

Adresse: ____________________

Le programme de recyclage de Fort Liard marche bien malgrê certaines difficultês

(Fort Liard, T.N.-O.) Les collectivités du Nord font face à de nombreux obstacles au recyclage. En effet, les moyens de transport y sont peu développés ce qui fait que le coût d'acheminement des matières recyclables vers les centres de tri et les marchés est élevé. Contrairement à de nombreuses autres régions du Canada où les canettes de boisson gazeuse, les bouteilles à lait et d'autres contenants sont consignés, dans les Territoires du Nord-Ouest, seuls les contenants de boissons alcoolisées le sont. La récupération des matières recyclables y est donc plus difficile étant donné que l'on n'offre pas toujours de stimulant économique aux gens.

Or, malgré les grandes difficultés auxquelles elle a du faire face, la collectivité de Fort Liard exploite un programme de recyclage depuis plus d'un an déjà.

Debbie Lougheed, l'ancienne directrice des loisirs, dirigeait à Fort Liard, un programme officieux de recyclage avec l'aide du groupe local B.E.A.T. (Be Enthusiastic And Talented) constitué de jeunes qui savent mettre à profit leur enthousiasme et leur dynamisme. "Debbie faisait le tour de la ville en camion, accompagnée des jeunes, et ensemble ils ramassaient les canettes de bière et de boisson gazeuse qu'elle remisait ensuite dans son sous-sol en attendant de les acheminer vers Fort Nelson (C.-B.)", précise Kirby Marshall, l'agent de développement économique de Fort Liard.

Il devint de plus en plus évident que la petite localité de 450 habitants était en mesure de soutenir son centre de récupération sur place. Grâce à des fonds obtenus dans le cadre de la Stratégie concernant l'environnement arctique, la composante nordique du Plan vert, et au travail assidu des bénévoles, on a pu transformer en centre de récupération un bâtiment en rondins inutilisé situé derrière le bureau local.

Depuis l'ouverture du centre en mars 1992, des milliers de canettes de bière et de boisson gazeuse ainsi que de boîtes de boissons et d'aliments divers ont bel et bien été récupérées au lieu d'àtre directement acheminées vers la décharge. Bon nombre de ces canettes et boâtes de conserve provenaient des collectivités de Nahanni Butte et de Trout Lake qui recourent à la Deh Cho Air Ltd. pour acheminer vers Fort Liard leurs canettes aux fins de recyclage.

"La collectivité de Trout Lake possède un centre de récupération des canettes et boîtes de conserve, et elle nous expédie un chargement de matières recyclables environ une fois par mois", précise Rob Borrelli, directeur général et chef pilote auprès de la Deh Cho Air. "Nahanni Butte, par contre, ■ tendance à faire davantage appel aux écoliers pour récupérer les canettes et boîtes, et c'est ce qui explique que nous n'en ayons pas reçu beaucoup de cette collectivité durant l'été", a-t-il ajouté.

L'acheminement des canettes et boîtes vers un centre de recyclage ne constitue que l'une des étapes d'un programme de recyclage efficace. Priscilla Behile, la coordonnatrice du recyclage au centre, explique que les canettes de bière et de boisson gazeuse sont d'abord triées, comptées et mises en paquets de 500 avant d'être envoyées à Fort Nelson (C.-B.). Quant aux boîtes de boissons et d'aliments, on enlève d'abord les étiquettes, puis on les lave et on les écrase avant de les expédier pour qu'elle subisse un nouvelle transformation.

Priscilla ajoute que les canettes de bière sont transportées gratuitement par la Great White North Trucking au magasin de la Régie des alcools à Fort Nelson et que les canettes de boisson gazeuse sont, quant à elles, acheminées vers la Duford and Tundra Bottlers, également à Fort Nelson. Elle mentionne en outre qu'une bonne partie de l'argent de la consigne est versée à la Echo Dene School, à Fort Liard, qui contribue grandement à sensibiliser les gens de l'endroit aux avantages du recyclage.

Priscilla se charge aussi d'expédier aux collectivités de Trout Lake et de Nahanni Butte leur part de l'argent de la consigne. D'après Ruby Jumbo, du bureau du Conseil de bande de Trout Lake, l'argent sera réinvesti dans le programme de recyclage qui est exploité à partir de ce bureau. "Tous les deux mois environ, nous frappons à chaque porte afin de recueillir les canettes et boîtes de conserve, a-t-il dit, puis nous les lavons et les expédions par avion à Fort Liard".

Priscilla est la première à admettre que le programme de recyclage de Fort Liard est loin d'être parfait. "Quand l'école fait reléche, dit-elle, il n'y a personne pour recueillir les canettes et boîtes auprès des personnes égées et les gens s'attendent que je vais me rendre un peu partout en camion ramasser les produits recyclables, ce qui m'est bien sur impossible. Je sais bien que certaines personnes jettent tout simplement leurs canettes et boîtes pour cette raison", a-t-elle ajouté.

Priscilla fait également observer qu'il faudrait sensibiliser davantage le public car certaines personnes ne savent pas quels genres d'articles elles peuvent apporter au centre de récupération et, de plus, elles ne s'occupent pas d'enlever les étiquettes et de laver les canettes et boîtes de conserve. "J'aimerais inviter les gens à venir voir comment fonctionne le centre", dit-elle. "Je pourrais alors leur expliquer où vont leurs canettes ... peut-àtre serait-ce là un moyen de mieux sensibiliser la collectivité", a-t-elle ajouté. Priscilla souhaiterait que le centre prenne de l'expansion et qu'il s'occupe du recyclage du papier de bureau. Elle estime que si les entreprises et la population locales offraient de contribuer main-d'oeuvre, fournitures et transport comme elles l'ont fait jusqu'ici, le centre serait en mesure de recycler d'autres genres de matériaux.

Des vers qui mangent les restes

(Yellowknife, T.N.-O.) Le vermicompostage est une activité de plus en plus populaire dans les T.N.-O. puisqu'elle peutse pratiquer tout au long de l'année, même dans les climats les plus rigoureux. Le vermicompostage, ou le compostage à l'aide de vers, permet de recycler les ordures ménagères organiques, telles que les pelures de fruits et de légumes, pour en faire du compost riche qui peut servir dans le jardin ou pour les plantes d'intérieur.

Un certain nombre d'écoles dans les T.N.-O. ont reáu des fonds pour mettre sur pied des projets de vermicompostage dans le cadre du programme d'action environnementale des T.N.-O. de ministère des Affaires indiennes et du Nord.

La Yellowknife Playschool Association, l'école Mildred Hall à Yellowknife, l'école Ilihakvik à Cambridge Bay et l'école Ataguttaaluk à Igloolik utilisent toutes présentement le vermicompostage en tant qu'outil pédagogique. On s'en sert pour enseigner aux élèves des concepts de mathématiques et de sciences et pour leur faire comprendre que certains déchets normalement jetés à la poubelle peuvent àtre transformés par des vers en humus, la partie organique du sol.

Les élèves de la première année de l'école élémentaire de Mildred Hall n'ont pas hésité à étaler leurs nouvelles connaissances. «Les vers ont cinq coeurs», a affirmé un élève. «La pomme constitue leur repas préféré et, après en avoir mangé, ils produisent des excréments», a souligné un autre élève de la première année. D'autres élèves ont refusé de toucher ces créatures grouillantes sous prétexte qu'elles étaient «trop gluantes».

Des trousses de vermicompostage se vendent à Yellowknife pour environ 95 $ et comprennent un contenant Rubber-Maid percé de trous, une livre de vers «Eisenia Foetida» ainsi qu'un guide pratique.



Des étudiants présentent leurs vers de recyclage (photographie apr Schmidt/NNSL)

Le fonds de la stratégie pour l'environnement arctique prévoit 3,3 millions de $ pour le nettoyage de résidus toxiques

(Rankin Inlet, T.N.-O.) Le Ministère des Affaires indiennes et du Nord entreprend cette année, au coût de 728 000 $, d'importants travaux d'assainissement des bassins de retenue de résidus toxiques à Rankin Inlet (T.N.-O.). Ce projet de nettoyage, comme bien d'autres du màme genre, est financé par la Stratégie pour l'environnement arctique, volet du Nord du Plan vert du gouvernement fédéral.

Au cours des activités de la North Rankin Inlet Nickel Mines Ltd. de 1957 à 1967, «297 000 tonnes de résidus miniers ont été déposés dans des emplacements situés sous le niveau de la marée haute... [et] aussi dans d'autres endroits au-dessus du niveau de la marée haute» a rapporté Rescan Environmental Services Ltd. On a aussi déterminé que ces résidus, qu'on est finalement en train de stabiliser 30 ans plus tard, constituaient une menace possible à la santé publique et à l'environnement.

«Historiquement, la zone (où se trouvent les résidus abandonnés) n'a pas été très utilisée, sauf pour des activités de loisir, mais récemment des maisons et des bureaux ont été construits près de l'emplacement», a affirmé Robert Kielly, agent du Conseil de santé Keewatin à Rankin Inlet. Il a aussi indiqué qu'on envisageait des projets d'aménagement pour cette zone une fois que les travaux d'assainissement auront été complétés et que la zone aura été déclarée sans danger.

Dans le passé, le degré d'exposition des résidents à la décharge de résidus a été limité en partie par les règlements qui interdisent les aménagements à moins de 450 mètres d'un dépotoir. Cependant, la région n'était pas considérée inquiétante, jusqu'à ce qu'une étude, effectuée en 1989, révèle que le sol était contaminé par des métaux et du soufre.

Toutefois, les résidus contaminés ne se trouvent pas qu'à la décharge. Les résidents de la région s'inquiètent de la possibilité que le vent transporte la poussière des résidus jusqu'à la glace marine et jusqu'à «la Pointe» où de nombreuses familles ont établi des camps de pèche. De plus, les eaux de ruissellement et de marée ont transporté jusqu'à la mer des matières résiduelles contenant de fortes concentrations de nickel, d'arsenic, de cuivre et de soufre.

Résidus toxiques (suite)

Cathy Fisher, du Ministère des Pèches et des Océans (MPO) à Winnipeg a souligné qu'il y avait eu peu d'études sur les effets réels des résidus sur l'environnement marin, mais elle pense qu'«il vaut mieux que l'argent soit consacré à l'élimination des impacts sur l'environnement plutît qu'à la simple étude de ces impacts.»

Les travaux d'assainissement des bassins de résidus de Rankin Inlet sont gérés par le Ministère des Travaux publics (MTP) du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Il s'étendront sur cinq ans et nécessiteront 3,3 millions de dollars.

Selon Gary Craig, ingénieur du MTP, les travaux de nettoyage à Rankin Inlet se dérouleront par étapes : «L'eau des bassins de retenue sera traitée chimiquement avec de la chaux pour faire précipiter le nickel et ensuite l'eau sera pompée à la mer».

Cathy Fisher fait cependant remarquer qu'avant que les bassins soient vidés par pompage, il faudra tester l'eau pour s'assurer que le nickel a bel et bien été enlevé.

M. Craig a aussi affirmé que les digues existantes seraient réparées cette année afin que l'eau de la mer ne pénètre pas la zone où se trouvent les résidus.

Au cours des activités de la mine, une bonne partie des résidus ont été déposés dans un bassin endigué sous la ligne de niveau de la marée haute. Depuis ce temps, le bassin a été endommagé et, souligne M. Craig, «des matières ont été emportées par l'eau de mer au cours des trente dernières années.»

Une fois que les bassins auront été drainés, les résidus oxydés des environs du bassin seront déposés dans le bassin de rétention des résidus (appelé communément «Deep Pond» ou «bassin profond»). Le bassin sera ensuite recouvert afin de s'assurer que les résidus ne continuent pas à se répandre dans l'environnement.

La couverture végétale de la zone où se trouveront les résidus enfouis sera à un moment donné restaurée ce qui permettra d'isoler le pergélisol et d'empàcher l'air et l'eau d'entrer en contact avec les résidus.

Scott Mitchell, employé du MAIN, affirme que les contrats des travaux de construction et d'assainissement seront dans la mesure du possible offerts à des entrepreneurs de la région. Toutefois, jusqu'ici, aucun des contrats n'a été conclu. «L'un des principaux objectifs de la Stratégie pour l'environnement arctique consiste à offrir le plus de contrats possible à des résidents du Nord, non seulement dans le but de créer des emplois temporaires, mais aussi pour développer des compétences liées à la protection de l'environnement» a-t-il ajouté.

Les pourvoiries aident le MAINC à préserver l'état naturel des régions montagneuses

(Norman Wells, T.N.-O.) Dans les monts Mackenzie, au sud-ouest de Norman Wells, trois grandes pourvoiries accordent une aide matérielle et financière au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) pour l'aider à enlever les déchets qui déparent les bords d'un certain nombre de lacs. Dans le cadre de la Stratégie concernant l'environnement arctique, la composante du Plan vert pour les régions au nord du 60e parallèle, chaque district du MAINC reçoit un certain montant d'argent pour nettoyer les lieux de décharge abandonnés dans les Territoires du Nord-Ouest.

Jonathon Bowen, du bureau de sous-district du MAINC à Norman Wells, indique que les pourvoiries ont aménagé leurs camps de base aux endroits où se trouvaient auparavant des camps de prospection minière. Elles doivent maintenant disposer des tonneaux de carburant et des autres déchets laissés sur les lieux par les occupants précédents. Selon lui, même si ces saletés n'ont pas nuit aux affaires des pourvoiries, les visiteurs étrangers pourraient bien garder un souvenir assez négatif de leur expérience dans le Nord.

"Les touristes américains et européens paient cher pour chasser dans de grandes étendues sauvages vierges", a-t-il précisé. "Les responsables des pourvoiries savent bien que des tonneaux de carburant abandonnés au fond d'un lac ne constituent pas exactement une attraction", a-t-il ajouté.

M. Bowen précise que les pourvoiries utiliseront leurs propres embarcations pour repêcher les tonneaux des lacs et les stocker, mais c'est le personnel du MAINC qui s'acquittera de l'imposante tâche d'expédier les déchets par avion vers une autre destination. Ultérieurement, tous les déchets retirés du cours inférieur du fleuve Mackenzie seront transportés au moyen de péniches. Selon M. Bowen, les déchets n'avaient pas été retirés jusqu'ici parce que les pourvoiries n'avaient pas les moyens d'assumer le coût du transport par avion.

"Tout le monde y trouve son compte, de dire M. Bowen, les pourvoiries, en préservant l'état naturel des régions où elles mènent leurs activités, et le MAINC, en profitant de la collaboration des pourvoiries pour récupérer une partie des déchets éparpillés dans le district".

Des stations qui surveillent le niveau des cours d'eaux des T.N.-O.



Analyse d'eau dans la baie de Yellowknife (photographie par Campbell/NNSL)

(T.N.-O.) Tous ceux qui passent assez de temps sur les cours d'eau et les lacs des T.N.-O. ont probablement déjà vu une de ces espèces de cabanes de squatter sophistiquées, avec un panneau solaire et une antenne sur le toit. Ces stations, réparties sur les territoires, coûtent quelque 25 000 $ chacune; elles constituent un réseau destiné à fournir des renseignements décisifs sur la hauteur des eaux au personnel des traversiers, aux collectivités des régions inondables, aux industries et au gouvernement des T.N.-O.

Les bureaux de la Direction générale des eaux intérieures (DGEI) d'Environnement Canada à Yellowknife, à Fort Smith, à Fort Simpson et à Inuvik recueillent des données provenant de 115 stations de mesure des eaux (aussi appelées «stations hydrométriques») réparties dans les T.N.-O. Vingt-quatre employés de la DGEI s'occupent de recueillir, de compiler, d'analyser, de vérifier et de présenter des données sur le niveau et le débit des cours d'eau. Ces données sont publiées annuellement et sont accessibles au public.

Scott McDonald, de la DGEI, fait remarquer qu'un grand nombre de gens passent ou téléphonent directement au bureau de Yellowknife, qui est situé audessus de celui des postes, pour obtenir des renseignements sur le débit et sur le niveau de l'eau. Ces renseignements servent surtout à la conception des ponceaux et des ponts, à la prévision des niveaux d'eau du fleuve MacKenzie, à la surveillance des inondations et à la compréhension de l'hydrologie du Nord, a précisé M. McDonald.

Des capteurs installés dans les stations recueillent des données sur la quantité d'eau, qui sont ensuite transmises par satellite aux ordinateurs du bureau de la DGEI. «Grâce à la transmission par satellite, nous disposons instantanément des renseignements », a souligné M. McDonald.

Malgré la prise automatique des données aux stations hydrométriques, le personnel d'extérieur doit encore se rendre sur le terrain à divers moments au cours de l'année pour vérifier et enregistrer la largeur, la profondeur et le débit des cours d'eau. C'est à ce moment là que le personnel d'extérieur doit faire preuve d'ingéniosité car la plupart des relevés s'effectuent à bord de bateaux ou en marchant dans l'eau, ou encore à travers la glace.

Le travail peut parfois être dangereux, en raison des intempéries et d'autres dangers éventuels. Jesse Jasper, de la DGEI a expliqué qu'«effectuer des relevés à partir d'une embarcation sur des cours d'eau gonflés par les crues, encombrés de glace ou de débris, peut être stressant».

Environnement Canada et le ministère des Affaires indiennes et du Nord assument conjointement le coût du réseau de mesure des eaux des T.N.-O. Toutefois, il est possible d'envisager l'installation de 30 nouvelles stations, grâce à des fonds additionnels de la Stratégie pour l'environnement arctique, qui découle du Plan vert fédéral pour un environnement plus sain.

«Cette aide est très importante, parce que nous avons besoin de plus de stations hydrométriques dans les régions éloignées; or, celles-ci coûtent très cher à installer et à entretenir» a expliqué monsieur Jasper.

Des fantômes sur la rivière des Esclaves près de Fort Smith?

(Fort Smith, T.N.-O.) Au beau milieu des nuits d'hiver, les résidents de Fort Smith peuvent parfois apercevoir sur la rivière des Esclaves une source lumineuse non identifiée. Il est arrivé que des patrouilleurs de la GRC enquêtent à ce sujet et interrogent des gens bien installés dans leur camion au bord de la route en train de l'observer à 1 h 30 du matin.

"Qu'est-ce qui se passe?", demande alors l'agent. Les gens dans le camion expliquent aussitôt ce qu'ils font là pour ne pas qu'on les amène au poste. Les observateurs ne doivent pas quitter des yeux la source lumineuse sur la rivière.

L'agent sait dès lors qu'il s'agit d'une équipe itinérante du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) qui effectue des analyses de la qualité de l'eau. Les membres de l'équipe se sont garés là afin de s'assurer que le machin sur la glace, appelé une centrifugeuse, fonctionne adéquatement comme l'indique une ampoule vissée dans l'appareil. Si la lumière s'éteint, cela signifie qu'il y a interruption du courant qui alimente le générateur et que la centrifugeuse ne marche plus.

"Pendant l'hiver, un incident de ce genre peut faire échouer toute l'opération car la centrifugeuse peut geler", explique Juanetta Peddle, spécialiste des analyses de la qualité de l'eau pour le MAINC. Elle précise en outre que la centrifugeuse sert, dans les Territoires du Nord-Ouest, à prélever des cours d'eau des échantillons de sédiments en suspension aux fins d'analyse en laboratoire qui permettront de déceler la présence, le cas échéant, de contaminants comme les dioxines et les métaux-traces.

Les sédiments en suspension, les insectes aquatiques et les poissons de la rivière des Esclaves et de la rivière Liard font l'objet d'analyses par le MAINC, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Environnement Canada et le ministère des Pêches et des Océans, grâce à la Stratégie concernant l'environnement arctique. Cette stratégie, dont les fonds s'élèvent à 100 millions de dollars, représente la composante du Plan vert du gouvernement fédéral qui traite de questions environnementales au nord du 60e parallèle.

Selon Juanetta Peddle, la rivière des Esclaves fait l'objet d'une surveillance étroite depuis 1988. C'est en effet à cette époque que l'on a commencé à faire des analyses sur des poissons afin d'y déceler toute trace de substances polluantes attribuables à la présence dans la région d'usines de pâtes et de papiers et d'autres industries. L'étude initiale s'est peu à peu transformée en un programme de surveillance de l'écosystème dans le cadre duquel de nombreuses composantes de la rivière des Esclaves, et non l'eau seulement, sont analysées.

Les responsables du programme analysent des échantillons afin d'y déceler des parties par trillion de contaminants, processus qui, selon Juanetta Peddle, est un peu comme essayer de trouver un objet de la grandeur d'un billet de deux dollars sur le territoire canadien...sans l'aide d'une carte!

Afin de pouvoir déceler une quantité aussi infime de matière polluante dans l'eau ou un sédiment, il faut prélever de grandes quantités d'échantillons. "Nous maintenons la centrifugeuse en marche jusqu'à ce que nous ayons recueilli un plein contenant de sédiments, soit environ 900 grammes", explique Peddle. "L'eau de la rivière des Esclaves est assez claire par moments, et il faut parfois plus de 24 heures en hiver pour prélever assez de sédiments, mais l'été l'eau présente un coefficient de turbidité plus élevé et il ne faut parfois guère plus de 10 heures pour obtenir un bon échantillon", ajoute-t-elle.

La turbidité désigne le caractère plus ou moins trouble d'un liquide causé par la présence de matières solides en suspension dans l'eau. "La rivière Liard, contrairement à la rivière des Esclaves, contient tellement de sédiments que l'appareil se remplit en une heure et demie environ", ajoute Juanetta Peddle.

Selon Peddle, la centrifugeuse fonctionne sur le même principe qu'une écrémeuse. "Les sédiments sont séparés de l'eau au moyen de la force centrifuge, par rotation très rapide de l'appareil, tout comme la crème est séparée du lait", poursuit-elle.

"Les analyses effectuées jusqu'ici révèlent que les eaux de la rivière des Esclaves qui coulent dans les Territoires du Nord-Ouest sont exemptes de matières polluantes, comparativement à celles d'autres cours d'eau au Canada, mais nous continuerons d'effectuer des analyses afin de préserver la qualité de l'eau", a conclu Juanetta Peddle.

Le district d'Inuvik évalue l'étendue des dégâts et s'attaque au nettoyage

(Inuvik, T.N.-O.) Les inspecteurs itinérants du MAINC en poste à Inuvik ont connu un été très chargé. Les quatre membres de l'équipe ont en effet survolé la région ouest de l'Arctique à la recherche de vieux bidons de carburant, de produits dangereux, de déchets de métal divers et d'autres matières qui jonchent depuis longtemps les lieux.

Selon Norman Sancartier, du bureau de district d'Inuvik, la tâche de repérer les lieux de décharge est déjà ardue en soi, mais l'enlèvement des déchets exige l'ingéniosité de l'équipe itinérante, la participation de la collectivité et beaucoup d'argent.

Les projets de nettoyage sont financés par l'entremise de la Stratégie concernant l'environnement arctique, c'est-à-dire la composante du Plan vert qui traite de questions environnementales pour les régions au nord du 60e parallèle. Plus de 180 000 $ provenant de cette source sont consacrés cette année au nettoyage dans le district d'Inuvik. L'argent a permis aux responsables du district de se rendre par avion dans des endroits reculés pour dresser des inventaires, conclure des contrats de nettoyage dans les collectivités et voir au nettoyage proprement dit des lieux.

D'après M. Sancartier, certaines opérations de nettoyage de moindre envergure ont été effectuées par les inspecteurs itinérants, notamment l'enlèvement de bidons de 45 gallons et d'autres déchets du lac Florence dans le sous-district de Norman Wells et de Storm Hills, dans le district d'Inuvik. [illegible] a cependant ajouté que le nettoyage de lieux de décharge plus grands a été confié par contrat aux collectivités ou à des groupes autochtones.

Au nombre de ces projets mentionnons l'opération de nettoyage d'une ancienne scierie du gouvernement effectuée l'automne dernier. La collectivité d'Arctic Red River a débarrassé l'endroit des véhicules, gros réservoirs de carburant et déchets de métal divers qui avaient été laissés sur les lieux. Le chef Peter Ross a déclaré que les habitants d'Arctic Red sont heureux d'avoir restauré les lieux.

De plus, les résidents de Fort Good Hope ont récupéré les quelque 500 bidons de 45 gallons qui étaient éparpillés aux alentours de Little Chicago et les ont rassemblés en un même endroit oú ils seront prochainement écrasés.

Comme c'est souvent le cas pour les lieux de décharge dans le Nord, personne ne semble savoir d'oú proviennent les déchets. Une opération effectuée récemment par hélicoptère par le personnel du MAINC et deux résidents d'Arctic Red River a permis de transporter, à l'aide d'élingues, 100 bidons de carburant abandonnés dans cette localité. Les bidons seront écrasés et éliminés l'an prochain. "Même si nous ne pouvons pas déterminer à qui appartiennent ces bidons, nous continuerons de nettoyer les lieux de décharge du district d'Inuvik aussi longtemps que nous disposerons des fonds et de l'aide des collectivités pour le faire", a déclaré M. Sancartier.

Une opération de nettoyage de deux emplacements de forage au diamant abandonnés, à quelque 150 milles au nord-est de Holman, vient tout juste d'être exécutée. Des employés du MAINC et sept résidents de Holman se sont acquittés de cette tâche en six jours. Des bidons qui coulaient ont été scellés et des déchets de métal ont été mis en paquets. Tout le matériel laissé à l'abandon est maintenant prât à àtre transporté l'an prochain par la voie des airs.

À l'heure actuelle, des employés du MAINC et sept membres de la localité de Sachs Harbour procèdent au nettoyage partiel d'une ancienne nappe d'huile se trouvant à 160 milles au nord-est de cette localité, dans le détroit du Prince-de-Galles.

Le point le plus froid aux T.N.-O.

(Yellowknife, T.N.-O) 4 janvier 1993 On sait que la température aux Territoires du Nord-Ouest chute bien au-dessous de 0 oC, mais quelle estelle au juste? À Inuvik, les blocs-cylindres non chauffés gèlent en hiver pendant les coups de froid, qui atteignent régulièrement -45 oC. À Pangnirtung et dans bon nombre de localités arctiques, les ports de mer restent gelés dix mois par année et les températures descendent bien au-dessous de -50 oC!

Cependant, le point le plus froid connu aux T. N.-O. se trouve bien plus au sud qu'on le pense. Dans le congélateur superglacial du laboratoire marin de Yellowknife, le thermomètre indique -80 oC à longueur d'année. Il s'agit donc de l'endroit le plus froid aux T. N.-O.

Depuis 1976, on analyse la qualité de l'eau des T. N.-O. à ce laboratoire. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui en est responsable, a reçu une aide financière dans le cadre de la Stratégie pour l'environnement arctique, une composante du Plan vert fédéral, qui lui permettra d'analyser les sédiments et les tissus des poissons.

Heureusement, les employés du centre d'analyse d'eau le plus au nord du Canada n'ont pas besoin de pénétrer dans le congélateur très souvent. Cependant, lorsqu'il faut y placer des échantillons ou en sortir, il faut porter des gants thermiques spéciaux.

Afin que les contaminants ne se détériorent pas avant qu'on puisse les étudier, il faut garder ces échantillons à une température extrâmement basse. «Pour préserver les composés organiques, on doit garder les échantillons (tissus des poissons) à des températures variant entre -60oC et -80oC», affirme M. Bill Coedy, directeur du laboratoire. Les composés organiques incluent des polluants toxiques tels que le diphényle polychloré et les dioxines.

Les échantillons congelés renferment des renseignements sur les agents polluants qui sont présents dans les eaux des T. N.-O. à un moment donné. «Si on trouve un jour de nouveaux contaminants, ou si la technique s'améliore, on pourra alors analyser ces échantillons», précise M. Coedy.

Selon M. Coedy, on a construit le congélateur superglacial expressément pour «archiver les échantillons de poissons et de sédiments prélevés dans la rivière des Esclaves».

Le programme de contrile de la rivière des Esclaves est réalisé en collaboration avec différents organismes gouvernementaux. L'objectif du programme est d'étudier les contaminants qui se trouvent dans la partie de la rivière des Esclaves qui se situe aux T. N.-O.

On est en train de recueillir et d'analyser des échantillons de poisson et de sédiment dans la rivière, à la hauteur de Fort Smith, afin de déterminer le volume de pollution aux T. N.-O. qui vient de l'Alberta.

«Au Canada, la rivière des Esclaves est l'une des moins polluées (contaminants organiques). Cependant, on gardera d'autres échantillons congelés au cas oú on trouverait d'autres contaminants toxiques», explique M. Coedy.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 17, vendredi 7 mai 1993

Le message de la FFT au Secrétariat d'État du Canada :

«Nous défendons une vision nationale»

Les négociations entre le Secrétariat d'État du Canada (SEC) et la Fédération franco-ténoise (FFT) concernant la planification financière triennale des regroupements francophones des T.N.-O. approchent de leur conclusion.

Malgré les diminutions actuelles des subventions du SEC pour l'année 1993-1994 et les prévisions d'autres coupures contenues dans le dernier budget fédéral, les porte-parole de la FFT se montrent optimistes quant aux résultats attendus de ces négociations.

«Au Canada, ce sont les francophones qui sont le fer de lance de la politique du bilinguisme».

Diane Mahoney, présidente de la FFT.

«Nous devons faire comprendre au SEC que nous sommes dans une situation particulière par rapport aux autres fédérations. Nous en sommes encore à une étape de consolidation de nos structures», explique Diane Mahoney, présidente de la FFT.

Mme Mahoney poursuit en expliquant que les bénévoles de la francophonie commencent à manquer de souffle alors qu'ils s'évertuent depuis des années à consolider les infrastructures des regroupements francophones dans un contexte de plafonnement et même de coupures du soutien financier gouvernemental.

N'existant que depuis 15 ans, la FFT est très jeune si on la compare aux autres fédérations francophones provinciales qui ont parfois 30, 40 ou 50 ans. Ces fédérations peuvent

Suite en page 2
FFT



Les mineurs à l'honneur

Lire l'article en page 3

L'abandon en immersion à l'école William McDonald

Copie à réviser

En l'espace de 13 mois, jusqu'en février 1993, le taux d'abandon des élèves en immersion a atteint 26%. L'abandon n'est pas un fait nouveau, mais une crise d'une telle ampleur, l'école William McDonald n'avait jamais connu ça depuis que le programme existe. Pour Faith Cronk, directrice de l'école, il faut sans doute repenser les objectifs du programme et en définir de plus modestes.

Il n'y aura, l'année prochaine, que trois classes d'immersion à l'école William McDonald. Le taux d'abandon des élèves en immersion a été si élevé cette année qu'une seule classe de 7ième, contrairement à deux cette année, pourra ouvrir ses portes, ainsi qu'une 8ième et une 9ième. Les sondages effectués auprès des étudiants pour connaître leurs intentions futures révèlent eux aussi qu'un certain nombre a déjà choisi de retourner à l' anglais. «C'est dommage», commente Faith Cronk, la directrice de l'école.

Depuis que le programme d'immersion existe à William McDonald, c'est la première fois que le taux d'abandon est aussi important : 26% en l'espace de 13 mois. Ce qui représente 23 élèves.

Suite en page 2
Immersion



Béatrice Stevens, une fransaskoise installée à Yellowknife depuis 40 ans, bénévole lors du marché aux puces à l'Eglise Saint-Patrick vendredi 30 avril.

À la vôtre !



SOMMAIRE

Il a dit :

«Mes pensées vont aujourd'hui à tous ceux touchés par un accident»

Ron Celej, mineur blessé aux deux jambes en 1991.

Informations territoriales 2
Giant en procès 3
Éditorial : Les priorités d'Ottawa 4
Échos des T.N.-O. 5

Chronique économique

Lire en page 8.

Les objectifs de l'immersion à repenser

Suite de la page 1

Huit d'entre eux ont quitté la ville, les autres ont tout simplement abandonné le programme. «Il y a toutes sortes de raisons, explique Faith Cronk. Mais c'est impossible de trouver une seule cause. D'une manière générale, on peut dire que beaucoup d'enfants étaient découragés et pensaient qu'ils ne réussiraient pas. L'un des facteurs explicatifs pourrait être que les étudiants ne faisaient pas leur travail à la maison. Il y a beaucoup de travail en immersion, mais ce n'est pas une surprise pour les élèves».

«Un certain niveau de bilinguisme»

Face à cette situation d'échec, Faith Cronk reconnaît que «de toute évidence, nous devons faire des changements. Cette année, nous avons reparlé des buts du programme, nous nous sommes demandés s'ils étaient appropriés. Et je pense que dans certains cas ils ne le sont pas». Ces objectifs ont été décidés lorsque le programme fut lancé il y a une douzaine d'années. Ils n'ont pas beaucoup changé.

«Je pense, poursuit Faith Cronk, que les gens croyaient que leurs enfants en immersion parleraient couramment le français à la fin de la 9ième année. Il me semble que nous ne pouvons plus promettre cela, qu'ils parleront couramment même à la fin de la 9ième année. C'est quelque chose que nous ne pouvons pas assurer. Ce serait trop de pression pour les élèves». Alors, que proposer ? Quels changements envisager ? Quels pourraient être de nouveaux objectifs ? «Un certain niveau de bilinguisme», suggère Faith Cronk, plutôt que l'objectif de parler couramment. «Trois heures de travail à la maison plutôt que sept heures suffiraient», ajoute-t-elle.

Car l'apprentissage d'une seconde langue ne se résume pas à la syntaxe, l'orthographe, la prononciation ou la grammaire. Les traditions, la culture, la cuisine en font partie, explique-t-elle en substance. «Je pense qu'il doit y avoir un mélange des deux et peut-être avons nous perdu de vue cela. Je ne vois plus guère d'enthousiasme, d'excitation chez les enfants. Pour la plupart d'entre eux, apprendre le français, c'est un moyen pour obtenir un meilleur emploi. Si le fait de connaître la langue et la culture donne un avantage pour obtenir un emploi, tant mieux. Mais je ne pense pas que ça doive être la raison principale». Depuis février 93, il n'y a eu aucun abandon. Parce que les élèves ont été incités à travailler plus dur le soir à la maison.

Il n'empêche que le ou la directeur(rice) qui succèdera à Madame Faith Cronk l'année prochaine ne pourra guère éviter d'aborder ce sujet délicat et d'essayer de le résoudre. Quant à l'ampleur de ces changements, l'actuelle directrice «ne sait pas s'ils seront significatifs».

Emmanuel Carcano

L'immersion à William McDonald

Le programme d'immersion à l'école William McDonald existe depuis 12 ans. Pour l'année scolaire 1992/93, il concernait 63 élèves, sur un total de 399 étudiants que compte l'école. 80,5% de la journée en immersion pour les classes de 7ième, 8ième et 9ième se passe en français. La plupart des élèves qui ont quitté le programme étaient en 8ième année. Du fait de ces abandons, l'un des trois postes d'enseignement en immersion sera supprimé l'année prochaine et il y aura tout juste assez d'élèves en 7ième année pour créer une classe Douze des 27 professeurs de l'école comprennent et parlent le français.

«Nous défendons une vision nationale»

Suite de la page 1

absorber plus aisément, bien qu'à contrecoeur, les diminutions de subventions du fédéral. Leur état actuel de développement leur permet de se retourner vers leurs sources de financement autonome.

La FFT espère que le SEC ne laissera pas tomber la francophonie ténoise dans cette phase de consolidation de ses structures. «Après tout, souligne Mme Mahoney, nos demandes sont basées sur des montants réalistes qui sont loin d'être exorbitants».

La FFT tient aussi à signaler la somme énorme de travail consacré annuellement par les bénévoles francophones des T.N.-O. en soutien à l'idéal canadien du bilinguisme. Les plus récentes estimations montrent que le travail des bénévoles compte pour plus de 104 000 $ annuellement. Cette estimation est basée sur un salaire horaire fixé arbitrairement à 6,50 $ de l'heure. «Au Canada, ce sont les francophones qui sont le fer de lance de la politique du bilinguisme, ce sont eux qui s'investissent corps et âme pour promouvoir et appliquer une vision nationale, la dualité linguistique canadienne», explique la présidente de la FFT. «Si on veut vraiment d'un Canada bilingue, il faut que ceux qui se battent pour ce principe puissent avoir le support financier du gouvernement sinon c'est l'assimilation à plus ou moins long terme, ajoute Mme Mahoney. Des millions de dollars sont investis chaque année dans la formation linguistique des fonctionnaires mais il y a un risque que ce soit un investissement vide de sens s'il n'y a plus de population francophone à desservir».

Quatre rencontres ont eu lieu au cours des derniers seize mois. Les trois premières ont été fructueuses et ont permis de dégager les grands principes d'action de l'entente triennale. Le point essentiel concerne la mise sur pied d'un comité de concertation et de planification et les principes de coordination entre les regroupements francophones et le SEC. La dernière rencontre qui a eu lieu en avril dernier a permis d'aborder la délicate question de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'entente triennale. Rien n'est encore fixé et une rencontre avec Mme Michelle Jean, sous-ministre du SEC, permettra d'avancer le dossier sur cette question.

Mme Mahoney ne se prononce pas sur les chances de la communauté franco-ténoise de conclure une entente satisfaisante avec le fédéral, préférant attendre que le cas particulier de la FFT soit présenté aux interlocuteurs d'Ottawa. Elle est cependant persuadée que la sous-ministre se montrera ouverte aux commentaires de la FFT.

Alain Bessette

Les négociations sur le projet de loi C-103 n'ont pas abouti

Le texte sera discuté en troisième lecture

Après une semaine de négociations, les leaders autochtones n'ont pas réussi à obtenir les changements qu'ils souhaitaient. Le projet de loi C-103 sera discuté en troisième lecture la semaine prochaine à la Chambre des communes sans aucune clause protégeant les revendications territoriales.

«Nos avocats et ceux des ministères de la Justice au niveau territorial et fédéral ont essayé de trouver une clause pour protéger les droits des autochtones, mais les avocats d'Ottawa ont refusé de changer les termes de leur texte qui posaient problème. La session s'est donc achevée sans aboutir à rien de concret,» a expliqué M. Erasmus, le chef de la Nation Dénée.

Le projet de loi sur les terres de la Couronne avait été suspendu en avril à la suite d'une plainte de la Nation Dénée, du Conseil des Indiens du Yukon, et de la Nation Métis. Ce projet de loi vise à remplacer l'actuelle loi sur les titres de propriété des terres qui régit les deux territoires. Les chefs autochtones craignent qu'un tel transfert remette en cause les droits accordés aux autochtones lors de la signature des traités ainsi que les futures revendications territoriales.

De graves conséquences

La grande majorité des terres dans les T.N.-O. sont sous juridiction fédérale en attendant la conclusion des revendications territoriales. Les signataires des traités dans les T.N.-O. affirment qu'ils n'ont jamais renoncé à leurs titres de propriété sur leurs terres lorsqu'ils signèrent les traités. M. Robert Skelly, porte-parole du Nouveau Parti Démocrate pour les affaires autochtones et membre du comité législatif, a déploré la façon dont s'est déroulée la session. «Il y a beaucoup de méfiance entre les autochtones et le gouvernement fédéral. La clause proposée par les autochtones aurait pu créer un lien et constituer une base pour développer une relation de confiance.»

La députée de l'Arctique de l'ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew, est elle aussi membre du comité législatif. Malgré des tentatives réitérées pendant la semaine, *L'Aquilon* n'a pas réussi à la joindre. «Mme Blondin-Andrew, ainsi que M. Skelly et M. Jack Anawak, député de Nunatsiaq, se sont battus pour faire accepter la clause mais ils n'y sont pas parvenus,» a ajouté M. Erasmus.

La Nation Dénée et les autres organismes autochtones examinent actuellement la constitutionalité du projet de loi. «Une bataille constitutionnelle est encore possible. Nos peuples voient ce projet de loi comme une violation des droits accordés par les traités. Nous allons nous adresser en dernier recours à la Chambre des communes et au Sénat pour que le projet ne soit pas voté», a affirmé M. Erasmus.

«Le gouvernement fédéral a la ferme intention d'adopter ce projet de loi avant l'ajournement de la session. Si cela se produit, cette nouvelle loi aura de graves conséquences pour le Nord».

Karen Lajoie, avec Brian Boyle à Whitehorse

A la suite d'un incident à la prison pour jeunes de Hay River

Suspension de deux administrateurs

Le directeur Doug Soroff et un superviseur de la prison pour jeunes de Hay River ont été suspendus momentanément de leurs fonctions cette semaine à la suite d'un incident. Le ministère de la Justice effectue actuellement à la prison une enquête interne à ce sujet.

M. Dennis Farnham, directeur du centre correctionnel du sud du Mackenzie, a été nommé responsable par intérim de la prison jusqu'à la fin de l'enquête.

Le jeudi 29 avril, la GRC a déposé plainte contre un jeune détenu qui aurait frappé un garde à la tête et l'aurait légèrement blessé. Le ministère ne souhaite faire aucun commentaire à ce sujet pour le moment. Ce n'est pas la première fois qu'un incident survient au centre de détention pour jeunes. L'année dernière, un adolescent avait commis une série d'agressions et de violences sexuelles contre d'autres détenus. Le ministère n'a pu expliquer comment un adolescent avait pu attaquer quatre autres jeunes à plusieurs reprises pendant trois mois sans que personne ne s'en aperçoive. Le 2 mars dernier, le ministre de la Justice, M. Stephen Kakfwi, a indiqué par lettre que la seule solution pour enrayer les agressions était l'isolement permanent de chaque adolescent. «Le personnel travaille constamment pour s'assurer que l'environnement dans la prison soit acceptable. Il n'y aura jamais de prison parfaite, mais nous essayons de prévenir d'autres agressions.» Le centre a une capacité d'accueil de 16 jeunes, à raison de quatre par chambre. Les adolescents reçus à Hay River ont commis des infractions qui auraient été sanctionnées par plus de deux ans de prison s'ils avaient été majeurs.

Karen Lajoie

Giant en procès après la mort d'une géologue

La mine tente d'annuler les plaintes

Après deux jours de débat, le procès contre la mine Royal Oak et son gérant Mike Werner, a été repoussé jusqu'au 16 août. Le procès, qui devait commencer en février, avait déjà été reporté à cette semaine.

Une géologue du siège social de Royal Oak à Vancouver avait trouvé la mort le 23 juillet 1991 alors qu'elle effectuait une visite de la mine en compagnie de six autres personnes. Mme Toni Borschneck avait été assommée par une grosse roche qui s'était détachée de la paroi. M.Walter Skelly, alors inspecteur des mines, avait déclaré à M. John Quirke, sous-ministre de la sécurité, que l'enquête n'avait pas fourni de preuves suffisantes pour déposer plainte.

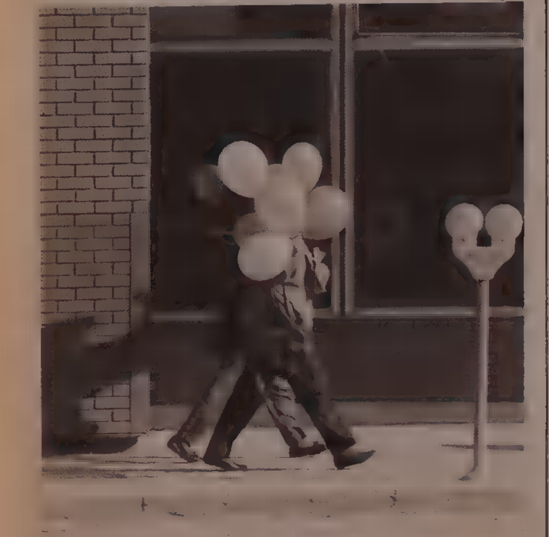
Or, quelques mois plus tard, M. Dave Turner, successeur de M.Skelly, avait réouvert le dossier et poursuivi l'enquête. Ses conclusions l'avaient amené à déposer plainte contre Royal Oak et M. Werner le 22 juillet 1992, un jour avant la date limite. Lundi 3 et mardi 4 mai, les avocats de Royal Oak ont tenté d'annuler les plaintes en cour territoriale en évoquant des arguments très techniques. Ils ont déclaré par ailleurs que l'accusation portée contre leur client n'était pas fondée et malveillante et que c'était un abus de procédure.

Mardi matin, le juge Robert Halifax a déclaré que le procès pourrait se dérouler, mais qu'au moins trois semaines seraient nécessaires avant de rendre le jugement.

Les plaintes ont été déposées sous couvert de la loi territoriale sur la sécurité dans les mines, mais sont menées par les procureurs de la Couronne selon un accord entre les deux gouvernements.

Si Royal Oak ou M. Werner sont reconnus coupables, ils risquent une amende maximum de 10 000 dollars sur chaque infraction. Ils ont plaidé non-coupable en septembre dernier.

Karen Lajoie



Nouvelle tactique de camouflage urbain.

Jour de deuil dans les T.N.-O.

Les mineurs à l'honneur

Le mercredi 28 avril était une journée ensoleillée à Yellowknife. Mais dans la foule rassemblée devant le monument dédié aux mineurs tués au travail, les visages étaient sombres.

Aux côtés des fonctionnaires présents à la cérémonie, de nombreux mineurs à la carrure impressionnante, habillés de jeans et de blousons de baseball s'étaient déplacés pour rendre hommage à leurs collègues. La soeur d'un mineur tué à Treminco et la femme d'un autre tué dans l'explosion à Giant se tenaient un peu à l'écart. Toutes ces personnes avaient un point en commun, la perte d'un être cher dans une mine des T.N.-O.

Le jour de deuil pour les travailleurs des T.N.-O., qui a attiré 110 personnes cette année à Yellowknife, est observé tous les ans depuis 1987 pour présenter les hommages des citoyens aux familles des victimes. Depuis la première cérémonie, 46 personnes ont perdu la vie dans les mines au nord du soixantième parallèle et 82 victimes ont été recensées depuis 1946.

La mort des neufs mineurs lors de l'explosion à Giant en septembre dernier a inspiré la création du monument commémoratif au sculpteur François Thibeault. Celui-ci avait précisé que son oeuvre était dédiée à tous ceux qui avaient perdu la vie dans les mines. Mais son projet avait provoqué une vive controverse l'année dernière.

Tous les conflits avaient cependant été oubliés le temps de la cérémonie. Pendant 20 minutes, mineurs grévistes et non grévistes se sont retrouvés pour exprimer leur peine. Seul le président de la fédération des travailleurs des T.N.-O., M. Jim Evoy, a pris la parole durant la cérémonie. Le maire de Yellowknife, Mme Pat McMahon et l'évêque Denis Croteau occupaient des places d'honneur.

M. Evoy a lu une lettre écrite par M. Ron Celej, un mineur qui a été victime d'un très grave accident de travail en 1991. «Dans le nord, les accidents de travail touchent tout le monde. Mes pensées vont aujourd'hui à tous ceux touchés par un accident et à tous ceux qui ont perdu quelqu'un de leur famille dans les mines.»



M. Jim Evoy a lu une lettre écrite par Ron Celej, un mineur qui a été victime d'un très grave accident en 1991.

M. Evoy a ensuite lu les noms de toutes les personnes mortes depuis 1946 dans les mines. Certaines sont aujourd'hui fermées: Port Radium, Tundra, Pine Point, Discovery, El Dorado, Cantongue, Terra. D'autres toujours en activité, continuent à extraire de l'or et des métaux précieux, parfois au prix de la vie de leurs employés: Giant, Con, Nanisivik, Polaris, Treminco, Lupin. Avant la cérémonie, Mme Sally Curnow a déposé une rose sur le monument, en mémoire de son frère, Ian, mort à Treminco en 1990. Aucune plainte n'a été déposée après l'enquête, mais pour Mme Curnow, la mort de son frère est due à la négligence. L'oxygène qu'il respirait avait été involontairement remplacé par de l'air toxique. «Je suis toujours très en colère. Quelqu'un a tué mon frère, mais personne n'a payé pour sa mort». Un peu plus loin, Mme Judith Pandev, veuve depuis l'explosion en septembre, est restée à l'écart pendant toute la durée de la cérémonie. Puis, quand les gens ont commencé à partir, elle est venue déposer des fleurs sur le monument, en mémoire de son deuxième mari Joseph, mort dans la mine comme le premier. Mme Pandev est la seule veuve à être restée à Yellowknife après le drame. Elle n'avait aucun commentaire à faire aux media. «Pas aujourd'hui. Je voudrais rester seule avec mes enfants». Pour M. Evoy, un jour comme celui-ci était important pour tous. «De nombreux mineurs présents aujourd'hui, qui n'avaient pas pu assister à la messe en octobre, ont eu l'occasion d'exprimer pour la première fois leurs sentiments après le drame à Giant. Plusieurs d'entre eux ont été qualifiés d'assassins à la suite de l'explosion, mais ils avaient des amis parmi les victimes».

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

C'est l'heure des choix pour le gouvernement fédéral

Quelles seront les priorités ?

Le dernier budget du ministre des Finances Don Mazankowski prévoit un avenir gris pour bien des groupes d'intérêt au Canada. En plus des coupures actuelles de 10% pour 1993 et 1994, il prévoit une augmentation de ces coupures de l'ordre de 15% en 1995 puis 20% en 1996.

Avec toute la limpidité qui caractérise nos institutions fédérales, un débat a lieu afin de déterminer la méthode de calcul de ces coupures. Deux philosophies s'affrontent : celle du "plus" et celle du "encore plus" !

Le niveau d'endettement du peuple canadien a atteint un niveau si exorbitant que le gouvernement n'a pas le choix; il doit réduire son déficit. Les questions qui se posent sont les suivantes : quelles priorités guident le gouvernement fédéral dans son processus de réduction du déficit ? Quelles sont les lignes directrices qui aideront les hauts fonctionnaires à mettre en application ces coupures? Quelle est leur marge discrétionnaire ?

Ces questions sont importantes car elles soulèvent la problématique des cas particuliers. En effet, l'application d'un plan d'ensemble sans discrimination et sans évaluation préalable des impacts possibles sur chacun des organismes concernés peut avoir des conséquences désastreuses.

L'argumentation de la Fédération franco-ténoise auprès du Secrétariat d'État du Canada illustre ces craintes.

La FFT est un jeune organisme créé il y a moins de 15 ans. Ses bases sont encore fragiles et ses structures sont en pleine période d'ajustement. En fait, pour utiliser une image simple, la FFT est en période de croissance. Malgré tout, cet organisme fait preuve de beaucoup de maturité et de retenue dans ses revendications auprès du SEC.

Son message est simple : «Ce n'est pas le moment propice pour nous demander de saborder nos efforts de consolidation. Si le gouvernement persévère dans l'application de ses coupures, sans distinction aucune, c'est à la pièce qu'il se débarrasse de la francophonie ténoise».

C'est tout le temps et les énergies investis par les bénévoles au cours des dernières années qui sont remis en question. Ce sont les 16 000 heures bénévoles annuelles qui seront balayées du revers de la main. Travail bénévole qui est d'ailleurs dévoué à promouvoir et mettre en action un idéal canadien, une vision nationale de bilinguisme.

Étant encore jeune, la FFT n'a pas encore développé les instruments nécessaires pour assurer son autonomie financière. En fait, le seul organisme franco-ténois qui est en mesure de s'adapter en partie à cette situation, c'est le journal *L'Aquilon*. C'est même l'un des espoirs de la francophonie ténoise dans sa poursuite d'autofinancement. Il ne faut pas croire cependant que *L'Aquilon* est déjà en mesure d'aider la FFT car le journal n'est pas encore entièrement autofinancé.

À défaut d'un engagement formel du gouvernement fédéral pour continuer de soutenir les efforts de consolidation de la francophonie ténoise, il ne reste qu'un seul espoir réel : les élections.

Il faut espérer qu'après les élections, le gouvernement se donnera plus de temps pour «penser» ses orientations globales.

Alain Bessette



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice: Pascale Labé
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158







Échos des T.N.-O.

Silas Arngna'naaq en cour territoriale le 18 mai

Un mandat d'arrestation contre le député de Kivallivik, M. Silas Arngna'naaq, a été annulé cette semaine. Son avocate, Mme Sue Cooper, a déclaré au juge que son client ne s'était pas présenté à la cour le 27 avril car elle avait commis une erreur dans les dates.

M. Arngna'naaq avait été arrêté à Yellowknife au mois de mars pour conduite en état d'ébriété.

Il comparaîtra devant la cour le 18 mai.

KL

La société canadienne du cancer a récolté 38 000 dollars

La société canadienne du cancer, qui a récupéré à ce jour 90% des fonds récoltés, comptabilise 38 000 dollars après un mois de porte-à-porte. Plus de12 000 dollars, issus de la vente de jonquilles, ont été récupérés dans 12 communautés. «Les gens des petites communautés les achètent volontiers, car c'est le seul moment de l'année où ils peuvent trouver des fleurs.»

L'objectif était de 50 000 dollars, mais la directrice de la société à Yellowknife a affirmé que cette somme serait réunie avant le mois d'octobre.

«Vue la mauvaise santé de l'économie à Yellowknife, nous avons été agréablement surpris par l'importance des dons faits à notre société, a déclaré Mme Kathy Roycroft. D'après mon expérience, il faut aussi compter sur l'argent que certaines personnes enverront plus tard».

KL



Vue aérienne de l'Avenue Franklin, à Yellowknife.



Tactique de camouflage naturel. Lorsque le galopède perd son blanc plumage et vire au brun, le printemps n'est pas loin.



APPEL D'OFFRES

Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Nouvelles installations d'entreposage de carburants

Nouvelles installations d'entreposage de carburants à Snare Lake, y compris l'approvisionnement de gravier, le compactage et l'amélioration du site, la préfabrication de cinq réservoirs horizontaux de 94 m³ à berme intégrée, montés sur une plate-forme amovible (pour l'essence et 3 pour l'huile à chauffage P-50), la construction de caissons distributeurs, d'un abri et d'une clôture, la peinture, les travaux d'électricité et de mécanique.
– Snare Lake, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir à l'agente de contrats, a/s du sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice YK Centre) avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 4 juin 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 4 mai 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution précisée dans les documents.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : sur l'appel d'offres — Sula Zagorac, agente de contrats
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél : (403) 873-7324

Renseignements : techniques — Larrie Roosdahl
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (403) 873-7840
ou
Brian George
A.D. Williams Engineering Ltd.
Tél. : (403) 873-2395



Transports Canada **Aéroports** — Transport Canada **Airports**

APPEL D'OFFRES

Les SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services énumérés ci-dessous, doivent être adressés à Transport Canada, spécialiste régional, service des contrats, 12e étage, zone 1, Place Canada, 1100, 9700, ave. Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E6, identifiés avec le nom du projet et son numéro, seront reçues jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date mentionnées. Téléphone : (403) 495-3932 ou télécopieur (403) 495-5446.

No du dossier: SV4002

Projet: Remettre à neuf les logements de l'aéroport - Cambridge Bay, T.N.-O.

Date limite : le 12 mai 1993 — **Dépôt :** 50 $

Renseignements sur l'offre : Don Camire, agent des contrats (403) 495-6114

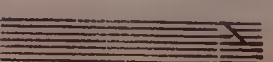
On peut consulter le dossier de soumission aux bureaux de

l'Association de la construction d'Edmonton
10215 - 176ᵉ rue
Edmonton, Alberta
T5L 4J8

l'Association de la construction d'Edmonton
8711A - 50ᵉ rue
Edmonton, Alberta
T6B 1E7

l'Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest
#201, 4817-49ᵉ rue, Yellowknife, T.N.-O.
X1A 3S7.

POUR ÊTRE CONSIDÉREE, chacune des soumissions doit être présentée sur les formulaires fournis par le ministère et doit être accompagnée des spécifications de sécurité décrites dans le document d'appel d'offre. Les soumissions doivent être soumises dans les enveloppes fournies. Les dépôts pour les documents de soumission seront remboursés sur réception des documents en bon état à l'intérieur d'une période d'un mois suivant l'ouverture de l'appel d'offre.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



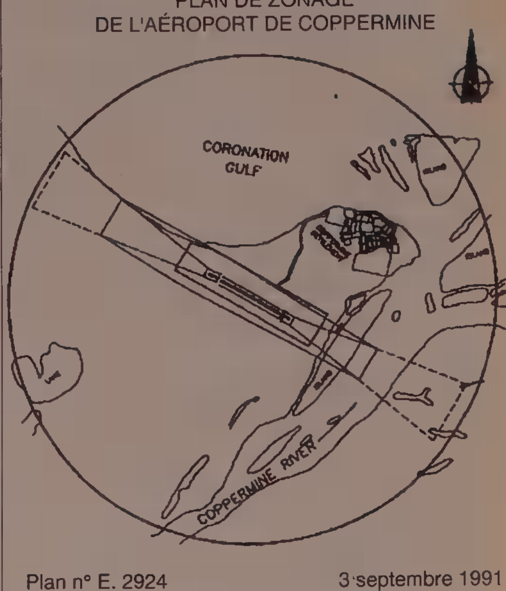
Transport Canada **Aviation** — Transports Canada **Aviation**

Avis au public

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur Général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Coppermine.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les personnes intéressées peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :
Transports canada
Services du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5
[redacted] sont priés d'y citer le nom du journal et [redacted] date de publication du présent avis.



RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE COPPERMINE
TITRE ABRÉGÉ

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine

DÉFINITION

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport de Coppermine situé à proximité de Coppermine, dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» Partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage [redacted] l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la Partie IV de l'annexe; (strip)

«point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la Partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la Partie II de l'annexe; (approach surfaces)

«surface de transition» Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la Partier V de l'annexe; (transitional surfaces)

«surface extérieure» Plan imaginaire situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la Partie III de lannexe. (outer surface)

(2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 11,9 au-dessus du niveau de la mer.

APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique aux terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la Partie VI de l'annexe.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou objet existant, dont le sommet serait plus élevé que
a) les surfaces d'approche;
b) la surface extérieure;
c) les surfaces de transition.

ANNEXE
(Aritcles 2 et 3)

PARTIE I
Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un point situé sur l'axe de la piste 121-301 à 762 m du seuil de la piste 301.

PARTIE II
Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans attenants à chacune des extrémités de la bande associés à la piste 121-301 et sont décrites comme suit :
a) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 121 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m, dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande;
b) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 301 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m, dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 m au-dessus du sol lorsque le plan décrit ci-dessus est à moins de [redacted] m au-dessus de la surface du sol.

PARTIE IV
Description de la bande

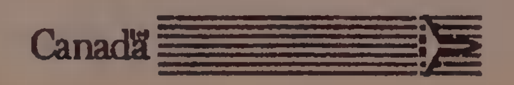
La bande associée à la piste 121-301 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est une bande d'une largeur de 150 m, soit 75 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 644 m.

PARTIE V
Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans inclinés à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

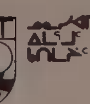
PARTIE VI
Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement qui figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, snt marquées par un cercle ayant un rayon de 4 000 m et comme centre le point de repère de l'aéroport.



AVIS PUBLICS, APPELS D'OFFRE, DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD



Avis d'audience publique

En vertu de l'article 17 (1) de la Loi sur les eaux internes du Nord, une audience publique a été organisée concernant la demande de renouvellement de la licence suivante :

DÉTENTEUR DE LICENCE :	Hameau de Baker Lake
NUMÉRO :	N6L4-1191
TYPE DE LICENCE :	Municipal
BUT :	Utiliser l'eau et disposer des déchets
L'AUDIENCE :	le 25 mai 1993 à 19h au Centre communautaire de Baker Lake

ET

DÉTENTEUR DE LICENCE :	Hameau de Rankin Inlet
NUMÉRO :	N6L4-0779
TYPE DE LICENCE :	Municipal
BUT :	Utiliser l'eau et disposer des déchets
L'AUDIENCE :	le 26 mai 1993 à 19h au Salon A de l'hôtel Siniktarvik
NOTE :	Lors de l'audience, la Commission peut reviser toutes dispositions du présent permis.

Les interventions doivent parvenir à la Commission avant 16h, le 14 mai 1993.

Les personnes intéressées peuvent consulter la demande aux bureaux de la Commission (adresse ci-bas) au bureaux de hameau de Baker Lake et Rankin Inlet ou en communiquant avec l'adjointe administrative de la Commission, Mme Pam Le Mouel, pour obtenir des informations.

9e étage, édifice Precambrian
C.P. 1500
Yellowknife, NT X1A 2R3
Tél: (403) 920-8191, Télécopieur : (403) 873-9572

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Agrandissement des installations d'entreposage de carburants

Agrandissement des installations d'entreposage de carburants en vrac et amélioration des installations aéroportuaires. Agrandissement des installations d'entreposage des carburants du GTNO, y compris l'agrandissement et l'amélioration du site, la construction de deux réservoirs de 1900 m³, le déménagement et l'amélioration de quatre réservoirs verticaux et de quatre réservoirs horizontaux, un nouveau bâtiment de distribution, un îlot pour l'essence et un abri, de nouveaux pipelines de réapprovisionnement et l'amélioration des installations aéroportuaires pour le carburant A-1 destiné aux avions.
– Clyde River, T.N.-O. –

Les soumissions doivent parvenir à l'agente de contrats, a/s du sous-ministre, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux public, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice YK Centre) ou au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

14 h, heure de Yellowknife, le 2 juin 1993
16 h, heure d'Iqaluit, le 2 juin 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 6 mai 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnés de la caution précisée dans les documents.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements sur l'appel d'offres : Sula Zagorac, agente de contrats
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél : (403) 873-7324

Renseignements techniques : Larrie Roosdahl
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (403) 873-7840
ou
Colin Anderson
Stanley Associates Engineering Ltd.
Tél. : (403) 920-4843



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Services de sécurité

Fournir des services de sécurité dans différents édifices du GTNO
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5013-44ᵉ rue, Yellowknife NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 26 mai 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 3 mai 1993.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : Michael Mann
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7131

URSUS AVIATION LTD.

Avis de demande de service aérien

No. 930518 et 930519
930521 et 930520
930516 et 930517 au rôle
Dossiers No. M4205/U10-4-3
M4205/U10-4-4
M4205/U10-4-5
M4205/U10-3-1
M4205/U10-4-1/3112
M4205/U10-4-2/3112

102643 Aviation Ltd.exerçant son activité sous le nom de Ursus Aviation a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour des licences :

1. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir d'une base située à Fort Good Hope (T.N.-O.) (Rôle n° 93518);
2. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir d'une base située à Wrigley (T.N.-O.) (Rôle n° 93519);
3. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C à partir d'une base située à Fort Franklin (T.N.-O.) (Rôle n° 93521);
4. afin d'exploiter un service intérieur entre points déterminés (classe 3) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A, B et C afin de desservir les points Yellowknife, Wrigley, Norman Wells, Fort Norman et Fort Franklin (T.N.-O.) (Rôle n° 93520);
5. d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe des groupes B et C aux termes de la licence n° 890267 qui autorise un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A à partir d'une base située à Norman Wells (T.N.-O.) (Rôle n° 93516);
6. d'utiliser également des aéronefs à voilure fixe des groupes B et C aux termes de la licence n° 882537 qui autorise un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe A à partir d'une base située à Fort Norman (T.N.-O.) (Rôle n° 93517);

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance des licences de classe 3 et/ou de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports au plus tard le 9 juin 1993. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 3 doit citer le n° au rôle 930520 et toute intervention à l'égard de la proposition des services de classe 4 doit citer les nos aux rôles 930518, 930519, 930521, 930516, 930517.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire devra se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Nancy Hay au (819) 997-6108.

CRTC — Décision — Canada

Décision 93-123. Modification de licence de radio. Différents endroits au pays. APPROUVÉ - Demandes concernant le Site d'antenne, le périmètre de rayonnement et l'emplacement des studios, la Liste de diffusion hebdomadaire et le facteur maximal de répétition, telles que mentionnées en annexe à la décision, à l'exception des quatres demandes suivantes : **Radiomutuel Inc.**, Magog (Qué.) (CIMO-FM); **NewCap Broadcasting Limited**, Camrose (Alb.) (CFCW); **CHUM Limited**, Drumheller (Alb.) (CKDQ); **Radio QX-FM Inc.**, Selkirk (Man.) (CFQX-FM). APPROUVÉ - Suppression des dispositions de la licence de CIMO-FM, CFCW, CKDQ et CFQX-FM concernant l'emplacement des studios. APPROUVÉ - Suppression des exigences contenues dans la Promesse de réalisation de CFQX-FM Selkirk, Partie II, en ce qui a trait au nombre minimal hebdomadaire de pièces musicales distinctes, excluant les reprises de ces pièces, et le nombre maximal de fois qu'un pièce musicale distincte peut être diffusée. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



Construction de Défense Canada

LES SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-dessous seront reçues à l'adresse et l'heure indiqué sur la formule de soumission.

Dossier: NW 263 11 — Cambridge Bay, Cape Parry et Hall Beach, Territoires du Nord-Ouest. Enlèvement d'amiante.

DATE DE FERMETURE: LUNDI 17 mai 1993

DÉPÔT POUR DOCUMENT: 100$

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de Construction Défense Canada, Ottawa, Ont., tél. (613) 998-9549 ou fax (613) 998-1061, sur présentation du dépôt approprié.

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux des Associations de construction, au bureau régional de CDC ainsi qu'au bureau de la fermeture des soumissions dans la région du projet.

Canada



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Logements résidentiels

Cherchons 4 logements de 2 chambres à coucher et 6 logements de 3 chambres à coucher; programme de loyer garanti; logements existants : 5 ans; nouveaux logements : jusqu'à 20 ans.
– Fort Simpson, T.N.-O. –

Il y aura deux rencontres avant soumissions au Nahanni Inn le mercredi 12 mai 1993 à 15 h et à 19 h.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente de contrats, a/s du surintendant régional, Ministère responsable des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre au 2ᵉ étage de l'édifice de l'administration régionale) avant :

15 h 30, heure de Fort Smith, le 31 mai 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 3 mai 1993.

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être remises sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Renseignements : Michael Oram
Gouvernement des T.N.-O.
Tél. : (403) 873-7507
ou
Tony Hartlen
Tél. : (403) 872-7305

Budget fédéral

Et le spectacle continue

Le budget présenté par le ministre des Finances Don Mazankowski est, encore une fois, un budget politique, un budget de compromis où l'on continue de prescrire des aspirines pour guérir une tumeur. Le gouvernement fait face au dilemme suivant, dont il est responsable:

-Pour véritablement stimuler l'économie, le gouvernement aurait été obligé de se lancer dans des mégaprojets, réduire les taxes et peut-être couper la TPS en deux. Toutefois, une telle mesure aurait pu énerver la communauté internationale de sorte que notre bon gouvernement conservateur, bien conseillé par la Banque royale, a décidé de ne rien faire pour relancer l'économie.

-En revanche, si on veut plaire au Fonds monétaire international (FMI), il faut réduire, et réduire, et encore réduire les dépenses.

Face à ce dilemme, le gouvernement fédéral a décidé d'adopter les inactions suivantes:

1) On ne fera rien pour les quelques 1,5 million de chômeurs. Réalise-t-on que si la moitié de ces chômeurs étaient sur le marché du travail, l'économie aurait pu s'enrichir de plus de 25 milliards de dollars? Non, on préfère continuer à débourser des milliards en assurance-chômage.

2) On ne fera rien pour stimuler le secteur de la construction. Certes, il y a un léger pas en avant en autorisant l'utilisation des REER (un peu plus d'un milliard de dollars) pour l'achat d'une maison, mais cet effort est loin de satisfaire les besoins présents.

3) On ne fera rien pour doter le pays d'une structure industrielle compétitive.

Ce budget pèche essentiellement par l'absence d'action, par la timidité des mesures et par une pauvreté intellectuelle qui est presque devenue une marque de commerce au Ministère des Finances.

Commentaire sur le budget fédéral

Établir un budget n'est pas un «exercice comptable» mais plutôt un «plan d'action» pour résoudre les problèmes économiques auxquels le pays fait face. Cela exige une «vision» des choses. Et il y a une différence entre une «vision économique» et un conte d'Alice au pays des merveilles!

En effet pour la période de 1995 à 1998, le gouvernement projette une croissance économique moyenne de 4,25%, une baisse du taux de chômage à 7,5 pour cent et une inflation annuelle de 1,5%.

Il est très facile de faire des prévisions optimistes. Mais établissons auparavant certains faits:

-Il est possible que l'économie en 1993 croît à un rythme de 3%. Mais il s'agirait d'une «illusion statistique». Pourquoi? Parce que jusqu'en 1992, l'économie canadienne n'a presque pas connu de croissance. Une croissance de 3% ne suffirait donc pas pour remettre au travail les chômeurs.

-Une baisse du taux de chômage à 7,5%, cela signifie la création de 400 000 emplois par année! Rappelons que durant la période 1985-1990, en pleine prospérité économique, les conservateurs n'ont créé en moyenne que 175 000 emplois par année. Durant cette période, la croissance moyenne réelle du PIB (le produit intérieur brut) était de presque 3% par année. On ne peut donc pas espérer créer 400 000 emplois avec un PIB accru de 3%.

-Enfin, on ne peut espérer maintenir l'inflation à 1,5% par année si la croissance économique est de plus de 4 %. Il s'agit d'un mariage qui est voué à l'échec.

Ce budget n'a rien fait pour régler les problèmes qui affectent notre économie. Le seul mérite de ce budget, c'est le ton optimiste qui s'en dégage. L'illusionniste David Copperfield aurait fait un aussi bon travail. Peut-être le ministre des Finances devrait-il retenir ses services? Au moins, on saurait qu'il s'agit d'un spectacle.

Antoine Zalatan

Politique de rapprochement

La FCFA tend la main au gouvernement québécois

Québec (APF)- La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), dont la relation avec le gouvernement québécois est plutôt tendue, souhaite un rapprochement entre les deux parties et, dans cette optique, elle a déposé à Québec un document intitulé : «La francophonie canadienne : un espace à reconnaître».

La politique de rapprochement propose huit axes de collaboration qui vont de la sensibilisation de la population québécoise à la réalité des communautés francophone jusqu'à l'organisation politique des rapports entre le Québec et les communautés francophones et acadienne, en passant par l'accessibilité de certains programmes québécois et la réforme de la politique québécoise sur la francophonie du Canada présentement en vigueur.

Le maintien des programmes d'aide financière, le développement de partenariats et l'accès aux échanges québécois, dans le cadre de la francophonie internationale, figurent également au nombre des préoccupations de la FCFA.

Le président de la FCFA, Raymond Bisson, affirme que le moment est propice pour une tentative de rapprochement entre son organisme et le gouvernement québécois. «Il s'est produit des changements au Québec et nos revendications sont désormais mieux comprises, a-t-il déclaré. Nous voulons renouer des liens qui ont été refermés au cours des années, et nous souhaitons aller au-delà du discours politique». Pour appuyer son propos, M. Bisson mentionne que son organisme a tâté le pouls de politiciens et de fonctionnaires québécois, et que l'accueil fut assez favorable.

«Nous ne sommes pas à genoux»

Le directeur général de l'organisme, Marc Godbout, abonde dans le même sens. «Dans le cadre de la mondialisation des marchés, le Québec doit resserrer ses liens, et ça doit commencer chez nous». En dévoilant les grandes lignes de sa politique de rapprochement, la FCFA désire que le gouvernement québécois instaure une politique globale comprenant des axes précis de développement.

Marc Godbout espère qu'un comité paritaire verra le jour dans les prochains mois afin de rétablir le dialogue. «Nous voulons faire partie d'ententes tripartites incluant le Québec, les provinces et les communautés francophones et acadienne. Dans le domaine de l'éducation, il est inconcevable que le Québec pense d'abord aux anglophones en mettant sur pied des programmes d'immersion qui ne s'adressent aucunement aux communautés francophones», a déclaré Marc Godbout à titre d'exemple.

Toujours selon M. Godbout, il est insensé d'établir un parallèle entre le sort réservé aux anglophones du Québec et l'avenir des francophones du Canada. Le directeur général de la FCFA ne désapprouve pas la décision du Québec d'apporter des modifications à la Loi 178 portant sur l'affichage commercial. «Le Québec doit développer un contrat social avec les anglophones et le résultat de ces tractations n'aura pas d'incidence sur les communautés francophones», prétend-t-il.

Finalement, le directeur général de la FCFA soutient que son organisme ne demande pas la charité au Québec, mais veut créer une relation de partenariat et d'entraide. «Nous ne sommes pas à genoux devant le gouvernement québécois», a conclu M. Godbout.

Richard Boutin

Après s'être fait traiter de «fucking frog» (sic)

Un militaire attend que justice soit faite

Ottawa (APF)- En 1989, Bernard LeBlanc était technicien en moteurs d'avion à la base militaire d'Uplands dans la région d'Ottawa.

Entre 1989 et 1991, lui et des collègues de travail se sont faits régulièrement traiter de «fucking frog» (sic) par leur superviseur anglophone, un sergent. Un jour, le 24 juin 1991, fête de la Saint-Jean Baptiste, Bernard LeBlanc en a eu assez et a porté plainte au commissaire aux langues officielles.

Quand le Commissariat aux langues officielles reçoit une plainte d'un citoyen, il tente habituellement de régler le cas dans un délai de trois mois. Parfois, le plaignant doit attendre six mois, voire plus. Parfois aussi, une plainte n'est jamais résolue à la satisfaction des deux parties en cause.

M. LeBlanc est dans la catégorie des «cas difficiles». Il attend depuis le 24 juin 1991 que le Commissariat aux langues officielles et les Forces armées canadiennes trouvent un terrain d'entente.

Dans ce cas-ci, les fonctionnaires du Commissariat aux langues officielles n'ont pas été assez rapides sur la gâchette. M. LeBlanc a quitté l'armée le 1er septembre 1992 après avoir passé 20 ans «dans les Forces», parce que son environnement de travail était pourri et qu'il ne pouvait pas travailler l'esprit en paix. Il avait osé porter plainte contre son sergent. «C'était difficile de vivre dans des conditions semblables», se contente-t-il de dire. Il attend toujours que justice soit faite.

«C'est très décevant, mais c'est une bataille que je mène. Je pense à mes anciens collègues de travail qui se sont faits écoeurer», a expliqué à l'APF M. LeBlanc, qui était présent lors de la dernière réunion du comité des langues officielles.

Bernard LeBlanc n'est pas un héros de la Bosnie ou de la guerre du Golfe. Il ne s'est pas battu contre Saddam, ni contre les seigneurs de la guerre en Somalie. M. LeBlanc se bat contre le ministère de la Défense nationale.

Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, déposera un rapport final dans quelques semaines.

Et qu'est-il advenu du sergent? Il a, depuis, reçu une promotion.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 18, vendredi 14 mai 1993



Alain Bessette

Le fédéral se retireradu programme de construction de logement social

Les coupures frapperont les plus défavorisés

Le ministre territorial du Logement, M. Don Morin, ■ réagit vivement contre la décision du gouvernement fédéral de se retirer du programme conjoint financant la construction de nouvelles unités de logements sociaux.

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de se retirer complètement du programme de construction de logements sociaux dans le Nord dès 1994. Depuis déjà deux ans, sa contribution est passée de 43,4 à 11,7 millions de dollars annuellement. En 1994, le gouvernement n'investira plus rien dans ce programme. Par contre, la Société canadienne d'hypothèque et de logement continuera de soutenir financièrement le maintien du niveau actuel de logements sociaux.

«Le retrait d'Ottawa aura un effet dévastateur dans les Territoires alors que plus de 3 500 familles sont encore sans logements adéquats à un prix abordable, explique Don Morin. C'est comme mettre du sel sur une plaie ouverte».

Cette décision est en contradiction directe avec une décision du Comité permanent des affaires autochtones. En 1992, ce comité de la Chambre des Communes recommandait : «Afin d'éviter le pire, le gouvernement fédéral devrait ramener sa contribution [relative à la construction de logements, NDLR] au niveau de 1991 pour les Territoires du Nord-Ouest».

Selon le ministre Morin, le gouvernement fédéral a une obligation morale face aux autochtones du Nord au regard du logement. Il rappelle que ce sont les politiques du fédéral à l'époque, notamment les obligations liées à l'éducation, qui ont incité les autochtones à abandonner leur mode de vie nomade pour se regrouper dans des communautés sédentaires.

De plus, le ministre Morin prévoit que ce retrait aura des impacts importants sur les revendications territoriales autochtones. «Le fédéral a dit aux groupes autochtones lors des revendications territoriales : Ne vous inquiétez pas pour les programmes du fédéral! Le jour suivant, il coupe ces programmes». Selon le ministre Morin, le message du fédéral aux groupes autochtones est clair : «L'argent pour la construction de nouveaux logements viendra des ententes territoriales».

Stratégie

Aucune stratégie pour contrer cette décision du fédéral n'a encore été décidée. La première ministre Nellie Cournoyae a cependant demandé de rencontrer le Premier ministre Mulroney pour discuter des conséquences sérieuses de l'abandon du soutien fédéral en matière de logement et pour souligner la

Suite en page 2
Logement social

Négociations bloquées à la mine Nerco Con

Les parties font appel à un conciliateur

Ils étaient assis autour de la table de négociations depuis le 25 février pour renégocier la convention collective signée il y ■ trois ans qui expirait le 30 avril.

Mais les travailleurs syndiqués du local 802 de des métallos unis d'Amérique (United Steelworkers' of America) n'ont pu s'entendre avec la compagnie Nerco Inc., si bien qu'il a fallu faire appel à un conciliateur.

Le 28 avril, la compagnie proposait un certain nombre de mesures dont l'une d'elles semble avoir particulièrement bloqué les négociations : réduction des paies de vacances et des bénéfices (avantages en nature : billets de transport, huile de chauffage, etc...).

Le 30 avril, le syndicat a fait une autre offre. «De notre côté, expliquait récemment Fernand Denault, président du local 802, nous étions prêts à n'accepter aucune augmentation de salaire ni des bénéfices». Le 2 mai, le syndicat décidait de ne faire aucune concession face aux propositions de la compagnie.

Au chapitre des inquiétudes du syndicat, la sécurité au travail : «Nous voudrions que les travailleurs puissent participer aux enquêtes», explique Fernand Denault. Or sur ce point Nerco Inc. n'est pas d'accord.

Autre question : l'ancienneté. «On veut protéger notre travail, on veut davantage de formation pour les plus anciens. Ce qui se passe c'est qu'on forme les nouveaux employés et on laisse aller les plus anciens», ajoute Fernand Denault. Le président de l'union souhaite aussi que l'on donne davantage de préférence aux résidents du Nord et qu'on les forme plutôt que de faire venir du monde du sud.

Sur la question de l'aménagement du temps de travail, la compagnie semble vouloir modifier la semaine de travail, de sorte que les jours de repos ne seraient plus nécessairement le samedi et le dimanche comme c'est le cas actuellement. «On cherche aussi à améliorer notre fonds de pension, basé sur 30 ans. On veut le ramener à 25 ans».

Enfin Fernand Denault s'étonne que depuis le début des négociations, la compagnie annonce une augmentation des coûts de production pour une once d'or, qui dépasseraient le prix de l'or. Or, «les coûts étaient jusque là assez stables, précise Fernand Denault. Notre crédibilité en souffre».

Certaines personnes faisaient remarquer que les propositions de la compagnie ressemblent à s'y méprendre à celles de Giant, rejetées l'an passé par Casaw.

Interrogé sur cette question, Fernand Denault a déclaré : «C'est une remarque que je pense juste». Reste à attendre la venue du conciliateur et la reprise des discussions.

Emmanuel Carcano



Alain Bessette

Précipitations records à Yellowknife. Il est tombé 40 mm de pluie et de neige samedi et dimanche derniers.

SOMMAIRE

Les Franco-Pages sont en dernière page

Informations territoriales 2
Échos des T.N.-O. 3
Éditorial : Le fédéral ne rigole plus 4
Chronique politique 4
France Benoit, juge de paix 7

Nunavut
voir en page 5

Les coupures frappent les plus défavorisés

Suite de la page 1

situation particulière des T.N.-O.

De plus, Don Morin a informé le Comité législatif du logement social sur les nouveaux développements et a également contacté les différentes associations de logement, les conseils de bandes, les organisations métis, les gouvernements municipaux ainsi que tous les députés fédéraux du Nord.

Selon le ministre Morin, les groupes autochtones auront un rôle important à jouer dans ce dossier en raison de l'obligation morale du gouvernement fédéral face aux autochtones mais aussi en raison de l'implication de ces coupures sur les revendications territoriales.

Il rappelle que les organisations autochtones n'ont jamais approuvé le transfert de pouvoir du fédéral vers le gouvernement territorial.

Alain Bessette

Le logement dans les T.N.-O.

Une situation dramatique

Alors que le gouvernement fédéral annonce son intention de se retirer du programme de construction de nouveaux logements sociaux, la situation dans le Nord est désastreuse.

La Première ministre Cournoyae entend rencontrer M. Mulroney pour lui faire part de la situation particulière du Nord au regard de la situation du logement social.

Voici quelques chiffres qui sont éloquents :

- Le gouvernement des T.N.-O. dépense environ 8% de son budget total dans l'hébergement alors que les provinces canadiennes n'y investissent que moins de 1%.

- La construction d'un logement dans le Nord coûte trois fois plus cher qu'ailleurs au Canada. Pour leur part, les coûts d'entretien sont cinq fois plus dispendieux que dans le Sud.

- Dans les T.N.-O., près de 41 % des enfants de moins de 12 ans vivent dans des logements surpeuplés, affectant leur performance scolaire, leur santé, leur développement social et leur bien-être.

- 98 % des personnes vivant dans des logements sociaux sont d'origine autochtones.

- Le taux d'augmentation de la population dans les T.N.-O. est trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

- La plupart des communautés du Nord sont presque totalement dépendantes du gouvernement en matière de logement (dans 20 communautés, le gouvernement assure 90% des logements alors qu'au niveau national le gouvernement ne contribue que pour 2% à 3% des logements).

- En excluant le Yukon et les T.N.-O., 12 % des foyers canadiens sont en besoin d'hébergement de base alors que cette moyenne est de 25 % dans les T.N.-O. 10% de la population cannadienne en situation précaire vit dans des conditions de surpopulation contre 62% dans les Territoires. Enfin, 20% de cette même population vit dans des conditions déplorables, contre 51% dans les T.N.-O.

Résultat des audiences du CCRT

Qui sont les gagnants ?

Le Conseil canadien des relations du travail (CCRT) a rendu sa décision à la suite des audiences tenues sur la demande d'accréditation à la mine Giant de Yellowknife.

Qui a gagné la bataille après la décision du Conseil Canadien des Relations du Travail ? Cette question reste sans réponse pour les travailleurs de remplacement de la mine Giant et les membres du syndicat actuellement en grève contre le propriétaire de la mine Royal Oak. Chaque partie peut se considérer gagnante, mais la décision du Conseil est compliquée et en contradiction avec d'autres décisions prises cette année.

Les travailleurs de remplacement de la mine ont fait une demande d'accréditation au Conseil le 13 janvier 1993 pour créer un nouveau syndicat. Le syndicat en grève, CASAW, directement mis en cause, s'est opposé à cette demande. Selon lui, la nouvelle association est dominée par l'employeur au point que son aptitude à représenter les employés dans le cadre des négociations collectives est gravement compromise. Le Conseil s'est déplacé le 9 mars à Yellowknife pour une session de trois jours, pendant laquelle plusieurs témoins ont été entendus.

Après avoir examiné tous les éléments du dossier, le Conseil a conclu qu'une telle domination ne pouvait être prouvée selon le Code du Travail du Canada.

Sur décision du Conseil, tous les mineurs, grévistes et travailleurs de remplacement, sont désormais membres du CASAW. Les mineurs qui étaient syndiqués avant la grève bénéficieront de l'ancienneté pour le choix des postes à la fin de la grève.

De plus, les employés qui ont été congédiés et dont la situation n'est pas encore réglée, ont pu participer au vote à la fin des discussions. Selon le Conseil, la demande des travailleurs de remplacement «n'avait pas l'appui de la majorité et a été rejetée».

D'autres décisions prises par le Conseil stipulaient qu'après le début d'une grève, les inscriptions sur les listes syndicales étaient bloquées. La décision prise dans le cas de Giant semble contraire aux convictions du Conseil, mais celui-ci a expliqué qu'il avait changé d'avis.

Un vote sera également nécessaire pour déterminer quel sera le syndicat de Royal Oak. Aucune date n'a encore été fixée.

En attendant, les mineurs grévistes, qui n'ont habituellement pas droit au chômage, pourront le toucher, Royal Oak ayant déclaré à la presse qu'elle fonctionnait à 85 % de ses capacités. 75 mineurs grévistes pourront ainsi bénéficier du chômage. La décision est rétroactive pour la période suivant le 30 juin dernier.

Karen Lajoie

Échos des T.N.-O.

Un homme d'affaires de Cambridge Bay

Kelvin Ng sera le nouveau député du Kitikmeot

M. Kelvin Ng a remporté 43% des voix lors de l'élection partielle du Kitikmeot le 10 mai. Il remplacera Ernie Bernhardt à son poste de député.

M. Ng, qui avait perdu par 50 voix l'élection générale face à M. Bernhardt en 1991, s'est déclaré heureux de sa victoire lundi. Il a remporté 436 voix, presque deux fois plus que son plus proche adversaire, M. Bill Adamache, le maire de Coppermine, qui en a remporté 240. Cinq candidats s'étaient présentés pour cette élection.

Le poste s'était libéré lorsque M. Bernhardt avait donné sa démission après plusieurs mois de controverse à l'Assemblée législative. En 1992, M. Bernhardt avait été accusé d'une agression contre sa femme. Des leaders de la communauté avaient exigé que le député quitte son poste afin de servir d'exemple à la population. M. Bernhardt souhaitait présenter à nouveau sa candidature mais il n'avait pu obtenir à temps ses papiers. L'ancien député est actuellement en prison à Yellowknife.

Lors de l'élection partielle, 81% des électeurs ont voté dans les collectivités de Cambridge Bay, Holman, Coppermine, Bay Chimo et Bathurst Inlet, ainsi qu'à la mine Lupin et dans les quatre stations du réseau de défense avancée (la ligne DEW).

M. Ng prendra sa place à l'Assemblée législative quand elle se réunira à nouveau le 16 novembre prochain.

Ernie Bernhardt fait appel à la Cour suprême des T.N.-O.

L'ancien député demande un nouveau procès

M. Ernie Bernhardt, ancien député du Kitikmeot, a fait appel à la Cour suprême des T.N.-O. après avoir été condamné en janvier à un mois de prison. M. Bernhardt avait été reconnu coupable d'une agression contre sa femme en mai 1992. Dans le dossier déposé à la Cour, l'avocat de M. Bernhardt, M. John Bayly, explique que son client souhaite être jugé à nouveau, car il n'avait pas d'avocat pendant son procès en janvier dernier. L'avocat qui devait défendre M. Bernhardt avait abandonné son client deux jours avant son procès en prétendant qu'il était impliqué dans un conflit d'intérêt. M. Bayly affirme que, sans avocat ni ajournement du procès, M. Bernhardt était incapable de se défendre.La Cour n'a encore fixé aucune date pour examiner le dossier.

L'imprimerie Canarctic lui demande 50 000$

D.M. Communications pressé par le temps

La maison d'édition D.M. Communications avait jusqu'au vendredi14 mai pour se présenter devant la Cour suprême et prouver son innocence.

L'imprimerie Canarctic, l'un des plus grands créanciers de D.M., lui réclame plus de 50 000 dollars pour des factures impayées. Canarctic affirme avoir imprimé *The Press Independent* depuis le 11 mai 1992 jusqu'au 25 mars 1993 sans jamais avoir été payé.

«D.M. n'a pas répondu à plusieurs demandes de paiement», a indiqué M. Mike Scott, le gérant de Canarctic. La maison d'éditions ne s'est pas manifestée entre le 25 mars et le 4 mai, et n'a pas non plus répondu à la déposition de revendications de M. Scott, déposée au mois de mars.

Le juge Mark de Weerdt a pris la décision le 4 mai de donner encore dix jours à D.M. pour se manifester. Sinon, il rendra un jugement contre la maison d'éditions. Le montant que M. Scott réclame, intérêts compris, est maintenant de 53 994,78 dollars.

Concours d'affiches pour la fête du Canada

Une jeune fille de Fort Smith remporte le prix

Mlle Tanya Green, 10 ans, domiciliée à Fort Smith, est la gagnante du concours d'affiches organisé chaque année par le comité des T.N.-O. de la fête du Canada. Choisie parmi les 400 candidats des Territoires, la jeune fille se rendra à Ottawa pour assister à la fête du Canada en compagnie des onze autres gagnants des provinces et du Yukon.

Le dessin de Tanya Green représentait de nombreuses feuilles d'érable accompagnées de la devise «We have a lot to be thankful for» («Il y a beaucoup de choses pour lesquelles nous devons être reconnaissants»).

Le deuxième prix, récompensé par un chèque de 250 dollars, a été décerné à une équipe de l'école secondaire Inuksuk à Iqaluit. Iola Kootoo, 11 ans, de Lake Harbour, a remporté le troisième prix et 150 dollars.

Karen Lajoie

Le jeune motoneigiste a plaidé coupable en avril

Deux ans de probation pour avoir tué un homme

Selon le juge Brian Bruser, la mort d'un homme à Yellowknife en décembre dernier, provoquée par un jeune motoneigiste qui roulait trop vite, n'était pas un accident. «C'était un crime».

Le juge Bruser a ainsi exprimé son désaccord lors du procès le 6 mai, après avoir écouté la version de l'avocat. Celui-ci avait qualifié d'accident la scène tragique qui s'était déroulée sur le lac Frame le 18 décembre dernier.

Son client, dont l'identité ne peut être dévoilée à cause de son jeune âge, traversait le lac lorsqu'il a heurté M. William Scott Toohey, qui rentrait chez lui après sa journée de travail. M. Toohey, 36 ans, venait d'accepter un poste d'inspecteur du service des incendies pour le gouvernement des T.N.-O.

Il est mort à l'hôpital Stanton quelques heures plus tard. Le jeune, sous le choc, a été retrouvé par la GRC sur le lieu de l'accident. La police a calculé que la motoneige roulait à plus de 80 kilomètres à l'heure lorsqu'elle a heurté M. Toohey. Celui-ci a été projeté à environ dix mètres par le choc. Aucune loi n'existe pour limiter la vitesse sur les lacs à proximité de la ville.

«Il est peut-être temps que les autorités fassent quelque chose. La situation sur le lac Frame est absolument inacceptable, a déclaré le juge lors du procès. Piétons, motoneigistes et familles partagent le lac et tous doivent respecter les droits des autres pour circuler en toute sécurité».

Le juge Bruser a décidé de ne pas envoyer le jeune en prison, en invoquant le fait qu'il était un bon étudiant et qu'il avait une famille stable. Le juge a également constaté que l'adolescent avait beaucoup de remords et qu'il avait collaboré avec la GRC pendant l'enquête. Le jeune accusé avait plaidé coupable le mois dernier. Il passera deux ans en liberté surveillée et devra faire 200 heures de travaux communautaires à Yellowknife. Il a par ailleurs reçu l'interdiction de conduire un véhicule pendant ces deux ans, exception faite pour son travail.

Karen Lajoie

Passation de pouvoirs dans le Nord

Un nouveau général pour les Forces Canadiennes

Le général de brigade R. Duane Daly a été nommé le 6 mai dernier responsable du secteur nord des Forces Canadiennes pour une durée de deux ans.

Avant son arrivée à Yellowknife il y a une semaine, le général Daly était directeur des projets aérospatiaux au siège principal de la Défense nationale. Il remplacera le général de brigade Victor Pergat, qui a quitté son poste pour aller à Ottawa, où il sera directeur-général en ingénierie.

La passation de pouvoirs a eu lieu devant le nouvel édifice du secteur nord. Les gardes canadiens ont participé à la cérémonie, en uniformes rouges et noirs. Cette branche des Forces Canadiennes, regroupant de jeunes autochtones du nord, a fêté son 50ème anniversaire l'année dernière.

Une visite de la nouvelle base militaire, près de l'aéroport de Yellowknife, était également prévue au programme de la cérémonie. Cette base est la première du genre à ouvrir dans les T.N.-O. Trois autres bases doivent être fonctionnelles avant l'été 1994. La base a représenté un investissement de 24 millions de dollars et sera opérationnelle chaque année pendant 35 jours maximum, lors d'exercices militaires regroupant 200 Américains et Canadiens.

Karen Lajoie



ÉDITORIAL

La situation du logement dans les petites communautés nordiques

Le fédéral ne rigole plus

Il est tentant d'écrire encore sur les nouvelles coupures annoncées par le gouvernement fédéral car cette fois, il frappe fort et là où ça fera mal.

D'un autre côté, dehors il fait beau. Le soleil luit de mille feux et nous annonce que l'été est vraiment arrivé. Dans quelques jours, nous pourrons à nouveau profiter de la chaleur croissante et partir à l'aventure dans ces régions sauvages si près de nous. Nous pourrons bientôt retrouver le doux plaisir de coucher à la belle étoile (figure de style car les étoiles ne luisent pas très fort dans le Nord) !

Le printemps, c'est la chaleur mais ce sont aussi tous les gens qui retrouvent leurs vêtements légers, leurs sens qui s'avivent, les petits plaisirs sensuels partagés près d'un feu de camp, à l'ombre des bouleaux en feuilles... oups! Et un petit bébé qui nous arrivera l'an prochain.

Zut ! Ce bébé, il faudra bien le mettre quelque part. Le garde-robe est déjà occupé par les deux petits derniers. On fera de la place. Après tout, un bébé c'est tout petit et ça prend peu d'espace. C'est vrai qu'on est déjà un peu à l'étroit : onze dans un logement de trois chambres à coucher.

Il faudrait faire quelque chose avec la plus grande qui en est déjà à son deuxième enfant. D'autant plus que l'an prochain je ne recevrai plus d'allocation familiale pour elle !

Le plus vieux aussi, il prend beaucoup trop de place dans le salon; à la prochaine incartade, je le fous à la porte... au moins pour quelques semaines. Ça nous permettra de respirer un peu.

Si seulement ils pouvait rapatrier les caméramen de Davis Inlet. Ici aussi on a des problèmes. Par contre, ici, les enfants ne se risqueraient pas en-dessous de la maison, Pépé y vit déjà, c'est plus frais l'été. On le rentre à l'automne à cause de son arthrite.

Bon ca y est ! Georges a encore une fois perdu patience. Heureusement il n'a pas laissé de marques sur le p'tit Jo. S'il fallait que la GRC s'en mêle et nous paie une visite, ça ferait vraiment trop de monde dans la maison.

Ça y est, j'ai une idée pour la plus vieille et ses deux enfants. Je vois bien en plus qu'elle en a un troisième en route. On devrait l'envoyer à Yellowknife, parait qu'il y a plusieurs logements là-bas. À bien y penser, non ! C'est une mauvaise idée car la dernière fois qu'elle y est allée, elle en est revenue avec son deuxième enfant.

De toute façon, c'est l'été qui s'en vient. Il fait beau, le soleil luit de mille feux et bientôt on pourra tous les faire coucher dehors à la belle étoile. Je repenserai à tout cela en septembre.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice: Pascale Labé
Correctrice d'épreuves : Agnès Billa
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158



La politique fédérale

Francophones, mais politiquement différents

Sous le titre *La francophonie canadienne: un espace à reconnaître*, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) vient de publier un document dont l'objectif avoué est de susciter un rapprochement entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du pays. On ne sait trop, cependant, tant le document est à la fois généreux et maladroit, ce qu'il faut en retenir.

La première observation porte sur la signature: la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) devient la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). L'intention qui a présidé à ce changement d'appellation saute aux yeux: les francophones qui habitent d'autres provinces que le Québec ne veulent plus se définir par rapport à une réalité extérieure à eux. Ce en quoi ils ont parfaitement raison. La difficulté, c'est que le nouveau nom enferme le Québec dans une étrange alternative: ou bien le Québec, dont on ne trouve pas le nom dans la liste des signataires du document, accepte de se ranger parmi les «communautés francophones du Canada», ou bien le Québec demeure à l'extérieur de la FCFA et semble ne pas faire partie de la francophonie. D'un nom qui les sous-estimait, les francophones de la diaspora passent à un étendard ambitieux.

La deuxième remarque a trait à la description donnée à la francophonie canadienne: «un espace à reconnaître». Là encore, le malentendu est criant. L'expression risque même d'envenimer les relations entre le Québec et le reste de la francophonie canadienne. C'est d'autant plus dommage que ceux qui la proposent veulent sincèrement regrouper et apparenter plus intimement l'ensemble des francophones canadiens. Soit dit, en effet, sans forfanterie ni sadisme, les Québécois ont le sentiment de constituer non pas seulement un espace francophone, mais une société distincte, une entité culturelle, une réalité politique. Ils ne savent que trop bien, par ailleurs, qu'une certaine conception du fédéralisme canadien préfère, oui, réduire le Québec à certaines spécificités culturelles ou linguistiques d'ordre mineur. A cela, ils ont dit non. Beaucoup de Québécois auront l'impression qu'en réduisant leur société à un espace, la FCFA leur sert du Trudeau. Je ne décris pas ici l'intention de la FCFA, mais la réaction qu'elle va susciter.

L'actualité récente fournissait pourtant à toute la francophonie canadienne l'occasion de balayer les malentendus des dernières années et de revigorer le «préjugé favorable» qu'entretenaient réciproquement les Québécois et les autres francophones du Canada. Je pense ici au récent avis rendu par le Comité des droits de l'homme des Nations-Unies.

Cet avis a clairement déclaré que Québec devait accepter l'affichage bilingue sur son territoire, sans dire encore, cependant, si ce droit appartenait seulement aux individus ou s'il appartenait également aux sociétés commerciales. Fort bien. Cela devrait plaire aux francophones des autres provinces qui avaient subi la hargne de la majorité anglophone lors de l'adoption de la Loi 178.

L'avis du Comité disait cependant autre chose dont la FCFA a dû prendre note et dont elle pourrait parler. Le Comité a déclaré, en effet, ceci: «Il n'y a pas de minorité anglophone au Québec». Du coup, les relations devraient s'améliorer entre le Québec et les francophones des autres provinces.

Pourquoi? Tout simplement parce que l'avis des Nations-Unies devrait sonner le glas de la fameuse symétrie canadienne. Si, en effet, il n'y a pas de minorité anglophone au Québec, les francophones du Canada anglais peuvent réclamer librement l'aide du gouvernement central et plaider devant la Cour suprême sans que le Québec ait à se sentir menacé. Puisqu'il n'y a plus de symétrie, puisque l'aide fédérale aux minorités francophones ne doit pas être suivie d'une aide parallèle à l'inexistante minorité anglophone du Québec, il devient possible et souhaitable de reconstituer un front commun entre le Québec et les francophones des autres provinces.

La FFHQ a bien fait de changer de nom, mais celui qu'elle s'est donné pêche par l'excès contraire. D'autre part, au lieu de voir dans la récente décision des Nations-Unies l'occasion de liquider son contentieux avec le Québec, au lieu d'affirmer, comme Québec, que seuls les francophones de ce pays constituent une minorité qui a droit au soutien fédéral, la FCFA réédite l'inacceptable thèse des espaces linguistiques à l'intérieur du grand tout canadien. Gentil et maladroit.

Laurent Laplante

Le respect des langues officielles

Air Canada a des ratés

Ottawa (APF)- Air Canada figure au premier rang parmi les ministères et les sociétés d'État qui ont reçu des plaintes du public en 1992 relatives au respect de la Loi sur les langues officielles.

La plupart des plaintes ont trait à la langue de service au public voyageur: soit que le personnel est incapable ou peu disposé à répondre convenablement aux passagers dans leur langue maternelle, soit qu'on ne tienne tout simplement pas compte de la présence de passagers francophones lors des annonces au sol et à bord des avions.

L'absence de publicité commerciale dans les journaux francophones en milieu minoritaire a aussi fait l'objet de plaintes l'année dernière.

Au total, Air Canada a reçu 196 plaintes en 1992, comparativement à 163 en 1991.

La Société canadienne des postes figure au deuxième rang du palmarès annuel du Commissariat aux langues officielle en ce qui a trait au nombre de plaintes.

Viennent ensuite, dans l'ordre: Emploi et Immigration, le Service canadien des renseignements et de la sécurité (le SCRS), le ministère de la Défense nationale, Revenu Canada Impôt, le Secrétariat d'État du Canada, Transport Canada, la Gendarmerie royale du Canada et le Service correctionnel canadien qui ferme la marche avec 41 plaintes en 1992. En moyenne, 85% des plaintes proviennent des francophones et 15 % des anglophones.

À cause des restrictions budgétaires, le Commissariat aux langues officielles ne pourra compter cette année que sur 55 agents pour s'occuper des plaintes des citoyens, comparativement à 60 l'année dernière, et ce au moment où le nombre de plaintes dites «complexes» est en augmentation. On entend par plainte complexe une plainte difficile à résoudre, qui demande souvent une enquête approfondie et qui traîne en longueur.

Cette année, le Commissariat aux langues officielles a encore 221 plaintes sur les bras qui datent de l'année 1992. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à l'année 1991 où 117 «plaintes complexes» datant de l'année précédente restaient à régler. En fait, le nombre de plaintes non classées à l'intérieur de l'année financière est en augmentation constante depuis 1988.

Le Commissaire a également déploré la situation des langues officielles dans les Forces armées canadiennes notamment les cours de français et les services aux familles.

Procès sur le déversement d'eaux usées à Iqaluit

La constitutionalité de la loi sur la pêche en question

Le 28 juin, les représentants du gouvernement des Territoires affronteront à nouveau les procureurs de la Couronne dans le cadre de l'affaire des eaux usées à Iqaluit. La constitutionalité de la loi sur la pêche, remise en cause par les avocats du G.T.N.-O. durant le procès en avril, sera le principal sujet de débat.

La Couronne avait au départ déposé trois plaintes contre le G.T.N.-O. et la ville d'Iqaluit en vertu de la Loi sur la pêche. Mais, après approfondissement de l'enquête, la responsabilité d'Iqaluit n'avait pu être prouvée. Le gouvernement a en revanche été accusé d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égout dans le Koojesse Inlet entre le premier et le dix juin 1991.

Les avocats du G.T.N.-O. avaient retardé à plusieurs reprises le procès, qui devait débuter en septembre. Ils avaient en dernier recours invoqué le fait qu'il leur manquait des éléments.

Certains membres du gouvernement ont objecté que l'autorisation qui leur avait été délivrée pour le champ d'épandage leur donnait le droit d'y déverser des eaux usées. Selon eux, cette autorisation les protégeait de toute accusation.

Peine maximale de 300 000$

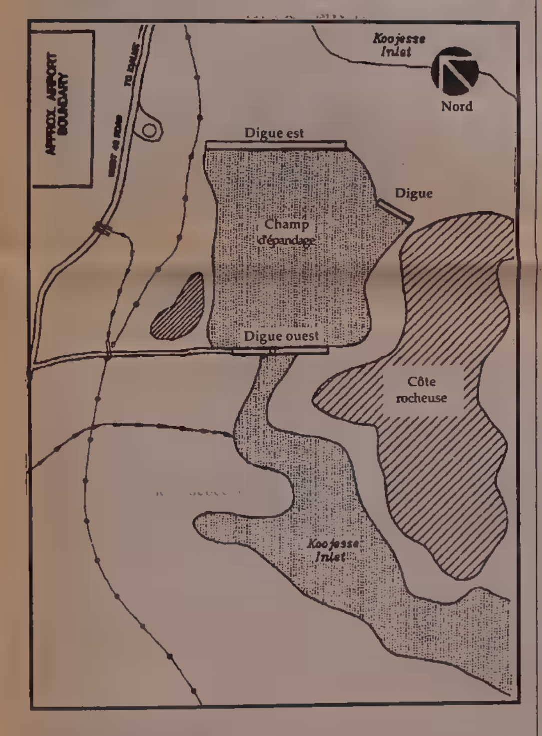
Mais les procureurs de la Couronne ont démontré que l'autorisation avait été accordée à la ville d'Iqaluit et non au G.T.N.-O.

Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le ministère des affaires communautaires du G.T.N.-O. Le bras de mer avait déjà été pollué par le déversement d'eaux usées en 1981 et 1987. Le G.T.N.-O. avait alors financé les réparations et les opérations de nettoyage.

Le sous-ministre des affaires communautaires, M. Alan Ménard, a affirmé que son ministère avait financé les opérations nécessaires après la pollution de 1991 et qu'il avait la responsabilité de gérer les déchets des communautés.

Mais en 1991, la ville d'Iqaluit a signé un accord avec le gouvernement pour que celui-ci lui accorde la gestion du champ d'épandage et assure la formation du personnel requis. Cet accord n'est pas encore entré en vigueur.

La peine maximale encourue par le G.T.N.-O. est une amende de 300 000 dollars pour chaque plainte.



À la fin du procès, après huit jours de débats et une vingtaine de témoins, M. John Donihee, l'un des avocats du gouvernement, a objecté que la loi sur la pêche était inconstitutionnelle. Selon lui, cette loi manque de précision et de plus, est en contradiction avec les autres lois, y compris celle qui régit les eaux fédérales.

Le juge Michel Bourassa a demandé aux deux parties de présenter par écrit avant le 28 juin leurs arguments au sujet de l'inconstitutionalité de la loi.

Durant le procès, plusieurs témoins ont affirmé que le Koojesse Inlet, grâce à la variété et au nombre de ses poissons, était un endroit très apprécié par les pêcheurs. Des spécialistes ont prouvé que le déversement des eaux usées pourrait affecter la santé des poissons mais aucun d'entre eux n'a pu préciser dans quelle mesure.

Karen Lajoie

Création d'un comité des ainées et ainés francophones à Iqaluit

Invitation à s'y joindre

C'est avec plaisir que j'informe les lecteurs de *L'Aquilon*, particulièrement les anciens d'Iqaluit, qu'un comité pour ainées et ainés francophones a été créé.

À l'occasion de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI), j'ai présenté une demande d'acceptation de ce comité. La demande fut approuvée.

Le «Comité des ainé'es de l'AFI» a officiellement vu le jour lors de sa première assemblée tenue le 5 mai dernier.

Afin d'informer l'Association nationale des ainé(es) de notre existence, nous avons communiqué avec Mme Gisèle Soucy de Fort Smith.

Madame Soucy est membre du conseil d'administration de l'Assemblée des ainées et ainés francophones du Canada.

Rollande Carson,
directrice du comité



Northwest Territories Assemblée législative
Comité permanent sur la législation

Audiences publiques du Comité permanent sur la législation

Le Comité permanent sur la législation de l'Assemblée législative tiendra trois jours d'audience publique afin de passer en revue les documents déposés (TD) au cours de la Troisième session de la Douzième Assemblée législative. Les documents sont les suivants :

TD-118-12(3) : Loi sur les sociétés de personnes
TD 131-12(3) : Loi sur l'obligation alimentaire
TD 132-12(3) : Loi sur les relations familiales
TD 137-12(3) : Loi sur les cités, villes et villages
TD 138-12(3) : Loi sur les hameaux
TD 139-12(3) : Loi sur les communautés à charte
TD 142-12(3) : Loi sur les sûretés mobilières

Les audiences auront lieu dans la salle de réunions de l'Assemblée législative aux dates suivantes :

Le mercredi 26 mai 1993, de 13 h 15 à 17 h.
Le jeudi 27 mai 1993, de 15 h à 17 h.
Le vendredi 28 mai 1993, de 9 h à 12 h.

Résumé des documents déposés

TD 118-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier la *Loi sur les sociétés de personnes* de façon à exiger que les documents qui sont à enregistrer en vertu de la Loi le soient auprès du registraire des compagnies plutôt qu'au Bureau d'enregistrement des documents; à diminuer certains délais pour le dépôt de documents par la société; à clarifier une disposition relative à la déclaration de raison sociale et à permettre le dépôt d'une déclaration attestant que la raison sociale n'est plus utilisée; à permettre le dépôt d'un avis de dissolution d'une société en nom collectif dans le seul cas où une déclaration de société a été enregistrée; à permettre qu'une demande soit faite à la Cour dans le cas où un associé désire modifier ou annuler un certificat de société en nom collectif ou une compagnie qui en était associée n'existe plus; à permettre l'enregistrement de certificats relatifs aux sociétés en commandite formées à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest et à introduire diverses dispositions s'y rapportant; à introduire des dispositions relatives à l'enregistrement et à des pouvoirs réglementaires; et à mettre en place certaines règles permettant la transition du système d'enregistrement vers celui établi par la présente modification.

TD 131-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'obligation alimentaire* afin de prévoir qu'un tribunal puisse rendre une ordonnance quant au paiement d'aliments sous forme de bois de chauffage et de produits de la terre; de prévoir que les conjoints de fait puissent bénéficier d'aliments; et de prévoir que les conjoints de fait puissent se soustraire à l'application de la présente loi s'ils y consentent.

TD 132-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier la *Loi sur les relations familiales* afin de prévoir qu'un tribunal puisse ordonner le paiement d'aliments autres que monétaires tels que bois de chauffage et produits de la terre dans le cadre d'une action pour aliments provisoires ou pour aliments à la suite d'un jugement en nullité de mariage. La Cour peut aussi ordonner qu'une somme d'argent soit versée à défaut de l'apport d'aliments autres que monétaires.

TD 137-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier les *Loi sur les cités, villes et villages* afin d'accroître les pouvoirs d'une municipalité d'acquérir, d'utiliser et d'aliéner des biens mobiliers et immobiliers; d'exiger de la municipalité qu'elle prenne un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds avant de procéder à l'aliénation de biens immobiliers; d'exiger d'un conseil municipal qu'il donne un préavis public de tout projet de règlement municipal sur l'administration de bien-fonds et qu'il entende les représentations de toute personne intéressée; de soumettre l'adoption d'un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds à l'approbation du ministre; et de définir les pouvoirs d'une municipalité d'exploiter un commerce.

TD 138-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier les *Loi sur les hameaux* afin d'accroître les pouvoirs d'une municipalité d'acquérir, d'utiliser et d'aliéner des biens mobiliers et immobiliers; d'exiger de la municipalité qu'elle prenne un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds avant de procéder à l'aliénation de biens immobiliers; d'exiger d'un conseil municipal qu'il donne un préavis public de tout projet de règlement municipal sur l'administration de bien-fonds et qu'il entende les représentations de toute personne intéressée; de soumettre l'adoption d'un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds à l'approbation du ministre; et de définir les pouvoirs d'une municipalité d'exploiter un commerce.

TD 139-12(3) est un avant-projet de loi visant à modifier la *Loi sur les communautés à charte* afin d'accroître les pouvoirs d'une municipalité d'acquérir, d'utiliser et d'aliéner des biens mobiliers et immobiliers; d'exiger de la municipalité qu'elle prenne un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds avant de procéder à l'aliénation de biens immobiliers; d'exiger d'un conseil municipal qu'il donne un préavis public de tout projet de règlement municipal sur l'administration de bien-fonds et qu'il entende les représentations de toute personne intéressée; de soumettre l'adoption d'un règlement municipal sur l'administration de bien-fonds à l'approbation du ministre; et de définir les pouvoirs d'une municipalité d'exploiter un commerce.

TD 142-12(3) est un avant-projet de loi visant à établir un système en vue de l'enregistrement des opérations mettant en jeu des sûretés sur des biens meubles; à créer des règles en matière de priorité à l'égard des sûretés; à prévoir les droits et les recours des débiteurs, des créanciers et des tiers; à constituer le Bureau d'enregistrement des sûretés mobilières; à prévoir la nomination d'un registrateur; à prévoir un pouvoir réglementaire; à prévoir des modifications corrélatives et à abroger la *Loi sur les cessions de créances comptables*, la *Loi sur les actes de vente*, la *Loi sur les ventes conditionnelles*, la *Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par les personnes morales* et la *Loi sur le bureau d'enregistrement des documents*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'heure exacte des présentations, ou pour obtenir les documents déposés, prière de communiquer avec David Hamilton, greffier,

en composant le (403) 873-7457; ou
au 1-800-661-0784; ou
en envoyant une télécopie au (403) 920-4735; ou
en écrivant à C. P. 1320, YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Le public est invité à assister aux audiences.

Que fait une juge de paix ?

Qui devient juge de paix? Quelqu'un qui «est perçu comme objectif, reconnu par la communauté, qui n'a pas d'antécédent, explique France. On lui donne de la formation, il y a trois niveaux, puis c'est au juge de décider s'il se sent apte à siéger. Quant au vocabulaire légal, tout est donné. Ça m'arrive parfois de feuilleter les pages du code criminel ou des règlements municipaux. Les juges de paix dans les T.N.-O. ont plus de responsabilités qu'ailleurs au Canada».

Un ou une juge de paix à Yellowknife traite des infractions de la route, des contraventions, de la loi sur les véhicules-moteurs, des infractions aux règlements municipaux et aux lois des T.N.-O., par exemple une ligne de pêche laissée sans surveillance dans un trou sur un lac gelé. France siège une à deux fois par mois, de 19h00 jusqu'à 21h00 ou 22h00, c'est variable. «Le juge de paix entre en fonction après que le ministère de la Justice ferme ses portes».

Une autre compétence du juge, et non des moindres, est la signature des mandats de perquisition et d'arrestation. En outre, lorsque quelqu'un est arrêté en flagrant délit, il doit comparaître dans les 24 heures devant le ou la juge de paix pour être relâché sous probation notamment. Il est possible de faire appel d'une décision prise par un ou une juge de paix auprès de la Cour suprême des Territoires 30 jours après le jugement.

Il existe à Yellowknife sept juges de paix. Ce ne sont pas des employés à plein temps et «c'est très peu rémunéré. Ce n'est pas du bénévolat, précise France, mais...c'est beaucoup de temps. Tu sors de là épuisée».

Portrait d'une juge de paix francophone

France Benoit, à l'écoute du pouls de la communauté

Il y a deux mois et demi, France Benoit était assermentée juge de paix. Depuis, elle est la première juge de paix francophone à siéger à Yellowknife. France nous parle de son travail, de ses attentes, de ses motivations. «La beauté de tout ça, dit-elle, c'est que ça n'a pas été une décision, c'est arrivé, tout simplement. Je marchais, ça s'est présenté devant moi, je l'ai pris et j'ai continué à marcher».

C'est à la même période que France Benoit s'est orientée vers le travail de juge de paix et a acheté sa maison sur le Lac Madeline. «Ce n'était pas une décision philosophique, précise-t-elle. Et puis devenir juge de paix, ça s'est fait en même temps. Ces deux événements se complètent, l'un dans l'autre. Ce sont deux exemples de mon attachement à cet endroit. Ici c'est chez nous, il n'y a aucun doute».

La tête sur les épaules, lucide, France aime, comme elle dit, «être assise sur la clôture. Beaucoup de gens peuvent penser que c'est un manque de volonté. Mais j'aime m'entendre avec les deux côtés parce que je pense instinctivement que les torts sont partagés». C'est sans doute ce qui peut expliquer son attrait pour le travail de juge de paix et l'énergie qu'elle a consacré à ce défi. Ce désir de concilier ce qui, a priori, paraît inconciliable, elle peut l'assumer pleinement dans sa fonction. «Chaque cas demande toute ton attention, ta patience et ton objectivité. Qu'il s'agisse d'un billet de contravention ou d'une collision. On parle toujours du même événement perçu de deux façons différentes par deux individus. Et ce que je trouve difficile, c'est que je dois me fier uniquement à ce qui est présenté devant moi».

Pendant deux mois, France a observé les sessions les mardi et jeudi en cour. Si bien que lorsqu'elle a commencé, les règlements lui étaient familiers. Peu à peu elle s'est habituée au jargon judiciaire, s'est glissée dans son nouvel habit et a décidé de siéger. «Je commence par expliquer le processus à l'accusé puis je lis le chef d'accusation. Je lis ça dans le jargon judiciaire parce qu'il faut que ça soit noté dans le procès-verbal. Puis je dis à l'accusé : «Là ce que ça veut dire c'est que tu as été pris en excès de vitesse...» C'est ma cour, c'est moi qui décide si je veux ajourner, si j'ai des questions à poser, si j'ai besoin d'aide, je peux intervenir en tout temps».

Une vision holistique

France Benoit est devenue juge de paix à un moment où la justice dans les Territoires évolue ou commence à évoluer. «Pour moi, explique-t-elle, la justice est comme un cercle : tu rends à la communauté ce que la communauté te donne. Tu rends la justice plus accessible aux gens, ils ont des ressources plus disponibles pour réparer le tort qu'on leur a causé. Et il se passe des choses incroyables dans l'administration des T.N.-O.»



France, une journée d'hiver sur le lac Madeline, amorce sa pompe qui lui joue parfois des tours.

Ces choses incroyables, c'est cette volonté de ramener la justice au niveau de la communauté, ce qu'on appelle en anglais *community based justice*. «Cette approche holistique, c'est une chose à laquelle je crois fermement. Pour moi c'est la lumière au bout du tunnel, ce fut une révélation : l'administration est en accord avec moi. Ce qu'on nous suggère, c'est d'écouter le pouls de la communauté, de voir plus loin que ce que l'on voit devant soi». France s'explique d'une autre manière sur ce que signifie concrètement cette vision holistique : «Quelqu'un qui commet une infraction à 26 ans, par exemple, c'est parce qu'à 22 ans il a fait autre chose et qu'à 17 ans il a été pris en état d'ébriété en train de conduire. Pourquoi le système judiciaire n'était-il pas à l'écoute de ce jeune là à 17 ans ? Pourquoi ne lui a-t-on pas offert ce dont il avait peut être besoin : parler avec un travailleur social ? Ce qu'on nous suggère, c'est de s'assoir et de faire des cercles de sentence, avec l'agent de la GRC, la victime éventuellement, la communauté, tout le monde parle. Quand tous les détails sont donnés au juge de paix, il peut demander aux gens : qu'est-ce-que vous en pensez ? La grand-mère va peut-être dire : moi je vais l'emmener dans le bois avec moi pendant six mois, je vais m'en occuper. D'autres personnes vont dire d'autres choses, ce qui va être beaucoup plus difficile émotionnellement pour l'accusé que d'aller en prison. Ça se fait déjà dans certaines communautés. C'est quelque chose qu'il faut expérimenter. On sait qu'envoyer constamment les gens en prison ou donner amende après amende ça ne fonctionne pas toujours. Je ne dis pas qu'il faut oublier l'amende et la prison, mais ces nouvelles options nous sont offertes».

Si son rôle de juge de paix a des implications dans son travail au ministère de l'Éducation, de la Culture et des Programmes d'emploi, dans son approche des questions légales par exemple, il en a aussi dans son rapport avec la communauté. «Ça va m'amener à jouer un rôle moins pro-actif au sein de la communauté francophone. Je vais être amenée à côtoyer des gens qui vont se présenter devant moi, qui vont vouloir avoir leur procès en français. Il y a de fortes chances que je les connaisse tous ou qu'ils me connaissent. Je crois fermement que j'aurais un jugement objectif sur le cas qui me sera présenté. L'autre soir il y avait quelqu'un dans la salle que je connais bien. Personne ne l'a réalisé, pas un sourire, pas un signe. Ça fait plaisir de voir ça. Pour moi ça voulait dire : "Oui, je te respecte, France"».

Emmanuel Carcano

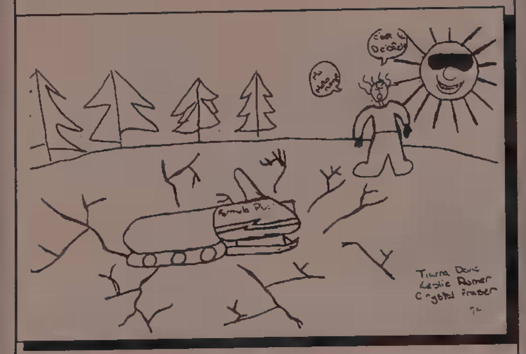
Les Franco Pages
Des Écrits pour rester

Le dégel

Au printemps dans le Delta, le dégel est tout un événement ! Nous savons qu'une autre année est passée. Les sons du dégel sont uniques. Chaque bloc de glace fait des millions de glacons. Le tintement des glacons remplit la nuit. De temps en temps, on entend des grands craquements quand la glace glisse vers l'océan. Les petites brises chaudes annoncent que le dégel est terminé et que l'été vient.

Bobbi 8e

Prix d'excellence



La débâcle

Le dégel, c'est magnifique dans le Delta. Quand je regarde le dégel du fleuve Mackenzie, je tremble. Les brises fraiches montent de la glace. J'adore me promener le long de la rive du fleuve.

Tina 8B

Prix d'excellence

Le printemps est arrivé. La saison de patinage, de motoneige et de la glissade est terminée. Maintenant je prépare ma bicyclette, je pense à la piscine... et aux moustiques.

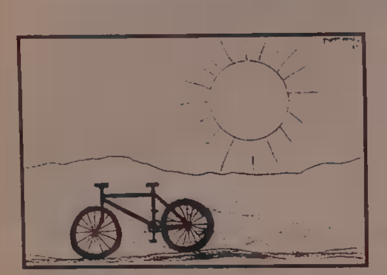
Krystal Tsuji, 8e



À Inuvik

Quand le soleil apparaît,
les brises chaudes
sont bienvenues !
La terre, la ville se lèvent
Berna Binder 9e

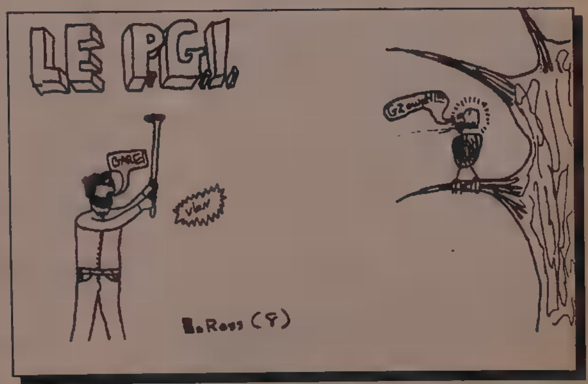




Seize ans ! Ma vie commence à seize ans ! Maintenant, je remplis le temps ! J'attends mon anniversaire : encore huit mois de noirceur. Dommage ! Mais, c'est le printemps, il fait beaucoup de soleil. Je suis plein d'espoir.

Jason McCleod 9e





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUE[ST]

l'aquilon

50 ¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 19, vendredi 21 mai 19[93]

Giant, un an déjà

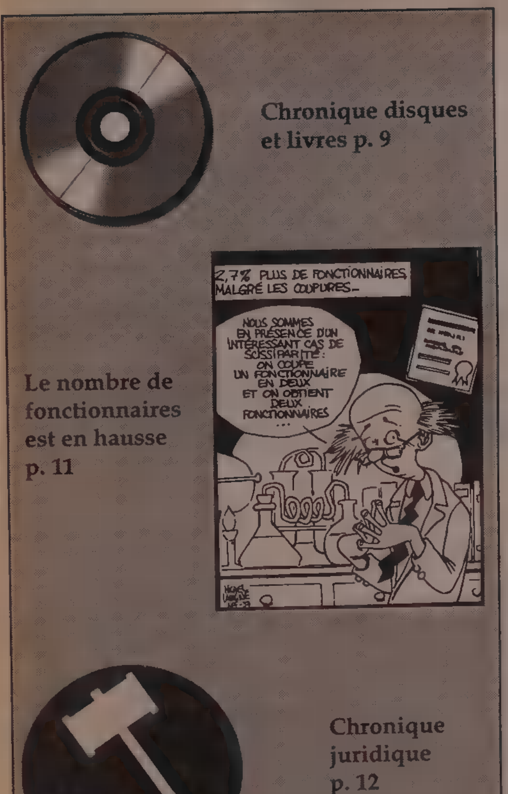
Le 23 mai 1992, 240 mineurs de la mine Giant, à Yellowknife, se mettaient en grève lors de la négociation de la convention collective. L'exécutif de CASAW et la compagnie Royal Oak avaient pourtant réussi à s'entendre sur un contrat. Mais les mineurs syndiqués désavouèrent l'exécutif lors d'un vote. Ainsi débute l'une des grèves les plus dures qu'ait connue le Canada.

L'Aquilon propose un cahier spécial de quatre pages consacré à cette grève

Reportages en pages 5, 6, 7 et 8.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Chronique disques et livres p. 9

Le nombre de fonctionnaires est en hausse p. 11

Chronique juridique p. 12

Une fausse catastrophe, de vrais inspecteurs

Un bus scolaire s'est écrasé mardi matin en plein centre-ville de Yellowknife, provoquant une trentaine de blessés. Une voiture était en flammes lorsque les premiers pompiers sont arrivés sur les lieux du drame, et deux tiers des blessés gisaient éparpillés sur la 51ième avenue.

Est-ce le scénario d'un film d'horreur? Non, c'était simplement un exercice d'entraînement pour les pompiers de la ville, qui n'étaient pas prévenus et qui avaient l'air un peu dépassé par les événements.

Suite en page 3

Karen Lajoie / L'Aquilon



Échos des T.N.-O.

Carol Lapointe, médaille d'argent

La lutteuse franco-ténoise Carol Lapointe est rentrée des championnats canadiens senior de lutte avec une médaille d'argent dans la poche. Cette compétition, la première du genre pour des femmes, avait lieu à Winnipeg les 6 et 7 mai derniers. Carol Lapointe a remporté par l'épaule à terre (*pin*) deux des troix combats qu'elle a disputés. Elle en a perdu un, le premier, contre une lutteuse de l'Alberta, qui a gagné la médaille d'or. Carol Lapointe était la seule représentante des T.N.-O. Elle s'était rendue à Winnipeg avec son entraîneur Sean Daly qui la soutient depuis qu'elle a commencé ce sport à l'automne dernier (voir *L'Aquilon* du 16 avril 1993).

Remaniement ministériel

Deux ministres du cabinet de Nellie Cournoyea ont échangé leurs portefeuilles. M. John Todd devient responsable du ministère du Tourisme et du Développement économique. Il prend donc le dossier dont s'occupait jusqu'à maintenant M. John Pollard, pour lui donner le temps de s'impliquer davantage dans le ministère des Finances.

La première ministre a déclaré lundi 17 mai que les changements répondent aux problèmes mis à jour par plusieurs commissions durant le printemps.

Il y aura par ailleurs des changements au sein du ministère des Ressources renouvelables. Les parcs des T.N.-O. et tous les aspects liés à l'environnement passeront sous la coupe de ce ministère.

Jack Anawak change d'idée

Le député de Nunatsiaq veut que le gouvernement adopte de toute urgence un projet de loi portant sur la création du Nunavut. Il y a deux semaines, M. Anawak voulait retarder le projet de loi, mais il a maintenant changé d'avis.

Vendredi 14 mai, M. Anawak et M. Paul Quassa, président de Tungavik, ont demandé au ministre d'État des Affaires indiennes et du Nord canadien si le gouvernement comptait *déposer un tel projet de loi bientôt.*

Le ministre, M. Tom Siddon, leur a répondu que le gouvernement travaillait sur le dossier.

Tungavik est chargé de faire valoir les revendications territoriales et politiques des Inuit du Nunavut.

Igloo fait faillite

La compagnie Igloo a fait faillite début mai, en laissant 2,6 millions de dollars de dettes impayées.

À Yellowknife, Igloo est le propriétaire de Lake View Manor et des appartements Centennial. Igloo possède aussi quelques immeubles commerciaux.

L'hôtel de Norman Wells et le Igloo Inn à Yellowknife, ainsi que la pension du lac Prelude sont aussi sur le point de faire faillite.

Les 50 employés continuent à travailler pour l'instant, grâce à la banque, mais une perte de 10 % des effectifs est prévue.

Igloo et la Banque de Commerce se rendront en Cour suprême le 25 mai pour discuter du cas.

Silas Arngna'naaq plaide coupable

Silas Arngna'naaq a plaidé coupable devant le juge Tom Davis le 12 mai en cour territoriale. Il a eu une amende de 770 dollars et une interdiction de conduire de quatre mois.

Le député de Kivallivik avait été arrêté à Yellowknife au mois de mars pour conduite en état d'ébriété.

M. Arngna'naaq a déclaré au juge qu'il était «gêné» d'avoir été arrêté et que ça ne se reproduirait plus. Le juge doit encore décider si le député pourra utiliser une motoneige à Baker Lake pour chasser.

Programme d'échange entre le Québec et les T.N.-O.

Une semaine pour saisir le Nord

Une quinzaine d'élèves de Saint-Hyacinthe (Québec) étaient à Yellowknife du 7 au 14 mai pour un séjour d'une semaine. C'est la première fois qu'ils mettaient les pieds ici. Ils ont débarqué en shorts de l'avion, s'attendant à une température clémente. Manque de chance, la fin de semaine du 8, 9 ne se prêtait pas vraiment au bronzage. Ces étudiants, accueillis par l'école Sir John Franklin, avait un programme chargé : rencontre avec la mairesse, visite des bureaux de la FFT et de *L'Aquilon* , puis du musée, découverte des deux assemblées législatives. Les étudiants avaient l'air conscients de leur chance de pouvoir découvrir le Nord, «la seule fois peut-être», faisait remarquer une étudiante.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Découverte du fait francophone dans les bureaux de la FFT.

Expo photo

L'esprit autochtone

Vingt ans de photographie ténoise. «L'esprit autochtone» est une exposition de 50 photographies sur les habitants des Territoires du Nord-Ouest et leurs relations avec cet immense pays dans lequel ils vivent. Cet événement a été organisé pour célébrer l'année internationale des peuples autochtones.



Les photos ont été sélectionnées dans la collection du gouvernement des T.N.-O. regroupant 12 000 clichés noir et blanc et couleur.

Une bonne partie des photos présentées à cette exposition sont l'oeuvre de Tessa Macintosh (photo ci-contre), installée dans le Nord depuis 20 ans et photographe du gouvernement depuis dix ans. «L'esprit autochtone» présente aussi des photos d'autres photographes du Nord, tels que Fran Hurcomb, Valerie Conrad, John Poirier, Lorne Smith et Bob Wilson.

L'exposition sera visible à partir du 23 mai au musée septentrional du Prince de Galles à Yellowknife, puis elle fera le tour des T.N.-O.

OFFRE D'EMPLOI

La Fédération Franco-TéNOise

DIRECTION GÉNÉRALE

La Fédération Franco-TéNOise, organisme sans but lucratif qui oeuvre à la défense et à la promotion du français dans les Territoires du Nord-Ouest depuis plus de 15 ans, est à la recherche d'un-e **directeur-trice général-e.**

***Description de tâches* :**

De concert avec le comité exécutif de La Fédération Franco-TéNOise, le-la directeur-trice général-e devra :

1- Rendre compte de la gestion de l'ensemble des ressources humaines et financières de La Fédération Franco-TéNOise;
2- Élaborer le plan directeur en ce qui a trait à la programmation des activités et les priorités de La Fédération Franco-TéNOise;
3- Assurer le développement à court et à long termes de La Fédération Franco-TéNOise;
4- Coordonner l'ensemble des activités de La Fédération Franco-TéNOise;
5- Maintenir des contacts réguliers et assurer un suivi constant auprès des hautes instances des gouvernements territorial et fédéral ainsi qu'auprès des diverses organisations avec lesquelles La Fédération Franco-TéNOise entretient des relations d'affaires;
6- Agir à titre de conseiller-ère aux instances décisionnelles de La Fédération Fanco-TéNOise;
7- Maintenir des relations étroites avec les diverses organisations membres du réseau de La Fédération Franco-TéNOise;
8- Accomplir toute autre tâche assignée par le comité exécutif de La Fédération Franco-TéNOise.

***Conditions de l'emploi* :**

Entrée en poste : août 1993
Salaire et avantages selon les politiques en vigueur
Le lieu de travail est **Yellowknife (T.N.-O.)**
Plusieurs déplacements sont à prévoir dans les Territoires du Nord-Ouest et à travers le Canada.

***Soumission de candidature* :**

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae et autres renseignements pertinents avant le **29 mai 1993 à :**
Madame Diane Mahoney, présidente
La Fédération Franco-TéNOise, C.P.1325, Yellowknife, (T.N.-.O) X1A 2N9
ou par téléc. au numéro : **(403) 873-2158**
Tous et toutes recevront un accusé de réception. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec La Fédération Franco-TéNOise au numéro suivant : **(403) 920-2919**

Une catastrophe pédagogique


Emmanuel Carcano / L'Aquilon


Gerda Groothuizen et Darwin Rudkevitch, deux pompiers-secouristes.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La personne au centre est Max Rispin, coordinateur du service des mesures d'urgence. À sa gauche, Pierre Corbeil, responsable de la maintenance et des opérations à Transports Canada. Tous les deux étaient inspecteurs durant l'exercice.

Deux fois par an, les responsables de la caserne organisent une telle manifestation. «On a choisi un accident mettant en scène un bus scolaire car cette situation pourrait réellement arriver n'importe quand à Yellowknife», explique Mike Lowing, chef-assistant des pompiers de la ville. Les risques de blessures dans un tel cas sont assez importants, les bus scolaires n'étant pas équipés de ceintures de sécurité.

Les jeunes «victimes» étaient jouées par les étudiants en art dramatique de l'école secondaire Sir John Franklin. Certains tenaient le rôle de blessés légers, d'autres de blessés graves, certains enfin étaient supposés être morts. Les pompiers devaient décider à qui ils devaient donner les premiers soins. La plupart d'eux n'avaient jamais vu d'accident aussi grave. Pour les 35 pompiers de Yellowknife, la durée moyenne de service est seulement de quatre ans.

«C'était une surprise pour les pompiers, mais c'était aussi un bon entraînement, affirme M. Lowing. Ils m'ont tous demandé si cet exercice était une réussite. Mais je n'ai pas vraiment pu leur répondre. Nous en avons tiré nos leçons et j'ai déjà trois pages de recommandations au sujet des changements à effectuer pour la prochaine fois». Quatre inspecteurs ont noté sur place ce qui avait été bien fait et ce qui avait été oublié dans la panique. Les jeunes ont également fait part de leurs observations à M. Lowing après la fin de l'exercice. «Ils ont été formidables, ils ont très bien joué et ils ont beaucoup observé ce qui se passait autour d'eux».

Les pompiers qui sont arrivés en premier pensaient avoir simplement affaire à une voiture incendiée. La vue des blessés gisant dans la rue et appelant au secours les a décontenancés.

«Les pompiers ont été quelque peu dépassés par l'ampleur du drame, le nombre de victimes et l'équipement d'urgence. Vue la petite taille de notre ville, nous n'avons pas les moyens d'agir efficacement face à une telle catastrophe. Mais nous devons tout de même y répondre le mieux possible», explique M. Lowing.

«La première erreur était de considérer la situation dans son ensemble car c'était impossible de tout régler en même temps. Il aurait fallu commencer avec une victime et s'occuper des personnes les unes après les autres.

En situation réelle, les pompiers iraient chercher du renfort à l'hôpital, et on utiliserait des voitures de police pour transporter les blessés légers. Mais notre équipe n'avait jamais été confrontée à un tel accident et je pense que la leçon a été très bénéfique».

Les pompiers vont désormais concentrer leurs efforts sur trois objectifs : l'évaluation de leurs équipements, la révision de leur guide d'intervention, et un entraînement plus intensif.

«Si on peut s'entraîner dans les mêmes conditions qu'en situation réelle, on ne sera jamais surpris».

Karen Lajoie


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des étudiants du cours d'art dramatique de Sir John Franklin jouaient le rôle des victimes.


Karen Lajoie / L'Aquilon


Emmanuel Carcano / L'Aquilon


Karen Lajoie / L'Aquilon

Les blessés à l'intérieur du bus ont donné du fil à retordre aux pompiers.

ÉDITORIAL

Le triste anniversaire de la grève à la mine Giant

Il faut éviter les lieux communs

Il y déjà un an que la grève à la mine Giant dure. Au cours de cette année, les événements tragiques se sont succédés : la grève a éclaté, la compagnie a embauché des travailleurs pour remplacer les grévistes (en d'autre mot, des scabs), la violence s'est manifestée quotidiennement sur les lignes de piquetages, une explosion d'origine criminelle a causé la mort de plusieurs mineurs, la population a traîné tous les grévistes dans la boue (quand ce n'est pas tous les syndiqués), les familles se sont déchirées à belle dent, etc.

Les moments d'émotions ont été si forts et si nombreux que nombre d'habitants de Yellowknife et des T.N.-O. ont réagit vivement tout au long du conflit. Les visions se sont canalisées autour des deux pôles du conflit, la compagnie et les travailleurs en grèves. Le plus malheureux, c'est que les opinions de chacun tendent à réduire ce conflit à une histoire entre les bons et les méchants.

Il s'agit d'une vision trop simpliste pour être réelle. La vie est beaucoup plus nuancée. Il faut se rendre compte qu'il y a des torts de tous les côtés.

Cette vision simpliste de la réalité prend racine dans l'explosion criminelle qui a coûté la vie à neuf mineurs. Du coup, tous les grévistes devenaient des assassins potentiels et tous les militants syndicaux des T.N.-O., des complices.

Elle prend aussi racine dans la décision de la compagnie de recourir à des tactiques de confrontation avec le syndicat par son recours à des travailleurs de remplacement et par sa réaction peu sympathique face aux travailleurs décédés. Du coup, la compagnie n'est qu'une machine à profit qui ne se soucie pas du tout du sort des neuf mineurs décédés ni de la grave situation de l'économie locale.

Dans ce vacarme d'émotion il est rafraîchissant d'entendre la voix de cette épouse de mineur qui nous dit: «on ne peut pas vraiment blâmer ces gens venus travailler à la mine même si cela fait durer le conflit. Après tout, ils vivaient peut-être une situation difficile dans le Sud».

Il devrait y avoir plus de ces personnes qui sont capables de vivre la dure situation résultant du conflit sans oublier de penser qu'il y a d'autres humains impliqués.

Trois provinces canadiennes ont à ce jour adopté des lois anti-briseur de grève, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britanique. Le but de ces lois est simple: il s'agit de faire diminuer d'un cran la violence qui accompagne ces situations émotives que sont les grèves et l'insécurité qu'elles provoquent. Sans pouvoir législatif décisif en la matière, il est temps que le gouvernement territorial fasse pression auprès d'Ottawa afin qu'une telle loi puisse s'appliquer dans les T.N.-O. Cela devient d'autant plus urgent qu'une autre négociation majeure est en cours et il faut à tout prix que les mêmes erreurs ne se reproduisent pas.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Chômage élevé chez les jeunes canadiens

Une explication : le salaire minimum

Le chômage n'affecte pas tous les canadiens équitablement. Les jeunes âgés de 15 et 24 ans sont affectés par un taux de chômage avoisinant 20%. En contrepartie le taux de chômage des canadiens âgés de plus de 25 ans est de 11%.

Comment expliquer une telle situation ?

Sur le marché du travail, les entreprises recherchent une main d'oeuvre qualifiée à un coût «minimal». Plus le salaire horaire est élevé et plus l'entreprise est réticente à embaucher des ouvriers. D'un autre côté, les travailleurs offrent leurs services pour une rémunération «maximale». Plus le salaire horaire augmente et plus les travailleurs sont prêts à offrir du travail. Lorsque la quantité de «travail» offerte est égale à la quantité demandée alors s'établit un salaire horaire d'équilibre sur le marché.

Politiciens et législateurs ont décidé d'instaurer un salaire minimum pour tous les travailleurs canadiens. La raison en est évidente : garantir aux travailleurs un salaire horaire minimum de façon à leur assurer un minimum de bien être social. Malheureusement cette politique a eu des effets pervers sur le taux de chômage des personnes peu qualifiées et inexpérimentées. Si un cadre d'entreprise n'est pas payé au salaire minimum c'est parce qu'il est habituellement qualifié et pour pouvoir l'attirer dans la firme l'employeur devra lui offrir un salaire plus important que 5 ou 6 $ de l'heure. Les jeunes, quant à eux, sont moins qualifiés et expérimentés. Ils sont donc prêt à accepter des niveaux de salaire inférieurs.

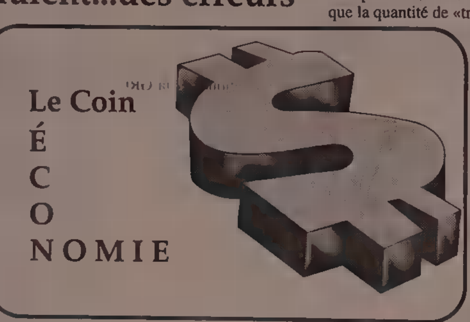
L'introduction du salaire minimum accroît le coût d'embauche de ces travailleurs pour l'entreprise. L'équilibre entre l'offre et la demande n'est plus assuré et le salaire d'équilibre devient le salaire minimum. La quantité de travail demandé augmente. Par contre, la quantité de travail offerte par les entreprises diminue. Le résultat final est un surplus de travailleurs incapables de trouver un emploi.

L'aspect positif d'une telle politique réside dans le fait que le pouvoir d'achat des personnes travaillant désormais au salaire minimum est plus élevé. Cette croissance du pouvoir d'achat peut stimuler l'économie nationale et accroître l'emploi. Les différents gouvernements provinciaux ont finalement compris l'impact négatif du salaire minimum sur l'emploi des jeunes et ont instauré un salaire minimum «spécial jeune» inférieur au salaire minimum pour adulte.

Il semblerait que la clef du succès pour l'emploi des jeunes canadiens réside dans leur volonté de s'instruire, de s'adapter et finalement de réussir dans une économie mondiale en perpétuel mouvement.

François Jacquet

Nos gouvernements accumulent...des erreurs



Les erreurs sont humaines...mais pour commettre de graves erreurs, il faut que les gouvernements s'en mêlent. En effet, depuis le début de cette insidieuse récession, on n'a pas cesser de véhiculer des erreurs.

Penchons-nous vers quelques-unes: D'abord, le fameux déficit. On nous a toujours fait croire qu'une «dette» n'était pas une bonne chose. Un «crédit» est mieux vu par la société. On dira en effet d'une personne qu'elle «a un bon crédit», en voulant dire qu'une institution financière sera prête à lui prêter de l'argent. Mais cette personne sera alors belle et bien endettée. La différence, c'est que personne ne s'en plaindra.

D'où provient la confusion? C'est simple: aucun gouvernement à ce jour n'a expliqué clairement la différence. Pourtant, il existe une différence. Si un individu s'endette pour passer des vacances en Floride, son cas est très différent de quelqu'un qui s'endette pour se lancer en affaires. Le même exemple peut s'appliquer aux gouvernements: si l'Etat s'endette pour bâtir des centrales électriques, cette dette est bien différente d'une dette non productive.

Il faut donc s'assurer que les dettes gouvernementales soient «productives» et bien canalisées dans des projets qui créent de l'emploi. On dira alors que nos gouvernements ont «un bon crédit». C'est l'utilisation qu'on fait de l'argent qu'on emprunte et non le montant de la dette qui fait la différence entre une «bonne» et une «mauvaise» dette.

La deuxième erreur que l'on fait porte sur l'universalité des programmes sociaux. Tout le monde prêche pour l'établissement d'une tarification en ce qui concerne l'accès aux services sociaux. Nos gouvernements n'ont habituellement pour toute réponse qu'un tel système est difficile et coûteux à mettre sur pied, que le «pauvre» risque d'être publiquement identifié et humilié et qu'enfin, cette «tarification» ne peut pas représenter des sources de revenus appréciables. Encore des mythes et des erreurs. Rien n'est plus facile que d'établir un système de tarification dans nos hôpitaux. Le ministère du Revenu peut facilement émettre une carte d'accès avec code magnétique comme celle qui est utilisée dans les supermarchés. Il n'est donc pas nécessaire d'émettre des cartes «de couleur» identifiant les citoyens.

Un tel système assurerait une certaine équité puisqu'il serait basé sur les revenus déclarés. Quel bon coup de filet! On inciterait alors les gens à payer leurs impôts plus vite, sous peine de limiter leur accès aux soins de santé.

Le citoyen aussi doit respecter l'Etat. C'est un jeu qui se joue à deux. Il faut aussi se rappeler que les «coûts de santé» sont estimés à 1,700$ per capita et qu'en pourcentage du PIB (le produit intérieur brut) ils ont grimpé de 2,4 pour cent en 1960, à plus de 7 pour cent en 1990.

Rappelons-nous que plus de 60,000 cartes d'assurance-santé n'ont toujours pas été renouvelées au Québec à ce jour, depuis que le gouvernement a décidé de produire une carte d'identification avec photo. Si ce chiffre représente autant de citoyens qui n'ont plus droit aux soins de santé au Québec, le gouvernement vient ainsi d'économiser 102 millions de dollars (1,700$ x 60,000 personnes).

Enfin, une troisième erreur que nos gouvernements commettent très fréquemment est la «surprotection» des corporations. C'est bien de promouvoir le secteur privé, mais pas aux dépens du contribuable, surtout celui de la classe moyenne. ☛

☛ En 1990, les taxes sur les profits des corporations s'élevaient à 16,3 milliards de dollars, soit 5,7 pour cent du revenu total du gouvernement. Quel scandale! Malgré ce traitement de faveur réservé aux corporations, le secteur privé n'a pu générer des emplois pour réduire le taux de chômage.

Nos gouvernements nous disent qu'il ne faut pas tuer la poule qui pond des oeufs d'or. Je pense que nos corporations sont des coqs qui n'ont aucune intention de pondre. Si on continue sur cette voie, nous allons tout simplement éliminer la classe moyenne. Il y aura des «pauvres» et des «riches». Il est donc grand temps de corriger ces erreurs et d'apprendre l'ABC de l'économie basée sur le bon sens. L'économie fondée sur des principes très simples, mais qui peuvent assurer un meilleur fonctionnement au pays. Après tout, il est bien évident que la «Mazomanie» n'a pu doter notre pays d'une structure économique efficace. Il faut donc changer les choses. Un changement qui devra bouder le passé et dessiner un avenir plus prospère.

Antoine Zalatan



Spécial Giant

La grève à la mine Giant, l'un des événements les plus importants de ces dernières années à Yellowknife tant sur le plan politique, économique que social, a débuté le 23 mai 1992. Dans ce dossier de quatre pages, L'Aquilon a surtout choisi de traiter des aspects différents de cette grève. Outre une incontournable évaluation de la situation aujourd'hui, vous pourrez lire ce que des femmes de mineurs ont à dire, comment des grévistes francophones s'en sortent quotidiennement, comment les banques aident les grévistes, enfin que fait-on sur les piquets de grève, depuis 365 jours.

L'évolution du conflit

Où va-t-on ?

Archives / L'Aquilon

Manifestation en mai 1992 dans les rues de Yellowknife.

Voilà un an, dimanche, que la grève à Giant a commencé. Qu'ont-ils gagné, qu'ont-ils perdu, ces hommes qui font le piquet de grève chaque jour? Pour certains d'entre eux, la vie a complètement changé. Membres d'une communauté depuis plusieurs années, ils ont soudainement vu leurs voisins se retourner contre eux.

La ville, fière de son riche héritage de mines d'or, se retrouve aujourd'hui divisée par les mêmes pouvoirs qui ont contribué à sa fondation, il y a 60 ans.

Un autre acteur est apparu sur la scène, une compagnie nouvelle dans les T.N.-O., déterminée à poursuivre sa production, et qui a su profiter de l'absence de législation sur l'emploi de travailleurs de remplacement. Les membres du syndicat CASAW sont sortis de la mine le 22 mai 1992, avec la ferme intention de ne pas retourner travailler avant que Royal Oak n'ait pris des mesures pour renforcer la sécurité. Mais face à une propriétaire qui veut avant tout faire des économies, les syndiqués se sont rapidement heurtés à un mur.

L'opinion publique divisée

Après avoir refusé le contrat qui leur était proposé, il leur était en effet difficile de redescendre dans la mine, aux côtés des travailleurs de remplacement. Ils ont alors commencé à comprendre que les portes de la mine leur étaient peut-être désormais fermées, même s'ils décidaient un jour d'y retourner. Ni la mine, ni le syndicat n'ont modifié leurs positions dans les premiers jours de la grève. Après la manifestation violente du14 juin entre les syndiqués et la GRC, la compagnie a déclaré qu'elle ne reprendrait pas les négociations.

À Yellowknife, l'opinion publique était de plus en plus divisée, à tel point que des désaccords sont apparus au sein même de certaines familles. Après l'explosion du 18 septembre, ceux qui n'avaient pas encore d'opinion ont condamné le syndicat. Les corps n'étaient pas remontés de la mine lorsque la GRC a annoncé que ce n'était pas un accident mais un meurtre. La compagnie a alors déclaré qu'elle ne négocierait jamais la fin de la grève tant que CASAW, «ce syndicat de meurtriers», serait en place. Quant aux familles des victimes, elles ont confié aux media nationaux que sans grève, il n'y aurait jamais eu d'explosion. Huit mois après, on n'a toujours aucune preuve pour justifier ces accusations. Mais, preuve ou pas, le mal est fait. Les syndiqués, isolés par les accusations de leurs voisins, tentent de se regrouper. Mais ils n'aperçoivent toujours pas la lumière au bout du tunnel. «Ne dis pas que c'est un anniversaire, m'a dit une amie. Ce n'est pas quelque chose qu'on va célébrer. C'est plutôt comme une mort survenue il y a un an».

Les syndiqués sont aujourd'hui dans une impasse, ils ne peuvent ni avancer ni revenir sur leurs positions.

Karen Lajoie

Photo / Emmanuel Carcano



Depuis un an, les slogans et revendications n'ont guère changé. Lorsque les mineurs s'expriment, deux mots reviennent régulièrement dans leur bouche : travailleurs de remplacement et sécurité au travail.

Les acteurs principaux

CASAW: syndicat en place à Giant depuis 1976, il a négocié un contrat pour les mineurs avec trois compagnies différence depuis cette date.

Harry Seeton: président de la section locale numéro quatre de CASAW depuis juin 1992.

Bill Schram: président de CASAW avant la grève, il faisait partie de l'équipe qui avait négocié un contrat rejeté par les mineurs. Il a très vite été remplacé par Harry Seeton après le début de la grève.

Royal Oak Mine: siège principal à Vancouver, la compagnie possède des terrains au Nevada, à Terre-Neuve et en Ontario. Elle vient d'acheter une mine en Colombie-Britannique.

Peggy Witte: présidente de Royal Oak, cette Américaine a une formation d'ingénieur. Elle a fait fortune en rachetant des mines qui perdaient de l'argent et dont elle a amélioré la compétitivité par une gestion très stricte. Plusieurs de ces mines ont perdu leur syndicat après leur rachat.

Marcel Danis: ministre du travail à Ottawa, il n'a pas répondu au G.T.N.-O. ni à la ville de Yellowknife qui lui demandaient d'intervenir dans la grève pendant l'été. C'est seulement après l'explosion en septembre qu'il se manifeste. Cinq jours plus tard, il décide en effet de rencontrer le syndicat et la compagnie, mais à Edmonton. Il ne se déplacera pas à Yellowknife.

Nellie Cournoyea: première ministre des T.N.-O. et ministre des mines, elle ne peut intervenir directement dans la grève car le ministère du travail dont dépendent les T.N.-O. est situé à Ottawa. Nellie Cournoyea se déplace à plusieurs reprises à Ottawa pour rencontrer Marcel Danis et lui demande publiquement d'agir.

Pat McMahon: mairesse de Yellowknife, elle déclare dès le début de la grève que la ville ne prendra pas parti dans le conflit. Mais les inspecteurs de la ville n'interviennent pas lors de la construction de logements pour les travailleurs de remplacement sur le terrain de Royal Oak, alors qu'aucun permis n'a été délivré. CASAW clame alors que la ville a fait son choix.

Les banques et les grévistes

Un bon coup de pouce

Depuis un an, les familles des grévistes ont vécu avec beaucoup moins d'argent qu'auparavant. Mais ceux qui sont restés à Yellowknife vivent encore dans leurs maisons.

«C'est grâce aux banques de la ville que nous sommes encore chez nous, explique Leigh Wells, la nouvelle présidente de l'association des femmes des grévistes. Les grévistes qui ont expliqué la situation à leur banquier avant d'avoir des problèmes ont pu rester dans leur maison».

Il y a cinq banques à Yellowknife. Leurs directeurs ne veulent pas dévoiler le nombre de grévistes qu'ils ont comme clients, mais ils sont unanimes sur un point, ils ne veulent pas les pousser à vendre leur maison. «Ici, on essaie de travailler avec nos clients le plus possible et la question des maisons est un point très sensible», explique M. Gordon Van Tighem, directeur de la Banque de Montréal. On examine leur situation financière, certains grévistes ont trouvé un autre emploi, d'autres sont payés pour leurs jours de grève, leurs femmes travaillent parfois. C'est toujours possible de renégocier les prêts, ou de repousser le remboursement. Bien sûr, il y a des limites, mais on n'a pas encore eu de problèmes».

Pour M. Van Tighem et ses concurrents, si les clients restent honnêtes avec eux et leur font part des changements qui surviennent dans leur situation, il n'y a pas de raison de ne pas les aider. Chaque cas est analysé séparément. Toutes les banques autorisent aujourd'hui des clients grévistes à payer seulement les intérêts de leurs prêts ou à étaler leurs remboursements mensuels. «En général, les gens sont assez responsables en ce qui concerne leur argent, déclare M. Bruce McCuaig, directeur de la Banque Royale. Il va arriver un temps où on ne pourra plus faire autant de concessions, mais j'espère que la grève sera alors terminée».

«Nous ne faisons pas ça seulement pour nos clients, explique Eric Greene, directeur de la banque de Nouvelle-Ecosse. Nous en tirons aussi des avantages. Nous ne voulons pas perdre un client juste à cause d'une grève».

Karen Lajoie

Des femmes...

La famille avant tout

«Nous resterons à Yellowknife jusqu'à la dernière minute»

Depuis le début de la grève, on entend beaucoup parler des mineurs grévistes et de leur lutte quotidienne dans le conflit qui les oppose à la compagnie Royal Oak Mines. Mais derrière ces 240 hommes, qui font le piquet de grève depuis maintenant un an, il y a leurs familles, qui ont dû s'adapter à la situation et changer leur mode de vie.

Le vendredi 14 mai, je suis restée deux heures avec quatre femmes de grévistes pour discuter des contraintes et des changements survenus pour elles depuis un an. Leurs familles sont installées à Yellowknife depuis longtemps, mais avant cet événement, elles ne se connaissaient pas. Unies par cette grande bataille, ces étrangères sont maintenant amies, liées par une adversaire commune. Pour elles, il faut gagner la lutte pour pouvoir rester chez elles. Voici leur histoire.



Karen Lajoie / L'Aquilon

La vie devient de plus en plus compliquée chaque jour pour ces femmes : Rose Mills, Darlene Fowler, Leigh Wells et Shelley Beck.

«Ce n'est pas facile de vivre comme ça, mais il le faut. Avant la grève, on se connaissait pas, mais maintenant, on est comme une grande famille. Une famille pas toujours heureuse, mais une famille quand même», explique Leigh Wells.

Voilà douze ans qu'elle est arrivée en ville. Son mari Robert travaille comme broyeur de moulin à Giant depuis 1988. Ils ont deux enfants, âgés de cinq ans et deux ans et demis. «Le souhait le plus cher de mes enfants, c'est de retourner en garderie, mais cela nous coûterait 1200 dollars par mois pour les deux et ce n'est pas possible. On utilise l'argent pour autre chose».

Robert passe 200 heures par mois sur la ligne de grève et ne gagne que 4,50 dollars par heure. Leigh est gérante du bureau de l'Association professionnelle des ingénieurs, géologues et géophysiciens des T.N.-O. Chaque soir, lorsqu'elle rentre de son travail, Robert part faire le piquet de grève. «Je ne le vois presque jamais, mais le fait d'être actif dans la grève l'aide à se sentir mieux dans sa peau».

«Mon opinion sur les syndicats a complètement changé avec cette grève. Avant, je pensais que les syndicats avaient eu leur utilité pendant les années 30, mais je ne pensais pas qu'on en avait encore besoin. Maintenant, je me rends compte que s'il n'y avait pas de syndicat à Giant, il y aurait eu beaucoup plus de problèmes. Je n'ose même pas y penser», déclare Leigh.

Rose Mills est la plus âgée des quatre femmes. Elle a eu cinq enfants, qui sont aujourd'hui des adultes. Elle est arrivée de Terre-Neuve en 1983 avec son mari Frank lorsque celui-ci a obtenu un poste de broyeur à Giant. Rose et Frank ont vendu leur maison mobile juste avant le début de la grève, et vivent depuis sur le revenu de la vente. Mais, ayant dépassé la cinquantaine, ils s'inquiètent pour leur retraite. Rose travaillait jusqu'à présent à

> **«Avant la grève, on ne se connaissait pas, mais maintenant, on est une grande famille», Leigh Wells.**

Igloo, mais l'entreprise est en train de faire faillite. Elle travaille maintenant toujours au même endroit mais sans savoir de quoi demain sera fait.

«Frank voulait prendre sa retraite dans trois ans, pour ses 60 ans. Nous sommes parmi ceux qui ont perdu le plus dans la grève, mais on essaie de ne pas trop penser à l'avenir. Il faut vivre au jour le jour». Ce que Rose a le plus difficilement supporté depuis le début de la grève, ce sont les condamnations des grévistes par leur voisins. «Les citoyens de Yellowknife pensent que tous les mineurs sont des assassins. Mais ils sont seulement coupables de travailler pour essayer de faire vivre leurs familles. Personne n'a jamais blâmé Mme Witte lorsqu'elle a fait venir des travailleurs de remplacement. Nos hommes ont seulement décidé de faire le piquet de grève pour affirmer leur position.»

Pendant 35 ans, presque toute sa vie, Darlene Fowler a vécu à Yellowknife. Elle a vu s'agrandir la ville où elle est arrivée avec ses parents en 1958. Elle vit aujourd'hui avec Brian Wells, tous les deux ont chacun deux enfants de mariages précédents. Brian travaille à Giant depuis douze ans comme mineur.

Leur plus gros souci, explique Darlene, ce sont leurs problèmes financiers. Ils ont une hypothèque de 2 100 dollars par mois, ce qui représente une somme énorme à payer lorsque l'un des deux est en grève. «Si je n'avais pas d'emploi, on aurait eu de sérieux problèmes depuis longtemps. Brian est payé pour 160 heures par mois sur la ligne. Cela ne représente pas beaucoup d'argent, mais avec mon salaire du gouvernement et nos épargnes, on arrive à vivre».

Le mari de Shelley Beck travaille à Giant depuis 16 ans. Garth a été soudeur pendant plusieurs années avant de décider l'an passé d'apprendre le métier de mineur. Il a commencé son apprentissage seulement deux mois avant le début de la grève. «Comment aurions-nous pu ne pas être affectés par la grève? Nous apercevions enfin la lumière au bout du tunnel, et bam! la grève est arrivée. Nous sommes maintenant tombés dans l'oubli, nous ne savons pas ce que nous ferons l'an prochain. Après 16 ans dans une compagnie, je pense qu'on a le droit d'exiger mieux». Shelley vient de reprendre un emploi après être restée huit ans à la maison pour s'occuper de leurs enfants, âgés de huit ans et six ans.

«L'une des conséquences les plus bénéfiques de la grève pour moi, c'est mon retour à la vie active. Vue la situation économique, j'ai eu beaucoup de chance de trouver un emploi». Le hasard a bien fait les choses pour Shelley et son mari qui ont fini de payer une hypothèque deux mois avant le début de la grève. «On n'a rien acheté depuis l'an dernier, mais on s'en sort».

La majorité des grévistes ont souscrit au programme national Adopt-A-Family, qui permet aux autres syndicats d'aider financièrement ceux qui ne travaillent pas. Darlene, Leigh et Rose reçoivent ainsi de l'argent chaque mois. Shelley recevait elle aussi une aide financière, mais son mari a trouvé récemment un petit emploi de soudeur et ne fait plus assez d'heures sur la ligne pour rester membre du programme.

Beaucoup de familles ont quitté la ville au début de la grève. Les hommes n'avaient aucun espoir de retrouver du travail, et devaient gagner de l'argent pour nourrir leur famille. «Ça me fait mal au coeur lorsque quelqu'un s'en va, déclare Shelley, mais c'est mieux que de franchir la ligne». «Beaucoup de mineurs n'avaient pas de ressources suffisantes pour rester, mais j'espère qu'ils reviendront quand la situation sera réglée», affirme Darlene.

Leurs maris savent qu'ils vont probablement travailler en compagnie de quelques travailleurs de remplacement si la grève prend fin. Mais cela ne les dérange pas autant que de devoir côtoyer quotidiennement des mineurs qui ont abandonné la ligne.

«Ceux qui sont venus d'ailleurs, qui sait? C'était peut-être le seul emploi qu'ils pouvaient trouver. Ils ont des familles, il faut bien qu'ils vivent. Mais les autres, ceux qui étaient aux côtés de nos maris au début, puis qui ont abandonné la ligne pour retourner au travail, ceux-là posent problème, affirme Darlene. Ce ne sera jamais plus comme avant. Il faut être fou pour penser que tout sera oublié après la grève».

> **«Le jour même où Peggy Witte a posé le pied à Yellowknife, un nuage noir est descendu sur la ville», Shelley Beck.**

Ceux qui sont restés en ville reçoivent beaucoup d'aide du sud. Mais, mis à part la fédération des travailleurs et les Métallos unis d'Amérique, qui ont fait beaucoup d'efforts, les autres syndicats du nord ont apporté peu d'aide aux grévistes. Les quatre femmes en éprouvent un sentiment de trahison.

«Est-ce qu'ils pensent que toutes les clauses de leurs conventions étaient des dons?, s'indigne Leigh. Par le biais des syndicats, ils ont eu des voyages payés, des vacances et des bons salaires, mais ils ne veulent pas entendre parler de nous». Les quatre femmes pensent par ailleurs que, sans l'intervention de la GRC, la grève serait terminée depuis longtemps. «La présomption d'innocence n'existant pas ici, on s'est fait complètement avoir lorsque la GRC est intervenue», affirme Darlene. «Le jour même où Peggy Witte a posé le pied à Yellowknife, un nuage noir est descendu sur la ville», ajoute Shelley.

Les quatre femmes sont très critiques vis-à-vis du système judiciaire du nord. Depuis le début de la grève, 194 plaintes pour actes criminels ont été déposées contre des mineurs, mais seulement 20 d'entre eux ont été reconnus coupables (39 autres n'ont pas encore été jugés). Dans l'attente de leur procès, il leur était impossible de retourner faire le piquet de grève.

«Mme Witte sait parfaitement comment fonctionne le système. Elle utilise les circonstances et elle obtient toujours ce qu'elle veut», déclare Leigh.

«C'est une petite ville et les juges vivent ici. Ce n'est pas possible, après un an de grève, qu'ils n'aient pas d'opinion à ce sujet. Eux aussi sont concernés».

À eux quatre, leurs maris ont 43 ans d'expérience au sein de la mine Giant. Il n'est plus question aujourd'hui d'aller autre part pour recommencer leur vie.

«À certains moments, je me dis que je ne peux plus rester dans une ville comme celle-là, confie Leigh. Mais mon mari n'a rien fait contre la loi et on doit rester».

Les deux époux cherchent en ce moment à vendre leur maison. «J'ai déjà prévenu notre agent immobilier de ne pas amener de jaunes pour leur faire visiter ma maison car je ne leur vendrai jamais».

On entend dire en ville que la mine sera bientôt fermée, que Mme Witte partira avec tout son argent, en laissant les travailleurs payer les pots cassés. Pour les femmes, cela leur permettrait au moins de tourner la page.

«Si Mme Witte veut fermer Giant, qu'elle le fasse! Au moins, on pourrait recommencer à vivre», déclare Leigh. «Avec tout l'argent qu'elle a dépensé pendant la grève, elle aurait pu signer un contrat de dix ans avec les syndiqués», ajoute Darlene.

Shelley conclut par une réflexion qui résume les sentiments des quatre femmes et de beaucoup d'autres qui souffrent des conséquences de la grève.

«Au début, j'aurais quitté la ville sans y penser à deux fois. Maintenant, je sais que je ne partirai jamais. Je ne donnerai pas ce plaisir à Mme Witte. Si elle veut casser le syndicat, elle n'aura jamais mon appui.»

Karen Lajoie

...et des hommes

Deux grévistes francophones parlent de leur vie quotidienne

«On ne peut plus vivre comme on vivait avant»

Luc Normandin et Norman Plante sont mineurs, grévistes et francophones. Luc travaille sous la terre, depuis deux ans et demis, Norman depuis 23 ans, en surface, au moulin. Luc a deux filles de 7 et 9 ans, les enfants de Norman sont déjà adultes. Luc travaille depuis cinq mois comme menuisier, Norman n'a pas réussi à trouver de travail. Tous les deux viennent de Montréal et nous parlent de leur vie quotidienne depuis le début de la grève, à commencer par une chose, l'emploi.

Luc Normandin : «Je me suis trouvé un job comme menuisier. Pendant six mois je n'ai pas travaillé et puis les factures ont commencé à s'empiler. On s'est mis dans le trou, on n'arrive pas à en sortir. Les factures tombent tous les trois mois, j'étire le plus que je peux, et puis, quand ils m'appellent, je ramasse mon argent et je vais essayer d'en payer une. Et un mois plus tard, il y en a une autre. Si je n'avais pas acheté la maison...c'est ça qui est le pire. Ma femme a pris un job, ça fait à peu près cinq mois. Il fallait (...) Ce qui est arrivé, c'est que les premiers cinq mois, on ne travaillait pas, ma femme et moi. On a utilisé tout l'argent qu'on avait. On ne pensait pas que la grève allait durer si longtemps. Elle a trouvé un job avant moi. Le plus dur pour moi, c'était de lâcher les piquets de grève pour aller travailler, et puis de laisser les autres gars qui ne travaillent pas. Des fois, ça ne me tente pas d'aller travailler, parce que je devrais être là-bas. Mes meilleurs amis, ce sont ceux de Giant, ceux qui sont en grève.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Norman Plante et Michel Patry, deux grévistes francophones.

Norman Plante : Je ne suis pas spécialisé dans aucun métier. Quand tu cherches un emploi, la première chose qu'ils te demandent, c'est si tu es en grève. J'ai cherché mais ils ne veulent pas engager quelqu'un qui est en grève. Je ne pense pas continuer à chercher. Ma femme a un bon travail. Elle travaillait avant la grève et puis mes enfants sont grands. L'été, en plus, il y a beaucoup d'étudiants qui viennent travailler. Je serai icitte jusqu'à la fin de la grève, même si ça prend dix ans. Ça fait longtemps que je suis icitte, je suis capable de rester encore longtemps.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

«On ne pensait pas que la grève allait durer si longtemps», Luc Normandin.

L.N. : C'est ça qui est dur pour des gars comme Norman, il travaille au moulin, c'est plus difficile de trouver un emploi proche de celui-là.

N.P. : Le chèque d'assurance-chômage, ça donne du courage.

Famille, enfants

L.N. : J'ai deux enfants de sept et neuf ans, deux filles. Elles grandissent, elles ont besoin de linge. Je ne les ai jamais mêlées avec ça mais elles savent que je suis en grève. Elles ne connaissent rien des travailleurs de remplacement. Je ne leur ai jamais parlé de ça, elles sont trop jeunes. Une fois de temps en temps, elles me disent : «Papa, quand est-ce que tu vas retourner travailler à Giant ?» Il faut leur apprendre à ménager l'argent, parce qu'on ne peut plus vivre comme on vivait avant.

Les enfants, ils veulent avoir ça et ça et ça. Un enfant c'est un enfant. Il faut que tu leur dises : "Papa il n'a pas assez d'argent". C'est dur pour tout le monde. J'ai envoyé ma femme et mes enfants en vacances, parce qu'ils passent en premier. On avait promis à nos enfants qu'on irait à Disneyworld mais on ne pourra pas. On a remis ça à l'année prochaine. Il fallait leur faire comprendre ça, ils ont compris (...) Les salaires, ce sont à peu près les mêmes, à part les bénéfices dont on ne bénéficie plus. Travailler icitte, en ville, c'est différent. Il faut que tu travailles plus d'heures.

Couple, amis

L.N. : C'est dur pour le moral et puis il y a bien des familles qui ont eu beaucoup de troubles. Dans les relations de couple...Moi-même...le fait de travailler davantage, je passe moins de temps à la maison. Ça fait un changement, il faut que tu t'ajustes. C'est bien important d'avoir une bonne communication dans le couple (...) Il y a bien des amis qui ne me parlent plus pantoute.

Au début j'allais en ville et je ne savais plus qui étaient mes amis. Je regardais un gars que je connaissais depuis des années, je lui disais bonjour, il ne me regardait même pas. En ce moment je travaille dans les bureaux du gouvernement. Si je mets une chemise Casaw, les gens me regardent de même. Mais s'ils veulent me parler, qu'ils viennent me parler, je peux leur expliquer.

Avenir

L.N. : Ma femme est née à Yellowknife et on ne veut pas vraiment déménager. Reste que si tu n'as pas le choix, tu n'as pas le choix. Mais je ne veux pas partir, je suis ici depuis 13 ans.

On serait obligé de partir parce que Madame Peggy ne veut pas nous donner de contrat ? Si jamais je prends la décision de prendre un travail ailleurs, ça va être pour un bout. Mais je n'ai pas encore lâché à Giant.

N.P. : Moi j'ai une pension qui s'en vient, c'est différent».

Propos recueillis par Emmanuel Carcano.

365 jours de grève

1990

Novembre - Royal Oak achète la mine de la compagnie Giant Yellowknife Mines à Yellowknife. Les 250 mineurs qui travaillent alors sur place ont un contrat de trois ans qui prend fin le 30 mars 1992.

1992

30 mars - Le contrat entre CASAW et Giant Yellowknife Mines atteint son délai d'expiration. Le syndicat et le nouveau propriétaire ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un nouveau contrat. Un conciliateur est nommé par le ministre du travail pour régler la situation.

7-9 avril - Des rencontres à huis clos entre Royal Oak, CASAW et le conciliateur sont organisées.

18 avril - Une proposition de contrat est rédigée. Celle-ci aurait permis à Royal Oak d'économiser 400 000 dollars par an. Alors que la direction du syndicat s'était déclarée favorable à cette proposition, les mineurs votent contre à 80%.

4 mai - Une autre rencontre entre les deux parties et le conciliateur n'aboutit à aucun résultat.

23 mai - La grève commence, à la suite d'une déclaration du ministre du travail, Marcel Danis, qui refuse d'intervenir dans le conflit. Royal Oak fait venir des travailleurs de remplacement par hélicoptère.

24 mai - Royal Oak demande à la Cour suprême l'autorisation de supprimer ou au moins de limiter les piquets de grève à proximité des entrées principales. Deux mineurs grévistes sont renversés par un camion et transportés à l'hôpital.

25 mai - 50 membres de la GRC, spécialement entraînés pour les manifestations, arrivent d'Edmonton.

29 mai - Le ministre des finances John Pollard écrit à Royal Oak et prévient la direction de la mine que l'emploi des travailleurs de remplacement risque de prolonger la grève.

1er juin - Une bagarre éclate aux portes de Royal Oak entre les grévistes et les gérants de la mine.

6-7 et 22-23 juin - Le médiateur W.H. Lewis rencontre le syndicat et la compagnie mais cela n'aboutit à rien de concret. M.Lewis reste en contact avec les deux parties en conflit mais aucun changement n'a lieu avant septembre, date à laquelle CASAW et Royal Oak expriment leur volonté de reprendre les discussions.

13 juin - Un inspecteur des mines accuse cinq responsables de Royal Oak après avoir découvert que des travailleurs de remplacement avaient travaillé plus de huit heures par jour, sans permis.

14 juin - Une manifestation à la mine tourne mal après une intervention musclée de la GRC avec matraques, fusils et chiens.

18 juin - L'électricité est coupée à Yellowknife pour la vingtième fois depuis le début de la grève.

19 juin - Marcel Danis répond à une demande du bureau de Mme Nellie Cournoyea, première ministre des T.N.-O. Il indique que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de promulguer une loi de retour au travail. «Cela n'a jamais été fait auparavant dans un tel cas, et ce n'est pas maintenant qu'on va commencer», déclare-t-il.

22 juillet - Une explosion à la mine détruit un récepteur de satellite.

Fin août - CASAW demande qu'une commission d'enquête industrielle soit mise en place. Le ministre Marcel Danis ne donne pas de réponse à sa requête.

1er septembre - Une autre explosion a lieu à Giant dans un bâtiment. Il n'y a aucun blessé.

17 septembre - CASAW dépose plusieurs plaintes pour pratiques professionnelles déloyales auprès du Conseil Canadien des Relations du Travail (CCRT). L'enquête n'a pas encore abouti. CASAW déclare que Royal Oak veut supprimer le syndicat.

18 septembre - Une explosion souterraine tue neuf hommes. Six d'entre eux, membres de CASAW, avaient franchi la ligne de piquetage. Les trois autres étaient des travailleurs de remplacement. L'explosion a lieu à 8h35. La GRC reçoit un appel de la mine à 10h25. Les grévistes qui s'étaient proposés pour porter secours n'ont pas reçu l'autorisation d'entrer dans la mine.

Plusieurs bars en ville sont fermés en fin de semaine à la suite de violents incidents.

19 septembre - La GRC déclare que les neuf mineurs ont été assassinés et recherche le meurtrier.

21 septembre - Nellie Cournoyea demande à Marcel Danis de se

Un an de piquet de grève

L'attente et la révolte contenue

Qui n'a pas remarqué les trois cabanes en bois qui jalonnent Ingraham Trail aux abords de la mine Giant ? Depuis un an les mineurs grévistes font les trois quarts, cinq par piquet de grève maximum.

Ce vendredi là, Roméo et Terry sont «de service». Ils ont commencé à huit heures le matin et termineront à 16 heures. Une autre équipe leur succèdera jusqu'à minuit. Puis d'autres hommes viendront passer la nuit. Chaque gréviste gagne 4,50$ de l'heure et travaille quatre jours d'affilée, puis prend deux jours de repos. Les salaires sont payés grâce aux dons des autres syndicats.

La cabane de la porte n°3, à proximité de l'entrée principale de la mine, a été construite à l'automne. Tout comme celle de la porte n°2. Celle de la porte n°1 existe depuis l'été dernier. Au tout début de la grève, il y avait sept piquets de grève et dix personnes par piquet.

Ce vendredi après-midi, il n'y a guère que Roméo et Terry, et quelques personnes de passage, comme cette femme qui amène du bois pour alimenter une sorte de brasero à l'extérieur de la cabane. À l'intérieur de celle-ci, on trouve le minimum : un poêle au propane, une cafetière, des chaises, un jeu de fléchettes et une télévision. Il faut dire que les journées sont longues. Alors on discute, des dernières évolutions de la grève, de choses et d'autres : du système américain, du droit des travailleurs.

Roméo, mineur depuis 32 ans, parle de l'argent qu'il va enfin toucher grâce à l'assurance-chômage, environ 9 000$ pour commencer. Terry évoque la sécurité au travail, martèle ce mot : «sécurité». La raison principale de son adhésion à la grève, explique-t-il en substance.

Vers 15h15, un camion de la sécurité de la mine Giant se poste à l'entrée de la mine. Dans le bâtiment le plus proche de la cabane, une caméra vidéo enregistre les moindres mouvements des grévistes. «Si on crache sur la voiture d'un travailleur de remplacement, la police est là dans cinq minutes», laisse tomber Terry, désabusé.

À passer quelques heures avec ces grévistes, deux mots viennent à l'esprit : attente et révolte contenue.

Vers 15h30, les alentours de la cabane s'animent. Les travailleurs de remplacement quittent la mine. Roméo, Terry et quelques grévistes venus se joindre à eux entre temps, laissent entendre leur désespoir verbalement. Les travailleurs de remplacement ne bronchent pas. Certains saluent de la main, d'autres accélèrent, laissant derrière eux un gros nuage de poussière, ce qui ne fait qu'augmenter l'énervement des grévistes. Par *talkie-walkie*, Terry communique avec les autres piquets de grève et annonce la sortie des travailleurs de remplacement.

C'est ainsi depuis un an. Cet étrange manège se poursuit, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse -40. Et si la grève doit se poursuivre cet été, il est fort probable que les moustiques n'empêcheront pas Terry et Roméo d'être à leur poste.

E.C.



Piquet de grève n°2. Rafistolage du décor.



Terry, pour une énième pause-café. «Ce qu'on fait ? On attend et on boit beaucoup de café».



Roméo, mineur depuis 32 ans. «Si je retourne travailler à Giant, je ne descendrai plus au fond».

Photos Emmanuel Carcano / L'Aquilon

365 jours de grève

déplacer à Yellowknife pour constater la situation sur place. Elle déclare à l'Assemblée législative que ce n'est pas le moment de se demander comment l'explosion est arrivée ni de porter des accusations. La première ministre critique également la passivité de M. Danis pendant l'été.

23 septembre - Marcel Danis répond à Nellie Cournoyea. Il invite le syndicat et la compagnie à se déplacer à Edmonton pour le voir. La rencontre a lieu les 24 et 25 septembre. Les deux parties demandent qu'on leur attitre un médiateur particulier.

27 septembre - La mine ouvre à nouveau ses portes. CASAW, soutenu par de nombreux habitants de Yellowknife, exprime sa désapprobation : pour le syndicat, l'ouverture arrive trop tôt après l'explosion et représente un manque de respect vis-à-vis des morts.

30 septembre - Don Munroe et Vince Ready sont nommés par Marcel Danis. Les deux hommes sont réputés être les meilleurs médiateurs du Canada.

3 octobre - Une cérémonie commémorative au centre sportif de Yellowknife regroupe 3 000 personnes. Des centaines d'autres suivent l'événement à la télévision.

30 octobre - Le premier rapport de Don Munroe et Vince Ready indique qu'ils ont rencontré les deux parties en conflit pendant la semaine du 5 au 9 octobre.

25 novembre - Le deuxième rapport de Don Munroe et Vince Ready indique que CASAW et Royal Oak n'ont rien fait pour améliorer la situation. Le lendemain, Marcel Danis fait parvenir ce rapport aux deux parties et leur demande de réfléchir d'une façon constructive au sujet de la grève.

21 décembre - Royal Oak rejette le rapport des médiateurs qui ont suggéré aux deux parties de régler d'abord par arbitrage le problème des 45 mineurs renvoyés au début de la grève. La compagnie affirme que les travailleurs de remplacement ne seraient plus en sécurité si les 45 mineurs revenaient à la mine à la fin de la grève.

22 décembre - Marcel Danis met en place une commission spéciale pour enquêter sur la situation. Vince Ready et Don Munroe en seront les deux membres.

1993

1er janvier - Les commissaires Don Munroe et Vince Ready déclarent qu'il n'y aura pas de négociations dans l'immédiat. Royal Oak refuse en effet de rencontrer CASAW avant de savoir si le CCRT autorise la nouvelle association des employés à devenir le syndicat unique de la mine.

18 janvier - Le mineur gréviste Al Shearing raconte à la une de *The Edmonton Journal* ses déboires avec la GRC de Yellowknife. «Après un interrogatoire de six heures et demies, ils m'ont dit que j'étais le suspect numéro un pour l'explosion à la mine. Je me demande combien de fois il faut dire non avant d'être cru».

21 janvier - Les grévistes installent à nouveau leurs pancartes près de la mine, la cour d'appel ayant jugé qu'ils étaient dans leur droit. Les noms des travailleurs de remplacement, accompagnés de slogans, sont inscrits sur les panneaux. Royal Oak avait intenté un procès contre CASAW en raison des affiches et le syndicat avait dû les retirer en attendant le jugement.

1er avril - Les familles des neuf hommes tués dans l'explosion reçoivent les derniers dons du fonds d'aide aux familles des victimes. Cet organisme a été créé par la ville de Yellowknife et plusieurs banques pour recueillir les dons des citoyens. Le fonds a reçu au total 138 000 dollars, répartis entre les familles. Les dons recueillis après le 1er avril seront partagés en neuf deux fois par an.

5 mai - Le Conseil Canadien des Relations du Travail juge que la nouvelle association des employés ne peut pas devenir le syndicat de la mine, mais leurs membres font désormais partie de CASAW. Cette décision choque profondément M. Seeton.

10 mai - CASAW décide de faire appel de la décision du CCRT. Son avocat qualifie cette décision d'«épouvantable».

11 mai - Les grévistes peuvent commencer à toucher le chômage. Normalement, ils n'y ont pas droit. Mais la compagnie ayant déclaré qu'elle tournait à 85% de ses capacités de production, une clause autorise les grévistes à toucher de l'argent.

12 mai - La commission d'enquête industrielle reprend son travail, avec, comme nouvelle date butoir, la fin du mois de mai. M. Munroe et M. Ready doivent trouver une solution à la grève. M. Seeton souhaite reprendre les discussions, Royal Oak ne fait aucun commentaire à ce sujet.

Depuis le début de la grève, 194 plaintes pour actes criminels ont été déposées contre des mineurs. 135 d'entre eux ont été reconnus non coupables, 20 autres coupables. 39 mineurs attendent encore leur procès.

Karen Lajoie

LE PLAISIR DE LIRE

Accostage, récits et nouvelles
Les éditions du blé, 1992



Cinq auteurs-auteures se partagent la vedette dans ce recueil de nouvelles et de courts récits qui racontent à la pièce des tranches de vie des francophones de l'ouest.

Ces textes sont illustrés par l'artiste Réal Bérard. Les styles et les thèmes diffèrent grandement entre René Ammann, Pauline Johnson-Tanguay, Monique R. Jeannotte, François-Xavier Eygun et René LaFleur.

Au début, Ammann nous offrent de courts récits du terroir, du début de la colonisation de l'ouest.

Heureusement, cela ne dure que quelques dizaines de pages puis les autres auteurs nous amènent dans des univers intimes ou fantastiques plus contemporains.

L'on prend plaisir alors à lire ce livre, à connaître ce petit gamin qui s'invente un héros de son père qui se retrouve derrière les barreaux. Quelques unes des nouvelles nous amènent même dans quelques univers futurs, à la frontière du rève humain. S'il est des frontières dont j'aime entendre parler, ce sont bien celles-ci plutôt que le ressassage mélancolique des années passées.

Bref, un livre plaisant!

Alain Bessette



Pierre Albert
L'espace éclaté
Éditions Prise de parole

C'est un recueil de poèmes que nous présente Pierre Albert ou, comme on peut le lire sur la couverture, une écriture d'inspiration poétique...Un itinéraire mi-conte, mi-récit.

La première section intitulée «Un itinéraire» nous présente une poésie du Nord de l'Ontario où chaque petit détail de la vie quotidienne prend une signification poétique que l'auteur tente de partager avec nous en jouant tant avec les mots qu'avec l'espace des mots.

Dans les deux dernières sections, «L'espace éclaté» et «La faillitte du Nord», Pierre Albert nous offre ses moments les plus forts, ceux de l'expression poétique sans artifice qui tente simplement de traduire des impressions gravées au fond de son âme:

«il neige trop souvent
l'air des bouleaux esseulés
des hivers qui perdurent jusqu'au sang
tandis que monte branlant toujours de plus en plus
l'arbre, le conifère, le matière, notre pain»

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

André-Philippe Gagnon
L'intégrale
Musicor



L'homme aux 1000 voix et styles est de retour.

Il nous offre une collection diverses de chansons.

Le maitre imitateur tente d'incarner une grande variété de personnages divers. Certaines de ses pièces sont bonnes mais d'autres laissent vraiment à désirer (elles sont carrément mauvaises).

Le meilleur moment du microsillon vient de la pièce «J'écoute Patrick Norman en cachette». Il s'agit d'une pièce entrainante de style country-western dans laquelle il incarne la célèbre vedette de la scène musicale québécoise interprétant une chanson sur les «fétiches» de placard.

Cet album est cependant largement décevant lorsque l'on connait l'énorme talent d'André-Philippe Gagnon. Les chansons sont des airs de danse, mécaniques, rigides et sans âme.

Ces chansons appuient la prestation de Gagnon de la même façon qu'il interprète : tout éclat et sans substance.

Karen Lajoie



Stéphanie Biddle
Dis-moi
Musicor

Oh, si son père pouvait entendre ça!

Stéphanie Biddle nous présente des airs et des paroles sans âme et sur des airs de danse mécanique.

Il semble qu'elle essait de s'appuyer sur le statut légendaire de son père pour nous offrir une collection décevante de musiques de deuxième ordre.

Je peux comprendre que les enfants d'un artiste célèbre tentent de se démarquer et de produire quelque chose de différent en troquant le jazz fameux de Charlie Biddle pour des airs *techno-pop*. Malheureusement cet album est une preuve définitive que le talent musical ne se transmet pas de façon héréditaire.

Karen Lajoie

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Appels d'offres Avis Public



Public Works Canada | Travaux publics Canada

Appel d'offres

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets énoncés ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administartion des marchés, Travaux Publics Canada, Bureau 1000, 9700, av. Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, seront reçues jusqu'à 14h, à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus, téléphone : (403) 497-3503.

PROJET

N° 618107 - Yellowknife, T.N.-O., logements de l'État, peinture intérieure et extérieure.

N° 618110 - Yellowknife, T.N.-O., ensemble résidentiel Forrest Park, remplacement des fenêtres.

N° 618161 - Fort Simpson, T.N.-O., logements de l'État, pose de parement, isolation et remplacement de fenêtres.

Date limite pour les trois projets : jeudi le 10 juin 1993.

On peut également se procurer les documents de soumission aux bureaux de Travaux publics Canada situés au 5013, 51e Rue, Yellowknife, T.N.-O. On peut consulter ces documents aux bureaux de l'Association de la contruction situés à Edmonton, Alberta et à Yellowknife, T.N.-O.

Le Ministère ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.





Transports Canada Aéroports | Transport Canada Airports

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES SOUS PLI CACHETÉES correspondant au projet identifié ci-dessous et adressées au

Spécialiste régional, Service des contrats, Transport Canada, 12e étage, Core 1, Canada Place, 9700, avenue Jasper, bureau 1100, Edmonton (Alberta) T5J 4E6

avec la mention du nom et du numéro du projet seront reçues jusqu'à 14h, heure d'Edmonton, à la date spécifiées. Les documents relatifs à l'appel d'offres pourront être obtenus du bureau mentionné plus haut; téléphone : (403) 495-3932, télécopieur: (403) 495-5446.

P R O J E T

NUMÉRO : **SV3020**

PROJET : SERVICE DE NETTOYAGE DOMESTIQUE À L'AÉROPORT DE WHITEHORSE, WHITEHORSE (YUKON)

DATE DE FERMETURE : le 17 juin 1993

VISITE DES LIEUX: LE 26 MAI 1993 À 13 H AU BUREAU DU DIRECTEUR DE L'AÉROPORT DE WHITEHORSE-WHITEHORSE, (YUKON)

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES : ROSEMARIE KOTCH, agentE des contrats (403) 495-3933

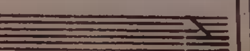
PRIÈRE DE NOTER QUE LES DISPOSITIONS DU PROGRAMME DE CONTRATS FéDéRAUX VISANT L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI PEUVENT S'APPLIQUER.

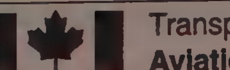
I N S T R U C T I O N S

POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, chaque offre devra soumise à l'aide des formulaires fournis par le ministère et accompagnée du **cautionnement** stipulé dans les documents relatifs à l'appel d'offres. Les offres devraient être présentées dans l'enveloppe prévue à cette fin.

L'offre retenue ne sera pas nécessairement la plus basse ni celle qui répond à tel ou tel critère donné.







Transport Canada Aviation | Transports Canada Aviation

Avis au public

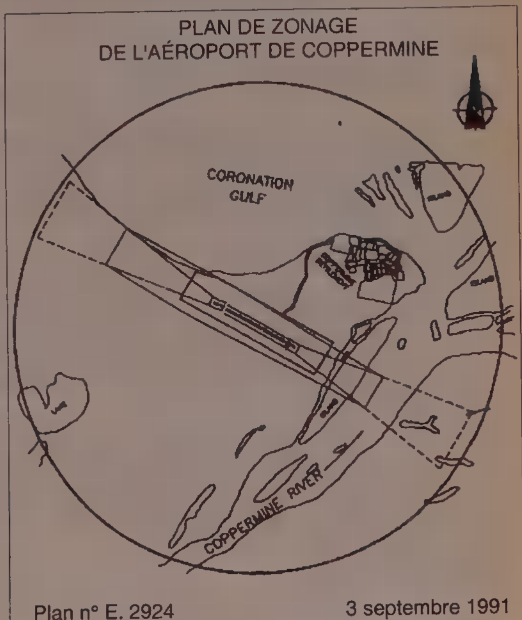
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 5.5 de la Loi sur l'aéronautique, que le Gouverneur Général en conseil, en vertu de l'article 5.4 de ladite Loi, se propose d'établir un Règlement de zonage concernant l'aéroport de Coppermine.

Le projet de règlement de zonage impose une limite à la hauteur des nouveaux bâtiments, ouvrages ou objets ou des rajouts aux bâtiments, ouvrages ou objets existants, sur les terrains contigus à l'aéroport. En outre, les propriétaires de terrains situés dans les limites de la surface extérieure, dans un rayon de 4 000 m du point de repère de l'aéroport, devront limiter la hauteur de toute nouvelle construction à 45 m au-dessus de l'altitude de ce point et se conformer à des exigences plus restrictives en ce qui a trait aux approches de piste et aux surfaces de transition.

Les personnes intéressées peuvent présenter leurs observations au sujet du projet de règlement dans les 60 jours qui suivent la publication du présent avis, au :

Transports canada
Services du contentieux
4e étage
Édifice Canada
344, rue Slater
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Ils sont priés d'y citer le nom du journal et la date de publication du présent avis.



RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE COPPERMINE

TITRE ABRÉGÉ

1. Règlement de zonage de l'aéroport de Coppermine

DÉFINITION

2. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

«aéroport» L'aéroport de Coppermine situé à proximité de Coppermine, dans les Territoires du Nord-Ouest; (airport)

«bande» Partie rectangulaire de l'aire d'atterrissage de l'aéroport qui comprend la piste aménagée pour le décollage et l'atterrissage des aéronefs dans une direction déterminée, et dont la description figure à la Partie IV de l'annexe; (strip)

«point de repère de l'aéroport» Le point décrit à la Partie I de l'annexe; (airport reference point)

«surface d'approche» Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir de chaque extrémité d'une bande et dont la description figure à la Partie II de l'annexe; (approach surfaces)

«surface de transition» Plans inclinés imaginaires s'élevant vers l'extérieur à partir des limites latérales d'une bande et de ses surfaces d'approche et dont la description figure à la Partier V de l'annexe; (transitional surfaces)

«surface extérieure» Plan imaginaire situé au-dessus et dans le voisinage immédiat de l'aéroport et dont la description figure à la Partie III de lannexe. (outer surface)

(2) Aux fins du présent règlement, l'altitude du point de repère de l'aéroport est de 11,9 au-dessus du niveau de la mer.

APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique aux terrains, y compris les emprises de voies publiques, situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport et dont la description figure à la Partie VI de l'annexe.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4. Il est interdit d'ériger ou de construire, sur un terrain visé par le présent règlement, un bâtiment, ouvrage ou objet, ou un rajout à un bâtiment, ouvrage ou objet existant, dont le sommet serait plus élevé que

a) les surfaces d'approche;
b) la surface extérieure;
c) les surfaces de transition.

ANNEXE
(Articles 2 et 3)

PARTIE I
Description du point de repère de l'aéroport

Le point de repère de l'aéroport, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un point situé sur l'axe de la piste 121-301 à 762 m du seuil de la piste 301.

PARTIE II
Description des surfaces d'approche

Les surfaces d'approche, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans attenants à chacune des extrémités de la bande associés à la piste 121-301 et sont décrites comme suit :

a) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 121 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m, dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal, de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande;

b) un plan attenant à l'extrémité de la bande associée à l'approche de la piste 301 et incliné à raison de 1 m dans le sens vertical contre 40 m, dans le sens horizontal et qui s'élève jusqu'à une ligne horizontale imaginaire perpendiculaire au prolongement de l'axe de la bande à 75 m au-dessus de l'altitude de l'extrémité de la bande, et à 3 000 m, dans le sens horizontal de l'extrémité de la bande, les extrémités extérieures de cette ligne horizontale imaginaire étant à 525 m du prolongement de l'axe de la bande.

PARTIE III
Description de la surface extérieure

La surface extérieure figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est un plan imaginaire situé à l'altitude constante de 45 m au-dessus de l'altitude du point de repère de l'aéroport; cette surface extérieure est toutefois située à 9 m au-dessus du sol lorsque le plan décrit ci-dessus est à moins de 9 m au-dessus de la surface du sol.

PARTIE IV
Description de la bande

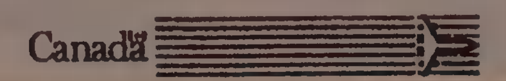
La bande associée à la piste 121-301 figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, est une bande d'une largeur de 150 m, soit 75 m de chaque côté de l'axe de la piste, et d'une longueur de 1 644 m.

PARTIE V
Description des surfaces de transition

Les surfaces de transition, figurant sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, sont des plans inclinés à raison de 1 m dans le sens vertical contre 7 m dans le sens horizontal, perpendiculaire à l'axe et au prolongement de l'axe de la bande, et qui s'élèvent vers l'extérieur à partir des limites latérales de la bande et de ses surfaces d'approche jusqu'à leur intersection avec la surface extérieure.

PARTIE VI
Description des terrains visés par le présent règlement

Les limites extérieures des terrains visés par le présent règlement qui figurent sur le plan de zonage de l'aéroport de Coppermine n° E.2924 daté du 3 septembre 1991, snt marquées par un cercle ayant un rayon de 4 000 m et comme centre le point de repère de l'aéroport.



Malgré les restrictions budgétaires

Le nombre de fonctionnaires fédéraux est en hausse

Ottawa (APF): Malgré les restrictions budgétaires décrétées par le gouvernement fédéral, le nombre de fonctionnaires est toujours en hausse.

Selon le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, on dénombrait 223,598 fonctionnaires au 31 décembre 1992, soit 5,780 de plus qu'à la fin de 1991.

Lorsqu'on parle de 223,598 employés de la fonction publique fédérale, il faut exclure de ce chiffre les fonctionnaires embauchés pour une période de moins de six mois, le personnel des cabinets de ministre, des personnes nommées par le conseil des ministres comme administrateurs et le personnel civil et régulier de la GRC et des Forces armées canadiennes.

Selon Statistique Canada, un grand total de 555,759 personnes travaillaient pour le gouvernement fédéral en 1992, dont 115,320 à la Défense nationale et 152,383 dans les entreprises contrôlées par l'Etat.

C'est aux ministères du Revenu national (35,561), de la Défense nationale (31,092) et à Emploi et Immigration (25,596) où on retrouvaient le plus de fonctionnaires.

En parcourant le rapport, on apprend également que le nombre de plaintes a augmenté de 28 % pour se chiffrer à 2,987 en 1992!

On apprend aussi qu'un gestionnaire du ministère des Transports s'était permis d'embaucher son fils et sa nièce alors qu'il avait signé une déclaration affirmant qu'il n'avait aucun lien de parenté avec eux.

On apprend aussi qu'il existe un nombre assez élevé de nominations de fonctionnaires sans concours: 18,9 % en 1992. On a aussi tendance à allonger la durée des nominations intérimaires. Alors qu'elles ne doivent pas dépasser un an, 17,4 % de ces nominations étaient d'une durée supérieure à douze mois en 1992.

Pour ce qui est de la langue, les francophones étaient représentés de façon relativement équitable dans toutes les provinces et les territoires.

L'Ile-du-Prince-Edouard avait la particularité de compter 9 % de fonctionnaires francophones en 1992 ce qui était supérieur, et de loin, à la population francophone de l'Ile (4,8 % de la population ont déclaré avoir le français comme langue maternelle en 1991).

Le Manitoba était dans une situation inverse puisque seulement 3,8 % des fonctionnaires fédéraux étaient francophones alors que les Franco-Manitobains formaient 5,1 % de la population en 1991.

Dans les villes, les fonctionnaires francophones étaient particulièrement nombreux à Frederiction (21%), Moncton (39,8 %), Cornwall (33,3 %), Sudbury (25,4 %) et **Iqaluit dans les T.N.-O avec 42,6 %.** Ils étaient par contre invisibles à Toronto (2,3 % seulement), Kitchener-Waterloo (0,9 %) et Vancouver (1,6 %).

Certains ministères comptent davantage de francophones que d'anglophones.

C'est le cas notamment à l'ACDI, au Bureau du directeur général des élections (76% de francophones) au Commissariat aux langues officielles (69,4 %), à la Commision de la fonction publique (59,9 %), et au Secrétariat d'Etat du Canada (77,2 %).

Pour ce qui est des salaires, il y a des fonctionnaires qui gagnent moins de 10,000$ par année, comme il y en a qui gagnent plus de 80,000$ par année.

Appels d'offres, Avis publics

Passeport 10/10:

Comment convaincre des jeunes de ne pas abandonner l'école ?

Edmonton (APF): Un million «d'analphabètes fonctionnels», c'est-à-dire des jeunes sans instruction et sans formation professionnelle, chercheront au cours des années 1990 à s'intégrer à un marché du travail qui nécessite de plus en plus des travailleurs éduqués et qualifiés. C'est ce qu'a conclu le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, qui estime que le taux d'abandon scolaire s'élève maintenant à 30 pour cent.

C'est en réaction à ce mouvement d'abandon scolaire que Pierre Cadieux, ministre d'Etat à la Jeunesse et Halvar Johnson, ministre de l'Education de l'Alberta, ont accueilli à Edmonton 1,200 jeunes étudiants, venant de tous les coins du Canada, pour participer à la Conférence Passeport 10/10 dans le cadre de l'initiative gouvernementale «L'école avant tout».

Visant à rendre l'école une priorité pour les jeunes, cette conférence nationale avait pour but d'inciter les élèves à trouver des moyens d'encourager les décrocheurs potentiels à terminer leurs études. Le thème du «passeport» était basé sur l'idée que la réussite scolaire constitue un passeport pour la vie.

Kiosques et conférences

L'événement, qui s'est déroulé à l'Université de l'Alberta, a permis aux jeunes de chaque école de présenter un projet dont la préparation représente des mois de travail. Sous forme de kiosques, les projets remplissaient un long couloir qu'on a nommé le «Carrousel».

Le kiosque de la polyvalente des Abénaquis à Saint-Prosper au Québec avait pour thème: «J'investis dans mes capacités». En vue de valoriser les élèves en difficulté d'apprentissage, les élèves ont conçu un petit cahier, sous forme de passeport, pour les activités parascolaires. Ainsi, les responsables des activités doivent, à la fin de l'année scolaire, écrire quelques mots soulignant les points positifs de la contribution de chacun des élèves à l'activité en question.

Comme l'explique Stéphane Vachon, animateur de loisirs de la polyvalente: «A la fin du secondaire, même si l'élève n'a pas des résultats scolaires élevés, le passeport démontre que les activités parascolaires sont aussi importantes dans la vie. Ils auront le sentiment d'avoir accompli quelque chose».

On pouvait visiter les nombreux kiosques entre les diverses conférences auxquelles les jeunes assistaient régulièrement. Les thèmes traitaient du respect de soi et des autres, du pouvoir de l'entraide, des tendances professionnelles dans les années 1990, des jeunes autochtones, des immigrants, du racisme, de la discipline, des jeunes de la rue, de la violence, de l'usage et des abus de la drogue.

Certains des conférenciers, ayant réussi dans la vie malgré des difficultés, ont partagé leurs expériences personnelles. D'autres avaient été invités en tant que spécialistes.

Enfin, les conférences visaient à motiver les jeunes et à augmenter leur estime de soi. Elles réussirent, dans la plupart des cas, à provoquer de l'enthousiasme et une dynamique d'interaction dans la foule.

Jean Charest

La présence de Jean Charest et, en particulier, sa disponibilité auprès des jeunes a été un des événements marquants de la conférence. Son message principal soulignait la nécessité, dans les années 1990, de terminer l'école secondaire.

«La poursuite des études, a-t-il souligné, c'est la reconnaissance d'une réalité très simple dans notre pays: chaque citoyen doit avoir les outils dont il a besoin pour pouvoir participer et faire sa contribution à la société canadienne. C'est ça le sens de l'initiative que vous avez entreprise aujourd'hui, et je vous en félicite».

Danyèle Lacombe

Chronique juridique

De taxis et de caricatures



Ministère de la Justice des T. N.-O.

Cour Suprême, jugement rendu le 12 août 1992

Rapo vs City of Yellowknife

Faits : Rudy Rapo, propriétaire d'une chaîne de taxis, fait une demande à la ville de Yellowknife pour que soit renouvelé son permis d'opération de taxi. La ville refuse d'acquiescer à cette demande en alléguant qu'elle ne peut procéder à un tel renouvellement lorsque la personne qui fait la demande a été reconnue coupable d'une infraction prévue au Code criminel au cours des deux ans précédant la demande de renouvellement. En effet, le demandeur avait précédemment été reconnu coupable d'entrave à la justice à la suite de menaces qu'il avait proférées à l'endroit de quelqu'un qui s'était plaint de voies de fait provenant d'un chauffeur de taxi employé par M. Rapo.

Par son action, le demandeur vise à faire déclarer inopérant l'article 14 du règlement municipal 3155 en invoquant que l'article 113 de la Loi sur les cités, villes et villages, qui autorisait la ville de Yellowknife à adopter un règlement concernant l'opération de taxis, ne permettait pas à la ville de faire un règlement ayant pour effet de refuser d'accorder un permis de taxi sur la base des antécédents criminels.

Décision: Bien que la Loi sur les cités, villes et villages ne permette pas expressément à un conseil municipal de refuser d'accorder un permis d'opération de taxi, il existe un pouvoir implicite de procéder à un tel refus en vertu de l'article 113 de la loi (ce pouvoir découlerait d'une partie de l'article qui prévoit qu'un conseil municipal peut «pourvoir à la délivrance, à la suspension et à l'annulation des permis de taxi»). Cependant, ce pouvoir implicite ne doit pas restreindre de façon déraisonnable la délivrance d'un permis d'opération, ce qu'allègue M. Rapo. En effet, le demandeur prétend que l'infraction dont il fût reconnu coupable ne présente que si peu de rapport avec la bonne opération d'un taxi qu'elle devrait constituer une restriction déraisonnable. La cour ne partage pas cet avis et conclut que l'infraction antérieure de M. Rapo est suffisamment reliée à l'opération de taxi pour constituer un motif valable de refus. La cour ajoute même que, dans l'éventualité d'une infraction clairement sans rapport avec l'opération de taxi (tel que les paris illégaux), l'administration municipale serait tout aussi justifiée de refuser d'accorder le renouvellement parce qu'il existe une disposition dans le règlement municipal qui permet d'en appeler devant le conseil municipal.

Cour Suprême des T.N.-O., division civile, jugement rapporté le 5 mars 1993

Mapes vs Hub Publications

Faits: Le demandeur dans cette affaire, John Mapes de Hay River, poursuit le journal The Hub en diffamation. Les événements ayant donnés lieu à l'action sont les suivants: Au début des années '80, le demandeur a l'intention de construire un camp de pêche au lac Thuban North, environ 200 milles à l'est de Hay River. À ce sujet, il entreprend les démarches nécessaires auprès du gouvernement territorial afin d'obtenir les permis d'exploitation requis. C'est à ce moment qu'on lui indique qu'il a de meilleure chance de se voir accorder un permis et d'obtenir du ministère des affaires indiennes et du nord qu'il lui loue ou lui vende les terrains sur lesquels il compte s'installer, s'il construit au préalable les bases de son camp de pêche.

M. Mapes procède donc à ériger 2 petits chalets, un quai et un petit entrepôt sur les bords du lac Thuban North. Mais le ministère des affaires indiennes n'acquiesça jamais à sa demande de louer ou d'acheter les terrains sur lesquels il s'était construit. Plus encore, le ministère lui demanda de vider les lieux et d'enlever les bâtiments qu'il avait érigé. Devant son refus, le ministère entrepris des poursuites.

C'est la nouvelle de l'imminence d'une action en justice qui devait donner lieu à l'action en diffamation. En effet, le 29 janvier 1990, l'hebdomadaire News/North publiait un article qui annonçait que le ministère entendait débuter des poursuites à l'encontre de M. Mapes afin qu'il soit expulsé.

Quelques jours après la parution de cet article, des membres de la section éditoriale du journal The Hub décidèrent qu'il y aurait lieu pour le journal de publier un article sur l'affaire. On prit aussi la décision d'inclure une caricature sur l'affaire dans la page réservée à l'éditorial.

L'article ne fût pas prêt à temps, mais la caricature le fût et c'est cette dernière qui fait l'objet de l'action en diffamation. Cette caricature montre le demandeur Mapes avec un fusil à la main et des barbelés entourant ce qui semble être son camp de pêche. À la gauche de Mapes, une affiche dit: «The non-licenced, no-name, not really here fishing camp. Attention D.I.A.N.D. No trespassing». À la droite du personnage, une caisse enregistreuse pleine de billets repose sur une table. Le mot «donations» est écrit sur le côté de la caisse.

Il fût révélé en preuve lors de l'action que l'idée d'inclure une caisse-enregistreuse dans la caricature venait de la rédactrice-en-chef du journal lorsqu'on lui montra le dessin.

En preuve aussi, le demandeur fit valoir qu'il n'avait jamais utilisé le camp à des fins commerciales. Le juge Irving accepta cette prétention du demandeur et le fait que le camp n'ait servi que pour des amis ou des membres de la famille.

Décision: Le juge Irving considère qu'il y aura diffamation si la caricature porte atteinte à la réputation du demandeur et en fait un objet de ridicule ou de haine. Pour décider de ce qui constitue une atteinte à la réputation, il faut se demander ce qu'une personne ordinaire penserait en voyant cette caricature. De l'avis du juge Irving, cette personne penserait que M. Mapes opère illégalement un camp de pêche en se riant des autorités gouvernementales. Le juge poursuit en disant que la juxtaposition des affiches qui entoure le personnage et de la caisse-enregistreuse donne l'impression que «...Mapes tire un profit en acceptant des donations pour masquer son utilisation commerciale du camp(traduction)».

Ayant conclu que la caricature est diffamatoire, le juge Irving indique alors que les défendeurs peuvent éviter toute responsabilité s'ils démontrent que la diffamation constitue une expression honnête de leur vision des événements basée sur des faits véridiques.

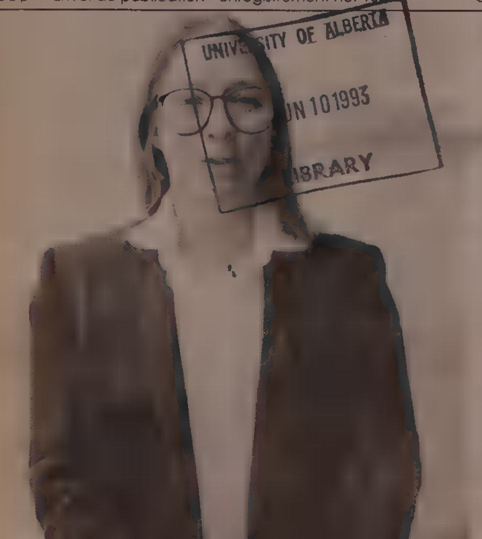
Sur ce point, le juge conclut que la suggestion que M. Mapes tire un profit sous le couvert de donations ne s'appuyait pas sur des faits véridiques. La défense des accusés échoua donc et ils furent condamnés à 7 500$ en dommages.

La publication de cette chronique est rendue possible grâce au ministère de la Justice des T.N.-O.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 20, vendredi 28 mai 1993



Archives / L'Aquilon

Un entretien exclusif avec Nellie Cournoyea

«Il faut revenir à une vie saine»

Depuis son élection comme première ministre des T.N.-O. en novembre 1991, Nellie Cournoyea parle d'un nouvel ordre social, d'une nouvelle façon de vivre et d'un retour à une vie plus saine.

Depuis des années, explique-t-elle, le peuple autochtone, corrompu par les vices des hommes blancs, a perdu sa voie et s'éloigne de plus en plus de ses traditions et ses langues.

«Prenez par exemple la religion. Dans chaque atelier communautaire, au siècle dernier, on pouvait remarquer une frustration générale produite par l'introduction de la religion. Lorsqu'ils sont arrivés dans le nord, les prêtres n'ont fait aucun effort pour prendre en compte les valeurs traditionnelles. Leurs méthodes étaient arbitraires et visaient à remplacer le mode de vie «primitif» des autochtones. Ce n'était pas voulu, mais ils ont beaucoup contribué à atténuer le respect pour les normes traditionnelles.»

Les conséquences de ce choc culturel : une fierté piétinée, de nombreux problèmes sociaux, des confrontations avec la loi et une série de suicides parmi les adolescents.

«Les gens cherchent aujourd'hui résolument à rétablir des règles pour vivre dans une communauté. Beaucoup de Dénés évoquent à nouveau les valeurs d'autrefois. Je ne parle pas des arcs et des flèches, mais de tout un ensemble de connaissances. Ce sont des choses qu'ils veulent ressortir du passé. Les aînés étaient les gardiens d'un système de valeurs et si quelqu'un ne faisait pas de son mieux pour vivre en équipe, il était puni, mais la punition ne venait qu'en dernier lieu».

Selon Nellie Cournoyea, le système judiciaire en ce temps-là était représenté par le grand chef et le conseil général. Si quelqu'un causait des problèmes sans raison, le chef le punissait en le bannissant ou en interdisant à quiconque de lui parler. Mais généralement, la «punition» consistait à discuter avec l'intéressé et à lui expliquer pourquoi c'était important d'être patient et compatissant. «Dans leur système de valeurs, il y avait un ordre social bien déterminé, où le bien et le mal étaient clairement définis».

Pour Mme Cournoyea, Inuvialuit d'Aklavik, il faut trouver une façon de concilier les valeurs traditionnelles et les besoins de l'avenir.

«On parlera beaucoup de cette idée d'un nouvel ordre social dans les deux prochaines années, prévoit-elle. Je me rends compte que les membres des communautés avancent à grand-peine dans leur effort pour établir des règles saines. Il semble qu'il n'y ait aucun responsable. Certaines personnes travaillent avec des organismes communautaires, mais elles ne peuvent effectuer aucun changement car le pouvoir reste aux mains du gouvernement des T.N.-O. C'est ce que j'essaye de changer avec les initiatives des transferts communautaires. C'est bien beau d'avoir plusieurs conférences et conseils de discussion, mais l'on arrive à un point ou il faut prendre des décisions». Le nouvel ordre so-

«Une vie saine»
Suite en page 2

Huit provinces concernées

112 millions pour la gestion scolaire

St-Boniface (APF) - Les communautés francophones de huit provinces se partageront au cours des six prochaines années la somme de 112 millions, les unes pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire (70 % de la somme) et les autres pour le développement de leurs institutions postsecondaires.

Dans le contexte de la course à la chefferie du parti conservateur et de l'approche d'élections fédérales, c'était maintenant ou jamais. Surtout que l'enveloppe budgétaire destinée à la minorité avait survécu au cruel budget fédéral de la fin avril.

Les représentants des organismes oeuvrant en éducation ont poussé un soupir de soulagement et ont accordé une ovation debout à la secrétaire d'Etat, visiblement émue par la réaction des 250 invités de la Commission nationale des parents francophones, réunis à Saint-Boniface le 20 mai dernier pour entendre Monique Landry parler des actions et des engagements de son gouvernement en matière de langues officielles.

«Je suis aussi émue que vous autres, a avoué la ministre. Je sais que, pour les communautés minoritaires, c'est quelque chose de très important, le besoin de gérer les écoles. Je suis mariée à un Acadien, j'ai bien compris le besoin de survie».

La somme de 112 millions sera partagée ainsi: environ 78 millions seront réservés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans les quatre provinces de l'ouest, ainsi qu'en Nouvelle-Ecosse et à Terre-Neuve; environ 34 millions serviront à la consolidation du réseau des trois collèges communautaires en Ontario, de la Faculté Saint-Jean à Edmonton, de l'Ecole de droit de l'Université de Moncton et de l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Ecosse.

Mais la répartition des sommes n'est pas encore finalisée, explique la secrétaire d'Etat, puisque les montants doivent être négociés avec chacune des provinces concernées. «Nos fonctionnaires sont à la disposition des provinces qui désirent négocier. Ça peut aller très vite si les provinces le souhaitent».

Au Manitoba, par exemple, on sait que le gouvernement entend procéder très rapidement depuis la présentation, le 17 mai, d'un projet de loi sur la gestion scolaire, qui doit déboucher sur la création d'une division scolaire de langue française pour la rentrée de 1994.

112 millions
Suite en page 7



Les grévistes de Giant manifestaient à Yellowknife vendredi 21 mai devant le palais de justice contre le système judiciaire. Lire les articles en page 5.

SOMMAIRE

Échos des T.N.-O. 2
Informations territoriales 3
Éditorial : Assez, c'est assez ! 4
Portrait : Ian Bufton, mineur à Polaris 5
Nunavut 6

Les parents francophones des T.N.-O. ne recevront pas d'argent pour la gestion scolaire. Lire en page 7.

Chronique du patrimoine, page 8.

«Une vie plus saine»

Suite de la page 1

cial en question, avec les citoyens au sommet et le gouvernement en bas, pourrait s'appliquer à divers domaines : la justice, les services sociaux ou l'éducation. «Mais il reste encore à déterminer des valeurs et des priorités. Elles vont être différentes dans chaque communauté, mais si on peut commencer avec quelques petits projets, ce sera au moins un début». Selon Mme Cournoyea, si quelques communautés parviennent à cet objectif, cela en encouragerait d'autres à essayer. Le G.T.N.-O. a établi une caisse de six millions de dollars pour financer ces projets. Nellie Cournoyea souhaiterait que les communautés en assurent le développement, avec le soutien du gouvernement. «Toutes les personnes doivent penser qu'elles ont un rôle à jouer. Si leur vie a de la valeur, elles auront du respect pour elles-mêmes. Alors, tout sera possible».

Karen Lajoie

Une nouvelle équipe pour diriger l'A.F.C.Y.

C'est le jeudi 20 mai dernier que l'assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife s'est dotée d'un nouveau conseil d'administration. Lors de cette réunion, Mme Lise Picard a déposé son dernier rapport à titre de présidente (intérimaire) de l'A.F.C.Y. Elle a alors cédé sa place au conseil après plusieurs années de dévouement au sein de la francophonie de Yellowknife et des Territoires. C'est désormais Raymond Bélair qui portera le flambeau à titre de président de l'association.



Raymond Bélair, nouveau président de l'AFCY.

Geneviève Harvey a également été élue à titre de vice-présidente. Les autres membres élus sont : Jean-François Boucher, Alain Larivière, Sylvie Vincent, Raymond Brazeau, Robert Galipeau, Roxanne Vachon et Roxanne Valade. Élu l'an dernier, Dave McCann demeure en poste. De plus, le conseil comblera par nomination le poste réservé aux jeunes francophones.



Lise Picard, présidente sortante de l'AFCY.

Alain Bessette

Congrès biannuel de la Fédération des travailleurs des T.N.-O.

Alliances et solidarité

Le long et persistant conflit à la mine Giant a été plus souvent qu'autrement le principal sujet de conversation et de débat lors du neuvième Congrès de la Fédération des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest (FTTNO). Pour les délégués syndicaux présents, ainsi que pour les orateurs invités, il s'agissait d'un thème qui servait aisément à illustrer la nécessaire solidarité syndicale (lire aussi l'article en page 8).

C'est sous le thème de «Travaillons ensemble» que la FTTNO s'est réunie à Yellowknife les 22 et 23 mai derniers à l'occasion de son Congrès biannuel.

Animé par le président en poste M. Jim Evoy, cette rencontre a réuni plus d'une centaine de délégués provenant des quatre coins des Territoires.

Ils en ont profité pour participer à différentes manifestations de solidarité avec les travailleurs en grève du syndicat CASAW. Les délégués ont dépassé les frictions habituelles, résultat des rivalités syndicales et ont exprimé leur appui à ces marginaux du milieu syndical. Rappelons que le syndicat CASAW n'est affilié ni au Congrès du Travail du Canada (le plus important regroupement syndical canadien) ni à la Fédération des travailleurs des TNO.

Parmi les manifestations de solidarité, il y a eu des marches de protestation vendredi et dimanche, une soirée bénéfice samedi et plusieurs discours lors du Congrès.

La mairesse en accusation

Léo Gérard, directeur national des Métallos Unis d'Amérique, a prononcé un discours qui a soulevé l'enthousiasme des participants et des participantes. Il a notamment attaqué la mairesse de Yellowknife qui avait affirmé sa neutralité face aux parties en présence. Selon M. Gérard, une telle neutralité est impensable alors que des dizaines de travailleurs vivent une des situations les plus difficiles de leur carrière.

«Ce sont eux les payeurs de taxes, eux qui risquent leur vie dans les mines, eux qui achètent leurs biens dans les commerces locaux», a ajouté M. Gérard.

Ce dernier a de plus attaqué le courant de pensée conservateur qui anime la majorité des politiciens canadiens.

Selon lui, les politiques de déréglementation vont nuire à l'économie canadienne et mettre en danger le niveau de vie des Canadiens. Pour M. Gérard, «travailler ensemble» signifie développer des valeurs communes pour le bien de tous.

Vers d'autres alliances

Le thème «Travaillons ensemble» débordait cependant les nécessaires manifestations de solidarité envers l'un ou l'autre groupe de travailleurs syndiqués en conflit. Pour la FFTNO, ce thème permet de créer des alliances avec d'autres groupes d'intérêt et d'élargir la base de réflexion des milieux syndicaux. Ainsi, lors de ce Congrès, les délégués ont pu entendre Madame Judy Rebick, présidente du Comité national d'action pour le statut de la femme, et visualiser une vidéo sur les relations raciales en milieu de travail.

Alain Bessette

Échos des T.N.-O.

Canarctic gagne son procès contre D.M. Communications

Le juge Mark de Weerdt a rendu le 14 mai en Cour suprême un jugement contre la maison d'édition D.M. Communications.

Cette décision est irrévocable et ferme le dossier, mais la victoire a un goût un peu amer pour l'imprimerie Canarctic, puisque les biens immobiliers de D.M. ne peuvent pas être saisis par le shérif. Ils ont en effet été utilisés par la maison d'édition pour cautionner un prêt du G.T.N.-O.

Canarctic, l'un des plus grands créanciers de D.M., lui réclamait plus de 54 000 dollars pour des factures impayées. L'entreprise affirme avoir imprimé The Press Independent depuis le 11 mai 1992 jusqu'au 25 mars 1993 sans jamais avoir été payée.

La maison d'édition n'avait pas répondu à la déposition de revendications de M. Scott, gérant de Canarctic, faite au mois de mars.

Meurtre à Cambridge Bay

M. Rudolf Mingilgak, accusé d'un meurtre commis à Cambridge Bay, passera en jugement devant la Cour suprême, à une date non encore déterminée.

L'enquête préliminaire a eu lieu pendant la semaine du 17 mai dans la communauté du Kitikmeot où habite M. Mingilgak. Le juge a décidé qu'il y avait assez de preuves pour ouvrir le procès.

L'accusé avait été arrêté par la GRC le 20 février, alors qu'un homme avait été tué le même jour à coups de couteau. M. Mingilgak restera en garde à vue jusqu'à son procès.

Conférence sur l'alphabétisation

La première conférence sur l'alphabétisation et l'éducation pour les adultes commencera le 29 mai à Iqaluit. Une centaine d'instructeurs de plusieurs communautés des T.N.-O. seront présents pour travailler pendant trois jours sur plusieurs sujets. La conférence a pour but d'évaluer comment les instructeurs du nord pourraient offrir la même qualité d'instruction que dans le sud du Canada.

Le président d'Arctic College, M. Mark Cleveland, affirme que l'amélioration de l'éducation dans le nord aurait un impact considérable sur les revendications territoriales et d'autonomie.

Réduction des tarifs postaux pour les denrées périssables

Le premier juillet, le tarif d'expédition aéropostale de produits alimentaires périssables dans les régions isolées des T.N.-O. passera de 1,20 dollar à 80 sous par kilogramme. En ce qui concerne les aliments non périssables et les produits non alimentaires, le tarif actuel de 2,15 dollars par kilogramme reste en vigueur.

Cette réduction va pouvoir être mise en place grâce à l'aide financière du programme du service aérien omnibus du Nord. Le ministère des affaires indiennes et du Nord canadien verse annuellement 15 millions de dollars à la Société canadienne des postes afin de réduire le prix des aliments expédiés par la poste.

Un nouveau directeur au CSST

M. Tom Hoefer, de Yellowknife, a été nommé le 14 mai, pour une durée d'un an, directeur de la commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

L'ancien président de la chambre des mines des T.N.-O. rejoindra Gordon Wray et Don McNenly, tous deux renommés pour une durée de trois ans par le ministre du CSST, M. John Todd.

Quatre autres directeurs avaient été nommés fin février : Jeffrey Gilmour et Jim Bourque de Yellowknife, Fred Coman d'Iqaluit et Vivian Stevely de Hay River.

Douze millions de dollars pour l'industrie de la fourrure

Le gouvernement fédéral va renouveler son aide à l'industrie canadienne de la fourrure afin de lui permettre d'être plus concurrentielle. C'est ce qu'ont annoncé le 21 mai M. Jean Charest, ministre de l'Environnement, et M. Tom Siddon, ministre des Affaires indiennes et du Nord. L'aide financière s'élèvera à douze millions de dollars sur les cinq années financières 1992-93 à 1996-97. Elle servira à l'élaboration de normes internationales sur le piégeage non cruel, à la recherche sur des méthodes de piégeage non cruelles ainsi qu'à la mise en oeuvre d'un programme d'éducation des trappeurs.

Karen Lajoie

Un guide pour les électrices en vue des élections fédérales

Trois points à souligner pour le NAC

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme (NAC) publiera cette année un guide de 128 pages pour les électrices, avec toutes les propositions des candidats et des partis politiques dans divers domaines. Le guide contiendra aussi le point de vue du NAC sur ces sujets.

«Les partis politiques changent d'avis dès que l'élection est passée. Dans notre guide, on pourra retrouver leurs positions chaque année et faire un choix plus facilement», a expliqué Mme Judy Rebick, présidente du NAC, le 21 mai à Yellowknife.

«Nous voudrions concentrer le débat sur des questions essentielles et non sur la personnalité des candidats. Depuis dix ans, le système met de plus en plus en valeur les membres du cabinet et le premier ministre et laisse dans l'ombre les problèmes les plus importants. Nous voudrions changer tout cela».

Mme Rebick a donné comme exemple la course à la direction du parti conservateur.

Les cinq candidats veulent tous réduire le déficit et les programmes sociaux, mais aucun d'entre eux ne parle des conséquences éventuelles sur la société canadienne. «Les conservateurs veulent faire beaucoup de choses, mais ils ne parlent pas du fait que, depuis le début de l'ère Mulroney, les programmes sociaux ont déjà été réduits et le déficit a augmenté. C'est simple à comprendre : aujourd'hui, une personne sur trois ne travaille pas et ne paie donc pas d'impôts pour financer les programmes sociaux».

Le NAC met en avant trois points pour les prochaines élections : le développement des programmes sociaux, la mise en place d'un programme national de garderie et la violence contre les femmes.

«En Europe, il y a déjà des programmes nationaux de garderie. Cela contribuerait, avec de meilleurs programmes sociaux, à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Avec une bonne stratégie, on pourrait améliorer la vie de nombreuses personnes».

Selon Mme Rebick, 68% des femmes canadiennes qui ont des enfants âgés de moins de cinq ans travaillent, mais seulement une famille sur dix a accès à une garderie. «C'est une crise nationale». La violence contre les femmes n'a rien de nouveau, mais le NAC souhaite en faire une question centrale cette année.

«Nous avons besoin de meilleures lois pour protéger les femmes, mais nous avons besoin aussi de faire respecter les lois déjà en place. Les juges et la police ne croient pas les femmes lorsqu'elles affirment être en danger. C'est ça le pire», a déclaré Mme Rebick.

Le guide du NAC sera disponible en juin.

L'élection fédérale est prévue pour cet automne.

Karen Lajoie


Karen Lajoie / L'Aquilon

Judy Rebick, présidente du NAC.

La course à la direction du parti conservateur

«Kim Campbell serait un désastre pour le Canada»

Selon Judy Rebick, présidente du NAC, Kim Campbell est quelqu'un d'intéressant, mais ses arguments comme candidate à la direction du parti conservateur sont «horribles», et représenteraient «un désastre pour le pays».

«Depuis le début de la course à la direction, explique Mme Rebick, Kim Campbell parle d'une politique d'intégration, mais elle fait des gaffes comme celle du 15 mai». Mme Campbell avait en effet déclaré que les Canadiens qui n'étaient pas d'accord avec ses opinions étaient des ennemis du Canada. «Kim Campbell a par ailleurs supprimé, lorsqu'elle était ministre de la justice, le programme de contestation judiciaire, alors qu'il représentait un outil essentiel pour l'intégration».

Mme Rebick portait lors de son discours vendredi un badge avec le slogan «Ennemi du Canada vu par Kim».

«En tant que personne, Mme Campbell est très attirante et elle se présente comme féministe, ne faisant pas partie de la gang. Elle dit : "je suis une femme et j'ai du pouvoir, les deux concepts ne sont pas contradictoires". De plus, elle parle honnêtement de sa vie de célibataire à Ottawa. Mais, si l'on regarde le bilan de son action politique, on s'aperçoit que la plupart de ses actions comme ministre de la Justice étaient dirigées contre les femmes. La seule décision qu'elle ait prise en faveur des femmes, c'était d'introduire la loi pour protéger le passé sexuel de la victime dans le cas d'un viol».

Mme Campbell avait également essayé d'introduire une nouvelle loi sur l'avortement, «plus stricte que celle qu'on avait avant», a déclaré Mme Rebick.

«C'est bien beau qu'un parti de droite considère une femme comme une éventuelle forte dirigeante. Mais je pense que, si le parti conservateur était réélu, la situation empirerait au Canada».

Karen Lajoie

Folk on the Rocks cherche des talents du Nord

Le festival s'organise

La treizième édition de Folk on the Rocks aura lieu les 17 et 18 juillet prochains à Yellowknife, avec de nombreux musiciens du nord et une nouvelle approche.

«Cette treizième édition sera différente des autres, affirme la coordinatrice Patricia Frey. Le nord va être à l'honneur cette année. Au moins 70% des musiciens en seront originaires». Mme Frey a expliqué que le festival doit s'organiser avec les moyens dont il dispose et cette année, il y a peu d'argent. «Les sous ne sont pas là. Le festival est payé par la communauté et le gouvernement, et on n'a pas reçu beaucoup de subventions». Le budget est le problème le plus récent pour les organisateurs du festival cette année, mais il n'est pas le seul. On se souvient qu'aux mois de mars et avril, ils ont connu plusieurs semaines d'incertitude car trop peu de bénévoles s'étaient jusqu'alors présentés. 25 bénévoles se sont proposés lors de la dernière rencontre, mais ils auront besoin d'environ 150 personnes supplémentaires pour la fin du festival.

Mme Frey et son équipe sont actuellement à la recherche de musiciens du nord pour jouer pendant le festival. «Nous avons déjà reçu quelques candidatures mais nous en cherchons d'autres. Nous allons nous adresser à ceux que nous connaissons. S'ils ne viennent pas à nous, nous irons les chercher». La première édition du festival avait eu lieu en 1979, dans le but de rassembler des musiciens du nord et du sud et de leur faire échanger leurs expériences. Depuis cette date, des artistes comme Kashtin ont joué pour des milliers de fans. Mme Frey ne sait pas encore quels artistes du sud seront présents cette année.

Les artistes du nord qui souhaitent participer au festival peuvent contacter les organisateurs jusqu'au 6 juin avec leurs cassettes et leur curriculum vitae.

Karen Lajoie

Nouveau député du Kitikmeot

M. Kelvin Ng a été introduit à l'Assemblée législative

Le nouveau député du Kitikmeot a été introduit le lundi 24 mai à l'Assemblée législative, lors d'une courte cérémonie. M. Kelvin Ng avait remporté 436 voix et 43% des suffrages exprimés lors de l'élection partielle au Kitikmeot le 10 mai dernier.

Son adversaire le plus proche, M. Bill Adamache, maire de Coppermine, avait quant à lui remporté 240 voix, presque deux fois moins. Cinq candidats s'étaient présentés à cette élection. M. Kelvin Ng remplacera M. Ernie Bernhardt à son poste de député. La première ministre Nellie Cournoyea était présente à l'Assemblée législative lundi pour la cérémonie. Les députés John Ningark, Tony Whitford et Charles Dent étaient là aussi, aux côtés de Michael Ballantyne, le rapporteur de l'Assemblée.

M. Ng, âgé de 34 ans, est né à Vancouver. Il s'installe à Cambridge Bay en 1978 où il travaille pour la compagnie de la Baie. Un an plus tard, il accepte un emploi à l'Association inuit du Kitikmeot, dont il devient ensuite le directeur général.

Il commence à participer activement à la vie politique lorsqu'il obtient un poste au conseil communautaire en 1979. Puis M. Ng travaille comme pompier volontaire, vice-président de la Chambre de Commerce des T.N.-O. et coroner pendant cinq ans.

Il prendra sa place à l'Assemblée législative lorsqu'elle se réunira à nouveau le 16 novembre prochain, à Yellowknife, dans le nouvel édifice.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Les appels à la violence de certains leaders syndicaux

Assez, c'est assez !

Le gréviste Al Shearing a été condamné le 8 mai dernier à six mois d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable de deux accusations portées contre lui : possession d'une arme (un lance-pierre puissant) et assaut (il avait lancé un bâton sur un agent de sécurité).

Lors d'une manifestation tenue à l'extérieur du Palais de justice de Yellowknife le 21 mai dernier, un dirigeant du syndicat CASAW s'adressait à la foule en ces termes: «Al Shearing moisit derrière les barreaux sans raison, simplement parce qu'il est un mineur en grève(...) je ne sais pas pourquoi Mulroney s'est rendu en Russie pour tirer sur des cochons car il y en a plusieurs ici sur lesquels il pourrait tirer».

Au cours de la dernière année, les citoyens et les citoyennes de Yellowknife ont été bombardés par les remarques outrageantes de certains membres du syndicat CASAW dès que le système judiciaire les tenait responsables de leurs actions. «Les juges, la police et les avocats sont tous dans la poche de la compagnie Royal Oak, clament-ils, nous abusant, nous, pauvres travailleurs, simplement parce que nous sommes en grève».

Réveillez-vous et observez autour de vous! Est-ce que l'usage d'une arme dans le milieu de la nuit est passé sous silence ailleurs qu'à la mine Giant? Non, mais à entendre le syndicat, il semblerait qu'être en grève leur donne un droit *illimité* d'insulter et d'ennuyer les agents de sécurité et la police sans être réprimandés. Eh bien, qu'ils sachent que leur situation ne leur donne aucun droit d'agir ainsi et que leurs seuls droits consistent à organiser des manifestations et du piquetage sans violence. Si vous contrevenez à la loi et êtes appréhendé, vous êtes puni. Ce n'est pas compliqué.

Cette grève amère a souvent été décrite comme une guerre par les grévistes mais, dans une guerre, les actions sont organisées selon des tactiques et stratégies. Est-ce une stratégie pour un syndicat d'encourager ses membres à contrevenir à la loi puis de prétendre que le système judiciaire est biaisé lorsque ceux-ci sont pris en flagrant délit et appréhendés?

Il est irresponsable et imprudent d'encourager de tels comportements lorsqu'on s'adresse à des hommes désespérés qui sont déjà confrontés à la perte possible de leur emploi et de leur carrière. Ces charges criminelles auront des conséquences bien plus graves sur leur avenir professionnel que leur participation à une grève. Est-ce que les dirigeants de CASAW pensent vraiment que ces appels à la désobéissance civile leur apporteront un quelconque soutien de la population?

Si vous ne supportez pas le syndicat, vous êtes catalogué comme partisan de la compagnie. Malheureusement pour ceux qui tiennent un tel discours, la majorité (silencieuse) des habitants de Yellowknife demeure perplexe face aux deux camps et est ennuyée par le comportement arrogant des deux parties en présence. Aucune partie n'a su relever sa position à un niveau acceptable. Au lieu de cela, nous sommes confrontés à des tactiques infantiles ayant pour but de provoquer l'autre partie à franchir la ligne entre l'acceptable et l'inacceptable.

Le syndicat CASAW a accusé la compagnie de détourner le système en sa faveur. Mais qu'est-ce qui empêche le syndicat et ses avocats de développer une stratégie pour battre la compagnie sur ce terrain? Une fois que le match a commencé, ce n'est plus le moment d'essayer de changer les règles. Il vaut mieux essayer de les utiliser à votre avantage, ce qui requiert de l'organisation, une certaine distance et de l'intelligence, toutes choses qui se sont faites plutôt rares au cours du présent conflit.

Il est plus que temps que surgisse un leadership rationnel et responsable pour guider les parties dans une recherche de solutions pacifiques et fructueuses pour résoudre le conflit. Malheureusement, ni le syndicat ni la compagnie ne semblent enclins à arrêter les coups bas et à faire les efforts nécessaires. Assez, c'est assez!

Karen Lajoie

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

La politique fédérale

Dommage pour M. Clark

La porte est donc fermée: M. Clark ne sera pas de la course à la succession de M. Mulroney. Par-delà ce que l'homme peut éprouver en se faisant dire par ses sondages personnels qu'il ne peut plus «renverser la marée», les électrices et les électeurs du pays ont aujourd'hui le droit et presque le devoir de regretter amèrement cette décision.

La méthode utilisée pour écarter M. Clark n'honore en rien ceux qui y ont eu recours. Elle révèle en effet chez eux un carriérisme constant, l'incapacité de s'élever au-dessus de leurs vues personnelles pour entrevoir l'intérêt du pays et même une scandaleuse aptitude à s'écarter de la vérité. Parmi les personnes qui ont ainsi recouru aux pires manigances pour pousser M. Clark sur la touche, on retrouve, bien sûr, M. Mulroney lui-même.

Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que M. Mulroney manoeuvre dans l'ombre pour éloigner M. Clark des fonctions suprêmes. Quand la perfidie de M. Trudeau fit tomber le fragile gouvernement de M. Clark, M. Mulroney commençait déjà à manifester son ambition.

Très vite, il devint clair, même pour les peu initiés, que M. Mulroney se faisait une conception personnelle et élastique de la loyauté: il saisissait, en tout cas, toutes les occasions d'affaiblir la position du chef qu'était alors M. Clark et de renforcer la sienne. On connaît la suite: M. Mulroney réussit à évincer son rival et à prendre en main le parti conservateur. Fin du premier acte.

La suite est également connue. Comme le court règne de M. Clark avait laissé partout l'impression que ce «jeune homme» ne connaissait guère les affaires internationales, puisqu'il ne savait pas que Jérusalem et Tel-Aviv ne sont pas des capitales interchangeables, M. Mulroney, toujours attentif à garder M. Clark hors d'état de nuire, en fit son ministre des Affaires internationales. On imagine la rigolade chez les intimes de M. Mulroney. Le scénario avorta. Pour une raison bien simple: M. Clark, modestement et sereinement, fit ses classes et conquit patiemment ses galons. Au bout de peu de temps, il nous faisait honneur. Cela, évidemment, ne pouvait que déplaire à un M. Mulroney toujours méfiant et toujours imbu de sa propre importance. Il confia donc à M. Clark un dossier où celui-ci ne pouvait que s'enliser, celui des négociations entre le Québec et le pouvoir central.

Comme si ce n'était pas assez, M. Mulroney veilla ensuite à convaincre M. Clark qu'il n'y aurait pas de course à la direction du parti. M. Clark, convaincu, d'une part, que M. Mulroney restait en place et que, d'autre part, les conservateurs s'en allaient, avec un tel chef, au désastre électoral, ne pouvait que tirer la conclusion souhaitée par M. Mulroney: il renonça ouvertement à briguer le poste de chef du parti. Aussitôt que fut connue cette décision de M. Clark, M. Mulroney déclencha la course à la direction. On peut même penser que la machine conservatrice, sur laquelle M. Mulroney garde une emprise, a puissamment aidé Mme Campbell à prendre une forte avance dans les premières heures de la course. Cela, on le constate aujourd'hui, visait probablement à empêcher M. Clark de revenir sur sa décision.

Certains admettront que M. Clark fut effectivement très mal traité par un chef et un parti auxquels il fut constamment loyal, mais prétendront que M. Clark, de touts manière, n'avait pas le gabarit nécessaire. Je ne partage pas cet avis. D'une part, M. Clark se compare avantageusement avec ceux et celles qui se prétendent aptes à diriger le pays. Depuis Mme Campbell et M. Charest jusqu'à M. Chrétien, en passant par Mme McLauglin, aucun aspirant premier ministre ne déclasse M. Clark, bien au contraire. D'autre part, je constate que les hommes politiques qui ont connu l'alternance entre les honneurs suprêmes et l'humiliation de la défaite en ressortent particulièrement aguerris. Je remarque, en effet, que ce fut le cheminement d'un Jean Drapeau, d'un Maurice Duplessis, d'un Robert Bourassa: élus une fois, puis défaits, puis réélus, ceux-là pouvaient, dans leur ««deuxième vie politique», donner leur pleine mesure. Comme eux, M. Clark a beaucoup appris de sa défaite; contrairement à M. Chrétien, qui aspire lui aussi à une résurrection. M. Clark s'est blindé sans devenir rétro.

Ce sera, par-delà les mérites de son régime sur le front économique, un triste héritage de M. Mulroney que ce traitement infligé à M. Clark.

Laurent Laplante

Ian Bufton, dix ans dans les T.N.-O., dont dix à la mine Polaris

Que quelqu'un, qui vient du sud du Canada, vive depuis dix ans dans les T.N.-O., cela n'a rien de surprenant. Qu'il ou elle soit venu (e) par curiosité pour trois jours ou un an, puis resté(e) davantage, c'est monnaie courante. Mais qu'il habite la mine Polaris, depuis dix ans, comme c'est le cas de Ian Bufton, voilà qui est plus étonnant. Explications.

Ian Bufton, anglophone né à Montréal mais élevé sur les bords de la rivière Saint-Maurice les huit premières années de sa vie, est arrivé à la mine Polaris en 1983.

La mine Polaris emploie environ 240 personnes au total. «On trouve du monde de Terre-Neuve comme de Colombie-Britannique. Il y a une trentaine de francophones qui viennent de Montréal et de Gaspésie», souligne Ian. La mine est située sur *Little Corwallis*, à 1 600 km au nord-est de Yellowknife. Ian y occupe le poste de superviseur des activités en surface.

Le dimanche en option

«Je me réveille vers 5h45, et je commence ma journée à 6h30. Je rencontre le chef de nuit, je ramasse les équipes de jour et de nuit, je fais la navette. Je suis en charge de l'équipement lourd en surface». Ian travaille douze heures par jour, six jours par semaine. Le dimanche est en option. «Moi en général je travaille, parce qu'il n'y a pas beaucoup de choses à faire. Comme tu travailles douze heures, ça te donne peut-être quatre heures de temps libre. Nous avons une société du Haut-Arctique. Toutes les deux semaines, ils font un petit party, un événement social, avec un thème différent. On a fait un carnaval d'hiver, mais au mois de mai, parce qu'en janvier il faisait bien trop froid, -100 avec le vent».

La mine Polaris appartient à la compagnie Cominco Metals et produit du plomb et du zinc, respectivement 70 000 et 250 000 tonnes par année. La mine descend à 300 mètres, en forme de rampe. «Il n'y a pas beaucoup de places comme ça au monde. Les techniques là-haut sont vraiment spéciales. La technique des gravats gelés avec de l'eau, c'est un ingénieur qui a inventé ça il y a dix ans. Ça ne se fait pas ailleurs. Tout ce qui sort de la mine, les déchets de roches, on les vide dans une carrière, on ajoute de l'eau et ça gèle. Il n'y a pas de danger que ça s'effondre, c'est sécuritaire pas mal». À quoi peut bien ressembler une mine perdue dans l'Arctique ? «C'est un grand bâtiment divisé en sections. On a un gymnase, une piscine, une salle à manger, un magasin. Tu n'es jamais obligé de sortir, juste pour l'ouvrage. L'entrée de la mine n'est pas très loin du camp, mais c'est dangereux l'hiver, à cause de la noirceur et des ours polaires. On ne sait jamais quand ils sont là. On vérifie plusieurs fois par jour mais parfois ils se cachent derrière les blocs de glace. Le bonhomme, il fait sa ronde et deux minutes plus tard, tabernouche!, il y a un ours».



Ian travaille huit semaines et demies à la mine, puis prend trois semaines et demies de congés, à Ottawa, avec sa femme et son fils de deux ans.

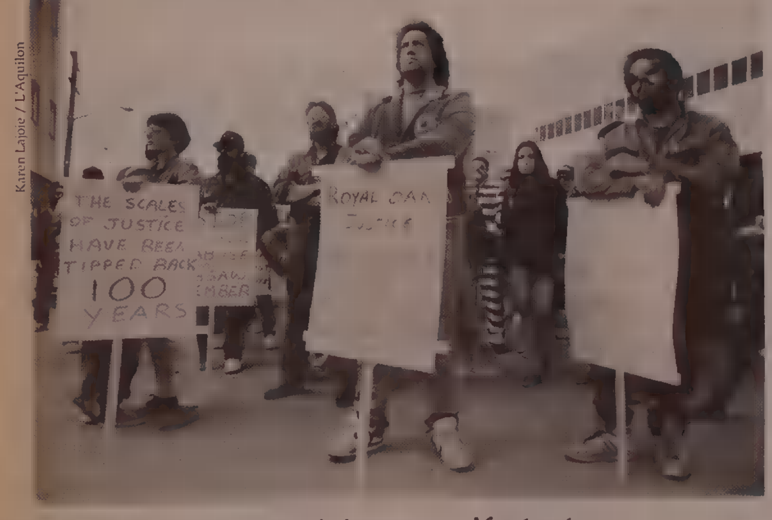
«Je suis un des plus chanceux, parce que ma femme est restée six ans avec moi, de 1985 à 1991. Mais une fois qu'on a eu notre petit gars...c'est fini, il n'y a pas d'enfant, pas d'école, c'est un camp de mine. C'est vraiment difficile pour ceux qui ont des petits enfants. Aussitôt que je repars du sud pour Polaris, ça paraît avec le petit. Il s'ennuie. Quand je descends, il ne me lâche plus, mais quand je pars, aïe, aïe, aïe, j' te jure». Le plus dur, confie Ian, c'est «lorsqu'ils te demandent de rester deux semaines de plus que prévu à la mine avant de partir en congé». Il reste les moyens de communication. Le courrier ? «Non, moi je n'écris jamais». Le téléphone alors ? «On est chanceux, parce que ça passe via Iqaluit, si bien que les frais sont moindres. Le dimanche, ça coûte dix piastres de l'heure. Mais par mois ce sont des centaines de dollars».

«Mon petit gars n'a pas de valeur financière»

Ian envisage sérieusement aujourd'hui de trouver un autre emploi à Ottawa. Il était à Yellowknife au début du mois de mai pour suivre des cours de formation comme pompier. Il a déjà postulé pour un emploi à Ottawa, et a passé la première étape, les examens écrits. La prochaine fois, Ian doit faire ses preuves dans les tests physiques.

«Si ça marche, ça pourrait être en 1994, 95. Avec mon petit gars, je veux être là pendant qu'il pousse. Je ne veux pas qu'il grandisse avec un père à temps partiel. Ça ne marche pas et je n'aimerais pas ça moi-même. C'est vrai que jusque-là il y avait un compromis à faire au niveau financier : est-ce que je suis assez payé pour rester ? Moi je dis *non...mon petit gars, il n'a pas de valeur financière*. Et puis le job de pompier, c'est une bonne affaire pour la communauté, j'aime ça. Tu aides les gens, c'est nouveau, c'est excitant».

Emmanuel Carcano



Karen Lajoie / L'Aquilon

Les grévistes manifestent contre le système judiciaire

Plus de 200 personnes ont marché sur le Palais de Justice de Yellowknife le 21 mai, pour protester contre la condamnation du gréviste Al Shearing à six mois de prison. M. Shearing avait été reconnu coupable le 8 mai de deux accusations portées contre lui : possession d'une arme (un lance-pierre puissant) et assaut (il avait lancé un bâton sur un agent de sécurité). La punition maximum était de dix ans pour chaque accusation. Les syndiqués se sont arrêtés entre le Palais et le cabinet des avocats de Royal Oak. «Nous avons ici des fascistes des deux côtés de la rue, a déclaré M. Harry Seeton, président du syndicat CASAW. M. Shearing moisit en prison pour rien, juste parce qu'il est gréviste. Le système n'a aucun droit d'ingérence dans nos affaires». Plusieurs leaders syndicalistes ont pris la parole, puis, au bout d'une demi-heure, la foule s'est dispersée, après que M. Seeton ait juré d'organiser dimanche malgré la loi une manifestation à la mine Giant.

K.L.

L'enquête sur l'explosion à Giant avance

La GRC aurait découvert la provenance des composants de la bombe

La GRC semble progresser dans son enquête sur l'explosion de la mine Giant le 18 septembre 1992 qui tua 9 mineurs. Trois magasins ont été perquisitionnés récemment pour trouver la provenance des composants de la bombe.

La GRC a perquisitionné trois magasins à Edmonton et Vancouver pendant la semaine du 17 mai dans le cadre de son enquête sur l'explosion à la mine Giant en septembre dernier. Un magasin d'électronique, un surplus de l'armée et une entreprise vendant des machines-outils ont été l'objet de ces perquisitions.

«Nous cherchions une preuve et nous l'avons trouvée. Nous sommes satisfaits de ce que nous avons découvert, a déclaré le sergent Dave Grundy de la GRC. Nous sommes certains maintenant que les trois explosions qui ont eu lieu à Giant depuis le début de la grève sont liées».

Le *Edmonton Journal* a indiqué dimanche que les mandats de perquisition avaient permis de désigner trois suspects, mais le sergent Grundy n'a pas voulu confirmer l'exactitude de cette information.

La police voulait consulter les registres des ventes pour voir si les suspects avaient acheté dans ces magasins des matériaux pour la fabrication d'une bombe.

«Des arrestations pourraient être effectuées d'ici quelques jours ou peut-être quelques mois», a déclaré le sergent Grundy. En attendant, l'émission américaine *Unsolved Mysteries* va envoyer une équipe à Yellowknife cet été pour tourner un épisode sur l'explosion à la mine.

«L'équipe était au courant depuis la première minute, a expliqué le sergent Grundy, et nous a contactés en février pour savoir si nous voulions participer au tournage. Nous avons finalement décidé d'accepter cette proposition. Le tournage aura lieu en juillet et l'épisode sera diffusé cet automne».

Reste à voir comment l'équipe va pouvoir tourner un film de 30 minutes sur l'explosion sans dévoiler ce que la GRC a découvert. Ce sera l'un des sujets de discussion lorsque le réalisateur se déplacera à Yellowknife le mois prochain pour parler du projet avec la GRC.

Karen Lajoie

Signature officielle de l'accord du Nunavut

L'accord sur le Nunavut entre le gouvernement canadien et les leaders inuit a enfin été signé mardi 25 mai à Iqaluit, en présence du premier ministre Brian Mulroney, de la première ministre des Territoires Nellie Cournoyea et du président de la Fédération Tungavik du Nunavut James Eetoolook. Ce qui veut dire concrètement que l'entente sur le Nunavut pourra être présentée devant le Parlement canadien rapidement. La loi que voteront les députés permettra la mise en place de la Commission de mise en oeuvre de l'entente.

L'Accord transfert aux Inuit un titre de propriété sur 350 000 kilomètres carrés de terres dans l'Arctique de l'est et leur accorde une compensation financière de 1,4 milliard de dollars répartis sur 14 ans. Il comprend aussi des droits d'exploitation des ressources fauniques et des droits d'exploitation souterraine. Le territoire du Nunavut représente 17 500 Inuit, soit 80% de la population de la région visée par l'entente.



Sources : MAINC

Un plan de 112 millions pour la gestion scolaire

Suite de la page 1

Selon le président de la Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba, Gilbert Savard, lui-même très touché du résultat de plusieurs années de pression sur Ottawa, «on était prêt à entendre le pire! Ça fait longtemps qu'on n'a pas eu un geste si concret du fédéral. Aujourd'hui, on peut croire en l'avenir. Ce sont surtout mes enfants que je porte dans mon coeur en ces moments-là : ils vont avoir leur place».

Quant à la possibilité de reprendre avec le secrétaire d'Etat des pourparlers sur les fameuses ententes Canada/communautés sur des besoins plus globaux, Monique Landry s'est montrée prête à écouter, mais pas du tout optimiste. Le Manitoba et l'Alberta espéraient encore, jusqu'à récemment, que l'engagement fédéral allait tenir compte de leurs projets d'entente.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF) n'a pas caché sa joie après cette annonce. «Par les temps qui courent, 112 millions, on ne crache pas dessus», a déclaré le directeur général Paul Charbonneau, qui s'est dit «très, très heureux».

Pour la présidente de la CNPF, Murielle Comeau, cet engagement marque un tournant. «L'ère des excuses est fini. L'ère où nous tentions, pièce par pièce, d'obtenir l'appui des gouvernements est révolue».

La Fédération des communautés francophones et acadienne estime que les gouvernements des provinces et des territoires qui hésitent encore n'ont plus aucune excuse pour ne pas respecter les droits des francophones en matière d'éducation. Qualifiant la nouvelle de «pas dans la bonne direction», le président de la FCFA, Raymond Bisson, reconnaît toutefois que cette somme ne règlera pas tous les besoins des francophones en matière scolaire.

En Saskatchewan, les Fransaskois ont accueilli la nouvelle «avec une satisfaction mêlée de réserve». Selon l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), la somme de 112 millions est nettement insuffisante, compte tenu de l'ampleur des besoins à travers le pays.

L'Association canadienne-française de l'Ontario est plus virulente. Selon son président, Jean Tanguay, l'annonce de Mme Landry «s'avère une fois de plus un non événement». L'ACFO condamne le gouvernement Mulroney qui, dit-elle, n'a toujours pas réussi à s'entendre avec le gouvernement ontarien pour ce qui a trait au financement d'un réseau collégial francophone.

L'annonce de Mme Landry est perçue par l'ACFO comme un «autre exemple du désengagement apparent» que les gouvernements adoptent face au développement des communautés minoritaires et «l'expression indélébile du cynisme du gouvernement Mulroney envers le sort de la communauté franco-ontarienne».

Du côté politique enfin, le député libéral et porte-parole pour les langues officielles, Jean-Robert Gauthier, parle lui aussi d'un pas dans la bonne direction et il estime que les provinces ne pourront plus blâmer le gouvernement fédéral pour leur lenteur à accorder aux minorités leurs droits scolaires. «Les provinces n'ont plus qu'à se munir du courage politique nécessaire».

Jean-Pierre Dubé

Alberta

La gestion scolaire meurt au feuilleton

Alors que Monique Landry, la secrétaire d'État du Canada, vient d'annoncer un plan de 112 millions pour la gestion scolaire, les francophones de l'Alberta ont un peu le sentiment de «retourner à la case départ». Le projet de loi 41 portant sur la gestion scolaire ne sera pas adopté par l'Assemblée législative dans l'immédiat, pour cause d'élections générales le 15 juin.

Edmonton (APF) - «Le gouvernement de l'Alberta vient de se moquer à nouveau de la Constitution canadienne et de la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause Mahé. Onze ans après l'adoption de la Charte des droits et libertés, trois ans après le jugement de la Cour suprême et un an après le dépôt du projet de loi, nous retournons à la case départ», dénonçait Denis Tardif, le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), quelques heures après la mort au feuilleton du projet de loi 41 portant sur la gestion scolaire pour les francophones.

M. Tardif, bien que des plus déçus, avoue qu'il s'attendait à ce dénouement malgré le fait que le gouvernement provincial ait entrepris plusieurs actions laissant croire le contraire.

En effet, le projet de loi 41 avait été accepté par le conseil plénier et il ne manquait plus qu'à être adopté en troisième lecture par les membres de la législature. Le gouvernement a plutôt choisi de déclencher des élections générales qui auront lieu le 15 juin.

Malgré tout, l'ACFA ne se laisse pas abattre et c'est de concert avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta qu'elle tentera de trouver d'autres moyens pour exercer des pressions sur le gouvernement, puisque ce dernier fait fi de la plus haute instance juridique du pays. On songe donc à alerter le Comité des droits de la personne des Nations Unies, et là, Denis Tardif précise qu'il mettrait en cause tant le gouvernement albertain que le fédéral.

On a également l'intention de se référer à l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés, ce qui pourrait obliger le gouvernement à dédommager les francophones de la province.

Enfin, l'ACFA n'a pas l'intention d'appuyer l'un ou l'autre des chefs pendant la campagne électorale. Toujours selon M. Tardif, il faut garder une plus grande ouverture possible envers tous les partis afin de faciliter les négociations avec le prochain premier ministre.

Toutefois, il précise que la réélection du parti conservateur pourrait être souhaitable: «Strictement du côté de la gestion scolaire, je pense que le travail qui a été fait avec le parti conservateur pourrait mieux nous servir parce qu'on aurait un point de départ», mentionne-t-il, se référant au rapport Paszkowski qui avait été élaboré en 1991 par différents intervenants francophones et le ministère de l'Education.

Carole Thibault

Les parents francophones des T.N.-O. ne toucheront pas un sou

Le faux-pas du gouvernement territorial

Les parents francophones des Territoires ne verront pas la couleur des 112 millions de dollars annoncés par Monique Landry. «C'est bien décevant, commente Marie-Claire Leblanc, présidente de l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY). La cause Mahé dit bien que les parents ont un mot à dire. On pourrait avoir au moins un certain niveau de gestion scolaire, notamment pour la langue première. On va continuer à pousser le dossier, au plan local, et avec la Commission nationale des parents». Il y a deux ans, en juin 1993, lorsque le fédéral a commencé à discuter avec les Provinces et les Territoires, l'APFY avait remis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, à la demande de ce dernier, une évaluation financière du coût de la gestion scolaire pour les T.N.-O. Elle se chiffrait à 250 000 $, ce qui représente peu, comparé aux 112 millions annoncés. Nous avons joint à Ottawa Madame Claudine Renaud, chef des relations avec les médias au Secrétariat d'État. «Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'avait pas identifié les projets au moment des négociations. Ça n'empêche pas que s'ils veulent aller de l'avant, il y aura possibilité de gestion financière. La balle est dans leur camp. Ça pourrait être réalisable même cette année». Nous avons vainement tenté de joindre M. Eric Colbourne, sous-ministre adjoint au ministre de l'Éducation. Il n'a pas retourné nos appels. Reste que les francophones des T.N.-O. sont aujourd'hui une fois de plus «laissés pour compte», pour reprendre l'expression de Marie-Claire Leblanc. Si, comme l'affirme Mme Renauld, «le GTNO n'avait pas identifié les projets au moment des négociations», on ne peut que s'interroger sur ce magnifique raté, financier et politique. Mais puisque «la balle est dans le camp du GTNO», on peut espérer qu'elle y restera moins longtemps.

Emmanuel Carcano



La Fédération des travailleurs des T.N.-O.

Qu'est-ce que c'est ?

La Fédération des Travailleurs des T.N.-O. (FTTNO) est un regroupement de syndicats sur une base géographique. Il y a autant de fédérations du travail qu'il y a de provinces et de territoires. La FTTNO regroupe près de 10 000 travailleurs des T.N.-O. soit près de 98% de l'ensemble des travailleurs syndiqués des Territoires. Cependant, ce ne sont pas les travailleurs qui sont membres de la FTTNO, ce sont les syndicats locaux. Pour devenir membre de la FTTNO, les syndicats locaux doivent être également affiliés au Congrès du Travail du Canada (CTC). Ainsi le syndicat CASAW de la mine Giant n'est pas affilié au CTC et ne peut devenir un membre de la FTTNO.

Au total, il y a 58 syndicats locaux affiliés à la FTTNO en provenance de 14 syndicats nationaux ou pan-américains.

Environ 75 % des travailleurs regroupés à la FTTNO sont des employés du secteur des services, notamment des employés gouvernementaux. Les autres 25 % sont formés de syndicats représentant des travailleurs du secteur privé.

Comme dans toute fédération syndicale, il y a parfois des problèmes pour concilier les intérêts différents des travailleurs du secteur des services et ceux du secteur privé, notamment les mineurs.

En effet, une question comme la sécurité au travail peut être un thème extrêmement important pour les mineurs alors que les travailleurs des services publics sont peut-être plus enclins à traiter de dossiers plus politiques, leur employeur étant un gouvernement.

Néanmoins, c'est le but de ces fédérations provinciales et territoriales que de réunir ensemble ces travailleurs aux intérêts différents pour dégager des visions communes et encourager la solidarité intersyndicale. A.B.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Superman, un héros venu d'une lointaine planète ? Non, Superman est canadien !

CLEVELAND, OHIO, 1934

Derrière Clark Kent, ce reporter timide à lunettes, se cachent non seulement Superman, un héros légendaire vêtu de collants et d'une cape rouge, mais aussi son créateur qui lui n'est pas originaire d'une planète intergalactique, mais du Canada.

L'aventure de Superman commence le jour où un jeune homme du nom de Joe Shuster fait part à son ami Jerry Siegel d'une idée qu'il a eue: celle "d'un étrange visiteur venu d'une autre planète et doté de pouvoirs et d'aptitudes bien supérieurs à ceux du commun des mortels."

Les deux complices ont 17 ans au moment où Superman voit le jour.

Shuster vit à Cleveland à cette époque, mais toute son enfance s'est passée à Toronto.

Superman est un héros qui ne fait jamais étalage de son courage, un personnage haut en couleur qui peut obtenir la meilleure table dans n'importe quel restaurant, mais qui préfère apporter son lunch au travail et agir comme Monsieur et Madame Tout-le-monde.

Pour créer le Daily Planet, le journal où Clark Kent travaille, Shuster s'est inspiré du "Toronto Star".

Metropolis, la ville imaginaire que Superman s'est donné pour mission de protéger, est basée sur le Toronto des années 30.

REFLETS DU PATRIMOINE

Superman connait un succès foudroyant. Le personnage bondit des bandes dessinées à la radio dans les années 40, puis sur les écrans de télévision au cours de la décennie suivante. En 70, il devient une star du cinéma à part entière.

Tout comme le personnage, le film "Superman" a lui aussi des liens étroits avec le Canada.

Plusieurs séquences du film sont tournées à High River, en Alberta. L'acteur Glenn Ford, qui vient du Québec, interprète le rôle du père adoptif de Superman et Margot Kidder, qui elle est originaire de l'Alberta, campe celui de l'intrépide Lois Lane.

Malheureusement, Joe Shuster a peu profité du succès de son personnage.

Après avoir cogné à plusieurs portes, D.C. Comics engage le persistant duo pour mettre Superman à la une. Quatre ans plus tard, l'aventure est un franc succès ... sauf que Shuster et Siegel ont déjà vendu leurs droits à l'éditeur pour la somme de 130 $ US.

En 1947, ils intentent un procès afin de reprendre le contrôle de leur personnage. Ils perdent et D.C. Comics les congédie.

En 1975, Shuster est aveugle et vit dans un appartement délabré à New York.

Mis au courant de sa Situation, la Warner Communications, qui avait acheté les droits de Superman pour le film, décide d'accorder à ses créateurs un traitement annuel de 20 000 $ chacun.

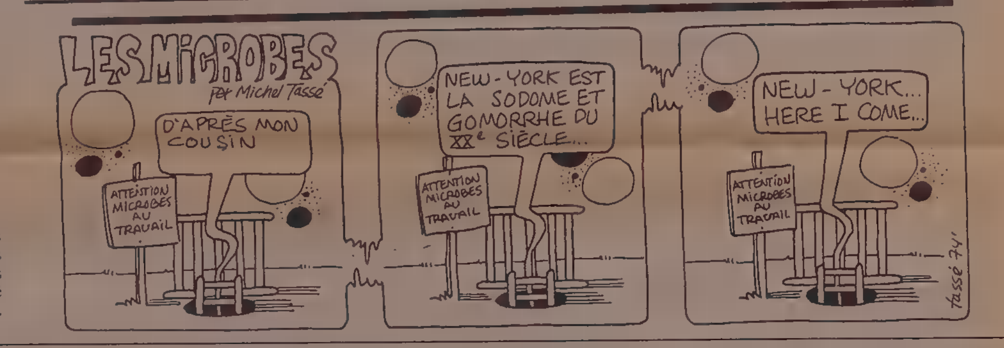
Le personnage de Superman peut maintenant se vanter de figurer au panthéon de la culture américaine aux côtés de Mickey Mouse, Charlie Chaplin et Elvis Presley. Pas trop mal pour un jeune de Toronto!

L'histoire de Joe Shuster et de Superman, c'est une aventure d'imagination, de créativité et de vision, une inspiration pour beaucoup de Canadiens.

Depuis la mort de Joe Shuster, survenue le 30 juillet 1992 à Los Angeles, probablement plus de Canadiens que jamais savent que c'est un de nos concitoyens qui a créé Superman.

Ne Manquez pas la Minute du Patrimoine «Superman», diffusée par votre station locale de télévision

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du Patrimoine, appelez le 1-800-567-1867



LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 21, vendredi 4 juin 1993

Le rapport annuel sur les langues officielles

Les franco-ténois(es) ont déposé 22 plaintes

Victor C. Goldbloom, Commissaire aux langues officielles, a déposé son rapport annuel au Parlement le 26 mai dernier. Le rapport conclut que l'année 1992 n'a pas été un grand millésime.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, 22 plaintes ont été déposées auprès du Commissariat aux langues officielles en 1992 contre six l'an passé. Toutes ces plaintes concernaient les services rendus au public. 19 d'entre elles ont été acceptées, trois refusées.

Le Commissariat aux langues officielles a instruit 1 393 plaintes en 1992 dont 1 175 ont été formulées par des francophones. 83% de ces plaignants sont des francophones qui habitent hors Québec.

Il est intéressant de noter qu'Air Canada arrive en tête des services publics pour le nombre de plaintes déposées à son encontre (196), suivi de la Société canadienne des postes (168) et d'Emploi et Immigration (114).

Le rapport souligne les améliorations observées dans les T.N.-O. La Société canadienne des Postes s'est dotée à Yellowknife de deux postes bilingues de guichetier, avec le concours de l'Association franco-culturelle. Le Secrétariat d'État du Canada a embauché une agente bilingue de développement à temps partiel à Yellowknife afin de servir la communauté franco-ténoise. «Toutefois, peut-on lire dans le rapport, plusieurs institutions fédérales n'ont pas utilisé comme il se doit le journal *L'Aquilon* afin d'informer le public francophone dans sa propre langue».

L'inertie du gouvernement

Le rapport met aussi l'accent sur l'éducation, indiquant que «les parents francophones de Yellowknife continuent à être très inquiets quant à la survie du français dans les Territoires. Ils ont déploré l'inertie de leur gouvernement, qui n'a toujours pas reconnu officiellement dans la Loi scolaire des Territoires le droit à l'éducation en français ni le droit des francophones de gérer leurs propres écoles. Le gouvernement territorial a dit vouloir traiter ces demandes en 1993, en même temps que celles des autres groupes».

Le rapport rappelle enfin qu'au printemps 1992, l'Assemblée législative a nommé une Commissaire aux langues officielles, Mme Betty Harnum, précisant que «Madame Harnum a établi de très cordiales relations avec son homologue fédéral et l'a consulté à plusieurs reprises». Le rapport de cette première année devrait être disponible d'ici quelques semaines.

E.C.

CASAW fait appel de la décision du CCRT

«Le Conseil a agi contre la loi»

Les avocats du syndicat CASAW ont fait appel le 25 mai de la décision du Conseil canadien des relations du travail. Selon eux, le CCRT n'avait pas le droit de décider que les membres de la nouvelle association des employés faisaient désormais partie de CASAW.

Depuis 1978, le CCRT a décidé dans plusieurs cas que les travailleurs de remplacement n'avaient pas les mêmes droits que les syndiqués en grève et ne pouvaient pas devenir membres du syndicat.

D'autres décisions prises par le Conseil depuis une quinzaine d'années stipulaient par ailleurs qu'après le début d'une grève, les inscriptions sur les listes syndicales étaient bloquées. La décision prise dans le cas de Giant le 5 mai dernier semble donc contraire aux convictions du Conseil et contre la loi en vigueur. Le syndicat et ses avocats se sont déclarés choqués.

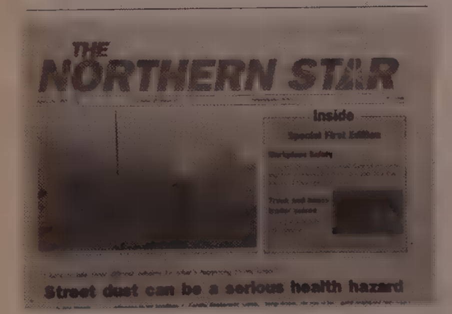
«Cette décision va à l'encontre de trois décennies de décisions légales qui reconnaissaient et protégeaient les droits des employés en grève. Elle donne des droits sans précédent à la compagnie et aux travailleurs de remplacement pendant le moment le plus critique de la grève», souligne M. Leo McGrady, avocat de CASAW pour le dossier d'appel.

M. McGrady cite en exemple la décision Nationair, prise en décembre 1992, moins de cinq mois avant la décision CASAW. Dans le cas de Nationair, les travailleurs de remplacement demandaient le droit de vote au sein du syndicat en grève. Le CCRT a examiné avec attention les décisions précédentes avant de déclarer que les travailleurs de remplacement n'avaient pas le droit d'être membres du syndicat.

Pourquoi le Conseil a-t-il changé d'avis et selon quelle législation? Telles seront les questions que soulèvera M. McGrady en cour d'appel.

Karen Lajoie

René Arseneault avait, en juin 1992, refusé de prêter serment à la reine. Ce qui ne l'a pas empêché de devenir avocat au Nouveau-Brunswick. Une première cause originale gagnée devant la cour. Page 5.


THE NORTHERN STAR
Inside
Special First Edition
Street dust can be a serious health hazard

Depuis un mois, *The Press Independent* n'est plus. *The Northern Star* l'a remplacé. Vi Beck, directrice du journal, s'explique sur ses objectifs en page 2.

«Souvent, ce n'est pas la qualité technique d'une photo qui m'attire, mais l'histoire qu'elle raconte». Tessa Macintosh, photographe, a exposé son travail au musée de Yellowknife. Entrevue en page 3.





00h30, au bord de la baie à Dettah.

Erreur de jugement

Neuf mois de prison au lieu de 70 jours

Un habitant de Yellowknife qui avait été condamné à 70 jours de prison en octobre dernier pour deux agressions, a vu sa peine considérablement augmenter après que la Couronne ait fait appel. À l'issue de son second procès le 27 mai, l'accusé a en effet été condamné à neuf mois de prison.

Le juge John Vertes de la Cour suprême a déclaré que la première condamnation était une erreur : selon lui, le juge ne se souvenait pas des faits à cause d'un délai entre le procès et la date à laquelle a été prononcée la condamnation. Le juge Tom Davis avait qualifié la situation de «mineure» et n'ayant laissé aucune séquelle aux deux femmes.

Lors de son premier procès le 22 octobre, l'accusé, M. John Oliver, avait été reconnu coupable d'avoir battu sa femme et une baby-sitter âgée de 17 ans au mois de septembre dernier. La jeune fille avait déclaré au juge que M. Oliver et sa femme s'étaient battus pendant environ 30 minutes ou une heure et qu'elle-même avait également reçu des coups. Mme Oliver avait quant à elle nié s'être battue avec son mari et avait affirmé qu'il ne l'avait jamais frappée, mais son témoignage avait été refusé par le juge.

L'adolescente avait témoigné que les deux adultes étaient rentrés ivres chez eux après une soirée dans un bar. Ils avaient commencé à se battre et M. Oliver avait frappé sa femme plusieurs fois, jusqu'au moment où elle était tombée par terre. La jeune fille avait alors voulu intervenir, mais M. Oliver avait commencé à lui donner des coups tout en continuant à battre sa femme. Il avait également saisi l'adolescente à la gorge trois fois. La scène avait duré presqu'une heure avant que les deux femmes réussissent à sortir de la maison. Le juge Vertes a condamné M. Oliver à six mois de prison pour l'agression contre sa femme, et à trois mois pour l'agression contre la baby-sitter.

Le juge Davis l'avait de son côté condamné à 30 jours de prison pour l'agression contre sa femme et à 40 jours pour avoir frappé la baby-sitter. Il lui avait par ailleurs permis de purger sa peine durant les fins de semaine. Mais la Couronne avait fait appel en demandant une condamnation plus sévère. La peine maximale pour chaque agression était de six mois de prison. M. Oliver, âgé de 27 ans, a déjà un casier judiciaire avec 29 condamnations en l'espace de dix ans. Il a été reconnu coupable de sept agressions, dont deux contre sa femme. «M. Oliver est incapable de maitriser ses pulsions... Souvent, l'alcool n'est qu'une excuse pour la violence», note le juge John Vertes.

Karen Lajoie

Successeur de *The Press Independent*

The Northern Star cherche un nouveau marché

Un mois après la parution de sa première édition, *The Northern Star* cherche toujours un nouveau rédacteur en chef. La directrice du journal, Vi Beck, a beaucoup de projets, mais elle cherche quelqu'un qui partagerait ses idées et les concrétiserait.

The Northern Star est le nouveau titre de *The Press Independent*, publié pendant 20 ans par la société des communications autochtones des T.N.-O. Il y a un an, Mme Beck, directrice de l'agence de graphisme et publicité Type Unlimited, a entamé des négociations avec le propriétaire de *The Press*. Mme Beck souhaitait vendre son agence mais aucun accord n'a pu être conclu. Après avoir connu de nombreux problèmes financiers et avoir été poursuivi par l'imprimerie Canarctic pour des factures impayées, *The Press* a cessé de paraître. De ses cendres, est né *The Northern Star*.

Vi Beck publie aujourd'hui le journal, après avoir racheté la liste des abonnés de *The Press* et réengagé ses employés. Elle a plusieurs idées de changements à effectuer, mais le plus important au début est de s'attirer une part du lectorat de Yellowknife et de l'ouest des T.N.-O. «L'objectif du journal a un peu changé. *The Press* n'était pas un mauvais journal. Mais pour survivre, il fallait que je change le nom, pour que les gens l'achètent à nouveau», explique Mme Beck. Mais si cette dernière voulait changer le nom, la direction et le style du journal, pourquoi n'en a-t-elle pas créé un nouveau, au lieu d'en racheter un ancien? «Avec une base déjà existante, tout est allé beaucoup plus vite. Commencer à partir de rien m'aurait pris des années». Mme Beck a créé le nouveau nom du journal en associant le mot «star», souvent utilisé dans la presse anglophone, avec le mot «northern» pour localiser la publication. Elle espère que bientôt, les gens d'ici vont commencer à appeler le journal tout simplement *The Star*.

Avant cette expérience, Mme Beck a travaillé pendant dix ans pour *News/North*, avant de créer en 1980 Type Unlimited. «Je veux un journal régional, ni autochtone, ni blanc, mais s'adressant à tous les lecteurs de l'Arctique de l'ouest. Les problèmes autochtones sont des problèmes du nord. Je veux simplement éviter le nom de «journal autochtone»», déclare Mme Beck. Lee Selleck a été rédacteur en chef de *The Press* pendant plusieurs années et il est encore en place pour le moment. Mais il sait que Mme Beck est à la recherche de quelqu'un pour le remplacer. La nouvelle directrice souhaiterait faire voyager Lee Selleck dans les petites communautés, pour raconter les histoires de leurs habitants et les événements importants qui s'y passent. «C'est un secteur du marché qui n'est pas bien couvert par les journaux aujourd'hui. Je veux que *The Star* soit un journal humain, de personnes, qu'il n'y ait pas seulement de l'actualité pure et dure. La vie des gens, les aînés, l'information générale, ce sont des choses qui intéressent aussi les lecteurs». Mme Beck pense-t-elle réellement qu'il y a une place pour *The Star*, face à la concurrence de *News/North*? «Je ne pense pas que l'un ou l'autre devra céder la place. Nous desservirons un marché différent dans la région, il n'y aura donc pas de monopole».



Vi Beck, directrice du Northern Star.

Karen Lajoie

Échos des T.N.-O.

La compagnie aérienne Canadien sauve sa peau

La compagnie qui possède les lignes aériennes Canadien va pouvoir vendre un tiers de ses titres de propriété à American Airlines.

Cette décision a été prise le 27 mai par l'Office national des transports du Canada (ONTC). Le projet d'acquisition d'actions dans les lignes aériennes Canadien et ses trois transporteurs affiliés a été jugé non contraire à l'intérêt public.

La corporation PWA, propriétaire de Canadien, avait annoncé que la vente serait nécessaire pour empêcher la faillite.

Les cinq membres du tribunal de l'ONTC ont conclu que la compagnie Aurora Investments, une branche d'American, pourrait acquérir 33,3% des actions de Canadien.

La compagnie est propriétaire de trois transporteurs affiliés, dont Calm Air, qui dessert la région Keewatin des T.N.-O. et le nord du Manitoba.

Le tribunal a entendu les témoignages d'une centaine de membres de groupes, sociétés et administrations provinciales et municipales au cours de l'audience publique tenue dans le cadre de l'examen.

Avant que la vente puisse avoir lieu, la compagnie Canadien devra d'abord rompre le contrat qui la liait à Air Canada pour le système informatique de réservation des billets.

La GRC enquête sur la noyade à Long Lake

La GRC continue son enquête sur la mort de Gregory Edwin Butterfield, qui s'est noyé à Long Lake le soir du 26 mai dernier.

M. Butterfield, âgé de 28 ans, et trois de ses amis, se trouvaient dans un bateau de 27 pieds, quand celui-ci a chaviré. Un automobiliste qui a assisté à la scène a couru chercher du secours.

Les trois autres jeunes ont été repêchés, mais M. Butterfield n'a pu être retrouvé par l'équipe de la GRC avant 15h le lendemain.

Pendant ce temps, une quarantaine de ses amis étaient venus assister aux recherches.

La GRC tente aujourd'hui de savoir pourquoi le bateau s'est renversé alors que les conditions atmosphériques étaient bonnes. M. Butterfield est le premier noyé de l'année à Yellowknife.

La Nation Métis reçoit des fonds pour l'environnement

Le ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada a accordé 355 559 dollars à la Nation Métis le 28 mai dernier, pour lui permettre de continuer son travail de nettoyage sur le Grand Lac des Esclaves.

L'année dernière, la Nation Métis a reçu environ 188 000 dollars pour engager 60 étudiants. Ceux-ci ont nettoyé pendant un mois une centaine de sites sur le lac, pollués par 10 000 pieds cubes de déchets laissés par les pêcheurs, les menuisiers, les trappeurs et les chasseurs.

Cette année, le projet prévoit huit semaines de travail pour une soixantaine d'étudiants. Ceux-ci commenceront le 1er juillet et se relaieront pour nettoyer des sites comme Gros Cap, les îles Simpson, l'île Old Fort et la rive sud du lac.

Les fonds distribués sont issus du programme ministériel sur l'environnement arctique.

Réticences à Ottawa pour financer les logements sociaux

Le gouvernement fédéral a refusé la semaine dernière de repenser la coupure de fonds touchant le programme des logements sociaux du Nord.

La députée de l'Arctique de l'ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew, a dénoncé cette décision qui devrait prendre effet dès 1994.

«Plus de 3 500 familles dans les T.N.-O. n'ont pas de logement décent et 41 % des enfants du Nord vivent dans des conditions d'entassement. Cela pose de nombreux problèmes sociaux et médicaux», a-t-elle déclaré.

Le ministre responsable, M. Elmer MacKay, a répondu que le gouvernement cherchait d'autres moyens de financer les logements sociaux, mais que l'état global de l'économie ne permettait pas de poursuivre le programme dans les mêmes conditions.

Karen Lajoie

Tessa Macintosh expose

Dix ans de photo dans le Nord

Tessa Macintosh est venue pour la première fois dans les T.N.-O. pendant l'été 1974, un an avant de passer son baccalauréat en arts en Nouvelle-Ecosse. Elle est revenue y vivre l'année suivante, impressionnée par la beauté imposante des paysages du Nord et des peuples autochtones. Tel est le sujet d'une exposition de photographies qui fait le tour des T.N.-O.

Faire un choix entre 12 000 photographies et diapositives pour une exposition de 50 pièces n'est pas facile, comme le dit Tessa Macintosh. Mais c'est précisément ce qu'elle a fait pour présenter son travail sur la vie des autochtones et l'esprit de leur terre.

Mme Macintosh travaille depuis dix ans comme photographe officielle du gouvernement des Territoires.

C'est son emploi qui lui a permis de prendre toutes ces photos et de voyager aux quatre coins des Territoires.

Après toutes ces années de travail et quelque 12 000 clichés, Tessa Macintosh a encore des préférences pour certaines de ses photos. «Souvent, ce n'est pas la qualité technique d'une photo qui m'attire, mais l'histoire qu'elle raconte et qu'elle me rappelle. La photo ne peut peut-être pas remplacer le moment que tu as vécu en la prenant», m'explique-t-elle pendant notre rencontre dans la salle d'exposition. Elle me montre la photo d'un Inuk, s'amusant à un jeu traditionnel avec des ficelles.



«Mariano Aupalarjuk utilisait les ficelles pour illustrer les moments forts des histoires qu'il racontait».

La poésie de la terre

«Regarde celle-là. La photo n'est pas extraordinaire, mais ce moment était l'un des meilleurs que j'aie jamais connu. L'atmosphère était pleine de légendes et de chansons traditionnelles. Mariano Aupalarjuk utilisait ses ficelles pour illustrer les moments forts des histoires qu'il racontait. Il démontrait avec ses ficelles tendues que les autochtones avaient une société et des valeurs avant l'arrivée des Européens. Ensuite, il relâchait les ficelles pour démontrer comment la société s'était désagrégée avec l'influence des Blancs. Je me suis accroupie à ses pieds pour prendre cette photo. Les lignes sont fortes, comme si elles lui sortaient de la tête. C'était une expérience fabuleuse».

Pour d'autres photos, c'est plutôt la couleur des vêtements ou du paysage qui attire l'attention de Tessa Macintosh.

«En général, j'aime pouvoir échanger avec d'autres gens. Si tu n'as pas de langage commun pour parler, la photographie devient une sorte de moyen de communication et peut créer un lien».

Depuis cinq ans, Tessa Macintosh découvre la poésie et la personnalité de la terre. «La terre est très importante pour les autochtones du Nord. C'est une des premières choses qu'on voit ici, l'immensité de la terre pour si peu de personnes». Tessa Macintosh avait choisi au départ d'étudier au collège d'art et de graphisme d'Halifax, non pas la photo, mais la poterie et la gravure.

C'est parce qu'elle avait un trou dans son emploi du temps qu'elle a ensuite choisi un cours de photo. «Au début, je n'étais pas intéressée du tout, mais j'ai pris ce cours, puis d'autres, et avant de m'en apercevoir, j'étais en quatrième année dans un cours spécialisé».

Même aujourd'hui, Tessa Macintosh n'utilise pas énormément de technique. Elle se sert de deux appareils, de deux ou trois objectifs et de l'éclairage naturel pour travailler.

«Je n'aime pas passer beaucoup de temps sur chaque image. J'ai appris à travailler vite quand j'étais photographe pour *The Native Press* pendant quatre ans ici à Yellowknife et je continue de travailler avec cette méthode». Après toutes ces années d'expérience, Tessa Macintosh sait exactement ce qu'elle recherche lorsqu'elle entre chez quelqu'un : un coin tranquille, même si la maison ou le camp est plein de personnes ou d'objets.

Le sujet avant tout

«Des fois, je place mon sujet près d'une fenêtre pour l'isoler. Souvent, j'ai une image en tête et je sais quand j'ai capturé ce que je cherchais. La plupart du temps, je pense l'avoir dans l'une des cinq ou six photos que j'ai prises».

Mme Macintosh n'a pas un style propre à elle-même, comme de nombreux autres photographes. Parce qu'elle travaille pour le gouvernement et qu'elle ne sait pas dans quel contexte ses photos seront utilisées, elle s'efforce de toujours mettre en valeur le sujet avant tout.

Mais dans ses images, apparaissent très souvent des contrastes, comme par exemple le choc entre la vie traditionnelle et la technologie dans la juxtaposition des récepteurs-satellites et des roches de Pangnirtung. Ou dans le contraste visuel entre le soleil de minuit à Pond Inlet et les icebergs dans la baie... «J'ai toujours aimé les sujets un peu étranges».

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Le désastre du dossier de la gestion scolaire

Il faut affermir les communications entre la communauté et le fédéral

Les francophones canadiens ont sauté de joie la semaine dernière lorsque la ministre Monique Landry du Secrétariat d'État du Canada a annoncé un soutien financier important pour la gestion scolaire et l'enseignement supérieur : 112 millions de dollars à répartir entre tous les franco-canadiens. Tous? Non, car dans le petit village des T.N.-O. perdu aux confins du grand Nord, quelques irréductibles mettent encore des bâtons dans les roues de la dualité linguistique canadienne.

En effet, les francophones des T.N.-O. ne sont pas de la fête. Quelque part dans les différentes étapes de communication entre la communauté, le ministère de l'Éducation des T.N.-O. et le gouvernement fédéral, il y a eu des ratés.

Les parents francophones voulaient la gestion scolaire et ont soumis leurs estimations des coûts. Le fédéral s'était engagé à supporter la gestion scolaire et aurait été prêt à dégager les sommes monétaires nécessaires. Après tout, il ne s'agissait pas d'une demande exorbitante (entre 200 et 300 000 dollars) par rapport à une somme globale de 112 millions.

Malheureusement, dans le processus, il y avait un intermédiaire de trop : le ministère de l'Éducation. En fait, ce n'est pas vraiment un intermédiaire de trop car ce ministère est responsable de *l'ensemble des dossiers d'éducation dans* les T.N.-O. Il se devait d'être du processus. Le seul problème est qu'il a sabordé les communications entre la communauté francophone des T.N.-O. et le gouvernement fédéral.

Mauvaise foi ou organisation déficiente, les raisons de ce blocage, quelles qu'elles soient, nous obligent à porter un jugement extrêmement négatif à l'égard du ministère.

Le gouvernement des T.N.-O. négocie annuellement avec le gouvernement fédéral pour la prestation des services en français dans l'ensemble des ministères territoriaux à l'exception des programmes d'enseignement en français. Depuis que la première entente a été signée, bon an mal an, le G.T.N.-O. ■ réussi à obtenir les fonds nécessaires pour ces services. Le problème rencontré dans le dossier de la gestion scolaire nous fait un peu frémir quant aux ratés possibles qui peuvent survenir dans cet autre dossier d'importance. Changement des fonctionnaires responsables ou des sous-ministres concernés, et ce dossier pourrait aussi connaître les mêmes ratés.

La solution simple et évidente pour éviter ces écueils réside dans une communication accrue et reconnue entre les représentants de la communauté et le bailleur de fonds ultime, le fédéral. Les bonnes personnes aux bons endroits, c'est excellent. Mais des réseaux de communications alternatifs sont encore meilleurs, *on en a eu une preuve désolante dans le* dossier de la gestion scolaire.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

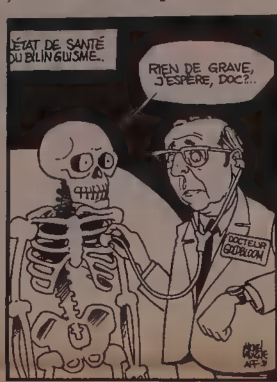
L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/ L'Aquilon.*

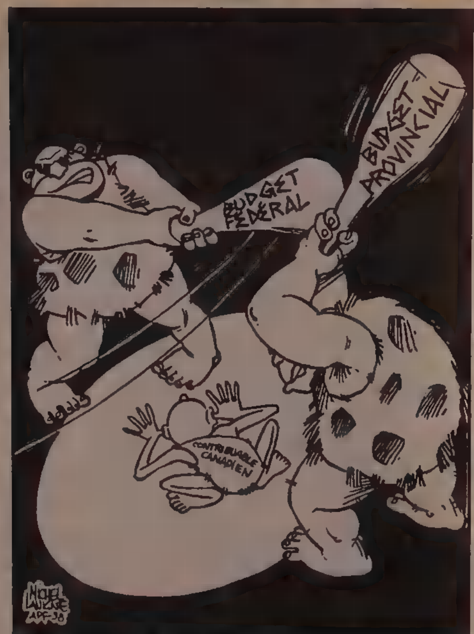
Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon

C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9

Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158





Chronique économique

Prophète de malheur...prophète de bonheur

Il est bien accepté par les économistes et les démographes que la croissance économique des 30 dernières années était fortement stimulée par la croissance démographique. Mais cela n'est plus le cas. Des taux de croissance de la population de 2,5% et de 3% par an, c'est du passé. En fait, sans l'apport des immigrés, le Canada s'alignerait facilement vers une tangente de «dépeuplement».

Comment donc pouvons-nous rationaliser la croissance économique lorsqu'on prédit pour l'an 2000 un taux d'accroissement démographique inférieur à 1%? Comment créer de nouvelles entreprises pour soutenir l'économie et payer la fameuse dette nationale? À long terme, quelle sera la demande pour des biens durables, des logements et des biens de consommation, si la base démographique chancelle?

Dans les récentes années, un seul pays a pu maintenir une croissance économique rapide malgré une population relativement stable: le Japon. Mais le Japon a réussi ce miracle simplement par une invasion et une exploitation des marchés mondiaux afin de compenser la faiblesse de son marché domestique. Le reste du monde n'est pas resté indifférent à cette ténacité nippone et les Etats-Unis de même que le Marché commun ont clairement demandé au Japon de limiter cette expansion et ce néo-colonialisme économique. Cela est partiellement fait et l'économie japonaise s'est fortement affaiblie depuis deux ans.

Toyota et Nissan cèdent le pas et un nouveau nationalisme américain dicte de nouvelles valeurs. Un barbier de Détroit offre un rabais à tous les clients qui conduisent une auto américaine et les politiciens américains sont assaillis par des lobbyistes qui prônent un retour aux barrières tarifaires. L'accord du libre-échange n'est pas loi...et j'ai de fortes réserves sur son acceptation. D'ailleurs, il ne se passe pas une journée sans que cet accord soit la cible des critiques provenant de tous les milieux.

Avons-nous prêté assez d'attention à cette baisse démographique et à son influence sur la demande globale? Comment nos programmes sociaux pourront-ils survivre? Avons-nous pensé à d'autres alternatives? Il n'existe pas 40 solutions à nos problèmes qui peuvent être résumés comme suit:

-Le taux naturel d'accroissement de la population baisse. On ne se reproduit plus et une vague «anti-immigrants» déferle sur le pays.

-La population vieillit et les «baby-boomers» viennent gonfler encore plus le groupe d'âge des aînés.

-Le taux d'inactifs par rapport aux actifs continuera à grimper, imposant ainsi un fardeau très lourd sur plusieurs programmes sociaux.

-Nos taxes et nos impôts absorbent une bonne part de nos revenus qui sont stagnants.

-Finalement, nos gouvernements réagissent au lieu d'agir.

Face à cette situation assez pessimiste, des changements s'imposent et de tels changements dans la conjoncture présente deviennent prioritaires. Je ne voudrais pas être prophète de malheur, mais on devrait raisonnablement s'attendre aux changements suivants:

-Nos valeurs changeront. Nous allons plutôt évoluer dans un environnement fermé et protectionniste. Le libre-échange sera relégué au troisième rang.

-De nouvelles politiques en matière d'emploi et de chômage remplaceront le libéralisme présent. Il y aura davantage de contrôle et on fera un pas vers le «travail communautaire» forcé.

-L'État et les municipalités se retireront de certains domaines tels que les loisirs. La priorité sera accordée au tourisme qui contribue à l'essor économique.

-La gratuité universelle perdra fortement de sa popularité. On paiera pour les services qu'on recevra.

-Des modifications sérieuses seront introduites dans la structure économique. On continuera à avoir des perdants dans le secteur de la fabrication, dans le papier et dans les minerais, et on continuera à avoir des gagnants dans l'informatique, la robotique, la génétique et les services.

Notre système d'éducation sera fortement remis en question et l'accessibilité à l'enseignement supérieur ne dépendra que des résultats scolaires. Aujourd'hui, c'est l'argent qui détermine si on peut mettre les pieds à l'université.

Demain ce seront uniquement les capacités intellectuelles et l'excellence. Ceux qui ont de mauvaises notes seront obligés de payer des frais de scolarité plus élevés.

-Les consommateurs auront moins de choix sur les tablettes afin de baisser les coûts unitaires des biens de consommation et d'introduire une rationalité économique dans notre système de production.

Vous direz que ce sont des prophéties et qu'avant de se rendre là... bien des choses se passeront.

Mais nous sommes presque là et on refuse simplement d'accepter l'inévitable.

Les règles du jeu sont bel et bien modifiées et le débat ne se situe plus au niveau du bilan économique...mais plutôt de la pensée économique.

Antoine Zalatan

Un avocat francophone avait refusé de prêter serment à la reine

René Arseneault, héros malgré lui

Jeune avocat du Nouveau-Brunswick, René Arseneault avait refusé en juin 1992 de prêter serment à la reine lors de son admission au barreau. Il a gagné sa cause en février dernier. Un cas peu commun pour commencer une carrière.

Dalhousie- «Je ne suis pas un héros. Je ne pensais pas que ça prendrait une telle ampleur. On s'est servi de ça pour relancer le débat linguistique».

René Arseneault, c'est ce jeune avocat acadien de Balmoral au Nouveau-Brunswick, qui a posé un geste de défi le 16 juin 1992 : il a refusé de prêter serment à Sa Majesté la reine Elizabeth II, lors de son admission au barreau, devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Après lui avoir fait prêter le serment d'office à titre d'avocat, le greffier lui a demandé, avec insistance, de prononcer le serment d'allégeance à Sa Majesté. René Arseneault a refusé. La Cour lui a ordonné de s'asseoir. Il a demandé des explications. Les trois juges lui ont ordonné de quitter la salle sur le champ. «Ils ont commis une grave erreur. J'avais le droit de me faire entendre», dit le jeune avocat de 27 ans.

René Arseneault n'a rien du «fils à papa», riche et intellectuel. Brillant et polyvalent, il est aussi musicien et poète: «Je gratte la guitare», confie-t-il modestement, même s'il a participé, avec succès, à plusieurs concours artistiques importants. Bachelier en économie, il voulait étudier la biologie marine. «Je voulais être comme Cousteau et courir après les baleines», raconte-t-il en riant.

René Arseneault s'est retrouvé en droit tout bonnement. «Lorsque j'étais en économie, c'était l'époque des grands bouleversements linguistiques au Nouveau-Brunswick avec la Loi 88. Il y avait plein de choses qui m'échappaient. Alors je me suis dit: «Un jour, je vais comprendre et peut-être même faire avancer les choses», dit-il. L'an dernier encore, il hésitait entre une carrière d'avocat ou de compositeur-interprète. Il a même voulu former un groupe. «Aujourd'hui, si un producteur m'offrait de faire carrière en chanson, je le suivrais», confie-t-il. Cependant, les événements déclenchés par son geste l'ont motivé à poursuivre sa carrière d'avocat.

Pas de serment pour les avocats anglais

Au moment de son refus de prêter serment, les trois «éminences grises» de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick semblaient stupéfaits. «Pourtant, dès ma cléricature, un an auparavant, ils savaient que je ne prêterai pas serment à la reine. Ce n'était pas un coup de tête, contrairement à ce que plusieurs personnes croient encore».

Preuves à l'appui, René Arseneault sort de ses archives personnelles un énorme dossier contenant toute la correspondance qu'il a entretenue avec la Cour d'appel au sujet du serment en question et de son incongruité dans le contexte actuel. Une autre étudiante en droit de l'Université de Moncton, Michèle Caron, aujourd'hui enseignante à cette même université, avait entrepris les mêmes démarches en 1990.

Sa requête auprès de la Cour d'appel et du barreau a valu à René Arseneault une lettre écrite par le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, Edmond P. Blanchard. Le ministre donne raison au jeune avocat et enjoint le barreau de respecter sa demande.

Une autre lettre, écrite cette fois par le directeur de la section internationale du barreau de Londres, en Angleterre, adressée au barreau du Nouveau-Brunswick, souligne que les jeunes avocats anglais ne sont même pas obligés de prêter serment à la reine!

«Le but de ma démarche était qu'on n'exige plus d'un Acadien en 1993 de prêter ce serment qui est une insulte à ses origines. Les Acadiens ont été déportés en 1745 justement parce qu'ils ne voulaient pas prêter serment au roi. Mais il fallait que j'appuie et que je justifie mon geste et aucune loi ne m'obligeait à prêter serment à la reine».

Le 18 février dernier, René Arseneault a gagné la plus grosse cause de sa carrière, même s'il n'était pas encore avocat: il a été admis au barreau huit mois après sa sortie publique.

Aujourd'hui, prêter serment à la reine est facultatif au Nouveau-Brunswick. «Quand on sait comment le système judiciaire est embourbé et quand on pense qu'un jeune avocat a réussi à faire changer une loi en huit mois, c'est dire que j'avais raison quelque part. Rien ne m'obligeait à faire ce serment!», affirme-t-il.

Il ne regrette rien. «Si j'avais prêté serment, je me serais senti un lâche toute ma vie. J'ai eu peur. Je comprends ceux qui n'ont pas osé avant moi parce que ça implique beaucoup de choses. Je me suis dit que j'allais peut-être briser ma carrière, mais si c'est pour une niaiserie comme celle-là, il vaut mieux que je ne travaille pas là-dedans».

René Arseneault sait que la partie n'est pas gagnée. Il devra se retrouver devant ces mêmes juges pour représenter des clients. «Ils ne me portent pas dans leur coeur», dit-il, sourire en coin. Cependant, il est convaincu d'une chose: «Ça vaut la peine d'aller au bout de nos convictions, ne serait-ce que pour soi-même».

Christian Paquin (APF)

Le rapport annuel sur les langues officielles

Une loi encore méconnue

Deux ans après avoir été nommé Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom constate dans le rapport annuel qu'il vient de déposer au Parlement que les Canadiens connaissent encore mal la Loi sur les langues officielles.

Ottawa- «Il y a du côté du gouvernement une réticence, une hésitation très évidente devant la responsabilité qui lui incombe d'informer convenablement et correctement la population canadienne. La dernière fois qu'un gouvernement fédéral a entrepris une telle initiative, c'était en 1977, il y a 16 ans».

Deux ans après sa nomination à la tête du Commissariat aux langues officielles, Victor Goldbloom constate «les retombées de cette négligence» du gouvernement fédéral : les Canadiens ne comprennent toujours pas le sens de la Loi sur les langues officielles.

Il y a deux ans, Victor Goldbloom annonçait son intention de parcourir le pays dans le but d'expliquer la loi et de faire tomber les mythes. Aujourd'hui, il dit «sans vantardise» qu'il a déjà corrigé un certain nombre de fausses impressions. Mais il reconnaît que le problème est plus grave qu'il ne l'avait cru au départ. «J'ai constaté que le mépris est plus répandu, plus généralisé que je ne l'avais pensé».

Si le courrier du Commissaire est une indication de l'humeur des Canadiens dans le dossier linguistique, les francophones de l'extérieur du Québec seront heureux d'apprendre qu'il a considérablement diminué! À son arrivée, M. Goldbloom recevait cinq ou six lettres par semaine attaquant la dualité linguistique et le Commissaire aux langues officielles. «Aujourd'hui, si j'en reçois deux ou trois, quatre au plus par mois, c'est le rythme». Ce qui lui fait dire que son travail a porté fruit et qu'il a répondu «aux faussetés et aux mythes».

M. Goldbloom aimerait maintenant que la machine gouvernementale se mette en marche pour appuyer ses efforts d'éducation et d'information auprès de la population canadienne. «Le Commissaire peut faire des recommandations, faire des rapports spéciaux, dans certains cas appuyer un plaignant en cour fédérale, mais c'est quand même aux gouvernements d'agir».

Un exemple, celui de la gestion scolaire. Selon M. Goldbloom, ce n'est pas uniquement pour une question d'argent que les provinces ont tant retardé, et retardent encore la modification de leur loi scolaire, de façon à permettre aux parents francophones de gérer leurs écoles: «C'est clairement une opinion publique hostile!»

Le rapport annuel du Commissaire a fait l'objet de critiques de la part de la Fédération des communautés francophones et acadienne, qui le juge «incomplet» parce qu'il ne propose pas de mesures énergiques pour corriger la situation des langues officielles.

À cela, M. Goldbloom répond qu'on ne doit pas demander au rapport annuel de tout faire! «Le Commissaire est là 365 jours par année, le rapport annuel paraît un jour et est discuté pendant deux ou trois jours. Je ne suis pas pour rendre publique chaque lettre que j'adresse à un premier ministre provincial ou à un ministre de l'Education. Mais ces lettres existent et ces pressions existent», affirme M. Goldbloom.

(APF)

La langue de travail dans la fonction publique fédérale

Mêmes problèmes, mêmes constatations, mêmes lenteurs

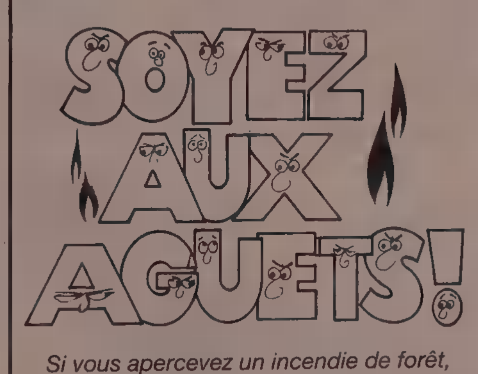
Ottawa - S'il y a un secteur qui est négligé lorsque vient le temps d'appliquer la Loi sur les langues officielles, c'est bien le domaine de la langue de travail au sein de la fonction publique fédérale.

Année après année, le rapport du Commissaire aux langues officielles soulève le problème. Année après année, le gouvernement fait la sourde oreille, ou répond qu'il n'y a aucun problème linguistique insurmontable dans les milieux de travail.

Pourtant, dans son 22ième rapport annuel, le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, constate «que la situation n'évolue que lentement vers une utilisation équitable du français et de l'anglais en milieu de travail». Au ministère de la Défense nationale, les francophones ont toujours de la difficulté à obtenir un encadrement dans leur langue. Le problème existe aussi à la Société canadienne des Postes et à la Gendarmerie royale du Canada.

Plusieurs instruments de travail, on pense ici aux systèmes informatiques, sont en anglais. Les descriptions de tâches dans certains organismes fédéraux ne sont disponibles qu'en anglais. La formation, la langue utilisée lors des réunions et les communications entre les bureaux, tout cela se résume souvent en un seul mot : l'anglais. Et les exemples sont nombreux.

(suite de l'article en page 8)





Embarquons-nous et... ... visitons le Canada d'est en ouest

Les Franco-Pages

La Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, la température change beaucoup et il y a des cultures et langues différentes. Autrefois, il y avait beaucoup de sortes différentes de tribus indiennes : les Salishs, les Haidas, les Tsimshians, les Nootkas, etc., etc.
Autrefois, les gens y vendaient des fourrures d'animaux. En 1857, on découvrit l'or en Colombie-Britannique. Des milliers de gens sont allés y demeurer.
Patrick Degagné
2e Allain St-Cyr

Les Territoires du Nord-Ouest

Autrefois, les Territoires du Nord-Ouest étaient habités par des indiens et inuit. Les vikings qui se rendirent en bateau dans l'est de l'arctique vers l'an 1000, furent les premiers explorateurs européens. En 1870, le gouvernement britannique remit au Canada la responsabilité d'administrer les Territoires du Nord-Ouest.
Autrefois, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon, une grosse partie du Manitoba, de l'Ontario et du Québec appartenaient aux Territoires du Nord-Ouest.
Jean-Guy Bachand
3e Allain St-Cyr
Prix d'excellence

Le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a eu son nom il y a 209 années. Les gens du Nouveau-Brunswick ont participé aux attaques d'Angleterre. Avant que les français-Acadiens viennent au Nouveau-brunswick, il y avait des Indiens qui s'appellaient les Micmacs. Quand les Français sont arrivés, les Indiens les ont très bien traités. Les Acadiens sont des personnes qui n'aiment pas du tout la guerre. Les Acadiens s'aiment et ils s'aident entre eux. Ils ont toujours été comme une grande famille.
Yvon Fortier
3e Allain St-Cyr

La nouvelle-Écosse

Les Indiens Micmacs sont arrivés en Nouvelle-Écosse avant les premiers explorateurs blancs. Les indiens Micmacs ont beaucoup aidés aux blancs pendant la guerre. Les premiers explorateurs de la Nouvelle-Écosse étaient des français. Les français et les anglais britanniques se chicanaient pour la Nouvelle-Écosse. Les Britanniques ont gagné. Plusieurs français sont partis mais il y en a qui sont restés.
Roxanne Gravel
2e Allain St-Cyr
Prix d'excellence

L'Alberta

Les premiers habitants de l'Alberta étaient des indiens des tribus : Pieds-Noirs, Gens-du-Sang, Peignons, Gros-ventres, Sarcis, Kutenais, Castors et Esclaves. Anthony Handy fut le premier explorateur européen.
En 1754, ils faisaient beaucoup d'échanges de fourrure entre eux. En 1881, il y avait 1000 blancs et beaucoup d'Indiens.
Des personnes ont construit un chemin de fer et beaucoup de blancs sont allés en Alberta.
Aux États-Unis, la terre n'était plus bonne. Les gens ont donc décidé d'aller en Alberta. Cela a fait encore plus de gens dans cette province! En quelques années seulement, le nombre de gens est passé de 17 000 personnes à 600 000 personnes.
Guylaine Guéguen
2e Allain St-Cyr

La Saskatchewan

Le mot «Saskatchewan» veut dire : «rivière rapide». Les premiers en Saskatchewan étaient des indiens de 3 tribus : Athapaskanes, Tchippewayans et Sioux.
Autrefois, les gens aimaient le Nord parce qu'ils aimaient échanger différentes sortes de fourrures. C'est ainsi qu'ils faisaient de l'argent autrefois.
Le gouvernement a trouvé que le sol du Nord de la Saskatchewan était bon à cultiver. Il a donc fait construire un chemin de fer pour y envoyer des fermiers.
En Saskatchewan, il n'y a aucune eau salée qui touche la province.
La Saskatchewan produit les deux tiers du blé du Canada. C'est le plus gros producteur de cette céréale au monde!
La Saskatchewan est aussi appelée : «Le grenier à blé du Canada», parce qu'il y a beaucoup de blé. C'est à cause de cela qu'ils ont mis du blé sur leur drapeau.
Au début de la Saskatchewan, il y a eu beaucoup d'explorateurs français. C'est pourquoi il y a beaucoup de villes avec des noms français comme : Fort Qu'appelle, Fond du Lac, Bienfait et Lac La Rouge.
André Pitre
3e Allain St-Cyr

Ontario

Le mot «Ontario» veut dire «eau vive» parce qu'il y a beaucoup de rivières et de lacs en Ontario. L'Ontario est devenu une province en 1867. L'Ontario a d'abord été habité par des tribus de langues algonquine et iroquoise. Le premier blanc à venir en Ontario était Henry Hudson en 1610. L'Ontario est la province où il y a le plus de personnes. C'est aussi la deuxième plus grande au Canada.
Jean-Frédéric Savage
3e Allain St-Cyr

Le Québec

Le Québec a été l'une des premières régions du Canada à être explorée et colonisée par les Européens. En 1534, Jacques Cartier accostait à Gaspé et prenait possession de ce territoires au nom du Roi de la France, François 1er. En 1791, le territoire fut divisé en deux régions, le haut-Canada et le bas-Canada. Après avoir été toutes deux secouées par des guerres en 1837, les deux régions furent unies pour former le Canada.
Le Québec est la plus grande province du Canada. Elle pourrait contenir trois fois la France et sept fois la Grande-Bretagne.
Le nom «Québec» provient du mot algonquin signifiant «passage étroit» ou «détroit». Le nom du Québec est venu du fleuve Saint-Laurent parce qu'il raccourcit au fur et à mesure que les bateaux avancent. «Québec» a aussi déjà été appelé : Canada, Nouvelle-France, Bas Canada et Canada-Est.
Gabrielle Patterson
3e Allain St-Cyr

Des Écrits pour rester

... visitons d'étranges planètes

Prix d'excellence

La katatïçkâdîmèxizélowé

Le nom de la planète est katatïçkâdîmèxizélowé. J'arrivais ici quand j'étais un astronaute canadien. J'étais la première personne qui allait regarder les étoiles. Soudain ma fusée éclatait et je trouvais que j'étais sur une planète qui n'était pas découverte par les êtres humains. C'était : katatïçkâdîmèxizélowé.
Cette planète était un prisme rectangulaire, comme une tablette de chocolat. Il possédait les couleurs de l'arc-en-ciel.
Terry Gitersos
5e J.H. Sissons

Zip code

Le nom de ma planète est zip code. Elle est dans la galaxie area code.
Sa forme est un cône. Il y a seulement les arbres. La terre est toute violette. Pour les animaux, il y a seulement des tortues. Sur la planète, il y a seulement une maison et sa forme est un triangle. Tu rentres sur une grande araignée et tu pars par un ski-doo. Le nom de la personne qui habite dans le triangle est Super Harry. Il n'y a pas d'autres personnes sur la planète seulement les tortues.
J'aime cette planète parce qu'il y a seulement une personne dessus.
Luke Marshall 5e J.H. Sissons

Ma planète

Le nom de ma planète est N.P.C. Je la trouve hier.
Ma planète a la forme d'une auto. Sa couleur est bleue. Les personnes sur la planète mangent des balles de tennis. Les personnes sont très minces, comme une feuille de papier, avec des petits yeux. Ils ont cinq yeux, deux nez et cinquante bouches. La couleur des personnes est rose. Les animaux sont les chiens bleus et un animal qui a la couleur orange et a trois pattes, trois yeux, trois nez, trois bouches et pas d'oreilles. Les personnes nomment le petit animal trois-trois. Il n'y a pas d'auto. Il y a des bois de soupe. Les maisons ont la forme de barre de chocolat et de carton de lait. Des croustilles pendent des arbres.
J'aime ma planète parce qu'elle est différente et chouette !
Sophia Pin
5e J.H. Sissons

Zack

Le nom de la planète est Club Arctique. Tu peux la trouver dans la galaxie Club. Sa forme est un cône avec une montagne en haut. Sa couleur est rouge et noire. Dans la montagne, il y a une maison. Un être extra-terrestre qui s'appelle Zack habite dans la maison. Pour rentrer, tu prends un ascenseur. Sur la planète, il y a des animaux comme les chiens et les chats. Il y a également des légumes comme les carottes et des pommes de terre. Il n'y a pas de magasins ou de personnes.
Zack aime sa planète parce qu'il n'y a pas beaucoup de personnes et d'animaux.
Brenda Carter
5e J.H. Sissons

... visitons les étendues sous-marines

Halmin

Il y a 2 semaines j'allais faire de la plongée sous-marine. Quand je dépassais le varech j'ai vu un animal magnifique.
Son corps était immense, à peu près 230 de long. Sa tête était minuscule et ses nageoires étaient grandes.
Son corps était orange fluorescent. Sa tête était argentée, comme les pièces de monnaies. Ses nageoires étaient transparentes et ses grosses dents étaient roses et jaunes.
Il avait des étranges défenses qui étaient dorées. Ses tentacules étaient noires et rouges.
Cet animal était chouette. Je l'aimais beaucoup je l'appelais Halmin.
Terry Gitersos (1982-)
5e J.H. Sissons

Je vais parler du jour quand j'ai fait de la plongée sous-marine avec mes amis dans l'océan Atlantique.
J'ai vu un animal magnifique et extraordinaire. Sa couleur était noire avec des lignes turquoises et des yeux blancs. «Il était très long, immense et énorme», ai-je dit à mes amis. Et mes amis ont répondus : «Oui».
J'ai demandé à un de mes amis : «Qu'est-ce qu'il mange?» Mon ami a répondu : «Il mange du plancton et il aime voler comme un oiseau».
J'aimerais voir cet animal une autre fois ou l'avoir pour un animal domestique.
Brendan Carter
5e J.H. Sissons

Petit mais gros aussi

Bonjour, je m'appelle Alana. Je suis allée plonger dans l'océan un jour et j'ai vu un animal très étrange. Je vais te parler de lui et à quoi il ressemblait.
J'ai plongé très, très loin dans les profondeurs de l'océan et ça sentait très étrange. Je ne pouvais rien voir car c'était très noir. Mais, tout à coup, j'ai vu quelque chose de très étrange. C'était un poisson que personne d'autre n'a jamais vu!
Il était très petit mais gros aussi. Il avait des grandes branchies noires et des petites nageoires noires, des grandes dents pointues et noire, une bouche noire, une grande queue noire et des petits yeux noirs. Il avait un corps et une tête luisants.
Quand il m'a vu, il m'a dit : «Bonjour, comment ça va?» J'étais très surprise. Puis j'ai répondu : «Ça va bien». Je lui ai parlé pendant très longtemps. Après, j'ai dit : «Au revoir!» Et puis je suis remontée à la surface pour dire à mes amis ce qui m'est arrivé.
Après avoir dit à mes amis que j'ai vu ce poisson étrange, je l'ai dit aux personnes avec qui je travaille. Ils disaient que c'était merveilleux de voir un animal et que je pouvais le nommer. Je l'appelait Poisson luisant et il est devenu un de mes meilleurs amis.
Alana
5e J.H. Sissons

Prix d'excellence

... visitons l'imaginaire

La magie de la nature

Je sais que la magie existe. La nature et la terre ce sont de la magie. Je sais qu'il y a de la magie dans ma cour d'école. Une magie de fée ou une formule pour faire pousser les graines.
Érika Wallbridge
3e Allain St-Cyr

Un petit mot à mon journal

Toi, tu es mon journal. Tu me fais rimer les mots. Tu me donnes l'impression d'être chanceuse en émotion.
Salut!
Érika Wallbridge
3e Allain St-Cyr

Bonjour! Comment ça va? Je m'appelle Erika. J'aime la musique. Le soccer est mon sport préféré. J'aime l'école! Mon professeur va avoir un bébé. Mon école est très petite. Elle a 3 classes et une salle des professeurs. Je vis à Yellowknife. J'ai une amie qui s'appelle Cindy Picard. Je n'ai pas de chat ni de chien.
Érika Wallbridge
3e Allain St-Cyr

Le bonheur c'est...

Le soleil qui m'émerveille quand il se réveille.
La joie m'emmène au pays des Rois.
Je dis en riant : «Je suis contente».
Érika Wallbridge
3e Allain St-Cyr

Les souliers qui parlent

Une fois, il y avait deux souliers qui appartenaient à une fille nommée Julie. Un jour, elle a mis ses souliers et les souliers ont dit : «Oui, oui, dehors! Nous voulons aller dehors!» Julie était très surprise. Elle ne savait pas que ses souliers pouvaient parler! Les souliers lui ont dit qu'ils parlaient seulement aux filles qui étaient gentilles. Un jour, la maman de Julie lui a dit qu'elle ne pouvait plus mettre ses souliers parce qu'ils étaient trop petits. Julie a pris ses souliers et elle les a cachés dans sa chambre où elle pourrait jouer et parler avec eux tout le temps.
Roxanne Gravel
2e Allain St-Cyr

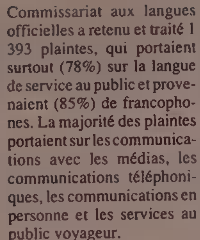
Mon chiot

Kayteline, c'est mon chiot. Elle peut-être vraiment tannante! Si quelque chose dans la maison bouge, elle le chasse. Et moi et mon frère aussi. Quand on la veut, elle se sauve. Des fois, au milieu de la nuit, elle vient faire pipi sur mon frère.
Mon chiot Kayteline, elle ne peut pas garder sa colère. Une fois, elle avait oublié de manger et elle a blâmé ça sur mon frère. Ensuite, elle a mangé la nourriture qui restait sur la table. Maman a poussé un cri! Oui, c'est ça mon peste de chiot!
Gabrielle Patterson
3e Allain St-Cyr

Prix d'excellence

Le rapport du Commissariat aux langues officielles

1992: un mauvais cru



Ottawa- La région de la capitale nationale a fait l'objet du plus grand nombre de plaintes auprès du Commissariat aux langues officielles en 1992 : 442 contre 281 en 1991, révèle le 22ième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles, ce qui représente 32% de toutes les plaintes au pays. La région de l'Ouest vient au deuxième rang avec 316 plaintes en 1992, une très légère hausse par rapport à l'année précédente. Le nombre de plaintes a toutefois diminué en Ontario (244 contre 253 en 1991) et dans les provinces de l'Atlantique (230 contre 258 en 1991). Mais c'est encore au Québec où on a enregistré le plus petit nombre de plaintes (149). Au total, le Commissariat aux langues officielles a retenu et traité 1 393 plaintes, qui portent surtout (78%) sur la langue de service au public et provenaient (85%) de francophones. La majorité des plaintes portaient sur les communications avec les médias, les communications téléphoniques, les communications en personne et les services au public voyageur.

Le Secrétariat d'Etat du Canada (SEC) a connu une hausse spectaculaire du nombre de plaintes, qui sont passées de 6 à 52 en 1992. Cette hausse est attribuable à la Société Canada 125, une création du SEC chargée des célébrations entourant le 125ième anniversaire du Canada, qui a reçu 34 plaintes, dont plusieurs de la presse minoritaire!

Victor Goldbloom remarque que le SEC «ne s'est pas précisément illustré par son action en faveur du dialogue entre francophones et anglophones sur la question linguistique».

En fait, l'année 1992 ne fut pas «un grand millésime» dans le domaine des langues officielles, reconnaît Victor Goldbloom. L'abolition du Programme de contestation judiciaire, les retards des gouvernements à accorder la gestion scolaire aux parents francophones et les coupures dans les subventions aux organismes et associations francophones sont des événements qui lui font dire que «les nouvelles initiatives fédérales touchant l'épanouissement des minorités ont été aussi rares que ponctuelles».

M. Goldbloom ne cache pas non plus sa frustration d'avoir encore à démentir «les mythes et les malentendus» entourant la Loi sur les langues officielles. L'incompréhension persiste au pays, constate le Commissaire. C'est pourquoi il demande à nouveau au gouvernement de tout mettre en oeuvre pour expliquer «clairement» ce qu'on entend par dualité linguistique.

(APF)

Suite de la page 5

À Transports Canada à Moncton, qui compte pourtant 700 employés, la notion de «langue de travail» est pratiquement inconnue, a constaté le Commissaire après étude.

Les communications orales et écrites entre le Québec et les bureaux fédéraux dans la capitale nationale ne se font qu'en anglais.

À Air Canada, la situation du français comme langue de travail n'a pas fait de progrès à l'intérieur du service des opérations aériennes. Les pilotes francophones subissent les réunions annuelles en anglais alors que ces réunions ont lieu...à Montréal! Ils ne bénéficient ni d'un encadrement, ni d'une formation technique dans leur langue.

Au Canadien National, le Commissaire aux langues officielles écrit qu'il existe «des problèmes sérieux» touchant la langue de travail dans certaines régions bilingues.

À la Société canadienne des Postes à Ottawa, presque la moitié des surveillants du centre de tri du courrier n'utilisent que l'anglais avec leurs employés francophones.

(APF)

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 22, vendredi 11 juin 1993

Sept jours au vert

La semaine nationale de l'environnement se terminait le 12 juin. Elle a été organisée à l'initiative du gouvernement fédéral qui veut ainsi montrer les ressources dont il dispose pour combattre la pollution. À Yellowknife, plusieurs événements avaient été organisés. Lire à ce sujet les reportages en pages 6 et 7. Il est également question de la décharge de Yellowknife (photo ci-contre) et de son avenir en page 6.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le Parlement adopte les deux projets de loi

Le Nunavut devient enfin une réalité

C'est un rêve qui a mis 20 ans à se réaliser, mais le 4 juin 1993, le Parlement du Canada a accepté les deux projets de loi qui vont créer le troisième territoire du Nord, le Nunavut, le pays des Inuit.

Le seul obstacle qui restait à supprimer avant que les projets de loi puissent être adoptés par la chambre des communes était la négociation d'une entente avec le peuple Dénésuline du nord du Saskatchewan. Pour les Déné, la revendication inuit incluait une portion de leur terrain traditionnel et ils voulaient avoir l'assurance de pouvoir continuer à y chasser et à y pêcher. Une entente a été conclue le soir du 1er juin.

Le député de la région, M. Ray Funk, s'est déclaré très heureux. «Les frontières n'ont jamais existé pour les Déné et les Inuit, ni pour les caribous. Il y a quelques jours, on pensait que l'accord du Nunavut était en péril à cause de l'inaction du gouvernement fédéral (...) Jack (Anawak, le député de Nunatsiaq) et moi, nous savions que si les peuples Déné et Inuit pouvaient s'asseoir face à face, le problème pourrait être résolu. Maintenant, nous voyons l'esprit de coopération».

Pour M. Funk, l'importance de l'accord du Nunavut était évidente. «Tout le monde a besoin de voir son gouvernement fonctionner dans sa langue, en accord avec ses traditions et ses valeurs».

M. Anawak est le premier député de l'histoire à avoir abordé un tel sujet et à bénéficier des revendications territoriales dont il parlait.

«Inuit signifie "le peuple" et Nunavut, "notre terre". C'est un rêve qui dure depuis longtemps. Nunavut existait déjà dans le coeur des Inuit. Depuis des années, nous essayions de faire reconnaître au gouvernement canadien ce que nous connaissions déjà. Lorsque les non-Inuit sont arrivés dans notre pays et que le Canada est devenu une confédération, personne ne nous a demandé notre opinion ni notre consentement. Des règlements, des gouvernements et des lois étranges nous ont été imposés. Pendant plusieurs années, nous avons vécu avec tout ça, mais maintenant, avec la mise en place du Nunavut, nous pourrons prendre nos décisions nous-mêmes. Nous aurons enfin la chance de faire des erreurs et d'apprendre».

Il reste beaucoup de travail

Le Parlement devait examiner deux projets de loi qui lui ont été présentés le 28 mai : le projet de loi C-132, qui concernait la création du territoire du Nunavut et l'organisation de son gouvernement et le projet de loi C-133, qui concernait l'accord entre les Inuit de la région du Nunavut et le gouvernement du Canada pour les revendications territoriales.

L'accord de principe a été signé en avril 1990 entre le G.T.N.-O., le gouvernement du Canada et la Fédération Tungavik du Nunavut. Ce n'est pas la première fois que les Territoires sont «amputés». La province du Manitoba, créée en 1870, le Yukon, créé en 1898 et les provinces du Saskatchewan et de l'Alberta, créées en 1905, ont tous hérité de terrains faisant partie des T.N.-O.

Le gouvernement du Canada avait déjà essayé de couper en deux les Territoires en 1963, mais le projet de loi n'avait pas été adopté. «Les peuples des régions de l'Arctique de l'est, de l'Arctique central et du Haut-Arctique se sont toujours sentis isolés de l'ouest des Territoires. Il y a des différences profondes entre l'Est et l'Ouest, qui peuvent seulement être appréciées par ceux qui y vivent», explique M. Anawak.

Le 14 avril 1982, 56% des électeurs des T.N.-O. ont voté en faveur de la scission.

En mai 1992, la frontière proposée était approuvée par un autre vote.

Nunavut
Suite en page 8

Ghislaine et Alain Rossignol sont arrivés dans les T.N.-O. il y a douze ans avec leurs deux enfants, âgés de trois et cinq ans à l'époque. Aujourd'hui, les parents parlent en français, les enfants en anglais. Lire en page 4. Lire également un portrait statistique des familles franco-ténoises en page 5.



Un pélerinage destiné aux alcooliques était organisé à Yelloknife du 3 au 6 juin. Un programme inspiré des douze étapes de l'Association des alcooliques anonymes. Reportage en page 3.

Il y a un an, un jeune homme de Fort Liard mourait accidentellement. Le jury du coroner, qui vient de conclure l'enquête, a émis six recommandations pour améliorer le traitement des personnes dans les centres de santé des communautés. Lire l'article en page 2.

L'ancien chef de Fort Smith n'a pas payé ses taxes municipales depuis 1989

M. Henry Beaver perdra sa maison

Le juge Ted Richard de la Cour suprême a demandé le 7 juin au shérif des T.N.-O. de publier des annonces pour vendre la maison et le terrain de Henry Beaver, l'ancien chef de la bande de Fort Smith. Cet ordre du juge boucle un dossier compliqué qui avait été ouvert en 1990, lorsque M. Beaver avait refusé de payer ses taxes municipales pour 1989, d'un montant de 1 826,80 dollars.

Aujourd'hui, la somme due par les Beaver est de 10 927,42 dollars, pour les taxes des années 1990, 1991 et 1992 avec leurs intérêts. M. Beaver et sa femme ne se sont pas déplacés à Yellowknife pour se défendre et n'ont pas non plus envoyé d'avocat.

Au commencement de cette histoire, la Ville de Fort Smith avait gagné un procès contre les Beaver en juin 1990, lui accordant le droit de saisir les biens du couple pour les revendre. Le seul problème, selon la Ville, était que M. Beaver et sa femme n'avaient aucun bien à saisir.

Une propriété de 40 000$

La municipalité de Fort Smith n'entreprend plus rien jusqu'en avril 1992, date à laquelle elle demande le droit de saisir et de vendre le terrain et la maison de M. Beaver, une propriété d'une valeur de 40000 dollars.

L'autorisation est accordée par le juge Mark de Weerdt en avril, puis annulée en septembre 1992, M. Beaver ayant promis qu'il s'acquitterait de ses dettes par le biais de plusieurs chèques postdatés. Mais ses chèques pour les mois d'octobre et de novembre étaient sans provisions.

La Ville de Fort Smith a donc entamé à nouveau les procédures pour récupérer son argent.

Aucune date précise n'a encore été donnée pour la vente. M. Beaver, qui a perdu son poste de chef l'an dernier, n'a pas répondu à nos appels.

Karen Lajoie

Enquête sur une mort accidentelle à Fort Liard

Le jury du coroner émet six recommandations

Un an et demi après la mort accidentelle d'un jeune homme à Fort Liard, le jury du coroner chargé de l'enquête a émis six recommandations pour améliorer le traitement des personnes dans les centres de santé des petites communautés.

M. Clem Sassie, âgé de 25 ans, est mort le 8 décembre 1991 après une soirée bien arrosée dans un bar avec son meilleur ami. Une fois sortis dans la rue, les deux hommes s'étaient disputés et bousculés. M. Sassie avait glissé et était tombé sur un petit couteau que son ami avait dans la main.

Les deux hommes s'étaient alors rendus au centre de santé, où une infirmière avait fait quelques points de suture à M. Sassie. Celui-ci était ensuite rentré chez lui pour se coucher. Cinq heures plus tard, sa famille avait constaté qu'il ne respirait plus. M. Sassie était mort d'une hémorragie interne; le couteau avait tranché une artère sur la paroi de l'estomac.

Son ami, M. Billy Nelson, a été arrêté et a plaidé l'homicide involontaire. Il a été reconnu coupable lors de son procès le 7 décembre dernier à Fort Simpson et a été condamné à deux ans de prison. De plus, il restera en liberté conditionnelle pendant trois ans à sa sortie de prison.

L'enquête du coroner a été repoussée jusqu'à ce que le procès ait eu lieu. La loi territoriale impose ce genre d'enquête dans tous les cas de mort subite. D'après le coroner Jo MacQuarrie, l'enquête n'a pas pour but de trouver un coupable, mais de considérer la situation dans sa globalité.

Dans le cas évoqué ci-dessus, le jury avait deux objectifs : évaluer le niveau des services de santé dans les communautés et déterminer si tout le monde y avait accès.

Pendant deux jours et demis la semaine dernière, le jury a entendu le témoignage de 14 personnes, dont il a tiré six recommandations pour qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Le jury a demandé que les infirmières reçoivent une meilleure formation pour le traitement d'urgence, que des cours de premiers soins et de techniques de réanimation soient offerts à la communauté et à l'école chaque année et a suggéré la formation d'un comité de la santé. Celui-ci pourrait fournir des renseignements sur les tâches et les responsabilités du centre à la population et pourrait servir de lien entre les deux.

Le jury a également recommandé que tous les responsables de Fort Liard, de la GRC au chef en passant par le maire, organisent une rencontre communautaire pour discuter des problèmes d'abus d'alcool et de drogues. Par ailleurs, toujours selon le jury, il serait souhaitable que le médecin ou le système medivac soient informés dans le cas d'une complication avec un patient. Enfin, lorsque le patient est renvoyé chez lui, il serait bon que sa famille reçoive des instructions claires pour savoir comment lui donner des soins.

Toutes ces recommandations arrivent trop tard pour M. Sassie et son ami, mais les responsables espèrent que, si la communauté les applique, elles permettront d'éviter qu'une situation aussi tragique se reproduise.

Karen Lajoie

Échos des T.N.-O.

Feux de forêt autour du lac : danger

La saison des feux de forêt a commencé et cette semaine, le risque d'incendie est très grand autour du grand lac des Esclaves, a prévenu M. Dennis Mahussier, responsable du centre territorial des feux de forêt à Fort Smith. Onze incendies se sont déclarés la semaine dernière dans la région de Fort Providence/Hay River, dix dans la région de Fort Smith et six au nord du lac.

La plupart ont été provoqués par la foudre ou par des campeurs qui n'avaient pas bien éteint leur feu.

M. Dennis Mahussier a déclaré qu'il y aurait encore des orages cette semaine et que la foudre allait provoquer d'autres incendies. La saison des feux de forêt se termine en général vers la fin du mois d'août. L'an dernier, il y en a eu environ 500 dans les T.N.-O.

Trois ans de prison pour vol

Un homme de Gjoa Haven, qui avait volé 33 000 dollars au magasin Northern l'an dernier, passera trois ans en prison.

Nathaniel Kamookak, âgé de 22 ans, a plaidé coupable devant le juge Tom Davis de la cour territoriale le 26 mai dernier. M. Kamookak était entré par effraction le dimanche 15 mars 1992 dans le magasin et avait démoli trois coffres-forts, où il avait trouvé les 33 000 dollars. 5 000 dollars seulement ont été retrouvés par la GRC. Les dommages causés par M. Kamookak ont été estimés à 7 000 dollars.

Nouveau contrat à l'hôpital de Hay River

Un nouveau contrat a été établi pour une centaine d'employés de l'hôpital H.H. Williams à Hay River. Ce contrat, d'une durée de deux ans, a pris effet rétroactivement au 1er avril 1992 et se terminera le 31 mars 1994. Il permettra aux infirmières et aux autres employés syndiqués de bénéficier des allocations de collectivité, de voyages gratuits pour leurs vacances, de 30 heures annuelles de congés payés à cause du stress et de subventions pour retourner à l'université.

Par ailleurs, les infirmières effectueront désormais le même nombre de transports medivac dans les communautés. Le négociateur du syndicat, M. Bob Robertson, a affirmé qu'avec ce nouveau contrat, les employés verront leurs salaires augmenter de 7,7 %.

Dix collectivités touchées par les tranferts de terres

L'administration et le contrôle des terres de dix collectivités du Nord ont été transférés au commissaire des T.N.-O. le 3 juin. Le décret pour le transfert légal des terres a été signé dans le but de satisfaire aux conditions de l'accord final de Nunavut.

Les collectivités touchées par ce transfert sont celles d'Arctic Bay, Clyde River, Whale Cove, Grise Fiord, Cambridge Bay, Sanikiluaq, Coppermine, Chesterfield Inlet, Pelly Bay et Repulse Bay. Les transferts de terres répondent à une demande du G.T.N.-O. Ils ont été acceptés à condition que certaines parties des terres transférées servent au règlement des revendications territoriales des autochtones ou à satisfaire aux obligations émanant des traités.

Karen Lajoie

Lilly Oldham, responsable de l'enseignement des langues à YK1

Lilly Oldham a été nommée responsable de l'enseignement des langues au sein de la commission scolaire n°1 de Yellowknife. Son rôle portera au départ sur les programmes d'enseignement du français. Cependant, il est fort possible que des modifications interviennent petit à petit et que Lilly Oldham soit en charge du programme des langues autochtones. Bien que les fonctions de ce poste ne soient pas encore définies dans le détail, Lilly Oldham s'occupera au départ de du personnel, de la conception, de l'application et de l'évaluation des programmes.

Avant d'accepter cet emploi, Lilly Oldham est retournée étudier à l'Université Victoria où elle a obtenu un diplôme en éducation. Elle était auparavant assistante du directeur de l'école Sissons à Yellowknife et a enseigné le français langue seconde. Elle prendra ses fonctions le 30 août 1993.

E.C.

Pélerinage spirituel

Quatre jours pour revivre, sans alcool

Le diocèse de Yellowknife accueillait les 4, 5, 6 et 7 mai Oliver et Ann Shouting, deux soeurs Pieds-Noirs originaires de Blood Reserve, en Alberta, venues organiser un pélerinage destiné aux personnes souffrant de problèmes d'alcoolisme. Objectif de ces quatre jours : «réconcilier ces individus avec leur vie».

Debout au centre du tipi construit en dur, Francis Whiskeyjack, originaire de Saddle Lake (Alberta), raconte aux douze personnes présentes l'histoire de sa famille ravagée par l'alcoolisme : la mort de sa mère, expulsée du foyer un soir en hiver où son père avait trop bu et qui gela dehors, la perte de ses deux filles dans un accident de voiture alors qu'il conduisait en état d'ivresse, il y a une dizaine d'années. Francis Whiskeyjack écrit au tableau la date de cet accident, un jour de 1978. Date à laquelle il décida une fois pour toutes de ne plus toucher une goutte d'alcool. Ses propos sont simples, vides de toute morale. Il raconte, eux écoutent. Des femmes surtout.

Pendant quatre jours, dans cette retraite du diocèse située à trois kilomètres après l'aéroport sur la route d'Edmonton, discussions, chants, prières se sont succédés, animés par Ann et Oliver Shouting.

«Notre père est mort de l'alcoolisme, explique Ann Shouting. Nous avons tous été traumatisés par l'alcoolisme. Nous voulons aider notre peuple».

Ce pélerinage s'inspire du programme en douze étapes de l'Association des alcooliques anonymes. «Personne n'est obligé de faire ce qu'il ou elle ne veut pas faire. Chacun va à son propre rythme», explique Francis Whiskeyjack. «La guérison est le point le plus important, précise Oliver Shouting. C'est comme le lavement des pieds [Dans la Bible, Jésus est accueilli par une femme chez elle. Elle lui lave les pieds pour exprimer son hospitalité et son humilité, NDLR]. Ils doivent apprendre à pardonner. Le dénominateur commun, ici, c'est le fait que nous soyons autochtones et que nous savons que l'alcoolisme et la drogue sont un grave problème pour notre peuple. Il faut que chacun se débarrasse de tout ce qui l'oppresse. La plus belle récompense, c'est de voir les gens partir un peu à contre-coeur le dimanche, heureux. Nous les encourageons à se rendre aux réunions des alcooliques anonymes. Mais la plupart ont peur de retourner chez eux, de retrouver leur univers quotidien. Certains retournent à l'école, d'autres replongent. Il y a beaucoup de pleurs durant ces quatre jours».

Ce pélerinage se déroule en petit groupe, parce que c'est plus facile de travailler ensemble dans ces conditions. «Nous les encourageons à parler et prier dans leur propre langue, ainsi ils peuvent partager davantage», ajoute Oliver Shouting.

Les deux soeurs Shouting travaillent bénévolement, leurs frais sont payés par l'organisme qui les invite, en l'occurence le diocèse. Quel est le résultat de ce type de rassemblement ? «Ce programme a beaucoup de succès avec les autochtones. Beaucoup sont devenus sobres», conclut Ann Shouting.

Emmanuel Carcano



Ann Shouting, une Pied-Noir originaire de Blood Reserve.

Les services en français de la GRC

Quatre nouveaux postes bilingues

Le 16 décembre 1993, la GRC aura l'obligation d'avoir quatre nouveaux postes offrant des services en français dans les T.N.-O. En fait, c'est déjà fait. La GRC a pris les devants.

C'est en 1984 que la GRC a commencé à ouvrir des postes bilingues dans les T.N.-O. «Dans bien des places, explique Raymond Huet, coordinateur administratif, il y avait déjà des francophones». Dans la division G de la GRC, c'est-à-dire celle des T.N.-O., 16 personnes sont bilingues, dont 70% de francophones. Ce qui facilite les choses pour répondre à l'obligation du Conseil du trésor d'ouvrir ces quatre postes bilingues. Les localités concernées sont Yellowknife, Iqaluit, Fort smith et Inuvik. Pour ces deux dernières villes, c'est la proximité des parcs qui rend obligatoire la présence de personnel bilingue. «En fait, explique Raymond Huet, la personne qui répondra au téléphone devra au moins être capable de dire bonjour et d'orienter son interlocuteur francophone vers un autre francophone». Ce qui ne sera pas difficile, puisque le manuel administratif interne de la GRC contient tous les noms des francophones et leurs numéros de téléphone. Si, par exemple, vous êtes à Rankin Inlet et que vous devez communiquer avec la GRC, le constable local sera capable de vous mettre en liaison avec un francophone de la GRC. «Ça n'a pas créé de problèmes, tout était déjà en place. Le seul problème, c'était de transmettre l'information à la population (...) À Iqaluit, le Conseil du trésor avait demandé deux postes. Nous avons mis quatre personnes. Tout le monde est qualifié», précise Raymond Huet.

Et même si les officiers qui viennent travailler dans les T.N.-O. sont des volontaires qui signent pour quatre ans, «on s'assure d'avoir toujours des gens qui sont bilingues», souligne Raymond Huet.

E.C.



Raymond Huet, coordinateur administratif de la GRC à Yellowknife

Al Shearing libéré jusqu'au 21 juin

Le gréviste fait appel

Le gréviste Al Shearing, qui avait été condamné à six mois de prison, a été libéré cette semaine dans l'attente de sa comparution devant la cour d'appel le 21 juin.

M. Shearing a été reconnu coupable le 8 mai de deux accusations portées contre lui : possession d'une arme (un lance-pierre puissant) et assaut (il avait lancé un bâton sur un agent de sécurité). La punition maximum était de dix ans pour chaque accusation.

Le juge Ted Richard de la Cour suprême a demandé le 7 juin à M. Austin Marshall, l'avocat de M. Shearing, de faire appel assez vite pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du 21 juin. La cour d'appel se réunit quatre fois par an et la séance suivante n'aura lieu qu'en octobre. M. Marshall voulait que son client soit libéré jusqu'à cette date, mais le juge a décidé que le cas pourrait être examiné plus rapidement.

L'affaire Shearing était le premier dossier criminel lié à la grève qu'examinait la Cour suprême. La condamnation du gréviste avait mis en colère plusieurs de ses amis syndiqués. Plus de 200 personnes avaient marché sur le Palais de Justice de Yellowknife le 21 mai, pour protester contre cette décision. Le leader syndical Harry Seeton avait alors déclaré en public qu'Al Shearing «moisissait en prison pour rien, juste parce qu'il était gréviste».

M. Shearing, qui était en prison à Yellowknife depuis le 10 mai, travaillait comme mécanicien à la mine Giant depuis 1977. En attendant son appel, il a reçu l'interdiction de pénétrer dans un rayon de trois kilomètres autour de la mine et d'être porteur d'une arme à moins de dix kilomètres de Giant.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

La semaine de l'environnement

Notre réflexion doit mener à l'action

Plusieurs des personnes qui nous arrivent du Sud trouvent étonnantes toutes les énergies investies dans le Nord pour la protection de l'environnement. Arrivant des zones urbaines et industrialisées du Canada, les T.N.-O. représentent pour eux le paradis écologique perdu. Non seulement la faible densité de population mais aussi le faible niveau d'industrialisation et l'absence d'agriculture, leur semblent des garanties suffisantes pour que l'environnement du Nord soit impeccable et sans dangers.

C'est bien là qu'ils se trompent. C'est vrai que le niveau de pollution est faible mais elle n'en existe pas moins. C'est cette qualité exceptionnelle de l'environnement du Nord qu'il nous faut protéger.

Au cours des dernières décennies, le développement du secteur des mines a été la cause de plusieurs bévues environnementales. Aujourd'hui, il faut nettoyer des sites de prospection et d'exploitation qui sont jonchés de débris de toutes sortes et de contenants de matières dangereuses et toxiques.

L'été dernier, une équipe du ministère des Travaux publics a découvert des contenants de matière radioactive ensevelis sous le village de Fort Norman, près de la berge. Un taux de cancer fortement élevé à Fort Franklin fait craindre que de tels contenants restent encore à découvrir dans cet autre village et peut-être même dans le Grand lac de l'Ours, source alimentaire importante pour les gens de cette localité.

Il faut rappeler qu'une mine d'uranium est située près de ce lac et que la matière radioactive extraite de cette mine a transité sur la rivière de l'Ours reliant Fort Norman à Fort Franklin. Dieu sait jusqu'où de tels contenants peuvent encore être découverts.

Le développement du Nord s'est fait avec une bonne dose d'insouciance et de négligence. Il est malheureux que nous ayions à remédier aux effets néfastes de ce développement (qui aura enrichi plus d'un industriel) en payant à même nos taxes.

Ce qu'il faut à tout prix faire maintenant (en même temps que le nettoyage), c'est de s'assurer que cela ne se reproduise pas dans le futur. Avec le nombre croissant de mines en opération, il faut que le gouvernement se montre vigilant et sévère à l'endroit des entreprises qui souhaitent opérer dans le Nord.

Il faut aussi que chaque individu, peu importe son origine ethnique, se montre respectueux de son environnement. La pollution originant des individus est tout aussi malencontreuse que celle résultant des actions corporatives.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur(Iqaluit) : Daniel Coulombe
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/ L'Aquilon*.





Portrait d'une famille franco-ténoise

Question française, réponse anglaise

Si les statistiques peuvent fournir une vue d'ensemble d'une situation, elles ne sont pas toujours suffisantes pour comprendre un contexte où les rapports humains, familiaux, l'emportent sur la loi du nombre. La famille Rossignol est une famille atypique : des parents tous les deux francophones et deux enfants, Kim et Carl, dont la langue d'usage est devenue l'anglais.

«Hé, Kim, sors-tu à soir ?
-Probably...».

C'est ainsi que l'on communique dans la famille Rossignol. Alain parle en français à sa fille de 17 ans, Kim, et celle-ci répond en anglais.

Les Rossignol sont arrivés dans les Territoires il y a douze ans, en voiture depuis le Québec. Alain et Ghislaine viennent tous les deux de l'est du Québec, pas très loin de la frontière du Nouveau-Brunswick. Alain était déjà venu travailler un moment à Yellowknife. Tous les deux savaient qu'ils trouveraient facilement un emploi, ils sont partis. «Au Québec, il n'y avait pas de travail, explique Ghislaine, enseignante de français à Mildred Hall. On était venus au départ pour une courte période. On s'était dit qu'on allait faire un an ou deux, on était sûrs de ne pas rester. Et puis on est restés, les salaires sont bons, on aime la place, les personnes sont amicales».

Quand ils sont arrivés, Carl avait trois ans, Kim en avait cinq. Alain et Ghislaine ne parlaient pas anglais. «On restait à Northland en premier. Carl allait dans la rue et commençait à parler français aux gens. Eux ils trouvaient ça drôle, mais personne ne comprenait», se souvient Ghislaine. Il y a douze ans, il existait très peu d'infrastructures dans les T.N.-O. pour les francophones. Alain et Ghislaine ont mis leurs enfants à l'école anglaise. «Carl a commencé à parler très tard, poursuit Ghislaine. Au départ il parlait français. Ensuite ça a été rapide pour lui d'apprendre l'anglais. On aurait pu le mettre à Saint-Joseph, et Kim à Sissons, mais c'était les premières années du programme d'immersion à Saint-Joseph... Et puis je suis un peu mère-poule, je ne voulais pas mettre mes enfants dans des écoles différentes. S'il y avait eu l'école Allain Saint-Cyr, lorsqu'on est arrivés, on ne les aurait pas mis en anglais».

Quand les Rossignol sont arrivés à Yellowknife, Kim n'avait appris que le français jusque-là et ne parlait pas un mot d'anglais. «Kim est allée dans une école anglaise parce qu'on savait qu'il y avait une autre fille qui était francophone. Ça a été très difficile. Kim pleurait, le directeur de l'école m'appelait, j'étais obligée de trouver un interprète parce que je ne parlais pas l'anglais. Comme on est francophone tous les deux, Alain et moi, on se disait qu'il n'y aurait pas de problème. On avait une bonne base, nos mères allaient à l'école ensemble. Ça a pris cinq ou six ans avant qu'on réalise qu'on resterait plus longtemps que prévu».

Alain et Ghislaine ne prêchaient pas pour la séparation du Québec en arrivant dans les Territoires. «La seule politique que nous avions, explique Ghislaine, c'était d'essayer de garder notre langue». Aujourd'hui, même si les enfants s'expriment en anglais à la maison et les parents en français, Kim et Carl sont tout-à-fait capables de parler et d'écrire en français. Chaque année, les Rossignol retournent au Québec, dans leur famille, où pratiquement personne ne parle l'anglais. «Quand on arrive au Québec, ils se préparent mentalement. Ils recommencent doucement en français. Pour leurs cousins, leurs cousines, ils sont chanceux de pouvoir parler les deux langues. Kim aimerait retourner au Québec plus tard».

Bien qu'ils soient dans les Territoires depuis douze ans, les Rossignol n'ont pas perdu les traditions québécoises : «A Noël, on fait des tourtières, des cretons. On fête toujours la veille, le 24 à minuit. Si je changeais le menu, les enfants me le diraient. Kim a fait un repas québécois à l'école, elle est ben fière de dire qu'elle parle français».

Alain et Ghislaine considèrent-ils que leurs enfants sont assimilés? «Je ne dirais pas qu'ils sont assimilés», répond Alain. «Ils devraient bannir le mot *assimiler*, ajoute Ghislaine. C'est comme le verbe vendre».

Comment envisagent-ils l'avenir ? «Quand ils seront plus grands, ça sera à eux de comprendre ce qui est bien. Si Kim se marie à un anglophone, si elle a une famille, elle va garder le français. Ou bien peut-être vivront-ils avec des francophones...», conclut Ghislaine.

Emmanuel Carcano

Portrait statistique des familles franco-ténoises

Suite à la publication des données de Statistique Canada (recensement1991) au printemps 1993, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) a entrepris une recherche dont le but est de définir la clientèle de l'école francophone des années 90. Les résultats sont publiés dans une étude intitulée «Vers une redéfinition de l'action des parents: portrait statistique des familles francophones». Cette étude jette un coup d'oeil sur onze communautés linguistiques (le Québec n'est pas inclus). L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) présente un court résumé de cette analyse. Nous espérons que ceci facilitera votre tâche tout en vous donnant un aperçu de la situation minoritaire francophone dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'à travers le pays.

L'étude essaie de répondre à plusieurs questions importantes pour les francophones en milieu minoritaire. Les francophones ont-ils tendance à s'identifier à plus d'une langue maternelle? Quelle est l'ampleur du phénomène des mariages exogames (mariage où l'un des conjoints est francophone) au Canada? Quel est le taux de transmission (critère qui aide à déterminer le succès avec lequel la langue francophone -comprise et parlée- est transmise de parent à enfant) de la langue d'une famille exogame lorsque l'époux est anglophone et l'épouse francophone? Y a-t-il des différences marquées lorsque cette situation est inversée? Quelle(s) langue(s) parlent nos enfants issus de mariages endogames (mariages où les conjoints sont francophones) ou exogames? Les réponses à ces questions sont importantes car elles agissent comme un «baromètre linguistique» en définissant et en isolant les tendances en milieu minoritaire. Ceci permet d'étudier et d'évaluer l'impact que ces tendances peuvent avoir sur l'éducation future de nos jeunes francophones. Il est essentiel pour les parents francophones des Territoires d'avoir en main les outils adéquats pour prendre des décisions en connaissance de cause en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants.

Selon les données de Statistique Canada (1991), 1 545 personnes ont déclaré que le français était leur langue maternelle ou une de leurs langues maternelles dans les Territoires du Nord-Ouest. Soit une baisse de 1,9% par rapport au recensement de 1986.

1 380 d'entre eux ont déclaré le français comme langue maternelle unique, contre 1 265 en 1986, soit une augmentation de 9,1%. Nous pouvons avancer une hypothèse pour expliquer cette hausse : la nature plus précise des questions du dernier recensement a sans doute eu pour conséquence une plus grande exactitude des résultats obtenus. Commençons par des données générales sur les familles franco-ténoises où les femmes ont déclaré le français comme langue maternelle (tableau 1). Dans la catégorie des couples âgés de 25 à 34 ans, 56,5% des mariages sont exogames (épouse francophone, époux anglophone) et 43,5% sont endogames (épouse et époux francophones). Les mariages exogames au Canada représentent plus de 50% du total des mariages dans les provinces et les territoires, tous âges confondus, à l'exception du Nouveau-Brunswick (12, 5%), de l'Ontario (37%), du Manitoba (40%) de la Nouvelle-Écosse (42,6%) et de l'Ile du Prince Edouard (44,8%).

Les mariages exogames représentent 55% des mariages où l'épouse est de langue maternelle française dans les T.N.-O.

Tableau 1

Répartition dans les T.N.-O. selon la langue maternelle et le groupe d'âge de l'épouse et selon la langue maternelle de l'époux

Groupe d'âge	Total (1 + 2)	Maris Ang (1)	Pourcentage	Maris Fr (2)	Pourcentage
15 - 24	10	10	100%	-	0%
25 - 34	115	65	56,5%	50	43,5%
35 - 44	85	45	52,9%	40	47,1%
45 - 54	45	20	44,4%	25	55,6%
55 - 64	15	10	66,7%	5	33,3%
65 +	5	-	-	5	100%

Tableau 2a

Mère de langue française et langue maternelle des enfants par groupe d'âge

Groupe d'âge des enfants	Français	Anglais	Anglais + Français	Total
0 - 4	50	80	5	135
5 - 9	45	70	5	120
10 - 14	30	65	-	95
15 - 17	20	20	-	40

Quel est l'impact sur l'éducation de nos enfants? Une analyse du taux de transmission de la langue française (tableau 2a- mère francophone), nous porte à croire qu'il s'effectue une assimilation sérieuse chez nos enfants.

Selon les données du tableau, sur un total de 120 enfants âgés de 5 à 9 ans et issus de mariages exogames, 70 d'entre eux ne parleront que l'anglais, 45 le français comme langue maternelle et cinq seront «bilingues». Le taux de transmission pour ce groupe d'âge est de 41,6% (tableau 2b). La situation est plus sérieuse chez les enfants de 10 à 14 ans où le taux tombe à 28,6%. Les aînés sont dans une situation plus favorable avec un taux de 50%.

25 enfants issus de mariages endogames ne parleront que l'anglais

Quel sera le taux de transmission pour les enfants issus de ces mariages exogames dans les années à venir?

Les différentes combinaisons possibles (époux francophone/épouse anglophone; épouse de langue francophone-anglophone/époux anglophone; époux anglophone-francophone/épouse langue non officielle..) témoignent de la complexité de la situation linguistique de la famille des années 90.

La donnée la plus stupéfiante est celle qui indique que 25 enfants issus de parents francophones (voir article ci-contre, «Question française, réponse anglaise») ne parleront que l'anglais!

L'assimilation des jeunes francophones n'est pas un mythe mais bien une réalité.

Les données sont claires et précises. Quant à l'apprentissage de l'anglais, il n'y a aucun doute que nos enfants l'apprendront en milieu minoritaire.

Plusieurs parents francophones mentionnent l'importance du bilinguisme et craignent que leurs enfants n'aient pas l'occasion d'apprendre l'anglais si ceux-ci étudient dans une école francophone. L'école d'immersion 'eur semble la meilleure solution.

Malheureusement, les enfants se retrouvent en classe avec des enfants anglophones, ce qui ne facilite pas l'épanouissement des jeunes francophones. Ils ne développeront pas un sens d'appartenance, une fierté de la culture et de la langue française.

Oui, ils apprendront à parler «français» et anglais, mais à quel coût? Certains parents francophones, sous l'influence de l'environnement, n'arrivent pas à transmettre la langue maternelle aux enfants.

Quel espoir y a-t-il pour les enfants issus de mariages exogames? Il est important de mettre à la disposition de ces enfants tous les outils nécessaires pour s'assurer que ceux-ci conservent une partie essentielle de leur identité.

La CNPF n'offre pas de solution. Elle tente simplement de sensibiliser les gouvernements et les communautés à la réalité linguistique de cette décennie.

Les statistiques laissent présager un avenir incertain pour nos jeunes francophones. Assurons-nous de ne pas limiter leurs options, offrons-leur plutôt la possibilité de faire un choix éduqué. La tâche ne sera pas facile mais il est difficile d'imaginer l'alternative.

L'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) vous présentera, à l'occasion, des articles d'intérêt général qui touchent des aspects de l'éducation en français langue première. Ces articles seront tirés de recherches effectuées par des organismes tels que la Commission nationale des parents francophones (CNPF) et l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Nous encourageons nos lecteurs à nous faire parvenir leurs questions au; C.P. # 2243, Yellowknife T.N-O. X1A 2P7. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre et d'ajouter vos questions à notre chronique si celles-ci s'avèrent d'intérêt général.

Tableau 2b

Taux de transmission du français dans les T.N.-O.

Groupe d'âge des enfants	Taux de transmission
0 - 4	40,7%
5 - 9	41,6%
10 - 14	28,6%
15 - 17	50,0%

Une semaine d'événements pour préserver l'environnement

Plusieurs millions de dollars pour combattre la pollution

La semaine du 7 au 12 juin a été décrétée semaine nationale de l'environnement par le gouvernement fédéral, qui veut montrer les ressources dont il dispose pour combattre la pollution sous toutes ses formes.

Cette année, à Yellowknife, une exposition a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 7 juin, suggérant certaines méthodes que chacun pourrait adopter pour réduire ses déchets. Cela peut aller de petits trucs très simples, comme l'utilisation d'une tasse en céramique et non d'un verre jetable pour prendre son café le matin, à des choses un peu plus compliquées, comme la fabrication de compost.

«Notre idée était de montrer aux gens que la préservation de l'environnement les concerne directement et qu'ils ont quelque chose à faire dans ce domaine, a expliqué Paula Webber, la responsable de l'exposition. Ce n'est pas quelque chose d'abstrait, juste bon à occuper le gouvernement. L'environnement fait partie de notre vie quotidienne».

Le fonctionnement d'un énorme broyeur de métal a également été expliqué au public. Cette machine, d'une valeur de 500 000 dollars, peut en une heure réduire 100 barils d'huile à plusieurs petits morceaux de métal, d'environ trois pouces sur huit. Après des décennies d'exploitation des terrains du Nord par des compagnies qui sont aujourd'hui parties, le nettoyage des sites va pouvoir commencer, grâce à cette machine.

«C'est très cher d'envoyer les barils dans le sud pour le recyclage. Avec un compacteur, on peut réduire les barils à un huitième de leur taille et les couper en lanières avec le broyeur. C'est très efficace», a expliqué M. Scott Mitchell, directeur du projet pour le gouvernement fédéral. On peut se rendre compte de l'énormité du problème lorsque l'on considère le fait que, dans la seule collectivité de Coral Harbour, il y a aujourd'hui 300 000 barils. Avec cette machine, 32 personnes seront capables de nettoyer le site en trois ans. Le gouvernement est déjà en négociation avec le maire de Coral Harbour pour installer le broyeur là- bas d'une façon permanente et y amener les déchets d'autres communautés de l'Arctique de l'est pour les recycler. «Cela permettra de créer des emplois sur place et nous reviendra moins cher que de déplacer le broyeur dans plusieurs communautés, a affirmé M. Mitchell. Même avec les nouveaux salaires et les frais d'envoi de la machine à Coral Harbour, nous épargnerons 250 000 dollars par rapport au coût d'enterrement de ces barils. De plus, cette solution est meilleure pour l'environnement». Un deuxième broyeur sera transporté par péniche sur le Mackenzie l'an prochain pour nettoyer plusieurs villes de l'Arctique de l'ouest. Pour M. Mitchell, c'est la seule solution au problème. «J'espère que de plus en plus, les barils seront recyclés à l'avenir. Si on peut réduire la pollution déjà existante et recycler désormais nos déchets au fur et à mesure, le problème pourrait être résolu progressivement».

Karen Lajoie

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Au premier plan à gauche, cette sorte d'armoire écrase les barils et les réduit à une épaisseur d'environ 10 cm. Juste à côté, cette machine tout en longueur fait le même travail. Au fond, la remorque supporte le broyeur capable de réduire 100 barils d'huile en une heure en petits morceaux de métal (photo de droite).



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'accès du public à la décharge va être limité

Encore un été pour faire ses courses

L'accès à la décharge de Yellowknife sera considérablement réduit à l'automne prochain, lorsqu'un nouveau système de traitement des ordures par compactage sera opérationnel. Finies les courses en plein air pour pas cher.

C'est la fin d'une époque, la disparition d'un formidable marché à ciel ouvert où des centaines d'habitants de Yellowknife venaient régulièrement s'approvisionner depuis des années. De celui qui venait y chercher son bois pour l'hiver en passant par celle qui s'y procurait du linge pour ses enfants jusqu'au passionné de bicyclettes qui venait prendre les pièces nécessaires à la restauration de vélos. La décharge -la *dump*- va faire des orphelins. C'est là qu'à l'automne prochain, la Ville de Yellowknife commencera à faire fonctionner son *baling system*, un procédé qui compacte les ordures et en fait des ballots. Ne reste plus qu'à s'en débarasser. Depuis deux semaines, les équipes travaillent à l'aménagement du terrain : l'actuelle entrée de la décharge accueillera la nouvelle machine à compacter. Un endroit sera spécialement conçu pour les déchets recyclables. Chacun pourra venir y déposer ses bouteilles ou cannettes. La décharge sera clôturée pour éviter que des sans-abris viennent s'y installer, comme c'est de coutume depuis des années. Quant à ceux qui y vivent en ce moment, ils devaient être expulsés début juin. Seul un espace sera réservé pour déposer et récupérer des meubles laissés par d'autres, mais ça ne sera pas comparable à ce qui existe encore aujourd'hui. Actuellement, les gens ont l'habitude de se rendre à deux endroits précis dans la décharge : dans le premier on trouve plutôt du bois, des machines, des voitures, des vélos, dans l'autre des objets de toute sorte : vêtements, chaises, divans, tuyaux, jouets en quantité.

Ces deux lieux seront inaccessibles en octobre.

Comment expliquer que l'on puisse trouver des chaises en très bon état, des fauteuils poussiéreux mais confortables, des vélos légèrement rouillés mais qui roulent et dont les pneus ne sont même pas crevés, des ours polaires en peluche plus blanc que neige à côté d'un tas d'immondices ?

La richesse de la décharge s'explique simplement : Yellowknife est pour beaucoup de gens une ville de transit, où l'on ne reste travailler que quelques années. En partant, on laisse derrière soi ses meubles et autres affaires encombrantes. Si ni les petites annonces, ni le bouche-à-oreille, ni les ventes de garage ne suffisent pour se débarrasser de tout, il ne reste plus qu'une solution : la décharge. Pour le bonheur de ceux qui restent et font une halte quotidienne ou hebdomadaire à la décharge, qu'ils soient infomaticiens, fonctionnaires, sans emploi, clochards, etc...Certains n'ont bâti leur maison à Yellowknife qu'avec de la «récup'» -ferraille, clous, vis, planches, bidons. À l'automne, toute la surface de magasinage va être recouverte de sable ou de graviers. On enterrera des ordures, certes, mais aussi des trésors qui, un jour, peut-être, deviendront des pièces archéologiques. Qui sait ?

Emmanuel Carcano



Un parfum de romantisme à la décharge

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des fonds pour l'environnement

La Nation Métis reçoit 355 000 dollars

La Nation Métis recevra 355 559 dollars du ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC) cet été pour lui permettre de continuer son travail de nettoyage sur le Grand Lac des Esclaves. Les Métis ont commencé leur travail l'an dernier, après avoir reçu environ 188 000 dollars pour engager 60 étudiants pendant un mois. Cette année, une soixantaine de jeunes seront embauchés à nouveau, mais cette fois pour une durée de deux mois.

92 sites sur le lac, pollués par 10 000 pieds cubes de déchets laissés par les pêcheurs, les menuisiers, les trappeurs et les chasseurs, avaient été nettoyés l'an passé. Cette année, les étudiants s'occuperont d'une autre centaine de sites, comme Devil's Channel ou Sulphur Bay par exemple.

Bill Carpenter est le responsable du projet pour la Nation Métis. «Après notre succès de l'an dernier, nous voulions continuer à nettoyer le grand lac et nous avons reçu deux fois plus de fonds pour notre travail. Nous sélectionnons les sites près des anciens camps de pêche industrielle sur le lac. Il y en a plusieurs», explique-t-il.

La Nation Métis a pris la décision de concentrer ses efforts sur les camps de pêcheurs parce qu'ils font partie d'un mode de vie traditionnel pour le peuple Métis. Dès les années 20, les Métis ont joué un rôle primordial dans le développement des ressources sur le lac, entre autres avec la pêche industrielle. L'an dernier, les étudiants ont ramassé 2 000 sacs de déchets et 200 objets de grosse taille, comme des réfrigérateurs ou des poêles. Selon M. Carpenter, les jeunes devraient récupérer encore plus de déchets cette année. «Mais l'an prochain, nous voudrions passer aux autres sites que nous avons déjà repérés pendant nos trajets sur le lac. Il reste encore beaucoup à faire».

Le nettoyage commencera le 1er juillet et les étudiants travailleront 14 jours de suite, à raison de douze heures par jour. Ils auront ensuite deux semaines de vacances avant de reprendre leur travail.

Les fonds distribués à la Nation Métis proviennent du programme ministériel sur l'environnement arctique. Le MAINC en est aujourd'hui à la troisième année de son projet, qui doit s'étaler sur six ans.

Karen Lajoie

Assemblée générale annuelle de l'A.F.I.

Nomination d'un nouveau conseil d'administration

Iqaluit - L'assemblée générale annuelle de l'A.F.I. a eu lieu par un dimanche neigeux de juin (pour nous rappeler qu'après le printemps à Iqaluit, il y a l'hiver...). Le 6 juin dernier, la température à Yellowknife était de 20°C, ensoleillé, alors qu'à Iqaluit il neigeait. Par une telle journée, on aurait pu penser que la participation aurait pu être plus élevée mais seulement une vingtaine de membres se sont présentés à la réunion.

L'Assemblée a été présidée par M. Yvon Laberge, un consultant de passage à Iqaluit. Il a d'ailleurs expliqué aux membres présents un document qui servira de base à une rencontre de consultation. Cette rencontre devrait aider les différentes associations des T.N.-O. dans leurs démarches visant au financement de projets. Par la suite, chacun des directeurs sortants des comités nous a présenté un rapport de ses activités. Il y a eu quelques discussions animées lorsque les rapports parlaient de finances.

Les élections pour la constitution du nouveau conseil d'administration ont eu lieu mais sans qu'il y ait de vote : la candidature d'une personne était proposée, appuyée puis la personne acceptait la nomination et se retrouvait élue d'office. La nouvelle présidente de l'A.F.I. est Judith Paradis-Pastori. Les autres membres de l'exécutif du CA sont Liette Valade (vice-présidente), Nicole Beaulieu (secrétaire) et Louise Lafond (trésorière). Les autres directeurs du CA sont : Richard Houle (responsable des activités), Suzanne Lefebvre (comité des femmes), Rollande Carson (comité des aînés), Daniel Loyer (comité des parents francophones de Nakasuk), Marie Fortier (garderie) et René Lavallée (comité Média/Com qui sera la plaque tournante du projet de radio communautaire).

Il reste à féliciter les nouveaux membres du conseil d'administration pour leur nomination et de leur souhaiter une année 1993-1994 remplie de réalisations.

Daniel Coulombe

Le rêve devient réalité

Suite de la page 1


Crédit photo / NNSL

Signature de l'accord du Nunavut à Iqaluit. Brian Mulroney avec Kenojuak Ashevak, une artiste de Cape Dorset, auteure de cette lithographie sur les cycles de la vie nordique.

Le rêve est donc devenu réalité, mais il reste encore beaucoup de travail. Le gouvernement du Nunavut mettra des années à s'installer, à utiliser ses pouvoirs, à établir des programmes et à proposer des services. En 1999, la première session de l'Assemblée législative aura lieu, mais la réalisation complète du Nunavut n'est pas prévue avant l'an 2008. Par ailleurs, la création d'un nouveau territoire coûte beaucoup d'argent. Une étude récente prévoit des dépenses annuelles de 50 millions de dollars jusqu'en 2008.

Il reste encore a régler les problèmes sociaux déjà existants dans l'Arctique de l'est. M. Anawak a évoqué également les sujets de l'éducation, de l'économie, du développement des transports, de la santé et des logements sociaux.

Si ces questions-là ne sont pas réglées, ■ prévenu M. Anawak, le Nunavut naîtrait avec plusieurs handicaps.

«Nous avons besoin de l'aide du Canada. Nous avons besoin d'investissements pour l'avenir. Si vous nous donnez les outils, nous ferons de notre mieux pour bâtir notre avenir».

Karen Lajoie

Marché aux puces... et quoi encore

Iqaluit - Le 5 juin dernier se tenait au local de l'A.F.I. un marché aux puces. Ce fût un succès comme par le passé. Mais la question que je me pose est la suivante : d'où vient cet engouement des gens d'Iqaluit pour ces ventes de fouillis ? Je crois que la course à ces ventes de garages devient tout aussi populaire que les bingos (vous savez, le sport inventé pour amasser des fonds pour les bonnes causes).

La première explication qui me vient est la recherche d'aubaine. Il est vrai que le coût d'un objet neuf, que ce soit une cafetière ou bien un jouet d'enfant, est devenu des plus dispendieux, donc on cherche le «beau, bon, pas cher».

Une autre manière de voir les choses est la suivante : les magasins locaux n'offrent pas le dernier cri en ce qui a trait à la mode vestimentaire et on va voir si quelqu'un n'aurait pas à vendre un objet vraiment «in».

Un de mes amis va même jusqu'à prétendre que c'est par souci de l'environnement. Les gens s'échangent leurs biens de consommation et récupèrent ainsi quelques dollars pour des objets qui autrement se seraient retrouvés au dépotoir; dépotoir qui, au grand désespoir de tous, déborde de tous les côtés, surtout du côté de la baie de Frobisher.

Au cours des derniers mois, il y a eu en moyenne cinq à six ventes de tout genre à chaque fin de semaine. Celle du centre des francophones en est une parmi tant d'autres. Si vous passez par Iqaluit un de ces samedis et que vous avez un peu de temps, allez fouiner dans une de ces ventes et peut-être trouverez-vous la pièce de monnaie rare qui manque à votre collection ou encore un râteau pour ramasser les déchets que le vent et l'hiver ont déposés au seuil de votre porte.

Daniel Coulombe

Chronique juridique

Questions d'alcool et de preuve

R. v. Phillip Maurice Constant
Cour Suprême, 19 octobre 1992

Faits

Dans cette affaire, l'accusé fût reconnu coupable d'avoir fourni de l'alcool à un mineur en violation de l'article 85 (2) de la Loi sur les boissons alcoolisées et condamné à huit jours de prison et à une amende de 500 dollars. Les circonstances ayant mené à cette condamnation sont les suivantes : une jeune fille de 16 ans buvait avec l'accusé et quelques amis de l'alcool que l'accusé s'était procuré. À la suite de cette consommation d'alcool, la jeune fille devint gravement intoxiquée et fût plus tard retrouvée gelée sans vie, conséquence de son état d'intoxication avancée. Lors de son procès, l'accusé fit valoir qu'il ne possédait aucun dossier criminel et qu'il était rongé par le remords depuis la mort de la victime. La Couronne en appelle maintenant de la peine de l'accusé qu'elle trouve insuffisante.

Décision

En rendant son jugement, le juge de Weerdt précise que le tribunal, lorsqu'il impose une peine dans des cas comme celui-ci, doit bien indiquer que des comportements du genre de celui de l'accusé ne peuvent être tolérés par les tribunaux. Les faits dans cette affaire ne représentent pas un cas isolé dans les Territoires et huit personnes sont mortes gelées alors qu'elles étaient sérieusement intoxiquées en 1991. Parmi elles, quatre étaient des mineurs. L'abus d'alcool est un problème très sérieux dans les Territoires et représente la principale menace pour la santé publique.

Il est donc primordial, de l'avis du juge de Weerdt, de condamner les adultes qui contribuent à ce problème. Dans le cas présent, même si la victime doit recevoir une partie du blâme pour ce qui lui est arrivé, l'accusé n'en demeure pas moins responsable et les remords qu'il a manifestés n'ont pas le même effet atténuant que s'il les avait manifestés plus tôt (ce n'est que lors du procès que l'accusé a fait part au tribunal de ses remords, alors qu'ils auraient dû accompagner un plaidoyer de culpabilité avant même qu'il n'y ait procès).

Au niveau des facteurs atténuants, le juge considéra que l'accusé ne possédait pas de dossier criminel antérieur, qu'il devra vivre avec la connaissance de ce qui s'est passé et qu'il était lui-même intoxiqué au moment de l'incident (ce qui diminue sa responsabilité) et en vint à la conclusion que la peine devrait être augmentée à 90 jours, à être purgés de façon intermittente et assortis d'une ordonnance de probation.

R. v. Mark Maher
Cour Suprême, 28 juillet 1992

Faits

Le défenseur dans cette affaire est accusé d'agression sexuelle. Lors du procès, il tente de faire la preuve de relations sexuelles antérieures avec la victime au soutien de sa défense basée sur sa prétention que la victime est de mauvaise foi et qu'elle a des motifs de fabriquer ses accusations.



Ministère de la Justice des T. N.-O.

La preuve que l'accusé tente d'introduire comporte plusieurs éléments. Dans un premier temps, l'accusé veut faire la preuve que plusieurs années avant le supposé crime qu'on lui reproche aujourd'hui, il a eu des relations sexuelles avec la prétendue victime et qu'il s'ensuivit une grossesse pour cette dernière. Elle devait par la suite faire une fausse-couche et a toujours blâmé l'accusé pour la perte de cet enfant.

L'accusé tente aussi d'introduire en preuve des affidavits émanant de deux témoins possibles pour la défense et qui précisent que lors de la soirée de la prétendue agression, la plaignante se comporta de façon affectionnée avec l'accusé et qu'elle fit preuve d'une attitude sexuellement provocante à l'égard de ce dernier.

La prétendue victime a aussi affirmé, lors d'un témoignage précédent, qu'elle s'était querellée avec l'accusé le soir de l'incident et qu'elle était toujours en colère contre lui.

Un voir-dire (une rencontre hors-cour où l'on décide, à l'exclusion du jury, de l'admissibilité de certaines preuves) fût tenu pour décider d'admettre ou de rejeter les éléments de preuve de l'accusé.

Décisions

Le juge Vertes décide d'admettre les éléments de preuve de l'accusé parce qu'ils servent une fin légitime, qu'ils soutiennent une défense et qu'ils sont suffisamment pertinents pour contrebalancer les dommages résultant de leur admission.

Il précise cependant qu'en temps normal, des éléments de preuve de la conduite sexuelle de la victime ne pourrait être admis s'ils visent à soutenir une défense selon laquelle la victime serait plus susceptible d'avoir consenti à l'acte qui fonde l'accusation ou qu'elle serait moins fiable du seul fait qu'elle a déjà eu des relations sexuelles avec l'accusé. Dans le cas présent, bien que l'élément de preuve se rapportant à la grossesse de la victime et à sa fausse-couche puisse donner lieu à une mauvaise interprétation de la part du jury (notamment, à lui donner l'impression que le consentement de la victime était probable), il appartient au juge de mettre le jury en garde contre une telle interprétation.

Cet élément est admissible du fait de sa pertinence dans le cadre de la défense de l'accusé. En effet, ce dernier prétend que la victime a des raisons de vouloir se venger et d'être de mauvaise foi et la preuve du ressentiment de la victime à la suite de la fausse-couche ne fait que soutenir cette prétention. Éliminer cet élément serait enlever toute défense à l'accusé.

Dans la même veine, l'accusé pourrait introduire des éléments tendant à démontrer la conception différente que l'accusé et la victime avaient de leur relation au soutien de sa défense, mais il ne lui serait pas permis d'introduire d'autres détails plus spécifiques de leur relation. Quant à l'élément de preuve se rapportant au comportement de la victime le soir du prétendu crime, il est admissible parce qu'il est pertinent au niveau du récit des événements lors de cette soirée.

Ne ratez pas la dernière chronique juridique de la saison qui paraîtra dans le numéro du 25 juin prochain

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envol de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 23, vendredi 18 juin 1993

Le projet d'entente triannuelle avec Ottawa

Monique Landry dit non à la FFT

Depuis février 1992, la Fédération franco-ténoise (FFT) s'était engagée dans la négociation d'une entente triannuelle de planification et de coopération avec Ottawa. Cette entente aurait permis de simplifier l'attribution des fonds du fédéral à la FFT et à ses associations membres. Mais Monique Landry, secrétaire d'État du Canada, a dit non à l'entente.

Ce n'est pas une surprise totale, mais le «non» de Monique Landry a dissipé les quelques espoirs que les membres de la FFT pouvaient encore nourrir. «L'argumentation de Madame Landry, ce fut de dire que les coupures rendaient impossible la signature d'une telle entente. C'est figé dans le ciment», explique Diane Mahoney, présidente de la FFT, qui a rencontré la secrétaire d'État du Canada le 8 juin avec Francine Brassard, directice générale de la FFT. La Fédération demandait par ailleurs 114 000$ - «une somme négligeable», note Diane Mahoney- dont elle ne verra pas la couleur. «Ça va nous obliger à diversifier nos sources de financement», ajoute-t-elle.

Lorsque la FFT a entamé les négociations en février 92 auprès du gouvernement fédéral, les coupures de 10% des subventions aux organismes et associations n'étaient pas encore annoncées. «Comme on avait entrepris la démarche, on a continué jusqu'au bout», explique la présidente de la FFT.

Il se dégage néanmoins des points positifs de ces négociations. Premièrement, la Secrétaire d'État a été sensibilisée à la situation des franco-ténois(es). «Rencontrer la ministre, c'est toujours utile», pré-

Entente triannuelle
Suite en page 3



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des roues aux flotteurs

Avec l'été qui arrive, les avions se transforment en hydravions. Il faut bien, à une moment ou un autre, passer du train d'atterrissage aux flotteurs. Nous sommes allés voir comment ça se passait chez Ptarmingan à Yellowknife. Reportage en dernière page.

Les femmes francophones en affaires

S'épanouir par ses propres moyens

La Fédération des femmes canadiennes-françaises souhaite la création d'un fonds spécial de capital de risque par les caisses populaires, dont une part serait réservée exclusivement aux femmes francophones désirant se lancer en affaires.

A la suite de son colloque économique qui a eu lieu en fin de semaine à Ottawa, la FNFCF a profité de son assemblée générale annuelle pour affirmer sa volonté de se consacrer à l'activité économique. La Fédération y voit une façon de moins compter sur l'aide gouvernementale tout en permettant à ses membres d'accéder à une plus grande autonomie financière.

«Nous avons constaté que nous n'avons pas le choix. Nous devons prendre nos affaires en main si nous voulons améliorer notre situation économique», dit la présidente de la FNFCF, Ghislaine Foulem. «Nous avons compris que cela ne sert à rien de pleurer sur nos malheurs».

Contrairement à la tendance normalement manifestée lors des réunions et des assemblées du monde de la francophonie minoritaire canadienne, la FNFCF n'a pratiquement pas parlé du soutien des gouvernements. S'il fut une fois question du Secrétariat d'Etat, ce fut pour souligner que l'aide publique ne sera guère généreuse à l'avenir. «Nous commençons à nous rendre compte que les années de vaches grasses sont des choses du passé» dit Mme Foulem. «Tout compte fait, les subventions et le soutien financier provenant des diverses instances gouvernementales tirent à leur fin».

Confrontée à cette réalité, la FNFCF estime ne pas avoir d'autre choix que de se tourner vers l'activité économique pour «enrayer la pauvreté des femmes». Une étude que la Fédération a réalisée, démontre que le taux de pauvreté est plus élevé chez les femmes que chez les hommes et confirme que ce sont encore les hommes qui occupent les postes et exercent les professions les mieux rémunérés.

Cette même étude révèle cependant que les femmes ont de l'audace en affaires. Depuis le milieu des années 80, le nombre d'entre elles ayant lancé leur propre entreprise a augmenté de moitié. Qui plus est, fait remarquer Ghislaine Foulem, «ces femmes ont un taux de réussite supérieur à celui des hommes». Face

Femmes francophones
Suite en page 6



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Des menuisiers en herbe dans la classe maternelle de Marie-Claire Bradley, à l'école Allain Saint-Cyr. Depuis octobre, les élèves disposent d'un établi et de quelques outils. Le minimum pour laisser libre cours à leur imagination. «C'est excellent pour la coordination de la vue et des mouvements», constate Marie-Claire.

-Portrait de francophone-

Marc Chamberlain est pompier et Acadien. Il est venu s'installer à Yellowknife il y a cinq ans. Son travail lui plaît, mais il regrette de perdre peu à peu l'usage de sa langue, le français. Portrait en page 7.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'Association jeunesse franco-ténoise tenait sa première assemblée générale annuelle à Yellowknife. Lire en page 2.



Karen Lajoie / L'Aquilon

«Les arts de l'Arctique», tel est le nom d'une nouvelle exposition au musée de Yellowknife. Particularité : elle regroupe les oeuvres d'artistes de la région circumpolaire. Lire en page 5.

Assemblée générale de l'Association jeunesse franco-ténoise

La fibre associative des jeunes francophones

L'Association jeunesse franco-ténoise tenait sa première assemblée générale annuelle [redacted] 12 juin à l'école J.H. Sissons de Yellowknife. Une assemblée menée à leur guise, d'une manière un peu informelle mais encadrée par quelques adultes et qui s'est conclue par une fête à laquelle une trentaine de personnes ont participé.

Il y a quatre mois à peine, quelques jeunes francophones et francophiles motivés fondaient l'Association jeunesse franco-ténoise (AJFT). Son rôle : promouvoir le français et sa culture auprès des jeunes de treize à 20 ans. Pour les aider dans le déroulement de leur première assemblée, quelques adultes s'étaient joints à eux : Huguette Beaulieu, Raymond et Carole Bélair, Marie-Claire Leblanc.

Installés dans le gymnase de l'école J.H. Sissons, neuf jeunes sont rassemblés. «Je suis satisfaite de la participation, remarque Marianne Bélair, présidente de l'AJFT. Ça ne peut pas être parfait du premier coup...Mais il y a eu des discussions. Par exemple, l'un de nos buts est d'assurer la visibilité et la promotion de la culture canadienne-française auprès des jeunes des T.N.-O. Je n'étais pas d'accord avec le terme «assurer». Nous avons voté, j'ai voté contre».

Si les ambitions de ces jeunes sont déjà politiquement affichées, elles sont aussi teintées d'effervescence adolescente. «Nous voulons offrir aux jeunes des Territoires le choix de faire des activités et d'avoir du plaisir en français», peut-on lire dans le document remis aux participants de l'assemblée. On peut y découvrir aussi les règlements et conduites à suivre par les membres du bureau de direction de l'AJFT. «Ils sont terriblement simples. Tu dois faire comme si tu étais chez toi. Tu dois respecter les gens, objets et salles, ainsi que les opinions des autres. Le plus important est de parler français».

Des projets proposés pour l'année 93-94, il en est un qui demandera beaucoup de temps et d'énergie : le parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO), qui se tiendra à Yellowknife. L'AJFT devra mettre en place les infrastructures pour accueillir environ 70 jeunes en novembre prochain.

Au chapitre «projets divers», l'AJFT entend offrir une soirée de cinéma, organiser une danse pour les jeunes, aider les jeunes francophones et francophiles à mettre sur pied des comités jeunesse dans leurs communautés et les informer de tout ce qui se passe avec l'AJFT. Évidemment, il faudra de l'argent. Au programme des levées de fonds, vente de chocolat, bingo et tirage devraient rapporter quelques deniers. Quoique Huguette Beaulieu, qui officiait à titre de présidente de l'assemblée, ait émis une réserve quant au bingo : les membres de l'AJFT peuvent-ils obtenir une licence ? Sarah Kallos, directrice de la culture, faisait remarquer à la fin de l'assemblée que «les adultes ont de bonnes suggestions. Ils peuvent voir plus loin que nous autres». Les membres du bureau de direction se sont en tout cas passés des conseils des adultes pour élire leur premier bureau. Marianne Bélair est élue présidente, Karen Mc Ouat directrice de la publicité, Peggy Seal directrice des sports et des loisirs, Sarah Kallos directrice de la culture, Mode Prince secrétaire et Marie-Hélène Vincent trésorière.

E.C.

Échos des T.N.-O.

La mine Windy Craggy de Royal Oak en mauvaise posture

Peggy Witte, la propriétaire de Royal Oak Mines, a prévenu le gouvernement de Colombie-Britannique que s'il n'autorisait pas l'ouverture de sa mine Windy Craggy, toute l'industrie des mines quitterait la province. Mme Witte a lancé cet avertissement, retranscrit dans le *Globe and Mail* de Toronto le 12 juin, pendant la rencontre annuelle des actionnaires à Vancouver.

Le gouvernement bloque pour l'instant l'ouverture de la mine, située au nord-ouest de la province, à cause des nuisances qu'elle pourrait provoquer sur l'environnement. Mme Witte a déclaré qu'elle demanderait une compensation de 50 millions de dollars si l'ouverture de cette mine d'or et de cuivre s'avérait impossible.

La propriétaire de Royal Oak prévoit que sa compagnie fera un profit de 11,4 millions de dollars cette année, à peu près le même chiffre que l'an dernier.

La licence du docteur Viswalingam suspendue une nouvelle fois

La licence du docteur Umathevan Viswalingam de Fort Smith a été à nouveau suspendue le 11 juin, pour une durée de six semaines, par le ministère de la santé.

Le ministre Rebecca Mike a envoyé la semaine dernière une lettre à M. Viswalingam pour l'avertir de sa suspension, un jour après une décision de la Cour suprême qui lui accordait une nouvelle licence. M. Viswalingam a été accusé à plusieurs reprises de mauvaise pratique de la médecine. Dans sa lettre, Mme Mike affirme que les accusations portées contre lui sont très graves et qu'il ne pourra pas exercer à nouveau son métier jusqu'à ce que l'enquête soit terminée au mois de juillet.

M. Viswalingam est l'ancien directeur du centre médical de Fort Smith.

L'enquête sur la noyade à Long Lake est terminée

Aucune plainte ne sera déposée par la GRC après son enquête sur la mort de Gregory Edwin Butterfield, qui s'est noyé à Long Lake le soir du 26 mai dernier.

M. Butterfield, âgé de 28 ans, et trois de ses amis, se trouvaient dans un bateau de 27 pieds, lorsque celui-ci avait chaviré. Les trois autres jeunes avaient été repêchés, mais M. Butterfield n'avait pu être retrouvé par l'équipe de la GRC avant 15h le lendemain.

Après avoir rencontré tous les témoins et les trois amis de M. Butterfield, la GRC a décidé qu'il n'y avait pas assez de preuves pour déposer une plainte.

M. Butterfield est la première personne victime d'une noyade cette année à Yellowknife.

Sept feux de forêt provoqués par la négligence humaine

Sept nouveaux feux de forêt causés par la négligence humaine se sont déclarés à la fin de la semaine du 12 juin, a déclaré le responsable du centre des feux de forêt, M. Dennis Mahussier.

Malgré de nombreuses mises en garde et alors que le risque d'incendie était très important, des campeurs ont allumé des feux dans les régions du Sahtu, d'Inuvik et au nord de Yellowknife.

Des enquêtes seront effectuées et des plaintes pourraient être déposées contre les personnes responsables. Celles-ci pourraient également être contraintes de financer les opérations nécessaires pour combattre ces incendies.

Étiquetage des produits alcoolisés

Des étiquettes pour avertir les consommateurs des risques liés à l'absorption d'alcool sont désormais visibles sur tous les produits alcoolisés du Nord.

Le ministère de la sécurité et des services publics a lancé le 11 juin une nouvelle campagne de sensibilisation aux dangers de la consommation d'alcool. Le ministre John Todd a affirmé que l'alcool est dangereux et que sa consommation doit être limitée.

Karen Lajoie

Monique Landry dit non à l'entente triannuelle

Suite de la page 1

cise Diane Mahoney. Deuxièmement, «les gens n'ont pas travaillé pour rien, on va utiliser leur matériel», en particulier l'élaboration du plan triennal. Le «non» de Monique Landry n'empêchera pas que ce plan soit éventuellement adopté par les membres de la FFT lors de la prochaine assemblée générale à l'automne prochain.

Rappelons qu'une programmation triennale permet davantage de souplesse dans la gestion des fonds. Elle permet également de réévaluer les objectifs chaque année et de s'adapter en fonction des nécessités. Enfin, tout le processus de concertation engagé avec les associations membres de la FFT lors de la préparation de cette entente depuis un an n'est pas perdu. Pour Diane Mahoney, «on va continuer de réfléchir à ce que serait la meilleure concertation possible, notamment pour la distribution des PDCC (programme de développement communautaire et culturel)».

Il existe ailleurs au Canada des ententes pluriannuelles entre les fédérations francophones et le fédéral. En Saskatchewan par exemple, l'entente sera peut-être renouvelée, mais avec des coupures. En Alberta, des fonds de préentente devraient être reconduits, mais avec des coupures de 10%. Les fédérations francophones de ces provinces ont l'avantage d'être plus vieilles que la FFT, qui a une quinzaine d'années d'existence seulement.

Ce qui fait dire à la présidente de la FFT : «On aurait dû être là deux ans plus tôt».

Emmanuel Carcano

D'un pôle à l'autre, un voyage pour la paix



Karen Lajoie / L'Aquilon

Un périple de 50 000 km avec cette voiture.

Vous avez probablement vu sa petite Fiat peinte en blanc et bleu, aux couleursde son pays, l'Argentine. M. José Cesar Azzalini était à Yellowknife pour quelques jours, la semaine du 10 juin, une autre halte dans un voyage de 50 000 kilomètres pour la paix et l'unité de toutes les villes-capitales des pays du continent américain. Il est parti le 28 novembre 1992 de sa maison sur l'île de la Terre de Feu, au sud du continent, et il rejoindra Fairbanks et Juneau en Alaska à la fin juin. M. Azzalini, âgé de 65 ans, pompier à la retraite, en est à son deuxième voyage d'un pôle à l'autre, financé de ses poches et pour des raisons personnelles. «C'est un défi pour les jeunes, la nouvelle génération, pour qu'ils s'impliquent dans les affaires de leurs pays», explique-t-il en espagnol. Sa Fiat fait office de maison : il y dort, rêve, mange et lit tout en poursuivant son idéal.

Le pompier fait un échange de drapeaux et documents à chaque arrêt. Il rencontre des membres du Club Rotary et chaque semaine il intervient sur Radio Escobar, un poste de radio basé à Buenos Aires qui retrace son voyage dans une émission le dimanche. Après Yellowknife, il se rendra à Whitehorse avant d'aller en Alaska. M. Azzalini espère retourner chez lui à la fin du mois de septembre et terminer son deuxième voyage avec succès.

Karen Lajoie


Karen Lajoie / L'Aquilon

Site historique en lévitation

Ce n'était ni un avion ni Superman dans les airs le 9 juin, mais le magasin original de Weaver et Devore dans la vieille ville de Yellowknife. Le site historique a dû être déplacé de 20 pieds pour quelques semaines, pour remplacer les fondations en bois qui datent de 1936.

Le propriétaire Ken Weaver a expliqué que c'était un projet nécessaire, parce que les rondins ont commencé à pourrir et le mur arrière est devenu instable.

Au bout de quatre à six semaines, les nouvelles fondations seront terminées et le magasin sera remis à sa place originale. Le magasin, qui est vide depuis 1961, est utilisé comme espace de rangement pour le nouveau magasin Weaver et Devore. L'intérieur sera également restauré et loué comme espace commercial.

Le magasin est un des trois sites historiques de Yellowknife, avec le Wildcat Café et l'ancienne base d'hydravions Canadian Pacific, devenue aujourd'hui le nouveau bar The Bush Pilot.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

L'élection de Kim Campbell à la tête du parti conservateur

Rien de nouveau sous le ciel bleu de l'insipidité

Le parti conservateur vient de nous doter d'une nouvelle première ministre du Canada. Le seul aspect positif de cet événement, c'est le fait que pour la première fois dans l'histoire politique du Canada, une femme devient première ministre. Autre bonne nouvelle, l'automne prochain, nous aurons deux femmes dans la course pour diriger le pays. Si l'on exclut les tiers partis, cela nous fera deux candidates et un candidat.

Pour le reste, la politique fédérale s'embourbe de plus en plus dans l'insignifiance et la rareté des options valables. Quels seront nos choix lors de la prochaine élection? Les candidats et la candidate à la chefferie du parti conservateur nous ont tous servi une série de discours sans fond, brillant par l'absence de toute pensée articulée. Nous n'avons entendu qu'un seul leitmotiv de la part de ces candidats et de cette candidate : diminuer le déficit, couper et couper. Un seul candidat s'est plaint du manque d'intérêt pour les 1,5 millions de chômeurs canadiens (sans compter les assistés sociaux).

Cet accent mis sur la baisse du déficit nous apparaît encore plus dénué de sens alors que la firme Moody's de New York a réaffirmé que le gouvernement du Canada se trouve toujours parmi les meilleurs emprunteurs du marché mondial. L'annonce de cette firme voulait faire taire les rumeurs archi-négatives que nos politiciens véhiculent sur le «désastre fiscal canadien». Les investisseurs mondiaux se réjouissent et nos politiciens canadiens, comme d'habitude, n'ont rien vu ni rien entendu.

La lutte contre le déficit se poursuit. Malheureusement, aucun plan d'ensemble n'est proposé aux Canadiens. Il est à craindre que la réduction pure et simple du déficit n'engendre malheureusement une hausse du chômage si une politique de plein emploi n'est pas menée simultanément aux efforts de réduction de la dette. Et contre ça, personne ne propose de solution. L'idéologie de laissez-faire économique a la peau dure sur la scène fédérale.

En effet, il n'y a que trois possibilités qui s'offrent au gouvernement canadien pour réduire le déficit : diminuer ses effectifs, couper ses programmes et hausser ses revenus fiscaux.

Le gouvernement peut diminuer ses effectifs. Il s'agit évidemment d'une méthode dangereuse sans une bonne planification préalable. Les secteurs public et parapublic constituent le plus gros employeur canadien et il faut s'assurer que le secteur privé sera en mesure d'absorber cette nouvelle masse de chômeurs. Dans le contexte actuel, c'est impossible : le secteur privé ne peut même pas assumer le nombre de chômeurs actuels.

Le gouvernement peut aussi couper ses programmes actuels notamment ses subventions et ses versements aux provinces et territoires. Cela obligera les autres paliers gouvernementaux à réduire leurs propres effectifs. De plus, un grand nombre de subventions permettent à des milliers d'organismes communautaires d'assumer des services qui autrement relèveraient du gouvernement. Les gouvernements envisagent de plus en plus de recourir à des services de sous-traitance du secteur privé pour diminuer les coûts des services. La diminution des subventions produit trop souvent l'effet contraire : le gouvernement se trouvera à assumer des tâches autrefois réalisées par le secteur privé communautaire. Mauvais calcul!

Finalement, le gouvernement peut augmenter ses revenus soit en haussant le niveau actuel d'imposition du revenu des citoyens canadiens, soit en s'assurant que plus de Canadiens travaillent et paient des impôts. Cette dernière solution, plus productive, exige cependant qu'un gouvernement investisse tous ses efforts à promouvoir le plein emploi. Malheureusement, les seules propositions politiques des partis canadiens ne vont nullement dans ce sens. Ils sont tous concentrés à leur tâche de couper le budget et de créer de nouveaux chômeurs.

Que signifie l'élection de Kim Campbell ? Rien de neuf et rien d'enthousiasmant!

Alain Bessette

La politique fédérale

Fin des idéologies ou simple paresse ?

Pour toutes sortes de motifs, les idéologies ont aujourd'hui mauvaise presse. On se sert, par exemple, de l'effondrement du bloc socialiste pour ridiculiser tout ce qui, de près ou de loin, ressemblerait à un plaidoyer socialiste. Sous l'impulsion de stratèges politiques aussi lucides que cyniques, on gomme également le plus possible les différences qui opposeraient ou même distingueraient les différents partis. «Plus les deux partis se ressembleront, plus vous aurez de chances de succéder au parti gouvernemental une fois que celui-ci aura subi l'usure du pouvoir». On aboutit ainsi à une homogénéisation de la vie politique qui équivaut à la négation de la démocratie et conduit au sommeil le plus dangereux. Quand, en effet, le débat disparaît, la démocratie n'en a plus pour longtemps.

Au niveau fédéral, la chose est patente. Non seulement la différence était minime entre Kim Campbell et Jean Charest, mais elle se réduit à presque rien entre les partis conservateur et libéral. De Jean Chrétien, par exemple, on ne parvient pas à savoir si, oui ou non, il abrogera le traité de libre-échange, si, oui ou non, il supprimera la TPS...

A cela s'ajoute, bien sûr, la disparition du NPD comme élément significatif de la vie politique fédérale. Non seulement, en effet, Audrey McLaughlin ne parvient pas à mobiliser l'opinion là où David Lewis ou Ed Broadbent réussissaient à le faire, mais les néo-démocrates ne savent plus se reconnaître entre eux. Certains pensent qu'il faut, même par temps de crise, préserver les principes socialistes de justice sociale et de défense des travailleurs, tandis que d'autres, à partir de Mme McLaughlin, semblent prêts à tout pour préserver l'apparente unité de la gauche. Dans ce contexte, voter à droite ou à gauche constitue de moins en moins un choix idéologique. Cela n'engage pas à grand-chose...

Les provinces aussi subissent ce nivellement idéologique. Le premier ministre ontarien, par exemple, cherche les accents convaincants pour défendre son contrat social, mais beaucoup de néo-démocrates fervents voient surtout les similitudes entre les propos de M. Rae et ce que pourrait dire, dans les mêmes circonstances, un ministre des finances conservateur ou libéral.

Du côté de Québec, le rapprochement des partis, si l'on excepte la question de la souveraineté, est tout aussi flagrant. Lorsque, par exemple, s'est présentée la possibilité du libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, MM. Bourassa et Parizeau étaient tellement sur la même longueur d'ondes qu'il n'y a eu à peu près aucun débat là-dessus. Certes, les centrales syndicales ont protesté avec véhémence, mais elles n'ont à peu près *jamais* obtenu le moindre endossement politique. Aujourd'hui encore, le parti libéral de Robert Bourassa et le parti québécois de Jacques Parizeau diffèrent si peu d'opinion quant à l'opportunité d'une entente analogue avec le Mexique que le Québécois moyen considère déjà «le ménage à trois» comme chose faite.

A maints égards, les partis politiques suivent ainsi l'évolution qu'ont déjà subie la plupart des médias. A une certaine époque, en effet, les médias se distinguaient les uns des autres par la défense d'un crédo précis. Tel défendait les couleurs d'un parti, tel était clérical, tel proposait le crédit social etc. Peu à peu, le désir des médias de séduire la masse et de proposer aux publicitaires des publics toujours élargis les conduisit à adopter un ton plus neutre et plus «interchangeable». La presse dite d'information était née; la presse d'opinion disparaissait. L'étape suivante, nous la vivons aujourd'hui: l'information se fait spectacle. La suite est déjà manifeste aux Etats-Unis, pays qui nous démontre chaque jour davantage que la marge est mince entre un média et son concurrent, entre le parti démocrate et le parti républicain, entre un président Bush et son successeur Clinton...

On se trompe, cependant, si l'on déduit de la faiblesse actuelle du débat idéologique que la démocratie n'en a plus besoin. Notre époque nous présente plutôt la preuve du contraire: en effet, c'est précisément parce que le débat est inexistant que les idées sont si rares, que la morosité dure aussi longtemps, que les projets de société se font attendre et que l'économie tarde à s'activer. Démocratie et diversité dépendent en effet l'une de l'autre.

Laurent Laplante

L'Aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Première exposition circumpolaire

Le musée présente «les arts de l'Arctique»

Une exposition sur les arts circumpolaires, du Canada à la Russie, a ouvert ses portes le 11 juin au centre septentrional du Prince de Galles à Yellowknife.

Cet événement artistique représente une première en la matière puisqu'à cette occasion, cinq pays, le Canada, le Groenland, l'Alaska, la Russie et les régions Sapmi de Scandinavie ont échangé des objets d'art pour organiser des expositions simultanées. Une exposition mondiale regroupant tous ces objets est ensuite prévue pour 1995.

Le projet «les arts de l'Arctique» a été proposé dans le cadre de l'année internationale des peuples autochtones.

Le but de cette exposition est de présenter l'expression artistique sous toutes ses formes, qu'elle soit traditionnelle ou d'avant-garde, de la peinture au travail du bois et de l'os en passant par la sculpture sur métal.

M. Abraham Gruben est responsable de la partie canadienne de l'exposition.

«Ce projet a pris racine en Finlande, en 1978, grâce à un petit groupe qui voulait organiser une exposition sur les métiers de l'artisanat. Pendant une douzaine d'années, le projet a pris de l'ampleur, pour aboutir à l'exposition actuelle, avec 150 artistes représentés».

La première exposition locale s'est ouverte à Anchorage le 6 mai. Yellowknife représente le quatrième volet de l'événement, juste avant la Russie.

L'artiste Jessie Kleemann vient de Nuuk, la capitale groenlandaise. «Je suis très fière de faire partie de ce projet, qui est d'une importance capitale pour les artistes autochtones. Au début, j'avais de la misère pour travailler sur cette exposition. Mais avec beaucoup de travail et de la chance, on a pu réaliser beaucoup de choses en peu de temps».

Leah Inutik d'Iqaluit était fière elle aussi d'avoir participé au projet dès le début, en tant qu'autochtone et en tant qu'artiste. «Les peuples autochtones des cinq coins de l'Arctique ont beaucoup travaillé et leurs oeuvres sont l'expression même de leurs luttes, de leurs rêves et de leurs pouvoirs. C'est un grand honneur d'être parmi vous».

«C'est une source d'inspiration pour les jeunes artistes, ajoute Mme Kleemann. On souhaite être désormais reconnus, dans le monde moderne comme dans l'Arctique».

Karen Lajoie

Karen Lajoie / L'Aquilon

De gauche à droite : Leah Inutik (Iqaluit), Jessie Kleemann (Nuuk, Groenland), Lloyd Binder (Norvège) et Abraham Gruben, organisateur de l'exposition



Karen Lajoie / L'Aquilon

Une oeuvre sculptée en os de baleine par Karoo Ashevak (Spence Bay).



Karen Lajoie / L'Aquilon

Oogruk, gravure sur bois réalisée par Ronald Senungetuk, un artiste d'Alaska.

Après 31 ans de navigation pour le G.T.N.-O.

Le HMCS Mackenzie sera désarmé au mois d'août

La cérémonie organisée en l'honneur du HMCS Mackenzie le 12 juin a dû laisser un petit goût d'inachevé aux marins présents pour l'événement. Les représentants de la Reine devaient placer une plaque de bronze sur le cairn de l'île HMCS Mackenzie, à environ dix kilomètres de Yellowknife sur le Grand Lac des Esclaves. Mais la glace n'était pas encore assez fondue et arrivés à un kilomètre de l'île, les marins ont dû faire demi-tour.

Le HMCS Mackenzie est le seul navire qui ait jamais été mis en service par le gouvernement des Territoires. Après 31 ans d'activité, la frégate sera retirée de la navigation au mois d'août. Son capitaine, Henri Phillipe Lebel, s'est déclaré heureux que son bateau n'ait jamais utilisé ses canons, ce qui représente une première au Canada. «Cela prouve qu'on a bien fait notre job», a-t-il commenté. A cause de sa taille imposante, 111,6 mètres de long et de son poids, 2800 tonnes, le bateau ne pourra pas être transporté à Yellowknife. Il restera à la base navale d'Esquimalt, en Colombie-Britannique. Lors d'une courte cérémonie le 11 juin au centre septentrional du Prince de Galles à Yellowknife, le capitaine Lebel a présenté une maquette et une peinture du HMCS Mackenzie. Une deuxième plaque en bronze sera visible au musée maritime de Victoria, «pour informer les gens du Sud de l'existence du bateau». En présence de la mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, du ministre Richard Nerysoo et du député de Yellowknife Brian Lewis, le capitaine a souhaité que «l'esprit du navire reste vivant dans les T.N.-O.». Le ministre Nerysoo a informé la foule qu'un jeune homme des T.N.-O. avait navigué sur le Mackenzie. «Cet homme, M. Gordie Clark, a eu la chance de servir les peuples du monde sur ce bateau, et nous sommes fiers de lui. Ce bateau a servi son pays avec honneur et pacifiquement et nous sommes fiers aussi de cela». La plaque sera fixée sur le cairn aussitôt que possible et Mme McMahon a promis que l'île serait promue comme nouveau site touristique.

Karen Lajoie

Femmes francophones en affaires

Suite de la page 1

à cette montée de l'entreprenariat féminin, la FNFCF part à la recherche d'outils dont le plus important est le capital. C'est pourquoi elle souhaite que les caisses populaires constituent un capital de risque, dont un pourcentage précis serait réservé aux femmes francophones.

«Malgré leur succès, il n'est pas toujours facile pour les femmes francophones de se lancer en affaires», dit Mme Foulem. «Nous souhaitons donc une plus grande ouverture de la part des caisses populaires».

«C'est clair que c'est une clientèle (...) qui va être appelée à faire des emprunts pour aller chercher l'argent qui n'est pas disponible présentement», dit Frédérique Grenouillat de Réseau Femmes de Colombie-Britannique. «Ne pas lui donner accès au capital, c'est la pénaliser».

Mme Grenouillat considère que c'est particulièrement le rôle des caisses populaires, car «elles appartiennent aux gens et sont constituées sur un principe coopératif (...) Je pense que de telles institutions financières doivent se redonner à leurs membres, qui ne sont pas forcément des gens d'affaires au capital de base assez important, mais qui sont souvent au contraire, des gens qui démarrent avec un capital très minime».

Des outils et des exemples

La FNFCF voit une autre possibilité de constituer un capital de risque. Sans exclure la participation des caisses populaires, elle envisage la création de groupes de femmes qui créeraient un capital d'investissement en y contribuant directement. «Cela ne demanderait peut-être pas de gros versements individuels, mais en groupe, on pourrait constituer une somme assez importante», estime Ghislaine Foulem. Pour ce faire, la Fédération prévoit enseigner à ses membres comment fonder des «clubs ou des groupes d'investissement».

En plus du capital, lancer une entreprise demande la connaissance des rouages du monde des affaires. La FNFCF a constaté que la méconnaissance de ces rouages rend souvent les femmes craintives. C'est pourquoi elle songe à créer un guide d'auto-apprentissage à l'intention des entrepreneures.

«Un tel guide qui contiendrait de l'information sur la marche à suivre, les ressources et l'aide disponible pourrait encourager les femmes qui veulent se lancer en affaires», explique Monique Jawed, directrice provinciale de l'Association des Acadiennes de la Nouvelle-Ecosse. «Il faut leur donner des outils et des exemples en plus de démystifier le monde des affaires».

Il semble cependant que lancer une entreprise francophone soit particulièrement difficile dans les petites communautés entourées d'une forte majorité anglophone.

Suzanne Lambert, membre de la Fédération des femmes francophones de l'Alberta, le déplore particulièrement.

Habitant la petite localité de Saint-Isidore, elle croit «qu'en réalité, ces notions ne s'appliquent pas tellement chez elle. C'est tellement anglophone. Il nous faut nous battre pour tout ce que l'on désire. Nous nous sommes battus pour une école, que nous n'avons obtenue qu'il y a quatre ans. Ce sont les anglophones qui ont le contrôle» laisse-t-elle tomber.

Réjean Paulin, APF

Projet de transfert de responsabilités aux communautés

Message de l'honorable Stephen Kakfwi, ministre responsable du projet de transfert de responsabilités aux communautés

Lors de la dernière session de l'Assemblée législative, un budget de contribution a été approuvé afin d'aider les communautés à accomplir une partie du travail impliqué par le projet de transfert de responsabilités.

Plus de la moitié des communautés des T. N.-O. ont témoigné de l'intérêt dans le transfert de responsabilités et des ateliers se sont tenus dans au moins 15 communautés. La réaction et le niveau d'intérêt exprimé jusqu'à présent sont très encourageants. Nous n'essayons pas de vendre l'idée de transfert de responsabilités ou de forcer les communautés à y participer, nous offrons tout simplement des ateliers ou nous assistons à des réunions quand une communauté nous le demande. Certaines communautés ont décidé d'y aller de l'avant, d'autres ont choisi d'attendre et de voir ce qui va se passer ailleurs. Les deux choix sont tout-à-fait louables.

Stephen Kakfwi,
ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones

En un mot

Que faisons-nous?

Mis à part les déplacements, les ateliers et les réunions tenus dans les communautés, nous travaillons, en collaboration avec les ministères du GTNO, à l'élaboration de normes minimales pour servir de jalons au moment de la prestation des programmes, une fois le transfert de responsabilités en place. En élaborant des normes minimales, nous espérons ainsi procurer aux communautés une plus grande flexibilité pour déterminer comment concevoir et offrir les programmes. Il n'y a peut-être aucune norme minimale qui s'applique à certains programmes ou services, comme ceux offerts par les agents de développement économique, alors qu'un programme comme l'aide sociale, qui relève de lois et d'ententes fédérales, en comptera plusieurs. Les normes minimales sont conçues pour aider les communautés à se faire une idée plus précise de leurs responsabilités une fois le transfert de responsabilités accompli.

Nous travaillons également à trouver des solutions aux problèmes soulevés lors d'ateliers tenus dans les communautés. Certains problèmes auxquels nous travaillons présentement comprennent les modalités d'utilisation des surplus, l'embauche d'employés du GTNO par les communautés, le financement relatif aux frais de soutien (recrutement, dépenses de déménagement, dépenses du bureau) et l'idée de financement global pluriannuel destiné aux programmes de transfert de responsabilités.

Conseils portant sur la présentation de propositions de financement

Si une communauté désire obtenir de l'aide financière, mener une recherche ou accomplir tout autre genre de travail jugé nécessaire pour participer au processus de transfert de responsabilités, elle doit présenter une proposition et une demande de financement.

Voici les grandes lignes de ce que doit contenir une proposition. Il n'est pas nécessaire de fournir **tous** les renseignements dans la proposition initiale. Si votre proposition est approuvée, certains renseignements seront recueillis au cours de la recherche que vous prévoyez mener. Cependant, la proposition initiale doit contenir tous les renseignements suivants :

- **Contenu de la proposition**
- **Nom, adresse, numéro de téléphone**
- **Énoncé du problème**
- **Objectifs**
- **Modèle de gouvernement**
- **Responsabilités désirées**
- **Démarche suggérée**
- **Plan de travail**
- **Calendrier**
- **Évaluation**

La semaine prochaine, nous publierons un guide à suivre pour chacune de ces étapes de la présentation d'une proposition de finan-cement dans le cadre du programme de transfert de responsabilités aux communautés.

Ce bulletin d'information a été effectuée par le groupe de travail sur le transfert de responsabilités aux communautés
Tél. : (403) 920-3289
Transfert de responsabilités aux communautés
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Heureux avec son travail, malheureux avec sa langue

Un pompier acadien dans le Nord

Marc Chamberlain, un Acadien de Moncton, est monté dans le Nord il y a cinq ans, pour chercher un emploi. Il est aujourd'hui pompier à Yellowknife et, petit à petit, son français se dissout dans le climat ambiant.

Pour la deuxième fois, ma rencontre avec Marc Chamberlain est interrompue par un appel avant même qu'on ait pu commencer. La caserne moderne est vide, les plats du souper sont encore à moitié remplis quand les secouristes répondent à l'appel. Dans un coin, la télévision distille un match des *play-off* de hockey, mais aucune personne n'est là pour le regarder. Cette fois-ci, un enfant a été heurté par une auto. Marc et son associé partent en courant pour répondre.

Trente minutes plus tard, l'ambulancier revient à la caserne, enfin prêt pour me trouvé un emploi qui lui plaît, il y a un autre problème : du fait de vivre si loin de chez lui, Marc commence à perdre son français.

«Si tu parles 20 minutes une fois par mois, ça se perd vite. J'aime pourtant me servir de ma langue. Quand je mets en marche ma télévision, j'aime regarder des émissions en français, pour m'entraîner», explique-t-il. Deux autres volontaires sont francophones également. Il leur parle souvent. Même si ses parents sont originaires de l'Acadie, Marc ne se sent pas vraiment d'appartenance à cette région et à ses tradi-

Tu as la chance de conduire tous les camions, de t'occuper des machines. C'est une expérience fantastique!»

Après un an d'études specialisées, Marc est devenu technicien médical d'urgence.

Une formation non négligeable dans une caserne qui reçoit 2 300 appels par année, la moitié nécessitant l'intervention d'une ambulance.Chaque soir, Marc et son associé peuvent recevoir six ou sept appels.

Du côté familial, Marc et sa femme Theresa, une sécretaire légale, ont un bébé de cinq mois, Danielle. Elle sera bilingue quand elle grandira, déclare son père. Il a déjà décidé que Danielle irait à l'école française. Pour l'instant, Marc s'efforce de trouver des livres en français. Il trouve ça plutôt difficile à Yellowknife.

La femme de Marc a deux frères en ville, ce qui fait qu'ils pensent rester longtemps à Yellowknife.

«C'est la meilleure chose que j'aie jamais faite, venir ici. Bien sûr, ta famille te manque, mais à part ça, je ne pense pas que j'aie rien manqué. On a des objectifs pour l'avenir».

Karen Lajoie



Karen Lajoie / L'Aquilon

parler en attendant le prochain appel. Âgé de 28 ans, le jeune Acadien est monté à Yellowknife il y a cinq ans, pour chercher un emploi. Il y avait peu de travail à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où il demeurait avant.

«Ma blonde et moi, on a tous mis dans notre petit char pour voyager. J'ai travaillé à l'Imprimerie Canarctic pendant dix mois et j'étais volontaire à la caserne en même temps. Quand une place s'est libérée, j'ai postulé. J'ai toujours aimé ça, je voulais être policier ou pompier quand j'étais jeune», explique-t-il. Marc a même commencé des études pour rentrer à la GRC, mais il a abandonné quand il a vu qu'il y avait peu de travail dans ce domaine. Il a travaillé à droite et à gauche pour vivre, il a pratiqué des sports, mais il cherchait toujours l'emploi idéal.

Être volontaire à la caserne lui a ouvert une porte. Mais maintenant qu'il a

tions. Après avoir suivi des études jusqu'à l'université en français, il se sent encore entre deux mondes.

«Ma grammaire anglaise est bien meilleure que d'autres ici. Je n'ai aucun accent. Je ne traduis pas dans ma tête. Quand je parle anglais, je pense en anglais, et vice-versa. Ici, je travaille en anglais comme ambulancier, et je ne connais pas les termes techniques en français». D'autre part, tous ses amis à Yellowknife sont des anglophones, une situation qui ne l'aide pas à conserver son français.

Souvent, quand des écoles veulent visiter la caserne, Marc s'en charge, parce qu'il peut se débrouiller dans les deux langues officielles, ce qui est un bon point lorsqu'il s'agit d'écoles d'immersion. Il explique aux élèves comment la caserne fonctionne, ce qu'il fait comme ambulancier, quelle sorte d'études il faut faire pour devenir pompier.

«Ici, tu peux toucher à tout.

«Ma blonde et moi, on a tout mis dans notre petit char pour voyager»

Une maison abandonnée détruite par le feu

La GRC enquête sur l'incendie

Une vieille maison de Yellowknife, construite dans les années 40, a été la proie d'un incendie le soir du 11 juin. Mike Lowing, le vice-chef des pompiers, parle de «feu allumé volontairement».

La GRC de Yellowknife est en train d'enquêter sur un feu qui a détruit une maison abandonnée au centre-ville dans la soirée du vendredi 11 juin. «Le feu a été mis à la maison volontairement, a expliqué M. Mike Lowing, le vice-chef des pompiers. Il brûlé. «C'est très rare qu'un tuyau brûle, et à cause de cela, on a perdu beaucoup d'eau, a expliqué M. Lowing. De plus, la prise d'eau la plus proche était à 150m. C'est la pire rue en ville pour l'accès aux bornes d'incendie, mais la mairie est en train de reva-



Karen Lajoie / L'Aquilon

y a un groupe de jeunes en ville qui sont très actifs pour allumer des feux».

La maison en question, située au numéro 5020 de la 53ième rue, était fermée depuis cinq ans et à vendre. Elle a été bâtie dans les années 40, toute en bois, avec de la sciure en guise d'isolant. Le feu s'est déclaré vers 22h45 mais les pompiers sur place ont été retardés à cause d'un tuyau d'incendie qui a loriser ce secteur du centre-ville».

La maison fait partie d'un lot de trois habitations en vente. Les pompiers se sont efforcés d'en protéger une autre à moins de dix pieds. Elle a été peu endommagée, mais la première maison a été détruite en moins de 15 minutes. La GRC ne fera aucun commentaire avant que l'enquête soit terminée.

Karen Lajoie

Des roues aux flotteurs



Changement en quatre étapes



Chaque flotteur est tiré jusque sous l'avion, après que les pas de vis aient été graissés. Malgré le poids d'un flotteur (700 livres), quatre hommes suffisent à le déplacer.



Visser les boulons est la partie la plus ingrate -la plus longue et celle qui demande le plus d'attention.

Si vous vivez dans le Nord depuis au moins un an, vous avez déjà dû voir les petits avions mis sur flotteurs pour leur permettre de se poser sur les nombreux lacs qui nous entourent. C'est le signe que l'été est en train d'arriver!

Mais de quoi sont faits ces flotteurs et comment sont-ils installés?

Nous nous sommes rendus au hangar Ptarmigan au début du mois pour constater sur place comment cela se passe.

Le responsable de l'entretien des avions à Ptarmigan, M. Bruce Look, commence par la réparation des flotteurs endommagés l'été précédent. Chaque flotteur est constitué d'une carcasse d'acier recouverte d'une couche d'aluminium.

À l'intérieur d'un flotteur de Twin Otter, par exemple, il y a huit compartiments étanches. Des pierres ou des morceaux de bois peuvent très facilement percer le revêtement du flotteur, d'une épaisseur d'un vingtième de pouce.

La première chose à faire au printemps, c'est donc de regarder quelles réparations seront nécessaires. Ensuite, M. Look et son équipe vérifient que tous les flotteurs sont bien étanches.

Le responsable de l'entretien explique qu'il faut attendre que la glace soit brisée sur les lacs au nord de Yellowknife pour amener les avions au hangar et les placer sur les flotteurs. Pour une compagnie comme Ptarmigan, les deux tiers de ses neuf avions seront sur flotteurs pendant l'été, mais ils seront équipés un par un, selon les besoins.

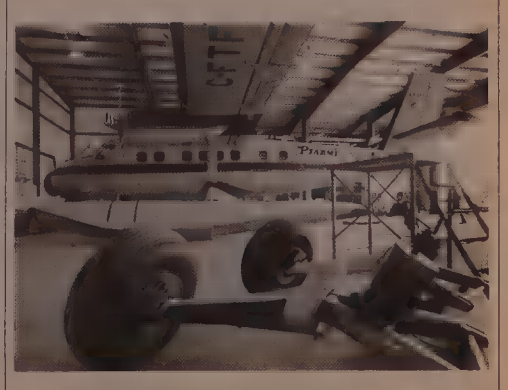
Pour un Twin Otter, chaque flotteur mesure 30 pieds de long et peut supporter 10 000 livres. L'avion pèse environ 12 500 livres, les flotteurs 1 400 livres les deux. Si un flotteur est endommagé et hors d'usage, l'avion ne coule pas.

La dernière phase de la préparation consiste à hisser l'avion en l'air dans le hangar et à attacher les flotteurs. Il faut environ deux heures pour fixer tous les câbles aux bons endroits. L'avion est alors prêt à être descendu sur le lac Long pour un petit voyage jusqu'à la base d'hydravions de la vieille ville.

«Nous essayons de rester sur l'eau le plus longtemps possible, explique M. Look. De temps en temps, un avion est pris dans la glace et il faut aller le chercher, mais cela n'arrive pas souvent».

De bons flotteurs absorbent environ une tasse d'eau par jour et les pilotes les vident à l'aide de pompes avant chaque vol.

Karen Lajoie



Photos : Emmanuel Carcano



La traversée de la route qui mène à Edmonton prend peu de temps, mais nécessite de placer des hommes derrière et devant l'hydravion pour ralentir le traffic.



Une fois l'hydravion mis à l'eau, il faut, évidemment, récupérer les roues qui ont servi à le transporter sur la route.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 24, vendredi 25 juin 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Désaccord sur les méthodes d'enseignement à William McDonald

Deux professeurs d'immersion sont «remerciés»

Deux professeurs français du programme d'immersion de l'école William Mc Donald de Yellowknife, Maguy et André Siriex, ne verront pas leurs contrats renouvelés pour l'année prochaine. Ce qui a priori semble être un conflit de personnalités dissimule mal un profond désaccord sur les méthodes d'enseignement. Les enseignants ont été jugés trop difficiles, trop exigeants.

C'est certainement la dernière année d'enseignement de Maguy et André Siriex à l'école William Mc Donald, et probablement la dernière aussi à Yellowknife. Ces deux professeurs originaires de France, enseignants dans cette école depuis deux ans, ont été «remerciés» le 3 mai par la commission scolaire n°1. Leur contrat, à durée indéterminée, ne sera pas renouvelé l'année prochaine. «La raison invoquée, c'est pour le bien-être de la division scolaire», explique Maguy Sirieix.

Il semble en fait que les professeurs aient été jugés trop stricts, trop difficiles avec les élèves. Ce que les Siriex ne s'expliquent pas, c'est que lorsqu'ils furent embauchés, il y a deux ans, ils discutèrent pendant deux heures et demies avec la coordinatrice du français à la commission scolaire. Ils expliquèrent leurs méthodes d'enseignement et ne cachèrent pas qu'ils étaient des enseignants très exigeants. Pourquoi cette différence d'appréciation sur des méthodes d'enseignement s'est-elle manifestée plus tard ?

Il faut noter que depuis deux ans, les abandons des élèves du programme d'immersion se sont succédés, atteignant un taux de 26% en l'espace de treize mois, jusqu'en février 1993. C'est vraisemblablement une conséquence de l'exigeance des Siriex. Certains élèves se sont découragés. Mais pour Maguy Siriex, «l'immersion, ça devrait être un contrat. On s'engage pour un an et on voit ensuite (...) On voulait l'excellence. La directrice avait un autre point de vue. Elle trouve qu'on fait de l'élitisme. Pour elle, il faut que tout le monde ait du succès». «Je pense que ce n'est pas possible, ajoute André Siriex. Dans la vie, quand tu es nul, tu es nul. On ne fait pas de la sélection, on fait travailler les élèves». Un autre enseignant en immersion dans une école différente -qui souhaite garder l'anonymat-est très critique lui aussi : «On se satisfait de médiocrité. On fait monter les élèves avec leur âge, mais pas avec leurs possibilités académiques».

Différence de point de vue, mais

Siriex
Suite en page 2

Deuxième festival du soleil de minuit

Les arts au premier plan à Yellowknife

Le deuxième festival du soleil de minuit, qui aura lieu du 9 au 16 juillet à Yellowknife, aura beaucoup plus d'ampleur que l'an passé. Cette année, il y en aura pour tout le monde et pour tous les goûts. Le théâtre, la musique, les marionnettes, la danse et la poterie voisineront avec la peinture, la sculpture et l'écriture. L'agrandissement du festival a été rendu possible grâce à une subvention gouvernementale et au travail considérable effectué par les directrices du projet, Vicki Tompkins et Michelle Minke.

Le festival est né l'été dernier de la concrétisation d'un rêve de ces deux femmes artisans et a fait fureur dès sa première édition. Mais les conceptrices du projet ne se sont pas reposées sur leurs lauriers puisque cette fois, le festival durera sept jours et proposera de nombreuses activités nouvelles.

L'événement prendra fin la veille de *Folk on the Rocks*, ce qui est une stratégie délibérée, selon Mme Minke. «Avec la musique et la danse, notre festival devrait mettre dans l'ambiance les spectateurs qui vont assister à *Folk on the Rocks*. C'est actuellement un sujet sensible car le festival de musique commence juste à s'organiser pour le mois de juillet, mais je pense que d'ici quelques années, nous travaillerons en équipe avec *Folk on the Rocks*. Nous pourrons faire venir ensemble les artistes et partager les frais».

Dans un petit bureau en haut d'un ancien magasin au centre-ville, Mme Tompkins travaille depuis janvier sur la réalisation de l'édition 1993 du festival. Mme Minke l'a rejointe en mai, après la fin de l'année universitaire, pour le gros du travail.

Festival
Suite en page 3



Un étrange touriste dans les rues de Yellowknife, visiteur-prêcheur de quelques jours en provenance de l'Alberta. Il a remonté l'avenue Franklin en portant sa croix. À la question «Où allez-vous?», il a eu cette réponse spirituelle : «Je vais là où se trouve Dieu». Forcément...

Pour la première fois à Yellowknife, des homosexuels organisent une réunion publique. Voir en page 3. Lire également l'entrevue avec une lesbienne qui craint encore la discrimination.



Sous la neige et la glace, les déchets de l'hiver. Grand nettoyage du printemps à Iqaluit. Reportage en page 5



La pauvreté, version conservatrice. Des parlementaires conservateurs souhaitent revoir à la baisse le «recensement des pauvres». Lire l'éditorial en page 4 et le compte-rendu de l'APF en page 5.

Deux enseignants «remerciés»

Suite de la page 1

aussi incompatibilité d'humeur, voilà qui n'a pas arrangé les choses.

Les rapports entre la directrice, Faith Cronk et les deux enseignants ont commencé à se détériorer en octobre 1992. «Ce qui l'a vexée, c'est de tomber sur quelqu'un qui lui fasse front. On nous a considérés comme des fauteurs de troubles. Si tu veux rester dans le système, il faut te plier, dit André Siriex. On m'a demandé deux fois de démissionner. «Si vous ne changez pas, on vous vire», m'a-t-on dit».

Les méthodes des Siriex étaient-elles si peu compatibles avec le système ? Ils ont exigé des copies rendues par les élèves qu'elles soient propres et qu'ils ne mettent plus les pieds sur les tables. «Est-ce-que ton père va chercher un prêt chez le banquier en mettant les pieds sur le bureau ?», interroge André Siriex.

Il met aussi en cause la philosophie du respect de l'élève (*self esteem*), qui, dit-il, est en vogue dans les établissements. Il s'agit, en théorie, de relever l'amour-propre des élèves. «Une fois, raconte André Siriex, je corrigeais une élève à la suite d'un exercice. Je lui ai dit : «Tu dois te tromper quelque part». Un évaluateur se trouvait dans la salle, il m'a conseillé de trouver autre chose, de ne pas employer ces mots».

Décalage culturel

De fil en aiguille, la situation s'est détériorée, les Siriex ont ressenti un profond décalage par rapport au système dans lequel ils travaillaient. Différence culturelle aussi pour ces «Français de France», bien qu'ils soient au Canada depuis 16 ans, qu'ils aient été agriculteurs au Québec pendant dix ans ou étudiants à Winnipeg durant deux ans, pour devenir enseignants.

Les Siriex ont peut-être eu le tort de parler un peu trop haut et fort. «Certains professeurs ne nous ont plus dit bonjour. Les jeunes ont peur de perdre leur place», explique André. «Certains parents nous ont soutenus, en fait peu étaient mécontents au début. Ils voyaient qu'on avait des résultats», ajoute Maguy.

Du côté de la commission scolaire n°1, on se refuse à tout commentaire. «Il s'agit de cas individuels et ce n'est pas quelque chose que je veux discuter publiquement. C'est une affaire privée entre un employeur et ses employés», déclare Roland Ledoux, assistant du superintendant.

Mais ce n'est pas seulement une affaire privée puisqu'elle concerne l'éducation, un domaine pour le moins public, et que ce ne sont pas seulement des individus qui sont mis en cause, mais plus largement une philosophie de l'éducation, notamment de l'immersion. «Avec la nouvelle politique de «pas d'abandon», les directeurs ou directrices mettent le paquet, poursuit André Siriex. Ce sont la politique et l'argent qui mènent et les jeunes qui paient les pots cassés. On a trois enfants dans le système scolaire, c'est ce qui nous a poussés à nous battre».

Aujourd'hui, les Siriex vendent leur maison et quittent Yellowknife. Pour quelle destination, ils ne le savent pas encore.

Emmanuel Carcano

L'office du tourisme de Yellowknife innove

Un guide audio en français

L'office de tourisme de Yellowknife dispose depuis deux semaines d'un guide audio en français. De quoi permettre aux touristes francophones de se familiariser avec la ville et ses environs.

En l'espace de 28 minutes, le touriste francophone fraîchement arrivé à Yellowknife peut, grâce à cette cassette, avoir un bon aperçu de la ville, de ce qu'on peut y faire l'été, voire l'hiver.

Les fonds pour la réalisation de ce programme ont été fournis par le Secrétariat d'État et le ministère du Développement économique et du Tourisme des T.N.-O. «Toutes nos brochures sont en anglais et comme les touristes francophones représentent entre 2 et 5% de l'ensemble des touristes que nous accueillons ici, nous avons pensé qu'un guide audio était nécessaire», explique Jamie Smyth, de l'office du tourisme. On trouve dans ce guide des informations concernant les événements annuels (Carnaval du caribou, festival Folk on the Rocks), les différents aspects de Yellowknife (la vieille ville) et son histoire (l'or), le climat, la culture déné, l'aviation, les institutions politiques, etc. On peut écouter la cassette tout en visitant l'office du tourisme, des explications sont fournies sur les vitrines et les objets exposés. 20 cassettes sont disponibles à l'entrée, ce qui permet de faire face à un éventuel afflux de touristes.

Seules petites notes négatives : le ton de la voix, un peu trop monotone, et l'absence de la moindre information sur les franco-ténois(es).

E.C.

Les francophones des T.N.-O.

Des villes aux petites communautés

Lorsqu'on parle des lieux où vivent les francophones des T.N.-O., on évoque couramment quatre villes : Yellowknife (560 personnes), Iqaluit (300), Fort Smith (95) et Hay River (90). Le recensement 1991 de Statistique Canada donne d'autres chiffres intéressants : il y aurait environ 50 francophones à Inuvik, 40 dispersés dans les camps et les bases militaires du Nord, 35 à Nanisivik, chiffre qui s'explique par la présence de la mine de plomb et de zinc, 25 à Norman Wells, 25 à Rankin Inlet, 20 à Fort Simpson, dix et plus à Cambridge Bay et Rae Edzo. Le recensement de 1991 fournit aussi des indications sur les francophones immigrants et émigrants des T.N.-O. entre 1986 et 1991. Les francophones qui sont arrivés dans les T.N.-O. durant ces cinq années viennent principalement du Québec (49,1%). Mais seulement 28,2% de ceux qui ont quitté les Territoires durant cette même période sont retournés au Québec.

Le Québec perd des francophones. Beaucoup sont allés en Ontario (20,4%) et en Alberta (19,4%).

Il faut dire que parmi les francophones qui ont immigré aux T.N.-O. de 1986 à 1991, 13,9% venaient de l'Alberta et autant de l'Ontario. D'autres sont allés au Yukon (1,9%) alors qu'aucun francophone n'a immigré de ce Territoire vers les T.N.-O. de 1986 à 1991.

Enfin la Colombie-Britannique sort aussi «gagnante» puisque les francophones venant de cette province représentaient 3,7% du total des immigrés francophones mais 8,7% des émigrés durant la même période. De même que la Saskatchewan, qui a fourni seulement 4,6% des immigrés de 1986 à 1991. Mais cette province a accueilli 11,7% des francophones qui ont quitté les T.N.-O. pendant ces cinq années.



Emmanuel Carrano / L'Aquilon

«Le système solaire», une comédie musicale mise en scène par des élèves des écoles J.H.Sissons, Allain Saint-Cyr et William Mc Donald, avec l'aide d'un enseignant en immersion, Robert Goulet. Une histoire futuriste où les acteurs sont des planètes dont les idées et la nature divergent. Le tout sur fond de message pacifique et en musique.

Échos des T.N.-O.

La Commission royale examine à nouveau la situation inuit

La Commission royale sur les peuples autochtones se réunira à nouveau la semaine prochaine pour trois jours d'audience sur la réinstallation, au cours des années 50, de familles inuits du nord Québec à Grise Fiord et à Resolute Bay.

De 1953 à 1959, 17 familles d'Inukjuak et de Pond Inlet ont été déménagées par le gouvernement fédéral. Ce dernier soutenait à l'époque qu'il les réinstallait sur un territoire où le gibier était plus abondant. Or, les Inuit qui ont témoigné en avril devant la Commission ont affirmé que leur déménagement leur avait rendu la vie très difficile et que le traitement qu'ils avaient subi était contraire à la responsabilité du gouvernement envers les autochtones.

Le commissaire Georges Erasmus a déclaré que cette audience était pour les Inuit la première occasion de raconter leur histoire. Les sessions de juin permettront d'entendre d'autres témoins et d'examiner la façon dont les décisions ont été prises par le gouvernement.

De nouvelles lois sur les eaux territoriales

Les nouvelles lois sur les eaux territoriales, ainsi que de nouveaux règlements, sont entrés en vigueur le 15 juin.

Deux lois, l'une concernant les eaux des T.N.-O., l'autre les eaux du Yukon, remplacent désormais les anciennes lois mises en place il y a 20 ans. Le Yukon et les T.N.-O. ont maintenant des lois distinctes, alors que leur situation était auparavant confondue. Le processus de délivrance des permis pour l'utilisation des eaux a également été transformé. Il est désormais possible d'obtenir un permis spécifique, pour un usage précis, sans avoir recours à une audience publique. Le montant des amendes a par ailleurs été considérablement augmenté, puisqu'elles pourront atteindre les 100 000 dollars.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Tom Siddon, a déclaré que ces lois et règlements «ont été conçus en vue d'établir un équilibre entre les besoins de développement économique et les préoccupations de nature environnementale».

Selon lui, cet équilibre a été obtenu après plusieurs consultations. Les nouvelles lois viennent s'ajouter à d'autres règlements déjà en place, comme la stratégie pour l'environnement arctique.

Déjà 127 feux de forêt cette année

Après une semaine pendant laquelle le risque d'incendie était très important dans l'ouest des T.N.-O., le nombre total des feux de forêt s'élève déjà à 127.

Seize feux, tous provoqués par la foudre, ont été repérés le 18 juin dans la région de Fort Simpson. La plupart ont été maîtrisés le jour-même par les avions-citernes. Deux autres feux dans la région de Fort Smith ont été attribués à la négligence humaine.

Après la pluie tombée en fin de semaine dans presque toutes les régions, le risque d'incendie est maintenant modéré.

Un accident provoqué par le mauvais état de la route

Un accident, causé par le mauvais état de la route, a eu lieu le 17 juin à 40 kilomètres de Yellowknife, a déclaré le sergent Wiley Grimm de la GRC.

Une camionnette roulait sur le chemin n°3 près de Hidden Lake lorsqu'elle a pris plusieurs ornières et s'est renversée dans le fossé. Le conducteur et son passager ont été légèrement blessés. L'un des deux hommes, âgé de 29 ans, a été transporté en hélicoptère à l'hôpital Stanton pour être examiné.

Le chemin n°3 est en très mauvais état cette année et présente plusieurs ornières énormes sur toute sa largeur.

De faux concours, de vraies escroqueries

La GRC a mis en garde les habitants de Yellowknife et de l'Arctique de l'ouest contre certaines compagnies qui font du démarchage téléphonique.

Ces entreprises appellent les gens à leur domicile et leur demandent le numéro de leur carte de crédit, en leur faisant croire qu'ils pourront gagner des prix d'une grande valeur, comme des voitures ou des diamants. Un habitant de Yellowknife a ainsi déclaré à la GRC qu'on avait voulu lui faire acheter pour 700$ de marchandises afin de pouvoir participer à un concours.

La GRC souhaite aujourd'hui rencontrer toute personne ayant reçu un appel comme celui-ci et conseille fortement de ne pas donner de numéro de carte de crédit par téléphone.

Karen Lajoie

Événement à Yellowknife

Des homosexuels se réunissent en public

Un rassemblement public organisé par des homosexuels va avoir lieu à Yellowknife pour la première fois le 26 juin à 14h au centre de danse du *YWCA*.

«Nous voulons laisser parler les gens, explique Zoe Raemer, l'une des organisatrices. Peut-être ont-ils des questions, peut-être se sentent-ils isolés ici du fait de leur homosexualité. Nous offrons à tous un endroit pour en parler». Mais selon Zoe Raemer, beaucoup d'homosexuels de Yellowknife n'oseront pas venir à un rassemblement public.

«Nous savons bien que certaines personnes ne veulent pas être cataloguées. Mais c'est une façon de tendre la main à la communauté et de dire que nous sommes là. Il y a peut-être des gens qui ont des homosexuels parmi leurs amis ou dans leur famille et qui souhaitent en discuter».

Pour Zoe, qui s'est toujours sentie soutenue par la communauté, cet événement est l'occasion de payer sa dette, en tendant la main aux autres. Elle regrette cependant qu'aucun homme homosexuel n'ait voulu s'impliquer dans l'organisation du rassemblement. Elle comme les autres organisatrices souhaitent voir des hommes devenir membres du comité d'organisation le plus tôt possible.

Selon Zoe, le but de cet événement est simple. «J'espère que les gens viendront avec l'envie d'apprendre quelque chose. Et si nous parvenons à toucher une seule personne, cela aura valu le coup d'organiser ce rassemblement».

Karen Lajoie

La vie des homosexuels à Yellowknife

Entre discrimination et fierté

Partagée entre son envie de faire part de ses sentiments et sa peur d'être rejetée dans une ville où elle est arrivée depuis peu, l'une des organisatrices du rassemblement public prévu à Yellowknife le 26 juin a accepté de me parler de sa vie d'homosexuelle, à condition que je ne dévoile pas son identité. Je l'appellerai Marie-Claire pour les besoins de l'article. Pour elle, la discrimination, c'est plus qu'une crainte, c'est une réalité dans le monde du travail et, elle qui est nouvelle ici et à la recherche d'un emploi, elle n'est pas prête d'afficher son homosexualité.

«Même si nous côtoyons quotidiennement des homosexuels, la société n'accepte toujours pas cette réalité. Ce n'est pas parce que tu organises un événement que tu veux être ~~une~~ cible. Je dois m'habituer à vivre avec l'homophobie car elle existe réellement».

Pas de droits spécifiques

Une autre organisatrice du rassemblement est connue à Yellowknife : autrefois journaliste de radio, elle est maintenant fonctionnaire et vice-présidente du *YWCA*. «Aujourd'hui, je suis dans une période de ma vie où je suis confortable et où j'ai la possibilité de me déclarer homosexuelle. Cela n'a pas de conséquences pour moi, mais je ne prendrai jamais de décision à ce sujet pour d'autres personnes», explique Zoe Raemer. Il faut dire qu'elle vit à Yellowknife depuis cinq ans et non pas depuis quelques mois comme Marie-Claire. L'une et l'autre sont fières de l'orientation de leur vie affective, mais aucune des deux ne pense avoir l'approbation générale de la population de Yellowknife. Elles se trouvent toutes les deux dans la même situation, être lesbienne dans les années 90, mais elles la vivent différemment.

«Je ne vois aucune différence entre Yellowknife et n'importe quelle autre ville ou j'ai déjà vécu, affirme Marie-Claire. L'homophobie est une réalité en Amérique du nord et afficher son homosexualité n'est pas sans conséquences».

«Etre lesbienne à Yellowknife, c'est pour moi une expérience positive, déclare de son côté Zoe. Je n'ai jamais été victime de discrimination ni de harcèlement. Je vis ouvertement mon homosexualité, mais, comme le dit Marie-Claire, l'acceptation et la tolérance sont deux choses très différentes».

Dans les T.N.-O., il n'y a aucune législation pour protéger les droits de la personne, les homosexuels n'ont donc pas non plus de droits spécifiques ici. Comme Zoe l'explique, les homosexuels dans le Nord n'ont que la Chartre des droits de la personne pour se protéger et dans de nombreux procès fédéraux, on s'est aperçu qu'elle ne servait pas à grand-chose.

«J'espère que ce rassemblement public sera une première étape vers la création d'une chartre qui protègerait nos droits, déclare Zoe. Le Yukon et le Québec ont déjà une législation en place, c'est maintenant notre tour».

Karen Lajoie

L'art au zénith de minuit

Suite de la page 1

Les deux femmes, même si elles sont jeunes, ont de l'expérience. Mme Tompkins, née à Fort Smith, a étudié l'art à Vancouver et à Montréal avant de retourner dans le Nord. Mme Minke est membre de la coopérative des artistes à Yellowknife et elle était membre du conseil de société du festival avant d'en devenir directrice. Le conseil compte treize membres, représentant les galeries d'art de Yellowknife et les artistes eux-mêmes. «Les galeries ne souhaitaient pas occuper une place trop importante dans le festival. Elles voulaient que les artistes soient impliqués dans les décisions et que nous fassions de notre mieux pour eux, explique Mme Tompkins. J'assistais moi-même à toutes les rencontres, j'ai donc été élue présidente du conseil. Michelle s'est beaucoup impliquée dans le projet alors que je m'étais absentée pour trois mois d'études. Nous travaillons maintenant ensemble».



Deux têtes valent mieux qu'une : Vicki Tompkins (à gauche) et Michelle Minke sont les directrices du festival.

Karen Lajoie / L'Aquilon

Sept jours bien remplis

Les deux directrices prévoyaient-elles que leur festival prenne autant d'ampleur cette année?

«Non, nous ne nous y attendions pas, surtout que nous n'en sommes qu'à la deuxième édition! Le festival a doublé de taille depuis l'an passé et d'une certaine manière, cela me semble un peu trop rapide. Cela demande bien sûr une somme de travail beaucoup plus importante et le public attend beaucoup de cet événement. L'an dernier, personne ne savait à quoi s'attendre», explique Mme Tompkins.

Pour cette deuxième édition, des personnalités du monde artistique, comme la danseuse autochtone Margo Kane, la parolière Erica Ehm et le président de la compagnie de disques Stoney Plain, Holger Peterson, seront présents.

Une centaine d'artistes des communautés du Nord, comme le sculpteur Jim Shirley de Rankin Inlet, le poète Jim Greene de Hay River et le peintre Graeme Shaw, participeront également à l'événement.

Les sept jours du festival seront bien remplis puisque de multiples activités sont prévues entre 11h du matin et 11h du soir. Des artistes travailleront sous les yeux du public chaque jour de 11h à 18h, les musiciens joueront tous les midis au centre-ville et une journée des arts, regroupant les danseurs, les musiciens et les autres artistes, est prévue le 10 juillet dans le parc Pettitot.

En soirée, une danse avec le groupe de Tracy Riley sera proposée, des films et vidéos sur le Nord seront présentés au bar The Bush Pilot dans la vieille ville et une soirée des dessinateurs autochtones aura lieu à l'hôtel l'Explorer.

Un autre événement qui a suscité beaucoup d'intérêt l'an passé, c'est le *poetry sweatshop*, une soirée d'écriture qui sera organisée au Wildcat Café.

L'an dernier, les écrivains étaient partis d'une page blanche et d'une page de dictionnaire des synonymes. A partir de ces deux éléments, ils devaient écrire une série de poèmes, explique Mme Minke.

Le public a demandé que cette manifestation ait à nouveau lieu cette année. Le spectacle de fermeture est prévu le vendredi soir dans le centre sportif et un grand party sera organisé avec plusieurs groupes. Plusieurs architectes exposeront leurs dessins à cette occasion et on pendra la crémaillère d'une maison entièrement aménagée pour les handicapés. Elle avait été construite il y a quelque temps à l'intérieur du centre pour une exposition.

Au bout de plusieurs mois de préparation, les deux directrices du festival sont un peu anxieuses quant au déroulement de la semaine.

«Il faut que le festival se passe bien, affirme Mme Tompkins, car si ça ne marche pas, tout notre travail n'aura servi à rien».

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

La pauvreté, version conservatrice

Contrairement à la malnutrition, le ridicule ne tue pas

Statistique Canada présente depuis des années certains chiffres troublants sur le taux de pauvreté au Canada. Ces chiffres avaient récemment été repris par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour critiquer le Canada sur sa faible performance dans ce domaine. Cela a déplu à nos députés au pouvoir. Ils ont alors créé un comité parlementaire pour redresser la situation et refaire l'image du Canada.

Le résultat des travaux du comité, présidé par Mme Barbara Greene, n'a rien d'encourageant. Le comité suggérait simplement de recalculer le taux de pauvreté en fonction de l'accès à des biens et services de base. Et voilà le travail ! Il y aura rapidement moins de pauvres au Canada.

Cette façon d'aborder le problème de la pauvreté est farfelue. Si le gouvernement tient tant à avoir des statistiques exactes sur la situation réelle du Canada, on l'encourage donc à ne pas calculer le taux de chômage uniquement en fonction de la population active mais aussi en englobant tous ceux et celles qui ont renoncé à rechercher un emploi après plusieurs mois de recherches infructueuses : ces femmes encore au foyer par manque d'ouvrage, ces assistés sociaux qui ne recherchent plus activement un emploi, ces milliers d'étudiants qui se tapent quelques années d'études supplémentaires pour retarder leur arrivée sur le marché du travail...

Pour avoir travaillé dans un organisme communautaire de l'est de Montréal qui venait en aide aux personnes à faible revenu, une chose est certaine : il y a beaucoup de personnes pauvres et leur situation est extrêmement précaire. Des centaines de milliers de Canadiens vivotent de semaine en semaine, parfois de jour en jour. Ils se comptent par milliers ceux qui ne mangent pas durant toute la dernière semaine du mois (avant que n'arrive le chèque suivant). La pauvreté est là, dure et cruelle. Elle n'est pas un simple reflet de statistiques douteuses.

Les travaux de ce comité parlementaire n'apportent aucune solution à la situation actuelle. Ils ne servent qu'à élever notre seuil de tolérance face à ces plaies que sont la pauvreté et le chômage. En révisant quelques statistiques à la baisse, ce comité prépare un avenir bien sombre pour tous les Canadiens car les effets de la pauvreté se répercutent sur tout le monde. Nous nous engageons sur une pente glissante car chacun sait que la pauvreté est à l'origine de plusieurs problèmes sociaux dont le plus désolant est la criminalité. La réponse du gouvernement conservateur sera certainement d'accroître le nombre de policiers!!!

Seulement douze témoins ont été entendus par ce comité en trois mois de travaux. C'est risible mais ce n'est pas la faute des députés conservateurs. Je trouve regrettable et malsain le boycott des travaux de ce comité tant par les partis d'opposition que par les organisations nationales de défense des personnes pauvres.

Il y a une chose qu'il ne faut pas perdre de vue dans ce débat (deux si l'on tient compte des pauvres) : les remarques du comité sur les biens et services accessibles aux pauvres ne sont pas dénuées d'intérêt ou de pertinence. Toute démarche qui vise à cerner avec plus d'exactitude le phénomène de la pauvreté est pertinente en autant, cependant, que cela débouche sur une campagne nationale de lutte à la pauvreté. Cette campagne s'attaquerait alors aux vrais problèmes. Ce n'est malheureusement pas le cas. Il s'agissait simplement d'une réponse hâtive du gouvernement conservateur aux critiques de l'ONU sans qu'un plan d'action soit proposé.

Il ne faut pas oublier que la campagne électorale débutera dans quelques mois. «On a beaucoup moins de pauvres» sera probablement la remarque des conservateurs lorsque les chiffres modifiés seront rendus publics. Pour l'instant, le phénomène de la pauvreté au Canada, ce n'est que «de la propagande distribuée par l'opposition», selon les membres du comité parlementaire. Lors de la prochaine élection, le gouvernement niera la réalité et refusera de l'affronter. C'est ça le drame!

Alain Bessette

La politique fédérale

La chance et l'urgence d'un réalignement

La victoire de Kim Campbell, ainsi que maints observateurs l'ont noté, tient de [redacted] désignation par en haut plus que de l'endossement populaire. Cela sous-entend que madame Campbell, puisqu'elle doit son poste à la volonté de la bureaucratie conservatrice, n'aura peut-être pas une grande marge de manoeuvre. Tirer dès maintenant une telle conclusion me semble cependant prématuré et peut-être injuste. Kim Campbell, toutefois, n'a que peu de jours pour établir à la fois sa crédibilité devant l'opinion publique et son leadership à l'égard du parti conservateur. Selon ce que seront ces prochains jours, Kim Campbell se donnera une base solide pour la prochaine élection fédérale ou bien elle offrira le pouvoir sur un plateau d'argent à M. Jean Chrétien et à ses libéraux.

En tout premier lieu, madame Campbell doit obtenir de l'actuel premier ministre qu'il mette un terme à sa frénésie de nominations partisanes de dernière minute. Qu'on se souvienne, en effet, de l'histoire récente: quand M. Trudeau a remis le pouvoir à John Turner, il en a profité pour annoncer une dernière fournée de nominations strictement inadmissibles et il a, du même coup, hypothéqué l'avenir de son successeur. Si M. Mulroney veut que madame Campbell maintienne l'emprise conservatrice sur le pouvoir canadien, qu'il renonce à imiter le dernier geste de M. Trudeau. A madame Campbell de le persuader.

Kim Campbell doit aussi, de toute urgence, obtenir de son rival, Jean Charest, qu'il retrouve la ferveur militante qui le motivait au cours de la course à la direction. Si elle y parvient, madame Campbell aura donné une première preuve de ses talents de «rassembleuse»; si elle échoue, le risque est grand que la désunion s'envenime à l'intérieur du parti et conduise à la défaite. Le «charisme Charest» doit revenir.

Une fois installée dans le fauteuil de premier ministre, Kim Campbell devra démontrer avec netteté qu'elle est fidèle à ses origines en même temps que fidèle à ses engagements. Mme Campbell, Dieu merci, ne vient pas du Québec, mais de la Colombie-Britannique. Elle n'entretient pas de lien particulier avec les provinces qu'on accuse constamment de déséquilibrer la confédération en faveur du Canada central, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario. Il lui est loisible de se doter d'un conseil des ministres plus représentatif de ce qu'est devenu ce pays: une mosaïque constituée de régions qui se comprennent mal et se parlent peu.

Mme Campbell doit cependant constituer ce conseil des ministres en se rappelant ses promesses. Il devra être moins nombreux, plus efficace, plus imaginatif et surtout moins coûteux. Du fait que plusieurs ministres quittent la vie politique en même temps que M. Mulroney, la nouvelle première ministre a la chance de ne pas reconstituer un conseil des ministres aussi lourd que celui de son prédécesseur. Des 40 ministres, une quinzaine doivent disparaître.

Cela, me dira-t-on, tient du symbole plus que de la réforme en profondeur. C'est vrai. Il n'en demeure pas moins qu'à notre époque d'images et de communications simplistes, la clarté des premiers messages est souvent la seule façon d'ouvrir la voie aux véritables transformations. Faire disparaître une quinzaine de postes de ministres n'élimine pas un déficit de 30 milliards de dollars, mais le public n'espérera la réduction de ce déficit que si des gestes limités, mais concrets et immédiats, viennent lui démontrer la ferme intention politique de s'attaquer au problème. De même, l'entrée en scène de figures nouvelles issues des diverses régions ferait comprendre au pays que le renforcement du pouvoir central peut s'accommoder d'un renforcement parallèle des représentations régionales.

La jeune carrière politique de Kim Campbell nous l'a montrée tour à tour capable d'audace et prête à des concessions, apte à une certaine «délinquance», mais consciente de la nécessité de rassurer son parti et l'opinion publique. A ce stade, il n'est pas facile de savoir laquelle de ces deux facettes ressemble le plus à «la vraie Kim Campbell». Mon sentiment est que la conjoncture politique et économique exige plus de créativité que de conformisme, plus de clarté que de savantes nuances, plus de célérité que de minutieux calculs.

De toute manière, ou bien Kim Campbell se fait connaître rapidement comme une leader de premier ordre et elle remporte la prochaine élection, ou bien elle suit les ornières déjà tracées et elle se retrouve tantôt dans l'opposition.

Laurent Laplante

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Le ménage du printemps à Iqaluit

Iqaluit- Comme c'est plus froid dans l'Arctique de l'est, la semaine de l'environnement est à toute fin pratique peu soulignée au début de juin. Un peu plus tard que dans le sud ou chez nos voisins de Yellowknife, la plupart des communautés du Nunavut tiennent leur grand ménage du printemps du 24 juin au 8 juillet. La date se justifie par le fait qu'au début de juin, nos déchets sont encore ensevelis sous la neige et la glace que notre printemps peu chaud a oublié de faire fondre. Ajoutons qu'à la fin des classes, cela devient une activité collective, ce qui permet aux francophones de ramasser des débris pour les feux de la St-Jean.

Voici en quelques lignes comment se déroulera notre activité débutant vers la fin de juin.

Cette année, le tout débutera le 24 juin vers 13h par le nettoyage des secteurs longeant la plage d'Iqaluit. L'invitation est lancée à toute la population. Les employés du gouvernement des Territoires bénéficieront alors d'une demi-journée de congé s'ils participent au nettoyage collectif de la plage. Dans les jours suivants, chaque subdivision de la ville sera l'objet d'une séance de nettoyage. Les gens sont invités à refaire une beauté à leur ville en ramassant les rebuts jonchant leur terrain et en les disposant devant leur résidence. Les employés municipaux en feront ensuite la collecte. Il y aura des journées où le nettoyage concernera des endroits publics : les écoles, les parcs et les édifices gouvernementaux.

Il y aura le «*Kiddie Can Project*» le 26 juin de 9h à 16h. Ce projet est financé par la ville d'Iqaluit. Il s'agit de remettre cinq sous par canette de boisson gazeuse que les jeunes iront apporter au dépôt de recyclage. Le projet en 1991 avait permis la récupération dans les rues de la ville de plus de 35 000 canettes. Ce nombre est impressionnant. Par contre, il est moins impressionnant de savoir que le reste de l'année, ces canettes tapissent les rues de gauche à droite. Voyons cette année de combien de canettes nos rues seront débarrassées... pour un jour!

Il est intéressant de voir que ces corvées de nettoyage ne se perdent pas année après année mais il est triste de constater qu'elles sont nécessaires annuellement et que la quantité de rebuts ramassés ne diminue pas vraiment. Il serait temps que nous pensions à nous «ramasser» tout au cours de l'année. Ce n'est pas vraiment raisonnable de recommencer toujours la même chose à tous les ans. Le vent est l'excuse que tout le monde utilise pour justifier l'accumulation de déchets autour de leur résidence. Est-ce le vent qui a laissé une carcasse de voiture ou une vieille laveuse dans ta cour ? Les blizzards d'Iqaluit sont réputés pour leur violence mais à ce point...

Daniel Coulombe


Daniel Coulombe / L'Aquilon

Le vent est l'excuse que tout le monde utilise pour justifier l'accumulation de déchets autour de leur résidence.

Triple noyade dans la rivière Sylvia Grinnel

La Gendarmerie Royale du Canada a confirmé la noyade de trois hommes à Iqaluit le 20 juin dernier. L'enquête a révélé que M. Malektoo Alainga, 34 ans, faisait du kayak à l'embouchure de la rivière lorsque son embarcation a chaviré. M. Salomon Peter, 24 ans, a tenté de porter secours à M. Alainga mais son embarcation a également chaviré. Une troisième personne, M. Jopee Nauyuk, 25 ans, qui se tenait sur la rive, s'est alors jeté à l'eau pour porter secours aux deux kayakistes en détresse. Les flots de la rivière Sylvia Grinnel ont alors fait une troisième victime. L'accident aurait débuté vers 4h dimanche matin et selon le communiqué de la GRC, l'alcool serait l'un des facteurs responsable de l'accident. La rivière était dégelée depuis moins d'un mois mais il y avait cependant encore de la glace sur les rives. M. Malektoo Alainga était un animateur de Radio-Canada de l'Arctique de l'est.

Daniel Coulombe

Région d'Inuvik

Un jour de prison et six mois de liberté conditionnelle pour attouchements sexuels sur une enfant

La Couronne fait appel

La Couronne souhaite convaincre la cour d'appel des T.N.-O. d'alourdir la peine de trois hommes reconnus coupables d'attouchements sexuels sur une enfant et condamnés en novembre dernier à un jour de prison et six mois de liberté conditionnelle.

La Cour suprême a refusé le 9 juin de prononcer une condamnation plus sévère. Le juge John Vertes a déclaré que cela lui semblait difficile d'envoyer à nouveau en prison les trois hommes qui ont fini de purger leur peine. Le président du nouveau comité de justice de Paulatuk, M. James Ruben, a indiqué au juge ce mois-ci que les trois hommes avaient honte de ce qu'ils avaient fait et que leur conduite était maintenant irréprochable.

Nelson Ruben, Charles Thrasher et Nelson Allen Green, avaient plaidé coupable le 27 novembre 1992 durant leur procès à Paulatuk. Deux autres hommes, accusés au même moment d'attouchements sexuels sur une adolescente de treize ans, ont vu leur peine considérablement alourdie au mois d'avril en cour d'appel. Sam Green, 75 ans, a été renvoyé en prison pour sept mois, et son fils James, 31 ans, pour un mois. Les deux hommes ont reçu l'interdiction absolue de toucher à l'alcool et devront également suivre une cure de désintoxication. La juge en chef de la cour d'appel, Mme Catherine Fraser, avait déclaré que le juge à l'origine de la première condamnation avait accordé trop d'importance à l'avis du nouveau comité de justice de Paulatuk. La prochaine session de la cour d'appel aura lieu seulement en octobre.

Karen Lajoie

Un sous-comité de députés conservateurs veut redéfinir la pauvreté

La pauvreté, version conservatrice

Les statistiques donnant une mauvaise réputation au Canada, un comité parlementaire composé de conservateurs propose de calculer autrement la pauvreté.

La pauvreté ne doit pas être calculée selon le revenu, mais plutôt selon l'accès à des biens et services essentiels.

C'est en tout cas ce que croient les membres d'un sous-comité parlementaire sur la pauvreté composé uniquement de députés conservateurs qui s'est penché sur les mesures de la pauvreté utilisées au Canada. Les libéraux et les néodémocrates ont refusé d'y participer.

Le rapport du comité est extrêmement critique à l'endroit de Statistique Canada, une institution presque sacrée au pays, qu'il accuse de tromper les Canadiens en utilisant des «mesures inappropriées» pour calculer l'état de la pauvreté au pays.

Le comité propose de remplacer les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada qui sont «mal compris et mal utilisés»par les clients de l'organisme fédéral, et d'évaluer la vraie pauvreté en estimant «le budget de subsistance»dans chaque région du pays. Cette nouvelle mesure, d'inspiration américaine, permettrait d'établir «une mesure absolue de la pauvreté», selon le comité.

Il y a quelques semaines, un rapport des Nations Unies critiquait justement le Canada pour son niveau élevé de chômage et de pauvreté.

«Le Comité estime que certains groupes considérés aujourd'hui comme pauvres ne le sont pas...», lit-on dans le rapport, qui a fait bondir les partis d'opposition et les porte-parole de l'Organisation nationale anti-pauvreté. L'ONAP avait d'ailleurs boycotté les travaux du comité, accusé de vouloir redéfinir la pauvreté plutôt que de trouver des façons de lutter contre. Le comité n'a d'ailleurs entendu que douze témoins en trois mois. Le raisonnement des membres du comité est le suivant : n'est pas nécessairement pauvre celui qui gagne un faible revenu.

Il existe par exemple «une surévaluation énorme de la pauvreté»chez les personnes âgées selon le comité, tout simplement parce qu'on ne tient jamais compte de «la générosité relativement plus grande»du fisc à l'égard des citoyens âgés.

Autre exemple : les assistés sociaux ont accès à des logements subventionnés et, dans beaucoup de provinces, les soins dentaires, les lunettes et les médicaments sont gratuits pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Selon le comité, ces «avantages»ne sont pas calculés dans le revenu.

Autre fait : 7 % des familles et 29% des célibataires qui avaient des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté étaient pourtant propriétaires d'une maison non hypothéquée. Or, rappelle le comité, la possession d'une propriété «est habituellement considérée comme le symbole de la réussite financière».

Conclusion sans appel du comité: «Il est clair que les mesures de Statistique Canada donnent lieu à une certaine exagération du nombre de pauvres». Car pour les membres du comité, «une personne est pauvre lorsqu'elle ne peut atteindre un niveau de vie convenable compara-tivement à d'autres dans la société, ce niveau de vie devant se traduire par l'accès à des biens et services essentiels».



Le «budget de subsistance» préparé par le comité comprend treize articles de base : le logement, l'alimentation, les vêtements, les soins personnels, les articles ménagers, le mobilier, le téléphone, le transport, les loisirs, la lecture, les activités religieuses et de charité, les fournitures scolaires et les soins de santé.

L'estimation des coûts annuels d'un budget de subsistance varie grandement selon qu'on s'inspire des données de Statistique Canada ou de la méthode d'un certain professeur Sarlo, qui a manifestement la cote chez les membres du comité. Car pour la présidente du comité, la députée Barbara Greene, toutes ces histoires sur la pauvreté au Canada ne sont que «de la propagande distribuée par l'opposition». Le mot de la fin revient à un autre membre du comité, le député Jean-Luc Joncas : «J'ai été élevé sur une ferme dans une famille de 14 enfants et je ne me rappelle pas avoir été pauvre».

APF

Assemblée générale de la FCFA

L'association albertaine rentre au bercail

Après un an d'absence, l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a choisi de redevenir membre actif de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

«On avait conclu que la FCFA n'offrait pas une représentation qui répondait aux aspirations de notre communauté, explique le président de l'ACFA, Denis Tardif. Surtout suite au débat constitutionnel, il y avait des différends de stratégie et de contenu».

L'ACFA de même que d'autres délégués de la Fédération, avaient suggéré que la FCFA réexamine son rôle. Le Conseil national des présidents de la FCFA a répondu, il y a quelques mois, par la formation d'un comité spécial présidé par M. Edgar Gallant et chargé de clarifier la mission de la FCFA en y incluant les missions des associations membres.

Trois délégués de l'Alberta étaient présents à l'assemblée annuelle pour s'informer «sur l'orientation et sur le contenu de ce processus d'évaluation que la FCFA mettait en place, continue Marc Tardif. Nous avons l'impression qu'il y aura des changements importants d'ici un an et que nous serons mieux écoutés, mieux compris, et donc mieux représentés».

L'Albertain insiste sur le fait que le retrait de l'ACFA n'était pas relié à un conflit de personnalités: «On a beaucoup parlé de différences de personnalités entre le président sortant, Raymond Bisson et moi, mais il n'y a pas de substance là-dedans. Nous recherchons une représentation complète et adéquate de notre communauté au sein de la Fédération. C'était plutôt la mise en place du processus de réflexion et les changements qui vont en découler qui nous intéressent».

La nouvelle présidente de la FCFA, Claire Lanteigne, admet que le geste des francophones de l'Alberta a déclenché une remise en question de l'organisme national, qui était imminente de toute façon. «L'ACFA nous a forcés à revoir notre raison d'être. Mais on continue de grandir et ce n'est pas anormal qu'on ait une crise de croissance à ce moment-ci».

Claire Lanteigne, deuxième femme à occuper le poste de présidente, attribue un rôle important à chaque membre: «Je veux que chaque association soit partie prenante. J'ai besoin de leur contribution et qu'elles assument un leadership».

Sa priorité pour ce mandat de deux ans ? «Il faut commencer par nous connaître».

L'Acadienne résume la fin de semaine: «L'union fait la force. On est arrivés à créer un sentiment de confiance entre les groupes».

Karine Beaudette, APF

appels d'offres avis publics et appel de propositions

CRTC **Avis public** Canada

CRTC - Avis public 1993-78. POLITIQUE SUR LA RADIODIFFUSION À CARACTÈRE RELIGIEUX. Le CRTC a ouvert la porte pour que les Canadiens aient accès à un plus vaste éventail d'émissions religieuses. Les modifications apportées à la politique du CRTC sur la radiodiffusion à caractère religieux, qui est en vigueur depuis 10 ans, sont l'aboutissement d'audiences publiques tenues en octobre dernier à Hull et à Winnipeg. Voici les points saillants de la nouvelle politique du CRTC sur la radiodiffusion à caractère religieux : • L'obligation d'assurer l'équilibre dans la présentation au public d'opinions divergentes sur des sujets qui l'intéressent restera une pierre angulaire de la politique du CRTC; • on s'attend à ce que les services de programmation à caractère religieux soient consacrés exclusivement à des émissions religieuses; • les stations radiophoniques pourraient, comme toujours, offrir davantage de musique religieuse pour satisfaire la demande exprimées au cours de l'audience publique; • il est fait état du rôle important que joue le service national spécialisé d'émissions religieuses multiconfessionnelles (Vision TV) pour ce qui est de promouvoir la tolérance et la collaboration entre les groupes de diverses confessions; • tout radiodiffuseur offrant des émissions religieuses doit respecter de nouvelles lignes directrices en matière d'éthique pour les émissions religieuses qui traitent de diverses questions, notamment la sollicitation de fonds et les pratiques de programmation. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen, CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1; et aux bureaux régionaux du CRTC à Montréal : Place Montréal Trust, 1800, av. McGill College, Bureau 1920, Montréal (Qc) H3A 3J6; Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7; Winnipeg : Édifice Kensington, 275, av. Portage, Suite 1810, Winnipeg (Man.) R3B 2B3; Halifax : Édifice Bank of Commerce, Pièce 1007, 1809, rue Barrington, Halifax (N.-É.) B3J 3K8; Toronto : Standard Life Centre, 121, rue King Ouest, Pièce 820, Toronto (Ont.) M5H 3T9. Pour de plus amples renseignements vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** Canada

CRTC - Avis public 1993-74, 1993-75, 1993-76, 1993-77. AUDIENCE PUBLIQUE PORTANT SUR LA STRUCTURE DE L'INDUSTRIE. Le CRTC a annoncé un bloc de réformes réglementaires visant à donner aux Canadiens un plus grand choix de services de télévision et un meilleur contrôle sur ces services; un plus grand contrôle sur les coûts de télédistribution et un service de base du cable plus abordable; davantage d'émissions canadiennes de qualité; ainsi qu'une infrastructure canadienne de distribution qui pourra satisfaire leurs besoins bien au-delà de la fin du siècle. Les changements apportés résultent d'une consultation publique importante qui a donné lieu à une audience qui a duré tout le mois de mars. Les réformes comprennent entre autres éléments clés : la création d'un fonds de production qui pourra générer jusqu'à 300 millions de dollars au cours des cinq premières années pour les nouvelles émissions canadiennes; l'adressabilité universelle comme principal objectif de politique publique; et d'importantes modifications à la réglementation des tarifs de télédistribution pour aider à garder le service de base du câble à un prix raisonnable. APPEL DE DEMANDES : Le Conseil a également lancé un appel de demandes d'exploitation de nouveaux services canadiens d'émissions spécialisées, payante et à la carte. Il s'agit d'une mesure importante visant à répondre à la demande des consommateurs et à garantir l'établissement le plus rapide possible de nouveaux services canadiens. Les demandes, qui doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 3 septembre 1993, devront proposer des concepts de programmation innovateurs, qui accroissent la diversité du système de radiodiffusion et ne nuisent pas indûment aux titulaires en place. Le CRTC examinera les demandes dans le cadre d'une audience publique et il s'attend à ce que les nouveaux services qu'il autorisera soient offerts au public d'ici la fin de 1994 ou le début de 1995. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen, CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et aux bureaux régionaux du CRTC à Montréal : Place Montréal Trust, 1800, av. McGill College, Bureau 1920, Montréal (Qc) H3A 3J6; Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7; Winnipeg : Édifice Kensington, 275, av. Portage, Suite 1810, Winnipeg (Man.) R3B 2B3; Halifax : Édifice Bank of Commerce, Pièce 1007, 1809, rue Barrington, Halifax (N.-É.) B3J 3K8; Toronto : Standard Life Centre, 121, rue King Ouest, Pièce 820, Toronto (Ont.) M5H 3T9. Pour de plus amples renseignements vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** Canada

CRTC - Avis public 1993-79. APPEL DE DEMANDES DE LICENCE DE TÉLÉVISION AFIN D'OFFRIR UN SERVICE DE TÉLÉVISION DE LANGUE ANGLAISE INDÉPENDANT À CALGARY, EDMONTON, RED DEER ET LETHBRIDGE (ALB.). Le CRTC annonce qu'il a reçu une demande de licence afin d'offrir le service ci-haut mentionné et invite par la présente toute autre personne désireuse d'obtenir une licence à lui soumettre une demande. Les requérantes devront a) faire la preuve démontrant clairement qu'il y a une demande et un marché pour le service de programmation proposé; et b) se pencher sur sept questions énoncés dans l'avis. Toute personne intéressée est tenue de déposer sa demande au : Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 au plus tard le 3 septembre 1993 et de soumettre la documentation technique nécessaire au ministère des Communications avant cette même date. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen, CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

L'honorable Elmer MacKay Ministre responsable de la SCHL

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

Canada

APPEL DE PROPOSITIONS

Directeur de Travaux

Pelly Bay (T.N.-O.)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest est à la recherche d'un directeur de travaux pour la construction, de juillet à octobre 1993, d'un logement sans obstacle d'une chambre et de deux logements de trois chambres, à Pelly Bay (T.N.-O.).

Le directeur de travaux sera responsable de la planification préliminaire et de la main-d'oeuvre professionnelle sur le terrain ainsi que de la formation d'ouvriers locaux non spécialisés et d'ouvriers spécialisés (contrat distinct). Le titulaire du poste devra également coordonner d'autres entrepreneurs sur les lieux et faire des rapports.

Compétences minimales requises :

- capacité de gérer toutes les phases des travaux de construction résidentielle;
- certificat de qualification en charpenterie préférable;
- capacité d'enseigner à d'autres et d'exécuter toutes les phases de la construction;
- capacité d'évaluer le travail des autres entrepreneurs et travailleurs;
- capacité technique de lire les bleus, les cahiers des charges et les calendriers des travaux;
- bonnes aptitudes interpersonnelles et interculturelles.

Les propositions seront acceptées jusqu'au vendredi 2 juillet 1993, 14 h, heure locale, aux bureaux de Yellowknife et de Cambridge Bay de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Les propositions seront acceptées jusqu'à l'heure précisée au 9e étage du Scotia Centre, Yellowknife (T.N.-O.) ■ au bureau de district de Cambridge Bay (T.N.-O.).

Des frais non remboursables de 50 $, plus TPS, seront exigés pour les documents relatifs à l'appel. On pourra se les procurer dans les bureaux de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest de Yellowknife et de Cambridge Bay.

Il sera possible de consulter l'aperçu de l'offre, les critères d'évaluation, les plans et le cahier des charges à l'association d'habitation d'Hamlet et à l'association d'habitation de la collectivité où la construction a lieu ainsi qu'au bureau de l'association de construction des T.N.-O. de Yellowknife.

Demandes de renseignements : Kris U. Schlaginweit, Directeur, Services de construction, B.P. 1925, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P5 Téléphone : (403) 920-6547, Télécopieur : (403) 920-8024.

On doit appliquer la ligne de conduite en matière d'encouragement aux entreprises du gouvernement des T.N.-O. au présent appel de propositions afin de promouvoir l'utilisation de la main-d'oeuvre, des matériaux et des services qu'offrent les entreprises locales et du Nord qualifiées du Nord en vertu de cette ligne de conduite.

Les coûts de ce projet sont partagés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest dans une proportion respective de 75 et de 25 p. 100.

Des dépôts de garantie ne sont pas requis pour ce projet.

Les responsables de l'appel de propositions ne sont tenus d'accepter ni l'offre la moins élevée, ni aucune de celles qui leur sont faites.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION

L'hon. Don Morin, ministre

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD



Avis d'audience publique

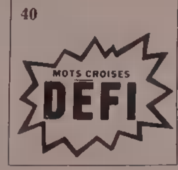
Conformément à la section 21(1) de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, une audience publique est prévue concernant la demande de renouvellement d'une licence pour l'utilisation des eaux et le traitement des déchets.

Détentrice:	Hamlet of Rae-Edzo
Type de permis:	Permis municipal "B"
Audience:	28 juillet 1993 à 19h Centre culturel Rae, Territoires du Nord-Ouest
Date limite d'intervention	16h, le 16 juillet 1993. Si aucune intervention n'est enregistrée, la Commission peut annuler l'audience.
Note:	Lors de l'audience, la Commission peut reviser toutes dispositions du présent permis.

Les informations relatives à cette demande sont disponibles aux bureau du hameau de Rae-Edzo ou en contactant la directrice adjointe aux bureaux de la Commission, 9e étage, Édifice Précambrien, C.P. 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : (403) 920-8191, Télécopieur : (403) 873-9572

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											■	
2												
3									■		■	
4			■		■							
5				■		■			■			■
6				■								
7						■						
8		■								■		■
9				■								
10							■	■				
11		■			■							
12						■			■			■

40



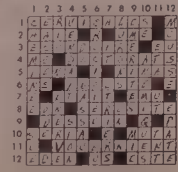
HORIZONTALEMENT

1- Qui sert à l'agrément (de...) (pl.)
2- Art de cultiver les jardins.
3- Dégagement d'un vêtement autour du cou.
4- Notre-Dame - Panthère tachetée d'Afrique.
5- Unité monétaire scandinave - Membre du Parlement - Équerre.
6- Les miens - Pénurie d'argent.
7- Progrès - Débit le plus faible d'un cours d'eau.
8- Entoura en serrant.
9- Rivière de France qui sort du Jura - Lésion inflammatoire provoquée par le froid.
10- Permis par la loi - Cavité.
11- Est/ouest - Commence un chant.
12- Crible - À quelle place - Conj.

VERTICALEMENT

1- Extraordinaires, prodigieuses
2- Une des grandes capitales du monde - Deux.
3- Construction courbe qui s'appuie par ses extrémités sur deux points solides - Espèces d'arbres.
4- Aussi - Pronom ind. Île grecque de l'Archipel.
5- Argile - À la messe, paroles tirées de l'Écriture et suivies presque toujours d'un répons.
6- Fond des parcs à huîtres - Prince troyen.
7- Ville où eut lieu le célèbre procès des criminels de guerre nazis - Lac du Soudan.
8- Reine d'Égypte dont la beauté captiva César, puis Antoine - Pron. pers.
9- Unit les parties du discours - Célèbre pont de Venise, sur le Grand Canal.
10- La plus grande des îles de la Sonde - Boîte de scrutin.
11- Opposeront une action contraire.
12- Fait subir la peine capitale - Pron. pers. - Acquise.

Solution du No. 39



Un expert a la parole

CôtéCour

Ministère de la Justice des T. N.-O.

R. v. Roy Lafferty
Cour Suprême, 2 mars 1993

Faits : Dans cette affaire, le défendeur fait face à deux accusations d'agression sexuelle sur deux personnes le même jour et à une accusation d'entrée par effraction avec intention de commettre une agression sexuelle. Lors du procès, la Couronne tente d'introduire une preuve de nature scientifique de la culpabilité de l'accusé, preuve connue sous le nom «d'identification de l'ADN» (preuve visant à établir la culpabilité de l'accusé en comparant certains échantillons organiques retrouvés sur la victime ou sur les lieux de l'infraction avec de semblables échantillons prélevés chez l'accusé).

L'ADN est une substance organique qui comprend les chromosomes que l'on retrouve à l'intérieur du noyau de chaque cellule vivante. Cette substance contient le code génétique qui détermine les caractéristiques individuelles de chaque individu. Chaque être humain, à l'exception de jumeaux identiques, est unique au niveau de son assemblage génétique et chaque cellule contient de l'ADN. Tout l'ADN que l'on retrouve à l'intérieur du corps humain, que ce soit dans le sang, les os, la peau ou autre, demeure le même pendant toute la vie de l'individu et ne change pas avec le temps.

Afin de déterminer l'admissibilité de ce type de preuve, le juge Vertes tient un voir-dire (une rencontre hors-cour où l'on décide, à l'exclusion du jury, de l'admissibilité de certaines preuves).

Lors du voir-dire, on eut recours à un témoin-expert, un technicien de laboratoire spécialisé en biologie qui a travaillé dans 50 affaires impliquant des tests d'ADN. Celui-ci a tout d'abord expliqué la méthodologie utilisée dans l'analyse de l'ADN : dans un premier temps, on prélève deux échantillons d'ADN (un de la victime ou du lieu du crime et un second provenant de l'accusé). Si l'échantillon de la victime et celui de l'accusé correspondent (cette correspondance est établie au moyen de sondes radioactives qui reconnaissent les combinaisons moléculaires propres à chaque individu), on ne peut pas encore parler d'identification positive et cela n'est pas suffisant pour qu'on puisse conclure à la culpabilité de l'accusé. Il y a toujours possibilité qu'il puisse s'agir d'une coïncidence et c'est pour cette raison que, dans un deuxième temps, on procède à une estimation mathématique fondée sur des théories statistiques de la probabilité de retrouver deux échantillons identiques dans une population donnée.

À la suite de son analyse des échantillons fournis dans cette affaire, le témoin-expert en vint à la conclusion suivante : il qualifie d'éloigné (*remote*) la possibilité que l'ADN retrouvée dans un échantillon de sperme prélevé sur l'une des victimes provienne de quelqu'un d'autre que l'accusé.

Décision : Avant de décider de l'admissibilité de cette preuve, le juge Vertes se demande d'abord quels sont les critères qui permettront de décider de cette admissibilité.

À son avis, on devrait employer un test en trois temps semblable à celui qu'on utilise pour toute autre preuve.

Premièrement, la preuve que l'on tente d'introduire est-elle pertinente? Si elle est pertinente, est-elle fiable? Et si oui, est-elle utile ou est-ce que sa valeur probante est à ce point importante qu'elle contrebalance un quelconque préjudice susceptible de se produire du fait de son admission ?

À la première question, le juge répond sans hésiter que la preuve est pertinente. En effet, dès qu'elle est admise au procès, la preuve provenant de l'analyse de l'ADN est susceptible de prouver la culpabilité ou l'innocence de l'accusé.

Quant à la fiabilité, il ne fait pas de doute dans l'esprit du tribunal que la preuve est éminemment fiable dans la mesure où la méthodologie utilisée dans l'analyse des échantillons en laboratoire est concernée.

Le juge a cependant plus de réserve à l'endroit de cette partie de l'analyse qui se fonde sur des théories statistiques pour confirmer la correspondance des échantillons. Ce calcul des probabilités suppose que l'on possède certaines données sur la population ou le groupe ethnique de l'accusé afin d'établir l'invraisemblance d'une coïncidence au niveau de la correspondance des échantillons.

Dans la présente affaire, il n'existe pas de base de données sur la population de l'accusé (Dogrib). Mais le juge ne croit pas que cette absence de données suffise à écarter la preuve parce que d'autres preuves ont été apportées qui permettent de combler cette lacune. Premièrement, on dispose de données sur d'autres populations autochtones similaires et les scientifiques s'accordent à dire que les résultats entre sous-groupes d'une même ethnie sont généralement semblables. Il est aussi à remarquer que quatre des cinq tests administrés sur l'échantillon de l'accusé ont donné lieu à une identification positive, ce qui est rare dans n'importe quelle population (le juge Vertes fait cependant remarquer qu'il serait plus hésitant à permettre que l'on se serve d'une population d'une ethnie différente comme population de référence).

L'aspect statistique soulève aussi deux autres points qui méritent discussion : le premier a trait au caractère relatif d'une preuve de nature statistique. En effet, la valeur qu'on doit accorder à un élément de preuve dépend des circonstances de l'affaire. Dans le cas présent, l'accusé fait partie d'un sous-groupe relativement petit, ce qui a pour effet de donner beaucoup plus de valeur aux données statistiques puisque la liste de suspects possibles dans une petite population est plus restreinte.

Le juge traite aussi de l'admissibilité du commentaire du témoin-expert quant à la probabilité que l'ADN de l'échantillon provienne de quelqu'un d'autre que l'accusé. Cette probabilité est décrite comme étant «éloignée». Bien qu'il s'agisse d'une opinion (à distinguer des données statistiques, i.e. quatre tests positifs sur cinq), il s'agit néanmoins d'observations empiriques qui peuvent être admises, quitte à en diminuer la valeur probante.

Au niveau de l'utilité de la preuve faite par analyse de l'ADN (la troisième partie du test d'admissibilité), le tribunal note que plusieurs auteurs ont émis des réserves à l'endroit d'une preuve faite par voie de l'ADN parce que, en raison de sa nature très technique et de l'aura de certitude qui accompagne généralement les données scientifiques, le jury peut être tenté d'accepter la preuve de l'ADN sans questionnement et de rejeter toute autre preuve.

Le tribunal ne souscrit pas à cette prétention parce qu'elle va à l'encontre du principe de la pertinence. Selon ce principe, toute preuve qui est pertinente à l'affaire est admissible d'office. Aussi, exclure cette preuve comme le veulent ces auteurs serait contraire à la tendance qui veut que l'on fournisse au jury le plus d'informations possible, quitte à lui donner des instructions plus précises quant à la valeur à accorder à chacune de ces preuves. L'identification par l'ADN ayant satisfait au test posé par le juge, la preuve fût jugée admissible au procès.

Suite de la semaine dernière

Projet de transfert de responsabilités aux communautés

Conseils portant sur la présentation de propositions de financement

Si une communauté désire obtenir de l'aide financière, mener une recherche ou accomplir tout autre *genre de travail jugé nécessaire* pour participer au processus de transfert de responsabilités, elle doit présenter une proposition et une demande de financement.

Voici les grandes lignes de ce que doit contenir une proposition.

Budget

Nom, adresse, numéro de téléphone de l'organisme qui présente une demande

Précisez si l'auteur de la demande est le conseil municipal, le conseil de bande, l'organisation locale des Métis, le conseil régional ou tribal ou une association de plusieurs organismes. Dans la mesure du possible, indiquez si la communauté approuve la décision de votre organisme en ce qui concerne le transfert de responsabilités (par exemple, en incluant des procès-verbaux de réunions publiques, ou une lettre d'appui de groupes communautaires qui pourraient être intéressés par votre proposition).

Problème

Précisez comment le transfert proposé va aider la communauté à mieux répondre aux besoins de la population. Le cas échéant, décrivez et comparez le problème qui existe avec la prestation actuelle du programme et des services et incluez vos conclusions dans les objectifs.

Objectifs

Indiquez clairement les objectifs que vous désirez atteindre. Il est important que les objectifs fixés soient réalistes et que vous expliquiez comment vous prévoyez en évaluer la réussite. Vos objectifs devraient se rapporter à l'énoncé du problème. Il est important que vous expliquiez **pourquoi** vous pensez que votre participation au transfert de responsabilités aidera à résoudre les problèmes.

Vous pouvez vouloir vous pencher sur certaines des questions suivantes :

- Quels sont les problèmes qui existent dans la communauté?
- Quels sont les objectifs et les priorités à long terme de la communauté?
- Qu'est-ce que la communauté espère être capable d'accomplir grâce au transfert?
- Quels sont les programmes qui intéressent la communauté, et pourquoi?
- Quels sont présentement les problèmes relatifs à la prestation et à la conception des programmes?
- Quels problèmes vous pose présentement le financement?

Préférence de la communauté concernant l'organisme à qui seront transférées des responsabilités

Beaucoup de communautés comptent plus qu'un organisme politique. Si vous désirez que des responsabilités soient transférées à un organisme autre qu'un gouvernement municipal, votre proposition devrait inclure une courte présentation de l'organisme (hameau, bande, organisme local des Métis) qui, selon vous, est le plus apte à gérer les programmes et les services proposés dans le cadre du transfert de responsabilités.

Vous pourriez vouloir réfléchir aux questions suivantes :

- **Du point de vue de la communauté**, quel organisme politique représente le mieux les intérêts de la communauté?
- S'il y a plus d'un groupe ethnique dans votre communauté, peuvent-ils tous prendre part à la prise de décision par l'entremise d'un gouvernement communautaire?
- Est-ce que la communauté en général appuie le transfert de responsabilités du programme à l'organisme proposé? Dans l'affirmative, comment cela s'est-il manifesté? (Par ex.: réunion de la communauté, motion présentée par le hameau, résolution prise par le conseil de bande.)

Responsabilités désirées

Une fois que la communauté a déterminé dans quels secteurs elle propose un transfert de responsabilités, l'étape suivante consiste à définir quel genre de responsabilités elle désire avoir à l'égard des programmes et des services choisis. Des décisions devraient être prises dans les domaines suivants :

- De quelle façon voulons-nous prendre les programmes et les services en charge?
  - Voulons-nous simplement gérer les programmes et les services tels qu'ils sont présentement? ou
  - Voulons-nous nous occuper seulement de la prestation des programmes? ou
  - Voulons-nous nous voir attribuer des compétences législatives à l'égard de ces programmes et de ces services?
  - Voulons-nous modifier l'orientation actuelle des programmes? Dans l'affirmative, comment la modifierions-nous?
  - Voulons-nous viser une clientèle en particulier et concevoir les programmes en fonction de ses besoins?

Démarches

Une fois que vous aurez décidé **ce** que vous voulez faire, il faut décrire **comment** vous prévoyez mener la recherche et recueillir les idées de la communauté. Selon les circonstances, vous devez vous pencher sur les questions suivantes :

- En dépit des problèmes éventuels, devons-nous participer au transfert de responsabilités pour ainsi mieux prendre en main la direction de la communauté?
- Si nous décidons d'entamer des discussions sur la question de transfert, mettons-nous en danger d'autres options qui se présentent à nous? C'est-à-dire, l'option de négocier, directement avec le gouvernement fédéral, les ententes relatives à l'autonomie gouvernementale des autochtones et les obligations découlant de traités.
- Est-il possible de négocier la question de transfert en même temps que d'autres négociations en cours? (par ex.: l'autonomie gouvernementale des autochtones)
- Est-il réaliste de penser que des groupes différents peuvent travailler ensemble à un but commun?
- Risque-t-on de compromettre le niveau et la qualité des services si nous en prenons trop vite un trop grand nombre en charge?
- Comment pouvons-nous être certains que tous les résidents auront accès aux programmes et aux services, qu'importe qui est responsable de la prestation?

Plan de travail et calendrier

Décrivez les postes, les responsabilités et les délais pour nous donner une idée des besoins en personnel et de la personne qui gérera le projet.

Évaluation

Quand vous fixez vos objectifs, donnez-nous un aperçu de la façon avec laquelle vous prévoyez évaluer l'atteinte des objectifs.

Budget

Le budget que vous proposez doit décrire en détail les points suivants:

- tous les coûts anticipés reliés au projet, notamment, le personnel, les dépenses de bureau (téléphone, loyer, services, etc.), services de soutien (dactylographie, photocopie, droits professionnels - honoraires quotidiens), équipement (loué ou acheté) et les fournitures nécessaires;
- tous les revenus, notamment l'aide en nature (par ex.: l'aide financière provenant de projets qui ont un objectif semblable); et
- dans le cas où vous prévoyez faire appel à des services d'experts-conseils, vous devez inclure une copie des paramètres et de l'appel d'offres.

Faites parvenir vos propositions à :
L'hon. Stephen Kakfwi
Ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones, Gouvernement des T. N.-O.
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

Si vous avez des commentaires ou des questions portant sur le présent numéro de *Transfert* ou sur le Projet de transfert de responsabilités, contacter :
Groupe de travail sur le transfert de responsabilités aux communautés
920-3289
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 25, vendredi 2 juillet 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Fête de la Saint-Jean à Yellowkjmhnife : de la musique francophone à 100% et un strip-tease inattendu...

Après le premier rassemblement homosexuel à Yellowknife

Une nouvelle ligne téléphonique pour s'informer

Le samedi 26 juin était une journée historique à Yellowknife. À travers toute l'Amérique du nord, cette fin de semaine était dédiée aux homosexuels, en souvenir d'une manifestation organisée il y a 24 ans à New York après une intervention musclée de policiers dans un club gay, le Stonewall. Cet incident a donné naissance au mouvement pour les droits des homosexuels et samedi après-midi, une manifestation pour marquer le coup était organisée pour la première fois à Yellowknife.

Ce n'était pas une grande manifestation rassemblant des milliers de personnes, comme à Toronto et à New York, mais un rassemblement d'une douzaine de femmes dans le salon de danse du YWCA, des femmes âgées de 20 à 50 ans, de nationalités et d'expériences diverses. Ces femmes avaient cependant un point commun, leur culture et leur vie affective.

Présentés sur de petites tables, de nombreux livres et magazines qui parlaient de la vie aventureuse de certaines lesbiennes, de la mode gay ou encore de la difficulté de déclarer son homosexualité.

«La littérature est importante, déclare l'une des femmes présentes, qui se fait appeler Jennie. Quand tu prends la décision de déclarer ton homosexualité, c'est très important de savoir qu'il y a toute une culture avant toi. Tu as un sens dans l'histoire et tu commences à comprendre quelle place tu prends dans cette histoire».

Une culture hétérosexuelle dominante

Partout dans la culture nord-américaine, commentent les femmes qui se sont réunies, l'hétérosexualité est présentée comme un modèle, que ce soit dans les chansons, les films, à la télévision ou dans les publicités. Elles éprouvent aujourd'hui le besoin d'avoir un espace à elles, où elles peuvent aborder le monde de l'homosexualité sans être conditionnées par les messages de la culture dominante. Selon elles, les seuls personnages homosexuels évoqués dans la littérature traditionnelle apparaissaient torturés par leur sexualité et mouraient avant la fin de l'histoire. Dans la littérature homosexuelle, elles trouvent une image plus positive d'elles-mêmes.

«Les lesbiennes ne détestent pas les hommes, au contraire, explique Brenda Gold. Nous avons des hommes parmi nos amis, nos enfants, nos parents. Mais nous

Nouvelle ligne
Suite en page 2



Remaniement ministériel

Le Secrétariat d'État fait peau neuve

Les francophones devront prendre l'habitude de ne plus écrire au Secrétariat d'État du Canada pour demander des subventions. Désormais, ils devront adresser leurs lettres à un tout nouveau ministère: le Patrimoine canadien. Comme elle l'avait promis, la première ministre Kim Campbell a annoncé une réorganisation de l'appareil gouvernemental et une réduction du nombre de ministères de 32 à 23.

Le Secrétariat d'État et le ministère des Communications, deux ministères importants pour les communautés francophones et acadiennes, disparaissent purement et simplement et leurs activités sont réparties au sein de nouveaux portefeuilles.

Ainsi le gouvernement a décidé de regrouper dans un tout nouveau ministère, le Patrimoine canadien, les programmes fédéraux visant l'affirmation de l'identité nationale. Objectif: favoriser un sentiment d'identité canadienne fondé sur les caractéristiques premières du Canada: bilinguisme et multiculturalisme, ainsi que sur les divers patrimoines et cultures au pays.

Pour y arriver, on a décidé de regrouper au sein de ce nouveau ministère des activités autrefois sous la responsabilité du ministère des Communications (les industries culturelles, la radiodiffusion, les fonctions liées aux arts et au patrimoine); du Secrétariat d'État (les langues officielles, le cérémonial d'État, les programmes autochtones et les études canadiennes); du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (sport amateur et jeux officiels); du ministère de l'Environnement (les parcs nationaux et les lieux historiques) ainsi que le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le Registraire général du ministère

Remaniement ministériel
Suite en page 5

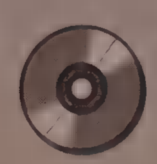


Les élèves de l'école Allain Saint-Cyr lors d'un pique-nique à la plage du lac Long, histoire de se détendre et de profiter de l'espace (photo Marie Patterson).



Karen Lajoie / L'Aquilon

La saison des feux de forêt risque d'être critique cette année, vu le peu de précipitations. Karen Lajoie s'est rendue au Centre territorial des feux de forêt de Fort smith. Reportages en dernière page.



Chronique disques et livres : regards sur le disque intitulé *Immensément* (1992), de Robert Charlebois, et le roman d'André Pronovost, *Appalaches* (1992).

L'Aquilon prend des congés...si bien que le prochain numéro ne paraîtra pas avant le vendredi 23 juillet. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Premier rassemblement d'homosexuels à Yellowknife

Une nouvelle ligne

Suite de la page 1

n'avons pas besoin d'eux pour trouver notre équilibre».

Certaines femmes avec qui j'ai parlé, comme Brenda, acceptent sans problèmes que j'utilise leur nom. D'autres ne veulent pas dévoiler leur identité, non pas parce qu'elles ne sont pas fières de leur vie affective, mais parce qu'elles ont peur de la discrimination au travail ou ailleurs.

Le mois dernier, l'une de ces femmes a reçu une visite de son concierge à qui l'une de ses voisines avait téléphoné. Il ne venait pas la voir à cause de sa stéréo, ni de son chat, mais parce que sa voisine l'avait vue avec son amie. «Elle m'a vue embrasser ma copine et elle a été très choquée. Ce sont des situations comme celle-là que je trouve frustrantes». Selon elle, entre 10 et 20% de la population de Yellowknife est homosexuelle. Où sont-ils donc? En fait, ils ne veulent pas s'afficher en public.

Pendant le rassemblement samedi, trois ou quatre jeunes femmes se promenaient seules dans l'allée centrale du centre commercial, en jetant des coups d'oeil furtifs aux femmes réunies, mais aucune d'entre elles n'est venue les rejoindre, même après plusieurs aller-retour. Faisaient-elles partie des 10 à 20%? Si c'est le cas, elles pourront désormais utiliser la nouvelle ligne téléphonique établie par le groupe. En appelant le 873-8700, ceux qui ont des questions pourront laisser un message sur répondeur. Tammy Wotherspoon, la responsable de cette ligne, a adopté cette solution pour éviter les mauvaises blagues et les menaces.

Ce numéro permettra aux nouveaux arrivés de se rencontrer, d'encourager les personnes qui se sentent isolées et de fournir des renseignements.

«Quand je suis arrivée à Yellowknife, j'ai mis six mois avant de rencontrer une autre lesbienne. Je n'avais aucun moyen de contacter d'autres femmes comme moi», explique Jennie.

«Il y a pas mal d'isolement, déclare Brenda. Il n'y avait aucun lieu à Yellowknife pour s'informer si tu avais décidé de déclarer ton homosexualité, ou simplement pour trouver une amie. Ce sont des choses très importantes dans une petite communauté».

Yellowknife est en fait considérée comme une ville tolérante pour les homosexuels parce qu'ils sont invisibles, commentent-elles. Mais avec cet événement et d'autres qui doivent avoir lieu, cette tolérance sera mise à l'épreuve et on verra alors si les homosexuels peuvent réellement être acceptés. Pour Jennie, la discussion est close avant d'avoir commencé.

«Tout le monde parle de tolérance et d'acceptation aujourd'hui, c'est l'idée des années 90. Mais enfin, l'homosexualité n'est pas quelque chose de nouveau, nous sommes ici depuis le premier jour du monde! Moi, je suis lesbienne et mère. Nous ne sommes pas en train de détruire la famille ni de nous infiltrer dans l'armée. La tolérance ou l'acceptation, ce n'est pas la question. Nous sommes déjà là».

Karen Lajoie

> **«Moi, je suis lesbienne et mère. Nous ne sommes pas en train de détruire la famille ni de nous infiltrer dans l'armée», Jennie.**

Échos des T.N.-O.

Une compagnie de Vancouver va acheter la mine Nerco

Pour la deuxième fois en deux mois, la mine Nerco à Yellowknife va être vendue, cette fois à la compagnie Miramar de Vancouver. Celle-ci est en train de conclure un entente avec la compagnie américaine Kennecott, qui avait acheté la compagnie Nerco Inc. au mois de mai. Kennecott avait acheté l'exploitation de Nerco Inc. dans sa totalité et souhaite ne garder que le charbon.

La vente, qui se fera contre 25 millions de dollars, ne s'effectuera pas avant quelques mois. Les mineurs, qui négocient encore un nouveau contrat de travail, ne souhaitent pas faire de commentaire à ce sujet. Nerco a produit 120 000 onces d'or en 1992.

Échec pour Royal Oak

Royal Oak va devoir abandonner son projet d'ouvrir la mine de cuivre Windy-Craggy dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, le gouvernement ayant décidé de déclarer la région parc provincial. La compagnie a demandé des centaines de millions de dollars pour compenser ses pertes, mais le gouvernement compte lui proposer environ 25 millions de dollars. Royal Oak a effectué un investissement de dix millions cette année sur le terrain.

Le site, à cheval sur la ligne de partage des eaux du fleuve Tatshenshini, sera désormais protégé. Cette décision satisfait pleinement les écologistes qui avaient organisé des manifestations pour défendre l'endroit.

Le fleuve Tatshenshini est l'un des dix sites les plus importants et les plus exposés en Amérique du nord, a déclaré le Centre mondial de la faune.

L'Alaska commence à 60 kilomètres à l'ouest de cet endroit. Les Etats-Unis souhaitent instaurer un parc national dans cette région et le président Bill Clinton aurait influencé le gouvernement de Colombie-Britannique.

Les T.N.-O. reçoivent une mention favorable dans les media américains

Le magazine *American Photo* publie un numéro spécial ce mois-ci sur les endroits préférés des photographes et les Territoires arrivent en bonne place dans le classement.

Le photographe Nick Nichols recommande le mont Thor sur l'île de Baffin et le décrit comme «le Yosemite de l'Arctique, connu pour l'alpinisme».

Il évoque les torrents glacés, l'air pur et le défi des montagnes du parc national d'Auyuittuq.

Le magazine publie également des photos prises au sommet du mont Proboscis dans l'Arctique de l'est et des images de l'explorateur Will Steger et de son équipe de chiens sur les Barrens de l'Arctique.

Karen Lajoie

Ex-policier de Rae coupable du meurtre d'une adolescente

Norman Desjardins attend le résultat de son appel

C'est au début du mois de juillet que l'ancien policier de Rae, Norman Desjardins, connaîtra le résultat de son deuxième appel de sa condamnation pour le meurtre d'une adolescente en 1989.

M. Desjardins est actuellement à la prison du Prince Albert en Saskatchewan, après avoir été reconnu coupable en mai 1990 du meurtre d'Annette Eronchie. L'adolescente, âgée de 16 ans, avait été violée et frappée à plus de neuf reprises à la tête avec une pierre. La tragédie avait eu lieu en septembre 1989 au terrain de camping du lac Russell situé tout près de Rae.

Lors de son procès, M. Desjardins avait été condamné à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 17 ans. Après avoir fait appel une première fois, il a obtenu la possibilité d'une libération conditionnelle au bout de 14 ans de prison.

Dans son argumentation pour le deuxième appel, l'avocat de M. Desjardins, Valdis Foldats, soutient que lors du deuxième procès, le juge a fait une erreur au moment de donner ses instructions au jury. Selon l'avocat du défendant, le juge Mark de Weerdt aurait également commis une erreur en permettant que soit acceptée comme preuve la troisième déposition que M. Desjardins aurait faite à la Gendarmerie Royale du Canada la nuit de son arrestation. Le juge de Weerdt avait refusé d'accepter deux autres dépositions faites la même nuit à la GRC car il avait été prouvé que les policiers avaient utilisé «des menaces et des encouragements» pour les obtenir. Selon M. Foldats, la situation n'était pas différente lorsque l'accusé a fait sa troisième déposition.

Pour le procureur de la Couronne, M. David Gates, ce n'est pas justifié de s'appuyer sur l'idée de dépositions faussées : «Ce problème n'a jamais été soulevé lors du procès, je ne vois pas pourquoi on le soulèverait maintenant».

Le 23 juin, les trois juges de la cour d'appel ont déclaré qu'ils réservaient leur décision pour plus tard.

Karen Lajoie

Les droits individuels contre les droits collectifs

Un Inuvialuk se bat contre la Corporation inuvialuit

Les droits collectifs priment-ils sur les droits d'un individu, lorsque ceux-ci lui ont été accordés depuis longtemps? C'est l'une des questions qui ont été soulevées devant la Cour suprême dans le cadre du différend qui oppose la compagnie Canadian Reindeer (1978) Ltee et la Corporation régionale des Inuvialuit.

Le directeur de Canadian Reindeer (1978) Ltee, M. William Nasogaluak, est propriétaire d'un troupeau de 9 000 rennes parqués sur la péninsule de Tuktoyaktuk. Les animaux ont été amenés d'Alaska par le gouvernement du Canada entre 1929 et 1935.

Jusqu'en 1974, le gouvernement fédéral est leur propriétaire. En 1955, le Parlement adopte une ordonnance créant une réserve pour les rennes d'une superficie de 18 000 milles carrés.

En 1974, les rennes sont vendus par le gouvernement à Canadian Reindeer et en 1978, ils sont revendus à la compagnie de M. Nasogaluak.

Selon celui-ci, l'achat des rennes lui accordait également le droit d'utiliser les terrains de la réserve, le Parlement n'ayant jamais adopté d'autre ordonnance pour annuler celle de 1955.

La situation devient problématique avec les revendications territoriales des Inuvialuit en 1984. En effet, la réserve fait partie des terrains accordés par le Canada aux Inuvialuit. La Corporation régionale des Inuvialuit demande alors à M. Nasogaluak de déplacer ses rennes ou de négocier un contrat avec elle pour utiliser les terrains.

Or, M. Nasogaluak refuse de faire l'un ou l'autre. Il met en avant le fait qu'il est lui-même Inuvialuk et donc bénéficiaire des revendications territoriales. Par ailleurs, il affirme qu'il était là le premier et que ses droits sont encore protégés par l'ordonnance de 1955. Depuis 1987, la Corporation régionale des Inuvialuit demande le soutien de la cour fédérale d'Ottawa pour faire déplacer le troupeau de M. Nasogaluak.

Le dossier est aujourd'hui retourné à nouveau devant la Cour suprême.

M. Nasogaluak a demandé à la Cour d'impliquer dans cette affaire le gouvernement du Canada, ce pour quoi le juge Mark de Weerdt a donné son accord au mois de mai.

M. Nasogaluak a par ailleurs déclaré à la Cour suprême qu'il employait plusieurs bénéficiaires des revendications territoriales et qu'il ne causait pas de nuisances aux terrains.

Le cas sera examiné à nouveau plus tard dans l'année.

Karen Lajoie

Quel avenir pour Al Shearing?

La cour d'appel examinera à nouveau le cas du gréviste condamné pour violence

La peine du gréviste Al Shearing, qui avait été condamné le 8 mai dernier à six mois de prison, a été réduite à quatre mois par la cour d'appel le 23 juin.

Le juge Sam Lieberman a justifié cette décision unanime de la cour en affirmant que le juge à l'origine de la première condamnation avait mal compris l'argumentation de la Couronne et que cette erreur lui avait fait prononcer une peine trop lourde pour les infractions commises.

«Le juge pensait que M. Shearing était soumis à une ordonnance de la Cour lorsqu'il avait commis la deuxième infraction, mais ce n'était pas le cas», a expliqué le juge Lieberman.

M. Shearing avait été reconnu coupable de deux accusations portées contre lui : possession d'une arme (un lance-pierre puissant) et assaut (il avait lancé un bâton sur un agent de sécurité). La punition maximale était de dix ans pour chaque accusation.

Peine réduite

La cour d'appel a réduit la peine pour la possession d'une arme de cinq à trois mois de prison et n'a pas touché la peine d'un mois de prison pour l'assaut.

La cour va également examiner l'interdiction qui a été faite à M. Shearing de posséder des armes pendant une durée de dix ans après sa sortie de prison. Son avocat, M. Austin Marshall, a déclaré que cette punition était trop forte et trop longue.

Si la cour d'appel acceptait de réduire ou de supprimer cette interdiction, ce serait une décision sans précédent dans l'histoire. En 1985, dans un cas similaire, l'accusé, M. Tobac, avait protesté qu'une telle interdiction représentait une punition sévère et inexplicable et qui allait à l'encontre de la chartre des droits et des libertés. Son appel avait été rejeté par la cour, son avocat n'ayant pu démontrer que vivre sans armes au Canada était une dure privation.

M. Marshall a jusqu'au 15 août pour préparer son argumentation. La cour prendra une décision au mois d'octobre.

L'affaire Shearing était le premier dossier criminel lié à la grève qu'examinait la Cour suprême. La condamnation du gréviste avait mis en colère plusieurs de ses amis syndiqués. Plus de 200 personnes avaient marché sur le Palais de Justice de Yellowknife le 21 mai, pour protester contre cette décision. M. Shearing, qui était en prison à Yellowknife depuis le 10 mai, travaillait comme mécanicien à la mine Giant depuis 1977.

Karen Lajoie

LA SANTÉ PUBLIQUE :

une nouvelle loi pour une meilleure protection

Le ministère de la Santé élabore en ce moment une nouvelle loi sur la santé publique pour les Territoires du Nord-Ouest.

Le ministère concentre ses efforts sur l'amélioration de la santé, sur l'accomplissement du bien-être et sur la prévention de la maladie.

Nous aimerions avoir votre opinion sur les questions relatives à la santé publique et sur ce qui doit être fait dans votre communauté pour soigner la population ou pour la garder en bonne santé.

Veuillez faire parvenir vos idées le 5 août 1993 au plus tard, à :

Stella Van Rensburg ou
Catherine Cushman Biddle
Division de la législation et de la politique
Ministère de la Santé
Gouvernement des T.N.-O.
Case postale 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Pour obtenir plus de renseignements et de données ou pour fixer un rendezvous afin de présenter un résumé de vos idées, veuillez appeler Catherine Cushman Biddle ou Stella Van Rensburg au (403) 873-7791.

Northwest Territories Health
Hon. Rebecca Mike, Minister



ÉDITORIAL

Le remaniement ministériel à la Chambre des communes

Une saine restructuration qui soulève quelques interrogations

Le premier véritable geste de la nouvelle première ministre du Canada est des plus encourageants. La diminution du nombre de ministères et par conséquent, de ministres, nous semble de bon augure. Elle nous démontre que la réorganisation et la rationalisation des activités de l'État doit aussi s'effectuer en s'attaquant aux dirigeants et non seulement aux petits fonctionnaires ou aux programmes.

Cette baisse du nombre de ministres n'aura certes pas un impact financier majeur mais elle lance un message clair à toute la population canadienne : on est sérieux et on prêche par l'exemple !

Cette réorganisation des ministères devrait avoir un effet de vague vers le bas en ce sens qu'elle se répercutera vers les échelons hiérarchiques inférieurs. On verra probablement une diminution du nombre de sous-ministres et de hauts fonctionnaires mais aussi une rationalisation des ressources. Elles seront mises en commun par des ministères autrefois totalement indépendants permettant des économies d'échelle (en autant que la coordination et la planification seront adéquates). De plus, il faut espérer que les unions forcées entre certains ministères ne causeront pas de lutte de pouvoirs entre hauts fonctionnaires.

Parmi les réaménagements, certains nous laissent sceptiques.

Il y a la nomination d'un député de Toronto à la tête du ministère des Affaires indiennes. On se demande bien ce qu'un député de la métropole peut bien saisir de la réalité de la vie autochtone. C'est un député du béton et de l'asphalte qui aura à se prononcer sur les questions des droits de chasse et de pêche des autochtones.

Quelque part, quelqu'un a oublié que les autochtones vivent principalement dans des milieux non-urbains.

Ce remaniement fait une heureuse. En effet, Mme Landry reçoit une forme de promotion et elle se retrouve à gérer un budget annuel de plus de 2,8 milliards. Sans compter qu'elle sera le bras droit québécois de notre nouvelle première ministre. Le nouveau ministère que gérera Mme Landry, celui du Patrimoine canadien, regroupe maintenant l'ensemble des ministères et services desquels dépend la communauté canadienne-française minoritaire.

En premier lieu, il faut mentionner que l'on gagnera beaucoup de temps et d'énergie en ayant une porte unique à laquelle cogner pour supporter nos dossiers. Un seul interlocuteur plutôt que deux ou trois évitera de rencontrer les différences d'interprétation ou de volonté qui marquent parfois certains ministères.

Il faut cependant avouer que certaines inquiétudes sont soulevées au regard de ce ministère. Tout d'abord, le nom du ministère. Si la communauté francophone se voit reléguée au statut de patrimoine canadien, c'est comme leur demander de faire un pas de plus vers le musée, s'assurer que chaque musée d'importance aura son francophone empaillé pour léguer leur rôle défunt dans l'histoire du Canada. Ou bien c'est à nouveau repousser les francophones dans le folklore canadien, niant ainsi leur apport actuel et contemporain à la société canadienne.

Mme Landry, en tant que secrétaire d'État du Canada, avait le dossier de la francophonie. Elle était donc plus accessible et disponible à écouter et répondre aux doléances de la communauté. Avec tous ses nouveaux dossiers, on risque de ne la voir qu'une fois l'an seulement. La francophonie aurait-elle soudain perdu son interlocuteur privilégié au sein du Conseil des ministres ?

Alain Bessette



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Les Territoires, pays sous-développé ?

Les Territoires du Nord-Ouest représentent le tiers de la superficie du Canada. Yellowknife en est la capitale, du moins jusqu'à présent et tout paraît bien aller dans le meilleur des mondes. Les salaires en moyenne sont plus élevés que dans le reste du pays et le taux de chômage est inférieur au taux national. Quantd au secteur de la construction, il se porte relativement bien malgré la dernière récession économique. Très bien me direz-vous!

Malheureusement, la situation n'est pas aussi rose qu'elle paraît.

Les gouvernements fédéral et territorial ainsi que l'industrie minière assurent à eux seuls plus de la moitié de la production territoriale brute qui avoisine les deux milliards de dollars. Ce fait sous-entend deux graves problèmes.

Le premier provient du fait que les Territoires n'ont absolument aucun pouvoir sur les prix des ressources minières qui s'établissent sur les marchés internationaux. Cela signifie que si la demande mondiale de ces matières premières est en essor (toute chose étant égale par ailleurs) alors la situation économique des T.N.-O. va s'améliorer et, inversement, si cette demande diminue, les Ténois devront se serrer la ceinture. Cette dépendance critique vis-à-vis des marchés internationaux est la source de très nombreux problèmes y compris des problèmes sociaux. Pensez-vous que la situation tendue à la mine Giant se serait produite si le prix de l'or s'était fixé à 900 dollars l'once pour les trois prochaines années ?

À cause de la position géographique des gisements, ces ressources sont généralement extraites lorsqu'il existe une pénurie sur les marchés mondiaux. Les coûts prohibitifs d'extraction dans le Nord requièrent un niveau des prix assez élevé pour rentabiliser les opérations minières. Ces prix élevés peuvent être le produit de deux facteurs : une demande en croissance ou une baisse de l'offre mondiale.

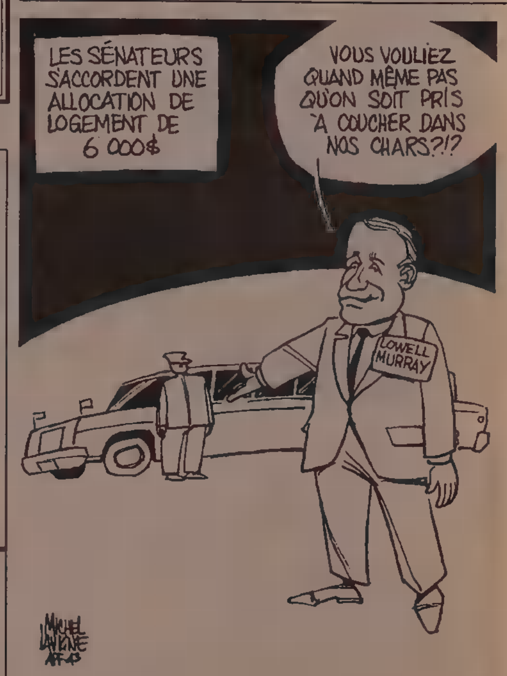
Le deuxième problème provient de l'importance du gouvernement dans l'économie des Territoires et de la quasi absence d'un secteur manufacturier privé important. Le gouvernement des Territoires ne crée rien, il redistribue ! Cela compromet à long terme toute croissance économique et sociale.

Les Territoires sont divisés en deux économies. D'un côté, l'on trouve trois ou quatre «grands» centres urbains (Yellowknife, Iqaluit, Inuvik et Hay River) qui totalisent 20 000 habitants et de l'autre, on est en face d'une multitude de petites communautés peuplées par 32 000 personnes. Ces petites communautés dépendent très fortement de l'aide gouvernementale et prennent de plus en plus l'attitude d'assistés. Le taux de chômage dans ces petits villages avoisine 30%, si ce n'est plus. Également, 87% de ces communautés n'ont pas d'institutions financières. Les moyens de transport y sont très limités et les chances de développement économique y sont très fortement compromises. Cette dépendance vis-à-vis du contribuable sud-canadien est très vivement ressentie en période de restriction budgétaire.

Pour un avenir plus brillant, les Ténois et les Ténoises devront s'adapter rapidement et investir dans leurs ressources humaines. Des gens entrepreneurs et innovateurs sont la clef du succès économique.

Essayons de ne plus être des assistés sociaux incapables de bâtir notre monde!

François Jacquet



Remaniement ministériel

Le Patrimoine canadien en charge des dossiers francophones

Suite de la page 1

de la Consommation et des Affaires commerciales sera greffé plus tard au nouveau ministère.

Ce nouveau ministère comptera environ 5 900 employés et disposera d'un budget d'environ 1,1 milliard. La ministre responsable, Mme Monique Landry, sera aussi responsable de la Commission de la capitale nationale; du Conseil des Arts du Canada; du Centre national des Arts; des Archives nationales; de la Bibliothèque nationale; du Musée des beaux-arts du Canada et des autres musées nationaux; de la Société Radio-Canada; de l'Office national du film; de Téléfilm Canada et de la Commission des champs de bataille nationaux. Le budget prévu pour l'ensemble de ce portefeuille est de 2,8 milliards.

Modifications majeures pour les francophones

Par contre, les programmes d'aide à l'éducation postsecondaire et de prêts aux étudiants, qui étaient sous la responsabilité du Secrétariat d'État, passent maintenant sous celle d'un nouveau ministère: les Ressources humaines et le Travail.

Le Bureau de la traduction, qui était aussi sous la responsabilité du Secrétariat d'État, ainsi que l'Agence des télécommunications gouvernementales (du ministère des Communications) passent maintenant entre les mains du nouveau ministère des Services gouvernementaux, qui est le résultat de la fusion entre le ministère des Travaux publics et celui des Approvisionnements et services.

La politique et les programmes de télécommunications (du ministère des Communications) passent sous la responsabilité du nouveau ministère de l'Industrie et des Sciences. Tous ces changements ont été instaurés par décret, en attendant l'adoption d'une loi. La ministre Monique Landry, qui a été désignée à la tête du Patrimoine canadien, assume cependant ses nouvelles responsabilités depuis le 25 juin.

Pour le moment, elle porte aussi le titre de secrétaire d'État du Canada, ministre des Communications et ministre chargée de la Francophonie. Techniquement, elle est aussi responsable du CRTC, l'organisme qui émet les permis de radiodiffusion au pays.

Ces modifications sont majeures en ce qui concerne les francophones au pays car cela veut dire que désormais la langue, la culture, les communications (sauf les télécommunications) et l'éducation (sauf l'aide à l'éducation postsecondaire), qui ont été de tout temps les préoccupations traditionnelles des communautés francophones et acadiennes, sont maintenant sous la responsabilité d'un seul et même ministre. Un ministère qui semble plus fort, plus important, avec davantage de ressources.

Au total, huit ministères sont établis ou substantiellement transformés. C'est le cas pour la Santé, le Revenu national, la Sécurité publique et les Ressources naturelles (comprend tous les programmes, activités et ressources du ministères de l'Energie, des Mines et des Ressources et ceux du ministère des Forêts).

La structure et le mandat du ministère de l'Agriculture change: il devient le ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire et se voit ajouter les responsabilités de la transformation et de la production agro-alimentaires ainsi que l'étiquetage des produits. Le ministre, Charles Mayer, sera aussi chargé des petites communautés et des zones rurales.

Il faudra un peu de temps pour que tout soit en place. Dans le cas de certains ministères, les changements se feront rapidement. Selon le même haut fonctionnaire, les Canadiens devraient être à même de constater les retombées de cette restructuration majeure dans quelques mois.

APF

La nouvelle ministre du Nord est une énigme

Avec le remaniement ministériel, le Nord a hérité d'une nouvelle ministre des Affaires indiennes et du Nord en la personne de Pauline Browes.

Qui est-elle donc?

Une biographe officielle rappelle que Pauline Browes avait été élue en 1984 dans la circonscription de Scarborough Centre à Toronto, puis en 1991, elle avait été nommée au Secrétariat d'État pour l'environnement. Elle avait aussi été chargée du dossier de l'emploi et de l'immigration.

Elle avait eu la responsabilité de négocier avec les provinces et les Territoires une entente pour instaurer des zones où la flore et la faune seraient protégées, sur une superficie égale à 12% du pays.

Avant son élection à la Chambre des communes, Mme Browes était fonctionnaire pour le gouvernement de l'Ontario. Elle possède un baccalauréat en sciences politiques de l'université de Toronto.

KL

Nunavut

De choses et d'autres à Iqaluit

Histoire, quand tu nous tiens!

Après plus de 10 ans d'existence, l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) veut reconstituer son héritage historique. En d'autres mots, notre association est à monter ses archives. Nous sommes rendus à l'analyse documentaire.

L'association lance un appel à tous!

Avez-vous bonne mémoire? Avez-vous souvenir de quelques anecdotes? Avez-vous été témoin d'un événement important? Possédez-vous des photos, des articles de journaux ou des copies du «P'tit Écho»? Avez-vous une copie du premier calendrier trilingue (celui-ci nous manque toujours)?

L'AFI s'engage à rembourser vos frais de poste au tarif régulier (le moins cher). S'il vous en coûte cinq dollars ou plus, l'AFI émettra un chèque mais tout envoi pour un montant inférieur sera remboursé en timbres-poste. N'oubliez surtout pas d'indiquer votre adresse de retour.

C'est l'occasion pour vous de faire un grand ménage dans vos souvenirs. Vous êtes invités à adresser vos envois à Rollande Carson, C.P. 821, Iqaluit, X0A 0H0.

Je vous remercie AFIniment de votre collaboration.

Bébé à bord

Le 7 juin dernier, Myriam Alizé, ex-secrétaire et ex-vice-présidente de la FFT et ex-vice-présidente de l'AFI a donné naissance à son troisième enfant. Bienvenue à la petite Rébecca.

Rollande Carson

Un beau feu de la St-jean

Iqaluit- Cette année encore, les francophones et francophiles d'Iqaluit ont été gâtés. Ici, le feu de la St-Jean est une tradition qui ne se perd pas. Cette année, le feu a été le chef d'oeuvre de Daniel Loyer, pompier à l'aéroport (le monde à l'envers, un pompier qui allume des feux). Il a mis toute son énergie à ramasser le bois nécessaire aux quatre coins de la municipalité.

Il l'a fait la journée même pour éviter un feu prématuré. Il avait pensé à tout : une ancienne armoire a même été transformée en «bécosse» pour l'occasion.

Malgré le vent et la pluie qui n'a cessé qu'une heure avant le début du feu, ce fut un immense succès. Le feu a attiré une bonne soixantaine de personnes, qui ont fraternisé au son de musique francophone. C'est lors de rencontre de ce genre que nous découvrons de nouveaux francophones. Les francophones de souche québécoise croient souvent qu'ils sont les seuls francophones en ville mais il y a aussi les autres, les Acadiens, les Franco-ontariens, etc. Après tout, le 24 juin, c'est la fête de la St-jean Baptiste, patron des Canadiens-français.

Merci à Daniel Loyer pour ce feu mais il ne faudrait pas oublier de remercier l'autre Daniel, Auger celui-là, qui a permis l'utilisation du terrain pour le feu, de quelques pièces d'équipement sans lesquels il n'y aurait pas eu de musique, de gros tas de bois et un extincteur... peu ordinaire.

Daniel Coulombe



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement de fenêtres - École secondaire P.W.K.

Enlever 43 fenêtres et installer 43 nouvelles fenêtres fournies par le gouvernement des T.N.-O. pour l'école secondaire P.W.K.
– Fort Smith, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Division de gestion des projets, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Taylor) avant :

15 h 30, heure de Fort Smith, le 9 juillet 1993

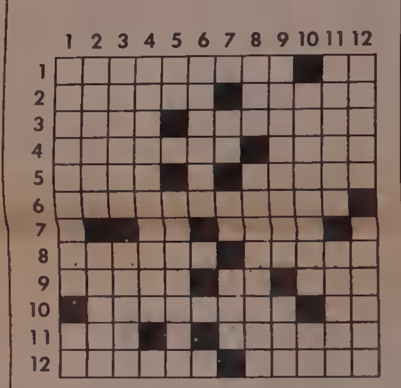
Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 28 juin 1993.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements : Dwayne Woodward,
agent aux projets par intérim
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7309





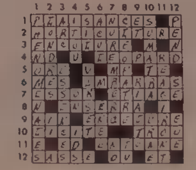
HORIZONTALEMENT

1- Objet pour se garantir de la pluie - Prép
2- Partie de la Grande-Bretagne - Légère apparence.
3- Avalés, gobés - Prit quelque relâche.
4- Contraction prolongée d'un muscle - C'était autrefois la Perse.
5- Supprimes - Destitua, révoqua.
6- Fis revivre.
7- Préf. privatif - Mot qui termine plusieurs prières.
8- Muse de l'Astronomie et de la Géométrie, représentée avec un compas et un globe - Dépourvu d'intérêt.
9- Vin d'Espagne - Pron. ind. - Chez les gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle.
10- Le fait, pour une personne, de se trouver dans un lieu donné - Note.
11- Contredit - Qui s'abstient des amours illicites.
12- Compte sur la venue prochaine de quelqu'un - Possédâtes.

VERTICALEMENT

1- Qui concernent la poitrine - Symb. du sodium.
2- Qualité de ce qui est irritant au goût - Délai, relâche.
3- Chemins - Pause.
4- Tuée.
5- Post-scriptum - Accord de plusieurs voix.
6- Petits loirs à odeur désagréable.
7- En matière de - Calcium - Ancienne forme de jamais.
8- Île grecque de l'Archipel - Jour du Seigneur.
9- Usurper une partie de la propriété d'autrui - Pluie.
10- République de l'Indochine occidentale - Saint.
11- Te trompais - Soupçon.
12- Ce qui n'existe point - Cession moyennant un prix convenu (pl.).

Solution du No. 40.





APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Nouvelle école

Construire une école comprenant une salle de classe avec les espaces auxiliaires associés
– Jean Marie River, T.N.-O. –

L'Association de la construction des T.N.-O. gérera les soumissions qui concernent les corps de métier de la mécanique et de l'électricité. Ces soumissions doivent parvenir avant 15 h, heure de Yellowknife, le 13 juillet 1993, à l'Association de la construction, 4817, 49e rue, Bureau 201, Yellowknife NT X1A 3S7, Tél. : (403) 873-3949. Vous pouvez obtenir plus de renseignements auprès de l'Association de la construction.

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sousministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou au commis aux contrats, Division de gestion des projets, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 390, Fort Smith, NT X0E 0P0 (ou livrées en main propre à l'édifice Jack Taylor) avant :

14 h, heure de Yellowknife, le 16 juillet 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 28 juin 1993.

Un montant de 50 $ est exigé pour obtenir les documents de soumission.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements : Louis Tetteroo,
chef des projets par intérim
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 872-7304
ou
Martin Veenhoven
Pin-Matthews Architects, Yellowknife
Téléphone : (403) 920-2728

Public Works Canada / Travaux publics Canada

INUVIK, T.N.-O. À VENDRE

- 6 à 9, prom. Natala, maisons en rangée de quatre unités, trois chambres à coucher
- 11 à 17, prom. Natala, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher
- 19 à 25, prom. Natala, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher
- 27 à 33, prom. Natala, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher
- 35 à 41, prom. Natala, maisons en rangée de quatre unités, trois chambres à coucher
- 199 à 205, rue Loucheux, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher
- 266 à 272, ch. Mackenzie, maisons en rangée de quatre unités, trois chambres à coucher
- 242 à 248, ch. Mackenzie, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher
- 234 à 240, ch. Mackenzie, maisons en rangée de quatre unités, quatre chambres à coucher

Pour obtenir de plus ample renseignements et des formules d'offre d'achat, communiquer avec Mike Hudson, administrateur immobilier (Nord), Travaux publics Canada, C.P. 1128, Inuvik, T.N.-O., X0E 0T0, tel. : (403) 979-2271.

DATE LIMITE : Les offres cachetées seront reçues jusqu'à 14 h, le 11 août 1993, à l'adresse suivante.

Gestionnaire régional
Politique et administration des marchés
Pièce 1000, 9700, av. Jasper,
Edmonton (Alberta)
T5J 4E2

Le Ministère ne s'engage à retenir ni la plus élevée ni aucune des offres.

Canada

CRTC **Décision** Canada

Décision 93-200. **Météomédia Inc.**, Montréal (Qué.) APPROUVÉ - Transfert du contrôle effectif de la Météomédia Inc. à la Pelmorex Météomédia Inc. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la "Gazette du Canada", Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.»



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Nettoyage de réservoirs

L'entrepreneur devra fournir tous les matériaux, la main-d'oeuvre et l'équipement nécessaire au nettoyage complet de l'intérieur de 3 réservoirs d'une capacité de 20 000 gallons et assurer l'élimination sans danger des déchets laissés par ce travail
– Broughton Island, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown à Iqaluit) avant :

16 h, heure locale, le 16 juillet 1993

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 2 juillet 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : George Waldermann
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Remplacement de pompes de recirculation à l'École secondaire Inuksuk

L'entrepreneur devra fournir la main-d'oeuvre et les matériaux nécessaires au remplacement de six pompes de l'installation de chauffage à eau surchauffée, y compris la tuyauterie et les valves. De plus, les régulateurs de température superflus devront être enlevés.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown à Iqaluit) avant :

16 h, heure locale, le 16 juillet 1993

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 2 juillet 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

Renseignements techniques : Ian Simpson
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Robert Charlebois
Immensément
FNAC Music, 1992



À l'écoute de ce disque, j'ai fait des retrouvailles avec les années 70. Il faut dire que ce disque de Charlebois a des inflections qui rappellent le Charlebois de ces belles années.

Ce n'est cependant pas le Charlebois des années 60 et 70, le rocker frisé, mais quand même, ce disque nous présente de bonnes compositions, de bons arrangements musicaux et la voix attachante de Charlebois.

Certaines pièces se démarquent un peu plus, notamment le «L'indépendantriste» :

«Faut qu'on sépare, y faut qu'on splite. C'est toi qui pars ou moi j'te quitte.

Prends le Pacifique, j'garde l'Atlantique. Forever indépendant triste.»

Les artistes québécois (dont Charlebois) ont été à la pointe du mouvement indépendantiste québécois des années 60 et 70. Le ton était différent à l'époque alors que les artistes voulaient convaincre. Il semble que ce thème se chante comme s'il s'agissait d'un fait acquis, d'une séparation inévitable : ils chantent la tristesse de se quitter. Ça fait peur!

Dans d'autres pièces, on reconnaît bien le Charlebois de cette époque qui semble si éloignée. Dans «Moins vieux», on retrouve les vieux accords un peu folk. Il y revit d'ailleurs une certaine nostalgie des années 70.

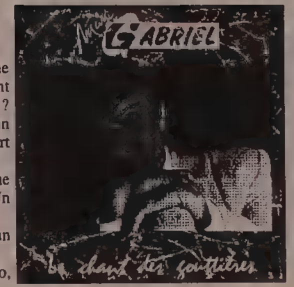
On retrouve l'humour usuel de Charlebois dans tous les textes. On n'a qu'à écouter «Hervé Métal» où Charlebois nous sort un gros rock mais pas trop sérieusement (heureusement).

On retrouve aussi qulquese pièces «mélos» mais sans grande conséquence, pas suffisamment pour nous faire oublier le plaisir qu'offre l'ensemble du disque.

Pour les amateurs de Robert Charlebois : oui c'est lui!

Alain Bessette

Marc Gabriel
Le chant des gouttières
Productions Moose Elbow Music, 1992



J'ignore totalement qui est Marc Gabriel. Dans le doute, je me suis assis dans un bon fauteuil au cas où je ferais soudainement face à une révélation renversante. Le p'tit frère de Peter Gabriel ? Avec la pièce «Cheval fou», je pensais même avoir découvert un émule de Michel Rivard. Le fauteuil s'est tout de même révélé fort utile. Au moins j'étais confortable.

La première pièce, «Au large» était très engageante. C'était une pièce de musique pop avec de bons arrangements musicaux. Un rythme classique dans le genre. C'était un excellent départ.

Puis... j'ai replacé mes coussins. Faudrait vraiment acheter un autre fauteuil. J'y repenserai après le souper.

Bon où en étais-je? Ah, oui, le reste du disque est un peu mélo, plus mélo et très mélo.

Pour présenter les autres pièces, je laisse la parole à Marc Gabriel, tiré de la pièce «Matisse» :

« M. comme Matisse. M. comme je t'aime. M. comme musique. M. comme maman. Fais vite elle t'attend.»

MARC GABRIEL, un nom à ne pas oublier.

A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR DE LIRE

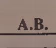
André Pronovost
Appalaches
Les Éditions du Boréal, 1992



Bien que cet auteur en soit à son troisième ouvrage, il fut une agréable découverte. Ce n'est probablement pas difficile de découvrir André Pronovost car ses publications se résument à trois en trente ans. Le premier a paru en 1964, le deuxième en 1975 et ce dernier en 1992. On devrait en avoir un quatrième d'ici 2010. C'est un peu long mais je vais attendre. Je le découvrirai probablement à nouveau à cette époque. Si tous les écrivains produisaient à ce rythme, les livres seraient une espèce en voie d'extinction.

Revenons au livre! Appalaches est le récit d'un voyage, d'une randonnée pédestre au long de l'«appalachian trail» qui parcourt 2000 milles de l'Alabama jusqu'au Maine. Le héros est l'auteur lui-même, qui tente de se retrouver, d'échapper au cul-d- sac sentimental et existentiel dans lequel s'embourbe sa vie.

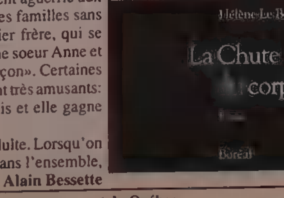
Ce livre est tellement bien écrit que l'on ne se sent pas rebuté par les 300 pages de réflexions sur la condition humaine ou même de descriptions parfois touristiques. Je ne suis guère un amateur des États-Unis mais ce livre donne néanmoins le goût de prendre son sac et partir à la remontée de ce sentier. Après tout, c'est probablement l'endroit aux États-Unis où il y a le moins d'Américains.



Un livre plaisant à lire d'un bout à l'autre.

A.B.

Hélène Le Beau
La chute du corps
Éditions du Boréal, 1992



Cette nouvelle venue de la scène littéraire canadienne nous offre un premier roman intéressant. Il s'agit du récit d'une jeune fille qui grandit dans un monde d'adultes aux préoccupations d'adultes. C'est l'enfant elle-même qui nous narre ce récit. Cette enfant, rarement naïve et souvent aguerrie aux turpitudes des adultes, traverse les drames contemporains des familles sans en oublier de continuer à rêver. Après avoir raté un premier frère, qui se retrouve dans son trou, sa vie sera bientôt entourée de sa jeune soeur Anne et du dernier rejeton que les deux soeurs baptisent «C'estungarçon». Certaines des réflexions que l'auteure attribue à cette enfant sont souvent très amusants:

«Elle m'a appris à faire des réussites. Je ne gagne jamais et elle gagne toujours. Elle doit tricher comme toutes les grand-mères».

D'autre fois, l'auteure échappe ses propres réflexions d'adulte. Lorsqu'on les retrouve dans la bouche d'une enfant, ça tombe à plat. Dans l'ensemble, on s'amuse à suivre cette jeune enfant.

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Les terres sont sèches après trois ans sans trop de précipitations

La saison des feux de forêt pourrait être critique

L'année 1993 a le potentiel pour devenir l'une des pires saisons au regard des feux de forêt après trois ans de quasi sécheresse dans l'Arctique de l'Ouest.

Fort Smith - La véritable saison des feux de forêt débute en juillet alors que la foudre réapparaît et est à l'origine de plusieurs feux. 70% des feux de forêt débutent à cause des étincelles produites par la foudre. Cette statistique est étonnante lorsqu'on la compare à celle des États-Unis où 90% des feux de forêt sont provoqués par des personnes.

«La situation est déjà problématique et la saison ne fait que commencer. C'est critique dans toutes les régions sauf Fort Smith et Inuvik mais ça ne vaut guère mieux là-bas», explique Rick Lanoville, directeur de la planification au Centre territorial des feux de forêt de Fort Smith. Avec presqu'aucune pluie abondante l'an dernier et peu de neige cet hiver, il y a environ 30 centimètres d'humus sec prêt à brûler.

Les T.N.-O. ont déjà connu 167 feux cet été, dans une région boisée de 100 000 milles carrés. La pire saison a été en 1989, avec 613 feux au total.

Un des plus gros feux de la saison est actuellement actif sur la rive du lac Nonacho, à environ 95 kilomètres au sud-ouest de Lutsel K'e et à 140 kilomètres au nord-est de Fort Smith. Le Centre a été informé de ce feu aux origines suspectes par un pilote qui a aperçu de la fumée le 28 juin dernier vers 17h.

Ce feu couvre maintenant une superficie de 1200 hectares. Il a été ralenti par la pluie de mardi soir mais il demeure menaçant.

24h pour agir

«Quand un feu commence, on a 24 heures pour commencer une première offensive. Si on n'a pas de succès, cela peut devenir un incendie de grande envergure.

À ce moment-là, il faut décider quoi faire : si on le laisse brûler (dans un secteur isolé) ou si on affecte beaucoup de ressources pour le combattre», explique Dennis Mahussier, le responsable du Centre.

Une quarantaine de personnes habitent dans trois cabines de pêche de l'autre côté du lac Nonacho mais il n'y a présentement aucun danger. «Le feu est rendu dans un secteur qui avait déjà été incendié en 1980. Avec l'amélioration des conditions, on devrait être capables de le maîtriser cette semaine», déclare Sonny MacDonald, un des officiers de service du Centre. Toutes les équipes, les avions, les hélicoptères et le personnel sont représentés sur une immense carte géographique de l'ouest des T.N.-O. Il est possible d'y repérer deux équipes permanentes, de cinq personnes chacune, y compris une équipe de Fort Providence en train de combattre l'incendie du lac Nonacho.

De plus, 17 pompiers temporaires sont sur place. Trois hélicoptères et deux avions-citernes travaillent 16 heures par jour pour contenir le feu.

C'est l'un des plus grands feux de la saison mais ce n'est rien en comparaison avec les incendies de forêt qui font rage actuellement dans le nord de la Saskatchewan et du Manitoba.

Certains d'entre eux couvrent une superficie de plus de 300 000 hectares. Un terrain de football couvre environ les 3/4 d'un hectare. Cela représenterait donc plus de 400 000 terrains de football. Pour M. Mahussier, les équipes de ces provinces sont en mesure de s'attaquer à des feux d'une telle envergure.

«À chaque jour que je me lève, l'été, j'espère qu'il va pleuvoir. C'est la meilleure façon de passer un été en sécurité».

Karen Lajoie


Karen Lajoie / L'Aquilon

Les pompiers Ronnie Schaefer et Dwane Sinclair démontrent les techniques pour combattre les feux de forêt à leur camp de base du lac Tsu.

Les prospecteurs et les feux de forêt

Quelques mesures pour passer un été sans danger

Avec la découverte de gisements de diamants dans les T.N.-O., plusieurs personnes sont venues pour faire de la prospection, avec le rêve de trouver un bon gisement et de devenir riches. Mais durant l'été et la saison des feux de forêt, le secret dont ils s'entourent pourrait leur causer de sérieux problèmes si un incendie se déclenchait dans la région.

Fort Smith - Au Centre territorial des feux de forêt de Fort Smith, une grande carte géographique de 10 pieds carrés est affichée sur un mur. Sur cette carte de l'Arctique de l'ouest, toutes les communautés, les mines et les abris des trappeurs sont indiqués. On y trouve également les anciens cimetières, les camps de pêche et les plus grands camps de prospection. Ce sont souvent les informations figurant sur cette carte qui déterminent les décisions des responsable du Centre quant aux feux de forêt.

Malheureusement, plusieurs petits prospecteurs n'y figurent pas.

«On demande aux personnes de nous indiquer où ils se rendent mais il n'y a aucune obligation légale de leur part. Ceux qui ont des permis pour utiliser le terrain doivent être enregistrés au Centre mais on ne sait rien des autres», explique Dennis Mahussier, responsable du Centre.

Il y a quatre ans, un couple de géologues ont été surpris dans leur camp par un feu de forêt près du lac Colville.

Ils ont essayé de traverser le lac mais le vent les a fait chavirer. L'homme s'est noyé. La femme a marché jusqu'au hameau de Colville Lake et y est arrivée presque morte. «On n'était au courant de rien à leur sujet car ils ne nous avaient jamais signalé leur présence là-bas. Quand l'incendie s'est déclaré, on n'est pas intervenus car on pensait qu'il n'y avait personne à cet endroit», explique M. Mahussier.

Les équipes du Centre n'avaient pas l'habitude d'intervenir dans la région du lac de Gras, où s'effectue la recherche de diamants.

Si un incendie se déclare dans le coin, le Centre saura désormais quelle décision prendre.

Mais M. Mahussier affirme qu'il serait plus tranquille s'il connaissait la localisation de tous les prospecteurs.

«On ne peut pas s'inquiéter de tout le monde. C'est aussi leur responsabilité de nous avertir lorsqu'ils voyagent. S'ils sont surpris par un feu de forêt, la meilleure façon de survivre est de se déplacer dans un lac en attendant la fin de l'incendie. Ils perdront peut-être leur tente, mais c'est mieux que de perdre la vie».

Karen Lajoie


Karen Lajoie / L'Aquilon

Pour gagner du temps, l'hélicoptère ne se pose pas et reste en vol stationnaire pour permettre aux hommes d'embarquer ou de débarquer.

Le 13 e festival de *Folk on the Rocks*

Pas de vedettes du Sud

Le plus reconnu festival musical du Nord mettra en vedette des musiciens des T.N.-O. lorsqu'il débutera le 17 juillet sur les rives du lac Long à Yellowknife.

Aucune grande vedette du Sud ne sera présente cette année à la suite d'une décision des organisateurs qui vise à mettre l'accent sur les activités familiales et les musiciens du Nord.

L'édition 1993 présentera Tracey Riley, Pressure Ridge et Steve Smith, les trois gagnants du concours «Homegrown» tenu l'hiver dernier.

Nous verrons aussi le retour de Laura Vinson et de son groupe le *Free Spirit*, un des plus grands succès de l'an dernier.

Nulle part sur le programme on ne retrouve des vedettes canadiennes aussi réputées que *Kashtin* ou les *Northern Pikes*, deux groupes qui ont marqué les programmations de 1991 et 1992.

Il y aura un groupe intéressant pour la communauté francophone *The Diviners*, un groupe de Toronto. Le groupe se produit dans les deux langues officielles grâce, notamment, au Québécois David Robertson qui joue de la guitare et écrit la moitié des textes. Leur première chanson, *Listen*, est régulièrement diffusée sur les ondes de Radio-Canada et de Much Music.

Les billets pour toute la fin de semaine seront disponibles au coût de 40 dollars pour les adultes, 20 dollars pour les enfants et les aînés. Les billets quotidiens se vendront 25 dollars et 15 dollars.

Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 26, vendredi 23 juillet 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

De ce bouleau coupé aux alentours de Yellowknife, plusieurs tambours dénés seront fabriqués au camp culturel de Ndilo.

«Le Nord sera protégé»

Audrey McLaughlin, la plus nordiste des candidats

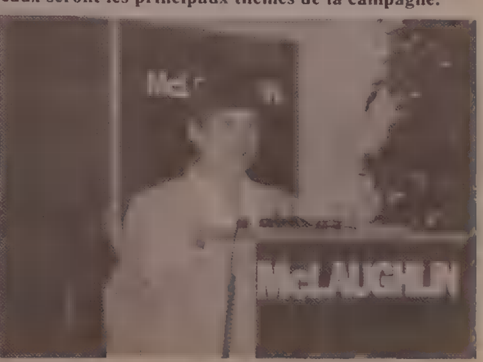
Audrey McLaughlin, qui était à Yellowknife le 10 juillet à l'occasion de la rencontre des nouveaux partis démocratiques de l'Arctique de l'ouest, prévoit une élection fédérale pour le mois d'octobre et déclare que l'économie, l'accord de libre échange et les soins médicaux seront les principaux thèmes de la campagne.

La chef du nouveau parti démocratique, qui habitait autrefois à Toronto, a déménagé en 1979 à Whitehorse et à l'issue de cette expérience, elle atteste qu'avec elle comme premier ministre, le Nord ne serait pas ignoré.

«En tant que leader du Nord, je pense que j'ai une meilleure compréhension des besoins d'ici. Il y a beaucoup de choses que l'on comprend ici. Si on veut être économiquement indépendants, on a besoin d'investissements pour construire des routes et pour conquérir de nouveaux espaces», a souligné Mme McLaughlin.

Selon elle, sans voies de communication ni développement éco-

Audrey McLaughlin Suite en page 2



DR

«En tant que leader du Nord, je pense que j'ai une meilleure compréhension des besoins d'ici». Audrey McLaughlin lors de son discours à Yellowknife le 10 juillet dernier.

Palmarès 1992 de l'APF

La Liberté, journal de l'année

Saint-Boniface - Le journal La Liberté de Saint-Boniface a remporté le titre du journal de l'année 1992, remis par l'Association de la presse francophone dans le cadre de son concours annuel des prix d'excellence.

L'Aquilon des Territoires du Nord-Ouest a remporté le titre du «journal montant de l'année» ainsi que le prix d'excellence de la meilleure couverture pour son édition spéciale sur l'explosion à la mine Giant.

C'est la neuvième fois depuis la création du concours des prix d'excellence en 1983 que La Liberté, qui fête cette année son 80e anniversaire de fondation, rafle les grands honneurs. Le journal l'Eau vive de la Saskatchewan avait remporté le titre tant convoité l'année dernière. Chaque année depuis 11 ans, la remise des prix d'excellence de l'Association de la presse francophone souligne le travail inlassable et parfois difficile des propriétaires, directeurs et employés des journaux francophones de l'extérieur du Québec. L'annonce du grand gagnant, qui s'est faite dans le cadre de la 18e Assemblée annuelle de l'Asssociation de la presse francophone qui avait justement lieu cette année à Saint-Boniface, a été précédée par la remise de treize prix d'excellence dans autant de catégories.

Les gagnants des autres prix d'excellence sont les suivants : meilleur reportage, La Liberté; meilleure photo, La Voix acadienne de l'Ile-du-Prince-Edouard et Le Voyageur de Sudbury; meilleur éditorial, Le Reflet d'Embrun; meilleur article sur la francophonie, Le Voyageur; meilleure annonce, Le Franco de l'Alberta et le Nord de Hearst; meilleure promotion, L'Eau vive de la Saskatchewan et La Liberté; meilleure annonce maison, La Liberté; meilleure présentation, L'Eau vive; meilleure première page, L'Eau vive; meilleure qualité du français, La Liberté; meilleur style rédactionnel, L'Eau vive. A défaut de gagner l'un ou l'autre des nombreux prix d'excellence, plusieurs journaux ont obtenu des mentions honorables pour la meilleure couverture (la Voix acadienne et le Gaboteur de Terre-Neuve); le meilleur reportage (l'Eau vive); le meilleur éditorial (l'Aquilon et le Rempart de Windsor); le meilleur article sur la francophonie (l'Eau vive et La Liberté); la meilleure annonce maison (Le Courrier de la Nouvelle-Écosse); la meilleure présentation (Le Courrier); la meilleure qualité du français (Le Voyageur) et le meilleur style rédactionnel (La Liberté).

APF



Un camp d'été à Yellowknife organisé par la garderie Plein Soleil. D'une semaine à l'autre, des activités différentes. Lire en page 3.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Éditorial : La taxe sur les salaires «La nouvelle taxe sur les salaires, ce n'est pas si mal que ça. C'est pour un bon principe». Lire en page 4.

Karen Lajoie / L'Aquilon



Festival des arts du soleil de minuit. Reportage-photo en dernière page.

Nunavut

L'île de Baffin, terre d'exil. Un article de Nicole Tessier, une francophone tombée en amour avec l'Arctique de l'est depuis 12 ans.

À Iqaluit, l'arrivée précoce du premier navire, le Pierre Radisson. Sept jours de voyage du Québec à Iqaluit. Lire en page 5.

Audrey McLaughlin

Suite de la page 1

nomique, le Nord sera toujours lié à Ottawa et le potentiel des ressources septentrionales restera inexploité.

Mais avant de créer des emplois et de nouvelles industries, il faut d'abord considérer les besoins sociaux des habitants du Nord, les soins médicaux, les logements sociaux, l'éducation et les services d'aide sociale.

«Je commencerais par écouter les personnes d'ici, pour savoir quels sont réellement leurs besoins. Avant, le plus gros problème, c'était que les gens du Nord n'étaient jamais entendus à Ottawa». Audrey McLaughlin affirme que son gouvernement ne prendrait jamais de décisions sans les discuter avec les personnes ou les organismes concernés. Partisane du bilinguisme depuis longtemps, Mme McLaughlin souhaiterait également inclure les langues autochtones dans le gouvernement fédéral. «Je me battrais pour inclure les langues autochtones au niveau fédéral, surtout en ce qui concerne les services offerts aux habitants du Nord. Et le français ne rencontrerait aucun obstacle dans mon gouvernement».

Mme McLaughlin prévoit aussi la division du ministère des Affaires indiennes et du Nord, car selon elle, les deux côtés sont souvent en conflit. Après que toutes les revendications territoriales aient été acceptées, elle supprimerait le ministère des Affaires indiennes.

«Avoir les deux secteurs ensemble, c'est contradictoire et non opportun. Je pense qu'on pourrait donner plus de responsabilités aux groupes autochtones en ce qui concerne les affaires indiennes jusqu'à ce que les revendications soient acceptées. Mais on aura besoin d'un ministère pour le développement du Nord, pour s'assurer que nos besoins économiques à l'avenir ne seront pas relégués à l'arrière-plan».

Mme McLaughlin voudrait commencer par de petits projets en collaboration avec des organismes autochtones. «Plusieurs groupes sont déjà dans les affaires et ils s'en sortent bien. On n'apprécie pas toujours le travail des petits groupes, mais ce sont des projets de cette taille qui feront la différence dans les communautés du Nord». Ses idées au sujet du Nord semblent proches du nouvel ordre social prôné par la première ministre des T.N.-O., Nellie Cournoyea.

«C'est toute la question d'établir les priorités. Avec les restrictions budgétaires, les gens n'auront jamais tout ce qu'ils veulent. Mais, après avoir établi des priorités, on peut commencer à travailler sur les problèmes les plus graves».

Karen Lajoie



L'artiste reconnu Sonny MacDonald de Fort Smith expose une partie de son travail dans l'ancien magasin Macleod's lors du festival du soleil de minuit (photo Karen Lajoie / L'Aquilon).



669-2222

Si avez à rejoindre quelqu'un à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, vous devrez dorénavant connaître le numéro indiqué ci-dessus, car à partir de cette semaine, le nouveau numéro de téléphone de l'Assemblée législative est le (403) 669-2222.

Avez-vous remarqué l'indicatif? Le «669», c'est le nouveau et troisième indicatif de Yellowknife.

Le numéro du télécopieur, le (403) 920-4735, et celui de la ligne sans frais, le 1-800-661-0784, restent les mêmes. Pendant encore les six prochains mois, vous pourrez rejoindre les députés et les membres du personnel de l'Assemblée législative au numéro de téléphone qu'ils ont présentement.

Même si le personnel de l'Assemblée emménage dans le nouvel édifice au cours de la semaine du 12 juillet, le public ne pourra pas le visiter avant la mi-septembre, car les travaux de construction ne seront pas encore terminés à cette date.

Les députés sont temporairement installés dans l'édifice Keewatin à Yellowknife. Ils emménageront dans le nouvel édifice de l'Assemblée législative à la mi-septembre.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Brad Heath
Coordinateur des relations publiques
Assemblée législative des T.N.-O.
Téléphone : (403) 669-2230
Ligne sans frais : 1-800-661-0784
Télécopieur : (403) 920-4735

À vos plumes !

Concours francophone de la nouvelle

C'est le huitième concours du nom, organisé par la ville de Palaiseau (France).

Il est ouvert à tous les amateurs, quelle que soit leur nationalité.

Les sujets des nouvelles sont libres et les candidats doivent soumettre un recueil de quatre nouvelles en français. Le concours est doté d'un premier prix de 10 000 francs (2350$) et d'un second de 5 000 francs (1100$).

Ces prix seront remis lors de la 10ième fête du Livre de Palaiseau qui se tiendra les 11 et 12 décembre 1993.

Huit cent demandes de participation en provenance de 26 pays ont été enregistrées l'an passé.

Pour obtenir le règlement de participation, écrire à :

Concours francophone de la nouvelle
Service culturel
Mairie de Palaiseau B.P. N°6
91125 Palaiseau Cédex
France

Échos des T.N.-O.

La pluie a réduit les risques de feux de forêt

Après une semaine de pluie dans presque toutes les régions de l'Arctique de l'ouest, le centre territorial des feux de forêt de Fort Smith souligne qu'il a connu deux journées très calmes cette semaine, pendant lesquelles aucun incendie n'a été signalé, ce qui représente une première pour cet été.

M. Dennis Mahussier, le responsable du centre, a expliqué que la pluie, ainsi que des températures moins élevées, ont facilité la maîtrise des incendies, dont le nombre s'élève à 404 depuis le 19 juillet.

La pluie a également diminué les risques de feux de forêt : ils sont aujourd'hui considérés comme étant peu ou moyennement importants, alors qu'ils ont été très élevés pendant plusieurs semaines dans les 11 régions.

M. Mahussier pense cependant que cette saison peut encore être marquée d'une croix noire dans l'histoire des feux de forêt dans les T.N.-O. : c'est pour l'instant l'été 1989 qui détient la palme, avec 613 feux, mais les équipes du centre ont déjà dû maîtriser 287 incendies cet été, un chiffre plus élevé que celui de la saison 1992 dans sa globalité.

La saison des feux de forêt prend fin au mois de septembre.

La revendication territoriale du Sahtu a été acceptée

La revendication territoriale de la région du Sahtu autour du Grand lac de l'Ours a été approuvée le 10 juillet par 87% des 879 électeurs.

Lorsque la revendication aura été ratifiée par le Parlement cet automne, les peuples déné et métis de la région partageront 75 millions de dollars, payables sur une période de 15 ans et se verront remettre un pourcentage des redevances payées pour les ressources du secteur, connu pour la fabrication d'huile et les mines.

Les 2 200 bénéficiaires de la revendication vont recevoir un titre de propriété pour 41 437 kilomètres carrés de terrain. La revendication concerne un espace total de 172 800 kilomètres carrés.

Après l'échec du grand plan en 1990, la revendication territoriale du Sahtu est la deuxième à être acceptée. Celle des Gwich'in l'an dernier était la première.

Nouveaux contrats de 8,6 millions de dollars dans la construction

Plusieurs contrats dans le domaine de la construction ont été attribués à des entreprises le 19 juillet par le ministère des travaux publics et deux compagnies de Yellowknife ont ainsi obtenu des contrats de quelques millions de dollars.

Treeline Construction s'est vu attribuer la construction d'une école à Cambridge Bay, comprenant 10 salles et un gymnase. Le contrat est de 3 667 683 dollars.

Ninety North Construction a obtenu un contrat de 2 119 760 dollars pour bâtir une nouvelle section à l'école de Pangnirtung. Cinq salles supplémentaires et un gymnase sont compris dans le projet.

La compagnie s'est vu attribuer un autre contrat de 662 909 dollars pour construire une école comprenant deux salles à Arctic Bay.

Par ailleurs, Whale Cove dépensera 550 000 dollars pour la construction d'un centre communautaire, de nouveaux services pour l'eau et les déchets seront aménagés à Rankin Inlet, une nouvelle caserne de pompiers et un garage seront construits à Coppermine.

La valeur totale des contrats annoncés cette semaine est de 8,6 millions de dollars.

Les huit projets seront achevés avant le mois de mai 1994.

Les lois des T.N.-O. décortiquées en français

Un répertoire de définitions des lois des T.N.-O. est désormais disponible en français au ministère de la Justice. Ce livre contient plus de 2 000 définitions de mots ou d'expressions contenus dans les lois des Territoires et comprend deux parties : anglais-français et français-anglais.

Ce répertoire est disponible pour 29,99 dollars chez l'imprimeur territorial.

Karen Lajoie

Organisé par la garderie Plein Soleil

Un camp d'été à Yellowknife

Cet été, les enfants francophones ou francophiles ne sont pas en reste. La garderie Plein Soleil dispense un camp d'été jusqu'au 20 août, avec des thèmes et des activités variant d'une semaine à l'autre.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le programme du camp d'été concerne des enfants âgés de six à 11 ans. Il a débuté le 5 juillet, avec une semaine consacrée aux activités physiques (natation, mini-golf, promenades). Deux animatrices arrivées à Yellowknife depuis trois semaines encadrent les enfants. Line Lévêsque vient du Nouveau-Brunswick et Joelline Lamoureux du Manitoba. Elles ont la responsabilité d'environ 10 enfants en moyenne chaque jour. Le programme est à la carte, c'est-à-dire que les enfants peuvent venir à la demi-journée, à la journée (16$) ou à la semaine (65$). La semaine du 19 au 23 juillet portait sur le plein-air : promenades et découverte de la nature environnante. En août il sera question des carrières et des animaux entre autres. Les enfants se retrouvent tous les matins devant l'école Mildred Hall à 8h00 pour une journée qui se termine vers 17h00.

Si vous ou vos enfants sont intéressés, les formulaires d'inscription sont disponibles à la garderie Plein Soleil (3814 Bretzlaff) ou au bureau de la FFT (5010 50ième avenue). Pour de plus amples informations vous pouvez aussi contacter Line Lévêsque au 873-4750.

E.C.

70ième anniversaire de mariage

Le couple Sikiyea à l'honneur à Ndilo



Karen Lajoie / L'Aquilon

Voilà 70 ans que Rose et Michel Sikiyea se sont mariés, à Fort Resolution, en 1923. C'était à l'époque la seule communauté de la région où un prêtre officiait. Michel Sikiyea fut conseiller de la bande dénée durant les années 50 et 60.

Plus de 100 personnes ont rempli le gymnase de Ndilo le 7 juillet pour fêter le 70ième anniversaire de mariage de Rose et Michel Sikiyea, des aînés très respectés dans leur communauté.

Le chef Darrell Beaulieu avait organisé cet événement. Après le souper, il a présenté le couple et a dévoilé une plaque gravée en l'honneur de leur long mariage, un modèle pour toute la communauté.

«Les Sikiyea se sont mariés avant qu'il y ait des non-autochtones dans la région et ils ont vu beaucoup de changements pendant leur vie», a déclaré le chef Beaulieu.

Le chemin pour devenir un vrai couple a été long, a affirmé M. Sikiyea. Lui et Rose ont dû se rendre à Fort Resolution en 1923 pour se marier car c'était la seule communauté dans la région à avoir un prêtre. M. Sikiyea, qui calcule son âge à partir de son baptême en 1900, mais qui pourrait en réalité avoir plus de 100 ans, a remercié la foule pour la célébration et a souhaité longue vie et paix aux spectateurs.

M. Sikiyea a été conseiller de la bande dénée durant les années 50 et 60. Il avait fait parler de lui après avoir tué un canard en dehors de la saison de chasse près de l'aéroport de Yellowknife. Lors de son procès, qui avait eu lieu en janvier 1964 devant la Cour suprême du Canada, il avait été démontré que la Couronne avait négocié en 1917 une convention concernant les oiseaux migrateurs, contraire aux traités signés avec les autochtones de la région de Yellowknife quatre ans plus tard. La convention n'autorisait les autochtones à chasser que pendant les saisons d'ouverture, mais les traités comprenaient une clause permettant la chasse à n'importe quelle période à condition que le gibier ne soit pas vendu.

La loi n'a pas été modifiée après l'affaire Sikiyea, mais la façon de l'interpréter a beaucoup changé. Les autochtones ont aujourd'hui le droit de chasser et de pêcher pour se nourrir pendant toute l'année, comme les traités le précisaient.

Après la décision de la Cour, M. Sikiyea a souvent évoqué son «canard d'un quart de million de dollars», somme qu'il avait gagnée à l'issue de son procès. Le canard est maintenant exposé en permanence au Palais de Justice, dans la collection Sissons au deuxième étage. Le juge Sissons était le premier juge à soutenir les droits des autochtones. Dans l'affaire Sikiyea, sa décision avait été infirmée par la Cour suprême du Canada qui avait fait appel.

Karen Lajoie

Retour forcé aux études

Raymond Tousignant, de la mine aux finances

En octobre 1991, Raymond Tousignant était victime d'un grave accident à la mine Giant de Yellowknife. Incapable désormais de travailler manuellement, il a décidé de reprendre des études. Avec succès.

Lors de la cérémonie de remise des diplômes du Collège de l'Arctique, le 11 juin 1993 à Yellowknife, un nom francophone figurait dans la liste, celui de Raymond Tousignant. Il recevait le prix d'excellence de chimie. Une récompense toute symbolique pour cet ancien ouvrier de la mine Giant, gravement blessé lors d'un accident en octbre 1991. Un mois d'hôpital, 10 semaines cloué au lit et une opération en avril 1992. «Au début, se souvient-il, je n'étais même plus capable de prendre une tasse de thé. Maintenant je ne suis plus capable de faire de l'ouvrage manuel». Coup dur pour un homme qui a travaillé dans les cuisines pendant neuf ans, à la mine pendant 10 ans (de 1980 à 1991) et puis qui a construit sa maison de A à Z. «Je n'avais pas le choix de retourner aux études, c'était forcé. Ça faisait 22 ans que j'avais quitté l'école».


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Raymond Tousignant, originaire de Sherbrooke, s'était arrêté à la 10ième année. Il s'est inscrit aux cours du Collège de l'Arctique à l'automne 1992, et «là, je viens de finir mon secondaire. Ça demande beaucoup plus d'ouvrage en anglais. Ce que j'ai trouvé le plus dur, c'est d'écrire en anglais. Quand tu l'écris, tu t'aperçois des lacunes. Je travaillais tous les soirs dans mon bureau, jusqu'à minuit. Ce fut une période d'ajustement. Il y a du monde qui se décourageait pendant les cours. Ils s'enragent, ils se lèvent, ils s'en vont. Mais des fois, il faut savoir plier devant ton orgueil. C'est vrai que tu apprends quelque chose que tout le monde devrait savoir, et puis tu te sens bête. Mais tu es là pour apprendre de toute manière».

Raymond a deux enfants, un garçon de 13 ans et une fille de huit ans. Cette année d'études l'a d'une certaine manière rapproché de son fils. «Mon petit gars de 13 ans, il a commencé en immersion et ça n'allait pas du tout. Il me voyait à la mine et il disait qu'il n'avait pas besoin d'école. Mais depuis que je suis retourné aux études, ça l'a encouragé. Il est revenu avec des 90. Je faisais des maths qu'il faisait».

L'année prochaine, Raymond commence les cours de pré-université. «Je m'en vais vers le monde financier, analyste financier. Ça va prendre cinq ou six ans. L'analyse financière, c'est beaucoup de recherches, des prévisions. Et comme je ne suis plus capable de travailler debout...».

Pour poursuivre ses études, Raymond Tousignant déménagera probablement à Edmonton et devra vendre la maison qu'il a construite lui-même. «J'avais un paquet de plans, mais là, avec l'accident, je n'en fais plus. Quand je vais commencer l'année scolaire, je vais me concentrer là-dessus».

Emmanuel Carcano

Sept ans de prison pour le viol de son enfant

Un homme d'Inuvik, âgé de 20 ans, a été reconnu coupable au mois d'avril du viol de son enfant âgé de trois ans et condamné à sept ans de prison le 8 juin. Mais à l'issue de son procès, il clamait encore son innocence. M. Tom Boyd, l'un des deux avocats de l'accusé, a déclaré le 19 juillet qu'il ferait appel de la condamnation, probablement «d'ici à 10 jours». L'appel doit être enregistré à la cour avant le 7 août. L'accusé, dont l'identité ne peut être dévoilée, avait déjà plaidé non coupable le 27 novembre 1992, alors que le 3 août, l'enfant avait failli mourir à la suite d'un viol. Son intestin avait été perforé par un objet et il avait passé plusieurs semaines à l'hôpital d'Edmonton dans le coma. Après une douzaine d'opérations, il n'était pas encore tout-à-fait rétabli. «La société ne peut pas tolérer l'abus d'enfants. La condamnation dans ce cas doit être évidente et la punition doit être sévère», a affirmé le juge John Vertes de la Cour suprême, qui avait prononcé la peine. La peine maximale encourue par l'accusé était la condamnation à perpétuité.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

Enfin un éditorial positif !

La nouvelle taxe sur les salaires

Depuis maintenant au moins deux périodes de paie, les travailleurs et travailleuses des Territoires du Nord-Ouest ont vu leurs employeurs prélever la fameuse taxe de 1% sur leur salaire. Les employé.e.s du journal ne font pas exception à la règle. C'est fou mais cette taxe ne fait pas si mal que ça. C'est à peine une vingtaine de dollars par période de paye (moins pour les employé.e.s du journal).

C'est avec un fort sentiment de culpabilité éditoriale que je vous avoue trouver que cette taxe est une bonne chose.

En effet, cette taxe récupère une partie des salaires qui s'en vont vers le Sud. Ces salaires qui, rapelons-le, sont gagnés en exploitant les ressources du Nord. Ces salaires qui sont gagnés ici mais dont les impôts et taxes viennent gonfler les coffres des provinces du Sud.

L'important c'est que les petits salariés, comme les employé.e.s du journal, vont récupérer cela en fin d'année fiscale au moment de faire leur rapport d'impôt de 1993.

Pour les gros salariés, je dois aussi avouer que cela ne me fait pas vraiment pleurer. Disons qu'il y a des gens plus mal pris dans la vie et que la protection des hauts salariés est une cause pour laquelle je n'ai que très peu de temps à consacrer.

À mon avis, pour récupérer une partie de ces impôts qui s'en vont directement vers le Sud, c'est vraiment un tout petit sacrifice qui nous est demandé. Qui plus est, un sacrifice de quelques mois seulement mais qui profitera à tous les Ténois et les Ténoises à plus long terme.

Le gouvernement aurait bien taxé uniquement les salaires qui s'en vont dans le Sud mais cela s'avérait difficile tant en vertu de la discrimination que cela implique qu'en raison de la difficulté technique que cela aurait engendrée. Par contre maintenant, rien n'a empêché le GTNO d'accorder un crédit d'impôt en fin d'année fiscale pour ceux qui auront payé cette taxe et qui feront leur rapport d'impôts dans les T.N.-O. Pour les autres ? Et bien tant pis ! La prochaine fois, payez vos impôts dans les T.N.-O. puisque c'est là que vous travaillez.

Un argument ressort souvent en faveur de ces personnes : souvent leur famille réside dans le Sud et si ce n'était pas le cas, nos taxes seraient plus élevées car ils auraient recours aux services publics. S'ils étaient ici, plus d'impôts seraient payés au gouvernement des T.N.-O. et plus d'argent circulerait dans nos commerces, ce qui accroîtrait également les revenus d'État.

Non, ça ne fait pas si mal et c'est pour un bon principe. Ça vaut la peine de le mentionner lorsqu'on est en accord avec une taxe, c'est si rare !

Alain Bessette

L'Aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant.e.s : Daniel Coulombe, Nicole Tessier
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

La politique fédérale

Un premier bilan encore équivoque

Le règne de Kim Campbell débute à peine que déjà il faut en dresser un bilan partagé. Si, en effet, la formation du nouveau conseil des ministres nous montre chez Kim Campbell un louable souci de donner suite à ses promesses électorales, les commentaires que lui a inspirés l'attaque américaine sur Bagdad nous la présentent, en revanche, comme fidèle aux plus mauvaises habitudes du régime Mulroney.

Que le conseil des ministres retrouve, dès l'entrée en scène de madame Campbell, sa taille d'il y a 30 ans, il faut l'apprécier. Le cabinet pléthorique de M. Mulroney, avec sa quarantaine de participants, avait déjà amplement démontré, en effet, qu'il est à la fois coûteux et stérile de multiplier à l'infini les postes de ministres. En formant en 24 heures un cabinet ramené à des dimensions plus modestes et à peu près acceptables, Kim Campbell agit donc avec bon sens.

Notons cependant que le virage aurait pu et peut-être dû aller plus loin encore. Jamais, en tout cas, la nouvelle première ministre ne retrouvera les circonstances favorables qu'elle n'a qu'à demi-utilisées. Jamais elle n'aura en face d'elle autant de fauteuils vacants et autant de démissionnaires. Jamais plus, à moins de limoger des gens en place, il ne lui sera facile de supprimer un ministère en même temps que son titulaire. On peut même parier que madame Campbell aura toutes les difficultés du monde, si jamais elle remporte le prochain scrutin, à ne pas recréer demain certains des postes qu'elle vient d'abolir.

Apprécions, par conséquent, que le cabinet soit allégé; regrettons que la nouvelle première ministre ne soit pas allée au-delà.

Il est également appréciable, même si M. Rae ne sera évidemment pas d'accord, que le nouveau conseil des ministres ait maintenu la représentation québécoise à son ancien niveau et un peu bousculé les fiefs ontariens. Si ce pays doit survivre, ce sera, en effet, parce qu'un nouvel équilibre aura été inventé entre le pouvoir central, les provinces populeuses et les autres partenaires. Visiblement, Kim Campbell le sait, logiquement, elle agit en conséquence; électoralement, elle effectue un bon placement.

L'attitude adoptée par la nouvelle première ministre à propos de l'attaque américaine sur Bagdad constitue, en revanche, un motif de vive déception. On espérait, en effet, que ce pays saurait enfin, après les pieds-de-nez de M. Trudeau en direction de Washington et la servilité de M. Mulroney à l'égard des moindres caprices américains, se définir une relation adulte à l'égard des États-Unis. Visiblement, ce sera pour plus tard. Pour un temps encore, il suffira que M. Clinton prenne l'une ou l'autre des décisions erratiques dont il semble détenir le secret pour que, aussitôt, le Canada brandisse l'encensoir.

Rien n'obligeait pourtant madame Campbell à bénir aussi vite et sans nuance le coup de force américain. Washington, qui avait pourtant averti de ses intentions bon nombre de capitales, y compris Ankara, n'avait pas jugé bon d'aviser le Canada. Madame Campbell n'aurait donc manifesté qu'une légitime fierté si elle avait retardé ses commentaires. «Puisqu'on ne nous a pas avisés, j'imagine, aurait-elle pu laisser entendre, qu'on peut vivre quelques jours encore sans notre opinion».

Madame Campbell aurait eu d'autant plus raison de prendre ses distances par rapport à cette nouvelle imprudence de M. Clinton que le Canada accorde depuis toujours aux Nations Unies un soutien exemplaire, tandis que les États-Unis se conduisent aussi mal que possible à l'égard de l'organisme international. En plus de s'arroger le droit d'intervention armée là où la chose leur convient et de mettre ainsi la communauté internationale devant le fait accompli, les États-Unis font résolument partie, depuis des années, des États qui ne paient pas ou qui paient mal leur cotisation aux Nations Unies. Le Canada, à l'inverse, paie scrupuleusement sa contribution, en plus de fournir des casques bleus à presque toutes les missions de l'ONU. En ratant l'occasion d'inviter Washington à un comportement moins arrogant et plus respectueux des partenaires, Kim Campbell a aussi raté une chance unique de se révéler à l'échelle mondiale comme la nouvelle responsable d'un pays capable d'autonomie et de dignité.

Ce pays a besoin des économies que permet la réduction du cabinet. Il a aussi besoin d'une injection de fierté. Qu'on ne l'oublie pas.

Laurent Laplante

Lettre à l'éditeur

Cher monsieur Bessette,

Quel choc de voir la photo du «strip-tease inattendu» en première page de l'Aquilon ce matin ! Vraiment, était-ce nécessaire ? Qu'un tel événement soit arrivé ça passe mais faut-il nécessairement en parler juste parce que ça s'adonne être le soir de la St-Jean ?

J'ai aussi cherché en vain un article qui m'explique ce strip-tease inattendu mais rien. Peut-être que le jeune homme en question s'était tout simplement trompé de party ? En fait, il n'y avait aucun compte-rendu sur la fête de la St-jean 1993. Que faisaient donc les francophones des T.N.-O. le soir de la St-jean ? Je dis bien les francophones des T.N.-O. parce que la St-Jean est la fête de tous les francophones et non la fête exclusive des Québécois, un fait que L'Aquilon devrait promouvoir. Bon nombre d'entre nous ont quitté le Québec depuis plusieurs années ou n'y sont même pas nés ! Il faut s'éloigner du stéréotype de la St-Jean comme la fête exclusive des Québécois tel que démontré malheureusement par le fleurdelisé du bel adonis en question.

Je n'ai sûrement pas à élaborer sur l'autre stéréotype celui qui veut qu'un homme ou une femme se fasse juger par son corps. Tout ça par un journal qui se vante d'être un outil scolaire. Heureusement qu'on est au mois de juillet et que nos écoles sont fermées et que nos enfants n'auront pas la chance de voir un homme à moitié nu en train de faire un strip-tease avec de l'argent dans la bouche...

Je tenais à vous faire part de ces propos.

France Benoit
Yellowknife

Douze années dans l'Arctique de l'est

Baffin, terre d'exil

Vivre dans le Nord, c'est une expérience formidable. C'est une terre de solitude et d'une beauté sauvage qui ne laisse le choix à personne que de se redécouvrir. Tel fut mon cas.

Je suis venue à Iqaluit il y a 12 ans, célibataire désireuse de tout laisser derrière moi. Auparavant, j'ai été active en théologie puis j'ai été professeure dans une école privée près de Montréal. Donc, il y a 12 ans, j'avais envoyé mon curriculum vitae aux évêques du Nord. L'un d'eux, Mgr Robidoux, évêque de Churchill, m'a répondu et m'a invitée à le rencontrer à Montréal. Cette rencontre devait être décisive pour ma destinée. Je me souviens clairement ce qu'il m'a alors dit : «Je vais t'envoyer à Igloolik de façon à ce que tu ait la vraie sensation du Nord». Comme c'est vrai...

Je suis vraiment tombée en amour avec l'Arctique et l'île de Baffin. Je suis venue pour une année et j'ai travaillé pour la mission catholique. Par la suite, j'ai décidé de poursuivre ma propre voie dans l'Arctique.

Je suis retournée à Montréal pour de courtes vacances mais l'Arctique me manquait. J'ai donc décidé de revenir à Iqaluit où j'ai travaillé comme aide-infirmière à l'hôpital local pendant cinq mois. Quelques mois plus tard, je fus embauchée à titre de coordonnatrice pour BRADIC, une organisation inuit venant en aide aux gens ayant des problèmes d'abus d'alcool et de drogue. J'y ai travaillé pendant cinq ans. Ce fut une période sensationnelle pour connaître les Inuit, leurs coutumes, leurs problèmes et leurs solutions. Ce fut une belle époque dans ma vie dans le Nord mais même les meilleurs moments ont une fin.

J'ai décidé soudainement de tourner la page et je me suis trouvé un nouvel emploi. Je suis devenue assistante en soins spécialisés et j'ai travaillé deux ans avec une enfant de 12 ans souffrant de trisomie, Stacey. Je travaillait avec une jeune fille de 12 ans, Stacey. Ce fut un défi de tous les instants dont j'ai apprécié chaque minute. Mon lieu de travail était l'école Nakasuk.

Deux ans plus tard, nous avons décidé de déménager alors qu'augmentaient les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie.



Nicole Tessier et l'un de ses enfants adoptés.

Mon époux, Nick, est devenu directeur pour le hameau de Grise Fjord. Nous avons alors vécu dans la communauté la plus septentrionale du Canada. C'était magnifique au printemps et l'été mais la noirceur était complète durant l'hiver. J'ai enseigné à l'école Ummimack et cette expérience fut intéressante car l'école était comme une grande famille regroupant 15 enfants.

Nous y avons vécu deux ans pour finalement revenir, en 1990, à mon point de départ, Igloolik. J'ai enseigné pendant cinq mois à l'école Ataguttaaluk. Par la suite, je suis restée à la maison pour m'occuper de mes deux enfants inuit adoptés. Durant cette période, j'ai fait l'expérience de l'enseignement aux adultes pendant quatre mois. J'ai ensuite enseigné en huitième année mais cette expérience fut plus difficile.

L'Arctique, c'est une terre de mystère. C'est aussi une terre où l'on redécouvre la valeur des enfants. Les Inuit aiment énormément leurs enfants et la grossesse est l'une des plus grandes joies des femmes inuit.

Les Inuit forment un peuple beau et merveilleux.

Les gens doivent savoir que leur venue dans la région de Baffin leur fera découvrir une nouvelle culture. Notre civilisation a beaucoup à apprendre des Inuit. Ils sont braves, courageux, inventifs et joyeux. Malheureusement, ils ont présentement à se battre contre toute sorte d'abus et de conflits intérieurs souvent le résultat de leur rencontre avec les valeurs de l'homme blanc...

Lentement mais sûrement, les Inuit aspirent à la mise en place du Territoire de Nunavut. Cette entente permettra aux Inuit de contrôler leur terre et leur destinée.

Les Inuit sont des politiciens nés... Ils sont aussi de bon orateurs et il est très intéressant de voir leur façon de mener les débats sur différents sujets. Plusieurs des politiciens actuels sont nés dans des igloos ou des huttes de tourbe. De façon intelligente, ils sont passés d'un mode de vie simple et traditionnel à l'ère des ordinateurs et de la technologie de pointe.

Ma vie à Igloolik est pleine de surprises, une vie où les choses les plus inattendues sont toujours possibles. C'est une vie dans un environnement merveilleux. Ayant parcouru l'Afrique, il semble que l'on passe par la même démarche d'attachement à la terre et à son peuple. Il s'agit certes d'une terre très spéciale et une fois que vous y avez été, vous n'êtes plus la même. Je vous suggère lorsque ce sera possible de venir dans l'Arctique et de jouir de la plus incroyable des découvertes.

Nicole Tessier



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Fjord de Pangnirtung, terre de Baffin. Au fond, les montagnes du parc national Auyuittuq. Une merveille...

À Iqaluit

Arrivée précoce du premier navire

Le 5 juillet dernier, le brise-glace *Pierre Radisson* jeta l'ancre à l'embouchure de l'anse de Koojoosee en face d'Iqaluit, environ une semaine plus tôt que par le passé. Le capitaine Girard Guesneau, qui navigue depuis plus de 30 ans dans les eaux de l'Arctique, a décrit le voyage comme ayant été sans problème sauf pour une partie de la baie de Frobisher (à environ 40 milles nautiques d'Iqaluit) où la glace était nettement plus difficile. Le capitaine Guesneau, fier de son navire, le décrit comme étant le meilleur de la région des Laurentides (ayant leur port d'attache au Québec) pour naviguer dans la glace. Il mentionne également que le *Radisson* possède un frêre, c'est-à-dire un navire qui est en tout point semblable donc tout aussi performant. Il s'agit du *Desgroseillers*.

Le voyage en partance de Québec a duré sept jours jusqu'à Iqaluit. L'arrivée précoce a été motivée par la livraison de cargo pour la nouvelle station de communications maritimes de la garde côtière d'Iqaluit mais aussi afin d'amorcer la réactivation des aides à la navigation dans la baie de Frobisher et ailleurs. Le pilote de l'hélicoptère qui voyage sur le navire mentionnait entre autres que lors de la remise en service des feux de navigation, il n'était pas rare de rencontrer des ours polaires et que souvent ces derniers se régalent des cables de l'équipement qu'ils dégustent comme des réglisses.

Le navire va passer l'été dans l'Arctique pour accompagner les navires qui feront le pont maritime entre le Sud et le Nord lors de notre toujours si courte saison maritime.

Daniel Coulombe

Des aînés dynamiques

Le groupe des aînés francophones d'Iqaluit devait débuter leur saison de fer le 20 juin dernier mais une pluie torrentielle reporta l'événement au dimanche suivant.

Le 27 juin, il semblait que ça allait être la même histoire sauf que la pluie a finalement cessé quelques minutes à peine avant le début de l'activité. La compétition amicale débuta par une discussion autour des règlements, hauteurs des poteaux et autres. Le premier a été lancé par le capitaine de la ligue de fers 50, M. Yvon Blanchette et puis les cinq équipes ont disputé des parties tout au cours de l'après-midi. Il est vraiment plaisant de voir autant de sourires et de rires produits par une activité récréative qui exige si peu de préparation. Nos aînés, par leurs activités, devraient nous servir de modèles: il y a encore oyen d'organiser des rencontres à peu de frais et d'avoir un plaisir fou. Un élément important à souligner : la bravoure du marqueur officiel qui se tenait entre les deux terrains de fer pour ne manquer aucun point. À la fin de la rencontre, le désir de fixer une autre date pour jouer de nouveau était unanime. Dynamiques, nos aînés? Pas un petit peu...

Daniel Coulombe

Procès pour le déversement d'eaux usées à Iqaluit

La décision finale est prévue pour le mois d'août

C'est au mois d'août que l'on connaîtra la décision de la justice concernant l'affaire des eaux usées à Iqaluit et la responsabilité du GTNO.

Le 27 août, les représentants du gouvernement des T.N.-O. et les procureurs de la Couronne connaîtront la décision finale du juge Michel Bourassa dans le cadre de l'affaire des eaux usées à Iqaluit. Le juge a pris une première décision le 20 juillet sur un aspect seulement de l'affaire, après avoir rejeté la demande faite par le GTNO d'abandonner le procès pour manque de preuves.

Le juge a indiqué par écrit qu'il y avait assez de preuves et de témoignages pour rendre un jugement et que la Couronne avait réussi à prouver toutes les accusations qu'elle avait portées.

La Couronne avait déposé trois plaintes contre le GTNO l'an dernier, en vertu de la loi sur la pêche. Elle avait accusé le gouvernement d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égoût dans le bras de mer Koojesse entre le 1er et le 10 juin 1991.

A la fin du procès au mois de mai, après huit jours de débats et une vingtaine de témoignages, M. John Donihee, l'un des avocats du gouvernement, a objecté que la loi sur la pêche était inconstitutionnelle. Selon lui, cette loi manquait de précision et de plus, était en contradiction avec les autres lois, y compris celle qui régit les eaux fédérales. Son argument a été rejeté par le juge.

Durant le procès, certains membres du gouvernement ont également objecté que l'autorisation qui leur avait été délivrée pour le champ d'épandage leur donnait le droit d'y déverser des eaux usées. Selon eux, cette autorisation les protégeait de toute accusation.

Mais les procureurs de la Couronne ont démontré que l'autorisation avait été accordée à la ville d'Iqaluit et non au GTNO. Dans sa décision du 20 juillet, le juge Bourassa a exprimé son accord avec la Couronne sur ce point et affirmé qu'évoquer la licence d'Iqaluit «était hors sujet et n'avait aucun lien avec la demande du gouvernement des T.N.-O. d'abandonner le procès».

Le champ d'épandage a été construit en 1978 par le département des affaires communautaires du GTNO. Le bras de mer avait déjà été pollué par le déversement d'eaux usées en 1981 et 1987.

La peine maximale encourue par le GTNO est une amende de 300 000 dollars pour chaque plainte.

Karen Lajoie



APPEL D'OFFRES

Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Déneigement, sablage, pelletage et enlèvement de la neige
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du Bureau du surintendant régional, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 h, heure d'Iqaluit, le 30 juillet 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 9 juillet 1993.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet.

La caution est exclue pour ce projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter [redacted] plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : John Purvis, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Tél. : (819) 979-5195

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories
Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Décapage au jet de sable et peinture des réservoirs à essence
– Cape Dorset, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou au commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant régional, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 h, heure d'Iqaluit, le 30 juillet 1993
14 h, heure de Yellowknife, le 30 juillet 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 9 juillet 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être soumise sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Tél. : (819) 979-5150

Renseignements techniques : David MacPherson, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Tél. : (819) 979-5192

Avis publics appels d'offres et appels de propositions



Avis de demande

La demande suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à la section 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse:	Ministère des Transports, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Pont de la rivière Willowlake
Emplacement:	Route Mackenzie (No 1), Km 625
Numéro:	N3-8-1613
Type de permis:	Industriel "B"
Objet:	Construction d'une pile de pont dans le cours d'eau

CRTC **Avis public** **Canada**

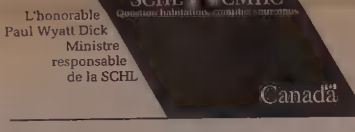
Avis public CRTC 1993-102. Données relatives aux marchés radiophoniques. Dans l'avis public CRTC 1991-74, le Conseil annonçait une série de critères qui permettraient de se rendre compte assez tôt de la capacité d'un marché de soutenir des stations radiophoniques commerciales additionnelles; une procédure modifiée pour traiter les demandes, incluant l'utilisation de ces critères; et son intention de publier à chaque année certaines données financières. Dans le présent avis, le Conseil annonce que la troisième série de ces données est maintenant disponible. Les intéressés pourront obtenir le texte complet de cet avis au CRTC, Affaires publiques, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** **Canada**

Avis public CRTC 1993-99. Révision du Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants. Le 16 avril 1993, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (l'ACR) a soumis à l'approbation du Conseil un Code révisé. Le CRTC a examiné les révisions et est convaincu qu'elles respectent l'objectif principal du Code. Par conséquent, les titulaires qui sont tenues de respecter le Code par condition de licence sont avisées que le Conseil a accepté et approuvé la version révisée du Code et que celle-ci s'appliquera à partir du 1er juillet 1993. Il est possible de se procurer des exemplaires du Code au bureau de l'ACR, au 306-350, rue Sparks, Ottawa (Ontario), K1R 7S8. Le texte complet de cet avis et des exemplaires du Code sont disponibles en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission



L'honorable Paul Wyatt Dick
Ministre responsable de la SCHL

APPEL DE PROPOSITIONS
Conception, Approvisionnement, Transport et Exécution
Fort Smith (T.N.-O.)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel de propositions concernant la conception, l'approvisionnement en matériaux, le transport et la main-d'oeuvre requise pour la réalisation d'un logement individuel de 4 chambres à Fort Smith (T.N.-O.).

Les documents de l'appel de propositions pourront être obtenus aux bureaux de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest à Yellowknife [redacted] de Hay River, le 5 juillet courant.

Les propositions seront acceptées jusqu'au 4 août prochain, 14 h, heure locale.

Les documents de l'appel de propositions pourront être consultés aux bureaux de la Town and Housing Authority à Fort Smith, de même qu'au bureau de l'association de construction des T.N.-O. de Yellowknife.

Demandes de renseignements concernant le marché : Elsa Mogensen, B.P. 1925, Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2P5 Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024.

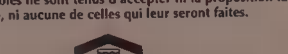
Demandes de renseignements techniques : Don Jossa, Téléphone : (403) 873-7879 Télécopieur : (403) 920-8024.

On doit appliquer la ligne de conduite en matière d'encouragement aux entreprises du gouvernement des T.N.-O. au présent appel de propositions afin de promouvoir l'utilisation de la main-d'oeuvre, des matériaux et des services qu'offrent les entreprises locales et du Nord considérées comme telles dans le cadre de cette ligne de conduite.

Les coûts de ce programme sont partagés par la Société canadienne d'hypothèques [redacted] de logement (SCHL) et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, selon une proportion respective de 75 p. 100 et de 25 p. 100.

Des dépôts de garantie devront accompagner les propositions.

Les responsables ne sont tenus d'accepter ni la proposition la moins élevée, ni aucune de celles qui leur seront faites.



L'hon. Don Morin, ministre

Construction de Défense Canada

LES SOUMISSIONS SOUS PLI CACHETÉ, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-dessous seront reçues à l'adresse et l'heure indiqué sur la formule de soumission.

Dossier: NW 352 10 — Shepherd Bay, T.N.-O. Installer des bittes d'amarrage

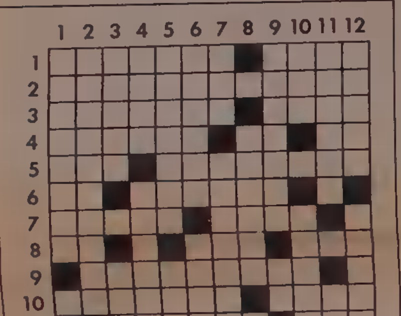
DATE DE FERMETURE: MERCREDI 4 août 1993

DÉPÔT POUR DOCUMENT: NIL

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de Construction Défense Canada, Ottawa, Ont., tél. (613) 998-9549 ou fax (613) 998-1061, sur présentation du dépôt approprié.

Les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux des Associations de construction, au bureau régional de CDC ainsi qu'au bureau de la fermeture des soumissions dans la région du projet.





42

MOTS CROISÉS DÉFI

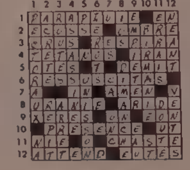
HORIZONTALEMENT

1- Pompe, éclat - Inutile.
2- Activité de celui qui favorise la débauche en servant d'intermédiaire.
3- Faire des cancans - Père.
4- Informer - Jeu de hasard - On fête son premier jour.
5- Ancien parti indépendantiste québécois - Ferait feu.
6- En matière de - Chaume qui reste sur place après la moisson.
7- Principe servant de règle - Quantité de ce qui entre dans un composé.
8- Symb. du titane - Au Sahara, désert de pierrailles - Repaire.
9- Production.
10- Mauvaise chance persistante. Sa capitale est Téhéran.
11- Enjolivent - Rivière de France qui rejoint le Rhône.
12- Fait mourir - Partie aval du lit d'une rivière où se font sentir les marées.

VERTICALEMENT

1- Qui se montre clairement. Divulgue.
2- Qui se fait en attendant un autre état de choses.
3- Petit commérage - Cri des bacchantes en l'honneur de Dionysos.
4- Deuxième vertèbre du cou - Procéder, découler.
5- Outil à pointe recourbée, pour tracer des lignes sur le bois, le cuir - Prend un certain repas.
6- Faute commise par ignorance - Guides.
7- Pour la troisième fois - Cruellement.
8- Fait évacuer ses positions - Pronom familier.
9- Serpents venimeux - Négation.
10- Troisième roi de Juda - Fus admis dans une compagnie.
11- Maladresse - Mélodie.
12- Rien - Se livre entièrement à une chose (s'...)

Solution du No. 41



Jean-Marie Nadeau, président de la SAANB

Le combat acadien n'est pas terminé

Ottawa - «C'est une erreur de croire, hors Québec, que l'Acadie est forte et qu'elle s'est pour de bon tirée d'affaire», déclare Jean-Marie Nadeau, le nouveau président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

Ils ont en effet l'air en bonne position ces Acadiens, qui obtenaient récemment l'enchâssement dans la constitution canadienne des principes de la Loi garantissant l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick (Loi 88).

Pourtant, dit Jean-Marie Nadeau, auteur de l'essai «Que le tintamarre commence!» (éditions d'Acadie 1992), les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont bien du pain sur la planche. L'assimilation, l'absence d'un nouveau projet collectif, la transposition dans les faits des droits garantis par la Loi 88 sont autant de défis qu'entrevoit le président de la SAANB. Mais, surtout, le sentiment du travail accompli, ou le contentement, ou encore la contemplation de ses lauriers l'inquiète. «Je suis content de l'enchâssement de la Loi 88, mais je suis loin d'en être satisfait», dit-il.

Et pour cause: ce sont les principes de la loi qui ont été enchâssés, et non le détail de cette égalité. «On continue à prendre nos rêves pour la réalité», déplore-t-il chez ceux qui se croient bien nantis.

C'est à demi-satisfaite qu'une partie des Acadiens a assisté à l'enchâssement de la loi. Tout comme le sénateur conservateur Jean-Maurice Simard, le père de la Loi 88, qui a voté avec un certain déplaisir l'enchâssement de ce corps tronqué. M. Simard avait plus tôt semoncé les dirigeants acadiens, les empressant de ne pas se contenter du moindre. Mais, dans une province où l'opposition officielle est formée par le parti Confederation of regions, vertement opposé au bilinguisme «qui coûte trop cher», le gouvernement libéral de Frank McKenna a usé de prudence. Ainsi a-t-on circonscrit l'égalité des Acadiens et des anglophones aux seuls aspects de la culture et de l'éducation, tout en s'engageant à assurer la promotion de cette égalité.

«Bon, pour ce qui est de l'éducation, c'est une confirmation d'un droit que nous avions déjà. Quant au reste, il s'agit de transposer la réalité de droit dans les faits», explique Jean-Marie Nadeau.

Fort de 20 000 membres, le président de la SAANB ajoute : «Nous devons maintenant effectuer du travail de terrain, rapprocher la SAANB de sa base. Les membres réclament qu'on se penche sur la langue de l'affichage commercial, notamment. Nous devons concentrer nos énergies sur le seul pouvoir politique qui nous appartienne vraiment, c'est-à-dire le municipal et les régions non-incorporées».

La saison 93-94 des films de l'ONF

L'Acadie, les femmes prisonnières, l'immigration...

Ottawa (APF)- La saison 1993-1994 de l'Office national du film promet quelques films fort intéressants.

Le producteur Pierre Bernier profitera de la tenue du premier Congrès mondial acadien (CMA), qui réunira des Acadiens du Canada, des États-Unis et de la France du 12 au 22 août 1994 pour lancer trois films.

Un lancement en force, donc, avec au progamme, un film de la réalisatrice Anne-Marie Sirois sur une comparaison allégorique entre l'univers programmé des poules pondeuses et le comportement des humains dans un restaurant de fast-food.

Il y aura aussi un film de Bettie Arseneault sur des personnes qui reviennent vivre en Acadie après plusieurs années d'absence et un autre de Ginette Pellerin sur le mythe d'Évangéline. Le Centre acadien produira aussi un film de 10 minutes qui sera une rétrospective des 20 années de production cinématographique en Acadie.

En Ontario, l'ONF annonce le lancement de trois films et d'une série dont le thème portera sur la jeunesse âgée de 12 à 20 ans. Un film attendu, *Kapuskasing*, du réalisateur Fadel Saleh, dont la sortie est annoncée pour le printemps 1994, raconte l'histoire d'une population qui s'est mobilisée pour sauver son moulin de pâtes et papier.

Autre film prévu pour le printemps 1994, *Le quatuor de l'exil* du réalisateur Yves Bisaillon. Il s'agit d'un documentaire d'une heure qui raconte l'histoire de quatre jeunes francophones somaliens émigrés au Canada qui vivent avec difficulté leur adaptation et leur intégration dans leur nouveau pays.

Dès cet automne, l'ONF lancera un documentaire réalisé par Marie Cadieux qui promet d'être intéressant puisqu'il portera sur les femmes prisonnières dans les pénitenciers provinciaux et fédéraux en Ontario.

Dans l'Ouest, il y aura le film de la réalisatrice Sylvie Van Brabant qui traitera d'un sujet qui hante les parents francophones de ce coin du Canada : les mariages mixtes.

Chronique économique

Le traité de libre-échange Canada-Mexique-États-Unis

On n'a cessé de parler du fameux traité de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Certains y sont favorable, d'autres sont contre. Ceux qui approuvent le traité parlent d'un volume commercial qui se chiffrerait dans les trillions de dollars, de l'ouverture de nouveaux marchés, de nouvelles opportunités et d'une économie ouverte et créatrice d'emplois et de revenus. Ceux qui sont contre insistent surtout sur l'exode d'entreprises vers le Sud et les pertes d'emplois.

Dans tout ce tralala, le grand public qui essaie de comprendre le débat est presque découragé, puisqu'on lui affirme qu'il s'agit d'un dossier complexe qui dépasse son niveau de compréhension économique. Après tout, l'Europe est économiquement unifiée, on aura bientôt une monnaie commune et déjà au 18ième siècle, Quesnay et ses physiocrates criaient à tue-tête leur fameux «laissez passer, laissez faire». L'opposition au libre-échange serait donc le fait de personnes qui ne suivent pas l'air du temps et qui, éventuellement, devront emboîter le pas. Mais pour emboîter le pas, il faut bien comprendre le débat et je crois que le grand public n'a jamais eu l'occasion de bien cerner les aspects du dossier. Procédons donc à une analyse simple du libre-échange.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), cela veut simplement dire qu'en principe, les barrières tarifaires entre les trois pays sont abolies. Si cela est le cas, une usine localisée au Mexique peut alors vendre ses produits aux Canadiens au coût de production mexicain, plus le transport. On nous assure que le coût de production au Mexique est inférieur au coût de production canadien puisque les salaires moyens sont de 1,50$ l'heure, comparativement à près de 15$ l'heure pour le salaire moyen dans le secteur industriel canadien. L'équation est donc simple: si le coût de la main-d'oeuvre représente, disons, 50% du coût total de production, il faut que les Canadiens soient très productifs pour être en mesure de concurrencer le Mexique.

Prenons un exemple très simple: la production de marmites en acier.

Supposons que le Canada possède l'acier et les autres matériaux nécessaires pour produire cette marmite tandis que le Mexique devrait les importer, disons du Canada. Supposons aussi que les Mexicains sont deux fois moins productifs que les Canadiens et que par conséquent la production de chaque marmite exige 30 minutes au lieu de 15 minutes, comme c'est le cas au Canada. Les divers coûts de transport des matériaux et du produit fini sont estimés à 1,50$. Ces coûts ne s'appliquent évidemment qu'au Mexique. Donc, malgré le coût du transport qui s'élève à 24% du coût total de production, la marmite fabriquée au Mexique coûte 1,50$ de moins.

Quelle leçon pouvons-nous tirer de cet exemple bien simple?

Tout d'abord, les adeptes du libre-échange vous diront que le Mexique a acheté l'acier et les autres matériaux du Canada, qu'il y a donc un premier gain. Toutefois, dans le cadre d'un libre-échange à trois, le Mexique ne serait pas obligé d'acheter ses matériaux bruts au Canada et il est plus que probable qu'il ne le ferait pas.

Deuxièmement, il faut que le Canada puisse accroître davantage la productivité de sa main-d'oeuvre. Entretemps, il est aussi possible que les Mexicains tentent d'améliorer leur productivité. Ils pourraient y parvenir en utilisant les moyens suivants:
-introduire des machines plus productives;
-offrir une meilleure formation professionnelle;
-augmenter le volume de production et ainsi réduire les coûts unitaires;
-réorganiser le management.

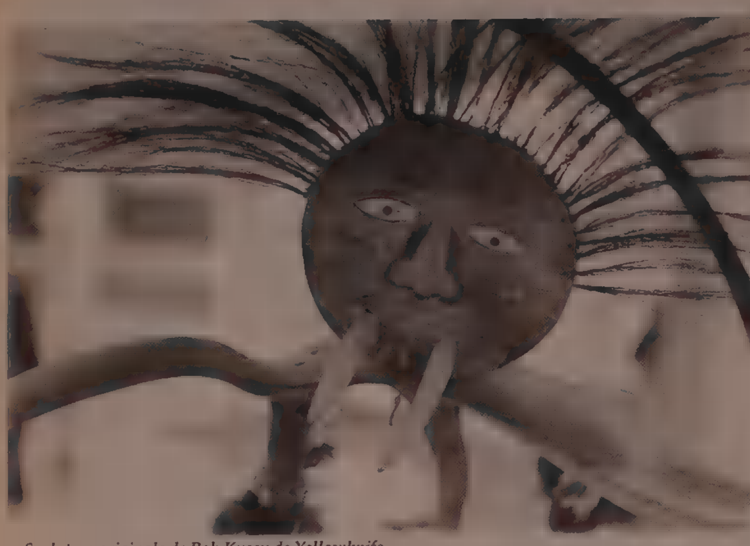
Ah! diraient les amis du libre-échange: les «machines plus productives» seront achetées au Canada. Il est aussi possible que le Canada offre ses services dans le domaine de la formation. Vous voyez, ce n'est pas si simple d'évaluer l'impact du libre-échange.

La sagesse exige peut-être de procéder par tâtonnement. Mais on n'a jamais bâti des empires financiers en tâtonnant. Et puis, avec ou sans le libre-échange, qu'est-ce qui empêche nos compagnies de se déplacer vers le Sud ? Notre seul espoir d'assurer des gains, c'est de délaisser les domaines où nous n'avons aucun avantage naturel et de s'engager encore plus dans les domaines dans lesquels on excelle, comme les télécommunications, l'électronique et le secteur médical.

Les gouvernements ont une responsabilité directe d'aider le secteur privé à cibler le marché des exportations. Pour l'économie canadienne, ce secteur est primordial puisqu'il représente 25% de notre produit intérieur brut (PIB). Pour les États-Unis, ce secteur représente seulement 5 ou 6% de leur PIB. Mettons tous nos oeufs dans le même panier, mais gardons un oeil bien vigilant.

Antoine Zalatan

Festival du soleil de minuit



Sculpture originale de Bob Kussy de Yellowknife.



L'artiste Tracy Gilbertson de Yellowknife en train de sculpter un canard en bois. Celui-ci nécessite encore 50 heures de travail pour être terminé. Mme Gilbertson a commencé la sculpture il y a seulement trois ans, en prenant des cours à l'île du Prince Edouard.

La deuxième édition connaît un grand succès

À l'occasion du deuxième festival du soleil de minuit, une centaine d'artistes de tous horizons se sont déplacés à Yellowknife. Ils ont ainsi pu approcher la réalité du Nord et son ambiance unique et sont repartis avec une meilleure compréhension de ce que sont les arts de l'Arctique.

Au bout d'une semaine pendant laquelle des arts comme la musique, le théâtre et bien d'autres ont été à l'honneur tous les jours, le festival du soleil de minuit a pris fin le 16 juillet et à l'heure du bilan, ses organisatrices ne cachaient pas leur satisfaction. «Cette édition a été un grand succès», a déclaré l'une des directrices du projet, Vicki Tompkins.

Le festival est né l'été dernier de la concrétisation d'un rêve de Vicki Tompkins et Michelle Minke, deux femmes artisans, et a fait fureur dès sa première édition.

Cette année, presque tous les locaux en ville ont été réquisitionnés pendant le festival pour présenter les artistes, les ateliers, les expositions et les spectacles. Malgré le mauvais temps dehors, l'ambiance à l'intérieur n'est pas retombée.

Des événements aussi variés qu'une soirée de présentation de films et vidéos sur le Nord au bar Bush Pilot dans la vieille ville, une soirée des dessinateurs autochtones à l'hôtel l'Explorer ou encore un party dans la rue avec le groupe de Tracy Riley, ont été accompagnés d'expositions des oeuvres de peintres et d'artistes dans les galeries et les restaurants du centre-ville.

Après le succès de cette édition, on ne peut que souhaiter une réussite au moins égale au festival l'été prochain.



Dessin à l'encre noire, combinaison d'un thème traditionnel et d'une méthode moderne, par un jeune artiste de Cambridge Bay, Philip Toasi.

Leesee Kakee de Pangnirtung en train de tisser un inukshuk.





L'apprentissage de la broderie dénée par une touriste de l'Ontario. «C'est beaucoup plus difficile que je ne l'aurais pensé», s'exclame-t-elle.

Texte et photos : Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 27, vendredi 30 juillet 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Le parc national Auyuittuq, une destination de rêve pour marcher. Lire en pages 6 et 7.

650 millions de dollars pour développer le golfe de Coronation

Projet de route controversé

Le projet de construction d'une route reliant Yellowknife à Coppermine et passant par le lac Izok, projet qui avait été sujet à controverse pendant la dernière session de l'Assemblée législative, fait encore beaucoup parler de lui cet été.

Deux hydrographes du ministère des pêches et océans de Colombie Britannique sont montés à Coppermine le 20 juillet pour commencer à effectuer des relevés dans le golfe de Coronation. Ils travailleront là-bas jusqu'au 15 septembre.

Leur responsable, M. Tony O'Connor, est le directeur du service hydrographie pour la région Pacifique. Il m'a expliqué le 27 juillet dans une entrevue téléphonique que les relevés qui seront effectués cet été coûteront 1,3 million de dollars et seront financés conjointement par plusieurs compagnies minières, le GTNO et le gouvernement fédéral.

«Les partenaires de ce consortium veulent étudier la possibilité de réalisation d'un réseau de transports maritimes dans le golfe. Pour transporter le minerai vers l'Asie ou l'Europe, il faudrait avoir des bateaux avec une coque de 12 mètres de haut. Nous devons donc déterminer si le golfe comporte une passe assez profonde. J'espère que je pourrai informer le consortium à la fin de l'été que cette passe existe».

M. O'Connor a affirmé qu'il avait rencontré à plusieurs reprises les partenaires pour le projet et que ceux-ci avaient pris la décision de partager les frais.

1,3 million pour les prélèvements

Le budget alloué pour les opérations de prélèvement, d'un montant de 1,3 million de dollars, «dépasse considérablement mon budget annuel, a déclaré M. O'Connor. Mais rien n'aurait été possible sans l'importante participation financière du GTNO».

Cinquante pour cent des eaux canadiennes de l'océan arctique n'ont pas encore été inspectées, mais selon lui, c'est une question de priorité. «Cela devient une priorité aujourd'hui à cause des bénéfices liés à ce projet».

La mine qui utiliserait cette voie de navigation pour transporter des minerais n'est encore qu'un projet. Le site choisi pour son installation se trouve près du lac Izok, à 250 kilomètres au sud-est de Coppermine. Lorsque le GTNO, en février dernier, a rendu publique son intention de prendre part au projet, cela a ouvert une importante controverse.

«On a beaucoup entendu parler du projet du lac Izok, du lac de Gras et de ses diamants, du projet d'un port maritime près de Coppermine et d'une route entre cette communauté et Yellowknife, a commenté le ministre des transports, M. John Todd, le 23 février. Cette région représente l'un des plus grands potentiels pour l'exploration au Canada, et peut-être dans le monde entier. Les scientifiques affirment

Coronation Suite en page 2

Étude sur les émanations toxiques de Giant

La mine dépasse le taux autorisé pour le soufre

L'un des deux écologistes qui avaient demandé une étude sur les émanations toxiques de la mine Giant il y ■ deux ans, s'est déclaré déçu que le gouvernement des T.N.-O. n'ait pas mesuré leur impact sur la santé des habitants de la région ni sur l'environnement. Kevin O'Reilly était cependant satisfait que ses suppositions aient été confirmées : l'étude effectuée révèle que la mine est l'un des principaux producteurs d'anhydride sulfureux et d'arsenic.

Les résultats de l'étude ont montré que Giant émet 50 à 65 tonnes d'anhydride sulfureux et 20 à 30 kilogrammes d'arsenic chaque jour.

«Maintenant, on sait que la mine est une source majeure de pollution, a déclaré M. O'Reilly le 27 juillet. J'ai éprouvé cependant une certaine déception en voyant que l'étude avait duré deux ans et que l'impact des émanations sur la santé des gens et sur l'environnement n'avait pas été considéré. Le gouvernement territorial a pris en compte notre demande dans son interprétation la plus étroite».

L'étude indique également que les émanations d'anhydride sulfureux sont nocives pour les personnes qui ont des maladies respiratoires.

Selon M. O'Reilly, cela prouve que quelque chose doit être fait pour limiter ces émanations.

Titus Allooloo, ministre des ressources renouvelables, ■ souligné dans une lettre le 5 juillet que quand le vent vient du nord, le taux d'anhydride sulfureux au centre-ville dépasse la limite nationale autorisée.

Il n'existe pas de limitation nationale pour l'arsenic, alors que cette substance est réputée cancérigène. «En ce qui concerne l'arsenic, cela me choque et m'inquiète

Giant Suite en page 2

Ce vieux bateau, autrefois ancré dans Back Bay, ■ fini par s'échouer dans un coin beaucoup moins romantique, la décharge de Yellowknife.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Étude auprès des garderies

Manque de fonds, manque de formation, locaux mal adaptés...Une étude sur le système de garderies dans les T.N.-O. révèle un certain nombre de problèmes communs à toutes les garderies du Nord. Lire en page 3.

Procès retardé

Le procès des 16 hommes accusés d'avoir participé violemment à la manifestation du 14 juin devant la mine Giant sera retardé de quelques mois. La Couronne a engagé une procédure exceptionnelle. Lire en page 5.

Chronique du patrimoine

«J'ai trouvé partout la désolation et la ruine la plus complète». C'est ainsi que l'enquêteur du gouvernement provincial décrivit en 1870 les conséquences du grand feu au Saguenay. Lire en page 5.

Un projet de route controversé

Suite de la page 1

qu'il y a là des milliards de dollars en or, diamants et métaux non précieux. Malgré les problèmes liés au climat et à l'accès difficile, des compagnies investissent des dixaines de millions de dollars pour développer la région».

Selon M. Todd, le gouvernement des T.N.-O. devrait investir dans des projets, pour assurer des emplois, de la formation et un avenir économique solide au Nord.

Le GTNO souhaiterait avoir la responsabilité de construire la route entre Yellowknife et Coppermine, ce qui représente une distance de 870 kilomètres. Cela coûterait environ 250 millions de dollars.

Brian Lewis, député de Yellowknife Centre, était l'un des premiers à émettre des critiques au sujet de ce projet. Le 12 mars, il a déclaré à l'Assemblée que la construction des nouvelles routes et grands chemins relevait de la responsabilité du gouvernement fédéral et que le GTNO n'avait pas à prendre part à un projet ne représentant pas les intérêts de la majorité des citoyens du Nord.

«Notre premier objectif devrait être la construction de routes qui réduiraient les frais de déplacement des personnes, des services et des marchandises, qui seraient un coup de pouce pour le tourisme et l'économie des communautés».

Le projet du lac Izok, comprenant la construction de la mine, l'assèchement d'un lac et la construction d'un port maritime au bord de l'océan arctique, coûterait 650 millions de dollars, selon M. Lewis.

Au printemps 1993, les Inuit du Kitikmeot, la Chambre de Commerce des TNO et la communauté de Coppermine ont décidé d'un commun accord de soutenir la proposition de la compagnie Minnova, propriétaire du lac Izok.

Le terrain sur lequel doit être construite la mine pourrait contenir 13 à 15 millions de tonnes de plomb, cuivre, argent et zinc. La mine pourrait entrer en activité en 1997.

Mais la mise en oeuvre du projet nécessitera de nombreux démarches car le site se trouve à cheval entre le Nunavut et l'Arctique de l'ouest.

Karen Lajoie

Giant dépasse les taux

Suite de la page 1



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

de savoir que la mine en rejette 25 à 30 kilogrammes par jour, déclare M. O'Reilly. Je voudrais que le gouvernement fasse pression sur Royal Oak pour réduire considérablement ses émanations».

D'après M. O'Reilly, le GTNO, par le biais de sa loi pour la protection de l'environnement, peut aller plus loin; une commission pourrait être mise en place pour étudier le problème, l'agent de protection de l'environnement pourrait déposer une plainte contre la compagnie ou lui demander d'investir dans des machines pour purifier l'air avant sa sortie des bâtiments. «Selon la loi, personne n'a le droit de rejeter des émanations toxiques dans l'environnement. La pollution a causé la mort de nombreux arbres à Vee Lake... Pourtant, jamais une seule plainte n'a été déposée sous le couvert de cette loi et si le gouvernement ne fait rien, c'est possible que je le fasse moi-même», ■ déclaré M. O'Reilly.

Dès le 18 juillet 1991, le ministère des ressources renouvelables a essayé de négocier une entente avec Royal Oak pour réduire les émanations. Deux ans plus tard, le 16 juillet 1993, la compagnie a annoncé qu'elle n'installerait pas de nouveaux équipements, jugés trop onéreux.

Les résultats de l'étude ont été transmis au bureau fédéral de la santé à Edmonton, afin de déterminer les conséquences des émanations pour la santé.

Karen Lajoie

Qui se cache derrière ce drôle d'énergumène ?



Benoît Boutin

Échos des T.N.-O.

La GRC a des dettes à payer

La cour fédérale doit déterminer qui va payer les deux millions de dollars dépensés l'été dernier par la GRC pour faire venir 58 policiers en renfort au moment des manifestations.

L'ancien ministre de la justice, M. Dennis Patterson, avait requis l'aide de policiers spécialisés au début de la grève à la mine Giant en mai 1992. Les policiers ont été renvoyés dans le Sud le 6 juillet, mais la facture pour leurs services n'a pas encore été payée.

La sécurité relève de la responsabilité fédérale, a expliqué M. Patterson, mais Ottawa a déjà facturé les dépenses au GTNO.

Le procès ne débutera pas avant quelques mois.

Etat des lieux des feux de forêt

Les risques de feux de forêt sont toujours relativement peu importants cette semaine dans toutes les régions de l'Arctique de l'ouest, où 27 débuts d'incendies ont été signalés.

Un seul feu a été provoqué par la négligence humaine, a expliqué M. Dennis Mahussier, le responsable du centre territorial des feux de forêt. La foudre a été à l'origine des 26 autres.

M. Mahussier souligne qu'aucune communauté n'est actuellement en danger, même si une odeur de fumée peut parvenir jusqu'à certaines.

Le nombre des feux de forêt s'élève désormais à 433 pour cet été.

Une mine abandonnée transformée en studio photo pour promouvoir les fourrures du Nord

La mine abandonnée de Tungsten, dans les montagnes Mackenzie à l'ouest des T.N.-O., ■ connu une grande effervescence le 20 juillet: 10 mannequins et un photographe de Los Angeles s'y sont rendus pour une séance de photos commandées par un magazine international spécialisé dans la fourrure.

Les mannequins ont présenté entre autres des fourrures de lynx, de vison et de renard, sur fond de montagnes et de glacier. Ian Ross, porte-parole du GTNO, a évoqué la réputation mondiale des fourrures fabriquées dans le Nord et ■ déclaré que le gouvernement devait faire son possible pour leur assurer une bonne publicité. Selon lui, cette stratégie contribuerait à soutenir les trappeurs du Nord.

Un aventurier du grand Nord reçoit la médaille du courage de la Russie

M. Richard Weber a reçu le 21 juillet à l'ambassade russe à Ottawa la médaille du courage de la Russie.

M. Weber, âgé aujourd'hui de 34 ans, était le leader canadien et l'un des 13 membres des expéditions russo-canadiennes Weber-Malakov au pôle nord en 1988 et en 1992. Les quatre Canadiens membres de l'expédition ont raconté leurs exploits dans un livre publié en 1989 et qui est devenu un best-seller l'année suivante.

Membre de l'équipe nationale de ski de fond pendant huit ans, M. Weber a toujours été passionné par le Nord, où il a passé une grande partie de sa jeunesse avec son père, un géologue de renom qui faisait de la recherche.

M. Weber a aussi été membre de l'expédition Steger en 1986, qui a été la première à joindre le pôle sans aide extérieure.

Oeuvre de charité à la mine Polaris

Le club Haut Arctique de la mine Polaris a fait don le 22 juillet à l'hôpital Stanton de 6 759 dollars, bénéfices d'une tombola organisée par ses membres. Les participants pouvaient gagner une Harley-Davidson.

L'argent servira à acheter des équipements pour le service pédiatrique, dont une balance.

Mme Dorothy Corbeil de l'hôpital Stanton a déclaré qu'elle appréciait le sens communautaire du club et qu'elle avait été très touchée par ce don.

Karen Lajoie

Une enquête sur le système de garderie

Le manque de fonds entrave le développement des garderies

Une enquête sur le système des gardes d'enfants dans les Territoires vient d'être rendue publique par le Conseil du statut de la femme des T.N.-O. Où l'on retrouve des problèmes communs à toutes les garderies : faibles salaires, formation, locaux peu adaptés, etc.

L'enquête effectuée auprès de 55 garderies des Territoires met l'accent sur quelques éléments d'importance.

Le prix, tout d'abord. Le coût moyen d'une garde d'enfant à temps plein est de 550$ par mois. Certains parents ont déclaré ne pas pouvoir utiliser les services de garde à cause du prix trop élevé. Autre question soulevée, celle du nombre de demandes.

À Yellowknife par exemple, la garderie Forrest Drive (16 places) reçoit 30 demandes par année de parents qui voudraient utiliser les services mais qui ne peuvent pas se le permettre. La garderie Kids on the beach d'Iqaluit reçoit elle 10 demandes.

Côté formation, tous ou toutes les responsables des garderies remarquent que davantage de formation devrait être assurée pour ceux qui en ont besoin. 90% notent que la formation aux autres cultures est aussi essentielle mais que très peu de personnel en bénéficie.

Les salaires s'échelonnent de zéro (lorsqu'il s'agit de bénévoles) à une moyenne de 9,50$ par heure. 80% des répondant(e)s rapportent qu'ils connaissent des enfants âgés de cinq à 11 ans laissés à eux-mêmes après l'école. Une réalité qui s'explique par le manque de services offerts après l'école.

Autre problème évoqué, celui des locaux. 90% estiment que les immeubles n'ont pas été construits pour les besoins d'une garderie et que cela pose problème. Un exemple, la garderie de Baker Lake, où «il fait froid, sans eau courante ni toilettes».

Question d'alimentation

Pour ce qui est des programmes, toutes les garderies contactées ont indiqué qu'elles acceptaient des enfants provenant de tous les milieux culturels, mais 80% précisent qu'ils est difficile de répondre à la demande à cause du manque de personnel autochtone.

Quant au matériel disponible, c'est le même leitmotiv : le manque de fonds. Les responsables des garderies ont également été interrogés sur l'alimentation. Il apparait que dans certaines communautés éloignées, c'est un problème, dû au coût des aliments. Voilà ce que déclare une employée d'une garderie dans une communauté isolée : «Je déteste donner des boissons en poudre plutôt que du vrai jus. Mais que faire ? Il n'y a pas assez d'argent».

Enfin, il semble que les moyens soient encore moins adaptés pour les enfants handicapés. 30% ont déclaré accepter les enfants handicapés et se débrouiller pour le mieux. Un éducateur de Fort Smith déclarait : «Il me semble que l'on devrait s'occuper le plus rapidement possible des enfants qui ont des besoins particuliers. Un assistant formé pour cela est nécessaire or la majorité du personnel ne sait pas comment travailler avec ces enfants ou n'ont pas le temps de se consacrer au cas par cas et de les aider dans leur développement social».

Emmanuel Carcano


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La garderie Plein Soleil n'a pas été contactée pour l'étude.

L'enquête a été réalisée auprès de 55 garderies et autres individus qualifiés exerçant chez eux . Trente-quatre ont répondu. De plus, le Conseil du statut de la femme a reçu 17 lettres et 21 coups de téléphones. Soit au total 72 réponses pour 55 envois. Il y a dans les Territoires environ 500 places disponibles à temps plein et à peu près 1 200 enfants nécessitant les services d'une garderie.

Un mois après la mise en place de la ligne téléphonique pour les homosexuels

Premiers appels, premiers contacts

La nouvelle ligne téléphonique destinée aux homosexuels de Yellowknife et à leurs proches commence à bien fonctionner : environ six personnes ont appelé pour demander des renseignements ou de l'aide.

«Je ne dirais pas que ça a été une grande ruée, mais nous avons eu des contacts. Nous n'avons pas eu beaucoup de problèmes et nous avons trouvé une méthode pour décourager d'éventuelles menaces», explique Zoe Raemer, l'une des responsables. Le répondeur est en effet relié à un téléphone qui peut afficher les numéros des 10 dernières personnes qui ont appelé. La ligne a été mise en place le 26 juin, après le premier événement homosexuel organisé à Yellowknife. Les lesbiennes qui s'étaient rencontrées ce jour-là avaient toutes affirmé se sentir isolées et n'avoir aucun moyen de contacter d'autres femmes comme elles. La responsable de la ligne, Tammy Wotherspoon, avait expliqué que ce numéro permettrait aux nouveaux et nouvelles arrivé(e)s de se rencontrer, d'encourager les personnes qui se sentent isolées et de fournir des renseignements.

Mme Raemer déclare que cette ligne représente une première étape importante pour améliorer les liens dans la communauté homosexuelle. «Notre but est d'apporter du soutien et de fournir des informations à ceux qui nous appellent».

Le numéro est le 873-8700.

Karen Lajoie


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Francine Brassard, directrice générale de la Fédération Franco-Ténoise depuis le départ de Jean Watters en janvier, quitte Yellowknife à son tour. Francine était arrivée dans les T.N.-O. en mai 1992. Elle part pour Winnipeg suivre un cours de deux ans en administration des affaires et gestion de l'entreprise. Bonne chance !

ÉDITORIAL

L'étude exploratoire dans le golfe Coronation

Qui bénéficiera de cette infrastructure de transport ?

L'étude exploratoire dans le golfe Coronation entreprise afin de déterminer la possibilité de transporter les ressources minières de la côte arctique n'est pas un projet nouveau. En fait, ce projet a déjà été l'objet de discussions en février dernier à l'assemblée législative.

Avec le déroulement des études hydrographiques resurgit donc un dossier qui est loin de faire l'unanimité.

Ce dossier soulève un aspect important du développement économique du Nord : qui doit investir dans ce réseau routier et le développement du port marin ?

Il faut mentionner d'abord que c'est une bonne décision que d'investir dans le réseau routier du Nord. Mais il faut surtout savoir à quel coût et qui bénéficiera de ces investissements.

Il semble que ces investissements serviront uniquement des entreprises privées de l'extérieur des T.N.-O. qui se contenteront d'extraire le minerai et de l'exporter vers les marchés extérieurs.

Quand exigera-t-on un engagement ferme de ces compagnies pour qu'elles investissent dans la transformation sur place, ne serait-ce qu'une transformation primaire ?

Nos gouvernements se montrent trop doux et serviles face à ces compagnies qui ne généreront pas autant de retombées économiques qu'elles empocheront de profits grâce aux ressources du Nord. Cela est d'autant plus vrai que souvent les employés de ces mines isolées paient leurs impôts dans le Sud et que les profits de ces compagnies sont également distribués ou réinvestis ailleurs.

À quand un gouvernement qui pensera à la population et au développement économique durable avant de penser aux intérêts de certaines grosses entreprises ?

Il faut à tout prix que notre gouvernement se tienne debout et exige de ces compagnies que leurs employés aient leur domicile fixe dans le Nord (et y paient leurs impôts) mais aussi et surtout que ces compagnies s'engagent à investir dans le développement du secteur secondaire c'est-à-dire celui de la tranformation des ressources premières.

C'est uniquement de cette façon que nous cesserons d'avoir une économie de pays sous-développé.

Lorsqu'en février dernier le gouvernement a promis des études préalables avant de s'engager plus à fond dans ce dossier, il aurait dû penser à inclure des études de faisabilité dans l'établissement d'un secteur de transformation de ces immenses ressources naturelles.

Pour l'instant, le gouvernement se contente d'étudier la façon la plus rapide de sortir les ressources naturelles du Nord.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant.e.s : Daniel Coulombe
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Vieillissement de la population et immigration

Les vrais problèmes sont proches

Tout le monde parle de la dette publique. Certains ont même des solutions. Les sénateurs n'auront pas leur supplément de 6 000$ et on veut annuler le contrat d'achat des hélicoptères. Ailleurs, en Ontario, on suggère un nouveau contrat social. Les policiers et les instituteurs n'auront pas d'augmentation salariale. Encore une fois, on fait stoïquement face aux problèmes qui nous affectent dans l'immédiat et on néglige les problèmes qui prendront de l'importance d'ici 5 ou 10 ans. C'est maintenant qu'il faut se pencher sérieusement sur des problèmes comme le vieillissement et l'immigration.

Le vieillissement de la population n'est pas un phénomène nouveau. Notre population vieillit. L'âge médian est passé de 25,9 ans en 1970 à 33,8 ans en 1992 et on estime qu'en 2036, plus de 22% de la population totale sera âgée de 65 ans et plus. Toutefois, les facteurs suivants rendent le problème plus complexe:

-Ce pourcentage (22%) représente le double par rapport à la présente situation.

-Le Canada continue de recevoir plus de 200 000 immigrés par an. Or, la population immigrante est plus âgée que la population d'origine canadienne. En 1991, 18% des immigrants étaient âgés de 65 ans et plus, comparativement à 10% des personnes nées au Canada. D'autre part, seulement 5% des immigrants avaient moins de 15 ans, alors que la proportion correspondante était de 24% pour les personnes d'origine canadienne. A cause de ces différences de répartition par âge, les immigrants représentaient 26% des personnes âgées au Canada, mais seulement 4% des enfants en 1991.

-Les retenues à la source pour les pensions de vieillesse ne sont plus suffisantes. En fait, compte tenu du vieillissement sensible de la population, une révision des taux et des prélèvements de fonds s'impose dans l'immédiat. Il ne faut pas attendre que nos caisses soient vides pour crier au malheur. Evidemment, un tel message n'est pas rentable politiquement et on préfère reléguer aux calendes grecques un problème auquel on doit faire face dès maintenant.

-L'espérance de vie augmente de même que la possibilité d'être malade pour une plus longue durée. Il n'y a pas de contradiction entre les deux phénomènes. Il faut s'attendre à ce que les coûts de la santé par individu augmentent sensiblement.

-La composition de la main-d'oeuvre s'est modifiée. Les femmes représentent une part plus grande de cette main-d'oeuvre. Or, les revenus des femmes, malgré un certain progrès, sont encore faibles et cela aura des répercussions sérieuses sur les fonds de pension.

La question de l'immigration mérite que l'on s'y attarde également. Notre pays a besoin des immigrés. Il a aussi besoin d'une politique bien éclairée qui saura sélectionner et même dicter des orientations nécessaires pour le bien être du pays et des immigrants. Les deux tiers des immigrés qui sont arrivés au Canada au cours des 10 dernières années se sont établis à Toronto, à Vancouver ou à Montréal. Cette formidable concentration aura des répercussions sérieuses sur le vieillissement de la population, le logement dans les zones urbaines, les programmes sociaux, la culture. Il faut se pencher sur ce problème. Que recherchons-nous? De quoi avons-nous besoin? Quels critères faut-il déterminer et comment établir de meilleures politiques en matière d'immigration? Il ne faut pas qu'un actif devienne un passif et que les immigrés d'aujourd'hui deviennent les problèmes de demain. Il ne faut pas renverser, il faut bâtir.

Antoine Zalatan

Lettre à l'éditeur

Inattendu peut-être, mais de mauvais goût sûrement

Je savais que la Fête de la Saint-Jean ça se célèbre le 24 juin. Je savais aussi que certains éberlués réussissent à célébrer n'importe quoi n'importe quand. Pourtant ce que je ne savais pas, c'est qu'on puisse oublier de couvrir la St-Jean mais que par ailleurs, une action plutôt incongrue, inattendue ou pourrais-je même dire de mauvais goût, fait la une du seul journal francophone des T.N.-O. Ça c'est quelque chose que je ne savais pas!

S'il vous plait réveillez-vous, la couverture d'un événement qui caractérise la francophonie ça se fait avec plus de brio qu'avec un ti-gars en bobette qui a probablement oublié qu'on s'en fout de ce genre de démonstration publique...enveloppé ou non d'une fleur de lis...

Par ailleurs l'absence de reportage - le petit paragraphe d'Iqaluit ne peut se définir comme un reportage - m'a laissé perplexe quant à la perception de L'Aquilon face à cette fête de la francophonie. Faites un effort, la prochaine fois dites-nous comment les Franco-ténois ont célébré ensemble cette journée.

Denise Canuel
Yellowknife

Sept hommes relaxés sont accusés à nouveau

Le procès des manifestants à Giant est retardé de quelques mois

Le procès des 16 hommes accusés d'avoir participé à la manifestation à la mine Giant le 14 juin 1992 va être retardé de plusieurs mois, la Couronne ayant lancé un acte d'accusation privilégié contre sept d'entre eux qui avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire.

L'acte d'accusation privilégié est une procédure exceptionnelle qui peut permettre de faire comparaître un accusé devant la justice malgré sa libération.

L'acte vient directement d'Ottawa; les procureurs des régions ne sont pas autorisés à l'utiliser. Dans le cas évoqué ci-dessus, l'acte d'accusation privilégié a été signé le 29 juin par M. John Tait, procureur général adjoint.

Selon le directeur général des procureurs des T.N.-O., M. Pierre Rousseau, son équipe demande un acte d'accusation privilégié essentiellement lorsque c'est d'intérêt public.

La dernière fois où une telle procédure a été utilisée dans le Nord, c'était à Pond Inlet en 1991, se souvient-il. Selon lui, cela arrive quelques fois par an.

Les avocats de la défense, MM. Austin Marshall et Alan Pringle, ont demandé le 23 juillet un délai pour le procès.

Selon eux, les sept hommes concernés par l'acte d'accusation privilégié, qui a été déposé le 8 juillet, n'auraient pas le temps de préparer leur défense. Deux des accusés ont quitté la ville après avoir été relaxés à l'issue de l'enquête préliminaire et ne sont pas au courant qu'une nouvelle plainte a été déposée contre eux.

22 témoins

Le procureur de la Couronne Sandy MacDonald a déclaré au juge Ted Richard que cela ne changeait rien, qu'il y ait neuf ou 16 défendeurs.

«Selon la loi, l'identification des personnes est primordiale. Nous prévoyons que la défense contestera l'admis-sibilité de la vidéo comme preuve et le droit des témoins de la Couronne d'exprimer leur opinion au sujet des faits».

Le juge Richard a confirmé qu'il était peu disposé à retarder encore le procès, mais vu les circonstances, il ne voyait pas d'autre solution. Il a cependant exprimé son mécontentement vis-à-vis des avocats pour ce changement de dernière minute.

«C'est regrettable que les avocats m'aient assuré avant qu'ils étaient prêts à commencer le procès le 3 août. Ce procès devait durer quatre semaines et notre emploi du temps était très rempli. Nous avons dû louer le Elks Hall car les deux cours étaient déjà prises, nous avons envoyé des citations pour être jurés à 350 personnes et nous avons contacté 22 témoins un peu partout au Canada. Le shérif doit à présent tous les contacter à nouveau pour les prévenir de ce changement. Je trouve cela très gênant pour notre système judiciaire». M. Pringle a indiqué qu'il ne serait pas disponible à nouveau pour une durée d'un mois avant janvier 1994.

Des citations à comparaître comme témoins ont été envoyées à deux agents de sécurité de l'agence Pinkerton de Montréal, à plusieurs policiers de la GRC de Yellowknife et de Red Deer, à six personnes de Royal Oak et au journaliste Lee Selleck, ancien rédacteur en chef de The Press Independent.

M. Selleck a également reçu une citation pour présenter tous ses négatifs et toutes ses photos concernant la manifestation.

Les deux parties doivent se rendre à la Cour suprême le 3 août afin de décider d'une nouvelle date pour le procès.

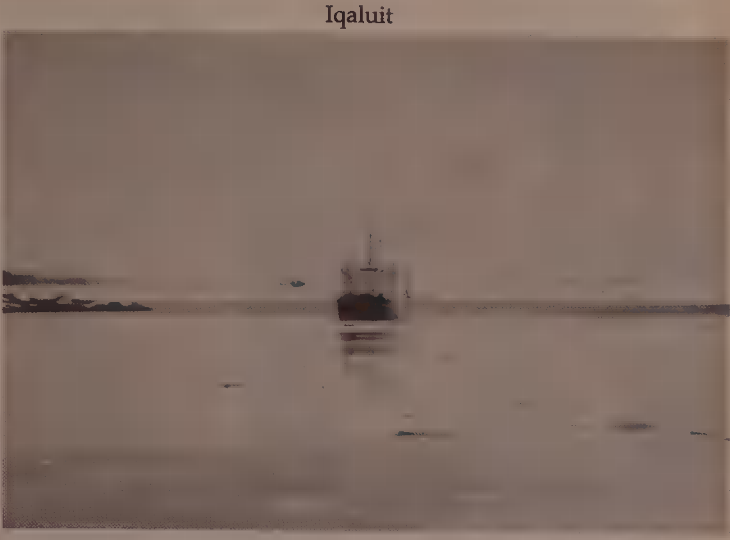
Les 16 hommes sont accusés d'avoir participé à la manifestation du 14 juin 1992, devant la mine, qui avait dégénéré.

De nombreux actes de violence avaient été perpétrés. Une centaine de personnes, des syndiqués et leurs familles, s'étaient trouvés confrontés avec les forces de police.

Karen Lajoie

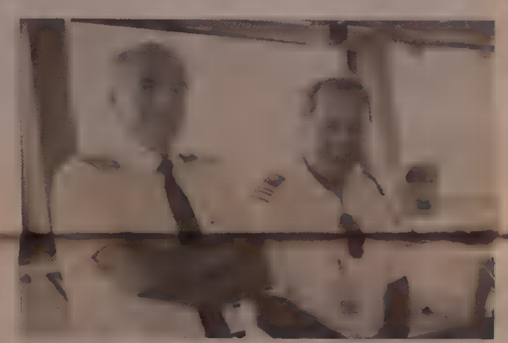
L'Aquilon se consomme maintenant au régime hebdomadaire

Iqaluit



Daniel Coulombe / L'Aquilon

Le brise-glace Pierre Radisson, ancré dans l'embouchure de l'anse de Koojoosee, en face d'Iqaluit. Le navire va naviguer dans l'Arctique durant l'été afin d'accompagner les navires qui assurent la liaison entre le Sud et le Nord.



De gauche à droite : le capitaine Girard Guesneau et le pilote de l'hélicoptère Gilles Poirier. Leur voyage depuis le Québec a duré sept jours.

Daniel Coulombe / L'Aquilon

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Le Grand Feu de 1870 au Saguenay

«J'ai trouvé partout la désolation et la ruine la plus complète»

SAINT-FÉLICIEN, le 19 mai 1870

C'est un beau jeudi de printemps, une chaude journée au cours de laquelle les cultivateurs vont pouvoir travailler la terre. La plupart des champs sont ensemencés depuis deux semaines déjà, ce qui est plutôt inhabituel pour cette période. Il faut dire que le printemps est hâtif cette année. Trop peut-être. Et il n'a plu que deux fois depuis février. Serait-ce un mauvais présage?

Vers 11 heures, des cultivateurs travaillant aux champs remarquent l'horizon qui s'assombrit. De la pluie? Non, il s'agit plutôt d'une colonne de fumée qui s'élève au nord du lac Saint-Jean, prélude à l'une des pires tragédies qu'ait connues cette région du Québec.

L'origine du sinistre : un simple feu d'abattis sur la terre de la famille Savard, à Saint-Félicien, qu'un vent violent d'ouest se charge de propager aux forêts avoisinantes. Quelques heures plus tard, de Saint-Félicien à la baie des HA!HA!, la région n'est plus qu'un vaste brasier.

Tant bien que mal, la population tente d'échapper à la mort, à défaut de pouvoir sauver biens et bétail. Premier réflexe pour ceux qui le peuvent : se jeter dans la rivière ou le lac le plus proche.

C'est ce que fait le père de Job Bilodeau, avec son petit-fils de deux ans, sur le lac Rond. Il improvise un bateau avec des billots et des branches sur lequel il couche l'enfant. Lorsque le feu est à son plus fort, il plonge son manteau dans l'eau et couvre son petit-fils.

D'autres trouvent refuge dans des caves, à l'abri des flammes.

Même si tous n'ont pas eu cette chance, le nombre des victimes est peu élevé, étant donné l'ampleur du sinistre. Selon les estimations, cinq personnes ont péri au cours du drame.

Par contre, les dommages matériels, sont impressionnants. L'enquêteur du gouvernement provincial écrit dans son rapport : «J'ai trouvé partout la désolation et la ruine la plus complète.» Plus loin : «J'ai rencontré sur le chemin des familles éplorées, à demi vêtues, attendant dans la plus grande anxiété, des secours afin de s'empêcher de mourir de faim.»

Une personne sur trois est ruinée au lendemain du Grand Feu. C'est près de 5 000 résidants qui ne pourront jamais regagner leur maison, ni retrouver leurs vêtements ou les objets auxquels ils étaient attachés.

Un Comité du feu est rapidement mis sur pied pour venir en aide aux sinistrés. Des collectes sont organisées un peu partout au Québec pour recueillir des dons. Plus de 125 000 $ sont ainsi distribués. Les gouvernements québécois et ontarien votent des sommes, tandis que des petites paroisses, comme la Malbaie, ajoutent leurs contributions.

Les colons qui venaient de s'installer dans cette région démontrent un courage hors du commun. Au lieu de quitter leur lopin de terre ravagé, ils décident de tout reconstruire. Peu de familles quittent le Saguenay l'année du Grand feu.

De cette tragédie naît aussi l'espoir. Parce que le feu a détruit plusieurs hectares de forêt, il accélère le défrichement des terres, surtout celles plus au nord, et donne un nouveau souffle au développement de la région.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Ne manquez pas la Minute du Patrimoine «Le Grand Feu de 1870 au Saguenay» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, appelez le 1-800-567-1867.

Destination Auyuittuq

D'inukshuk en inukshuk

Sur la terre de Baffin, dans la péninsule de Cumberland, les montagnes du parc national Auyuittuq s'élèvent à plus de 2 000 mètres pour certaines au-dessus de la toundra. Mélange de roches, moraines, sable, torrents, mousses, ce parc est un paradis facilement mais chèrement accessible. D'inukshuk en inukshuk, suivez la piste.



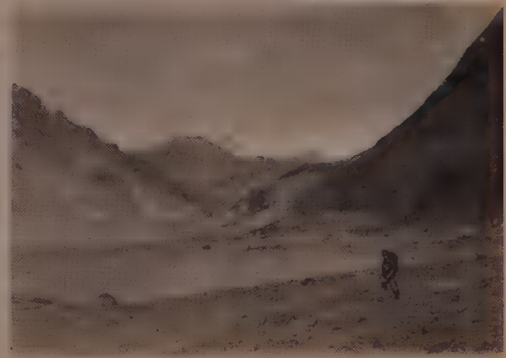
Vue sur le Mont Thor, un sommet convoité par les alpinistes. La pratique de l'alpinisme demande un engagement total étant donné que les secours en montagne sont très limités dans le parc.

On y entre comme dans un lieu sacré, là où les montagnes marquent l'entrée de la vallée tortueuse qui suit la rivière Viesel et où le fjord devient plus étroit pour ne plus faire qu'une anse à marée haute.

Pour le randonneur qui arrive de Pangnirtung, la différence de paysage est notable. Les falaises se font plus verticales, les glaciers viennent darder leurs pointes entre deux pics, un lièvre de l'Arctique joue à cache-cache dans les moraines. Surtout, ce silence, cette absence de bruits familiers, hormis celui du bateau qui s'éloigne lentement dans le fjord.

Il y a 25 km entre Pang-nirtung et l'entrée du parc Auyuittuq. On peut s'y rendre à pied, en trouvant sa propre piste le long des falaises du fjord (deux jours). On peut aussi -ce qui est plus coûteux (640$)- s'arranger avec le centre des visiteurs (1) et se faire emmener par un guide inuit en bateau. Il faut environ trois quarts d'heure. La remontée du fjord à 7h00 du matin à marée haute, alors que le soleil poursuit sa ronde éblouissante, est saisissante. La bateau navigue entre quelques morceaux de glace épars tandis qu'au loin de grands vols de canards silencieux survolent les eaux puis finissent par se confondre sur les montagnes pour réapparaître un peu plus loin.

Toute personne qui décide de se rendre dans le parc doit au préalable s'inscrire auprès de Parcs Canada à Pangnirtung, remplir une feuille d'information, écouter les recommandations des gardes et récupérer des sacs poubelles pour ramener leurs déchets. En passant, quel plaisir d'avoir à sa disposition tous les documents en français. Lorsque toutes les formalités sont faites, ce qui est assez rapide en début de saison, avant que le gros des touristes et les voyages organisés ne débarquent en force, direction Auyuittuq. Le parc couvre une superficie impressionnante, sensiblement la même que celle du Grand lac de l'Esclave. Mais il faudrait beaucoup de mauvaise volonté pour s'y perdre. Il n'y a, en effet, qu'une seule piste, qui serpente au fond de la vallée depuis le col de Pangnirtung jusqu'au fjord nord, avant Broughton Island. Tout au long de cette piste, quelques refuges donnent au randonneur l'impression de ne pas être complètement perdu dans l'Arctique. La plupart des gens se rendent à



Summit Lake, quatrième refuge en quittant Overlord, le premier à l'entrée du parc. C'est un coin sympathique, à proximité des glaciers et des montagnes les plus prisées par les alpinistes (Mont Asgard, Mont Thor). On peut facilement y passer quelques jours, quitter la piste principale qui n'est d'ailleurs plus tracée par la suite en s'enfonçant davantage au nord, pour faire des balades dans les environs. D'un refuge à l'autre, il faut en moyenne quatre heures de marche, en s'arrêtant régulièrement. Du premier (Overlord) au second (Windy Lake) il faut un peu plus de temps, deux jours environ. Le terrain est peu accidenté mais la distance est plus longue et les torrents, dès la mi-juillet, gonflent en descendant des glaciers, se ramifient en plusieurs bras creusant leur cours dans les moraines, et peuvent rendre la progression difficile pour qui n'est pas équipé (deuxième paire de chaussures légères ou guêtres). Chaque refuge consiste en un abri où quatre personnes peuvent dormir en cas de nécessité et où une radio-portable permet de joindre -à condition d'être patient- le centre à Pangnirtung. Une autre cabane, plus petite, fait office de toilettes façon *honey bucket* (sac plastique dans un seau). Randonner dans le parc ne demande pas d'excellentes conditions physiques, comme on peut le lire parfois dans certains pamphlets, mais une bonne forme, un bon équipement et un minimum de bon sens, pour s'organiser et trouver son chemin, d'inukshuk en inukshuk.

(1) Pour de plus amples informations sur le parc et la communauté de Pangnirtung, vous pouvez contacter le centre des visiteurs au 473-8737 ou Parcs canada au 473-8828.



Summit Lake, un refuge où beaucoup de randonneurs, skieurs, alpinistes s'arrêtent quelques jours pour réaliser des marches, descentes ou escalades alentour. Tels deux Franco-Ontariens rencontrés ici qui passaient un mois à cet endroit, partant pour des excursions de plusieurs jours sur les glaciers environnants.



Traversée d'un torrent, largement facilitée par un pont.

La piste qui commence à l'abri Overlord s'arrête à Summit Lake. Pour la suite, il n'y a ni inukshuks, ni sentier. Mais cela n'empêche pas certains randonneurs de poursuivre jusqu'à Broughton Island, quand les conditions le permettent.

Du premier refuge (Overlord) jusqu'au deuxième (Windy Lake), il y a 14 kilomètres. Le terrain est relativement plat. Seul problème, dès la mi-juillet, la traversée des torrents gonflés par les eaux des glaciers.

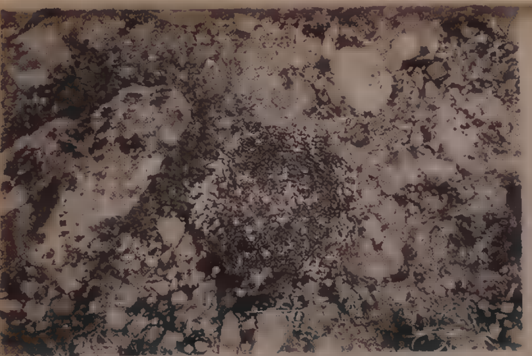
De Windy Lake jusqu'à Thor Cabin, il n'y a que six kilomètres, de même qu'entre Thor Cabin et Summit Lake. Bien que les distances soient courtes et peuvent être effectuées dans la journée, il faut aussi compter avec le vent, qui peut atteindre des vitesses de 100km et qui le plus souvent souffle de face lorsqu'on remonte vers Summit Lake. Il faut aussi compter avec le froid.

Bref, apparemment faciles, ces étapes peuvent ne pas être de tout repos. D'autant plus que le dénivelé est davantage accentué. La marche dans l'autre sens se fait beaucoup plus aisément. En cas de problème, il est toujours possible de s'arrêter dans un abri et d'y passer la nuit pour récupérer et profiter un peu de l'obscurité.



LEGENDE
- Ile de Baffin
- Réserve du parc national Auyuittuq
- Champ de glace
- Glacier
- Sommets (mètres)
- Centre de population principal
- Centre de population
- Camping
- Abri

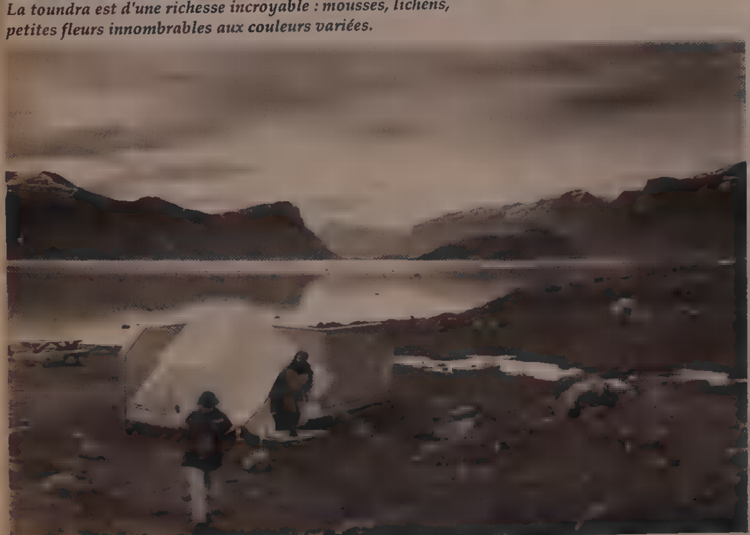
Source : © Ministère des Services gouvernementaux



La toundra est d'une richesse incroyable : mousses, lichens, petites fleurs innombrables aux couleurs variées.



Un inukshuk renforcé sur la piste entre Overlord et Windy Lake, pour marquer le passage du cercle arctique.



Camp de base au camping de Pangnirtung, au bord du fjord. Au loin, les contreforts rocheux du parc national Auyuittuq. Le camping est gratuit, des plateformes en bois permettent «d'amarrer» la tente. Les commodités sont réduites à des toilettes et des abris contre le vent.

Texte et photos : Emmanuel Carcano

Appels d'offres
Avis d'audience publique
Avis de demande



APPEL D'OFFRES

Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Développement du site du parc territorial de Twin Falls Gorge

L'entrepreneur devra construire les aménagements et les installations du site, et poser les panneaux de signalisation. Le parc est fermé la nuit.
– Alexandra Falls, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice Y.K. Centre) ou à l'agent de secteur pour l'entretien, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0A 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Drive) avant :

15 h, heure locale, le 13 août 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 juillet 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents de soumission.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Sula Zagorac, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7324
Renseignements techniques : Mike Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7784

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Démolition d'un ancien système à eau surchauffée

L'entrepreneur devra enlever la tuyauterie d'un ancien système à eau surchauffée extérieur et les supports de fixation. Ces tuyauteries sont entourées d'une couche d'isolation en amiante et d'une gaine de métal.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7e étage de l'édifice Y.K. Centre) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

14 h, heure de Yellowknife, le 30 août 1993
16 h, heure d'Iqaluit, le 30 août 1993

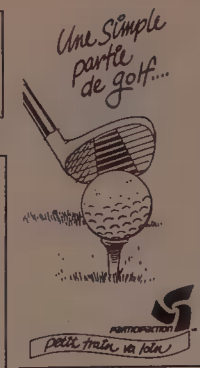
Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juillet 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents de soumission.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
Renseignements techniques : Peter Biggar, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150





Nos voisins du Sud pensent «dollars»

Affiches bilingues au New-Hampshire

Ottawa - Le gouverneur du New-Hampshire, Stephen Merrill, vient d'autoriser le retour des affiches bilingues dans les entrées principales de cet état de la Nouvelle-Angleterre. Les visiteurs et touristes seront désormais accueillis par un BIENVENUE/WELCOME. L'affichage bilingue avait été aboli par le gouverneur précédent. Le président du Conseil de la vie française en Amérique, M. Paul M. Paré, qui demeure dans cet état américain, s'est réjoui de cette décision. L'argument utilisé par les Franco-Américains pour convaincre le gouverneur était essentiellement d'ordre économique: les visiteurs québécois et acadiens contribuent beaucoup à l'économie touristique de l'état. Le tiers de la population du New-Hampshire est d'origine canadienne-française, selon le Conseil de la vie française.

APF

NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Avis d'audience publique

Conformément à la section 21(2)(a) de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, une audience publique est prévue concernant la demande de renouvellement du permis suivant.

Détentrice:	Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
Projet:	Production d'énergie hydroélectrique à la rivière Taltson
Objet:	Mettre en réserve et détourner les eaux dans le but de produire de l'énergie hydroélectrique
Type de permis:	Énergie - permis "A"
Audience:	8 septembre 1993 à 19h au Roaring Rapids Hall Fort Smith, Territoires du Nord-ouest
Date limite des interventions :	27 août 1993 à 16h. Si aucune intervention n'est enregistrée, la Commission peut annuler cette audience
Note:	Lors de l'audience, la Commission peut reviser toutes dispositions du présent permis.

L'information relative à cette demande est disponible au bureau de la Ville de Fort Smith, T.N.-O. ou aux bureaux de bande de Fort Resolution et de Lutsel k'e, ou en contactant la directrice adjointe de la Commission, 9e étage, Édifice Précambrien, C.P. 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : à frais virés (403) 920-8191, télécopieur: (403) 873-9572.

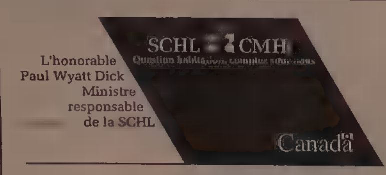
NORTHWEST TERRITORIES WATER BOARD

Avis de demande

La demande suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à la section 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse:	Globaltex Industries Inc.
Emplacement:	Latitude 64°16' Longitude 115°12' Indin Lake, Territoires du Nord-Ouest
Numéro:	N1-3-1614
Type de permis:	Industriel "B"
Objet:	Utilisation et évacuation des eaux pour les travaux de drainage souterrain, le programme d'échantillonage et les besoins du camp

Pour information, contacter Pamela LeMouel au 920-8191 au plus tard le 12 août 1993.



APPEL D'OFFRES
Programme de supplément de loyer (1993-1994)

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest lance un appel d'offres concernant la location de logements existants pour un bail d'une durée de cinq ans, avec option de renouvellement pour un autre bail de cinq ans.

À YELLOWKNIFE,
la Société a besoin de **VINGT DEUX (22) logements dont :** No 1-105-93-025
15 de 2 chambres à coucher
7 de 3 chambres à coucher

Les logements seront loués dans le cadre du Programme de supplément de loyer, programme financé conjointement par la Société canadienne d'hypothèque et de logement et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'applique au présent appel d'offres.

Vous pouvez obtenir les documents d'appel d'offres en vous adressant à **la Société d'habitation des T.N.-O., a/s Directeur du district de Yellowknife, 5103-51e avenue, suite 201, Édifice Roman Empire, YELLOWKNIFE NT X1A 1S8.**

Les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet ■ parvenir, sous pli cacheté, au Directeur du district de Yellowknife avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 13 août 1993.

La Société ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.



NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

L'honorable Paul Wyatt Dick Ministre responsable de la SCHL
SCHL CMHC
Canada

1993 CONSTRUCTION
Main-d'oeuvre seulement

La Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest demande des offres de main-d'oeuvre seulement dans le cadre du programme 1993 de remplacement des logements incendiés pour la collectivité suivante :

1. Spence Bay — 1 maison individuelle isolée de 3 chambres

Les soumissions seront acceptées jusqu'au 18 août 1993, 14 h, heure locale, au bureau de Yellowknife de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'à son bureau de district de Cambridge Bay (T.N.-O.).

Les soumissions seront acceptées jusqu'à l'heure précisée au 9e étage du Scotia Centre, à Yellowknife (T.N.-O.), et au bureau de district de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest de Cambridge Bay (T.N.-O.).

Des frais non remboursables de 50 $ seront exigés pour les documents de soumission. Les soumissionnaires pourront se les procurer au bureau de Yellowknife de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'au bureau de district de la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest de Cambridge Bay.

Les documents de soumission pourront être consultés au bureau de l'association d'habitation ainsi qu'au bureau de l'association de construction des T.N.-O. de Yellowknife.

Demandes de renseignements relatives au marché : Elsa Mogensen, B.P. 1925, Yellowknife, (T.N.-O.) X1A 2P5 Téléphone : (403) 873-7883 Télécopieur : (403) 920-8024.

Demandes de renseignements techniques : Marsh Wilson, Téléphone : (403) 873-7861 Télécopieur : (403) 920-8024.

On doit appliquer la ligne de conduite en matière d'encouragement aux entreprises du gouvernement des T.N.-O. au présent appel d'offres afin de promouvoir l'utilisation de la main-d'oeuvre, des matériaux et des services qu'offrent les entreprises locales et du Nord qualifiées du Nord en vertu de cette ligne de conduite.

Les coûts de ce projet sont partagés par ■ Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest.

Des dépôts de garantie doivent accompagner les soumissions.

Les responsables de l'appel d'offres ne sont tenue d'accepter ni l'offre la moins élevée, ni aucune de celles qui leur sont faites.

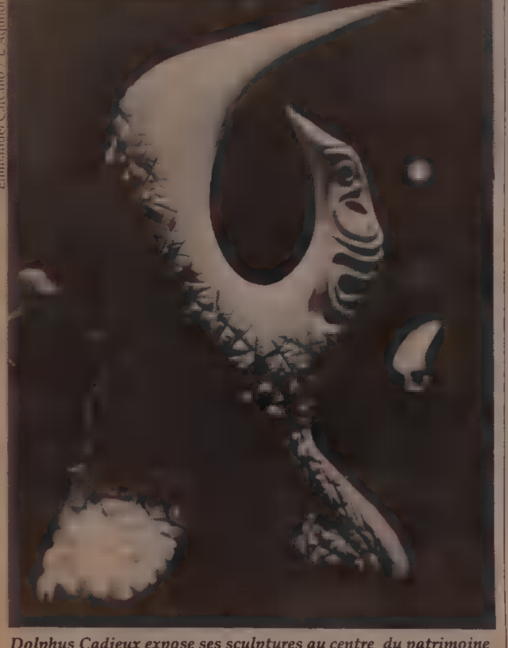


NORTHWEST TERRITORIES HOUSING CORPORATION
L'hon. Don Morin, ministre

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 28, vendredi 6 août 1993



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Dolphus Cadieux expose ses sculptures au centre du patrimoine septentrional Prince de Galles. Lire en page 8.

Guide des ressources culturelles du Nord et d'ailleurs

Un répertoire des artistes franco-ténois

Depuis mai 92, Tania Gilbey réalise un guide des ressources culturelles du Nord et du Sud. Destiné essentiellement aux Franco-ténois(e)s, ce guide recensera les artistes francophones du Nord, les associations culturelles, les radios communautaires, etc. Il devrait être disponible en octobre.

Il existe dans le Nord, qu'il s'agisse des T.N.-O. ou du Yukon, des artistes francophones connus ou inconnus. Le guide des ressources culturelles, qui prend forme petit à petit cet été dans les locaux de la Fédération Franco-TÉnoise à Yellowknife, donnera les noms et les coordonnées des artistes ainsi que l'art dans lequel ils exercent. «Quand j'ai reçu les informations à Edmonton, explique Tania Gilbey, coordinatrice du guide, on m'a parlé d'un manque de connaissance et d'accessibilité aux ressources francophones dans le Nord et dans le Sud. En janvier 92, les membres de la FFT avaient identifié certains besoins. Sylvie Francoeur a rédigé les orientations de ce projet». Un budget de 7 500$ a été fixé.

Tania Gilbey a retenu quatre parties thématiques pour ce guide : les ressources humaines, médiatiques, matérielles et techniques. Les ressources humaines regrouperont autant les francophones du Nord que ceux de l'Ouest et de l'Est ainsi que les autres cultures du Nord (Déné, Métis, Inuit). Sous différentes rubriques telles que l'artisanat, la danse, la photographie, le théâtre, la peinture, la sculpture, etc..., on trouvera des noms d'artistes, amateurs ou professionnels. «Dans le Nord, précise Tania Gilbey, j'encourage surtout les amateurs. Il y a des professionnels, mais pas beaucoup. On fait ce guide pour les francophones du Nord mais on essaie d'englober tout le Canada. Toute ma recherche a été faite avec les organismes du Canada». Le guide ne sera pas autant détaillé pour les artistes du Sud que pour ceux du Nord. En fait, on trouvera surtout des noms d'organismes de l'Est et de l'Ouest du pays qui pourront fournir des références. «J'essaie d'être aussi spécifique que possible sans rentrer dans les détails», précise la coordonnatrice du guide. Que trouvera-t-on comme informations relatives à un artiste du Nord ? Essentiellement son nom, ses coordonnées, son statut (amateur ou professionnel) et son art. On trouvera également une liste des différentes manifestations culturelles du Nord (jeux dénés, carnaval du caribou, Toonik Tyme, etc.)

Guide
Suite en page 2

Plusieurs gros incendies dans la région du Sahtu

Le ciel de Yellowknife est obscurci par la fumée

Vingt-sept foyers d'incendie en activité dans la région du Sahtu, dont deux de très grande envergure près de Norman Wells, ont obscurci depuis quelques jours par leur fumée le ciel de Yellowknife. La fumée est même visible jusqu'à Fort Smith, à plus de 850 kilomètres du lieu des incendies.

Selon M. Rick Pedersen, l'un des responsables du centre territorial des feux de forêt de Fort Smith, c'est le vent de l'ouest qui pousse la fumée si loin et cela va continuer jusqu'à la fin de la semaine.

Le feu le plus important couvre une superficie de 36 000 hectares, au sud de Fort Norman. Un autre, qui s'étend sur 30 000 hectares, est situé à moins de 30 kilomètres au nord de la communauté de Norman Wells, mais ses habitants ne sont pas en danger.

«Les 27 feux se sont déclenchés il y a quelques jours et on n'a pas eu de chance avec la météo, a expliqué M. Pedersen. Les précipitations à Norman Wells ont été deux fois moins importantes que d'habitude, contrairement à Yellowknife qui a reçu deux fois plus de pluie qu'en moyenne cet été. Sans un orage de grande envergure, on ne pourra pas faire grand-chose pour maîtriser les feux». M. Pedersen a ajouté que plusieurs équipes regroupant une centaine de pompiers sont en ce moment sur le terrain pour essayer de maîtriser les quatre feux les plus étendus. Les 23 autres sont surveillés et évalués une fois par jour.

Depuis le début de la saison des feux de forêt, le Sahtu bat tous les records, avec 113 incendies sur un total de 444.

La météo prévoit encore des orages dans cette région cette semaine et la foudre pourrait être à l'origine de nouveaux foyers d'incendie.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Une brume enveloppe Yellowknife depuis quelques jours à cause des feux de forêt.

L es femmes francophones subissent, seules et en silence, la violence dans leur communauté. C'est l'un des aspects du rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes rendu public fin juillet. Deux ans de travail, et un constat inquiétant. Lire en page 5. Lire également l'éditorial en page 4.

«Le Canada, un pays qui paie mais ne pense pas ?» La chronique politique de Laurent Laplante est consacrée cette semaine au rôle international du Canda et en particulier à sa participation dans les missions de l'ONU. Lire en page 4.

Chronique disques et livres

Deux romans, *Les ailes du destin* (Francine Ouellette) et *L'été des baleines* (Michèle Marineau). Deux disques, *Monique Leyrac chante Émile Nelligan* et *Aux portes du matin*, de Richard Séguin.



Un guide des ressources culturelles

Suite de la page 1

Dans le chapitre «ressources médiatiques», il sera question des radios communautaires francophones dans le Nord, des journaux et revues francophones.

Au chapitre des ressources matérielles, vous aurez à votre disposition les adresses des librairies francophones de l'Est et de l'Ouest, des renseignements sur les matériaux éducatifs et les moyens de se procurer des vidéocassettes et des films dans le Nord.

Enfin les ressources techniques rassembleront diverses suggestions pour savoir comment monter un spectacle ou un atelier. Tania Gilbey a rassemblé les informations nécessaires à la création de ce livre en téléphonant beaucoup, en utilisant le bouche à oreille. Ce qui ne fut pas toujours chose facile. «On dirait que le monde a parfois peur de participer, peur de donner son numéro de téléphone et d'être dans un guide. On dirait que le monde est encore caché, c'est difficile de trouver les informations que tu recherches. Dans le Sud, il suffit juste de trouver la bonne personne à qui parler». S' il n'y a pas de contretemps, le guide devrait être disponible en octobre. Il sera vendu dans le Nord mais également dans l'Est et l'Ouest, auprès des associations et autres organismes culturels. Des librairies ont déjà annoncé qu'elles souhaitaient l'acquérir. Les produits de la vente du guide pourraient permettre de le remettre à jour chaque année. Quant à son prix, il n'est pas encore déterminé. Mais il devrait être accessible, à l'image des artistes et groupes qui y figureront.

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Échos des T.N.-O.

Fusillade à Resolute Bay

Un homme accusé de tentative de meurtre contre trois personnes, dont un policier, restera en détention à Iqaluit jusqu'à ce qu'il comparaisse à nouveau devant la cour.

Samwillie Amarualik, âgé de 28 ans, a été arrêté le 11 juillet à Resolute Bay tôt dans la matinée. La GRC a déclaré qu'un homme avait tiré 25 coups avec une carabine de chasse .303 pendant une demi-heure dans la communauté. Un policier a été blessé à la jambe pendant la fusillade, mais selon le caporal Bancroft de la GRC de Resolute Bay, la blessure était bénigne et n'a pas occasionné d'arrêt de travail au policier.

Samwillie Amarualik a été arrêté quelques minutes après, alors que les policiers avaient ouvert trois fois le feu sur lui, sans le blesser.

M. Amarualik a comparu devant la cour territoriale d'Iqaluit le 17 juillet, puis a été renvoyé en détention jusqu'au 23 août, date à laquelle il sera à nouveau entendu par la cour.

Le parti libéral soutiendrait les droits autochtones

Selon Mme Ethel Blondin-Andrew, la député libérale de l'Arctique de l'ouest, son parti reconnaîtrait aux autochtones leur droit inhérent à l'autodétermination s'il prenait la tête du prochain gouvernement fédéral. Mme Blondin-Andrew s'est exprimée le 27 juillet devant l'Assemblée des Premières Nations qui s'était réunie près de Calgary.

«Le parti libéral voudrait établir de nouveaux liens avec les peuples autochtones du Canada. Si nous sommes élus à la tête du nouveau gouvernement, nous serons prêts à consulter les organisations autochtones et à travailler avec elles pour leur reconnaître le droit inhérent à l'autodétermination», a-t-elle déclaré.

La nouvelle ministre des Affaires indiennes, Mme Pauline Browes, avait déclaré il y a deux semaines que son gouvernement ne reconnaîtrait pas ce droit.

Mme Blondin-Andrew a affirmé que son gouvernement abolirait la clause d'extinction des droits ancestraux dans le processus des revendications territoriales.

Naissance du groupe d'arbitrage gwich'in

Huit personnes ont été nommées le 30 juillet membres du groupe d'arbitrage gwich'in. Celui-ci sera chargé de régler les différends que pourraient entraîner l'interprétation et la mise en oeuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in.

Le conseil tribal des Gwich'in a nommé quatre membres du groupe d'arbitrage (Willard Hagen, James Ross, Peter Ross et Robert Alexie, fils) et les gouvernements fédéral et territorial en ont nommé respectivement deux chacun (Charlie Gaudet et Dick Hill; Letha MacLauchlin et John Bayly). Les huit membres du groupe éliront au scrutin majoritaire leur président et leur vice-président.

Le groupe aura le pouvoir d'accorder des indemnisations pour certains dommages et le paiement des frais et intérêts pour l'utilisation de leurs terrains.

Un policier pourrait perdre son emploi après avoir plaidé coupable pour agressions

Un policier d'Iqaluit, qui travaillait pour la GRC depuis 18 ans, doit apprendre au mois de septembre s'il a perdu son emploi ou non.

Le constable Keesak Nowdlak, accusé de deux agressions contre sa femme, avait plaidé coupable le 14 juillet devant le juge Yves Lagace de la cour territoriale d'Iqaluit. À l'issue du procès, l'une des plaintes n'avait pas été retenue contre lui et l'autre lui avait valu une amende de 200 dollars. M. Nowdlak a aussi eu une amende de 220 dollars pour n'avoir pas respecté un ordre de la cour et sera mis à l'épreuve pendant un an.

Les deux agressions ont eu lieu en septembre et novembre 1992. M. Nowdlak a été suspendu en novembre mais a continué à recevoir son salaire jusqu'à son procès.

Une enquête interne a déjà été effectuée et le policier devrait avoir son audience en septembre.

Karen Lajoie

BOURSES AUX ARTISTES PROFESSIONNELS

Bourses «A»
Destinées aux artistes dont la contribution à leur discipline est reconnue sur le plan national ou international depuis plusieurs années et qui sont toujours actifs.

Dates limites : 1er avril et 1er ou 15 octobre, selon les formes d'art. 15 mai et 15 novembre, ouvrages de non-fiction.

Bourses «B»
Destinées aux artistes qui ont terminé leur formation de base et sont reconnus comme professionnels.

Dates limites : 1er avril, 1er ou 15 octobre et 1er décembre, selon les formes d'art.
1er mai, projets spéciaux pour chanteurs et instrumentistes de musique classique (autrefois mi-carrière).
15 mai, 15 septembre et 15 janvier, arts visuels. 15 mai et 15 novembre, ouvrages de non-fiction.

Pour obtenir la brochure Subventions aux artistes, s'adresser au

Service des bourses
Conseil des Arts du Canada
C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Cette brochure contient aussi des renseignements sur les bourses de courte durée et les bourses de voyage.



Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

ARCHITECTURE • ARTS VISUELS • CINÉMA • CRÉATION LITTÉRAIRE • DANSE • INTERDISCIPLINARITÉ ET PERFORMANCE • MUSIQUE • PHOTOGRAPHIE THÉÂTRE • VIDÉO



La nouvelle assemblée sera achevée en septembre

Les fonctionnaires ont déjà investi les lieux

La nouvelle assemblée législative, située près du musée, est toujours en chantier, mais l'ensemble du mobilier est pratiquement installé et les fonctionnaires ont pris possession des lieux, du moins de ceux qui sont déjà fonctionnels.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



L'édifice, dont la forme ronde symbolise le gouvernement de consensus, abritera l'assemblée pendant un siècle. Selon M. David Hamilton, le commis de l'assemblée, les deux tiers du bâtiment sont encore en cours de construction et le deuxième étage ne sera pas achevé avant mi-septembre. Les députés se sont donc regroupés dans une partie de l'édifice pour travailler, en attendant d'avoir un peu plus d'espace. Quant aux députés, ils occupent pour le moment plusieurs locaux du gouvernement. L'ancienne assemblée, située dans le Yellowknife Inn, est maintenant abandonnée. Il ne reste plus dans le bâtiment aucune trace de ses 10 années d'activité. M. Hamilton espère que la construction du nouvel édifice sera finie avant la fin du mois de septembre mais les voies d'accès pour s'y rendre ne seront pas asphaltées avant deux ou trois ans, pour permettre à la terre de se tasser naturellement et éviter ainsi les risques d'effondrement. La structure a été conçue pour donner l'idée que l'édifice est tombé du ciel. Peu d'arbres ont dû être abattus pour dégager un espace suffisant et de nombreux bureaux ont une belle vue sur le lac. Toute de béton blanc et de verre, l'assemblée a une superficie de 45 000 pieds carrés. Une cérémonie sera organisée le 16 novembre.

Karen Lajoie

L'enquête sur James Arvaluk a commencé

Préliminaires à Rankin Inlet

La première séance de l'enquête préliminaire dans l'affaire James Arvaluk a eu lieu le 28 juillet en cour territoriale à Rankin Inlet.

Une partie de l'enquête va avoir lieu à Yellowknife où l'un des témoins habite, mais il ne pourra pas être entendu par la cour avant le 18 août.

Le député de Aivalik s'était rendu à la cour territoriale de Yellowknife le 30 mars pour répondre à une accusation d'attentat à la pudeur contre une adolescente, incident qui se serait produit en 1981 à Rankin Inlet. En décembre 1992, l'ancien ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi avait déclaré qu'il était l'objet d'une enquête menée par la Gendarmerie Royale du Canada et avait annoncé sa démission.

En revanche, M. Arvaluk continue de siéger à titre de député. La GRC a porté plainte contre M. Arvaluk le 18 février. L'enquête préliminaire permettra de déterminer s'il y a assez de preuves pour entamer un procès contre lui.

Karen Lajoie

Parti sur les rivières Peel et Blackstone

Un canoéiste a disparu depuis le 16 juillet

Un corps, repêché le 3 août dans le fleuve Peel, pourrait être celui d'un canoéiste disparu depuis la mi-juillet, mais une expertise médico-légale sera nécessaire pour l'identifier.

Selon le sergent Brian Huddle, responsable de la GRC à Dawson City au Yukon, la police n'est pas encore certaine que le corps soit celui de M. Carmen (Jim) Gardner Fullerton, âgé de 65 ans, parti de Kelowna le 2 juillet pour descendre les fleuves Peel et Blackstone.

Sa première halte était prévue à Fort MacPherson le 16 juillet. Les recherches ont commencé après cette date.

Le corps [illegible] autochtones de la région et la GRC l'a sorti de l'eau à l'extrémité nord de la gorge Aberdeen, à peu près à 385 kilomètres au nord de Dawson City.

Pour M. Peter Clarkson, l'ancien directeur de l'association des canoéistes des T.N.-O., cette gorge est infranchissable en canot et le portage y est toujours nécessaire.

Le sergent Huddle m'a expliqué que la GRC continue les recherches, «car d'autres canoéistes ont déjà disparu dans cette région sans que l'on récupère leur corps et il y a donc une chance que ce corps ne soit pas celui de M. Gardner».

M. Gardner, canoéiste expérimenté, avait prévu de faire seul le voyage de Dawson City à Tuktoyaktuk.

Selon le sergent Huddle, M. Gardner avait déjà fait plus d'une centaine de voyages comme celui-[illegible]ger seul dans la région.

La GRC et le coroner du Yukon vont effectuer une enquête pour identifier le corps et déterminer la cause de la mort.

Karen Lajoie

Un emploi du temps trop chargé pour les avocats

Le procès des manifestants à Giant attendra jusqu'en 1994

Le procès des 16 hommes accusés d'avoir participé à la manifestation à la mine Giant le 14 juin 1992 ne commencera pas avant fin janvier 1994 malgré les protestations de la Couronne.

Le procureur de la Couronne, M. Sandy MacDonald, avait affirmé au juge Mark de Weerdt le 3 août que son ministère était prêt à commencer le procès ce mois-ci, mais l'un des avocats de la défense a demandé quelques mois de délai pour préparer son argumentation.

M. MacDonald s'est déclaré contre ce délai et a affirmé que ce n'était pas le problème de la Couronne si l'un des avocats ne pouvait pas se libérer pour le procès. Il a invité les accusés à choisir un autre avocat, qui serait disponible avant le mois d'octobre.

M. Alex Pringle, avocat renommé d'Edmonton, représente les sept accusés contre qui la Couronne a lancé un acte d'accusation privilégié alors qu'ils avaient été relaxés par le juge pour manque de preuves à l'issue de l'enquête préliminaire.

Selon M. Pringle, l'utilisation de cette procédure exceptionnelle, mise en place le 8 juillet, a posé quelques problèmes à ses clients et il affirme avoir besoin de temps pour bien préparer leur défense. De plus, son emploi du temps est déjà rempli jusqu'au 20 janvier 1994.

M. Pringle s'est par ailleurs montré critique vis-à-vis de M. MacDonald. «La Couronne veut que le procès ait lieu le plus vite possible, mais elle a attendu jusqu'au 8 juillet pour déposer à nouveau des plaintes contre mes clients, alors que l'enquête préliminaire a pris fin le 10 mars. Cela n'a pas été fait aussi rapidement que cela aurait pu l'être».

M. Pringle et M. Austin Marshall, l'avocat des autres accusés, ont déclaré qu'ils se réservaient le droit de demander d'ici janvier l'abandon de toutes les plaintes, au nom de la chartre des droits et libertés, le délai annoncé pour le procès étant jugé «intolérable».

M. MacDonald souhaitait qu'ils renoncent a priori à ce droit, mais les avocats ont refusé car selon eux, la Couronne était responsable de ce délai. Le juge de Weerdt a décidé à l'issue du débat de reporter le procès au 31 janvier 1994. Les avocats prévoient un procès de trois semaines.

Karen Lajoie

Archives / L'Aquilon



Les 16 hommes sont accusés d'avoir participé à la manifestation qui avait dégénéré devant l'entrée principale de la mine, là où se trouve également le piquet de grève n°3.

ÉDITORIAL

La violence faite aux femmes

Il n'y a pas que les institutions : Cela concerne aussi les individus

Le rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes vient d'être rendu public. Quelques remarques désagréables ont commencé à se faire entendre mais ce qui est le plus désagréable, c'est le portrait réalistement violent qui se dégage des données du rapport. Ce n'est pas désagréable parce que mensonger mais bien parce que ce rapport présente la triste réalité canadienne du sort réservé aux femmes jusque dans les recoins les plus reculés de leur propre intimité.

Parmi les constatations du rapport, l'une me frappe plus particulièrement : la violence faite aux femmes se perpétue en raison de la pression sociale.

La partie du rapport qui traite des régions éloignées touche directement le vécu quotidien des femmes du Nord. La pression du milieu y serait plus sévère.

Pour ceux et celles qui vivent dans les petits villages et hameaux des T.N.-O., le rapport n'est sans doute pas une surprise. Le problème, c'est qu'il faut un rapport pour le dire. La pression du milieu c'est aussi cela, le silence coupable ou honteux qui entoure la question de la violence faite aux femmes.

Dans ce rapport, l'Église est critiquée dans le rôle qu'elle a joué dans la perpétuation de ce problème. Il s'agit d'une fausse cible, ou d'une cible qui se dérobe par elle-même du dossier en perdant de plus en plus d'influence sur la communauté. L'exemple de l'Église démontre simplement que les institutions sociales engendrent, cautionnent ou évitent de faire face à la violence faite aux femmes.

Maintenant que l'Église a moins de prise sur la communauté, les autres institutions comme le lieu de travail, l'école ou l'industrie du divertissement prendront la relève pour perpétuer cette violence, ne serait-ce que par leur silence coupable.

La pression sociale est toujours là pour que les personnes se taisent ou, pis encore, pour que les victimes soient perçues comme les coupables.

Que de fois les jeunes filles victimes d'abus sont confrontées aux accusations de mensonges lorsqu'elles osent porter plainte ? Que de fois verrons-nous les parents du jeune agresseur faire pression sur la victime et ses parents ?

Le rapport veut changer la société. Il faut le faire car les institutions humaines perpétuent la violence.

Il faut cependant que l'action se porte aussi à un niveau individuel car ce sont des individus qui ont recours à la violence ou souffrent de ses conséquences, ce sont des individus qui sont les témoins silencieux des drames quotidiens qui ne laissent pas que des ecchymoses, ce sont des individus qui, à tous les jours, répètent des gestes rendus communs par des millénaires de tolérance.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Correspondant à Iqaluit : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique politique

Un pays qui paie, mais ne pense pas?

Alors que tout devrait inciter le Canada à réviser sa contribution à l'ONU et à modifier son rôle international, la campagne électorale s'accélère sans qu'un mot soit dit à ce propos. On prive ainsi l'électorat canadien de l'occasion d'intégrer la dimension internationale à sa réflexion politique. Heureusement, il n'est pas trop tard encore pour inclure le budget militaire dans le débat électoral.

Pourquoi est-il important de sensibiliser l'électorat canadien au rôle international du Canada? Tout simplement parce que notre action internationale est aujourd'hui stérile, hypocrite et coûteuse. Nous participons, en effet, à chacune des missions de paix de l'ONU, mais nous n'osons visiblement pas dire tout haut à quel point et dans quel sens ces missions doivent se modifier. Nous payons, mais nous nous conduisons en exécutants dociles et aveugles. Nous remplissons ainsi, sans jamais protester, un mandat indigne d'un pays autonome et lucide. On a pourtant eu sous les yeux, tout récemment, des exemples d'un autre comportement: les militaires Morillon, représentant de la France en Yougoslavie, et Loi, représentant de l'Italie en Somalie, ne se sont pas gênés pour critiquer, à tort ou à raison, les orientations de l'ONU. Le Canada, plus souvent mêlé aux missions de l'ONU que la France ou l'Italie, n'exprime pourtant pas d'opinion. Il paie et se tait.

> «Notre action internationale est aujourd'hui stérile, hypocrite et coûteuse».

Je ne souhaite ni le retrait du Canada des missions onusiennes ni même une «crise d'indépendance» de la part des militaires canadiens impliqués dans les gestes de l'ONU. En revanche, je souhaite ardemment que le Canada cesse de se conduire comme un cocu content.

Si nous payons, nous avons le droit de parler. Nous avons donc le droit de dire tout haut que le Conseil de sécurité ne peut plus, en 1993, se passer de pays majeurs comme le Japon et l'Allemagne. Il faut, pour que les décisions reflètent le consensus mondial et pour que les dépenses soient partagées de façon sensée, que le Conseil tienne compte de la réalité moderne et non plus de la guerre de 1939-1945.

> «Je souhaite que le Canada cesse de se conduire comme un cocu content».

J'ai l'air loin de la campagne électorale canadienne? J'en suis pourtant proche. Le débat qui s'amorce et qui durera jusqu'au scrutin va porter nécessairement sur le triste état de nos finances. Madame Campbell, qui a promis de liquider le déficit canadien en l'espace de quelques années, va forcément soumettre à l'électorat l'idée de coupures multiples et cruelles. La première ministre agit d'ailleurs courageusement en disant aujourd'hui la même chose que pendant la course à la direction du parti conservateur. Ma question est la suivante : dans ce contexte de compression substantielle des dépenses fédérales, comment faire abstraction des dépenses militaires?

En d'autres termes, devons-nous continuer à dépenser plus d'une dizaine de milliards par année sans nous assurer que notre armée joue à l'étranger un rôle à la fois digne d'un pays autonome et vraiment propice à la paix? L'alternative est, en effet, sans échappatoire : ou bien le Canada maintient ses dépenses militaires à un niveau élevé, mais il en profite pour dire haut et fort ce qu'il pense de l'actuel Conseil de sécurité de l'ONU, ou bien le Canada se reconnaît impuissant à peser sur les orientations internationales et il sabre dans ses dépenses militaires. Tel est l'enjeu.

Beaucoup diront que le Canada ne peut rien faire. Ce n'est pas mon sentiment. Bien sûr, le Canada, quand vient le temps des décisions de portée mondiale, n'a pas le poids des Etats-Unis, du Japon ou de l'Allemagne. Cela, tous le savent.

> «Le Canada, Dieu merci, n'a pas de passé impérialiste».

Mais cela ne doit pas servir d'alibi: le Canada a joué, en effet, il y a presque 50 ans, un rôle déterminant dans la création de l'État d'Israël, et cela, même si notre pays ne faisait pas davantage partie des «grands». La différence, c'est que le premier ministre Pearson, contrairement à ce qui se passe depuis lors, avait su rendre visible et utile l'intervention du Canada au plan mondial.

Le Canada, Dieu merci, n'a pas de passé impérialiste; aucun pays ne le soupçonne donc d'utiliser les missions de l'ONU pour étendre l'empire canadien. Le Canada, qui a été présent dans des missions comme celle de Chypre plus longtemps que quiconque, a suffisamment d'expérience pour dire des choses crédibles à ce sujet. Ou bien Kim Campbell investit nos milliards canadiens dans un vrai programme de pacification de la planète, ou bien elle puise dans notre budget militaire de quoi réduire notre déficit.

Laurent Laplante

Une lettre à l'éditeur : un moyen efficace pour partager vos opinions

Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes

Les femmes francophones subissent, seules et en silence, la violence dans leur communauté

Le volumineux rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes intitulé: «Un nouvel horizon: Eliminer la violence-Atteindre l'égalité», qui a demandé deux ans de travail et coûté 10 millions de dollars, aborde sans détour la question de la violence chez les femmes francophones. Selon le Comité, les femmes sont notamment victimes de la tradition religieuse, de l'obligation de préserver le mariage à tout prix et de l'isolement.

Ottawa - La violence chez les femmes au pays est aussi présente dans les petites communautés rurales francophones de l'extérieur du Québec, mais ces communautés refusent de reconnaître l'existence du problème et estiment qu'il s'agit simplement d'une préoccupation des organisations de femmes.

«À cause des valeurs traditionnelles qui prévalent dans les collectivités isolées, les femmes victimes de violence sont confinées derrière un mur de silence absolu et obligées d'accepter leur sort» lit-on dans le rapport, qui a été rendu public le 29 juillet dernier à Ottawa.

Les membres du Comité pointent du doigt l'Église catholique qui, historiquement, a exercé une influence considérable sur les valeurs et les comportements des populations francophones. L'Église, écrit le Comité, a enseigné aux femmes que la dévotion et l'obéissance à l'Église étaient essentielles à la survie du groupe. «Quand des femmes francophones victimes de violence demandaient l'aide du curé de leur paroisse, celui-ci leur disait de faire preuve de patience, de tolérance, d'indulgence et d'une plus grande maîtrise de soi à l'avenir. Il n'était pas rare qu'il leur dise de rentrer chez elles et d'offrir leur souffrance en sacrifice à Dieu».

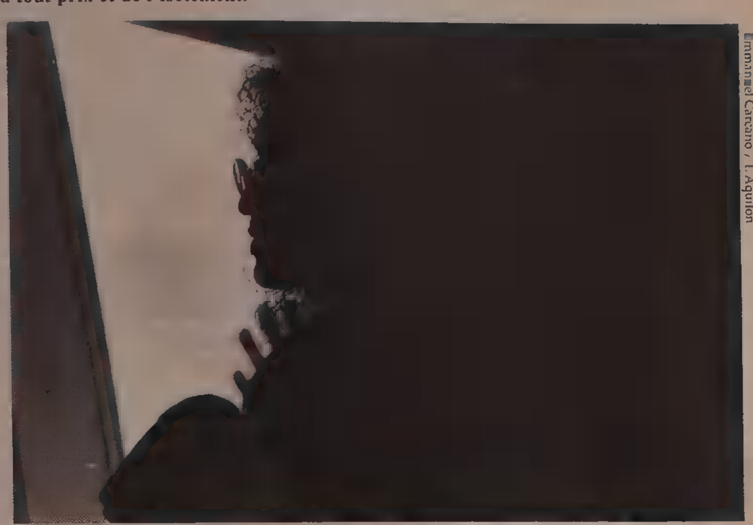
Les femmes francophones ont donc gardé le silence, constate le Comité, pour ne pas mettre en péril les valeurs religieuses, familiales et collectives de leur communauté. «Toute émancipation est jugée dangereuse (par le conjoint et la collectivité) car, dans les petites collectivités francophones, cela impliquerait aussi la rupture d'une structure patriarcale». Impossible, donc, pour ces femmes, de demander de l'aide: elles s'exposent alors à être condamnées à la fois par leur collectivité et leur famille.

Celles qui ont le courage de demander de l'aide se heurtent souvent à la barrière linguistique. C'est que les maisons d'hébergement de femmes battues ou les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles sont difficilement accessibles aux femmes francophones minoritaires à cause de la distance et des obstacles linguistiques. Mais plutôt que de se taire, certaines femmes choisiront «de rompre le silence en anglais» ajoute le Comité.

Le rapport ne plaira certainement pas à tous les hommes, d'autant plus que les membres du Comité ne cachent pas qu'elles ont adopté une approche féministe. «Beaucoup seront choqués par le ton et beaucoup le rejetteront», a carrément avoué la coprésidente du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, Mme Pat Marshall. Et même si les membres du Comité insistent pour dire que la question de la violence faite aux femmes concerne tous les Canadiens, on reste convaincu que ce sont les femmes qui, en bout de piste, devront assumer le leadership si on veut que les choses changent au pays.

«Changer la société»

Le rapport compte 497 recommandations, une vidéo, une trousse communautaire et un guide de l'animatrice. Certaines recommandations sont teintées d'une certaine naïveté (on recommande aux hommes d'être moins violents !), d'autres nécessitent une implication financière du gouvernement fédéral, d'autres, enfin, sont très concrètes et demandent surtout des changements de politique ou des changements d'attitude. Elles s'adressent aux employeurs, à la justice, aux Forces canadiennes, aux médias, au monde de l'éducation, aux institutions religieuses et au secteur public. «Nous voulons changer la société», ne cache pas la coprésidente francophone du Comité, Mme Marthe Asselin Vaillancourt, selon qui le temps des mémoires et des rapports de toute sorte est terminé.



Emmanuel Cancano / L'Aquilon

«Les femmes victimes de violence sont confinées derrière un mur de silence absolu».

Pour les membres du Comité, il existe un lien étroit entre l'inégalité et la violence faite aux femmes. Le Comité prône l'adoption d'une politique «de tolérance zéro» en matière de violence et lance un appel à tous les Canadiens, aux institutions, aux entreprises, aux communautés et aux gouvernements afin qu'ils appliquent cette politique dans leur milieu.

Pour aider les petites collectivités locales et isolées à combattre ce fléau et à mettre fin à la violence faite aux femmes, le Comité a produit une trousse communautaire, qui a déjà été distribuée dans plusieurs collectivités dans le cadre d'un programme pilote, notamment à Sydney en Nouvelle-Écosse et Grande Prairie en Alberta.

Mais des porte-parole d'organisations féministes qui ont pris connaissance du rapport n'ont pas manqué de critiquer le gouvernement fédéral. Selon elles, il est ironique de publier un tel document, alors que le gouvernement a aboli le programme de contestation judiciaire et qu'il coupe les fonds destinés aux groupes de femmes au pays.

La ministre de la Santé, qui est aussi responsable de la situation de la femme, Mary Collins, a annoncé que le gouvernement [illegible]trait sur pied un groupe de travail qui coordonnerait la mise en oeuvre des recommandations qui s'adressent aux organismes fédéraux. Le gouvernement, a dit en substance la ministre, fera sienne la politique de tolérance zéro.

APF

Services offerts aux femmes
Maisons d'hébergement

Sutherland house
Fort Smith- 872-4133

Safehome place
Hay River 874-3311

Nutaraq place
Iqaluit 979-4500

Alison Mcateer house
Yellowknife 920-2777

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Le naufrage du Marco Polo

Une tragédie qui a inspiré l'auteur de " Anne, la maison aux pignons verts"

CAVENDISH BEACH, ILE-DUPRINCE-EDOUARD, 1883

En ce matin du 25 juillet 1883, le Marco Polo, un vaisseau à trois mâts et à trois ponts, s'échoue bien en vue, près de Cavendish Beach. Cette tragédie va indirectement alerter l'imagination et le talent de l'une des plus grandes écrivaines du Canada, célébrée à travers le monde, Lucy Maud Montgomery, auteur de "ANNE, LA MAISON AUX PIGNONS VERTS".

Le bateau construit à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, en 1851, est reconnu pour être le navire marchand le plus rapide au monde à cette époque.

D'une longueur de 56 mètres et pesant 1 475 tonnes, le Marco Polo se situe à mi-chemin entre un cargo et un yacht. Un bateau avec "un ventre de conseiller municipal et des jambes de ballerine", a déjà fait remarquer un observateur.

Son inauguration a peut-être présagé de son avenir, puisque le Marco Polo à ce moment s'enfonce dans la boue , prisonnier de la marée.

Des experts maritimes ont même émis l'hypotèse que la boue aurait refaçonné la coque de façon à lui donner une forme encore plus aérodynamique.

Une fois dégagé, le Marco Polo traverse l'Atlantique en seulement 16 jours.

Par la suite, il est réaménagé en bateau de croisière de luxe. Son premier trajet, Liverpool-Australie, est accompli en seulement 68 jours et l'aller-retour s'effectue en cinq mois et 21 jours, un temps record à l'époque.

REFLETS DU PATRIMOINE

En 1861, autre incident, le bateau heurte un iceberg et s'en tire en se rendant tant bien que mal vers le port chilien de Valparaiso où il se fait réparer.

En 1867, l'heure de gloire du Marco Polo est chose du passé puisqu'il devient un simple navire de transport marchand battant pavillon norvégien. Sa dernière cargaison est composée de bois de construction.

Il n'y a pas unanimité sur la cause du naufrage du Marco Polo. Certains ont prétendu que les propriétaires auraient pu provoquer l'accident pour retirer de l'argent des assurances car le Marco Polo n'était plus rentable et se trouvait dans un état plutôt délabré.

Un sale temps combiné à des fuites d'eau que les pompes ne réussissaient pas à évacuer, ont forcé le capitaine à se diriger vers les côtes pour au moins sauver l'équipage et la marchandise.

L'arrivée des 20 membres d'équipage du Marco Polo, composé d'Irlandais, d'Anglais, d'Écossais, de Hollandais, d'Allemands, de Tahitiens et d'Espagnols, a mis Cavendish en émoi. D'autant plus que des dignitaires norvégiens, des experts en sinistre de la compagnie d'assurance ainsi que des sauveteurs arrivaient d'un peu partout pour examiner le bateau échoué.

Un des témoins de cette aventure est une petite fille de Cavendish qui a huit ans à l'époque. Minutieusement, elle note tout: les détails de la tragédie ainsi que les noms des personnalités impliquées. Sept ans plus tard, elle retranscrit ses observations dans un essai intitulé " Le naufrage du Marco Polo" ("The Wreck of the Marco Polo")

Son ouvrage remporte un prix à un concours littéraire en 1890 et l'année suivante, cet émouvant témoignage est publié dans le "Montréal Witness".

C'est la première fois qu'une de ses histoires paraîtra dans un journal important.

C'est le début d'une aventure littéraire extraordinaire. Son nom: LUCY MAUD MONTGOMERY

Ne Manquez pas les Minutes du Patrimoine diffusées par votre station locale de télévision

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du Patrimoine, appelez le 1-800-567-1867

Enquête de Statistique Canada sur la santé

Davantage de Canadiens souffrent d'une incapacité physique

Ottawa - Le nombre de Canadiens ayant une incapacité et en âge de travailler a augmenté entre 1986 et 1991, passant de 1,8 million à 2,3 millions de personnes.

Selon Statistique Canada, qui se base sur les données d'une enquête sur la santé et les limitations d'activités réalisée en 1991, il y aurait au Canada un total de 4,2 millions de Canadiens souffrant d'une incapacité quelconque.

L'importante augmentation en cinq ans du nombre de Canadiens déclarant souffrir d'une incapacité et en âge de travailler serait attribuable au vieillissement de la population, à une nouvelle méthode de recensement et à une plus grande sensibilisation de la société sur cette question.

La majorité de ceux en âge de travailler ont déclaré souffrir d'une incapacité légère (54 %), 32 % d'une incapacité moyenne et 14 % d'une incapacité grave.

Statistique Canada a constaté que le pourcentage de personnes occupées ayant une incapacité avait augmenté, passant de 40 % en 1986 à 48 % en 1991.

Bien sûr, ce sont surtout les personnes ayant une incapacité légère (62 %) qui étaient les plus susceptibles d'être occupées. Le taux de chômage chez ces personnes était de 14 % en 1991, comparativement à 10 % chez les personnes sans incapacité.

Régina la plus touchée

C'est à Régina que le pourcentage de personnes occupées ayant une incapacité est le plus élevé et c'est à Sudbury qu'on a enregistré le plus bas niveau.

Le gouvernement fédéral songe de plus en plus sérieusement à couper dans les programmes sociaux pour réduire le déficit. Paradoxalement, l'enquête de Statistique Canada confirme que des centaines de milliers de Canadiens ne pourraient survivre sans l'aide gouvernementale. En effet, en 1991 près de 600 000 Canadiens souffrant d'une incapacité étaient totalement incapables de travailler.

L'incapacité chez une personne est définie, selon l'Organisation mondiale de la santé, comme toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain. **APF**

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Démolition d'un ancien système à eau surchauffée

L'entrepreneur devra enlever la tuyauterie d'un ancien système à eau surchauffée extérieur et les supports de fixation. Ces tuyauteries sont entourées d'une couche d'isolation en amiante et d'une gaine de métal.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice Y.K. Centre) ou au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou livrées en main propre au 4ᵉ étage de l'édifice Brown) avant :

14 h, heure de Yellowknife, le 30 août 1993
16 h, heure d'Iqaluit, le 30 août 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 26 juillet 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents de soumission.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, commis aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150
Renseignements techniques : Peter Biggar, ing.
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (819) 979-5150

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère responsable des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Don Morin, ministre

Améliorations des locaux de la Commission des accidents du travail

L'ouvrage comprend tous les matériaux et la main d'oeuvre pour les améliorations des locaux du 4ᵉ étage du Centre Square. Le travail comprend (mais ne s'y limite pas) l'installation d'une cloison démontable, l'électricité, l'éclairage, la mécanique, les installations de télécommunications, les travaux de menuiserie et la finition.
– Yellowknife, T.N.-O. –

On suggère fortement aux contracteurs d'assister à la visite de pré-soumission du site qui aura lieu le 6 août 1993, à partir de 10 h à partir de la réception de la Commission des accidents du travail.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, a/s du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44ᵉ rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure de Yellowknife, le 11 août 1993

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse susmentionnée à partir du 3 août 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (403) 873-7662
Renseignements techniques : Karen Hayny
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : (403) 920-6947

APPELS D'OFFRES - AVIS PUBLIC

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-105. FONDS DE PRODUCTION D'ÉMISSIONS CANADIENNES. En juin 1993, le CRTC a proposé la mise sur pieds d'un fonds de production d'émissions canadiennes. Il estime que le fonds devrait avoir pour objectif d'appuyer les émissions appartenant aux catégories sous-représentées comme les dramatiques et les émissions pour enfants et demande aux parties intéressées de lui faire parvenir leurs observations sur les politiques qui conviendraient le mieux pour ce qui est de l'admissibilité des émissions, de l'accessibilité au fonds, des mécanismes d'investissement et de l'administration, ainsi que toute autre question pertinente se rattachant au fonds. Ces observations doivent lui parvenir au plus tard le 17 septembre 1993 et être adressées au secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2. Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429, et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---

APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics
L'hon. Don Morin, ministre

Développement du site du parc territorial de Twin Falls Gorge

L'entrepreneur devra construire les aménagements et les installations du site, et poser les panneaux de signalisation. Le parc est fermé la nuit.
– Alexandra Falls, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent aux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou livrées en main propre au 7ᵉ étage de l'édifice Y.K. Centre) ou à l'agent de secteur pour l'entretien, Ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0A 0R0 (ou livrées en main propre au 21 Industrial Drive) avant :

15 h, heure locale, le 13 août 1993.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'une des adresses susmentionnées à partir du 27 juillet 1993.

Un montant de 50 $ non remboursable est exigé pour obtenir les documents de soumission.

Pour être prise en considération, chaque soumission doit être présentée sur la formule prévue à cet effet et doit être accompagnée de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Sula Zagorac, agente aux contrats
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7324
Renseignements techniques : Mike Stevens
Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7784

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	■							■				
2											■	
3					■							
4									■			
5		■								■		
6					■							■
7				■								
8			■				■					
9				■							■	
10						■						
11					■						■	
12		■						■	■			

43

MOTS CROISÉS DÉFI

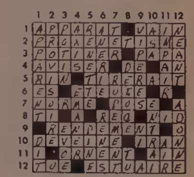
HORIZONTALEMENT

1- Temps libre - Il vendit son droit d'aînesse.
2- Qualité de ce qui est conforme aux usages de la société.
3- Célèbre écrivain français, auteur du roman "Les Misérables" - Ville de l'U.R.S.S., en Sibérie.
4- Traitent à fond - Homme entêté.
5- Ensemble des phénomènes constitués par la réduction du relief - Symb. du caesium.
6- De naissance - Ville d'Italie (Abruzzes).
7- Qui n'est point brouillé - Commandera.
8- Fin de verbe - Billet qui autorise à toucher de l'argent - Possédâmes.
9- Qui m'appartient - Qui est en usage.
10- Louange - Comprimai.
11- Démentir - Direction donnée au regard pour observer.
12- Ville du Québec - Signal de détresse.

VERTICALEMENT

1- Progression.
2- Demi-masque de velours ou de satin noir - Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.
3- Médicament d'usage externe - Nativité de Jésus.
4- Substance osseuse - Caprice.
5- Pronom pers. - Sud/ouest - Qui [illegible] des dons naturels.
6- Viscères de l'abdomen - Six.
7- Prince de Monaco depuis 1950 - Déesse égyptienne du Mariage et de la Famille.
8- État de ce qui est connu d'un très grand nombre de personnes (pl.).
9- Ancienne pièce de monnaie - Il y a quelque temps.
10- Propagea - Femmes d'un certain âge.
11- Davantage.
12- Potiches - Plats composés de viande ou de poisson recouverts de gelée.

Solution du No. 42

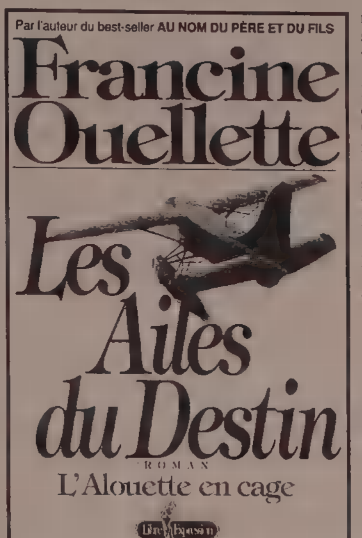


LE PLAISIR DE LIRE

Les ailes du destin ou L'alouette en cage

Francine Ouellette, Éditions Libre Expression, 1992

Le roman *Les ailes du destin* est la quatrième oeuvre de Francine Ouellette. Son premier roman, *Au nom du père et du fils* , avait remporté un vif succès sur la scène littéraire canadienne. Un succès du même ordre devrait être le dû de ce livre car sa lecture nous garde en haleine de la première à la dernière page.



Les ailes du destin, c'est l'histoire d'un pauvre diable, Luc Maltais, dont la passion lui a valu une peine de prison de cinq ans. La passion de Luc, c'est l'aviation. À l'âge de 13 ans, il voit son père soudain cloué à un fauteuil à la suite d'un accident de ferme. Luc se retrouve donc le seul support de la famille, un jeune gamin poussé soudainement dans l'âge adulte. Il quitte l'école et part travailler dans les chantiers forestiers comme bûcheron. Un jour, perdu dans la contemplation des avions qui décollent et atterrissent à l'aéroport municipal, il est abordé par l'instructeur de vol, être mi-dieu, mi-démon, qui l'entraînera sur le chemin passionné du vol mécanique.

L'histoire se déroule dans le milieu carcéral de la fin des années 60. La seule protection de Luc contre les malfrats qui habitent ces lieux, c'est son stoïcisme et ses rêves d'envolées. Avec un seul ami qui lui reste au monde, sans famille, il doit végéter dans ce trou à rats pour cinq ans. C'est au rythme de sa vie carcérale que l'on découvre le passé de Luc, sa passion et le tournant néfaste de sa jeune vie.

Il n'est cependant pas aisé d'échapper aux requins qui se cachent derrière ces barreaux. Sa passion deviendra sa faiblesse et comme les autres, il devra se plier aux règles du jeu. Il se sortira de cet enfer avec seulement des lambeaux de rêves.

Ce roman est excellent. Bien écrit, il nous attache immédiatement à cet être perdu et nous fait partager ses rêves, ses espoirs et sa déchéance.

Alain Bessette

L'été des baleines

Michèle Marineau, Québec/Amérique, Collection littérature jeunesse, 1990

L'été des baleines est le deuxième roman de Michèle Marineau. Il fait suite aux péripéties de son héroïne Cassiopée du premier roman *Cassiopée ou l'été polonais*. Ce roman avait d'ailleurs remporté le prix du Gouverneur général dans la catégorie «littérature jeunesse».



Dans ce dernier roman, Cassiopée s'apprête à retrouver son grand amour de Polonais, Marek, rencontré l'été précédent lors d'une escapade à New York. Son année scolaire, elle la passe à attendre avec impatience le moment de le retrouver. Une première période de soupirs solitaires sur un rêve d'été puis en reprenant un peu sa vie sociale et en recommençant à fréquenter les jeunes de son école.

Le moment des retrouvailles viendra finalement l'été suivant alors que Cassiopée et Marek iront en expédition sur la Côte Nord du St-Laurent pour y observer les baleines. Enfin, ils seront seuls à nouveau, deux adolescents en quête d'amour et de rêve.

Les choses dont on rêve, séparés par plusieurs centaines de kilomètres, et la réalité des retrouvailles ne se réconcilient que rarement. Sans compter que Cassiopée n'est plus tout-à-fait la même personne...

L'été des baleines vient mettre un terme à une aventure sentimentale vécue par correspondance. Michèle Marineau nous offre sur un plateau d'argent des rêves éblouissants d'adolescents à la découverte de leurs sentiments, de leur personnalité et de leurs corps. Sans vulgarité, elle nous fait part d'émotions d'adolescents, de leur vision des choses. Elle ne tente pas de dire que tous sont pareils mais simplement que Cassiopée est comme ça. Il y a longtemps que je n'ai été adolescent mais le roman me semble plausible. Il s'agit d'une bonne lecture qui aborde de façon sensible des interrogations cruciales.

Roman Jeunesse recommandé à partir de 14 ans.

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Monique Leyrac chante Émile Nelligan

Distribution de disques Mérite

Monique Leyrac, André Gagnon et Claude Léveillée nous offrent un très bon disque. Comme le titre l'indique, il s'agit de poèmes d'Émile Nelligan mis en musique par André gagnon et Claude Léveillée et chantés par Monique Leyrak.

C'est un enregistrement en spectacle. Heureusement, la foule ne se montre le nez que rarement. Merci aux techniciens !

Dans ce spectacle, Monique Leyrac partage avec nous une page de l'histoire littéraire canadienne. Il s'agit d'un bon mélange de propos et réflexions sur la vie et l'oeuvre d'Émile Nelligan, de déclamations et puis de chants de certains de ses poèmes.

Elle nous raconte le profond attachement du jeune Émile pour sa mère, fille du maire de Rimouski, les heurts avec son père, Canadien d'origine irlandaise et son amour pour sa cousine Béatrice.

Monique Leyrac s'attache donc à cette période de la vie de Nelligan où il produisit toute son oeuvre de 16 à 19 ans. Elle termine l'album en narrant brièvement le terrible destin du poète qui se voit interné à l'abbaye St-Benoît du Lac puis à l'asile St-Jean de Dieu où il meurt après plus de 42 ans d'internement.



L'accompagnement musical d'André Gagnon et de Claude Léveillée est généralement sur un ton juste.

Cela souligne les moments forts des poèmes de Nelligan en leur donnant un arrière-plan musical sans faille. Faut pas s'attendre à des airs rock mais à une musique qui jamais n'empiète sur le coeur de l'oeuvre soit les poèmes de Nelligan.

Alain Bessette

Aux portes du matin

Richard Séguin, Éditions de la roche éclatée

Cet album de Richard Séguin est tout en douceur.

Il y a bien les pièces *J'avoue* et *C'est l'heure* qui se jouent un rythme plus blues ou rock mais l'ensemble des autres morceaux nous rappelle les débuts tout en amour et en sérénité du duo des Séguin.

C'est pas pareil mais ça éveille des souvenirs : l'amour et la sérénité sont des valeurs constantes dans l'existence humaine.

L'album ne présente aucune surprise mauvaise ou agréable. En fait, c'est la raison de mon choix au départ car on sait toujours à quoi s'attendre avec Richard Séguin.

Un son, une sonorité familière, des arrangements musicaux bons mais conservateurs et une voix douce qui nous interpelle.

Toutes les paroles et la musique ont été composées par Richard Séguin qui interprète lui-même ses chansons.

Un bon album sans surprise.

Alain Bessette



Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Dolphus Cadieux expose au musée Prince de Galles

«Progressions»

Ses sculptures sont élancées, fines, puissantes. Ses matériaux sont divers, du granit au marbre en passant par le plastique, le fer. Dolphus Cadieux, un artiste de Yellowknife, expose une série de pièces intitulée «Progressions» au centre du patrimoine septentrional Prince de Galles.

À quelques pas du monument dédié aux pilotes de brousse, dans la vieille ville de Yellowknife, assis sur une grosse roche, Dolphus Cadieux, 38 ans, fait sauter dans la main un éclat de pierre colorée tout en discutant de son travail. C'est sur ce promontoire rocheux qui domine la ville que se trouve son atelier, dans une vieille maison en bois blanc. La majeure partie des sculptures exposées au musée ont été réalisées dans cet atelier. Des pièces imposantes, volumineuses, élancées parfois ou plus petites. «Je travaille sur de très grosses sculptures. J'aime travailler la pierre dure. C'est très physique de sculpter, ça permet de sortir sa frustration. Ton esprit est libre à nouveau. Peu à peu, tu perds la notion du temps quand tu t'impliques dans une sculpture».

L'ensemble des pièces exposées au musée s'intitule «Progressions» pour plusieurs raisons. D'abord parce que ces sculptures illustrent le travail que l'on peut faire avec différents matériaux. Ainsi en est-il des trois oeuvres appelées «Connect». Trois morceaux de bois à l'origine qui proviennent du même tronc. «J'en avais au départ découpé trois. J'ai commencé par en travailler un, j'avais laissé les autres de côté. Puis je me suis attaqué aux deux restants». Dolphus Cadieux a utilisé du goudron et du plastique pour peaufiner ses trois «Connect», sortes de langues pointues, torsadées, qui s'élèvent dans les airs.

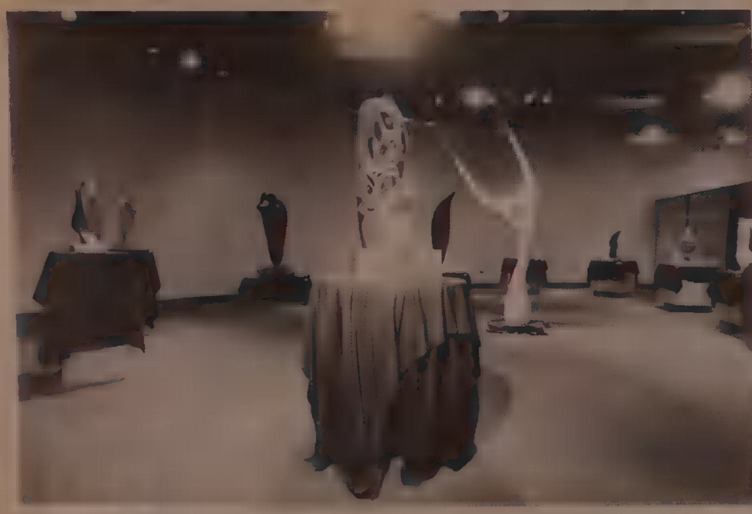


«Ce qu'il y a dans la nature est très abstrait. On y trouve toutes sortes de formes. Partout où je vais, je vois des formes, je m'en inspire».

Autre matériau, le marbre de Carrare (Italie), dans lequel Dolphus Cadieux a sculpté une pièce intitulée «The Guardian(le gardien)», celle qu'il préfère. «J'ai essayé de travailler la pierre au maximum, de la sculpter jusqu'au point de rupture, avant qu'elle ne casse. J'aime défier la pierre». Progression de la sculpture d'un matériau à l'autre, par addition, assemblage, mélange, mais aussi évolution de la pierre travaillée par Dolphus Cadieux comme le montre une autre sculpture, «East arm moon». Là, le sculpteur a poli le marbre jusqu'à la perfection tout en en conservant une partie à l'état brut. Sur cette partie qui forme comme un disque, Dolphus Cadieux a laissé des lichens colorés. Comme une marque de respect pour la nature dont provient la pierre originale, du marbre du Grand lac de l'Esclave. «Les gens peuvent voir ainsi la progression, de la pierre brute à la finition».



«Connect»



«The Guardian»

Le travail de Dolphus Cadieux contraste avec les sculptures visibles à Yellowknife. Il le définit d'emblée comme abstrait. «Ce ne sont pas des produits commerciaux, dit-il de ses oeuvres exposées au musée. Mon travail n'est pas toujours attendu. Je voulais m'éloigner des stéréotypes sur la culture artistique dénée. Pour moi l'art est l'art et quel que soit l'artiste, il exprime ses propres sentiments. Je n'étais pas sûr de la réaction des gens par rapport aux «Progressions». C'est différent de ce qu'ils voient ici. Mais ils sont là pour voir du travail expressif. Ce que je fais de commercial, comme les peintures à OK Economy, c'est pour vivre. Il y a une certaine ligne entre le commercial et ce que tu veux vraiment faire. Je n'essaie pas de faire plaisir au public, mais j'essaie de me faire plaisir. Quand je suis satisfait avec mon travail, je sens que je peux le montrer au public». Voilà qui est fait au centre du patrimoine septentrional Prince de Galles. Maintenant, Dolphus Cadieux en profite pour souffler, mettre de l'ordre dans son atelier. «Pour l'instant, je suis assis en retrait. Je regarde, je juge, j'évalue».

L'exposition se tient au musée jusqu'à la fin du mois d'août.



«Fusion 1, 2, 3», plastique et métal.

Texte et photos : Emmanuel Carcano

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 29, vendredi 13 août 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Un film sur les aurores boréales produit à Yellowknife remporte cinq prix internationaux. Lire en page 8.

Le sanctuaire Mackenzie touché par l'anthrax

La maladie a déjà terrassé 105 bisons

Plus d'une centaine de bisons du sanctuaire Mackenzie sont à ce jour morts de l'anthrax, une maladie contagieuse qui terrasse l'animal en moins de deux jours.

Les bisons morts ont été retrouvés principalement à deux endroits, près du lac Falaise et du lac Boulogne, à proximité de la côte nord-ouest du grand lac de l'Esclave. Trois autres bisons morts ont été trouvés sur la pointe de l'Esclave, au sud-est du sanctuaire.

Trente-trois membres du ministère des ressources renouvelables sont actuellement sur place pour retrouver les cadavres, les brûler et enterrer les carcasses afin de réduire les risques de contamination.

M. Brett Elkin est un spécialiste des maladies d'animaux sauvages.

«L'anthrax est une maladie intéressante car elle provient de la terre. La bactérie produit des spores très résistants qui peuvent vivre très longtemps, pendant des décennies, dans le sol. Les conditions météorologiques cette année, avec un printemps très pluvieux et un été chaud, étaient idéales pour provoquer un début d'épidémie». L'anthrax est une maladie mystérieuse. On n'a jamais découvert comment les spores se rendent d'un endroit à un autre. Selon M. Elkin, les oiseaux ou d'autres animaux pourraient les transporter, mais il n'y a aucun moyen de vérifier cette hypothèse.

Les carcasses retrouvées grâce aux infrarouges

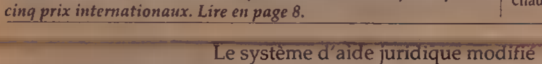
Les endroits où les bisons morts ont été retrouvés sont très éloignés de la route et les gens n'ont pas de raison de s'inquiéter, a expliqué M. Elkin. L'anthrax terrasse les animaux tellement vite que ceux qui étaient touchés par la maladie n'ont pas eu le temps de parvenir jusqu'à la route. Mais par mesure de précaution, les personnes qui verraient des bisons ne doivent pas essayer de les approcher, car la maladie entraîne des problèmes dermatologiques chez les humains.

Les spores de la bactérie étant microscopiques, les scientifiques sont obligés d'attendre un début d'épidémie avant de pouvoir agir. «C'est plutôt frustrant, déclare M. Elkin, mais lorsqu'il y a un début, les équipes sont prêtes à combattre la maladie».

Les 105 cadavres de bisons ont été retrouvés à l'aide d'un système infrarouge installé à bord d'un hélicoptère. Leur localisation est ensuite signalée à une équipe chargée de les récupérer. Le problème, explique M. Elkin, c'est lorsque les carcasses sont éventrées par d'autres animaux, car les spores sont alors libérés à nouveau».

Le sanctuaire Mackenzie, qui

Bisons-Anthrax
Suite en page 2



Le système d'aide juridique modifié

Inquiétude chez les avocats du secteur privé

Les changements au système d'aide juridique des T.N.-O. qui ont été effectués le 1er juin inquiètent le barreau, mais l'un des avocats bénéficiaires de la réforme assure à ses confrères du privé que les modifications ne leur seront pas défavorables.

M. Greg Nearing est l'un des deux avocats qui ont été engagés par le comité des services juridiques à la suite de la réforme pour travailler à temps plein sur les dossiers d'aide juridique.

Selon lui, les avocats du barreau ne vont pas perdre grand-chose avec le nouveau système, même s'ils pensent le contraire.

«Nous nous occupons maintenant des dossiers de Yellowknife et de sa région, ce qui inclut Rae-Edzo, Snowdrift et Lac la Martre. Je ne pense pas que nous pourrons nous charger de tous ces dossiers et nous ferons certainement très vite appel au barreau. Je n'ai pas l'intention de mettre en difficulté le barreau local ni d'envoyer les avocats aux bureaux de l'aide sociale», a déclaré M. Nearing le 4 août.

Mais selon M. Ed Gullberg, président du barreau des T.N.-O., les avocats privés éprouvent quand même une certaine inquiétude.

«Le barreau criminel est assez sceptique, d'autant plus que le gouvernement ne nous a pas consultés avant. Il a simplement fait paraître une annonce dans le journal mais nous n'avons pas reçu d'avis, a déclaré M. Gullberg le 9 août. Nous voulons nous assurer que les services ne se dégraderont pas à cause de l'emploi du temps trop chargé des avocats permanents. Ils affirment vouloir partager le travail avec le barreau, mais l'inquiétude des avocats ne sera pas dissipée jusqu'à ce qu'ils voient

Aide juridique
Suite en page 2



Photo Pascale Labé

Kakisa accueillait la fin de semaine dernière les jeux dénés du Deh Cho. Beaucoup de jeunes venant de différentes communautés avaient installé leurs tentes au centre du village. Une «drum dance» a eu lieu le samedi soir, réunissant jeunes et aîné(e)s. Voir en page 3.

Un voyage pour un traitement médical à Montréal devient un «enfer» bureaucratique...Daniel Coulombe, le correspondant de *L'Aquilon* à Iqaluit, raconte sa propre histoire. On pourrait aussi l'intituler : De la difficulté d'obtenir des soins rapidement lorsqu'on habite l'Arctique de l'est. Lire en page 5.



Jean-François Boucher est le nouveau permanent de l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Il souhaite poursuivre les activités traditionnelles qui fonctionnent et trouver d'autres idées pour attirer davantage de francophones. Entrevue en page 3.

Que valent les programmes offerts dans les écoles, les collèges, les universités ? C'est l'une des questions soulevées à l'occasion du 46e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Lire en page 7.

105 bisons tués par l'anthrax

Suite de la page 1


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Contrairement au parc national Wood buffalo où l'on trouve des bisons des plaines et des bois, on ne trouve que des bisons des bois dans le sanctuaire Mackenzie.

occupe une superficie de 10 000 kilomètres carrés, abrite un troupeau d'environ 2 000 têtes. C'est la première fois qu'une épidémie d'anthrax est signalée dans le sanctuaire, mais les équipes du ministère des ressources renouvelables ont déjà été confrontés à la maladie puisque le parc national Wood Buffalo a connu huit débuts d'épidémie entre 1962 et 1991, qui avaient entraîné la mort de plus de 1 100 bisons.

La plupart des animaux qui ont été touchés par la maladie cette année étaient des adultes mâles. Selon M. Elkin, ceux-ci ont été les plus nombreux à être contaminés car ils ont l'habitude de se rouler dans la boue, qui contenait les spores de l'anthrax.

Pour lui, il n'y a aucun moyen d'enrayer l'épidémie. Cependant, le froid qui est apparu cette semaine pourrait contribuer à limiter le développement de la bactérie.

Karen Lajoie

Inquiétude chez les avocats du secteur privé

Suite de la page 1

comment ça se passe réellement».

Le comité des services juridiques regroupe plusieurs organismes, dont deux programmes régionaux de travailleurs auprès des tribunaux, les sociétés de loi dans la plupart des régions des T.N.-O. et le centre d'éducation et d'information sur la loi.

Des changements en Alberta

Dans son rapport annuel de 1991-92, le comité affirme avoir rendu service à plus de 4 000 personnes par le biais de l'aide juridique, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 1989-90. Le budget du comité pour 1991-92 était de 4,948 millions de dollars.

Selon M. Gullberg, la décision de commencer cette expérience a été prise par le gouvernement avant même la rencontre avec les directeurs du comité. «Il a fallu beaucoup de temps avant d'engager les deux avocats permanents, en partie parce que les avocats d'ici ne voulaient pas prendre part activement à la réforme. Mais surtout, le comité n'était pas bien organisé et ne savait pas exactement ce qu'il cherchait». Les deux avocats, M. Nearing et M. Jonathan Tarlton, ont été engagés huit mois après la parution de l'annonce.

M. Nearing, qui travaille à Yellowknife depuis 1986, a été tour à tour procureur de la Couronne et avocat de la défense. M. Tarlton était procureur de la Couronne en Ontario avant d'arriver dans les T.N.-O. au printemps.

La modification du système de l'aide juridique dans les T.N.-O. survient au même moment que beaucoup d'autres changements ailleurs. L'Alberta va adopter au début du mois d'octobre un nouveau système d'aide juridique avec des avocats permanents. Les journaux ont déjà soulevé le problème de la surcharge de travail pour les avocats et des conséquences éventuelles sur la qualité de leurs services.

Le Journal a déclaré au mois de juillet que les avocats de l'Alberta devront s'occuper de 325 dossiers par an avec le nouveau système, qualifié de «McDonald's du système juridique».

Selon M. Nearing, la situation dans les T.N.-O. ne sera pas aussi critique. «Nous n'avons pas un nombre précis de dossiers à boucler chaque année. Notre objectif, c'est la qualité et la continuité. Nous ne voulons pas devenir le McDonald's du nord et personne n'attend ça de nous».


Karen Lajoie / L'Aquilon

Greg Nearing (assis) et Jonathan Tarlton consultent un dossier d'aide juridique.

M. Nearing reconnait que le nouveau programme n'est pas encore clairement défini et que certaines questions restent pour l'instant sans réponse. Selon lui, la réforme n'a pas été mise en place uniquement pour des raisons financières mais aussi pour instaurer une certaine continuité dans la région.

«Ici, ce n'est pas comme dans les autres juridictions. La plupart des personnes qui comparaissent devant la cour sont des clients de l'aide juridique. La continuité est une chose très importante et j'espère que ce sera désormais un seul et même avocat qui s'occupera des affaires d'une communauté». La continuité est déjà présente dans presque toutes les régions des Territoires, par le biais des sociétés de loi régionales pour lesquelles travaillent les avocats.

La juridiction des T.N.-O. était l'une des dernières au Canada à ne pas avoir d'avocats travaillant à temps plein dans les bureaux d'aide juridique. Autrefois, environ 45 avocats exerçaient à Yellowknife et ils étaient à tour de rôle avocat de la semaine pour défendre les accusés devant la cour.

Avocats
Suite en page 8

Échos des T.N.-O.

La saison des feux de forêt est presque finie

La saison des feux de forêt touche à sa fin, a déclaré le 9 août M. Dennis Mahussier, responsable du centre territorial des feux de forêt de Fort Smith. En effet, aucun début d'incendie n'a été signalé depuis huit jours et la pluie est tombée pendant une semaine dans presque toutes les régions de l'Arctique de l'ouest.

Mais 54 foyers d'incendie sont toujours en activité, pour la plupart dans le Sahtu. Une douzaine de feux aux environs de Norman Wells ont déjà détruit 160 000 hectares et se sont propagés jusqu'aux abords de la ville, à seulement sept kilomètres des habitations.

La centaine de membres du centre de Fort Smith qui étaient présents sur le terrain pour maîtriser les incendies se tiennent prêts à intervenir.

Les feux qui continuent à brûler seront surveillés régulièrement. Quatre cent quarante-six feux de forêt ont été signalés cette année.

Discussions sur les animaux sauvages à Pond Inlet

Le 12 août a marqué la clôture de quatre jours de discussions sur les animaux sauvages à Pond Inlet. Les ministres des ressources renouvelables des provinces et des deux territoires s'étaient réunis pour aborder ensemble plusieurs sujets, dont la sauvegarde des espèces animales menacées, les trappeurs et les changements à apporter à la convention sur les oiseaux migrateurs.

Le ministre des ressources renouvelables des T.N.-O., M. Titus Allooloo, avait affirmé avant les discussions que cette rencontre représenterait une occasion unique pour les autres ministres de saisir le lien existant entre la vie autochtone et l'environnement. Selon M. Allooloo, les interlocuteurs autochtones devaient expliquer pendant les sessions l'importance des ours polaires, des phoques et d'une gestion responsable des ressources.

C'était la première fois qu'une telle rencontre annuelle avait lieu dans les T.N.-O.

Trois personnes disparues reviennent saines et sauves

Deux hommes et un enfant de quatre ans sont revenus sains et saufs à Yellowknife après avoir passé la nuit sur une île du grand lac.

La GRC avait reçu un appel le 9 août au matin, car les trois navigateurs n'étaient pas rentrés après avoir passé la journée à pêcher dans un bateau de 14 pieds.

La garde-côtière canadienne et la GRC ont entamé des recherches puis les ont abandonnées quelques heures plus tard lorsque les deux hommes et l'enfant sont revenus en ville par leurs propres moyens. Ils avaient été surpris par l'obscurité et de mauvaises conditions de navigation et ils avaient décidé de camper pour la nuit sur une île et d'attendre le lendemain pour rentrer en sécurité.

Le corps du canoéiste disparu dans le Yukon identifié

La GRC a confirmé que le corps repêché le 3 août dans le fleuve Peel est bien celui d'un canoéiste disparu depuis la mi-juillet.

Après une expertise médico-légale la semaine dernière à Vancouver, la GRC a confirmé que le corps était celui de M. Jim Gardner Fullerton, âgé de 65 ans, parti de Kelowna le 2 juillet pour descendre les fleuves Peel et Blackstone du Yukon et des T.N.-O. Sa première halte était prévue à Fort MacPherson le 16 juillet, et les recherches ont commencé après cette date.

Le corps avait été trouvé à l'extrémité nord de la gorge Aberdeen, à peu près à 385 kilomètres au nord de Dawson City. M. Gardner, canoéiste expérimenté, avait prévu de faire seul le voyage de Dawson City à Tuktoyaktuk.

Karen Lajoie

Association franco-culturelle de Yellowknife

Jean-François Boucher, nouveau permanent

Jean-François Boucher occupe depuis le début du mois d'août le poste de permanent à l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY). Avec une ligne directrice : assurer davantage la visibilité de l'association auprès des francophones.

Né à Trois-Rivières, Jean-François Boucher, 26 ans, y a passé toute sa vie avant de venir à Yellowknife, en octobre 1991. «Je suis venu pour apprendre l'anglais, explique-t-il. Je travaillais déjà dans une station-service au Québec. On m'a proposé le même job à Yellowknife. Quand je suis arrivé, je ne comprenais quasiment rien. Je m'attendais un peu à me faire écoeurer. Et puis pas du tout».

Jean-François avait déjà postulé pour le poste de permanent lorsqu'il s'était libéré auparavant. «J'avais communiqué avec l'association en arrivant. J'ai toujours été en contact avec eux. J'avais été surpris en arrivant à Yellowknife du nombre de francophones. Je n'avais jamais entendu parler des franco-ténois(es). Je n'avais pas idée des batailles, etc. Mais je trouve qu'on n'est pas si mal ici. Vu qu'il y a beaucoup d'ethnies, c'est peut-être plus tolérant». Passer de la station service -où Jean-François était devenu assistant-gérant récemment- à l'AFCY, pourrait paraître surprenant.

Ce n'est en fait qu'un juste retour à la formation qu'il a suivie à Trois-Rivières, dans le domaine des loisirs.

«Avec mon travail à la station, l'administration, je connais ça, un petit peu. Le culturel m'intéresse aussi. Je voudrais que l'Association soit plus visible. Je vais essayer de trouver d'autres activités. Des soirées à thèmes, par exemple. Des rencontres mensuelles. Il y a des choses à date en place. Ça, ça roule. Mais ça serait bien d'attirer aussi ceux qui ne sont pas impliqués. Je voudrais aller voir ceux qui ne sont pas membres et leur demander pourquoi ils ne le sont pas, ce qui les intéresse, ce qu'on pourrait faire de mieux».

Le nouveau permanent souhaite aussi trouver des activités qui puissent assurer un minimum d'autofinancement, «parce que de plus en plus, il y aura de moins en moins de fonds».

Pour l'heure, Jean-François fait surtout du classement, se familiarise avec les dossiers. «Je suis nouveau donc il y a bien des affaires que je ne connais pas encore. Mais le fait de rester en ville depuis deux ans, de regarder faire, ça donne un peu de recul».

Jean-François n'était pas resté complètement en retrait de la vie francophone puisqu'il était depuis quelques mois trésorier de l'Association. Ce qui lui a donné l'occasion de faire connaissance avec les membres du comité exécutif, nouveaux pour la plupart. «Je voudrais qu'il y ait un bon travail d'équipe et rallier les gens. Je vais être là pour rejoindre les gens et faire ce qu'ils veulent».

En attendant que d'autres le rejoignent peut-être spontanément, désireux de s'impliquer dans de nouveaux projets dont il sera question à l'automne.

Emmanuel Carcano

Kakisa

Jeux dénés du Deh Cho

Photo Pascale Labé



Les jeux dénés du Deh Cho avaient lieu cette année à Kakisa, petite communauté slavey située à 80km au sud-est de Fort Providence. Les jeux ont débuté vendredi avec du tir à l'arc et se sont poursuivis la fin de semaine avec des concours tels que faire bouillir le thé le plus rapidement possible en allumant son feu avec quelques bûches et cinq allumettes, faire du bannock et le cuire le plus vite possible, fileter des poissons et les frire, ou encore découper le poisson selon la tradition pour le faire sècher. À chaque fois, plusieurs catégories concouraient, des plus jeunes aux plus âgés.

Les activités avaient lieu dans une sorte de chapiteau en bois à ciel ouvert où s'est tenue une «drum-dance» le samedi soir avec des «drummers» de Rae et de l'Alberta. Les participants venaient d'aussi loin que Lac la Martre, Rae, Wrigley, Trout Lake, Jean-Marie River et la réserve de Hay River.

Malgré le désaccord du syndicat des travailleurs du Nord

Le gouvernement privatise son imprimerie

Le gouvernement des T.N.-O. a décidé de privatiser ses services d'impression des formulaires administratifs et autres documents. Une opération qui devrait injecter 600 000$ dans l'économie locale.

La date n'a pas encore été fixée, mais il est probable que c'est à l'automne, au mois de septembre, que le GTNO cessera d'imprimer ses propres documents administratifs. Les offres de contrats seront faites désormais dans le secteur privé.

D'après Art Sorensen, l'attaché de presse du GTNO, «quelque 600 000$ seront injectés dans le secteur privé. C'est une bonne opportunité. Tout doit être fait pour qu'il y ait aussi du travail dans le privé».

Évidemment, cette privatisation ne se fera pas sans licenciements : huit employés du gouvernement seront touchés par cette décision. Darm Crook, président du syndicat des travailleurs du Nord, émet quelques doutes quant à la rentabilité de l'opération. «Nous ne pensons pas que le gouvernement ait fait des études de coût. Nous avons demandé une copie du gouvernement montrant que c'était meilleur et moins cher. Il a refusé. On nous a répondu que le coût n'était pas un critère».

Darm Crook soulève aussi des questions quant à l'uniformité des documents produits. «Beaucoup de ministères vont se charger indépendamment les uns des autres de négocier leurs propres imprimés avec le secteur privé. Cela va entraîner un manque d'homogénéité».

Cette privatisation n'est, semble-t-il, qu'un avant-goût d'autres privatisations à venir au sein du gouvernement.

E.C.

L'association des ingénieurs lance une poursuite judiciaire

La mine Nerco devant la cour

L'association professionnelle des ingénieurs, géologues et géophysiciens des T.N.-O. (NAPEGG) a déposé une plainte pour poursuivre la mine Nerco de Yellowknife devant la Cour suprême au mois de juillet. Certaines allégations laissent supposer que la mine n'aurait pas de permis pour travailler sous terre.

Dans les documents présentés à la cour, NAPEGG allègue que la mine n'avait pas renouvelé son permis au mois de janvier 1992, ceci après plusieurs demandes.

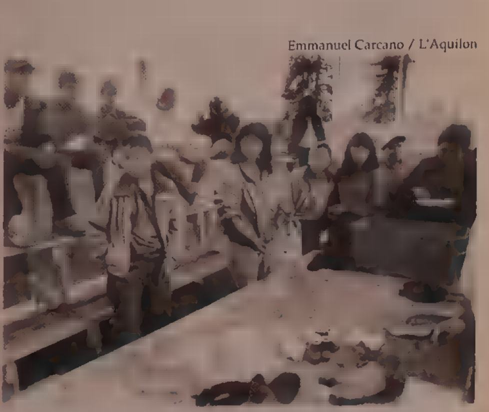
Au mois de mai 1992, Nerco avait envoyé une lettre à NAPEGG, en déclarant qu'elle ne renouvellerait pas son permis, parce que ses avocats pensaient que Nerco n'avait pas besoin de permis pour travailler.

Six mois plus tard, en novembre 1992, l'avocat de NAPEGG avait avisé la mine que, si les permis n'étaient pas payés, ceux-ci seraient supprimés et les géologues de la mine suspendus. Selon M. Robert Spence, le directeur général de NAPEGG, lui-même ingénieur, les géologues et ingénieurs de la mine ont besoin d'être certifiés par l'association pour travailler, à cause des conséquences sur la sécurité des personnes. Selon la loi territoriale, tous les ingénieurs, géologues et géophysi-ciens dont le travail pourrait avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des autres personnes, doivent être accrédités par l'association NAPEGG.

Les lettres de Nerco à NAPEGG indiquent que la mine ne pense pas avoir besoin de permis, parce que leurs ingénieurs et géologues n'effectuent pas de contrats publics et travaillent seulement pour la mine, qui, elle, a un permis pour la compagnie. Le dossier sera examiné cet automne.

Karen Lajoie

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Filetage de poisson pour le sécher : l'idée est de perdre le moins de chair possible et de conserver une partie de l'abdomen du poisson pour pouvoir le pendre plus facilement sur des branches.

ÉDITORIAL

Les promesses de Kim Campbell

Un premier pas louable vers l'assainissement des moeurs politiques

À quelques semaines seulement des prochaines élections fédérales, le tempo de la valse des promesses électorales semble s'intensifier. La première ministre nie publiquement que le déclenchement des élections est proche mais il ne fait plus aucun doute pour personne qu'elle est déjà en campagne.

Elle annonçait en début de semaine son intention de légiférer dans un domaine particulièrement sensible de la vie parlementaire canadienne : les conflits d'intérêts.

Trois mesures devraient être adoptées après les élections. Tout d'abord, Mme Campbell établirait des règles plus rigides en matière de conflits d'intérêts, notamment en y incluant la famille des députés. Ensuite, elle s'attaquerait au fléau des nominations politiques en s'assurant que plusieurs postes de direction de grandes sociétés d'État (tel le CRTC, Radio-Canada et autres) soient comblés après étude par un comité parlementaire. Finalement, elle entend faire en sorte que les lobbyistes oeuvrant sur la colline parlementaire déclarent officiellement les intérêts qu'ils défendent.

Après les promesses répétées d'assainir les finances du gouvernement, voilà que l'on s'attelle à assainir également les moeurs politiques canadiennes. La préoccupation de la première ministre en matière d'honnêteté et de transparence sont louables. Ce sont tous d'excellents principes et personne ne peut raisonnablement être contre la vertu.

Par contre, c'est avec beaucoup d'amertume que l'on se rappelle qu'il s'agit d'une promesse électorale. À quelques semaines du déclenchement des élections, le synchronisme de cette annonce ne laisse que peu d'espoir aux Canadiens en cette matière.

Il faut se souvenir que Mme Campbell avait déjà fait cette promesse lors de la course à la chefferie du parti conservateur. Malheureusement, pour toute une série de raisons logistiques et juridiques, il a été impossible de faire adopter ces mesures par la Chambre des communes avant son ajournement d'été. Il y a donc fort à parier que ces mesures resteront promesses car les députés ne reprendront probablement pas le boulot d'ici le déclenchement des élections. S'ils retournent siéger pour quelques semaines, parions que le temps manquera pour adopter ces mesures.

Outre le synchronisme exécrable de cette annonce, la portée des mesures n'est pas entièrement satisfaisante. En effet, pour vraiment assainir les moeurs politiques canadiennes, il faudrait aussi que le gouvernement affermisse les règles régissant le financement des partis politiques. En s'attaquant à la transparence des lobbyistes, le gouvernement ne suggère qu'une demi-mesure. Ces maîtres d'oeuvre des jeux de coulisse font beaucoup d'efforts pour convaincre les députés et ministres de la justesse des intérêts qu'ils défendent mais il leur reste toujours un atout majeur, celui du don à la caisse électorale du parti ou du député.

Alain Bessette

L'Aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaborateur à Iqaluit: Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Il y a encore des solutions : agissons !

Encore une fois, on s'efforce d'identifier les raisons qui expliquent les 1,5 millions de chômeurs au pays. Les économistes avancent l'équilibre de l'offre et de la demande et l'excédent de travailleurs. D'autres parlent de chômage structurel et citent les taux de plus en plus élevés. Ils sont passés d'une moyenne de 4% dans les années 50 à plus de 10% aujourd'hui. On nous dit alors qu'il faut accepter cette situation et que les transformations technologiques s'accélèrent et exigent moins de main d'oeuvre. C'est un fait accompli, on n'y peut rien.

On réalise mal que la situation peut effectivement être corrigée. Prenons les moyens qu'il faut pour améliorer les situations suivantes:

a) Notre système éducationnel est archaïque.

Le clivage entre les besoins du marché et la formation professionnelle est évident. Nos programmes universitaires ont à peine changé. On n'a pas eu le courage d'être avant-gardistes. Par exemple, chaque département enseigne quelques rudiments socio-scientifiques qui touchent l'environnement. Mais on n'a pas formé de vrais experts dans ce domaine. Les facultés d'administration enseignent très bien les sciences administratives, mais on n'a pas osé faire des expériences pratiques avec nos étudiants pour leur apprendre comment se lancer en affaires.

On est à l'orée d'un commerce libéral avec le Mexique. Combien avons-nous d'experts qui soient en mesure de conseiller les gens d'affaires canadiens sur les mille et une façons de pénétrer ce marché lucratif? Pourquoi ne pas envoyer au Mexique des étudiants qui recevraient une formation sur place et qui pourraient, éventuellement, devenir des entrepreneurs ?

Les institutions académiques sont rigides et s'adaptent difficilement aux nouvelles conditions. On fait ce qu'on a toujours fait et on ne déplace pas les structures existantes même si l'environnement présent milite pour un tel déplacement.

b) On continue à regarder notre nombril.

Presque tous les pays industrialisés ont un taux de chômage beaucoup plus faible que le nôtre. Qu'avons-nous appris de leur expérience? Sommes-nous en mesure d'appliquer des programmes d'emploi qui ont bien réussi ailleurs?

Nos politiques de l'emploi n'ont pas du tout changé depuis 30 ans. Les gouvernements n'ont pas compris qu'il fallait cibler quelques secteurs qui offrent déjà un avantage compétitif. On éparpille nos énergies, on paye les chômeurs à ne rien faire et on s'étonne que la situation ne s'améliore pas. Il faudrait peut-être institutionnaliser l'emploi à temps partiel et de grâce cessons de faire grimper le salaire minimum. Un salaire minimum plus élevé ne peut introduire plus de revenus.

Il faut de nouvelles formules pour inciter les chômeurs à se reconvertir, à s'impliquer dans des travaux communautaires et à décrocher leur propre emploi. Comment pouvons-nous expliquer les paiements de fortes allocations aux chômeurs lorsque notre société regorge de travaux qu'on n'entreprend pas faute de ressources? Par exemple : le nettoyage de nos berges et de nos parcs, l'aide (non syndiquée) dans nos hôpitaux, l'aide aux personnes handicapées, l'organisation des activités communautaires, etc...

Nos gouvernements ont la manie d'être patients. Ils attendent probablement que le nombre de chômeurs atteigne le cap des deux millions avant d'agir. Le vrai «contrat social» doit se faire maintenant. Introduisons des solutions qui ont réussi ailleurs au lieu de perpétuer les mêmes erreurs.

c) On a peur des changements.

Dans une conjoncture comme la nôtre, des changements s'imposent. Les grandes multinationales congédient leurs présidents, leurs employés et se refont un nouveau visage lorsque ça va mal. Les gouvernements font des promesses, introduisent de légers changements et s'assurent que le présent et le futur ressemblent étrangement au passé. Nous avons effectivement une foule de changements qui peuvent inclure:

- La construction de maisons pour les pauvres et les jeunes qui débutent. La propriété assure la stabilité sociale et hausse la satisfaction. Avec un peu d'imagination on peut facilement bâtir des logements pour 30 000$ à 50 000$. Création d'emplois, relance économique et sécurité sociale? Nous avons peut-être besoin d'un «ministre du logement». Pourquoi pas?
- Notre système routier est périmé et ne s'harmonise plus avec la réalité. On parle des pistes cyclables depuis une éternité mais elles sont encore considérées comme un outil récréatif. On peut inciter au moins 20% de la main d'oeuvre à utiliser le vélo si et seulement si nous possédons des pistes cyclables très sécuritaires et efficaces. Quelles économies d'essence! Calculons: deux millions de personnes x 180 jours par année x 2 voyageurs x 2$ par voyage, c'est presque 1,5 milliard de dollars par année d'économie en plus des bénéfices pour la santé et pour l'environnement... Évidemment, peu de politiciens feront de la bicyclette leur plate-forme électorale, ce n'est pas sérieux! Regardons la Hollande et apprenons.
- Il faut aussi introduire des changements dans le système politique. Abolissons le Sénat et nommons les ministres plutôt que de les élire. Les divers ministères ont besoin de gens de grande qualité qui seront payés de façon compétitive par rapport au secteur privé. La qualité se paye... et seule la qualité peut garantir l'efficacité. Présentement nos ministères sont reconnus pour leur grande capacité de garder le statut quo. Une certaine privatisation dans le système politique est sûrement une bonne affaire.

Enfin, quand tout sera dit et tout sera fait, on se tournera vers demain et nous ferons face à un cortège d'autres problèmes qui auront pour noms: le réchauffement excessif de la planète, l'ozone, la démographie, le SIDA, les réfugiés...

Antoine Zalatan

Le courrier des lecteurs de *L'Aquilon* : une bonne façon de faire connaître votre opinion !

D'Iqaluit à Montréal

Voyage pour un traitement médical ou enfer bureaucratique

Voici un récit qui vous fera apprécier les bons soins que nous offre notre système de santé ici dans le Nord. La prochaine fois que attendrez un 20 minutes de trop, pensez que ce n'est pas mieux ailleurs.

Le 8 juillet dernier, j'ai reçu un appel de l'infirmière responsable de la clinique externe de l'hôpital de la région de Baffin. Elle m'a informé que j'aurais dû être à Montréal depuis le 7 (mon dossier avait été égaré). Je dois me présenter le mat in même pour prendre mon dossier et partir au plus tôt pour Montréal. J'ai instruction de contacter en arrivant à Montréal une certaine Yolanda. C'est la secrétaire du chirurgien qui m'opérera le 20 juillet. J'ai le numéro de téléphone de l'hôpital Royal Victoria et une partie de mon dossier médical. Aucune explication supplémentaire ne m'est fournie.

Le 9 juillet, je suis à Montréal. J'appelle à l'hôpital Royal Victoria pour joindre la secrétaire. Elle devait me donner la suite des procédures, mais elle ne sera pas là avant mardi 13 juillet. La personne qui la remplace ne sait pas quoi faire. Elle me conseille de rappeler mardi.

Le 13 juillet, je contacte la secrétaire qui me dit qu'elle a rempli les papiers concernant mon admission. L'hôpital va rappeler pour me donner les dates des tests d'admission qui ne sont pas transmis au médecin traitant.

Le 14, je reçois un appel de l'hôpital. Je dois me présenter le 15 à huit heures et m'attendre à passer au moins la moitié de la journée à l'hôpital.

Le 15, à l'hôpital, je vois un médecin qui me pose des questions auxquelles il aurait pu répondre lui-même en lisant mon dossier médical. Je passe une série de prises de sang. Par la suite, je rencontre un anesthésiste qui me demande si j'ai déjà eu des problèmes lors d'anesthésies antérieures. Je demande à la secrétaire de l'admission, qui veut absolument me donner congé, si je vais rencontrer le chirurgien avant l'opération. Elle donne un coup de fil. Le chirurgien est là, et oui, il peut me recevoir. Il m'explique qu'il y a deux types d'opérations envisagés, en fonction des résultats du scan.

Scan de la tête

Pour la première fois depuis que j'ai rencontré le spécialiste en ORL en mai dernier à Iqaluit, quelqu'un prend enfin le temps de me fournir des explications. Le scan ?? Un scan de la tête pour déterminer la procédure lors de l'opération. La secrétaire du chirurgien vient avec moi pour me donner un rendez-vous pour le fameux scan. Il sera difficile de me trouver une place avant le lundi 19. Peut-être en fin de semaine s'ils ont le temps de le faire. De toute façon, ils me rappelleront le soir-même pour confirmer la date du scan.

Pas d'appel le soir du 15, seulement le 16 en fin d'après-midi. Il faut que je sois à l'hôpital le 17 à 10h00. Il est spécifié au téléphone que je dois être à jeun pour le scan.

Le 17, je passe le scan à 10h00. Il y a eu erreur, je n'avais pas à être à jeun. Le C.T. scan est un examen radiographique approfondi qui, dans mon cas, permettra de déterminer de quelle manière l'opération sera faite. Le 19, appel de l'hôpital, je dois me présenter le 20 à 6h45 à jeun.

le 20, inscription, ce qui leur permet d'apprécier votre mémoire en vous posant les mêmes questions que tous vous ont posées depuis le début des rendez-vous. On m'envoie au huitième étage. Quel accueil ! On me met un bracelet, me donne une belle jaquette et on m'indique mon numéro de lit et de chambre. Surprise, il y a trois autres patients qui dorment dans la chambre. Mon lit n'est pas fait. Au bout de 45 minutes, un préposé à l'entretien arrive et m'explique que mon lit est brisé. Quelques minutes plus tard, une première infirmière vient me voir et se demande ce que je fais sur une chaise à côté du lit. Moi aussi je me le demande...Elle repart aussitôt. Une deuxième infirmière vient me poser une autre série de questions personnelles, pour évaluer mon degré de stress, je présume. Elle m'explique entre autres choses comment je me sentirai après l'opération et la diète à suivre pour la journée. J'ai la chance de voir l'interne et le chirurgien qui procèderont à l'intervention. Ils me disent qu'il n'y a pas de problème, tout ira bien.

A 8h45, on me conduit au bloc opératoire. Le préposé qui me change d'étage est plus rassurant que l'atmosphère générale à ce point. Au bloc opératoire, je suis rangé dans un coin en attendant mon tour. Je reçois un peu de visite: l'infirmière en charge de la salle d'opération, l'interne qui assistera le chirurgien et quelqu'un de la radiographie qui apportera, quelques minutes avant mon entrée en scène, les photos du C.T. scan. C'est rassurant de savoir qu'elles seront consultées.

Vers 11h30, c'est le réveil. Comme tout anesthésié, je ne me sens pas très bien. Midi trente : ça ne va guère mieux, mais c'est davantage parce que j'ai faim qu'à cause de la douleur. On m'offre un repas liquide. En fin d'après-midi, l'infirmière m'explique que je dois mettre de la glace pour éviter les problèmes (devenir bleu ou enfler). Le problème, c'est que le personnel est tellement occupé que je n'ai pas toujours la glace dont j'ai besoin.

Infection post-opératoire

Le souper est encore pire que le liquide du déjeuner. Ensuite, on me débarrasse du soluté (bouteille reliée par un tube perfusé dans la main). Des visiteurs viennent voir de quoi j'ai l'air dans un lit blanc. En soirée, on m'explique que je dois conserver de la glace.

Le 21 au matin, je revois le chirurgien. Si tout va bien, on me retirera les pansements (pour empêcher un écoulement de sang excessif), je pourrai partir et je reviendrai pour un dernier examen le 26 juillet.

On me recommande de ne pas forcer et surtout de ne pas prendre l'avion à cause du changement de pression. L'interne retire les pansements, je veux mourir. Il me donne une prescription et me dit que si tout va bien, je pars dans deux heures. Un infimier me demande de quitter mon lit pour libérer une place. Au bout d'un moment, puisque personne ne s'occupe de moi, je vais au poste, on me coupe mon bracelet et on me dit que je peux partir.

Les jours qui vont suivre seront de plus en plus pénibles. Je considère que cela est normal après une opération. Il y a probablement des effets secondaires.

Le 26, je revois le chirurgien à qui je fais part de violentes douleurs. Le diagnostic est immédiat : je fais une infection post-opératoire. Il me prescrit donc un antibiotique et m'ordonne de ne pas partir pour l'instant puisque personne ne pourra m'aider si le problème persiste et que je me trouve dans le Nord à ce moment-là.

Au cours des jours qui suivent, je me sens mieux à nouveau. Je revois le médecin le 3 août, tout est mieux, je peux prendre l'avion. Je devrais le revoir en décembre.

Il est difficile de nos jours de recevoir dans un bref laps de temps les soins requis. Mais si le système est bureaucratique à la limite, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé à passer au travers et ceux qui au bout de la chaîne font un travail fantastique. Merci au Docteur Baxter qui est venu à Iqaluit et à déterminer la nature de mon problème, au Docteur Stubbing qui a réussi à m'obtenir un rendez-vous à Montréal puisqu'à Iqaluit l'équipement ne permettait pas une telle opération et au Docteur Haddad et son équipe du Royal Victoria pour les bons soins.

Pour les très curieux qui se demandent encore le type d'opération que j'ai subi, il s'agit d'une endoscopie bilatérale des sinus inférieurs (je peux me tromper légèrement sur la terminologie). En français, ils ont agrandi les canaux des sinus qui n'offraient pas un drainage approprié.

Daniel Coulombe

Le choix environnemental

L'éco-logo, un label vert

Un choix environnemental serait idéalement un produit qui n'aurait aucun effet sur l'environnement pendant son usage et également après usage. Comme ces produits sont à peu près inexistants, le ministère de l'Environnement du Canada a lancé le programme Choix environnemental.

L'idée est d'aider les gens à faire un choix éclairé en faveur de produits ayant des conséquences minimes sur l'environnement. De plus en plus d'individus et d'entreprises font des choix, qui, dans une certaine mesure, permettent d'éviter que notre environnement ne devienne demain un gigantesque dépotoir. Il y a ceux qui achètent en vrac pour réduire la quantité d'emballages qui finiront dans un site d'enfouissement. Il y a les bureaux où le personnel utilise de vraies tasses à café plutôt que celles en styromousse. Il existe beaucoup de petits gestes quotidiens qui font la différence au bout du compte.

Qu'est-ce qui constitue un choix environnemental ?

Tout gravite autour de la notion de développement durable. Il s'agirait d'un produit qui, au cours de sa fabrication, utilisation et élimination ne ferait aucun dommage à l'environnement. Ces produits sont rares. Si bien que les produits ayant un impact moindre sur l'environnement seront considérés comme de bons choix. Prenons l'exemple d'une peinture qui contiendrait du plomb et une autre qui n'en contiendrait pas. La peinture sans plomb correspondrait aux critères du choix environnemental, puisque les rejets de plomb ont des conséquences très néfastes sur l'environnement. Ces produits qui reçoivent la certification Choix environnemental sont identifiés par l'éco-logo. Les huiles de moteur régénérées bénéficient de l'éco-logo, par exemple.

Qui détermine les critères de certification ?

Un groupe de 16 bénévoles compose le conseil de Choix environnemental qui fixe les critères. Ils ont été nommés par le ministre de l'Environnement et viennent de tous les coins du pays. Ils possèdent des compétences diverses. Une agence privée a pour contrat de tester les produits. Le processus de choix des critères est long. Il s'agit de réviser les recherches déjà faites sur le produit, de revoir de quelle façon on pourrait réduire les effets du produit sur l'environnement aux différents stades de vie du produit. Ce processus prend une soixantaine de jours. La publication des recommandations passe par un appel au public pour des commentaires, un peu comme lorsque le CRTC revoit une demande de licence. Chaque citoyen peut participer au processus en répondant aux demandes de commentaires publiées dans les journaux nationaux.

Le fabricant qui désire utiliser l'éco-logo devra en faire la demande. On lui fournira l'information. L'éco-logo n'est pas donné de façon permanente. Le produit sera réévalué une fois par année pour voir s'il a maintenu le caractère qui lui a permis d'obtenir le logo.

Reprenons l'exemple des huiles de moteur régénérées. Si une compagnie reçoit un éco-logo pour son huile, un compétiteur n'est pas tenu d'avoir les mêmes normes de fabrication, d'utilisation et d'élimination de son produit s'il ne désire pas obtenir le logo. Les normes ne font pas office de loi environnementale.

En fait l'éco-logo est un guide pour le consommateur qui désire faire un choix avisé sur des produits ayant un effet moindre sur l'environnement. Pour ceux qui utilisent déjà une pomme de douche réduisant la consommation d'eau, sachez que cette gamme de produits arbore l'éco-logo. Pour réduire ma consommation d'eau du cabinet de toilette, j'ai placé dans le réservoir une bouteille vide de rince bouche d'un litre, ce qui réduit d'au moins un litre ma consommation chaque fois que la chasse d'eau est tirée.

Daniel Coulombe



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Pochoirs de Pang

Dans l'atelier de l'association des artistes inuit Uqqurmiut, à Pangnirtung, sur la terre de Baffin, Andrew Karpik (au premier plan) et Josea Maniapik travaillent sur leurs pochoirs de la collection 92/93. Le procédé est le suivant : les artistes découpent autant de cartons nécessaires qu'il y a de couleurs sur leur dessin original. Ce qui donne des pochoirs. Puis ils les ajustent l'un après l'autre sur une feuille blanche et à chaque fois utilisent une couleur différente qu'ils appliquent là où la surface est découpée. Chaque feuille découpée correspond, en général, à un motif différent du dessin. La peinture est ensuite appliquée avec de larges pinceaux, en tapotant légèrement mais régulièrement sur la feuille. Le résultat donne des teintes parfois très pastel.

Le procédé est le même que celui qu'utilisent d'autres personnes dans les grandes villes pour décorer les murs des cités. On fait un dessin, on découpe le motif dans la feuille, on applique ce qu'il reste de la feuille (c'est-à-dire les contours du dessin) sur le mur puis on comble l'espace avec de la peinture en bombe. Disons que le travail effectué à Pangnirtung est plus complexe puisque les artistes utilisent quatre, cinq, voire davantage de pochoirs pour un même dessin. L'inspiration et les motifs sont, eux aussi, fort différents.

Des chiffres peu reluisants pour l'emploi au Canada

Ottawa - Les récentes données tirées de l'enquête sur la population active de Statistique Canada pour l'emploi ne sont guère encourageantes. On a enregistré, pour le mois de juillet, 43 000 emplois en moins. Le mois de juin avait été plus reluisant avec 99 000 emplois supplémentaires.

Le nombre de chômeurs a augmenté de 30 000, faisant ainsi grimper le taux de chômage à 11,6%. Au cours de la semaine se terminant le 17 juillet 1993, le nombre de personnes actives est passé à 12 388 000. La diminution des emplois a frappé les différentes catégories d'âge de la façon suivante : chez les jeunes de 15 à 24 ans, -17 000) et chez les adultes -26 000). Du côté des adultes, la baisse a été notable chez la gent féminine où le nombre d'emplois a diminué de 18 000 comparativement à une hausse de 83 000 pour les deux mois précédents.

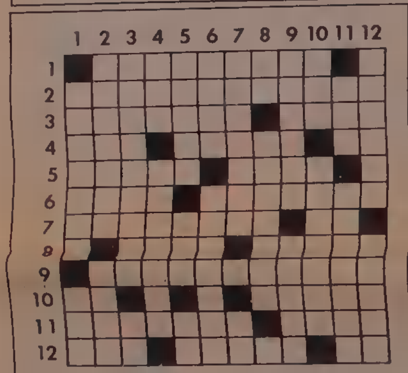
Dans le secteur des services, le niveau de l'emploi a peu fluctué. En revanche, le secteur producteur de biens ■ perdu 44 000 emplois. C'est l'industrie de la construction qui a souffert le plus en affichant une forte baisse (-17 000).

Certaines provinces affichent un recul plus important de l'emploi. Au Nouveau-Brunswick, il y a eu une diminution de 5 000. Le même phénomène s'est produit en Saskatchewan où l'emploi a reculé de 5 000. Cependant, la province du Manitoba affiche, pour sa part, une augmentation de 7 000.

APF

Appels d'offres

Avis d'audiences publiques





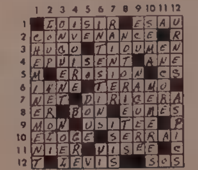
HORIZONTALEMENT

1- Est à califourchon sur.
2- Qui montre de l'affectation, de la recherche.
3- Se plaint (se...) - Son mauvais fonctionnement peut provoquer l'urémie
4- Recueil de bons mots - Partie horizontale d'une marche d'escalier - Symb. du cuivre.
5- Distincte - Oiseau de l'ordre des échassiers.
6- C'est une cause d'inondation - Qu'on ne peut facilement faire changer d'idée.
7- Très fatiguée - Obtenu.
8- Membrane de l'oeil - Il nous amène parfois de la pluie.
9- Mots nouveaux.
10- Largeur d'une étoffe - Bagatelles.
11- Endommagées - Sépare du reste.
12- Cadeau - Travaille d'arrache-pied - En les.

VERTICALEMENT

1- Portion de jardin affectée à une culture spéciale - Garçon d'écurie de courses.
2- Fera le fanfaron - Montagne d'ou Moïse aperçut la Terre promise.
3- Émission de sang par les voies urinaires - Préfixe.
4- On rêve à ce temps pendant l'hiver - Salon de thé.
5- Tire réparation de - Argile rouge - Conjonction.
6- Préfixe qui marque l'opposition - Extraire l'eau d'une matière.
7- Née de la même mère mais non du même père - Tellement.
8- Adv. de lieu - Parvenir à se faire accorder ce qu'on désire.
9- Sortie d'un organe hors de la cavité où il se trouve normalement - Employé.
10- Possédée - Navire à vapeur.
11- Mot qui indique que l'on cite sans changer un mot - Prénom féminin.
12- Dépourvue - Crochets doubles.

Solution du No. 43



Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française

La modernité couronne le menu

Dans le cadre de la 46e édition du congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), les congressistes orientent leur réflexion sur le positionnement de l'école devant la percée des nouvelles technologies.

Ottawa - C'est sous le thème «Les défis de la modernité pour l'éducation de langue française» que s'est tenu le congrès de l'ACELF à Hull du 3 au 6 août 1993. Trois cent cinquante congressistes ont participé à la rencontre. «Dois-je dire que dans un contexte économique difficile, en période de récession, ça démontre qu'il y a des gens qui se font des priorités de participer à des activités où il est question des défis que notre système éducatif doit relever?», [redacted] déclaré le président du 46e congrès, Jacques Roberge.

L'ère de la technologie frappe aux portes à une vitesse fulgurante dans les milieux de travail depuis quelques années. Cependant, les programmes scolaires des écoles francophones semblent traîner la patte devant la modernité. «Les programmes offerts tant dans les écoles que dans les collèges et les universités sont-ils ceux qui sont ou qui seront requis? Certaines études révèlent en effet que les programmes scolaires traînent de l'arrière par rapport à ce qui serait requis dans le monde du travail des années 1990 et davantage encore par rapport à ce qui sera requis au XXIe siècle», a expliqué Normand Boisvert, président de l'ACELF.

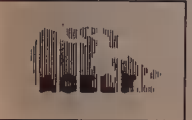
La thématique du congrès a été pensée sous toutes ses coutures mais le choix s'est orienté autour «des défis de la langue française qui sont particuliers et énormes. La précision des défis nous a permis d'identifier deux grands phénomènes : la mutation des valeurs de la société et le secteur des nouvelles technologies», a confié le responsable de la thématique, Louis-Gabriel Bordeleau. En identifiant ces deux phénomènes de la société, les têtes organisatrices du congrès souhaitent favoriser la réflexion et «créer davantage de partenariat avec la famille, le milieu de travail ou d'autres instances sociales pour relever un défi qui, croyons-nous, dépasse les ressources que l'école elle-même possède», constate M. Bordeleau. Outre la technologie, les spécialistes de l'éducation se sont aussi penchés sur le problème de l'assimilation des minorités francophones.

Le budget de la 46e édition du congrès de l'ACELF est d'environ 100 000 $. «Le budget est serré», estime M. Roberge. Toutefois, chacun a contribué à sa façon. Les organisateurs du congrès ont reçu de l'aide financière de la part des deux paliers du gouvernement, provincial et fédéral, ainsi que des contributions de conseils scolaires.

APF

Congrès de l'ACELF

Le Commissaire aux langues officielles s'inquiète pour l'avenir du français au Canada



Ottawa - Le Commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, a partagé avec les enseignants sa réflexion sur la situation de la langue française au pays dans le cadre d'un dîner-causerie lors du congrès annuel de l'ACELF à Hull.

«Si nous pouvions tout simplement accepter qu'il y ait deux langues officielles et que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes parce que les deux sont reconnues. (...) Nous n'aurions pas besoin d'efforts afin de faire valoir la contribution du français à l'histoire du pays», a déclaré, en début d'allocution, M. Goldbloom.

Toutefois, la situation est beaucoup plus complexe et le Commissaire aux langues officielles l'a remarqué depuis qu'il a entamé une tournée de rencontres au sein des communautés francophones et anglophones du pays.

«J'ai écouté ce que l'on a bien voulu me dire à la radio à des tribunes téléphoniques et des rencontres avec des gens de la communauté majoritaire dans chacune des provinces et des territoires et je dois vous avouer que mon optimisme congénital a subi certaines pressions...», a-t-il avoué.

Le Commissaire aux langues officielles n'a pas mâché ses mots lorsqu'est venu le temps de parler des connaissances historiques des Canadiens.

«Nous n'avons pas, au Canada, une feuille de route reluisante en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire de notre pays. Lorsqu'on me dit que la dualité linguistique du Canada était imposée à une population qui n'en voulait pas et qui n'a pas été consultée par un gouvernement arrogant qui voulait effectuer un travail de génie social de manipulation et que c'est une expérience de 24 années d'échec qui devrait être abandonnée,(...) je m'interroge sur le fait que l'on puisse ne pas reconnaître qu'en 1534 Jacques Cartier a foulé le sol de la Gaspésie. (...) Le français a été la langue du Canada pendant plus de deux siècles et ce n'est qu'au milieu du 18e siècle qu'a surgi la coexistence linguistique. Lorsqu'on me parle de 24 années, je réponds en parlant de 234 années de coexistence linguistique. Ça, c'est une réalité humaine».

Les chiffres du dernier recensement de 1991 sont encourageants pour l'augmentation du nombre de francophones «mais lorsqu'on interroge ces mêmes francophones sur la langue utilisée au foyer, la baisse des chiffres est importante et menaçante», note M. Goldbloom.

La protection de la langue française n'a pas de réponse «simple, elle n'est pas localisée. La réponse doit se situer à l'échelle mondiale, suggère le commissaire. Après tout, si une langue veut être toujours un moyen utile de communication, cette langue doit se moderniser. Notamment par rapport au progrès technologique».

APF

Dossier de la main-d'oeuvre

Bernard Valcourt dissipe la rumeur

Ottawa - «Il faut mieux servir les payeurs de taxes». C'est en ces mots que le ministre désigné des Ressources humaines et du Travail s'est exprimé lors de la rencontre informelle avec les journalistes à la suite de l'entente de principe conclue entre Québec et Ottawa sur la formation de la main-d'oeuvre.

Le ministre Valcourt a voulu d'emblée dissiper les rumeurs de transfert de pouvoirs entre les deux paliers du gouvernement, fédéral et provincial. «Ce n'est pas une question constitutionnelle. Ce n'est pas une question de juridiction. Ce que l'on a cédé, c'est un besoin urgent pour les gouvernements de mieux servir les contribuables», a-t-il défendu lors de la conférence de presse.

C'est sous cet angle que les conservateurs ont l'intention d'orienter les discussions avec leurs homologues des provinces.

Le ministre a d'ailleurs admis que ce que la Société du Québec de développement de la main-d'oeuvre «incarne comme concept en est un qui est fonctionnel et en est un qui peut fonctionner très bien avec la vision qu'on a avancée en créant, nous autres, la Commission de la mise en valeur de la main-d'oeuvre».

Il a par ailleurs avancé que des projets pilotes, comme Stratégie jeunesse, entre autres, ont lieu actuellement dans les provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

Tout récemment, le ministre Valcourt a rencontré le gouvernement de Frank McKenna concernant le dossier de la main-d'oeuvre. L'attaché de presse de M. McKenna, Maurice Robichaud, a confirmé qu'il y avait eu des discussions concernant l'idée d'un «guichet unique» lors du passage du ministre des Ressources humaines et du Travail.

«Cependant, aucune entente n'a été conclue jusqu'à ce jour. Le dossier est encore entre les mains des fonctionnaires, a-t-il laissé savoir. On veut éliminer la duplication dans différents secteurs entre les deux gouvernements. On veut aussi assurer un meilleur service de la main-d'oeuvre», a confié M. Robichaud en affirmant que le Nouveau-Brunswick ne veut pas aller aussi loin que le Québec. «On ne souhaite pas un transfert de pouvoirs comme le Québec. On demeure plutôt modérés». La définition des normes nationales ne repose pas sur un seul individu, «c'est un effort concerté de tous les partenaires qui va mener à l'adoption et à l'implantation de normes nationales», [redacted] déclaré M. Valcourt.

Tout indique que le dossier de la main-d'oeuvre ne sera plus, d'ici les prochaines années, l'apanage du fédéral mais plutôt une association tripartite incluant les provinces, le fédéral et le secteur privé. «On veut avoir la meilleure main-d'oeuvre au monde pour pouvoir demeurer compétitifs sur le marché international, d'où l'intérêt du gouvernement fédéral dans ce dossier», a confié le ministre Valcourt.

APF

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Un petit tracteur qui [redacted] fait du chemin

Bombardier : l'histoire d'un inventeur et de sa multinationale

VALCOURT, QUÉBEC, 1920

Un garçon se présente chez le bijoutier du petit village de Valcourt, au coeur des Cantons de l'Est. Il désire acheter des ressorts, des engrenages, des petites vis... Qu'est-ce qu'un jeune de treize ans peut bien vouloir faire avec de telles bricoles?

Le jeune Joseph-Armand a une passion : la mécanique. Il rapporte chez lui son précieux butin. Pendant que ses amis jouent à l'extérieur, le précoce inventeur s'amuse à fabriquer des jouets mécanisés. Sa première réussite est un tracteur qui fonctionne grâce aux mécanismes d'horlogerie qu'il vient d'acheter.

Son nom, Bombardier, est maintenant connu à travers le monde dans le domaine des transports. Son petit tracteur motorisé en a fait du chemin : aujourd'hui, l'entreprise que Joseph-Armand Bombardier a créée en 1942 génère un chiffre d'affaires de plus de quatre milliards de dollars.

Le jeune Joseph-Armand Bombardier, devenu plus tard garagiste, ne perd pas le goût de l'invention mécanique. Un événement particulièrement tragique va stimuler l'inventeur. En 1934, au cours d'une tempête de neige qui rend les routes impraticables, l'un de ses fils meurt d'une crise d'appendicite. Il se sent impuissant car l'hôpital le plus proche est à plusieurs kilomètres.

À partir de ce moment, un désir l'anime : construire des automobiles capables d'affronter les pires conditions hivernales.

Pendant dix ans, Joseph-Armand travaille d'arrache-pied à réaliser son ambition. En 1936, le garagiste de Valcourt crée un véhicule qui répond à ses attentes : l'autoneige. Il dépose sa demande de brevet, à Ottawa, le 21 décembre 1936. L'autoneige s'appelle le «B7» : B pour Bombardier et 7 pour le nombre de passagers que le véhicule peut transporter.

En 1942, le garagiste Joseph-Armand Bombardier se transforme en industriel. Son entreprise L'Auto-Neige Bombardier Limitée est constituée en société le 10 juillet 1942.

L'autoneige est un succès, surtout auprès de professionnels reliés aux services d'urgence comme les médecins.

Cependant, la fin des années 1940 verra freiner le développement de l'entreprise de Valcourt. Le déneigement systématique des routes rurales porte un dur coup à ses ventes d'autoneige. Pour survivre, l'entreprise doit inévitablement réorienter sa production.

Pendant plus de dix ans, Joseph-Armand Bombardier cherche un nouveau concept. En mars 1959, il teste la première motoneige, le Ski-Doo, véhicule d'abord destiné aux trappeurs, aux gardes-chasse et aux sportifs.

Malheureusement, Joseph-Armand Bombardier ne sera pas témoin de la popularité vertigineuse que connaîtra son nouvel engin à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Il meurt en 1964, à l'âge de 56 ans.

L'entreprise Bombardier survivra à son fondateur; elle héritera même du flair et de la fougue de l'inventeur. À partir de 1974, les dirigeants entreprennent un programme de diversification en s'engageant dans le domaine du matériel de transport ferroviaire de passagers. C'est à cette époque que la compagnie décroche une commande de 423 voitures destinées au métro de Montréal.

Huit ans plus tard, Bombardier obtient de la ville de New York un contrat –d'un milliard de dollars pour son métro. La diversification s'étend, en 1986, au transport aérien avec l'achat de Canadair, une importante entreprise en aéronautique. Depuis 1988, la motomarine Sea-Doo assure à nouveau une présence accrue dans le domaine des produits de consommation récréatifs.

Au cours du dernier exercice financier, Bombardier a déclaré des revenus de 4,4 milliards de dollars. L'entreprise fondée par le jeune inventeur de Valcourt fournit aujourd'hui de l'emploi à plus de 34 000 personnes qui travaillent dans des usines installées dans huit pays.

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Bombardier» diffusée prochainement par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, appelez le 1-800-567-1867.

Une reconnaisance internationale pour la compagnie Yellowknife Films

Le film *Northern Lights* gagne cinq prix

Le film *Northern Lights* (*Les aurores boréales*), produit l'an dernier par la compagnie Yellowknife Films, a gagné cinq prix cinématographiques internationaux cet été, dont celui du meilleur film scientifique au festival du cinéma de Melbourne, en Australie. Ce prix, décerné au mois de juillet, est la récompense la plus récente accordée à ce projet de longue haleine, dont la gestation a commencé en 1987.

Alan Booth et Lanny Cooke, les deux propriétaires de Yellowknife Films, ont travaillé cinq ans et dépensé 585 000 dollars pour concrétiser leur projet. Leur film, qui dure 48 minutes, a pour sujet les aurores boréales et tente de montrer le lien existant entre les explications scientifiques du phénomène et les légendes autochtones.

«Nous avions déjà commencé à travailler en 1987 lorsque nous nous sommes aperçus que le gouvernement offrait de l'argent pour des projets concernant le domaine des sciences. Nous avons pensé que les aurores représentaient un sujet intéressant et nous avons entamé des discussions», a expliqué Mme Cooke le 6 août dans son atelier de la vieille ville. Après quelques recherches, le projet a pris de l'ampleur et Mme Cooke avait même inclus dans son scénario les relations entre nos sciences traditionnelles et le folklore autochtone.



Elisapee Ootavia, dans un camp de chasse à côté de Pond Inlet, raconte une histoire aux enfants sur les aurores boréales.

La première séquence du film met en scène des touristes japonais qui arrivent à Yellowknife en hiver pour voir des aurores boréales. Les images spectaculaires des aurores, passant du bleu-vert au blanc-violet, mettent en valeur le pouvoir de la nature et l'ambiance surnaturelle qui effrayait autrefois les peuples autochtones de la région circumpolaire.

Selon une légende inuit, les aurores sont les esprits célestes, les âmes des morts qui jouent au soccer avec le crâne d'un morse.

Une légende norvégienne dit que les couleurs des aurores sont celles des robes des Valkyries qui traînent derrière elles lorsqu'elles se promènent à cheval pour trouver les morts et les ramener au dieu Olin.

Dans le film, un scientifique de Moscou fait une comparaison entre l'aurore et le premier amour et un autre scientifique, japonais celui-là, affirme que «tout le monde voudrait savoir comment se produit un un phénomène aussi beau».

Après avoir observé des aurores boréales dans le ciel grec au IVe siècle av. JC, Aristote avait expliqué ainsi ce phénomène : «ce sont des chevreaux qui bondissent, formés par des vapeurs issues de la terre et qui s'enflamment au contact des météores».

Les aurores boréales se situent à une hauteur de 105 à 130 kilomètres de la terre, autour des pôles magnétiques nord et sud. Leurs couleurs vives, dont une quarantaine ont été relevées, apparaissent lorsque les particules magnétiques des vents solaires rentrent en contact avec l'atmosphère. Le bleu-violet provient par exemple du nitrogène, le jaune, de l'oxygène. Les aurores boréales existent 24 heures par jour, mais ne sont visibles que la nuit.

Au cours de ses recherches, Mme Cooke s'est aperçue que la plupart des histoires concernant les aurores étaient des légendes évoquant la mort ou la violence. Même les peuples autochtones de la région circumpolaire n'avaient aucune interprétation positive du phénomène.

Les autochtones n'aimaient pas les aurores car elles étaient pour eux un signe de la fureur des dieux et ils en avaient peur. Le peuple sami de Norvège racontait des histoires d'enfants qui avaient été brûlés et transformés en pierres par les aurores car ils leur avaient parlé sur un ton railleur.

Même aujourd'hui au XXe siècle, le peuple sami désapprouve l'étude des aurores. Selon eux, ce phénomène est plus grand et plus fort que nous et on ne devrait pas s'en occuper.

Joe Haulli, d'Igloolik, raconte une légende inuit sur les aurores boréales (photos ci-dessus et ci-contre : Ann Lynagh).

Aurores et ozone

Les scientifiques que l'équipe de tournage a rencontrés observent actuellement l'incidence des aurores sur l'ozone. Elles pourraient en effet être un facteur important de destruction de la couche d'ozone. D'autres chercheurs étudient les conséquences du phénomène sur le personnel des lignes aériennes qui travaillent la plupart du temps dans les régions polaires.

Les aurores augmenteraient considérablement les risques de cancer du cerveau. Le pouvoir des aurores boréales n'est donc pas qu'un mythe. En 1989, la province de Québec a été plongée dans l'obscurité à la suite d'un court-circuit dans le système provoqué par une décharge électrique au nord de la province.

Les aurores utilisent souvent les longues lignes électriques pour canaliser leur énergie, qui peut monter jusqu'à un milliard de watts.

Pour réaliser le film, l'équipe de Yellowknife Films a dû négocier pendant deux ans et demis avec l'office national du film avant d'obtenir son accord. Le gouvernement des T.N.-O. a également financé une partie du projet.

«Lorsque nous avions un peu d'argent dans nos caisses, nous tournions un bout du film. Ça ne se fait pas vraiment dans l'industrie du cinéma, mais nous avions besoin d'extraits pour montrer à nos investisseurs ce que nous faisions», a expliqué Mme Cooke. Au cours de la réalisation du film, l'équipe a voyagé en Alaska, en Russie, en Norvège, en Sibérie et dans tous les T.N.-O., pour recueillir des légendes et rencontrer des scientifiques.

M. Booth a tourné des images d'aurores dans toute la région circumpolaire, en utilisant une caméra spéciale prêtée par l'ONF. Enfin, en décembre 1991, le tournage était achevé. Un an plus tard, après le montage, le film a été présenté à différents festivals de films.

C'est ainsi que *Northern Lights* a gagné le prix du meilleur film scientifique dans quatre festivals américains, dont deux à Chicago. Les distributeurs québécois tentent aujourd'hui de le vendre en Europe.

«Ce projet était plus ambitieux et très différent de tous les autres films que nous avions faits», a expliqué Mme Cooke. Elle cherche aujourd'hui un nouveau sujet, pour faire une série d'émissions pour un réseau de télévision. «Ça nous a pris environ deux ans pour récupérer après ce projet. A la fin, il ne nous restait plus d'énergie. Maintenant, nous commençons à penser à un autre projet, peut-être une série d'émissions pour la télé. Mais je veux avant tout trouver un sujet qui me passionne, car une fois que tu as mis le doigt dans l'engrenage, ça peut durer longtemps».

Pour ceux qui souhaitent voir le film, *Northern Lights* est distribué par l'office national du film d'Edmonton.

Il est pour l'instant disponible seulement en anglais, mais l'ONF projette d'en faire une version française.

Karen Lajoie

L'aide juridique modifiée

Suite de la page 2

La moitié d'entre eux avaient plus de cinq ans d'expérience. Les dossiers sur lesquels ils travaillaient étaient facturés au comité des services juridiques et ils étaient payés selon un tarif horaire fixe et en fonction de leur expérience.

Davantage d'avocats et moins de travail

Un jeune avocat qui travaillait depuis moins de deux ans gagnait 64 dollars par heure et un avocat avec plus de cinq ans d'expérience, 92 dollars. Presque toutes les affaires graves relevaient de l'aide juridique.

Mais pour M. Gullberg, le nouveau système ne fait qu'allonger la longue liste de problèmes auxquels sont confrontés les avocats locaux. Lorsqu'il est arrivé ici il y a sept ans, les avocats de Yellowknife voyageaient sur tous les circuits de la cour.

Aujourd'hui, avec les sociétés de loi dans les régions, il y a moins de travail et plus d'avocats qui en cherchent.

«Je connais une avocate qui a quitté Yellowknife pour vivre à Iqaluit. Elle avait surtout de l'expérience dans le domaine de l'aide juridique. Je ne sais pas exactement pour quelles raisons elle est partie, je ne sais pas non plus si d'autres vont suivre son exemple, mais je sais qu'il n'y a pas plus de place ailleurs pour les avocats».

Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 31, vendredi 27 août 1993

L'entente Canada-T.N.-O. relative au français

Un quart du budget retourne à Ottawa

L'accord de coopération Canada-T.N.-O. relatif aux services en français dans les Territoires était de 4,3 millions de dollars pour l'année 92-93. Près du quart de ce budget, c'est-à-dire 980 000 dollars, n'a pas été dépensé et est retourné à Ottawa.

Près du quart des 4,3 millions de dollars attribués au français dans l'entente Canada-T.N.-O. pour l'année 1992-93 est retourné à Ottawa.

L'accord de coopération Canada-T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones existe depuis trois ans. Il est renouvelable tous les trois ans.

Ce sont en fait des fonds attribués par le fédéral au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), pour assurer des services en français et dans les langues autochtones. Les budgets sont identifiés dans les ministères du GTNO puis les détails sont négociés à Ottawa.

Le budget total pour le français s'élevait à quatre millions de dollars pour l'année 1992-93. Deux exemples pour illustrer le processus : en 1992-1993, le ministère de l'Éducation a reçu 15 000$ pour offrir des cours de français aux employés du GTNO; les bibliothèques territoriales ont reçu 55 000$ pour mettre sur pied et maintenir les programmes et le matériel en français.

Pour l'année 1992-93, ce sont donc, au total, 4,3 millions de dollars qui ont été affectés aux services en français dans les T.N.-O. Les plus gros budgets revenaient, dans l'ordre, à Culture et Communications (1 687 000$), à la Justice (724 000$) et à la Santé (533 000$).

Or il se trouve que 980 000$ n'ont pas été dépensés. Il y a, certes, des fonds qui retournent régulièrement à Ottawa, car les projets des ministères demandent toujours des maximums financiers possibles. La marge d'erreur est donc normale. Mais dans ce cas là, il s'agit de près d'un million.

Les projets ont-ils été beaucoup trop surévalués ? Peut-être certains projets n'ont-ils pas été tous réalisés ? L'information circule-t-elle bien au sein du gouvernement ? Il ne semble pas que ça soit toujours le cas. Ainsi, par exemple, un employé d'un ministère dont nous tairons le nom vient d'apprendre, au mois d'août, les détails du budget qui lui est accordé par l'entente de 1993-94.

Or cette entente est valable, logiquement, depuis le mois d'avril 1993. D'avril à août, le compte est simple : cinq mois.

Manque de publicité

Autre possibilité pouvant expliquer ce surplus : le manque de publicité faite autour des services. Or, il existe dans les budgets de l'entente des sommes pour informer le public. Une personne bien au fait mais qui souhaite garder l'anonymat estime que «la plupart du temps, les services sont là mais aucune publicité n'est faite autour si bien que personne n'est au courant».

À la Fédération Franco-Ténoise (FFT), personne n'était au courant du montant d'argent retourné au fédéral.

Pour la présidente Diane Mahoney, peu importe le montant exact d'argent retourné. La Fédération trouve déplorable que des sommes d'argent destinées aux services dans les langues officielles soient renvoyées à Ottawa d'autant plus que cet argent sert à offrir des services essentiels pour les communautés francophones et autochtones.

«C'est déplorable autant pour les francophones que pour les autochtones et pour l'économie du Nord qui perd des investissements», affirme Diane Mahoney.

Pour la FFT, l'incertitude quant à l'argent retourné et sa provenance demande un plus grand investissement des organismes francophones dans le dossier.

«Malheureusement, on ne connaît pas le détail des sommes d'argent qui ont été perdues, constate Mme Mahoney. Il faudrait qu'il y ait plus de coopération entre les organismes francophones et le GTNO dans le processus d'affectation de ces sommes d'argent-là et du contrôle exercé sur leur utilisation effective».

Du côté du GTNO, on avance quelques explications. Elizabeth Biscaye, sous-ministre adjointe au ministre des Langues officielles, explique que certaines demandes de services n'ont pas été faites. D'autre part, le recrutement et la relocalisation du personnel n'ont pas été aussi importants que les précédentes années. En outre, Elizabeth Biscaye explique que certains contrats ont finalement été traités à l'interne.

Quant à savoir pourquoi les 980 000 dollars n'ont pas pu être réaffectés ailleurs, la raison invoquée est la suivante : certains fonds ont été redistribués lorsque cela était possible mais la marge de manoeuvre est trop étroite.

Il faudra attendre encore quelque temps avant de connaître les raisons précises du retour de cet argent à Ottawa, lorsque les documents seront rendus publics par le GTNO. Probablement au mois de novembre.

Alain Bessette

Emmanuel Carcano

L'investigation du coroner met en cause le fonctionnement du centre Rycon

Enquête sur la mort d'un jeune épileptique

Un jeune homme de 30 ans, atteint d'épilepsie, s'est noyé dans son bain à la suite d'une crise le 2 mai dernier, au centre Rycon, structure gérée par le YWCA qui accueille des adultes handicapés mentaux. La mort de M. Peter John Crookedhand a remis en question le fonctionnement du centre.

Au bout de trois jours, l'enquête du coroner a clairement révélé qu'un autre mode de fonctionnement aurait permis de sauver la vie de M. Crookedhand.

L'enquête du coroner n'a pas pour but d'émettre un jugement, mais plutôt de déterminer la cause de la mort, de voir comment elle aurait pu être empêchée et de faire des propositions pour éviter qu'une telle situation se reproduise.

L'histoire tragique de M. Crookedhand commence à Snowdrift où il passe son enfance. Selon sa soeur, Hazel McNenly, qui était la première à témoigner le 17 août, le jeune Peter avait des problèmes à la maison où il était maltraité par son père. Au moins à deux reprises, le garçon était tombé dans le grand lac de l'Esclave et son père avait ordonné qu'on le laisse se noyer. En 1973, Mme McNenly s'adresse au ministre des services sociaux et le jeune Peter est placé en centre d'accueil pour adolescents, où il reste jusqu'à son 19ième anniversaire. Il est ensuite envoyé au centre Michener à Red Deer, en Alberta, à cause de problèmes de comportement. Sa soeur Hazel réussit en 1992 à le faire revenir à Yellowknife, où il devient pensionnaire du centre Rycon.

L'épilepsie de M. Crookedhand n'avait été diagnostiquée qu'après son admission dans le premier centre d'accueil et il avait changé plusieurs fois de traitement.

Selon sa soeur, le jeune homme avait été heureux de revenir à

Enquête
Suite en page 3

Daniel Lamoureux est le nouveau directeur général de la Fédération Franco-Ténoise. Portrait de ce gestionnaire qui a longtemps oeuvré dans les milieux communautaires et sociaux du Québec. Lire en page 2.



Pierre Schelling est un francophone passionné par les chiens. Son but : devenir maître-chien pour la GRC. Lire en page 6.

L'industrie du taxi à Iqaluit génère plus de trois millions de dollars chaque année. Un service indispensable à la communauté. Premier volet d'une série d'articles consacrés aux taxis d'Iqaluit. Lire en page 5.

**Quoi de neuf ?
Le bulletin de liaison de l'AFCY se trouve en page 8. Des informations pratiques sur la vie francophone à Yellowknife.**



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Comme cette photo ne le montre pas, il y avait foule au lac Prélude la fin de semaine dernière. Sauf à un endroit, le plus romantique mais le moins prisé, à côté de cette barque abandonnée. Allez savoir pourquoi les gens s'entassent sur le même mètre carré de plage !

Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT

«L'efficacité augmente avec le temps»

Depuis le 23 août, la Fédération Franco-Ténoise a un nouveau directeur général. Daniel Lamoureux vient du Québec, où il était en affaires ces deux dernières années. Il a auparavant oeuvré 12 ans dans les milieux communautaires.



«Je vois mon rôle comme un gestionnaire au service des francophones, des associations, des gens ici», explique Daniel Lamoureux, 48 ans, détenteur d'un bac en communication.

Le commentaire s'arrêtera là quant à sa nouvelle fonction de directeur général. Il occupe le poste depuis le 23 août seulement.

C'est la première fois qu'il vient à Yellowknife et dans les T.N.-O. Son expérience la plus «nordiste» s'est arrêtée à la baie James, pour son travail antérieurement.

Ses compétences de gestionnaire, il les a acquises tout au long de sa carrière au sein d'organismes divers.

«Ces deux dernières années, j'étais en affaires, dans l'import-export. Une compagnie fondée en 1991». Auparavant, Daniel Lamoureux a oeuvré dans les réseaux communautaires durant 12 ans.

Pendant trois ans, il a siégé au comité organisateur de la fête du 24 juin, au niveau national. Il a aussi, durant six années, travaillé avec les jeunes sans-abris.

«Ce qui m'intéresse, c'est de bâtir», Daniel Lamoureux.

«Nous avons développé un réseau de maisons d'hébergement puis nous avons organisé le regroupement de ces maisons-là (...). J'ai aussi travaillé avec une corporation chargée de s'occuper des toxicomanes, de mettre en place une désintoxication davantage psychologique que physique». Toujours dans le domaine social, Daniel Lamoureux a pris part à la création d'une galerie d'art accueillant l'art carcéral. En 1983, la galerie Maximum prenait forme. Elle a dû fermer ses portes en 1988.

Cet aperçu biographique ne nous dit pas pourquoi Daniel Lamoureux a choisi de venir vivre à Yellowknife. «Il y a le côté nouvelles frontières, l'exil, s'installer dans une contrée reculée, dit-il. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de bâtir. J'ai fondé une quarantaine de compagnies, à but lucratif ou non».

Depuis qu'il est arrivé, Daniel Lamoureux ne cesse de s'étonner. Habitué du Mexique, où il va régulièrement depuis 12 ans, il dresse des parallèles entre ce pays et les Territoires du Nord-Ouest.

«D'abord, l'aspect multi-ethnique. Au Mexique, il y a des Indiens, des Métis, des Blancs et des touristes. Ici il y a des Inuit entre autres, qui ressemblent beaucoup aux Mayas. Dans les T.N.-O., l'anglais est la langue seconde de beaucoup de gens. Au Mexique, c'est l'espagnol qui est la langue seconde de beaucoup d'individus. Autre trait commun : la convivialité. Au Mexique, les gens sont accueillants, ici aussi. Ils ne sont pas réfractaires au changement, à ce qu'il y a de nouveau. Ce qui m'a frappé également, c'est le fait que les Territoires sont une terre d'immigrants. Tout le monde arrive...C'est un pays neuf».

Pense-t-il alors être un immigrant à court, moyen ou long terme ? «L'efficacité augmente avec les jours. Plus longtemps je resterai ici, plus l'efficacité augmentera».

Emmanuel Carcano

Échos des T.N.-O.

Remaniement ministériel

M. John Pollard, actuellement ministre des Finances, s'est vu octroyer le portefeuille de la santé, lors d'un remaniement ministériel effectué le 19 août par la première ministre Nellie Cournoyea.

L'ancienne ministre de la santé, Mme Rebecca Mike, est désormais responsable du ministère du personnel. Le changement de portefeuilles laissera plus de temps à l'ancien ministre du personnel, M. Steve Kakfwi, pour s'occuper des deux autres ministères dont il a la charge, les affaires autochtones et intergouvernementales et la justice.

En annonçant ces changements, Mme Cournoyea a expliqué que le fait de mettre la santé et les finances entre les mêmes mains devrait augmenter le pouvoir du G.T.N.-O. dans le débat qui l'oppose à Ottawa au sujet des 89 millions de dollars dépensés pour les soins médicaux accordés aux autochtones. Selon Mme Cournoyea, ces dépenses relèvent du domaine fédéral, mais Ottawa refuse de payer l'addition. La cour fédérale examine actuellement le dossier.

La revendication territoriale du Sahtù ratifiée par le GTNO

Le cabinet du gouvernement territorial a ratifié la revendication territoriale des Dénés et Métis de la région du Sahtù le 19 août. Cette étape était nécessaire avant que le gouvernement fédéral puisse examiner la revendication pendant la semaine du 23 août.

La législation qui permettra de mettre concrètement en place l'accord n'entrera pas en vigueur avant le printemps prochain, mais la cérémonie de signature du dit accord pourrait avoir lieu dès septembre, à Déline.

Cette revendication territoriale permettra aux peuples Déné et Métis de la région de devenir propriétaires de 41 437 kilomètres carrés de terrain et de recevoir 75 millions de dollars.

Un nouveau directeur général régional au MAINC

M. Warren Johnson, qui a derrière lui plusieurs années d'expérience dans le fonctionnariat, a été nommé le 20 août au nouveau poste de directeur général régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour les T.N.-O.

M. Johnson, qui travaille pour le MAINC depuis plusieurs années, s'occupera des deux sections du ministère, le développement du Nord et les affaires indiennes et inuit.

Son poste est situé à un niveau hiérarchique supérieur au poste précédent existant dans la région, a expliqué son directeur, M. Dan Goodleaf, sous-ministre du MAINC.

M. Johnson était auparavant sous-ministre adjoint du développement économique au MAINC.

Neuf nouveaux feux de forêt

Les T.N.-O. ont connu au cours de la semaine du 16 août neuf nouveaux feux de forêt, tous déclenchés par la négligence humaine et favorisés par des températures élevées et un manque de pluie dans la plupart des régions.

Sept des neufs incendies ont été provoqués par des feux de camp mal éteints et les deux autres par l'incinération de carcasses de bisons dans le sanctuaire Mackenzie.

D'après le rapport hebdomadaire du centre territorial des feux de forêt de Fort Smith, les risques d'incendie sont très élevés dans presque toutes les régions, en particulier dans le secteur de Hay River et Fort Providence.

Dans la région du Sahtù, où plusieurs gros incendies continuent de brûler, la sécheresse a compliqué la tâche des pompiers.

Les T.N.-O. ont connu jusqu'à présent 456 feux de forêt cet été.

Un nouveau directeur des services spéciaux pour les écoles publiques

Les écoles publiques de Yellowknife auront un nouveau directeur des services spéciaux pour la rentrée scolaire le 30 août.

M. Frank Karain, qui a été professeur à Fort Smith pendant les années 60, aura la responsabilité de tous les programmes et services spéciaux offerts par le conseil scolaire du district n°1. Selon M. Terry Keefe, directeur de l'éducation, les tâches de M. Karain seront multiples, de la mise en oeuvre d'un programme pour les enfants avec des problèmes de comportement, à la gestion de la programmation pour les enfants qui ont des besoins spéciaux, soit des enfants surdoués, soit des enfants en échec scolaire.

M. Karain possède un baccalauréat en éducation et des maîtrises en administration, en psychologie éducative et en éducation des autochtones.

Karen Lajoie

Enquête sur une noyade accidentelle

Suite de la page 1

Yellowknife, où il avait même trouvé un emploi dans une banque, pour laquelle il effectuait de petits travaux. Le centre d'accueil Rycon est situé dans une grande maison au sein d'un domaine résidentiel. Ses huit habitants font de leur mieux pour vivre ensemble et les coordinateurs essaient de leur laisser le plus d'indépendance possible. Au moment du bain, les résidents avaient donc le droit de fermer la porte et même de s'enfermer à clef. Les coordinateurs s'assuraient de temps en temps à travers la porte que tout allait bien.

Un privilège qui a coûté cher

M. Crookedhand savait depuis 22 ans qu'il était épileptique. Cette information était inscrite dans son dossier, mais il avait le droit de prendre non seulement des douches mais aussi des bains. Ce privilège lui a coûté cher.

Mme Karen Milley est l'une des conseillères qui aident les pensionnaires du centre à acquérir plus d'autonomie. Elle était seule au centre le soir où M. Crookedhand est mort. Elle a déclaré être au courant que le jeune homme était épileptique et qu'il avait régulièrement des crises, mais dans son dossier, rien n'indiquait qu'il n'avait pas le droit de se baigner seul.

M. Crookedhand était connu pour son goût des longs bains, où il restait parfois pendant une heure. Le soir de sa mort, Mme Milley avait entendu l'eau couler pendant 15 minutes sans s'arrêter et elle était descendue à la salle de bain située au sous-sol de la maison. M. Crookedhand n'avait pas répondu lorsqu'elle avait frappé à la porte, elle était alors entrée et elle l'avait vu, le corps à moitié immergé. Elle l'avait sorti de la baignoire et avait commencé à lui faire un massage cardiaque, mais elle avait dû le laisser pour courir au seul téléphone de la maison, situé près de la cuisine et appeler les pompiers-secouristes. Elle était ensuite retournée auprès de M. Crookedhand et avait recommencé son massage cardiaque en attendant les secours.

Cyril Fyfe est l'un des pompiers-secouristes qui ont répondu à l'appel de Mme Milley à 22h30 le 2 mai. Selon son témoignage, lorsque les secours sont arrivés, M. Crookedhand ne respirait plus depuis quelques minutes et ses lèvres étaient bleues. M. Fyfe et son collègue avaient tenté en vain de le ramener à la vie et l'avaient transporté à l'hôpital Stanton, où l'on n'avait pu que constater son décès.

«Il n'aurait pas dû prendre de bain»

M. Crookedhand était connu des secouristes de la ville. Ce n'était pas la première fois qu'ils se déplaçaient au centre d'accueil pour le transporter à l'hôpital à la suite d'une crise. Tous les pompiers savaient qu'il était épileptique.

Le docteur Graeme Dowling est le médecin légiste responsable de la province de l'Alberta. C'est lui qui a fait l'autopsie du corps de M. Crookedhand et qui a constaté qu'il s'était noyé. Le jeune homme ne portait aucune trace de blessure sur le corps et le docteur Dowling a affirmé que la crise d'épilepsie avait entraîné la noyade. «Ce n'est pas exceptionnel que des épileptiques se noient dans leur bain. Je suis confronté à ce genre de situation une couple de fois par année à Edmonton. Mais en sachant qu'il était épileptique, il n'aurait pas dû prendre de bains, mais seulement des douches, ou mieux encore, des douches dans la position assise pour ne pas se heurter la tête en tombant. S'il voulait prendre un bain, il aurait dû y avoir quelqu'un à ses côtés dans la salle de bain et non dans le couloir». Le docteur Dowling a effectué une étude dans ce domaine et le collège des médecins de l'Alberta avait fait les mêmes recommandations en 1986, conseillant aux épileptiques de ne prendre que des douches.

D'autres docteurs, dont le directeur du centre Michener à Red Deer, ont tous affirmé dans leur témoignage que les bains étaient fortement déconseillés pour les épileptiques. Comment se fait-il que les responsables du centre Rycon n'en aient jamais été informés? Pourquoi n'ont-ils pas consulté des médecins locaux pour connaître les soins spécifiques à apporter aux épileptiques? L'enquête, qui reprendra le 22 septembre pour un minimum de deux jours, devrait permettre de répondre à ces questions. Le jury du coroner fera connaître ses recommandations le plus tôt possible.

Karen Lajoie

Une nouvelle chance pour l'ancien député du Kitikmeot

Ernie Bernhardt se voit offrir un autre procès

M. Ernie Bernhardt, ancien député du Kitikmeot, se voit offrir une nouvelle chance de sauver sa réputation par le juge Howard Irving de la Cour suprême, qui a décidé le 18 août de supprimer sa condamnation et d'organiser un nouveau procès.

M. Bernhardt avait été reconnu coupable d'une agression contre sa femme le 21 janvier dernier, après un court procès pendant lequel il s'était chargé de sa propre défense. M. Bernhardt avait renvoyé son avocat la veille du procès et avait demandé un délai au juge Michel Bourassa mais sa demande avait été rejetée par la cour territoriale.

Dans sa décision, M. Irving souligne que le juge Bourassa a commis une erreur lorsqu'il a refusé de reporter le procès, afin de permettre à M. Bernhardt de trouver un autre avocat. Celui-ci avait affirmé qu'il en avait contactés plusieurs, mais qu'ils avaient tous déclaré avoir besoin de temps pour bien préparer sa défense.

Selon M. Irving, un juge a le droit d'accorder ou de refuser un délai. Mais dans l'affaire Bernhardt, au cours de laquelle la Couronne avait déjà bénéficié de plusieurs délais, M. Irving estime qu'un report accordé à M. Bernhardt ne serait pas un abus de procédure. «Dans ces circonstances, refuser un délai constitue une négation du droit de M. Bernhardt à fournir une réponse complète à l'accusation portée contre lui», a écrit le juge Irving dans sa décision. La date du nouveau procès n'a pas encore été fixée. M. Bernhardt a par ailleurs fini de purger sa peine en prison.

Karen Lajoie



Matt Bryan effectue une descente en rappel sur les rochers qui surplombent School Draw, samedi après-midi à Yellowknife.

La sécurité à Giant remise en cause

La mine en procès après la mort d'une géologue en 1991

Le procès contre la mine Royal Oak et son ancien gérant Mike Werner, qui avait déjà été retardé deux fois cette année, a commencé le 16 août par une semaine de témoignages très techniques et contradictoires sur le fonctionnement des mines, la sécurité sous la voûte rocheuse des tunnels et les responsabilités des mineurs qui travaillent sous terre.

Les plaintes contre Royal Oak et Mike Werner avaient été déposées après la mort, le 23 juillet 1991, d'une géologue du siège principal de la compagnie à Vancouver. Mme Toni Borschneck avait été assommée par une grosse roche qui s'était détachée de la voûte alors qu'elle effectuait une visite de la mine en compagnie de six autres personnes.

Selon les premiers témoignages du procès, Mme Borschneck et son équipe étaient descendus dans le tunnel CT-7 pour observer le travail des mineurs en train de renforcer le plafond, à environ 20 pieds au-dessus d'eux. Les mineurs leur avaient expliqué que c'était dangereux d'aller plus loin et leur avaient indiqué un endroit sûr pour observer leur travail.

Selon M. Mike Doyle, l'un des mineurs qui travaillaient ce jour-là, l'équipe de Mme Borschneck venait juste de se déplacer dans le coin «qui ne présentait pas de danger», lorsqu'il a entendu un énorme bruit.

«Je me suis retourné et j'ai vu Toni et Jim (Robinson, un autre géologue) par terre». Ils avaient tous les deux été assommés par une roche d'environ un mètre de long.

M. Doyle et d'autres membres de l'équipe avaient enlevé la roche et s'étaient dépêchés de remonter Mme Borschneck à la surface, où une ambulance l'attendait. Elle était alors encore en vie, mais de nombreuses tentatives pour la ranimer se sont révélées vaines. Mme Borschneck est morte avant d'arriver à l'hôpital Stanton. M. Robinson, lui, n'avait été que blessé.

Les mesures de sécurité dans la mine ont fait l'objet de longues descriptions de la part des témoins car elles sont aujourd'hui un sujet à controverse : il s'agit en effet de déterminer si la mine avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sur les lieux de travail.

Plusieurs témoins ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas voir la voûte haute de 20 pieds avec leurs lampes frontales et qu'ils n'avaient pas d'autre éclairage. Selon l'expert de la Couronne, M. Remus Pakalnis, «on n'a pas besoin de consulter de scientifiques pour savoir que plus la voûte est haute, moins la visibilité est grande et plus important sera le choc si une roche tombe».

M. Pakalnis a ainsi expliqué qu'une voûte si haute dans le secteur où a eu lieu l'accident était une erreur de construction, car la charge pesant sur la pierre est importante à cet endroit et l'accident était prévisible. M. Pakalnis a affirmé ne pas connaître d'autre mine en Amérique du nord qui fonctionnait dans les mêmes conditions. Cette affaire a fait l'objet de nombreuses controverses avant même le début du procès.

Les plaintes ont été déposées le 22 juillet 1992, un jour avant la date limite, par le nouvel inspecteur des mines, M. Dave Turner, alors que l'ancien inspecteur, M. Walter Skelly, avait déclaré que l'enquête n'avait pas fourni de preuves suffisantes pour déposer plainte.

Les 3 et 4 mai derniers, les avocats de Royal Oak ont tenté d'annuler les plaintes en cour territoriale. Ils ont déclaré par ailleurs que l'accusation portée contre leur client était malveillante et non fondée et que c'était un abus de procédure.

Le juge Robert Halifax a déclaré que le procès pourrait être poursuivi. Les plaintes ont été déposées sous couvert de la loi territoriale sur la sécurité dans les mines, mais sont poursuivies par les procureurs de la Couronne selon un accord entre les deux gouvernements.

Si Royal Oak ou M. Werner sont reconnus coupables, ils risquent une amende de maximum 10 000 dollars pour chaque infraction.

Les accusés ont plaidé non coupable en septembre dernier. Le procès devrait se terminer le 30 août.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

L'argent retourné à Ottawa

Des centaines de milliers de dollars perdus pour le Nord

Au cours des deux dernières années, le gouvernement des T.N.-O. a fait face à la même situation budgétaire paradoxale. D'une part, les fonds gouvernementaux en provenance d'Ottawa se font de plus en plus rares (bien que toujours généreux) pour l'ensemble des opérations gouvernementales. D'autre part, certains services du gouvernement renvoient chaque année des centaines de milliers de dollars à Ottawa, n'ayant pu réaliser une bonne partie de leurs projets. Curieusement, ces projets concernent les services offerts dans les langues officielles autres que l'anglais.

Ce qui est malheureux dans cette situation, ce n'est pas tant l'argent retourné à Ottawa que le défaut d'offrir efficacement des services dans les langues officielles. Dans le contexte d'une dette nationale croissante, il est plutôt rafraîchissant de voir des sommes d'argent retournées à Ottawa. Par contre, que cette activité se fasse au détriment de la prestation de services dans les langues officielles nous laisse un goût amer.

Qu'est-ce qui explique cette situation et quelles sont les solutions ?

Quatre principaux facteurs peuvent expliquer que le gouvernement ne dépense pas les budgets à sa disposition pour offrir des services en français.

Premièrement, il peut s'agir de chiffres irréalistes au départ. Il arrive fréquemment que l'on demande un peu plus que nécessaire pour ne pas se retrouver avec un déficit à la fin de l'année. Il se pourrait donc que les sommes retournées n'aient en rien affecté la prestation de service.

Deuxièmement, l'intervalle de temps entre le début de l'année financière et la réception du versement en provenance du fédéral raccourcit parfois considérablement la période d'activité réelle pour la mise en place des services. Ainsi, un poste budgétaire autorisé en juillet ou août seulement ne laisse plus que neuf ou huit mois pour réaliser les activités.

Troisièmement, la prestation de services en français ne constitue souvent pas une priorité pour les personnes qui ont la charge du dossier dans les ministères. Ces personnes ont aussi à assumer d'autres responsabilités d'ordre plus général et la planification ou la mise en oeuvre de l'entente de coopération se retrouve parfois très loin de leurs préoccupations quotidiennes.

Quatrièmement, le français et les langues autochtones ne soulèvent pas que des passions positives. Certaines personnes en poste dans des positions clés peuvent parfois éprouver un malin plaisir à mettre des bâtons dans les roues et à enrayer le processus de mise en place des services.

Les trois premiers facteurs concernent donc la bureaucratie gouvernementale. Depuis des dizaines d'années, chercheurs, scientifiques et administrateurs tentent de trouver la solution au phénomène bureaucratique. Peine perdue ! Il y a cependant des solutions originales qui permettraient de contourner cet obtacle. Au Yukon, les sommes excédentaires des ententes sur les langues autochtones sont investies dans un fonds spécial. À la longue, ce fonds serait apte à assurer à lui seul la poursuite des activités sans autres engagements financiers du gouvernement fédéral.

Il y a aussi la possibilité d'accroître les responsabilités des porte-parole de la francophonie tant au niveau de la planification que du contrôle de la prestation des services en français. La FFT gère efficacement 300 000 $ en vertu de cette entente. Non seulement elle est apte à en gérer davantage mais de plus son intérêt pour la cause francophone ne peut être mis en doute et une implication active de la FFT pourrait permettre de contourner le problème des réticences administratives.

La communauté doit reprendre en main le contrôle du processus d'implantation des services en français.

Alain Bessette

Lettres à l'éditeur

Le meunier, son fils et l'âne

Connaissez-vous cette fable de La Fontaine? Elle est beaucoup moins connue que *Le renard et le corbeau* ou que *Le lièvre et la tortue*, et pourtant... pourtant, elle gagnerait à être mieux connue.

Je vous résume le propos de cette fable. Un meunier s'en allait au marché avec ses deux fils en marchant derrière l'âne. Tout allait bien et tous marchaient d'un bon pas. Soudain, ils rencontrent des marchands qui se mettent à rire d'eux : «Voyez-vous ça. Un vieillard qui marche derrière son âne!» Le meunier monte donc sur l'âne et ils continuent leur chemin. Un peu plus loin, ils rencontrent des gens du village voisin qui disent : «Regardez : cet homme laisse marcher ses deux pauvres enfants et se pavane sur son âne». Ils changent donc de tactique et les enfants montent sur le dos de l'âne. Quelques minutes plus tard, ils croisent d'autres personnes qui s'indignent pour le pauvre animal. La fable finit ainsi : le meunier et ses enfants transportent l'âne qui est un peu malheureux de se retrouver les pattes en l'air.

Comme vous pouvez le constater dans cette fable, reflet assez réaliste de notre société, il est très difficile de faire plaisir à tout le monde. Chacun a son point de vue, personne ne veut en changer et tout le monde critique tout le monde. Quel est le but de mon propos dans une lettre au lecteur dans *L'Aquilon* avec une fable de La Fontaine ? J'y viens. Je veux tout simplement encourager les gens à s'engager au sein de leurs organismes locaux et à ne pas tenir compte des chiâlages. Ici à Yellowknife, on a le choix des organismes : l'Association franco-culturelle, l'Association des parents francophones, la Garderie, l'Aquilon, l'école Allain St-Cyr. De plus, il y a des comités qui peuvent mieux correspondre à vos attentes ou vos affinités : les femmes, le culturel, le théâtre, pour ne donner que quelques exemples.

Je crois que nous avons une petite communauté francophone dynamique. Les personnes se donnent beaucoup et passent des heures à travailler bénévolement pour le mieux-être de la communauté francophone. De grâce, si vous décidez de ne pas vous engager, ne critiquez pas de façon négative : vous nuisez et empêchez les choses d'avancer. Une bonne critique positive peut cependant être bénéfique si elle est adressée aux personnes en cause. Vous pouvez également vous engager; vous serez ainsi sur les premières lignes pour faire part de vos idées. Et surtout... surtout, rendez-vous compte qu'il est **quasi-impossible** de faire plaisir à tout le monde!

Merci de votre attention!

Geneviève Harvey
Yellowknife

Échos d'Iqaluit

La critique justifiée a pour but d'aider à améliorer, à parfaire et elle prouve l'intérêt porté à la cause.

Baffin, terre d'exil

L'article (sic), plutôt un curriculum de N. Tessier semble avoir échappé à la correction d'édition ou est-ce une nouvelle vocation de *L'Aquilon* de faire paraître des recherches de «job» sous forme d'articles?

Lettre de D. Canuel

C'est vrai qu'il n'y a pas eu « grand pub» des festivités de la St-Jean. À Iqaluit, la célébration n'était pas organisée par l'AFI. Un bon journaliste ne doit pas mentir, et comment élaborer? Aurait-il fallu souligner les sniffeurs installés sur les capots d'autos? Donc, le petit compte-rendu n'a fait que relater l'événement.

L'Aquilon pourrait peut-être s'offrir un survol des événements communautaires à l'occasion.

Trêve à la critique. Il est temps de passer aux félicitations... FÉLICITATIONS à Emmanuel! Il a produit un très intéressant et bel article sur Pang. Le tout accompagné de bonnes photos, presque toutes parues dans le même volume.

Une lectrice d'Iqaluit

Sur la route du progrès

Quand on s'en donne la peine, qu'on insiste et prouve la valeur de la langue, on peut s'attendre à des résultats.

Nous entendons rarement mentionner les «accomplissements» dans le dossier Services en français. Quoi que petit, il faut le souligner : il y a plus de 18 mois que les francophones d'Iqaluit peuvent écouter les prévisions météorologiques EN FRANÇAIS sur les ondes de Radio-Canada tous les midis.

Merci à M. Nagle de sa co-opération.
Rollande Carson
Iqaluit

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Et bien faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaborateur à Iqaluit : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Je m'abonne !

Nom :
Adresse :

	1 an	2 ans
Individus :	18 $	30 $
Institutions :	30 $	50 $

Les taxis d'Iqaluit

Une affaire de plus de trois millions de dollars

Le taxi à Iqaluit est comme partout ailleurs : un service offert à la population. Ici, c'est plus qu'un simple service. C'est une industrie en soi, fournissant de l'emploi à plus de 50 personnes. Voici un premier volet d'une série d'articles qui porteront sur les taxis d'Iqaluit. Il est question ici des rouages du système : les compagnies, les permis, les réglementations.



Daniel Coulombe / L'Aquilon

Le taxi génère des revenus de plus de trois millions de dollars. La population d'Iqaluit, à peine au-dessus des 3 500 individus, dépenserait en moyenne 850$ par personne et par an en frais de taxi. Il n'y a pas beaucoup de kilomètres d'une extrémité à l'autre de la ville. Le but de cette série de reportages est de faire la lumière sur un service qui est ici essentiel. Un service qui parfois donne de lui une image négative davantage que positive et facile à salir. Les taxis ont une grande visibilité, ils sont partout. À Iqaluit, il y en a beaucoup en proportion de la population. Essayons de saisir les rouages du système.

La municipalité a établi une réglementation pour encadrer le taxi. Il s'agit du règlement municipal numéro 280 de la corporation de la ville d'Iqaluit. La nouvelle version du règlement devrait être adoptée en troisième lecture au début de septembre. Le règlement sur le taxi comprend trois types de licences émises par la municipalité : la licence d'affaire, celle du véhicule et celle des chauffeurs.

La licence d'affaire est celle qui permet de gérer une compagnie de taxi. Il existe très peu de conditions imposées au titulaire d'une licence d'affaire. Il doit fournir un service répartiteur pour orienter les clients vers les véhicules. À Iqaluit, il existe deux compagnies de taxi, Paipa Taxi Ltée et Nanook Polar TAxi Co.. Les deux compagnies sont copropriétaires du service de répartition. Les heures d'opération sont fixées par la municipalité et les compagnies, mais ces dernières ont le dernier mot d'après la règlementation.

Parrainage

Celle du véhicule est un peu plus restrictive. Pour pouvoir obtenir une licence pour un véhicule, il faut un consentement pour une recherche de dossier criminel, une preuve d'assurance-responsabilité pour un montant de deux millions de dollars, un certificat de bon état mécanique du véhicule et d'autres détails techniques. Mais ce qui est intéressant, c'est que chaque taxi doit être parrainé par l'une ou l'autre des compagnies de taxi. Le propriétaire du véhicule doit obtenir une lettre de consentement de la part de Papai ou Nanook chaque année pour renouveler sa licence. Il y a 30 licences de véhicules. Neuf voitures appartiennent à Papai, 6 à Nanook, dix à un groupe de trois propriétaires (Soucy-Dupont) et il existe cinq chauffeurs indépendants. Quinze véhicules au total doivent être parrainés par les compagnies existantes. M. Charles Lafortune, copropriétaire de la compagnie Paipa, explique la manière dont fonctionne le parrainage : «Nous parrainons quelqu'un en qui nous avons confiance, c'est-à-dire quelqu'un qui selon nous pourra assumer la responsabilité de garder son véhicule en bon état et de le conduire de façon continue». Bien entendu, ici à Iqaluit, un véhicule est sur la route une journée sur deux. Il y a en moyenne 15 véhicules sur la route quotidiennement, un peu plus en cas de mauvais temps. Les propriétaires des véhicules ont la majeure partie des responsabilités. Ils sont en fait responsables du véhicule mécaniquement parlant et doivent s'occuper de l'assurance et du permis.

Dernier type de licence, le permis de conduire un taxi. « Il faut avoir au moins 19 ans et un permis de conduire valide. Il faut également connaître les rues de la ville, les numéros des maisons et soumettre son dossier criminel. Un candidat ayant un passé criminel pour des offenses sexuelles ou armées ou des assauts sera rejeté. Les autres condamnations vielles de deux ans et plus -trois ans pour la drogue- n'entraîneront pas de rejet. Le conducteur est soumis à un système de points de démérite et au bout de quinze points (l'équivalent de trois infractions de vitesse), son permis lui est retiré. C'est ce que m'ont confirmé un chauffeur et le chef du corps de la police municipale. Mais la loi stipule que le permis ne peut être donné à une personne ayant accumulé les quinze points dans la dernière année. Il y a des trous...

Daniel Coulombe

Le deuxième volet de la série sur les taxis d'Iqaluit portera sur les chauffeurs.

Le Kamotik Inn demande une licence pour un bar-salon

La population répond défavorablement

À l'assemblée tenue lundi 23 août 1993 au Navigator Inn, c'est un message clair que les gens d'Iqaluit ont livré aux membres de [illegible] commission des licences d'alcool. Personne ne s'est prononcé en faveur de la demande de licence du Kamotik Inn pour gérer un bar-salon*(cocktail lounge)* de 25 places.

Il ne s'agit pas d'une première tentative de la part du Kamotik Inn qui a essuyé des refus par le passé. L'audience publique a attiré une cinquantaine de personnes seulement. Certains ont reproché à la commission de siéger à une période de l'année où les gens sont encore en vacances. Le révérend Mike Gardner a déclaré : «J'ai oublié de rappeler hier, lors de mon service, la tenue de l'audience. C'est une chance pour vous parce que la salle n'aurait pas pu contenir tous les gens désirant contester la proposition».

Le premier exposé fut celui de Mme Diana Mahé représentant le Kamotiq Inn. Elle a expliqué les raisons pour lesquelles le K.I. présente cette demande. Pour fournir un type de service différent à leur clientèle, offrir une alternative à ce qui existe déjà comme débit de boisson et enlever un peu de pression aux autres bars qui ne répondent pas à la demande.

Un service de bar permettrait entre autres au K.I. de rester compétitif face à d'autres hôtels tels que le Navigator Inn et le Frobisher Inn qui possèdent déjà un bar. Mme Mahé a présenté, pour appuyer son exposé, une lettre rédigée par un groupe de personnes du Groenland faisant l'éloge de l'établissement. Ces personnes assistaient à une réunion de la Conférence circumpolaire inuit...la lettre date de 1983.

«La GRC a suffisamment d'invités»

Une lettre de Marcel Mahé, propriétaire du K.I., lue par le président de la commission, explique qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de la capacité du restaurant mais de la transformation d'une partie en bar. Il mentionne également qu'une des lettres s'opposant à l'obtention de la licence provient d'un ex-employé.

La lettre de Dennis Patterson, notre député à l'Assemblée législative, est une vengeance politique, d'après M. Mahé. Il ajoute que de toute façon M. Patterson n'est pas un client. M. Mahé souligne qu'il n'y a jamais de rapport négatif à l'égard de son établissement. M. Bill McConkey mentionnera lui aussi le manque de publicité des audiences publiques.

M. Josie Papatsie a fourni un témoignage contre l'alcool, ayant perdu un enfant à cause de cela. Le révérend Mike Gardner a lui aussi fait une déposition, remarquant que le détachement de la G.R.C. avait suffisamment d'invités et que ce n'était pas nécessaire d'en rajouter. Il a précisé que le gérant du Zoo (bar du Frobisher bay) ressentait un malaise pour la première fois au sujet des gens qui consomment dans son établissement. Plusieurs personnes ont défilé tour à tour pour présenter la position d'un groupe ou tout simplement leur vue personnelle.

Mme Mary Sutton-Fennel a indiqué que limiter le nombre de débits [illegible] une conséquence directe sur la consommation d'alcool. M. Peter West, coordinateur du centre d'aide et de référence pour les personnes ayant un problème lié à la drogue ou à l'alcool, a déclaré qu'il n'y avait «aucun établissement à Iqaluit qui agissait de façon responsable».

M. Dennis Patterson a fait le plus long discours. Il a avoué qu'il avait fait une erreur en soutenant la demande d'un autre établissement. Il a ajouté en outre que les gens du Groenland auxquels faisait référence M. Mahé ont un des plus gros problèmes de consommation d'alcool au monde.

Il a détruit la thèse de compétitivité que défendait le propriétaire du Kamotik Inn. Il a démontré que les autres Inn offraient un hébergement à leurs clients et que le K.I. n'est qu'un restaurant. Il s'agit de commerces bien différents, a-t-il précisé.

M. Patterson a conclu sur ces mots : «La vente de nourriture excédant la vente de boissons me surprendrait. J'invite la commission à comparer la proportion de nourriture versus la vente de boissons. Un endroit où les gens peuvent boire avec un peu de nourriture».

La décision de la commission n'a pas été encore rendue, mais après un tel raz-de-marée des opposants au projet, il ne serait pas surprenant que le Kamotik Inn essuie un refus.

Daniel Coulombe

Portes ouvertes à la Garde Côtière canadienne d'Iqaluit

Une semaine de sensibilisation du 7 au 10 septembre

La semaine débutera avec la journée des anciens, une présentation aura lieu au centre des aînés. Le 8 en matinée, un exposé sera fait à l'école secondaire Inuksuk et un kiosque d'information sera installé dans le hall d'entrée. Le jeudi 9, en matinée également, un exposé sera fait aux étudiants de l'école Nakasuk.

Le 10 sera le jour de la communauté.

À 10h00 débuteront les visites du brise-glace. Le Navigator Inn sera le point de rassemblement. De là, des autobus transporteront les gens jusqu'à la digue (*causeway*). Les autobus partiront à 9h30, 10h30, 12h30 et 14h30. Les gens seront transportés par chalands jusqu'au navire de la Garde Côtière canadienne le Pierre-Radisson.

De 13h00 à 16h30, il sera possible de visiter le nouveau centre des opérations. Des renseignements seront fournis au public sur les services que le centre offrira à la population.

À 13h30, à l'intérieur du centre, il y aura un exposé sur les activités du centre et sur le centre de gestion des crises également.

À 14h00, une visite du navire sera offerte aux dignitaires invités; le capitaine Germain Tremblay sera leur hôte.

À 16h30, les visites du navire prendront fin et les chalands retourneront à terre.

Pour clôturer cette semaine, une partie amicale de balle molle est prévue à 19h00. Elle opposera l'équipage du navire et les membres de la communauté sur un terrain de balle à confirmer.

Daniel Coulombe



Daniel Coulombe / L'Aquilon

Le nouvel édifice de la Garde Côtière d'Iqaluit.

Portrait

Pierre Schelling, maître-chien

Pierre Schelling est maître-chien et a une passion : les chiens. Cet animal se retrouve sous diverses formes partout dans sa maison, des chiens en céramique près de la télévision aux poupées-chiens sur l'étagère. Il y a bien sûr aussi le chien de la maison, en chair et en os celui-là et trois autres dans la cour, que Pierre entraîne pour en faire des chiens de garde.

Sa femme explique que «lorsque Pierre commence à parler de ses chiens, cela peut durer plusieurs jours».

Sa passion pour cet animal lui est venue dès sa jeunesse, qu'il a passée à Ste-Thérèse, au Québec. Il dressait alors des boxers pour des maîtres-chiens expérimentés, qui entraînaient 50 à 60 chiens à la fois.

«Quand j'ai eu assez d'expérience, le maître-chien pour qui je travaillais m'a donné quelques chiens dont j'avais la responsabilité, explique Pierre, qui vit à Yellowknife depuis 15 mois. Je participais aux compétitions... Les chiens venaient naturellement vers moi car j'avais toujours eu une relation privilégiée avec eux».

Jusqu'à l'âge de 15, 16 ans, Pierre se lève toutes les fins de semaine à 5h du matin pour nourrir les chiens et les préparer pour partir en tournée et participer aux compétitions. Il possède encore de cette époque pleins albums de photos et plusieurs prix accordés à ses chiens lors de compétitions au Canada et aux États-Unis. L'un de ses chiens, Shannon, est devenu son chien, après avoir gagné le prix du meilleur chien de sa race à l'âge de 12 mois lors d'une compétition à Montréal en novembre 1989.

À l'âge de 17 ans, Pierre pensait devenir vétérinaire, mais la perspective de plusieurs autres années d'études ne tentait pas le jeune homme en quête d'aventure. Il passe alors neuf ans dans l'armée, essentiellement dans le secteur commando, puis deux ans dans les recherches et le sauvetage, avant d'être accepté à l'école d'entraînement pour la GRC.

Il travaille quatre ans au Nouveau-Brunswick, avant d'être muté à Yellowknife.

Mais Pierre a aussi un autre rêve : il voudrait continuer à exercer son métier de maître-chien, tout en faisant quelque chose de différent des compétitions, où les chiens sont montrés pour leur beauté et leur propreté mais ne font rien d'autre. Son rêve serait d'avoir des chiens intelligents qui lui obéiraient et qu'il pourrait entraîner.

Aujourd'hui, lorsqu'il n'est pas pris par ses obligations professionnelles ou par son centre de dressage, Pierre consacre son temps libre à faire des recherches et du sauvetage avec ses bergers allemands Vaudo et Dixi pour CANSARD, un réseau canadien de bénévoles inscrits sur des listes informatiques. «C'est important d'avoir dans le Nord des chiens pour les recherches et le sauvetage, mais ce n'est pas beaucoup utilisé. Cela nécessite un suivi, un programme (...) et on n'a pas le système ici. Un jour, quelqu'un va mourir parce que les gens d'ici ne comprennent pas comment utiliser les ressources dont ils disposent. Je trouve la situation frustrante et je n'aime pas trop en parler».

Même après ses nombreuses années d'expérience et ses spécialisations, la GRC emploie Pierre comme simple gendarme à Yellowknife, où il n'y a ni chiens ni maître-chien officiel. Pierre ne pourra devenir maître-chien pour la GRC qu'après avoir suivi un cours en Alberta. Mais la liste d'attente est longue et cela fait déjà trois ans que Pierre attend de pouvoir entrer dans l'école. «Il faut des années d'expérience avant de pouvoir tenter sa chance. L'ancienneté est un facteur très important. Moi, j'ai cinq ans d'expérience dans la GRC, mais il y en a d'autres sur la liste qui en ont 10 ou 12» et ses expériences hors de la police ne comptent pas. Environ 600 membres attendent actuellement une place pour pouvoir suivre ce cours qui dure cinq mois.

En attendant, Pierre est le seul membre de la GRC à s'investir dans un programme pour dresser un chiot sans avoir un maître-chien certifié à ses côtés.

«Pour entraîner un chien, il faut d'une certaine façon être bon psychologue. Le chien va te montrer si ça ne va pas bien. Il faut aussi employer une certaine technique avec lui et être capable de le comprendre, de deviner ce qui marche et ce qui ne marche pas. Sans avoir de l'expérience, cela prend une éternité pour en entraîner un».

Tandis qu'il attend l'opportunité de réaliser ses rêves, Pierre Schelling est au moins sûr d'une chose : il ne laissera jamais tomber les chiens.

Karen Lajoie

Karen Lajoie / L'Aquilon

Pierre Schelling avec son berger allemand Dixi, dans leurs uniformes CANSARD.

La tournée électorale de Kim Campbell friserait le 1,2 million de dollars

Ottawa - La tournée pré-électorale pancanadienne de la première ministre Kim Campbell aurait coûté aux contribuables, jusqu'à ce jour, au moins 1,25 million de dollars.

C'est en tout cas ce qu'affirme le député et critique libéral de l'administration gouvernementale, Don Boudria.

Le député avait par ailleurs dénoncé, en début de semaine, la décision de Madame Campbell de retarder le déclenchement des élections. Cette dite somme d'argent, selon le député, «a été calculée à partir des données du vérificateur général sur les frais d'exploitation des avions mis à la disposition du gouvernement».

Cependant, cette somme, d'après les informations de M. Boudria, ne comprend pas les transports terrestres et la suite d'hôtel retenue pour Kim Campbell par le gouvernement. «La première ministre Campbell vit vraiment dans les nuages. Les Canadiens n'ont pas accepté ni le coup des photos de Barbara McDougall ni celui des vieux meubles de Brian Mulroney. Et maintenant, elle croit que les contribuables accepteront sans broncher de contribuer pour 1,2 million de dollars à la campagne électorale des Conservateurs», laisse tomber le député.

Depuis le 25 juin, la Première ministre a parcouru 40 000 km soit 210 heures de vol.

APF

Campagne pré-électorale

Les libéraux misent sur l'emploi

Ottawa - Les conservateurs n'ont encore pas déclenché la campagne électorale et déjà les libéraux jouent leurs cartes un peu partout au Canada. En début de semaine, les libéraux ont annoncé un train de mesure pour la relance de l'emploi en misant sur les petites et moyennes entreprises du Canada.

Ce plan d'action vise, grosso modo, à mettre fin aux contractions du crédit, à encourager la recherche-développement et à réduire la bureaucratie.

«Les petites et moyennes entreprises créent 85% des nouveaux emplois. Elles représentent l'élément central de nombreuses collectivités partout au Canada. Elles sont le véritable moteur de notre économie, a déclaré Jean Chrétien lors d'une conférence de presse. Avec 1,6 million de Canadiens au chômage, le premier objectif des libéraux est de créer des emplois. De toute évidence, la solution réside dans les PME communautaires de notre pays».

Pour tenter de contrer la lacune en matière de recherche et développement au Canada «nous établirons un réseau national de technologie qui reliera les universités, les associations de fabricants et les gouvernements. De cette façon, les PME auront accès à l'information technologique dont elles ont besoin au moment où elles en ont besoin», a déclaré le chef de l'opposition libéral.

Outre la contribution des libéraux dans les projets de Recherche et développement, le programme de relance de l'emploi prévoit de mettre fin à la pratique des institutions financières d'exiger des garanties personnelles pour des prêts contractés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. De plus, on prévoit, pour trouver des capitaux et relancer l'emploi au Canada, la création d'un fonds d'investissement canadien en collaboration avec le secteur privé, y compris des institutions financières et des entreprises ainsi que les gouvernements provinciaux. Un gouvernement libéral y injecterait 100 millions de dollars sur une période de quatre ans.

Le plan élaboré par les libéraux fait mention également de supression des barrières interprovinciales au commerce. Le PLC promet de respecter à la lettre le calendrier et les objectifs de la déclaration de la politique sur le commerce interprovincial signée le 18 mars 1993 par les gouvernements provinciaux et fédéral.

Dans la même veine, les libéraux ont l'intention de réduire la bureaucratie en instaurant des guichets uniques. Ces guichets se retrouveront dans les services administratifs et fourniront des informations sur les programmes fédéraux destinés aux PME.

Concernant l'épineuse question de la TPS (taxe sur les produits et services), «on veut un meilleur système. (...) C'est un casse-tête incroyable, nous souhaitons nous asseoir avec les provinces et discuter avec eux d'un système qui sera beaucoup moins coûteux et beaucoup plus efficace mais ce ne sera pas facile de faire mieux que ce que les conservateurs nous ont proposé jusqu'à ce jour», a déclaré Jean Chrétien.

Le chef de l'opposition ne se dit pas inquiet concernant le gain de popularité de la première ministre, Kim Campbell, lors d'un récent sondage Gallup.

«Quand les élections seront déclenchées, elle devra dire aux Canadiens pourquoi dans le premier mois de son administration il y a eu 43 000 emplois perdus au Canada».

APF

Chronique économique

Les bénéfices et les coûts : une équation à deux inconnues ?

Les systèmes économiques se compliquent. On nous a déjà enseigné qu'on pouvait toujours échanger le taux de chômage avec le taux d'inflation. Ce n'est plus le cas. Une baisse du taux d'intérêt devrait créer de l'emploi. Encore une fois, ce n'est plus le cas.

On est donc contraint de conjuguer avec un système complexe où le rouage économique classique perd fortement sa rationalité. A travers ces dédales, deux notions, très simples dans leur essence mais souvent mal comprises, s'imposent dans ce système économique: les bénéfices et les coûts. En effet, la complexité des mécanismes existants a obscurci le calcul des bénéfices et des coûts au point où les décisions économiques pourraient devenir erronées. En général les gouvernements, par le truchement des estimations, des bénéfices et des coûts étaient en mesure de fixer leurs priorités.

Ce n'est plus le cas puisque de telles estimations deviennent des plus hasardeuses. De plus, on refuse d'incorporer dans ces modèles de bénéfices/coûts des variables qui auraient dû être incorporées.

L'exclusion de ces variables projette une image floue de la réalité et ne rend pas justice aux décisions économiques. Citons quelques exemples : dans le domaine du tourisme, on s'évertue à estimer l'impact économique du tourisme en se basant uniquement sur les dépenses des touristes. On oublie trop souvent les coûts associés au tourisme : aéroports, protection policière, encombrement, système d'égoût, pollution, accidents, etc... Un estimé plus réaliste devrait aussi prendre en considération les divers aspects négatifs créés par le tourisme.

Je ne favorise pas le tabac, toutefois on peut facilement citer cet exemple pour démontrer cet oubli de bénéfices associé à un bien négatif tel que le tabac.

Par exemple, on s'empresse de dire que les fumeurs sont plus aptes à utiliser les services de santé. On oublie toutefois de mentionner que les fumeurs ont une plus faible espérance de vie et que par conséquent, ils imposent un fardeau plus léger sur les soins de santé, les fonds de pension, les allocations de vieillesse, et je passe... Même dans le système d'éducation, on a oublié de faire la part des choses. Bien sûr, il y a un net avantage à offrir une éducation universitaire à une grande proportion de la population. Cependant, dans bien des cas les coûts excèdent les bénéfices lorsque l'étudiant n'exerce pas dans l'enseignement obtenu. Un déséquilibre constant existe entre l'offre et la demande. À un moment ou à un autre on forme trop de médecins, d'avocats ou de récréologues. Il faut s'aligner afin de mieux répondre aux besoins et, ainsi, équilibrer les bénéfices et les coûts. Notre politique agricole est le meilleur exemple des bénéfices perdus. On impose des quotas aux agriculteurs afin de maintenir un équilibre entre la production et la consommation et ainsi stabiliser les prix. On néglige toutefois de reconnaître que ces quotas diminuent artificiellement la productivité et privent l'industrie agricole de nouvelles opportunités. Par exemple, la fameuse fromagerie St-Albert est limitée dans sa production de fromages à cause de leurs quotas laitiers... Dans un univers où des millions de personnes meurent de faim, on ne peut pas se permettre que nos fermiers ne produisent pas à pleine capacité. L'équation ne rime plus à rien et l'aide à certains pays devrait prendre d'autres formes.

Citons enfin, comme dernier exemple, la publicité. Si, je crois à la publicité, mais des fois il y a abus. Lorsque la publicité absorbe 40% du coût du produit, les consommateurs ont le droit de se poser des questions. Et que penser d'un certain transfert de bénéfices au consommateur? Les producteurs dont le budget publicitaire ne dépasse pas 5% du coût du produit peuvent alors jouir d'un rabais supplémentaire de taxe.

Nous avons le droit de nous engager dans un juste échange et c'est là le fondement d'un système économique équitable. Que de ressources sont, hélas, englouties dans cette marée publicitaire. Et que de déviations sont introduites dans les choix des consommateurs sous l'égide de la liberté de choix et d'expression. Il faut rationaliser et non rationner et il faut s'assurer que le consommateur ne soit pas débordé par toute cette publicité.

Essayons de résoudre cette complexe équation et redonnons à notre économie un ordre légitime.

Antoine Zalatan

Conférence nationale de la Commission des étudiants

La Fédération des jeunes canadiens français est oubliée

Ottawa - Les membres de la Fédération des jeunes canadiens n'ont pas pu participer aux discussions lors de la conférence nationale de la Commission des étudiants qui a eu lieu à Ottawa du 12 au 18 août.

Certaines personnes au sein de l'organisme ont été offusquées de ne pas avoir su plus tôt qu'il y avait cette rencontre dans la capitale. «On a reçu le programme deux jours avant le début de la conférence», souligne Annette LeBlanc de la Fédération des jeunes canadiens français.

La Commission des étudiants, formée d'un comité de six jeunes de l'Ontario, n'en était pas à sa première conférence nationale. C'est la troisième du nom. Quoique la Commission des étudiants organisait pour une troisième année consécutive ce type d'événement, la présidente de la Fédération des jeunes canadiens français, Chantal Bérard, n'était toujours pas au courant, lorsque joint au Manitoba, de la rencontre. «Il n'arrive pas souvent que tous les jeunes puissent se rencontrer dans le cadre d'une conférence nationale. Même s'il y a des anglophones, il y a des francophones qui y participent. On a beaucoup de choses à apprendre lors de pareille rencontre», s'est exprimée Chantal Bérard.

Deux cents jeunes des quatre coins du pays ont participé à la 3e édition de cette conférence nationale.

Quatre grands sujets ont été abordés par les jeunes. Au palmarès des ateliers figuraient les thèmes de la jeunesse canadienne et l'environnement, la Loi sur les jeunes contrevenants, le racisme et la résolution de conflits et le portrait des jeunes dans les médias.

Le rapport national de la Commission des jeunes conseille, concernant le racisme et la résolution, que «l'enseignement du français et de l'anglais devrait être accessible partout au Canada, puisque la clef permettant de comprendre les différences culturelles repose dans leurs propres mots», peut-on lire dans le document qui contient 150 recommandations. La directrice générale de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, Nathalie Gagnon, a participé à la conférence. Elle aussi, elle a entendu parler de la Commission des jeunes pour la première fois cette année.

«La Commission des jeunes a de la difficulté avec sa représentativité. Ils ne connaissent pas le réseau. Ils tentent de rejoindre des jeunes auprès des conseils d'étudiants. Cependant, ceux-ci sont plutôt inactifs l'été. Ils commencent à développer le réseau. Ils ne savaient même pas que la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick existait», a dit Mme Gagnon pour expliquer le fait que les membres de la Fédération des jeunes canadiens français n'ont pas été contactés pour assister à la conférence. Quoiqu'il en soit, la présidente de la Fédération des jeunes canadiens français a la ferme intention d'aborder le sujet lors du prochain conseil d'administration. «On va étudier le contenu de la conférence. Si l'on peut s'intégrer, on va entamer des procédures pour s'engager activement».

Julie Lagacé, APF

Une nouvelle loi sur la santé publique en discussion

La santé mentale davantage prise en considération

La santé publique est un domaine qui touche tout le monde, mais à part quelques professionnels, personne n'est venu assister à la séance publique organisée le 12 août pour présenter le nouveau projet de loi proposé par M. Lawrence Wilson, consultant d'Edmonton, spécialisé en administration des hôpitaux.

M. Wilson a été engagé par le gouvernement des T.N.-O. pour remanier l'ancienne loi sur la santé publique, mise en place en 1957 par le gouvernement fédéral. Selon M. Wilson, cette loi est actuellement obsolète et insuffisante.

Les épidémies d'anthrax et de coqueluche (*whooping cough*) qui sévissent en ce moment mettent la santé publique au premier plan. D'après M. Wilson, l'un des problèmes les plus importants réside dans le fait que presque personne ne sait ce qu'est la santé publique. La définition sur laquelle il base son travail est simple : «La promotion, la protection et la restauration de la santé par des actions communautaires organisées».

Les communautés ne peuvent en effet pas fonctionner comme il faut sans assurer le bien-être de tous leurs citoyens. La santé publique comprend aussi les programmes pour la prévention des blessures et des maladies. Le but, selon M. Wilson, c'est que tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leur origine ethnique, leur salaire ou leur lieu d'habitation, aient droit aux mêmes services pour protéger leur santé et leur bien-être. Selon Mme Marj McClelland, vice-présidente de l'association canadienne pour la santé mentale (ACSM), le plan proposé par M. Wilson comporte une lacune : il ne prend pas en considération le bien-être moral des citoyens. «Si on veut que la population soit en forme, on devrait lui donner tous les moyens possibles pour s'assurer de sa bonne santé. Le taux élevé de suicides, l'abus courant d'alcool et de drogues et la violence familiale généralisée dans nos communautés, nous laissent penser que les citoyens ne font actuellement pas assez attention à leur santé morale et cela a des conséquences néfastes sur leur santé physique». Selon Mme McClelland, la promotion de la santé devrait s'attacher à la question du bien-être et pas seulement aux maladies.

Les T.N.-O. ont déjà une loi sur la santé mentale, mais qui ne prend en considération que les cas nécessitant une hospitalisation. Selon Mme McClelland, infirmière à Stanton dans le service psychiatrique, seulement 10% des personnes atteintes de troubles mentaux sont touchées par la loi existante.

Le nouveau projet de loi prend en compte plusieurs domaines, dont la santé mentale. L'un des principaux problèmes actuels, c'est qu'aucun lien n'existe entre les lois régissant les différents aspects du même domaine. La nouvelle loi devrait permettre de résoudre ce type de problèmes. M. Wilson continuera à faire des audiences publiques à travers tous les T.N.-O. jusqu'au début du mois de septembre. Les grandes lignes de son plan devraient être présentées au cabinet fin septembre.

Karen Lajoie

QUOI DE NEUF

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

SEPTEMBRE 1993

LA ST-JEAN BAPTISTE

La dernière activité officielle à avoir eu lieu a été la fête de la St-Jean.

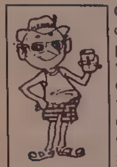


Cette année encore, c'était au bar «Checkers». Barbecue, musique en français et danse étaient au rendez-vous. Merci à Raymond Brazeau, qui était en charge et à tous nos bénévoles ainsi qu'à tous les participants. Merci également à notre radio communautaire qui était responsable de la musique: Jean-Yves Lefort, Sylvie Francoeur, Caroline Lafontaine, Mario Paris et Marc Lacharité.

Nouveau permanent

Un nouvel agent de développement est présentement en fonction à l'A.F.C.Y. Il s'agit de Jean-François Boucher. Il remplace Francine Forget, qui a quitté Yellowknife le 12 juin dernier. Ce sera un plaisir pour lui de vous accueillir à nos locaux. Vous pouvez également le contacter au 873-3292

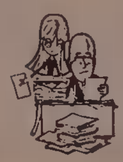
Epluchette de blé d'inde



C'est notre prochaine activité au programme et vous êtes cordialement invité à venir vous amuser en grand nombre. Cette année, l'épluchette se tiendra à Long lake, à l'abri de la descente des bateaux, de midi à 15 h le 12 septembre, beau temps, mauvais temps (car nous profiterons de l'abri). Amener des jeux, de la musique, ... tout ce qui peut être amusant. Des activités sont aussi au programme. Nous avons également besoin de bénévoles. Si vous êtes intéressé, contactez-nous au 873-3292

Recrutement

Cet automne, l'Association Franco-culturelle de Yellowknife relancera son grand recrutement.



Nouveaux membres, renouvellement, recrutement sont au programme. Il sera également temps pour la population francophone de donner des idées d'activités, de choses à faire, de la nouveauté, quoi... Ne vous gênez surtout pas, on est là *pour ça!!! Vous serez donc bientôt* contacté, ou encore mieux, contactez-nous avant, par téléphone ou en personne.

La grande rentrée



Le 31 août prochain, se sera la rentrée scolaire à l'école Allain St-Cyr. Cette année, le corps enseignant se compose comme suit:
Maternelle: Sharla Darroch
1-2-3: Marie-Claire Bradley
4-5-6: Terry Gallant
7-8-9: Bernadette Leblanc-Fortier
Aide: Anita Drolet
Directeur: Terrence Bradley
Alors, bonne année scolaire à tous et à toutes!!

Brrrrr!!!!!!



L'automne arrive à grands pas, avec ses soirées froides. Si vous voulez vous détendre en jouant aux quilles, à la piscine, ou n'importe quoi d'autre, faites-nous le savoir en appelant à l'Association. Une liste sera mise à jour (s'il y a assez de personnes) avec votre nom, vos intérêts, et une personne contact. C'est une bonne façon de rencontrer des gens...

Recette du mois

Si vous connaissez une recette secrète et que vous voulez la partager



avec nos lecteurs, pourquoi ne pas nous l'envoyer?!? Chaque mois, nous publierons une recette parmi celles que nous aurons reçues, histoire de changer le mal de place durant les longs mois d'hiver...

Pour vous les jeunes...

Saviez-vous que, T.V.N.C. diffuse les émissions de Passe-Partout en français, à 8h30 ? Avis aux intéressés...

Nouveaux venus à la FFT

Un nouveau directeur général est en poste à la F.F.T. en remplacement de Francine Brassard. Il s'agit de Daniel Lamoureux.. Ils ont également accueilli un nouvel agent de projet en la personne de Luc Fournier. Bienvenue à tous les deux.

Bienvenue !

Nous avons recruté un nouveau membre tout dernièrement. Il s'agit de Pierre Schelling et nous sommes très heureux de l'accueillir. Voir l'article à son sujet dans cette édition de *L'Aquilon*.

Ce n'est qu'un au revoir

Tania Gilbey va nous quitter à la fin du mois d'août. Elle travaillait sur un projet qui consistait à mettre sur pied un répertoire des artistes francophones dans les Territoires. Bonjour Tania, si tu as la chance, reviens nous voir...Tania était responsable de mettre sur pied un guide des ressources culturelles, qui sera disponible en octobre 1993. Plus de détails le prochain mois.



BIENVENUE ET AU REVOIR !

Rubrique théâtre

La troupe de théâtre «Les pas frettes aux yeux» est en passe de monter sa quatrième production. Depuis quelque temps, le CET (Cercle d'Ecriture Théâtrale) s'affaire à produire une création collective qui aura pour but de mettre en scène une comédie portant sur le vécu des Franco-ténois(es) selon une perspective à la fois historique, contemporaine et futuriste. La troupe prévoit se produire à Yellowknife à la mi-février. Les personnes suivantes font présentement partie du CET: Carole Bélair, John Blondin, Jean-François Boucher, Christiane Lacasse-Clark, Denis Milot, Roxanne Valade, Sylvie Vincent et France Wallend. Merci à tout ce beau monde pour le temps et l'énergie consacré à ce projet. Ouvrez l'oeil et tendez l'oreille en ce qui a trait à nos rubriques et annonces futures faisant appel à vos talents d'interprète, de musicien, de technicien, etc...

P.F.C.O.

Le 3ième Parlement Jeunesse annuel (Parlement Franco-canadien de l'Ouest) arrive à grands pas. Cette activité, ouverte aux jeunes leaders du Nord et de l'Ouest âgés entre 16 et 25 ans, se déroulera à Yellowknife du 10 au 14 novembre 1993. Pour plus d'information, contactez Sylvie Francoeur au 920-2919.

Emission de radio «A propos d'autre chose»

Est-ce que vous écoutez la seule émission de radio francophone produite à Yellowknife? Nous sommes une équipe de bénévoles qui vous apporte 1 heure et demie de musique, d'humour et d'information en français, tous les dimanches soir entre 21h00 et 22h30. Nous diffusons sur les ondes de C.K.L.B.-101,9 FM.
Nous profiterons de la nouvelle saison pour vous apporter plein de nouveauté... Nous vous en gardons la surprise. De plus, en septembre, nous espérons recruter du nouveau monde pour aider à la technique, à l'animation, à la recherche, etc... Notre heure d'écoute sera également reportée plus tôt dans la journée. Alors, si la radio vous intéresse, appelez-nous!!!

Voici la liste du nouveau C.A. de l'A.F.C.Y.:
M. Raymond Bélair, président
Mme Geneviève Harvey, vice-Présidente
M. Robert Galipeau, secrétaire
M. Alain Larivière, responsable du comité «Accueil»
Mme Sylvie Vincent, responsable du comité «Femmes»
M. Raymond Brazeau, responsable du comité «Social»
Mme Roxanne Valade, responsable du comité «Théâtre»
M. Dave McCann, représentant à la FFT
Mme Roxane Vachon
Mlle Marianne Bélair, responsable du comité «Jeunesse»
M. Jean-François Boucher, Agent de développement.

Garderie Plein soleil et camp d'été

La garderie Plein-Soleil a maintenant une nouvelle coordinatrice en la personne de Sheila Clark. Bienvenue parmi nous Sheila. La garderie est de plus à la recherche d'un éducateur(trice) en prématernelle et d'une cuisinière. Pour informations, vous pouvez téléphoner au 920-7676.
La garderie offrira également un programme préscolaire en français cet automne. Il s'agit d'une prématernelle en français, qui se tiendra du 7 septembre au 17 décembre 1993.
Souhaitons également une bonne rentrée au personnel de la garderie: Sheila Clark, coordinatrice; Lyne Lévesque, et Eva Amsellem.
Le 20 août était le dernier jour du camp d'été pour la garderie. Il parait que ce fut toute une réussite. Espérons le retour de cette activité pour l'an prochain. Un gros MERCI aux personnes impliquées: Lyne Lévesque, Joëlline Lamoureux, et Eva Amsellem.

Cours en Français

Cet automne, Artic College offrira des ateliers de garde d'enfants en français. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le 920-3030.

ASSOCIATION FRANCO-CULTURELLE DE YELLOWKNIFE
C.P. 1586
Yellowknife, TN, X1A 2P2
Tél. : (403) 873-3292
Téléc. : (403) 873-2158

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 32, vendredi 3 septembre 1993

Rencontre annuelle des premiers ministres à Baddeck

Développer les programmes régionaux

«Les premiers ministres et le gouvernement fédéral devront travailler ensemble pour combattre les problèmes économiques du Canada», a déclaré Mme Nellie Cournoyea, première ministre des T.N.-O., lors de la rencontre annuelle des premiers ministres à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, les 26 et 27 août.

«Le défi consiste à trouver une façon d'améliorer la position du Canada dans l'économie globale et de le rendre plus compétitif», a déclaré Mme Cournoyea.

Ses suggestions pour fortifier le pays? Les associations entre les provinces, les syndicats et le secteur privé et les associations entre les provinces et les Premières Nations. La première ministre a évoqué la suppression du programme de logements sociaux, alors que presque 3 600 familles dans les T.N.-O. en auraient encore besoin. «Nous avons besoin de plus, mais Ottawa est en train de courir dans l'autre direction. On prévoit une réduction de 346 millions de dollars pour le développement régional lors des deux prochaines années. Ce n'est pas comme ça qu'on reconstruira le Canada».

Selon Mme Cournoyea, si un système de transports était construit dans le Nord pour faciliter le développement des terrains de prospection pour les diamants, la réalisation du projet de la mine du lac Izok et l'exploitation d'une douzaine de grands gisements de minerais, les gens qui travailleraient sur ces chantiers payeraient 1,6 milliard de dollars d'impôts personnels chaque année et environ 18 milliards de dollars par an seraient injectés dans l'économie locale. «Le développement de ces projets rapporterait des bénéfices à toutes les régions du pays», a-t-elle déclaré. Le personnel et les matériaux nécessaires seraient amenés d'autres régions. Selon la première ministre, des opportunités comme celles-là se présentent dans chaque région et si Ottawa fournissait les fonds nécessaires, le Canada serait sur le chemin de la reconstruction économique nationale.

KL

NorthwesTel souhaite augmenter ses tarifs

Les Ténois s'estiment lésés et protestent

Des représentants des citoyens, des chambres de commerce et des députés ont uni leurs voix le 31 août pour obtenir une intervention lors d'une audience publique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à Yellowknife concernant l'augmentation des tarifs de téléphone.

Neuf personnes, représentant d'importants organismes et groupes de pression du Nord, ont exprimé leur désaccord au sujet d'une demande effectuée par NorthwesTel dans le but d'augmenter les tarifs des appels locaux.

La compagnie s'est vu reprocher un manque de sensibilité aux problèmes quotidiens actuels du Nord, un manque de compréhension face aux Inuit qui souhaiteraient un service dans leur langue et non en anglais ou en français et enfin, de ne toujours pas avoir tenu des promesses effectuées cinq ans plus tôt.

La compagnie, qui a racheté l'an dernier à Bell Canada le réseau de l'Arctique de l'est pour établir un réseau du Yukon à l'île de Baffin, demande aujourd'hui une augmentation substantielle de ses tarifs pour faire rentrer dans ses caisses 11 millions de dollars supplémentaires par année. NorthwesTel souhaite en effet faire passer le tarif de base local de 9,23$ par mois à 16,80$, soit une augmentation de 82%. Quant au tarif de base pour les entreprises, il subirait une hausse de 107%, selon M. Steve Richards, président de la chambre de commerce de Yellowknife.

Selon les citoyens, une telle inflation des tarifs serait bien trop importante dans une région paralysée par la faiblesse de son économie. De plus, le souhait de NorthwesTel est de pouvoir obtenir 14 à 15,25% de profit sur ses investissements, alors que d'autres services publics, comme NWT Power et Centra Power, ne sont autorisés respectivement à faire que 11 et 12,5% de profit.

Les protestations des citoyens qui se sont exprimés le 31 août ont fait ressortir essentiellement deux motifs de colère : la façon dont l'Arctique de l'est est aujourd'hui traité et l'absence actuelle de services dans sept communautés du Nord.

Selon leurs témoignages, après la vente du réseau de Bell à NorthwesTel, les services devaient normalement être améliorés. Or, ils ont de fait été réduits. Ce n'est donc pas une surprise si les représentants

NorthwesTel Suite en page 2

Retraits massifs lors de sa 23e assemblée annuelle

La Nation dénée survit

Malgré le retrait de trois des cinq régions, les Gwich'ins, les Dogribs et le Sahtú, les délégués de ■ 23e Assemblée nationale dénée ont décidé que la Nation dénée n'est pas morte.

Trois des cinq régions membres de la Nation dénée ont annoncé leur retrait dès le premier jour de l'assemblée. Dans la soirée du mardi 24 août, les Dénés Gwich'ins, Dogribs et ceux du Sahtú ont décidé de se retirer officiellement de la Nation dénée par un vote de 91 voix en faveur du retrait, aucun vote contre et 80 abstentions.

Le vote a été précédé par plus de sept heures de débat. Les Gwich'ins ont immédiatement quitté le village de Fort Norman.

Cette situation ■ menacé d'anéantissement ce regroupement national mais les deux régions qui restent ont décidé qu'il valait mieux se serrer les coudes et affronter la crise. Il ne reste plus que 17 communautés membres de la Nation dénée à la suite de la défection des 11 communautés de ces trois régions.

«Ne nous laissons pas déranger par ce qui est arrivé hier [le retrait des trois régions le 24 août]... dès maintenant, regardons vers l'avenir, a déclaré le chef de bande de Fort Simpson, Herb Norwegian. Dès maintenant, on va travailler ensemble, on va tenir le coup ensemble».

Le président du conseil tribal Gwich'in, Robert Alexei Jr, a déclaré que les Gwich'ins devaient se retirer mais qu'ils aimeraient que la porte de la Nation dénée leur reste ouverte s'ils désiraient revenir.

«Nous partons sans rancoeur. Nous faisons ce que nous devons faire, il n'y a rien de personnel. Ainsi va la vie», ■ fait remarquer M. Alexei aux nombreux délégués quelques instants avant le vote.

Le président du conseil tribal du Sahtú, Georges Cleary, a déclaré que sa région était fatiguée d'être à couteaux tirés avec l'organisation nationale.

«La Nation dénée a toujours fait grand cas à propos de nos divergences et critiqué le Sahtú pour s'être engagé dans les négociations régionales, a confié Georges Cleary après le vote.

Nation dénée Suite en page 3

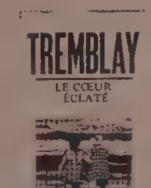


En cette fin de mois d'août torride à Yellowknife, il soufflait comme un vent tropical dans les locaux de la Fédération Franco-Ténoise. Dissimulées derrière des plantes luxuriantes, Caroline Milette (à droite) et Tania Gilbey guettaient le passage du cacatoès géant.

Nunavut

Deux francophones d'Iqaluit se lancent dans un commerce peu commun dans le Nord : celui du tatouage. France Dion et Michel Labelle ont ouvert leur studio le 23 août dernier.

Le GTNO a été reconnu coupable fin août d'avoir déversé accidentellement des eaux d'égoût dans le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit.
Lire les articles en page 5.



Au menu de la chronique disques et livres cette semaine, le dernier ouvrage de Michel Tremblay, *Le coeur éclaté*; *La route de Chlifa*, de Michèle Marineau. Côté musique, deux albums : *La vérité*, de Niagara, et *Ça va bien!*, de Kathleen.

Cinquième rentrée des classes à l'école Allain Saint-Cyr de Yellowknife depuis son ouverture en 1989. Cette année, 48 élèves se sont assis sur les bancs de l'école.
Reportage en page 8.

Les Ténois s'estiment lésés

Suite de la page 1

des Inuit, de la ville d'Iqaluit et de la chambre de commerce de Baffin n'ont rien voulu savoir des demandes de NorthwesTel.

Selon le ministre Don Morin, lorsque NorthwesTel avait racheté le réseau de l'Arctique de l'est, la compagnie avait promis de moderniser l'équipement, d'engager des travailleurs locaux et d'améliorer ses services au public.

«Manque de sensibilité»

«Franchement, je n'ai pas beaucoup de compassion pour une compagnie qui s'inquiète lorsque ses profits passent de 10 à 9,3 millions de dollars. Une telle perte de 700 000 dollars rend nerveux les actionnaires, mais la majorité d'entre eux devraient considérer le fait que, dans une économie où des milliers d'entreprises perdent beaucoup d'argent ou font faillite, la compagnie NorthwesTel, elle, gagne au moins de l'argent. Et ses directeurs devraient s'estimer heureux de ne pas avoir besoin d'appeler leurs agents de change de Rankin Inlet, où les liaisons téléphoniques sont souvent coupées», a fait remarquer M. Morin.

«Lorsque nous demandons des informations et lorsque nous réussissons à les obtenir, elles arrivent en anglais et non en inuktitut, a souligné M. Sam Tutanuak, vice-président de la chambre de commerce du Keewatin. C'est inacceptable. La compagnie a fait preuve d'un incroyable manque de sensibilité et d'une incompréhension totale face à la réalisation des affaires dans ce coin du monde. Nous attendons toujours les améliorations promises en juillet 1991 au moment où Bell Canada a vendu son entreprise à NorthwesTel».

Selon M. Kirt Ejesiak, le représentant de l'Inuit Tapirisat du Canada, les augmentations demandées par NorthwesTel «ne sont pas égales ni raisonnables. Les services proposés dans l'Arctique de l'est ne sont pas de bonne qualité et ne méritent pas d'augmentation. La compagnie ne comprend pas les besoins de notre marché».

Par ailleurs, certaines personnes ont évoqué l'absence de services dans sept collectivités du Nord, dont la plus grande est Kakisa, qui compte 137 habitants. Les communautés de Trout Lake, Jean Marie River, Nahanni Butte, Snare Lake, Colville Lake, Kakisa et Baie Chimo ont attendu pendant plusieurs années d'avoir des services fondamentaux, mais NorthwesTel trouvant toujours des excuses à leur fournir, ils se sont désistés de la liste d'attente cette année.

Stephen Kakfwi, député du Sahtù, venait d'assister à une rencontre communautaire à Colville Lake avec la première ministre Nellie Cournoyea et la député de l'Arctique de l'ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew.

Quatre dollars la minute

Selon lui, les 69 habitants de Colville Lake ont accès à une radio qui tient lieu de téléphone communautaire. Ils doivent payer quatre dollars par minute pour leurs communications et ils n'ont aucune intimité. De plus, chaque appel, même s'il est adressé au magasin d'à côté, va d'abord jusqu'à Whitehorse et se retrouve donc facturé comme appel inter-urbain.

«Avoir accès à des réseaux de télécommunications, ce n'est pas un luxe, c'est quelque chose de nécessaire, a déclaré M. Kakfwi. Les radios téléphoniques ressemblent aux anciennes lignes collectives, tout le monde peut écouter et ne se gêne pas pour le faire. Il ne faut pas beaucoup de temps pour que tous tes voisins connaissent tes problèmes médicaux, financiers et autres. L'intimité et la sécurité de chacun est quelque chose de très important».

> **«Pourquoi les Canadiens qui vivent dans les petits villages du Nord sont-ils traités différemment des Canadiens qui vivent dans le Sud ?», Stephen Kakfwi.**

Un thème qui a été repris par Mme Blondin-Andrew. «La qualité et l'accessibilité d'une ligne téléphonique ont une influence non négligeable sur les décisions économiques et le développement des services sociaux et culturels. C'est inacceptable d'avoir besoin d'utiliser une radio téléphonique, qui n'offre aucune intimité. Tous les habitants des T.N.-O. peuvent écouter ta conversation. C'est intolérable», a-t-elle déclaré.

Selon elle, les investissements nécessaires pour mettre en place un service de base dans les sept communautés coûteraient environ trois millions de dollars, soit 10% du budget annuel de NorthwesTel. Mme Blondin-Andrew a même laissé entendre que le problème serait peut-être du ressort de la justice car la situation actuelle représente une violation des droits des citoyens inscrits dans la Chartre des droits et des libertés.

Mais selon le président de NorthwesTel, M. William Dunbar, la compagnie fait de son mieux pour régler le problème. Il a déclaré que la plupart des problèmes venaient d'un contracteur, qui avait 10 mois de retard dans la mise en place d'un nouveau système sur satellite. «Il faut que je présente mes excuses aux abonnés. J'espère que le nouveau système sera installé à la fin de l'année. Plusieurs programmes que nous voulions mettre en service ont été retardés par ce contretemps». Selon M. Dunbar, la compagnie a déjà établi des agents de communication dans 13 communautés de l'Est, mais il est conscient que NorthwesTel devrait faire mieux. «Nous avons beaucoup à apprendre. Nous voudrions tenir nos promesses».

M. Dunbar souhaite entrer en discussions avec le GTNO et demander un partage des frais pour installer des lignes téléphoniques dans les sept communautés qui attendent encore.

Mais pour l'instant, aucun entretien n'a eu lieu et M. Dunbar avoue qu'il ne sait pas si le gouvernement accepterait d'aider financièrement une compagnie, alors que celle-ci ne veut pas effectuer les dépenses nécessaires par peur de dépasser le budget prévu.

Ces réponses n'ont pas été jugées satisfaisantes par M. Kakfwi. «Pourquoi les Canadiens qui vivent dans les petits villages du Nord sont-ils traités différemment des Canadiens qui vivent à Toronto ou ailleurs dans le Sud? Nous ne pouvons pas tous vivre dans le Sud, où les services sont moins chers et plus accessibles. Colville Lake est une communauté où des gens habitent toute l'année et il serait normal qu'elle bénéficie de services que d'autres personnes considèrent comme faisant partie du décor».

La décision de la CRTC est prévue pour la fin du mois de décembre.

Karen Lajoie

Échos des T.N.-O.

Super A va fermer ses portes

Le magasin Super A de Yellowknife a été vendu à la compagnie Westfair Foods de Calgary, propriétaire des deux chaînes de magasins OK Economy et Superstore. Les principales conséquences de cette vente vont être la fermeture du magasin le 30 septembre et la suppression d'une quarantaine d'emplois.

Le magasin appartenait depuis 36 ans à quatre partenaires, qui veulent aujourd'hui prendre leur retraite. M. Ter Hamer, gérant de la compagnie Polar Panda Developments, ancienne propriétaire de Super A, a déclaré le 31 août qu'il espérait que les employés seraient réembauchés par les nouveaux propriétaires, mais aucun arrangement n'a été conclu en ce sens lors de la vente.

Selon lui, les propriétaires de Super A ont senti qu'il était temps de vendre le magasin, après la faillite de IGA l'an dernier et l'arrivée en octobre 1991 de OK Economy, une énorme entreprise.

Les quatre associés sont toujours propriétaires de six immeubles commerciaux de Yellowknife.

Un système de démérite pour les conducteurs entre en vigueur le 1er septembre

Les conducteurs d'automobiles des T.N.-O. qui commettront des infractions au code de la route à partir du 1er septembre, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation, commenceront à accumuler des points de démérite. Ce nouveau système, comme ceux de la plupart des provinces canadiennes, a été établi pour promouvoir la responsabilité au volant.

Les deux infractions qui coûteront le plus cher, soit six points, seront une conduite imprudente et une conduite dangereuse. Un conducteur qui dépassera de 31 à 50 kilomètres/heure la vitesse autorisée se verra supprimer cinq points.

S'il accumule huit points, le conducteur recevra une lettre d'avertissement. Au bout de douze points, il devra rencontrer un instructeur de conduite. Si le conducteur ne se rend pas à l'entretien, son permis sera momentanément suspendu.

À 15 points, son permis lui sera retiré pour une durée de 30 jours. Tous les deux ans, chaque conducteur aura la possibilité de réduire son total de points en prenant une leçon de conduite. Cependant, si un conducteur accumule 15 points pour la deuxième fois, son permis lui sera retiré pendant deux ans.

Le centre-ville d'Edmonton direct par avion

À partir du 31 octobre, les avions de la ligne aérienne Canadian North arriveront directement à l'aéroport municipal d'Edmonton et non plus à l'aéroport international.

Ce changement a été annoncé le 31 août. Selon Barry Rempel, le gérant de Canadian North à Yellowknife, la décision a été prise sur la demande de nombreux clients.

«Ce changement va supprimer certains désagréments pour nos clients, qui devaient payer leur transport jusqu'au centre-ville et qui avaient parfois, au cours de déplacements, leur voiture garée à un autre aéroport que celui de leur arrivée».

Par ailleurs, les améliorations techniques effectuées sur les 737 transportant pour moitié des passagers et des marchandises leur permettront de pouvoir décoller de l'aéroport municipal, de taille plus petite que l'international.

Karen Lajoie

La Nation dénée survit

Suite de la page 1

Liz Crompton



Les délégués s'abstiennent lors du vote sur le départ des trois régions.

Nous avons des divergences fondamentales...Nous ne voulons pas perdre notre temps et nos énergies en querelles avec la Nation dénée».

M. Cleary a annoncé que les aînés du Sahtú avaient discuté de la possibilité d'une alliance avec les Gwich'ins et les Dogribs du traité 11 et que des liens avec la Nation sur des sujets d'intérêt commun devraient être ébauchés.

Il a aussi mentionné qu'il fallait régler la question du partage des dettes et des actifs puisque la résolution adoptée indique que les régions dissidentes ne seront pas tenues responsables des dettes et du passif de la Nation encourus après le 24 août.

Il a été répété à plusieurs occasions qu'aucun groupe local représenté par les régions n'avait à se retirer de la Nation.

«Notre proposition ne vise pas à forcer les communautés à se retirer de la Nation dénée, a assuré M. Cleary. La proposition ne signifie pas que nous voulons tuer la Nation dénée».

Le chef national Bill Erasmus a indiqué aux délégués qu'il était possible à tout individu ou communauté des régions dissidentes de demeurer au sein de la Nation dénée. La bande de Colville Lake et un groupe du peuple des montagnes des environs de Fort Norman se sont prévalus de ce droit de demeurer dans l'organisation.

Bill Erasmus restera en poste. Les délégués ont unanimement adopté une résolution lui enjoignant de terminer la dernière année de son mandat à la tête de la Nation.

Il avait annoncé en mars dernier son intention de démissionner lors de l'assemblée.

Problèmes légaux

Le retrait des trois régions pose certains problèmes légaux car la constitution de la Nation ne prévoit aucune mesure en cas de séparation et la façon de traiter le quorum en pareil cas.

Les délégués ont donc décidé, avec l'aide d'un conseiller, qu'ils pouvaient légalement réduire le niveau du quorum pour s'adapter à la nouvelle taille de la Nation.

Le retrait des trois régions affecte aussi les projets d'avenir de l'organisation et ses orientations futures. J.C. Catholique, délégué de Lutsel K'e, a suggéré aux aînés de s'exprimer sur la vie depuis la signature des traités.

Une douzaine d'aînés se sont prononcés sur le sujet, la plupart se montrant bouleversés par la fragmentation de l'organisation. «J'ai été blessée par ce qui est arrivé. Où est notre unité? s'est interrogée Catherine Mitchell, une aînée d'Inuvik. Je croyais que nous étions frères et soeurs. Il semble que plus personne ne se soucie d'autrui».

> **«Mon père et ma mère m'ont dit de ne jamais abandonner nos traditions tant que je vivrai», Zepp Casaway.**

Plusieurs aînés ont aussi souligné l'importance de ne jamais abandonner les droits dénés. «On ne peut rejeter nos traditions. Mon père et ma mère m'ont dit de ne jamais abandonner nos traditions tant que je vivrai», a déclaré Zepp Casaway de Lutsel K'e à l'aide d'un interprète. Concernant les affaires régulières de la Nation, les délégués ont accepté un bilan financier sans déficit ni surplus pour l'année 1992-93, ce qui avait été le but que s'était fixé le groupe l'an dernier.

Bill Erasmus a souligné qu'il y a encore beaucoup de mesures de restriction à appliquer car l'organisation voit son fonds de base diminué depuis 1990.

La situation financière de la Nation a incité les délégués à adopter une proposition demandant au ministère des Affaires indiennes et du Nord de leur octroyer plus de fonds pour poursuivre leurs activités.

Par ailleurs, une résolution a été adoptée pour appuyer entièrement la déclaration des droits des bandes du Deh Cho.

Cette déclaration avait été adoptée il y a quelques semaines lors de l'assemblée de Kakisa.

Il a été aussi question d'aider les individus ou les communautés des régions dissidentes qui désirent maintenir leur affiliation avec la Nation.

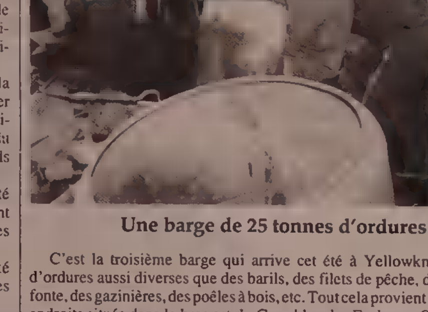
Cette dernière veut également développer des relations de collaboration avec ces mêmes régions dissidentes.

Quelques orateurs invités se sont adressés aux délégués : le commissaire des T.N.-O., Dan Morris, la députée fédérale de l'Arctique de l'Ouest, Ethel Blondin-Andrew et le ministre de la Justice des T.N.-O. Stephen Kakfwi, au nom de la leader du gouvernement.

L'année prochaine, l'assemblée de la Nation dénée aura lieu à Lutsel K'e.

Liz Crompton

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Une barge de 25 tonnes d'ordures

C'est la troisième barge qui arrive cet été à Yellowknife, chargée d'ordures aussi diverses que des barils, des filets de pêche, des pièces de fonte, des gazinières, des poêles à bois, etc. Tout cela provient de différents endroits situés dans le bras est du Grand lac des Esclaves. Ce grand nettoyage d'été a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC) et la Nation métis..









ÉDITORIAL

Kim Campbell promet de réinstaurer le programme de contestation judiciaire

Les promesses se multiplient

La campagne électorale officieuse bat son plein. De part et d'autre, les principaux partis politiques canadiens nous annoncent leur programme et peu à peu, nous nous trouvons ensevelis sous des tonnes de promesses en papier.

La dernière promesse de Kim Campbell touche un dossier particulièrement important pour la francophonie canadienne. Elle nous assure qu'elle réinstaurera le programme de contestation judiciaire.

Ce programme a longtemps été l'outil de choix des groupes de pression francophones pour contester l'inaction des gouvernements devant les tribunaux. En matière de droits linguistiques, la suppression de ce programme par le gouvernement conservateur avait enlevé un outil indispensable pour faire respecter nos droits constitutionnels. Il y a donc une lueur d'espoir pour les Canadiens-Français qui luttent toujours pour faire appliquer les droits qui leur sont dévolus par la Constitution.

Malheureusement, il faut se rappeler le contexte de cette annonce de Kim Campbell. En pleine campagne électorale, il ne faut pas crier victoire. Il faudra encore attendre plusieurs mois avant de savoir si elle disait vrai ou si elle nous leurrait.

Alain Bessette

Trois régions quittent la Nation dénée

Une réflexion s'impose dans cette organisation

Après avoir été un acteur prépondérant de la scène politique du Nord, la Nation dénée perd peu à peu de son poids politique à mesure que sa cohésion interne s'effrite. Il ne reste plus que 17 communautés sur les 28 qu'elle comptait auparavant. De plus, les régions qui ont délaissé le mouvement sont celles qui ont déjà signé (ou sont en voie de le faire) leur entente de revendication territoriale régionale.

Pourquoi quitter la Nation dénée ?

Les revendications territoriales avaient été à l'origine de l'essor fulgurant de cette organisation. Malheureusement, il s'agissait du principal dossier sur lequel travaillaient les dénés. Tous leurs oeufs étaient mis dans le même panier. Avec la multiplication des négociations régionales, la Nation dénée aurait dû réorienter sa mission, ses buts à long terme. Elle aurait dû offrir d'autres sujets d'action commune aux groupes qui ne sont plus attirés par les négociations globales.

La culture autochtone, la situation des aînés, la justice, les gouvernements autonomes autochtones ne sont que quelques thèmes sur lesquels aurait pu tabler la Nation pour recréer des liens de solidarité entre les différentes nations dénées.

Les régions dissidentes ont laissé la porte ouverte à de futures collaborations sur des thèmes d'intérêt commun. Il faudra que la Nation dénée identifie ces thèmes et rétablisse une unité entre les Dénés des T.N.-O.

A.B.

Chronique politique

Cette insoutenable fragilité de l'image

Si les derniers jours ne nous ont strictement rien appris sur ce que Kim Campbell peut penser des grands enjeux de l'heure, ils nous ont du moins beaucoup appris sur son aptitude à cultiver son image personnelle. Cette image, à son tour, nous en dit long sur les risques que court désormais la première ministre.

Celle-ci, à la surprise de plusieurs, est aujourd'hui aussi populaire et même plus qu'au lendemain de la course à la direction du parti conservateur. Sa popularité, qui avait subi une baisse notable et parfaitement normale au cours de son interminable face-à-face avec l'aspirant Jean Charest, a repris sa courbe ascendante, au point que madame Campbell a rejoint les sommets d'approbation atteints autrefois par les Diefenbaker ou les Stanfield. Ce succès, Kim Campbell le doit à son extrême mobilité : on l'a vue partout, dans tous les décors possibles.

Malheureusement, la cote favorable qu'obtient aujourd'hui madame Campbell s'explique aussi et peut-être surtout par le fait qu'elle tient présentement des propos d'un vide désolant. Nul ne peut lui reprocher ses prises de position, car... elle n'adopte aucune position. Pareille attitude, qui peut constituer pendant un moment un calcul rentable, prépare à la première ministre des lendemains cruels; le «sois gentille et tais-toi» convient peut-être aux midinettes du cinéma, mais certes pas à un chef d'État. Déjà, à en juger par tel éditorial cinglant du *Globe & Mail*, un nombre croissant de citoyens se demandent si les silences de madame Campbell sont attribuables à une stratégie conservatrice ou à l'insignifiance de la personne... Plus madame Campbell tardera à étoffer ses interventions publiques, plus s'accréditera l'opinion que la première ministre n'a rien à dire.

Un autre aspect de l'image Campbell a commencé ces jours derniers à attirer vraiment l'attention : le piètre bilinguisme de la première ministre. Sur ce thème délicat, quotidiens francophones et anglophones ont convergé avec une efficacité dévastatrice : selon eux, Kim Campbell ne comprend pas toujours les questions qui lui sont adressées en français. Le secrétaire général des Nations-Unies, M. Boutros-Ghali, a même dû rescaper publiquement notre première ministre en lui décodant les questions de journalistes francophones.

Ce handicap, que la course à la direction conservatrice n'avait que gentiment évoqué, risque de se révéler maintenant beaucoup plus embarrassant que ne le croyaient les stratèges conservateurs. Le public francophone du Québec et des autres provinces en prend conscience, en effet, au moment même où la première ministre rend publique l'évaluation que fait son parti des forces en présence et en conclut que le Bloc québécois constitue au Québec l'adversaire à abattre. Sur cette lancée, Kim Campbell a forcément ajouté qu'elle se tenait prête à faire face à M. Lucien Bouchard, comme d'ailleurs à tous les chefs politiques canadiens, dans le cadre de débats télévisés.

Cette affirmation, qui aurait paru normale la semaine dernière encore, suscite aujourd'hui ou bien un sourire moqueur ou un sourcil sceptique : comment, en effet, madame Campbell fera-t-elle pour répondre à M. Bouchard si elle ne comprend pas ses propos ?

Bien sûr, les conservateurs se rassurent en tablant sur leur «arme secrète» : la popularité de Jean Charest auprès des Québécois. De fait, M. Charest jouit aujourd'hui au Québec, et sans doute dans d'autres régions du Canada, de la faveur populaire. Il ne demande d'ailleurs pas mieux que d'en découdre avec le Bloc québécois. Le malheur, c'est que le débat télévisé mettra en présence non pas MM. Bouchard et Charest, mais Mme Campbell et M. Bouchard. Le malheur, c'est que la première ministre ne peut guère se permettre de lancer M. Charest à la conquête, d'ailleurs problématique, du Québec et de se réserver le Canada anglais où les troupes de M. Chrétien devancent présentement presque partout les candidats conservateurs. Ou bien Kim Campbell donne au Canada anglais le spectacle d'un chef fédéral capable de ferrailler victorieusement avec les «méchants séparatistes québécois» aussi bien que le faisaient MM. Trudeau et Mulroney, ou bien le Canada anglais, comme il le fait depuis 30 ans, optera pour M. Chrétien qui, lui, a déjà montré qu'il est capable de «placer les Québécois».

Kim Campbell a tablé sur son image. Cette image peut la détruire.

Laurent Laplante



L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaborateur à Iqaluit : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Tatouages

Un nouveau commerce francophone : Iqaluit Tattoo

À Iqaluit, deux francophones, France Dion et Michel Labelle, viennent d'ouvrir un commerce peu commun dans le Nord : un studio de tatouages.

Daniel Coulombe / L'Aquilon



Il y a probablement des gens qui ne me prendront pas au sérieux. Mais pour France Dion et Michel Labelle, lundi 23 août, c'était la grande ouverture de leur commerce de tatouages. France et Michel m'ont avoué que ce fut difficile d'obtenir leur licence de commerce surtout parce qu'ils ne parlent que très peu l'anglais. «Lorsque les procédures ne sont pas expliquées dans ta langue, ce n'est pas évident», m'expliquait Michel. Des amis ont dû servir d'interprètes. Heureusement, les démarches appartiennent désormais au passé et maintenant la porte du commerce est ouverte aux habitants d'Iqaluit.

Le studio que France et Michel vont gérer ne sera pas un simple studio de tatouage. On y trouve une boutique du genre «rocker» : des vêtements Harley-Davidson, des bracelets, lunettes, logos et autres produits du genre motard ou rockeuse à pitons. Il y a beaucoup de potentiel pour une boutique qui propose du matériel de haute gamme, parce que les gens aujourd'hui préfèrent investir un peu plus et porter de la qualité. C'est ce qu'offrent France et Michel.

Le tatouage est la raison première du commerce et la spécialité de Michel. Il m'a expliqué les techniques de stérilisation qu'il utilise, parce que depuis l'émergence du sida, la prudence est de rigueur. La section tatouage du studio est propre et bien éclairée, ce qui contraste avec la majorité des studios qui, peut-être pour garder la nostalgie des Nolan, Coney ou Webb (références nord-américaines en matière de tatouage), sont lugubres. Les prix pour un tatouage sont sans limites mais le minimum se situe entre 100$ et 125$. Le style de Michel est du genre Huck Spaudling, d'après les quelques pièces que j'ai pu voir incrustées dans la peau des clients.

Il ne me reste qu'à souhaiter une longue vie au commerce de nos derniers francophones à se lancer en affaires à Iqaluit, France et Michel. Iqaluit Tatoo est situé juste à côté d'Arctic Venture et est ouvert du mardi au samedi, de 12h00 à 20h00.

Daniel Coulombe

Procès pour le déversement d'eaux usées à Iqaluit

Le GTNO reconnu coupable

Le GTNO a été reconnu coupable le 27 août d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égoût dans le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit.

Deux autres plaintes qui avaient été déposées contre le gouvernement et qui portaient sur des points plus précis concernant la localisation de la pollution, n'ont pas été retenues par le juge Michel Bourassa de la cour territoriale.

Le ministère territorial de la Justice n'a pas encore décidé de faire appel ou non. «Le jugement date seulement de vendredi et nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en discuter. Nous devrions prendre une décision cette semaine, a déclaré le 30 août Mme Lois Toms, la directrice du département des services juridiques. Avant de connaître la condamnation, il est prématuré d'en parler». La peine maximale encourue par le GTNO est une amende de 300 000 dollars.

La décision rendue publique par le juge Bourassa examine point par point les accusations portées contre le GTNO. Le juge indique que la Couronne a réussi à prouver tous les faits dont elle accusait le gouvernement, qui n'a pu trouver d'arguments. Toujours selon le juge, le GTNO n'a rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état alors que deux autres déversements d'eaux usées avaient déjà pollué le bras de mer Koojesse en 1981 et 1987. Le champ d'épandage avait été construit en 1978 par le département des affaires communautaires du GTNO.

L'argument du gouvernement concernant la responsabilité de tierces personnes a été rejeté par le juge. Le GTNO avait en effet évoqué la responsabilité du ministère de la Défense qui construisait une base militaire au-dessus du champ d'épandage, ce qui aurait détourné l'écoulement des eaux usées. «Le gouvernement territorial savait qu'il y avait un projet de construction tout près du champ d'épandage mais il n'en a tenu aucun compte. Cette attitude prouve le laisser-aller du défendant en ce qui concerne la maintenance, la surveillance et la gestion du champ d'épandage», a déclaré le juge.

La Couronne avait déposé trois plaintes contre le GTNO l'an dernier, en vertu de la loi sur la pêche. A la fin du procès au mois de mai, M. John Donihee, l'un des avocats du gouvernement, avait objecté que la loi sur la pêche était inconstitutionnelle. Selon lui, cette loi manquait de précision et était en contradiction avec les autres lois, y compris celle qui régit les eaux fédérales. Son argument a été rejeté par le juge.

Durant le procès, certains membres du gouvernement avaient également objecté que l'autorisation qui leur avait été délivrée d'utiliser le bras de mer leur donnait le droit d'y déverser des eaux usées. Selon eux, cette autorisation les protégeait de toute accusation.

Mais les procureurs de la Couronne avaient démontré que l'autorisation avait été accordée à la ville d'Iqaluit et non au GTNO.

Dans sa décision du 20 juillet, le juge Bourassa avait exprimé son accord avec la Couronne sur ce point et affirmé qu'évoquer la licence d'Iqaluit «était hors sujet et ne pouvait justifier un abandon du procès comme le souhaitait le gouvernement». Dans sa décision du 27 août, le juge fait remarquer que «le GTNO, selon la loi et dans la pratique, soutient l'indépendance des communautés. Il ne peut pas ignorer ce fait légal quand ça lui plaît».

Karen Lajoie

Procès contre Giant pour la mort d'une géologue

La décision est prévue pour décembre

C'est le 7 décembre que le juge Robert Halifax doit annoncer sa décision dans le cadre du procès de la mine Royal Oak et de son ancien gérant Mike Werner.

Le juge Halifax, qui a beaucoup de déplacements prévus dans les Territoires jusqu'en décembre, a entendu pendant deux semaines des témoignages très techniques et contradictoires sur le fonctionnement des mines, la sécurité sous la voûte rocheuse des tunnels et les responsabilités des mineurs qui travaillent sous terre.

Les plaintes contre Royal Oak et Mike Werner avaient été déposées après la mort, le 23 juillet 1991, d'une géologue du siège principal de la compagnie à Vancouver. Mme Toni Borschneck avait été assommée par une grosse roche qui s'était détachée de la voûte alors qu'elle effectuait une visite de la mine en compagnie de six autres personnes.

Selon les premiers témoignages du procès, Mme Borschneck et son équipe étaient descendues dans le tunnel CT-7 pour observer le travail des mineurs en train de renforcer le plafond, à environ 20 pieds au-dessus d'eux. Les mineurs présents ce jour-là ont déclaré avoir indiqué aux visiteurs un endroit où ils pourraient observer leur travail en toute sécurité.

Les gérants de la mine ont contesté ces affirmations, qui ont été présentées comme l'une des questions-clés du procès.

M. Werner était la dernière personne à donner son témoignage devant la cour le 27 août. Selon lui, lorsque Royal Oak a acheté la mine Giant en 1990 à une compagnie australienne, les mesures de sécurité y étaient pratiquement inexistantes. «Il y avait un manque d'organisation effrayant. Les mineurs acceptaient des conditions de travail qui présentaient un danger certain», a déclaré M. Werner.

Les mesures de sécurité à l'intérieur de la mine représentent aujourd'hui un important sujet de controverse : il s'agit en effet de déterminer si, au moment de l'accident, la mine avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité sur les lieux de travail.

M. Werner a affirmé que, depuis son entrée en fonction, il avait effectué beaucoup de changements puisque 12 administrateurs et chefs avaient été renvoyés en l'espace de huit mois. Deux seulement étaient restés en place. «Chacun a la responsabilité de s'assurer que le travail est fait d'une façon efficace et sûre». Selon la Couronne, Royal Oak aurait limité ses dépenses pour augmenter la production et l'efficacité de la mine et ce, au détriment de la sécurité, ce qui rendrait la mine responsable de la mort de Mme Borschneck.

Si Royal Oak ou M. Werner sont reconnus coupables, ils risquent une amende maximum de 10 000 dollars pour chaque infraction.

Les accusés ont plaidé non coupable en septembre dernier.

Karen Lajoie

Une entente pour les enfants

Mary Collins, ministre fédérale de la Santé, et John Pollard, ministre de la Santé des T.N.-O., ont signé le 26 août une entente en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) dans les Territoires. Le PACE s'inscrit dans le cadre de l'initiative «Grandir ensemble au Canada».

Annoncée en mai 1992, cette initiative inclut la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la prestation fiscale pour enfants, le Plan d'action pour les enfants et l'Initiative pour le développement de l'enfant. Dans le cadre du PACE, les Territoires recevront 2 782 000 dollars au cours des quatre prochaines années et approximativement 1 146 000 dollars au cours de chaque année après 1997 pour la réalisation de ce programme.

Le programme devrait assurer aux groupes communautaires et autochtones le soutien dont ils ont besoin pour planifier et offrir une gamme de programmes qui répondent aux besoins des jeunes enfants à risque sur le plan sanitaire et social.

L'épidémie de coqueluche

Le pire est passé

Le médecin-hygiéniste de la région de Yellowknife estime que les cas de coqueluche vont commencer à diminuer.

«Le pire est passé, je suis confiant», a déclaré le docteur Richard Nuttall le 30 août.

Il a repris confiance le jour-même où plusieurs jeunes rentraient à l'école pour une nouvelle année. Plus de 300 cas de coqueluche ont été traités à Yellowknife durant le mois d'août et des «milliers» ont dû prendre des médicaments pour combattre l'infection.

Mais le docteur Nuttall pense que malgré le fait que plusieurs jeunes se retrouvent ensemble à l'école, la maladie ne connaîtra pas la même intensité qu'à la fin de l'été.

«C'est typique de cette maladie. Les personnes touchées continueront à tousser pendant six à 10 semaines, mais ils ne seront plus contagieux au bout d'une semaine. Il y aura quelques cas tout l'hiver, mais ça ne sera pas pire qu'en août», a-t-il déclaré.

Pour rassurer les parents et informer tout le monde, le docteur Nuttall avait organisé des séances d'information pour tous les enseignants vendredi 27 août. «Tout le monde sait quoi faire si quelqu'un tombe malade. Je ne pense pas qu'il y aura de problèmes».

Les mesures comprennent l'immunisation de tous les étudiants, et si quelqu'un est malade, il sera renvoyé chez lui et mis aux antibiotiques pendant cinq jours.

Karen Lajoie

La crise agricole en Saskatchewan

L'Église a peut-être la solution

Ottawa - La situation agricole n'est pas très rose en Saskatchewan. Depuis quelques années le blé ne cesse d'afficher un prix à la baisse et les fermiers de la province ne peuvent plus vendre leurs terres.

Voilà en gros le constat qu'a fait l'abbé Peter Novecosky de la Saskatchewan lors de la Conférence des évêques catholiques du Canada qui a eu lieu à Ottawa.

«L'agriculture est devenue moins attrayante pour les jeunes et les personnes plus âgées ne peuvent plus vendre leurs fermes aux générations plus jeunes», a lancé en cri d'alarme l'abbé Novecosky.

En 1981, la majorité des propriétaires de fermes, soit 64%, avaient entre 30 et 59 ans. Les plus de 60 ans représentaient une proportion de 20% et les moins de 30 ans 16%. En 1991, la tendance s'accentuait davantage. Les 30-59 ans représentent toujours 64%, en revanche la population des 60 ans et plus a augmenté de 8% (28%) tandis que la couche des moins de 30 ans a diminué de 8% pour atteindre 8%.

Les tensions sont énormes chez les agriculteurs de la province et «beaucoup de fermiers ont un autre revenu que celui de la ferme pour survivre.

Vingt pour cent des fermiers ont été obligés de réviser leur dette familiale».

Le prix du blé diminue constamment. «En 1991, les fermiers recevaient pour leur blé la moitié du prix qu'ils recevaient en temps de récession», a confié l'abbé.

Pour contrer ce fléau, l'Église a décidé d'aider les fermiers en proposant la solution du «trust». Cette option permettrait d'aider les fermiers à transférer leurs terres à leurs enfants.

Une deuxième conférence interprovinciale est prévue cette année pour discuter de la question. La première a eu lieu au Québec, l'an dernier.

APF

Après en avoir défendu l'abolition

Kim Campbell promet de réinstaurer le programme de contestation judiciaire

Kim Campbell a promis de réinstaurer le programme de contestation judiciaire supprimé dans le budget conservateur de 1992. C'est l'élément le plus nouveau du discours prononcé par la première ministre à Edmonton le 30 août.

Kim Campbell avait *vigoureusement défendu* l'abolition du programme de contestation judiciaire lorsqu'elle était ministre de la Justice dans le gouvernement de Brian Mulroney.

L'objectif du programme est d'aider les membres de certaines minorités et groupes défavorisés à tester l'étendue de la protection de la Charte des droits et libertés en les aidant financièrement à *défendre leur cause devant les* tribunaux. Le programme devrait s'appeler -s'il est remis sur pied- «Programme d'enrichissement du droit de la Charte».

Un budget de 2,75 millions de dollars devrait être débloqué pour ce programme administré par un organisme indépendant formé de membres du Barreau, d'organismes non-gouvernementaux et *d'universitaires.*

Nouvelles mesures du ministère du Revenu national

Garth Turner s'attaque aux fraudeurs du fisc

Ottawa - Les fraudeurs du fisc seront dorénavant le cheval de bataille du ministère du Revenu national. Le ministre du Revenu national, Garth Turner, a annoncé une stratégie bicéphale pour contrer les abus du fisc. On adoptera la politique de «tolérance zéro» envers les malfaiteurs et la politique de la «compassion» pour les personnes observant la loi.

«Je tiens à faire savoir aux fraudeurs du fisc que l'année dernière, Revenu Canada a intenté avec succès près de 150 poursuites judiciaires relatives à des cas d'évasion fiscale et de fraude de TPS. Cela s'ajoute aux activités des Douanes, qui ont conduit à plus d'une centaine de poursuites judiciaires couronnées de succès, à 22 000 saisies de tabac et à des saisies de stupéfiants représentant déjà plus de 850 millions de dollars cette année», a déclaré Garth Turner lors d'une conférence de presse à Edmonton. Il a ajouté que «la plupart des Canadiens obéissent à la loi et paient leurs impôts. En fait, 95% de nos recettes proviennent de personnes qui s'acquittent volontairement de leurs obligations fiscales. Par contre, certaines personnes ne déclarent qu'une partie de leurs revenus, ou même ne produisent pas de déclaration. N'oublions pas que ces impôts impayés représentent de l'argent que les Canadiens se doivent à eux-mêmes». Les nouvelles mesures du ministère du Revenu national visent à encourager tous les Canadiens à produire des déclarations de revenus ou une déclaration de TPS. Le ministre a affirmé que les gens qui décident d'apporter des corrections tardives à leurs déclarations d'impôts déjà produites ne seront ni poursuivis, ni pénalisés. Ils devront cependant payer les intérêts au gouvernement.

M. Garth Turner a décidé de mettre tous ses oeufs dans le même panier pour récupérer l'argent de l'impôt et du revenu sur la TPS. Certains arrangements pourront être pris avec des agents du Revenu national lorsque certaines personnes ne pourront pas s'acquitter tout de suite de la note. «Nous comprenons néanmoins que parfois certains Canadiens ne puissent pas s'acquitter de cette obligation en raison de circonstances indépendantes de leur volonté: je tiens à leur assurer que mon ministère peut tenir compte de leur situation particulière».

Des mesures plus sévères ont été entreprises par Revenu national depuis ces dernières années. Le ministre a d'ailleurs soutenu que plus de «50 000 vérifications visant l'impôt sur le revenu et les nouvelles cotisations établies ont représenté des recettes supplémentaires de 2,5 milliards de dollars».

Une chose est certaine, le ministre du Revenu national a l'intention d'avoir «à l'oeil» les fraudeurs du fisc.

APF

Conférence des évêques catholiques du Canada

Le catéchisme en français reprend du poil de la bête dans l'Ouest

Ottawa - L'enseignement de la catéchèse en français dans les diocèses de l'Ouest présente constamment de nouveaux défis mais il affiche aussi une nette popularité depuis ces dernières années, a-t-on appris lors de la Conférence des évêques catholiques du Canada qui s'est déroulée à Ottawa du 26 au 31 août.

Mgr Raymond Roy, du diocèse de St-Paul en Alberta, a brossé un portrait optimiste de la situation de l'enseignement de la catéchèse en français dans l'ouest du pays. Les chiffres sont encourageants pour la minorité francophone.

«La clientèle atteinte est la suivante : pour le Manitoba 4400 élèves, la Saskatchewan, 2294, l'Alberta 4409 et la Colombie-Britannique 251. Au total, on retrouve 11354 élèves inscrits à des cours de catéchèse en français pour l'ensemble des quatre provinces pour l'année 1992-1993», a dévoilé Mgr Roy à ses homologues lors de la présentation de son rapport.

Avant la fondation de l'Office de catéchèse en français dans l'Ouest (OCFO), en 1986, de nombreux défis ont été relevés par les intervenants épiscopaux, entre autres, «la dispersion de la minorité francophone dans les quatre provinces», a mentionné dans son discours Mgr Noel Delaquis du diocèse de Gravelbourge en Saskatchewan. Devant l'assimilation rapide des francophones par la société majoritaire, a-t-il poursuivi devant les 90 évêques présents, l'OCFO joue un rôle de rassembleur qui favorise l'unité et la concertation des petites communautés francophones et redonne confiance et un sens de justice sociale à ceux et celles qui se sentent souvent très isolés et peu encouragés dans leur apostolat par la culture majoritaire anglophone qui les entoure».

Pour Mrg Delaquis, il n'y a aucun doute que le catéchisme en français a fait beaucoup de progrès depuis la création de l'Office de catéchèse en français dans l'Ouest. «Les catéchèses font partie d'un réseau maintenant. Avant, elles étaient isolées. Plusieurs élèves ne pouvaient pas non plus suivre des cours de catéchèse en français. Tout se passait en anglais». Cependant, Mrg Delaquis ne nie pas qu'il existe encore un phénomène d'assimilation chez les francophones de l'Ouest du pays. En revanche, a-t-il souligné, les écoles sont beaucoup mieux organisées qu'autrefois. «L'Office est un témoignage très éloquent d'une Église qui se veut solidaire et respectueuse de ses fidèles en culture minoritaire».

De son côté, Mrg Roy estime que les écoles de l'Ouest du Canada ont atteint une autonomie et «plus de jeunes auront la chance d'étudier en français».

Julie Lagacé, APF

LE PLAISIR DE LIRE

La Route de Chlifa
Michèle Marineau
Éditions Québec/Amériques 1992
Collection Littérature Jeunesse

Il s'agit du quatrième roman de Michèle Marineau. Nous avons déjà présenté ses deux premiers romans qui mettaient en vedette la jeune Cassiopée (*Cassiopée ou l'été polonais* et *L'Été des baleines*).

Dans ce quatrième roman, Michèle Marineau nous introduit dans le milieu de la multi-ethnicité de certaines écoles. L'histoire débute dans une école où se côtoient Québécois et nouveaux arrivants en provenance des quatre coins du monde.

Un nouveau venu dans la classe vient en perturber le précaire équilibre social. Il s'agit de Karim qui arrive tout droit de l'enfer de Beyrouth. Karim qui suscite un attrait évident chez la gent féminine de la classe. Karim qui affiche une mine sombre. Karim qui ne veut rien savoir de personne.

Si Karim ne veut rien savoir, le reste de la classe veut percer son secret. C'est un drame qui fera que Karim s'ouvre un peu...au lecteur.

L'histoire nous fait donc parcourir des milliers de kilomètres psychologiques et l'on se retrouve dans le Beyrouth en déroute, le Liban sanglant.

Karim est amoureux de Nada mais celle-ci meurt lors d'un bom-



bardement. Avec son jeune frère, un nourisson, Maha, la jeune soeur de Nada se retrouve seule au monde tout comme Karim dont les parents sont en sécurité chez un oncle à Montréal. La jeune Maha, que Karim n'avait toujours regardée que distraitement, se révèle une jeune déterminée.

Elle se rendra chez un ami de la famille qui demeure dans un petit village des montagnes. Pour s'y rendre, elle doit cependant parcourir des dizaines de kilomètres dans une région dévastée par la guerre fratricide, traverser les territoires chrétiens et les territoires arabes.

Karim tente en vain de la convaincre d'abandonner ce projet mais finalement il se retrouve à l'accompagner dans ce périple qui nous fait découvrir la triste réalité humaine déchaînée. Peu à peu, on comprend le triste regard de Karim, son désespoir qui ne le quitte pas d'une semelle, qui lui serre les entrailles même après des mois et des kilomètres.

Dans ce roman, Michèle Marineau s'adresse aux jeunes et elle leur parle d'autre chose que de sentiments et de premiers baisers. Elle leur parle aussi de la réalité d'un monde en délire.

La lecture de ce livre est recommandée pour les jeunes de 14 ans et plus.

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Le coeur éclaté
Michel Tremblay
Leméac Éditeur, 1993

TREMBLAY
LE CŒUR ÉCLATÉ



Il s'agit du septième roman de Michel Tremblay, auteur québécois prolifique qu'il est désormais inutile de présenter.

Le coeur éclaté est une belle histoire d'amour...si l'on considère que la rupture et la séparation sont liées au phénomène de l'amour.

Le personnage principal, Jean-Marc, se retrouve soudain seul et sans amant. Mathieu l'a quitté mais reste profondément ancré dans la tête et le coeur de Jean-Marc.

Pour tenter d'apaiser sa douleur, pour oublier, Jean-Marc décide de quitter son nid douillet de Montréal, de s'enfuir. La décision est difficile car un ancien amant se meurt du sida dans un hôpital de Montréal. Ce dernier enjoint Jean-Marc de partir, l'assurant qu'il saura tenir un mois de plus.

On lui reprochera bien cet abandon d'un ami agonisant. À côté du sida, une petite peine de coeur ne fait pas le poids. Ce reproche est d'autant plus important que la communauté gay de Key West est elle-même décimée par cette maladie fatale. Là, Jean-Marc découvre une bande joviale qui l'accueille comme un cousin éloigné qu'il faut ramener sur ses pieds. Il y rencontre quelques personnages attachants. Son escapade ne le guérira pas de ce coeur éclaté mais l'aidera à remettre en perspective son sort.

D'un bout à l'autre, le roman nous dévoile les pensées de Jean-Marc et nous suivons avec intérêt les méandres de ses réflexions.

Très bon roman!

A. B.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Ça va bien!
Kathleen
Sony musique, 1993

Une pochette de disque qui joue à fond le look des années 60.

Ayoye! Je croyais bien avoir mis la main sur une quelconque production «kétaine» comme le monde musical semble nous offrir si régulièrement. La cassette est donc insérée dans le lecteur à très, très faible volume. Psychologiquement, c'est moins désagréable d'entendre un mauvais disque à faible volume.

Aux premiers accords, je hausse légèrement le volume. Puis un peu plus! Et un peu plus!

Finalement, je m'aperçois que la pochette était mensongère. C'est un bon rock qui accompagne la voix parfois basse, parfois plus haut perchée de Kathleen.

Les chansons ont été écrites et réalisées par Jean-Pierre Isaac. Ce dernier interprète à peu près tous les instruments sauf les quelques instruments à vent. Certains accords de guitare électrique nous rappellent parfois Jimmy Hendrix, notamment *Foxy Lady*.

Ce fut donc une heureuse surprise, un disque de musique rock, un genre qui survit depuis plus de 30 années. Une musique vivante et plaisante.

A.B.



Une pochette «kétaine» !



⇐ L'intérieur de la pochette ne valait guère mieux !

La vérité
Niagara
MCA Records Canada

À vrai dire, la dernière production (1992) du duo français Niagara est assez «rock», agrémentée de quelques morceaux calmes, sortes de ballades à thèmes, nostalgiques telle que «Ma dernière pensée» où il est question de «Retrouver la joie innocente / Des jours de grande pluie / Balayés par vents et tempêtes / Des dimanches où l'on s'ennuie».

Dans le genre plus «violent», révolté, «Le prochain payera pour les autres» commence par une rythmique à la guitare assez enlevée, agressive, à l'image des paroles : «Que le destin m'arrache / Des hommes qui sont lâches / Que ma vengeance éclate / Me libère et te frappe». Paroles et musiques signées Niagara, c'est-à-dire Daniel Chevenez (piano, claviers) et Muriel Moreno (chants, choeurs, guitare).

Manoeuf



Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec





4e, 5e, 6e. Terry Gallant, enseignant l'an passé à St-Joseph, fait sa rentrée à Allain St-Cyr, avec 14 élèves.

Rentrée des classes à l'école Allain Saint-Cyr

En français et en bon ordre

Vues de l'extérieur, toutes les rentrées des classes se ressemblent : effervescence, excitation des élèves, l'heure de la récré qui n'arrive pas. Évidemment, lorsqu'on est assis sur une chaise, chaque rentrée est différente. Que l'on soit un enseignant ou un élève.

Cette année, la rentrée de l'école Allain Saint-Cyr s'est faite en français, bien sûr, comme les précédentes. Mais elle s'est faite également en bon ordre. En bon ordre ? Oui, pour la bonne raison que chaque classe comporte cette année trois niveaux. Bernadette Leblanc-Fortier avait l'année dernière des 4e, 5e, 6e, 7e et 8e années, 21 élèves au total. Cette année, elle n'en a plus que 12, répartis en 7e, 8e et 9e.

Ce qui donne une classe plus homogène et moins nombreuse, pour le plus grand bien de l'enseignante et des élèves.

Pour la rentrée 1993, ce sont 48 élèves qui se sont installés sur les bancs de l'école Allain Saint-Cyr.

En octobre 1989, l'école ouvrait ses portes avec neuf élèves.

Vive l'inflation !



Classe de maternelle de Sharla Darroch. Sharla enseignait à Sissons l'an passé.

Texte et photos : Emmanuel Carcano



Nouveaux pupitres en 1e, 2e, 3e...un peu hauts tout de même pour certains.



1e, 2e, 3e. Marie-Claire Bradley ■ 16 enfants dans sa classe cette année.





7e, 8e, 9e. 21 élèves l'an passé, 12 cette année dans la classe de Bernadette Leblanc-Fortier, dont deux nouveaux.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 33, vendredi 10 septemb

Photo Pascale Labé

Cinq voiliers ont participé à la Commissioner's Cup la fin de semaine dernière, de Yellowknife à Hay River. Reportage photo en page 8.

De Petit-Rocher à Yellowknife

Luc Fournier, «monsieur festivités»

Arrivé de Petit-Rocher (Nouveau-Brunswick) il y a trois semaines, Luc Fournier est aujourd'hui employé par la FFT comme agent de projet pour un contrat qui recouvre trois dossiers : le 15e anniversaire de la FFT en novembre, la refrancisation et l'autofinancement.

Luc Fournier est venu à Yellowknife pour organiser une fête, entre autres. Employé par la FFT pour un contrat dont l'échéance est fin février, il est chargé de préparer le 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise et de réfléchir, avec d'autres, à des lignes directrices pour la refrancisation et l'autofinancement.

Fort de son expérience de deux ans et demis à la SAANB (Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick) comme agent d'information et de son bac en communication, Luc est venu pour cet emploi à Yellowknife «par goût de l'inconnu et par intérêt pour les trois dossiers que j'ai à traiter. Je suis venu ici avec un esprit positif».

Luc Fournier
Suite en page 2



«Ce qui m'a surpris, c'est qu'il y ait beaucoup d'Acadiens ici. C'est logique, parce que chez nous, au niveau économique, ce n'est pas ce qu'il y a de plus reluisant».

Le sort de 280 238 kilomètres carrés est réglé

L'entente territoriale du Sahtú est signée

Les Dénés et les Métis de la région du Sahtú ont signé officiellement une entente de revendication territoriale qui couvre une superficie de 280 238 kilomètres carrés et touche une population d'environ 2000 personnes.

Lors d'une cérémonie tenue à Fort Norman le 6 septembre dernier, les présidents représentant les Dénés et les Métis, les représentants du Conseil tribal du Sahtú, la ministre des Affaires indiennes et du Nord, Mme Pauline Browes, et la leader du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Mme Nellie Cournoyea, ont signé cette entente.

En vertu de cette entente, les Dénés et les Métis de cette région recevront les droits de propriété sur une superficie de 41 437 kilomètres carrés de terre dans la région de la vallée du Mackenzie et les droits d'exploitation du sous-sol sur 1 813 kilomètres carrés de terre.

À ces droits de propriété s'ajoutent des avantages financiers dont une somme de 75 millions de dollars (en dollars de 1990), échelonnée sur 15 ans, ainsi qu'une part annuelle des redevances provenant des ressources de la vallée du Mackenzie, y compris celles provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz de Norman Wells. Cette portion de la vallée du Mackenzie est délimitée au nord par la région visée par la Convention des Inuvialuit.

«Ils (les Dénés et les Métis du Sahtú) jouissent aujourd'hui de la sécurité économique et culturelle que confère une assise territoriale, laquelle joue un rôle capital dans leur mode de vie», a déclaré la ministre Browes.

«La signature de l'entente sur nos revendications territoriales revêt un caractère historique pour notre peuple, a indiqué le président du Conseil tribal du Sahtú, Georges Cleary. Je suis extrêmement heureux que le gouvernement du Canada ait franchi cette importante étape en reconnaissant nos droits à titre de peuples autochtones du

Sahtú
Suite en page 3



Les 17 roulottes de Bartam trailer park, à Yellowknife, sont vides et étaient en vente la semaine dernière au plus offrant. La ville de Yellowknife les a rachetées à leurs propriétaires et veut s'en débarrasser. Elle envisage de construire une marina (port de plaisance et logements) à cet endroit. Cette grande remise est accolée à la roulotte n°17, à proximité de l'entrée de la route de glace.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Que nous réservent les associations franco-ténoises pour la rentrée ? Découvrez leurs programmes en page 5 : Hay River, Fort Smith, Yellowknife et Iqaluit.



***Au nord du 60e*, une série tournée pour la télévision dans l'Alberta mais dont l'histoire se déroule dans une communauté du sud-ouest des Territoires, est diffusée en français sur Radio-Canada le mardi soir à 19h00. Lire en page 6.**

Les élections fédérales auront lieu le 25 octobre 1993. Lire en page 2.

Luc Fournier, agent de projet à la FFT

Suite de la page 1

L'autofinancement, explique-t-il en substance, est un dossier capital en raison du désengagement progressif de l'État dans son soutien aux organismes et associations francophones.

Quant à la refrancisation, «comme le taux d'assimilation est très élevé dans les T.N.-O., il faut s'assurer que les jeunes et les Franco-Ténois en général puissent évoluer en français».

En ce qui concerne les festivités, le 15e anniversaire de la FFT sera marqué par un spectacle de musique le 6 novembre au soir, une remise de prix à des bénévoles ayant démontré un engagement au cours des 15 dernières années, deux ateliers axés sur la refrancisation et l'autofinancement. «J'agirai à titre d'animateur et de personne-ressource. Depuis 15 jours, je fais une série d'appels à travers le pays, je lis, je fais des recherches, je rencontre des gens qui sont là depuis quelque temps», explique Luc.

Après le 15e anniversaire de la FFT les 5,6 et 7 novembre, Luc se consacrera entièrement aux deux autres dossiers, la refrancisation et l'autofinancement. Pour ce qui est de la refrancisation, «il va falloir identifier les situations dans chaque communauté, les solutions proposées, les solutions proposées communes à toutes les communautés puis définir un plan d'action global. Le plus urgent, c'est la cueillette d'informations». Quant à l'autofinancement, «il faut voir à long terme et identifier les besoins financiers. Tout est possible, mais de ce côté-là, je suis confiant».

Après février, retour à Petit-Rocher ? «Je trouve ça agréable ici, je trouve plein de gens qui veulent travailler dans la même direction, j'aimerais rester à Yellowknife pour deux, trois ans».

Emmanuel Carcano

Un mois et demi de campagne attend les Canadiens

Les élections auront lieu le 25 octobre

La première ministre Kim Campbell a officiellement dissolu la Chambre des communes pour plonger le Canada dans une course électorale qui durera 48 jours.

Les formalités de dissolution de la Chambre et de proclamation publique des élections se sont effectuées le 8 septembre lorsque le Gouverneur-général du Canada a apposé sa signature sur la proclamation officielle des élections.

Ce sont plus de 295 circonscriptions électorales qui seront l'enjeu des prochaines élections. Le parti qui réussira à faire élire au moins 148 députés formera le prochain gouvernement canadien.

Il est prévu que les différents partis politiques canadiens adopteront des styles de campagnes moins flamboyants que par le passé. Ils lanceront ainsi un message aux citoyens en cette période de crise budgétaire. Dans les Territoires du Nord-Ouest, presque tous les candidats ont été nommés par leur formation politique respective.

Dans la circonscription de l'Arctique de l'Ouest, la députée sortante, Ethel Blondin-Andrew, briguera à nouveau les suffrages sous la bannière libérale. Trois autres candidats seront de la partie : Mansell Grey (*Reform party*), Martin Hanly (parti progressiste-conservateur) et Bill Schram (nouveau parti démocratique).

Dans la circonscription de Nunatsiaq, le député Jack Anawak (parti libéral du Canada) affrontera Leena Evic-Twerdin (parti progressiste-conservateur); le NPD n'avait toujours pas nommé de candidat ou de candidate au moment de mettre sous presse.

Alain Bessette

Échos des T.N.-O.

Canadien Nord annonce de nouveaux vols

À partir du 31 octobre, il sera possible de rallier Montréal depuis Yellowknife via Rankin Inlet, Iqaluit et Toronto. C'est l'une des mesures annoncées par Barry Rempel, directeur général de Canadien Nord, lors d'une conférence de presse à Yellowknife jeudi 2 septembre. Canadien Nord affirme ainsi sa volonté de devenir le transporteur privilégié dans les Territoires. Autre innovation, annoncée il y a déjà deux semaines, l'exploitation des vols au départ ou à destination de l'aéroport municipal d'Edmonton. Les transferts au sol devraient ainsi demander 45 minutes de moins. À Calgary, Canadien offrira des vols vers la Colombie-Britannique, les Prairies et l'est du Canada sans changement d'appareil.

En revanche, Canadien a décidé de supprimer ses vols Yellowknife-Kuujjuaq (nord du Québec) et Yellowknife-Hall Beach. Des emplois seront donc supprimés -ou relocalisés- dans ces deux communautés. En revanche, Canadien Nord annonce la création d'emplois à Yellowknife, à commencer par un poste de représentant des ventes.

La fréquence des vols dans le Haut-Arctique restera la même.

Tous ces nouveaux services seront effectifs le 1er octobre 1993.

Revirement de situation pour les mineurs de Giant

Le Conseil canadien des relations du travail a changé d'avis au sujet de la nouvelle association des employés de la mine Giant : ceux-ci ne feront finalement pas partie du syndicat CASAW.

Cette décision prise le 31 août annule celle du 6 mai, par laquelle le Conseil avait indiqué que tous les mineurs, grévistes et travailleurs de remplacement, seraient désormais membres de CASAW. Une telle décision était contraire à celles prises précédemment par le conseil, qui stipulaient qu'après le début d'une grève, les inscriptions sur les listes syndicales étaient bloquées.

Les travailleurs de remplacement de la mine avaient fait une demande d'accréditation au Conseil le 13 janvier 1993 pour créer un nouveau syndicat. Le syndicat en grève, CASAW, directement mis en cause, s'était opposé à cette demande. Selon lui, la nouvelle association était dominée par l'employeur au point que son aptitude à représenter les employés dans le cadre des négociations collectives était gravement compromise.

«Le Conseil a conclu que les travailleurs remplaçants embauchés au cours d'une grève ou d'un lock-out ne doivent pas être inclus dans l'unité de négociation. Il a aussi conclu que ces personnes n'ont pas le droit de participer à la sélection d'un agent négociateur pour l'unité de négociation en grève ou en lock-out».

Mort subite du père Henri Posset à Fort Norman

Une enquête va être ouverte après la mort subite d'un prêtre de Fort Norman le 3 janvier dernier.

Le père Henri Posset, qui ne s'était pas présenté pour la messe, a été retrouvé mort dans le presbytère par son assistant. Il officiait dans la région du Sahtú depuis plusieurs années, à Norman Wells et Colville Lake, avant être nommé à Fort Norman.

Le père Posset était membre de l'ordre des oblats de Marie-Immaculée et était né à Namur en Belgique. Il était venu au Canada dans les années 50.

L'enquête doit débuter le matin du 19 octobre à 9h30 au centre communautaire de Fort Norman et doit servir à déterminer la cause du décès.

Rencontre des ministres des forêts

Le conseil canadien des ministres des forêts s'est réuni cette semaine à Fort Simpson pour trois jours de travail.

Les ministres ont abordé plusieurs points, entre autres les relations entre le gouvernement et l'industrie forestière, une stratégie autochtone et une nouvelle entente pour la coopération entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Ils ont aussi discuté de projets internationaux et d'écologie.

C'était la première fois que la rencontre annuelle des ministres avait lieu dans les T.N.-O.

Karen Lajoie

Signature de l'entente du Sahtú

Suite de la page 1

Canada». Par cette entente, le gouvernement fédéral s'engage également à négocier les bases d'une entente-cadre en vue de réaliser l'autonomie gouvernementale des collectivités.

L'entente garantit aux Dénés et aux Métis la possibilité de participer à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources renouvelables, des terres et des eaux, ainsi que des ressources du patrimoine. Ils obtiennent aussi un droit exclusif de piégeage et des droits garantis de chasse et de pêche dans l'ensemble de la région visée.

Les avantages et les conditions de l'entente s'appliquent à une superficie de 280 238 kilomètre carrés qui inclut le Grand lac de l'Ours. La région compte cinq collectivités : Colville Lake, Fort Good Hope, Fort Norman, Déline et Norman Wells.

Alain Bessette



Nancy Rempel / Northern Star

Signature de l'entente. De gauche à droite : Nellie Cournoyea, première ministre du GTNO, George Cleary, président du conseil tribal du Sahtú et Pauline Browes, ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Yellowknife

Fête du travail, fête des sans-emplois



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Ceux qui s'étaient donné la peine, lundi 6 septembre, de se retrouver devant l'ancienne assemblée législative de Yellowknife à l'occasion de la fête du travail, ont eu la chance d'assister à un certain nombre de spectacles. Le public s'est enthousiasmé pour une courte pièce de théâtre du théâtre alternatif de Yellowknife. Le père René Fumoleau (les bras en éventail sur la photo ci-dessus) interprétait le rôle de Fred Casaway. Lui et sa femme Cathy habitaient depuis 10 ans à la décharge de Yellowknife avant que la ville ne brûle leur «shack» au début de l'été.

La pièce illustrait un discours fictif mais pas impossible, qui aurait pu avoir lieu entre les époux Casaway et un agent de la municipalité (le barbu sur la photo) venu leur faire part de leur expulsion imminente, armé de toute une batterie de questions, plutôt ridicules dans l'ensemble.

Cette scénette, dont le scénario ■ été écrit huit jours avant la représentation, a beaucoup fait rire l'assistance, tant les dialogues étaient drôles et, dans le fond, pas vraiment éloignés de la réalité.

E.C.

C'est dans la rue, que la fédération des travailleurs des T.N.-O. avait donné rendez-vous à tous ceux et toutes celles qui désiraient participer à la fête et profiter d'un repas gratuit.

Dans également dans la rue ou dans des abris de fortune que vivent certaines de ces personnes qui s'étaient retrouvées devant l'ancienne assemblée législative lundi midi. Beaucoup d'entre eux étaient là, ces clochards que l'on ne nomme pas mais que l'on croise sur l'avenue Franklin, été comme hiver, crève-la-faim du grand Nord, laissés-pour-compte de la capitale territoriale. Cette fête du travail, c'était, finalement, la fête des sans-emplois.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le jeune agresseur a plaidé coupable

Trois ans de prison pour le viol de son ex-petite amie

Un jeune homme de 23 ans, qui a plaidé coupable le 30 août dernier pour une grave agression sexuelle contre son ancienne petite amie, passera trois ans en prison fédérale.

L'agresseur, Terrence Mandeville, aurait dû avoir une condamnation encore plus sévère, mais le juge John Vertes s'est montré conciliant car le jeune homme a déjà passé un an en prison en attendant son procès et sa détention a été dure.

Selon les dépositions effectuées devant la Cour suprême, M. Mandeville et son amie s'étaient rencontrés pendant l'été 1991 et avaient entamé une liaison de six mois. L'été suivant, le 27 juillet 1992, la jeune femme se trouvait seule dans son appartement à Yellowknife et s'était endormie vers 23h30.

Elle s'était réveillée aux alentours de 2h du matin et avait alors vu M. Mandeville à la porte de sa chambre. Elle lui avait demandé de sortir de son appartement, mais M. Mandeville s'était déshabillé en marchant dans sa direction. Il l'avait violée à plusieurs reprises après avoir fermé la porte à clé et barricadé l'accès au balcon.

Elle l'avait supplié d'arrêter, mais le jeune homme ne voulait rien savoir. Quand elle s'était aperçue qu'elle ne pouvait pas sortir de la pièce, elle avait sombré dans le sommeil. Le lendemain matin, vers 9h, elle s'était réveillée et s'était aperçue qu'elle était seule dans l'appartement.

M. Mandeville avait plaidé non coupable le 18 septembre 1992. Il était en détention depuis cette date en attendant de comparaître devant la cour. Or, le jour où son procès devait commencer, le 30 août dernier, le jeune homme a décidé de plaider coupable. Selon le juge Vertes, «personne ne peut mettre en doute le mal fait à cette jeune femme par son agresseur, qui l'a attaquée dans sa propre maison. Elle a déclaré qu'elle éprouvait encore aujourd'hui un sentiment de rage et de peur et je n'ai pas de mal à la croire. Cette agression prouve le mépris de l'agresseur pour la sécurité et l'intimité de la personne».

M. Mandeville, qui a lui-même été victime d'abus sexuels au cours de son enfance, a passé sa jeunesse dans des centres d'accueil après avoir été abandonné par ses parents. Le juge ■ affirmé que le jeune homme fait de la dépression et qu'il a des problèmes d'alcoolisme, mais «il savait où il était et ce qu'il faisait» le soir du 27 juillet 1992.

Le casier judiciaire de M. Mandeville est déjà bien rempli et le juge Vertes a indiqué que c'était une circonstance aggravante dans cette affaire. Le jeune homme avait dans le passé été reconnu coupable d'autres agressions sexuelles, de vols et d'usage d'armes à feu.

«M. Mandeville contrôle très mal ses émotions, en particulier la colère, ■ indiqué le juge. Il a besoin de suivre une thérapie intensive pour se comporter normalement à l'avenir et pouvoir vivre à nouveau dans la communauté. J'espère qu'il pourra être soigné en prison».

Le juge donc a conseillé à M. *Mandeville de suivre une thérapie* en prison et de prendre des cours pour acquérir des compétences. «Lorsqu'il aura fini de purger sa peine, il sera encore jeune et il sera le seul à pouvoir décider de l'orientation de sa vie».

Karen Lajoie

Repas d'information des alcooliques anonymes

Ray, un parcours exemplaire d'ex-alcoolique

L'Association des alcooliques anonymes de Yellowknife organisait vendredi 3 septembre un repas ouvert au public. L'objectif était d'expliquer aux personnes présentes dans la salle et peu familières avec l'Association comment celle-ci fonctionne.

Lorsque Ray s'avance devant le micro et salue l'assemblée, plusieurs voix s'unissent et lui rendent son «bonjour». C'est ainsi à chaque fois qu'un membre de l'Association des alcooliques anonymes (AA) s'adresse à un auditoire. Ce jour-là, 150 personnes ont répondu à l'invitation. Des femmes, des hommes, des alcooliques qui le sont encore ou qui s'efforcent de ne plus l'être, des professionnels qui travaillent de concert avec des associations telles que celle des alcooliques anonymes, des proches d'alcooliques qui cherchent un moyen de les aider à s'en sortir.

«Nous sommes là pour vous aider, commence Ray, l'air un peu mal à l'aise. Nous voulons que notre message soit clair et simple. Il n'existe pas de liste des membres, nous sommes autofinancés, responsables de nous-mêmes». Puis Ray hésite avant de parler de son expérience personnelle. C'est ainsi que ça fonctionne avec l'Association des alcooliques anonymes.

L'exemple, le vécu, semblent être la thérapie adoptée. Ray explique comment il a sombré dans l'alcoolisme, puis comment il est venu à l'Association, «après avoir tout essayé. Je n'aimais pas le programme, l'aspect religieux. Mais le programme est davantage spirituel que religieux. Je n'avais ni foi ni confiance en arrivant. J'étais tellement dans mon «trip» que je ne faisais confiance à personne. Mais il y avait toujours des gens présents pour m'aider». Petit à petit, Ray s'en est sorti. «Mes relations avec ma femme et ma fille de 17 ans se sont beaucoup améliorées». Puis Ray répond à une série de questions posées par l'auditoire. Une femme se lève et demande comment AA peut venir en aide aux personnes qui ont un problème avec l'alcool dans les petites communautés.

Ray
Suite en page 6

ÉDITORIAL

Participation électorale du Bloc québécois et du *Reform Party*

Un avenir incertain pour le Canada

Pour la première fois depuis des décennies, l'enjeu des élections canadiennes comprendra plus d'acteurs que les trois traditionnels partis politiques canadiens. En effet, avec le *reform party* et le bloc québécois, les électeurs canadiens se voient offrir plus de choix que ne leur offraient traditionnellement le parti conservateur, le parti libéral et le nouveau parti démocratique.

Les jeux sont loin d'être faits car il reste encore plusieurs semaines avant le 25 octobre. Par contre, les analyses actuelles tendent à souligner l'importance grandissante des «tiers» partis, notamment le bloc québécois et le *reform party*.

Que sont ces tiers partis ? Qu'offrent-ils aux Canadiens ?

Tout d'abord, le bloc québécois s'adresse à la croissante portion de la population québécoise qui souhaite se retirer de la confédération canadienne. Selon son chef, Lucien Bouchard, ce parti tient à être présent à la Chambre des communes au moment où le Québec décrétera son indépendance. Pour eux, la chose est certaine et inévitable. Il sera dans leur mandat de s'assurer que la Chambre des communes ne lèse pas la province récalcitrante et que celle-ci continuera à bénéficier des avantages des programmes canadiens aussi longtemps que les liens fédératifs ne seront pas rompus.

Bref, il s'agit d'un parti régional n'offrant pas un projet national qui relancerait la chancelante unité canadienne; au contraire. Ils se veulent les apôtres de l'indépendance en terre étrangère.

De l'autre côté, il y a l'autre visage des deux grandes solitudes canadiennes : le *reform party*. Ce parti a débuté sur un concept très simple : plus de pouvoir aux régions et la fin du bilinguisme officiel au Canada. Il s'agit certes d'une recette à succès infaillible dans l'Ouest canadien : s'attaquer à Ottawa (l'Est dominateur) et aux *french canadians* (qui contrôlent le pays). Jouissant d'une faveur croissante dans l'Ouest, ce parti offre maintenant un programme politique plus complet mais qui inclut toujours la fin des politiques de bilinguisme.

Selon les récentes analyses de l'opinion publique, il semble que ces deux partis soient en mesure d'aller chercher entre 30 et 50 sièges le 25 octobre prochain. Il y a de quoi frémir !

Malgré la grande popularité de la première ministre Kim Campbell, il semble que le *reform party* et le bloc québécois arracheront plusieurs votes à son parti aux prochaines élections. Si les deux autres chefs de parti ne parviennent pas à profiter de cette situation et prendre la tête dans ces circonscriptions, les tiers partis gagneront ces 30 à 50 comtés.

Ils ne seront jamais en position de former un gouvernement majoritaire avec si peu de sièges mais la situation risque d'être très différente si aucun autre parti ne parvient à acquérir une majorité parlementaire.

Les alliances possibles entre le bloc québécois et les autres partis sont peu probables. Par contre, que penser d'un gouvernement de coalition formé d'une majorité conservatrice et d'une quinzaine de *reformists* ? Que penser d'un gouvernement fédéral acceptant de sabrer dans ses programmes de langues officielles afin de sauvegarder une précaire majorité parlementaire ?

Le dernier gouvernement minoritaire canadien n'a tenu que quelques mois. Un futur gouvernement de coalition ne durera guère plus longtemps, nous l'espérons.

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Le chômage : la solution individuelle

Oui, nous avons plus d'un million et demi de chômeurs et un peu comme à la roulette de Monte Carlo, « rien ne va plus». On a essayé toutes sortes de solutions monétaires et même fiscales, mais on se cogne à une forte rigidité. Les économistes parlent de changements structurels et c'est probablement vrai. On nous dit aussi que notre économie est dans une phase de restructuration où les entreprises repensent à leurs méthodes de production et visent un niveau d'efficacité plus élevé. Le résultat immédiat est une coupure du personnel et plus tard des profits accrus, des investissements dans un meilleur outillage et un accroissement de l'emploi. En attendant, on ne peut constater que la hausse du chômage. Que faire? Dans les années 50, l'auguste économiste autrichien-américain, Joseph Schumpeter, soutenait fortement la thèse de «l'entrepreneur», cet individu qui prenait les risques et qui avait toutes les qualités et les défauts des Ecossais. Hélas, Schumpeter préconisait aussi la disparition de cette classe d'entrepreneurs qui fut si essentielle à l'essor économique. Est-il possible de refaire les exploits de ces capitaines d'industries et de bâtir des empires économiques? Oui, puisque Newbrigde vient tout récemment de nous donner la preuve, mais ce n'est pas nécessaire. Ce qu'il faut pour combattre le chômage et créer de l'emploi, c'est *initier* une nouvelle classe de jeunes entrepreneurs et l'encourager à se lancer dans les affaires. Évidemment, le gouvernement répondra très vite qu'un programme existe déjà pour les PME et que toute personne intéressée peut y avoir accès. Évidement, il y a 30 formules à remplir, des descriptions, des garanties et une foule de paperasses qui découragerait les plus zélés... Tout ça suppose aussi que vous avez une entreprise et que vous voulez simplement l'agrandir. Non, ce qu'il faut, c'est un programme de «prise de conscience» afin de sensibiliser les jeunes au fait que l'avenir est entre leurs mains et qu'ils sont en mesure de se lancer en affaires. Nos gouvernements doivent, par le truchement des médias, entreprendre les actions suivantes:

Lancer une campagne publicitaire pour expliquer les avantages d'avoir sa propre entreprise. Une entreprise n'a pas nécessairement besoin d'un grand capital. Ce qu'il faut, c'est une idée, une idée qui répond à un besoin.

Donner une foule d'exemples de petites entreprises qui ont réussi dans des domaines aussi diversifiés que l'artisanat et un « chip-wagon». Beaucoup de jeunes ont eu du succès lorsqu'ils ont compris qu'il faut avant tout exploiter une qualité qu'on possède. Tu aimes la nature? Travailles alors comme paysagiste, ou bien organise des excursions de plein air, ou offre un service pour l'entretien des plantes ...

Expliquer aux jeunes qu'avec le vieillissement de la population, une foule de services seront offerts à domicile. Tout récemment, les banques ont très bien compris qu'il faut s'engager dans de nouvelles avenues. Et voilà qu'elles ont maintenant des représentants qui rencontrent les clients chez eux pour leur offrir des prêts et autres services bancaires. Pour réussir, il faut quitter définitivement les sentiers battus.

Le gouvernement doit absolument repenser sa politique d'assurance-chômage. Il faut assurer plutôt l'emploi. On ne peut continuer à verser des primes à des jeunes de 20 ans dont l'éducation fait défaut et qui ne sont pas prêts à offrir leurs services bénévolement. Les primes doivent être méritées et reliées à des conditions très précises.

Bref, nous avons besoin d'accepter que les solutions pour le problème du chômage émanent de nous. Pour survivre et prospérer, il faut être créatif et délaisser les domaines traditionnels. Les emplois de demain ne ressembleront pas aux emplois d'aujourd'hui. C'est alors qu'on entendra parler des masso-thérapeutes qui offriront leurs services à domicile, des comptables dont le seul tarif sera un pourcentage des économies engendrées par leur service, des experts en tourisme qui vous offriront un plan de vacances diversifiées pour les 10 ou 20 ans à venir, des compagnies qui vont assurer votre éducation, votre emploi et votre salaire et qui sait, peut-être que nous pourrons acheter des programmes qui s'occuperont de l'éducation de nos enfants et de notre bonheur matrimonial.

Antoine Zalatan

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Un automne tout en français

Programmation automnale des associations francophones des T.N.-O.

L'Association des parents francophones de Yellowknife

26 novembre 1993 : Colloque

L'APFY organise un colloque portant sur le développement des ressources humaines. Le conférencier invité cette année est Raymond Poirier. Il sera question également de l'éducation dans les T.N.-O.

À l'occasion de ce colloque, l'APFY offrira une pièce de théâtre, «Il était une fois Delmas, Sask...», d'André Roy.

Émission de radio

Il y aura la mise sur pied d'une émission de radio avec les élèves de l'école Allain saint-Cyr et la réalisation d'un film-vidéo.

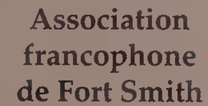
Campagne de recrutement

L'APFY lancera une campagne de recrutement pour les services scolaires et préscolaires : affiches, macarons, dépliants. Un concours sera ouvert à tout le monde pour trouver un slogan.

Bulletin de liaison

Enfin, l'APFY a reçu des fonds du gouvernement du Québec pour réaliser trois bulletins de liaison, le premier fin septembre, le deuxième fin novembre-début décembre, le troisième en février ou mars. Il sera question dans ces bulletins du dossier de l'éducation et de la gestion scolaire dans les Territoires. L'APFY dispose également d'un fonds de développement pour entamer une tournée à Iqaluit et Hay River et travailler en étroite collaboration avec ces communautés.

Pour plus de renseignements sur ces activités, vous pouvez contacter Marie Patterson au 920-2919.



Association francophone de Fort Smith

Les samedis jeunesse :

Une heure par semaine tous les samedis, dès le mois de novembre. Au programme, des activités de refrancisation, des jeux, des livres, des sorties, des visites, des chansons, etc.

Soirées-rencontres mensuelles :

Elles devraient débuter au mois de novembre, bien qu'aucune date n'ait encore été fixée.

Cabanes à sucre :

L'une en avril, uniquement pour les membres de l'association; l'autre en mars, à l'occasion du festival *Wood Buffaloo Frolics.*



Information : 872-2338

Garderie Plein Soleil

Garderie Plein

Sheila Clark, coordinatrice de la garderie Plein Soleil, prévient d'entrée : «On a fait une sorte de remue-méninge, on a lancé des idées. De plus, nous voulons rester flexibles avec les enfants, donc ces projets ne sont pas complètement définitifs».

Le début de l'année scolaire s'articulera autour de différents thèmes à la garderie. Chaque semaine, un nouveau thème (la ferme, l'amour, la communication, la générosité, la santé, pour n'en citer que quelques-uns), et chaque jour des activités différentes correspondant au thème de la semaine. Des sorties sont prévues, ainsi que la visite de différentes personnes à la garderie pour illustrer ces thèmes.

Septembre
- 24 : visite d'un centre d'accueil pour personnes âgées
- 29 : visite d'un pédiatre

Octobre
- 4 : visite d'un gymnase et d'une école
- 8 : sortie pour voir des panneaux d'affichage
- 13 : visite d'un journaliste
- 16 : sortie à la bibliothèque, rencontre avec un conteur
- 20 : projet vidéo
- 21 : rédaction et envoi d'une lettre

Novembre
- 2 : visite d'un artiste inuit

Décembre
- 9 : visite d'un mineur
- 15 : centre d'accueil
- 29 : collecte
- 31 : fonctionnement de la fourrière

Certaines de ces activités ne sont pas définitives et peuvent être modifiées.

Enfin, la garderie envisage de financer un système de prêt de livres et vidéocassettes pour les enfants et revues sur la jeune enfance.

Pour plus d'informations, contacter Sheila au 920-7676.

Fédération franco-ténoise

5, 6 et 7 novembre :
Assemblée générale annuelle à Yellowknife.

6 novembre :
Célébration du 15e anniversaire.

10 au 14 novembre :
Parlement franco-canadien de l'Ouest.

Information : 920-2919

L'Association franco-culturelle de Yellowknife

12 septembre :
Épluchette de blé d'Inde à Long lake, près de la descente de bateaux

Fin septembre / début octobre :
Assemblée générale spéciale de l'AFCY

31 octobre :
Party d'Halloween

Fin novembre :
Concours de cartes de Noël

Début décembre :
Party de Noël

Information : 873-3292

L'Association franco-culturelle de Hay River

Nous sommes assez occupés au niveau territorial (les réunions de la FFT)

11 septembre :

Il y aura une épluchette de blé d'Inde lors de la foire d'automne de Hay River. Une occasion de lever des fonds.

Projet d'un club de français à l'école élémentaire Princess Alexandra : durant le repas de midi ou les heures de lecture, les enfants pourraient apprendre ou améliorer leur français. Ce n'est pas sûr cependant qu'il y ait un cours de français. *Cela se réalisera seulement si* nous avons assez de bénévoles, une personne chaque jour. Chaque individu y consacrerait 1h ou 2h par jour.

Projet à long terme : une trousse d'information pour les touristes francophones qui viendront à Hay River. Il y a un projet pour la recherche de documents pertinents et la traduction.

Camp d'été l'année prochaine. *Après le succès de cette année* (deux semaines), on souhaiterait faire quelque chose de permanent. Des enfants pourraient venir de partout des Territoires.

L'Association déménage à la mi-septembre. Nous nous sommes dotés d'un télécopieur, dont le numéro est le suivant : 874-2814.

L'Association francophone d'Iqaluit

La programmation de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) comporte trois chevaux de bataille cette année : les communications, l'éducation et la célébration de l'année internationale des peuples autochtones.



La célébration de l'année internationale des peuples autochtones met l'accent sur la familiarisation des francophones avec le peuple inuit d'Iqaluit et le renforcement du lien déjà existant entre les deux groupes. Ce dossier comporte cinq volets. Le projet Entre-elles qui a été un succès l'an dernier revient cette année. Ce projet vise entre autres à rapprocher les femmes des trois groupes ethniques d'Iqaluit. Il sera également question cette année du centre de ressources qui doit être mis sur pied. On pourra s'y procurer des livres, des documents, des vidéocassettes, en particulier sur les femmes autochtones. Autre volet : la diffusion de films en français sur la vie traditionnelle inuit, pour pallier l'éventail réduit de films diffusés à Iqaluit. Enfin, un camp de plein air et un atelier de sculpture devraient permettre aux francophones de se rapprocher de la vie traditionnelle inuit.

Le groupe des parents francophones de l'école Nakasuk et l'Association francophone d'Iqaluit vont tenter de définir la clientèle cible qui pourrait bénéficier d'une éducation en français. Le dossier de l'éducation est un gros dossier et le comité des parents a toujours travaillé fort pour maintenir le français dans les écoles. Historiquement, les comités de parents se sont dissociés de l'AFI. Mais pour l'année 1993-94, la réunification de l'Association et des comités devrait permettre d'aborder six volets. Le premier vise les trois à six ans : il s'agit d'un projet d'atelier de refrancisation. Le deuxième concerne la création d'une maternelle en français, le troisième volet des ateliers le samedi matin dès l'automne pour les trois à 12 ans, orientés vers la culture et les arts plastiques. Si les adultes manifestent leur intérêt, des cours de français pourront leur être offerts.

En mars 1994, un camp de plein-air pour les jeunes de six à 12 ans devrait voir le jour. Le dernier volet porte sur des cours d'introduction à l'inuktitut pour une clientèle francophone.

Le dernier cheval de bataille et non des moindres est celui des communications. *Le P'tit Écho*, le petit journal qui tout au long de son existence était le lien entre les membres, n'est plus produit qu'une fois de temps en temps. Sa relance fait partie des projets de l'AFI. Elle entend par ailleurs former une équipe qui assurera sa diffusion sur une base régulière. L'AFI veut également produire une brochure d'information en français qui parlera entre autres des détails de l'entente de Nunavut. L'Association envisage aussi de conclure un accord avec un club vidéo local afin d'offrir des films en français. Mais le gros projet de l'année demeure sans doute la radio communautaire. Au fil du temps, l'idée se précise. Il s'agit désormais de recruter des gens intéressés pour mettre la main à la pâte et espérer que la première diffusion ait lieu comme prévu en décembre prochain.

Comme vous pouvez le constater, il y a plein d'idées à Iqaluit pour faire bouger les choses. Mais pour l'heure, une poignée de personnes sont engagées. Il semble difficile de recruter du monde au sein de la francophonie. Comme le disait l'un des politiciens les plus célèbres de la démocratie occidentale : «Ne vous demandez pas ce que votre association peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour elle». De toute façon, si ce n'est pas à votre goût, il faut le faire savoir et de là, s'amorcera le changement.

Daniel Coulombe

Pour obtenir plus d'information sur ces activités : (819) 979-4606.

Ray, un parcours exemplaire d'ex-alcoolique

Suite de la page 3

«Nous avons beaucoup de difficultés à rejoindre les petites communautés. Le seul moyen, c'est d'écrire au siège d'AA à New-York. Il y a aussi des brochures, c'est le seul moyen d'être rejoints. Nous devons protéger l'anonymat des membres». Effectivement, que vaut l'anonymat dans une communauté du Nord de 200 âmes ?

Cet échange de questions-réponses se conclut par une prière. Une femme monte ensuite à la tribune pour parler d'Alanon, un autre organisme qui vient en aide aux proches d'alcooliques. Il est déjà 14h00, l'auditoire se disperse dans la rue principale de Yellowknife, au milieu des passants, anonyme.

Emmanuel Carcano

Comment fonctionne l'association des AA ?

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui ont eu ou ont un problème lié à la consommation d'alcool. AA se déclare «multiracial, apolitique, auto-financé et accessible à tous et toutes». La thérapie d'AA est essentiellement fondée sur les 12 étapes (*twelve steps*) qui peuvent guider des alcooliques dans leur volonté de redevenir sobres. Ce programme est discuté lors de réunions, ouvertes aux alcooliques et non-alcooliques ou bien ouvertes seulement aux alcooliques. Dans certains cas, il s'agit de discussions où chacun est libre d'intervenir, dans d'autres cas, une personne prend la parole et raconte son expérience, ses problèmes, ses inquiétudes, etc.

L'association des Alcooliques anonymes regroupe 87 000 groupes locaux répartis dans 134 pays.

En français à la télévision de Radio-Canada

Au nord du 60e

Après avoir été diffusée sur le réseau anglais de Radio-Canada l'an passé, la série *Au nord du 60e* (*North of 60*), dont l'intrigue est censée se dérouler dans l'ouest des T.N.-O., est désormais diffusée tous les mardis soirs, à 19h00 (heure locale).

Le premier épisode de la série *Au nord du 60e* a été diffusé mardi 7 septembre, à 19h00, sur SRC. Peut-être aviez-vous déjà suivi l'histoire de ce constable muté dans une petite communauté dénée fictive, Lynx River, et s'adaptant tant bien que mal à son nouvel environnement, sur le réseau anglais ?

Peut-être avez-vous, comme moi, été fatigué d'avoir à vous concentrer sur le petit écran pour saisir toutes *les nuances de l'intrigue en* anglais ? Ça va tout de même beaucoup mieux en français, hormis les sous-titrages de certaines aînées indiennes, manquant quelque peu de naturel.

Au nord du 60e est une série de 16 épisodes d'une heure, produite par Alliance Communications Corporation.

L'histoire est celle d'un constable, Eric Olssen (interprété par John Oliver), muté dans une communauté du sud-ouest des Territoires. Après avoir travaillé 12 ans au sein de la GRC, en instance de rupture avec sa femme, il arrive à Lynx River un peu perdu et se trouve en butte à une culture qu'il ne connait pas, s'efforçant d'imposer des lois qui ne correspondent pas aux besoins de cette communauté qu'il veut servir. Dès le premier épisode il se trouve confronté à un adolescent récalcitrant qui le met au défi et le provoque. Michelle Kenidi (Tina Keeper) est l'autre constable, autochtone, avec laquelle il doit travailler. Elle est souvent déchirée entre son frère, Peter Kenidi (Tom Jackson), chef de la bande dénée de Lynx River, d'une part, et Eric, d'autre part.

La communauté, ravagée par *l'alcool, a décidé* d'en bannir la consommation depuis cinq ans. Lentement mais sûrement, les habitants retournent à une vie plus traditionnelle. Le constable Eric Olssen découvre peu à peu que les méthodes du sud ne peuvent fonctionner dans cette communauté.

N'essayez pas de trouver Lynx River sur la carte, la communauté a été créée de toute pièce.

Des problèmes de logistique ont rendu le tournage impossible dans les Territoires. Après quelques recherches, les producteurs ont découvert un site idéal, juste à côté de Bragg Creek, en Alberta. Il aura fallu 30 charpentiers, six peintres et deux mois de travail pour que Lynx River devienne une réalité, en juillet 1992. Cette réalité, vous pouvez la découvrir sur votre télévision, les mardis soirs, à 19h00. La communauté de Lynx River vous semblera peut-être proche d'autres communautés, bien réelles, des Territoires du Nord-Ouest.

E.C.



Eric Olssen (John Oliver) en pleine discussion dramatique avec son fils Andy Olssen (Robbie Bowen). Cette scène apparaît dans le douzième épisode d'Au nord du 60e.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Une rue d'époque

Au nord du 60e, les routes subissent les effets du froid. L'avenue Franklin à Yellowknife n'y échappe pas. Pour la énième fois, lundi 6 septembre, une équipe d'ouvriers lui a refait une beauté peu avant la vieille ville, là où elle est en plus mauvais état : nouvelle couche de goudron, colmatage des trous, bref, c'est reparti pour un tour. Espérons qu'il sera plus long que le précédent. En l'espace de cinq mois, la route a bien dû être refaite trois fois. Décidément, il y a un problème. A chaque nouvelle pluie, elle se contortionne, s'orne de jolis nids-de-poule. C'est une rue bâtarde, ni une avenue ni un chemin. C'est une rue qui mène à la vieille ville, une rue d'époque, finalement !

E.C.

À l'approche des élections fédérales

Audrey McLaughlin garde le moral

Ottawa - Rien n'est encore décidé pour les prochaines élections. Les chefs des partis sont sur la ligne de départ, prêts à partir, mais ils attendent le coup de fusil de la première ministre, Kim Campbell. Les néo-démocrates, participant à la course, ont l'intention de livrer une chaude lutte à leurs adversaires.

La troupe de la chef néo-démocrate, Audrey Mc Laughlin, n'obtient pas la cote d'amour des électeurs ces derniers temps. Le dernier sondage Gallup indique un maigre 8% de la faveur populaire pour les NPD. Cependant, «c'est peut-être incroyable mais il y a beaucoup d'enthousiasme au sein de notre parti», raconte Mme McLaughlin à la veille du déclenchement des élections.

Éclaboussée par les scandales de son parti, la chef néo-démocrate n'a pas froid aux yeux et nourrit toujours le même idéal que lorsqu'elle a mis les pieds en politique pour la première fois en 1987.

«Maintenant, être une femme, c'est un avantage»

Femme qui défend les causes humanitaires, elle estime que c'est possible d'avoir une «égalité sociale et économique» au Canada. «Je trouve qu'il n'y a pas de vision du Canada par le gouvernement fédéral actuel et les autres partis. On parle seulement de la dette ou du déficit», affirme-t-elle d'un ton catégorique.

Première femme à la tête d'un parti national et première députée néo-démocrate du Yukon, Mme McLaughlin vivra sa première expérience comme chef de sa formation.

Elle avoue cependant qu'il est difficile d'être une femme en politique. «Il existe certaines discriminations à l'égard des femmes mais elles sont difficiles à définir. Il n'y a que cinq femmes dans notre histoire, en comptant la venue récente de Kim Campbell, qui se sont présentées à la chefferie de leur parti. Il y a cinq ans, on offrait les circonscriptions perdantes aux femmes. Maintenant, être une femme c'est un avantage», déclare Mme McLaughlin en citant l'exemple des conservateurs qui ont choisi une femme à la tête de leur parti.

La dégringolade de son parti ne semble pas l'inquiéter outre mesure. Elle se rappelle qu'en 1984, les NPD n'avaient pas obtenu la cote d'amour dans les sondages. «On avait même prédit la fin du parti», précise-t-elle. Les néo-démocrates ne sont pas tombés dans le gouffre. Au contraire, ils ont repris du poil de la bête et en 1988, ils décrochaient l'appui de 20 % des électeurs. «Dans notre parti, il y a beaucoup de hauts et de bas», affirme Mme McLaughlin.

Sans dévoiler les facteurs responsables de la chute des NPD, elle parle à mots couverts de l'impopularité du parti de Bob Rae en Ontario. «Les questions provinciales sont peut-être plus importantes pour les électeurs que les questions fédérales».

Le cheval de bataille de Mme McLaughlin lors de la prochaine élection fédérale sera d'emblée l'emploi.

Dans le plan économique des NPD rendu public en février dernier, on prévoit la création de 1,6 million d'emplois pour les cinq prochaines années.

«C'est impossible de réduire la dette et le déficit avec le taux de chômage actuel qui augmente tous les jours», estime la chef.

Outre la création d'emplois, le plan économique proposé par les néo-démocrates prévoit l'abolition de la TPS. «Nous avons perdu beaucoup d'emplois à cause de la TPS», avoue Mme McLaughlin.

Un autre dossier chaud, le bilinguisme, garnira le carnet de route des NPD lors de la campagne électorale.

Manifestant une inquiétude devant les coupures de subventions du Secrétaire d'État à l'égard des minorités francophones hors Québec la chef a l'intention de maintenir la politique du bilinguisme, «dans un monde global, il est essentiel d'avoir des langues globales», a-t-elle laissé savoir.

«Dans un monde global, il est essentiel d'avoir des langues globales»

Considérée par plusieurs comme une femme intravertie, réservée qui n'aime pas le jeu de la télévision, Mme McLaughlin est prête pour un débat télévisé. «J'ai l'intention de débattre avec n'importe qui», a promis la chef néo-démocrate lors de l'entrevue qu'elle a accordée à la presse francophone.

APF

L'APF (Agence de presse francophone) fournit des textes d'intérêt national et francophone à une majorité de journaux francophones hors Québec, dont *L'Aquilon*.



Avis d'audience publique

Conformément à l'article 21 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, la commission a reçu une demande de modification d'un permis et a fixé l'audience publique suivante :

Détentrice:	Mines Royal Oak Inc. - Mine Giant
Numéro de permis	N1L3-0043
Objet du permis:	Utilisation et évacuation des eaux pour les opérations de minage et de broyage et autres opérations associées
Objet de la demande:	Supprimer du permis l'exigence de répondre à des taux d'ammoniac donnés
Audience:	26 octobre 1993 à 19h dans la salle de conférence "A" du Yellowknife Inn, Yellowknife, Territoires duNord-ouest
Date limite des interventions :	15 octobre 1993 à 16h.
Note:	Lors de l'audience, la Commission peut réviser toutes dispositions du présent permis.

L'information relative à cette demande est disponible en contactant la directrice adjointe au bureau de la Commission, 9e étage, Édifice Précambrien, C.P. 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : (403) 920-8191, télécopieur: (403) 873-9572.

Décision des évêques catholiques du Canada

Le mandat du Comité ad hoc pour le respect de la vie prolongé d'un an

Ottawa - Ce n'est pas avant la prochaine assemblée plénière des évêques catholiques du Canada prévue pour 1994 que seront dévoilées les grandes lignes du comité ad hoc pour le respect de la vie. Le président du comité, l'archevêque d'Halifax, Austin E. Burke, a demandé, au nom des membres, une prolongation d'un an qui a été acceptée à l'unanimité par les évêques des différentes régions du Canada.

Après plus de deux ans de recherches, le comité, dans son rapport d'étape, ne met pas en lumière de grandes nouveautés.

Les membres du comité, en étudiant leur mandat, ont déduit que la vie ne se limite pas à la vie dans l'utérus avant la naissance mais doit comprendre tous les aspects, en passant par la conception jusqu'à la mort.

De plus, le comité ad hoc a jugé que l'absence de loi contre l'avortement au Canada était une occasion de faire l'analyse de la situation en sachant que 60% des Canadiens n'acceptent entièrement ni la position des pro-choix ni celle des pro-vie.

Respect de la vie

Outre cette demande de prolongation du mandat, le comité a aussi fait une recommandation pour la création d'un organisme national «dont le mandat serait de promouvoir le respect de la vie, qui aurait des liens étroits avec la CECC, et nous suggérons qu'on demande à action famille d'élargir ses objectifs et de devenir cet organisme national», a proposé l'archevêque d'Halifax.

Certains évêques se sont montrés favorables à la proposition lors de la dernière séance de rencontres des évêques catholiques du Canada qui a eu lieu à Ottawa. Par ailleurs, d'autres ont dit êtres inquiets pour le mandat d'action famille.

«Est-ce que ça n'affaiblira pas notre lutte et ne noiera pas nos efforts dans un domaine en particulier ?», s'est interrogé un évêque participant à l'assemblée plénière.

«Il ne faut pas uniquement concentrer les efforts sur l'avortement. Les gens qui meurent de faim vivent aussi dans l'injustice. C'est beau le droit de la vie avant la naissance mais une fois que l'enfant est né, le laisser mourrir de faim n'est pas mieux. L'Église doit avoir une approche de progrès et non de recul pour la défense du droit à la vie. L'idée est progressive, c'est un concept de la démocratie où l'on reconnaît l'importance de la personne», a exprimé Mgr Lebel de Valleyfield tout près de Montréal.

Selon celui-ci, l'Eglise doit être à «l'écoute et effectuer des rencontres personnelles avec les gens» si elle veut leur redonner espoir dans la vie.

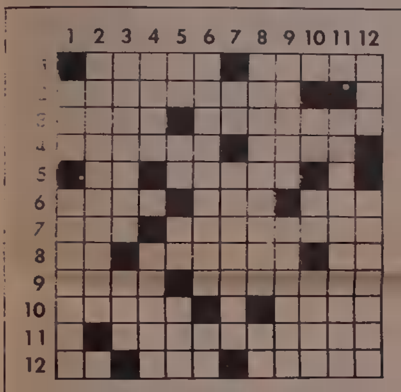
APF

Devenez correspondant pour L'Aquilon !



15¢ du mot

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9. Tél.: (403) 873-6603 télécopieur: *(403) 873-2158*



45



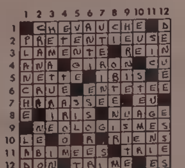
HORIZONTALEMENT

1- Jeune végétal propre à être mis en terre - Endroit où l'on se poste pour attendre le gibier.
2- Admissible.
3- Ordre de choses sur une même ligne - Titre donné à certains princes musulmans (pl.).
4- Canaux qui amènent l'eau de mer dans les marais salants - Ville allemande.
5- Ouest/est - Droit que l'on paie sur une autoroute.
6- Inscription de la Croix - Regimba - Berceau.
7- Partie du patin - Partie d'un théâtre située au rez-de-chaussée, derrière les fauteuils d'orchestre.
8- La belle province - Drapeau - Actinium.
9- Détiendra - Grande chambre à coucher commune.
10- Entouré - Confession.
11- Conduite.
12- Conj. qui marque un fait contraire à la réalité - Époque - Grivois, qui dépasse les convenances.

VERTICALEMENT

1- Pâturage - Collision de deux corps (pl.).
2- Purement idéal.
3- Courroie - Partie d'une vallée envahie par la mer.
4- Récipient pour le mortier - Vie de débauche.
5- Notre-Seigneur - Rév. Père - Symb. de pascal - Lancement d'un projectile.
6- Ouvrier du textile - Pron. pers.
7- Ingurgité - Éprouverions, ressentirions.
8- Sorte de crocodile - Art. espagnol.
9- Marquée de réjouissances organisées - Commence.
10- Période généralement couverte par un calendrier - Symb. du brome - Ornements en forme d'oeuf.
11- Avanceraient en se maintenant sur l'eau.
12- Monceau - Attire dans un parti.

Solution du No. 44



Recherchiste-rédacteur aux langues officielles

Commissaire aux langues des T.N.-O. à Yellowknife, T.N.-O. On exige la connaissance de l'anglais et d'au moins une autre langue officielle des T.N.-O. Salaire annuel de base : 42 373 $ **N° de réf. :** 011-0360BB **Date limite :** le 17 septembre 1993

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T.N.-O., Scotia Centre, 8e étage, C.P. 1320, Yellowknife (NT) X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0201

• ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
• ***Il est interdit de fumer au travail.*** • ***L'employeaur préconise un programme d'action positive*** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.

2822636 CANADA Inc. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE CONTINENTAL HELICOPTERS

Avis de demande de service aérien

No. 930511 au rôle
Dossiers No. M4895-C319-4-1

2822636 Canada Inc. exerçant son activité sous le nom de Continental Helicopters de Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) a présenté à l'Office national des transports du Canada une demande pour une licence afin d'exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises avec des aéronefs à voilure tournante dont la masse maximale homologuée au décollage ne dépasse pas 4 409 livres.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme peut intervenir pour appuyer ladite demande, s'y opposer ou en réclamer la modification en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office au plus tard le 11 octobre 1993. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez Patricia Côté au (819) 997-9787.

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Centre d'orientation professionnel

L'entrepreneur devra fournir les matériaux et la main-d'oeuvre pour améliorer des locaux de 280 m² situés au rez-de-chaussée de l'édifice Laing. Les travaux comprennent (mais ne se limitent pas à) : les cloisons sèches, les prises de courant et les dispositifs pour les appareils électriques, les appareils de télécommunications et d'informatique (y compris les conduites), les appareils d'éclairage, l'équipement technique, les couvre-fenêtres, le plafond suspendu, les travaux de menuiserie et la finition.
– Yellowknife, T.N.-O.–

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013-44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 h, heure locale, le 13 septembre 1993

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 30 août 1993.

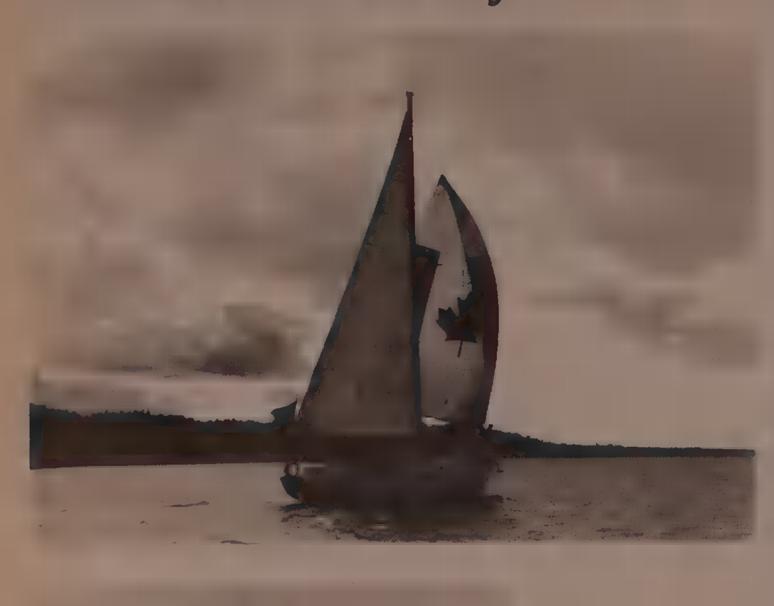
Un montant de 50$ non remboursable est exigé pour obtenir les documents d'appel d'offres.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet et doivent être accompagnées de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel :	Donel Gagnon, agente aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Karen Hayny Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-6947

Yellowknife-Hay River toutes voiles dehors



Dès 8h du matin, vendredi 3 septembre, l'effervescence était grande sur le ponton en face de la compagnie Sail North à Yellowknife. Les équipages participant à la 12e Commissioner's Cup effectuaient les derniers préparatifs sur leurs voiliers. À 10h, les cinq bateaux se sont élancés sur les flots du Grand lac, non sans mal pour certains, dont la voile récalcitrante battait au vent. Il faut dire que ça soufflait fort dans les écoutilles! Des conditions météorologiques idéales, dont a su profiter l'équipage du voilier Gandalf, qui est arrivé le premier à Hay River en un temps record de 18h20min. Les coéquipiers ont gagné pour cette performance une bouteille de rhum, peut-être un clin d'oeil aux origines de la course, dont «l'idée avait été lancée par une douzaine de gars qui discutaient un soir autour d'une bouteille de rhum», selon Mike Stilwell de Sail North. L'équipage de Gandalf a également gagné un concours de poèmes humoristiques organisé entre les participants.

La bouteille de rhum a peut-être fait naître leur inspiration! La course semblait en tout cas plus marquée par le sceau de la bonne humeur que par celui de la compétition. Au retour, c'est l'équipage du voilier Puffin qui est revenu le premier à Yellowknife lundi et qui a reçu une plaque en l'honneur de sa performance.

Le même jour, les sept voiliers participant à la première édition de la Vista Engineering Cup, entre Yellowknife et Moose Bay, sont rentrés eux aussi à bon port. L'équipage du voilier Qupanuaq a été le plus rapide et a remporté la course.









Texte et photos : Pascale Labé

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 34, vendredi 17 septembre 1993

Archives L'Aquilon



Monument en souvenir des neuf mineurs tués : Vern Fullowka, Norman Hourie, Chris Neill, Josef Pandev, Shane Riggs et David Vodnoski de Yellowknife; Malcolm Sawler de Thunder Bay, Ontario; Robert Rowsell de Hawk Junction, Ontario; Arnold Russell de Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Un an après la mort de neufs mineurs dans l'explosion à Giant

L'enquête n'a toujours pas abouti

Le 18 septembre 1992, juste après l'explosion à la mine Giant, une grande confusion régnait à Yellowknife. On n'avait pas d'informations complètes et précises sur ce qui s'était passé. A 10h25 le matin, la compagnie Royal Oak avait indiqué à la GRC qu'une explosion avait eu lieu environ deux heures avant, à 8h45, au niveau 750 de la mine.

L'Assemblée législative, qui siégeait à 10h comme tous les vendredis, avait ajourné sa session pour permettre au cabinet de se réunir en session d'urgence. La première ministre avait fait une brève intervention pour annoncer que sept hommes étaient morts dans l'explosion, mais quelques minutes plus tard, elle avait déclaré que l'information ne lui avait pas été confirmée et qu'elle ne connaissait pas encore l'ampleur de la catastrophe.

L'hôpital Stanton avait commencé à mettre en place son programme de crise. Les hospitalisations qui pouvaient attendre étaient retardées pour avoir la place d'accueillir d'éventuels blessés. Les médecins et le reste du personnel étaient sur le pied de guerre. Une équipe de sauvetage avait été mise en place par les membres grévistes de CASAW qui étaient sur les lieux de l'explosion, mais le sergent Bill Code de la GRC leur avait refusé l'accès à la mine et avait affirmé que «ce n'était plus une question de sauvetage».

Vers 13h, il était clair que la ville avait perdu plusieurs mineurs. La GRC avait informé l'hôpital qu'il n'y aurait pas de blessés ce jour-là. Plus tard au cours de la journée, on apprenait que neuf hommes avaient trouvé la mort à la suite de l'explosion qui avait été très violente et qui restait inexpliquée. La GRC laissait entendre peu de temps après que l'explosion était d'origine criminelle.

La tension, qui avait été grande en ville toute la journée, était encore montée d'un cran le soir, après une douzaine d'arrestations effectuées dans des bars du centre-ville à la suite de plusieurs agressions. A 21h, tous les bars étaient fermés pour la nuit sur ordre de la GRC.

Le lendemain, une équipe spéciale de 12 enquêteurs de la GRC arrivaient d'Ottawa et d'Edmonton et entamaient des recherches pour résoudre le mystère de l'explosion.

Le 20 septembre à midi, la GRC déclarait qu'il s'agissait d'un «homicide multiple» et que l'explosion n'était pas accidentelle.

Un an plus tard, les habitants de

Giant
Suite en page 2

Réunion d'information publique

La radio communautaire fait le point

Le comité de la radio communautaire de Yellowknife, qui produit l'émission *A propos d'autre chose*, s'est réuni mercredi 8 septembre pour faire le point et décider des grandes lignes directrices pour l'année à venir.

En se réunissant dans les locaux de CKLB, mercredi 8 septembre, les membres du comité de la radio communautaire se sont aperçus qu'ils manquaient cruellement de bénévoles. Non pas qu'il faille des dizaines de personnes pour animer une émission hebdomadaire d'une heure et demie. Mais davantage de bénévoles, proposant une rubrique hebdomadaire voire mensuelle, de deux minutes ou un peu plus, voilà qui permettrait à l'émission *A propos d'autre chose* d'être davantage structurée, de trouver un rythme, un style bien à elle. En discutant, les membres du comité n'ont pas radicalement remis en cause le fonctionnement de l'émission. Il y a de très bonnes choses et l'émission s'est beaucoup améliorée depuis ses débuts au printemps dernier. Seulement, plus de bénévoles, de rubriques, permettraient aux animateurs et animatrices de se consacrer davantage à l'animation de l'émission, à l'écriture de leurs textes, de leurs répliques. Bref, ce que tout le monde souhaite, c'est que les rôles soient mieux définis.

Durant cette réunion, il a également été question de logo (l'émission voudrait avoir son propre logo), d'une banque de données sur les thèmes et les styles de musique (le travail d'un ou d'une recherchiste serait apprécié) et de l'heure de diffusion. En ce qui concerne ce dernier point, tout le monde a décidé, à l'unanimité ou presque, de choisir une nouvelle heure de diffusion : le dimanche matin, de 11h00 à 12h00, sur les mêmes ondes, CKLB, 101.9 FM. Il est ressorti de cette réunion-marathon de trois heures beaucoup d'idées, de motivations, d'énergie.

L'émission *A propos d'autre chose*, produite par le comité de la radio communautaire de Yellowknife, avait été diffusée pour la première fois en mars dernier, après quelques retards liés à des problèmes administratifs. L'équipe du départ a quelque peu changé, mais on retrouve toujours les mêmes farouches bénévoles : Marc Lacharité, Mario Paris, Caroline Lafontaine, Sylvie Francoeur et Jean-Yves Lefort.

Emmanuel Carcano

Les jeunes organisateurs du parlement franco-canadien de l'Ouest, qui se tiendra à Yellowknife du 10 au 14 novembre, ont obtenu une bourse spéciale de la ville de Yellowknife.
Lire en page 3.



Epluchette de blé d'Inde à Yellowknife.
Reportage en page 6.

Nunavut

Portes ouvertes vendredi 10 septembre à la garde côtière canadienne (GCC) d'Iqaluit. La GCC est chargée d'assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes.
Reportage en page 5.

Les propriétaires de taxis indépendants réagissent au premier article publié dans *L'Aquilon* du 27 août sur l'industrie du taxi à Iqaluit.
Lire en page 5.

Le *swap shop* déménage

Le fameux magasin de Les Rocher, dans la vieille ville de Yellowknife, a été déplacé bout par bout un peu plus loin au bord du lac la semaine dernière. Les Rocher a échangé un peu plus tôt cette année le terrain où était son magasin contre l'ancienne caserne de pompiers de Yellowknife, derrière l'armée du salut. Le swap shop est une sorte de bazar où l'on trouve tout, ou presque.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'enquête sur l'explosion à Giant

Suite de la page 1

Yellowknife ne savent pas grand-chose de plus que le 20 septembre dernier. J'ai rencontré le sergent Dave Grundy le 13 septembre pour essayer de savoir où en était l'enquête. La GRC pense que deux à neuf personnes pourront être arrêtées d'ici quelques mois. Mais elle ne peut pas dévoiler sur quoi se basent ces prévisions ni comment fonctionne l'enquête.

Au début, 55 policiers travaillaient sur le dossier, qui est l'un des plus complexes de l'histoire du Canada. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 22. L'équipe s'est déplacée dans des locaux commerciaux quelques mois après l'explosion, le bureau central de la GRC n'offrant pas assez de place pour ranger tous les dossiers et les preuves accumulés depuis le début de l'enquête. L'un des bureaux du siège de la GRC est réservé à l'entrepôt des pièces à conviction.

Un procureur spécial de la Couronne a été nommé cet été pour s'occuper de l'enquête. M. Peter Martin, de Calgary, «le meilleur procureur criminel du pays», selon le sergent, s'est déplacé deux fois à Yellowknife pour examiner les dossiers et donner son avis aux policiers sur ce qu'il restait à faire avant que des plaintes puissent être déposées. Lorsque le procès aura lieu, M. Martin devra également présenter la ou les preuves et essayer de faire reconnaitre la culpabilité des accusés.

L'attente

«Lorsque nous pourrons nous présenter devant la cour, nous aurons alors une chance de faire condamner les coupables. Si les preuves ne sont pas suffisantes, les plaintes pourraient être annulées et tout serait fini. Je comprends très bien la frustration des gens dans cette affaire, mais la seule chose que je pourrais faire pour les convaincre de l'avancée de nos recherches serait de dévoiler nos preuves, ce qui est impossible. C'est l'aboutissement de l'enquête lui-même qui serait remis en question si je faisais ça», explique le sergent Grundy.

Chaque vendredi, les familles des neuf victimes reçoivent un appel de la GRC de Yellowknife. Le sergent Grundy ne peut pas leur dire grand-chose non plus, mais le fait de garder le contact prouve aux familles que la GRC ne les oublie pas.

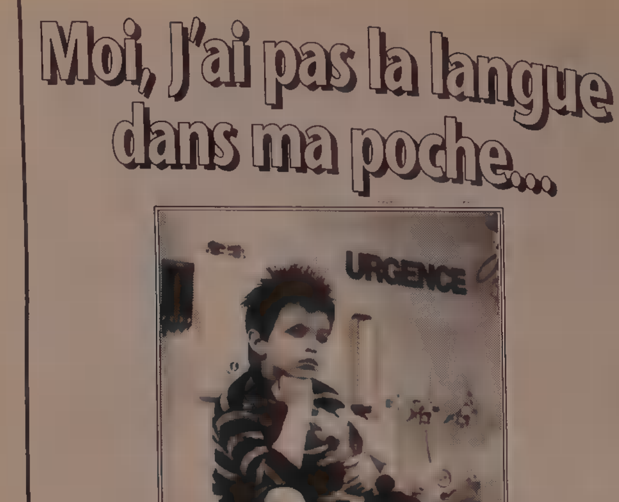
«Les familles et la communauté sont toujours dans l'attente car ils ne savent pas si un meurtrier se trouve encore parmi eux. La guérison ne pourra commencer que lorsque quelqu'un sera reconnu coupable de l'explosion», explique le sergent, qui refuse de dire si les suspects sont toujours à Yellowknife ou ailleurs.

Par ailleurs, il affirme que les comparaisons entre l'explosion à Giant et celle qui a eu lieu à New York cet hiver, n'ont aucun sens. Dans ce dernier cas, des arrestations avaient été effectuées moins d'une semaine après.

«A New York, le responsable de l'explosion avait laissé son porte-feuille et ses cartes de crédit sur place. Dans le cas de Giant, les responsables ne nous ont pas laissé beaucoup d'indices et nous n'étions pas prêts pour un événement de cette importance». Selon le sergent Grundy, la GRC sait exactement ce qu'elle doit trouver avant que des plaintes puissent être déposées. «C'est juste une question de temps. Je suis certain que l'enquête est proche d'aboutir, mais certains éléments sont difficiles à contrôler. Nous voulons avoir le plus d'indices possibles avant de commencer le procès».

Pour le sergent Grundy, qui a déjà passé 20 ans dans la GRC, dont 15 à Yellowknife, la situation est encore plus délicate. Dans le cas de la grève à Giant, il connaît en effet des gens des deux côtés et l'une des victimes était l'un de ses bons amis. Beaucoup de choses ont changé dans sa vie depuis le drame. «J'ai appris à reconnaître mes vrais amis. Je ne peux pas changer la façon de voir des gens, mais je sais ce que nous faisons».

Karen Lajoie









Échos des T.N.-O.

La mine Colomac va réouvrir ses portes

La compagnie minière Royal Oak a annoncé le 7 septembre qu'elle allait réouvrir la mine Colomac au nord de Yellowknife en avril prochain. Cette mine était entrée en activité en mai 1990 et avait fermé ses portes en juillet 1991, pour cause de problèmes financiers.

Royal Oak devra investir 6,6 millions de dollars pour remettre la mine en état avant son ouverture, mais selon certaines études, 500 000 onces d'or pourraient être extraites de la mine chaque année d'ici 1995.

Environ 234 travailleurs devraient être embauchés d'ici le mois d'avril prochain. Peggy Witte, propriétaire de Royal Oak, avait racheté la mine Colomac en avril dernier pour la somme de 10,1 millions de dollars.

C'est la quatrième mine d'or de Royal Oak. Colomac est située à 50 kilomètres de Snare Lake.

Le Groenland devient membre permanent des jeux de l'Arctique

Le premier ministre du Groenland, M. Lars Emil Johansen et M. Don Cooper, président du conseil international des jeux de l'Arctique, ont signé une entente historique le 4 septembre à Nuuk, la capitale : le Groenland devient membre permanent du conseil.

L'accord a été signé à l'occasion du 40e anniversaire de la fédération sportive du Groenland.

Le Groenland avait déjà envoyé une délégation spéciale d'athlètes et d'artistes aux jeux d'hiver et au festival culturel de l'Arctique en 1972, puis en 1990 et 1992. Le pays participera désormais à chaque compétition et pourra voter au sein du conseil.

Par cette entente, le Groenland prend place comme équipe permanente aux côtés de l'Alaska, du Yukon, des T.N.-O. et du nord de l'Alberta. La Russie a déjà envoyé à quelques reprises des équipes spéciales, mais n'est toujours pas membre permanent.

L'an dernier à Whitehorse, plus de 1 200 athlètes et artistes avaient participé pendant 10 jours aux compétitions et aux fêtes circumpolaires. Les prochains jeux de l'Arctique auront lieu à Slave Lake, en Alberta, en mars 1994.

Premier festival des arts du Keewatin

La première édition du festival des arts du Keewatin aura lieu à Rankin Inlet du 23 au 27 septembre prochains. Plus de 200 artistes de la région doivent participer à l'événement. Au cours du festival, seront proposés des expositions, une salle de vente et des ateliers, qui permettront aux artistes présents d'apprendre d'autres techniques.

Plus de 500 artisans ont été recensés dans la région et le festival a été organisé pour les faire connaître et pour en encourager d'autres à se lancer.

Une compétition sera par ailleurs ouverte dans huit catégories, de la sculpture au dessin sur tissu, avec 36 000 dollars de prix à la clé.

Mme Susan Aglukark, chanteuse d'Arviat, sera l'invitée vedette le vendredi soir, lors de la remise des prix.

Une soirée de bienfaisance au NACC

Le théâtre du NACC (Centre culturel et artistique du Nord) à Yellowknife accueillera de nombreux musiciens et danseuses le soir du 24 septembre à l'occasion d'un spectacle de bienfaisance.

Cette soirée réunira des artistes locaux et nationaux, entre autres Kanon, David Gon, les Metis Reelers, James Keelaghan et Oscar Lopez, les deux musiciens vedettes de la dernière édition de Folk on the Rocks.

Le spectacle servira à faire rentrer de l'argent dans les caisses du NACC, qui avait frôlé la faillite l'an dernier.

Le centre culturel remonte aujourd'hui la pente, grâce au soutien de la communauté, explique la présidente du conseil administratif, Mme Maureen Crotty.

La soirée de bienfaisance marquera l'ouverture de la saison au NACC, qui proposera plusieurs spectacles d'artistes locaux et quelques autres représentations.

Le spectacle commencera à 20h le 24 septembre et les billets seront disponibles à partir du 18 septembre.

Karen Lajoie

Après un premier refus

La ville de Yellowknife accorde une bourse au PFCO

Après avoir essuyé un premier refus du comité des services communautaires mardi 7 septembre, les représentants et représentantes du PFCO (Parlement franco-canadien de l'Ouest) à Yellowknife ont obtenu une bourse spéciale de 1680$.

Le troisième parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO), auquel participeront environ 70 jeunes âgés de 16 à 25 ans, se tiendra à Yellowknife du 10 au 14 novembre. C'est pour cette raison que les organisateurs et organisatrices du PFCO avaient présenté mardi 7 septembre une requête devant la municipalité de Yellowknife pour obtenir une bourse spéciale. Leur argument était le suivant : le PFCO rapportera à la ville des bénéfices financiers et médiatiques. Les organisateurs du PFCO demandaient 4060$, ils en auront 1680. C'est ce qu'a décidé le conseil municipal lundi 13 septembre, après avoir entendu les exposés de diverses personnes participant au projet. Sylvie Francoeur, agente de développement à la FFT, est venue expliquer aux conseillers les bienfaits de cet événement : 16 pages de Yellowknife et 40 bénévoles participeront au PFCO, quatre écoles ont déjà confirmé la participation de certaines de leurs classes (au minimum sept) et six députés viendront également de la capitale territoriale. Mardi 7 septembre, le comité des services communautaires avait refusé d'accorder une bourse spéciale, estimant que la majorité des participants ne venaient pas de Yellowknife. Sylvie Francoeur s'est efforcée de démontrer le contraire. Elle a également insisté sur les avantages économiques de ce projet pour la ville de Yellowknife. Le budget total du PFCO atteint 76 000$, transports, logement et nourriture compris. «En outre, a-t-elle expliqué, si 60 délégués dépensent en moyenne 100$ chacun, cela nous amène à un total de 76 000$, plus 6000$, soit 82 000$. Nous ne pensons pas que qui que ce soit puisse refuser une telle injection d'argent dans l'économie locale». John Stewart, un enseignant de Sir John Franklin, a ensuite pris la parole et expliqué les avantages qu'il voyait à ce parlement de jeunes. Puis ce fut le tour de Maude Prince, une étudiante représentant les pages, Raymond Bélair, un parent enthousiaste, enfin Marianne Bélair, au nom des délégués.

Tout ce petit monde a en tout cas suscité les questions des conseillers, Blake Lyons s'y reprenant à trois reprises pour se faire expliquer le fonctionnement de la FFT tandis que Gail Cyr, apparemment intéressée par le projet, s'interrogeait sur la manière dont seraient représentées les différentes régions et les différentes cultures du Canada au sein de ce parlement. Le conseiller Bob Brooks a déclaré que «les avantages pour Yellowknife et la participation locale, dont nous doutions, ont été prouvés ce soir».

Après un débat d'environ une heure, le conseil a fini par revenir sur la décision prise par le comité des services communautaires mardi 7 septembre et accorder une aide financière de 1680$. Evidemment, c'est moins que les 4060$ demandés pour couvrir les frais de transports (1200$), d'aménagement de la future salle du parlement (480$), de la réception (800$) et des collations (1580$). «Au moins, a expliqué Sylvie Francoeur après coup, cet argent servira pour les deux choses les plus importantes : les transports et l'aménagement de la salle du parlement».

Organisé par le cabinet du PFCO constitué de cinq membres et aidé par la FFT, l'organisme-hôte, par le biais de Sylvie Francoeur qui prête ses services au cabinet, le parlement est financé par les gouvernements territorial et fédéral, par la province du Québec et d'ores et déjà commandité par l'hôtel Explorer, où auront lieu les débats, et les lignes aériennes de Canadien.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

De bas en haut : Maude Prince, Nadine Gentleman, Marianne Bélair, Chris Argue et Brent Raves. Ces deux derniers et Nadine souhaitent être députés, Marianne est ministre et Maude page.

Durant les quatre jours pendant lesquels durera le parlement, les délégués en herbe débattront de questions d'actualité, telles que la loi sur les jeunes contrevenants, des développements politiques, économiques et sociaux de leur société.

Emmanuel Carcano

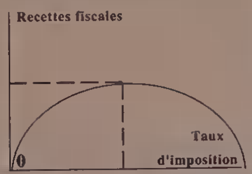
Chronique économique

Impôts et travail : y a-t-il incompatibilité ?

Le gouvernement d'un pays démocratique fait face à des charges sociales qu'il faut financer. Lorsque le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) décide de construire des maisons ou encore d'améliorer la route entre Fort Providence et Rae, il emprunte et pour rembourser, il recourt d'habitude à l'impôt. Jusqu'à présent, tout baigne dans l'huile !

Le problème, car il y en a un, s'appelle «Laffer». Laffer est un économiste qui s'est penché sur la relation entre l'impôt et la volonté des gens de travailler. Ses conclusions se résument en une courbe devenue désormais fameuse.

Ce graphique nous indique la chose suivante : plus les contribuables sont taxés et plus les recettes fiscales de Madame Campbell augmentent. Vous pouvez constater qu'elles augmentent à une vitesse décroissante et qu'elles finissent par atteindre un plafond. Le taux d'imposition atteint un seuil à partir duquel les contribuables deviennent «surtaxés» et quittent le marché du travail. En quittant le marché du travail, ces contribuables disparaissent des listes du ministère d'Impôt et Revenu Canada. Ces contribuables, parce qu'ils ne travaillent plus, ne paient plus d'impôts ! «Pas besoin de faire beaucoup d'études pour découvrir une telle chose», me direz-vous ! Et bien détrompez-vous !



Il y a moins de cinq ans, une jeune maman canadienne avec deux enfants à charge, sur le bien-être social et donc ne payant pas d'impôts, décidait d'améliorer sa condition familiale. Elle retourna sur le marché du travail. Du fait de sa scolarité très limitée, elle se faisait payer au salaire minimum. Après 15 jours de dur labeur, elle s'est aperçue que son salaire horaire net (après impôts) était inférieur à 1,25$ de l'heure. Parce qu'elle avait repris le travail, elle ne percevait plus les prestations du «bien-être» et qui plus est, il lui fallait trouver une gardienne pour sa progéniture. Totalement découragée par ce traitement fiscal, elle décida de revenir à sa situation originelle : le bien-être social.

«En imposant les contribuables à des niveaux trop élevés, l'Etat se dirige vers une économie de travail au noir».

En imposant les contribuables à des niveaux trop élevés, l'Etat se dirige tout droit vers une économie au noir, encourage la fuite des capitaux et des cerveaux vers l'étranger et finalement empêche toute croissance économique. Peut-être ces maisons ou routes construites dans le Nord n'en valent-elles pas la chandelle ?

Mais, me ferez-vous remarquer, on est encore loin de la taxe sur la valeur ajoutée de 33% que certains Européens ont à payer.

Ne vous inquiétez pas, ce futur est plus proche que vous ne le pensez !

François Jacquet

ÉDITORIAL

Après un an d'enquête sur l'explosion à la mine Giant

L'absence de résultats retarde l'apaisement de cette souffrance collective

Voilà un an déjà qu'on apprenait la nouvelle d'une explosion souterraine à la mine Giant. La ville s'était alors retrouvée comme paralysée ce matin-là pendant les premières minutes après l'annonce de la terrible nouvelle, abasourdie et incrédule face à l'événement et incapable de penser à autre chose.

Puis, passée la première réaction de stupeur, l'émotion s'était emparée de la ville. Ce vendredi 18 septembre 1992, jour marqué d'une croix noire sur le calendrier, Yellowknife n'était plus, pour l'ensemble des Canadiens, le symbole du pouvoir du grand Nord, mais une ville où se perpétraient des meurtres invraisemblables.

La communauté, qui est longtemps restée paralysée, partagée entre la colère et une profonde souffrance, commence aujourd'hui à cicatriser ses blessures, mais elle n'est pas encore arrivée à se détacher du drame. Le souvenir de l'automne dernier est toujours parmi nous.

Les habitants de Yellowknife attendent maintenant des arrestations, qui permettront à la ville entière de se tourner à nouveau vers l'avenir.

Mais au cours de cette année, la GRC n'a pratiquement rien révélé de son enquête. «Il faut avoir confiance en nous», nous disent les policiers, mais ils ne nous donnent aucune preuve de la progression de leurs recherches.

A partir du moment où la GRC a affirmé que l'explosion n'était pas accidentelle et que les neuf hommes avaient été assassinés, les habitants de Yellowknife ont pointé des doigts accusateurs en direction du syndicat CASAW, qui est toujours en grève contre la compagnie minière Royal Oak.

Mais, même si on a besoin de trouver un bouc émissaire, la police n'a jamais confirmé que le syndicat était coupable et n'a jamais fourni aucune preuve permettant de faire un lien entre la grève et l'explosion. Malgré cela, de nombreux habitants de Yellowknife restent persuadés de la responsabilité des grévistes dans la tragédie.

L'avenir nous dira, lorsque les arrestations seront effectuées, si leurs convictions sont fondées ou pas. Pour l'instant, il faut prendre en considération le fait que les 240 membres de CASAW qui étaient en grève ont eux aussi perdu six de leurs amis ce jour-là, six hommes de Yellowknife qui étaient redescendus dans la mine pour travailler. Ces hommes étaient autrefois membres du syndicat et de notre communauté. Ils font maintenant partie d'un épisode dramatique de l'histoire canadienne.

Lorsqu'on aura mis fin aux polémiques et que la tragédie commencera à entrer dans le passé, on s'apercevra alors que tout le monde ■ perdu quelque chose le 18 septembre 1992. Les familles des morts et leurs amis ont perdu quelqu'un qu'ils aimaient, la communauté a perdu des instructeurs de hockey et des pompiers bénévoles et même ceux qui ne connaissaient pas personnellement les victimes ont été touchés par le drame.

Même si la police lève le voile demain et met en prison les responsables de l'explosion, il en restera toujours quelque chose dans un petit coin de notre esprit et nous le porterons comme un fardeau toute notre vie.

Karen Lajoie

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : François Jacquet
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique politique

Enfin, une protestation qui s'avère efficace

Au moment où s'amorce enfin officiellement la campagne électorale fédérale, l'humeur de l'électorat varie, selon les diverses maisons de sondage, de «massacrante» à «apathique». D'une part, les trois principaux partis ne suscitent nulle part de grand intérêt; d'autre part, la méfiance de l'électorat s'étend, à très peu de nuances près, à toute la classe politique. Tel est le décor de ce début de campagne.

Qu'il en soit ainsi après les échecs de Meech et Charlottetown ne devrait surprendre personne. Pendant des années, en effet, la classe politique, qui comprenait les trois partis fédéraux et les gouvernements de toutes les provinces, a proposé au pays des solutions qui, soyons polis, ne correspondaient pas aux aspirations populaires. Dans le cas de Meech, on a tout fait pour éviter que le peuple puisse se prononcer. On a réservé les gestes décisifs aux gouvernements en place ou, au mieux, aux assemblées législatives des provinces. Malgré cela, la pression populaire a été telle que l'accord, béni par la classe politique, a été jeté aux oubliettes. Dans le cas de Charlottetown, la perte de temps a été moindre, car on a consenti à tenir un référendum. Celui-ci a rapidement enterré le projet d'entente pourtant approuvé, cette fois encore, par la classe politique toute entière. Dans les circonstances, seule cette classe politique sera surprise d'apprendre que le peuple entreprend la campagne électorale sans le moindre enthousiasme; à peu près tous ces politiciens qui sollicitent aujourd'hui l'appui du peuple ont approuvé depuis une dizaine d'années ce dont le peuple ne voulait pas... S'enthousiasmer à l'idée de les réélire, ce serait du masochisme.

Que faire? Il ne reste, à vrai dire, d'autre solution que celle d'un vote de protestation et de rejet. Heureusement, la présente campagne présente le rare avantage de permettre à la protestation d'être enfin efficace, c'est-à-dire d'éliminer ce qui ne convient plus.

Notre histoire politique a connu plusieurs votes de protestation, mais à peu près aucun qui ait été efficace. On a vu, par exemple, dans chacune des provinces et au niveau fédéral, des élections partielles infliger d'humiliantes défaites aux gouvernements en place, mais ces échecs ne modifiaient pas l'orientation de ces gouvernements. On a vu également, particulièrement au niveau fédéral, des tiers partis canaliser le mécontentement populaire, faire élire un certain nombre de députés et détenir ainsi ce qu'on appelle «la balance du pouvoir». Les créditistes de Réal Caouette ont, en leur temps, habilement joué ce rôle. Ni dans un cas ni dans l'autre, cependant, l'insatisfaction populaire n'a produit de changement profond ou définitif. Peut-être, cependant, l'insatisfaction populaire n'atteignait-elle pas auparavant la virulence et la quasi-unanimité qu'on lui voit aujourd'hui ?

Car l'analyse doit aujourd'hui partir de ce constat: la population de ce pays perçoit le Canada non comme un tout, mais comme un assemblage de régions et de cultures, tandis que la classe politique croit toujours qu'il suffit de changer quelques virgules dans un texte constitutionnel pour que le Canada traverse sereinement le prochain siècle.

L'analyse doit aussi constater ceci : si la population canadienne dit, lors du scrutin prochain, la même chose que face à Meech et à Charlottetown, la composition de la Chambre des communes ressemblera enfin à ce qu'est devenu le «pays réel»: un rassemblement de régions et de cultures. Si, en d'autres termes, la protestation qui a démoli les pseudo-accords de Meech et de Charlottetown s'exprime selon les mêmes axes le 25 octobre prochain, elle aura été efficace car elle aura enfin aligné la représentation politique sur la pensée du peuple canadien.

A quoi ressemblerait la Chambre des communes au lendemain de cette efficace protestation électorale ? A une mosaïque : Preston Manning y aurait son groupe, Audrey McLaughlin serait encore présente, mais avec un groupe réduit, Lucien Bouchard serait entouré d'une bonne quarantaine de députés québécois et ni Kim Campbell ni Jean Chrétien n'auraient une majorité des sièges. Ce serait difficile à gouverner? Oui, mais le Parlement ressemblerait au pays qu'il doit représenter. Et la classe politique quitterait son monde isolé et consentirait enfin à modifier les institutions de ce pays autant qu'elles doivent l'être.

De grâce, pas un gouvernement majoritaire pour un pays fragmenté.

Laurent Laplante



L'industrie du taxi à Iqaluit

Les propriétaires indépendants de taxi réagissent

Le premier article d'une série de trois (voir *L'Aquilon* du 27 août 1993) sur les taxis a fait réagir d'une façon ou d'une autre les propriétaires-opérateurs. Les lecteurs ont «ressenti» un vertige suite à la publication du premier reportage dans lequel il était question de millions de dollars brassés par l'industrie du taxi à Iqaluit.

Certains propriétaires de taxis ont avancé récemment des chiffres qui justifient les« trois millions de dollars générés par l'industrie du taxi à Iqaluit» dont il était question dans *L'Aquilon* du 27 août dernier. Mais personne ne veut vraiment parler ouvertement. Soixante-quinze pour cent des commentaires ont été faits à titre officieux.

M. Nelson Soucy, l'un des propriétaires du groupe Soucy-Dupont qui possède plusieurs véhicules, a


Daniel Coulombe / L'Aquilon

accepté de nous donner des chiffres. Une automobile coûte aujourd'hui près de 25 000$ une fois livrée à Iqaluit. D'ici cinq à huit années, le véhicule aura une valeur marchande proche de zéro.

Les assurances minimum exigées par la réglementation du taxi coûtent, uniquement pour la responsabilité civile, 2800$ par année. Ce montant peut atteindre 5000$ si le véhicule est assuré. L'entretien d'une voiture, pendant une période d'un an, s'élève à 1200$ en moyenne. Ceci inclut les changements d'huile, pièces et main d'oeuvre.

Un autre opérateur, M. Claude Aubé, parle plutôt de 150$ par semaine, ce qui nous ramène néanmoins à 8000$ par an. On peut remarquer, en jetant un coup d'oeil sur les taxis de temps à autre, que tous ne consacrent pas autant de temps et d'argent à l'entretien de leur véhicule.

Autres frais, ceux de la licence, c'est-à-dire 50$ par année, de l'inspection des véhicules, environ 100$ (une ou deux inspections de 50$ pour 12 mois), des services de répartition (*dispatch*) qui sont de 64, 20$ par jour. Au bout du compte et de l'année, on atteint des frais de plus 11 000$ pour une voiture qui passe une journée sur deux sur la route. Une fois que les frais ont été divisés entre tous et chacun, que reste-t-il comme profit ?

Un chauffeur dont le salaire horaire est de 10$ et qui veut gagner sa croûte doit faire beaucoup d'heures.

J'ai passé un après-midi avec un propriétaire-opérateur. A 15h15, il me montrait ce qu'il avait dans sa poche : 175$, gagnés depuis 7h00. Encore faut-il enlever les coûts de l'essence et des communications (dispatch). Il ne reste plus qu'une soixantaine de dollars qui peuvent ensuite être divisés par deux si un autre chauffeur (un travailleur autonome) conduit pour lui. De cet argent, une partie va au fédéral sous forme de TPS. En effet, sur chaque course de 3,50$, il faut soustraire 21 sous qui se retrouvent dans les caisses de l'Etat. Ajoutons les impôts dont les opérateurs doivent s'acquitter, tels que l'assurance chômage lorsqu'ils emploient des travailleurs autonomes. Il faut avoir les reins solides financièrement pour être opérateur de taxi. Les bénéfices apparaissent au bout du 35e client de la journée, en prenant en compte les frais d'essence et les communications.

Trop de taxis

De l'avis de certains, qui souhaitent demeurer anonymes, il y a trop de taxis et cela, donc, n'est avantageux pour personne. Plus il y a de véhicules, moins il y a d'appels pour chaque chauffeur et plus vite on veut se débarrasser de son client pour retourner en attente sur la liste d'appel du *dispatch*.

Comme les rues de la ville sont lamentables, le client se fait brasser, subit les humeurs du chauffeur qui aimerait avoir davantage d'appels et par conséquent plus d'argent. L'équation «plus de véhicules = plus de services» ne fonctionne plus, de l'avis de certains. Elle serait plutôt inversement proportionnelle.

Etant donné que les véhicules circulent de 7h00 à 2h00 du matin en semaine et une heure de plus en fin de semaine, ça fait un total de 19 à 20 heures par jour.

C'est là que sont les dollars. Ce sont les longues heures qui au bout du compte rapportent aux propriétaires et aux chauffeurs, mais ce ne sont pas des millions de dollars.

Daniel Coulombe

Portes ouvertes de la garde côtière à Iqaluit

Un beau rôle

La journée portes ouvertes de la garde côtière canadienne (GCC) à Iqaluit, vendredi 10 septembre, a permis aux habitants de mieux comprendre le travail de la GCC. Son rôle : assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes.

L'équipe qui travaille à la GCC d'Iqaluit est composée de cinq opérateurs-radios, deux techniciens en électronique, deux régulateurs du trafic maritime et d' un observateur des glaces. l'équipe du maître du port compte, elle, une demi-douzaine de personnes.

Le vent s'étant levé dans l'après-midi, les barges qui apportaient les visiteurs à bord du navire le Pierre Radisson ont cessé leur activité après les deux premiers voyages du matin. Ceux qui ont eu la chance de faire partie de ces voyages ont apprécié leur visite à bord, visite guidée en français pour les francophones. Bien que les visites aient eu lieu un vendredi après-midi, les habitants étaient au rendez-vous et l'accueil de la GCC tout simplement formidable.

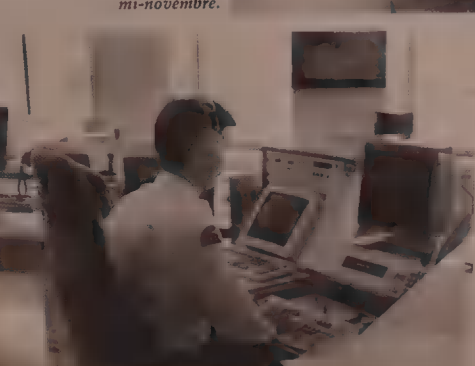


M. Normand Leblanc, technicien en électronique pour la GCC, explique à un groupe de jeunes les équipements de télécommunications utilisés. La GCC d'Iqaluit contrôle deux autres sites, Coral Harbour et Killinek.



Vue de la façade du nouveau bâtiment de la GCC, identifié dans les trois langues : anglais, français et inuktitut.

Jocelyn Critchley - ici dans la salle radio- est opérateur-radio. Le centre, qui opère sur une base saisonnière de cinq mois, va transmettre et recevoir plus de 20 000 messages en tout genre avec les navires qui voyagent dans l'Arctique au cours de la saison maritime qui s'étend de la mi-juin à la mi-novembre.



Cet opérateur radio assure une écoute constante des fréquences maritimes tout au long de la saison. Pendant les heures les plus occupées, le jour en général, deux opérateurs sont à l'écoute.

Texte et photos : Daniel Coulombe

Epluchette de blé d'Inde à Yellowknife

Quatre-vingt francophones s'étaient rassemblés dimanche 12 septembre au lac Long, à Yellowknife, pour une épluchette de blé d'Inde en plein air, au bord de l'eau. «L'objectif, c'était de donner des activités en français. Si, au bout du compte, on a gagné de l'argent, tant mieux, ça alimente les caisses de l'Association», a expliqué Jean-François Boucher, permanent de l'AFCY (Association franco-culturelle de Yellowknife). Des profits, l'AFCY en a fait, environ 236$, répartis entre les cartes de membres renouvelées et les entrées.

De 12h00 à 16h00, ce sont quelque 240 épis de maïs qui ont disparu dans l'eau bouillante des casseroles puis dans l'estomac des gens présents. Les enfants ont également eu droit à leur épluchette couronnée par un roi et une reine.

Le prochain rendez-vous de l'AFCY sera la fête de l'Halloween.



Louise Gilbert «supervise» l'épluchette des enfants.



Le petit Charles ne semblait apprécier le blé d'Inde qu'à moitié...



Michel Bérubé a eu droit à une bonne suée, occupé à plonger les épis dans les chaudrons d'eau bouillante.



Une petite brochette de dévoreurs d'épis : au premier plan Christiane Lacasse-Clark, Luc Fournier et Terry Gallant.

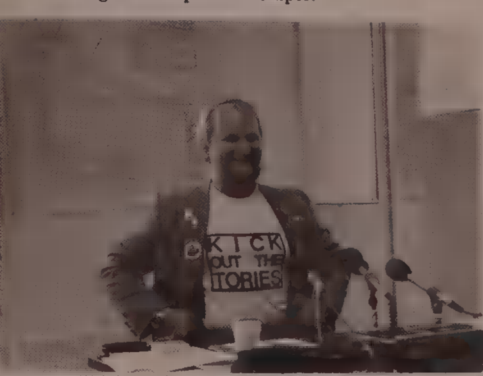
Texte et photos : Emmanuel Carcano

«Le pays fonctionnera quand les Canadiens auront du travail»

Les nouveaux démocrates mettent l'emploi et la santé au premier plan

Selon Bill Schram, le candidat du nouveau parti démocratique dans l'Arctique de l'ouest, dans le cas d'une victoire aux élections, son gouvernement mettrait au premier plan les droits de la personne et en particulier celui d'avoir accès aux soins médicaux et le droit au travail. Les droits des femmes, des enfants et des autochtones seraient également pris en compte.

«Si on se fixe une stratégie de création d'emplois et qu'on s'y tient, on pourrait presque réduire le chômage au niveau zéro d'ici à quatre ans, a affirmé M. Schram le 8 septembre à Yellowknife. La pire des idées fausses, c'est que le gouvernement doit fonctionner comme une entreprise privée. Or, le gouvernement est là pour apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin. Si c'est de travail dont les Canadiens ont besoin, nous devons trouver du travail pour eux. Réaliser un plan pour l'emploi sera le premier objectif de notre gouvernement».



Pour M. Bill Schram, la meilleure façon de faire changer l'économie et l'avenir du Canada est simple : changer de gouvernement (photo Karen Lajoie).

Pour M. Schram, il est temps que les députés soient responsables face aux électeurs et qu'ils répondent à leurs problèmes. «Les Canadiens ont besoin pour leurs enfants de garderies dont les frais ne seraient pas trop élevés. Avec les nouveaux démocrates au gouvernement, les espaces dans les garderies seraient multipliés par deux au cours des cinq prochaines années. Je ne sais pas si cela sera suffisant, mais c'est un début».

M. Schram a déjà voyagé dans toutes les communautés de la circonscription qui sont accessibles par la route. Il espère pouvoir se rendre dans les autres avant la fin de la campagne. «Je ne vois pas pourquoi les électeurs voteraient pour moi si je ne peux pas me rendre dans leur communauté au moins une fois cet automne».

M. Schram, qui est aussi l'ancien président du syndicat CASAW, évoquera des sujets concernant directement les travailleurs dans sa campagne, mais il insiste sur le fait que sa candidature ne représentera en aucun cas une plateforme pour le syndicat. Oui, cela l'intéresserait de créer une législation nationale contre les travailleurs de remplacement au cours d'une grève, mais sa première préoccupation serait de trouver des emplois pour les 1,5 million de Canadiens qui sont actuellement au chômage.

Dans le Nord, M. Schram souhaiterait développer les routes, les hôpitaux et les écoles.

Il voudrait également prolonger la route Dempster jusqu'à Fort Franklin, ce qui permettrait de fournir du travail aux jeunes de la région. «La communauté de Fort Rae a demandé que la route soit pavée, car son mauvais état a provoqué la mort de plusieurs personnes. La communauté de Wrigley voudrait quant à elle être reliée à la route Dempster. Il y a plusieurs projets à réaliser dans la région».

Par ailleurs, M. Schram est favorable à la construction d'une route entre Yellowknife et Copper-mine et à l'établissement d'un port maritime sur l'océan arctique, mais il souhaiterait que les frais soient partagés entre le GTNO, le gouvernement fédéral et les compagnies minières.

De toute façon, M. Schram prendra la défense des citoyens contre les grandes entreprises.

«Les conservateurs sont entièrement responsables du déficit. Les grandes entreprises se payent de moins en moins d'impôts. Le gouvernement répète sans cesse que les citoyens doivent faire des sacrifices pour réduire le déficit. Ce n'est pas vrai».

Karen Lajoie

Les libéraux ont pris le départ de la course électorale

Ethel Blondin-Andrew brigue un deuxième mandat

L'économie et la création d'emplois seraient les principaux chevaux de bataille d'un gouvernement fédéral libéral, a déclaré Mme Ethel Blondin-Andrew le 8 septembre. La députée pour la circonscription de l'Arctique de l'ouest s'est exprimée dans les locaux de son bureau électoral à Yellowknife lors de la première journée de la campagne officielle. Selon elle, les conservateurs n'ont rien fait de bon ces neuf dernières années à Ottawa.

«Nous avons perdu un demi-million d'emplois avec le libre-échange. Le bilan de l'administration conservatrice aujourd'hui, c'est 1,5 million de chômeurs, 2,3 millions de citoyens qui reçoivent le bien-être social et 3,8 millions qui sont en-dessous du seuil de pauvreté. L'histoire nous a prouvé que des gens qui se retrouvent sans travail et qui se sentent désespérés, deviennent souvent des criminels pour vivre. Depuis l'élection de M. Mulroney, il y a neuf ans, on a constaté une augmentation de 40% des actes criminels», a souligné Mme Blondin-Andrew.



Karen Lajoie / L'Aquilon

septembre pour Mme Ethel Blondin-Andrew, la députée pour la circonscription de l'Arctique de l'ouest, qui brigue un deuxième mandat.

Selon elle, un gouvernement dirigé par Jean Chrétien permettrait de créer de nombreux emplois, d'éliminer la GST et de réduire le déficit.

«Nous sommes conscients que les choses doivent bouger. N'importe quel gouvernement aura de toute façon la responsabilité de s'occuper des finances du pays».

Dans le Nord, les libéraux achèveraient la construction de la route Mackenzie et contribueraient au développement des routes au nord de Yellowknife, dans les régions riches en minerais. Selon Mme Blondin-Andrew, les jeunes auraient la possibilité de travailler sur ces projets pendant huit à 10 ans.

«Le développement de ces régions permettrait de créer des emplois pour le Nord et des programmes de formation et d'apprentissage qui contribueraient à construire l'avenir, qui reste plus qu'incertain pour le moment. Les jeunes Canadiens n'auront pas d'avenir si les conservateurs restent au gouvernement».

D'où viendrait l'argent pour financer tous ces projets? Selon Mme Blondin-Andrew, le gouvernement libéral serait confronté à des choix difficiles et serait obligé de réduire la structure gouvernementale. Mais la réponse à la question du financement reste encore très floue et on ne sait pas qui payerait en fin de compte.

Selon elle, la campagne électorale a un grand rôle à jouer, quel que soit le parti considéré. «Il faut combattre le cynisme. Nous avons besoin d'espoir et d'enthousiasme cette fois».

Les électeurs feront connaître leur choix le 25 octobre.

Karen Lajoie

Enquête à l'école résidentielle de Chesterfield Inlet

Abus «incontestables»

Mme Katherine Peterson, avocate reconnue à Yellowknife, commencera bientôt une enquête à Chesterfield Inlet pour le gouvernement territorial, après que le G.T.N.-O. ait reçu des plaintes d'anciens étudiants cet été.

Environ 150 étudiants se sont rencontrés à Chesterfield Inlet au mois de juillet dernier, pour discuter de leurs expériences à l'école résidentielle Joseph Bernier et à la résidence Turquitil Hall durant les années 50 et 60. Après une semaine de dialogue, les anciens étudiants ont envoyé une pétition au gouvernement demandant une enquête. Ils font référence à des abus sexuels et physiques qui auraient eu lieu dans la résidence.

Les reportages publiés par différents journaux cet été citaient l'évêque Reynald Rouleau. Celui-ci avait déclaré que les abus était «incontestables». L'évêque Rouleau était le responsable de l'école résidentielle durant ces incidents et a fait le voyage de sa paroisse de Churchill, au Manitoba, pour la rencontre de juillet.

L'école et la résidence ont fermé leurs portes en 1969.

Mme Peterson devra rencontrer ceux qui souhaitent lui livrer des témoignages et consultera les dossiers avant de faire des recommandations au gouvernement. Selon M. Art Sorensen, attaché de presse du GTNO, le travail de Mme Peterson consistera à évaluer les preuves et à déterminer si le G.T.N.-O. devrait lancer une enquête publique pour examiner le dossier au complet. Le rapport de Mme Peterson devrait être terminé avant la fin de l'année.

De son côté, Mme Peterson n'a aucun commentaire à faire pour l'instant.

Karen Lajoie

Stratégie nationale de la Fédération des communautés francophones et acadienne

La promotion des communautés francophones

Ottawa - La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) met l'accent sur le dossier de la promotion des communautés francophones en vue des élections .

Le compte à rebours est déjà commencé pour les cinq chefs des partis politiques les plus importants du pays en vue de l'élection du prochain gouvernement. Quoique le mot clé actuel pour les partis soit l'emploi, la FCFA a l'intention de revendiquer les droits des minorités francophones.

«On a l'intention de mettre l'accent sur les clauses 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles qui stipule que le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones. On ne veut pas que ce soit uniquement le secrétaire d'Etat qui fasse la promotion des communautés francophones mais aussi les autres ministres fédéraux. Ce dossier est notre principal cheval de bataille», a déclaré la présidente de la FCFA, Claire Lanteigne.

Outre cette préoccupation majeure, la stratégie nationale de la FCFA prévoit d'autres volets : la gestion scolaire, les politiques dans le secteur culturel, la formation professionnelle et l'implication des femmes entre autres. «Les femmes ont beaucoup perdu à la suite de la nouvelle réforme de la formation professionnelle», a admis Mme Lanteigne.

Du côté de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), on est catégorique en affirmant que le nouveau système de la préparation à l'emploi comporte des carences. «On a oublié la clientèle de la femme canadienne-française au foyer. Avant la modification du programme, on octroyait une allocation aux femmes au foyer quand elles suivaient des cours. Maintenant, elles doivent débourser de leurs poches et on sait très bien qu'elles n'ont pas beaucoup d'argent. Au lieu de dépenser pour des cours, elles utiliseront l'argent pour d'autres besoins», a déclaré la directrice générale de la FNFCF, Diane Vachon.

Un volet régional se greffera à la stratégie électorale de la FCFA. Une série de rencontres ont lieu depuis le 13 septembre dans les villes d'Halifax, d'Edmonton et d'Ottawa pour entendre les préoccupations locales des francophones et Acadiens du Canada.

Julie Lagacé, APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 35, vendredi 24 septembre

Anniversaire de l'explosion à Giant

La flamme de l'espoir allumée devant la mine

Devant l'entrée principale de la mine Giant, brûle depuis samedi soir une grande bougie blanche, symbole de paix, en souvenir des neuf mineurs tués le 18 septembre 1992 dans l'explosion. La bougie, haute de cinq pieds, peut brûler pendant 365 jours et restera allumée jusqu'à ce que la situation soit réglée.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Le conseilller municipal Bob Brooks et Brendan Hennigan, l'un des organisateurs de la soirée, portent la bougie jusqu'à la mine Giant samedi 18 septembre.

Le premier anniversaire de l'explosion a été célébré par un service commémoratif pendant lequel le pasteur Earl Reaburn de l'église United a allumé la bougie devant une cinquantaine de personnes. «Quelques jours après l'explosion l'an dernier, nous avons reçu un colis, envoyé par une assemblée de fidèles de l'Ontario, avec une lettre d'un ancien paroissien qui avait quitté Yellowknife. Il se disait désolé à l'idée qu'une ville à laquelle il était attaché était plongée dans la douleur et il envoyait une bougie de la paix. C'est avec cette bougie que nous avons allumé celle du souvenir. J'espère que cette flamme brûlera jusqu'à ce que la situation soit réglée et que cela nous aidera à panser les plaies de notre communauté».

Le souvenir et la cicatrisation était les deux thèmes principaux de cette fin de semaine et des services commémoratifs. Le vendredi 17 septembre en fin d'après-midi, environ 30 personnes sont venues assister à un service commémoratif à l'église Holy Trinity près de l'hôtel de ville. Le service, interconfessionnel, a duré 20 minutes et s'est achevé après trois hymnes et une prière. Le capitaine Alan Hoeft, de l'armée du Salut, a souligné que «c'était une commémoration des événements de l'an dernier et une prière d'espoir pour l'avenir de notre communauté».

Aucun membre du syndicat, ni de l'association des employés de la mine Giant ne sont venus au service vendredi.

Le lendemain, le jour-même de l'anniversaire, des représentants du gouvernement territorial et de la Ville se sont joints aux amis et familles des victimes pour assister à la cérémonie à l'église United. Le public s'est assis en rond autour de

Giant
Suite en page 2

Le Musée des beaux-arts du Canada à Iqaluit

Pudlo : une célébration

Le Musée des beaux-arts du Canada présente au musée Nunatta Sunaqutangit d'Iqaluit, du 10 septembre au 31 octobre, une exposition consacrée à l'artiste inuit Pudlo Pudlat, décédé en 1992.

On dit souvent : «Allez à la montagne, elle ne viendra pas à vous». Cette fois-ci, la montagne est venue à nous. Le Musée des beaux-arts du Canada a fait un pas de géant en rendant possible la présentation dans l'Arctique d'une version réduite de la grande rétrospective organisée par le musée en 1990 et consacrée à la carrière de Pudlo Pudlat. L'exposition itinérante nous propose cet automne 24 dessins de l'exposition originale qui illustrent les grands thèmes et l'évolution stylistique de l'oeuvre de l'artiste.

Pudlo Pudlat est né en 1916 au camp d'Illupirulik, près d'Amadjuak. Il s'est consacré à la chasse pendant la première partie de sa vie sur l'île de Baffin et c'est au début des années 1950 qu'il choisira de se consacrer à la sculpture, au dessin et à la gravure. Il a habité le village de Cape Dorset jusqu'à son décès, en 1992.

L'exposition est passée par Cape Dorset au mois d'août et par Pangnirtung avant d'arriver à Iqaluit. Le catalogue illustré qui avait été préparé pour la rétrospective de 1990 accompagne l'exposition. Les textes sont de Marie Routledge, conservatrice associée de l'art inuit au Musée des beaux-arts du Canada, et de Marion E. Jackson, professeur d'histoire de l'art à l'université Carleton. Il est disponible en trois éditions : anglais, français et inuktitut. J'ai rencontré Suzanne Lacasse, éducatrice au Musée des beaux-arts. Elle a accompagné l'exposition et m'a guidé au travers de quelques dessins de Pudlo.

Un bain de culture des plus captivants. En décrivant la démarche autodidacte de l'artiste lors de la création de ses premiers dessins de boeufs musqués, elle donne l'impression d'avoir vécu auprès de lui. Pudlo a fait du dessin un moyen de penser sur le papier. Il a utilisé des outils restreints : mine de plomb, crayons de couleur, feutres et autres pour réaliser une oeuvre qui comprendrait plus de 5000 dessins. Suzanne Lacasse a guidé

Pudlo
Suite en page 5



A Rankin Inlet, le visiteur peut trouver sa direction aisément, grâce à ce poteau indicateur (photo Karen Lajoie / L'Aquilon).

**Le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle dans la grève à Giant donne 50 jours aux deux parties pour régler la situation.
Lire en page 2.**

Storefront, un organisme qui regroupe 65 associations à Yellowknife, pourrait mettre la clé sous la porte le 31 octobre s'il ne trouve pas des fonds pour assainir ses finances. Lire en page 3.

**Six employés du GTNO accuse le gouvernement de leur avoir fait payer des loyers trop élevés.
Lire en page 8.**

Nunavut

**Le son francophone du Nunavut... La radio communautaire d'Iqaluit devrait débuter le 15 décembre 1993.
Lire en page 5.**

**Festival des arts du Keewatin : ateliers, ventes, expositions.
Lire à ce sujet un reportage en page 6.**

Grand nettoyage à Rankin Inlet. Une mine ouverte en 1957 a accumulé 297 000 tonnes de résidus toxiques. Lire en page 5.

Service commémoratif pour les morts de Giant

Suite de la page 1

la bougie placée au centre de la salle. Le pasteur Catherine MacLean a ouvert le service en remerciant les personnes présentes. Son église avait contacté tous les organismes liés à Giant et tous lui avaient donné leur approbation pour la cérémonie.

«Nous sommes ici non seulement pour trouver une solution au conflit, mais aussi pour faire apparaître la justice et mettre fin aux souffrances, a souligné Mme MacLean. Nous n'avons pas besoin de choisir quelqu'un pour le condamner, ni d'attendre que quelqu'un fasse quelque chose. Nous sommes réunis ici et nous pouvons nous réconforter mutuellement».

«Aujourd'hui, nous nous souvenons de ceux qui ont appris l'an dernier à la même époque que leur frère, leur père, leur mari ou leur fils étaient morts. Nous prions pour qu'un jour, leur coeur soit guéri. Nous pensons aux familles qui vivent encore dans la douleur et la tension, aux mariages brisés. Et nous consacrons nos efforts à reconstruire l'esprit de notre communauté, a déclaré M. Reaburn. C'était une année difficile pour notre ville et nous avons une pensée pour ceux qui appréhendent l'avenir».

Mme MacLean et les représentants des autres confessions ont ensuite demandé aux personnes présentes de ne pas toutes se rassembler à la mine après le service, au moment où la bougie serait déposée sur un cairn devant l'entrée principale. Les paroissiens ont sorti la bougie de l'église et ont marché jusqu'à Giant en la portant à tour de rôle. Quatre grévistes se trouvaient devant la mine, mais ils sont restés silencieux lorsque la procession est passée près d'eux.

«Quand vous passerez devant la bougie, vérifiez qu'elle soit toujours allumée, a demandé Mme MacLean. Si elle ne l'est pas, s'il vous plaît, arrêtez-vous pour la rallumer. C'est le symbole de notre esprit et de notre espoir pour l'avenir».

Karen Lajoie

Rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle

Cinquante jours pour trouver une solution

Le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle sur la situation à la mine Giant accorde 30 jours aux deux parties en conflit pour régler elles-mêmes le problème de la grève.

Le rapport de 38 pages, présenté au ministre du travail M. Bernard Valcourt le 13 septembre, contient plusieurs recommandations pour mettre fin à la grève, qui dure maintenant depuis 16 mois. Le document souligne que Royal Oak et CASAW auront la possibilité de se rencontrer et de décider des termes d'un contrat, dans les 30 jours après la sortie du rapport. Si rien n'a été signé le 13 octobre, MM. Ready et Munroe auront 20 jours pour rédiger eux-mêmes les termes d'un contrat qui sera imposé aux deux parties en conflit avec arbitrage obligatoire.

«C'est très regrettable que les deux parties dans ce conflit n'aient pas réussi à régler leurs problèmes. *Je suis persuadé que ce rapport nous* aidera à trouver une solution qui conviendra à la mine et au syndicat. Je les exhorte tous les deux à accepter les recommandations des commissaires, a déclaré le ministre le 16 septembre. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la bonne volonté pour accepter un compromis et travailler avec les commissaires à résoudre ce problème. Nous savons que la signature d'un contrat est dans l'intérêt des citoyens de Yellowknife, de la compagnie et des syndiqués».

«Franchement, il est temps pour les deux parties de faire ce qu'il faut pour mettre fin à cette situation, déclarent dans leur rapport MM. Ready et Munroe. Ni l'une ni l'autre ne doivent considérer ce rapport simplement comme une autre étape dans un processus sans fin. Si ce rapport est examiné de façon improductive par l'une des parties, cela sera considéré comme de la mauvaise foi».

Le ministre et son prédécesseur, M. Marcel Danis, ne voulaient pas au départ prendre part personnellement au règlement du conflit, invoquant le fait que cela relevait du domaine du secteur privé.

Mais aujourd'hui, M. Valcourt pourrait prendre la décision d'imposer une solution aux deux parties. Reste à savoir si le ministre ferait ce choix juste avant une élection fédérale.

Les commissaires se sont basés sur le contrat qui avait été rejeté le 22 mai 1992 par CASAW, en mettant toutefois à part les cinq points qui posaient problème.

Les cinq points litigieux sont les salaires fixés en fonction du prix de l'or, les inspections de la sécurité à la mine, les voyages payés pour les employés et leurs familles, le statut des 45 mineurs renvoyés depuis le début de la grève et les jours de congé.

MM. Munroe et Ready souhaitent avoir les pleins pouvoirs pour régler le problème de ces cinq points litigieux.

Après la signature du contrat, les mineurs pourraient recommencer à travailler 15 à 20 jours plus tard. Les travailleurs de remplacement qui continuent à travailler pour la mine seraient inscrits en fin de liste pour l'ancienneté. Par ailleurs, le rapport souligne qu'à l'avenir, au bout de 30 jours de discussions pour la signature d'un nouveau contrat, l'une ou l'autre des parties pourra demander l'arbitrage de MM. Munroe et Ready dans le conflit.

Karen Lajoie

Formulaire de mise en candidature

Pour le prix *Jeanne Dubé*

Nom du candidat ou de la candidate : ____________________

Adresse et téléphone de la personne
ou de la succession : ____________________

Justification : ____________________

____

____

____

____

Nom du proposant ou de la proposante : ____________________

Adresse et téléphone : ____________________

Date et signature : ____________________

La Fédération Franco-TéNOise créera en 1993 le Prix Jeanne Dubé, attribué à une ou plusieurs personnes ayant marqué de leur dévouement et leur dynamisme la lutte pour les droits et la promotion de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous vous invitons à soumettre des candidatures au plus tard le 8 octobre au :



Comité de mise en nomination
Fédération Franco-TéNOise
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O. X1A 2N9
Tél. : (403) 920-2919 Téléc. : (403) 873-2158



Échos des T.N.-O.

L'association des employés de Giant en désaccord avec le Conseil canadien des relations du travail

L'association des employés de la mine Giant a fait appel le 9 septembre à la cour fédérale de Vancouver pour faire annuler la décision prise le 31 août par le Conseil canadien des relations du travail, qui stipulait que les membres de l'association ne feraient pas partie du syndicat CASAW.

Cette décision annulait celle du 6 mai, par laquelle le Conseil avait indiqué que tous les mineurs, grévistes et travailleurs de remplacement, seraient désormais membres de CASAW. Une telle décision était contraire à celles prises précédemment par le Conseil, qui stipulaient qu'après le début d'une grève, les inscriptions sur les listes syndicales étaient bloquées.

Les travailleurs de remplacement de la mine avaient fait une demande d'accréditation au Conseil le 13 janvier 1993 pour créer un nouveau syndicat. Le syndicat en grève, CASAW, directement mis en cause, s'était opposé à cette demande.

Sept TéNOis récompensés pour leur travail d'alphabétisation

Sept personnes travaillant dans les communautés des Territoires, pour promouvoir l'alphabétisation, ont reçu le 15 septembre des prix des mains de M. Richard Nerysoo, ministre de l'éducation.

«Si le gouvernement veut améliorer l'alphabétisation dans le Nord, il faut travailler avec les communautés et les individus. Ces sept personnes représentent un modèle à suivre», a déclaré le ministre.

Mme Sarah Anderson de Tuktoyaktuk a été récompensée pour son travail en inuvialuktun. Elle enseigne cette langue depuis 10 ans à partir de livres et autres moyens d'apprentissage qu'elle a conçus elle-même. Son voisin, l'aîné Raymond Mangelana, s'est aussi vu accorder un prix pour le travail effectué dans sa langue.

M. Paul Andrew, présentateur de l'émission télévisée Focus North, a été récompensé pour organiser chaque année les semaines de l'alphabétisation à Yellowknife, pendant lesquelles il invite des écrivains qui viennent lire leurs textes en audiences publiques.

Mme Charlotte Babicki de Yellowknife a reçu un prix pour avoir organisé bénévolement une collecte de livres pour la communauté de Colville Lake. Mme Babicki travaille depuis longtemps pour promouvoir l'alphabétisation.

Mme Linda LeBlanc de Rae-Edzo a été nominée par 17 personnes de sa communauté pour le travail qu'elle a réalisé en tant qu'instructrice du programme d'alphabétisation à Rae. M. Andy Norwegian de Fort Simpson a été récompensé pour le rôle qu'il joue dans le centre d'éducation de sa communauté et pour la promotion de la langue Slavey qu'il effectue depuis 20 ans dans sa région.

Enfin, Mme Brenda Mowbray d'Iqaluit a reçu un prix car elle s'occupe bénévolement de la mise en place des programmes d'alphabétisation pour tous dans la communauté.

Karen Lajoie

Après avoir vécu deux ans et demis à Yellowknife

Roxanne Vachon barre à l'ouest

Le 2 octobre, Roxanne Vachon, coordinatrice des langues officielles aux affaires législatives du GTNO, quittera Yellowknife, direction Vancouver. Après avoir passé deux ans et demi dans le Nord, elle s'en va forte d'une expérience enrichissante, tant au niveau personnel que professionnel.

On pourra trouver ça platte de commencer en revenant un peu en arrière, selon un plan chronologique, au premier jour où Roxanne a mis les pieds à Yellowknife, le 1er avril 1991. Mais ça peut peut-être aider à cerner la personnalité de cette jeune femme née à Montréal. «Il faisait froid, on gelait. Je restais au motel Northern Lites, il y avait une partie de cartes à côté, puis de la bagarre, ça tapochait à ma porte, je n'ai pas dormi de la nuit. Le lendemain, je suis allée marcher. Je me sentais dans un autre monde. Je n'avais jamais vu autant d'autochtones de ma vie. Ça commençait à fondre, c'était sale, austère. Mais en me promenant, j'avais un bon feeling». Pour quelqu'un qui quittait Montréal, chargée d'émotions liées à sa vie privée, à son travail au sein d'une association de lutte contre le sida, cette entrée en la matière fut un peu difficile.



«Quand on part, dit Roxanne, on ne part jamais pour rien. Je suis venue ici parce que j'étais brûlée à cause de mon travail au sein de l'association de lutte contre le sida. Le Nord m'a fait du bien».

Durant ces deux années et demies, la ville de Yellowknife n'a pas tant changé. On y côtoie toujours, dans la rue, des fonctionnaires, des ministres, des commerçants, des artistes et des alcooliques, des déshérités sociaux, visages familiers, tant la ville est petite. Roxanne ne s'est pas habituée à ces scènes-là. Son emploi au ministère de la Justice ne l'a pas reléguée au fond d'un bureau, ses contacts avec des avocats et des avocates l'ont sensibilisée à des problèmes dont, étonnamment, on parle peu à Yellowknife. Comme s'ils étaient l'apanage des grandes villes. «J'ai été élevée dans l'est de Montréal. On dirait que c'est une misère (celle des quartiers est de Montréal) à laquelle je m'étais accoutumée. Peut-être que je ne la voyais plus à force, parce que j'avais été élevée dans ces quartiers. Mais ici, j'ai toujours de la misère à passer devant le Gold Range».

Rencontres

En arrivant à Yellowknife, Roxanne a eu la chance de rencontrer rapidement des gens avec qui elle a accroché. «On m'avait emmenée au Float Base un vendredi soir. J'ai rencontré du monde, comme Richard (Barrette) et Benoît (Boutin), avec qui j'ai cliqué. Puis j'ai rencontré Louise (Charbonneau), elle m'a donné une grosse accolade, on a tout de suite accroché. Ces rencontres ont coloré ma vision de Yellowknife. Puis l'été est arrivé...». Mais aujourd'hui Roxanne part à Vancouver. «Ça recommence, il va falloir que je me refasse un réseau d'amis. Que va-t-il se passer avec ceux de Montréal ? Autant tu pars et tu t'enrichis, tu rencontres d'autres gens, autant tu perds des amis (...) Mais je vais revenir au mois de décembre et ça me fait plaisir, ça rendra mon départ un peu plus facile».

Si Roxanne s'est enrichie ici de ses rencontres, de ses amis et amies, elle a aussi bénéficié, au ministère de la Justice, d'une formation extraordinaire.

«Miles Pepper, adjoint au sous-ministre de la Justice, m'a fait confiance, m'a laissé voler de mes propres ailes. Il m'a montré tout ce qu'on n'apprend pas à l'école. Il m'a encadrée, donnée des responsabilités. Tout le monde n'a pas la chance de rencontrer quelqu'un de cette envergure et d'être formé par lui». Lorsqu'elle est arrivée au ministère de la Justice, Roxanne était traductrice juridique. Puis elle est devenue chef de section et coordinatrice des langues officielles pour les affaires législatives. «Si j'étais restée six mois de plus, j'aurais mis en place les services pour les langues officielles. Là je me suis contentée de faire un plan. C'est une bonne chose d'avoir pu élargir mon mandat».

Ce poste lui a permis de prendre davantage confiance en elle. «Avant, je trouvais ça dur de dire non, de montrer un peu de fermeté».

Roxanne ne rompt pas tous ses liens avec le ministère de la Justice des T.N.-O. puisqu'à Vancouver elle travaillera de manière autonome sur deux contrats pour ce même ministère. «Je serai maître de mon horaire. Ça, ça m'a beaucoup manqué. Je n'aime pas la routine». Travailler de cette manière, pendant un an, lui laissera du temps pour d'autres activités. A commencer par le festival international des films de Vancouver : «Je vais m'écraser dans un fauteuil, je vais aller voir dix films en cinq jours, deux par jour, puis après j'irai prendre un petit café».

Roxanne est également tentée de prendre la plume. «J'ai le goût d'écrire une pièce de théâtre. Je trouve ça le fun à cause des dialogues, tu fais parler le monde». Cette pièce serait basée sur un fait divers...

Et puis à l'automne prochain, Roxanne retournera sur les bancs de l'université, pour étudier le droit coutumier, intégrer le barreau de Colombie-Britannique et reprendre son travail d'avocate.

Bonne chance, Roxanne.

Emmanuel Carcano

Les employés ont reçu leur avis de départ

Storefront en situation financière délicate

L'organisme Storefront, qui soutient depuis 16 ans 65 groupes communautaires de Yellowknife, pour la plupart bénévoles, pourrait fermer ses portes le 31 octobre s'il n'arrive pas d'ici là à récolter d'autres fonds pour éponger ses problèmes financiers.

La directrice générale, Mme Anne McTiernan, a expliqué le 21 septembre qu'elle n'avait pas beaucoup d'espoir au sujet de l'avenir de Storefront, après que le conseil administratif se soit réuni le 16 septembre. Lors de cette rencontre, le conseil a décidé de fermer les portes de l'organisme le 31 octobre et ses trois employés ont reçu leur avis de départ.

Quelques jours plus tard, les ministères des services sociaux et des municipalités et affaires communautaires (MAC) ont décidé de rencontrer le conseil pour essayer de trouver un moyen de sauver l'organisme. Ils souhaiteraient évaluer les services offerts par Storefront et sa façon de fonctionner. Deux fonctionnaires du MAC seront chargés de ce travail. Ils devront présenter leur rapport et des recommandations au conseil administratif à la mi-octobre.

«Actuellement, l'avenir est incertain, explique Mme McTiernan. Deux de nos employés vont perdre leur emploi le 15 octobre. Moi, je dois continuer jusqu'à la fin du mois. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de la fermeture de Storefront».

L'organisme offre ses services à plusieurs groupes de bénévoles de la ville, sous forme d'ateliers, de ressources humaines et de services administratifs, allant d'une adresse postale aux services d'une standardiste.

Depuis sa naissance en 1977, Storefront recevait 25 000 dollars par année de la compagnie minière Echo Bay. L'an dernier, cette compagnie a décidé d'arrêter ses dons, pour investir dans des projets plus proches de son domaine d'activité sur le Grand lac de l'Ours.

Avec un budget annuel de 250 000 dollars, dont 60% proviennent de quatre agences gouvernementales et 40% des services offerts par l'organisme et des tarifs d'abonnement pour ses membres, Storefront ne peut guère supporter de coupures budgétaires. «La perte d'un de nos principaux commanditeurs a eu des conséquences désastreuses. Nous n'avons pas encore réussi à combler ce trou», souligne Mme McTiernan. Elle a envoyé des lettres à 50 entreprises des T.N.-O. la semaine dernière pour solliciter leur soutien financier. Elle n'a pas encore reçu de réponse.

Storefront n'est pas actuellement en déficit, mais l'organisme prévoit désormais des pertes de 5 à 6000 dollars par mois et ne pourra donc pas survivre longtemps sans aide. «Nous prévoyons une perte de 30 à 40 000 dollars pour cette année fiscale. Ce sera invivable».

Selon M. James Floyd, membre du conseil administratif, «nous devons prendre nous-mêmes toutes les mesures nécessaires pour éviter la fermeture, mais le gouvernement est l'un de nos plus grands clients. Nous n'allons donc rien savoir avant que l'évaluation soit finie». M. Floyd et Mme McTiernan espèrent que la fermeture de Storefront pourra être évitée. Mais, pour l'instant, ils ne peuvent qu'attendre. «C'est difficile de déterminer ce qui va arriver, mais le fait qu'il y ait une évaluation est déjà encourageant. Notre organisme mérite cela avant que la fermeture pure et simple soit décidée. Tout est incertain pour le moment, mais je vous jure que si nous fermons nos portes, cela représentera un gros manque dans les services à la communauté», conclut Mme McTiernan.

Karen Lajoie

ÉDITORIAL

La débandade du NPD

Qui pensera dorénavant aux chômeurs et aux chômeuses ?

Les résultats du dernier sondage Angus-Reid ne laissent aucun doute : le nouveau parti démocratique risque d'être balayé à toute fin pratique de la carte électorale et de la scène politique canadienne.

Ce parti ne recueille que 6 % des intentions de vote des Canadiens et Canadiennes. Ensemble, le bloc québécois et le *reform party* en obtiendraient une tranche de 22 %. Jadis troisième force politique canadienne, le NPD lutte présentement pour survivre.

Il n'est pas facile d'expliquer les mouvements d'humeur de la population au regard des statistiques sur les intentions de vote. Il semble certain que la perte de popularité du NPD ne soit pas directement le résultat de la montée des partis marginaux que constituaient le bloc québécois et le *reform party*. En effet, parti politique représentant la gauche canadienne, il serait étonnant que les électeurs et électrices aient changé à ce point d'allégeance qu'ils se retrouveraient soudain à voter pour un parti de droite comme le *reform party*. Il serait encore plus étonnant que le bloc québécois se soit emparé de ces votes puisque le NPD a toujours été quasi absent du Québec.

Par contre, l'insécurité économique de la dernière décennie, l'ampleur du déficit budgétaire canadien et l'incertitude constitutionnelle sont autant de facteurs qui peuvent expliquer un glissement massif du vote canadien vers les partis plus conservateurs.

De plus, plusieurs gouvernements provinciaux néo-démocrates ont fait face à des crises budgétaires sérieuses qui les ont obligés à adopter certaines mesures qui sont loin de l'idéal progressiste. Les Canadiens et Canadiennes sont donc en droit de douter de la pertinence de voter pour un parti progressiste alors que le contexte économique semble nous forcer à sabrer dans les dépenses plutôt qu'à envisager une hausse de celles-ci.

Le malheur dans tout cela, c'est que les moins biennantis et les chômeurs et chômeuses du Canada risquent d'être encore les laissés pour compte de la future stratégie économique canadienne.

Soudainement, tous les partis politiques s'engagent à lutter contre le chômage. Force nous est de constater que cet engouement arrive un peu trop tard et au mauvais moment. Le seul parti politique dont la priorité est la lutte contre le chômage, c'est le NPD. Les engagements de dernière minute, en pleine campagne électorale, nous laissent plutôt sceptiques.

Le parti libéral du Canada semble lui aussi vouloir faire du chômage une de ses priorités. Il faudra s'en souvenir car ce parti semble en bonne voie de s'emparer du pouvoir ne serait-ce que comme gouvernement minoritaire.

Il faut aussi espérer au lendemain du 25 octobre que les alliances entre partis politiques laissent un espoir aux milliers de Canadiens et Canadiennes sans emploi qui attendent toujours de réintégrer le marché du travail.

Des centaines de milliers de personnes qui n'attendent qu'une occasion de cesser de bénéficier des largesses de l'Etat et de contribuer à réduire le déficit par leurs impôts.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : Joël Tremblay
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Les mots pour le dire

Les «libéraux» ont enfin dévoilé leur programme de «relance économique». Tous les mots très appréciés par les Canadiens sont bien enchâssés dans le programme : emploi et croissance, consultation généralisée, responsabilité budgétaire, qualité de vie, développement durable, partenariats...et j'en passe. Le problème de terminologie réglé, passons à l'évaluation du programme.

Le commun des mortels ne comprend rien à cet achat d'hélicoptères de type EH-101. Le programme souligne (page 18) que l'annulation de la commande d'hélicoptères représente une économie de 5,8 milliars de dollars. Pourtant, un tableau du même rapport montre une économie de 2,3 milliards d'ici 1998. Drôle de comptabilité!

Les libéraux s'attaquent aussi aux services professionnels. «Nous amputerons de 15% le budget fédéral de 4,1 milliards de dollars consacré aux services professionnels». Or, 15% de 4,1 milliards représente 615 millions tandis que les chiffres du même tableau pèchent dans l'autre sens puisqu'ils indiquent des économies de 2,260 milliards. Lorsque la politique se mêle à la comptabilité, il faut crier gare. Mais il ne faut pas s'inquiéter pour les chiffres puisque le coût du programme a été évalué par une firme d'experts-conseils en économie.

Ce qui est surprenant dans ces coupures, c'est qu'on nous laisse croire que de telles dépenses, par exemple, les «services professionnels», ne sont pas nécessaires. On pousse la naïveté au point d'engager une firme d'experts-conseils pour vérifier les coûts du programme et on affirme à haute voix qu'on va couper les services professionnels. Voyons, ce n'est pas sérieux.

Louanges et applaudissements aux libéraux qui proposent une hausse substantielle dans la «recherche et la technologie», puisque c'est le secteur qui promet le plus. Il faut investir nos efforts dans ce secteur si prometteur.

Bravo aussi pour les garderies. La distribution des coûts est très raisonnable (40% fédéral, 40% provincial et 20% à la charge des parents).

En revanche, la rubrique «grands équipements» est un vrai fiasco économique. On propose six milliards pour deux ans répartis également entre les trois niveaux de gouvernement et on se presse d'ajouter: «Au bout de deux ans, nous verrons s'il y a lieu de poursuivre ce programme». Il semble que les Canadiens méritent beaucoup plus d'explications, surtout lorsque cette activité représente plus de 76% des nouveaux programmes proposés par les libéraux.

Les «libéraux» vont également remplacer la TPS par «une mesure qui produira des recettes tout aussi élevées, qui sera plus juste à l'égard des consommateurs...et s'harmonisera avec la fiscalité provinciale». Une vraie devinette !

Autre mystère, celui du libre-échange. On n'a pas le courage de se prononcer «pour» ou «contre» mais on nous aveugle avec des mots tels que : code antidumping, renégocier, normes écologiques, normes relatives aux conditions de travail. Les libéraux ne peuvent sauver la chèvre et le chou. Il faut être très clair dans les positions qu'on a choisies. Malheureusement, dans ce domaine, tout indique que les libéraux sont pour le libre-échange mais qu'ils souhaitent certaines modifications. Dites-le et dites-le franchement.

Malgré certaines hésitations et incertitudes, le programme présenté par les libéraux est plus que potable. On y retrouve des réformes souhaitables dans le lobbyisme, les pensions des députés et le parlement. On propose l'aide aux petites entreprises, un programme d'apprentissage pour les jeunes et plusieurs actions positives qui misent sur les ressources humaines et les mettent en valeur. Le déficit baissera de plus de 5% du PIB à 3% et on facilitera le commerce intérieur. Toutefois, le programme passe sous silence des points qui ont une importance première pour les Canadiens :

Il y a notamment la création d'emplois qui semble être laissée au hasard. Les libéraux sont des vrais disciples d'Adam Smith, le père de l'économique, qui croyait à l'existence d'une «main invisible» qui rétablira l'ordre et s'assurera que l'intérêt individuel et l'intérêt public convergeront. On manipule des chiffres lorsqu'on écrit : «Si seulement une PME sur 10 embauchait chacune un Canadien, il y aurait plus de 93 000 créations d'emplois». Et si un Canadien sur 10 vous donnait 37 cents, vous seriez plus que millionnaire!

On parle de l'ONU, des casques bleus et de l'intégrité parlementaire mais on néglige de discuter des impôts sur les revenus des particuliers. Parmi les pays industrialisés, nous sommes les plus taxés. Le fardeau fiscal est devenu si lourd que les Canadiens, avec raison, devraient favoriser un gouvernement qui propose une diminution des impôts. C'est seulement lorsque le consommateur aura plus de liquidité que sa confiance augmentera et qu'il décidera alors de dépenser. Parlez aux gens d'affaires et ils vous diront que cette récession ne peut être combattue que par le biais des dépenses des consommateurs. C'est ce secteur, qui représente plus de 65% du PIB, qui est à la base de la relance économique. Et pourtant, le programme dit peu de choses sur les mesures requises pour promouvoir la consommation et remonter l'économie de deux ou trois crans.

Si politiquement parlant le silence est d'or, économiquement parlant, les électeurs auraient préféré des paroles, des promesses et éventuellement des actions.

Antoine Zalatan

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Exposition consacrée à Pudlo Pudlat

Suite de la page 1

les premières visites de l'exposition à Iqaluit, en français sur demande. Elle explique que c'est la première fois que le Musée présente une exposition à l'extérieur et que le défi est de taille. Les dessins demandent davantage de soin que des peintures. Le musée a dû faire préparer des caisses spécialement conçues pour le type d'avion qui voyage entre Iqaluit et les communautés de Cape Dorset et de Pangnirtung. Dans le sud, le transport d'oeuvres d'art est exigeant, il l'est davantage ici. Deux personnes accompagnent les dessins en tout temps et supervisent chacune des étapes de manutention. Il a fallu penser à tout, des crochets sur les murs aux lampes qui doivent offrir l'éclairage approprié pour ne pas endommager les dessins. L'exposition de passage à Iqaluit a demandé deux années de préparation.

Suzanne Lacasse est passée par les écoles en tant qu'éducatrice du Musée et a laissé sur son passage, en cadeau, deux vidéos : *Rencontre avec Pudlo* (une entrevue avec l'artiste) et *Technique de gravure sur pierre* telle que celle pratiquée à Cape Dorset. Des copies sont maintenant disponibles au musée d'Iqaluit.

«Pudlo : une célébration» ne peut laisser personne indifférent. C'est à voir au musée d'Iqaluit, jusqu'au 31 octobre. L'exposition viendra à Yellowknife pendant l'été 1994, au centre septentrionnal du Prince de Galles.

Daniel Coulombe

Portes ouvertes à la base d'opérations avancées d'Iqaluit

L'armée rencontre le public

La base d'opérations avancées d'Iqaluit (FOL) ouvrait ses portes au public le 11 septembre dernier. C'était l'occasion pour les visiteurs de découvrir une base habituellement interdite aux civils sans autorisation spéciale.

La première chose qui attire l'attention du visiteur en arrivant à la guérite du site, ce sont les deux mats plantés là et leurs drapeaux, canadien et américain. Une entente sur la modernisation du système de la défense aérienne de l'Amérique du Nord a permis la construction de cette base ainsi que celle de trois autres à Inuvik, Yellowknife et Rankin Inlet. Le projet a connu bien des controverses à Iqaluit depuis sa mise en chantier. Les entreprises locales de construction se sont plaintes ne n'avoir que des miettes du chantier. Par ailleurs, une installation militaire, quelle qu'elle soit en période d'après guerre froide, n'apparaissait pas aux yeux de tous comme une nécessité. Le 11 septembre, le visiteur avait accès à trois des six garages qui serviront d'abris lors du déploiement des avions de chasse, CF-18 ou CF-15. La base d'opérations avancées comprend trois bâtiments principaux,



Daniel Coulombe / L'Aquilon

Un CF-18 était accessible aux visiteurs. Cet avion de chasse vaut plus de 35 millions de dollars.

les habitations du personnel, qui peuvent recevoir 200 personnes, le bâtiment d'opération qui jouxte six hangars (un avion par hangar) et un bâtiment d'équipement pour, entre autres, garer les camions de ravitaillement en carburant.

Daniel Coulombe

Trente ans de poussière toxique sur Rankin Inlet

Grand nettoyage d'une mine abandonnée

Rankin Inlet - Après avoir été balayée pendant 30 ans par une poussière de résidus toxiques issus d'une mine abandonnée, la communauté de Rankin Inlet respirera bientôt un air plus pur, une grande opération de nettoyage ayant été entreprise.

La mine de nickel de Rankin Inlet, mise en cause aujourd'hui, avait ouvert ses portes en 1957. Lorsqu'elle a fermé cinq ans plus tard, 297 000 tonnes de résidus toxiques sont restés sur place. Après avoir séché, ces résidus sous forme de poussière ont été portés par les vents qui soufflent sur la ville jour et nuit, été comme hiver.

Le maire de Rankin Inlet, Paul Kaludjak, se souvient avoir été frappé par les gros amas de résidus qu'il avait remarqués à son arrivée dans la communauté, 13 ans plus tôt. «J'ai toujours vu beaucoup de poussière brune, sur la baie et dans l'air. Je me suis toujours demandé ce que c'était et si c'était dangereux pour moi et pour les autres. Il y a trois ans, le comité de la santé a déterminé que cette poussière représentait un danger pour les citoyens de la communauté, mais nous ne savions pas quoi faire». Jusqu'à cette date, les puits de la mine étaient pleins d'eau et les enfants jouaient à cet endroit depuis des années.

«Nous avions un important danger juste à nos portes et nous ne le savions même pas. Nous pensions qu'il n'y avait qu'un petit lac, mais en réalité, il avait une profondeur de 200 pieds. Nous étions stupéfaits quand le gouvernement a commencé



Karen Lajoie / L'Aquilon

Là où existait un lac il y a quelques années, dans ce creux, seront stockés les résidus toxiques.

à pomper l'eau pour le vider». Le gouvernement fédéral, dans le cadre de son programme de protection de l'environnement arctique, s'était vu proposer le projet de nettoyage du site et a dépensé pour le réaliser 3,3 millions de dollars.

L'opération de nettoyage, qui va prendre cinq ans, consiste à pomper l'eau contaminée, qui est stockée dans un grand réservoir, où elle est mélangée avec des produits chimiques. Ceux-ci, en contact avec les autres substances chimiques contenues dans l'eau, produisent une réaction qui donne un résidu solide. L'eau ainsi nettoyée peut alors être déversée dans la baie. Le résidu qui reste après l'opération sera remis en terre, où la permafrost l'isolera. Un pied de gravel et de pierres sera déposé par-dessus et tout le terrain sera asséché. M. Kaludjak affirme qu'il se sentira soulagé lorsque le nettoyage sera terminé et il est heureux des bénéfices économique que cela aura pour sa ville.

Mais il souhaiterait par ailleurs qu'une étude soit effectuée pour mesurer les conséquences éventuelles de cette poussière toxique sur la santé des citoyens de la communauté. «Le risque de problèmes de santé est encore plus important pour les enfants qui ont joué dans cet endroit pendant des années. Le pire, c'est que nous ne savons rien sur les conséquences éventuelles de cette pollution».

Karen Lajoie

La radio communautaire sur CFRT 107.3 FM

Le son francophone du Nunavut

Les responsables du projet de radio communautaire de l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) avaient des raisons de se réjouir cette semaine. Leur demande de licence a été acceptée par le CRTC et de plus, les fonds venant du Secrétariat d'Etat ont été débloqués pour le projet. La station diffusera sur la bande FM à Iqaluit et la programmation de la future station de radio comportera un minimum de 15 heures par semaine. Ce qui fait beaucoup de pain sur la planche.

René Lavallée, directeur du groupe Communication R-F -dont l'organigramme comprend la radio communautaire- pense qu'il reste encore beaucoup à faire avant la mise en onde prévue pour le 15 décembre 1993. En effet, il faut terminer la construction d'un studio et installer des équipements qui devraient être achetés sous peu. Il faut de plus recruter des bénévoles. le groupe ne se compose pour l'instant que de trois personnes : René Lavallée, Linda Mc Donald, coordinatrice du projet au niveau administratif et Daniel Cuerrier, responsable de l'aspect financier (gestion, levée de fonds, etc.).

Ils lancent une invitation à tous ceux et toutes celles qui souhaitent s'investir dans la radio communautaire. Le rendez-vous est donné au local de l'AFI, le 28 septembre à 19h30. D'après Linda Mc Donald, ils ont besoin d'un minimum de 18 bénévoles. Il y aura donc de la place pour tous. Que votre intérêt se porte vers la mise en onde, la programmation, les nouvelles, l'animation ou autre, la réunion du 28 septembre apportera des réponses aux questions de tous les futurs membres de la radio communautaire.

L'automne cé frette à Iqaluit ! Raison de plus pour se réchauffer en s'activant avec CFRT.

Daniel Coulombe

Mike Illnik nouveau candidat NPD dans l'Est

Audrey McLaughlin refuse la candidature de Peter Ittinuar

Rankin Inlet - M. Mike Illnik, d'Arviat, sera finalement le candidat du nouveau parti démocratique dans la circonscription de Nunatsiaq, car la leader du parti national, Mme Audrey McLaughlin, a refusé d'accepter la candidature de M. Peter Ittinuar.



Karen Lajoie / L'Aquilon

M. Ittinuar avait été désigné pour être candidat le 11 septembre, par 41 voix. M. Illnik avait quant à lui recueilli 11 voix. Dans un communiqué du 14 septembre, Mme McLaughlin a déclaré que M. Ittinuar n'était pas le candidat idéal parce qu'en 1982, alors qu'il était député pour le NPD, il avait changé d'orientation politique et était passé dans la camp libéral. Elu en 1979, M. Ittinuar avait été le premier Inuk à devenir député.

Dans une entrevue accordée le 16 septembre, M. Ittinuar s'est déclaré déçu qu'on ne lui laisse pas une chance de recommencer sa carrière politique. Après être devenu libéral, il n'avait pas été réélu en 1984, avait présenté sa candidature en tant qu'indépendant, mais sans succès.

Au mois de mars 1986, M. Ittinuar avait été reconnu coupable d'une agression contre sa troisième femme Susan, la fille de John Munro, l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord. Les deux époux sont aujourd'hui divorcés. M. Ittinuar avait également été condamné pour possession de cocaïne et agression contre un membre de la GRC. Mme McLaughlin n'a pas fait référence à ses problèmes personnels lorsqu'elle a refusé la candidature de M. Ittinuar, mais celui-ci est persuadé que cela a joué un rôle dans sa décision. «J'avais parlé avec la direction du NPD avant de proposer mon nom comme candidat. Si j'avais su que j'allais essuyer un refus, je ne me serais pas présenté», m'a-t-il expliqué.

La fille de M. Ittinuar, âgée de 17 ans, et qui fait actuellement ses études au CEGEP à Montréal, a été choquée par la décision de Mme McLaughlin et par les reportages au sujet des anciens problèmes de son père. «Cela lui a fait beaucoup de mal. De plus, Mme McLaughlin ne nous a pas seulement fait du mal à moi et à ma famille, mais aussi au NPD local, qui n'allait déjà pas très bien. Ce qu'elle a fait, c'est antidémocratique, injuste, discriminatoire et malhonnête». M. Illnik n'était quant à lui pas disponible pour faire un commentaire.

Karen Lajoie

Ijiralik

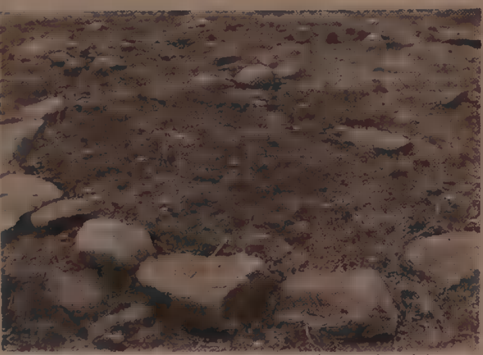
Un site à remonter le temps

Rankin Inlet - Tout près d'ici, à une demi-heure à peine du coeur industriel du Keewatin, se trouvent les ruines d'une autre culture, d'une civilisation disparue.

Le site Ijiralik, au bord du fleuve Meliadine, est un endroit désolé, seules des pierres et des traces sur le sol indiquent que vivait là une tribu du peuple thulé durant les années 1200-1600. Les Thulé sont les ancêtres des Inuit et à cet endroit, les visiteurs ont la possibilité de voir comment ils vivaient.

Les Thulé étaient un peuple nomade, mais ils revenaient chaque printemps et chaque automne sur ce lieu, car les eaux du fleuve étaient très poissonneuses. Sur place, le promeneur peut voir les ruines des maisons d'hiver, d'automne et de printemps. Le jour où je me suis rendue là-bas, le vent soufflait avec force sur la toundra, accentuant la sensation de désolation. Le gouvernement des T.N.-O. a mis en place de petits écriteaux sur le site, expliquant la signification des différents empilements de pierres. Plusieurs empilements en forme de cercles servaient à fixer au sol les peaux d'animaux dont étaient faites les tentes. Ainsi, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un cercle d'un diamètre de sept pieds, aurait habité une famille de six à huit personnes. A côté, on peut voir de petites constructions de pierres où étaient conservés les poissons et des collets à renards. Le site comporte environ 20 ruines de maisons ou de petits abris. Ce ne sont bien sûr que des ruines, mais cela nous offre une vision momentanée de ce peuple disparu et de son habitat, dans son environnement naturel.

Karen Lajoie



Karen Lajoie / L'Aquilon

Ces roches seraient ici depuis l'an 1600. Elles auraient été utilisées pour monter une tente faite de peaux.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La nuit, la rue, femmes sans peur

Une cinquantaine de femmes et quelques hommes ont pris part jeudi 16 septembre à une manifestation dans les rues de Yellowknife pour dénoncer la violence familiale et en particulier celle faite aux femmes, à l'intérieur et à l'extérieur du foyer. Chaque année, à travers tout le continent nord-américain, des femmes se rassemblent le troisième jeudi de septembre.

A Yellowknife, cette manifestation était organisée à l'initiative du YWCA et du Conseil du statut de la femme.

Il est peut-être bon de rappeler quelques chiffres à cette occasion. Les femmes représentent 47,4% de la population totale des Territoires âgée de plus de 15 ans.

D'après les travailleurs des centres d'accueil, une femme sur quatre dans les T.N.-O. aurait été violentée par son partenaire.

Le taux d'agression sexuelle dans les Territoires est le plus élevé du Canada. En 1991-92, la GRC a recueilli 500 plaintes d'agressions. La moitié des viols ont eu lieu chez la victime ou chez son agresseur. Dans 90% des cas, les femmes qui ont porté plainte ont déclaré qu'elles connaissaient leur agresseur.

Notons enfin qu'il n'existe pas dans les Territoires de centre d'accueil pour les femmes violées.

E.C.

Keewatin

Le festival des arts bat son plein

Rankin Inlet - Le festival des arts du Keewatin, qui a commencé le 23 septembre à Rankin Inlet, n'en est qu'à sa première édition mais il connaît déjà un franc succès. Bien avant son ouverture, la communauté est entrée en effervescence et l'organisateur régional de l'événement, M. Peter Ittinuar, semblait débordé.

«Nous n'avons pas assez de boîtes d'emballage pour que tous les artistes intéressés par le festival puissent nous faire parvenir leurs oeuvres. Nous les renvoyons le plus vite possible aux communautés pour qu'elles puissent nous faire parvenir d'autres créations artistiques».

Le festival durera une semaine et proposera des compétitions, de la musique, des ateliers et une grande exposition-vente.

«Il y a plus de 500 artistes et artisans dans la région, souligne le ministre du développement économique, M. John Todd, et ce festival représente pour eux une occasion de faire connaître leurs talents».

Le festival a été créé pour deux raisons, explique M. Ittinuar. Premièrement, pour promouvoir les arts de la région et développer le marché artistique et deuxièmement, pour pousser les gens d'ici à créer des objets d'art.

36 000$ de prix

Les compétitions, qui seront ouvertes dans neuf catégories allant de la sculpture à la création de vêtements, mettent en jeu 36 000 dollars de prix au total. Un jury de six personnes, Inuit et non Inuit, tous de régions différentes de l'Arctique, choisira les gagnants. Le jury sera bien occupé, puisque M. Ittinuar pense récupérer plus de 1000 oeuvres.

Se fiant au soutien de la communauté et à l'apparition d'une nouvelle demande pour l'art de la région, l'organisateur régional du festival prévoit que cet événement aura lieu tous les deux ans.

Pendant de nombreuses années, le Keewatin se trouvait derrière les autres régions de l'Arctique pour la production d'objets d'art. Mais depuis le lancement du festival, explique M. Ittinuar, l'enthousiasme est à son comble.

Fier de la qualité des oeuvres présentées, M. Ittinuar déballe quelques arrivages récents. Dans l'une des boîtes, une tenture murale en peaux de phoques, avec des personnages et des objets faits d'autres morceaux de peau. Dans une autre, une tapisserie d'un style bien différent, en laine de couleurs vives. Ces deux tentures seront présentées dans la même catégorie.

Chevaux à bascule

Le festival n'est pas réservé aux arts inuit, souligne M. Ittinuar. Dans certaines catégories comme la céramique, la sculpture moderne, la peinture et la neuvième catégorie, les passe-temps, nous avons reçu des oeuvres de personnes non inuit. Un habitant de Rankin Inlet nous a proposé des chevaux à bascule en bois de style élizabéthain.

«Je commence à avoir une bonne idée de ce que font mes voisins durant les longues nuits d'hiver pour passer le temps», déclare en souriant M. Ittinuar.

Par ailleurs, le festival, qui aura lieu dans le centre communautaire, présentera des rétrospectives de sculptures régionales des années 60 et 70.

Selon M. Ittinuar, la connaissance de l'histoire artistique de la région devrait inspirer d'autres gens. Un forfait de 12 dollars permettra aux visiteurs d'assister à tous les événements du festival, explique Mme Marion LaVigne, l'organisatrice pour Yellowknife. «On ne saura où donner de la tête», déclare-t-elle. Le premier forfait a été vendu il y a deux semaines à un habitant d'Iowa, qui travaillait dans la région et était intéressé.

Les organisateurs espèrent qu'ils vont vendre beaucoup de forfaits pour pouvoir couvrir leurs frais.

Mais, comme Mme LaVigne le souligne, peu importe finalement le côté financier, puisque le festival a déjà servi à une chose, redonner goût aux artistes de la région de créer des objets d'art.

Le festival se terminera par une soirée de clôture le vendredi soir, pendant laquelle aura lieu la remise des prix, suivie d'un spectacle avec Susan Aglukark, chanteuse d'Arviat.

Karen Lajoie



Karen Lajoie / L'Aquilon

L'artiste Isabelle Kridluar ■ orné le manche de cette guitare avec de l'ivoire. Elle sera l'une des compétitrices.

Chronique juridique

Voici de retour la chronique d'information juridique pour l'année 1993-1994. Cette chronique a été préparée par le ministère de la Justice des T.N.-O. et vise à informer la population francophone des T.N.-O. sur des décisions typiques en matière juridique.

M.G.S. v. D.M.S.
Cour suprême, 2 mars 1993

Faits : Les parties furent mariées à Victoria en Colombie-Britannique en octobre 1984. A l'époque du mariage, M.G.S. purgeait une peine de prison et ce n'est qu'en octobre 1985 que les époux purent commencer leur cohabitation. Deux enfants, issus d'un mariage précédent de l'épouse, venaient compléter cette famille.

En août 1986, à la suite de certains revers financiers, les parties décidèrent de prendre un nouveau départ et de déménager à Yellowknife, où résidait la famille du mari. Cependant, avant d'en arriver là, les parties vendirent la majorité des biens qu'ils avaient accumulés à Victoria. Avec les revenus provenant de cette vente, les parties décidèrent d'entreprendre un voyage qui les mena jusqu'à Yellowknife et c'est sans le sou qu'ils se présentèrent chez leurs beaux-parents à Yellowknife à la fin du mois d'août 1986.

Les parties se séparèrent au mois d'octobre 1986. L'épouse prétend que la décision de se séparer fût soudaine et pour des motifs qui lui apparaissent encore aujourd'hui comme obscurs. De son côté, l'époux maintient que le couple avait envisagé une séparation à quelques reprises auparavant et qu'il s'est agi d'une décision commune.

Quatre jours après la séparation, les parties signèrent un accord de séparation préparé par l'avocat représentant l'époux M.G.S. L'épouse, de son côté, décida de ne pas se prévaloir de son option d'avoir recours à un avocat de son choix pour qu'il examine l'accord.

En gros, l'accord prévoyait que la femme conservait seule la garde du plus jeune enfant, un «enfant à charge», sans droit de visite de la part de l'époux (l'autre enfant, plus âgé, ne fût l'objet d'aucune disposition dans l'accord). La femme ne recevait aucun aliment (que ce soit pour elle ou pour l'enfant), quoique le mari se soit engagé à lui verser 4 800 $ et à lui donner le compte en banque qui contenait des sommes négligeables. De plus, l'épouse devait assumer toutes les dettes qu'elle avait contractées en son nom, alors qu'une motocyclette, le seul véritable actif du couple, restait la propriété du mari qui devait cependant finir de la payer (il ne remplit cette partie de l'accord qu'à-moitié puisque l'épouse fît encore deux paiements sur la motocyclette après la signature de l'accord).

Deux ans plus tard, l'épouse s'adresse à la cour pour obtenir le paiement d'aliments, présents et passés, à l'enfant, pour que lui soient remboursés tous les paiements qu'elle a fait sur la motocyclette (autant avant qu'après l'accord) en plus d'exiger un montant supplémentaire à titre de remboursement pour paiement des dettes de son mari.

Au moment de cette action, l'enfant, âgé de 21 ans, étudie dans une autre ville et pourvoit lui-même à ses propres besoins.

Décision : Les tribunaux respectent généralement l'intention des parties telle qu'elle se manifeste dans un accord de séparation. Etant donné que les Territoires du Nord-Ouest ne disposent d'aucune disposition législative qui permette à un tribunal d'invalider un contrat domestique, les tribunaux se doivent



d'appliquer les règles normales qui gouvernent les contrats. Et, en vertu de ces règles, l'absence d'opinion juridique indépendante (le fait de ne pas consulter d'avocat) n'est pas un facteur qui suffise à vicier le consentement d'une partie et à invalider le contrat.

Les seuls facteurs qui pourraient permettre au tribunal d'invalider l'accord de séparation sont les suivants : l'accord est «inégal» (i.e. il prévoit plus d'obligations pour une partie que pour l'autre) ou il comporte des lacunes importantes sur certains sujets ou néglige d'y pourvoir. Si les termes du contrat apparaissent justes, alors le fait qu'une des parties n'ait pas pu bénéficier des conseils d'un avocat perd de son importance.

Dans le cas présent, puisque les parties disposaient de peu d'actifs au moment de la séparation, les termes de l'accord semblent justes et raisonnables. Il aurait pu y avoir une raison d'invalider le contrat si le mari avait accumulé des dettes importantes en utilisant le crédit de son épouse, sans faire mention de ces dettes dans l'accord. Cependant, tel n'est pas le cas ici puisque l'épouse n'apporte aucun document pour étayer sa prétention que son mari a accumulé des dettes importantes en son nom.

L'accord prévoyait cependant que le mari devait assumer tous les paiements reliés à la motocyclette en date de la séparation, ce qu'il ne fît pas (deux paiements mensuels furent assumés par l'épouse). Elle a donc droit au remboursement de ces deux paiements.

Quant à une ordonnance alimentaire, les tribunaux ne la rendront que pour des besoins présents ou à venir, pas pour une obligation passée qui ne fît jamais l'objet d'aucune réclamation. Essentiellement, les aliments visent à payer pour les besoins immédiats et permanents du bénéficiaire, pas pour ses besoins passés. La demande pour aliments pour besoins passés est donc rejetée.

Il en va de même de la demande d'aliments pour besoins présents qui sera rejetée pour les raisons suivantes : le «parent» qui tient lieu de parent assume cette fonction de façon volontaire et, en l'absence d'une ordonnance, peut choisir de mettre fin à ces fonctions en se retirant. L'intention du «parent» seule décide de la nature de la relation.

Dans le cas qui nous occupe, le mari n'a pas agi à titre de «parent» pour l'enfant de l'épouse depuis la séparation. Plus encore, le fils ne vit plus avec sa mère et pourvoit à ses propres besoins, ce qui a pour effet de libérer sa mère d'obligations à son égard. Il n'est donc plus un «enfant à charge» et le mari n'a pas à lui verser d'aliments.

H.R. v. R.M.
Cour suprême, 21 octobre 1992

Faits : En corollaire d'une demande d'aliments à l'endroit d'un enfant, la mère fait une demande pour que lui soit versée une somme de 32 000 $ afin de couvrir les dépenses qu'elle a encourues à l'endroit de cet enfant pendant les onze années depuis la séparation du couple.

Les parties n'avaient pas réussi à s'entendre précédemment sur les aliments à verser à l'enfant et aucune ordonnance valide quant aux paiements de ces aliments n'avait été émise à ce jour.

La demande ne fait aucune mention du lieu de résidence des parties depuis la séparation, pas plus qu'elle ne précise leurs revenus, leurs besoins ou ceux de l'enfant. Tout au plus sait-on que la mère et l'enfant ont vécu en Alberta pendant quelque temps.

Après avoir précédemment ordonné au père de payer des aliments mensuels pour les besoins de l'enfant, le juge de Weerdt doit maintenant se prononcer sur la question de la somme forfaitaire et décider s'il y a lieu d'accorder des aliments de façon rétroactive.

Décision : La *Loi sur l'obligation alimentaire* ne s'applique qu'aux procédures devant juge de paix, et non pas à la Cour suprême comme c'est le cas ici. Plus encore, rien dans la Loi n'autorise un tribunal à ordonner le paiement d'aliments à un enfant ou un autre membre de la famille qui auraient du être payés auparavant. De même, il est aussi impossible de tenter d'obtenir le paiement d'aliments par le biais de la *Loi sur les relations familiales*.

Il est clair, de l'avis du tribunal, que la mère agit dans l'intention d'obtenir une quelconque forme de réparation plutôt que d'obtenir des aliments pour subvenir aux besoins de l'enfant.

Dans ce cas, la cour n'est pas autorisée à se prévaloir de sa compétence *parens patriae*, qui lui permettrait d'étendre la portée des dispositions sur les obligations alimentaires aux obligations passées, puisqu'elle agit à titre d'arbitre, pas en tant que «parent».

Cette compétence *parens patriae* se justifie par l'intérêt de l'État dans l'éducation des enfants et, à ce titre, autorise les tribunaux à agir en tant que «parent» et à se subsituer au législateur dans le meilleur intérêt de l'enfant. On ne peut invoquer cette compétence ici puisque, de l'avis du tribunal, la mère recherche une certaine réparation, et demande au tribunal d'agir en tant qu'arbitre, plutôt qu'elle n'agit dans l'intérêt de l'enfant. Il importe peu que la réparation puisse bénéficier à l'enfant indirectement.

Plus encore, même si la cour pouvait se prévaloir de la compétence *parens patriae*, ce qu'on lui demande de faire (créer de nouvelles dispositions législatives alors qu'il n'existe aucun précédent ailleurs) excède de beaucoup ce que cette compétence permet (combler certaines lacunes mineures).

Pour toutes ces raisons, la demande d'une somme «compensatoire» de 32 000 $ fût rejetée.

Six employés du GTNO réclament de l'argent

Le gouvernement est accusé de faire payer des loyers excessifs

Le régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile, a décidé que de l'argent serait reversé à six employés du GTNO, dont le loyer était plus élevé que ce qu'ils auraient dû payer.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, les six employés mis en cause, travaillant sur la terre de Baffin, se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24. Par conséquent, le gouvernement leur prenait plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Colin Baile remet directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Les six employés concernés, dont le logement fait partie des clauses de leur contrat, ont expliqué leur cas à M. Baile le 27 août à Iqaluit. Ils ont déclaré qu'ils payaient entre 866 et 1192 dollars par mois de loyer et que le GTNO leur avait pris entre 363 et 500 dollars de trop durant l'année 1992.

Dans sa décision prise le 10 septembre, M. Baile a déclaré que le gouvernement n'avait pas le droit de prendre plus d'argent que les contrats ne l'autorisaient.

Le gouvernement des T.N.-O. sera donc obligé de reverser un total de 2555 dollars aux six employés qui se sont plaints.

Selon Mme Lois Toms, la directrice du département des services juridiques au ministère de la Justice, le gouvernement n'a pas encore pris la décision de faire appel ou pas. «Nous sommes en train d'envisager un appel, mais aucune décision n'a encore été prise. Nous allons d'abord consulter des experts dans le domaine des déductions à la base».

Si le gouvernement des Territoires veut faire appel, les documents doivent être déposés à la Cour suprême avant le vendredi 24 septembre, 14 jours après la décision du régisseur.

Karen Lajoie



Quoi de neuf ?



Bulletin de liaison de l'A.F.C.Y. Octobre 1993

Cours en français à «Arctic College»

Pour la session d'hiver, «Arctic College» peut offrir des cours sur différents sujets en français. Si vous êtes intéressé à vous inscrire, ou si vous êtes qualifié pour enseigner, contactez-nous au 873-3292 avant la mi-octobre. Nous sommes présentement à la recherche de différents sujets de cours. Envoyez vos idées et vos coordonnées, nous vous contacterons pour vous tenir au courant...

Nouveaux vidéos français chez Radio-Shack

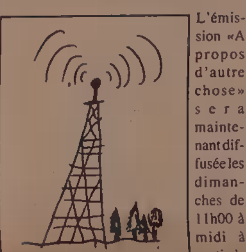
Nous avons reçu 16 nouveaux films français dernièrement. Ceci fait partie d'un programme d'échange vidéo entre les différentes communautés francophones de l'Ouest canadien. Nous les avons jusqu'à la mi-octobre. Alors, faites vite si vous êtes intéressé.

Parmi nos nouveautés, nous avons: La Postière, Léolo, Being at home with Claude, avec Roy Dupuis, Charlot éternel, tomes 1-2-3-4, Voici Pluto, Avec Mickey et Minnie ainsi que plusieurs autres...

Blé d'Inde

L'édition 1993 a été un vrai succès. Près de 80 personnes se sont déplacées pour venir profiter du beau temps et rencontrer des gens à notre épluchette de blé d'Inde annuelle. Merci à tous les participants qui ont fait de cette activité un grand succès. Merci aussi aux bénévoles qui ont été présents: Luc Fournier, Caroline Millette, Lise Picard, Christiane Lacasse-Clarke, Huguette Beaulieu, Roxanne Valade, Geneviève Harvey ainsi que Michel et Ginette Bérubé qui se sont occupés de cuire et de surveiller le blé d'Inde.

Radio communautaire



L'émission «A propos d'autre chose» sera maintenant diffusée les dimanches de 11h00 à midi à partir du 19 septembre prochain. Ceci met donc fin à l'horaire d'été, qui était de 21h00 à 22h30, toujours les dimanches. Ils sont également toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Si la radio vous intéresse, vous êtes les bienvenus.

Le comité a de plus tenu une rencontre le [redacted] septembre passé. Suite à cette réunion, vous aurez droit à toute une saison 1993-1994...Soyez à l'écoute! Il y aura entre autres des chroniques sur les voyages, les huiles essentielles, de l'humour,... Si vous avez des idées de chroniques ou des sujets intéressants à proposer, appelez-nous au 873-3292.

Nouveaux membres

Luc Fournier, Linda Todd et Chantal Blanchette sont tous maintenant plus heureux dans leur vie respective... Pourquoi? Non, ils n'ont pas gagné à la 6/49... Ils sont tout simplement devenus membres de l'Association Franco-culturelle de Yellowknife... Bienvenue parmi nous!!!!!!

Dictée des Amériques



Cet automne, pourquoi ne pas vous inscrire à la Dictée des Amériques? Nous avons besoin de trois champions régionaux pour représenter les Territoires du Nord-Ouest. Nous acceptons les inscriptions jusqu'au 29 octobre. La demi-finale régionale aura lieu le samedi 20 novembre 1993. Vous aurez la chance d'aller concourir à Montréal en mars 1994. La dictée finale sera lue par Mme Antonine Maillet. De plus, il n'y a aucun frais d'inscription... Participez en grand nombre. Vous n'avez qu'à nous appeler au 873-3292.

Théâtre

La pièce de théâtre «Il était une fois Delmas, Sask.... Mais pas deux fois», présentée par André Roy sera présentée dans le cadre du colloque annuel de l'Association des parents francophones de Yellowknife, le vendredi 26 novembre. Les billets seront en vente à partir du 28 septembre. Pour plus d'informations, veuillez contacter Marie Patterson, au 920-7434.

Billets pour Crystal Plamondon

Offre exclusive à tous les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife... Jusqu'au 1er octobre, les billets du spectacle de Crystal Plamondon seront disponibles exclusivement pour les membres de l'A.F.C.Y. (composez le 873-3292, ou présentez-vous à nos bureaux, du lundi au vendredi, de 9h à 17h). Faites vite, car les places sont limitées... Prix: 10$ pour les adultes et 5$ pour les 14 ans et moins.

Cette activité est organisée conjointement par l'A.F.C.Y. et la FFT dans le cadre du 15e anniversaire de la FFT. Le spectacle aura lieu le 6 novembre 1993, à 20h, Salle Katimavik de l'Hôtel.Explorer.

Recette du mois

Pour la première recette du mois, nous avons reçu une recette qui a l'air très appétissante. Cette recette nous vient directement de Tuktoyaktuk. Elle est envoyée par Pierre Higgins, qui est chef cuisinier à l'Hotel Tuk Inn. Merci beaucoup de nous avoir répondu...

C'est avec plaisir que nous transmettons cette recette à nos lecteurs.

<u>TOURTIERE DE L'ARTIQUE</u>

1/2 lb. de caribou hâché
1/2 lb. de porc frais hâché
3 pommes de terre coupées en cubes
2 oignons moyens émincés
2 gousses d'ail émincées
2 tasses d'eau bouillante
1/2 c. à thé de clous de girofle
1/2 c. à thé de canelle, sel et poivre
pâte à tarte

<u>Méthode:</u>

-Faire cuire la viande dans un chaudron avec les oignons émincés, l'ail, les pommes de terre et l'eau bouillante.

-Brasser pendant la première partie de la cuisson. Assaisonner.

-Après 30 minutes, ajouter les clous de girofle et la cannelle. Laisser cuire encore 10 minutes.

-Faire refroidir la préparation.

-Déposer dans une abaisse de pâte à tarte (9"), recouvrir d'une autre abaisse et faire cuire à 375°F, pendant environ une heure.

<u>Remarque:</u> Les pâtés ou tourtières peuvent être congelés sans être cuits. Ne pas les dégeler pour les faire cuire et compter environ une heure de plus. Gastronomiquement vôtre!

Halloween

Le prochain rendez-vous de l'A.F.C.Y. sera le party d'halloween. Nous pensons tenir cette soirée le samedi 30 octobre 1993. Pour le reste, rien n'est encore confirmé. Par contre, ce qui est certain, c'est que tout le monde passera une soirée inoubliable... Des prix pour les plus beaux costumes, des prix de présence, de la musique d'ambiance, de l'animation,.... tout ceci sera au rendez-vous, soyez-y également!!!

Surveillez nos publications pour plus d'information.

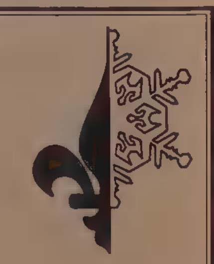
Petites annonces...

A vendre: 1992, Colt 200 E. Noir, 50000 km, manuel, am-fm cassette, essuie-glace arrière, balance de garantie, comme neuf. Prix demandé: 10500$ ou meilleure offre. Appelez Luc Fournier, aux numéros suivants: 873-8531 (m), 920-2919 (t).

A la prochaine !



15e anniversaire de la F.F.T.



6 novembre 1993, Salle Katimavik de l'Hôtel Explorer

Banquet : 17h30 Prix : 22 $

Spectacle avec, en vedette principale, Crystal Plamondon
Prix : 10 $ pour les adultes et 5 $ pour les 14 ans et moins

Cette activité est organisée conjointement par l'AFCY et la FFT



Attention Attention

Offre exclusive à tous les membres de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Jusqu'au 1er octobre 1993, les billets du spectacle et du banquet seront disponibles exclusivement pour les membres de l'AFCY

Faites vite car les places sont limitées !

Pour vous procurer vos billets, composez le 873-3292 ou venez au bureau de l'Association situé dans l'édifice Graham Bromley, 3e étage (à côté du Float base) de 9h à 17h du lundi au vendredi.
Les billets pour le public seront en vente dès le 1er octobre.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume ▮ numéro 36, vendredi 1er octobre 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Enquête sur la noyade d'un épileptique au centre d'accueil Rycon

Le jury demande une amélioration de la sécurité dans les centres

La mort d'un jeune homme de 30 ans, atteint d'épilepsie, qui s'est noyé dans son bain au centre d'accueil Rycon le 2 mai dernier, était un accident, a conclu le jury du coroner le 23 septembre à Yellowknife.

Après deux heures de délibération, le jury, composé de cinq membres, en est arrivé à cette conclusion et a rendu publiques ses recommandations, au nombre de six, pour s'assurer que cette tragédie ne se répète pas. La plupart de ces recommandations concernent le ministère des services sociaux. Le jury a demandé la création d'une législation et la nomination d'un curateur public pour protéger les droits des pensionnaires. Un projet de loi sur ce sujet est prévu pour le mois de décembre à l'Assemblée législative.

Une autre recommandation souligne que le ministère des services sociaux doit mettre en place une politique standardisée et un livre de procédures pour gérer les centres d'accueil des T.N.-O. Une surveillance régulière et systématique de ces centres d'accueil devrait également être organisée, dans le but d'effectuer d'éventuelles améliorations. D'après les témoignages recueillis pendant l'enquête qui a duré cinq jours, le centre Rycon, régi par le YWCA qui en était le propriétaire, n'avait pas de contact régulier avec le ministère des services sociaux, excepté pour des questions financières.

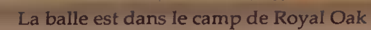
Indépendance et protection

Le centre Rycon, qui accueille des adultes handicapés, est situé dans une grande maison au sein d'un domaine résidentiel. Ses huit pensionnaires doivent faire de leur mieux pour vivre ensemble et les coordonnateurs essaient de leur laisser le plus d'indépendance possible. Une des principales questions qui sont ressorties de l'enquête était de savoir comment concilier le besoin d'indépendance des pensionnaires et la nécessité de les protéger. Au moment du bain, les pensionnaires avaient en effet le droit de se retrouver seuls et même de s'enfermer à clé. Les coordonnateurs s'assuraient de temps en temps à travers la porte que tout allait bien.

M. Peter John Crookedhand, le jeune homme qui s'est noyé, savait depuis 22 ans qu'il était épileptique. Cette information était inscrite dans son dossier, mais il avait le droit de prendre non seulement des douches mais aussi des bains.

Seule une conseillère était présente au centre le soir où M. Crookedhand est mort. Elle a déclaré être au courant que le jeune homme était épileptique et qu'il avait régulièrement des crises, mais dans son dossier, rien n'indiquait qu'il

Coroner
Suite en page 2



La balle est dans le camp de Royal Oak

Le rapport des commissaires est accepté par CASAW

Le syndicat CASAW, toujours en grève contre la mine Royal Oak de Yellowknife, a approuvé à 94% les recommandations du rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle, lors d'un vote organisé le 28 septembre. La balle est donc désormais dans le camp de Royal Oak.

Dans un communiqué, le président du syndicat CASAW, M. Harry Seeton, a déclaré que si la compagnie accepte le rapport, la grève sera terminée.

Dans le cas contraire, si la présidente de Royal Oak, Mme Peggy Witte, n'accepte pas les recommandations, elle devra justifier sa position auprès des commissaires.

Ceux-ci avaient présenté le 13 septembre au ministre du travail, M. Bernard Valcourt, un rapport de 38 pages contenant plusieurs recommandations pour mettre fin à la grève, qui dure maintenant depuis 16 mois. Ce document soulignait que Royal Oak et CASAW auraient la possibilité de se rencontrer et de décider des termes d'un contrat, dans les 30 jours après la sortie du rapport et que si rien n'avait été signé le 13 octobre, MM. Vincent Ready et Don Munroe auraient 20 jours pour rédiger eux-mêmes les termes d'un contrat qui serait imposé aux deux parties en conflit avec arbitrage obligatoire.

«Il est très regrettable que les deux parties dans ce conflit n'aient pas réussi à régler leurs problèmes, avait déclaré le ministre le 16 septembre. Je suis persuadé que ce rapport nous aidera à trouver une solution qui conviendra à la mine et au syndicat. Je les exhorte tous les deux à accepter les recommandations des commissaires. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la bonne volonté pour accepter un compromis et travailler avec les commissaires à résoudre ce problème. Nous savons que la signature d'un contrat est dans l'intérêt des citoyens de Yellowknife, de la compagnie et des syndiqués».

La compagnie n'a pas encore exprimé son avis au sujet du rapport et n'a pas répondu à nos appels avant le bouclage de *L'Aquilon*.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le supermarché Super A, à Yellowknife, a fermé ses portes jeudi 30 septembre à 15h00. Il a été racheté par la compagnie Westfair Foods de Calgary. Quarante emplois disparaissent. Un nouveau magasin d'alimentation verra le jour d'ici quelques mois.

Elections fédérales
***L'Aquilon* présente cette semaine deux portraits, ceux de Martin Hanly, candidat conservateur (page 6), et de Bill Schram, candidat du nouveau parti démocratique (page 7). Lire également la position de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en page 7.**



Dix-sept élèves de l'école Mildred Hall de Yellowknife sont devenus l'espace de quelques heures des archéologues en herbe. Lire en page 3.

Les radios communautaires, un moyen efficace de lutter contre l'assimilation. Lire en page 7.

Opération propreté dans la baie de Yellowknife. Une compagnie est chargée de collecter les bidons qui rouillent au fond de l'eau. Lire en page 8.

La sécurité dans les centres

Suite de la page 1

n'avait pas le droit de se baigner seul. M. Crookedhand était connu pour son goût des longs bains, où il restait parfois pendant une heure. Le soir de sa mort, la conseillère avait entendu l'eau couler pendant 15 minutes sans s'arrêter et elle était descendue à la salle de bain située au sous-sol de la maison. M. Crookedhand n'avait pas répondu lorsqu'elle avait frappé à la porte, elle était alors entrée et elle l'avait vu, le corps à moitié immergé.

Un des pompiers-secouristes qui avaient répondu à l'appel de la conseillère avait témoigné qu'à leur arrivée, M. Crookedhand ne respirait plus depuis quelques minutes et ses lèvres étaient bleues. Les pompiers-secouristes avaient tenté en vain de le ramener à la vie et l'avaient transporté à l'hôpital Stanton, où l'on n'avait pu que constater son décès.

M. Crookedhand était connu des secouristes de la ville. Ce n'était pas la première fois qu'ils se déplaçaient au centre d'accueil pour le transporter à l'hôpital à la suite d'une crise. Tous les pompiers savaient qu'il était épileptique.

Selon le docteur Graeme Dowling, médecin légiste en chef de l'Alberta, qui a effectué une étude sur l'épilepsie, M. Crookedhand n'aurait pas dû prendre de bains, mais seulement des douches, ou mieux encore, des douches dans la position assise pour ne pas se heurter la tête en tombant. S'il avait voulu prendre un bain, il aurait dû y avoir quelqu'un à ses côtés dans la salle de bain et non dans le couloir. Le collège des médecins de l'Alberta avait fait les mêmes recommandations en 1986, conseillant aux épileptiques de ne prendre que des douches.

Manque de communication

L'une des plus importantes recommandations du jury concerne l'amélioration des réseaux d'information entre les centres d'accueil, les médecins, le ministère des services sociaux et les familles des pensionnaires. Dans le cas de M. Crookedhand, les témoignages ont mis en évidence plusieurs lacunes dans ses dossiers et un manque de communication entre les personnes qui s'occupaient de lui. Toutes ne connaissaient que partiellement son dossier médical. Le jury a demandé que soient désormais établis des liens concrets entre les groupes responsables pour éviter que se renouvelle une telle situation.

Le jury a également émis trois recommandations découlant directement des faits de l'accident. Il souhaite que le ministère des services sociaux effectue dans tous les centres d'accueil des aménagements pour améliorer la sécurité dans les salles de bain, entre autres des portes coulissantes, des rampes, une surface non glissante dans les baignoires, un système d'interrupteur automatique pour les douches et la surveillance d'un moniteur.

La Ville de Yellowknife devrait par ailleurs améliorer l'équipement des pompiers-secouristes et leur entraînement et proposer une meilleure formation aux employés des centres d'accueil.

Un autre rapport doit bientôt être rendu public. Il comprendra le rapport du jury et aussi les recommandations du coroner Garth Eggenberger et du coroner en chef des T.N.-O., Mme Jo MacQuarrie.

Karen Lajoie

Vania Sokolowski interprète Renée dans «The odd couple»

«We want you very French»

La troupe de théâtre de Yellowknife joue depuis jeudi 30 septembre «The odd couple» à l'hôtel Explorer de Yellowknife. Vania Sokolowski se lance dans son premier rôle en anglais. Impressions.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

«Combien de fois par an un pingouin copule-t-il ?». C'est en ces termes que Vania Sokolowski entre en scène. «La pièce, explique-t-elle, est assez porté sur le sexe, mais également sur l'amitié. C'est très rythmé, il y a beaucoup de mouvement, c'est drôle. J'ai le rôle le plus petit». Après avoir interprété, avec la troupe francophone «Les pas frette aux yeux», Fernande dans *L'Impromptu d'Outremont* puis Aimée dans *1492, Avenue des Amériques*, Vania s'attaque à un rôle moins ambitieux mais en anglais. Une nuance de taille. «J'ai procédé de la même manière qu'en français. Mais je fais trop attention à trop bien parler en anglais, parce que j'ai peur que les gens ne me comprennent pas». C'est d'ailleurs un peu ce que souhaite le metteur en scène, Anna Marie Stricker. «*We want you very French*, m'a-t-elle dit. Je l'ai regardé et je lui ai dit que je ne pouvais pas être davantage française. Il faut aussi que je sois un peu snob». Dans cette pièce où jouent huit comédiens, tous ou presque ont des accents différents. L'histoire est celle de quatre femmes qui se retrouvent tous les vendredis soirs pour jouer au trivial pursuit. «Elles se racontent des potins, elles ont toutes des problèmes relationnels. Tous les vendredis soirs, c'est comme une thérapie de groupe. Renée a besoin de beaucoup d'amour et d'attention».

Cette expérience théâtrale dans une langue autre que sa langue maternelle, Vania ne la considère par comme une fin en soi. «Jouer en anglais, c'est un obstacle que je n'avais pas franchi jusqu'à maintenant. Comme la plupart de mes amis sont anglophones, je leur donne quelque chose que je ne pouvais pas leur donner en français, parce qu'ils ne le comprennent pas. Et puis c'est également le plaisir de monter sur scène. Quand le rideau tombe et que les gens partent avec le sourire, c'est tellement gratifiant. C'est un peu comme un strip-tease, le théâtre. Des centaines d'yeux te regardent, t'observent, mais toi tu ne les vois pas».

Les trois dernières représentations auront lieu jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 octobre. Ce sont en fait des diners-théâtre, qui débutent par un cocktail vers 18h30. Le jeudi est réservé aux non-fumeurs. «C'est la première fois que je vais jouer une pièce plus d'une fois, ça c'est génial, s'exclame Vania. C'est un peu comme une drogue : le plaisir de remonter sur scène se reproduit six fois, on va faire une overdose de scène».

Les pingouins, eux, ne font pas d'overdose de sexe. Juste une petite fois par an. Ce qui fait dire à l'une des comédiennes : «Mon Dieu, j'ai dû épouser un pingouin!».

Emmanuel Carcano

Echos des T.N.-O.

Trois personnes périssent dans un incendie à Fort Simpson

Un incendie qui s'est déclaré dans une maison de Fort Simpson le 23 septembre a provoqué la mort d'une femme et de ses deux enfants. Un homme, qui souffre de brûlures sur 60% du corps, a été évacué d'urgence à l'hôpital d'Edmonton.

Selon la GRC, une casserole avait été laissée sans surveillance sur la cuisinière et en surchauffant, avait mis le feu à un comptoir et à un mur.

Les pompiers de la communauté ont été prévenus à 23h35, mais quand ils sont arrivés, toute la maison était déjà en feu. Ils ont tout de même réussi à sauver un homme âgé de 33 ans.

M. Michael Cazon est actuellement dans un état critique mais stationnaire. Mme Bernadette Tsetso, âgée de 32 ans, et ses deux enfants Miranda et Evan, âgés de huit ans, sont morts asphyxiés par la fumée.

La GRC et le commissaire aux incendies ont ouvert une enquête à la suite du sinistre.

Cinq Ténois reçoivent la médaille du courage

Cinq Ténois qui ont risqué leur vie pour sauver d'autres personnes ont reçu la médaille du courage la semaine dernière lors de cérémonies à Iqaluit et à Rankin Inlet.

Le 20 septembre à Iqaluit, M. Hubert Kilabuk, âgé de 24 ans, a été récompensé pour avoir sauvé d'un incendie une petite fille l'hiver dernier. Deux minutes après son intervention, la maison, dévorée par les flammes, s'effondrait.

MM. Andrew Attagutalukutuk et Guy Nutarariaq d'Igloolik, ont eux aussi été médaillés pour avoir sauvé, en décembre dernier, deux enfants pris dans un incendie.

Et à Rankin Inlet le 22 septembre, les frères Peter et Joe Kaludjak ont été récompensés pour avoir sauvé une famille qui avait été surprise par un orage alors qu'elle voyageait en bateau entre Rankin et Churchill, au Manitoba.

Les deux frères rentraient chez eux lorsqu'ils ont vu une embarcation en difficulté.

Quatre personnes essayaient de vider l'eau qui entrait dans le bateau quand celui-ci a soudainement chaviré et ses passagers sont tombés dans l'eau froide. Sans les deux hommes, a déclaré le commissaire Dan Norris, les quatre personnes seraient mortes.

Trois arrestations pour détournement de fonds et faux et usage de faux

La GRC a déposé trois plaintes la semaine dernière à la suite de trois enquêtes différentes, dont deux concernent le GTNO.

M. David Wedawin de Rae Lakes est accusé d'avoir détourné plus de 1000 dollars à son profit, au détriment du département des services pétroliers entre août 1988 et avril 1992. Il comparaîtra devant la cour territoriale de Lac La Martre le 26 novembre.

Mme Lorie Schott de Yellowknife est elle aussi accusée d'avoir détourné plus de 1000 dollars des caisses de la Commission des accidents du Travail entre le 11 décembre 1990 et le 21 février 1992. Mme Schott passera devant la cour territoriale de Yellowknife le 19 octobre.

Enfin, M. James Leonard Champoux est accusé de faux et usage de faux aux dépends d'une compagnie locale. Il comparaîtra lui aussi devant la cour le 19 octobre.

Karen Lajoie

L'Aquilon, le seul hebdomadaire francophone des T.N.-O. - (403) 873 - 6603

Dix-sept élèves sensibilisés à l'archéologie

Des fouilles éducatives à Yellowknife

Dix-sept élèves d'une classe de 6e de l'école Mildred Hall ont participé vendredi 24 septembre à un chantier de fouilles organisé par la section éducation du musée de Yellowknife et encadré par un archéologue, Tom Andrews.

«Imaginez-vous que vous faites partie de l'équipage de l'Enterprise (Star Trek), que vous arrivez à Yellowknife et que nous sommes en 2193. La ville n'existe plus et vous commencez à creuser pour comprendre comment les gens vivaient en 1993». C'est en ces termes que Tom Andrews, un archéologue du centre du patrimoine septentrional Prince de Galles de Yellowknife, a introduit les 17 élèves de Mildred Hall à leur première pratique de l'archéologie. Après avoir, durant un quart d'heure, répondu à des questions et expliqué en quoi consistait le métier d'archéologue dans le Nord. A la question de savoir comment savoir où creuser, en particulier dans les Territoires, Tom Andrews a expliqué qu'il «fallait étudier le paysage, repérer une bonne place pour chasser et pêcher, là où éventuellement un camp ou un village auraient pu exister il y a longtemps. Nous discutons avec les aînés inuit et dénés d'emplacements éventuels, puis nous fouillons».

Répertorier les objets

C'est exactement, à quelques nuances près, ce qu'ont fait les élèves ce vendredi matin, à deux pas du musée, dans un emplacement déjà délimité au cordeau. Armés d'une petite truelle et d'un pinceau, ils ont, par groupe de deux, occupé un espace et commencé à creuser. Au fur et à mesure de leurs découvertes, les élèves étaient chargés de répertorier les objets et d'en noter l'emplacement sur une carte donnée du terrain fouillé. Puis chaque objet était emballé dans un sac en plastique, avec une étiquette indiquant le nom de l'archéologue et celui de l'objet, s'il était identifié. Les trouvailles allaient d'une plaque d'immatriculation à un bouchon de radiateur de voiture en passant par un paquet de cigarettes, un os, un moulinet de canne à pêche, etc.

Après avoir remué le sable jusqu'à ce qu'ils soient sûrs d'avoir tout trouvé, les élèves s'en sont retournés à Mildred Hall.

La dernière étape consistait à rédiger un rapport de ces fouilles qui devraient permettre, en théorie, de comprendre un peu mieux cette ville qui existait encore en 1993.

L'an passé, le musée avait organisé une matinée de fouilles du même genre pour des élèves. Vu le succès remporté par ce genre d'activités, Jean-Yves Lefort, qui travaille pour la section éducation, explique que «trois classes de trois écoles participent cette année au programme. Alors qu'une quinzaine de demandes ont été déposées par les écoles de Yellowknife. Ça demande du temps pour organiser ces fouilles, nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes».

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'archéologie mêle à la fois une curiosité scientifique empreinte d'une excitation toute enfantine liée à la découverte de trouvailles. «La pioche minutieuse des archéologues découvre, couche par couche, la trace émouvante des civilisations», Daniel-Rops.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Pour fouiller, c'est simple : il suffit d'être muni d'une truelle, pour creuser, et d'un pinceau, pour dégager l'objet du sable puis pour le nettoyer avant de le mettre dans un sac en plastique.

Concours "Trouvez un slogan"

Description :
L'Association des parents francophones de Yellowknife a reçu une subvention du gouvernement territorial pour mettre sur pied une campagne promotionnelle d'envergure.

Objectifs :
Le but principal de cette campagne est d'informer la population francophone des services disponibles à Yellowknife aux niveaux pré-scolaire et scolaire, soit la Garderie Plein Soleil et l'École Allain St-Cyr. Nous sommes à la recherche d'un slogan pour promouvoir ces services et qui pourra être reproduit sur des affiches publicitaires, des macarons, des autocollants et autres items qui se retrouveront à l'intérieur d'une pochette de promotion, disponible à la fin de février 1994.

Critères d'admission du slogan:
- il doit contenir un message clair répondant aux objectifs;
- le message doit être positif et pourra être utilisé pendant longtemps;
- il doit avoir un maximum de deux phrases;
- il doit faire référence aux bienfaits liés à la fréquentation de ces institutions francophones;
- il ne doit pas nécessairement contenir le nom de l'école ou de la garderie.

Participation :
Ce concours est ouvert à tous. Nous acceptons les soumissions individuelles ou de groupe.

Prix :
Certificat cadeau d'une valeur de 100 $ pour l'achat de dictionnaires français.

Date limite :
Veuillez s'il vous plaît faire parvenir vos suggestions avant le 25 octobre à l'adresse suivante :

Concours
L'Association des parents francophones de Yellowknife (L'APFY)
C.P. 2243,
Yellowknife, T.N.-O. X1A 2P7

Le slogan qui sera utilisé pendant la campagne sera choisi par le comité exécutif de l'APFY à partir des 5 meilleures soumissions. Le nom du gagnant paraîtra dans le journal L'Aquilon.

ÉDITORIAL

Le manifeste électoral de la FCFA du Canada

Un irritant importun mais nécessaire

Combattre le déficit ! C'était le mot d'ordre des deux principales formations politiques canadiennes au début des élections. La plate-forme électorale de ces partis commence cependant à se diversifier légèrement.

Les conservateurs semblent s'apercevoir que l'on attire mieux les mouches avec du miel et commencent à revenir sur leurs principes rigides de départ.

La lutte au déficit reste en tête de liste des préoccupations économiques des Canadiens et Canadiennes. Cependant, c'est la lutte contre le chômage qui se retrouve au premier rang de leurs intérêts.

Tous les partis dans la course annoncent maintenant leurs programmes de lutte contre le chômage et de relance économique. Opportunistes ? Certainement.

Pour sa part, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada n'est pas opportuniste.

Le sondage Angus-Reid du printemps dernier ■ permis de constater que les Canadiens et les Canadiennes sont attachés au caractère bilingue de leur pays. 68 % d'entre eux souhaitent que le fédéral appuie le développement des minorités de langues officielles du Canada.

C'est le problème des électeurs et électrices du Canada. Ils trouvent notre système de santé important, et il en est de même pour les pensions de vieillesse, l'éducation supérieure, le développement économique, l'aide régionale. Ils restent cependant omnibulés par le déficit.

Le manque d'opportunisme de la FCFA vient du fait que l'avenir de la dualité linguistique canadienne est totalement absente des débats actuels.

Dans leurs grandes envolées verbales visant à rassurer les électeurs ou à les effrayer face à l'adversaire, le sort des minorités linguistiques est un irritant. D'une part, les conservateurs voudraient bien continuer à courtiser l'électorat francophone du Québec et ne peuvent s'avancer pour parler de la minorité anglophone de cette province. D'autre part, pour ne pas perdre trop de plumes aux mains du reform party, ils ne peuvent aborder cette question dans l'Ouest.

Pour sa part, le parti libéral compte déjà sur un bon nombre d'électeurs francophones hors Québec et semble les prendre pour acquis. Plusieurs francophones étant encore attachés au parti libéral des Pearson et Trudeau, plusieurs circonscriptions électorales hors Québec où se retrouve une forte concentration de francophones, éliront le candidat libéral sans trop de problème.

C'est de là que vient le manque d'opportunisme de la FCFA du Canada. Ceux qui profitent de l'électorat francophone n'ont pas à le courtiser et les autres préfèrent protéger leurs acquis sans prendre le risque de déplaire aux 32 % de Canadiens qui sont en désaccord avec l'appui aux minorités linguistiques.

Pourtant, le manifeste électoral inclut aussi les questions économiques qui tiennent tant à coeur aux Canadiens. Les minorités sont des forces économiques positives dans la plupart des régions et souhaitent continuer à progresser économiquement. Par ailleurs, il faut se souvenir que l'Atlantique subit un sévère problème de chômage et les Acadiens sont tout autant intéressés à résoudre le chômage que les autres canadiens.

Le manifeste est un irritant nécessaire qui rappelle notre vigilance et doit exiger quelques réponses.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaborateur (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon.*

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

***L'Aquilon*, C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9**
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique politique

Bouchard parle, Bourassa se tait et le Canada hésite

Décidément, il ne faut pas jeter tous les politiciens québécois dans le même sac. Si, en effet, M. Bourassa persiste, depuis trois ans, à se déguiser en courant d'air, M. Lucien Bouchard, en revanche, répond même aux questions qu'on ne lui pose pas. D'une part, M. Bourassa aime bien que Québec ne soit pas gouverné; d'autre part M. Bouchard s'offre à aider un Parlement fédéral qui se passerait de lui.

Parce qu'il a daigné récemment rencontrer la presse et les parlementaires québécois pour leur annoncer qu'il ne dirigerait pas le parti libéral lors du prochain scrutin provincial, M. Bourassa fait semblant de croire qu'il a clarifié les choses et qu'il a rendu à l'opinion publique les comptes qu'il lui doit. Rien n'est plus faux. M. Bourassa, en effet, n'a pas dit qu'il partait; il a dit qu'il ne reviendrait pas. Il n'a pas promis de gouverner plus intensément qu'il ne le fait depuis la crise d'Oka; il a annoncé qu'il s'en ira en 1994. Cela fait une grosse différence. En effet, en restant en place pour encore un semestre, M. Bourassa se donne le droit (?) de continuer à ne rien décider et il empêche qui que ce soit de prendre des décisions à sa place pendant ce nouveau délai. En agissant ainsi, M. Bourassa prive le Québec de l'orientation politique et de la gouverne socio-économique dont la province a besoin.

Le reste du Canada se moque des pirouettes de M. Bourassa? Je n'en suis pas si certain, car M. Bourassa, qui s'en va sans s'en aller tout en promettant de partir, parvient en outre assez bien à éliminer ceux des aspirants premiers ministres qui ne lui plaisent pas. Ainsi, en ouvrant dès septembre 1993 la course à sa succession, M. Bourassa a habilement torpillé toute candidature de Jean Charest. Il est impensable, en effet, que M. Charest quitte la campagne électorale fédérale avant le 25 octobre. Conséquence: M. Charest arrivera en retard à Québec, tout comme il a entrepris trop tard sa course à la succession de M. Mulroney. Je soupçonne M. Bourassa d'avoir voulu et même planifié cette élimination discrète: il n'a pas apprécié que M. Charest en concoctant avec M. McKenna un «accord Meech parallèle», empêche l'adoption du «vrai» Meech. Suave, Bourassa n'oublie pas.

Une autre conséquence, que ne désire certes pas M. Bourassa, risque cependant de découler des trop savants calculs du premier ministre québécois: la défaite des libéraux québécois. En effet, privé d'un leader neuf et séduisant comme peut l'être M. Charest, le parti de M. Bourassa risque fort d'être défait par le parti québécois en 1994. La dynamique canadienne en sera changée. En plus de ne pas gouverner le Québec, peut-être M. Bourassa empêche-t-il le Canada de se gouverner.

Qu'à cela ne tienne, semble dire M. Lucien Bouchard: «Moi, je vais jouer tous les rôles qu'on me demande et quelques autres en plus!» M. Bouchard tient d'ailleurs parole, puisqu'il participe non seulement à tous les affrontements politiques qui se déroulent en territoire québécois, mais aussi à ceux qu'organise Toronto. On ■ donc vu et entendu M. Bouchard devant l'Empire Club, même si le Bloc québécois ne présente aucun candidat à l'extérieur du Québec et même si M. Bouchard, de son propre aveu, n'espérait séduire aucun membre de l'Empire Club. Se pourrait-il que, face à un M. Bourassa qui ne dit même pas l'essentiel, nous ayons un M. Bouchard qui parle trop?

Je le crois et c'est dommage, car M. Bouchard mérite d'obtenir au Québec d'excellents résultats électoraux.

En allant à Toronto, M. Bouchard, en effet, perdait son temps, en plus de s'exposer à des risques inutiles. Il n'avait pas l'excuse de satisfaire la curiosité de l'Empire Club, puisqu'il a rencontré ce même public, il y a deux ans, à titre de ministre de l'Environnement. M. Bouchard, qui n'est pas naïf, se savait par ailleurs devant un public irrévocablement hostile. Mais surtout, M. Bouchard s'exposait ainsi à ce que les médias cherchent (et trouvent) des différences entre son message à l'Ontario et son discours aux Québécois.

Il n'a d'ailleurs pas évité complètement ce piège, puisqu'il s'est laissé entraîner à promettre le soutien du Bloc québécois au bon fonctionnement du parlementarisme fédéral. M. Bouchard a gaspillé ainsi un avantage tactique qu'il détenait sur les autres chefs politiques, celui de n'avoir qu'un public et qu'un discours. M. Bourassa, qui ignore la vanité, pousse le silence jusqu'à un niveau peu démocratique. M. Bouchard, démocrate, court des risques inutiles.

Laurent Laplante



Exercice pratique à Iqaluit

Collision d'avions en plein vol : 32 morts

Deux avions se sont percutés en plein vol dans le ciel d'Iqaluit le 17 septembre vers 11h00. L'un des deux a atterri en catastrophe en plein centre d'Iqaluit, l'autre s'est retrouvé dans un champ, deux kilomètres au nord de l'aéroport. Il s'agissait d'une mise en scène mais pour les participants, c'est tout ce qu'il y avait de plus sérieux.



Photos Daniel Coulombe / L'Aquilon

L'exercice a été mis sur pied par le BERC (*Baffin Emergency Response Commitee*).

Toutes les personnes concernées par ce genre de catastrophe et appelées à y participer savaient qu'elle aurait lieu tôt ou tard, mais personne -à l'exception des scénaristes de l'exercice- ne connaissait les détails et la date.



L'objectif visé par un exercice de ce genre était de tester la capacité des services de secours de la région a répondre à une telle catastrophe, par définition imprévisible. Plusieurs groupes ou organismes ont dû participer à cet exercice : la Ville d'Iqaluit, l'hôpital, les services sociaux, Transport Canada et le BERC. A travers le Canada, ces exercices ont lieu régulièrement pour évaluer l'efficacité des mesures d'urgence et améliorer les interventions. Les médias furent également appelés, outre la couverture de l'événement, à faire leurs propres évaluations. Ils devraient remettre, avec d'autres observateurs, un rapport au BERC.

Personne ne sera pointé du doigt, mais des recommandations devraient permettre de rendre les mesures d'intervention plus efficaces lors du prochain exercice ou en cas de catastrophe réelle.

Daniel Coulombe

Procès pour le déversement d'eaux usées à Iqaluit

Le gouvernement et la Couronne attendent la sentence

Le GTNO et la Couronne ont présenté le 29 septembre au juge Michel Bourassa leurs propositions au sujet de la peine encourue par le gouvernement dans l'affaire du déversement d'eaux usées à Iqaluit. La décision de la cour territoriale a été reportée au 2 novembre.

Le GTNO avait été reconnu coupable le 27 août d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égoût dans le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit entre le 1er et le 10 juin 1991.

Deux autres plaintes déposées contre le gouvernement, qui portaient sur la localisation exacte de la pollution, n'avaient pas été retenues par le juge Bourassa.

Les deux parties ont comparu devant la cour territoriale le 29 septembre pour présenter leurs propositions respectives au sujet de l'amende et de la peine que la cour devrait imposer.

La peine maximale encourue par le GTNO est une amende de 300 000 $. La Couronne voudrait que le gouvernement territorial nettoie le site et effectue les réparations nécessaires pour que le champ d'épandage soit de nouveau efficace.

L'avocat du GTNO, M. John Donihee, a demandé que la cour ordonne au gouvernement de faire les réparations et qu'elle lui impose la peine minimale.

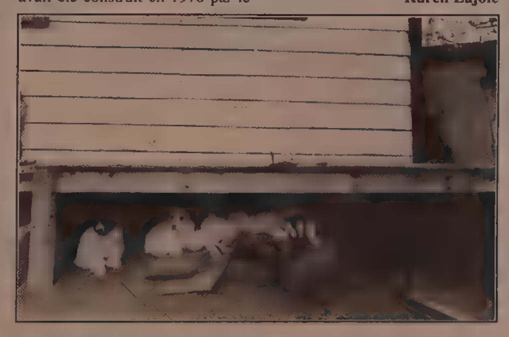
«Ce que le public attend des procès touchant l'environnement, c'est la protection, a déclaré M. Donihee. Si on paie une amende de 100 000 $ au gouvernement fédéral, l'argent va disparaître. On voudrait que l'argent serve à protéger les ressources de pêche».

En réponse à une question du juge, M. Donihee a admis que le champ d'épandage était encore sous la responsabilité du GTNO. C'était un des points litigieux lors du procès. Les employés de la Ville d'Iqaluit travaillent actuellement sur le champ d'épandage mais la Ville refuse d'assumer l'entière responsabilité du site tant que les réparations ne seront pas effectuées.

Au mois d'août, le juge Bourassa avait décidé que le gouvernement territorial n'avait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, même après deux autres déversements d'eaux usées en 1981 et 1987 dans le bras de mer Koojesse. Le champ d'épandage avait été construit en 1978 par le ministère des Affaires communautaires du GTNO.

Le gouvernement des T.N.-O. a déjà demandé à la cour les documents nécessaires pour faire appel. M. Donihee avait déclaré ses intentions début septembre. Le juge rendra sa décision le 2 novembre.

Karen Lajoie



Daniel Coulombe est le correspondant de *L'Aquilon* à Iqaluit. Vous pouvez le joindre au 819-979-2891 ou lui écrire à l'adresse suivante, pour tout commentaire ou information :

C.P. 92
Iqaluit, T.N.-O.
XOA OHO

Candidat du parti conservateur

Martin Hanly poursuit une vocation de jeunesse

Martin Hanly a été plongé dans la politique dès son plus jeune âge. Il se souvient de sa famille réunie autour de la table, lui, ses sept frères et soeurs et ses parents, en grande discussion sur les débats du moment.

«Ma mère était proaméricain et libérale, son grand-père avait immigré au Canada avec sa famille, dans une région qui faisait encore partie des T.N.-O., avant que l'Alberta ne devienne une province. Mon père était quant à lui conservateur et contre les Américains. Dans une telle ambiance familiale, ce n'est pas surprenant que tous les enfants prennent part activement à la vie politique, au sein des trois partis nationaux».



M. Hanly, âgé aujourd'hui de 32 ans, a travaillé longtemps pour l'Association métis de l'Alberta. Il a vécu la plupart du temps à Calgary et à Bowness. Sa famille a joué un rôle important dans l'Association quand il était jeune et lui-même a occupé une place dans le conseil d'administration. «Toutes les questions concernant les peuples autochtones m'ont toujours touché, en tant que Métis. Ma soeur a elle-même été avocate pour la Commission royale. Ma famille a toujours été consciente de l'importance des doctrines politiques dans la vie de chaque citoyen».

Martin Hanly admet avoir fait un crochet par le nouveau parti démocratique et par le parti libéral avant de devenir conservateur, mais il estime ne pas avoir à se chercher d'excuses. «Les partis politiques changent avec le temps. A une époque, j'ai éprouvé une certaine déception face à l'attitude des conservateurs qui ne portaient pas grande attention aux citoyens et à leurs problèmes et je me suis alors tourné vers les nouveaux démocrates et les libéraux. Mais je me sentais toujours conservateur dans mes convictions».

L'un des événements importants qui ont marqué sa vie a été la crise d'octobre 1970. «J'ai toujours pensé que le Canada était un pays où les citoyens étaient à l'abri, où, s'ils avaient un problème, il y avait toujours un moyen de le résoudre. Mais les francophones, comme les autochtones d'Oka, se sont sentis obligés de prendre des mesures extrêmes pour attirer l'attention des citoyens canadiens. Je sais bien que les membres du Front de libération du Québec représentaient une très petite partie des Québécois, mais leur frustration était quelque chose que les peuples autochtones connaissaient bien». M. Hanly tient à souligner qu'il comprend très bien les problèmes des autochtones, des petites entreprises et des habitants des communautés. «La plupart des problèmes qui existent dans les communautés sont le résultat d'un manque de lien entre la vie traditionnelle et la vie moderne. Il faut trouver les moyens de créer des emplois dans les régions et de redonner une identité autochtone à ceux qui n'en ont plus. Lorsque leur vie n'a plus aucun lien avec la terre et avec leur culture, les problèmes sociaux arrivent. Regarder MuchMusic à la télé, en écoutant de la musique rap, habillés de maillots de basket et chaussés de tennis Air Jordan, cela n'apprend rien aux jeunes autochtones sur leur culture ni sur leurs origines, puisque tout ça vient de l'étranger».

«La plupart des problèmes qui existent dans les communautés sont le résultat d'un manque de lien entre la vie traditionnelle et la vie moderne».

M. Hanly cite en exemple son expérience personnelle. Son père avait appris à parler l'anglais, le français et le cri. Sa grand-mère lui racontait des histoires et lui chantait des chansons en français, mais M. Hanly parle mal le français et pas du tout le cri.

«Je regrette aujourd'hui de ne pas avoir appris à parler français. Je suis allé pour la première fois à Montréal le soir-même du référendum en 1980 et j'ai trouvé cela incroyable d'être dans une province où l'anglais n'était pas la première langue. C'était pour moi une expérience très révélatrice». Il s'est rendu compte à ce moment-là qu'il avait perdu un peu de son identité, aussi bien du côté français que du côté autochtone. Quand il parle aujourd'hui d'assimilation, il sait quelle réalité se cache derrière ce mot. On entend aujourd'hui dire que M. Hanly est trop jeune pour être député de la circonscription, mais c'est une idée qu'il repousse en mettant en avant son expérience. «C'est vrai que je n'ai que 32 ans, mais j'ai deux fils de 14 et 8 ans, j'ai autrefois travaillé comme ouvrier pour pouvoir me payer mes études et avoir de l'éducation et j'ai apporté certaines contributions à la société. Je n'ai jamais reçu beaucoup d'aide pour ça. J'ai beaucoup voyagé au Canada et en particulier dans le Nord et j'ai déjà beaucoup d'expérience malgré mon jeune âge».

Karen Lajoie

Le parti conservateur dévoile son programme

Les trois axes de Martin Hanly

***L'Aquilon* présentait il y a deux semaines les programmes électoraux du parti libéral et du nouveau parti démocratique. Il présente cette semaine celui de Martin Hanly, candidat du parti conservateur pour l'Arctique de l'ouest.**

Martin Hanly fonde son *programme électoral sur «trois principes fondamentaux».*

Le premier concerne l'épanouissement des collectivités de l'Arctique de l'ouest.

Sur ce point, le candidat conservateur propose une série de mesures : un plan exhaustif pour la croissance économique de l'Arctique de l'ouest comprenant, entre autres, l'amélioration du réseau de transport routier, maritime et aérien *ainsi que la mise sur pied de* nouvelles industries qui seront en mesure de commercialiser leurs produits de façon efficace et rentable; de meilleurs programmes d'éducation et de formation. Parmi les moyens envisagés, Martin Hanly cite la coordination des investissements du fédéral, du territorial, des municipalités et de l'industrie, la diminution de la dépendance de l'Arctique de l'ouest vis-à-vis du fédéral et la réforme du régime fiscal, *de la réglementation et des* investissements afin d'aider les petites entreprises.

Le deuxième point concerne le maintien de la qualité de vie.

Martin Hanly entend accélérer le règlement des revendications territoriales. Il veut également améliorer la gestion des programmes sociaux et de santé, réformer l'appareil judiciaire (en particulier la Loi sur les jeunes contrevenants), assurer l'égalité dans le milieu de *travail (il propose, par* exemple, qu'une femme soit nommée à la Cour suprême des T.N.-O.) et renforcer les valeurs familiales.

Le dernier point porte sur la représentation efficace de tous les résidents de l'Arctique de l'ouest. Martin Hanly souhaite que se réalise l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

Emmanuel Carcano

Candidat du nouveau parti démocratique

Bill Schram, un ouvrier qui prend à coeur la politique

Bill Schram, qui a proposé sa candidature dans l'Arctique de l'ouest au nom du nouveau parti démocratique, a déclaré que sa décision avait été motivée par sa volonté d'aider les gens comme lui, travailleurs et ouvriers qui n'ont pas la parole dans les débats nationaux.

Né à Edmonton en 1957, M. Schram parle peu de son enfance, qui a été pour lui une période difficile. Sa mère l'élevait seule avec son frère et sa soeur et l'argent manquait souvent à la maison.

M. Schram affirme que c'est à cette époque qu'il ■ commencé à être sensibilisé aux droits des femmes, alors que sa mère travaillait dur pour gagner de l'argent et pour que la famille reste réunie.

«J'ai vu ma mère lutter contre la pauvreté pour nous élever. Pour être honnête, c'est tout ce que je veux dire. J'ai de très mauvais souvenirs de ce temps-là et je n'ai pas envie d'en parler».

En 1969, alors que M. Schram avait 12 ans, lui et sa famille déménagent dans les T.N.-O., à Pine Point. M. Schram fait ses études secondaires à Yellowknife, où il loge pendant trois ans à Akaitcho Hall. A cette époque, la résidence de l'école Sir John Franklin comptait environ 70% d'autochtones parmi ses pensionnaires et M. Schram affirme avoir beaucoup appris, avec ces jeunes, sur les petites communautés d'où ils venaient.

«On était deux ou quatre par chambre et souvent, on parlait de notre avenir, de nos familles, de nos espoirs. J'ai appris beaucoup de choses sur les problèmes autochtones et sur la façon dont les Européens avaient traité leurs ancêtres. Je peux dire que cela m'a choqué et que j'ai trouvé ça vraiment méprisable».

Après la fin de ses études, en 1976, M. Schram est embauché à la mine de Pine Point. Il y travaille trois ans et y occupe successivement plusieurs emplois différents.

Il revient en 1979 à Yellowknife pour travailler à la mine Giant, où il reste jusqu'à ce que la grève commence en mai 1992. Il était président de CASAW au moment où le conflit a éclaté, mais les membres du syndicat ont élu quelqu'un d'autre à sa place quelques semaines plus tard.

Candidat des syndicats

«Je m'intéresse à la politique depuis longtemps, mais la situation à Giant m'a poussé à m'engager réellement dedans. J'ai été témoin des conséquences de la grève sur ma ville après avoir vu mes moyens d'existence diminuer petit à petit ces dernières années. Tout cela, ajouté aux profits scandaleux que font les grandes entreprises, m'a finalement décidé à m'engager dans l'élection».

M. Schram affirme être plus que le candidat des syndicats. Il invite les gens qui le considèrent ainsi à l'écouter parler pendant la campagne.

«Je veux faire sentir aux électeurs à travers mes discours que je me sens concerné par plusieurs autres questions, comme celles des droits des femmes, des peuples autochtones et de l'économie. J'ai compris, lorsque j'ai proposé ma candidature, que je devais représenter tous les citoyens de l'Arctique de l'ouest. Je n'ai pas le droit de consacrer toute mon attention au sujet des syndicats».

Mais même s'il n'est pas le candidat des syndicats, M. Schram est fort de son expérience dans ce milieu.

«Mes expériences en tant que protecteur des droits des personnes, c'est quelque chose de très important pour moi. Il existe aujourd'hui tant de lois et de législations qui laissent ces droits à l'arrière-plan. Le gouvernement ne semble pas porter beaucoup d'attention aux droits des citoyens. J'aimerais élargir mon expérience dans ce domaine pour pouvoir aider encore plus de monde», affirme M. Schram.

Pour cet amateur d'histoire, la leçon est simple: «L'histoire nous enseigne à apprécier les droits et les libertés que nous avons et à prendre conscience de leur fragilité».

Karen Lajoie

Développement des communautés francophones

La FCFA réclame l'adoption d'une politique globale

Ottawa - Les francophones de l'extérieur du Québec veulent briser le silence des partis politiques fédéraux et connaître leurs intentions en ce qui concerne le développement des communautés francophones au pays.

«Ottawa ne fait pas ses devoirs» estime la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, Claire Lanteigne. Elle rappelle que lors de l'adoption de la nouvelle version de la Loi sur les langues officielles en 1988, le gouvernement fédéral s'était engagé à appuyer le développement et l'épanouissement des communautés francophones au pays. On attend toujours un plan de mise en oeuvre et une échéance précise.

Pour forcer la discussion, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a publié un manifeste bilingue tiré à 20 000 exemplaires. Intitulé «Les enjeux de la francophonie canadienne», ce manifeste sera distribué dans les différentes communautés francophones et utilisé sur le terrain pour interpeller les candidats durant la campagne.

Les chefs des cinq principaux partis politiques ont aussi reçu un questionnaire et une lettre les invitant à dévoiler leurs intentions à l'endroit des minorités francophones. Les réponses, promet-on, seront dévoilées durant la campagne électorale.

Mme Lanteigne reconnaît volontiers que son organisme rame à contre-courant, alors que toute la campagne électorale est axée sur la réduction du déficit et la création d'emplois. Aucun parti politique n'a abordé la question des minorités linguistiques au pays sauf le Reform Party, pour dire qu'il abolirait le bilinguisme institutionnel et qu'il couperait dans les fonds consacrés aux minorités linguistiques.

Le silence des libéraux

Le silence est encore plus surprenant du côté du parti libéral du Canada. Perçu comme le grand défenseur des minorités, il a récemment publié un programme électoral de 108 pages sans consacrer un seul paragraphe aux minorités linguistiques. Ironiquement, il y ■ présentement davantage de députés francophones de l'extérieur du Québec dans le parti libéral que de députés francophones en provenance du Québec! Mais ces députés, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, «oublient qu'ils représentent des communautés francophones et acadienne», constate Mme Lanteigne. Pourtant, selon un sondage Angus Reid réalisé en mai dernier auprès des 1501 personnes, 68% des Canadiens pensent que le gouvernement fédéral devrait appuyer le développement des minorités officielles au pays. Mais en Alberta, patrie du Reform Party, seulement 47% sont d'accord avec cet énoncé.

La FCFA, elle, a déjà un plan à proposer aux partis politiques. Elle réclame l'adoption d'une politique globale qui permettrait au gouvernement et à tous les ministères de jouer leur rôle dans le développement des communautés francophones. Un plan, s'empresse de préciser la Fédération, qui peut se faire tout en respectant les efforts du gouvernement d'assainir les dépenses publiques.

Car on croit que le fédéral peut créer des programmes destinés à combler les besoins des francophones dans des secteurs comme les communications, les services sociaux, la santé et la culture, à même les budgets qui seront disponibles. «Une fois la rationalisation faite, on veut chercher la quote-part qui revient aux francophones» explique le directeur général de la FCFA, M. Marc Godbout. Enfin, la Fédération ne pense pas que l'élection de députés du Reform Party remette en question les droits des minorités linguistiques. La présidente, Claire Lanteigne, rappelle que l'élection de huit députés du parti Confederation of Regions au Nouveau-Brunswick (un autre parti anti-bilinguisme) a eu l'effet *contraire. Plutôt que de remettre en* question les droits des Acadiens, explique-t-elle, davantage d'anglophones ont exprimé leur soutien.

L'élection de députés du Bloc québécois n'inquiète pas non plus la Fédération. Pour le directeur général, Marc Godbout, il est dans l'intérêt des nationalistes québécois, s'ils veulent protéger les intérêts du Québec, de s'assurer de la présence d'une francophonie forte à l'exté-*rieur du Québec.*

APF

Le réseau des radios communautaires francophones prend de plus en plus forme au pays

La voie des ondes contre l'assimilation

Ottawa - Des Rocheuses à l'Atlantique, les francophones de l'extérieur du Québec travaillent à mettre sur pied des radios communautaires; la plus récente arme des communautés minoritaires pour contrer les effets de l'assimilation.

Depuis l'ouverture historique de la première radio communautaire dans le nord-est du Nouveau-Brunswick en juillet 1988, neuf autres radios ont vu le jour au pays. Les francophones du Manitoba, de l'Ontario, du Labrador, de la Nouvelle-Ecosse et de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest ont maintenant accès aux ondes, et en français. Et ce n'est pas fini!

Cinq nouvelles radios communautaires entreront en ondes d'ici le mois d'avril 1994. Dès le mois prochain, les francophones d'Iqaluit (T.N.O) et de Kapuskasing (Ontario) pourront écouter de la musique et entendre parler d'eux dans leur langue. A Cornwall en Ontario, l'ouverture de la radio communautaire est prévue pour le mois de janvier 1994. Au Nouveau-Brunswick, les radios de Beauséjour (mars 1994) et Restigouche (août 1994) porteront à six le nombre de radios communautaires francophones dans la province.

Neuf autres projets sont sur la table. A Rivière-la-Paix en Alberta, les francophones de l'endroit concoctent un projet en collaboration avec la Société Radio Canada. Ceux de la région Evangéline à l'Ile-du-Prince-Edouard, de Newcastle-Chatham, de la région Chaleur et de Fredericton au Nouveau-Brunswick, de Chéticamp en Nouvelle-Ecosse, de Prescott-Russell, de North Bay et de Toronto en Ontario espèrent que leur tour viendra un jour. Les francophones de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont les seuls à ne pas avoir encore développé un projet de radio communautaire dans leur province.

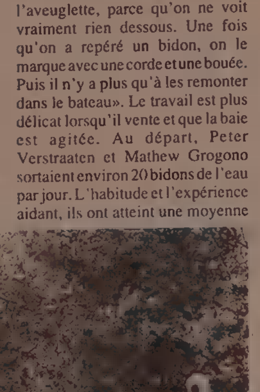
Radios communautaires
Suite en page 8

Opération propreté dans la baie de Yellowknife

Des bidons sortis des eaux

Depuis deux semaines, une équipe de deux hommes, dont un plongeur, passe son temps sur et sous l'eau, à repérer et récupérer de vieux bidons qui dorment au fond de la baie de Yellowknife.

En l'espace de deux semaines, Mathew Grogono et Peter Verstraaten ont déjà remonté à la surface quelque 250 bidons qui dormaient au fond de la baie de Yellowknife, sous les maisons-bateaux. Le projet du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAINC) est réalisé par une entreprise locale, Terra Verra, dont le patron est Gary Vaillancourt et la spécialité, l'environnement. Le contrat, de 12 000$, prévoit de nettoyer le fond de la baie dans le secteur des maisons-bateaux et dans le canal situé entre les anciens quais du gouvernement et l'île Joliffee. «Tous ces bidons proviennent d'anciennes maisons-bateaux (des plates-formes sur lesquelles elles sont construites, NDLR), explique Gary Vaillancourt. L'ile Jolifee a servi pour un temps à entreposer du combustible pour la ville de Yellowknife». Certains bidons devaient être au fond depuis de nombreuses années, vu l'état du métal, rouillé, fragile, orné d'espèces de grosses cloques virant du rouge au jaune. L'entreprise de récupération n'est pas aisée, comme l'explique Mathew, le plongeur : «On y va à l'aveuglette, parce qu'on ne voit vraiment rien dessous. Une fois qu'on a repéré un bidon, on le marque avec une corde et une bouée. Puis il n'y a plus qu'à les remonter dans le bateau». Le travail est plus délicat lorsqu'il vente et que la baie est agitée. Au départ, Peter Verstraaten et Mathew Grogono sortaient environ 20 bidons de l'eau par jour. L'habitude et l'expérience aidant, ils ont atteint une moyenne de 40. Le contenu des bidons ne présente pas vraiment de risque pour la santé. «Les bidons sont remplis d'eau et de sable. Pas de trace de détritus», précise Gary Vaillancourt. D'ailleurs, cela n'a jamais empêché les habitants des maisons-bateaux de boire l'eau de la baie, ce qu'ils font depuis des années.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

A bord de l'embarcation, Peter Verstraaten et Mathew Grogono, le plongeur.

Peu d'objets intéressants

Le contrat entre l'entreprise Terra Verra et le MAINC portait sur 250 bidons - qui finiront à la décharge, après avoir été réduits en morceaux par un broyeur (*shreder*) - et sur le déplacement d'une barge ancrée près du rivage opposé, en se dirigeant vers le fond de la baie. Cette barge commence à pourrir et présente des dangers.

Une fois que cette barge aura été déplacée, l'étape suivante consistera à repérer d'autres bidons qui reposent dans le fond des eaux du chenal entre l'île Joliffee et les anciens quais du gouvernement. La technique est simple : Peter Verstraaten conduit le bateau qui traîne Mathew Grogono, sous l'eau. Il est chargé de repérer tous les déchets qu'il voit au fond tandis que Peter Verstraaten en note la position.

Quant au nettoyage total de la baie, il faudra compter encore quelques années, d'autant plus qu'il est pratiquement impossible de travailler l'hiver. On aurait pu espérer quelques découvertes intéressantes, mais l'un des seuls objets ramassés au fond et ne ressemblant pas à un bidon est une vieille hélice en bronze. «C'est drôle, tout de même, nos parents nous semonçaient pour qu'on range nos chambres. Maintenant on répare leurs erreurs», conclut Peter Verstraaten.

Emmanuel Carcano



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Peter Verstraaten perce les bidons pour les vider, avant de les transporter à la décharge.

La voie des ondes contre l'assimilation

Suite de la page 7

D'ici 1999, l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARCC) estime que le réseau pourrait compter 36 radios communautaires francophones au pays. Mais cela dépend des ressources financières du gouvernement fédéral.

En 1987, le fédéral décidait d'investir 5,6 millions de dollars sur une période de cinq ans dans le but de couvrir une partie (50%, le reste devant être assumé par la communauté et d'autres sources financières comme le gouvernement provincial) des frais de démarrage des radios communau-taires francophones et anglophones en milieu minoritaire.

En 1992, Ottawa annonçait qu'il ne renouvelait pas le programme, en raison des compressions budgétaires.

Mais pour répondre aux besoins des nouvelles radios qui devaient entrer en ondes, le gouvernement accordait 1,2 million de dollars jusqu'en mars 1994. Le secrétariat d'Etat a toutefois coupé de 10% sa contribution cette année, pour se conformer à la décision du ministre des Finances de couper ses subventions aux associations et organismes.

L'impact des radios communautaires dans les communautés francophones n'est pas que culturel: il est aussi économique. Selon une étude réalisée en 1992, les radios communautaires ont créé 212 emplois permanents et ont généré un chiffre d'affaires de plus de 1,8 million de dollars (basé sur les chiffres de sept stations). Toujours selon cette même étude, les communautés francophones ont investi 5,7 millions de dollars entre 1987 et 1993 dans ces projets.

Malgré des débuts prometteurs, certaines radios communautaires ont toutefois vécu et continuent à vivre des moments difficiles, notamment au Manitoba, où les administrateurs tentent d'éponger une dette accumulée de 200 000$.

Personne ne sait si le gouvernement fédéral va investir de nouveau dans les radios communautaires après le 31 mars 1994. La dette fédérale et la création d'emplois étant les deux préoccupations majeures des Canadiens, il y a fort à parier que les communautés francophones devront redoubler d'ardeur pour convaincre les politiciens et les fonctionnaires qu'il s'agit d'un «investissement» et non pas d'une «dépense».

APF

***A propos d'autre chose*, l'émission francophone produite à Yellowknife, c'est sur CKLB, 101.9 FM, le dimanche de 12h00 à 13h00.**

Prétendre

Notre parc du Mont Royal a été si beau pendant tout l'été.

Ah oui, avec bien du soleil, et suffisamment de pluie.

Je sentais toutes mes branches s'allonger un peu chaque jour.

Mes feuilles n'avaient jamais été [redacted] larges ni si belles.

Bien des familles sont venues piqueniquer près de nous,
et nous avons vu des enfants courir des journées entières.

Je me souviens des deux jeunes qui ont passé la nuit sur l'herbe,
je ne voyais rien, mais j'écoutais leur bonheur.

Et voici l'automne. Regarde nos voisins :
Certains ont déjà revêtu leurs feuilles rouges et jaunes.

Au moins, nous avons de la chance d'être si riches en couleurs.
J'ai entendu dire que les bouleaux ne deviennent que jaunes.
Ça doit être monotone.

Au fait, pourquoi acceptons-nous les changements de saisons ?
Ne pouvons-nous pas refuser l'automne et l'hiver,
et continuer à vivre comme en été ?

Nous pourrions prétendre que l'été dure encore,
laisser la sève circuler librement dans nos branches,
et garder toutes nos feuilles vertes.

Après tout, les sapins ne changent pas en hiver.

J'ai même entendu des gens chanter :
«Mon beau sapin, que j'aime ta verdure,
mon beau sapin, tu gardes ta parure.»

Alors, c'est facile, décidons que nous sommes des sapins,
et tout le monde chantera pour nous aussi.

En hiver, nos voisins vont trouver ça bien drôle
de voir deux érables avec des feuilles vertes.

Oui, c'est vraiment un rêve merveilleux;
et pourtant, je me demande si je veux vraiment essayer.
Je crois que quelque chose me manquerait terriblement,
quelque chose que j'aime tellement.

Qu'est ce que tu racontes ?

Vois-tu, si nous n'avons ni automne ni hiver,
nous ne vivrons pas de printemps non plus.

René Fumoleau, Montréal 1991

René Fumoleau est un oblat qui habite dans les Territoires depuis 40 ans.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 | C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 | Volume 8 numéro 37, vendredi 8 octobre 19

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Le premier forum des candidats

Cinq partis, trois points de vue

Le premier forum des candidats a eu lieu le 29 septembre à Yellowknife. Cinq des six partis présents dans l'Arctique de l'ouest étaient représentés par leur candidat aux élections.

Mis à part le parti de la loi naturelle (PLN) et le parti vert, il était parfois difficile de distinguer entre les trois autres partis, les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs.

Sur les sujets économiques, les trois partis centraux avaient souvent la même réponse aux questions posées par le public ou par les cinq personnalités invitées pour l'occasion et choisies pour leur différence de point de vue. Les 130 personnes qui s'étaient déplacées pour le forum ont dû saisir plus de nuances entre les opinions des invités qu'entre celles des candidats.

A la tribune des invités, se trouvaient M. Bill Erasmus, chef de la Nation dénée, qui a posé des questions sur les droits des autochtones; Mme JoAnn Lowell, représentante des T.N.-O. au conseil national du statut de la femme, qui a questionné les candidats sur les droits des femmes; le pasteur Catherine MacLean, qui a posé des questions ayant trait au domaine social et spirituel; M. Kevin O'Reilly, écologiste, qui voulait connaître les projets des candidats au sujet de l'environnement; et Mme Colette Savorie, qui a posé des questions sur les droits des travailleurs.

Les cinq candidats ont répondu pendant trois heures et demies aux questions posées par leurs électeurs.

Le candidat du Reform Party, M. Mansell Grey, n'avait pas pu se déplacer à Yellowknife pour le débat.

M. Chris O'Brien, candidat du parti vert, a déclaré qu'il voudrait redresser l'économie et la stabiliser tout en protégeant la terre et les peuples autochtones et souhaiterait que seules les ressources nécessaires soient utilisées.

Pour Mme Lynn Taylor, candidate du parti de la loi naturelle, si 10 000 personnes regroupées à Ottawa pratiquaient la lévitation transcendantale, cela permettrait d'établir la paix dans le monde, de mettre en place un gouvernement parfait et de réduire le besoin de soins médicaux. Selon elle, la méditation transcendantale transformerait le monde et le pays.

Les trois autres candidats n'avaient pas de projets à aussi grande échelle à proposer. Pour Mme Ethel Blondin-Andrew, députée et candidate du parti libéral, le déficit et la création d'emplois sont les points les plus importants.

Le conservateur Martin Hanly accorde la priorité aux questions autochtones dans le Nord. Il souhaiterait négocier le droit inhérent à l'autodétermination avec les Premières Nations.

Le néo-démocrate Bill Schram a quant à lui déclaré : «Vous allez entendre beaucoup de promesses ici ce soir, de tous les partis. J'espère qu'en écoutant, vous aurez la

Forum
Suite en page 2

Assemblée générale annuelle de l'APFY

La gestion scolaire au coeur des priorités

L'Association des parents francophones de Yellowknife a tenu son assemblée générale annuelle le 28 septembre dernier à l'école Allain St-Cyr. Outre les élections d'un nouveau conseil d'administration, les membres ont pu discuter de l'important dossier de la gestion scolaire.

C'était jour d'élection à l'APFY : les membres devaient élire sept personnes aux postes de la présidence, de la vice-présidence et cinq conseillers et conseillères. Sur les 50 membres que compte l'association, c'est plus d'une trentaine de personnes qui se sont déplacées pour l'occasion et pour faire valoir leur opinion et se prévaloir de leur droit de vote. L'intérêt est tellement grand dans le dossier de l'éducation que des membres se sont même renseignés sur les possibilités d'un droit de vote par anticipation, devant quitter la réunion en raison d'autres obligations sociales. Le poste de présidence de l'association était l'objet d'une course à deux entre la présidente sortante, Mme Marie-Claire Leblanc et Mme Sophie Picard. Le résultat du vote a reporté Mme Leblanc au poste de présidente. Il n'y a eu qu'un seul candidat au poste de vice-président et M. Denis Milot a été élu par acclamation. Finalement, les cinq conseillers et conseillères élus sont M. Léo De Gagné, Denise Gagnon, Firmin Gaudet, Louise Gilbert et Nicole Wallbridge. Un des points à l'ordre du jour était le dossier de la gestion scolaire. La présentation de M. Raymond Bélair a suscité un vif intérêt dans l'assemblée. Parmi les points saillants de son rapport, il faut noter la volonté du gouvernement de réviser la loi scolaire des T.N.-O. mais pour l'ensemble de la population et pas seulement pour les francophones. Cette position établie, les stratèges de l'APFY ont donc mené une campagne de sensibilisation auprès des intervenants au dossier, notamment auprès du ministre Richard Nerysoo. Les pourparlers se sont alors engagés au sujet de la mise en place d'un conseil scolaire provisoire en attendant la révision de la Loi scolaire.

Dans son rapport, la présidente de l'APFY a aussi abordé succinctement ce dossier et celui du transfert du poste de l'agente de développement vers la FFT. Elle a notamment souligné le bon travail de Marie Patterson tout au long de sa collaboration avec l'APFY, précisant que ce sont des raisons économiques qui ont obligé ce transfert des responsabilités vers la FFT.

Mme Leblanc en a profité pour remercier les bénévoles de l'association qui se dévouent toujours à la cause de l'éducation en français langue première dans les T.N.-O.

Alain Bessette

Alain Bessette / L'Aquilon

De gauche à droite : Nicole Wallbridge, Léo De Gagné, Marie-Claire Leblanc, Denis Milot et Louise Gilbert.

Elections

Deux nouveaux candidats ont annoncé leurs candidatures récemment : Chris O'Brien (le parti vert) et Lynn Taylor (le parti de la loi naturelle). Lire en page 2. Lire également le billet d'Alain Bessette en page 3 et un portrait d'Ethel Blondin-Andrew en page 5.



Semaine de l'alphabétisation dans les Territoires. Lire en page 6 la synthèse d'une étude sur les francophones et l'alphabétisation révélant que 12% des Franco-Ténois sont analphabètes.

Chronique disques et livres

Au programme cette semaine, *Le bruit des choses vivantes*, d'Elise Turcotte, le dernier album de Diane Dufresne, *Détournement majeur* et un ouvrage destiné aux enfants, *1000 ans de contes d'animaux*.
Lire en page 8.

Forum des candidats

Suite de la page 1

possibilité de faire votre choix et de décider de l'avenir du pays jusqu'au tournant du siècle». Tous les candidats ont respecté la ligne définie par leurs partis au cours des plates-formes électorales qui se sont tenues à Ottawa. Les cinq candidats ont tous affirmé vouloir poursuivre les négociations pour les revendications territoriales, développer le système de garde d'enfants, protéger l'environnement et lutter contre les violences faites aux femmes. C'est sur les questions du commerce et de l'économie que les candidats ont émis des opinions différentes. MM. Schram et O'Brien ont catégoriquement désapprouvé les accords de libre-échange, alors que MMmes Taylor et Blondin-Andrew souhaitaient quant à elles y apporter quelques modifications. Seul M. Hanly approuvait sans réserve les accords. Sur les autres thèmes, l'opinion des candidats n'était pas très différenciée. Après une pause-café, le débat a repris et le public a alors pu poser des questions. Les habitants de Yellowknife auront à nouveau l'occasion de rencontrer les candidats le 21 octobre au cours d'un deuxième forum. Le candidat du Reform Party, M. Grey, se déplacera cette fois-ci à Yellowknife pour y participer.

Karen Lajoie

Deux autres partis cherchent des soutiens dans l'Ouest

Deux nouveaux partis, le parti vert et le parti de la loi naturelle, présentent eux aussi des candidats aux élections, respectivement Chris O'Brien et Lynn Taylor.

M. Chris O'Brien, écologiste et longtemps défenseur de l'environnement, avait été contacté par le parti vert à la fin septembre. Le parti avait besoin d'un candidat supplémentaire pour en présenter 50 à travers le pays. La nouvelle loi précise qu'un parti a besoin d'un minimum de 50 candidats pour être actif. M. O'Brien a décidé de s'engager dans la politique au dernier moment, trois jours seulement avant le premier débat.

L'autre candidate de la dernière heure, Mme Lynn Taylor, représente le parti de la loi naturelle, le quatrième plus grand parti politique avec plus de 200 candidats aux élections.

Elle aussi a été contactée par son parti à Ottawa pour savoir si elle souhaitait être candidate. Le parti vert et le parti de la loi naturelle s'affichent comme des mouvements alternatifs par rapport aux formations politiques classiques.

Selon les verts, l'économie devrait respecter les droits des personnes et ne pas seulement favoriser l'expansion des compagnies. Chaque personne, homme ou femme, homosexuel ou non, devrait avoir les mêmes droits devant la loi. En outre, les verts sont contre l'exploitation des technologies dans un but contraire à l'éthique. Les verts sont aussi pour le recyclage, veulent réduire le gaspillage et prônent une planification à long terme plutôt qu'à court terme.

Le parti de la loi naturelle supprimerait la GST et apporterait «le bonheur, la santé et la prospérité à tous les Canadiens» si 10 000 personnes pratiquaient la lévitation transcendantale (*yogic flying*) dans les airs au-dessus d'Ottawa. De plus, affirment les partisans de ce parti, la méditation transcendantale reduirait le taux de maladies de 50% au bout de trois années d'expérience au gouvernement. Selon leur dépliant, «la loi naturelle est l'intelligence naturelle. C'est la source de toute la vie». Avec les candidatures de Mme Taylor et de M. O'Brien, les citoyens du Nord voient leur choix s'élargir à la veille des élections le 25 octobre prochain.

Karen Lajoie

Les droits des homosexuels vus par les candidats

Les cinq candidats présents au forum le 29 septembre ont tous affirmé être contre la discrimination envers les homosexuels, mais aucun d'entre eux ne connaît vraiment la loi canadienne sur la question.

Au cours de la session réservée au public, la responsable de la communauté homosexuelle de Yellowknife, Mme Zoe Raemer, s'est adressée aux candidats en ces termes : «Vous côtoyez des homosexuels tous les jours, ce sont vos voisins, vos collègues de bureau, des membres de votre famille. Nous sommes aussi des électeurs. Qu'est-ce que vous feriez pour protéger nos droits au regard de la loi?».

La plupart des candidats ont évoqué la chartre des droits et libertés pour protéger les homosexuels de la discrimination. Selon M. Chris O'Brien, candidat du parti vert, il faut mettre en application les lois qui existent déjà et changer la façon de penser de ceux qui ont une attitude discriminatoire.

Le conservateur Martin Hanly a déclaré que «la discrimination, contre qui que ce soit, découle de l'ignorance et ne peut être tolérée. Les homosexuels ou les autres minorités ne doivent pas seulement être tolérés, mais acceptés et appréciés».

La députée libérale Ethel Blondin-Andrew, a elle aussi décrété que la discrimination «est une forme d'ignorance. Il m'est impossible d'affirmer qu'en tant que députée, j'éliminerai la discrimination, mais je ferai tout mon possible pour agir en ce sens». Mme Blondin-Andrew a également parlé de la chartre pour protéger les droits des homosexuels.

Le néo-démocrate Bill Schram a quant à lui affirmé que son parti était favorable au développement des droits des homosexuels. Et pour Mme Lynn Taylor, candidate du parti de la loi naturelle, la discrimination est un manque de connaissance des droits d'autrui.

A la fin du débat, Mme Raemer m'a affirmé que la chartre n'offrait aucune protection aux homosexuels canadiens. «Les lois actuellement en vigueur n'interdisent aucunement la discrimination contre les homosexuels. J'ai demandé aux candidats ce qu'ils feraient en tant que député pour protéger nos droits, mais leurs réponses ne m'ont vraiment pas satisfaite. Aucun d'entre eux n'était assez précis ni bien informé. Pour moi, la protection de nos droits passe par la législation et actuellement, je ne me sens pas protégée». Mme Raemer souhaiterait voir des changements effectués en faveur des mariages homosexuels et en particulier la modification de la définition d'époux dans la loi.

«Les conservateurs ont beau jeu d'avoir introduit une législation pour interdire la discrimination envers les homosexuels, mais en même temps, ils ont également donné une définition du mot époux précisant qu'il s'agit d'une personne de l'autre sexe. Les projets de loi impliquent beaucoup de choses».

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Royal Oak répond au rapport des commissaires

La compagnie minière Royal Oak a répondu le vendredi 1er octobre au rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle, mais son porte-parole, M. Bill Heath, s'est refusé à tout commentaire.

La réponse de la compagnie arrive une semaine après que le syndicat CASAW, toujours en grève contre Royal Oak, ait approuvé à 94% les recommandations du rapport des commissaires, lors d'un vote organisé le 28 septembre.

M. Heath a déclaré que la compagnie ne rendrait pas publique sa réponse et ne ferait aucun commentaire sur le vote de CASAW.

Si Royal Oak accepte le rapport, la grève sera terminée. Dans le cas contraire, la compagnie devra justifier sa position auprès des commissaires.

Le rapport, qui a été rendu public le 13 septembre, contient plusieurs recommandations pour mettre fin à la grève, qui dure maintenant depuis 16 mois.

Le document soulignait que Royal Oak et CASAW auraient la possibilité de se rencontrer et de décider des termes d'un contrat, dans les 30 jours après la sortie du rapport.

Si rien n'avait été signé le 13 octobre, MM. Vincent Ready et Don Munroe auraient 20 jours pour rédiger eux-mêmes les termes d'un contrat qui serait imposé aux deux parties en conflit avec arbitrage obligatoire.

Un rapport sur le comportement des enquêteurs de la GRC

Le rapport de la commission des plaintes du public contre la GRC, sur le comportement des enquêteurs lors de la grève à la mine Giant, devrait être prêt à la mi-décembre.

Le directeur général de la commission, M. J.B. Giroux, a indiqué dans une lettre adressée au président de la fédération ténoise des travailleurs, que 50 plaintes avaient été déposées, dont une du syndicat CASAW.

Chaque plainte est traitée séparément et il y aura donc 50 rapports, qui, selon M. Giroux, devraient être achevés avant la fin décembre. Le commissaire de la GRC n'a pas encore pris la décision d'ouvrir ou non une enquête publique pour examiner les plaintes.

Les plaintes ont été déposées à la suite d'altercations entre les policiers et les syndiqués devant la mine. Les grévistes ont allégué que les policiers n'étaient pas impartiaux dans leur enquête et qu'ils se retournaient contre eux dès qu'ils le pouvaient.

La semaine de sensibilisation au SIDA

Cette semaine a été déclarée par le ministère de la Santé semaine de sensibilisation au SIDA dans les T.N.-O. pour encourager les citoyens à s'informer sur la prévention de cette maladie.

Les communautés du Nord ont ainsi reçu de l'information sous forme de dépliants, de visites aux écoles et d'une émission télévisée.

Le ministère s'est également engagé à financer des projets communautaires visant à combattre le développement du virus.

Par ailleurs, le gouvernement et le conseil du statut de la femme travaillent actuellement à l'élaboration d'un dépliant qui indiquera comment utiliser un préservatif et comment se protéger des maladies sexuelles.

The Tube diffusera aussi une émission spéciale le 1er décembre, journée mondiale de sensibilisation au SIDA.

Un demi-kilo de cocaïne saisi à Yellowknife

C'est la plus grosse saisie de drogue jamais effectuée par la GRC dans les Territoires du Nord-Ouest. La drogue et 5000$ en liquide ont été saisis à deux endroits lundi 4 octobre, après quelques mois d'enquête. Un homme de 36 ans a été arrêté. Il est accusé de possession illégale de cocaïne dans le but d'en faire le trafic, de possession de cocaïne et de possession illégale des produits du crime. Selon la GRC, la valeur marchande dans la rue de la cocaïne serait de 360 000$. M. Van Phach Pham comparaîtra devant la cour territoriale le 4 décembre pour répondre à ces accusations.

Commentaire

Le parti de la loi naturelle

Au début, je croyais à un groupuscule d'extrême-droite en faveur de la ségrégation raciale, du genre KKK.

Maintenant je sais que ce parti, il faut léviter, c'est KK.

Non mais, vous vous imaginez : 10 000 Canadiens ou Canadiennes en train de léviter au-dessus du Canada. C'est un plan pour nous sauver mais pas la face.

C'est certain que si 10 000 chômeurs se transforment en yogis volants, ils pèseront moins lourd, mais de là à croire que ça réduira notre fardeau fiscal, il y a un pas (où un coup d'aile).

De plus, ce parti pousse honteusement le Canada vers la désobéissance civile en défiant la loi... de la gravité.

Malgré tout, tous les candidats et candidates du parti de la loi naturelle sont invités à s'arrêter à *L'Aquilon* entre deux vols.

Si vous avez un slogan à suggérer pour le parti de la loi naturelle écrivez à : PLaNne, L'Aquilon, C.P. 1325, Yellowknife, NT X1A 2N9 télécopieur : (403) 873-2158.

Slogan de la semaine : Au PLN, piquer, c'est voler !

-◊-◊-

Tant qu'à rigoler, pourquoi pas parler du parti réformiste ?

«Preston Manning, PM». Ha, Ha, Ha! Elle bien bonne celle-là!

Il semble que le seul budget que les réformistes ne vont pas couper, c'est celui des prisons. On y gardera les criminels plus longtemps, on créera des prisons pour les jeunes contrevenants et si quelqu'un se risque à défendre le bilinguisme en Alberta, tant pis pour lui ou pour elle.

On ne fera pas de sélection raciale dans le processus d'immigration, on veut seulement que les immigrants acceptés viennent de pays industrialisés anglo-saxons.

C'est juste une coïncidence si ces critères ne touchent que des pays à majorité blanche.

-◊-◊-

Une chroniqueuse du Nord nous vantait dernièrement, et depuis des années, les mérites du gouvernement conservateur, prenant en exemple son attitude conciliante dans les crises quasi-insurrectionnelles dans certains milieux autochtones.

Je ne crois pas que Mme Campbell se risquera à sortir cet argument au rythme actuel auquel s'opèrent les opérations de contrebande. Bien que...

- ses hélicoptères soient un investissement pour l'avenir,
- les chiffres sur le dernier déficit se soient égarés quelque part entre le mois d'août et le 25 octobre,
- on va se battre d'abord et avant tout contre le déficit mais avant on va créer des emplois, lorsqu'on se sera assuré que les programmes sociaux sont protégés si auparavant... (Psitt! que disent les derniers sondages ?)

-◊-◊-

Zut! Avec leur campagne promotionnelle, les libéraux rient plus de la gueule de M. Chrétien que je ne me serais permis. C'est pas juste !

Alain Bessette

ÉDITORIAL

Le débat des chefs

Quand la langue fait toute la différence sans que ça change!

Comme bien des Canadiens et des Canadiennes bilingues, je me suis amusé à regarder le débat des chefs en français puis en anglais. J'ai pris un malin plaisir à tenter de découvrir des messages différents des candidats et des candidates selon qu'ils s'adressaient à l'un ou l'autre des auditoires du Canada.

Malheureusement, l'essentiel des messages livrés ne différait pas d'une soirée à l'autre. Par contre, il semble que les candidats se soient servis du premier débat, celui en français, pour peaufiner leur message et leur attitude télévisuelle lors du deuxième.

Première constatation, les francophones en lice semblent plus à l'aise dans la langue de Shakespeare que ne le sont les candidats et les candidates anglophones dans la langue de Molière. Le cas le plus pathétique est certainement celui de Mme Audrey McLaughlin, qui fut pratiquement absente du premier débat sauf dans les moments plus calmes où chacun et chacune prenait la parole à tour de rôle. Sa performance lors du deuxième débat, en anglais cette fois, fut beaucoup plus forte.

Quant à lui, Preston Manning n'a pas participé au débat en français, livrant même tous ses discours en anglais, pas même un petit bonjour.

Les deux visions opposées du Canada que nous présentent les Manning et Bouchard ne semblent pas si éloignées à l'exception près que M. Manning, qui ne veut rien savoir des francophones, ne peut même pas prétendre pouvoir les comprendre alors que le nationalisme québécois semble se donner un visage plus ouvert sur le monde et les pays étrangers, dont le Canada anglais (c'est leur vision, pas la mienne) s'adressant dans la langue de l'auditoire. M. Bouchard agissait à nouveau comme ambassadeur à l'étranger.

Un point majeur reste à soulever de ce débat. M. Chrétien a été le seul candidat à mentionner les minorités francophones du Canada tant lors du débat en anglais qu'en français.

Pour l'une des rares occasions dans cette campagne, un des candidats à courtiser ce million d'électeurs hors Québec.

De plus, M. Chrétien a encensé la politique canadienne de bilinguisme et fait part à tout le monde de sa fierté de voir deux candidates anglophones capables de participer à un débat en français.

A l'exception de M. Manning, dont les politiques anti-bilinguisme sont bien connues, les autres candidates de partis pan-canadiens ont alors emboîté le pas et reconnu la valeur fondamentale du bilinguisme dans leur vision du Canada.

Parions qu'on en entendra plus beaucoup parler d'ici le 25 octobre.

Alain Bessette



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Chronique économique

Sortons des sentiers battus

L'année 1993 ne ressemble pas du tout aux années 60 ou 70. A cette époque, le mot «dette publique» n'existait pas, le chômage se chiffrait à 3 ou 4%, l'économie maintenait un rythme de croissance réelle de plus de 5%, seulement 30% des femmes étaient actives sur le marché du travail et la population augmentait à un taux de 2,5 %. Et pourtant, nos virtuoses de l'économie s'évertuent à appliquer les mêmes lois rigides et arides qui régnaient durant cette période.

Les temps ont changé, mais on ne semble pas s'apercevoir qu'il faut absolument se rééduquer, s'adapter ou simplement sortir des sentiers battus. On se débat dans une conjoncture économique très différente et on fait face à une foule de contradictions économiques:

- les taux d'intérêt sont bas mais personne ne veut emprunter;
- l'inflation est presque inexistante, mais l'offre monétaire est réduite;
- les profits des corporations sont marginaux, mais la bourse poursuit une ascension sans lendemain;
- la dette publique est écrasante, mais notre dollar ne cesse de rebondir.

Comme Léo Ferré le dit si bien: «C'était un temps déraisonnable». On fait écho à Ferré et on conjugue au présent. Nos politiques économiques sont déraisonnables puisqu'on ne veut pas sortir des sentiers battus et qu'on chante la même rengaine jour après jour. Il faut poser des actes nouveaux et envisager des solutions nouvelles. Je cite quelques exemples :

- Réduire la dette publique dans une conjoncture économique où le chômage touche 1,5 million de Canadiens est un suicide. La relance économique s'impose avant toute autre action. Toutefois, cette relance nécessite absolument des dépenses...On s'occupera de la dette après. Mais nos politiciens font le contraire. Ils coupent, coupent et coupent encore. Mais plus ils coupent, et plus la dette augmente. Vous êtes surpris! Mais c'est élémentaire : une faible économie alourdie par 1,5 million de chômeurs ne peut simplement pas générer des revenus. Moins de revenus se traduit par un déficit encore plus grand. Mais on nous a bien conseillé de ne rester que sur les sentiers bien battus...

- Toute la question des soins de santé est une véritable hypocrisie politique. Les abus ont été constatés par des centaines d'études. On parle d'imposer un ticket modérateur. Les sondages sont clairs : la majorité de la population est parfaitement d'accord pour payer, partiellement, pour les services reçus. Mais nos politiciens n'ont pas le courage de franchir le pas nécessaire pour rationaliser ce secteur, introduire des modifications et épargner des milliards. On risque de perdre des votes et surtout, n'oublions pas le principe de base : restons sur les sentiers battus.

- Et l'autonomie provinciale, qui parfois coûte si cher aux contribuables, qu'est-ce que vous en faites? Mais rien, voyons...Il suffit de continuer à donner aux provinces une autonomie de plus en plus grande, et le pays conservera ses frontières.

Observons ce qui arrive au tourisme. L'an passé, les touristes étrangers ont dépensé plus de sept milliards de dollars au Canada, malgré le fait que le Canada se vende très mal. Nous n'avons tout simplement pas de marque de commerce. Chaque province tire la couverture un peu plus de son bord. Le Québec *flirte* avec les Français et l'Ontario tente de séduire les Allemands. La Colombie-Britannique réussit à attirer les Américains, et les Maritimes, comme d'habitude, ramassent les miettes.

Au nom de l'autonomie, nous n'avons pas de politique nationale sur le tourisme. La tradition, sinon la paresse politique, nous incite à nous mêler uniquement de nos petites affaires. Résultat : la promotion touristique du Canada ne se fait pas. Nous avons même poussé la myopie jusqu'à «vendre» des régions dans certaines provinces, avec pour résultat que le touriste se demande s'il visite finalement le Canada, ou bien l'Estrie ou la Gaspésie.

Soyons bien clair : on ne pourra jamais sortir de ce marasme en utilisant les mêmes méthodes. Il est nécessaire qu'on quitte les sentiers battus, qu'on délaisse les vieux clichés et qu'on recherche de nouvelles approches. Après tout, Einstein nous a bien dit qu'il préférait l'imagination aux connaissances.

Antoine Zalatan



Candidate du parti libéral

Ethel Blondin-Andrew planifie depuis longtemps sa carrière politique

La députée libérale de l'Arctique de l'ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew, qui brigue actuellement un deuxième mandat, affirme avoir planifié depuis longtemps sa carrière politique.

«J'ai passé de nombreuses années dans les communautés du Nord, où j'ai commencé à appréhender le système politique par sa base électorale. J'ai toujours pensé à m'engager dans la politique et j'ai senti en 1988 que le moment était venu».

Mme Blondin-Andrew pense que trois choses la distinguent de ses adversaires dans cette élection : son expérience, ses convictions et ses principes. «Lorsque vous avez des responsabilités dans une communauté, les gens que vous rencontrez vous offrent quelque chose d'eux-mêmes. Il n'y a pas d'amis ou d'ennemis en politique. Parfois, tout le monde vous aime et d'autres fois, tout le monde vous déteste».

Née à Fort Norman, Mme Blondin-Andrew a été adoptée par un oncle et une tante à l'âge de trois mois. Elle passe la majeure partie de son enfance dans le bois à chasser et à trapper avec sa famille. A l'âge de neuf ans, elle entre à l'école résidentielle Grollier Hall à Inuvik, puis elle poursuit ses études au collège Grandin, où seuls sont admis les meilleurs étudiants autochtones. Elle se marie au cours de ses études et a trois enfants.

Après avoir eu son baccalauréat en éducation à l'université d'Alberta, elle enseigne dans plusieurs petites communautés du Nord pendant 10 ans. Puis elle commence à travailler pour le GTNO qui lui propose des postes à haute responsabilité et en 1988, elle tente sa chance aux élections et devient députée de l'Arctique de l'ouest.

Aujourd'hui, face à la compétition des conservateurs et des néo-démocrates, elle tente à nouveau sa chance mais ne se berce pas d'illusions. «Je suis préparée à éventuellement perdre les élections. Je sais qu'il n'y a aucune sécurité dans cet emploi et que la compétition n'est jamais égale, mais je veux gagner. J'ai eu une vie avant de m'engager dans la politique et j'aurai une vie après. Mais je ne voudrais pas entamer une nouvelle étape aussi rapidement».

Mme Blondin-Andrew affirme se sentir bien dans sa peau, qu'elle se trouve au parlement ou dans la petite communauté de Fort Norman, où elle chasse le caribou et où elle parle sa langue maternelle, le slavey. «Je me sens à l'aise dans le milieu culturel des autochtones, même avec les Inuit. Je comprends leur façon de vivre et je suis moi-même très bien intégrée dans ma culture».

«Ceux qui sont perdus entre deux mondes, entre la vie traditionnelle et la vie moderne, ne savent pas où ils en sont. Moi, j'étais chanceuse, car ma famille m'a toujours apporté beaucoup d'affection».

Mme Blondin-Andrew n'a pourtant pas toujours eu la vie facile. Pendant longtemps, elle a élevé seule ses trois enfants, qui sont aujourd'hui adultes. L'année dernière, elle s'est remariée avec un homme de Fort Norman, Leon Andrew. «J'avais connu la solitude avant, mais au cours des trois années précédant mon mariage, j'avais trouvé un équilibre. Pour nous, le mariage, c'est un confort, on parle la même langue, on a le même passé culturel, on apprécie nos familles respectives».

Cet hiver, les deux époux ont pourtant connu des moments difficiles après que le mari de Mme Blondin-Andrew ait été arrêté par la GRC pour deux agressions contre elle. «C'était une décision difficile d'appeler la police et je savais, étant donnée ma situation, que cela allait faire du bruit. Je voulais que les gens sachent que c'était une situation complexe et qu'il n'y avait pas qu'une victime». Mme Blondin-Andrew a alors décidé d'accorder une entrevue à un journaliste d'Ottawa qu'elle connaissait et à qui elle faisait confiance. Elle a en revanche refusé les invitations de plusieurs journaux et émissions de radio. «Je ne voulais pas utiliser quelque chose de si personnel pour m'attirer la sympathie du public». Leon Andrew a passé six mois en prison. Les deux époux suivent aujourd'hui une thérapie et Mme Blondin-Andrew affirme que son mariage est solide. Elle songe même à adopter un bébé.

«Notre réussite dans la vie ne se mesure pas par la richesse matérielle mais réside dans le succès de nos enfants. S'ils ont des problèmes, ce n'est pas par l'argent que nous pouvons les résoudre. Une famille solide, c'est ça le succès».

Karen Lajoie

Portes ouvertes au bureau des langues


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Les services en français du bureau des langues à Yellowknife comptent sept personnes : Geneviève Harvey, Odette Colomb, Madeleine Daigle (traductrices), Charles Pitre (service centralisé d'information), Maryse Perraud (réviseur), Carole Bélair (secrétaire) et Robert Galipeau (chef du bureau). C'était une journée portes ouvertes au bureau des langues jeudi 30 septembre.

Semaine de l'alphabétisation

L'analphabétisme touche 12% des Franco-Ténois

Une étude sur l'alphabétisation réalisée par Benoît Boutin pour le compte de la Fédération franco-ténoise en 1993 révèle que 12% des francophones sont analphabètes dans les Territoires.

C'est dans la région de Fort Smith, qui comprend également Yellowknife et Hay River, que l'on compte le plus grand nombre d'analphabètes parmi la population franco-ténoise : 105 personnes de langue maternelle française âgées de 15 ans et plus, soit 81% de l'ensemble des analphabètes francophones des T.N.-O. (130 personnes). Ce sont surtout les personnes âgées de 45 ans et plus qui sont touchées par le problème de l'analphabétisme.

D'après l'étude réalisée par Benoit Boutin pour la FFT (Fédération franco-ténoise) en 1992-93, intitulée «L'alphabétisation en français dans les Territoires du Nord-Ouest» (1), «les statistiques portant sur le niveau de scolarité, bien que souvent inadéquates, représentent l'un des seuls moyens d'obtenir des renseignements et des évaluations sur la problématique de l'analphabétisme des minorités». Est considérée comme analphabète toute personne ayant une 9e année d'étude ou moins.

> **«Les Territoires ont le triste record du plus grand nombre d'analphabètes au Canada»**

La comparaison du pourcentage de francophones analphabètes dans les T.N.-O. (12%) avec celui des francophones du Canada (29%) montre que le taux des Territoires est relativement bas. La comparaison avec l'ensemble des analphabètes des Territoires (44%) est encore plus éloquente.

Il faut dire que c'est dans les T.N.-O. que la population analphabète est la plus importante au Canada, en particulier chez les autochtones, où le taux d'analphabétisme est de 72% contre 8% chez les non-autochtones.

Même si l'analphabétisme des francophones est relativement bas, il existe une demande d'alphabétisation dans les communautés de Hay River, Fort Smith, Iqaluit et Yellowknife. L'Association francophone de Fort Smith a été la première à s'intéresser à l'alphabétisation auprès des francophones. Des bénévoles ont participé à des activités de la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français.

Toutes les personnes rencontrées par l'auteur de l'étude ont insisté sur l'importance de la refrancisation (on entend par là la réappropriation ou l'amélioration de la langue française).

Emmanuel Carcano

(1) Les méthodes de recherche suivantes ont été utilisées pour cette enquête : étude de documents et de rapports existants, analyse de statistiques, entrevues avec des porte-parole des communautés de Fort Smith, Hay River, Iqaluit et Yellowknife, entrevues avec des personnes susceptibles d'être analphabètes et avec des spécialistes de l'alphabétisation.

Bill Schram donne la priorité à l'alphabétisation

«Les fonds militaires devraient aller à l'éducation»

Selon le candidat néo-démocrate Bill Schram, les 26 millions de dollars qui ont été dépensés pour financer l'emplacement avancé d'opérations des chasseurs des Forces canadiennes de Yellowknife auraient dû servir à développer l'alphabétisation des peuples autochtones du Nord.

M. Schram s'est exprimé le samedi 2 octobre lors d'une session publique sur l'alphabétisation. «Je ne suis pas contre le militaire, mais c'est une question de priorité, a-t-il déclaré. Lorsque les gens savent lire, cela leur permet d'avoir une éducation. L'alphabétisation devrait être prioritaire. Le gouvernement ne tient pas ses promesses».

Après l'éclatement de l'Union Soviétique, la menace a disparu, a souligné M. Schram. «Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il donc dépensé tant d'argent pour nous protéger d'une menace qui n'existe même plus? Il devrait accorder la priorité à des choses plus fondamentales». L'emplacement avancé d'opérations, qui a une capacité d'hébergement de 200 lits, devrait être utilisé au maximum 55 jours par année. Selon M. Schram, 44% de la population du Nord est incapable de déchiffrer les instructions les plus simples et presque 72% des autochtones sont complètement illettrés.

Les 26 millions de dollars en question auraient pu permettre de financer les études jusqu'en 10e année de 3 000 jeunes, ce qui représente 20% de la population actuellement scolarisée dans les T.N.-O.

Cette semaine était celle de l'alphabétisation dans les Territoires.

Karen Lajoie

Le premier homicide de l'année à Yellowknife

Meurtre dans le Woodyard

Un homme âgé de 48 ans a été assassiné le 29 septembre dans la vieille ville de Yellowknife.

Alertée par un voisin, la GRC s'est rendue sur place et a trouvé le corps de M. Alphonse Simpson dans un *shack* du chemin Bretzlaff, dans cet endroit que l'on appelle communément le Woodyard à Yellowknife.

Les policiers sont restés sur le lieu du crime jusqu'au lendemain pour les besoins de l'enquête. Ils ont récupéré dans la maison plusieurs objets, dont un club de golf, mais ils n'ont pas voulu indiquer s'il s'agissait ou non de l'arme du crime.

Le *shack* bleu et blanc où a eu lieu le meurtre était connu de la GRC. Selon les voisins, de nombreux partys y étaient organisés, qui finissaient souvent en bagarres.

Le jour-même du drame, un homme âgé de 30 ans, a été arrêté et accusé de meurtre au second degré.

M. Peter Drygeese a comparu devant la cour le 1er octobre. Il s'est présenté avec les cheveux en bataille et le bras droit dans le plâtre.

Il est resté 10 minutes face au juge Michel Bourassa mais n'a rien déclaré.

M. Drygeese restera en détention jusqu'au 19 octobre, date à laquelle l'enquête préliminaire sera terminée.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

L'avenue Franklin de Yellowknife vue à travers un pare-brise léché par le gel automnal.

Deux cent vingt-huit projets seront financés cette année

Le Québec accorde 1,3 million aux francophones hors Québec

Le gouvernement du Québec versera plus de 1,3 million de dollars cette année à des organismes francophones hors Québec. Les Territoires reçoivent 10 000 dollars pour l'organisation du Parlement franco-canadien de l'Ouest et le 15e anniversaire de la FFT.

Cette aide financière, qui est accordée en vertu d'un programme de soutien financier à la francophonie canadienne, permettra la réalisation de 228 projets.

L'an dernier, le gouvernement québécois avait accordé 1 450 000 dollars, ce qui avait permis de financer 185 projets.

Les francophones de la Colombie-Britannique et du Yukon ont reçu 107 000 dollars pour la réalisation de 29 projets, dont l'un vise le développement d'un réseau d'échanges entre les gens d'affaires. En Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, 54 projets seront réalisés en vertu d'une subvention de 230 800 dollars. Plusieurs projets s'adressent aux jeunes.

Les T.N.-O. ont reçu 10 000 dollars : 2000 dollars serviront à financer les festivités du 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise, et 8000 le Parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO). Ces deux événements auront lieu en novembre.

En Ontario, le gouvernement du Québec financera des activités à caractère socio-culturel. Les Franco-Ontariens recevront 307 930 dollars pour réaliser 61 projets. Dans les provinces de l'Atlantique, les francophones recevront 341 750 dollars pour la réalisation de 61 projets, dont certains favorisent le développement de partenariats de nature économique entre les francophones de l'Est et le Québec.

Enfin, les principaux organismes francophones nationaux recevront 325 200 dollars pour des projets de nature économique.

APF

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Rénovation intérieure du Centre des arts et de l'artisanat

Rénover les espaces à bureaux et de travail pour fournir de l'espace supplémentaire au Collège de l'Arctique. Le travail comprend des travaux de plomberie, d'électricité, d'éclairage, le déplacement de cloisons intérieures et la finition des espaces à bureaux et de travail.
– Iqaluit, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à aux commis aux contrats, a/s du bureau du surintendant, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Sac postal 1000, Iqaluit NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice W.G. Brown) au plus tard à :

16 h, heure locale, le 22 octobre 1993

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée à partir du 8 octobre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Teresa Chandler, commis aux contrats, Gouvernement des T.N-O. Tél : (819) 979-5150
Renseignements techniques : David MacPherson, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Northwest Territories **Appel d'offres**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Douches publiques

Le projet vise la construction (sur piliers) d'un édifice abritant des douches avec un réservoir extérieur pour eaux-vannes.
– Parc territorial Lady Evelyn Falls, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente des contrats, a/s du sous-ministre, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre), ou parvenir au commis aux contrats, as de l'agent de l'entretien régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Drive) avant :

15 h, heure locale, le 8 octobre 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses indiquées ci-dessus à partir du 27 septembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet, et être accompagnées de la caution mentionnée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse ni toute soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Sula Zagorac, agente des contrats, Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7324
Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O.
Téléphone : (403) 873-7784
ou
Chong Park, Park Sanders Adam Vikse Architects Ltd. Téléphone : (403) 920-2609

Services gouvernementaux Canada / Government Services Canada

Invitation to tender	Appel d'offres
SEALED TENDERS for the project listed below addressed to the Regional Manager, Contract Policy and Administration, Government Services Canada (Public Works Canada), Suite 1000, 9700, Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, T5J 4E2, will be received until 14:00 on the specified closing date. Tender documents can be obtained through the above noted Government Services Canada Office, telephone (403) 497-3503 on payment of the applicable deposit.	DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet énoncé ci-après, adressées au gestionnaire régional, Politique et administration des marchés, Services gouvernementaux Canada (Travaux Publics Canada), bureau 1000, 9700, av. Jasper, Edmonton, (Alberta) T5J 4E2, seront reçues jusqu'à 14h, à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission à l'adresse ci-dessus, téléphone : (403) 497-3503, moyennant paiement du dépôt exigible.
PROJECT	**PROJET**
N° 618193 for - THE DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT, Yellowknife, N.W.T., D.I.A.N.D., Assay Laboratory Extension.	N° 618193 - pour AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, Yellowknife, T.N.-O., agrandissement du laboratoire d'essai de AINC.
Closing date : Wednesday, October 20, 1993.	Date limite : mercredi 20 octobre 1993.
Tender documents can also be obtained through the Government Services Canada offices at the 10th Floor, Precambrian Building, Yellowknife, N.W.T. (403) 920-6777; Yellowknife, N.W.T.; and may be seen at the Construction Association offices located in Edmonton, Alberta and Yellowknife, N.W.T.	On peut également se procurer les documents de soumission aux bureaux de Services gouvernementaux Canada, 10e étage, Immeuble Precambrian, Yellowknife, T.N.-O., (403) 920-6777. On peut consulter ces documents aux bureaux de l'Association de la contruction situés à Edmonton, Alberta et à Yellowknife, T.N.-O.
The lowest or any tender not necessarily accepted.	Pour des renseignements techniques, communiquer avec John Laycock, agent technique principal, tél.: (403) 920-6782. Pour des renseignements concernant la soumission, composer le (403) 497-3503.
	Le Ministère ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.
GSC is extending its electronic tender advertising service to construction and maintenance contracts through the Open Bidding Service (OBS). After January 3, 1993, newspaper advertisements will be discontinued from government contracts over $60,000.00. To subscribe to the OBS call 1-800-361-4637. For more information, call the Open Bidding Hotline at (819) 956-3440	SGC élargira son service de publication électronique des appels d'offres pour inclure les marchés de construction et d'entretien, au moyen du Service des invitations ouvertes à soumissionner (SIOS). Dès le 3 janvier 1994, les appels d'offres ne paraîtront plus dans les journaux pour les marchés de plus de 60 000,00 $. Pour s'abonner au SIOS, composer le 1-800-361-4637. Renseignements (819) 956-3440 (ligne d'information sur les soumissions ouvertes).

Canada

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-134. Le Conseil a été saisi de la demande suivante : 4. NANISIVIK (T. du N.-O.) Demande (921418000) présentée par **NANISIVIK COMMUNITY CLUB**, boîte 225, Nanisivik (T. du N.-O.) X1A 0X0, en vue de modifier la licence de radiocommunication desservant Nanisivik en ajoutant la distribution de l'Allarcom Pay Television Limited (Superchannel) au canal 7; et en supprimant la distribution de CHCH-TV (IND) Hamilton (Ont.) du canal 7 et First Choice Canadian Communications Corporation du canal 11. EXAMEN DE LA DEMANDE: Community Club Bulletin Board, Nanisivik (T. du N.-O.). Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 2 novembre 1993. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'intervention, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

---



Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**
Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Chutes McNallie - Terrain de pique-nique

En général, ces travaux comprennent :
1. Défrichage du terrain et construction de sentiers en gravier; 2. Construction d'une plate-forme et d'un pont en bois;
3. Plantation d'arbres et de gazon;
4. Construction et installation de tables à pique-nique et de boîtes à ordures;
5. Fabrication et installation de panneaux d'affichage.
– Crique McNallie, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente ux contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre) ou parvenir au commis aux contrats, a/s de l'agent régional de l'entretien, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1449, Hay River, NT X0E 0R0 (ou être livrées en main propre au 21 Industrial Drive) au plus tard à :

15 h, heure locale, le 15 octobre 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 4 octobre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être presentées sur les formules prévues à cet effet et être accompagnées de la caution précisée dans les documents d'appel d'offres.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel : Sula Zagorac, agente aux contrats, Gouvernement des T.N-O. Tél : (403) 873-7324
Renseignements techniques : Mike Stevens, Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (403) 873-7784
ou
John Laird, Laird and Associates Tél. : (403) 873-7980

LE PLAISIR DE LIRE

Mille ans de contes d'animaux
Histoires et légendes à raconter aux enfants avant d'aller dormir
Editions Milan, 1993, 400 pages

Illustrations : Jean-Louis Henriot

Attention les enfants ! Il y a quelques méchants loups qui n'attendent qu'une occasion pour être malfaisants. Attention parents et éducateurs ! Il y a quelques enfants qui attendent qu'on leur conte une histoire.

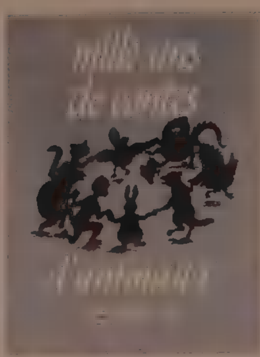
«Mille ans de contes d'animaux» vous en offre près de 80 et aussi une bonne douzaine de comptines et de poèmes.

Il s'agit du quatrième volume de la série des contes pour enfants. Il y avait eu précédemment «Mille ans de contes», tome 1 et tome 2 puis «Mille ans de contes-natures».

Comme le nom l'indique, ces contes mettent en vedette des animaux : animaux entre eux, animaux et humains, animaux rusés ou humanisés et animaux fabuleux ou mythiques.

Ces contes sont issus de multiples légendes, récits mythologiques, éthiologies et contes merveilleux qui jalonnent l'histoire humaine.

Au début de chaque conte, quelques paragraphes expliquent l'origine du conte. De plus, on y indique



la catégorie d'âge à laquelle s'adresse le conte, le temps requis pour en faire une lecture à haute voix, le lieu où se déroule l'action (par exemple le pays, ou on indique près de la mer ou en montagne) et les personnages en présence (un homme, un renard, un chat...)

Pour aider la performance du papa ou de la maman qui en fera la lecture, on retrouve en marge des dialogues le ton que prend le personnage (se lamenter, avec autorité, voix douce, ton impatient).

Quelle histoire choisir ? A moins que l'enfant ne redemande pour la énième fois la même histoire, il peut parfois s'avérer difficile de faire un choix. Les concepteurs de ce livre y ont pensé. Il y a quatre index différents pour vous faciliter la tâche. Il y a un index des titres, un index des personnages (par exemple, il y a sept histoires de loup), un index en fonction des temps de lecture et un index en fonction de l'âge (qui s'échelonne de la catégorie «au moins de deux ans» à la catégorie «neuf ans et plus»).

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Elise Turcotte
Le bruit des choses vivantes
Editions Leméac, 1991

Il s'agit du premier roman d'Elise Turcotte qui n'en est cependant pas à sa première expérience littéraire. Depuis 1980, elle a publié plus de sept oeuvres de poésie qui lui ont valu d'être lauréate du prix Emile-Nelligan à deux reprises.

Dans ce bouquin, elle nous offre un roman extrêmement sensible sur la relation entre une mère et son enfant.

TURCOTTE
LE BRUIT DES CHOSES VIVANTES

L'inspiration poétique de l'auteur transpire de toutes les phrases et de tous les paragraphes pour présenter les liens entre cette femme seule, Albanie, et le centre de sa vie, la petite Maria. Il y a aussi tous les autres personnages qui ne peuvent faire autrement que de rester en périphérie tant la petite Maria a pris toute la place disponible.

Pour l'aider à vivre cette solitude pleine, il y a un petit voisin, Félix, enfermé sur lui-même, que personne ne veut et qui tisse son drame parmi celui des autres, apaisant un peu leur propre tourment.

Malgré la place qu'occupe Maria, Albanie cherche tout de même quelqu'un : «Je cherche quelqu'un pour compléter des gestes à l'intérieur de moi...»

Elle y parviendra finalement grâce au pauvre petit Félix : «En plus, dès que je le vois, je souris, ce qui élargit l'espace, le temps et même le silence».

Au tout début, j'ai éprouvé de la difficulté dans le type de narration, la majorité du livre étant à la première personne, Albanie elle-même se contant. Parfois surgit une narration à la troisième personne mais qui décrit toujours Albanie. On comprend rapidement que cette transition d'un paragraphe à l'autre a un but : «Cette histoire ne m'appartient pas (...) Je ne suis pas moi-même, j'entends une autre personne lorsque je prononce son nom».

Lorsque le temps fuit trop rapidement et que la date de tombée des articles approche à grand pas, il m'arrive de tricher : je lis le premier tiers du bouquin puis je saute les pages à la dizaine, m'arrêtant sur des passages. Certains livres sont de si peu d'intérêt que je ne me décide jamais à les relire au complet. Pas celui-là! La fin de l'histoire n'est qu'instrumentale et c'est le reste du roman qui est intéressant.

A.B.

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Diane Dufresne
Détournement majeur
Production : Son et image.

Distribution : Musicor, 1993

Marie Bernard et Diane Dufresne nous offrent un très bel album. Un album qui, une fois encore, met en valeur la voix extraordinaire de Diane Dufresne, une voix au magnétisme indéniable.

Quelques autres auteurs ont participé à cet album, notamment Daniel Deshaime, Pierre Flynn et Yves Laferrière.



Certaines mauvaises langues ont prétendu que Diane Dufresne devrait renouer avec les auteurs à succès du Québec. Que nenni! C'est son album, ses paroles et sa voix.

C'est bien comme ça !

La dame de cuivre (extrait) :

«Ses lèvres massives
restent soudées
Malgré les vents et les marées
Silencieuse majesté
Impassible sur une île étoilée».

Peut-être est-ce le fait que ce sont ses propres paroles, toujours est-il que l'album de Diane Dufresne est très sensible, même aux rythmes rock les plus fougueux de l'album. Ce n'est évidemment jamais du rock lourd et bruyant.

Si vous êtes un fan de Diane Dufresne, comme moi, c'est un disque à se procurer.

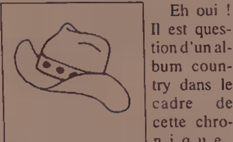
A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec.

Si vous avez des suggestions de livres ou de disques que nous pourrions présenter dans ces pages, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

L'Aquilon
Tél. : (403) 873-6603
Téléc. : (403) 873-2158

Stef Carse
par Stef Carse
Les productions Gilbert morin,1993



Eh oui ! Il est question d'un album country dans le cadre de cette chronique. Même si mon coeur penche vers le rock et le jazz, le country se fout bien de ma gueule et reste le genre musical le plus populaire dans toutes les régions du Canada. Le country, c'est l'âme du peuple nord-américain, c'est un style qui l'accompagne depuis des dizaines d'années, se diversifiant selon les époques et les autres genres musicaux.

Stef Carse est du nombre des nouveaux chanteurs francophones de musique country qui font fureur en milieu francophone.

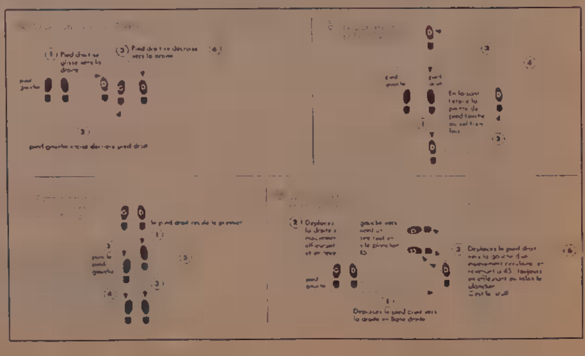
La pièce centrale de cet album, c'est «Achy breaky Danse», version française de la très populaire pièce musicale «Achy Breaky Heart» de D. Von Tress. Pour les amateurs de danse country, cet album offre une chartre de pas de danse pour pouvoir danser ce type musical.

Sans jamais tomber dans le country larmoyant du genre Georges Jones, l'album nous offre néanmoins quelques pièces de country en douceur. Il offre surtout des pièces de country animé et de country-rock qui bouge et fait bouger.

Sauf pour la pièce principale, l'album ne contient que des compositions originales écrites en grande partie par Stef Carse. Il y a trois pièces en anglais, une bilingue et le reste est en français.

A.B.





Un plan vient expliquer la façon de danser le Achy Breaky Danse (le plan au complet n'apparaît pas ci-contre car il s'agit d'un élément de marketing de l'album).

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 38, vendredi 15 octobre 1993

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Diana Hooper, vice-présidente de L'Association francophone de Fort Smith, quitte les bureaux de l'Association. Mercredi 13 octobre, c'était l'assemblée générale de l'Association. Mais à l'heure où nous bouclions le journal (mercredi soir), les autres membres du comité exécutif étaient encore Christine Aubrey, présidente, Sandra Larochelle, secrétaire, et Gisèle Soucy, trésorière. «On a beaucoup remonté l'Association», déclare Christine Aubrey. Au fait, le numéro de téléphone de l'Association est le 872-2338.

Deux jours chez les francophones de Fort Smith

Une identité singulière

Un séjour de deux jours dans la communauté de Fort Smith, les 9 et 10 octobre, permet de saisir un peu mieux la réalité d'une minorité francophone fort différente de celle de Yellowknife, fière de son enracinement dans cette petite ville de 2800 habitants à cheval sur la frontière de l'Alberta et des Territoires. Dans les semaines à venir, *L'Aquilon* présentera une série d'articles sur certains francophones de Fort Smith. Ce ne sont pas les seuls, mais il a fallu faire des choix et il n'a pas été possible en deux jours de tous les rencontrer.

«Tu veux rencontrer des francophones ? Eh bien tu vas en rencontrer!», avait prévenu Christine Aubrey avant que je ne me rende pour la première fois dans cette communauté. Des francophones, il y en aurait environ 70 à Fort Smith. Mais comme dans n'importe quelle communauté, il y en a qui s'investissent dans l'Association ou les associations et d'autres qui préfèrent garder leurs distances. Ceux que j'ai rencontrés sont ou ont été des bénévoles actifs. C'est ainsi : chaque année, les rôles changent quelque peu. Le bénévolat demande du temps et de l'énergie -c'est presque un pléonasme- et d'une année sur l'autre, chacun prend plus ou moins de responsabilités. En général, on retrouve les mêmes personnes. Ce samedi matin 9 octobre, c'est Christine Aubrey, présidente de l'Association francophone de Fort Smith, mais également traductrice de français à l'hôpital, qui me guide. Christine, une Française installée au Canada depuis de nombreuses années et à Fort Smith depuis trois ans, a prévu un emploi du temps serré.

«On l'a prise en main»

Vers 11h00, nous devons passer voir sa voisine, Monique Bird. Nous arrivons en retard. Monique Bird est un nom qui me disait quelque chose, après l'avoir vu figurer dans de nombreux rapports, comptes rendus de réunions. Je sais déjà que c'est une personne qui a beaucoup fait pour sa communauté. Elle enseigne le français seconde langue à l'école élémentaire, de la 4e à la 5e année. Tout en servant du café à ses hôtes, Monique parle de son métier, des changements survenus cette année, de la motivation des élèves, de sa pédagogie de l'enseignement, de l'alphabétisation dans laquelle elle s'est beaucoup investie. Puis la conversation «dévie» sur un autre sujet, l'histoire d'une apprenante de Fort Smith qui, l'année dernière, a essayé d'apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle qu'elle ne maîtrisait plus. Monique et Christine ont beaucoup fait pour cette personne. «On l'a prise en main, explique Monique. C'était un rapport personnel, très person-

Fort Smith
Suite en page 2

Reconnu coupable de deux agressions à la suite d'une manifestation

Le gréviste James Mager est condamné à 15 mois de prison

Un gréviste du syndicat CASAW, reconnu coupable de deux agressions avec armes et port de masque, à la suite d'une manifestation à la mine Giant en juin 1992, passera 15 mois en prison.

La condamnation a été prononcée le 5 octobre par le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême des T.N.-O. Selon le compte-rendu écrit du jugement dont les termes ont été choisis très soigneusement, le juge a condamné M. James Mager, âgé de 39 ans, à 12 mois de prison pour avoir frappé l'agent de sécurité Eric Melanson avec une matraque et à un mois de prison pour avoir frappé un policier avec un bâton. M. Mager a par ailleurs été condamné à 15 mois de prison pour s'être caché le visage intentionnellement avant de commettre les agressions. Il ne purgera que sa peine la plus lourde et passera donc 15 mois en prison.

Le juge n'a cependant pas précisé dans son jugement qu'une manifestation avait eu lieu le même jour, le 14 juin 1992. Le terme même de «manifestation» sera l'une des questions centrales du procès, au mois de janvier, de plusieurs hommes accusés d'avoir participé à la manifestation. Pour M. de Weerdt, il n'y a pas eu de manifestation, mais une émeute troublant l'ordre public. Au cours du procès de M. Mager, des témoins ont affirmé qu'il faisait partie des grévistes qui avaient pénétré sur le terrain de la mine après avoir démoli une clôture. M. Mager s'était de plus masqué le visage avec un passe-montagne et avait ramassé un bâton avant d'entrer sur le terrain. «En se cachant la figure avec un passe-montagne, M. Mager nous a avoué qu'il savait que son geste était illégal, a écrit le juge. En écoutant son témoignage, j'ai eu l'impression qu'il pensait agir au mieux pour aider ses amis. Il a admis qu'il avait un bâton dans les mains, mais selon lui, c'était pour se protéger. Mais à mon avis, il avait ramassé ce bâton pour de toutes autres raisons». Le soir du 14 juin 1992, M. Mager et trois autres hommes se sont approchés de M.

Mager
Suite en page 3



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Où que l'on soit dans le centre de Fort Smith, le réservoir d'eau, cette espèce de boule suspendue dans les airs, vous domine.

Quatre candidats des Territoires aux élections fédérales, Jack Anawak, Ethel Blondin-Andrew, Martin Hanly et Bill Schram, répondent à un questionnaire de *L'Aquilon*. Découvrez leurs réponses en page 7.

La compagnie Royal Oak rejette le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle relative au conflit avec les grévistes du syndicat CASAW. Dans une lettre adressée au ministre Bernard Valcourt, la compagnie argue que «certains membres de CASAW pourraient être impliqués dans l'explosion du 18 septembre et qu'en conséquence nous refusons de retourner à la table des négociations avec le syndicat». Lire en page 3.

Nunavut

L'enquête portant sur des abus sexuels et physiques survenus à l'école résidentielle Joseph Bernier de Chesterfield Inlet commence ce mois-ci. Lire en page 5.

Un vent atteignant des pointes de 89 km / h à Iqaluit soulève à nouveau la question de la décharge et d'un abri pour les bateaux. Dans les deux cas, les vents violents font des dégâts. Lire en page 5.

Une identité singulière

Suite de la page 1

nel». Cette expérience semble avoir marqué ces deux femmes. Une expérience riche, unique, difficile certainement, mais propre à cette petite communauté où tout le monde connaît tout le monde ou presque. Puis il est question des autres francophones de Fort Smith, de ceux qui ne se montrent pas, de ceux qui «ne voient pas la nécessité de s'affirmer francophones, d'en être fiers», comme le dit Monique Bird. Lorsqu'elle commence à parler de ses diverses expériences dans le Nord (elle y habite depuis 64 ans), il est l'heure de partir. Nous prenons congé d'elle pour aller manger un morceau à la boulangerie du coin. Quoique le terme de boulangerie soit un peu restrictif, puisque ce magasin fait aussi office d'épicerie et de petit snack. Là, nous retrouvons d'autres francophones : Diana Hooper, Michel Pauzé, Sandra Larochelle, Julie Harvey. J'en profite pour visiter les bureaux de l'Association francophone qui se trouvent juste à côté. Quatre pièces dont les usages sont bien définis. Cette pièce dont les murs sont tapissés de dessins et de mots d'enfants accueille les samedis-jeunesse, une activité lancée par Christine Aubrey dont elle s'occupe avec Diana Hooper. Les samedis-jeunesse ne commenceront que fin octobre, début novembre et rassemblent chaque samedi des enfants pour participer à des activités. Retour au snack pour une bouchée de sandwich. Là, Christine rencontre une francophone que les autres ne connaissent pas, tout simplement *parce qu'elle refuse de se mêler à la communauté.* «C'est son droit, c'est son choix», dirait Gilles Pasquin, un autre francophone rencontré dimanche matin. C'est ainsi dans n'importe quelle communauté. On est toujours surpris de tomber sur des francophones inconnus au bataillon, encore plus dans une petite ville comme Fort Smith.



Mme Jeanne Dubé se voit offrir des fleurs par Christine Aubrey au nom de l'Association francophone de Fort Smith.

«Une injustice»

Il est bientôt 14h00 et nous avons rendez-vous avec Mme Jeanne Dubé à l'hôpital. Mme Dubé, née en 1921 à Plamendon (Alberta) et installée à Fort Smith depuis 1965, est une figure locale dont *L'Aquilon* présentera un long portrait dans son édition du 29 octobre. Nous restons deux heures à l'écouter raconter son histoire : son travail de chef-cuisinière, ses tentatives pour fabriquer des conserves locales à partir de produits du Nord et sa déception face à l'inertie du gouvernement fédéral. Ce qu'elle appelle «une injustice». Je quitte Mme Dubé plein d'images dans la tête et en traversant la ville, j'essaie d'imaginer à quoi ressemblait Fort Smith avant, cette bourgade qui fut promise à un avenir de capitale territoriale avant d'être détrônée par Yellowknife. «Quand je suis arrivée à Fort smith, m'a dit Mme Dubé, il n'y avait pas de français et on avait peur de dire qu'on était français».

Le français à l'hôpital

En quittant l'hôpital, Christine en profite pour m'expliquer comment fonctionnent les services en français. Avant qu'elle n'y travaille, c'est Jeanne Dubé que les médecins ou les infirmières appelaient pour servir d'interprète auprès de patients francophones. C'est elle aussi qui a insisté pour que soit créé le poste qu'occupe Christine désormais. «La fille qui travaille derrière moi me dit qu'elle n'a jamais entendu parler autant français (...) C'est très important, ce service. L'an passé, une dame francophone est décédée à l'hôpital. Elle ne parlait pas anglais. Chaque soir pendant 10 jours je suis restée près d'elle, jusqu'à 23h00. C'était très important pour elle».

Quand nous quittons l'hôpital, il est pratiquement 17h00. Le soir, Diana Hooper a organisé une petite fête chez elle; où l'on retrouve Christine et son mari, Donald, un Ecossais qui s'est mis au français, avec leur plus jeune fille Vanessa, Gisèle et Alban Soucy, Julie Harvey, Michel Pauzé et Monique Bird. Les discussions vont bon train, enjouées, ponctuées de grands éclats de rire ou de mouvements d'humeur lorsqu'il est question de la «véritable» recette de la poutine -«des frites et du fromage»- lâche le Français peu au fait des traditions québécoises, ou encore des élections, de la question séparatiste québécoise, du film *La guerre du feu*, et j'en passe. Une bonne rigolade avec ces irréductibles francophones de Fort Smith.

Le dimanche matin je m'entretiens avec Julie Harvey, fraîchement arrivée à Fort Smith du Québec, qui travaille comme monitrice à l'école avec Gisèle Soucy et Monique Bird.

Puis je vais manger un morceau en compagnie de Gilles Paquin, un bonhomme philosophe qui fourmille d'idées et dont *L'Aquilon* présentera également un portrait dans les semaines à venir. Après une discussion à bâtons rompus, je quitte la communauté, sensible à cet accueil chaleureux et frappé par la volonté de ces francophones, leur solidarité. «Les francophones de Fort Smith, faisait remarquer Gilles Paquin, sont installés ici depuis longtemps». C'est peut-être ce qui leur donne ce côté un peu fier et farouche sur les bords. Une identité singulière.

Emmanuel Carcano

Echos des T.N.-O.

Bill Schram veut changer le système des relations professionnelles

Le candidat néo-démocrate de l'Arctique de l'ouest, M. Bill Schram, a déclaré le 11 octobre que le système canadien régissant les relations professionnelles aurait besoin d'être révisé dans sa totalité si l'on voulait éviter que des situations comme celle de la grève à la mine Giant se reproduisent.

«Ce conflit souligne la nécessité de changer notre système d'arbitrage. Nous avons également besoin de mettre en place des lois contre les travailleurs de remplacement», a affirmé M. Schram.

Selon lui, le fait que Royal Oak ait rejeté le rapport des commissaires prouve que la compagnie n'a aucun intérêt à négocier la fin de la grève.

«Mme Witte, la propriétaire de Royal Oak, agit avec une mauvaise foi évidente. Elle affirme qu'elle n'essaie pas de bloquer le processus de négociation, mais elle n'est pas crédible», a ajouté M. Schram.

Selon lui, ce serait maintenant justice pour les grévistes et pour les citoyens de Yellowknife que le conflit prenne fin.

Jean Chrétien sera à Yellowknife le 18 octobre

Dans le cadre de la campagne électorale, le chef du parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, se déplacera à Yellowknife le 18 octobre pour un rassemblement où sera également présente Mme Ethel Blondin-Andrew, députée actuelle de l'Arctique de l'ouest.

M. Chrétien parlera de la plate-forme libérale au sujet des autochtones, qui a été dévoilée le 8 octobre à Saskatoon. Selon M. Chrétien, les libéraux souhaiteraient travailler avec les peuples autochtones du Canada pour créer une nouvelle association, qui aurait pour but d'examiner les revendications territoriales, l'autodétermination, l'économie et la santé au sein des nations autochtones. Si vous souhaitez obtenir plus de détails au sujet de la visite de M. Chrétien, vous pouvez contacter le bureau libéral au 920-8590.

Le club de tir des T.N.-O. en procès contre le ministre de la Justice

Le dossier sur les droits des membres du club de tir des T.N.-O., examiné par la Cour suprême des Territoires, se retrouve aujourd'hui en suspens. Le club de tir a entamé un procès civil contre le ministre de la Justice pour obtenir le droit de garder des grandes cartouchières de plus de 10 cartouches. La loi fédérale a été modifiée le 1er juillet dernier pour essayer d'améliorer la sécurité dans le pays en interdisant les grandes cartouchières, sauf dans les cas où les gouvernements provinciaux permettent des exceptions. Ces amendements à la loi avaient été proposés après qu'un homme, en possession de grandes cartouchières, ait massacré 14 femmes à l'école polytechnique de Montréal en décembre 1989. Aucune province n'a pour le moment fait d'exception pour une compétition de tir et la plupart des directeurs généraux de la Justice ont refusé de faire des exceptions. Le club de tir des T.N.-O. avait fait une demande d'autorisation exceptionnelle le 27 novembre 1992 au ministre Steve Kakfwi, mais celui-ci n'avait toujours pas fourni de réponse en septembre 1993.

Le président du club, M. Steven Bonnell, a alors demandé à la Cour d'exiger de M. Kakfwi qu'il prenne une décision. Selon M. Bonnell, la plupart des membres du club pratiquent avec des armes de compétition conçues spécialement pour eux, et les seules cartouchières qu'ils puissent utiliser sont justement celles qui sont désormais illégales.

Le club de tir des T.N.-O. fait partie d'un organisme international qui compte des membres dans 42 pays du monde. Plusieurs compétitions ont lieu chaque année et M. Bonnell affirme que les Canadiens sont les seuls à faire face à des limitations légales.

Une personne qui est en possession d'une grande cartouchière sans avoir d'autorisation d'exception risque 10 ans de prison.

Concours "Trouvez un slogan"

Description :

L'Association des parents francophones de Yellowknife a reçu une subvention du gouvernement territorial pour mettre sur pied une campagne promotionnelle d'envergure.

Objectifs :

Le but principal de cette campagne est d'informer la population francophone des services disponibles à Yellowknife aux niveaux pré-scolaire et scolaire, soit la Garderie Plein Soleil et l'École Allain St-Cyr. Nous sommes à la recherche d'un slogan pour promouvoir ces services et qui pourra être reproduit sur des affiches publicitaires, des macarons, des autocollants et autres items qui se retrouveront à l'intérieur d'une pochette de promotion, disponible à la fin de février 1994.

Critères d'admission du slogan:

- il doit contenir un message clair répondant aux objectif
- le message doit être positif pourra être utilisé pendant longtemps;
- il doit avoir un maximum de deux phrases;
- il doit faire référence aux bienfaits liés à la fréquentation de ces institutions francophones;
- il ne doit pas nécessairement contenir le nom de l'école ou de la garderie.

Participation :

Ce concours est ouvert à tous. Nous acceptons les soumissions individuelles ou de groupe.

Prix :

Certificat cadeau d'une valeur de 100 $ pour l'achat de dictionnaires français.

Date limite :

Veuillez s'il vous plaît faire parvenir vos suggestions avant le 25 octobre à l'adresse suivante :

Concours
L'Association des parents francophones
de Yellowknife (L'APFY)
C.P. 2243,
Yellowknife, T.N.-O. X1A 2P7

Le slogan qui sera utilisé pendant la campagne sera choisi par le comité exécutif de l'APFY à partir des 5 meilleures soumissions. Le nom du gagnant paraîtra dans le journal L'Aquilon.

Mager condamné à 15 mois

Suite de la page 1

Melanson et M. Mager a frappé l'agent de sécurité avec une matraque derrière les genoux. M. Melanson est tombé et les quatre hommes l'ont alors frappé avec leurs poings, leurs pieds et des bâtons. L'agent de sécurité tentait tant bien que mal de protéger sa tête. Après avoir passé une nuit aux urgences à Stanton, M. Melanson est sorti de l'hôpital avec des béquilles. M. Mager n'avait pas de casier judiciaire avant le début de la grève en mai 1992, mais entre cette date et l'émeute, il avait déjà été reconnu coupable d'une agression et d'une infraction aux ordonnances de la cour. «Comme ces circonstances nous le prouvent, il n'y a parfois qu'un pas entre une manifestation pacifique et une émeute qui trouble l'ordre public. Ceux qui franchissent ce pas doivent en payer les conséquences», ■ déclaré M. de Weerdt. Outre sa condamnation à 15 mois de prison, M. Mager a reçu l'interdiction d'avoir des armes ou des explosifs en sa possession pendant cinq ans après sa sortie de prison.

Karen Lajoie

Refusant de «négocier avec des personnes peut-être impliquées dans l'explosion du 18 septembre»

Royal Oak rejette le rapport des commissaires

La compagnie minière Royal Oak a rejeté le vendredi 1er octobre le rapport des commissaires chargés de l'enquête industrielle.

Dans une lettre du 7 octobre adressée à M. Bernard Valcourt, ministre du Travail, dont *L'Aquilon* a obtenu la copie, Margaret Witte explique pourquoi Royal Oak a rejeté le rapport : «La compagnie hésite beaucoup à retourner à la table de négociations avec des gens qui, d'après ce que nous savons pour l'instant, pourraient être impliqués dans l'explosion du 18 septembre ou dans des actes de violence contre la compagnie».

La réponse de la compagnie est arrivée deux semaine après que le syndicat CASAW, toujours en grève contre Royal Oak, ait approuvé à 94% les recommandations du rapport des commissaires, lors d'un vote organisé le 28 septembre.

La lettre adressée à Bernard Valcourt, longue de sept pages, s'appuie sur certains faits pour argumenter son rejet du rapport. «Une enquête parue dans *The Edmonton Journal* allait jusqu'à mentionner les noms de certains employés membres de CASAW impliqués dans des actes de violence plus ou moins graves. Cette information nous conforte dans notre refus de retourner à la table de négociations», peut-on lire en page 6 de cette lettre. «Notre refus de négocier va dans le sens de la position adoptée par votre première ministre, peut-on lire plus loin. Dans une lettre adressée à la mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, Mme Kim Campbell écrit qu' "un autre point important dans ce conflit est l'enquête de la GRC sur la mort des neuf mineurs. L'issue de cette enquête a un rapport étroit avec la solution de ce conflit et je pense que vous êtes d'accord qu'il faut laisser la justice suivre son cours"». Plus loin dans la lettre, Royal Oak écrit que «nous voudrions parvenir à un accord collectif avec CASAW, mais nous voudrions également éliminer cette frange de leurs membres qui, croyons-nous, représente un grand risque».

«A mon grand regret et à ma grande déception, j'ai lu la lettre par laquelle la compagnie déclarait qu'elle refusait d'accepter le rapport des commissaires. Ce refus est d'autant plus désagréable que le syndicat avait de son côté accepté le rapport et que l'on pouvait espérer que la grève prenne fin rapidement», a commenté le ministre Bernard Valcourt. Le rapport des commissaires, qui a été rendu public le 16 septembre, contient plusieurs recommandations pour mettre fin à la grève, qui dure maintenant depuis 16 mois. M. Valcourt a par ailleurs affirmé que son ministère avait déjà mis en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour mettre fin à la grève. Aussi, il espère que le Conseil canadien des relations du travail va pouvoir trouver une solution pour changer la situation à la mine.

Karen Lajoie
Emmanuel Carcano

Vingtième anniversaire de la société du cinéma de Yellowknife

Les meilleures publicités du festival de Cannes 1992 ouvrent la saison

Le dimanche 17 octobre, la société du cinéma de Yellowknife entamera sa 20e saison avec *Les meilleures publicités du festival de Cannes 1992*, une sélection d'annonces publicitaires du monde entier.

Depuis quelques années, *Les meilleures publicités* marquent l'ouverture de la saison cinématographique à Yellowknife. Cette année encore, la tradition sera respectée puisque vous sera proposé tout d'abord un choix des quelques milliers de publicités qui ont été présentées au festival dans diverses catégories et dont certaines ont reçu des lions d'or, d'argent ou de bronze.

Même si la plupart des publicités ont été tournées dans une langue étrangère que vous ne connaissez pas et même s'il arrive souvent que les sous-titres aient été mal faits et soient incompréhensibles, vous n'aurez aucun mal à saisir leurs messages qui sont en général assez simples et très visuels.

Les meilleurs messages

Vous pourrez découvrir toutes sortes de publicités, aussi bien des annonces au ton humoristique pour faire vendre de la bière, de l'électricité ou des préservatifs, que des publicités gouvernementales au ton plus sérieux, conçues pour sensibiliser le public à certains sujets graves comme le SIDA ou l'alcool au volant. Les meilleurs messages, même s'ils ne durent que quelques secondes, nous poussent à réfléchir et nous font prendre conscience de certains problèmes.

Quelles que soient vos publicités favorites, cette séance ne devrait pas vous laisser indifférent et ce que vous aurez vu représentera certainement un sujet de discussion avec vos amis.

La société du cinéma vous proposera 14 films au cours de cette saison, dont *Les 400 Coups* de François Truffaut et *Indochine*, avec Catherine Deneuve, qui a reçu le prix du meilleur film étranger aux Oscars 1992. *L'Aquilon* vous tiendra au courant, tout au long de la saison, de chaque film présenté par la société.

La séance présentant *Les meilleures publicités* commencera à 19h30 au NACC dimanche soir. Les billets seront disponibles à l'entrée dès 19h au prix de cinq dollars pour les membres de la société et de sept dollars pour les non-membres. Les cartes de membres seront également vendues à l'entrée au prix de 10 dollars.

Karen Lajoie



Yellowknife **FILM SOCIETY**

Saison du 20e anniversaire

17 octobre	Cannes Advertising 1992
31 octobre	Rocky Horror Picture Show
14 novembre	Les 400 coups
28 novembre	Fellini's Roma
12 décembre	Edward Scissorhands
9 janvier	**Présentation double**
	Nanook of the North
	The Northern Lights
23 janvier	O, Lucky Man!
6 février	Family viewing
20 février	Barton Fink
6 mars	Company of Strangers

Tous ces films seront présentés au NACC à 19h30

Trois films seront présentés au cinéma Capitol :

7 novembre	The Crying Game
13 février	Indochine
13 mars	Orlando

Admission : 5 $ membres et 7 $ non-membres

Carte de membre : 10$. Ces cartes sont disponibles à l'entrée, ainsi que notre tasse souvenir du 20e anniversaire.

ÉDITORIAL

La nouvelle saison des activités francophones est commencée

Votre participation est nécessaire

Il neige sur la ville de Yellowknife et un peu partout dans l'ouest des T.N.–O. La région de Nunavut nous a déjà devancés sur ce plan. L'hiver est arrivé.

Contrairement aux ours noirs, aux ours bruns et aux grizzlis, il existe une espèce animale qui n'hiberne pas aux premiers signes de l'hiver. Au contraire, les Franco-Ténois et les Franco-Ténoises semblent se réveiller aux premiers flocons de neige. Dès octobre, il ne se passe pratiquement pas une seule semaine sans qu'une activité sociale ou culturelle n'ait lieu parmi les communautés francophones des T.N.-O.

Avec l'automne et l'hiver, les soirées de divertissement en français se multiplient.

Dans certaines régions, comme à Yellowknife et à Iqaluit, le nombre plus important de francophones et de bénévoles font que de plus nombreuses activités auront lieu. Dans les plus petites communautés, le taux d'activité est directement relié au nombre de francophones qui participent.

Qui sont ces personnes derrière les soirées dansantes, les partys de Noël ou les spectacles ? Il y a, bien sûr, une poignée d'agents et d'agentes de développement qui sont là pour s'assurer que tout fonctionne rondement. Il y a aussi, et surtout, des dizaines de bénévoles qui participent à l'organisation de ces soirées pour le plaisir de la chose. Qui aime le théâtre, fait du théâtre! Qui aime les films, s'organise et fait venir la dernière nouveauté cinématographique! Qui aime les partys, organise un party d'Halloween!

De plus, il y a des dizaines de francophones qui n'ont pas le temps de participer à l'organisation de ces festivités mais qui aiment bien s'y présenter et profiter de quelques heures de rencontres sociales qui se déroulent en français.

Il faut savoir reconnaître l'apport positif de chacun de ces intervenants et le rôle essentiel qu'ils jouent. Il faut aussi que chacun d'entre nous, sache reconnaître ses propres intérêts et ses capacités réelles. Est-ce deux, cinq ou 10 heures par mois que je suis prêt à consacrer à ces activités ? Suis-je surtout doué pour les arts ou pour l'organisation et l'administration ? Y a-t-il une sphère d'activité qui m'intéresse plus que les autres?

La seule façon de s'assurer que les organisations francophones fonctionneront efficacement, c'est que chacun d'entre nous y mette un peu du sien, et ce, en fonction de sa disponibilité et de ses intérêts.

Allez! L'hiver est arrivé et les longues soirées sont à notre porte. Il ne faut pas se laisser engourdir par le temps froid qui sévit. Participez!

Alain Bessette

Les élections sont pour bientôt. Pour plusieurs d'entre vous, il s'agit de la dernière copie de L'Aquilon que vous recevrez avant la tenue du vote. Peu importe pour qui votre coeur ou votre raison penche, il est important que vous fassiez l'effort de vous déplacer jusqu'au bureau de scrutin le 25 octobre et de vous prévaloir de votre droit de vote. A.B.

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit): Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : Daniel Loyer
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Analyse

Jean Chrétien est le seul à se rappeler des francophones hors Québec

La cote des minorités francophones n'est pas très haute durant la campagne électorale.

Ottawa - Pour le million de francophones vivant à l'extérieur du Québec, le débat des cinq chefs de parti n'aura pas permis de savoir à quel point le sort des minorités francophones compte à leurs yeux.

Le chef du parti libéral, Jean Chrétien, a été le seul, lors du débat en français, à rappeler l'existence des francophones canadiens. «Il y a un million de francophones hors Québec qui ont plus de mérite que vous et moi à parler le français», a lancé le chef libéral en réplique à une attaque du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard. Mais ce fut tout.

Le chef réformiste Preston Manning, qui prône «un nouveau fédéralisme», a confirmé sa position sur le bilinguisme. En résumé, le bilinguisme est une affaire qui ne regarde que les individus. Au concept du bilinguisme officiel, dont il ne veut plus entendre parler, Preston Manning oppose celui du «bilinguisme territorial».

Kim Campbell, qui traîne dans les sondages et qui voit le Reform Party lui gruger des votes, évite la question. Lucien Bouchard du Bloc québécois a indirectement répondu à la question en affirmant que son parti défendrait les droits de la minorité anglo-québécoise. S'il est prêt à défendre les droits des Anglo-Québécois, on présume que son parti sera un allié de circonstance la prochaine fois que les minorités francophones feront les frais d'une crise linguistique au pays.

Si on connaît depuis belle lurette la position du parti de la réforme pour tout ce qui touche le bilinguisme, il est par contre inutile de fouiller dans les programmes des «vieux partis» en espérant faire des découvertes. C'est que la cote des minorités, francophones, autochtones ou ethniques, n'est pas très élevée durant cette campagne à deux thèmes: la lutte au déficit et la création d'emplois.

Le programme électoral du parti libéral ne fait d'ailleurs jamais mention des préoccupations des minorités francophones. Le vice-premier ministre Jean Charest a déclaré de son côté que ce n'est pas parce que la question du bilinguisme n'est pas traitée dans le programme conservateur, qu'il faut en déduire qu'il y a une remise en question.

La Fédération des communautés francophones et acadienne réclame rien de moins que l'adoption d'une politique globale qui permettrait au gouvernement fédéral et à ses ministères de jouer pleinement leur rôle en ce qui concerne le développement et l'épanouissement des minorités francophones.

Les radios communautaires veulent un engagement ferme des partis politiques en ce qui concerne le financement de ce nouvel outil de communication pour les francophones. Ottawa n'a toujours pas renouvelé le programme d'aide à l'implantation des radios communautaires (5,6 millions de 1987 à 1992). Il a par contre accepté d'investir une somme supplémentaire de 1,2 million jusqu'en mars 1994, essentiellement pour permettre aux radios qui étaient sur le point d'obtenir un permis du CRTC de démarrer leur entreprise communautaire.

Depuis la crise linguistique de Sault-Sainte-Marie en janvier 1990, le gouvernement fédéral s'est bien gardé de claironner sur tous les toits son attachement au bilin-guisme officiel et à la dualité linguistique. Il a néanmoins fait adopter des règlements qui précisent les responsabilités des bureaux des ministères en ce qui a trait à la langue de service, de même qu'un amendement constitutionnel faisant des Acadiens du Nouveau-Brunswick des citoyens égaux à la majorité anglophone. Il a aussi débloqué 112 millions de dollars en mai dernier pour financer une partie des frais entourant la création de conseils scolaires francophones dans six provinces et pour l'enseignement postsecondaire.

En contrepartie, il a aboli le Programme de contestation judiciaire (rétabli à la veille de la campagne électorale), a coupé dans les subventions accordées aux organismes et associations et a toujours refusé d'adopter des règlements concernant la langue de travail dans les ministères, malgré la grogne de nombreux fonctionnaires francophones qui ne peuvent travailler dans leur langue.

Le parti de la réforme pourrait faire la vie dure aux minorités francophones, s'il réussit à faire élire un grand nombre de députés et que le gouvernement est minoritaire. Les minorités francophones devront alors plus que jamais compter sur leurs députés francophones de l'extérieur du Québec, sur l'opinion publique...et sur les députés du Bloc québécois!

Yves Lusignan

Le dépotoir et les bateaux à la merci du vent

Des pointes de 90 km/ h à Iqaluit

La population d'Iqaluit a eu droit, le 2 octobre, à un vent à décorner les chèvres de Bill McKenzie (Bill est un habitant d'Iqaluit qui possède une petite ferme et quelques animaux). Ce vent nous a rappelé deux choses : premièrement, que le nouveau dépotoir est bien utile, deuxièmement, qu'un havre pour les petits navires est nécessaire.

La question du dépotoir traîne en longueur depuis des années. Celui qui fonctionne en ce moment est devenu la honte d'Iqaluit, avec sa fumée presque ininterrompue et sa vue imprenable sur la ville. Dernièrement, la municipalité demandait aux payeurs de taxes le droit d'emprunter pour, d'une part, fermer ce dépotoir et en ouvrir un autre qui serait temporaire (d'une durée de vie de cinq à sept ans), et pour réparer les rues d'autre part. Ils ont refusé. Le refus des payeurs de taxe est compréhensible : ils ne sont guère plus de 200 sur une population qui dépasse les 3500 habitants. Ils ne veulent pas voir leur compte de taxes s'alourdir davantage. Les vents du 2 octobre ont ranimé les débats, en quelque sorte. Ils ont soufflé si fort qu'ils ont littéralement vidé le dépotoir de ses déchets les plus légers : des papiers, des cartons, des plastiques et d'autres sortes de déchets. Toutes les clôtures sur la trajectoire du vent en ont été couvertes. Il semble que ce dépotoir distribue autant qu'il ramasse.



Daniel Coulombe / L'Aquilon

Une goélette échouée au large d'Iqaluit.

La puissance des vents soulève aussi la question d'un abri pour les navires. Un effort est fait de ce côté-là puisqu'un brise-lame est en construction. Mais tant qu'il ne sera pas terminé, seules quelques embarcations pourront se mettre à l'abri en cas de vent fort. L'année dernière, un vent violent a détruit un bateau de pêche et l'année précédente, une goélette. Cette année n'échappe pas à la règle puisqu'une goélette ancrée dans l'anse s'est échouée sur des rochers le 2 octobre. La vitesse maximum du vent enregistrée ce jour-là par le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit fut de 89 km/h.

Daniel Coulombe

Le service de sauvetage d'Iqaluit s'équipe d'un Zodiac

Temps d'intervention réduit

Le service de recherche et de sauvetage d'Iqaluit donnait le 8 octobre une démonstration sur l'utilisation d'un bateau acquis depuis peu, un Zodiac équipé d'un moteur de quatre chevaux.

Pour que la présentation soit plus efficace, un scénario d'urgence type avait été mis sur pied. Un volontaire s'est jeté dans les eaux glacées de l'anse, puis un appel a été lancé à la caserne. L'équipe de secouristes est alors intervenue avec le Zodiac. En l'espace de quelques secondes, l'embarcation était partie au secours de la victime. En moins de cinq minutes, la victime passait de l'eau à la plage et finalement à l'hôpital.

Le bateau est un Zodiac gonflable de quatre places, équipé d'un moteur de quatre chevaux et d'une remorque pour en faciliter les déplacements. Avec cette embarcation, l'équipe de recherche et de sauvetage augmente sa capacité à répondre à une urgence sur la rivière Sylvia Grinnel. Il sera très utile tôt au printemps lorsque les conditions de la glace ne permettent pas au navire -plus gros- utilisé régulièrement, d'intervenir pour ce type d'opérations. La facilité de transport du bateau réduira le temps de réponse à un incident dans les petits lacs autour d'Iqaluit. Le bateau peut être également dégonflé et chargé à bord d'un avion puis regonflé aussi rapidement avec des bouteilles d'air comprimé sur le site d'une urgence dans une des communautés.



Daniel Coulombe / L'Aquilon

En fait, ce bateau est un don et Mike Ferris, coordinateur des urgences, tenait à remercier les donateurs : «Au nom du BERC (Baffin Emergency Response Committee), je veux remercier Jean-Guy Degrasse de Baffin Snowmobile Repair Shop, qui a fait don du moteur Yamaha, David Mould de la North West Company Inc., pour le cadeau du Zodiac et Barry Cornthwalte de Federal Development Ltd, qui a donné la remorque». Chacun des donateurs s'est vu remettre un certificat d'appréciation par Mike Ferris. La nouvelle embarcation sera maintenue gonflée sur sa remorque à la caserne des pompiers d'Iqaluit et sera apportée à chacune des interventions marines par le premier véhicule d'intervention dépêché sur le lieu de l'accident. L'utilisation de ce bateau devrait permettre d'augmenter les chances de survie de victimes d'hypo-thermie.

Le groupe de recherche et de sauvetage d'Iqaluit fait partie du BERC qui est sous la tutelle d'EMO (Emergency Measures Organization) du ministère des Affaires municipales et communautaires des T.N.-O.

Daniel Coulombe

Daniel Coulombe est le correspondant de *L'Aquilon* à Iqaluit. Chaque semaine, il nous permet de vous offrir cette page Nunavut. Vous pouvez le joindre au 819-979-2891.

Abus sexuels et physiques à l'école résidentielle de Chesterfield Inlet

L'enquête commence en octobre

L'avocate Katherine Peterson espère pouvoir se rendre à Chesterfield Inlet ce mois-ci pour commencer son enquête au sujet des abus sexuels et physiques dont se sont plaints cet été au GTNO d'anciens étudiants.

Même si le gouvernement ne lui a pas encore vraiment donné de précisions sur sa mission, Mme Peterson estime que ses responsabilités sont claires. «Le ministre de la Justice souhaite que je fasse une enquête au niveau local pour évaluer l'ampleur du problème et que je rédige un rapport avec des recommandations, pour qu'il puisse décider ce que nous allons faire par la suite», explique Mme Peterson.

Environ 150 anciens étudiants se sont rencontrés à Chesterfield Inlet au mois de juillet dernier, pour discuter de leurs expériences respectives à l'école résidentielle Joseph Bernier et à la résidence Turquitil Hall au cours des années 50 et 60.

Après une semaine de dialogue, ils ont envoyé une pétition au gouvernement pour demander l'ouverture d'une enquête. Ils évoquaient des abus sexuels et physiques dont ils auraient été victimes pendant leur séjour à la résidence.

Les journaux qui avaient publié cet été des reportages sur cette affaire avaient cité l'évêque Reynald Rouleau, qui avait déclaré que les abus étaient «incontestables». L'évêque Rouleau était responsable de l'école résidentielle à l'époque où auraient eu lieu les abus. Il avait quitté sa paroisse de Churchill, au Manitoba, pour assister à la rencontre en juillet.

L'école et la résidence ont fermé leurs portes en 1969.

Selon Mme Peterson, la GRC mène actuellement sa propre enquête et le ministère des services sociaux s'est également intéressé à l'affaire. «C'est donc maintenant à moi d'évaluer la situation, d'examiner ce qu'on a déjà recueilli et quelle est la meilleure façon d'agir», explique-t-elle. Le gouvernement doute qu'une grande enquête publique soit la meilleure solution.

«Lorsque plusieurs avocats et commissaires sont affectés à une enquête, le public se rend compte qu'il y a un réel problème, mais cela n'apporte pas forcément de solutions. Pour certains, l'enquête publique reste une possibilité, mais il y a aussi d'autres options. On peut éventuellement laisser la GRC enquêter sur la situation et peut-être même déposer des plaintes criminelles. On peut aussi mettre à la disposition des victimes des conseillers et leur proposer une thérapie pour les aider à s'en sortir».

Mme Peterson pense en effet que les victimes d'abus auront besoin d'autre chose que d'un simple procès criminel. «Les témoignages des victimes ne représenteront pas forcément une preuve suffisante pour qu'une condamnation soit prononcée à l'issue du procès. Par ailleurs, un procès n'aboutit à rien d'autre qu'une condamnation, ce qui ne permet pas de cicatriser des blessures».

Le ministre de la Justice souhaitait que le rapport soit terminé fin décembre, mais Mme Peterson ne pense pas avoir fini avant le printemps. Associée principale de son cabinet d'avocats à Yellowknife, Mme Peterson n'aura pas beaucoup de temps pour se rendre à Chesterfield Inlet.

«Je vais devoir rencontrer des gens de la région et établir une communication avec eux. Tout cela va me prendre du temps. Il va falloir aussi que j'établisse un dialogue avec l'Eglise».

Mme Peterson pense effectuer plusieurs voyages dans la région avant d'avoir tous les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport. «C'est un dossier sensible, plein d'émotion. Je veux pouvoir prendre le temps de m'occuper comme il faut de ce dossier pour que les victimes ne se sentent pas lésées».

Karen Lajoie

PUBLI REPORTAGE

Services en français à l'hôpital Stanton de Yellowknife

Des films, des revues, des livres en français

Peut-être ne le saviez-vous pas ? Peut-être le saviez-vous sans oser le demander ? Tout ou toute francophone qui met les pieds à l'hôpital Stanton de Yellowknife ne devrait hésiter sous aucun prétexte à profiter des services qui lui sont offerts.

Ces services ne se limitent pas à la disponibilité d'un interprète. Jean-Guy Bouvrette, responsable des services offerts dans les langues officielles à l'hôpital, est là pour être dérangé. Son bureau vaut le détour. C'est une véritable caverne d'Ali Baba pour tout francophone en mal de littérature, de films, de revues en français. Il suffit de lui demander. «Même pour une période de deux heures, n'importe qui peut avoir accès à toutes ces revues, explique-t-il. Ça rend la période passée à l'hôpital plus douce, plus facile». Le bureau de Jean-Guy Bouvrette est situé au rez-de-chaussée, à proximité de l'admission. Depuis décembre 1992, Jean-Guy accumule revues, vidéos, journaux, pour tous les goûts. Il serait dommage de passer à côté.

Vidéos

Commençons par les films disponibles pour les enfants : *Alice au pays des merveilles*, *Dumbo l'éléphant*, *Merlin le magicien*, *Les 101 dalmatiens*, *La Belle et la Bête*, *Bernard et Bianca*. Pour les adultes, un large éventail de films est disponible : *Jean de Florette*, *Manon des Sources*, *Jésus de Montréal*, *Papa est parti, maman aussi*, *Salaam Bombay*, *La vie est un long fleuve tranquille*, *Un zoo la nuit*, *Cyrano de Bergerac*, *Le déclin de l'empire américain*, ainsi qu'un documentaire sur la Thaïlande. Jean-Guy a également à sa disposition une télévision et un magnétoscope, tout le matériel nécessaire pour voyager et rêver sur son lit d'hôpital où ailleurs, dans une salle d'attente par exemple.

Lecture

Si les vidéos ne vous tentent pas, vous pouvez toujours vous rabattre sur la lecture. L'hôpital reçoit *La Presse du samedi*, *Châtelaine*, *Clin d'oeil*, *Coup de pouce*, *Croc*, *Décoration chez soi*, *Elle Québec*, *Essentiel*, *Femmes Plus*, *Médecine douce*, *Peuples du monde*, *Plaisir de la table*, *Québec Science* et *Sentiers chasse et pêche*. Les enfants peuvent toujours se plonger dans *Picsou Magazine*, *Pomme'd'Api Québec*, *Le petit capuchon rouge*, *Coulicou* ou *Racomptines*.

Enfin, vous trouverez un certain nombre d'ouvrages, de *Quelques adieux* (Marie Laberge) à *Le divin enfant* (Pascal Bruckner), en passant par les deux tomes de l'historien Jean Lacouture consacrés aux Jésuites. Tous ces accessoires ne sont pas faits pour décorer ou dormir au fond d'un placard. Evidemment, ils ne sont pas exposés dans l'entrée de l'hôpital, il faut en faire la demande auprès de Jean-Guy Bouvrette. Il se fera un plaisir de vous aiguiller dans votre choix.



L'été passé, un Québécois de passage à Yellowknife est resté plus longtemps que prévu à cause de problèmes de santé. Il ne parlait pratiquement pas un mot d'anglais et n'a pas hésité à faire appel à Jean-Guy. Il en a profité pour mettre la main sur *Croc* et *La Presse du samedi* et a fortement apprécié les services en français disponibles. Il n'y pas besoin de venir d'aussi loin pour les apprécier. On trouve à l'hôpital davantage de revues et de journaux francophones que n'importe où à Yellowknife. C'est un peu, en fait, la bibliothèque francophone de l'hôpital. Une bibliothèque dans laquelle chacun ou chacune trouvera son compte, pour peu qu'il aime la lecture. Et si vraiment vous n'aimiez ni lire ni regarder des films, vous pourrez toujours écouter Cité FM, un poste de radio de la région de Montréal, dont les programmes sont diffusés 24 heures par jour dans la chambre des patients.

Si par le plus malheureux des hasards, tout cela ne vous intéresse pas, c'est votre choix et votre droit.

Saviez-vous que...

La ville américaine de Los Angeles a connu deux maires francophones : Damien Marchessault, en 1859, et Prudent Beaudry, en 1873.

Le secteur culturel francophone réclame une juste répartition des budgets fédéraux

Ottawa - Lorsqu'un citoyen canadien reçoit en moyenne un dollar du gouvernement fédéral pour les arts et la culture, un francophone vivant en milieu minoritaire ne reçoit que 50 cents. Pour les francophones de l'extérieur du Québec, il est grand temps de corriger cette injustice. Mais encore faudrait-il que les politiciens leur prêtent une oreille attentive.

La Coalition nationale pour un financement des arts et de la culture a décidé de faire entendre sa voix et de dénoncer «le mutisme entêté des politiciens» durant la campagne électorale.

Ce qui se passe, c'est que les francophones qui oeuvrent dans les arts et la culture constatent à leur tour que la francophonie canadienne n'est pas à l'ordre du jour des débats politiques durant cette campagne électorale.

«On ne réclame rien de plus, ni de moins, que notre part juste et équitable» explique le porte-parole de la Coalition, M. Pierre Pelletier. On ne réclame pas de «l'argent neuf», mais seulement un réaménagement de 0,4 pour cent du budget fédéral de 2,8 milliards destinés au secteur culturel. On réclame aussi la création d'un fonds de rattrapage qui servirait à financer des infrastructures et des réseaux de diffusion.

Selon la Coalition, les francophones ne reçoivent que 11 millions par année, alors qu'ils devraient recevoir 22 millions compte tenu du fait que les communautés francophones représentent 3,7 pour cent de la population canadienne.

Depuis sept ans, les membres de la Coalition nationale ont rencontré à plusieurs reprises les fonctionnaires fédéraux responsables du secteur culturel. Selon le directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française, Sylvio Boudreau, les fonctionnaires ne contestent pas les chiffres avancés par la Coalition. Mieux encore, ils ont fait preuve de bonne volonté depuis deux ans. Le problème, ajoute M. Boudreau, c'est qu'ils se sentent impuissants. Car pour réaménager les fonds actuels, la décision doit venir d'en haut, c'est-à-dire du ministre du Patrimoine canadien, Mme Monique Landry.

Puisque l'emploi est le thème électoral à la mode, M. Boudreau ne manque pas de rappeler que le secteur culturel est un des secteurs économiques où les emplois sont en croissance. «Mais c'est tellement présent dans le quotidien des citoyens qu'on ne s'en rend pas compte».

APF

Elections 1993

Enquête de *L'Aquilon* auprès des candidats et candidates

Tous les candidats et les candidates n'ont pas répondu au sondage. Sauf pour M. Hanly, les réponses nous sont parvenues en anglais et ont été traduites par l'équipe du journal. Pour des raisons d'espace, certaines réponses ont été raccourcies et certaines questions-réponses ont été éliminées du produit final.

Questions de *L'Aquilon*	Jack Anawak (libéral) Nunatsiaq	Ethel Blondin-Andrew (libérale) Arctique de l'Ouest	Martin Hanly (conservateur) Arc. de l'Ouest	Bill Schram (NPD) Arctique de l'Ouest
1.1 Votre parti supporte-t-il une politique nationale de bilinguisme et votre gouvernement poursuivrait-il l'enchâssement des droits linguistiques dans une Constitution renouvelée ?	Oui. Le parti libéral a introduit la première loi sur les langues officielles en 1969 et a défendu son application à travers le Canada.	Oui. Le parti libéral a introduit la première loi sur les langues officielles en 1969 et s'est constamment porté à [illegible] défense de sa mise en oeuvre au Canada.	Nous avons toujours favorisé le bilinguisme au Canada et nous continuerons à le faire. En 1988, nous avons adopté la Loi sur les langues officielles, qui remplace la loi de 1969 et reconnait la dualité linguistique canadienne(...)	Oui.
1.2 Percevez-vous les droits des francophones hors Québec comme étant prioritaires en matière d'éducation, de culture et de santé ?	Les francophones hors Québec ont des droits constitutionnels quant à l'éducation. Le gouvernement fédéral doit promouvoir et protéger les droits linguistiques au Canada.	Les francophones hors Québec ont un droit constitutionnel à l'éducation. De plus, le gouvernement fédéral a l'obligation de promouvoir et de protéger les droits linguistiques à travers le pays.	Nous nous sommes engagés à assurer l'épanouissement des communautés francophones hors Québec. Nous avons reconduit de façon permanente les programmes d'envergure (...) et nous avons également signé une entente pluriannuelle avec les T.N.-O. (...)	Nous croyons à l'universalité de l'accès à l'éducation pour tous les Canadiens, ce qui inclut donc les francophones.
1.3 Votre gouvernement continuerait-il l'accord de coopération Canada/GTNO pour les projets en français ?	L'accord de coopération Canada-GTNO sur les langues a été mis en place par un gouvernement libéral antérieur et nous y sommes dévoués (...) J'ai protesté contre les coupures du gouvernement actuel.	Bien que les ententes de coopération ne soient pas au menu de notre programme, un gouvernement libéral continuerait son soutien traditionnel aux francophones hors Québec.(...).	En août 1991, nous avons signé une entente de 12,8 millions avec les T.N.-O. pour mettre en valeur le français et les langues autochtones. (...) Nous étudions le renouvellement de cette entente. Ces fonds (...) seront soumis à la réduction prévue dans le budget de 1993.	Oui. Nous serions prêts à discuter des besoins d'expansion avec ceux qui sont concernés et nous chercherions auprès d'eux des idées sur les secteurs qui pourraient être
1.4 Votre gouvernement fournirait-il l'aide financière nécessaire pour l'éducation en français dans les écoles hors Québec ?	Oui. Bien que l'éducation soit une matière de compétence provinciale et territoriale, le gouvernement fédéral peut aider financièrement par des paiements de transfert.	L'éducation est une matière de juridiction provinciale/territoriale. Le gouvernement fédéral fournit une aide indirecte au domaine de l'enseignement post secondaire par le biais de programmes de financement établis. Il est peu vraisemblable qu'un gouvernement fédéral reçoive un appui des provinces en matière de financement direct de l'éducation en francais ou en anglais dans les provinces.	La Loi sur les langues officielles confère au gouvernement le mandat de favoriser l'épanouissement des collectivités francophones en milieu minoritaire, surtout dans le domaine de l'éducation, et lui donne le rôle d'encourager et d'aider les provinces à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne ces collectivités (...) tâche dans laquelle nous sommes engagés.	En matière d'éducation, cela relève des juridictions provinciales/territoriales et le programme de financement viendrait de ces gouvernements.
2.1 Votre gouvernement maintiendrait-il la clause d'extinction des droits ancestraux dans ses politiques de revendications territoriales ou reverrait-il cette politique ?	Un gouvernement libéral réviserait les politiques actuelles de négociations territoriales et n'exigerait pas la clause d'extinction de titres. (...) accorderait cette politique avec la Constitution canadienne (...)	Le 2 novembre 1992, le chef du parti libéral a confirmé qu'un gouvernement libéral abolirait la clause d'extinction des droits dans ses politiques de règlement des revendications territoriales.	En 1986, le gouvernement a laissé tomber la clause prévoyant l'abandon total des droits autochtones. L'objectif premier des traités (...) est de s'entendre sur leurs droits. Si l'on arrive à les convaincre de troquer leurs droits implicites et incertains contre un ensemble de droits bien définis, protégés par la Constitution et exprimés par écrit (...)on arrivera aussi à jeter les bases de la croissance économique et du bien-être social des communautés autochtones.	Le nouveau parti démocratique a depuis longtemps une politique qui reconnait les droits inhérents des peuples aborigènes. Nous réévaluerions les clauses d'extinction des droits sur demande.
2.2 La finalisation des revendications territoriales en suspens serait-elle une priorité de votre gouvernement ? Comment vous y prendriez-vous ?	Oui. Un gouvernement libéral serait prêt, en collaboration avec les peuples autochtones, à créer une commission indépendante qui accélérerait et aiderait à la résolution des revendications territoriales. De plus, nous voudrions revoir les politiques actuelles pour éliminer la distinction entre les revendications spécifiques et les négociations globales. Nous devons inclure les droits aux gouvernement autonomes.	Le traitement des revendications restantes est une priorité. Pour améliorer le processus, un gouvernement libéral serait prêt à créer, en collaboration avec les peuples autochtones, une commission indépendante des revendications qui accélérerait et aiderait à la résolution des revendications.	Nous reconnaissons le rôle spécial des Premières Nations dans la société moderne et nous voulons le valoriser(...) Notre grande priorité serait le règlement des revendications territoriales. Nous nous engageons à respecter les procédures légales qui transfèrent des terres aux autochtones et dont certaines ont été entamées il y a un siècle.(...) Nous avons créé la Commission sur les revendications particulières des Indiens ainsi qu'un groupe de travail mixte du gouvernement et des Premières Nations.(...)	*Oui, cela serait une priorité. Nous entamerions* des discussions immédiates avec les groupes autochtones pour déterminer conjointement comment accélérer le processus.
2.3 Subventionneriez-vous les programmes culturels et linguistiques autochtones dans le Nord ?	Plusieurs programmes actuels pour l'éducation et la culture autochtones ont été créés par des gouvernements libéraux. Cela comprend les programmes du Secrétariat d'Etat pour les subventions aux organisations autochtones, aux programmes pour les femmes autochtones(...) Un nouveau gouvernement libéral établirait un programme d'initiative autochtone qui serait conçu et contrôlé par les peuples autochtones (...) qui pourrait inclure une composante culturelle(...)	Trop de jeunes autochtones décrochent de l'école et les besoins des autochtones urbains vivant hors des réserves sont à prendre en compte. Un gouvernement libéral : - Mettrait en place un programme pour les enfants d'âge pré-scolaire(...) - Établirait(...) un institut d'éducation autochtone (...) - Fournirait de l'assistance financière pour les étudiants autochtones admis dans les institutions de haut savoir.	Selon nous, l'éducation est un élément clé de la solution aux problèmes socio-économiques des autochtones. En 1993-94, le budget alloué pour l'éducation postsecondaire des autochtones totalisera 213,3 millions de dollars, soit une hausse de 12 millions. Ce budget a augmenté de 800% depuis 1981(...)	Nous travaillerions avec les gouvernements territoriaux afin de déterminer les besoins et fournir l'assistance nécessaire.
2.4 Quelle serait la place des T.N.-O. sur la scène fédérale ?	Un nouveau gouvernement libéral intégrerait les intérêts et préoccupations du Nord dans le processus décisionnel national. Les gouvernements du Nord seraient consultés dans les plans pour assurer une meilleure coordination des politiques de développement social et économique.	Un gouvernement libéral traiterait les T.N.O. comme partie intégrante du pays. Le Canada d'une mer à l'autre et à l'autre.	Nous reconnaissons que les T.N.-O. contribuent énormément à l'épanouissement de la société canadienne et que la situation des résidents du Nord diffère de celles du Sud. Nous veillerions à ce que le gouvernement défende bien les intérêts des T.N.-O.	Un gouvernement néo-démocrate permettrait une représentation territoriale à toutes les rencontres fédérales-provinciales. De façon plus spécifique, nous supporterions toute demande territoriale visant à accélérer le développement économique du Nord.
3.1 Votre gouvernement poursuivrait-t-il la TPS ? Pourquoi ? Quelles seraient les alternatives ?	Un gouvernement libéral remplacerait la TPS par un système qui générerait des revenus équivalents, serait plus juste pour les consommateurs, réduirait la paperasserie pour les petites entreprises et encouragerait une coordination et une harmonisation fiscale entre le fédéral et le provincial.(...)	La TPS est onéreuse à administrer pour les petites entreprises, a engendré une économie souterraine et a aggravé la récession. Un gouvernement libéral remplacerait la TPS par un système qui générerait autant de revenus mais qui serait aussi plus juste pour les consommateurs et les petites entreprises(...)	Avant d'adopter la TPS, nous avons examiné les autres solutions de rechange et elles comportaient toutes de graves défauts(...) La TPS était la solution la plus honnête et la plus efficace.	Non! C'est dans la politique du NPD d'abolir la TPS et de la remplacer par un système fiscal modifié.
3.2 Poursuivriez-vous les ententes de libre-échange ?	Un gouvernement libéral renégocierait l'entente de libre-échange Canada-Etats-Unis et l'accord de libre-échange d'Amérique du Nord(...) sur certains points particuliers.	Un gouvernement libéral concentrerait ses efforts pour renégocier l'accord de libre échange et l'ALENA(...) L'abrogation de l'entente ne serait qu'une mesure de dernière extrémité si des changements satisfaisants ne sont pas négociés.	Oui, car le libre-échange bénéficie au Canada. Nos exportations ont augmenté pour les produits visés par l'accord avec les E.-U. Exporter, c'est créer des emplois et nos secteurs à forte valeur ajoutée et nos industries de service ont connu un succès éclatant(...)	Non! Nous modifierions tant l'accord de libre-échange Canada-E.U que celui du NAFTA.
3.3 Comment votre gouvernement améliorerait l'économie et diminuerait le chômage ?	3.3 L'emploi et la croissance économique sont des priorités libérales. Notre plan inclut des mesures à court terme et à long terme. (...) Nous donnons priorité à la recherche, aux petites entreprises, à l'éducation, aux politiques fiscales(...)	Pour améliorer l'économie et réduire le chômage(...) : mettre fin aux taux de crédit exorbitants (...); investir dans les technologies de pointe(...); travailler à rebâtir le secteur manufacturier (...); établir un programme d'infrastructures(...) etc.	Le gouvernement ne peut pas produire la richesse qui favorisera la création d'emplois et l'augmentation du revenu des particuliers. Il doit s'en remettre au secteur privé. Ce qu'il peut faire, c'est créer un environnement propice à la réussite(...)	Nous avons développer une stratégie de plein emploi. Référez-vous à notre document intitulé "Plan d'emploi".



Absents le 25 octobre ? Ne vous sentez pas exclus !

VOUS POUVEZ TOUJOURS VOTER
PAR ANTICIPATION
OU PAR BULLETIN DE VOTE SPÉCIAL.

Le lundi 25 octobre 1993, jour d'élection, les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 20 h.

Pour exercer votre droit de vote, rendez-vous à l'adresse indiquée sur votre Carte de révision de la liste électorale fédérale ou sur votre Carte d'information de l'électeur (si vous habitez au Québec). Mais si vous ne pouvez aller voter ce jour-là, ne vous sentez pas exclu ! Il vous est possible de le faire à l'avance dans un bureau spécial de scrutin.

Les bureaux spéciaux de scrutin seront ouverts de midi à 20 h, le samedi 16 et les lundi et mardi 18 et 19 octobre 1993, à l'adresse indiquée sur votre Carte.

S'il vous est impossible de voter à ces dates : le bulletin de vote spécial

Si vous êtes également dans l'impossibilité d'aller voter à ces dates, vous pouvez voter par bulletin spécial, en personne ou par la poste. Cependant, vous devez en faire la demande le plus *tôt possible* auprès d'un bureau d'Élections Canada. Vous trouverez les coordonnées du bureau de votre circonscription sur votre Carte.

Quelques points à noter

- Si vous ne savez où aller voter, dans le cas où vous auriez égaré votre Carte (ou de révision ou d'information), communiquez avec le bureau d'Élections Canada de votre circonscription. Pour en connaître les coordonnées, téléphonez au numéro 800 de l'encadré.
- Si vous avez déjà en mains un bulletin de vote spécial, il doit être reçu avant 16 h le 22 octobre à l'adresse indiquée sur l'enveloppe de retour pour qu'il soit accepté.
- Votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale ? Hâtez-vous de le faire ajouter, la période de révision se termine le 20 octobre.

Les dates importantes à retenir

Les jours de vote par anticipation : les 16, 18 et 19 octobre • Le jour du scrutin : le 25 octobre

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphonez au bureau d'Élections Canada de votre circonscription, ou composez sans frais : **1 800 267-VOTE**(8683)

Tous les bureaux de vote sont accessibles de plain-pied. Dans le cas contraire, le symbole suivant apparaît sur votre Carte de révision ou d'information.

- Avis aux abonnés du câble : la Chaîne parlementaire diffuse quotidiennement de l'information provenant d'Élections Canada.
- Si vous connaissez quelqu'un qui éprouve de la difficulté à lire, faites-lui part du contenu de cette annonce ou communiquez-lui le numéro de téléphone de l'encadré.
- Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley

VOTER, C'EST S'EXPRIMER.



L'organisme non partisan chargé de la conduite des élections fédérales

23-7519F

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 39, vendredi 22 octobre 1

Arrestation de trois membres de CASAW

Le gréviste Roger Warren accusé du meurtre des neuf mineurs

Le gréviste Roger Wallace Warren, âgé de 49 ans, a été accusé du meurtre au premier degré des neufs mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant en septembre 1992. Il comparaîtra devant la cour territoriale le 1er novembre pour établir la date d'ouverture de son enquête préliminaire. Deux autres membres de CASAW, Al Shearing et Tim Bettger, ont été arrêtés pour d'autres motifs.

L'arrestation de M. Warren a eu lieu le soir du vendredi 15 octobre, après un tournant décisif de l'enquête. Au bout de 13 mois d'investigation, la chance a brusquement souri à la GRC et tout s'est passé tellement vite que son porte-parole, le sergent Dave Grundy, et l'inspecteur responsable de l'enquête, M. Al McIntyre, étaient à Ottawa vendredi lorsque les événements se sont précipités.

Les deux hommes ont été ramenés en avion par la GRC à Yellowknife dès le samedi matin.

M. Warren a été arrêté tard dans la soirée du vendredi au siège social de la GRC et a été amené au juge de paix Seamus Henry à 4h du matin le samedi.

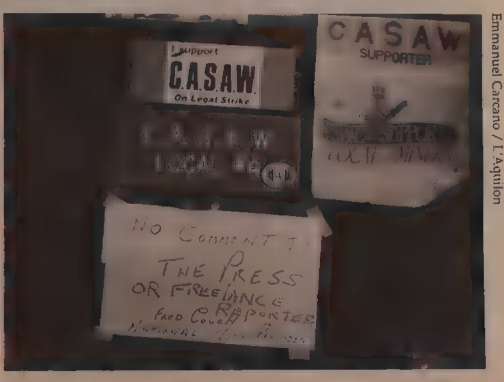
Des témoins ont affirmé que la GRC était arrivée à la mine vers 2h du matin le samedi 16 en amenant quelqu'un dont le visage était dissimulé dans un capuchon noir et qu'ils avaient retracé le parcours présumé du meurtrier. Le sergent Grundy n'avait aucun commentaire à faire à ce sujet lors de la conférence de presse donnée par la GRC un peu plus tard dans la journée du samedi.

M. Warren a également été présenté devant le juge Michel Bourassa de la cour territoriale le matin du 18 octobre. Le public qui souhaitait assister à la séance devait se faire fouiller par les shérifs avant d'entrer dans la salle. La GRC était présente dans tout le palais de justice.

M. Warren n'est resté que cinq minutes devant le juge, sous le regard de quelques curieux, d'amis des victimes et de membres de leurs familles. Silencieux, la mine sombre et le dos voûté, il a écouté le juge énumérer les plaintes portées contre lui, puis il a confirmé qu'il était au courant des chefs d'accusation dont il était l'objet. Neuf policiers assistaient à la séance, se tenant prêts à intervenir à tout moment en cas de problème.

Plus tard dans la journée lundi, la GRC a annoncé deux autres arrestations, celles de M. Al Shearing à Yellowknife et de M. Tim Bettger à Pine Point, une ancienne communauté minière au sud du Grand lac des Esclaves, presque totalement désaffectée aujourd'hui.

Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux hommes est liée aux deux autres explosions qui ont précédé celle du 18 septembre et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits de ventilation.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Lire la suite de l'article et davantage d'informations sur cette affaire en page 3.

Visite éclair de Jean Chrétien à Yellowknife

Le «chef» évite les erreurs de parcours en fin de campagne

C'est devant une salle comble et partisane que le leader du parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, a livré un petit discours sans surprise lundi 18 octobre, une semaine exactement avant le jour décisif de cette campagne électorale.

Yellowknife - Lundi 18 octobre dernier, Jean Chrétien a fait une petite visite éclair à Yellowknife afin d'appuyer la candidate locale, Ethel Blondin-Andrew. Près de 200 personnes se sont présentées à l'hôtel Explorer à une heure très matinale, 7h30, pour entendre un court discours du chef du parti libéral du Canada. M. Chrétien a fait son entrée dans la salle sous les applaudissements et les démonstrations bien synchronisées de jeunes libéraux de l'Arctique de l'ouest qui scandaient allègrement son nom.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

De gauche à droite : Ethel Blondin-Andrew, et Jean Chrétien que salue Stephen Kakfwi, ministre de la Justice des Territoires.

Ethel Blondin-Andrew a d'abord présenté son équipe, une dizaine de personnes en provenance des différentes communautés de la circonscription. Elle a ensuite cédé la parole à Jean Chrétien.

Celui-ci a d'abord remercié Ethel Blondin-Andrew pour son importante contribution au sein du parti libéral au cours des cinq dernières années. Pour souligner le travail de promotion des intérêts du Nord de Mme Blondin-Andrew, M. Chrétien a dit en blaguant : «Après quelques minutes d'entretien dans l'autobus qui nous a amenés de l'aéroport, il ne restait plus d'argent à Ottawa». Par la suite, il a rappelé son expérience du Nord pour avoir été ministre des Affaires indiennes et du Nord. Ce court passage lui a permis de revenir rapidement à son message principal depuis le début de la campagne électorale. «Vous êtes affectés par les mêmes problèmes qui affectent l'ensemble du Canada», a-t-il déclaré.

M. Chrétien a souligné l'importance d'un programme de création d'emplois, «qui ne peut reposer uniquement sur les lois du marché. Cela n'aurait pas beaucoup d'impact dans le Nord».

M. Chrétien a mentionné que les petites et moyennes entreprises canadiennes sont au coeur du programme libéral de création d'emplois.

M. Chrétien a alors prononcé quelques mots en français, un rituel symbolique s'adressant aux médias francophones qui le couvrent pas à pas depuis près d'un mois.

Il a finalement redonné la parole à Ethel Blondin-Andrew en la déclarant «une membre de première classe de la Chambre des Communes».

Jean Chrétien Suite en page 2

Diane Mahoney, présidente de la Fédération franco-ténoise depuis deux ans, quitte ses fonctions en novembre. Ce qui ouvre la porte à d'éventuels candidats ou candidates à sa succession. Lire en page 5.



La garderie Plein Soleil fête son premier anniversaire à Yellowknife. Texte et photos en page 6.

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, s'excuse et justifie les dépenses supplémentaires mais non prévues occasionnées par son voyage en Russie. Lire en page 3.

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec dénonce le manque de volonté politique du fédéral pour permettre l'essor de ces théâtres. Lire en page 7.

Assemblée législative

Un guide d'éthique pour les députés

Au cours de la prochaine session de l'assemblée législative cet automne, un débat aura lieu pour définir des recommandations au sujet d'un futur guide de conduite à l'usage des députés.

M. Fred Koe, le président du caucus, a déclaré le 13 octobre que ce guide ne serait pas un code pénal mais proposerait plutôt des suggestions pour améliorer la réputation des députés auprès du public.

Aucune autre assemblée canadienne n'a un guide ou un code d'éthique pour ses membres, a souligné M. David Hamilton, le commis de l'assemblée.

Le guide devrait avoir une double utilité. D'une part, les candidats à la députation sauront clairement quelles seront leurs responsabilités et d'autre part, les électeurs auront un moyen d'évaluer le comportement de leurs députés.

Selon Mme Nellie Cournoyea, la première ministre, les règles ne seront peut-être pas très faciles à mettre en application, mais au moins les députés connaîtront la portée de leurs actions. «Ce guide va créer des attentes et il sera très difficile aux députés de ne pas faire d'efforts pour y répondre le mieux possible, a souligné Mme Cournoyea. Ce n'est pas à moi, en tant que première ministre, d'établir des règles. Celles-ci seront valables pour tout le monde, moi y compris». Mme Cournoyea et M. Koe espèrent que les lignes de conduite définies correspondent à quelque chose de réalisable. «J'espère que ce guide sera pratique et concret et que ses suggestions pourront être suivies», a décrété Mme Cournoyea. Cinq des 24 députés qui siègent actuellement ont un casier judiciaire et un autre a perdu son poste cet été après avoir été reconnu coupable d'agressions contre sa femme.

Karen Lajoie

Ouverte au public pour la première fois

L'évaluation de l'action du cabinet à mi-mandat aura lieu en décembre

Au mois de décembre prochain, les députés effectueront une évaluation de l'action de ■ première ministre et de son cabinet parvenus à la moitié de leur mandat. Et pour la première fois, la séance sera ouverte au public.

Selon M. Fred Koe, président du caucus, l'évaluation aura lieu dès que possible après la prochaine session de l'assemblée le 17 novembre. La seule chose à régler prioritairement avant, c'est le nouveau budget.

«Le caucus ■ décidé qu'il y aurait une évaluation publique du travail de la première ministre et de son cabinet cet automne, après que la moitié de leur mandat de quatre ans *soit passé», a expliqué M. Koe. Un atelier qui s'est tenu à Cambridge* Bay pendant quatre jours ce mois-ci à permis de définir les modalités de l'évaluation.

Le 12 novembre 1991, les députés avaient adopté une motion pour que la première ministre et son cabinet soient responsables devant eux, leur rendent compte de leurs actions et leur présentent leurs projets.

Selon les règles du jeu, les ministres seront soumis un par un à l'évaluation, la première ministre passant en dernier. Chaque ministre aura la possibilité pendant 20 minutes maximum de souligner sa contribution à l'action du cabinet et de présenter les réalisations du gouvernement.

Puis chaque député aura le droit de poser 12 questions à chaque ministre, ce qui représente un *maximum de 180 questions pour* chacun des huit ministres.

Pendant les séances de questions, aucune motion de confiance ne pourra être déposée, mais après, «tout sera possible», a déclaré M. Koe.

La première ministre, Mme Nellie Cournoyea, s'attend quant à elle à ce qu'on lui pose le maximum autorisé de 180 questions. Mais cela ne semble pas l'effrayer. «C'est une procédure qui me paraît impartiale. Lorsque j'ai déclaré que j'avais l'intention de rester à mon poste de première ministre, j'ai dû exposer à grands traits mes idées au sujet de l'avenir des T.N.-O. Les députés m'ont élue car mes projets leur avaient plu. Ils vont maintenant avoir la possibilité de voir si j'ai *réalisé tout ce que j'avais promis».*

L'évaluation, qui se faisait d'habitude à huis clos, sera ouverte à tout le monde pour la première fois et pour Mme Cournoyea, c'est important que le public ait l'occasion d'assister à la séance et d'entendre les réponses des ministres.

Karen Lajoie

Saviez-vous que...

En 1869, Los Angeles abritait un hôpital français et en 1900, cette grande ville de Californie comptait douze journaux francophones.

Chrétien

Suite de la page 1

Mme Blondin-Andrew a remercié l'auditoire pour s'être déplacé de si bonne heure et elle a profité de l'occasion pour souligner la présence de quelques personnalités politiques territoriales : Tony Withford, Nellie Cournoyea et Stephen Kakfwi.

M. Chrétien a fait une rapide tournée de la foule rassemblée tout en évitant de répondre aux questions de la presse. Il semble qu'à une semaine du jour du scrutin et fort d'une avance de 18 points de pourcentage dans les sondages, M. Chrétien tient à éviter les erreurs de fin de parcours.

Certains habitants de Yellowknife ont ensuite eu la surprise de le voir marcher d'un pas rapide dans les rues de Yellowknife alors que M. Chrétien tenait à faire une petite randonnée «pour prendre de l'air frais», accompagné uniquement d'un assistant et de ses deux gardes du corps. Il devait par la suite se rendre à Vancouver.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Des négociations après les arrestations?

Le syndicat CASAW en grève contre la compagnie minière Royal Oak et Bill Schram, le candidat NPD de l'Arctique de l'ouest, souhaitent la reprise des négociations à la suite des arrestations effectuées.

Le syndicat et M. Schram ont indiqué dans des communiqués de presse qu'ils avaient été bouleversés en apprenant qu'un gréviste avait été accusé de meurtre et qu'ils demandaient à la compagnie de retourner à la table de négociations.

«Le 7 octobre, la propriétaire de Royal Oak, Mme Peggy Witte, avait déclaré qu'elle ne reprendrait pas les négociations avant qu'il y ait eu des arrestations. Maintenant qu'elle a obtenu satisfaction, pour le bien-être de la communauté, nous voudrions que Mme Witte vienne négocier avec nous en toute bonne foi pour régler le conflit», a écrit M. Harry Seeton, président de CASAW.

Selon M. Schram, il est temps pour Mme Witte d'accepter les recommandations des commissaires de l'enquête industrielle.

«La chose la plus importante, c'est que la grève prenne fin et que la communauté commence à cicatriser ses blessures. Je souhaite qu'à l'avenir, on puisse à nouveau tous travailler ensemble».

La compagnie ne semble cependant pas être prête à entamer de nouvelles négociations. Dans un communiqué envoyé lundi soir, Royal Oak s'est déclarée à la fois soulagée et attristée par la nouvelle des arrestations, mais la compagnie ■ ajouté qu'il était «trop tôt pour penser à des négociations».

Chasse interdite aux abords de la route Ingraham

Le gouvernement des T.N.-O. a déclaré qu'à partir du 15 octobre, la chasse était interdite dans un rayon d'un kilomètre et demi de chaque côté de la route Ingraham.

La création de cette zone d'interdiction a pour but de protéger les promeneurs et les habitants des maisons proches de la route.

Avec cette nouvelle loi, aucun coup de feu ne sera désormais permis. L'an dernier, les caribous du troupeau Bathurst avaient traversé la route lors de leur migration et les chasseurs leur tiraient dessus à partir de leurs voitures.

«Nous avons eu de la chance que personne ne soit blessé», a commenté le ministre Titus Allooloo, qui a la responsabilité de la nouvelle loi.

Ceux qui enfreindront l'interdiction devront payer une amende de 180 dollars. Les agents du ministère des ressources renouvelables surveilleront pendant toute l'année la route au nord de Yellowknife.

Des étudiants norvégiens et finlandais à Yellowknife

Une dixaine d'étudiants du peuple Sami du nord de la Norvège et de la Finlande sont venus dans la capitale des Territoires cette semaine pour rencontrer des hommes politiques autochtones et des étudiants en communication.

Les Sami sont un peuple autochtone de Scandinavie et ont beaucoup travaillé au cours de la dernière décennie pour obtenir le pouvoir politique et l'autodétermination. Ils ont aujourd'hui leur parlement en Norvège, un collège et des journaux.

La rencontre avec les étudiants en communication devrait permettre aux Norvégiens et aux Finlandais de comprendre le fonctionnement de notre système médiatique et de notre assemblée législative. *L'Aquilon* vous proposera un article plus complet sur leur visite dans les semaines à venir.

Le chef de bande de Fort Norman soutient Martin Hanly

La parlementaire Ethel Blondin-Andrew pourrait être en difficulté chez elle, à Fort Norman, la communauté dont elle est originaire.

Le 14 octobre, le chef du conseil de bande, Freddy Doctor, et le président de la Nation métis de Fort Norman, également maire de la communauté, Rocky Norwegian, ont annoncé officiellement qu'ils apportaient leur soutien au candidat du parti conservateur Martin Hanly.

Dans un communiqué de presse, le chef Freddy Doctor et Rocky Norwegian expliquent que «Martin Hanly connaît bien le système de gouvernement des T.N.-O. pour avoir travaillé avec le ministère des Affaires communautaires et municipales dans le domaine des subventions aux communautés et au développement des industries pétrolières, une activité d'avenir dans la région du Sahtú».

Warren accusé de meurtre

Suite de la page 1

M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes. Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Ces deux autres arrestations ont eu lieu après une fin de semaine fiévreuse à Yellowknife. La presse a commencé à se douter samedi matin que quelque chose était arrivé lorsque 13 policiers de l'extérieur de Yellowknife sont arrivés en ville. Par ailleurs, des policiers montaient la garde à proximité des logements de MM. Bettger et Shearing, bien qu'aucun signe de vie ne soit visible aux deux endroits.

La boîte aux lettres de M. Shearing était remplie de courrier, prouvant qu'il n'était pas chez lui depuis plusieurs jours.

De nombreux policiers effectuaient également des patrouilles au centre-ville.

A 21h le même jour, le sergent Grundy a annoncé l'arrestation de M. Warren, tout en précisant que l'enquête n'était pas finie. Il a refusé de répondre à plusieurs questions, pour ne pas dévoiler les preuves et pour éviter que M. Warren soit ouvertement condamné dans la presse. Le sergent a en revanche confirmé que M. Warren était sur la liste des suspects depuis le début de l'enquête.

Lundi, après sa comparution devant le juge Bourassa, M. Warren a été transféré au siège social de la GRC, où il restera jusqu'au 1er novembre.

M. Peter Martin, procureur de la Couronne chargé du dossier, prévoit, pour le cas de M. Warren, une enquête préliminaire de deux semaines qui pourrait avoir lieu dès le mois de janvier.

Selon le sergent Grundy, la GRC a déposé les plaintes contre les trois grévistes dès qu'elle a eu la certitude qu'elle ne découvrirait plus de nouvelle preuve.

«Nous avons bien progressé, a déclaré le sergent, et je pense que les arrestations ont soulagé les citoyens de Yellowknife. Mais on ne doit pas tirer de conclusions trop hâtives de ces événements car la culpabilité des accusés n'est pas encore prouvée». L'enquête n'est pas encore terminée et d'autres plaintes pourraient éventuellement être déposées.

Le syndicat CASAW, en grève contre la compagnie minière Royal Oak depuis mai 1992, a toujours assuré que ses membres n'avaient aucun lien avec l'explosion. Après quelques jours de silence, le président du syndicat, M. Harry Seeton, a réagi aux événements par le biais d'un communiqué de presse le soir du 18 octobre.

«Nos membres ont été profondément choqués en apprenant qu'un gréviste avait été arrêté (...) Pour permettre au système judiciaire de fonctionner, il faut toujours garder à l'esprit qu'une accusation ne débouche pas forcément sur une condamnation», a souligné M. Seeton. Le syndicat a par ailleurs confirmé qu'il continuerait à coopérer avec la GRC dans le cadre de l'enquête. «Nous sommes inflexibles à ce sujet. Si un individu est responsable de l'explosion, il devra payer son geste».

M. Warren comparaîtra devant la cour le 1er novembre, MM. Bettger et Shearing le 25 octobre.

Karen Lajoie

Mesures de sécurité renforcées

Les mesures de sécurité avaient été renforcées au palais de justice lundi 18 octobre pour qu'aucun événement imprévu ne survienne. Mais ce n'était que la dernière étape d'un long processus de renforcement de la sécurité entamé après la tragédie survenue à la mine l'an dernier.

Une semaine après l'explosion, le ministre-adjoint de la justice, M. Geoffrey Bickert, la GRC et les propriétaires de l'immeuble de six étages abritant le palais, s'étaient réunis pour discuter des améliorations à apporter au bâtiment. A cette époque, M. Bickert avait déclaré que ne seraient effectués que des changements qui s'avéraient nécessaires depuis longtemps et qui n'avaient aucun rapport avec l'explosion. Cependant, les employés ont été informés qu'ils devaient suivre de près les allées et venues à l'intérieur du bâtiment et de ne pas laisser des inconnus se promener partout. Selon eux, de nombreux changements ont été effectués dans les semaines suivant l'explosion. L'entrée située à l'arrière du bâtiment, auparavant ouverte, a été fermée à clé et une alarme a été installée. Les accès aux escaliers ont également été barrés et les employés doivent désormais se tenir prêts à présenter leurs papiers à tout moment s'ils se trouvent dans le palais en dehors des heures de bureau.

Des shérifs ont été chargés de parcourir le bâtiment avec des détecteurs de métal pour repérer d'éventuels objets dangereux et la plupart des vitres à l'intérieur de l'immeuble ont été remplacées par des matériaux pare-balles.

Les accusés ne sont désormais plus admis dans le palais par la porte principale, mais par une autre porte située sur le côté, face aux places de stationnement. Ils attendent le début de leur procès dans une salle réservée à cet usage. Ils sont amenés devant la cour par un escalier privé et ne se trouvent ainsi jamais dans les salles où le public a accès.

Enfin, les bureaux des juges de la cour territoriale ont été agrandis et un système de sécurité a été mis en place. Personne ne peut y pénétrer sans avoir le code ou sans être admis par la secrétaire. Les rénovations ont été achevées au début du mois d'octobre, deux semaines seulement avant l'arrestation de M. Warren. Mais selon les employés, les changements les plus importants ont été effectués en premier.

K.L.

Une nomination nécessaire

M. Peter Martin, nommé procureur de la Couronne pour le procès de M. Warren, avait été désigné par le Procureur Général du Canada l'hiver dernier pour s'occuper du dossier des meurtres à la mine Giant.

Cette nomination s'était avérée nécessaire, les procureurs de la Couronne de Yellowknife ne voulant pas se charger de ce dossier délicat pour ne pas prendre parti dans le conflit. L'un des hommes qui avaient trouvé la mort dans l'explosion, M. Chris Neill, était le mari d'une des secrétaires des procureurs de Yellowknife.

M. Martin, avocat renommé dans toute l'Alberta, occupe le poste de procureur provincial à Calgary. Des avocats de Yellowknife qui ont eu l'occasion de voir M. Martin au travail, ont déclaré cette semaine qu'il était le «meilleur procureur de l'Alberta» et qu'il pouvait expliquer très clairement aux jurés la loi dans ses moindres détails tout en ne perdant pas de vue le dossier dans sa globalité.

M. Martin est renommé pour sa perspicacité lors des procès de meurtriers. Diplômé en 1977, il a rapidement été chargé d'importants dossiers. Il donne par ailleurs en Alberta un cours sur la loi criminelle aux jeunes qui veulent être admis au barreau.

M. Martin s'est déplacé à plusieurs reprises à Yellowknife cet été pour rencontrer les membres de la GRC et examiner les nouvelles preuves qu'ils avaient découvertes. Il a également fait des recommandations sur le dossier et a donné son avis au sujet de la date de déposition des plaintes. L'arrestation de M. Warren a eu lieu tellement vite que M. Martin se trouvait encore à Calgary et n'avait pas encore été accepté comme membre du barreau des T.N.-O.

La situation a été régularisée le matin du 18 octobre et le barreau a accepté M. Martin comme membre spécial pour ce procès.

K.L.

Le conseil municipal reproche à la mairesse des dépenses liées à un voyage

Pat McMahon s'excuse et justifie sa conduite

Mme Pat McMahon, a présenté ses excuses le 12 octobre au conseil municipal qui l'avait accusée d'avoir dépensé presque 30 000 dollars sans son autorisation.

Mme McMahon venait de rentrer à Yellowknife après avoir effectué un voyage en Russie en compagnie de deux autres personnes. La mairesse avait assisté à l'inauguration d'une nouvelle ville, dont la construction avait été confiée à une compagnie de Yellowknife.

Le conseil municipal avait donné son accord l'an dernier pour le déplacement de Mme McMahon mais pas pour les dépenses générées par le voyage. Après son départ, le conseil avait commencé à enquêter sur la situation et à examiner les documents financiers. Quand Mme McMahon est revenue de Russie, les huit conseillers lui ont reproché son attitude et lui ont présenté la preuve de ce qu'ils avançaient.

Le conseil avait cependant lui-même fait appel à l'avocat de la Ville, M. Don Cooper, et avait dépensé 7000 dollars pour bénéficier de ses services, sans avoir non plus l'autorisation de le faire. M. Cooper avait pourtant averti les conseillers que la question relevait du domaine politique plus que de celui de la loi.

De son côté, Mme McMahon a souligné que les deux autres personnes qui l'avaient accompagnée lors de son voyage, avaient d'ores et déjà remboursé à la Ville l'argent qu'elle avait dû débourser pour eux et que le coût de son voyage ne s'élevait désormais plus qu'à 10 000 dollars.

«J'ai fait une erreur de jugement en ne suivant pas les procédures habituelles avec le conseil, mais j'avais beaucoup de travail, j'ai été un peu dépassée par les événements et quelques détails m'ont échappé. Je m'en excuse», a déclaré la mairesse.

Mme McMahon n'avait pas demandé d'autorisation au conseil avant son voyage, mais elle avait également la possibilité de faire approuver ses dépenses après. Cependant, le conseil n'a cette fois pas attendu son retour pour déclencher une crise.

Pour les conseillers, cette affaire n'était qu'un exemple supplémentaire de la mauvaise communication existant entre eux et la mairesse. Après avoir exprimé leur désaccord au cours de la session du conseil le 12 octobre, ils ont paru satisfaits des excuses présentées par Mme McMahon et ont accepté à l'unanimité une motion ayant pour but d'améliorer la communication avec la mairesse.

Selon la conseillère Gail Cyr, le débat était centré sur des points de détail et non sur des questions essentielles. «En effet, les dépenses effectuées par Mme McMahon n'avaient pas été approuvées. Mais grâce à son voyage, les compagnies et la Ville de Yellowknife recevront 10 millions de dollars de bénéfices. Le déplacement de Mme McMahon n'était donc pas inutile».

La mairesse avait également pris trois semaines de vacances en Europe au cours de son voyage officiel, mais elle a présenté les factures prouvant qu'elle avait payé elle-même cette portion de son voyage.

Après le malaise généré par les accusations et les justifications de part et d'autre, les conseillers se sont remis au travail tant bien que mal. La prochaine session du conseil aura lieu le 25 octobre.

ÉDITORIAL

Les arrestations reliées à l'explosion tragique à la mine Giant

Ce développement majeur devrait avoir un impact positif

Yellowknife a encore fait la une des médias du pays. Cette fois-ci, il semble que nous approchons du dénouement de cette tragédie survenue il y a plus de 13 mois.

Rien n'est cependant sûr en la matière tant que nous ne connaîtrons pas le verdict final. N'oublions pas qu'il y a un monde de différence entre une mise en accusation et un verdict de culpabilité. Tous s'entendent pour rappeler qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire et tous savent qu'il est plus ou moins fréquent de voir une cour rejeter les preuves fournies par la police et les procureurs de la Couronne. Notre système judiciaire se porte garant d'un jugement juste et équitable pour tous. Le seul malheur, c'est que les procédures prennent souvent une éternité avant que l'on soit fixé définitivement.

Maintenant qu'une personne a été mise en accusation, il faut laisser la justice suivre son cours... aussi long que cela puisse être.

Rien n'est défini mais maintenant que des accusations ont été portées, cela doit ouvrir la porte à plusieurs autres développements.

Tout d'abord, il faut que la communauté s'apaise. Il faut qu'elle cesse de faire porter le poids de la culpabilité sur tous les membres du syndicat en grève. La compagnie a joué à fond cette carte depuis l'explosion, y trouvant un prétexte de choix pour éviter de négocier de bonne foi.

La compagnie n'a plus d'excuse. Elle doit retourner à la table des négociations.

Lors du dépôt du rapport de la commission industrielle, Mme Witte avait rejeté les recommandations en prétextant qu'il n'était pas question de reprendre le dialogue avec le syndicat tant que des accusations (autres que les siennes) ne seraient pas portées dans le cas de l'explosion. Cela ne tient plus depuis le 16 octobre dernier.

Pour ramener la paix sociale à Yellowknife et pour redonner un peu d'espoir aux petits commerces, il faut que se règle cette grève et que les travailleurs retournent au boulot.

Ce qui est à craindre, c'est que la mauvaise foi ne perdure. Aurons-nous bientôt une déclaration philosophique de grande classe qui reprendra la maxime selon laquelle une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire et ajoutera que la compagnie ne reprendra les négociations qu'au dénouement du procès, c'est-à-dire probablement dans un an ou deux ?

Alain Bessette

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites-le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

L'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Billet

La décharge, un commerce de choix qui ferme ses portes



Farfouilleurs en tout genre, brocanteurs, ferrailleurs, vous voilà privés de votre espace de jeu préféré. Les portes de la décharge ne seront plus grandes ouvertes 12 heures par jour. Vous ne pourrez plus fouiner dans ces recoins malodorants au milieu des mouettes et des corbeaux, dénicher la perle rare abandonnée par d'autres.

Désormais, il faudra montrer patte blanche pour accéder au seul endroit réservé à la récupération. Du lundi au vendredi, il vous faudra venir de 8h00 à 16h00. Les samedis, il faudra encore faire plus vite... La décharge fermera ses portes à 15h00. Drôle d'idée lorsqu'on pense que cet hiver, à 16h00, il fera nuit. Le dimanche, traditionnel jour d'affluence à la décharge, les portes seront fermées. Franchement, pensent-ils que les gens auront le temps d'aller faire un tour à la pause-café le mardi matin ou n'importe quel autre jour ?

Il vous manquait encore quelques planches pour finir d'aménager votre maison ? Quelques morceaux de laine de verre pour l'isolation ? Vous devrez l'acheter. Vive le gaspillage ! Tout ou presque sera désormais enterré, enseveli sous les gravats, le sable, la terre. Ce gaspillage fait mal au coeur, convenez-en ! C'était un gaspillage utile lorsque tout le monde ou presque y trouvait son compte. Certes, certes, il y aura toujours un espace réservé à la récupération ou tout un chacun pourra déposer ou ramasser ce dont les autres ne veulent plus mais qui néanmoins fonctionne encore ou n'est pas pourri. Il y aura donc toujours un petit coin où fouiner, où ramasser du bois, des vêtements, des meubles, etc. Mais cet emplacement sera-t-il suffisamment grand pour accueillir les objets gaspillés par ces riches gens qui viennent faire un coup d'argent à Yellowknife pendant deux ou trois ans puis s'en retournent dans le Sud les poches pleines ? S'ils n'arrivent pas à vendre, ils jettent. S'ils jettent, d'autres ramassent. Tout n'est pas perdu, la conscience est sauve.

«Que seront devenus ces récupérateurs ? Des fossiles sans doute, ça pollue moins».

Seulement voilà, il y aura toujours autant de gaspillage, un peu plus, un peu moins, mais de la récupération, il y en aura moins. C'était pourtant une manière écologique et intelligente, marginale certes, de faire fonctionner l'économie locale.

L'équation «on consomme, on gaspille, on récupère» perd de son sens. Il en manque un bout. On consommera toujours voire davantage, le gaspillage n'en parlons pas. Mais on récupèrera moins. Des cordes de bois, des téléviseurs couleur, des tonnes de vêtements d'enfants dont l'armée du salut ne veut même pas tant elle en a, vont disparaître sous des montagnes de gravats.

Enfin, tout ceci représentera peut-être, dans quelques siècles, un formidable terrain de jeu pour les archéologues.

Que seront devenus ces récupérateurs, hommes et femmes à la recherche de trésors pour certains, de boîtes de boissons pour d'autres ? Des fossiles sans doute. Ça pollue moins.

Emmanuel Carcano



Diane Mahoney quitte la présidence de la FFT

«Les francophones des T.N.-O. sont avant-gardistes»

Après avoir été durant deux années la présidente de la Fédération franco-ténoise, Diane Mahoney quitte ce poste. La course au leadership est désormais ouverte, pour un mandat de deux ans.

Diane Mahoney est présidente de la Fédération franco-ténoise depuis octobre 1991. Elle avait été élue alors qu'elle était hors de la ville. L'assemblée générale du 7 novembre devra combler ce poste. Tout candidat ou candidate doit être membre bénévole. Si Diane Mahoney quitte la présidence le 7 novembre, elle ne disparaîtra pas complètement. «Je vais quand même rester dans les parages, explique-t-elle, pour assurer une sorte de continuité. Je ne disparaîtrai pas du jour au lendemain, je vais assurer la transition avec la personne élue».

La présidence de la FFT est une responsabilité assez lourde. «Ce n'est pas du bénévolat de tout repos, explique Diane Mahoney. Mais j'ai beaucoup apprécié les gens avec qui j'ai travaillé, même s' il y a eu beaucoup de changement. J'ai appris à travailler au plan formel de la politique».

Diane Mahoney termine son mandat alors même que la FFT devrait adopter en assemblée générale le 7 novembre un plan triennal. Diane Mahoney note en revanche qu'elle aurait aimé «qu'on signe une entente T.N.-O. - Canada mais la conjoncture politique ne s'y est pas prêtée. Mais je suis fière de ce que nous avons accompli. Nous avons obtenu des services de base en français à Yellowknife et à Iqaluit, nos liens avec le gouvernement des T.N.-O. (GTNO) se sont consolidés. Le comité des parents a fait un excellent boulot sur la gestion scolaire».

Parmi les bénéfices qu'elle tire de cette expérience, Diane Mahoney explique qu'elle a «beaucoup réfléchi sur les langues officielles. Je suis fière d'appartenir à un territoire avec huit langues. On apporte un éclairage intéressant aux autres».

Au chapitre des difficultés, Diane Mahoney pense qu'«il y a eu des problèmes de circulation de l'information» et que «le roulement de personnel» n'a pas toujours facilité sa tâche, bien qu'elle apprécie grandement le travail du conseil exécutif avec lequel elle a travaillé, «dynamique», dit-elle, ainsi que le travail avec «le personnel de la FFT».

Comment voit-elle l'avenir de la FFT ? «Il existe deux questions, qui font partie du plan d'action, sur lesquelles il va falloir se pencher avant d'être dans une situation de crise». Ces deux sujets concernent «l'arrivée du Nunavut qui remet en question nos structures fédératives» et «création d'une nouvelle fédération d'aînés, de femmes, de parents».

Diane Mahoney met aujourd'hui un terme à cette «expérience fascinante», parce que c'est devenu «incompatible avec mon travail (au Statut du conseil des femmes des Territoires, NDLR), ça m'amenait à des horaires épuisants».

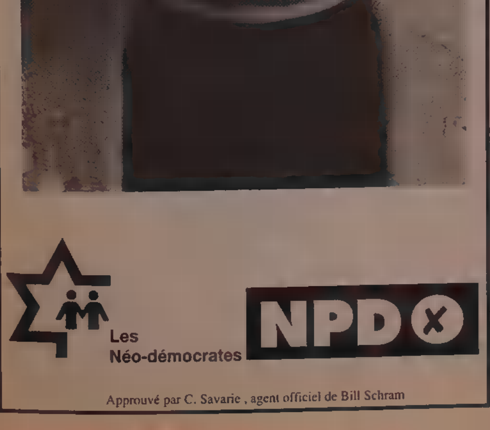
«Il ne faut pas décourager d'éventuels candidats ou candidates, poursuit-elle. *Les francophones des T.N.-O. sont avant-gardistes*».

C'est plus motivant de travailler avec des gens avant-gardistes qu'avec des gens rétrogrades, non ?

E.C.

Elections à la présidence de la FFT

Pout tout renseignement, vous pouvez vous adresser au Comité des candidatures à Yellowknife. Téléphone : 873-6603 / Fax : 873-2158.



Assemblée générale de l'Association franco-culturelle de Yellowknife

Où est passé le quorum ?

Lors de son assemblée générale spéciale du 12 octobre à l'école Allain Saint-Cyr, l'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) a élu deux nouveaux membres : Caroline Lafontaine devient membre du conseil d'administration et remplace Roxane Vachon. Alain Bessette a été nommé trésorier de l'AFCY.

L'AFCY n'a pu réunir son conseil d'administration ce soir-là, le quorum n'ayant pas été atteint.

Parmi les différents points abordés lors des discussions, il a été question de la radio communautaire et d'indépendance. L'AFCY suggère que la radio communautaire (qui produit tous les dimanches sur CKLB l'émission *A propos d'autre chose*) prenne ses distances avec l'Association. Le problème qui se pose est le suivant: depuis deux ans, l'AFCY fait une demande de PDCC (projet de développement culturel et communautaire) pour financer le fonctionnement de la radio. Or, chaque année, il faut renouveler le projet pour avoir droit aux fonds. L'AFCY pense que si la radio communautaire se transformait elle-même en association, il serait plus aisé de demander des fonds à ce titre. Les membres de la radio et ceux du conseil exécutif de l'AFCY ont décidé de se rencontrer prochainement pour discuter de cette possibilité. Caroline Lafontaine, élue au conseil d'administration mardi 12 octobre mais également membre du comité de la radio, assurera le lien entre celle-ci et l'AFCY.

Autre point à l'ordre du jour : le parlement jeunesse, auquel l'AFCY décide d'accorder une aide financière de 250 $ ainsi que des ressources humaines si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, il a été suggéré à l'Association de faire parvenir à Daniel Lamoureux, directeur général de la FFT, les noms de cinq bénévoles de l'année qui seront reconnus lors du 15e anniversaire de la FFT en novembre.

E.C.

Assemblée du Comité de parents francophones de Nakasuk

Cinq directeurs élus

L'assemblée générale annuelle du comité de parents francophones de Nakasuk (CPFN) a eu lieu le 5 octobre à Iqaluit, sous le regard assuré de Marie Patterson, permanente de l'Association des parents *francophones de Yellowknife* (APFY). Malgré une assistance relativement faible, le comité a réussi à faire élire cinq directeurs. En fait ce sont cinq des six personnes sortantes. Huguette Robitaille, secrétaire, est devenue directrice. Serge Nolet a accepté le poste de trésorier. Paul Landry laisse la trésorerie pour devenir vice-président. Liette Valade a laissé sa place à Paul pour devenir secrétaire. Le seul à conserver son siège est Daniel Loyer, président. Félicitations au comité pour son premier mandat bonne chance pour son deuxième. Le comité a beaucoup de pain sur la planche. Il doit terminer son dossier d'incorporation et mener à bien un projet de développement culturel et *communautaire (PDCC) en six volets touchant l'éducation des francophones* d'Iqaluit, peu importe leur âge. D'autres activités s'ajouteront à cette liste par la suite.

Le comité tient à remercier François Cyr qui a siégé durant deux mandats au sein du CPFN. Un beau merci aussi à Marie Patterson pour son expertise lors de son passage à Iqaluit. Félicitations à l'APFY qui trace le chemin sans contredit.

Daniel Loyer

Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith

Julie Harvey, nouvelle secrétaire

Lors de l'Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, Julie Harvey a été élue secrétaire. Une activité qui permettra à cette jeune Québécoise, monitrice de français à Fort Smith depuis le mois de septembre 93, de connaître un peu mieux la communauté et d'occuper les longues soirées d'hiver.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

«Quand tu es habituée à vivre à un rythme citadin, c'est difficile de prendre un autre rythme», explique Julie Harvey, monitrice à l'école élémentaire de Fort Smith, récemment élue secrétaire de l'Association francophone de Fort Smith. C'est vrai que le changement doit être notable pour cette jeune femme de 27 ans qui a toujours vécu à Québec chez ses parents. Elle est arrivée à Fort Smith le 8 septembre.

«Ici, note-t-elle, tu ne vois pas de gens pressés, c'est lent (...) Mais j'avais l'impression de stagner à Québec, de ne pas rencontrer beaucoup de gens. J'avais besoin de changement».

Julie Harvey a suivi un programme du gouvernement destiné à former des monitrices de français. Elle avait bien essayé de trouver du travail dans sa branche, armée d'un bac en consommation, en vain. Et puis un jour on l'a appelée pour l'informer qu'il y avait une place à Fort Smith, elle l'a prise. «C'est un travail d'assistance. Je prépare des activités, des jeux, pour apprendre le français. Parfois je prends en charge des petits groupes de quatre à cinq élèves. C'est intéressant. Je voulais de toute façon avoir une

Fort Smith
Suite en page 6

Yellowknife

La garderie Plein Soleil a un an



François Cyr, nouveau président de la garderie, avec Marie Patterson.

Mardi 19 octobre au soir, la garderie Plein Soleil, la seule garderie francophone de Yellowknife, fêtait son premier anniversaire. Les enfants étaient là, mais aussi le personnel de la Garderie, c'est-à-dire Sheila Clark, coordinatrice, Hélène Cloutier, Eva Amsellem et Line Lévesque, éducatrices, ainsi que des parents, des amis de la garderie : Brenda Marshall, Nicole Dion, Benoît Boutin. On notait aussi la présence de Tony Whitford qui répond toujours aux invitations de la garderie. On ne pourra pas nommer toutes les personnes qui ont donné du temps et de l'énergie pour que ce projet aboutisse. François Cyr, le nouveau président de la garderie, a profité de son discours pour remercier un certain nombre de ces personnes : Marie-Claire Leblanc, Bernadette Leblanc-Fortier, Denis L'Heureux, ancien président, etc. Aujourd'hui, 16 enfants sont inscrits, mais tous ne viennent pas à temps plein, ce qui procure quelque inquiétude à Sheila Clark. «On a besoin de plus d'enfants à temps plein, parce que le temps partiel prend de la place mais n'apporte pas assez d'argent».

Et c'est vrai que si la garderie a réussi à poser ses marques, la bataille n'est pas encore gagnée.

La présence d'une trentaine de personnes mardi soir montre qu'au moins certains et certaines se préoccupent sérieusement de la garderie.

L'année prochaine, ce ne seront peut-être plus les mêmes. Tant qu'il y aura une poignée d'irréductibles, on peut penser que la garderie ira de l'avant, pour le bien-être de tous, en particulier celui des enfants.

E.C.



De gauche à droite : Denise Canuel, Marie-Claire Leblanc et Bernadette Leblanc-Fortier.



Assemblée générale à Fort Smith

Julie Harvey, nouvelle secrétaire

Suite de la page 5

expérience dans l'enseignement pour pouvoir ensuite obtenir un certificat en pédagogie de sorte à enseigner l'économie familiale».

Julie trouve ça un peu dur, le dépaysement. «C'est isolé, tout petit. Tu ne peux pas dire «je vais en ville demain». Mais je voulais du changement, là je suis servie. J'ai presque trop de temps pour réfléchir».

Sa nouvelle fonction de secrétaire de l'Association va l'occuper davantage (elle ne travaille «que» 25 heures par semaine à l'école).

Elle aimerait également trouver un emploi à mi-temps. Julie Harvey est frappée par «la tolérance ici, il y a tellement d'ethnies qui se rencontrent». Elle remarque également qu'il existe beaucoup de lieux où des services en français sont disponibles : épicerie, hôpital, bureau de poste.

Réfléchissant un moment, Julie Harvey conclut : «C'est peut-être ça aussi le changement, parce que je vivais chez mes parents auparavant. Quand tu restes toute seule, tu n'as de comptes à rendre à personne. Tu fais ce que tu veux avec qui tu veux où tu veux».

Emmanuel Carcano

Assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith

Deux nouvelles personnes élues au conseil exécutif

Lors de l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith, mercredi 13 octobre, Christine Aubrey a été reconduite au poste de présidente, Gisèle Soucy au poste de trésorière. Deux nouvelles personnes font leur entrée au conseil exécutif : Valérie Catrice, vice-présidente, et Julie Harvey, secrétaire.

Lors des débats, l'Association s'est dite satisfaite de voir que la FFT mettait au rang de ses priorités l'alphabétisation et la refrancisation. Il a également été question des activités à venir à Fort Smith : les samedis-jeunesse, des matinées éducatives offertes aux enfants francophones et francophiles âgés de 4 à 8 ans, recommenceront le 23 octobre, les soirées-rencontres, moments privilégiés pour les adultes et les aînés francophones et francophiles, la cabane à sucre du festival d'hiver, organisée par Gisèle et Alban Soucy et éventuellement un camp d'été en français pour les enfants, dont le projet est en train de prendre corps.

Face à un manque de volonté politique du fédéral

Le théâtre francophone hors Québec hausse le ton

Ottawa - Le maintien et l'essor de l'activité théâtrale francophone à l'extérieur du Québec n'est pas une priorité du gouvernement fédéral. Et si cela n'est pas une priorité, c'est tout simplement parce que la volonté politique est inexistante.

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec (ANTFHQ) a décidé de profiter elle aussi de la campagne électorale pour faire entendre la voix de ses membres. Les 11 théâtres francophones qui sont représentés par cette association réclament rien de moins du prochain gouvernement qu'il finance la création d'installations théâtrales adéquates.

L'Association nationale des théâtres francophones hors Québec a d'ailleurs remis un mémoire de quelques pages aux principaux partis politiques. Selon ce document, aucune compagnie théâtrale francophone établie à l'extérieur du Québec ne dispose encore d'une salle de spectacles qui lui appartienne en propre, «alors que dans les deux dernières décennies, un grand nombre de compagnies anglophones et québécoises sont parvenues à se doter d'infrastructures théâtrales complètes».

La plupart des compagnies théâtrales sont en effet obligées de présenter leurs spectacles dans des gymnases ou des salles communautaires. Chaque spectacle est un éternel recommencement : il faut trouver une salle, faire la promotion, louer l'équipement. Faute de salles au pays, la clientèle francophone ne peut pas s'identifier à la compagnie. On ne va pas au Théâtre du Trillium comme on «va» au Théâtre du Nouveau Monde à Montréal, qui a pignon sur la rue Sainte-Catherine.

Malgré toutes ces difficultés, ces 11 théâtres ont offert 800 représentations de 40 productions différentes en 1992-1993, ce qui leur a permis de toucher plus de 150 000 spectateurs.

Plusieurs projets sont en attente. Certains sont en chantier depuis une dizaine d'années. A Ottawa, trois théâtres, Trillium, Vox et Vieille 17, ont uni leurs efforts dans le but d'obtenir une salle de spectacles. L'étude de faisabilité est terminée et des sites ont été identifiés. A Sudbury, le Théâtre du Nouvel Ontario cajole depuis longtemps le rêve de rénover un vieil édifice et d'y inclure une salle de spectacles. Le Théâtre de l'Escaouette de Moncton veut une salle culturelle et artistique alors que le Théâtre populaire d'Acadie de Caraquet demande la construction d'un centre artistique, avec salle de spectacles. On estime qu'il en coûterait six millions de dollars au gouvernement fédéral pour financer ces quatre projets. A ces demandes, s'ajoutent trois projets de réseaux de tournée. L'Association croit que le gouvernement se défile trop facilement devant ses responsabilités en invoquant les restrictions budgétaires pour expliquer son manque d'empressement à financer la construction de salles de spectacles. Le fédéral, disent les gens de théâtre, n'a pas cessé pendant tout ce temps de financer de nombreux projets d'infrastructures au Québec et au Canada anglais. La conclusion qu'en tire l'Association est simple : il existe un manque de volonté politique.

APF

Selon l'Organisation nationale anti-pauvreté

La pauvreté ne préoccupe guère les politiciens

Ottawa - L'Organisation nationale anti-pauvreté attend toujours que les principaux partis politiques traitent sérieusement de la question de la pauvreté.

Le directeur général de l'ONAP, François Dumaine, constate que depuis le début de la campagne électorale, les politiciens évitent de débattre à fond des questions sociales.

«Nous n'avons pas vu de débat substantiel qui touche l'avenir des programmes sociaux, qui touche la lutte contre la pauvreté».

Selon M. Dumaine, la question de la pauvreté est une question d'actualité. Il faut, dit-il, impliquer les personnes pauvres et celles qui luttent contre la pauvreté si on ne veut pas que les débats soient stériles.

«On n'attend pas des gouvernements qu'ils aient la réponse à toutes les questions. Les gouvernements pourraient simplement s'engager à lutter contre la pauvreté de façon beaucoup plus active et reconnaître le problème», explique François Dumaine. Il cite en exemple les femmes seules qui élèvent des enfants, chez qui le taux de pauvreté varie entre 60 et 80% au Canada. «Qu'est-ce que le gouvernement a fait ? A peu près rien !», s'indigne M. Dumaine.

Les pauvres ont néanmoins fait parler d'eux le 17 octobre dernier, lors de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Cette journée est reconnue par l'Organisation des Nations unies et avait lieu cette année à quelques jours des élections fédérales.

De son côté, l'ONAP a organisé une conférence des personnes pauvres, qui a eu lieu du 15 au 17 octobre à Ottawa. Il s'agit de la deuxième conférence du genre depuis celle qui avait été organisée en 1971.

APF

Les futurs conseillers scolaires auront bientôt droit à un cours de formation

Ottawa - On ne s'improvise pas conseiller scolaire. C'est d'ailleurs pourquoi les futurs conseillers scolaires francophones pourront bientôt apprendre l'abc du métier.

La Commission nationale des parents francophones (CNPF), qui représente près de 500 comités de parents, vient de terminer la rédaction d'un volumineux cours de formation (300 pages!) et elle se prépare à offrir des sessions de formation aux conseillers scolaires francophones qui seront élus dans les nouveaux conseils scolaires, qui verront le jour dans plusieurs provinces anglophones. «On a la gestion scolaire, il faut maintenant former les gestionnaires», explique le nouveau directeur général de la CNPF, Armand Bédard.

Lois scolaires, lois du travail, procédures, pouvoirs et limites d'un conseiller scolaire, tout y passera. Bref, «ce qu'on veut éviter, c'est que les conseillers passent une année et demie à étudier les rouages», ajoute M. Bédard.

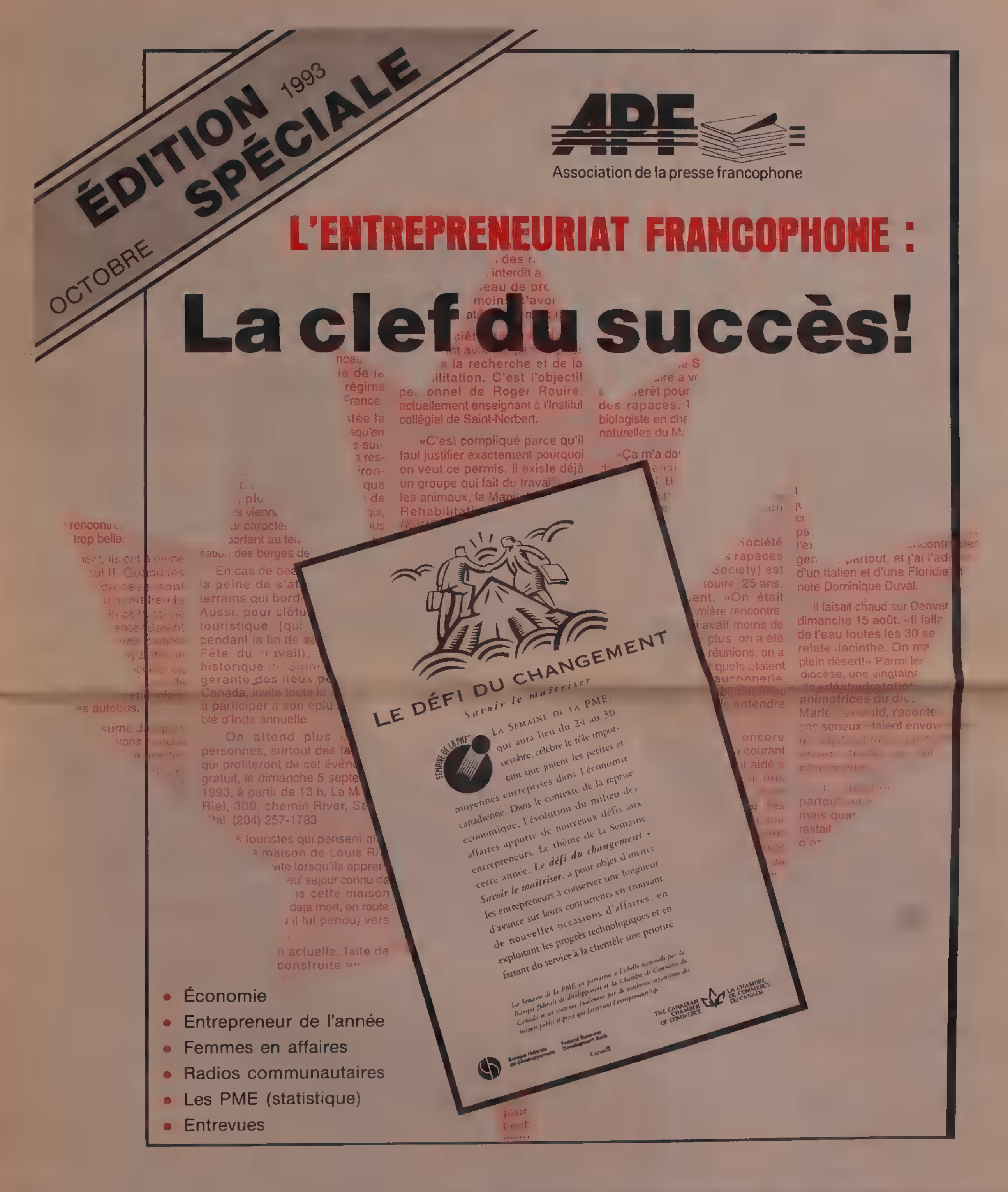
Le cours sensibilisera aussi les conseillers à leurs responsabilités particulières dans un milieu minoritaire. Exemple : dans le cadre de restrictions budgétaires, doit-on couper les budgets alloués à la culture, comme on serait tenté de le faire dans n'importe quelle commission scolaire? Non, explique Armand Bédard, parce que la culture est le ciment qui assure la cohésion des communautés francophones en milieu minoritaire. Il faut donc s'assurer, dit-il, que ces notions soient comprises par les nouveaux conseillers. «On ne peut pas gérer les conseils scolaires comme si on étaient majoritaires», ajoute-t-il.

La CNPF veut également s'attaquer à l'article 24 de la Charte des droits. L'article 24 donne la possibilité à tout citoyen victime de violation de ses droits de s'adresser à un tribunal pour obtenir réparation. Comme les francophones ont été privés du contrôle et de la gestion de leurs écoles pendant des décennies à cause des lois scolaires provinciales en vigueur, on estime qu'un tribunal pourrait accorder une réparation aux parents.

Maintenant que les provinces n'ont d'autre choix, à la demande de la Cour suprême, que d'accorder la gestion scolaire aux parents francophones et de modifier leur loi scolaire, la Commission nationale des parents francophones met l'accent sur «la récupération». La récupération, ou l'accueil, consiste à mettre en place un système qui permettra aux parents qui y ont droit d'inscrire leurs enfants dans les écoles francophones, même si ces enfants ont toutes les difficultés du monde à s'exprimer en français.

Il existe d'ailleurs une clause sur l'accueil dans la nouvelle loi scolaire adoptée en juillet dernier au Manitoba. Et l'expérience de Grande-Terre à Terre-Neuve confirme qu'il est possible de refranciser les jeunes. Il y a 10 ans, affirme Armand Bédard, peu de jeunes de cette région parlaient français. Aujourd'hui, Grande-Terre a son centre scolaire et communautaire.

APF



L'Entrepreneuriat francophone: la clef du succès est une publiccation spéciale de l'Association de la presse francophone.

Elle est encarté dans les journaux suivants:15 octobre; l'Aurore boréale (Whitehorse) et le Gaboteur(Stephenville);18 octobre: Agricom(Clarence Creek),Info-Affaires(Richiboutou);19 octobre:Action régionale(Grand-Sault);20 octobre:Le Droit(Ottawa),La Voix Acadienne(Summerside),Le Pro-Kent(Richibuctou),Le Moniteur Acadien(Shédiac),L'Aviron(Campbelton),Le Madawaska(Edmunston),L'Express(Orléans),Le Reflet(Embrun),L'Edition Prescott-Russell(Rockland),Le Carillon(Hawkesbury),Le Voyageur(Sudbury),Le Rempart(Windsor),La Boîte à Nouvelles(Iroquois Falls),Le Nord de Hearst(Hearst), Le Nord de Kapuskasing(Kapuskasing);21 octobre:Le Journal de Cornwall(Cornwall),Le Goût de Vivre(Penetanguishene),L'Eau Vive(Régina),L'Acadie Nouvelle(Caraquet);22 octobre:Le Courrier(Yarmouth),La Liberté(St-Boniface),Le Franco (Edmonton),Le Soleil de Colombie(Vancouver),L'Aquilon(Yellowknife):Octobre 1993.



440-325, rue Dalhousie
Ottawa (Ontario)
K1N 7G2

Les coopératives jeunesse de services

Au cours des sept dernières années, des centaines de jeunes de nos communautés ont participé à des projets de coopérative jeunesse de services. Ces projets, mis de l'avant par le réseau jeunesse, comportent des valeurs certaines.

Le réseau jeunesse est fier de soutenir ces projets et souhaitent ardemment qu'ils puissent s'étendre dans plusieurs communautés. Les buts de ces projets sont de créer des emplois en français, donner une expérience de travail aux jeunes, stimuler leur esprit d'entrepreneur, développer leur autonomie financière et personnelle ainsi que leur sens des responsabilités. Ceux qui désirent en savoir plus long sur ces projets peuvent le faire en communiquant au bureau de la F.J.C.F. ou aux bureaux des associations jeunesse francophones de chaque province.









CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE













L'Entrepreneuriat francophone
La clef du succès

Éditeur ....Association de la presse francophone
Directeur général....................Jean-Guy Dubé
Rédactrice en chef....................Julie Lagacé
Publicité....................OPSCOM
Représentante média....................Marie-Lyne Renaud
Conception graphique....................Jamitel Inc.
Montage....................Atelier de l'Ontario
Imprimerie....................Imprimerie Presscott-Russell

Nous remercions la Banque fédérale de développement ainsi que la Chambre de commerce du Canada pour leur collaboration à la production de ce cahier.

Association de la presse francophone
900-325, rue Dalhousie
Ottawa, Ontario
K1N 7G2
Tél: (613) 237-1017
Télec: (613) 232-6193



Invitation aux conférences du CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

Chers amis et futurs congressistes,

Dans moins d'un an, la diaspora acadienne vivra un grand moment attendu depuis longtemps. C'est en effet du 12 au 22 août 1994, dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, qu'auront lieu les Retrouvailles 1994.



André Boudreau
Président du C.M.A.

Festivités, conférences, rassemblements familiaux— l'événement comportera une panoplie d'activités permettant non seulement de faire le tour de l'Acadie tel qu'on la connaît, mais également, de l'explorer tel qu'elle se découvre elle-même à chaque jour, à mesure qu'elle s'adapte à la réalité changeante des temps modernes.

En tant que le président du CONGRÈS MONDIAL ACADIEN, je tiens à lancer une invitation toutes spéciale aux Acadiens et Acadiennes, francophones et francophiles de toutes provenances à participer aux conférences organisées dans le cadre de cet événement grandiose.

Sous le thème général de l'Acadie en 2004, ce forum de discussions se tiendra au Centre universitaire de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, du 13 au 20 août 1994. Il comprend le SOMMET DES FEMMES EN ACADIE et 4 modules sur les thèmes suivants: COMMUNICATIONS, CULTURE ET PATRIMOINE, ÉCONOMIE ET ÉDUCATION.

L'année 1994 marquera le 390e anniversaire de fondation de l'Acadie. A dix ans du 400e, on se posera le question de savoir quel objectif les Acadiens et Acadiennes veulent se donner pour l'an 2004. On se penchera sur les nouveaux réseaux à créer, sur l'Acadie d'aujourd'hui et de demain, sur les partenariats à développer. On mettra en perspective la question de l'identité culturelle par rapport au phénomène de la mondialisation des marchés et autres défis de notre époque.

Nous attendons 2000 congressistes et plus, de toutes provenances, à ce premier CONGRÈS MONDIAL ACADIEN. Afin d'atteindre cet objectif, une vingtaine de comités de recrutement des congressistes sont en voie de formation dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et dans l'ouest canadien, aux Etats-Unis et en France.

On peut s'inscrire aux conférences du CONGRÈS en remplissant le coupon ci-joint et en le faisant parvenir à l'adresse indiquée, avec le montant correspondant à l'option choisie.

DÉCOUPEZ ET ADRESSEZ À:

L'Acadie en 2004 • CONGRÈS MONDIAL ACADIEN • C.P. 4530, Dieppe, N.-B. E1A 6G1 • Tél.: (506) 859-1994, fax: (506) 857-2252

Tarif d'inscription (Cocher la [illegible] les cases appropriées)

OPTION I: Inscription hâtive
Incluant un laissez-passer pour le spectacle Louis-Mailloux
-Avant le 15 janvier 1994: 75 $ ______
-Avant le 15 mai 1994: 125 $ ______

OPTION II: Inscription générale
Incluant un laissez-passer pour le spectacle Louis-Mailloux, le CD Louis-Mailloux et le double CD des grands succès de la chanson.
-À partir du15 mai 1994: 150 $ ______

OPTION III: Inscription quotidienne
Du 16 au 20 août: 40 $ par jour
Je m'inscris pour le (les) jour(s) suivant(s)
16 ______ 17 ______ 18 ______ 19 ______ 20 ______

Sommet des femmes en Acadie: 10 $ en sus ____
Je fais parvenir un chèque ____, mandat poste ______
au montant de ________________.

Nom:

Adresse:
Province
Pays
Code postal:

Téléphone:
Télécopieur:

Occupation:

La langue d'usage des conférences sera le français.
Service de traduction requis: ☐ oui ☐ non

Intérêts particuliers:
Économie — Éducation — Culture et patrimoine
Sommet des femmes [illegible] Acadie — Communications

Survol d'une économie en évolution:

Les entrepreneurs bien avisés se préparent à une reprise de la croissance économique

Après trois années à essayer de survivre pendant la récession, les entrepreneurs canadiens bien avisés passent de nouveau à l'offensive en élaborant des stratégies et des tactiques qui leur permettront de tirer profit des occasions d'affaires qui accompagnent la reprise économique.

Bien entendu, les nouvelles occasions d'affaires amènent également de nouveaux défis. Les entreprises qui ne relèvent pas assez rapidement le défi du changement pourraient rapidement se trouver reléguées au stade de la stagnation ou même de l'extinction — des dinosaures, qui ne pourraient pas s'adapter au nouvel environnement concurrentiel. À une époque où la concurrence à l'échelle nationale et internationale se fait de plus en plus âpre, être le meilleur ne veut pas nécessairement dire le demeurer. Il y a toujours des entreprises rivales sur le marché, qui attendent de détrôner les compagnies prospères qui se contentent de se reposer sur leurs lauriers.

Le temps est venu, pour les exploitants de petites et moyennes entreprises au Canada, de quitter le mode de survie et de s'orienter vers le futur — un futur qui semble tenir la promesse d'une nouvelle prospérité. Il est vrai que la confiance des consommateurs demeure quelque peu ébranlée en raison de la persistance d'un taux de chômage élevé. Mais tout porte à croire que l'économie canadienne amorce finalement un redressement. En fait, selon les plus récentes provisions de l'Organisation de coopération et de développment économiques (OCDE) située à Paris et portant sur les 24 nations membres, le Canada surclassera, au cours des deux prochaines années, tous les autres principaux pays industrialisés relativement à la croissance économique réelle.

Les statistiques sont encourageantes

L'ensemble des prévisions laissent une expansion du produit intérieur brut (PIB) du Canada de l'ordre de 3 pour cent en 1993 et de 4 pour cent en 1994, sous l'impulsion du commerce de détail, des exportations et des dépenses reliées au matériel et à l'outillage. Le taux d'inflation est inférieur à 2 pour cent et les taux d'intérêt sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été depuis plus d'un quart de siècle.

De l'avis général, ces taux de croissance du PIB sont moins impressionnants que les reprises économiques de l'après-guerre. Mais les entreprises canadiennes épuisées par la récession devraient se consoler, car les prévisions à court terme pour leur marché intérieur sont sensiblement meilleures que celles des entrepreneurs des puissances économiques traditionnelles telles que l'Allemagne et le Japon, qui sont en plein marasme économique.

En réalité, étant donné l'impitoyable orientation vers un marché mondial unique, l'attrait relatif d'une économie canadienne revitalisée conduira, sans aucun doute, à une concurrence accrue de la part d'entreprises étrangères cherchant une compensation aux perspectives décevantes que leur offre leur propre pays.

Jaugez la concurrence

Voilà pourquoi il est d'autant plus important pour les entrepreneurs canadiens d'évaluer leur compétitivité et d'effectuer tout changement nécessaire, pour s'assurer que leur entreprise est en état de faire face à une concurrence accrue et à l'augmentation des occasions d'affaires. Une bonne méthode est de commencer par évaluer la concurrence et à analyser ses points forts et ses faiblesses en matière de coûts, de qualité et de service à la clientèle. Dans les secteurs où vous ne pensez pas être à la hauteur, adoptez les normes de votre rival le plus tenace comme points de repère à atteindre ou à dépasser.

La restructuration nécessitée par la récession prolongée a laissé la plupart des petites entreprises canadiennes moins lourdes et en mesure de réagir plus rapidement. Par conséquent, les avantages de l'amélioration de la conjoncture économique c.-à-d. l'augmentation des ventes et les prix plus stables, devraient se manifester rapidement sur les bénéfices.

Source: Banque Fédérale de développement

Faire de la satisfaction du client une priorité:

Les petites entreprises ont l'avantage en cette période de clients choyés et de GQT

Les années 90 ont été désignées comme l'ère de la qualité et du service à la clientèle — et ce pour une bonne raison. De nombreuses études ont confirmé le fait qu'il coûte de deux à dix fois plus cher d'attirer un nouveau client que de persuader un client satisfait de refaire affaire avec la même entreprise. Et il est indiscutable que l'offre d'un produit de qualité supérieure, doublé d'un service à la clientèle exceptionnel, est essentielle à la fidélisation de la clientèle.

Par exemple, vous pourriez être un très bon distributeur, possédant un excellent produit. Toutefois, si votre service de comptabilité continue d'envoyer des factures inexactes ou si votre produit est endommagé durant la livraison ou arrive simplement en retard, votre relation avec votre client est compromise.

L'abondon de l'approche orientée vers les marchandises, qui prévalait dans les années 80, au profit d'un environnement où le service à la clientèle a un plus grand poids concurrentiel est une bonne nouvelle pour toutes les PME dont la marque de commerce est un service personnalisé. De plus, les petites entreprises — en raison de leur taille modeste et de leurs niveaux hiérarchiques peu nombreux — se prêtent bien à ces programmes de gestion de la qualité totale (GQT) dont on entend souvent parler ces derniers temps et qui ont fait l'objet de nombreux écrits.

Définition de la gestion de la qualité totale (GQT)

La GQT, qui est presque devenue un culte au cours des dernières années, est essentiellement un système orienté vers le processus et dont le principe est que la qualité est définie par les exigences de l'utilisateur final d'un produit ou service — c.-à-d. le client. Cela constitue une évolution par rapport à la pensée traditionnelle, selon laquelle le fournisseur du produit ou service, plutôt que le client, établissait les conditions qui définissent la qualité, d'après la connaissance de son produit et son "impression" du marché.

Le principal but de la GQT est assez simple: bien faire les choses la première fois, pour éviter les dépenses inutiles et les clients insatisfaits. Mais atteindre ce but n'est pas aussi simple. Les programmes formels de GQT sont axés sur le perfectionnement continu et appliquent les normes de gestion de la qualité à pratiquement tous les aspects de l'entreprise, du quai de chargement au service de comptabilité. Il s'agit d'une tâche exigeante qui, pour porter fruit, nécessite un véritable engagement à long terme, du travail d'équipe et la "rééducation" des travailleurs. Les initiatives qui consistent à envoyer le personnel de production et le personnel technique rendre visite aux clients pour bien comprendre leurs besoins et leurs désirs, font souvent partie intégrante du processus de GQT, tout comme la participation des fournisseurs.

La GQT ne peut être considérée comme une solution miracle et ne convient pas à toutes les entreprises. Néanmoins, les gens d'affaires perspicaces feraient bien de ne pas en oublier certains des principes clés:

* La définition de la qualité est orientée ves les désirs et besoins du client — et non par notre propre idée de ce que les normes devraient être.

* Traiter rapidement les plaintes des clients et "faire bonne impression" en leur consentant un crédit, par exemple, ne constitue qu'une moitié de la solution. Il est essentiel de comprendre comment et pourquoi une erreur a été commise et de prendre les mesures pour qu'elle ne se reproduise pas.

Au même titre que la GQT, on parle beaucoup dans les milieux d'affaires de la "satisfaction du client" qui, essentiellement, vise à rendre les gens heureux.

Habiliter les employés à fournir un service de qualité supérieure

Ici aussi, une stratégie formelle ou un plan d'attaque est nécessaire si vous voulez vous tailler et maintenir une réputation de satisfaction supérieure du client, qui donnerait à votre entreprise un net avantage concurrentiel. Fournir en permanence un service supérieur exige le soutien enthousiaste d'employés sérieux, notamment de ceux "en première ligne", soit les réceptionnistes, commis aux commandes téléphoniques, préposés à l'expédition, qui invariablement sont en contact avec les clients. Il est également important d'établir des normes de service qui peuvent être clairement comprises par les membres de votre personnel, en utilisant de préférence comme "point de repère" vos concurrents ayant la meilleure cote et dont le niveau de service doit être égalé ou dépassé.

Assurez-vous que les employés clés sont habilités à satisfaire vos clients sans avoir à demander la permission. Un client déjà mécontent le sera encore plus si sa plainte passe d'une instance à l'autre et qu'il se fait dire: "Je vais en discuter avec mon patron et je reviens". Une façon de régler les problèmes de cette nature est d'habiliter le personnel des ventes à émettre, au besoin, des crédits jusqu'à concurrence d'un certain montant préautorisé, afin de régler sur le champ les plaintes légitimes des clients.

Choisir le bon personnel de première ligne

Finalement, étant donné que l'attitude des employés influe sur la satisfaction des clients, vous devriez prendre l'habitude de sélectionner le personnel éventuel en fonction de ses dispositions pour la qualité et le service à la clientèle. Recherchez des personnes qui font preuve d'une attitude constructive et de beaucoup de dynamisme — qui aiment vraiment travailler avec les gens et semblent prêtes à faire passer les priorités des clients avant les leurs. Il est aussi utile d'instaurer un système de primes ou d'encouragement, établi en fonction également de normes très claires qui lient la rémunération, du moins en partie, à la satisfaction de la clientèle.

Rappelez-vous que, à cette époque de concurrence accrue et de marchés mondiaux, la satisfaction du client ne peut être considérée comme purement souhaitable. Elle est nécessaire.

Source: Banque Fédérale de développement

Richard Losier, Nouveau-Brunswick

Un leader pour la future génération d'entrepreneurs

Gilles Belleau

Dans le monde des affaires, il arrive souvent qu'une simple opportunité d'affaires devienne une histoire à succès. Pour en arriver là, il faut toutefois du travail, des sacrifices, mais surtout beaucoup de détermination et une grande vision.

Lorsque Richard Losier et ses trois partenaires se sont lancés dans l'aventure de St-Isidore Asphalte il y a 24 ans, aucun des quatre entrepreneurs n'auraient imaginé que "leur hobby" deviendrait un jour l'une des plus importantes entreprises dans la construction de routes au Nouveau-Brunswick.

Richard Losier et ses trois beaux-frères Donat, Lionel et Ulysse Breau étaient tous des entrepreneurs indépendant lorsqu'en 1988, Richard Losier se fait offrir d'acheter St-Isidore Asphalte. Un simple coup de fil à son beau-frère Ulysse et en quelques jours, l'entreprise change de main.

Il faudra attendre seulement quatre ans avant que les partenaires ne sautent à pied levée dans l'entreprise en pleine expansion. Les années qui vont suivre vont représenter le véritable coup d'envoi pour cette entreprise acadienne.

D'un chiffre d'affaires de 72,000$ et 14 employés en 1968, St-Isidore Asphalte enregistre en 1976 un chiffre record de 5 millions et emploie une soixantaine de personnes.

Ils font l'acquisition de nouveaux équipements, ils acquièrent des entreprises connexes et ils soumissionnent sur des contrats toujours plus importants. Il ne faudra pas tellement de temps pour que St-Isidore s'impose dans ce domaine. Au fil des années, non seulement St-Isidore Asphalte s'est fait une niche dans la construction des routes mais elle s'est imposée dans un domaine hautement concurrentiel pour devenir chef de file. La concurrence, qui attachait peu d'importance à l'entreprise à ses débuts, ne peut aujourd'hui que constater les résultats.

Toujours devancer la concurrence

L'entreprise qui est solidement installée à St-Isidore, dans la Péninsule acadienne, montre un chiffre d'affaires de 15 millions et donne aujourd'hui de l'emploi à plus de 300 personnes. Et ça continue!

Pour Richard Losier, il n'y a pas plusieurs façons de réussir, il faut une progression soutenue sans quoi la concurrence arrive toujours à nous devancer. "Avancer est la meilleure manière de ne pas prendre du recul" renchérit Richard Losier.

D'une simple entreprise spécialisée dans l'asphaltage des entrées résidentielles et commerciales, St-Isidore Asphalte a changé de vocation au cours des années. "Nous nous sommes spécialisés davantage dans la construction et l'asphaltage de routes principales. Avec l'acquisition de trois plans mobiles qu'on peut déplacer où on le désire, nous sommes présentement en mesure d'entreprendre des contrats partout au Nouveau-Brunswick, explique l'entrepreneur. Désormais, on va où la route nous mène".

Hommage à Richard Losier

Pendant toutes ces années, Richard Losier a démontré des qualités entrepreneuriales exceptionnelles qui ont amené le Conseil économique du Nouveau-Brunswick à lui décerner le titre convoité d'entrepreneur de l'année au Nouveau-Brunswick.

En 1990, la Commission d'expansion économique de la Péninsule décernait ce même honneur à M. Losier.

Au Nouveau-Brunswick, les commentaires sont très élogieux à l'endroit de Richard Losier. La grande majorité des intervenants économiques lui reconnaissent des qualités de leader dans sa communauté mais il est d'abord et avant tout un entrepreneur avec une grande vision et un travailleur invétéré.

Ces hommages acquis au cours des années et en particulier celui d'Entrepreneur de l'année au Nouveau-Brunswick, Richard Losier ne peut en accepter tout le crédit. Il voue un grand respect à ses partenaires mais également à ses employés à qui il décerne une grande part de ses succès et de ses honneurs.

Récemment, Denis Losier, ministre néo-brunswickois du Développement économique et du Tourisme et grand ami de Richard Losier déclarait à son sujet: "Richard est un entrepreneur qui voue un grand respect à ses employés et à sa communauté car il est conscient que c'est grâce à eux s'il a connu autant de succès depuis 24 ans".

Il est vrai que chez St-Isidore Asphalte, les employés démontrent une sincérité et un dévouement particulier à leurs dirigeants, ce qui touche profondément Richard Losier. "Nous sommes entourés d'excellentes perones et il n'est pas rare de voir chez-nous des gens qui ont 10, 12 et même 15 ans d'ancienneté.

Pour sa part Jean Nadeau, directeur général du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, décrit Richard Losier comme une personne qui a "une vision de la société acadienne qui dépasse largement ses intérêts personnels et cette vision s'exprime à travers les succès des Acadiens et le développement économique".

Implication auprès des jeunes

Aujourd'hui, Richard Losier a le sentiment du devoir accompli, même s'il met toujours de nombreuses heures dans St-Isidore Asphalte et qu'il caresse de beaux projets. "Nous sommes aux aguets, lance M. Losier. Avec l'annonce récente du gouvernement fédéral qui va injecter 200 millions pour la construction de routes en Atlantique, dont 100 millions pour le Nouveau-Brunswick, on va sûrement être très agressif dans ce dossier".

S'il a toujours à coeur le développement de son entreprise, Richard Losier a développé une autre passion, soit celle de transmettre son expérience et ses connaissances des affaires aux jeunes de sa région.

L'entrepreneur acadien s'implique très activement dans le programme "Jeunes Entrepreneurs", qui a pour but de sensibiliser les jeunes au monde des affaires.

Richard Losier rencontre régulièrement ces jeunes. On discute, on échange et l'entrepreneur ne manque pas une occasion de transmettre ses conseils et bien sûr, certains messages: "ceux qui réussissent le mieux sont les grands fonceurs, ceux qui choisissent les grand défis" lance-t-il.

"Etre en affaires c'est très exigeant, poursuit l'entrepreneur. Il y a beaucoup d'heures de travail, beaucoup de responsabilités, il faut souvent prendre des décisions qui ne sont pas toujours très populaires. Mais il y a également de bons côtés. Tu es ton propre patron, tu fais ton horaire de travail et à l'occasion, tu peux t'offrir des vacances. En affaires, c'est toujours un défi, tu ne t'ennuies jamais".



Richard Losier

Suzanne Bugeaud Stradecki et Alda Huel

Des femmes qui ont le sens des affaires

Geneviève Gouin

Femmes, francophones hors-Québec, et en affaires. Elles existent ces femmes qui ne voient par leur condition comme un handicap mais plutôt comme un atout inestimable, et plusieurs d'entre elles l'ont prouvé. **Suzanne Bugeaud Stradecki,** avocate, et **Alda Huel,** gérante des ventes pour la compagnie New York Life assurances en sont deux exemples probants. Elles ont toutes deux pris le taureau par les cornes et témoignent aujourd'hui des difficultés mais aussi de la satisfaction que leur a apporté leur vie de "femmes d'affaires"...

Le droit comme outil d'intervention...

A 42 ans, après 14 ans de pratique dans le droit familial, Suzanne Bugeaud Stradecki projette l'image d'une femme décidée qui sait bien défendre ses opinions. Mais derrière l'image, on en apprend beaucoup plus sur les motivations et les choix qui l'ont conduit à une carrière qu'elle mène avec brio. Elle constate maintenant que son succès en tant qu'avocate n'est pas étranger au fait qu'elle ait suivi un cheminement sans prendre d'engagements auxquels elle n'était pas prête à faire face. C'est pourquoi elle franchira, en septembre, une nouvelle étape de sa carrière: un partenariat avec la firme Bertram, Scrivens & Prior, à Régina. Cette nouvelle situation s'avère être un pas important qui indique que tous les sacrifices et les compromis auront tout de même porté ses fruits.

Native de l'Alberta, madame Stradecki a entrepris ses études de droit en anglais, à Edmonton. Toutefois, elle portait un vif intérêt pour les beaux-arts, domaine dans lequel elle a également obtenu un diplôme. C'est par le jeu des circonstances qu'elle s'est dirigée vers des études qui n'avaient rien à voir avec l'harmonie des couleurs et les coups de crayon. En 1970, elle se rend à Montréal au beau milieu de la crise felquiste; en fait, son arrivée concorde avec la macabre découverte du corps de Pierre Laporte.

Cet événement n'aura fait que déclencher en elle une crise de conscience, puis le choix d'une nouvelle orientation. "Je réalise ce qui se passait au nom de la langue, au nom de la politique, et je me suis dite que ce n'était pas le temps d'être artiste mais de faire une analyse des caractéristiques, des traits et des aptitudes que je possédais afin de pouvoir ajouter mon grain de sel à de telles situations", raconte-t-elle.

Le défi stimulant des assurances...

Originaire de Gravelbourg, Alda Huel n'a rien à voir avec ce qu'elle décrit elle-même comme l'image du vendeur d'assurances vêtu de polyester et de bas blancs qui cogne à votre porte. Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on devrait s'imaginer, puisque loin d'être une profession risible, le domaine des assurances est plutôt un milieu où les compagnies se font une féroce concurrence.

Cela fait maintenant sept mois qu'Alda Huel occupe le poste de gérante des ventes. En plus d'être épouse, mère de deux enfants, de s'affairer à faire de l'entraînement, du recrutement et de s'occuper de ses propres clients; elle trouve quand même le temps de s'impliquer au sein de la communauté et de faire du conditionnement physique!

La décision d'entreprendre une carrière est née de raisons d'ordre financier. La famille avait besoin d'un revenu supplémentaire puisqu'il devenait difficile pour l'époux de Mme Huel de continuer à oeuvrer dans le domaine de la construction. Au lieu de travailler à l'épicerie du coin ou d'être secrétaire dans une entreprise locale, Alda Huel a opté pour une carrière dans les assurances, non parce qu'elle refusait de prendre un emploi à rémunération moindre, mais parce qu'elle sentait que l'expérience acquise grâce à son implication devait lui permettre d'effectuer un travail plus stimulant.

Tout comme Suzanne Bugeaud Stradecki, l'aboutissement à cette nouvelle carrière fait partie d'un cheminement. "Lorsque j'étais plus jeune, je n'avais pas assez de confiance en moi-même; je n'aurais jamais pu faire ce que je fais maintenant", explique-t-elle.

Pourquoi pas le Québec?

Pratiquer le droit ailleurs que dans l'Ouest canadien n'a jamais vraiment effleuré l'esprit de Suzanne Bugeaud Stradecki. "Je savais que quel que soit mon choix de carrière, il fallait qu'il incorpore un élément francophone, mais ce n'était pas nécessaire pour moi de travailler en français." De fait, l'élément francophone est présent dans la profession de Mme Bugeaud puisqu'il constitue une certaine part de sa clientèle.

Pour sa part, Alda Huel n'aurait jamais songé à faire démarrer sa carrière au Québec. Elle voit surtout la chose comme un prolongement de sa carrière, un nouveau défi qui pourrait bien se présenter à elle dans le futur, mais le Québec n'était pas pour elle le choix incontournable.

Exceptions à la règle?

Or, si l'on est femme et francophone, est-il possible de réussir en affaires sans s'exiler au Québec? "Pas de problèmes", selon Alda Huel, mais "ça dépend des domaines", souligne Mme Bugeaud Stradecki; "il y a des domaines où ces atouts sont plus facilement appréciés et reconnus que dans d'autres (...). Ces domaines sont moulés par la scène politique et économique de jour en jour". Dans le monde des assurances, Alda Huel a déjà remarqué que le fait d'être femme peut être un atout. Certains clients jugeront qu'une femme est plus réceptive et plus attentive à leurs besoins, explique-t-elle, "donc, ils se sentiront plus en confiance".

Certes, étant femme, on doit parfois se heurter au scepticisme et au chauvinisme des hommes, à l'agressivité de ses semblables et au fameux "male bonding" qui fait en sorte que les hommes du bureau jouent au golf entre eux et pas avec vous, mais ce ne sont que quelques tracas qui viennent avec l'emploi et qui ne vous empêchent pas de réussir si vous êtes armés de motivation et d'ambition.

Quant au français, il ne s'agit pas d'un "must" au travail, et si l'attitude des femmes francophones hors-Québec vis-à-vis leur langue en est une des plus fidèle, cela n'empêche pas qu'elle s'adapte à la réalité linguistique de leur milieu. Le Québec ou tout autre marché francophone plus grand ne constitue pas nécessairement une aspiration qu'elles ont toujours eu; au contraire, il peut se présenter comme une nouvelle étape de leur carrière, sinon tant pis. Pour elles, il y a tout autant de possibilités ici qu'ailleurs, et quelque chose d'encore plus profond les y retient qu'elles ne retrouveront nulle part ailleurs: leurs racines.

Le monde des affaires, lui, peut sourire à qui en a le "sens". Que vous soyez Japonaise, Mongole, Néerlandaise ou Zoulou, si ce domaine correspond à "votre" choix et que vous possédez la motivation nécessaire, il s'offre tout grand à vous...

L'ère d'un nouveau genre de PME s'appelle: L'ARC du Canada

Le mot PME revient sur toutes les lèvres par les temps qui courent. On a cette impression que les petites et moyennes entreprises représentent peut-être la clef du succès pour régler la crise économique qui perdure depuis ces dernières années. Et les radios communautaires qui foisonnent un peu partout au Canada reflètent un nouvelle tendance des PME.

En branle depuis 1987, les radios communautaires ont été des moteurs de développement économique importants pour les communautés francophones et acadiennes au Canada. On parle même, selon des chiffres rapportés dans le cadre d'une étude réalisée pour la direction d'évaluation des programmes du Secrétariat d'état du Canada en 1992, de la création de 212 emplois permanents depuis 1987. Un chiffre qui en dit gros sur le rôle des radios communautaires dans les communautés.

Les radios communautaires ont développé un nouveau genre de PME. Elles ont prouvé qu'elles peuvent être des organismes communautaires à but non lucratif et quand même être une entreprise viable ayant un impact économique dans les communautés", souligne la secrétaire générale de l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) mis sur pied en 1991, Rina Thériault.

Autonomie financière

Le principe de l'autonomie financière des radios communautaires est, mentionne la secrétaire générale de l'ARC, le même que pour les entreprises. Une entreprise privée qui débute n'est pas autonome la première journée. C'est la même chose pour les radios communautaires, elles sont des PME et ça leur prend de trois à cinq ans pour devenir autonome financièrement.

Depuis quelques années, le développement des radios communautaires a crée environ 200 emplois. Cette année, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a octroyé cinq nouveaux permis pour l'exploitation des radios communautaires au Canada qui créeront à leur tour de "25 à 35 emplois à temps plein et partiel", évalue Mme Thériault.

La solution d'avenir pour régler certains problèmes qui existent à travers le pays réside peut-être dans les organismes communautaires qui répondent aux besoins directs des communautés. Nous sommes la preuve vivante que, oui, ça existe les PME communautaires", conclut-elle.

Commandité par:
L'ARC du Canada

Agence canadienne de développement international | Canadian International Development Agency

L'entrepreneuriat : une forme de développement

Encourager le secteur privé des pays en développement, en tant que force motrice du développement national, voilà un des objectifs de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Or, qui mieux que le monde des affaires canadien peut soutenir l'ACDI dans cette démarche? Consciente de cette réalité, l'ACDI a mis sur pied en 1978 le Programme de coopération industrielle (PCI), destiné à inciter le monde des affaires canadien à jouer un rôle plus actif dans le domaine du développement international et à créer et renforcer des liens de partenariat avec le secteur privé des pays en développement. Les différents volets du Programme de coopération industrielle de l'ACDI ont donc été conçus pour favoriser l'établissement de relations soutenues entre les sociétés canadiennes et leurs homologues des pays en développement - relations axées sur le transfert de technologie et l'investissement et mutuellement bénéfiques.

Des relations mutuellement bénéfiques

L'accès à la technologie et à l'investissement des pays industriels est essentiel aux pays en développement pour bâtir un secteur privé vigoureux, indispensable à un développement durable. Et les échanges industriels et commerciaux avec ces pays apportent au Canada création d'emplois et augmentation de ses exportations.

Le secteur agroalimentaire représente une bonne occasion de développer des relations mutuellement bénéfiques entre le Canada et des pays comme l'Algérie. C'est la conclusion à laquelle est arrivée la société québécoise Biscuits Leclerc qui après avoir reçu un financement du PCI pour réaliser une étude exploratoire du marché algérien, est entrée en contact avec la société algérienne ENA-SUCRE, en vue de fonder une co-entreprise, destinée à développer ses activités dans la production de biscuits.

Les retombées potentielles de ce projet pourraient être importantes pour les deux pays en termes de transfert de technologie, de création d'emplois et d'augmentation des ventes.

Des transferts de technologie

En Turquie de nombreux villages enclavés ne disposaient pas de services téléphoniques pouvant répondre à leurs besoins quotidiens, ce qui entravait le développement économique de leur région. Pour contribuer à la modernisation du secteur des télécommunications dans ce pays, le PIC ■ financé l'étude d'un programme de transfert de technologie entre la société montréalaise SR Telecom Inc. et son homologue turc Teletas. Les résultats encourageants de cette étude ont convaincu les dirigeants de SR Telecom Inc. de signer une entente de transfert de technologie avec la société Teletas, qui produit maintenant dans ses usines un équipement téléphonique répondant aux normes locales et employant une technologie avancée. L'accord avait également prévu la formation de 100 ingénieurs et techniciens turcs dans l'usine de SR Telecom Inc. de Ville Saint-Laurent (Québec) et un programme de formation pour 200 employés en Turquie. Les retombées du financement de cette étude par le PCI ont été très bénéfiques pour SR Telecom Inc.: le montant total des commandes obtenues depuis la signature de cette entente s'élève à 31 millions de dollars et les ventes annuelles à Teletas se maintiennent à environ un million de dollars. Pour sa part Teletas est maintenant en mesure de répondre à la demande du marché turc en matière d'équipements téléphoniques.

Des services professionnels

Suite aux problèmes inquiètants de la dégradation des forêts, le ministère des Eaux, des Forêts, de la Pêche et du Tourisme de la République Centrafricaine ■ demandé l'aide de la société québécoise Poulin Thiérault Inc. dans le but d'identifier ses ressources forestières et de mieux les aménager. Une exploitation plus rationnelle de ces forêts permettra aux habitants d'en tirer un meilleur profit. Le PCI, la société Poulin Thiérault et le ministère centrafricain ont financé conjointement la réalisation d'un manuel de dendrologie par la société Poulin Thiérault Inc. Ce manuel ■ contribué à faire mieux connaître l'expertise de cette société en termes de gestion forestière, de mise en valeur des ressources et d'environnement et à la positionner pour décrocher de nouveaux contrats sur les marchés internationaux. En effet dans la foulées de la rédaction du manuel de dendrologie, Poulin Thiérault Inc. a signé un intéressant contrat de 10,5 millions de dollars, visant entre autres, à réaliser un inventaire forestier, à produire une cartographie forestière et à mettre en marche un programme d'intervention en agroforesterie. Il faut mentionner également des retombées comme le contrat obtenu par une société d'Ottawa pour effectuer des photographies aériennes des zones forestières et celui obtenu par une société de Montréal pour une étude du secteur industriel forestier de la République Centrafricaine.

Carrefour de rencontres

Ces trois exemples illustrent certains mécanismes d'invervention du Programme de coopération industrielle, ceux-ci lui permet d'agir comme un carrefour de rencontres pour les sociétés canadiennes et étrangères, aidant les unes à détecter de nouveaux débouchés à partager les risques éventuels et apportant aux autres la garantie de sa présence et de sa renommée pour son action en faveur du développement international. C'est une des clefs du succès pour les pays du développement et le Canada.

Si vous envisagez la possibilité de faire affaires avec les pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie, si vous savez ce que vous voulez entreprendre et si vous avez déjà identifié des partenaires potentiels, vous pouvez contacter l'ACDI au siège social à Hull au (819) 997-7901 pour obtenir plus de détails sur le programme de coopération industrielle de l'ACDI.

Edmond Mandé Comeau, Nouvelle-Écosse

Il était une fois un homme décidé à percer le marché de l'Europe

Claudia Collard

Comment un petit vendeur de blé peut en venir à exporter du bois de construction en Europe? C'est là toute l'histoire de l'entreprise E.M. Comeau de Meteghan en Nouvelle-Écosse. Une histoire qui débute en 1906 et qui est loin d'être terminée. Une histoire d'Acadiens à l'esprit vif, caractère qui s'est transmis de génération en génération.

Il était une fois un homme à la fois sévère et décidé. Un homme qui battait son blé pour en sortir le grain, comme tant d'autres. Edmond Mandé Comeau. À la Baie Sainte-Marie, où vit Edmond, la pêche et l'agriculture sont les industries dominantes. Or, l'idée lui vint un jour de fabriquer des boîtes en bois, contenants indispensables au transport de poissons, crustacés, légumes, fruits... Encore là, plusieurs possédaient ce type d'entreprise. Mais tout d'un coup...

Des boîtes, des boîtes, il en fallait partout. La demande grandissant en même tant que les enfants d'Edmond, ce dernier achetait du bois provenant des moulins de cinq de ses garçons. Mais l'union ne fait-elle pas la force, comme le veut le dicton? Pourquoi ne pas simplement faire d'E.M. Comeau une entreprise familiale et construire un gros moulin qui appartiendrait également à sa progéniture? Pas bête comme idée, pas bête du tout.

En s'unissant à ses fils, Edmond devint plus compétitif, parce qu'il pouvait produire plus rapidement. À cette époque, il aurait facilement pu travailler uniquement pour la compagnie Coke. Mais Edmond voyait loin et diversifier sa clientèle lui apparaissait sa planche de salut. Même si, comme tout homme d'affaires qui se respecte, l'aspect monétaire l'attirait beaucoup, il n'était pas du genre à mettre tous ses oeufs dans le même panier.

Le progrès obligeant, les réfrigérateurs et les congélateurs ont pris petit à petit la place des fameuses boîtes de bois qu'on remplissaient de glace. Les boîtes de bois sont devenus de plastique et de carton.

Nous sommes maintenant en 1979 et Louis à Désiré à Edmond Comeau a acheté de ses oncles l'entreprise E.M. Comeau depuis maintenant deux ans. Aussi futé que son grand-père, ce dernier décide de réorienter l'entreprise. Il faut s'adapter aux exigences du marché si on ne veut pas subir les affres de la faillite. Et le marché est, semble-t-il, au bois de construction. C'est donc dans cette direction qu'on dirige les énergies. Rapidement, E.M. Comeau perce en Europe, plus précisément en Angleterre et en Irlande. Au total, un million et demi de pieds de bois seront expédiés au cours de la première année. On entend par pied de bois un morceau d'un pied carré par un pouce d'épaisseur.

C'est en 1984 que Victor et Edmond Comeau achètent l'entreprise de leur frère Louis. Les boîtes de bois qui avait déclassé le blé plusieurs années auparavant ont maintenant une toute petite place. Alors que dans les périodes de vaches grasses l'entreprise employait une quarantaine de personnes pour fabriquer, il y en a quatre fois moins aujourd'hui. Au moment d'écrire ces lignes, quatre millions de pieds de bois de l'entreprise E.M. Comeau se retrouvent chaque année sur le marché européen. Dans l'Est canadien et dans l'Etat du Maine, on y vend environ deux millions de pieds de bois. Au total, près de 50 personnes travaillent pour le compte d'E.M. Comeau.

L'entreprise fondée par Edmond Mandé Comeau subit elle aussi les conséquences de la récession économique. "Même si nous exportons quatre millions de pieds de bois par année, il y a des compagnies qui en produisent dix ou cent fois plus que nous. Nous avons donc d'importants concurrents avec qui nous devons rester compétitifs, malgré la grosseur de notre entreprise", explique Victor Comeau.

Une autre recette du succès selon Victor Comeau, c'est le contact direct avec les clients potentiels. "Habituellement, les contrats que nous décrochons en Angleterre et en Irlande sont obtenus par un intermédiaire à cause de la trop grande distance. Mais pour m'être rendu en Europe l'an passé, je peux dire que ça paye d'aller voir les gens. C'est également plus facile de régler les problèmes qui se présentent".

Mais l'Europe, c'est grand, alors pourquoi seulement l'Angleterre et l'Irlande? "Nous avons déjà essayé dans d'autres pays mais il n'y avait pas un grand intérêt. En France, notamment, on a besoin de la "palette". Ce sont des planches de bois secs qui servent au transport de marchandise et nous n'en produisons pas", indique Victor Comeau.

Prudent, il ajoute que certains endroits n'offrent pas les garanties que fournissent l'Irlande et l'Angleterre. Mais avec l'Union économique européenne de 1993, le marché n'est-il pas prometteur pour E.M. Comeau? "Oui, sauf que la demande devrait surtout être au niveau du bois traité à la chaleur à la grandeur de l'Europe. Pour l'instant, nous ne possédons pas cet équipement qui consiste à enlever le "petit ver" présent dans le bois. Mais les entreprises auront six mois de plus pour avoir la chance de se perfectionner. C'est évidemment une option que nous devrons considérer", assure le coproriétaire de l'entreprise.
Et tous les jours, des "fax" proviennent de partout dans le monde, invitant l'entreprise à soumissionner pour un nouveau contrat. D'ailleurs, au moment de rencontrer Victor Comeau, ce dernier venait de recevoir un appel d'offres de l'Egypte. Qui sait si dans quelques mois, E.M. Comeau ne sera pas en train de se tailler une place sur le marché africain?

La coopérative de poisson de Chéticamp, Nouvelle-Écosse

L'épine dorsale de l'économie régionale

Luc Tremblay

C'est au départ pour prendre leur destinée en main que les pêcheurs de Chéticamp se sont regroupés en coopérative, en 1934. Et après près de 60 ans d'opération, la coopérative de poisson de Chéticamp est aujourd'hui le principal moteur de cette petite localité du Cap-Breton.

Situé au pied des montagnes de l'île du Cap-Breton, et faisant face à la mer, Chéticamp est un petit village d'à peine 3,000 âmes. Depuis plus de 200 ans, l'activité économique principale y est la pêche. Avec ses 150 employés d'usine et sa centaine de pêcheurs, la coop de poisson de Chéticamp est non seulement l'employeur le plus important de Chéticamp, mais aussi celui de tout le comté d'Inverness. Mais Acadiens et la mer n'ont pas réalisé ce tour de force en un jour.

Il y a plus de deux siècles, des Acadiens venaient s'installer à Chétiamp. Gros travailleurs, ils avaient la réputation d'être parmi les meilleurs pêcheurs au monde. Mais voilà, ils travaillaient pour presque rien. C'est qu'avant 1930, les pêcheurs de Chéticamp étaient à la merci de la compagnie Robins, Jones et Whitman, les Robins comme on les appelle encore aujourd'hui.

Cette compagnie contrôlait le commerce du poisson et avait le seul entrepôt dans la région. Pire encore, elle payait les pêcheurs en bons, échangeables contre de la marchandise de leur magasin général. Yvon Deveau, gérant de la coopérative de poisson depuis 1987 raconte que c'est la volonté des Chéticamtains de prendre en main leur développement économique qui les a poussés à fonder la coop, en 1934.
À ses débuts, la coopérative n'avait toutefois pas l'envergure qu'elle a aujourd'hui. Il s'agissait, avant tout, d'un réseau organisé pour le salage et la vente de poisson. On pêchait et vendait aussi du homard et du crabe. Ce n'est que quelque 20 ans plus tard, après l'incendie de l'usine en 1955, qu'on a vu apparaître les équipements de transformation et de congélation du poisson.

C'est vraiment à partir de cette époque que la coopérative est devenue le moteur de l'activité économique régionale. L'épine dorsale, comme se plaît de dire M. Deveau. Les années 1960 et 1970 ont vu une augmentation constante des prises. Tout roulait à merveille.

Même si la situation de la coopérative de poisson de Chéticamp n'est pas tout à fait rose, il n'y a cependant aucune raison de paniquer devant les difficultés actuelles. Tout en étant isolés géographiquement, les gens de Chéticamp ont toujours su faire preuve de débrouillardise pour faire face aux obstacles. Pour eux, la crise actuelle n'est qu'un autre mauvais nuage qui vient obstruer le soleil. Et après la pluie...

La Chambre économique de l'Ontario promeut les intérêts des Franco- Ontariens

Nul n'est prophète dans son pays, dit le proverbe. Pourtant, depuis la fondation de la Chambre économique de l'Ontario en mai 1990, les entrepreneurs francophones de cette province ont dorénavant leur "leader" et leur porte-parole dans le domaine de l'économie.

"S'identifier comme francophone dans le monde des affaires suscite une certaine réticence chez les entrepreneurs franco-ontariens qui ont toujours fonctionné dans un environnement anglophone", note la directrice générale de la Chambre économique de l'Ontario, Francine St-Jean.

Quand on pense que le monde des affaires était l'apanage des Anglais un peu partout en Amérique du Nord au début du siècle. On se rend compte que les choses évoluent avec le temps.

Aujourd'hui, les francophones ont leur place dans le monde des affaires et de plus en plus on voit émerger de petites et moyennes entreprises francophones aux quatre coins du Canada en passant par l'Acadie, l'Ontario et l'Ouest canadien.

La Chambre économique de l'Ontario est en quelque sorte la réponse aux besoins des entrepreneurs franco-ontariens. Son rôle est d'emblée de promouvoir la planification et le développement économique des francophones de l'Ontario. "Il est important pour nous de se positionner concernant les différents projets de loi du gouvernement. C'est le rôle de la Chambre économique de l'Ontario d'être porte-parole auprès du gouvernement", soutient Mme St-Jean.

Quoique la Chambre économique de l'Ontario ait comme mandat de valoriser le monde des affaires et collaborer au développement de l'économie franco-ontarienne, "elle offre aussi un service de renseignements aux anglophones", rapporte la directrice générale.

Dotée d'un mandat provincial, la Chambre économique s'affaire à stimuler "l'entrepreneurship" en utilisant différents outils, entre autres, un vidéo éducatif sur le démarrage d'une entreprise et sur les entrepreneurs de la province ou encore la mise sur pied d'un répertoire des gens d'affaires francophones en Ontario. Le vidéo est un projet que l'Université Laval a mis sur pied il y a quelques années, "cependant la chambre veut aller plus loin et amener le volet coopératif", mentionne Mme St-Jean.

Les caractéristiques de l'entrepreneur

Pour être entrepreneur dans l'ère actuelle il faut, selon Mme St-Jean, une ouverture d'esprit, le goût du risque, savoir réagir rapidement devant les différentes situations et surtout ne pas avoir peur de calculer ses heures au travail.

Le style de gestion entre les entrepreneurs francophones et les anglophones se situe peut-être au niveau de la façon dont travaillent les francophones. "Ils se battent davantage une fois qu'ils sont en affaires. Ils semblent plus conservateurs, ils travaillent plus forts et connaissent plus de succès", énumère la directrice générale en soulignant toutefois qu'il n'y a aucune statistique pour confirmer ses dires.

Ottawa (APF)

Statistiques:

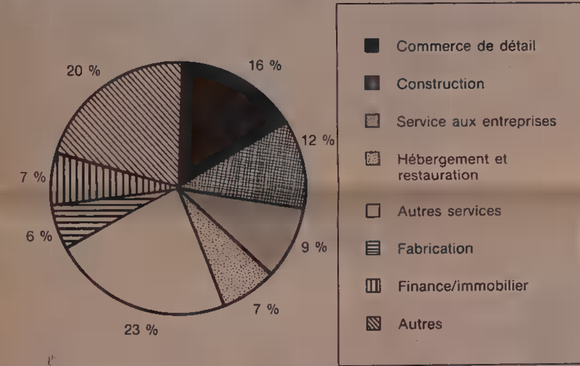
Petites entreprises au Canada

Nombre de petites entreprises

* En 1991, année la plus récente pour laquelle il existe des statistiques, il y avait au total 922 000 entreprises en exploitation au Canada. Parmi celles-ci, 911 000 ou 99% comptaient moins de 100 employés, et 853 000 ou 93%, moins de 20.
* Depuis 1979, le nombre d'entreprises enregistrées au Canada a augmenté de 48%.

Répartition par secteur d'activité

Les PME qui ont moins de 100 employés exercent leurs activités dans les secteurs clés suivants:



Apport économique des PME

* Les entreprises comptant moins de 100 employés représentaient 38% du total des salaires versés par le secteur privé en 1991 et employaient 45% des salariés du secteur privé.
* La majorité des nouveaux emplois nets sont créés par les PME.

Formation et dissolution d'entreprises

* Entre 1990 et 1991, 148 000 nouvelles entreprises ont vu le jour. Ce chiffre représente un taux de démarrage de 16% (nombre de nouvelles entreprises par rapport au nombre total d'entreprises).
* Entre 1990 et 1991, 158 000 entreprises ont cessé leurs activités (incluant celles qui ont été vendues, qui ont fusionné volontairement avec une autre, qui ont été dissoutes par leur propriétaire ou qui ont fait faillite). Ce chiffre représente un taux de fermeture de 17%.

Survie des entreprises

* 43% des entreprises qui existaient en 1979 étaient toujours en exploitation en 1989.
* Le taux de survie varie selon le secteur d'activité. Ce taux est de 38% pour les entreprises de services aux entreprises personnels, de 40% pour les commerces de détail et les entreprises de construction, de 53% pour les entreprises de fabrication et de 70% pour les entreprises de services communautaires.

Source: Banque fédérale de développement

Entrepreneuriat francophone au Manitoba:

La clef du succès des frères Boulet

Sylviane Lanthier

Ils ont lancé leur petite entreprise dans la cour familiale il y a trente ans. Aujourd'hui, Omer et Edmond Boulet possèdent une entreprise bien établie, qui occupe 30 acres de terrain et dont le chiffre d'affaires se monte à environ 1,5 million par an.

"Quand on a fini l'école, on a commencé tout de suite, se rappelle Omer. On a fait un an de charpente et de ciment parce que mon père était charpentier, puis on s'est spécialisé dans le ciment."

L'entreprise a progressé tranquillement avec les années, "sans jamais de subventions du gouvernement. On a commencé par acheter un malaxeur, puis un plus gros camion pour charrier le gravier. À l'époque, on amenait tout sur place et on mélangeait le ciment là."

Depuis 1978, les frères Boulet ont des bétonneuses: le ciment est préparé à l'usine, puis versé dans la bétonneuse qui le garde liquide jusqu'à son utilisation.

Les innovations technologiques plaisent bien aux frères Boulet, toujours à la recherche d'un moyen pour améliorer leurs produits et leurs services. Un ordinateur leur permet de conserver une centaine de recettes différentes dans la préparation du ciment, et de calculer avec précision les ingrédients requis d'après le type de sol ou le niveau d'humidité, par exemple.

Ils sont d'ailleurs bien connus des propriétaires de porcherie pour avoir contribué à améliorer leurs conditions de travail.

"Le bois et le fer utilisés dans les porcheries ne durent pas, explique Omer Boulet. Ils ne résistent pas au fumier du cochon, et les porcs ne cherchent qu'à les manger".

Pour remédier à ce problème, les frères Boulet proposent aux propriétaires de porcheries des panneaux préfabriqués de ciment, qu'ils ont créés eux-mêmes. Certains panneaux servent de plancher. Ils sont munis de fentes qui laissent passer le fumier, facilitant le nettoyage et la récupération de l'engrais à l'automne et au printemps.

D'autres panneaux sont fixés au bas des murs de la porcherie, en protégant ainsi le bois. Les frères Boulet fabriquent également des mangeoires en béton à l'épreuve des museaux des cochons les plus fouineurs!

"Même en béton, une porcherie dure pas plus de 10 ans", laisse tomber Omer Boulet. "Le porc, c'est dur sur les bâtiments!"

Avec le temps, Edmond et Omer ont donc spécialisé leur entreprise dans les services aux porcheries, qui représentent le tiers de leur chiffre d'affaires, le reste étant occupé par les fondations et autres travaux en béton.

À 50 et 48 ans, Omer et Edmond sont fiers de leurs réalisations:"Nous sommes rendus à 1 000 clients, répartis sur 30 à 40 milles à la ronde, lance Edmond. Pour les porcheries, nous vendons à travers la province, en Saskatchewan, aux États-Unis."

A Somerset même, ils ont fait plus de deux kilomètres de rues bétonnées. "Quand on s'est incorporé, raconte Edmond, on tenait à ce que le nom de notre compagnie soit bilingue. On voulait pouvoir dire Frères Boulet Ciment ou Boulet Brothers Concrete, comme on voulait. On nous a dit: pour ça, il faut former deux compagnies."

Mais les frères Boulet n'ont pas lâché. Aujourd'hui, le nom de leur commerce est bilingue et ils disent travailler en français la moitié du temps. "Les gens ont appris à nous respecter comme on est!"



Les frères Boulet, Omer et Edmond, n'ont pas peur du travail

(Photo La Liberté)

Comment faire de l'argent en achetant des bouteilles vides

Carole Thibeault

Sherwood Park, Alberta- "Il y a un autre dépôt de bouteilles à Sherwood Park mais ça ne me dérange pas. J'invite la compétition. C'est celui qui donne le meilleur service et il faut que je dise que je pense vraiment que j'ai le meilleur service en Alberta. Alors, la compétition, il faut qu'ils prennent leurs griffes et qu'ils marchent". En lisant cette déclaration, vous vous direz sûrement que la personne qui l'a dite a bien confiance en elle et qu'elle n'a pas froid aux yeux. Effectivement, Denis Labonté, propriétaire du "Sherwood Park Bottle Depot", est convaincu du service offert par son entreprise qu'il possède maintenant depuis plus de 17 ans.



Denis Labonté est passé maître dans le recyclage des bouteilles

(Photo Le Franco)

Ex-étudiant de l'ancien collège St-Jean en Alberta, Denis Labonté a toujours cherché à travailler pour lui-même. Il a donc fait ses débuts comme la plupart des gens, c'est-à-dire modestement. Il se rappelle ses premières années dans cette industrie dont il ne connaissait rien au départ. Travaillant dans un dépôt, beau temps mauvais temps, avec pour seul système de chauffage une petite chaufferette, il a vite appris les trucs du métier.

Les dessous d'un dépôt de bouteilles

"Ça fait drôle, mais pour un dépôt de bouteilles, plus d'argent tu donnes, plus tu en fais!", mentionne l'entrepreneur qui, déménagé depuis un peu plus de cinq ans, possède maintenant sa propre bâtisse et son propre terrain.

Règle d'or de Denis Labonté: pour donner le plus d'argent possible, il faut s'attirer le plus de clients possible en offrant le meilleur service possible. Ce dernier a donc construit des espaces de stationnement en parallèle pour les clients qui viennent échanger leurs bouteilles. "Même le samedi, où il y a beaucoup de monde, les gens n'ont pas besoin d'attendre", d'ajouter Robert Labonté, neveu du propriétaire et gérant du dépôt.

Et contrairement à d'autres endroits, les clients peuvent même entrer à l'intérieur du dépôt et observer les employés classer et compter les bouteilles qu'ils apportent. Patron de 13 employés dont cinq travaillent à temps plein, Denis Labonté a su attirer sa clientèle. "J'ai vu, à travers mes 17 ans, que le service est primordial, affirme-t-il. Il y a des gens qui habitent à 32 et 48 mille kilomètres plus loin qui vont venir à ton dépôt si tu offres un bon service, s'ils n'ont pas besoin d'attendre".

Le directeur exécutif du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, Jean Nadeau, brosse un portrait de sa vision de la petite et moyenne entreprise au Nouveau-Brunswick

J'aimerais, M. Nadeau, que vous me décriviez la petite histoire du Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick a été fondé en 1979 par Gilbert Finn. À l'époque, il y avait 49 personnes qui souhaitaient la création de ce genre d'organisme au Nouveau-Brunswick. La raison pour laquelle les gens désiraient obtenir pareil organisme c'était parce que d'une part, il n'y avait pas de porte-parole d'affaires francophones. Quand ils voulaient passer un message ou faire part de leurs préoccupations aux politiciens, à différents groupes ou à la population, ils n'avaient pas de véhicule. Les entrepreneurs francophones devaient passer par les chambres de commerce, monopolisées par la communauté anglophone.

D'autre part, les Acadiens, très revendicateurs à l'époque, voulaient avoir un groupe qui allait éveiller l'esprit des gens pour amener le discours économique dans le jargon ou le vocabulaire de la communauté acadienne. Il existait différentes associations qui véhiculaient tous ce discours, mais le domaine économique n'était pas pris en considération. C'était les arguments à la base de la création du Conseil économique du Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, le Conseil s'est toujours intéressé à la petite et moyenne entreprise.

Quelles ont été les difficultés rencontrées, au moment de la fondation de votre organisme, lorsqu'on songe qu'il oeuvre dans un environnement anglophone?

Il fallait, d'une part, convaincre les gens de toutes les régions. Avec un mandat provincial, on devait cerner les caractéristiques de l'économie francophone du Nouveau-Brunswick. Le but n'était pas d'avoir un conseil économique qui représente seulement une région de la province. Au Nouveau-Brunswick, il existe trois piliers de l'économie, le nord-ouest, le sud-est et le nord-est. L'objectif était de faire embarquer les "leaders" d'opinion du monde des affaires. Je crois que c'était le défi au départ.



Jean Nadeau

Quel est le statut de l'entrepreneur francophone du Nouveau-Brunswick, comment peut-on qualifier son style de gestion comparativement aux anglophones?

Il n'y a pas beaucoup de différences entre le style de gestion anglophone et francophone. Toutefois, la différence est peut-être au niveau culturel; c'est-à-dire que la plupart des francophones ne viennent pas de familles d'entrepreneurs. Ils ne jouissent pas d'une expérience familiale. Ils apprennent au fur et à mesure.

Étant la première génération d'entrepreneurs acadiens, ils apprennent tout de suite la bonne façon de faire des affaires.

Un autre facteur positif pour les entrepreneurs acadiens est le fait qu'il n'y ait pas "d'establishment". Dans la communauté anglophone il y a beaucoup de traditions mais cette notion tend à s'estomper. De grandes familles se sont écrasées financièrement dans les années 80.

Pouvez-vous me donner, M. Nadeau, votre vision de la petite et moyenne entreprise au Nouveau-Brunswick?

La PME au Nouveau-Brunswick, à bien des égards, reste marginalement plus petite que la PME en Ontario ou au Québec. Les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick ont un peu moins accès, je dirais, à l'information, contrairement aux PME que l'on retrouve au centre du pays.

Cependant, le fait qu'il y existe plusieurs centres des affaires rend l'économie moins dépendante. On a une base économique assez large qui nous permet d'éliminer les très grandes fluctuations de l'économie mondiale. Quand ça va bien dans un secteur, ça va mal dans l'autre et vice-versa. C'est clair que les PME vont demeurer au centre du développement économique du Nouveau-Brunswick.

Julie Lagacé

Ne me parlez plus des pages financières ni des cotes de la Bourse... Tout ce que je veux savoir, c'est la météo de la Floride!

ET ACCUMULER DES MILLES AÉROPLAN[MD]

Bye-bye la froidure! Allo le temps chaud! Air Canada vous offre plus de vols sans escale pour la Floride que tout autre transporteur. Et vous accumulerez des milles Aéroplan[MD] qui vous vaudront peut-être bientôt un voyage gratuit. Air Canada. De plus d'endroits au Canada pour plus de destinations au soleil de la Floride. Et ce, plus souvent que tout autre.





LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 40, vendredi 29 octobre 19

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Les libéraux connaissent un succès retentissant à travers le C

Jack Anawak et Ethel Blondin-Andrew réélus

Avec un succès sans précédent au Canada, les libéraux ont remporté l'élection fédérale du 25 octobre, avec 178 des 295 sièges que compte la Chambre des communes. De leur côté, les conservateurs, qui avaient un gouvernement majoritaire avant le vote, sont tombés à seulement deux sièges, nombre insuffisant pour demeurer un parti officiel reconnu à la Chambre des communes.

Après cette 35e élection fédérale, M. Jean Chrétien formera le nouveau gouvernement et il sera le 20e premier ministre du pays.

Dans le Nord, les deux députés sortants n'ont pas eu de problèmes pour se faire réélire.

Dans l'Ouest, Mme Ethel Blondin-Andrew a obtenu 8 738 voix (62% du vote populaire). Le candidat du Parti réformiste, M. Mansell Grey, et le conservateur, M. Martin Hanly, ont totalisé respectivement 1 993 et 1 890 votes tandis que les trois autres candidats se sont partagé les 1 429 autres votes.

Mme Blondin-Andrew a de beaucoup amélioré sa majorité - en 1988, elle avait gagné par une majorité de 1 758 voix. A l'Est, M. Jack Anawak a obtenu 69% des voix dans Nunatsiaq, alors que la candidate conservatrice, Mme Leena Evic-Tweerdin, en a obtenu 20% et le candidat néo-démocrate, M. Mike Illnik, 9%. M. Anawak a remporté 6 679 des 9 573 votes enregistrés. En 1988, M. Anawak n'avait remporté la victoire que par une majorité de 570 voix.

L'atmosphère dans les bureaux de campagne des libéraux de l'Ouest était pour le moins joyeuse. Dès 18h50, plus d'une heure avant que les bureaux de scrutin ne ferment, la nouvelle circulait que Radio-Canada prévoyait un gouvernement libéral majoritaire. Se déplaçant d'un bureau de scrutin à l'autre, Mme Blondin-Andrew restait en contact radio constant avec son organisation.

A 20h, heure locale de Yellowknife, les gens ont pu enfin recevoir confirmation de la victoire écrasante du Parti libéral, notamment en Ontario, où les libéraux ont raflé 98 des 99 sièges. Confiants, avec à peine une petite trace d'anxiété, les partisans libéraux attendaient qu'arrivent les premiers résultats pour la circonscription de

Elections
Suite en page 3

Les francophones hors Québec au pouvoir

Quinze députés francophones chez les libéraux

Ottawa - Les francophones de l'extérieur du Québec seront en force au sein du gouvernement Chrétien. Pas moins de 15 députés francophones provenant de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Manitoba ont été élus sous la bannière libérale.

En Ontario, où la vague libérale a presque tout balayé sur son passage, les députés francophones sortant Eugène Bellemare de Carleton-Gloucester, Réginald Bélair de Cochrane Supérieur, Don Boudria de Glengarry-Prescott-Russel, Jean-Robert Gauthier d'Ottawa-Vanier, Diane Marleau de Sudbury et Gilbert Parent de Welland-St-Catherines Thorold ont tous été réélus, certains avec des majorités écrasantes, d'autres avec des majorités époustouflantes. C'est le cas du député Don Boudria, qui a vaincu son plus proche adversaire avec une majorité de plus de 40 000 voix.

De nouveaux députés libéraux francophones feront leur entrée au Parlement. Il s'agit de Benoît Serré, qui a remporté la circonscription de Timiskaming-French River contre son opposant le conservateur Robert Mantha, et de Raymond Bonin, qui a délogé le néo-démocrate John Rodriguez, un monument dans la circonscription de Nickel Belt.

Au Nouveau-Brunswick, les députés Doug Young dans Acadie-Bathurst et Guy Arsenault dans Restigouche ont été réélus. Fernand Robichaud, qui avait permis à Jean Chrétien de faire son entrée au Parlement en 1990 a repris son siège, alors que Pierrette-Ringuette-Maltais, qui était jusqu'à récemment députée libérale dans le gouvernement McKenna, a battu le ministre Bernard Valcourt dans la circonscription de Madawaska-Victoria.

Députés francophones
Suite en page 2

La Fédération franco-ténoise fête les 15 ans de sa fondation les 5, 6 et 7 novembre à Yellowknife. C'est en 1978 que fut créé l'ancêtre de la FFT, l'Association culturelle franco-ténoise. Survol historique de la FFT et des associations franco-ténoises en page 5.
Lire également un portrait de Jeanne Dubé, une francophone de Fort Smith dont un prix récompensant le travail de bénévoles porte désormais son nom.



© Tom Andrews

Harry Simpson, un aîné ayant guidé Andrews.

Depuis trois ans, Tom Andrews, un archéologue de Yellowknife, a retracé une partie de l'histoire dogrib, avec des jeunes et des aînés, en empruntant les pistes traditionnelles dénées. Reportage en page 8.

Quoi de neuf dans la communauté franco-ténoise ? Lire le bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife en page 7.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Cette voiture a raté le virage mercredi 20 octobre à mi-chemin entre Rae et Yellowknife, après la tempête de neige qui s'est abattue sur la région.

Quelques francophones commentent le résultat des élections

La surprise est totale

Ils étaient huit en ce soir des élections, à siroter une boisson gazeuse et à grignoter des croustilles, rassemblés pour écouter Bernard Derome et son équipe de Radio-Canada et partager leurs idées sur le résultat des élections.

On ne peut les décrire comme des francophones pris au hasard. C'est plutôt qu'ils étaient là à pratiquer un loisir national des Canadiens-Français : regarder les résultats des élections à Radio-Canada avec Bernard Derome qui anime ces soirées depuis près de 20 ans. Là et disponibles pour exprimer courageusement leurs opinions.

Le maître des lieux fut le premier à commenter la situation, en paraphrasant Bernard Derome lui-même : «Je suis étonné de la déconfiture des conservateurs. C'est la plus grande déconfiture du siècle», a déclaré Benoît Boutin, assis inconfortablement sur sa chaise, ayant laissé les meilleurs fauteuils à la visite.

«Je suis agréablement surprise des succès du Bloc québécois mais par contre, on se doutait des résultats obtenus par le Parti libéral du Canada», a pour sa part souligné Roxanne Valade, qui occupait l'un des bons fauteuils.

L'autre Roxane, Roxane Vachon, (avec un seul «n») quant à elle «trouve dégueulasse la performance du Parti réformiste surtout dans ma nouvelle province d'adoption, la Colombie-Britannique. Oh, et bravo pour le Bloc !»

Notons que Mme Vachon occupait une place de choix sur le divan.

Plus analytique et occupant également le divan, Joël Tremblay mentionne : «Ça va donner un Parlement intéressant, un changement par rapport au système des deux partis au centre. Bernard Derome devrait se recycler dans la comédie».

Pour sa part, notre représentante territoriale au ministère du Patrimoine canadien, Huguette Beaulieu, trouve que «c'est bon pour les Territoires car on va probablement avoir une ministre. Il y a deux blocs, celui de l'Est et celui de l'Ouest. Ça représente bien le Canada et ça montre qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas de bonne humeur».

Le seul anglophone de la soirée quant à lui ne s'est pas montré très bavard.

Appelé à exprimer son opinion, il a simplement opiné de la tête, les francophones présents s'exprimant pour lui : *«No comment!»*

Finalement, l'autre hôtesse de la soirée, Sheila Clark, arrivée sur le tard et ayant déniché un sac de croustilles qu'elle gardait caché quelque part, n'a pu retenir une exclamation en apprenant les résultats au niveau national «Wow!»

Elle a cependant ajouté : «Je suis surprise qu'il n'y ait pas plus de sièges pour les conservateurs. Je craignais qu'ils ne forment le gouvernement».

Interrogé à son tour, le journaliste présent n'a fait que mentionner un fait passé inaperçu lors de cette soirée : «Finalement, Jean Charest se retrouve chef du Parti conservateur. On va pouvoir juger de ses qualités de leadership en Chambre».

Alain Bessette



Quinze députés francophones

Suite de la page 1

En Nouvelle-Ecosse, le député Francis Leblanc a été réélu dans Cap-Breton Highlands de même que Ron Duhamel dans la circonscription de Saint-Boniface au Manitoba.

En fait, comme en 1988, il y a plus de députés francophones hors Québec dans le caucus libéral que de députés francophones libéraux du Québec. La différence, c'est que les libéraux sont maintenant au pouvoir.

Avec ses 178 députés, le chef libéral Jean Chrétien aura l'embarras du choix lorsque viendra le temps de former le prochain gouvernement. Il aura aussi l'embarras du choix si l'envie lui prend de choisir un ou des députés francophones hors Québec lorsqu'il formera son Conseil des ministres. Jean-Robert Gauthier en Ontario, Doug Young et Fernand Robichaud au Nouveau-Brunswick ainsi que Ron Duhamel de Saint-Boniface sont tous ministrables.

Première bonne nouvelle pour les francophones : le député Jean-Robert Gauthier a déjà confirmé sur les ondes de Radio-Canada que le programme de contestation judiciaire, qui avait été aboli par les conservateurs, serait rétabli «le plus tôt possible», ce qui est conforme à une promesse électorale. Les francophones ont utilisé ce programme par le passé pour faire progresser devant les tribunaux leurs droits reconnus dans la Charte des droits et libertés.

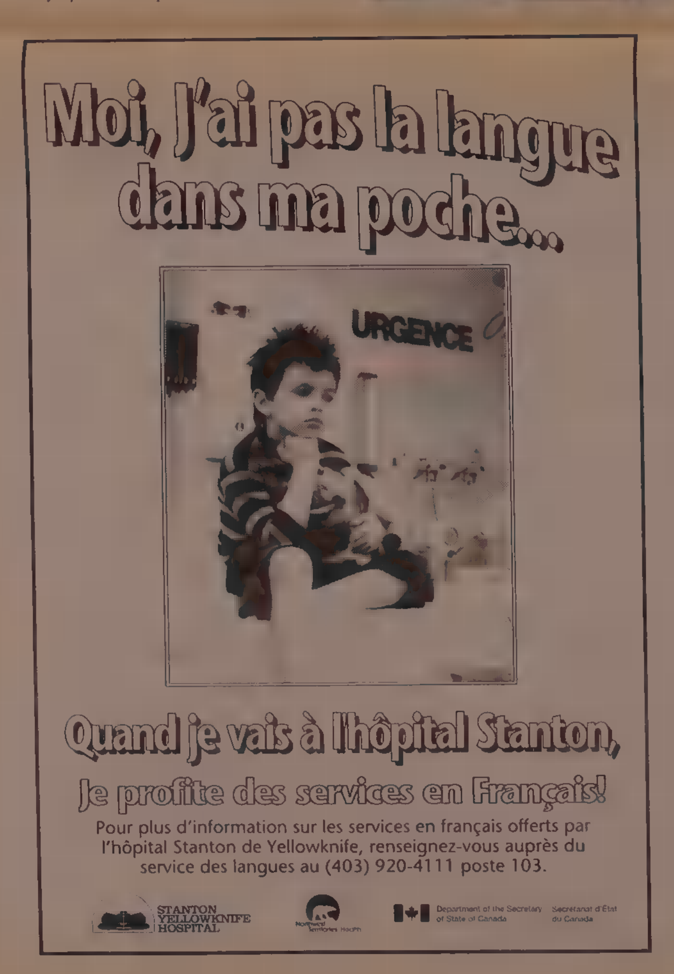
Le chef libéral Jean Chrétien, qui a été élu à Saint-Maurice, a déclaré que «le temps était venu de travailler ensemble pour remettre le pays sur la bonne voie».

Il a ajouté que l'élection de 178 députés libéraux ne constituait pas à ses yeux «un chèque en blanc» mais plutôt une occasion de «rendre l'espoir, l'honnêteté et l'intégrité». Il a répété que la création d'emplois était sa priorité.

Lucien Bouchard, qui a fait élire 52 réformistes, a dit que son parti serait «la conscience fiscale» au sein du Parlement, alors que la chef néo-démocrate, Audrey McLaughlin, a déjà déclaré durant la campagne que son parti était la «conscience sociale» des Canadiens.

Ne reste plus que Jean Chrétien qui, en vertu des résultats, peut prétendre être la conscience canadienne.

APF



Echos des T.N.-O.

Un prêt de 87 millions de dollars pour les Inuvialuit

Les Inuvialuit de la région du delta Mackenzie ont obtenu récemment le prêt le plus important jamais accordé à un peuple autochtone : la Banque de Montréal leur a en effet prêté le 20 octobre 87,6 millions de dollars.

Ce prêt découle directement de la nouvelle politique autochtone de la banque. Les Inuvialuit ont indiqué dans un communiqué de presse que cet argent leur permettrait d'améliorer la situation économique et sociale dans les communautés, de financer des programmes de formation et de créer des emplois.

La majeure partie des fonds sera investie dans des programmes et services qui fonctionnent déjà dans la région et qui ont été mis en place après la revendication territoriale des Inuvialuit en 1984.

Le prêt, dont le remboursement s'étalera sur une période de cinq ans, a été accordé après quatre mois de négociations à Toronto entre la banque et les Inuvialuit.

Mauvaises blagues au téléphone

La GRC de Yellowknife a annoncé le 25 octobre qu'elle avait découvert l'existence d'un réseau d'escroquerie par téléphone visant les habitants du Nord. Selon le sergent Bill Code, des compagnies basées à Montréal appellent des gens dans les communautés et leur promettent des voitures, des diamants ou des voyages à Hawaï. Tout ce que ces heureux élus doivent faire, c'est d'envoyer de l'argent ou leur numéro de carte de crédit.

Le sergent a déclaré que des milliers de Canadiens se font prendre à ce genre de piège chaque année et envoient environ 20 millions de dollars pour tenter leur chance.

Si vous avez vous aussi été contacté par l'une de ces compagnies, vous pouvez joindre le sergent Code au 920-8364.

Les travailleurs sociaux manquent de moyens dans le Nord

Un sondage auprès des travailleurs sociaux du Nord, rendu public le 21 octobre, a révélé qu'ils manquaient de formation, de ressources et aussi d'effectifs pour leur alléger le travail afin de pouvoir effectuer de réels changements au sein des communautés.

Ce sondage, qui a touché 280 personnes, a permis au gouvernement de constater que 80% des travailleurs sociaux sont des femmes, qui vivent pour la plupart dans le Nord depuis une décennie et qui ont en moyenne au moins cinq ans d'expérience.

Selon les travailleurs sondés, l'abus des drogues et de l'alcool, le chômage, la violence familiale, les abus sexuels et le jeu représentent les cinq problèmes les plus importants dans les communautés actuellement.

Karen Lajoie

Anawack et Blondin-Andrew réélus

Suite de la page 1

l'Arctique de l'Ouest.

C'est Mme Blondin-Andrew qui annonce elle-même les résultats qui arrivent peu à peu. Elle bondissait de joie à chacun des résultats présentés mais ce sont les résultats du Sahtú, sa région natale, et ceux des difficiles régions de Fort Smith, de Hay River et de Norman Wells qui ont suscité le plus d'émotion.

Non seulement la percée tant crainte des conservateurs dans le Sahtú ne s'est pas concrétisée, mais Mme Blondin est allée chercher une bonne majorité dans chacune des trois autres régions. Rappelons que Fort Smith, Hay River et Norman Wells n'avaient pas soutenu la candidate libérale aux dernières élections.

A l'issue de la soirée, Mme Blondin-Andrew avait obtenu une majorité de votes dans tous les bureaux de scrutin de sa circonscription. Il va sans dire que c'était le délire quand son succès à Fort Norman a été dévoilé aux partisans. «Malgré ma victoire, j'aurais été profondément blessée si Fort Norman ne m'avait pas appuyée» a déclaré Mme Blondin-Andrew.

«Travail, travail, travail»

Ethel Blondin-Andrew n'était pas étonnée du résultat dans sa circonscription. «Rien n'a été laissé au hasard. Travail, travail, travail ! Ce difficile travail a porté fruit. Je suis allée partout et parfois même à deux occasions», a déclaré la député. Elle a également souligné le soutien inconditionnel de ses collaborateurs, de sa famille et... de son chien, qu'elle a parfois oublié de nourrir.

Le député territorial de Yellowknife-Sud, Tony Whitford, n'était pas étonné du succès remporté par Ethel Blondin-Andrew : «Je ne suis pas étonné de ce résultat étant donné le travail colossal qu'elle a effectué tant dans le passé que durant la campagne». Par contre, comme plusieurs observateurs, il s'est dit surpris du balayage au niveau national : «Je m'attendais vraiment à un gouvernement minoritaire».

Les conservateurs ont été humiliés et presque complètement annihilés au niveau national lundi soir et, dans l'Ouest, M. Hanly était visiblement déçu quand les résultats des bureaux de scrutin ont commencé à être connus. Une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, M. Hanly a concédé la victoire à Mme Blondin-Andrew dans un court discours chargé d'émotion. Il a même dû s'excuser pendant quelques minutes avant d'être en mesure de répondre aux questions des journalistes. Il était tellement bouleversé qu'à tout moment, il semblait sur le point de ne pouvoir contenir ses émotions.

«Je n'ai pas entendu l'Arctique de l'Ouest dire non à Martin Hanly, mais j'ai entendu le peuple canadien dire non aux conservateurs. Si les gens pensent qu'ils ont entendu mon dernier cri, c'est qu'ils ne me connaissent pas. Je serai de retour. Je ne sais pas quand, où et comment, mais je veux être le représentant de cette circonscription, a déclaré Martin Hanly. J'exprime mes meilleurs voeux à Ethel, elle est maintenant ma députée. Je sais qu'elle peut faire beaucoup pour les citoyens du Nord».

Des partisans bouleversés

M. Hanly va prendre une semaine pour se remettre puis il retournera à son emploi au GTNO dès le 1er novembre.

Environ 25 de ses partisans sont venus soutenir M. Hanly et ils étaient bouleversés par les résultats nationaux. Quelques-uns parmi eux se disaient d'accord avec M. Wayne Bryant, qui a déclaré que «Martin aurait eu une chance si le parti national et Kim Campbell n'avaient pas agi comme ils l'ont fait. Elle et ses conseillers du Canada central sont responsables pour ce revers cuisant».

M. Bryant et son épouse, Mary, étaient délégués à la course à la direction cet été. Selon eux, si M. Charest avait gagné la chefferie, il aurait été premier ministre ce soir, à la place de Jean Chrétien.

D'autres partisans étaient un peut plus circonspects. «Le gouvernement de Brian Mulroney était si fortement détesté, que je ne pense pas que Mme Campbell ait eu une chance de gagner cette fois-ci, a déclaré Mme Winnie Fraser-Mackay, une ancienne organisatrice du parti conservateur dans le Nord. L'ampleur de notre défaite est surprenante, (...) nous vivons dans une démocratie, et ça, c'est la démocratie en action».

La première ministre des Territoires, Mme Nellie Cournoyea, faisait le tour des bureaux des candidats. Elle s'est déclarée satisfaite des résultats locaux.

«Je ne suis pas du tout surprise de la victoire d'Ethel. Elle travaille fort depuis longtemps pour la région et c'est difficile pour les autres candidats de minimiser son action», a-t-elle déclaré. Au sujet d'un poste au cabinet pour Mme Blondin-Andrew, chose pour laquelle celle-ci a déjà démontré un intérêt, Mme Cournoyea a exprimé l'opinion suivante : «Avec un si grand nombre de libéraux élus, je ne suis pas certaine qu'Ethel aura un poste au cabinet. Si elle réussit à en avoir un, je lui conseillerai de ne pas devenir ministre des Affaires indiennes et du Nord. Elle devrait essayer d'obtenir un portefeuille plus important où elle pourrait influencer la politique globale du gouvernement. Nous avons besoin de son influence dans tous les travaux du cabinet».

Interrogée sur cette question, Mme Blondin-Andrew a déclaré : «Je prendrai ce que mon leader me donnera».



Bureau de vote de N'dilo à Yellowknife (photo Emmanuel Carcano).

Mansell Grey satisfait

«M. Mansell Grey, le candidat réformiste, qui a terminé au deuxième rang dans l'Arctique de l'Ouest, se disait satisfait des résultats après six semaines de campagne dans une roulotte et avec un budget de 5000 dollars seulement.

«J'ai fait de mon mieux. C'est la première fois que le Parti réformiste a un candidat ici, donc je suis fier de mon travail». M. Grey annonce déjà sa candidature pour la prochaine élection. Agé de 69 ans, il croit qu'il sera capable d'être élu député la prochaine fois, si sa santé tient le coup.

A l'autre bout du centre-ville, le néo-démocrate Bill Schram était aussi satisfait des résultats.

«Je n'ai aucune raison de me plaindre. Nous avons obtenu un bon score après beaucoup de travail. Maintenant, je prévois de prendre une semaine de congé avant de penser à mon avenir».

Dans le nouveau Parlement, les deux grands partis d'opposition seront le Bloc québécois et le Parti réformiste. L'idée de deux partis qui n'ont pas présenté de candidats partout dans le pays et qui forment maintenant l'opposition n'enchantait guère MM. Hanly et Schram.

«Je ne crois pas qu'un parti, peu importe lequel, qui ne propose pas de candidats au Québec, devrait être considéré comme parti national. Moi, je suis Canadien avant-tout, peu importe mon point de vue politique, a déclaré M. Hanly. Je ne pense pas qu'on a besoin de ces individus qui essaient de détruire notre pays. Nous avons assez d'obstacles à l'unité nationale, sans avoir de partis comme le Bloc et le Parti de la réforme. Au moins, les libéraux sont un parti national, dévoué au bien-être du pays entier. Donc pour moi, si les conservateurs ne peuvent pas gagner, au moins les libéraux vont essayer de garder notre pays uni. Je déteste ce que les partis régionaux ont fait ce soir à mon pays».

Selon M. Schram, «un parti qui inscrit la démolition du Canada dans son programme ne mérite pas d'être un parti national. Au Parlement, le Parti de la réforme et le Bloc québécois devront prendre des positions publiques sur plusieurs dossiers. Donc, les électeurs auront la possibilité de se rendre compte si ces partis méritent leur vote à la prochaine élection».

Karen Lajoie et Alain Bessette

ÉDITORIAL

Écrasante victoire du Parti libéral du Canada

Nous aurons une drôle d'opposition

Ça y est ! Les jeux sont faits et les libéraux ont été portés au pouvoir haut la main.

Ce fut une élection pour le moins inusitée. Peu importe l'allégeance politique des individus rencontrés lors de la soirée des élections, la surprise était totale.

La «déconfiture» du Parti conservateur canadien est un événement qui a déjoué toutes les prévisions des experts et sondeurs de tout acabit. De possible gouvernement d'alliance, les voilà qui perdent leur statut de parti officiel à la Chambre des communes.

Autre résultat inusité mais parfaitement prévisible, c'est le succès remporté par les partis régionaux.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous aurons une drôle d'opposition.

A l'Est, le Bloc québécois qui formera l'opposition officielle (à moins de changements lors des recomptages judiciaires) : un parti voué à la sécession du Québec du reste du Canada; un parti n'ayant eu des candidats que dans une seule province.

De l'autre côté, à l'Ouest, le Parti réformiste qui fait tout autant pour détruire le Canada multiculturel et bilingue. Drôle d'opposition dont les deux partis seront vraisemblablement plus opposés l'un à l'autre qu'au gouvernement en place.

Drôle d'opposition qui mènera probablement le Canada à une ultime déchirure.

Que dire maintenant du renversement historique que constitue l'élection d'un gouvernement majoritaire sans l'appui du Québec ?

Pendant plusieurs décennies, aucun parti politique canadien ne pouvait espérer accéder au pouvoir sans obtenir une majorité de députés au Québec. Ce n'est plus le cas.

Le Bloc a fait son boulot et sorti le Québec du pouvoir fédéral car on peut s'attendre à un maximum de deux ou trois ministres du Québec.

Un fait positif de cette élection, c'est que le Canada a évité la précarité d'un gouvernement minoritaire.

Au niveau des dossiers de la francophonie minoritaire, l'élection d'un gouvernement libéral offre un avenir rassurant. Encore une fois, le Parti libéral a pu compter sur le vote massif des francophones hors Québec.

Dans les circonscriptions où ils constituent une portion importante de l'électorat, un candidat libéral a été élu.

De plus, nous avons maintenant15 députés francophones hors Québec qui représentent une assurance que les dossiers des francophones hors Québec auront leurs porte-parole en Chambre.

L'Ontario a élu 98 députés libéraux. Une province représentant le tiers de la population canadienne compte maintenant 55% des députés au pouvoir. Il y a ici un risque de provoquer plusieurs remous dans l'Ouest canadien avec un gouvernement de l'Est : 148 députés sur 178 (soit 83%) proviennent des provinces à l'est du Manitoba.

Les habitants de l'Ouest ont voté en masse pour le Parti de la réforme mais il faut tout de même s'attendre à des complaintes du genre : «On n'a pas assez de ministres !». Que cela soit : les gens de l'Ouest ont fait un choix, soit celui de rester dans l'opposition.

M. Chrétien serait mal avisé de ne pas récompenser l'Ontario qui lui a donné une quasi-unanimité. De plus, il faut que les libéraux travaillent à protéger ce noyau de leur majorité car, dans quatre ans, il se peut que les partisans désabusés du NPD (qui ont voté libéral) seront de retour au bercail après un vote de mécontentement contre le gouvernement néo-démocrate en place à Toronto.

Qu'en est-il maintenant de nos députés du Nord ? Certains estiment que Mme Blondin-Andrew est ministrable. Elle pourrait être l'une des députés de l'Ouest à obtenir un ministère pour équilibrer les représentations régionales au sein du cabinet. Cela ne sera cependant pas facile car avec seulement 17% des sièges libéraux dans l'Ouest, cela ne laisse que quatre postes de ministres à combler par les députés de l'Ouest.

Il y a eu un commentaire intéressant de Nellie Cournoyea à cet effet.

Elle conseillait à Mme Blondin-Andrew de ne pas tenter d'obtenir le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Selon Mme Cournoyea, elle serait mieux avisée de tenter sa chance pour un ministère plus important qui touchera l'ensemble des dossiers du Nord.

Il faut mentionner également que Mme Blondin est peut-être trop engagée dans le dossier du Nord, dossier dans lequel il lui serait plus difficile de prendre un certain recul. Imaginons un budget restreint où elle doit faire des choix entre deux communautés du Nord : laquelle?

Elle pourrait être au centre d'une prise de décision parfois déchirante car les libéraux doivent aussi se battre avec une dette nationale qui grimpe sans cesse.

En bref, le travail ne fait que commencer : travail pour compenser la menace à l'unité canadienne que représentent les succès du Bloc québécois et du Parti réformiste; travail des groupes de pression francophones pour que leurs représentants les défendent bien; et travail de consolidation du Parti libéral dans un contexte politique plutôt volatile (parlez-en aux conservateurs).

Alain Bessette

L'aquilon

Directeur :	Alain Bessette
Journaliste :	Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :	Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :	Pascale Labé
Correspondant national :	Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

Représentation du 31 octobre

Rocky horror picture show (1975)

Qu'y a-t-il à ajouter sur ce classique qui nous présente une poignée de vedettes contemporaines improvisant leur chemin dans un château de travestis, il y a plus de 20 ans ? Plusieurs choses si votre souvenir de ce film consiste en une volée de jarretelles et de riz projeté dans une salle de cinéma répertoire lors d'une sombre soirée d'Halloween.

Ce film, mettant en vedette les Susan Sarandon, Tim Curry, Meat Loaf et Barry Bostwick, est une parodie surréaliste des films d'horreur des années 40 et 50.

Brad et Janet, un couple des plus insignifiants, tombent en panne près d'un sombre château de la Transylvanie. Malgré les cris de l'auditoire qui les prévient de ne pas s'approcher du château, Brad et Janet s'y rendent et sont accueillis par le travesti Frank N. Furter. C'est le temps de s'attacher à son siège car le cirque commence !

Comédie musicale de cabotinage, le *Rocky horror picture show* offre de tout pour tous d'une façon bien particulière. Que ce soit des sous-vêtements fétiches, des boas où des motocyclettes, ce film peut satisfaire tous les phantasmes.

Qui peut résister à ce film qui fait l'éloge des jarretelles de Tim Curry où qui nous fait faire un saut à droite et un saut à gauche de façon à créer une boucle temporelle ? Le temps est venu pour chacun de dévoiler ses obsessions et de se déguiser comme son personnage favori lors de la représentation de l'Halloween.

Susan Sarandon aurait dit : «Cela m'excite de savoir qu'un jour mes petits-enfants pourront voir leur grand-mère tenter de séduire un monstre, revêtue uniquement de ses sous-vêtements». Venez voir par vous-même ce à quoi elle fait référence.

Venez appuyer le dialogue, chanter les chansons et danser dans les allées mais, s'il vous plait, ne jetez pas de nourriture : trois sur quatre, c'est pas si mal.

Karen Lajoie*

NDLR Karen est la présidente du Yellowknife Film Society mais ça, on ne le savait pas en l'embauchant.

La Fédération franco-ténoise a 15 ans

Petite histoire de la FFT et des associations franco-ténoises

La Fédération franco-ténoise a 15 ans. Née en 1978 sous le nom d'Association culturelle franco-ténoise (ACFT), elle s'apprête le 7 novembre à élire une nouvelle présidente ou un nouveau président. Nous vous présentons un survol historique de cet organisme encore jeune.

Les francophones sont arrivés dans les Territoires bien avant la création d'organismes ou d'associations. D'après *La petite histoire des francophones dans les Territoires du Nord-Ouest*, écrite par Denis Perreault et Huguette Léger, le premier Blanc à avoir mis les pieds dans les T.N.-O, dans la vallée du Mackenzie, fut Laurent Leroux. Il fut le premier à visiter le Grand lac des Esclaves en 1784.

Cent quatre-vingt-quatorze ans plus tard, en décembre 1978, quelques francophones motivés créent l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT) à Yellowknife. Au départ, on compte parmi les fondateurs et fondatrices Allain Saint-Cyr, Alida Walsh, Françoise Byrne et Joanne Denault, des bénévoles de la première heure. Dès le début, l'ACFT inscrit dans sa constitution et son mandat le soutien aux francophones des autres communautés du Nord.

C'est le 1er avril 1981 qu'à Iqaluit, Cécile Lachance organise une rencontre des francophones de la communauté d'Iqaluit. La ville s'appelle encore Frobisher Bay à l'époque. Le 8, l'Association des francophones de Frobisher Bay est née. Une quinzaine de francophones se réunissent et nomment Cécile Lachance présidente. Nicole Barclay est vice-présidente et Viola Levesque trésorière et secrétaire.

Le 20 octobre, c'est du côté d'Inuvik que les francophones s'activent. L'Association canadienne-française d'Inuvik voit le jour, à l'initiative de Nicole Roussay, entourée de Gary Morrison et de Carole Leclerc.

Aujourd'hui, il y a encore des francophones à Inuvik, mais il n'y a plus d'association. Trois ans plus tard, l'Association francophone de Fort Smith voit le jour.

En décembre 1986, la communauté franco-ténoise se dote d'un journal, *L'Aquilon*. En janvier 1989, *L'Aquilon* passe d'une publication mensuelle à une publication bimensuelle. En janvier 1993, *L'Aquilon* devient un hebdomadaire distribué principalement à Yellowknife, Iqaluit, Hay River et Fort Smith.

«La grande tournée»

Parmi les projets d'envergure de l'ACFT, on retiendra celui de «La grande tournée, les retrouvailles», qui se déroula de février à septembre 1988. Ce projet permit à l'ACFT de renouer avec les francophones de 12 communautés des Territoires dont l'organisation fut confiée à Jeanne Doré. L'ACFT put évaluer les besoins et les attentes des francophones et rédiger un plan de développement dont l'essentiel se trouve dans le rapport publié en octobre 1988 par Denis Perreault, le directeur de la consultation. C'est également en 1988 que l'ACFT devient la Fédération franco-ténoise. Lors de son assemblée générale tenue à Fort Smith en mai, l'ACFT adopte une nouvelle constitution. En octobre, elle devient officiellement la FFT. A la même date, les francophones de Hay River se dotent d'une association.

Aujourd'hui, la Fédération franco-ténoise emploie cinq personnes : Daniel Lamoureux, directeur général, Sylvie Francoeur et Marie Patterson, agentes de développement, Caroline Millette, secrétaire de direction, et Luc Fournier, embauché pour un contrat de six mois en tant qu'agent de projet.

Un organe politique

La FFT est souvent perçue comme une nébuleuse administrative, qui jongle avec les subventions du fédéral et du territorial. Mais la Fédération est avant tout l'organe politique des francophones du Nord. 1993 marque une étape importante avec la mise en place des services en français dans les ministères fédéraux le 16 décembre prochain. C'est aussi une année charnière pour plusieurs raisons : d'abord les coupures des subventions d'Ottawa obligent la Fédération, comme toute organisation francophone ailleurs au Canada, à repenser les modalités de financement (la FFT perdra 20% de ses ressources financières dans les quatre prochaines années). De plus en plus, on parle d'autofinancement et la FFT et ses membres associés réfléchissent aux meilleurs moyens de dégager d'autres sources de revenus. Car la FFT dépend à environ 90% du Patrimoine canadien pour réaliser ses activités. C'est l'un des points majeurs qui sera discuté en atelier lors de son assemblée générale à Yellowknife les 6 et 7 novembre.

Sans rentrer dans les détails, l'objectif est de définir des lignes directrices pour «amasser» 50 000$ d'ici trois ans.

Ensuite, il y a la question des PDCC, les projets de développement culturel et communautaire. Les PDCC représentent, en d'autres termes, l'argent reçu par la FFT pour réaliser les projets des associations francophones. Ces sommes couvrent pratiquement toutes les activités, de la radio communautaire au colloque annuel organisé par l'Association des parents francophones de Yellowknife. Pour l'année 1993-94, leur montant est de 260 000 dollars. La distribution de ces fonds a toujours fait grincer quelques dents, la Fédération étant perçue comme juge et partie. C'est un fait. Il existe pourtant un système de distribution des fonds très clair, basé sur des critères précis.

Grosso modo, les projets des associations sont soumis à un comité de sélection composé de trois personnes (une ou un représentant du ministère de l'Education, de la Culture et de la Formation, deux représentants choisis par la FFT, une ou un représentant du Secrétariat d'Etat).

Les propositions du comité de sélection sont ensuite présentées au conseil exécutif de la FFT, dernière instance décisionnelle. Yvon Laberge, consultant, a effectué une tournée cette année pour recueillir les suggestions des associations sur ce sujet.

On trouve dans ce document de travail, particulièrement intéressant, un certain nombre de recommandations dont il sera certainement question lors de l'assemblée générale de la FFT.

Terminons avec un «gros morceau», le plan triennal, dont le but est de planifier les activités et les orientations de la FFT sur une période de trois ans.

Ce plan, dont l'ébauche apparaît dans un document de travail réalisé par Yvon Laberge, comporte plusieurs volets : la culture, l'éducation, les services gouvernementaux en français, l'économie (on retrouve sous cette rubrique l'autofinancement), les femmes, les jeunes, les aîné-e-s, les communications et la refrancisation.

On trouve également une rubrique au titre barbare de «participatif et organisationnel». En fait, le consultant suggère ici de réexaminer les modes de fonctionnement de la FFT, notamment par rapport à la création du Nunavut.

Autant de sujets qui touchent l'avenir des francophones du Nord et définissent les orientations de la FFT pour les années à venir. Le plus gros défi restant de rallier à sa cause le plus grand nombre de francophones possible, quels qu'ils soient.

Emmanuel Carcano

La FFT, un organisme fédératif

La Fédération franco-ténoise est structurée comme une organisation fédérative et à ce titre, elle regroupe différentes associations : L'Association francophone de Fort Smith, l'Association franco-culturelle de Hay River, l'Association francophone d'Iqaluit, l'Association des parents francophones de Yellowknife, la garderie Plein Soleil et l'Association franco-culturelle de Yellowknife. Ces six associations ont le statut de membres de la FFT. Il existe aussi des membres associés, *L'Aquilon* et Canadian Parents for French. Enfin, la FFT collabore avec certains organismes, tels que le Comité de parents d'Iqaluit et la garderie multiculturelle d'Iqaluit. Tous ces organismes seront représentés lors du 15e anniversaire de la FFT les 6 et 7 novembre à Yellowknife.

En marge des réunions de travail, un banquet (22$) et un spectacle (10$) avec la chanteuse country et cajune Crystal Plamondon auront lieu. Deux groupes locaux, les Metis Reelers et les Tree of Peace youth drummers assureront la première partie.

La remise des prix Jeanne Dubé et le discours de la présidente se feront durant le banquet.

Le prix Jeanne Dubé récompense cinq bénévoles

Jeanne Dubé, une francophone engagée

La Fédération franco-ténoise a créé cette année un prix pour saluer le travail de bénévoles francophones. Ce prix porte le nom de Jeanne Dubé, une franco-ténoise bien connue pour ses activités dans sa communauté, Fort Smith, mais également dans les T.N.-O.

Ce jour-là, Jeanne Dubé se repose à l'hôpital de Fort Smith, pour de petits problèmes de santé passagers. Elle a pourtant revêtu une jolie robe blanche ornée d'un bouquet de fleurs pour recevoir ses hôtes.

C'est dans le vieil hôpital de Fort Smith, de l'autre côté de la rue, que Jeanne Dubé a exercé son premier emploi, en 1963. Elle venait



de quitter Plamondon (Alberta) où elle avait vécu toute sa vie.

«Mon premier job, se souvient-elle, consistait à emmener des têtes de poissons aux Inuit hospitalisés. J'ai découvert comment fonctionnait une institution».

Auparavant, Jeanne Dubé n'avait jamais eu d'emploi rémunéré. Elle et son mari Edmond exploitaient une ferme à Plamondon. «On cultivait de l'avoine et du blé, il y avait beaucoup d'ouvrage. On se demande encore comment on a fait (...). Je n'avais jamais été élevée sur une ferme, je n'aimais pas vraiment ça, faque j'ai été contente de déménager. Mais c'était une bonne place pour élever des enfants». Jeanne et son mari en ont eu quatre.

«On a toujours parlé français chez nous, explique Jeanne Dubé. Et mes enfants l'ont gardé, sauf la dernière. Elle a de la difficulté à parler, mais elle comprend».

Jeanne Dubé est née à Plamondon le 31 décembre 1921. C'est là qu'elle épousera Edmond Dubé. Quand elle et son mari décident de monter à Fort Smith, en camion, c'est la terre de ses parents qu'elle quitte. Ils n'étaient pas les seuls fermiers à quitter Plamondon (une rue de Fort Smith était connue pour porter le nom de «rue Plamondon») pour venir s'installer plus au nord, espérant y trouver davantage de travail.

«Quand je suis arrivée à Fort Smith, on avait peur et honte de parler le français dans notre milieu de travail. Mais les Soeurs Grises étaient heureuses de voir du monde francophone». Après son emploi à l'hôpital, Jeanne Dubé travaillera comme cuisinière à la résidence du collège.

Jeanne Dubé
Suite en page 6

Jeanne Dubé

Suite de la page 5

A l'âge de 50 ans, nouveau virage. Jeanne Dubé décide de retourner à l'école. Elle obtient un diplôme national en restauration et en hôtellerie en Alberta et devient institutrice culinaire au collège pendant un an. Lorsque le poste devient permanent, quelqu'un d'autre est embauché. La cuisine est une affaire de famille pour Jeanne Dubé. Sa mère et sa grand-mère étaient d'excellentes cuisinières. Ce goût pour la cuisine, Jeanne Dubé va le développer et l'assaisonner à la sauce nordique. Elle conçoit des produits de qualité à partir des ressources qu'offre le Nord, telles que la viande de caribou, de boeuf musqué, de bison, etc. «Mon intérêt, c'était de vendre l'idée et les produits, puis de trouver une entreprise pour la production industrielle». Elle crée également des mélanges d'herbes et d'épices pour mariner les viandes de bois, les volailles, les poissons. Malheureusement, Jeanne Dubé ne parviendra pas à atteindre son but, faisant face à toute une série d'embûches administratives et à l'inertie des gouvernements. Déçue, elle se contentera de recevoir chez elle des groupes de touristes venus visiter la région. Elle sert des mets régionaux, décorés avec des fleurs, des plantes qu'elle ramasse dans les bois. «J'étais associée avec Jacques Van Pelt, un pourvoyeur. Des gens venaient manger de la cuisine typique du Nord chez nous. C'était populaire, ça n'avait pas de bon sens. Mon mari est un excellent chasseur. Il gelait les animaux quand c'était la saison de chasse : perdrix, canards, caribous, orignaux. Le village ici m'encourageait, parce que ça amenait des touristes. Mon mari allait chercher des fleurs de nénuphars à 5h du matin, on décorait nos tables avec ça». Aujourd'hui, Jeanne et Edmond Dubé sont à la retraite. On ne saurait parler de la vie de Mme Dubé sans l'associer avec l'histoire de la francophonie dans les Territoires. Si ce prix du bénévolat porte son nom, c'est pour faire honneur à son engagement dans la francophonie. L'Association francophone de Fort Smith est née en 1984. «Jeanne Doré m'a demandé si je ne voulais pas aider à rassembler le monde français à Fort Smith. Ça a été le début». Mais c'est à la fin des années 80 que Jeanne Dubé s'investit plus sérieusement. «La grande tournée, les retrouvailles», en 1988, marque un tournant décisif. Jeanne Dubé devient la représentante des francophones de Fort Smith lors de ce projet d'envergure dont le but était d'évaluer les attentes et les besoins des francophones des T.N.-O. Elle obtient un diplôme d'animation communautaire à l'issue d'un cours de formation de trois mois à la faculté Saint-Jean d'Edmonton. En tant qu'animatrice, elle participe à «La grande tournée». Dans la première version du rapport Perrault, elle recommande que «le gouvernement s'assure qu'il y ait toujours au moins une personne francophone disponible à l'accueil dans les hôpitaux, dans les salles d'urgence et dans les dispensaires des T.N.-O».

En mai 1988, Fort Smith accueille l'assemblée générale de l'ACFT, la première tenue à l'extérieur de Yellowknife. «C'était tout un honneur pour Fort Smith. Ça a réveillé la communauté», se souvient Jeanne Dubé. Elle s'investit également dans la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises en août 88. Elle en garde un souvenir mitigé : «On n'a jamais été capable de discuter». En septembre, elle prend part à l'assemblée générale spéciale de l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT) à Iqaluit. En 1989, elle devient vice-présidente de l'Association francophone de Fort-Smith, refusant le poste de présidente parce qu'elle ne se sentait pas assez sure de sa maîtrise de la langue française.

Lorsqu'on lui parle de ses réalisations, Jeanne Dubé insiste pour parler des autres francophones qui ont joué un rôle important à ses yeux : Claudette Saquet, Jeanne Doré, Fernand Denault, France Tremblay, Gisèle et Alban Soucy.

Depuis cette entrevue, Jeanne Dubé a quitté l'hôpital dans lequel elle fut si souvent appelée pour servir d'interprète auprès de patients francophones, avant qu'un poste soit créé, occupé aujourd'hui par Christine Aubrey, présidente de l'Association francophone de Fort Smith. Ce service en français, c'est aussi l'aboutissement de démarches entreprises par Jeanne Dubé.

Jointe au téléphone ces jours-ci, Jeanne Dubé affichait une grande forme : «Ça va mieux maintenant, la santé est revenue. J'aurais peut-être l'ambition de m'impliquer à nouveau».

Emmanuel Carcano

Les prix Jeanne Dubé 1993 récompensent le travail de cinq bénévoles et seront attribués lors du 15e anniversaire de la FFT le 6 novembre prochain. Les cinq lauréates sont Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier et Diane Mahoney (Yellowknife), Gisèle Soucy (Fort Smith) et Suzanne Lefebvre (Iqaluit).

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO fait appel contre ses six employés

Le gouvernement territorial a fait appel fin septembre d'une décision prise quelques semaines auparavant par le régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile. Celui-ci avait déclaré que le GTNO devrait reverser de l'argent à six de ses employés, à qui il avait fait payer un loyer plus élevé que ce qu'ils auraient dû payer.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, les six employés en question, qui travaillaient à Iqaluit, se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24. Par conséquent, le GTNO leur prenait plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Colin Baile a remis directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Dans ses documents d'appel, le gouvernement affirme qu'il y a eu erreur et qu'il n'a jamais déduit trop d'argent sur les chèques de paie de ses employés.

Les six employés concernés, dont le logement est inclus dans les clauses de leur contrat, ont déclaré qu'ils payaient entre 866 et 1192 dollars par mois de loyer et que le GTNO leur avait pris entre 363 et 500 dollars de trop en 1992. Dans sa décision prise le 10 septembre, M. Baile souligné que le gouvernement n'avait pas le droit de déduire plus d'argent sur la paie de ses employés que les contrats ne l'autorisaient à le faire. Selon M. Baile, le gouvernement serait donc obligé de reverser un total de 2555 dollars aux six employés qui se sont plaints. Mais le GTNO soutient qu'en vertu du contrat signé avec ses employés, il a le droit d'effectuer ces déductions.

Le gouvernement défendra sa position devant la Cour suprême le 8 novembre.

Karen Lajoie

Cooper, Peach et Gullberg réclament plus de 100 000 dollars

Un cabinet d'avocats en conflit avec CASAW

Le cabinet d'avocats Cooper, Peach et Gullberg réclame plus de 100 000 dollars à CASAW pour des services qu'il lui aurait rendus entre la mi-mai et mi-août 1992, au moment où le cabinet défendait les intérêts du syndicat lors des négociations avec la compagnie minière Royal Oak.

Cooper, qui a soumis le dossier à la Cour suprême cet été, affirme avoir été contacté par le syndicat à peu près une semaine avant le début de la grève le 23 mai 1992 pour défendre ses intérêts. A ce moment-là, CASAW aurait déclaré que s'il n'avait pas assez d'argent pour payer ses frais, la branche nationale du syndicat financerait la différence. Sont mis en cause dans cette affaire M. Bill Schram, président de CASAW au début de la grève, M. Harry Seeton, président actuel du syndicat, la branche nationale de CASAW et son président, M. Ross Slezak.

Le cabinet Cooper affirme aujourd'hui que pendant trois mois, ses avocats ont été nuit et jour à la disposition de CASAW, dont les responsables avaient été contactés à plusieurs reprises au sujet de factures impayées. Cooper déclare avoir été averti à la mi-août par MM. Schram et Seeton que la branche locale de CASAW n'avait pas les moyens de payer leur facture qui s'élevait alors à 104 169,99 dollars, mais qu'ils souhaitaient par ailleurs que le cabinet continue de travailler pour eux sans être payé jusqu'à la fin de la grève.

A la même période, M. Slezak et l'organisme national ont nié leur responsabilité à l'égard des dettes de la branche locale du syndicat. Après avoir reçu 3 000 dollars de CASAW au mois d'août, Cooper demande toujours 101 169,99 dollars au syndicat, plus les intérêts.

De leur côté, l'organisme national comme la branche locale de CASAW nient toutes les accusations du cabinet d'avocats et déclarent qu'ils n'ont jamais signé de contrat avec eux pour recevoir des services juridiques. Dans leurs documents déposés à la cour le 30 septembre, ils affirment qu'ils n'ont jamais utilisé les services de Cooper et que l'organisme national n'a jamais dit qu'il se chargerait des dettes de l'union locale. Par ailleurs, ils déclarent que si CASAW est reconnu coupable, il serait injuste que le cabinet d'avocats reçoive une somme d'argent aussi importante car selon eux, le montant demandé dépasse largement la valeur des services rendus. Le dossier sera examiné par la cour à une date qui n'a pas encore été déterminée.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Peter Verstraaten et Mathew Grogono débarquent à la décharge leur «récolte» du fond de la baie de Yellowknife. Bidons, pneus et objets divers récupérés à force de plonger dans les eaux cet automne (voir *L'Aquilon* du 1er octobre 1993).

Couverte de dettes et poursuivie par ses créanciers

La maison d'édition D.M. Communications est dans une impasse

La maison d'édition D.M. Communications, qui comparaissait devant la Cour suprême le mois dernier, devra rembourser 110 195,49 dollars au gouvernement des T.N.-O. suite à une décision prise par le juge H.L. Irving.

Le GTNO avait demandé à plusieurs reprises à la maison d'édition le remboursement de son argent avant de la poursuivre en justice. D.M. Communications avait emprunté 115 000 dollars au gouvernement en juin 1992, pour éviter la faillite. Le remboursement de ce prêt devait s'étaler sur une période de cinq ans.

En guise de garantie, la maison d'édition avait hypothéqué l'ensemble de ses meubles.

Au mois d'avril 1993, D.M., qui n'avait pas honoré ses remboursements depuis plusieurs mois, reçoit une demande de paiement à laquelle elle ne peut pas répondre. Le shérif saisit alors la plupart de ses biens au cours du printemps.

Ce n'est que le début d'une série d'événements malencontreux pour la maison d'édition. Au mois de mai, elle perd un autre procès contre l'imprimerie Canarctic. Le jugement rendu par le juge Mark de Weerdt est irrévocable, mais c'est une victoire vaine pour Canarctic, puisque tous les biens de D.M. ont déjà été saisis.

L'imprimerie, qui était l'un des plus grands créanciers de D.M., lui réclamait plus de 54 000 dollars pour des factures impayées. Canarctic affirme avoir imprimé *The Press Independent* depuis le 11 mai 1992 jusqu'au 25 mars 1993 sans jamais avoir été payée.

D.M. Communications, qui est désormais privée de ses biens et n'a pas les moyens de rembourser ses créanciers, se retrouve aujourd'hui dans une impasse.

Karen Lajoie



QUOI DE NEUF ?

Bulletin de liaison de l'AFCY

Concours «Cartes de Noël»

Cette année encore, l'Association franco-culturelle de Yellowknife lance un concours «Cartes de Noël» ouvert à tous les étudiants et étudiantes de l'école Allain St-Cyr et à ceux en immersion. Des prix seront remis aux trois meilleurs envois et la carte retenue sera envoyée dans tous les foyers francophones de Yellowknife. Le concours ■ débuté le 15 octobre pour se terminer le 5 novembre 1993. Participez en grand nombre ! Pour plus de renseignements, composez le 873-3292, ou informez-vous au secrétariat de votre école.

Concours «Trouvez un slogan»

L'Association des parents francophones de Yellowknife lance le concours «Trouvez un slogan», ouvert à tous, dans le but de promouvoir sa campagne de sensibilisation et d'information sur les services disponibles à Yellowknife aux niveaux pré-scolaire et scolaire. Un certificat cadeau d'une valeur de 100$ pour l'achat de dictionnaires français sera remis au gagnant. Faites parvenir vos suggestions avant le 25 octobre 1993, à l'APFY, CP 2243, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P7. Pour plus d'informations, contactez Marie Patterson, au 920-2919.

Nouveaux membres et arrivants, bienvenue!

Cette fois-ci, nous souhaitons la bienvenue à Mlle Lyne Valin qui a joint nos rangs. Bienvenue parmi nous. Nous savons également que quelques personnes sont arrivées dernièrement à Yellowknife, dont Martin Béliveau. Venez nous voir, vous êtes les bienvenus.

Recette du mois

Ce mois-ci, la recette du mois nous vient de Caroline Millette. Si ça vous tente de vous sucrer le bec, vous ne le regretterez pas... La recette proposée est toute simple et délicieuse. La voici :

Carrés sucrés

Ingrédients:

1 boîte de biscuits «Petit Beurre»
2 c. à table de beurre
2 c. à table de farine
1 tasse de cassonade
1 tasse de lait

Préparation :

Faire fondre le beurre et ajouter la farine. Bien mélanger. Ajouter ensuite le lait et la cassonade. Brasser jusqu'à épaississement.

Dans le fond du plat, mettre une rangée de biscuits «Petit Beurre» et recouvrir avec le mélange obtenu. Ajouter une rangée de biscuits sur le dessus, réfrigérer environ 1/2 heure et déguster.

Nouvel annuaire des services en français

La Fédération franco-ténoise offre présentement aux francophones l'édition 93-94 de son guide des services en français. Revu, corrigé et amélioré, ce guide vous sera très utile à la maison et au bureau. Il est disponible dès maintenant. Pour vous le procurez, vous n'avez tout simplement qu'à passer à nos locaux, au Graham Bromley Building, sur l'avenue Franklin, au 3e étage. Et c'est gratuit. Par la même occasion, ce sera pour nous un grand plaisir de vous rencontrer.

Collège de l'Arctique

Un rappel concernant les différents cours offerts en français au collège de l'Arctique. Si vous êtes qualifié pour offrir un cours qui pourrait intéresser la population francophone, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Laissez vos noms et coordonnées à Jean-François Boucher, au 873-3292 et il se fera un plaisir de vous informer à ce sujet. En passant, ça paye...

Avis à tous les membres...

Quelques membres recevront en novembre un avis de réabonnement. Il serait très apprécié si tous pouvaient répondre favorablement et rapidement à cet avis. Votre cotisation est primordiale pour nous et démontre bien l'intérêt, qui est réciproque, que vous nous portez. Votre Association est prête à tout pour vous, de son côté. Du votre, une petite cotisation de rien du tout ! Merci d'avance.

ACTIVITÉS A VENIR



La prochaine activité au calendrier de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, c'est le party d'Halloween, le 30 octobre 1993, au Yellowknife Inn, dans l'annexe A de l'ancienne Assemblée législative, de 20h00 à .... Venez déguisé, il y aura des prix et une grande parade de mode, ainsi que beaucoup, beaucoup de prix de présence et de plaisir. L'entrée est gratuite pour les membres. Les non-membres devront payer 5$.

Dictée des Amériques

Ceux qui se sont inscrits à la dictée des Amériques pourront participer à l'épreuve le samedi 20 novembre à 14h00 à l'école Allain Saint-Cyr. Nous avons besoin de trois champions territoriaux pour nous représenter... Pour plus de renseignements, contactez-nous au 873-3292.



Spectacle de Crystal Plamondon

Les 5-6-7 novembre prochains marqueront le 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise. Il nous reste encore des billets pour le banquet (22$) et le spectacle (10$). N'hésitez pas à nous appeler au 873-3292 pour vous les procurer!!!

Parlement Jeunesse

Yellowknife accueillera bientôt des jeunes francophones et francophiles de l'Ouest et du Nord canadien pour le Parlement Jeunesse. Les 11-12-13-14 novembre, ces jeunes discuteront des problèmes qui les préoccupent. Il serait important et intéressant pour nous, les plus vieux, d'y assister, histoire de voir où les dirigeants de demain nous conduiront. Pour plus d'informations, contactez *Sylvie Francoeur* au 920-2919.

Colloque de l'APFY

L'APFY tiendra son colloque annuel les 26 et 27 novembre prochains. Petit rappel pour ceux et celles qui auraient oublié. Besoin d'informations? Contactez Marie Patterson au 920-2919

Théâtre

Le 26 novembre 1993, l'Association des parents francophones de Yellowknife offre une soirée de théâtre avec André Roy. La pièce «Il était une fois Dalmas,Sask.,...mais pas deux fois» sera au programme. Les critiques sont excellentes, ne manquez pas ce spectacle...

Soirée rétro

Le 27 novembre 1993, à l'hôtel Explorer, une grande soirée rétro avec décor et ambiance sera au programme. Venez danser au son de la musique des années 40-50-60... Vous avez la nostalgie de cette merveilleuse époque? Soyez présent et revivez toute une soirée, le déplacement en vaudra la peine...

Vous avez des suggestions, des commentaires, des recettes du mois, des super de bonnes idées.... eh bien, dites-le! Que vous soyez de Yellowknife, de Fort Smith, d'Iqaluit ou de St-Ouin-Ouin, nous serons heureux de recevoir vos impressions et des nouvelles de votre petit coin. Faites parvenir le tout à : l'Association franco-culturelle de Yellowknife :

CP 1586, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2P2, ou appelez le 873-3292.

Le bulletin «Quoi de neuf ?» ne s'adresse pas seulement aux résidents de Yellowknife, mais à tous les francophones et francophiles du monde entier, puisqu'il est lu outre-mer et par au moins...beaucoup de lecteurs.

C'est VOUS qui en assurez le succès et c'est VOUS qui en bénéficiez!

CRTC **Audience publique** Canadä

Avis d'audience publique CRTC 1993-9. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 7 décembre 1993, 9H00, à l'Hôtel Keddy's Lord Beaverbrook, 659, rue Queen, Fredericton (N.-B.), afin d'étudier ce qui suit : 27. FORT RESOLUTION (T. du N.-O.) Demande (931301800) présentée par la **IVAN SIMONS**, c.p. 313, Fort Simpson (T. du N.-O.) X0E 0N0 en vue d'obtenir une licence de câble pour desservir Fort Resolution. **EXAMEN DE LA DEMANDE** : Stan's Quick Stop, Fort Resolution (T. du N.-O.). BESOINS INDIVIDUELS SPÉCIFIQUES : Les intervenants qui désirent présenter oralement leurs commentaires de même que ceux qui requièrent des services d'interprétation gestuelle doivent aviser le CRTC au moins 20 jours avant le début de l'audience. Le texte complet de cette demande est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300 Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111. Les interventions écrites doivent parvenir au secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le 17 novembre 1993. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec les Affaires publiques du CRTC à Hull au (819) 997-0313, Fax (819) 994-0218.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Déneigement des routes et des parcs de stationnement

Les entrepreneurs devront fournir l'équipement lourd pour assurer le déneigement de différents endroits.
- Yellowknife, T.N.-O. -

Les soumissions cachetées doivent parvenir au commis aux contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1 avant :

15 h, heure locale, le 5 novembre 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 25 octobre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel d'offres : Donel Gagnon, commis aux contrats, Gouvernement des T.N.-O., Tél éphone : (403) 873-7662

Renseignements techniques : Bill Lemouel, Gouvernement des T.N.-O., Téléphone : (403) 920-8979

CRTC **Avis public** Canadä

Avis public CRTC 1993-137-1. Projet de modification au Règlement de 1986 sur la télédistribution et au Règlement de 1987 sur la télédiffusion, et au Règlement de 1990 sur les services spécialisés - Prorogation du délai pour formuler des observations. A la suite d'une demande à cet effet reçue de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, le Conseil proroge par la présente jusqu'au 12 novembre 1993 la date limite pour la soumission des observations en question.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories **APPEL D'OFFRES**

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Distribution du courrier interne
S4716

- Yellowknife, T.N.-O. -

Le Ministère lance présentement un appel d'offres visant la livraison et la distribution du courrier dans les différents ministères et agences du gouvernement, de même que la cueillette et la livraison du courrier du gouvernement auprès des transporteurs commerciaux.

Les soumissions cachetées doivent parvenir au ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, C.P. 1320, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 3e étage de l'édifice Stuart M. Hodgson) avant :

15 h, heure locale, le 12 novembre 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée mentionnées ci-dessus à partir du 25 octobre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse ni aucune des offres reçues.

Renseignements : John Fast, Gouvernement des T.N.-O., Tél éphone : (403) 873-7549

Trois années de recherches archéologiques

Sur les pistes traditionnelles dogrib

Tom Andrews, un archéologue du centre septentrionnal Prince de Galles, mène depuis trois ans des recherches sur les pistes traditionnelles du peuple dogrib entre le Grand lac des Esclaves et le Grand lac de l'Ours. Aidé dans sa tâche par des aînés et des jeunes de Rae Lakes et Rae, il a peu à peu reconstitué l'histoire de ces pistes, les légendes qui y sont liées et découvert environ 280 sites traditionnels.

Cela fait trois années maintenant que chaque été, Tom Andrews et son équipe parcourent une piste traditionnelle utilisée par les Dogrib, la «piste des canots d'écorce de bouleau», qui relie le Grand lac des Esclaves au Grand lac de l'Ours. Pour en arriver là, il a fallu beaucoup de travail, de recherches et de patience.

«Nous avons vraiment commencé en 1982, explique Tom Andrews, l'archéologue responsable du projet, spécialisé dans les recherches en territoire déné. Je travaillais alors pour la Nation dénée et nous voulions établir une carte des anciennes pistes dénées. Je suis allé à une réunion du conseil de bande de Rae Lakes. J'ai présenté le travail que nous avions fait jusqu'à ce moment. A la fin de mon exposé, un aîné, Harry Simpson, s'est levé et nous a remerciés pour le travail que nous avions fait. Puis, il a expliqué que maintenant que les pistes avaient été répertoriées, le moment était venu de retrouver le nom et l'histoire des lieux tout au long de la piste. Malheureusement, la Nation dénée n'avait pas les moyens de financer le projet. Je suis donc retourné voir Harry Simpson et je lui ai demandé de m'enseigner les noms et l'histoire de ces lieux. Il n'a pas voulu me raconter toutes les histoires. Il m'a dit qu'il fallait attendre d'être sur place».

Il faudra du temps avant que le projet ne se précise vraiment. Mais au début de l'hiver 1990, quatre personnes -Harry Simpson, John B. Zoe (un recherchiste de Rae), un traducteur et Tom Andrews- commencent à noter, à l'aide d'une carte détaillée, le nom de chaque lieu traditionnel dogrib le long de «la piste des canots d'écorce de bouleau» : les sites sacrés, les emplacements pour camper, les tombes, en fait tout ce dont les aînés voulaient parler. Historiquement, ces pistes permettaient aux Dogrib de circuler d'un poste de traite à l'autre, de Rae à Fort Norman. Cette piste suit les lacs, les rivières, les portages et est sans doute l'une des pistes les plus importantes dans cette région.

Premier voyage

A l'été 1991, Tom Andrews décide de remonter une partie de cette piste. «Nous avons constitué une équipe de quatre personnes : Harry Simpson, John B. Zoe, Betty Ann Betsedia et moi-même. Nous avons concentré nos recherches le long de la rivière Camsell, en aval du Grand lac de l'Ours. Nous nous sommes arrêtés à chaque lieu identifié durant l'hiver, avec l'espoir de trouver des outils en pierre, de démontrer que ces endroits avaient été fréquentés depuis des années».

L'hiver suivant, les mêmes personnes et des aînés des communautés concernées se rassemblent à nouveau pour discuter des résultats obtenus et pour fournir davantage d'informations. «Les aînés qui avaient participé au projet voulaient que nous formions les jeunes. Nous avons donc coopéré avec le centre d'amitié de Rae», poursuit Tom Andrews.

L'été 1992, l'équipe s'est étoffée. Trois personnes se sont jointes au groupe : Nick Black (un aîné de Rae), Tony Dryneck et Francis Zoe. Cette fois-ci, l'équipe restera plus au sud de la piste, en amont du Grand lac des Esclaves, le long de la rivière Marina. «Là encore, nous nous sommes arrêtés régulièrement, *à la recherche de lieux dogrib.* Pour les aînés, c'était également très important que nous nous arrêtions à chaque tombe dénée et que nous les restaurions si elles étaient en mauvais état. Ils voulaient aussi que nous voyagions de la manière la plus traditionnelle possible, c'est-à-dire en canot (25 portages) et avec peu de nourriture. Le reste, la chasse et la pêche nous le fournissaient. Ils souhaitaient par ailleurs que nous observions les rituels dogrib. Chaque soir, Harry nous racontait des histoires. En outre, les deux étudiants, Tony et Francis, ont appris avec Harry et Nick l'utilisation traditionnelle des plantes médicinales».

L'été dernier, seuls Tom Andrews et John B. Zoe sont repartis. Ils ont passé une semaine du côté de la rivière Marina pour finir leurs recherches. Au total, Tom Andrews et «son» équipe ont passé 12 semaines dans le bois durant ces trois étés et autant de temps dans les communautés l'hiver.

Trois villages abandonnés

Qu'ont-ils trouvé ? «Trois cents noms de sites traditionnels, énumère Tom Andrews, 280 sites archéologiques, c'est-à-dire des endroits où il existe des preuves d'une activité passée, 150 lieux de sépulture, plusieurs petits cimetières le long de la piste (le plus important comportait 15 tombes), trois villages abandonnés, des cabanes et des «lieux sacrés» (lieux liés aux légendes où l'on laisse des offrandes, où l'on procède à certains rituels).

Pour ce qui est des objets, Tom Andrews note qu'«il est rare de trouver des matériaux organiques qui peuvent être datés. La conservation de ces objets est très limitée, d'autant plus que le sol est très acide». Ils ont néanmoins trouvé une tasse et une assiette en écorce de bouleau, des pointes de flèche et de lance en pierre.

Tom Andrews tire beaucoup d'enseignements de cette *expérience* : «Ce que j'ai appris était phénoménal. D'abord ce fut un véritable honneur pour moi de partager la culture dogrib et de me rendre dans des lieux sacrés. Ensuite, je connais la piste moi aussi, les endroits pour chasser, les campements, etc. La collaboration avec les habitants des communautés fut très riche. Le Nord offre une chance incroyable aux archéologues : certains autochtones vivent encore de manière traditionnelle et conservent un rapport à la terre très particulier. Nous avons beaucoup de chance, en tant qu'archéologues, de pouvoir travailler avec ces peuples. Chaque lieu a une histoire. La terre devient ainsi un moyen de se rattacher à la culture, une sorte d'*aide-mémoire*». Cet hiver, Tom Andrews doit terminer son rapport. «Nous avons enregistré toutes les histoires liées à ces lieux (35 heures d'enregistrement). Toutes ces informations seront fournies aux communautés». Si «la piste des canots d'écorce de bouleau» est la plus importante, elle n'est en tout cas pas la seule. Il en reste beaucoup d'autres à redécouvrir, notamment «la piste des traîneaux à chiens», une autre piste empruntée l'hiver.

Emmanuel Carcano

© Tom Andrews

«Le village à côté de Nidzi», c'est le nom de ce hameau dogrib abandonné. Au premier plan, on distingue un amas de pierres, en fait un ancien foyer, probablement construit en 1880. Le village fut abandonné en 1928 à cause d'une épidémie de grippe, puis réoccupé vers 1940, date à laquelle furent construites les cabanes en bois à l'arrière-plan. Tom Andrews et son équipe ont trouvé à cet emplacement les restes de 20 cabanes en rondins, 12 cheminées en pierre et trois maisons datant de 1940.



Tom Andrews

Cet endroit où sont assis, de gauche à droite, John B. Zoe, Betty Ann Betsedia et Harry Simpson, porte le nom de «Blood Rock». La légende de Yamoza, figure mythique pour les Dénés, est associée à ce lieu. D'après la «version dogrib», Yamoza et son frère étaient élevés ici, sur cette colline, par un géant qu'ils appelaient «grand-père». Un jour, ils voulurent lui jouer un tour. Ils lui coupèrent le crâne et jetèrent à l'intérieur des pierres brûlantes. C'est alors que le géant se transforma en roche, devenue cette colline traversée en son sommet par une large fissure. La tradition veut que l'on y jette des cailloux et que l'on écoute le bruit qu'ils font en se répercutant sur les parois de la faille. Il paraît que ça porte chance. C'est l'une des nombreuses histoires liées à des lieux tout au long de cette piste.

Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations à Yellowknife

Ovide Mercredi prône le respect de la différence pour un Canada nouveau

Les 250 élèves des écoles St. Patrick et Sir John Franklin commençaient à trouver le temps long et à s'agiter lorsque le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ovide Mercredi, est arrivé dans le gymnase avec 40 minutes de retard.

M. Mercredi s'était déplacé à Yellowknife le 21 octobre pour soutenir la candidature de Mme Ethel Blondin-Andrew, une «amie de longue date», mais il avait souhaité rencontrer les jeunes pour leur parler d'un sujet important, l'avenir du Canada.

Devant un logo gigantesque de l'Assemblée des Premières Nations, le chef national a adressé ses encouragements aux jeunes pour les pousser à construire un avenir différent pour le pays.

«C'est important que les jeunes de ce pays gardent l'espoir de créer une société meilleure pour tout le monde à l'avenir. Je fais appel à vos consciences pour que vous ne soyez pas comme les autres générations. Si vous êtes capables d'être différents et de créer une nouvelle image de vous-mêmes, vous aurez une meilleure société canadienne et un monde meilleur». Selon M. Mercredi, le pays vit actuellement, non sans douleur, une grande évolution et au cours de ce processus, un certain nombre de vieilles idées doivent être mises à la poubelle et de nouvelles idées doivent être développées. «Si nous ne changeons pas notre façon de penser, nous ne survivrons pas».

M. Mercredi n'a pas voulu utiliser les micros et la tribune qui avaient été installés pour lui et a préféré s'adresser au public debout sur un coin de l'estrade, ce qui n'a pas facilité la tâche à l'équipe de télévision qui s'était déplacée.

> **«Pour comprendre le Québec sans l'assimiler, il faut comprendre qu'il a le droit d'être distinct»**

M. Mercredi a affirmé que si le gouvernement ne se décide pas à respecter la diversité de la population canadienne, les groupes qui n'ont pas le pouvoir vont tenter quelque chose de nouveau.

«Si nous nous limitons à une seule façon de travailler, nous ne serons jamais un pays uni. Il faut respecter nos différences. Pour comprendre le Québec sans l'assimiler, il faut comprendre qu'il a le droit d'être distinct, d'être différent. Ce qui ne veut pas dire qu'il est meilleur, mais simplement différent. Les tensions qui ont été créées dans la province par la volonté de ses habitants d'avoir l'autodétermination, de protéger leur langue, leur culture et leurs institutions, n'ont de conséquences néfastes ni pour le Québec, ni pour les Premières Nations dans le reste du Canada». Selon M. Mercredi, il n'y a pas de raison à ce que les autochtones, les Québécois et les autres Canadiens ne vivent pas ensemble en harmonie, du moment que tout le monde respecte le droit à la différence.

«Le défi, c'est de trouver une façon de respecter nos droits collectifs tout en respectant les droits individuels. Votre mission, c'est de mettre l'accent sur ce que nous avons en commun, sur ce qui nous lie tous et non sur ce qui nous distinguent».

«Si nous ne pouvons pas surmonter ce problème, nous assisterons à la séparation du Québec et du Canada. Les Premières Nations pourraient alors elles aussi chercher leur voie de leur propre côté si le dialogue s'avère impossible».

Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 41, vendredi 5 novembre 19

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Coupable d'avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit

Le GTNO reçoit une amende de 89 000 dollars

Le GTNO a annoncé le 3 novembre qu'il allait faire appel après avoir appris le 2 novembre qu'il devrait payer une amende de 89 000 dollars pour avoir pollué le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit en 1991.

Le juge Michel Bourassa de la cour territoriale a condamné sévèrement le gouvernement au moment de rendre publique sa décision : «En tant que citoyens, nous pensions que notre gouvernement protégerait nos intérêts et ne prendrait pas en compte que les siens pour prendre des décisions. Nous pensions que le gouvernement nous tiendrait à l'abri de l'incompétence et de tout ce qui pourrait nuire au bien-être public (...) C'est donc d'autant plus grave qu'il ait enfreint la loi. Le GTNO a commis un acte illégal et a eu une conduite contraire à celle d'un bon gouvernement. Cela pourrait être considéré comme un abus de confiance».

Le GTNO avait été reconnu coupable le 27 août dernier d'avoir déversé accidentellement 56 000 mètres cubes d'eaux d'égout dans le bras de mer Koojesse près d'Iqaluit entre le 1er et le 10 juin 1991.

Deux autres plaintes qui avaient été déposées contre le gouvernement et qui portaient sur des points plus précis concernant la localisation de la pollution, n'avaient pas été retenues par le juge Bourassa.

Celui-ci avait déclaré que la pollution aurait pu être évitée si le gouvernement avait apporté plus de soin dans la construction et la gérance du champ d'épandage.

Selon le juge, le gouvernement territorial n'avait rien fait pour s'assurer que les digues étaient en bon état, alors que le bras de mer avait déjà été pollué cinq fois par des eaux usées en 10 ans. Le champ d'épandage avait été construit en 1978 par le département des affaires communautaires du GTNO.

Au cours du procès, la Couronne avait suggéré que le gouvernement territorial nettoie le site et effectue les réparations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du champ d'épandage.

L'avocat du GTNO, M. John Donihee, avait demandé la peine minimale et souhaitait que la cour ordonne au gouvernement de faire les réparations.

Mais le juge Bourassa a déclaré que le nettoyage et les réparations à effectuer relevaient de toute façon de la responsabilité du GTNO et ne pouvaient constituer une peine. «Si nous ne condamnons le gouvernement qu'à réparer ce qu'il n'a pas

GTNO - Amende
Suite en page 3



Le nouveau système de compactage des ordures de Yellowknife

Compacter pour réduire et mieux cacher

Depuis le 20 octobre 1993, le nouveau système de compactage des ordures de Yellowknife est opérationnel. Alors que les déchets étaient auparavant jetés sur le site de la décharge, ils sont désormais écrasés, emballés, puis enterrés.

Par la porte grande ouverte du nouveau bâtiment de la décharge de Yellowknife, on distingue une petite machine qui s'agite tel un insecte au milieu d'un amoncellement d'ordures impressionnant. Lorsqu'on s'approche un peu plus, on s'aperçoit qu'il s'agit ni plus ni moins d'une petite pelleteuse. Celui qui la conduit est chargé de pousser les ordures dans une espèce d'ouverture à même le sol. C'est la «gueule» du nouveau système de compactage -une machine de 400 000$- qui absorbe et broie les déchets pour les transformer en une balle de 900 kg (2000 livres). Ces gros cubes sont ficelés automatiquement par la machine, puis expulsés. Ils sont ensuite chargés sur une remorque et emmenés sur le terrain de la décharge. Là, ils sont déposés avant d'être enfouis. «Il n'y a pas d'urgence pour les recouvrir pour l'instant», explique Neil Jameison, responsable du projet à la mairie. Le verre récupéré dans les poubelles de recyclage sera utilisé pour recouvrir les balles.

Le procédé de compactage permet de réduire le volume des déchets de 75%. Il arrive en moyenne à la décharge 40 tonnes d'ordures par jour et la machine recrache quotidiennement de 30 à 50 balles. Trois personnes opèrent sur la machine. Deux autres employés, qui travaillaient auparavant au dépôt de recyclage de Kam Lake, seront affectés aux tâches concernant le recyclage. Des bennes bleues sont déjà en place pour accueillir l'aluminium, le carton, les journaux, le papier de bureau, d'imprimante, les

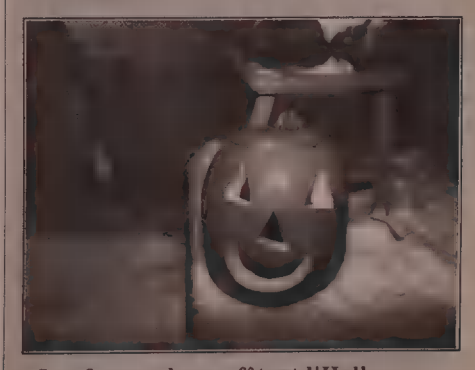
Compactage
Suite en page 2



Ces gros blocs de glace qui cernent le bateau sont la conséquence des vents violents qui ont soufflé sur la baie de Yellowknife la semaine dernière, brisant la glace fraîchement formée. A l'heure où nous bouclons ce journal, la baie est presque complètement gelée.

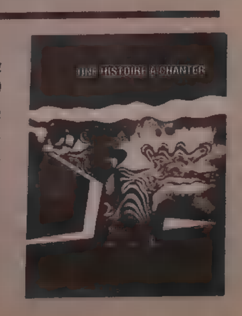
Emmanuel Carcano / L'Aquilon

La Fédération franco-ténoise fête ses 15 ans le 6 novembre à Yellowknife. Bon anniversaire et bienvenue à tous les délégués et aux invités.
Lire à ce sujet l'éditorial en page 4.



Les francophones fêtent l'Halloween. Reportage photo en page 8.

Une histoire à chanter, le 100 nons. **Un ouvrage qui raconte l'histoire de cette boîte à chansons de Saint-Boniface. Lire notre chronique disques et livres en page 7.**



Compacter les ordures pour en réduire le volume

Suite de la page 1

huiles usagées et le verre. La municipalité de Yellowknife compte ainsi sur le civisme des habitants pour qu'ils viennent eux-mêmes déposer leurs déchets recyclables.

Quand le site d'enfouis-sement de la décharge sera rempli, la Ville devra trouver un autre emplacement.

Elle a déjà fait une demande en bonne et due forme pour utiliser le Bristol Pit, ce gros trou dans la roche le long de la vieille route de l'aéroport. La municipalité n'a pas encore obtenu d'autorisation légale pour cette prochaine étape.

Précisons enfin qu'il existe également une aire de récupération en arrière du bâtiment principal pour déposer et récupérer des matériaux, vêtements, etc.

Le nouveau système de compactage a coûté 1,9 million de dollars à la Ville de Yellowknife. Il en coûtera juste quelques efforts supplémentaires à ses habitants pour venir déposer leurs déchets dans les bennes de recyclage.

Seront-ils aussi assidus que les corbeaux de la décharge qui, pour l'instant, peuvent encore grignoter les balles déposées à ciel ouvert ?

Emmanuel Carcano

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Les balles de 900kg chacune sortent de la machine à la queue leu leu.

Commentaire

«Recycler» se conjugue aussi au futur

Utilisez-vous souvent le verbe «recycler» à la première personne du présent ? Moi pas, ou si peu. Pas assez en tout cas. Et pourtant, avec ce bel alignement de bennes bleues de recyclage fraîchement installées à l'entrée de la décharge, il faudrait.

Il faudrait trier ses ordures - l'aluminium, le verre, le carton, le papier blanc de bureau, le papier de couleur de bureau, etc- et les amener dans ces bennes. Tel est le pari que fait la municipalité de Yellowknife. Tout citoyen pourrait être flatté de se voir créditer d'une telle «conscience écologique».

Seulement voilà, ça ne marche pas toujours comme ça. Yellowknife est à la traîne. Depuis quelques années, certaines villes européennes ont passé une sorte de contrat avec leurs habitants, qui pourrait se résumer ainsi : «Vous payez un petit peu plus, une sorte d'éco-taxe, en échange de quoi nous rendons le système de recyclage plus accessible». Dans ces villes, effectivement, des poubelles de recyclage fleurissent dans les rues, de différentes couleurs selon qu'il s'agisse de verre ou de papier, ce qui rend la démarche du citoyen beaucoup plus facile. Les poubelles sont devant sa porte, l'effort est moindre et le recyclage beaucoup plus efficace. Il suffit d'accepter de payer le prix pour ce service. Il existe, certes, des poubelles de cette sorte à Yellowknife, mais si peu. La voie la plus simple reste de se rendre à la décharge. Mais comment espérer un recyclage efficace, qui plus est, avec des heures d'ouverture qui obligent presque à s'y rendre durant les heures de bureau (la décharge est ouverte de 8h à 16h) ou bien le samedi ? C'est un pari risqué que fait la municipalité. Nous verrons avec le temps ce qu'il en est. Quant à la réduction du volume des ordures grâce au nouveau système de compactage et à leur enfouissement, c'est une vision à court terme. Que se passera-t-il dans 20 ans, lorsque le site actuel aura été utilisé à pleine capacité ? On en trouvera un autre. Et ensuite ? On verra, il y a de la place alentour. Veut-on vraiment qu'il y ait davantage de sites d'enfouissement des ordures autour de Yellowknife que de lacs ? Faudra-t-il attendre, comme en Europe, que les déchets débordent de toute part pour prendre le taureau par les cornes et trouver des solutions intelligentes ? Peut-être faudrait-il rapidement conjuguer le verbe «recycler» au futur également et non pas seulement au présent et au conditionnel.

Emmanuel Carcano

Roger Warren sous haute surveillance à la prison d'Edmonton

L'enquête préliminaire commencera en février

Le gréviste Roger Warren, accusé du meurtre au premier degré des neufs mineurs tués dans l'explosion à la mine Giant en septembre 1992, comparaîtra devant la cour territoriale le 14 février 1994 pour l'ouverture de son enquête préliminaire.

M. Peter Martin, procureur de la Couronne chargé du dossier, prévoit une enquête préliminaire de deux semaines. M. Warren restera en prison à Edmonton jusqu'en février. Il a été placé sous haute surveillance car la GRC craint qu'il ne se suicide. Le gréviste a comparu devant le juge Michel Bourassa le 1er novembre pour établir la date de son enquête préliminaire.

L'entrevue n'a duré que cinq minutes. Encadré par quatre membres de la GRC, M. Warren est resté assis à regarder fixement le mur en face, la mine sombre, sans rien dire.

La sécurité avait été renforcée et les personnes qui souhaitaient assister à la séance devaient vider leurs poches et se faire fouiller par les shérifs, équipés de détecteurs de métal, avant d'entrer dans la salle. Au moins neuf membres de la GRC étaient présents dans le palais de justice. M. Warren n'a pas encore plaidé devant la cour. L'enquête préliminaire servira à déterminer si les preuves accumulées contre lui sont suffisantes pour justifier un procès.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Alerte à la bombe à Giant

La GRC de Yellowknife a été avertie par téléphone le 29 octobre à 19h40 qu'une alerte à la bombe avait été donnée à Giant. Mais après avoir évacué environ 65 travailleurs et fouillé la mine pendant plusieurs heures, la police n'a rien trouvé.

L'alerte a malgré tout été prise au sérieux et l'enquête se poursuit. Aucune plainte n'a encore été déposée et la GRC se refuse à toute révélation sur le déroulement de l'enquête. Elle recherche actuellement la personne qui a donné l'alerte par téléphone.

Les mineurs qui avaient été évacués sont retournés travailler dès le lendemain. La peine maximale encourue pour une fausse alerte à la bombe est de cinq ans de prison.

L'agresseur d'une jeune fille voit sa peine doublée en cour d'appel

La cour d'appel des T.N.-O. a pris la décision le 19 octobre de multiplier par deux la peine d'un homme d'Iqaluit qui avait été reconnu coupable en avril dernier d'une agression sexuelle contre une jeune fille.

A l'issue de son procès, M. Simeonie Lucassie Nowdluk avait été condamné par la juge Beverly Browne de la cour territoriale à neuf mois de prison.

La Couronne, qui jugeait la peine trop peu sévère, avait alors fait appel. M. Nowdluk passera finalement 18 mois en prison.

Equity Investment accuse Dia Met de pratiques déloyales

Dia Met Minerals Ltd., qui est l'une des plus grandes compagnies à prospecter au nord de Yellowknife pour trouver des gisements de diamants, est actuellement en procès civil à Vancouver pour pratiques déloyales en affaires.

La corporation Equity Investment voudrait aujourd'hui récupérer 825 000 actions de Dia Met, qu'elle avait vendues en 1990, au prix unitaire de 25 à 32,25 cents, à des compagnies associées avec Dia Met. Ces actions se vendent actuellement au prix de 48,25 dollars.

Equity se chargeait de récupérer l'argent d'investisseurs et de fournir des fonds à Dia Met pour la prospection. En échange, la corporation avait reçu 1,7 million d'actions de la compagnie. Or, quelques semaines seulement après qu'Equity ait vendu ses 825 000 actions, Dia Met avait déclaré publiquement qu'elle avait découvert des gisements de diamants. Equity reproche aujourd'hui à Dia Met d'avoir attendu intentionnellement avant de faire cette déclaration.

La corporation a déposé plainte devant la cour civile de Vancouver le 25 octobre.

Un nouveau vice-président pour le collège de l'Arctique

Le collège de l'Arctique a annoncé le 29 octobre que M. Greg Welch avait été nommé vice-président et serait désormais responsable de l'enseignement dans l'Arctique de l'Est. M. Welch a été chargé de la direction des trois campus de l'Est, situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. Le nouveau vice-président aura une lourde tâche à accomplir, au moment où le collège devra s'adapter à une nouvelle réalité, celle du Nunavut. Après 15 ans d'expérience en Ontario et doté d'une maîtrise en administration, M. Welch a commencé à travailler à Iqaluit le 1er novembre.

Karen Lajoie

Le GTNO écoppe d'une amende de 89 000$

Suite de la page 1

bien construit et entretenu, cela encouragera l'incompétence», a déclaré le juge. Le GTNO a dépensé plus de 300 000 dollars pour réparer les dommages.

La peine maximale encourue dans ce genre d'affaire était de 50 000 dollars jusqu'en janvier 1991, date à laquelle le gouvernement fédéral a imposé une peine maximale de 300 000 dollars.

Selon le juge Bourassa, cette augmentation des peines avait été motivée par une volonté de la part des citoyens de mieux protéger l'environnement et le cas du GTNO devait servir d'exemple. Dans sa décision, le juge Bourassa a cité un autre juge en ces termes : «La justice doit protéger le public et l'environnement. Toutes les cours devraient être capables de relever ce défi car elles sont les seules à pouvoir agir».

Le juge Bourassa a donc imposé une amende de 89 000 dollars au GTNO : 40 000 dollars pour la rupture de la digue le 1er juin 1991, 1 000 dollars pour chacun des neuf jours pendant lesquels le gouvernement a laissé les eaux usées se déverser dans le bras de mer sans effectuer de réparations et 40 000 dollars pour promouvoir la conservation de l'habitat des poissons.

De ces 40 000 dollars, la moitié ira au ministère de l'environnement et permettra de financer la construction d'un aquarium qui servira à la recherche sur la vie maritime. L'autre moitié sera allouée à la recherche. Le dossier n'est cependant pas clos puisque le sous-ministre de la Justice, M. Geoffrey Bickert, a annoncé le 3 novembre que le gouvernement ferait appel. Selon lui, le juge a mal interprété la loi.

«C'est important que la Cour jette un coup d'oeil à nouveau sur ce dossier complexe, car la décision finale dans cette affaire pourrait avoir de graves conséquences financières sur le fonctionnement des services d'évacuation des eaux usées dans plusieurs communautés des T.N.-O.», a déclaré M. Bickert.

L'appel se fera devant la Cour suprême, probablement au printemps prochain.

Karen Lajoie



Une réalisation de TVNC et d'Environnement Canada

Des prévisions météos en inuktitut

Le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit diffuse désormais des prévisions météos pour l'Arctique de l'Est et le nord du Québec sur TVNC (le réseau de télévision autochtone du Nord). Originalité du projet, les prévisions sont en inuktitut et en anglais.

Les prévisions du Nunavik (extrême nord du Québec), de la terre de Baffin, ainsi que de quelques communautés du Haut-Arctique, sont diffusées sur l'antenne de TVNC, en alternance avec Broadcast News, du lundi au vendredi, de 1h à 9h15 et de 1h à 13h les fins de semaine.

Ce nouveau service est le fruit d'une association entre le bureau météorologique d'Environnement Canada à Iqaluit et de TVNC. Ce service permet désormais aux habitants des communautés de l'Arctique de l'Est de pouvoir connaître les prévisions météos via leur poste de télévision.

Pour François Gagnon, spécialiste du service météorologique d'Environnement Canada, «la grande accessibilité de ce service sur un vaste territoire est la principale innovation». Le service est présenté sous forme symbolique et sa simplicité ainsi que les explications bilingues le rendent accessible à «monsieur et madame tout le monde».

La présentation du produit sous forme symbolique s'est faite quelque peu au détriment du contenu. Cependant, ce service offre les prévisions des conditions atmosphériques, les températures maximum et minimum, la vitesse et la direction des vents et des avertissements lorsque les conditions sont dangereuses (blizzard, voile blanc, etc).

L'accessibilité de ces prévisions en inuktitut est une première. Il reste encore quelques traductions à ajuster pour certaines communautés où l'emploi de la langue peut varier. Le tout devrait être terminé d'ici la fin de l'année. Ce service est diffusé dans 27 communautés, du Haut-Arctique (Grise Fiord) jusqu'au nord du Québec (Kuujjuarapik) et sur tout le réseau de TVNC, c'est-à-dire du Yukon au Labrador. Dix-huit mois se sont écoulés depuis le début du projet lancé par le bureau de météorologie d'Iqaluit. Ce projet n'aurait pu voir le jour sans le soutien technique de TVNC. A l'avenir, les deux partenaires envisagent d'étendre leurs prévisions à d'autres secteurs géographiques, notamment l'Arctique de l'Ouest. Dans ce dernier cas, un projet très précis est en train d'être étudié mais ses concepteurs se heurtent à des problèmes techniques très complexes.

Daniel Coulombe

Attouchements sexuels sur une adolescente de Paulatuk

Les trois coupables condamnés à 30 jours de prison

La Couronne a convaincu le 20 octobre la cour d'appel des T.N.-O. d'alourdir la peine de trois hommes de Paulatuk reconnus coupables d'attouchements sexuels sur une adolescente de 13 ans et condamnés en novembre 1992 à un jour de prison et six mois de liberté conditionnelle.

La cour d'appel a en effet décidé que Nelson Ruben, 32 ans, Charles Thrasher, 60 ans et Nelson Allen Green, 45 ans, passeraient 30 jours en prison.

Le juge John Vertes de la Cour suprême avait quant à lui refusé le 9 juin dernier de prononcer une condamnation plus sévère. Il avait alors déclaré que cela lui semblait difficile d'envoyer à nouveau en prison les trois hommes qui avaient fini de purger leur peine.

Nelson Ruben, Charles Thrasher et Nelson Allen Green avaient plaidé coupable le 27 novembre 1992 au cours de leur procès à Paulatuk. Deux autres hommes, accusés eux aussi au même moment d'attouchements sexuels sur la même adolescente, avaient vu leur peine considérablement alourdie au mois d'avril dernier en cour d'appel. La juge en chef de la cour d'appel, Mme Catherine Fraser, avait déclaré que le juge qui avait prononcé la première condamnation avait accordé trop d'importance à l'avis du nouveau comité de justice de Paulatuk, qui avait tenté de relativiser la culpabilité des deux accusés.

Le 20 octobre, les trois juges de la cour d'appel ont déclaré que la remarque de la juge en chef était également valable pour les trois autres accusés.

Les cinq hommes avaient abusé chacun à leur tour de l'adolescente, souffrant d'un handicap mental, entre le 1er février et le 9 juillet 1992. M. Ruben a avoué qu'il avait bu avant de commettre des attouchements sur la jeune fille.

M. Thrasher et M. Green n'avaient quant à eux pas pris d'alcool.

Karen Lajoie

Souviens-toi

Le public est cordialement invité à assister au
Service du Jour du souvenir
École Sir John Franklin
Jeudi, 11 novembre à 10h45

Une invitation spéciale est lancée à tous les vétérans et les retraités des Forces Armées pour participer au défilé du Jour du souvenir.

Le défilé se formera en face de la Légion royale canadienne à 10h10 et remontera la 50e avenue jusqu'à la 52e rue puis jusqu'à la 49e avenue pour une courte cérémonie du dépôt d'une couronne au cénotaphe pour ensuite remonter la 50e rue jusqu'au coin de la 52e avenue et de l'École Sir John Franklin.



Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en téléphonant au 873-5566 ou au 873-4849

J.J. Adderly
Parade Marshall

ÉDITORIAL

Les 15 ans de la Fédération franco-ténoise

Un travail parfois obscur pour la communauté

Les 6 et 7 novembre, la Fédération franco-ténoise célébrera son 15e anniversaire d'existence. Ces 15 ans ont été marqués de hauts et de bas mais il faut avouer qu'il y a eu plus de hauts (et de progression) que de bas.

Depuis 15 ans, la FFT a travaillé au mieux-être de la communauté francophone des T.N.-O. et à son développement communautaire. Il y a certes eu la malheureuse disparition de l'Association franco-culturelle d'Inuvik mais, dans l'ensemble, c'est plus de huit organisations francophones qui ont vu le jour sous son égide ou avec son appui.

De plus, la reconnaissance du fait francophone dans les T.N.-O. a été un cheval de bataille de la FFT durant toutes ces années. L'adoption de la Loi sur les langues officielles des T.N.-O. fut le résultat direct des pressions de la Fédération sur les différents paliers gouvernementaux.

Son travail de sensibilisation et de lobbying auprès des gouvernements est l'un des meilleurs achèvements de la FFT au cours des ans : pression pour obtenir une reconnaissance officielle de la langue française, sensibilisation des bailleurs de fonds aux exigences de la francophonie, collaboration avec le GTNO sur la prestation des services en français.

La FFT, c'est aussi huit organismes membres qui travaillent dans les régions directement auprès de la population dans différents dossiers ou simplement pour animer la vie sociale francophone.

Lorsque l'on pense à la FFT et aux organismes francophones, ce sont ces derniers, les regroupements locaux, qui sont la figure de proue du mouvement franco-ténois.

La FFT quant à elle, travaille à partir de sa base de Yellowknife, et est beaucoup moins en contact direct avec la population que ne le sont les associations locales. C'est la raison pour laquelle, la représentativité des associations locales est si importante pour la FFT car cela permet de véhiculer les véritables préoccupations des francophones auprès des gouvernements.

Ce rôle plutôt obscur de la FFT lui joue parfois un mauvais tour. On a l'impression d'une machine qui roule en circuit fermé et qui ne rapporte aucun bénéfice direct. On a parfois aussi l'impression que la FFT est constituée d'une poignée d'individus sans connaissance des désirs réels des francophones, isolés dans leur tour d'ivoire. Sans calembour, c'est à vous d'y voir.

En effet, la FFT est dirigée par une assemblée générale regroupant toutes les associations. Cette assemblée est souveraine et décide des orientations de la FFT. Chacune des associations peut y exprimer ses aspirations et y proposer une ligne d'action future pour la FFT. Qui plus est, ces associations continuent d'exercer un contrôle sur la FFT en ayant des représentants au conseil d'administration et à l'exécutif, le pivot de l'appareil démocratique.

Cette année, le comité exécutif (des bénévoles de chacune des associations locales) propose l'adoption d'un plan triennal qui devrait guider les actions de la FFT au cours des trois prochaines années. Lors des travaux de la fin de semaine, ce sera le temps pour les associations de préciser leurs besoins et de faire modifier ce plan avant son adoption finale en assemblée. De plus, chacune des réunions futures de la Fédération sera l'occasion de réviser ce plan triennal.

Personne n'a la prétention d'être parfait. La critique est donc une chose normale dans une organisation communautaire comme la FFT. Encore faut-il que cette critique se fasse entendre et qu'elle conduise à une amélioration des rapports entre la FFT et ses constituantes. Lors de la fin de semaine, c'est l'occasion idéale pour le faire.

Exprimez-vous et imprégnez cette organisation de votre propre vision. Si suffisamment de participants la partage, ce sera la vision de la Fédération. Si seul votre organisme pense ainsi, il est alors temps de penser à des compromis qui refléteront ces intérêts particuliers.

Une assemblée générale annuelle, c'est plus qu'une longue réunion ennuyante, c'est la démocratie en action.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Journaliste (Iqaluit) : Daniel Coulombe
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158

La gestion scolaire hors Québec

Les francophones ont besoin de formation

Charlottetown - Depuis 1982, année de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et du fameux article 23, les francophones du Canada ont fait des progrès énormes dans le domaine de la gestion scolaire.

Les parents francophones du pays, qui deviennent presque du jour au lendemain les gestionnaires de leur système d'éducation, ont parfois de la difficulté à bien comprendre leur nouveau rôle et leurs nouvelles responsabilités.

Devant ce besoin de formation exprimé par les parents, la Commission nationale des parents francophones (CNPF) a pris l'initiative de mettre au point un programme de formation en trois volets (environ 20 heures de formation divisées en plusieurs sessions). Le premier volet sera donné sous peu au Manitoba, là où les parents francophones vivront leur première élection en tant que commissaires d'école.

C'est à cette étape, que M. Gilles Vienneau de la CNPF appelle «l'étape de la mise en oeuvre», qu'une «grande responsabilité du processus est confiée aux parents».

C'est pourquoi, avec son outil de formation, d'information et de ressources, la CNPF vise avant tout les parents francophones des provinces où la gestion est en voie de réalisation. Selon M. Vienneau, en plus du Manitoba, les parents francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta (où la loi accordant la gestion scolaire a franchi le cap de la première lecture), auront eux aussi besoin de formation. En fait, Gilles Vienneau est convaincu que «d'ici 12 mois, on aura la gestion scolaire dans toutes les provinces, de l'Ouest en tout cas».

«L'objectif ultime de la CNPF dans la publication de cet outil est de fournir de l'information, mais surtout de la formation, aux futurs commissaires d'écoles francophones, afin que ceux-ci développent une vision claire de ce que doit être l'école francophone dans un milieu minoritaire : plus qu'un travail de gestion, purement législatif et administratif, c'est un engagement envers la cause de l'éducation française», dit M. Vienneau.

Parce que la CNPF vise avant tout les parents des provinces où la gestion scolaire en est à l'étape de la mise en oeuvre, on parle plutôt des provinces de l'Ouest. Cela ne veut pas dire pour autant que les provinces où existe déjà la gestion scolaire sont négligées.

Le manuel de ressources de la CNPF sera aussi disponible à l'Ile-du-Prince-Edouard, où les Acadiens ont déjà la pleine gestion de leurs écoles depuis environ trois ans, en Nouvelle-Ecosse, en Ontario, où la gestion n'est que partielle, et au Nouveau-Brunswick. Cette dernière province constitue une belle preuve qu'on a toujours besoin de formation. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont les doyens de la gestion scolaire en français au Canada hors Québec. On pourrait penser qu'ils savent tout en ce qui a trait à leur rôle de gestionnaires. Pourtant, l'Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du Nouveau-Brunswick vient de préparer un outil de formation, incluant un montage vidéo, à l'intention des conseillers scolaires du Nouveau-Brunswick. La CNPF a d'ailleurs accepté de distribuer cette vidéo à ses associations membres.

Il reste encore au Canada deux provinces récalcitrantes à la gestion scolaire francophone : la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, et un territoire, les Territoires du Nord-Ouest. Là, on continue de résister, même si en mai dernier, la Secrétaire d'Etat, Monique Landry, annonçait que le fédéral verserait 112 millions de dollars pour l'éducation dans la langue de la minorité, dont un montant substantiel était destiné à la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Jacinthe Laforest, APF

21,9 millions pour la gestion scolaire en Saskatchewan

Les parents crient au scandale

Ottawa - Le gouvernement de la Saskatchewan recevra 21,9 millions sur une période de six ans pour la mise en place de la gestion scolaire fransaskoise.

L'entente a été conclue le 22 octobre dernier, trois jours avant la défaite de la ministre du Patrimoine canadien, Monique Landry.

Cette somme provient de l'enveloppe de 112 millions de dollars répartie sur six ans, que la ministre Landry avait annoncée en mai dernier à titre de contribution du gouvernement fédéral à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone, de même que pour le postsecondaire en français.

Les Fransaskois sont déçus et maintiennent que la somme requise est supérieure aux 26 millions promis par le gouvernement fédéral dans une entente précédente signée en 1988.

Cette entente était cependant échelonnée sur une période de 10 ans. Dans les faits, les Fransaskois reçoivent davantage cette fois-ci puisque l'entente de 1993 équivaut à une somme de 3,65 millions par année, comparativement à une moyenne de 2,6 millions par année en vertu de la précédente entente.

APF

Yellowknife accueille le parlement franco-canadien de l'Ouest

Des jeunes au service de la loi

Tandis que l'élection fédérale semble déjà appartenir au passé, les affaires politiques approchent à grands pas pour une soixantaine de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ce sont eux qui animeront les débats du 3e parlement franco-canadien de l'Ouest (PFCO) à Yellowknife du 11 au 14 novembre.

Ce PFCO est une copie conforme de la Chambre des communes d'Ottawa. Les jeunes y discuteront de la loi sur les jeunes contrevenants, de l'adoption, voire même de la pornographie. Ce forum d'échanges leur permettra d'approcher de près les rouages de la vie parlementaire, de s'initier au processus démocratique et politique en respectant les mêmes règles que celles en vigueur au parlement national.

«Après une participation au PFCO, les jeunes portent davantage attention aux sujets d'actualité façonnant notre réalité. Ils comprennent mieux le système et sont ainsi portés à développer un plus grand sens critique de la question politique», explique Martyne Couture, une jeune Albertaine d'Edmonton qui est la première ministre du PFCO.

Au total, cinq projets de loi touchant les jeunes de près pendant les quatre jours de débats. Le leader de la Chambre et ministre de la Sécurité publique, Martin Savard, tentera de faire adopter une nouvelle loi sur les jeunes contrevenants. De son côté, la ministre des Services sociaux, Denise Lavallée, présentera un projet de loi régissant l'adoption. Quant à Michel Bédard, vice-président de la Chambre, il suggèrera de nouveaux règlements en matière de pornographie. Le chômage sera évidemment au centre des débats et c'est au ministre des Finances, Stéphane Dorge, qu'incombera la responsabilité de proposer un projet de réforme de l'assurance-chômage. Enfin, Marianne Bélair, une Franco-Ténoise nommée ministre de la Santé, a été chargée de faire adopter une nouvelle loi modifiant le système de santé. Toutes les délibérations sont ouvertes au public. Elles débuteront le jeudi 11 novembre dans la salle Katimavik B de l'hôtel Explorer.

E.C.

Ouverture d'une enquête par la GRC d'Inuvik

Mort mystérieuse d'un jeune homme de 20 ans

La GRC d'Inuvik enquête actuellement sur la mort d'un jeune homme de 20 ans, décédé à 2h du matin le 23 octobre, 24 heures après avoir été admis à l'hôpital régional d'Inuvik.

D'après l'autopsie du corps effectuée en Alberta, M. Floyd Irish serait mort de blessures internes, dont la cause reste encore mystérieuse.

Selon le policier Ray Fast, M. Irish avait passé la soirée du 21 octobre à boire dans différents bars et chez des gens. La GRC tente aujourd'hui de déterminer si les blessures résultent d'un accident ou d'une agression. Selon le constable, M. Irish avait quelques blessures légères sur le corps, mais elles ne pouvaient pas être à l'origine de son décès.

Originaire d'Aklavik, M. Irish habitait à Inuvik au moment de sa mort. La GRC est à la recherche de personnes qui pourraient lui fournir des informations sur les dernières heures de M. Irish, sur ce qu'il a fait juste avant sa mort.

Selon M. Fast, il est possible que des plaintes soient déposées, mais seulement si la GRC réussit à prouver que les blessures de M. Irish ont été causées par une agression criminelle.

Karen Lajoie

Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Ministère des Transports
Projet :	Pont du Ruisseau Jackfish
Emplacement :	Fort Good Hope, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis:	Divers "B"
Objet :	Construction d'un pont traversant un cours d'eau

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 12 novembre 1993.

Government of the Northwest Territories

Commis bilingue,
Bureau des véhicules automobiles

Ministère des Transports **Yellowknife, T.N.-O.**

Le traitement initial est de 31 509 $.

N° de réf. : 011-0457-VG03 **Date limite :** le 12 novembre 1993

Écrire au : Ministère du Personnel, Gouvernement des T.N.-O., Scotia Centre, 8e étage, Yellowknife (NT) X1A 2L9 Télécopieur : (403) 873-0235

- ***Nous prendrons en considération des expériences équivalentes.***
- ***Il est interdit de fumer au travail.***
- ***L'employeur préconise un programme d'action positive** – Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du Programme d'action positive les candidat(e)s doivent clairement en établir leur admissibilité.*



Northwest Territories Canada

ADLAIR AVIATION (1983) LTD.

Avis de demande de service aérien

No. 931376, 931377, 931378, 931379 et 931380 aux rôles

Dossiers No. M4895/A17-4-1/3286
M4205/A17-4-2/3286
M4205/A17-4-5
M4205/A17-4-6
M4205/A17-4-7

Adlair Aviation (1983) Ltd. a présenté une demande à l'Office national des transports du Canada pour des licences :

1. afin d'exploiter également des aéronefs à voilure fixe des groupes D et [redacted] aux termes de la licence n° 883491 laquelle autorise la licenciée à exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe C (n° n° 931376 au rôle);
2. afin d'exploiter également des aéronefs à voilure fixe des groupes D et E aux termes de la licence n° 883490 laquelle autorise la licenciée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C à partir d'une base située à Cambridge Bay (Territoires du Nord-Ouest) (n° 931377 au rôle);
3. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et [redacted] (n° 931378 au rôle);
4. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Coppermine (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et [redacted] (n° 931379 au rôle);
5. afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Taloyoak (Territoires du Nord-Ouest) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B, C, D et E (n° 931380 au rôle);

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande et toute personne, collectivité ou organisme intéressé aux demandes en autorisation d'utiliser également des aéronefs à voilure fixes des groupes D et E aux termes de la licence n° 883491 peut intervenir en vue d'appuyer, de s'y opposer ou modifier cette demande. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports au plus tard le 6 décembre 1993. Une copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par poste certifiée ou par messager, à l'Office national des transports du Canada, 15, rue Eddy, Hull (Québec), K1A 0N9, ou par télex au 053-3615 ou par télécopieur (819) 953-5562 ou (819) 953-8798.

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Jean-Guy Charbonneau au (819) 994-1271.

Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande d'annulation de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'alinéa 18(1)(c)(i) de la Loi sur les eaux intérieures du Nord

Demanderesse :	Cameron Mining
Projet :	Projet de l'île Burnt
Emplacement :	Lac Gordon, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis:	"B"

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 15 novembre 1993.

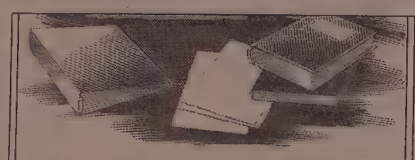
Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
Projet :	Amélioration du réservoir principal d'Iqaluit
Emplacement :	Iqaluit, Territoires du Nord-Ouest
Type de permis:	Industriel "B"
Objet :	Test hydrostatique d'un réservoir de diesel

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 22 novembre 1993.



Vente des publications officielles

À partir du 8 novembre prochain, c'est auprès d'*Artisan Press* que vous pourrez vous procurer toutes les publications officielles du gouvernement, auparavant vendues au Centre de distribution du gouvernement.

Les publications comprennent :

- les lois et les règlements et toutes les autres publications à caractère juridique;
- La *Gazette* et le *Hansard*;
- Le *Caribou Book*;
- Des affiches sur la faune arctique, etc.

Veuillez adresser vos demandes de publications à : Artisan Press, C.P. 1566, Yellowknife, NT X1A 2P2, Tél. : (403) 920-2794; télécopieur : (403) 873-8487



Northwest Territories Public Works and Services



Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Travail de manoeuvre

L'entrepreneur devra fournir la main d'oeuvre pour enlever la neige, nettoyer divers terrains, transporter des biens, déblayer de la terre et pour d'autres travaux généraux.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agente aux contrats, a/s du ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Bureau régional de Yellowknife, 5013, 44e rue, Yellowknife, NT X1A 1K1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 10 NOVEMBRE 1993.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du 1er novembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements sur l'appel :	Donel Gagnon, agente aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7662
Renseignements techniques :	Bill LeMouel Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 920-8979

Appels d'offres, Avis publics, Avis de demande de service aérien, Offre d'emploi



Government Services Canada / Services gouvernementaux Canada

Immeubles de la Ligne DEW
(Réseau d'alerte avancée)

À vendre et à déménager

Pour obtenir des informations sur les emplacements et pour manifester votre intérêt, veuillez communiquer avec John K. Wilson, Services gouvernementaux Canada, 1000 - 9700 Avenue Jasper, Edmonton, Ab. T4J 4E2 (403) 497-3719, Téléc. 497-3524

Canada

CRTC **Décision** Canada

Décision 93-644. **Fairchild Communication Ltd.**, Toronto (Ont.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif de l'entreprise de programmation nationale d'émissions spécialisées de langue chinoise dont le Chinavision Canada Corporation détient actuellement la licence. La licence expirera le 31 août 1997. "Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la «Gazette du Canada», Partie I; aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence; et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après : Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC **Avis public** Canada

Avis public CRTC 1993-145. Le CRTC propose par la présente de modifier les critères d'exemption 2 et 5 relatifs aux systèmes de télévision à antenne collective en y ajoutant un libellé. Toutes les parties intéressées désirant soumettre des observations sur les modifications proposées doivent les faire parvenir au Secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ont), K1A 0N2 **au plus tard le 22 novembre 1993.** Le texte complet de cet avis est disponible en communiquant avec la salle d'examen du CRTC, Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Qc) J8X 4B1, (819) 997-2429; et au bureau régional du CRTC à Vancouver : 800, rue Burrard, Pièce 1380, C.P. 1300, Vancouver (C.-B.) V6Z 2G7 (604) 666-2111.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Northwest Territories

APPEL D'OFFRES

Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Bornage de propriétés de Yellowknife

1. 5056 Rycon Drive, 6 maisons en rangée, lot 13-2, section 149, plan 1104; 2. 857 à 888 Lanky Court, lot 2, section 135, plan 2603 (769); 3. 5123-53 St. Dorset Apt., lot 9 à 18, section 40, plan 65; 4. 5603-51A Ave., Burwash Apts., lots 4, 5, 6, 25, 26, 27 et 28, section 59, plan 391 et lot 29, section 59, plan 514; 5. 5612-50 Ave., Matonabee Manor, lot 13-2, section 62, plan 1230. Toute amélioration doit être clairement indiquée sur chaque plan parcellaire et les surfaces bien calculées. Tout empiètement ou servitude doit être déterminé avec précision et inclus sur les plans parcellaires.
– Yellowknife, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à la Division des contrats, a/s du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Case postale 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre), au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 12 NOVEMBRE 1993.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue.

Renseignements :	Lee Smith, gestionnaire immobilier Gouvernement des T.N.-O. Téléphone : (403) 873-7509

LE PLAISIR D'ENTENDRE

Crystal Plamondon

Carpe Diem !

Une production des Éditions Avenir

Ce dernier disque de la chanteuse franco-albertaine Crystal Plamondon est une combinaison de musique country, cajune et acadienne, qui sont ses trois principales influences musicales.

Du début à la fin du disque, les chansons, dont la plupart ont été écrites par Mme Plamondon, alternent entre les styles cajun et country, l'anglais et le français, des rythmes rapides et des mélodies plus douces.

On pourrait penser que ce disque est un peu hétérogène, mais c'est en fait un mélange des styles que Crystal Plamondon a développés depuis plusieurs années sur la scène musicale du Canada.

La première chanson, «Bible by the Bed», commence avec des sons de planche à laver et continue dans la grande tradition cajun, la musique des Acadiens de la Louisiane. Viennent ensuite «Rendez-vous en Louisiane», «Zydeco Began» et «La Cajine», des chansons fortes sur des airs de musique traditionnelle orientés vers la danse. Si vous ne commencez pas à danser dès la première chanson, vous ne danserez sans doute jamais!

Les autres chansons de «Carpe Diem!» sont plus dans le style country que cajun, mais elles sont très bien réalisées. Mme Plamondon ■ une voix claire et plaisante, la production des chansons est d'une qualité professionnelle et les musiciens ont du talent.

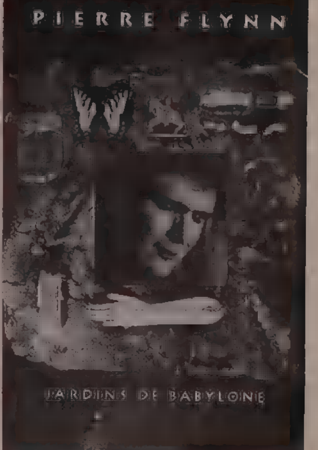
Mme Plamondon, qui sera à Yellowknife le 6 novembre pour fêter le 15e anniversaire de la FFT, a suivi son propre conseil et elle a saisi l'instant avec «Carpe Diem!»

Karen Lajoie

Pierre Flynn

Jardins de Babylone

Musi-Art, Éditions de la Maudite Machine, 1991



Pour les fans de Pierre Flynn, ce disque ne réserve aucune surprise. C'est Flynn qui signe tous les textes et toute la musique sauf celle du morceau «Le chemin des coeurs volants» qui fut composée par Gerry Boulet.

C'est un disque signé Flynn et qui ressemble à Flynn : un disque de pièces rock «douces» entrecoupées de quelques complaintes plus languissantes, comme la «Complainte du chercheur d'or».

L'amour est le thème central de toutes les chansons. Cela nous fait un peu regretter le jeune Pierre Flynn survolté et révolté des années 70. Pierre Flynn et le groupe «Octobre» nous présentaient alors des textes plus engagés (pensez à la «Maudite machine») et une musique rock plus agressive sans être brutale. «Octobre» qui fut sans doute le meilleur groupe rock québécois de l'époque, sur un même piédestal que le groupe «Offenbach» de Gerry Boulet.

L'amour, l'amour à la sauce Pierre Flynn :

«Ils n'auraient que la route
Leurs cheveux en bataille
Leurs chevaux de déroute
Où voudrais-tu qu'ils aillent
Ces amants de cavale
Que tout veut séparer ?»

A.B.

Chloé Sainte-Marie

L'emploi de mon temps

Polygramme 1993



Plusieurs collaborateurs différents ont participé à la composition des textes de cet album, Chloé Sainte-Marie signant elle-même le texte de deux chansons, «Lazy days» et «Indian girl with blue eyes». Du côté musical, c'est Claude Engel qui signe toutes les pièces de l'album.

Malgré tout, on ne peut parler d'arrangements musicaux uniformes puisque le disque présente surtout des airs rocks bien rythmés mais aussi une chanson dans le style country, «Anny Kolk» (l'histoire d'une chauffeuse de camion), une pièce aux teintes de musique rap «Crisis 'tween the sexes» et une pièce d'inspiration sud-américaine, «Dans l'île de la tortue».

Le lecteur aura constaté l'anglicisation marquée des titres des pièces musicales. Cette anglicisation se glisse aussi dans les textes et l'on retrouve deux pièces musicales anglophones, «Crisis 'tween the sexes» et «Indian girl...».

Cette dernière chanson de Chloé Sainte-Marie nous raconte l'histoire d'une jeune fille en fugue qui vend son corps pour un peu d'argent, pour le prix d'un ticket de retour, mais qui ne quittera jamais son trou.

En général, le disque est plaisant à écouter et la musique est entraînante. La seule ombre au tableau, c'est que certaines chansons mettent en valeur la voix de Chloé Sainte-Marie dans la foulée de ces midinettes françaises qui utilisent des petites voix d'enfant.

Heureuse découverte!

Alain Bessette

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

LE PLAISIR DE LIRE

Antoine Gaboriau

Une histoire à chanter, le *100 nons*

Les Éditions du blé, 1992

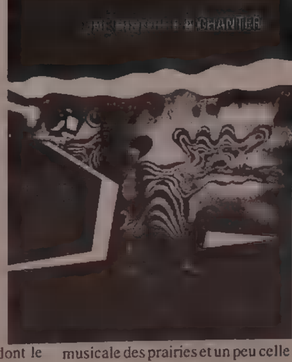
Une histoire à chanter raconte en textes et photos les faits et gestes des 25 premières années de la boîte à chansons du 100 nons de Saint-Boniface au Manitoba. On y présente aussi le phénomène des boîtes à chansons du Canada.

Dans cette histoire, un nom revient souvent, celui de Gérald Lavoie qui figurait parmi les artistes des premières soirées de cette boîte à chansons. Il conquit d'emblée l'auditoire par son talent et sa simplicité. Gérald Lavoie et son saxophone, Gérald Lavoie qui deviendra Daniel Lavoie au tournant des années 80.

Cette boîte à chansons recevra aussi des vedettes françaises de stature internationale. Gilbert Bécaud fut l'un de ceux-là.

Mais avant tout, c'est le talent local et la jeunesse artistique du Manitoba qui sont le coeur et l'âme de cette boîte. Plusieurs de leurs jeunes espoirs se rendront jusqu'au festival de Granby et quelques-uns y récolteront les grands honneurs.

Cette institution sait attirer les grands noms du pays qui ne peuvent faire autrement que de s'y arrêter : Pierre Elliot Trudeau et Gilles Pelletier, pour n'en mentionner que quelques-uns.



L'histoire du 100 nons, c'est la gloire fulgurante de Daniel Lavoie dans les années 80 et aussi le groupe Folle-Avoine, qui deviendra le groupe Hart Rouge, dont le premier disque paraîtra en 1988.

Le 100 nons, c'est l'histoire musicale des prairies et un peu celle de tout le Canada français.

A.B.

Cette chronique est rendue possible grâce au gouvernement du Québec

Société cinématographique de Yellowknife

Le plaisir de voir



Au cinéma *The Capitol*, le 7 novembre à 14h00

The Crying Game (1992)

Du premier plan - où la caméra suit lentement la rivière sur des kilomètres - jusqu'au dernier, il est évident que *The Crying Game* n'est pas un film comme les autres.

Ce film, dirigé par l'Irlandais Neil Jordan, est une étude à la fois psychologique et sociologique, avec une touche policière, de la situation en Irlande du Nord. C'est un film qui montre des gens en équilibre sur un fil, où la ligne de démarcation entre le bon et le mauvais ne cesse de bouger.

Contrairement à beaucoup de films qui traitent ou approchent le sujet de la guerre, celui-ci n'affiche aucune prise de position. L'histoire paraît simple : un soldat noir anglais (Forest Whitaker) est enlevé par l'IRA. Après sa mort, l'un des ses ravisseurs irlandais (Stephen Rea), se rend à Londres pour surveiller la mystérieuse petite amie du soldat (Jaye Davidson).

Le tournant du film, à propos duquel il y eu beaucoup de battage l'an passé, n'est pas un élément déterminant, mais il oblige les spectateurs à examiner leurs croyances et à juger si les choses sont bien ce qu'elles sont.

Neil Jordan, le scénariste et réalisateur qui dirigea *Mona Lisa* en 1985, comprend exactement où se situe la limite pour ses personnages et résiste à la tentation de décider ce qui est bon ou mauvais. Dans l'univers fictif de Neil Jordan, la morale est un sujet glissant.

Dans son film *Mona Lisa*, Neil Jordan se penchait sur les relations entre une *call-girl* de luxe, son chauffeur et le truand qui dirige leurs vies. *The Crying Game*, tout comme ses précédents films, a rapporté une volée de récompenses à Neil Jordan et à son équipe, dont sept nominations aux Oscars : Miranda Richardson, une activiste de l'IRA, pour le meilleur second rôle féminin, Jaye Davidson pour le meilleur second rôle masculin, la meilleure réalisation, le meilleur film, le meilleur scénario et le meilleur montage.

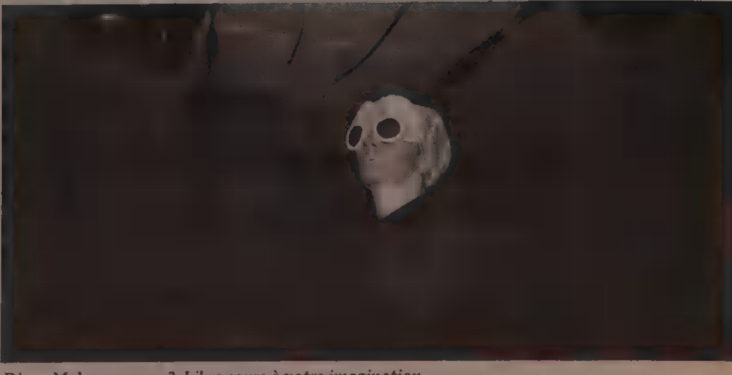
The Crying Game est un drame de qualité, faisant réfléchir, que vous garderez en mémoire des jours après l'avoir vu et qui alimentera vos conversations et vos débats. Profitez de cette belle réalisation cinématographique sur grand écran et vous comprendrez pourquoi ce film a remporté tant de récompenses.

Karen Lajoie

Les francophones fêtent Halloween

Une petite gang de francophones s'était rassemblée samedi soir au Yelloknife Inn pour célébrer l'Halloween au rythme de la programmation musicale de la radio communautaire. L'Association franco-culturelle de Yellowknife a remis des prix aux participants, pour les plus beaux costumes, la plus grande participation sur la piste de danse, etc.

Pourquoi y avait-il cette année si peu de monde alors que l'an passé une bonne cinquantaine de personnes s'étaient déplacées ? Mystère...En tout cas, ceux qui étaient présents semblent avoir eu du fun. C'est l'essentiel, non ?



Diane Mahoney, en ... ? Libre cours à votre imagination.



Mario Paris et Marc Lacharité, deux corbeaux en folie.



Benoît Boutin s'est prêté au jeu de l'animateur quelques instants pour décerner les prix du meilleur costume.



Lise Picard en libellule, Roxanne Valade en sorcière.

Texte et photos : Emmanuel Carcano



Photo : Pascale Labé



Caroline Lafontaine, en corbeau sympathique

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 42, vendredi 12 novembre 1993

Assemblée générale annuelle de la FFT

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Les jeunes et l'éducation seront les deux grandes priorités dans les programmes d'action de la Fédération franco-ténoise. Ainsi en a-t-il été décidé par tous les délégués des régions lors de l'Assemblée générale annuelle de la FFT tenue les 6 et 7 novembre derniers à Yellowknife.

Cette fin de semaine aura été fort chargée, tant à cause de l'ampleur des dossiers qui ont été abordés en atelier et en plénière, mais aussi à cause de la soirée de célébration du 15ᵉ anniversaire de la FFT.

C'est près d'une trentaine de participants qui ont retroussé leurs manches et ont réussi à doter la FFT d'un plan d'action qui déterminera ses orientations au cours des trois prochaines années.

Samedi, le conseil d'administration de la FFT a tenu une série d'ateliers thématiques qui ont étudié en profondeur certains aspects vitaux pour la francophonie : les programmes de développement communautaire et culturel (PDCC), l'autofinancement, la refrancisation et le plan de développement triennal. Vous retrouverez dans ces pages un survol des conclusions de ces ateliers.

Au niveau des PDCC, le rôle et la composition du comité de sélection des projets ont été scrutés à la loupe afin que soit clarifiée la responsabilité exacte de la FFT dans ce dossier. Plusieurs suggestions ont été émises par les participants quant au type d'activités d'autofinancement possibles. Quant à la refrancisation, elle est un besoin majeur de la population franco-ténoise et doit viser la jeunesse comme population cible. Le plan triennal en lui-même a présenté les huit champs d'action prioritaires de la FFT pour les trois prochaines années.

Les réflexions du conseil d'administration ont été reprises le lendemain lors de l'Assemblée générale annuelle. Un des points majeurs de cette assemblée aura été l'adoption du plan triennal de la Fédération franco-ténoise. Ce plan détermine les actions prioritaires de la FFT au cours des trois prochaines années. Avant de recevoir l'aval de l'AGA, le plan aura passé par plu-



Diane Mahoney, ancienne présidente de la FFT, entraîne une gang de Franco-Ténoises à pousser une chansonnette. Voir notre reportage photo sur la célébration du 15ᵉ anniversaire de la FFT en pages 5, 6 et 7 (photo Emmanuel Carcano).

AGA FFT
Suite en page 2

Ethel Blondin-Andrew nommée secrétaire d'Etat

La jeunesse et la formation confiées à la députée du Nord

Alors que de nombreux Canadiens la voyaient déjà ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sein du cabinet de Jean Chrétien, Mme Ethel Blondin-Andrew a été choisie pour être secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la formation. Les huit secrétaires d'Etat qui viennent d'être nommés auront un rôle de conseillers auprès des ministres.

Au poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre a nommé M. Ron Irwin, ancien député et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. M. Irwin, qui était maire de Sault Ste Marie avant d'obtenir des responsabilités au niveau national, exerçait la profession d'avocat spécialisé dans les affaires autochtones.

Selon son biographe officiel, M. Irwin a été décoré de l'Ordre du Canada et de la Médaille du jubilé de la reine.

En choisissant M. Irwin pour ce poste, M. Chrétien n'a pas saisi l'occasion qui se présentait à lui d'introduire dans le cabinet, pour la première fois dans l'histoire, une autchtone du Nord. Cependant, avec son poste de secrétaire d'Etat à la jeunesse et à la formation, Mme Blondin-Andrew est la première députée du Nord à obtenir de telles responsabilités au niveau national. Elle travaillera en collaboration avec le ministre Lloyd Axeworthy, responsable des ressources humaines.

Dans un communiqué, Mme Blondin-Andrew a relativisé la déception de ceux qui la voyaient déjà ministre.

«Le portefeuille de la jeunesse et de la formation est d'une importance capitale et je considère cette nomination comme une très grande opportunité pour moi. La jeunesse est l'avenir de notre pays et c'est très important que nous investissions en elle».

Blondin-Andrew
Suite en page 9

Sylvie Francoeur et Benoît Boutin dans l'ascenseur. Non, ce n'est pas une version ténoise de Dracula, mais l'un des aspects de la préparation du 15ᵉ anniversaire de la FFT samedi 6 novembre à l'hôtel Explorer de Yellowknife.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise : lire nos reportages sur les services en français et les travaux en atelier en page 3.

La chronique économique de François Jacquet est consacrée cette semaine à la dette et aux opérations d'emprunt. Lire en page 4.

Portrait de francophones. Découvrez Gilles Paquin en page 9, un francophone de Fort Smith qui nous livre ses idées sur la francophonie, l'autofinancement, les relations multiethniques, etc.

Les Saami sont un peuple autochtone de Scandinavie dont les attentes et les problèmes rejoignent parfois ceux des Inuit. Lire en page 12.



Ne ratez pas dimanche au Centre culturel et artistique du Nord (NACC) de Yellowknife *Les 400 coups*, un film de François Truffaut. Lire notre critique en page 10.

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Suite de la page 1

sieurs étapes de réflexion, de modelage et de modifications. Commencé en février dernier, il est le résultat de plusieurs fins de semaines de travail de quelques bénévoles qui se sont interrogés sur leurs besoins face à la FFT et les façons d'y répondre.

L'animateur de ce processus décisionnel de longue haleine, Yvon Laberge, a également présidé aux travaux en atelier et aux travaux en assemblée plénière. Dès l'adoption du plan triennal, le président de l'Association franco-culturelle de Yellowknife, Raymond Bélair, a fait accepter une proposition visant à mettre l'accent sur deux aspects du plan, les jeunes et l'éducation. C'est de façon unanime que l'assemblée a adopté cette proposition.

M. Adrien Bussière, directeur du Patrimoine canadien pour l'Alberta et les T.N.-O., est venu féliciter la Fédération et les associations pour leur important travail auprès de la communauté depuis 15 ans. Il a aussi mentionné l'appui constant du personnel de son ministère dans ce travail de regroupement et d'organisation. Il a ajouté que cet appui n'est pas prêt de cesser malgré les réaménagements internes qui seront effectués au sein de ce ministère et malgré les ressources parfois limitées.

De plus, M. Jean-Guy Bouvrette, responsable aux langues officielles de l'hôpital Stanton, a rappelé aux délégués les services offerts en français dans cette institution et la nécessité que les francophones se rendant à l'hôpital en fassent la demande.

Des nominations mais pas de président

L'Assemblée générale annuelle est aussi l'occasion d'effectuer les nominations aux différents postes de représentants de la FFT, tant au niveau de l'exécutif qu'à celui de représentants auprès des organismes nationaux.

Dave McCann de Yellowknife et Julie Bernier de Hay River ont vu leurs nominations confirmées à nouveau au sein de l'exécutif de la FFT. Deux nouvelles recrues se joindront à eux : Suzanne Lefevre d'Iqaluit et Valérie Catrice de Fort Smith.

Ces membres de l'exécutif se répartiront les différents postes de vice-président, trésorier et secrétaire de l'exécutif. Seule ombre au tableau, et de taille, il a été impossible de trouver un ou une présidente de l'exécutif en remplacement de Diane Mahoney, la présidente sortante. Les délégués ont alors adopté une résolution précisant que la personne qui sera nommée première vice-présidente assumera la présidence par intérim et que le CA de février prochain assumera la responsabilité d'élire une personne à la présidence.

Ont également été confirmés dans les positions de représentants au niveau national : Lise Picard auprès de la Fédération culturelle canadienne-française, Suzanne Lefevre auprès du regroupement sur l'alphabétisation, Geneviève Harvey auprès des femmes et Alban Soucy auprès des aînés.

La FFT a également modifié ses statuts et règlements. Certaines modifications ont été rendues nécessaires en raison de la décision de l'an dernier d'établir de nouvelles bases de représentativité.

En raison du nombre croissant d'associations situées à Yellowknife et qui sont devenues membres à part entière de la FFT, c'est la représentation régionale qui a été retenue. Chacune des régions délègue trois représentants.

Pour Yellowknife, chacune des trois associations y délègue un représentant ou une représentante, ce qui constitue le contingent de trois représentants pour la région de Yellowknife. Cette année, il s'agissait de la première AGA fonctionnant avec ce mode de représentation.

Membres individuels

Un amendement majeur a été adopté cette année. La FFT pourra désormais accepter des membres sur une base individuelle, là où aucune association existante n'offre de services. Cet amendement important vise principalement à tenter d'élargir la représentativité de la FFT auprès des francophones qui n'ont accès à aucun service associatif. Cela pourrait s'avérer la base d'une expansion du nombre d'associations francophones.

Une anecdote tragi-comique a été contée par Jean-Marie Beaulieu délégué pour la garderie Plein Soleil. Un jour, désirant effectuer un appel interurbain à frais virés, une opératrice de Northwestel lui a demandé son nom, «Jean-Marie Beaulieu». «Sorry, I don't speak French !» Même insuccès et barrière linguistique lorsqu'il tente d'épeler son nom.

Après avoir argumenté pour savoir s'il pouvait changer son nom dans un délai raisonnable, ils convinrent de procéder comme le système mécanisé du Sud, l'opératrice faisant son boniment et laissant Jean-Marie dire lui-même son nom au moment propice.

Est-il utile d'ajouter que Northwestel fait maintenant partie des entreprises qui se verront demander d'offrir des services en français ?

En bref, nous avons assisté à une fin de semaine de travail intense mais aussi à des moments de grande réjouissance mais ça, c'est une autre histoire qui vous est contée en mots et en image dans les pages centrales de *L'Aquilon*.

Alain Bessette

«Je ne suis pas une *cow-girl*», Claire Lanteigne

Claire Lanteigne, présidente de la Fédération des communautés *francophones et acadienne* du Canada (FCFAC) a été l'une des conférencières invitées lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération franco-ténoise.

Elle en a profité pour féliciter la Fédération franco-ténoise pour ses 15 années d'existence mais l'essentiel de son message aux délégués a porté sur le résultat des élections fédérales.

Madame Claire Lanteigne a noté le changement significatif du paysage politique canadien, alors que le nouveau gouvernement compte plus de députés francophones hors Québec qu'au Québec même. Ces changements sont un heureux présage pour l'avenir des relations entre les représentants des francophones hors Québec et le gouvernement fédéral. La FCFAC a rencontré le nouveau ministre responsable du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, et tente toujours d'obtenir une rencontre avec le premier ministre lui-même. Par contre, Mme Lanteigne se dit inquiète de la présence de 52 députés du Parti réformiste, ajoutant que la présence du Bloc québécois ne servira certainement pas à calmer les humeurs belliqueuses des réformistes.

La FCFAC n'a pas l'intention de laisser Preston Manning faire la pluie et le beau temps sur la question des politiques de bilinguisme. «Je ne suis pas une *cow-girl* de l'Ouest comme Preston Manning, mais je sais certainement comment prendre le taureau par les cornes», a déclaré Mme Lanteigne, soulevant les rires des délégués. Elle a lancé un appel à la solidarité entre les communautés francophones du Canada, prônant la mise en valeur des fils conducteurs liants les francophones du Canada, de l'Acadie jusqu'aux confins du Nord à Iqaluit. Elle a finalement indiqué les actions actuelles de la FCFAC sur la scène publique fédérale, notamment la promotion des centres scolaires-communautaires et la négociation d'ententes Canada-communautés, deux instruments majeurs du développement des communautés francophones.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Un mineur de 57 ans tué à la mine Nerco

Une enquête est actuellement en cours pour déterminer la cause du décès d'un mineur âgé de 57 ans, qui a trouvé la mort le 31 octobre alors qu'il travaillait sous terre à la mine Nerco.

M. Lloyd Delaney, qui était employé par Nerco depuis 1966, a été écrasé par une grande porte qui lui est tombée dessus, alors qu'il conduisait des wagonnets. Trois autres hommes qui se trouvaient sur le même train n'ont, eux, pas été blessés.

Le ministère de la Sécurité minière, aidé par la GRC, a ouvert une enquête le jour-même du décès de M. Delaney.

L'accident reste pour l'instant inexpliqué et on se demande encore pourquoi un homme qui avait une telle expérience dans la mine, a été tué en effectuant un travail qu'il avait fait des milliers de fois.

Fausses alertes à la bombe déclenchées par des adolescents

Trois jeunes contrevenants ont été arrêtés le 4 novembre par la GRC, alors que trois alertes à la bombe avaient été déclenchées les deux jours précédents dans deux écoles de Yellowknife.

A peu près 1200 personnes ont été évacuées les 2 et 3 novembre de l'école secondaire Sir John Franklin et 380 de l'école William McDonald le 3 novembre.

Dans un communiqué, le policier K. MacKenzie a déclaré que les adolescents avaient été arrêtés après une courte enquête. Des plaintes seront déposées devant la cour contre les trois jeunes aussitôt que possible.

Selon la GRC, c'est l'alerte à la mine Giant la semaine dernière qui a donné l'idée aux adolescents de faire ces blagues de mauvais goût.

L'enquête ouverte au sujet de cette première alerte continue. La peine maximale pour une fausse alerte à la bombe est de cinq ans de prison.

Hommage aux forces de la paix

Un véhicule de reconnaissance *Lynx* de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été installé devant le quartier général des Forces armées canadiennes, secteur du Nord, à Yellowknife.

Ce monument rend hommage à la participation des soldats canadiens dans les missions de paix de l'ONU.

Le Canada est la seule nation mondiale qui ait participé à toutes les missions de paix de l'ONU depuis 1947. Plus de 90 000 soldats canadiens ont participé à ces missions depuis 1947 et 92 sont morts en service.

Autofinancement, PDCC, refrancisation, plan triennal

Suvol des travaux en atelier

Lors de la fin de semaine, la FFT a tenu quatre ateliers sur des aspects importants de son travail mais aussi sur des thèmes qui tenaient à coeur aux délégués. Ces thèmes étaient l'autofinancement, les programmes de développement communautaire et culturel (PDCC), la refrancisation et le plan triennal.

L'autofinancement

Le contexte pancanadien de restrictions budgétaires et de coupures des subventions ne laisse aucun choix aux groupes communautaires francophones. Pour maintenir ou accroître les services offerts à la communauté, ils doivent trouver de nouvelles sources de financement. Les méthodes qui ont été proposées par les participants en atelier sont variées : vente de produits et de services culturels français, coopératives de distribution, appels aux fondations nationales, signature de sous-contrats avec les gouvernements. Toutes ces méthodes posent un problème majeur, à savoir qu'il faut travailler à accroître la visibilité des associations. De plus, chacune des activités et chacun des projets des associations doivent inclure un volet d'autofinancement. Finalement, le trésorier de la FFT, Dave McCann, a rappelé que l'autofinancement passait également par une réduction des dépenses. Cette réduction est possible grâce à une rationalisation des activités et la recherche d'une plus grande efficacité à tous les niveaux.

Un point particulier a été soulevé lors de l'AGA : dans certaines régions comptant plus d'une association francophone (Yellowknife en est un exemple), des problèmes de coordination peuvent surgir et les délégués ont reconnu qu'il faut éviter que les différentes organisations ne se lancent dans des activités au détriment les unes des autres.

Les PDCC

L'atelier sur les PDCC a permis de réaffirmer l'importance primordiale de ces programmes dans la planification et la programmation de l'ensemble des communautés francophones du Nord. Plusieurs réaménagements ont été proposés quant à la gestion des programmes qui relèvent de la FFT. En raison du rôle de décideur et de bénéficiaire de la FFT dans ce dossier, quelques réaménagements ont été suggérés quant au choix des membres et au fonctionnement du comité de sélection des projets.

La refrancisation

Les efforts de la FFT et de ses composantes devraient porter sur trois axes principaux : l'éducation, la famille et le communautaire. La base de toute cette action demeurant la jeunesse franco-ténoise (ayant perdu sa langue).

Plusieurs aspects d'un programme de refrancisation ont été soulevés, certains spécifiquement reliés à la refrancisation et d'autres plus reliés à la prévention visant à empêcher le phénomène de l'assimilation. Le premier objectif de la refrancisation doit être une éducation complète. On doit aussi affecter des ressources supplémentaires à l'éducation pour appuyer les efforts de refrancisation. De plus, la refrancisation passe obligatoirement par une valorisation de la langue française. Pour empêcher que l'assimilation ne frappe plus tard, il faut assurer un accès à l'éducation de niveau secondaire à l'extérieur des T.N.O. tant que cela ne sera pas disponible localement. Finalement, les activités culturelles et sociales en français devraient s'insérer dans une perspective de refrancisation.

Le plan triennal

Après des mois de préparation, le plan d'action triennal de la FFT a été adopté sans beaucoup de modifications.

Les secteurs prioritaires de ce plan sont la culture, l'éducation, le développement économique, les femmes, les ~~jeunes~~, les aînés, les communications et la réforme organisationnelle de la FFT. *L'Aquilon* présentera bientôt les grandes lignes de ce plan triennal tel qu'adopté par l'assemblée générale de la FFT.

Un élément important qui a suivi l'adoption de ce plan est la résolution des délégués qui ont décidé que les jeunes et l'éducation devraient être les grandes priorités de la FFT.

Alain Bessette

Gérard Laurin présente la liste des services en français

Le fédéral est prêt pour décembre 1993

Décembre 1993, c'est le mois où le gouvernement fédéral devrait être prêt à offrir des services en français dans les T.N.-O.

«Mission accomplie !», est venu nous annoncer M. Gérard Laurin, agent de liaison pour les programmes de langues officielles du Conseil du Trésor du Canada. Invité à titre de conférencier dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle de la FFT, M. Laurin a esquissé le rôle et les responsabilités du Conseil du Trésor au sein du gouvernement canadien, le décrivant comme «l'employeur» des ministères. A ce titre, le Conseil du Trésor a été le maître d'oeuvre dans l'implantation des services en français partout dans la fonction publique du Canada.

Il a souligné l'impact important du dernier recencement de Statistiques Canada dans l'évaluation des besoins de services en français, surtout à Yellowknife. En effet, à Iqaluit, la population francophone représentait déjà depuis des années une part importante de l'ensemble de la population totale, près de 14 %. Les critères adoptés par le Conseil du Trésor quant à l'implantation de services en français, privilégiaient donc cette communauté en vertu du nombre de francophones. En revanche, la communauté francophone de Yellowknife, était aux prises avec un problème épineux. La communauté francophone de la capitale ne représentait pas une population cible tant par son nombre que par son pourcentage de la population totale, en vertu des données du recencement de 1986. Avec le recencement de 1991, on s'est aperçu de l'importante augmentation de la population francophone de Yellowknife. Maintenant, les deux plus importantes communautés francophones des T.N.-O. sont traitées sur un même pied d'égalité quant à la prestation de services en français. Il y a différents niveaux de services en français disponibles dans le Nord. Les deux principaux sont le service direct grâce à un employé s'exprimant en français et le service grâce à une ligne 800 qui permet de joindre un service centralisé.

M. Laurin s'est dit heureux de remettre aux délégués un relevé exhaustif des services en français disponibles pour la population franco-ténoise. Ce relevé sera prochainement publié dans les pages de *L'Aquilon*. De plus, *L'Aquilon* envisage de publier une annexe du *Guide des services en français* pour informer la population des nouveaux services fédéraux disponibles dès décembre 1993. Le dernier mot revient à M. Gérard Laurin. «Conseil du Trésor du Canada ?» M. Laurin sait que ce nom évoque un coffre rempli de richesses de toutes sortes. «Il est peut-être utile de mentionner que le coffre est vide».

Alain Bessette

ÉDITORIAL

Formation du premier cabinet fédéral du premier ministre Chrétien

Quelques annonces réjouissantes

Les francophones du Canada n'ont pas été laissés pour compte par le premier ministre Jean Chrétien. En effet, le nouveau cabinet compte deux ministres francophones de l'extérieur du Québec et un secrétaire d'Etat.

Ce qui est également encourageant, ce sont les portefeuilles accordés à ces ministres. Ainsi, Diane Marleau se retrouve ministre de la Santé et Doug Young (un francophone malgré l'impression laissée par son nom) est ministre du Transport.

Le ministère de la Santé est un ministère important du gouvernement fédéral et Mme Marleau se verra probablement pressée d'apporter des réformes au système de soins canadien.

D'autre part, M. Young pilotera un ministère qui pourrait s'avérer crucial dans la phase de reconstruction de l'économie canadienne telle que présentée dans le programme libéral d'investissement dans les infrastructures canadiennes.

Certains espéraient que le député Jean-Robert Gauthier d'Ottawa-Vanier obtiendrait le ministère du Patrimoine (duquel relèvent les programmes des langues officielles) en raison de son travail constant de défense du droit des minorités linguistiques.

M. Chrétien en a décidé autrement.

Le choix de Michel Dupuy, un député du Québec, n'est cependant pas mauvais. En raison de son expérience en diplomatie internationale, M. Dupuy sera en bonne position pour tenter de réconcilier la réticente majorité anglophone à la minorité francophone. Avec la troublante percée du Parti de la réforme, il y aura beaucoup à faire.

Le nombre de ministres ■ encore diminué et on n'a plus que 22 ministres siégeant au cabinet. Cela est une autre bonne nouvelle pour notre lutte au déficit. Comme le faisait remarquer un participant de la dernière AGA de la FFT : «Moins il y a de portefeuilles en circulation, moins on ■ de chance de dépenser!» Il faut aussi saluer la réduction de la taille et du budget des cabinets de ministres : 10 millions de dollars d'économie, c'est un petit pas mais dans la bonne direction.

M. Chrétien a bien équilibré son cabinet. Seule l'Ile-du-Prince-Edouard est sans ministre. L'Ontario en compte suffisamment pour justifier son appui de 98 députés et le Québec sera prêt pour la prochaine campagne référendaire.

Il semble que M. Chrétien s'amuse déjà à jouer dans les plates-bandes du Parti réformiste en ayant nommé une sénatrice d'Alberta au conseil des ministres, la réforme du Sénat ayant été l'un des éléments catalyseurs de l'actuelle popularité de ce parti dans l'Ouest.

Quant à Ethel Blondin-Andrew, sa nomination à titre de secrétaire d'Etat à la formation et à la jeunesse est un bon début. Occupant une fonction hors du cabinet et sans enveloppe budgétaire, on aurait espéré mieux mais il reste encore quatre ans à Mme Blondin-Andrew pour faire ses preuves et viser un poste plus important.

Alain Bessette

Erratum

Toutes nos excuses à Mme Jeanne Dubé et son mari Aurèle Dubé. Effectivement, son nom est Aurèle et non pas Edmond tel que nous l'avions écrit dans l'édition de *L'Aquilon* du 29 octobre dernier.



Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Dette nationale et opérations d'emprunt

Durant la période d'élection, le mot «déficit» s'est retrouvé sur les lèvres de pratiquement tous les politiciens. Le déficit n'est que la variation de la dette. Cet article a pour but de clarifier la situation sur la façon dont le gouvernement canadien s'efforce de financer cette dette.

Le 31 mars 1993, la dette brute du gouvernement du Canada s'élevait à 495 milliards de dollars. Dix ans plus tôt, cette dette était de 173 milliards de dollars (à ne pas confondre avec le déficit qui lui atteignait 26 milliards de dollars en 1992 et était de 30 milliards approximativement en 1991).

Cette dette est financée principalement de deux façons : par des emprunts sur le marché ou par l'endettement «interne» (essentiellement le passif des comptes de retraite).

Les emprunts sur le marché peuvent prendre trois formes : les bons du trésor (BT), les obligations négociables (ON) et les obligations d'épargne du Canada (OEC). A l'heure actuelle, l'encours de la dette brute (emprunts sur le marché, dette interne et autres éléments de passif financier) se répartit de manière à peu près égale entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux flottants. Nous reviendrons un peu plus tard sur ces différents véhicules financiers.

L'emprunt a un coût : l'intérêt. De 1982 à 1990, les frais de la dette publique n'ont cessé d'augmenter. Ils sont passés de 17 milliards de dollars à 42,5 milliards en 1990–91.

Cela signifie que si un politicien décidait de complètement supprimer le gouvernement, il lui faudrait trouver 40 milliards de dollars chaque année de façon à pouvoir financer la dette; et cela sans qu'aucune dépense n'ait été faite et sans que personne n'ait même levé le petit doigt. Lorsque le déficit budgétaire atteint 26 milliards de dollars (comme en 1992 par exemple) cela signifie que la dette a augmenté de 26 milliards de dollars.

Le gouvernement du Canada a une dette relativement faible en devises étrangères. Elle s'élevait à 5 % de son endettement total en 1987 pour finalement descendre à 1 % durant la période 1992–1993. Le Canada procède à des emprunts en devises étrangères uniquement pour accroître ses réserves de change. Cette dette étrangère est essentiellement libellée en dollars US (88 %) et en yens (12 %).

La situation économique est encore très fragile. En 1992, la croissance du produit intérieur brut était de l'ordre de 0,9 % (2,1 % aux Etats–Unis) et le taux de chômage atteignait 11,3 % (7,4 % aux Etats–Unis).

Les futurs politiciens canadiens auront à faire face aux mêmes problèmes économiques et aux mêmes contraintes financières que leurs prédécesseurs. Sans la coopération et la confiance des Canadiens et Canadiennes, il est fort douteux qu'un gouvernement puisse redresser le pays d'un marasme économique qui semble ne pas vouloir s'arrêter.

Fiesta !

Ce n'est pas tous les jours que l'on fête dans le Nord l'anniversaire d'un organisme, d'une association. Samedi 6 novembre, c'étaient les 15 ans d'anniversaire de la Fédération franco-ténoise. C'était, plus que cela, la fête de toutes les associations, de tous leurs membres, de tous les bénévoles qui s'investissent depuis des années dans la francophonie. *L'Aquilon* vous propose un reportage en texte et en images surtout de cette soirée mémorable dans les pages qui suivent.

Madame Jeanne Dubé (au centre) reçoit un bouquet de fleurs des mains de Madame Claire Lanteigne, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.



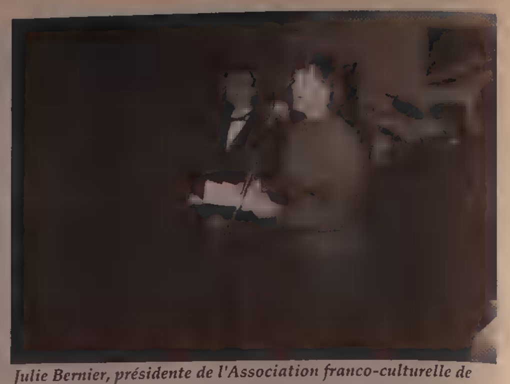
Roxanne Valade et France Wallend.



Benoît Boutin, Gérard Laurin, du Conseil du Trésor, et Diane Mahoney.




Les Métis Reelers, de Yellowknife.



Julie Bernier, présidente de l'Association franco-culturelle de Hay River.

Le 15e anniversaire de la Fédération franco-ténoise

Une fête colorée

Les francophones sont des gens qui ne tiennent pas en place. Lorsqu'à 17h30, les invités, environ 70 personnes, prennent place autour des tables pour dîner, dans la salle Katimavik de l'hôtel Explorer, l'atmosphère est calme. Les gens papotent ici et là.

Puis, peu à peu, les uns et les autres vont se dégourdir les pattes, commencent à circuler d'une table à l'autre, bref, commencent à fêter. Car du début à la fin, samedi soir 6 novembre, tout le monde a pu assister à ce qu'on appelle une fête.



Roxanne Valade en compagnie de Geneviève Harvey.

Tout a commencé lorsque notre boute-en-train territorial, Benoît Boutin, a pris le micro pour animer la soirée, invitant les invités à venir dire quelques mots. C'est Diane Mahoney, dont le mandat de présidente de la FFT expirait en fin de semaine, qui a eu l'honneur de s'adresser à la foule, remerciant tous ceux et toutes celles qui l'ont accompagnée dans sa tâche.

Puis c'est Chuck Larocque, directeur territorial du bureau du Patrimoine canadien, qui a pris la parole -en français- pour dresser un bilan des relations entre ce ministère et la Fédération franco-ténoise, n'hésitant pas à faire quelques pointes d'humour. Tony Whitford, député de Yellowknife sud, lui a succédé, s'efforçant également de s'adresser au public en français. On a pu le voir plus tard dans la soirée beaucoup plus à l'aise pour danser au rythme des Métis Reelers, des danseurs et danseuses accompagnés d'un groupe de musique traditionnelle métis.

Remise de prix

Entre temps, il y eut la remise des prix Jeanne Dubé. Lorsque Benoît Boutin s'est approché de la table de Mme Dubé et l'a emmenée faire un tour dans la salle, jasant ensemble bras-dessus bras-dessous, elle lui donnait du «Pierre Cardin» tant elle était impressionnée par son smoking, revêtu pour la circonstance.

C'est Jeanne Dubé elle-même qui a remis les récompenses aux cinq lauréates de ce prix créé cette année pour récompenser le travail de bénévoles : Lise Picard, Bernadette Leblanc-Fortier, Diane Mahoney, Gisèle Soucy et Suzanne Lefebvre ont eu droit chacune à une sculpture inuit provenant du centre correctionnel de Yellowknife. Puisque cette remise de prix s'effectuait dans le cadre du 15e anniversaire de la FFT, quelques-unes des lauréates en ont profité pour mentionner l'apport majeur de certains bénévoles absents ce soir-là . Deux noms sont revenus : Mona Matthews et Fernand Denault, deux francophones qui se sont dévoués de nombreuses années au service de la francophonie ténoise.

Tout au long de la soirée, «Monsieur Deux Dollars»(Dave Mc Cann), surnommé ainsi par Benoît Boutin, vendait des tickets pour le tirage au sort d'un grand drapeau de la FFT.

Tandis que la soirée avançait, la salle se comblait peu à peu de personnes venues voir le spectacle de Crystal Plamondon. Lorsque les Tree of Peace Youth Drummers - dont le plus jeune musicien a 9 ans- s'avancèrent sur la scène et entamèrent une *drum dance*, peu à peu les gens se levèrent et se joignirent à la file naissante qui s'agrandit pour devenir une longue traîne humaine de francophones, d'autochtones et d'anglophones parcourant toute la salle au rythme des tambours et des chants dénés.

Les participants semblaient ravis de la tournure des événements et de l'enthousiasme soulevé par ces deux groupes autochtones.

Puis ce fut le tour de Crystal Plamondon, la chanteuse cajune-country, de faire son entrée dans une salle comble.

Que l'on apprécie ou non cette musique, il faut au moins lui reconnaître le mérite de faire danser les gens, ce qui fut le cas durant tout le spectacle pratiquement. Les francophones venaient ce soir-là d'Iqaluit et d'Edmonton en passant par Yellowknife, Hay River et Fort Smith.

Tout ce petit monde s'est dispersé aux alentours de minuit pour diverses destinations non indiquées dans le programme de la FFT.



Linda Jacquet apporte des rafraîchissements aux jeunes drummers.



Une belle brochette de gens sérieux : de gauche à droite, Luc Fournier, Yvon Laberge, Huguette Beaulieu, Richard Barrette, Jean-Luc Thibault et Jean Watters.



Une p'tite valse pour François et Linda Jacquet.



Les Tree of Peace Youth Drummers.



Crystal Plamondon et sa planche à laver.



Une belle brochette de poulets : de gauche à droite, Claire Lanteigne, Daniel Lamoureux, Chuck Larocque, Adrien Bussière, du Patrimoine Canadien à Edmonton, et Tony Whitford.



Isabel Guibert.

Texte et photos : Emmanuel Carcano



La Fédération Franco-TéNOise

salue et remercie

toutes les personnes

qui ont participé

dans le respect, la joie et l'harmonie

aux célébrations

de son 15e anniversaire

le 6 novembre 1993

à Yellowknife

Portrait

Gilles Paquin, libre-penseur

Gilles Paquin est un passionné qui parle de tout à bâtons rompus : la politique, la francophonie, les autochtones. Esprit critique, libre-penseur, philosophe à ses heures, il habite Fort-Smith depuis sept ans.

C'est par un curieux hasard que Gilles Paquin a atterri dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1979. C'est ce qu'on appelle d'une manière un peu mécanique et rigide «un tournant de la vie».

Un an auparavant, Gilles Paquin rencontre à Montréal des représentants de la Nation Dénée venus parler, entre autres, de l'autodétermination des peuples autochtones. Fasciné par l'histoire d'un vieux trappeur, Vital Bonnetrouge, Gilles Paquin décide de se rendre dans les T.N.-O. l'été suivant. A l'automne 1978, le voilà qui débarque à Fort Résolution, après un long périple de trois semaines en auto-stop. «J'ai toujours été intéressé par les peuples autochtones, explique-t-il. Tant qu'on n'aura pas soulevé les problèmes autochtones, le Canada ne sera pas un pays juste». Lorsqu'il arrive à Fort Résolution, Gilles Paquin va voir le père Menez, qu'il avait déjà rencontré à Montréal, puis il décide d'aller camper dans le bois. «Je suis né à Montréal, dans un univers d'asphalte et de béton. La nature, c'est un manque que j'ai ressenti toute ma vie. Ici, quand tu as soif, tu plonges ta tasse par dessus le canot et tu bois». Gilles Paquin finit par sortir du bois pour aller à Yellowknife où il décroche un boulot de gardien de nuit dans une maison de transition pour détenus qui fait également office de centre pour les alcooliques. Par la suite, il voyage, en Europe, au Canada, séjourne et se marie à Fort Norman avec Gail, sa femme.

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Gilles Paquin (à gauche) lors d'une représentation théâtrale à Yellowknife avec René Fumoleau.

Ils s'installent à Fort Smith il y a de cela sept ans et semblent avoir trouvé la ville qui leur convient. «C'est une communauté qui est pas mal mélangée, c'est-à-dire métis, remarque-t-il. Fort Smith, c'est sans doute la meilleure place pour vivre, parce qu'il y a moins de tension raciale qu'ailleurs». Gilles Paquin est un homme très ouvert d'esprit, curieux, désireux de découvrir et de comprendre les autres cultures. «Ça te permet d'apprécier ta propre culture encore plus». Ce qui ne l'empêche pas d'être critique sur la francophonie ténoise. Il s'y est investi dans les années 80 et fut président de l'Association francophone de Fort Smith en 1989. «J'ai été impliqué avec Denis Gadoury et Allain Saint-Cyr, deux piliers qui ont bâti l'Association à partir de rien. Ils avaient des visions puissantes».

Gilles Paquin a toujours été partisan d'une plus grande autonomie des communautés. «On a raté notre coup avec l'entente pluriannuelle, explique-t-il. Ce qu'on veut nous autres, c'est que l'argent soit donné à la communauté plutôt que de se perdre dans la bureaucratie. On aurait fait des choses utiles : un centre culturel avec un foyer de rayonnement culturel qui aurait répondu à nos besoins. La création d'une corporation nous aurait permis de nous autofinancer. Nous avons un peu été laissés-pour-compte, à Fort Smith (...) Fondamentalement, la direction devrait venir de la communauté».

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Sur la question de l'autofinancement, Gilles Paquin reconnaît que les fonds du gouvernement sont nécessaires. «Mais quand tu es trop dépendant du gouvernement, tu n'y arrives pas. Comment traiter avec le gouvernement quand c'est lui qui fournit les fonds ? Pour le moment, on a besoin du Patrimoine canadien (nouveau nom pour désigner l'ancien ministère du Secrétariat d'Etat), mais chaque communauté pourrait éventuellement devenir indépendante. Je pense qu'on va survivre, malgré le Patrimoine canadien, pas à cause de lui». Survivre ? «Ça veut dire surtout être là, continuer à enrichir la société canadienne ou ténoise».

Aujourd'hui, Gilles Paquin continue de suivre attentivement les débats de la francophonie ténoise (il était présent lors de l'assemblée générale de l'Association francophone de Fort Smith le 13 octobre), bien qu'il ait pris un peu de recul.

Il travaille en ce moment avec les bandes autochtones, comme contractant.

Pendant deux ans, il a travaillé avec le conseil de bande de Fort Fitzgerald (au nord de l'Alberta). «Avant d'être Déné, Anglais ou Français, on fait tous partie de la même famille humaine».

Emmanuel Carcano

Al Shearing et Tim Bettger resteront en prison jusqu'à début 94

L'enquête préliminaire est prévue pour janvier

L'enquête préliminaire de MM. Al Shearing et Tim Bettger commencera le 10 janvier 1994 et pourrait durer deux semaines. Les deux grévistes, accusés de plusieurs actes de violence contre la mine Giant, ont comparu devant le juge Brian Bruser de la cour territoriale le 8 novembre pour déterminer la date de leur enquête préliminaire. Celle-ci permettra de savoir si la Couronne possède assez de preuves pour intenter un procès.

Les deux hommes resteront en prison jusqu'au 10 janvier. Ils avaient demandé leur mise en liberté provisoire sous caution, ce que le juge Michel Bourassa leur a refusé le 5 novembre après une heure de témoignages. Au bout de plus d'un an d'enquête, la GRC a arrêté MM. Shearing et Bettger le 18 octobre dernier.

Neuf plaintes au total ont été déposées contre les deux hommes : cinq contre MM. Shearing et Bettger et quatre autres contre ce dernier uniquement. L'arrestation des deux grévistes était liée aux deux autres explosions qui avaient précédé celle du 18 septembre 1992 et qui avaient entraîné la destruction de l'antenne parabolique de Giant et la détérioration d'un puits d'aération. M. Bettger est accusé d'avoir eu en sa possession des explosifs le 19 septembre 1992, dans l'intention de mettre en danger la vie d'autres personnes.

Il est aussi accusé d'avoir eu en sa possession, le 30 mars 1993, un fusil de chasse à canon scié et d'avoir proféré des menaces de mort le 26 août 1993.

Karen Lajoie

Ethel Blondin-Andrew, secrétaire d'Etat

Suite de la page 1

Les priorités annoncées par Mme Blondin-Andrew, l'amélioration de l'économie et la création d'emplois, ont été très bien accueillies par la première ministre des T.N.-O. Dans une lettre de félicitations à la nouvelle secrétaire d'Etat, Mme Nellie Cournoyea a souligné que de nombreux habitants du Nord souhaitent améliorer leur formation pour obtenir un emploi.

«Les responsabilités que vous avez maintenant sont considérables et mon gouvernement prévoit de travailler main dans la main avec vous afin de nous assurer que les opportunités pour la formation et le placement soient maximisées dans notre région», a déclaré Mme Cournoyea.

Mme Blondin-Andrew a été assermentée le 4 novembre à Ottawa et s'est installée à son nouveau poste le même jour. Le Parlement ne siègera pas avant janvier 1994.

Karen Lajoie

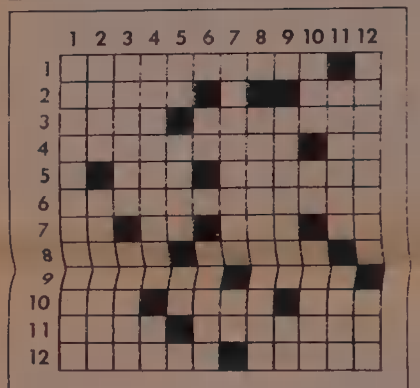


Avis d'audience publique

Conformément à l'article 21 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, la commission a reçu une demande de modification du permis N1L2-1558 et a fixé l'audience publique suivante :

Détentrice:	TREMINCO RESOURCES LTD.
Emplacement:	Hors de la route Ingraham Trail, près du Lac Prosperous, Territoires du Nord-Ouest.
Type de permis:	Permis «A» de minage et de broyage
Objet du permis:	Utilisation et évacuation des eaux pour l'exploration, le développement, le minage et le broyage
Audience:	12 janvier 1994 à 19h dans la salle de conférence "A" du Yellowknife Inn, Yellowknife, Territoires duNord-ouest
Date limite des interventions :	3 janvier 1994 à 16h. Si aucune interventions n'est enregistrée, la Commission peut annuler cette audience
Note:	Lors de l'audience, la Commission peut réviser toutes dispositions du présent permis.

L'information relative à cette demande est disponible en contactant Pam LeMouel au bureau de la Commission, 9e étage, Édifice Précambrien, C.P. 1500, Yellowknife, NT X1A 2R3. Téléphone : (403) 920-8191, télécopieur: (403) 873-9572.





46

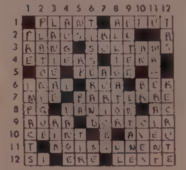
HORIZONTALEMENT

1- Fluxion douloureuse des articulations, des muscles.
2- Les voyageurs y logent - Oblat de Marie Immaculée.
3- Butte de terre qui émerge - Poison.
4- Celui qui raconte - Symb. du sodium.
5- Atome électrisé - Faute.
6- Sa capitale est Harrisburg.
7- Lune nouvelle - Points cardinaux - Mariage - Symb. du thulium.
8- Il était au paradis - Méprise.
9- Certitude qui empêche de se tromper - Alliés.
10- Lancement d'un projectile - Orignal - Partie postérieure d'un fauteuil.
11- Article - S'efforcent d'atteindre un résultat.
12- Appréciation favorable d'une personne - Manière.

VERTICALEMENT

1- Opération chirurgicale qui a pour but de remodeler le nez en cas de malformation.
2- Interj. employée pour arrêter - Revêtements.
3- Qui a rapport à la matrice - Interruption.
4- Instrument qui indique la vitesse dans laquelle doit être exécuté un mouvement musical - À moitié.
5- Aluminium - Partie d'un panier par laquelle on le tient - Équerre.
6- Astate - Merveilleuse.
7- Fausse - Art. contr.
8- Qui ont échappé à un sinistre.
9- Faute à corriger dans l'impression d'un ouvrage - Prép. anglaise.
10- Chez les gnostiques, esprit émané de l'intelligence éternelle - Prép. - Son duvet sert à garnir les édredons.
11- Moment déterminé du jour - Se trouvent.
12- Le jeudi de la troisième semaine du carême - Sainte.

Solution du No. 45



Avis publics, Appel d'offres et mots croisés

Commission des eaux des Territoires du Nord-Ouest

Avis de demande

La demande de licence suivante a été enregistrée auprès de la Commission conformément à l'article 16 de la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Demanderesse :	KENNECOTT CANADA INC.
Emplacement :	Région du Lac de Gras Latitude 64° 19,5" Longitude 109° 51"
Objet :	Echantillonage de vrac, Exploration avancée

Pour information, contacter Pam LeMouel au 920-8191 au plus tard le 19 novembre 1993.



APPEL D'OFFRES

Northwest Territories Ministère des Travaux publics et des Services
L'hon. Don Morin, ministre

Patinoire

Le projet porte sur la conception et la construction d'une nouvelle patinoire mesurant environ 1 500 m². – Arctic Bay, T.N.-O. –

Les soumissions cachetées doivent parvenir à l'agent des contrats, Bureau du sous-ministre, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., C.P. 2040, Yellowknife, NT X1A 2L9 (ou être livrées en main propre au 7e étage de l'édifice YK Centre), ou parvenir au commis aux contrats, Bureau du surintendant régional, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des T.N.-O., Sac postal 1000, Iqaluit, NT X0A 0H0 (ou être livrées en main propre au 4e étage de l'édifice Brown) avant :

16 H, HEURE LOCALE, LE 10 DÉCEMBRE 1993 (À IQALUIT)
14 H, HEURE LOCALE, LE 10 DÉCEMBRE 1993 (À YELLOWKNIFE)

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'une des adresses susmentionnées à partir du 12 novembre 1993.

Afin d'être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur les formules prévues à cet effet.

La caution est exclue pour le présent projet seulement. On exigera toutefois une garantie au moment de l'octroi du contrat.

Le Ministère n'est pas tenu d'accepter l'offre la plus basse, ni aucune des offres reçues.

Renseignements sur l'appel d'offres :	Teresa Chandler, commis aux contrats Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150
Renseignements techniques :	Ted Karanka Gouvernement des T.N.-O. Tél. : (819) 979-5150

Société cinématographique de Yellowknife



Le plaisir de voir :

François Truffaut
Les 400 coups (1959)

A l'instar du personnage principal de son film *Les 400 coups*, le cinéaste François Truffaut a vécu une enfance mouvementée et malheureuse en maisons de redressement et au travail en usine dès l'âge de 15 ans.

La seule note positive de son enfance fut le cinéma : il passait plusieurs heures dans les salles de cinéma à regarder d'autres personnes vivre leurs fantaisies.

François Truffaut a participé à plusieurs sociétés cinématographiques et clubs de cinéma. Sa passion et sa compréhension du cinéma l'amèneront à trouver un emploi dans la prestigieuse revue *Les cahiers du cinéma*. Il gagne donc sa vie à écrire sur les cinéastes et sur leurs oeuvres qui ont marqué sa jeunesse.

Truffaut a la réputation d'être dur avec les films artificiels et prétentieux. Un jour, le père d'une amie lui lance un défi : cesser de parler des films et en faire un qui ne tomberait pas dans ces conventions tant décriées. Truffaut décide donc d'écrire et de réaliser *Les 400 coups*. Ce film est une perle, qui décrit, en noir et blanc, la grisaille d'une rue telle que vécue par un adolescent de 12 ans, Antoine Doisnel (Jean-Pierre Léaud).

Dans ce film, Antoine échappe à l'oppression de sa famille et de son école et choisit la vie errante dans les rues de Paris. Il commet de menus larcins et il est finalement arrêté puis envoyé dans un centre correctionnel pour adolescents. Plus tard, Antoine se retrouve de nouveau libre mais toujours incertain quant à son avenir. Truffaut retournera fréquemment à ce personnage tout au long de sa carrière cinématographique, utilisant le même acteur, Jean-Pierre Léaud, et des scènes de sa vie réelle pour démontrer les choix et les décisions auxquels Antoine (et Truffaut) doit recourir dans le cheminement de sa vie.

François Truffaut a été un acteur important du mouvement de la Nouvelle vague du cinéma français, avec Jean-Luc Godard, Claude Chabrol, Louis Malle et Alain Resnais entre autres. François Truffaut a non seulement produit la plupart de ses films mais il a aussi écrit pour quelques autres cinéastes dont Jean-Luc Godard (scénario d'*A bout de souffle*). Truffaut utilise habilement les plans fixes, les prises de vue en mouvement, les scènes de rue, ce qui définit en partie le style de la Nouvelle vague.

Karen Lajoie

Les francophones hors Québec et le cabinet Chrétien

Deux ministres et un secrétaire d'Etat

Ottawa - Jean-Robert Gauthier ne sera pas ministre dans le cabinet de Jean Chrétien. Pas plus que Don Boudria, Ronald Duhamel et Pierrette-Ringuette-Maltais. En revanche, Diane Marleau de Sudbury en Ontario est maintenant ministre de la Santé alors que Doug Young d'Acadie-Bathurst au Nouveau-Brunswick s'occupera du Transport.

Les francophones de l'extérieur du Québec auront donc deux ministres au sein du cabinet.

Un autre, Fernand Robichaud de Beauséjour au Nouveau-Brunswick, reçoit un prix de consolation pour avoir cédé son comté à Jean Chrétien en 1990 : il sera secrétaire d'Etat pour les Affaires parlementaires.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) a exprimé sa satisfaction.

Il n'y aura que 22 ministres au cabinet, un de moins que sous Kim Campbell, qui avait déjà donné le signal d'une restructuration de l'appareil gouvernemental, en réduisant la taille du cabinet de 32 à 23 ministres.

A ces 22 ministres, Jean Chrétien ajoute huit secrétaires d'Etat, qui ne feront pas partie du cabinet mais qui seront membres du Conseil des ministres.

Ces secrétaires d'Etat seront rattachés à un ministre du Cabinet et fourniront un appui additionnel aux ministres.

Fernand Robichaud, par exemple, se rapportera à Herb Gray, que le premier ministre a nommé solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le ministère du Patrimoine canadien, anciennement le Secrétariat d'Etat, ne sera à peu près pas modifié dans sa structure actuelle. C'est dire que la fusion entre les Communications et le Secrétariat d'Etat suivra son cours.

C'est l'ancien ambassadeur Michel Dupuy, un député du Québec, qui hérite de ce ministère.

Toutes les provinces, sauf l'Ile-du-Prince-Edouard, ont au moins un ministre, mais l'Ontario, qui en a 10, pèsera de tout son poids au cabinet, qui sera formé de : **Herb Gray, Ontario, André Ouellet, Québec** (Affaires étrangères), **Lloyd Axworthy, Manitoba** (Perfectionnement des ressources humaines et Diversification de l'économie de l'Ouest canadien), **David Collenette, Ontario** (Défense nationale et Anciens combattants qui ne forment plus qu'un seul ministère), **Roy MacLaren, Ontario** (Commerce international), **David Anderson, Colombie-Britannique** (Revenu national), **Ralph Goodale, Saskatchewan** (Agriculture et Agro-alimentaire), **Charles Dingwall, Nouvelle-Ecosse** (Travaux publics, Services gouvernementaux et Agence de promotion économique du Canada atlantique), **Ron Irwin, Ontario** (Affaires indiennes et Nord canadien), **Brian Tobin, Terre-Neuve** (Pêches et Océans), la sénatrice **Joyce Fairbairn, Alberta** (leader du gouvernement au Sénat et ministre responsable de l'Alphabétisation), **Sheila Copps, Ontario** (vice-première ministre et Environnement), **Sergio Marchi, Ontario** (Citoyenneté et Immigration), **John Manley, Ontario** (Industrie), **Diane Marleau, Ontario** (Santé), **Paul Martin, Québec** (Finances), **Douglas Young, Nouveau-Brunswick** (Transports), **Michel Dupuy, Québec** (Patrimoine canadien), **Arthur Eggleton, Ontario** (Conseil du Trésor), **Marcel Massé, Québec** (Conseil privé, Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique), **Anne McLellan, Alberta** (Ressources naturelles) et **Allan Rock, Ontario** (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

Les huit secrétaires d'Etat sont : **Sheila Finestone, Québec** (Multiculturalisme et Situation de la femme), **Fernand Robichaud, Nouveau-Brunswick,** (Affaires parlementaires), **Ethel Blondin-Andrew, Territoires du Nord-ouest** (Formation et Jeunesse), **Lawrence MacAulay, Ile-du-Prince-Edouard** (Anciens combattants), **Christine Stewart, Ontario** (Amérique latine et Afrique), **Raymond Chan, Colombie-Britannique** (Asie-Pacifique), **Jon Gerrard, Manitoba** (Sciences, Recherche et Développement), **Doug Peters, Ontario** (Institutions financières internationales).

Jean Chrétien a aussi annoncé une importante réduction de la taille et du budget des cabinets des ministres et des secrétaires d'Etat, ce qui devrait entraîner des économies de 10 milions de dollars par année. Ainsi, les postes de chefs de cabinet sont éliminés et le personnel sera réduit à son strict minimum.

APF

Qu'adviendra-t-il de ces millions de dollars des revendications territoriales ?

La signature des ententes territoriales n'est qu'un début

A la suite de la signature de l'entente territoriale du Sahtú, les principaux responsables autochtones et leurs conseillers se sont attelés à la tâche.



Archives L'Aquilon

Signature de l'entente le 6 septembre dernier, avec, de gauche à droite, Nellie Cournoyea, Georges Cleary et Pauline Browes.

Le 6 septembre dernier, le Sahtú signait son entente territoriale avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoyait plusieurs droits spécifiques pour les autochtones de cette région : droit de propriété sur plus de 41 437 km², droit sur les ressources souterraines pour une superficie de 1 800 km², redevances annuelles provenant de l'exploitation des ressources de la vallée du Mackenzie et un montant total de 75 millions de dollars dont le versement se fera sur une période de 15 ans.

Pour la population autochtone de cette région, la signature de l'entente ne constituait que le commencement. Il faut encore établir les bases organisationnelles qui permettront d'investir cet argent et d'en faire bénéficier la population.

Au départ, les négociateurs autochtones désiraient établir la structure sur la base des conseils de bandes reconnus à titre distinct.

Le gouvernement fédéral, quant à lui, favorisait une approche régionale comme celle adoptée dans les ententes avec les Inuvialuit et avec les G'wichin de façon à également inclure la population des Métis. C'est surtout la vision fédérale qui a prévalu lors des négociations, mais la mise en oeuvre de l'entente tente de reconnaître le caractère distinct des conseils de bandes.

La question que l'on se pose toujours, c'est comment cet argent reviendra dans la région ? Qu'est-ce que les individus peuvent recevoir en retombées de ces ententes ? La somme de 75 millions de dollars sera-t-elle dilapidée en 15 ans ?

Il n'y a pas de réponses simples car les attentes varient d'une communauté à l'autre. Ainsi, Deline (anciennement Fort Franklin) désire faire profiter leurs aînés le plus rapidement possible de ces retombées. Par ailleurs, d'autres communautés espèrent que des sommes d'argent pourront être bientôt investies dans leur économie.

L'entente du Sahtú couvre cinq communautés : Deline, Fort Norman, Norman Wells, Fort Good Hope et Colville Lake. Là où les choses se compliquent, c'est que l'on y retrouve quatre conseils de bandes et trois associations de Métis. Pour parvenir à répartir équitablement ces sommes entre les communautés et entre la population dénée et la population métis, le Sahtú Trust sera créé.

Ce fonds de fiducie sera le dépositaire des 75 millions de dollars que le gouvernement s'engage à verser au cours des 15 prochaines années.

Les intérêts obtenus à partir de ce capital de base, formeront l'essentiel de l'argent disponible pour les conseils de bandes et pour les associations métis. Ces intérêts seront versés au prorata de la population et ne constituent pas des sommes négligeables.

Ainsi, Deline devrait recevoir un premier versement d'intérêts de plus de 174 000 $ le 31 mars 1995. En mars 2 008, ces intérêts représenteront une somme évaluée à près à 2,6 millions de dollars. En 15 ans, Deline aura reçu un total de 20 millions de dollars sans que le fonds de fiducie ne soit affecté. C'est plus de 60 millions pour l'ensemble du Sahtú.

Que faire de cet argent ? Première option, le verser à une société financière appartenant à la population. Deuxième option, le redistribuer aux individus. Troisième et dernière option, en verser une partie à la société financière et redistribuer l'autre partie aux individus. Il reste encore beaucoup de travail à effectuer pour mettre en place ces institutions locales et régionales, mais cela n'affectera pas le fonds de fiducie car le gouvernement fédéral s'est engagé à payer pour le processus de mise en application des ententes territoriales.

En fin de compte, la structure qui sera adoptée permettra de protéger le fonds de fiducie tout en laissant une entière autonomie aux organismes locaux sur la façon de redistribuer les intérêts auprès de la population.

Alain Bessette

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Louis Riel : le héros rebelle

La saga des Métis qui divisa le Canada au XIXe siècle

REGINA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, LE 16 NOVEMBRE 1885.

«Je demande pardon à tous les hommes, je pardonne à tous mes ennemis.» Ce sont là les dernières paroles de Louis Riel avant que le bourreau ne lui recouvre la tête et actionne le levier qui provoqua sa mort par pendaison.

Louis Riel est l'un de ces personnages historiques, presque légendaires, qui encore aujourd'hui peuvent déclencher la polémique comme ils l'ont fait au cours de leur existence tumultueuse.

Le chef de la rébellion des Métis du Manitoba était-il un héros ou un traître? Était-il sain d'esprit? A-t-il été manipulé? Chose certaine, les événements qui ont amené Louis Riel à se donner corps et âme à la cause de son peuple sont complexes.

Louis Riel est né le 22 octobre 1844, à Saint-Boniface, au Manitoba. Dans ses veines coule un huitième de sang autochtone. À cette époque, la colonie de la Rivière-Rouge où il grandit comprend beaucoup de descendants de Canadiens français installés dans le Nord-Ouest ainsi que des Métis anglophones, descendants d'employés de la cie de la Baie d'Hudson. Beaucoup de ces hommes se sont unis à des femmes autochtones.

Puis, à la fin du XIXe siècle, des anglo-protestants originaires de l'Ontario s'installent dans la région.

En 1869, les premiers signes de colère des Métis se font sentir au moment où commence l'arpentage des terres de la Rivière-Rouge.

Les arpenteurs du gouvernement fédéral apparaissent, aux yeux des Métis, comme des voleurs de terres. Il faut dire que ces émissaires ne sont pas de fins diplomates. Le jeune Louis Riel va rapidement canaliser la colère de ses concitoyens.

L'idée d'une résistance armée fait son chemin. Les rebelles métis arrêtent les travaux d'arpentage en 1869. Riel établit par la suite un gouvernement provisoire et cherche à négocier les droits de son peuple avec le gouvernement canadien. La tension monte au sein de la colonie.

Certains opposants tentent alors de renverser le gouvernement provisoire. En riposte, Riel et ses hommes prennent d'assaut le fort Garry : des opposants sont faits prisonniers. Puis, le 4 mars 1870, un événement déterminant va marquer à jamais la suite de l'histoire. Louis Riel fait exécuter un des prisonniers, Thomas Scott, qui aurait accusé les Métis de lâcheté.

La réaction ne se fait pas attendre. En Ontario, les détracteurs de Louis Riel demandent qu'il soit exécuté.

Le Manitoba devient officiellement une province canadienne le 15 juillet 1870. La plupart des demandes des Métis sont acceptées, sauf l'amnistie pour ceux qui ont contribué aux événements des derniers mois.

REFLETS DU PATRIMOINE
LA FONDATION CRB

Riel se réfugie aux États-Unis, puis au Québec où il sera interné dans des asiles pendant deux ans. La personnalité de Riel était difficile à cerner. C'était, semble-t-il, un être complexe, dont les excès de dévotion et de mysticisme pouvaient mener à la confusion.

Le chef des Métis se croyait investi d'une mission. En 1874, lors de son exil aux États-Unis, il soutenait avoir vu un ange qui lui aurait ordonné : «Lève-toi, Louis David Riel. Tu as une mission à accomplir.»

Après son internement, il s'installe au Montana, près de la frontière des Territoires du Nord-Ouest. Un deuxième soulèvement métis se prépare. On vient chercher Riel pour qu'il s'implique. La rébellion échoue et Louis Riel se rend à la justice en 1885.

Il est jugé à Régina, au cours d'un procès considéré par plusieurs historiens du Québec comme une «parodie de la justice». Sa pendaison, le 16 novembre 1885, fit couler beaucoup d'encre et provoqua des déferlements d'émotions un peu partout à travers le pays. La politique canadienne et québécoise en ressentit les effets pendant de nombreuses années. Le premier ministre McDonald fut pris à partie par les Canadiens français et le Parti national d'Honoré Mercier fut élu au Québec, l'année suivante.

Après la lecture de la sentence, Riel fit preuve de courage et se dit heureux d'être condamné parce que, dit-il, «on cessera maintenant de me traiter de fou».

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Riel» diffusée en décembre par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine, composez le 1-800-567-1867

Les Saami, peuple autochtone de Scandinavie

Des attentes et des problèmes proches de ceux des Inuit

Dans le nord de la Scandinavie, il existe une région gérée par un peuple autochtone, les Saami, qui vivent là-bas depuis des milliers d'années. Le Finmark, tel est le nom de cette région, que les Saami ont obtenue au bout d'une décennie de désobéissance civile aux gouvernements de Finlande, Norvège et Suède.

Dans les années 70, ces gouvernements comptaient exploiter les ressources naturelles du Nord en développant des projets hydrographiques d'envergure, ce qui n'est pas sans nous faire penser à la situation avec Hydro Québec. Pour concrétiser ces projets en Scandinavie, il aurait fallu inonder des villages, déplacer des milliers de personnes et détruire 110 fleuves et lacs. Mais les Saami se sont mobilisés contre leur développement et après quelques mois de confrontation, ils ont gagné la bataille. Le gouvernement n'a pas abandonné ses projets, mais il beaucoup réduit ses ambitions et les bâtiments nécessaires ont été construits au milieu des montagnes, pour ne pas détruire le paysage. Par ailleurs, deux commissions, sur les revendications territoriales et sur la culture, ont été mises en place.

Ces confrontations ont en tout cas été bénéfiques puisqu'elles ont eu pour résultats la création d'un parlement pour les Saami dans chacun des trois pays, l'ouverture d'écoles où les enfants apprennent leur langue et la mise en place de réseaux de communications, comprenant un journal et des chaînes de radio et de télévision.

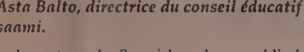
Mais malgré toutes ces réalisations, les Saami sont aujourd'hui encore confrontés à de nombreux problèmes, qui sont semblables à ceux des autochtones des T.N.-O. Chez les Saami par exemple, un fort pourcentage de jeunes quittent l'école très tôt et la plupart d'entre eux ne parlent pas leur langue maternelle. Les Saami doivent également faire face à l'abus de drogues et d'alcool dans leurs villages.

Une dixaine de membres du peuple saami sont venus récemment à Yellowknife, qui était l'une de leurs étapes au cours d'une tournée en Amérique du nord. Leur séjour dans la capitale des T.N.-O. leur a permis de mieux appréhender la situation des autochtones dans le Nord et de découvrir comment nos centres de communications autochtones fonctionnent.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Karen Lajoie / L'Aquilon



Asta Balto, directrice du conseil éducatif saami.

Sept des 10 Saami qui étaient présents à Yellowknife sont étudiants en journalisme et font partie de la première classe expérimentale du collège saami. Les trois autres sont leurs professeurs et connaissent le prix à payer pour l'autonomie *puisqu'ils ont participé* activement à la lutte pour son obtention dans les années 70.

Selon Ove Varsi, responsable du programme journalistique, les enfants de la région du Finmark apprennent aujourd'hui leur langue maternelle à l'école, mais la plupart des adultes sont illettrés. La mission d'Ove ne se limite donc pas à assurer la formation des journalistes, mais il doit aussi former le public dans sa langue pour qu'il soit capable de lire le journal saami. Et il n'y a pas qu'aux Saami qu'il faut enseigner la langue, il faut aussi l'apprendre aux Suédois, aux Norvégiens et aux Finlandais qui vivent dans la région du Finmark et dont les enfants apprennent le saami à l'école.

D'après Bjarne Store-Jacobsen, qui a fondé le journal en 1979, toute personne qui veut obtenir un emploi permanent dans la région doit *apprendre la langue de la majorité.* Bjarne, Ove et Asta Balto, directrice du conseil éducatif saami, voient de nombreux parallélismes entre la situation des Saami et celle des autochtones ici, surtout avec la mise en place progressive du Nunavut.

«Il existe entre 50 et 70 000 Saami, qui vivent dans une région très vaste et qui parlent trois dialectes différents, explique Ove. Nos étudiants trouvent beaucoup de similarités entre la situation des Inuit ici et celle des Saami chez eux. A la radio, c'est le dialecte du nord qui est le plus souvent utilisé, mais les autres le sont aussi. C'est très difficile de standardiser les dialectes. Au cours de notre séjour à Iqaluit, nous avons rencontré des présentateurs inuit et nous avons appris qu'ils ont le même problème. Ils comprenaient parfaitement notre situation car beaucoup d'adultes inuit ne parlent pas eux non plus leur langue maternelle».

Selon Ove, la meilleure façon de garder la langue vivante, c'est de l'utiliser de plus en plus. Pour être accepté au collège saami, un étudiant doit être capable de parler le saami. Les cours que propose le collège doivent servir à améliorer la langue, mais il faut déjà posséder des bases. Ove passe une partie importante de son temps à essayer de trouver des jeunes qualifiés pour le collège. C'est une tâche difficile, car de nombreux adolescents quittent l'école après la huitième année, au moment où il leur faudrait partir de leur communauté natale pour fréquenter un autre établissement ailleurs.

«Ce sont les grandes villes qui offrent le plus d'opportunités dans le domaine de l'éducation, mais la plupart des jeunes ne veulent pas y aller car ils se sentent mieux dans les communautés qu'ils connaissent et où leur culture et leur histoire sont respectées. La situation commence à s'améliorer maintenant que des programmes sont proposés aux jeunes dans leur langue, mais il reste encore beaucoup de travail à effectuer», souligne Ove. Les trois professeurs pensent que l'avenir est plein d'opportunités pour leur peuple. Ils espèrent que le Finmark obtiendra un jour comme le Nunavut une autonomie totale et des pouvoirs dans le domaine du développement des ressources. Les Saami contrôlent aujourd'hui complètement leur éducation, leur culture et leur langue, mais ils souhaiteraient obtenir encore plus d'autonomie.

Pour Bjarne et Ove, les jeunes qui étaient présents à Yellowknife, dont certains commenceront à travailler au printemps prochain, représentent la nouvelle voix du peuple saami en Scandinavie et un fort potentiel pour l'avenir.

Une page importante de l'histoire va bientôt tourner pour eux puisque la commission sur les revendications territoriales, qui étudie cette question délicate depuis 15 ans, va annoncer prochainement si elle autorise ou non le peuple saami à élaborer une revendication. Ce que Bjarne commente en ces termes : «C'est à ce moment-là qu'on va savoir si les Suédois, les Norvégiens et les Finlandais veulent vraiment aider les Saami ou non».

Karen Lajoie

Littérature

Martin Pitre publie «La morsure du désir»

Caraquet - Martin Pitre vient de publier aux Editions d'Acadie un recueil de poésie intitulé «La morsure du désir». A 30 ans, Martin Pitre offre ainsi au public son deuxième recueil. Dès 1982, il a publié sous le titre «A s'en mordre les dents» ses premiers poèmes et continué depuis d'écrire des récits, des nouvelles, des contes pour enfants, qui ont été ou seront eux aussi publiés.

«La morsure du désir» explore le possible départ des amants «perdus dans l'élan de (leurs) corps», «au-delà de l'horizon, (sur) le sable assoiffé de sang». Elle aborde «des continents (qui) fuient sous la pluie» et parle des «pêcheurs de palourdes (qui) dessinent des châteaux de vents». «La morsure du désir» exprime la vulnérabilité, face au désir de l'autre, la douleur d'aimer, la fragilité du bonheur et la quête de la liberté. «Je prévois trois façons de mourir : sans toi, avec toi, sans doute» écrit en conclusion le poète. Ce recueil de poésie est rehaussé de 12 dessins de l'artiste peintre de renom, Roméo Savoie, lui-même écrivain. «Ayant lu les textes, confie-t-il, j'y trouvais un certain désespoir, une écriture délicate, un mélange de force et de fragilité. J'ai voulu insérer à l'intérieur de ceux-ci une imagerie qui pourrait accompagner cette écriture. Mais je ne voulais surtout pas illustrer la poésie, ce qui est impensable, de toute façon».

Par son écriture, Martin Pitre essaie de parler de ce qu'il connaît et qu'il aime, de l'Acadie où il habite et de ses gens. «Je dis les mots qui titubent» écrit-il, «les boucles d'oreilles sonnantes, cette angoissante façon d'être seul, au milieu des bras fleurs élancés au niveau des alcools chauds, entouré de convenances épuisées».

Béatrice Valay, APF

Les fonctionnaires fédéraux souhaitent un renouveau dans les relations de travail

Ottawa - Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Ottawa, les 34 000 fonctionnaires fédéraux membres de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada souhaitent que de nouvelles relations, plus harmonieuses, s'établissent entre employeur et employés.

C'est que les relations de travail entre le gouvernement fédéral et sa fonction publique n'ont pas été de tout repos depuis quelques années. Il y a d'abord eu une grève générale à la fin de l'été 1991 pour cause de contrôle des salaires. Puis, quelques semaines plus tard, l'adoption d'un projet de loi pour forcer le retour au travail des syndiqués. En décembre 1992, Ottawa adoptait un projet de loi visant à moderniser la fonction publique, qui était loin de faire l'unanimité. Enfin, toujours en décembre, le gouvernement décrétait un autre gel des salaires de deux ans, jusqu'en 1995. On ne veut plus que le gouvernement impose unilatéralement ses conditions aux fonctionnaires fédéraux et on estime au sein de l'Institut que le gouvernement devrait faire appel davantage à l'expertise de ses employés dans le cadre de la restructuration de sa bureaucratie.

APF

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 43, vendredi 19 novemb-

Alain Bessette / L'Aquilon

Cérémonie d'ouverture de la nouvelle Assemblée législative des T.N.-O. Voir en page 8.

Avec 96% de «oui»

Casaw vote le retour au travail



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Si les employés retournent au travail, ces piquets de grève n'auront plus lieu d'être.

Les 15 et 16 novembre, le syndicat CASAW a approuvé à 96% l'offre qui lui avait été faite par Royal Oak le jeudi 11 novembre et qui impliquait le retour au travail pour les grévistes le 16 décembre.

Le président de la section n°4 du syndicat, M. Harry Seeton, n'a pas voulu indiquer combien de membres sur les 240 avaient voté, mais il a déclaré que la participation avait été très forte.

L'équipe de négociation du syndicat s'est rendue à Vancouver le jeudi 18 novembre pour rencontrer les négociateurs de la compagnie Royal Oak et les deux commissaires fédéraux, MM. Vince Ready et Don Munroe.

«J'espère que nous pourrons retourner travailler avant Noël», a affirmé M. Seeton quelques minutes après que les résultats du vote aient été rendus publics.

La grève à la mine Giant avait commencé le 23 mai 1992 après qu'un contrat, négocié par les deux parties et recommandé par le syndicat, ait été rejeté par les syndiqués. Or, l'offre faite par Royal Oak le 11 novembre ne diffère en rien du contrat rejeté le 23 mai 1992.

Karen Lajoie

Lire en page 2 un compte-rendu des audiences auprès du CCRT.

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest à Yellowknife

Un exercice réussi de sensibilisation politique et culturelle

La troisième édition du Parlement franco-canadien de l'Ouest s'est terminée dimanche 14 novembre à Yellowknife, après trois jours de débats. Cinquante-quatre jeunes parlementaires s'étaient déplacés dans les Territoires du Nord-Ouest pour s'exercer aux pratiques de la démocratie et de l'art oratoire.

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest, dont c'était la troisième édition cette année, est calqué sur la Chambre des communes d'Ottawa. On y propose des lois, on les discute, on les amende, on les vote ou on les défait. Seule petite différence : ces parlementaires ont entre 16 et 25 ans. Ils sont francophones et francophiles et viennent du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Ils étaient dix des T.N.-O. à représenter différentes communautés du Nord : Isabelle Benoit et Marianne Fortier (Iqaluit), Maureen Baldwin (Hay River), Chris Bourassa, Chris Argue, Brent Raves, Sarah Kallos, Jeanne Arsenault, Sharon Roberts et Marianne Bélair (Yellowknife). Tous étaient députés à l'exception de Marianne Bélair, ministre de la Santé.

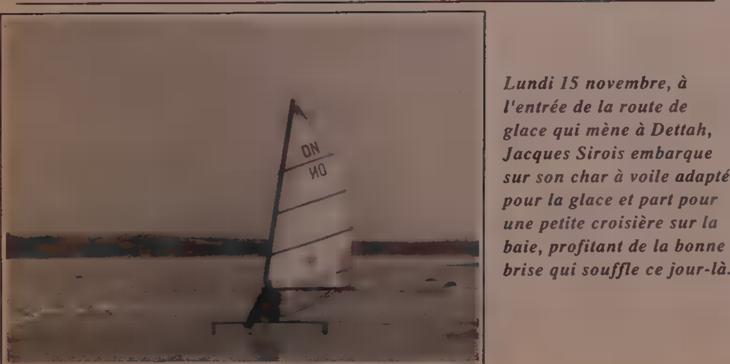
Ils étaient 54 cette année, dont un cabinet de cinq personnes. Sans compter les pages, les greffiers, le gouverneur général.

Pour une majorité de parlementaires, cette expérience était la première du genre. Le plus difficile est peut-être de se familiariser avec les procédures réglementaires et de s'exprimer en public et en français, sur des sujets parfois complexes.

Cinq projets de loi ont été discutés en assemblée. Le premier portait sur la pornographie et proposait de réglementer et punir la production, la distribution et la vente de pornographie violente. Le projet a finalement été voté avec trois amendements et a donné lieu à des débats hauts en couleur.

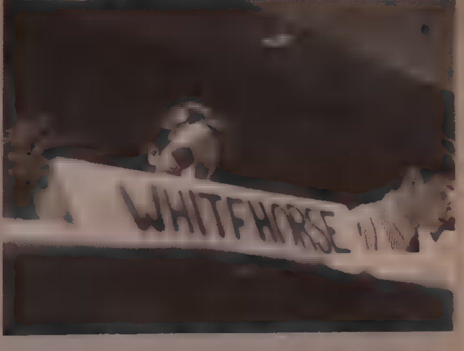
PFCO

Suite en page 3



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Lundi 15 novembre, à l'entrée de la route de glace qui mène à Dettah, Jacques Sirois embarque sur son char à voile adapté pour la glace et part pour une petite croisière sur la baie, profitant de la bonne brise qui souffle ce jour-là.



«Dans les organisations francophones, les jeunes sont trop souvent obligés d'attendre pour ne recevoir que les miettes. Trop souvent aussi, ils sont écartés du processus décisionnel (...)». Lire l'éditorial en page 4.

Deux jeunes hommes de Dettah trouvent la mort en traversant la baie de Yellowknife en motoneige. Lire en page 5.

Pierre Trudeau publie ses *Mémoires politiques*. Lire en page 4.

Chicane de bureaux à Ottawa. Le Reform Party se plaint de l'attribution des bureaux parlementaires aux ministres et députés. Lire en page 7.

Décision de la Commission canadienne des relations du travail

Royal Oak Mines a négocié de mauvaise foi

Après avoir entendu près de 90 heures de témoignages, les trois membres du comité de la Commission canadienne des relations du travail (CCRT) ont conclu que la compagnie Royal Oak Mines négociait de mauvaise foi en exigeant que certains syndiqués soient congédiés avant de négocier une nouvelle convention collective.

«La compagnie avait décidé de rejeter l'arbitrage (...) et de ne permettre en aucun cas le retour au travail de ces syndiqués», a déclaré le président du comité, Ted Weatherill à l'auditoire mardi 11 novembre. «Nous trouvons que la compagnie a fait de cette condition un pré-requis à la négociation» a-t-il ajouté.

A la demande du syndicat, cette décision a été enregistrée auprès de la cour fédérale.

Vendredi 12 novembre, la compagnie a annoncé qu'elle avait fait une offre formelle à la section n°4 de CASAW, conformément à la décision, mais qu'elle avait également l'intention de faire appel de cette décision.

Ces audiences, qui ont duré huit jours, sont la conséquence de la plainte déposée le 11 avril dernier par le syndicat CASAW. Huit témoignages ont été entendus dont celui, très exhaustif, de la présidente de Royal Oak Mines, Mme Peggy Witte.

Mme Witte a affirmé que la compagnie ne pouvait pas accepter le retour de 45 grévistes pour des raisons morales et d'éthique. Ces derniers ont d'ailleurs été congédiés durant la grève. A ce nombre, s'ajoute une liste plus ou moins définie de 16 syndiqués dont le président de CASAW, Harry Seeton.

La présidente de Royal Oak a déclaré que les actuelles procédures judiciaires reliées à la grève sont un des facteurs qui détermineront le sort de ces 16 autres membres du syndicat. Elle a ajouté que les comportements ayant miné les relations patronales-syndicales compteront aussi dans la décision de Royal Oak.

Dans la décision du CCRT, les membres du comité affirment que la compagnie a adopté une politique non fondée en s'instituant partie accusatrice et juge.

«Si les employés congédiés ont effectivement commis des actes de vandalisme et de violence, ce serait une bonne raison pour mettre fin à leur emploi», a déclaré M. Weatherill. Il a cependant ajouté que la décision finale «serait meilleure si elle provenait d'une tierce partie».

M. Weatherill a estimé non fondées les prétentions de la compagnie concernant sa responsabilité à l'égard d'incidents pouvant résulter d'une cohabitation entre les grévistes et les travailleurs de remplacement.

«On ne nous a rien présenté comme preuve de ces conséquences désastreuses, a déclaré M. Weatherill. A cet égard également, il faut dire que la compagnie n'a pas négocié de bonne foi».

Il a ajouté que la demande de la compagnie d'instituer une période de probation d'un an pour les grévistes est contraire aux lois publiques. «Aucun syndicat ne pourrait accepter cela», a souligné M. Weatherill.

Nancy Rempel, collaboration spéciale

Echos des T.N.-O.

Découverte macabre derrière la nouvelle Assemblée législative

Le cadavre d'une femme a été découvert le 16 novembre derrière la nouvelle Assemblée législative par quelqu'un qui faisait son jogging sur un sentier aménagé depuis peu.

Le corps, qui n'a pas encore été identifié par la GRC, a été trouvé à 9h35 le matin. Deux pompiers-secouristes, qui se trouvaient dans les bâtiments de l'Assemblée, se sont rendus immédiatement sur place, mais il était trop tard pour tenter une réanimation.

La GRC a confirmé la macabre découverte, mais n'a donné aucune autre précision sur cette affaire.

De nouvelles plaintes déposées contre quatre grévistes

L'enquête ouverte à la suite des violences commises ces 18 derniers mois dans le cadre de la grève à la mine Giant poursuit son cours et de nouvelles plaintes ont été déposées récemment contre quatre grévistes.

MM. Tim Bettger et Al Shearing ont été accusés d'un vol de plus de 1000 dollars, qui aurait été commis le 1er juillet 1992, et de recel de biens volés.

MM. Shearing et Paul James Gannon ont quant à eux été accusés d'avoir déclenché un incendie criminel le 9 juin 1992. M. Gannon a été arrêté chez lui à Thompson, au Manitoba, et amené à Yellowknife pour comparaître devant la cour territoriale.

Enfin, M. Gordon Albert Kendall a été accusé d'avoir commis un vol le 29 juin 1992 après être entré par effraction dans un bâtiment. Il a été arrêté à Vancouver le 12 novembre et amené également à Yellowknife. Tous les accusés devaient comparaître devant la cour cette semaine.

Le ministre de la Justice dénonce la violence contre les femmes

Le député Stephen Kakfwi, ministre de la Justice, introduira une déclaration contre les violences faites aux femmes au cours de la nouvelle session de l'Assemblée législative qui aura lieu cette semaine.

La déclaration de M. Kakfwi, qui souligne qu'aucune tolérance ne doit exister face à la violence, a été très bien accueillie par le comité des T.N.-O. sur le statut de la femme, qui a envoyé une lettre au ministre pour lui exprimer son soutien.

Le comité compare la violence dans les communautés du Nord à un cancer et déclare que les titulaires de postes importants doivent donner l'exemple. «Les députés condamnés par la cour pour des actes de violence doivent démissionner», écrit le comité.

Trois des 24 députés qui siègent actuellement ont déjà été condamnés pour des agressions et un autre député, M. Ernie Bernhardt du Kitikmeot, a failli démissionner au printemps dernier, après avoir été reconnu coupable d'une agression contre sa femme.

Tentative d'étranglement avec un fil de téléphone

La GRC de Yellowknife est intervenue le 16 novembre à 20h sur la 51e rue.

Un homme a été emmené en prison après avoir essayé d'étrangler sa concubine avec un fil de téléphone. L'alcool serait à l'origine de cet incident et une enquête est en cours.

Yellowknife accueillera une conférence internationale sur le permafrost en 1998

La 7e conférence internationale sur le permafrost, qui se tient tous les cinq ans, aura lieu à Yellowknife en 1998.

Steve Richards, président de l'Institut des sciences des T.N.-O., estime que c'est «une fantastique opportunité pour l'Institut des sciences, les Territoires et le Canada».

«Cela stimulera le développement des technologies liées au permafrost. Ce ne sont pas seulement les Territoires mais également les communautés circumpolaires qui pourraient bénéficier de retombées économiques et sociales».

La conférence internationale sur le permafrost attire régulièrement de 400 à 500 délégués venant de 20 pays différents. Cette année, la conférence avait lieu à Beijing, en Chine.

C'est la deuxième fois que le Canada accueille cette conférence. La première avait eu lieu à Edmonton en 1978.

Le permafrost, partie du sol perpétuellement gelée, couvre la moitié du Canada.

Jeunes parlementaires en session

Suite de la page 1

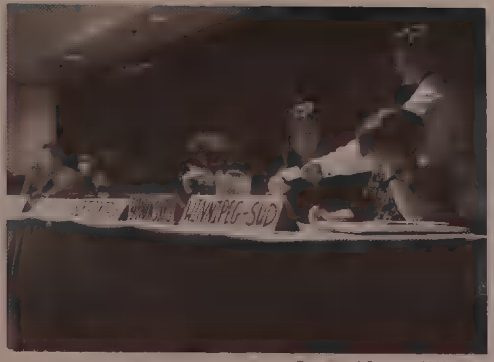
Il faut dire que chaque député ou ministre pouvait s'exprimer en toute liberté puisque les partis politiques n'étaient pas représentés dans cette assemblée.

Il fut beaucoup question des droits de la personne et la Charte des droits et libertés fut l'un des documents le plus souvent brandi par les députés pour appuyer leurs propos.

Les sujets abordés touchaient de près l'actualité et, coïncidence ou non, le gouvernement fédéral a fait adopter une loi cet été afin de mieux protéger les enfants contre les effets préjudiciables de la pornographie. Les jeunes parlementaires n'ont pas attendu Ottawa pour adopter d'autres lois portant sur le système des soins de santé et sur l'adoption d'enfants. Au bout du compte, deux projets de loi sur cinq ont été défaits : l'un concernant les jeunes contrevenants, l'autre la réforme de l'assurance-chômage.

Cette dernière loi, présentée par Stéphane Dorge, ministre des Finances, suggérait de remplacer le système actuel d'assurance-chômage par un régime enregistré d'assurance-chômage et de supprimer toutes les subventions aux entreprises. «Je voulais susciter le débat», a expliqué le ministre. Ce fut le cas, mais à son détriment.

Ce Parlement franco-canadien de l'Ouest ne se résumait pas seulement à des débats en chambre. Ce fut également l'occasion, cinq jours durant, de découvrir la ville de Yellowknife et ses cultures, de rencontrer de jeunes autochtones, des *drummers*, qui assurèrent les cérémonies d'ouverture et de clôture du parlement au son des tambours.



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Ce fut, aussi, le moyen de rencontrer d'autres jeunes qui viennent d'ailleurs et vivent des réalités différentes.

Ce fut, aux dires de Michel Bédard, ministre de la Sécurité publique, qui a déjà l'expérience de parlements précédents, «le meilleur et de loin. C'est la première fois que je n'ai pas trouvé les séances trop longues. Une des choses qui m'ont le plus surpris, c'est qu'on s'est fait servir en français un peu partout. L'accueil de la communauté a été très chaleureux».

Ce que confirme Martyne Couture, première ministre : «Cette année fut très différente du point de vue culturel, des activités et des sessions. Les *drummers*, j'ai trouvé ça très spécial. Je pense que ça a ouvert l'esprit des gens à une autre culture que les jeunes francophones et autochtones vivent ici. C'est ce côté que j'ai beaucoup aimé».

Stéphane Dorge a quant à lui apprécié «la différence géographique jusqu'aux repas. Le ragoût de caribou, les poissons frais».

Suprême honneur, Mme Ethel Blondin-Andrew, députée de l'Arctique de l'Ouest et aujourd'hui secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Formation, est venue s'entretenir avec les parlementaires pendant une heure. Un geste que les jeunes parlementaires ont beaucoup apprécié.

Le prochain parlement aura lieu en Colombie-Britannique.

Emmanuel Carcano

La semaine des parents francophones

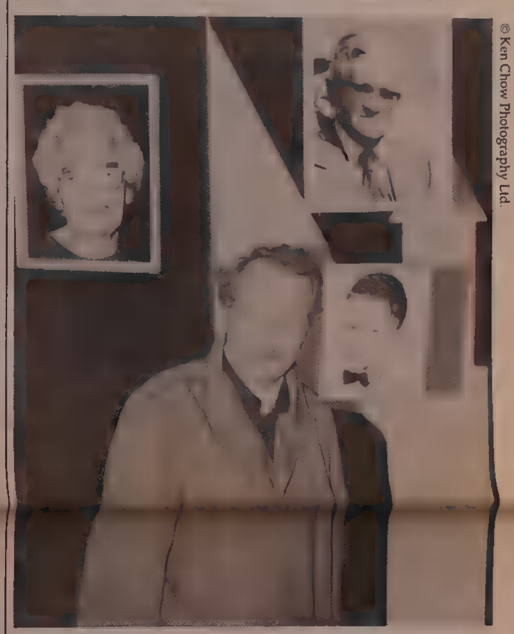
Théâtre et colloque

L'Association des parents francophones de Yellowknife propose deux activités majeures les 26 et 27 novembre. Le vendredi soir, André Roy présente une pièce de théâtre intitulée *Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois*, où il est question des difficultés rencontrées par les minorités francophones. C'est au NACC à 19h30 le 26 novembre.

Le lendemain, aura lieu le colloque de l'APFY au Yellowknife Inn dès 9h. Le conférencier invité n'est autre que Raymond Poirier, ancien président de la Commission nationale des parents francophones. Il s'attaquera à la question de l'éducation et du français langue maternelle au Canada. Il en profitera pour aider les parents à définir les éléments que contiendra une trousse d'information à venir.

Celle-ci sera surtout destinée aux nouveaux arrivants à Yellowknife. La garderie Plein Soleil offrira par ailleurs un service gratuit de garde d'enfants.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'information sur ces deux événements, vous pouvez joindre Marie Patterson au 920-2919.



© Ken Chow Photography Ltd.

André Roy (ci-dessus) a écrit la pièce en collaboration avec Claude Binet, responsable de la mise en scène. André Roy est également l'interprète de cette pièce. «Le théâtre et le hockey ont toujours été mes deux grandes passions, écrit-il. Au hockey, la carrière a été courte, car dès le niveau junior, le talent que j'avais cru suffisant ne l'était plus. Au théâtre, le désir d'une vie sécurisante à salaire fixe m'avait semblé trop fort...Voilà les choix qu'on fait».

Morceaux choisis

Tour de table des députés, présentation individuelle.

«Bonjour, je suis député de Dawson, mais je ne sais pas où c'est».

Période des questions - Le député de Vancouver sud s'étonne d'un commentaire extra-parlementaire du ministre des Finances, un matin, qui était le suivant : «Maudit que j'ai bien dormi». Il demande des explications. Le ministre des Finances répond : «Je n'ai pas couché dans ma chambre, j'étais avec le gouverneur général». Rires.

Débat sur le projet de loi sur la pornographie et sur la différence entre la pornographie violente et la pornographie érotique. Déclaration de la députée de Carmacks : «La pornographie érotique a des effets positifs sur la vie des gens».

Réunion de caucus. Le député de Vancouver centre explique de manière imagée ce qu'est un amendement : «Disons que la loi est un gâteau au chocolat. L'amendement est la crème glacée. Le sous-amendement le type de crème glacée».

Déclaration du ministre des Finances : «Méfiez-vous de ceux qui prétendent avoir le monopole de la moralité».

Déclaration du député de Saskatoon-Humboldt: «Je voudrais soulever un point abordé par le candidat de Regina-Wascana...» Réponse du député de Regina-Wascana : «Je ne suis pas un candidat».

Note d'une parlementaire à un député, en anglais : «Vous êtes l'homme le plus sexy de la salle». Intervention de la présidente de la Chambre pour rappeler à l'ordre les parlementaires concernant les notes hors contexte et vulgaires.

Déclaration du ministre des Finances à propos des chômeurs : «On va les recycler». Dans le nouveau système de compactage de la décharge de Yellowknife ?

Un parlementaire : «Le statu quo reste le même».

Déclaration de la première ministre : «Je voudrais rappeler au vice-président qu'on ne peut pas mentir en Chambre».

Le PFCO vu de l'extérieur

Le PFCO aura attiré un certain nombre d'observateurs : des classes, des enseignants et enseignantes, des employés du gouvernement, des membres de la FFT.

Bernadette Leblanc-Fortier est venue assister à un débat du parlement portant sur les jeunes contrevenants avec sa classe d'Allain Saint-Cyr : «Je trouve ça intéressant pour ceux qui participent et essaient de comprendre le processus. Mais ils ont peu de temps pour penser à quelque chose de sérieux. Là, ils tentent de régler ça en une heure et demie. Ça prend des spécialistes. On va discuter de tout cela avec les élèves, sur les jeunes contrevenants. J'aurais voulu avoir des copies de la loi actuelle. J'aurais aussi voulu avoir la chance de participer. J'ai manqué le bateau à 18 ans».

Benoît Boutin, qui travaille avec la Commissaire aux langues officielles des Territoires, a participé au parlement d'une certaine manière. Il nous livre ses impressions : «Joël Tremblay et moi-même devions aider une jeune parlementaire d'Iqaluit, Marianne Fortier, à rédiger un projet de loi individuel. Il s'agissait d'une loi instituant un couvre-feu pour les jeunes. On trouvait pertinent de présenter une loi qui existe déjà dans les Territoires. Ce projet de loi proposait un couvre-feu pour les jeunes de moins de 18 ans de 21h à 7h. L'objectif était de faire prendre conscience de certaines réalités du Nord. Mais il n'y a pas vraiment eu de débat de fond alors qu'on pensait qu'il y en aurait un. Par exemple, est-ce qu'un tel projet ne va pas à l'encontre de la Charte des droits et libertés ? Les députés ont surtout parlé des heures, 20h plutôt que 21h par exemple. Comment expliquer cette absence de débat de fond ? Compte tenu que c'était quelqu'un du Nord qui présentait ce projet de loi, les parlementaires se sont dit que c'était une coutume du Nord. Ils ont trouvé ça tellement surprenant qu'ils ont pris ça pour acquis. C'est pourtant une question doublement intéressante parce que c'est actuellement un gros débat aux Etats-Unis».

ÉDITORIAL

Priorité aux jeunes et à l'éducation

Quand les jeunes détermineront-ils eux-mêmes leurs priorités ?

Le Parlement franco-canadien de l'Ouest qui s'est tenu dernièrement à Yellowknife aura permis à plusieurs jeunes francophones de s'initier aux rouages du parlementarisme canadien. Ils y ont en effet simulé l'exercice du pouvoir politique.

Il s'agit cependant d'une facette seulement des relations de pouvoir qui se tissent dans notre société. Le pouvoir se vit également dans nos entreprises, dans nos familles et dans nos diverses organisations.

Dans les organisations francophones, les jeunes sont trop souvent obligés d'attendre pour ne recevoir que des miettes. Trop souvent aussi, ils sont écartés du processus décisionnel qui déterminera le type d'activités auquel ils auront droit.

Dans ces circonstances, ce sont des adultes qui décident ce qui est bon pour les jeunes et ce à quoi ils ont droit. Difficile donc d'éviter les attitudes de paternalisme entre les organisations et cette population cible.

Nos organisations ont pour mission de promouvoir la culture canadienne française et la question des jeunes a été abordée à plusieurs reprises, notamment au regard de la problématique de l'assimilation. A cet égard, une équation simple et juste nous montre que nos efforts doivent tendre à supporter l'accès à l'éducation en *français : Jeunes = éducation.*

Cette vision, bien que justifiée, ne touche malheureusement qu'une partie du problème. En effet, c'est aussi tout leur environnement social qui est actuellement marqué d'une «déficience culturelle».

N'oublions pas que les jeunes ont des priorités de jeunes qui se vivent souvent hors de l'école. Qu'y a-t-il pour les jeunes hors de l'école ?

Dans l'échelle des valeurs et de référence des jeunes, la famille est en baisse et l'école se montre souvent trop rigide comme environnement social pour les satisfaire : restent donc les amis, les soirées, les fins de semaine, les arcades... bref tout ce qui décrit bien le centre d'attention de ces jeunes. Et c'est là que l'on flanche !

On les fait parler en français à la maison et à l'école, mais là ou c'est important, avec les amis, c'est souvent en anglais. Non seulement c'est la langue qui se transmet mais c'est aussi la culture qui s'acquiert, dans ces relations hors cadre. Plusieurs adultes qui en arrivent également à cette conclusion s'interrogent : «Qu'est-ce que nous avons à leur offrir?» Mauvaise question! Cette approche est trop paternaliste.

La question juste serait plutôt : «Comment peuvent-ils s'offrir ce qu'ils veulent?» Se poser cette question, c'est déjà cesser de penser aux jeunes par rapport à nous-mêmes. S'il y a de l'espoir, ce sera grâce aux jeunes, *ensemble et entre eux.*

Alain Bessette, 35 ans et plus très jeune.

Appels aux jeunes lecteurs et aux jeunes lectrices
Vous désirez vous exprimer ?
On vous ouvre nos pages ! On vous donne la parole !
Faites-en ce que vous voulez, *L'Aquilon* est là aussi pour vous.

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Collaborateur : Joël Tremblay
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Pierre Trudeau publie ses *Mémoires politiques*

P.E.T. rectifie les faits

Malgré toutes les précautions et même s'il s'attendait à certaines résistances, jamais Pierre Trudeau n'a cru un instant que les oppositions à la Loi sur les langues officielles seraient aussi bruyantes et têtues en milieu anglophone, ni qu'en milieu francophone les ultra-nationalistes québécois brandiraient la hache de guerre au lieu de l'enterrer.

Ottawa - Dans ses *Mémoires politiques* qui viennent de paraître en français aux Editions Le jour, l'ex-premier ministre consacre quelques pages à la situation du français au Canada et dans les institutions fédérales à son arrivée au pouvoir en 1968. C'est dans le but de revaloriser le français dans les institutions fédérales et par souci d'équité et de justice qu'il voulait, explique-t-il, que tout Canadien puisse communiquer avec les autorités dans sa langue.

De cette féroce opposition des anglophones à sa Loi sur les langues officielles, l'ex-premier ministre n'en revient pas encore. Il trouve «grotesque» l'idéee voulant que le gouvernement n'a pas bien expliqué sa politique. Selon M. Trudeau, la vraie raison de cette opposition réside dans le fait que plusieurs journalistes et politiciens «se sont toujours opposés à ce que les francophones canadiens puissent communiquer dans leur langue avec le gouvernement fédéral et ses agences, comme le font les anglophones depuis 1867».

Le franc-parler légendaire de Pierre Trudeau, son impertinence, son mépris pour les ultra-nationalistes qui voient «des complots partout» et pour les journalistes «à l'imagination fertile», tout cela transpire dans ce récit de plus de 300 pages. On y sent la volonté de rectifier les faits et de corriger certaines impressions que des gestes et des décisions du passé ont pu laisser dans l'esprit de plusieurs Canadiens.



Un exemple parmi plusieurs : il se défend bien d'être le responsable des centaines d'arrestations qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Loi sur les mesures de guerre en octobre 1970. C'est la Sûreté du Québec et la police de Montréal, écrit-il, qui ont pris l'initiative de la très grande majorité des arrestations, en dressant «une liste trop longue et mal vérifiée». Mais sur les événements entourant la Crise d'octobre, Pierre Trudeau ne regrette rien, même s'il aurait aimé s'en passer.

Pierre Trudeau préfère ne pas commenter le règne du gouvernement Mulroney car, écrit-il, «je ne saurais être impartial». N'empêche qu'il s'arrange pour que le lecteur devine ce qu'il en pense: «Je ne voudrais pas donner le mauvais exemple en manquant de respect pour un ancien premier ministre».

Cette retenue ne l'empêche toutefois pas de commenter certaines politiques conservatrices. A propos du libre-échange, dont il se dit partisan, Pierre Trudeau aurait souhaité une négociation plus serrée avec les Etats-Unis et il déplore la «complaisance exagérée» de Brian Mulroney à l'endroit des autorités américaines. De la volonté de Brian Mulroney de rouvrir le dossier constitutionnel, il écrit que celui-ci a joué le jeu des nationalistes québécois, en affirmant que le Québec avait été injustement traité et humilié lors du rapatriement de la Constitution canadienne en 1982.

Pierre Trudeau dit avoir été «agréablement surpris» par le résultat du vote référendaire en 1992 sur l'entente de Charlottetown. «Pour la première fois, ils (les Canadiens) avaient rejeté le point de vue unanime de toutes les élites politiques qui leur disaient de voter oui. Les Canadiens s'étaient comportés exactement comme je le souhaitais. Ils avaient établi que la souveraineté, au Canada, résidait dans le peuple». Cette «révolte contre le milieu politique», écrit-il, l'a «réjouit profondément».

APF

Après les disparitions successives de quatre jeunes femmes autochtones

La GRC évoque l'existence possible d'un tueur en série

Une équipe spéciale de sept enquêteurs de la GRC, qui ont travaillé sur l'explosion à la mine Giant, ont été chargés d'une autre mission délicate, déterminer si les disparitions successives de quatre jeunes femmes autochtones ne sont qu'une simple coïncidence ou relèvent des agissements d'un tueur en série.

«Nous n'avons actuellement aucune preuve qu'il existe un lien entre ces dossiers, mais le problème, c'est que ces femmes étaient toutes les quatre jeunes et autochtones et qu'elles ont toutes disparu près de Yellowknife. Il existe donc peut-être un lien entre elles, nous ne le savons pas encore, explique le sergent Dave Grundy.

Nous ne pouvons pas affirmer avec certitude qu'un tueur en série sévit dans le coin, mais nous ne pouvons pas non plus écarter cette éventualité. Nous ne voulons pas faire naître une psychose dans la ville mais nous avons l'intention d'étudier sérieusement ces dossiers».

Leona May Brulé était la première jeune femme à disparaître, en septembre 1988 à Yellowknife, alors qu'elle se préparait à retourner à Fort Providence. Puis, Mary Rose Keadjuk disparaît elle aussi au mois de juin 1990 à Yellowknife et un mois plus tard, c'est au tour de Charlene Catholique qui se rendait en stop de Yellowknife à Fort Rae. Enfin, Mariella Lennie disparaît en octobre 1991 à Yellowknife et son corps est retrouvé au fond du Grand lac des Esclaves un an plus tard.

Mary Rose Keadjuk était la plus âgée des quatre jeunes femmes, elle allait avoir 25 ans.

Après chaque disparition, des dossiers ont été ouverts dans les détachements reliés aux différentes communautés d'origine des jeunes femmes. Il n'y a donc jamais eu de vision globale des quatre dossiers pour essayer de déterminer s'il existait un parallèle entre eux.

Le fait qu'un seul corps sur les quatre ait été retrouvé ne veut rien dire.

«Il y a de nombreuses affaires de meurtres qui ne sont jamais résolues dans ce pays, où le corps n'est jamais retrouvé; la personne disparaît sans laisser de traces», explique le sergent Grundy. A Yellowknife, la GRC a un crâne, récupéré voilà déjà six ans, qui ne peut être lié à aucun de ses dossiers.

Les enquêteurs affectés aux disparitions des jeunes femmes rentreront sur informatique toutes les preuves qu'ils regrouperont à leur sujet. D'ici quelques mois, l'équipe va relire tous les dossiers et rencontrera à nouveau les témoins, les familles et les amis des quatre jeunes femmes.

«Nous ne sommes même pas sûrs que les trois jeunes filles dont nous n'avons pas retrouvé le corps soient mortes, déclare le sergent, elles pourraient se trouver par exemple à Vancouver. Qui sait? Mais nous voulons savoir la vérité et nous ne pouvons écarter aucune éventualité, même la pire».

Karen Lajoie

Un accident provoqué par l'état glissant de la route

Une enseignante trouve la mort

Une enseignante de français qui travaillait en immersion aux écoles William McDonald et J.H. Sissons à Yellowknife a trouvé la mort le 13 novembre après avoir perdu le contrôle de son véhicule sur la route entre Yellowknife et Rae-Edzo.

Mme Marta McGillivray, âgée de 37 ans, et deux autres enseignants, Shirley Gorin et Will Vickers, se dirigeaient en voiture vers Rae-Edzo lorsque l'accident est arrivé. Le véhicule, une Toyota à quatre portes, est tombé dans un ravin en faisant plusieurs tonneaux.

Mme McGillivray, qui n'avait pas sa ceinture de sécurité, s'est retrouvée coincée entre le sol et la voiture.

Elle a été transportée en hélicoptère à l'hôpital Stanton, où l'on n'a pu que constater son décès. Les deux autres enseignants, qui souffraient de blessures légères, ont pu sortir de l'hôpital au bout de quelques heures.

La GRC de Rae et de Yellowknife enquête actuellement sur l'accident, mais le caporal Ron Poland a déjà indiqué que l'état glissant de la route a joué un rôle dans l'accident.

Karen Lajoie

Une maison de N'dilo détruite par le feu

Un habitant de Yellowknife est accusé d'avoir déclenché l'incendie dans une intention criminelle.

Un homme de Yellowknife, âgé de 28 ans, a été arrêté le 14 novembre tôt dans la matinée par la GRC pour être interrogé, après la destruction totale par le feu de la maison n°9 à N'dilo. M. Sammy Puglik Aitoak a été accusé le 15 novembre d'avoir déclenché l'incendie dans une intention criminelle.

Lorsque les pompiers de Yellowknife sont arrivés sur place à 4h du matin le 14 novembre, le feu s'était déjà propagé dans toute la maison et des flammes sortaient par les fenêtres et par les portes.

Les dégâts sont estimés à 200 000 dollars pour la maison et à 20 000 dollars pour les meubles et autres biens qui s'y trouvaient. La maison était gérée par le gouvernement territorial et la GRC de Yellowknife, aidée par le commissaire aux incendies, mène actuellement une enquête pour déterminer l'origine du sinistre. Un homme a été légèrement blessé au doigt en sortant de la maison en flammes.

Selon la GRC et le sergent Wiley Grimm, de nombreuses personnes en état d'ivresse se trouvaient sur les lieux du sinistre lorsque la police est arrivée.

M. Puglik Aitoak comparaîtra devant la cour territoriale le 14 décembre.

Karen Lajoie

Affaire des loyers excessifs de six employés du GTNO

L'appel du gouvernement reporté au 6 décembre

Le gouvernement territorial défendra à nouveau le 6 décembre devant la Cour suprême sa position dans l'affaire des loyers excessifs à Iqaluit.

Le dossier devait être examiné par la Cour le 8 novembre, mais aucun des six employés mis en cause ne s'est présenté. Aucun d'entre eux n'a non plus envoyé d'avocat.

Le GTNO avait fait appel fin septembre d'une décision du régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile, qui avait décidé quelques semaines plus tôt que de l'argent serait reversé aux six employés dont le loyer était plus élevé que ce qu'ils auraient dû payer.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, ceux-ci se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24. Par conséquent, le GTNO leur prenait plus d'argent que nécessaire. Dans les documents présentés à la cour, les six employés soulignaient qu'ils avaient fait des réclamations au gouvernement avant de s'adresser à M. Baile, mais ils n'avaient reçu aucune réponse.

Dans ses documents d'appel, le gouvernement affirme que le régisseur a eu une interprétation erronée des faits et que les loyers qu'il demandait n'étaient pas excessifs. Le GTNO soutient également que d'après les contrats signés avec ses employés, il avait le droit d'effectuer les déductions en question. Les six employés, dont le logement fait partie des clauses de leur contrat, avaient pourtant affirmé qu'ils payaient entre 866 et 1192 dollars par mois de loyer et que le GTNO leur avait pris entre 363 et 500 dollars de trop durant l'année 1992.

Dans sa décision prise le 10 septembre, M. Baile avait déclaré que le gouvernement n'avait pas le droit de prendre plus d'argent que les contrats ne l'autorisaient à le faire et que par conséquent, il devrait reverser un total de 2555 dollars à ses employés.

Karen Lajoie

Accident de motoneige sur la baie de Yellowknife

Mort de deux jeunes hommes de Dettah

Deux jeunes hommes de Dettah ont trouvé la mort le 12 novembre en essayant de traverser la baie en motoneige pour se rendre à Yellowknife.

Mike Lowing, vice-chef des pompiers de Yellowknife, a déclaré que son département avait reçu un appel d'urgence à 20h le vendredi soir. Une équipe de 14 pompiers a immédiatement été envoyée sur place. Plusieurs habitants de Dettah se trouvaient déjà sur les lieux de l'accident et tentaient de sauver les deux hommes qui étaient passés à travers la glace.

Les jeunes, au nombre de trois, étaient partis de Dettah avec deux motoneiges et se trouvaient à 45 mètres de la rive lorsque la tragédie a eu lieu. La glace a commencé à se briser sous le poids de la première motoneige et son conducteur, M. Bernie Martin, âgé de 23 ans, a continué à avancer sur quelques mètres avant de tomber dans l'eau, à un endroit où le lac est profond d'environ trois mètres.

La deuxième motoneige s'est arrêtée lorsque la glace a craqué. L'un des deux hommes qui se trouvaient dessus, M. Harry Crookedhand, âgé de 25 ans, a tenté de tirer de l'eau le premier motoneigiste alors que son ami courait au village chercher des secours. En essayant de sauver M. Martin, M. Crookedhand est lui aussi tombé dans l'eau glacée.

Environ 30 à 35 habitants de Dettah, qui ont d'ailleurs eux-mêmes pris des risques, sont partis avec un canot et un traîneau en direction du lieu de l'accident. En arrivant à l'endroit où les deux jeunes étaient tombés à l'eau, la glace était suffisamment brisée pour que le canot puisse flotter. Les gens qui étaient venus porter secours ont réussi à sortir M. Martin de l'eau et à le tirer jusqu'à la rive. Le jeune homme avait subi un arrêt cardiaque et les pompiers-secouristes ont essayé de le ranimer pendant plusieurs minutes en attendant l'arrivée d'un hélicoptère qui devait l'amener à l'hôpital Stanton.

M. Martin a ensuite dû être transporté pendant un kilomètre à travers les bois jusqu'à un endroit où l'hélicoptère pouvait se poser. Une douzaine de pompiers et huit habitants de Dettah ont dû pour cela joindre leurs efforts. Le décès de M. Martin a été constaté à l'hôpital environ 45 minutes après sa sortie de l'eau. M. Lowing ne savait pas combien de temps le jeune était resté sous la glace. Les sauveteurs ont continué leurs recherches pour essayer de retrouver M. Crookedhand, mais ils ont dû s'arrêter à 2h du matin, sans avoir obtenu de résultats. Les pompiers et les policiers chargés de l'enquête étaient eux aussi sur place. Selon M. Lowing, les habitants de Dettah ont fourni des efforts considérables.

«Les gens ont fait de leur mieux pour nous aider, plusieurs personnes ont transporté notre équipement, d'autres ont mis leurs traîneaux à notre disposition». Le lendemain, le samedi 13 novembre, le corps de M. Crookedhand a été retrouvé par la GRC et des plongeurs à 13h, après quatre heures de recherches.

Selon le sergent Wiley Grimm de la GRC, l'enquête ouverte après l'accident poursuit son cours.

Karen Lajoie

Chronique juridique

Discrimination dans l'embauche

Cominco Ltd.
v. Rose Slade

Contexte légal : Dans cette affaire, le demandeur (Cominco ltd.) en appelle d'une décision du ministre de la Justice rendue en vertu de la Loi prohibant la discrimination.

Cette loi s'applique au demandeur qui exploite une mine sur l'île Little Cornwallis dans les Territoires du Nord–Ouest et interdit, entre autres, la discrimination par les employeurs sur la base d'invalidité.

En 1991, l'intimée (Rose Slade) déposa une plainte en vertu de la Loi prohibant la discrimination, alléguant qu'elle avait été, en 1989, l'objet de discrimination sur la base de son invalidité. En avril 1992, le ministre de la Justice des Territoires du Nord–Ouest statuait qu'il y avait en fait eu discrimination et ordonnait que l'employée lésée reçoive une indemnité. Il ordonnait aussi à l'employeur de cesser certaines pratiques médicales. C'est cette dernière partie de l'arrêté qui fait l'objet de l'appel.

Faits : L'employeur exploite la mine Polaris dans le Haut-Arctique. L'intimée fut employée en tant que femme de ménage à cette mine pendant deux rotations de travail (juillet/août 1987 et avril/mai 1988). Lors de la seconde rotation, elle dut s'adresser à l'infirmière de la compagnie, se plaignant de maux de dos. Lorsqu'elle fit une demande pour une nouvelle rotation de travail en octobre 1988, l'employeur lui indiqua qu'elle devrait subir un examen médical dans une clinique à Montréal. Cet examen s'inscrivait dans la politique de l'employeur selon laquelle tout postulant pour un emploi devait subir un examen médical avant l'embauche dans une clinique désignée par l'employeur.

Le médecin qui examina l'intimée à Montréal en octobre 1988 fut d'avis qu'elle constituait un «risque faible» au niveau de son dos et recommanda qu'elle n'exécute pas certaines activités (par exemple, lever des poids supérieurs à 5 lbs). Aux yeux de l'employeur, de telles restrictions étaient incompatibles avec l'emploi de femme de ménage et étaient suffisantes pour rejeter la candidature de l'employée.

Plus tard, l'intimée consulta un médecin de sa propre initiative et celui–ci fut d'avis que le dos de l'intimée était en bon état. Malgré cela, l'employeur continua de lui refuser un emploi.

En août 1991, l'intimée, alors demanderesse, déposa une plainte auprès de l'agent des pratiques non–discriminatoires. En particulier, l'intimée invoquait les parties de la loi qui font état qu'«il est interdit de refuser d'employer ou de continuer de refuser d'employer une personne, ou *de la défavoriser dans les* conditions d'emploi, à cause de sa race, de ses croyances, de sa couleur, de son sexe, de son état matrimonial, de sa nationalité, de son ascendance, de son lieu d'origine, **de son invalidité**, de son âge ou de sa situation familiale, ou à cause d'une condamnation pour laquelle un pardon a été obtenu». (Article 3(1) de la Loi prohibant la discrimination).



Après examen de la plainte, l'agent des pratiques non–discriminatoires présenta son rapport, avec ses recommandations, au ministre. Au nombre de ses recommandations, l'agent indique : 1) qu'il existe peu de renseignements dans le rapport du médecin montréalais au soutien de son diagnostique de «risque faible»; 2) que l'employeur aurait dû considérer l'opinion du second médecin indépendant; 3) et que l'employeur aurait dû essayer d'obtenir l'opinion d'un spécialiste.

Après lecture de ce rapport, le ministre, après avoir conclu que l'employeur avait procédé à de la discrimination sur la base de l'invalidité et enfreint l'article 3(1) de la Loi prohibant la discrimination, ordonna: 1) que l'employeur cesse de rendre l'embauche conditionnelle à la réussite d'un examen médical chez un médecin désigné par la compagnie, 2) que la mine offre un poste de femme de ménage, ou équivalent, à l'intimée pour au moins deux rotations de travail et que toute offre future d'emploi à son égard soit fondée sur sa performance pendant ces deux rotations de travail; 3) et que l'employeur paie 2000 $ à l'intimée à titre d'indemnité pour la souffrance et l'humiliation causées par l'employeur.

L'employeur, qui a depuis modifié sa politique d'embauche afin de permettre un second diagnostique, en appelle maintenant de cette partie de l'arrêté qui ordonne à l'employeur de cesser d'exiger que tous les employés ou futurs employés subissent un examen médical chez un médecin désigné par l'employeur.

Décision : Le juge Richard constate tout d'abord que l'arrêté du ministre semble outrepasser la nature de la plainte. En effet, la plainte de l'intimée ne portait pas sur le fait d'être contrainte à subir un examen médical chez un médecin désigné par l'employeur, mais plutôt sur l'insistance de l'employeur à ne se fonder que sur cet examen médical afin de décider pour ou contre l'embauche. Cette partie de la plainte est maintenant résolue depuis que l'employeur a modifié son processus d'embauche pour permettre une seconde opinion.

Le ministre n'avait donc pas à ordonner que l'employeur cesse de rendre l'embauche conditionnelle à la réussite d'un examen médical chez un médecin désigné par la compagnie, alors qu'on lui demandait de ne statuer que sur l'utilisation de cet examen comme unique critère d'embauche.

Plus encore, les textes législatifs confirment que l'enquête en matière de discrimination, de même que tout arrêté ou décision, doit se limiter à ce qui fait l'objet de la plainte (article 7 de la Loi prohibant la discrimination).

Représentation de la FCFAC devant la Commission sur les peuples autochtones

Appui au concept de l'autodétermination

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC), Claire Lanteigne, a appuyé les démarches des autochtones pour obtenir leur autodétermination lors de sa comparution le 16 novembre devant la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

«A notre avis, l'autodétermination repose sur la volonté des gens de choisir les institutions qui les gouvernent. Nous appuyons sans réserve le droit des peuples autochtones à s'autogouverner, a déclaré Claire Lanteigne. C'est aux peuples autochtones de trouver la meilleure façon de s'autodéterminer et nous sommes prêts à appuyer leurs démarches dans la voie qu'ils choisiront pour atteindre cette autodétermination».

«Depuis des siècles, les communautés francophones et acadienne et les peuples autochtones ont appris à se côtoyer, a ajouté Mme Lanteigne. Aujourd'hui, partout à travers le pays, on retrouve des exemples de relations communautaires qui profitent mutuellement à ces communautés. Nous souhaitons réaliser des projets concrets avec elles».

La présidente de la FCFAC a alors mentionné plusieurs initiatives de rapprochement entre la communauté francophone du Yukon et la communauté autochtone, soulignant l'existence de politiques similaires en Ontario et en Alberta.

De plus, la FCFAC a adopté en 1991 une déclaration de principe reconnaissant l'existence de trois communautés nationales au pays : les autochtones, les francophones et les anglophones. Ces trois communautés se chevauchent et aucune n'est parfaitement homogène.

La FCFAC a également reconnu l'importance pour les peuples autochtones d'exercer un plus grand contrôle quant à la prestation et l'accès aux services sociaux et de santé. La FCFAC souhaite établir plus de liens avec les communautés autochtones.

«Nous croyons qu'il importe de travailler de concert avec les Premières Nations car nous pensons, surtout pour les autochtones vivant hors réserve, que nous pourrions partager et échanger sur des dossiers tels que les ententes Canada-communautés, la gestion scolaire ou encore toute la question de l'appartenance culturelle», a déclaré Mme Lanteigne.

Alain Bessette



Devenez correspondant pour L'Aquilon



15¢ du mot

Le journal *L'Aquilon* offre des conditions concurrentielles à ses journalistes pigistes soit 15¢ du mot. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les conditions offertes par *L'Aquilon* et recevoir le petit guide de rédaction journalistique, écrivez-nous au C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9. Tél.: (403) 873-6603 télécopieur: (403) 873-2158

L'ancien chef de bande de Fort Smith toujours en conflit avec la Ville

Henry Beaver évoque une vengeance personnelle contre lui

L'ancien chef de bande de Fort Smith, M. Henry Beaver, et sa femme Eileen, demanderont le 6 décembre à la Cour suprême de ne pas autoriser la saisie de leur maison par la Ville de Fort Smith.

Le dossier Beaver, ouvert en 1989, est assez complexe. Alors qu'il s'agissait au départ d'une simple histoire de taxes, la question des droits des autochtones est aujourd'hui soulevée et une sombre affaire de vengeance de la part de la Ville est par ailleurs évoquée.

Le litige naît en 1990, lorsque M. Beaver refuse de payer ses taxes municipales pour 1989, d'un montant de 1826,80 dollars.

Trois ans plus tard, la somme due par les Beaver est de 14 110,77 dollars, pour les taxes des années 1990, 1991 et 1992 avec leurs intérêts. La Ville de Fort Smith avait pourtant gagné un procès contre les Beaver en juin 1990, lui accordant le droit de saisir les biens du couple pour les revendre. Mais selon la Ville, les époux Beaver n'avaient aucun bien à saisir.

La municipalité de Fort Smith n'entreprend plus rien jusqu'en avril 1992, date à laquelle elle demande le droit de saisir et de vendre le terrain et la maison de M. Beaver, une propriété d'une valeur de 32 100 dollars. L'autorisation est accordée par le juge Mark de Weerdt en avril, puis annulée en septembre, M. Beaver ayant promis qu'il s'acquitterait de ses dettes par le biais de plusieurs chèques postdatés. Mais ses chèques pour les mois d'octobre et de novembre sont sans provisions.

Le juge Ted Richard de la Cour suprême demande alors au shérif des T.N.-O., le 7 juin dernier, de publier des annonces pour vendre la maison et le terrain de M. Beaver. Le 27 septembre, lors d'une session de la Cour, le shérif Colin McCluskie déclare qu'il n'a reçu qu'une seule proposition, de 16 195 dollars, de la part de la Ville.

Mais fin septembre, Mme Beaver envoie une lettre de 14 pages à la cour, expliquant pourquoi son mari et elle refusaient de payer leurs taxes.

La femme de l'ancien chef de bande affirme que son époux et elle disposent de peu de moyens pour vivre, surtout depuis que ses parents à elle, qui habitaient à Fort Résolution, ont pris leur retraite. Mme Beaver, qui souhaitait trouver une maison pour ses parents près de chez elle, les a installés dans la maison qui est aujourd'hui au centre du litige, perdant ainsi l'argent du loyer que payaient les anciens locataires.

Par ailleurs, Mme Beaver affirme que le maire de Fort Smith et le conseil municipal agissent peut-être avec «un esprit de vengeance» et nourrissent «une antipathie personnelle» contre son mari à cause de ses anciennes fonctions de chef de bande qui l'ont amené parfois à être en conflit avec le conseil.

La lettre de Mme Beaver pose aussi la question des droits des autochtones. Selon elle, les autochtones qui dépendent juridiquement d'un traité, comme c'est le cas pour sa famille, ne devraient pas payer de taxes sur leur terrain.

Toutes ces questions seront soulevées devant la cour le 6 décembre.

Karen Lajoie

Le Reform Party veut être aussi bien servi que le Bloc québécois

Chicane de bureaux à Ottawa

Ottawa - Depuis sa nomination à titre de whip-adjoint du gouvernement, le député de Glengarry-Prescott-Russell, Don Boudria, s'arrache le peu de cheveux qu'il lui reste sur la tête.

Le bras droit du whip en chef Alfonso Gagliano a passé sa première semaine de travail à tenter de faire entendre raison aux réformistes de Preston Manning, à propos de l'attribution des bureaux parlementaires qui sont alloués aux ministres et députés. Le Reform Party, qui, avec ses 52 sièges, se considère l'égal du Bloc québécois qui a fait élire 54 députés, a passé la semaine à réclamer des bureaux aussi spacieux et aussi bien situés que ceux qui seront attribués aux députés de l'Opposition officielle, c'est-à-dire le Bloc québécois.

«Je n'ai jamais vu une telle foutaise. Il prétendait (le Reform) avoir le droit à des bureaux de l'Opposition», raconte le député, qui ne s'attendait certes pas à passer une semaine sur une question qui se règle habituellement en une heure. «Tout l'appareil gouvernemental est bloqué, les députés n'ont même pas de téléphone», explique M. Boudria.

Ceux qui tentent depuis une semaine de joindre leur nouveau député à Ottawa et qui ont déjà une liste de revendications longue comme le bras à lui transmettre, doivent donc s'armer de patience.

La procédure est pourtant simple. On commence par attribuer des bureaux aux ministres, au leader à la Chambre, au whip et à son adjoint du gouvernement et ensuite aux députés du parti au pouvoir, pour ensuite faire le même exercice avec l'Opposition officielle et ainsi de suite jusqu'au bas de la liste. Les tiers partis et les députés indépendants doivent se contenter des miettes. Est-ce que l'épisode des bureaux parlementaires laisse présager le climat qui va régner à la Chambre des communes lors de la rentrée le 17 janvier prochain ? «Je pense que les gens vont s'asseoir et se calmer. Il faut être raisonnable», dit le député.

APF

Les relations entre l'Eglise et les autochtones

Les évêques catholiques font leur mea culpa

Ottawa - Les évêques canadiens reconnaissent que les activités missionnaires et éducatives ont contribué, à une époque, «à affaiblir l'esprit des aborigènes».

Dans un mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les peuples aborigènes, les évêques font leur me culpa et reconnaissent qu'ils n'ont pas toujours traité les aborigènes «comme nos frères et soeurs».

Bien que des missionnaires ont établi dans le passé des liens respectueux avec les autochtones, disent les évêques, il faut admettre aujourd'hui que les objectifs de l'Eglise étaient davantage en harmonie avec ceux du gouvernement et de la société. «Il faut admettre que l'activité missionnaire était profondément marquée par le sentiment courant de la supériorité de la culture européenne». Au 19ième siècle, lit-on dans le mémoire, cette conviction «s'est manifestée dans un modèle de charité paternaliste».

C'est cette «symbiose» entre les objectifs de l'Etat et ceux de l'Eglise qui est à l'origine de la création des écoles-pensionnats, dénoncées aujourd'hui depuis les révélations sur les abus sexuels qui y ont été commis par les religieux à l'endroit des jeunes autochtones. Mais l'Eglise ne veut pas porter, seule, la responsabilité. «C'est à l'instigation du gouvernement fédéral que les écoles-pensionnats pour aborigènes ont été établies (...) Les écoles-pensionnats n'ont été qu'un des éléments mis en place par l'appareil gouvernemental en vue d'assimiler ou d'intégrer les indigènes au reste de la population», ajoutent les évêques dans leur mémoire.

Aujurd'hui, les évêques déplorent la quasi perte de la spiritualité autochtone, conséquence directe de l'action missionnaire. Ils reconnaissent même qu'en ces temps difficiles, où le matérialisme est de plus en plus présent dans la culture nord-américaine, «nous avons grandement besoin de connaître les valeurs issues de la sagesse et de la spiritualité des Premières Nations du Canada».

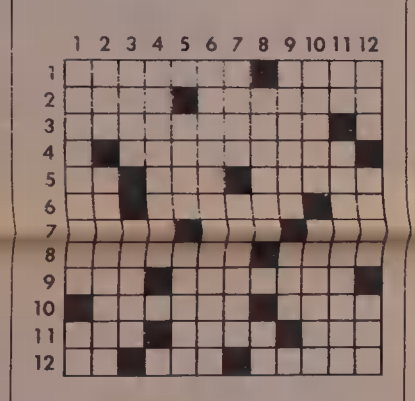
Les évêques appuient le droit à l'autodétermination des aborigènes. Cela contribuerait, disent-ils, à revitaliser leur spiritualité et à enrichir la vie de leurs communautés. «Les peuples aborigènes du Canada peuvent et doivent, grâce au droit à l'autodétermiantion, retrouver leurs forces». Les évêques prévoient toutefois que cela ne se fera pas sans peine et qu'il y aura «des désaccords et de la confusion».

APF



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Cérémonie d'ouverture du 3e Parlement franco-canadien de l'Ouest.



47

MOTS CROISÉS DÉFI

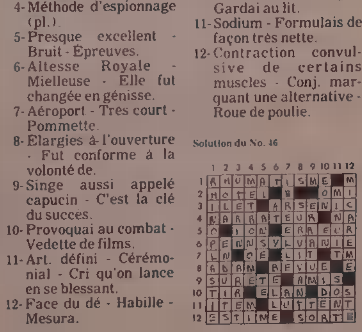
HORIZONTALEMENT

1- Réunion de personnes qui délibèrent sur des intérêts communs - Découpure saillante.
2- Il y a peu de temps - Dormirai après avoir trop bu (... mon vin).
3- Extirpions.
4- Méthode d'espionnage (pl.).
5- Presque excellent - Bruit - Épreuves.
6- Altesse Royale - Mielleuse - Elle fut changée en génisse.
7- Aéroport - Très court - Pommette.
8- Elargies à l'ouverture - Fut conforme à la volonté de.
9- Singe aussi appelé capucin - C'est la clé du succès.
10- Provoquai au combat - Vedette de films.
11- Art. défini - Cérémonial - Cri qu'on lance en se blessant.
12- Face du dé - Habille - Mesura.

VERTICALEMENT

1- Action d'extorquer de l'argent à une personne sous la menace de révélations scandaleuses (pl.) - Adv. de lieu.
2- Fin de verbe - Fanfaronnades.
3- Facteur principal - Lignes.
4- Frottes d'une substance huileuse.
5- Furoncle - Fait durer longtemps.
6- Creuserait.
7- File - Effleurait.
8- Courbés - Sert à unir les parties du discours.
9- Produit de consommation - Progrès.
10- Anneaux de cordage - Gardai au lit.
11- Sodium - Formulais de façon très nette.
12- Contraction convulsive de certains muscles - Conj. marquant une alternative - Roue de poulie.

Solution du No. 46



Inauguration de la nouvelle Assemblée législative

Une cérémonie de prestige en hommage au Nord

C'était la troisième fois seulement en ce siècle que l'on fêtait l'ouverture d'une nouvelle Assemblée législative au Canada et Yellowknife était cette semaine le théâtre de cet événement.



Au cours d'une soirée fastueuse le mardi 16 novembre, les invités se sont vu offrir un feu d'artifice de spécialités du Nord : des plats d'omble chevalier, de boeuf musqué et de caribou, accommodés d'une façon très recherchée et de la musique régionale avec Susan Aglukark, les drummers de l'école Jimmy Bruno, les Gumboots et NWT Pipe Band, un groupe écossais des Territoires. Etaient bien sûr aussi présentes les personnes qui ont travaillé pendant plusieurs années pour réaliser ce projet d'envergure.

Selon le président de l'Assemblée, M. Mike Ballantyne, un tel bâtiment est plus qu'un lieu de travail pour le gouvernement, c'est aussi un symbole de la démocratie qui a son importance aux yeux des citoyens.

Au cours d'un entretien qu'il m'a accordé la veille de l'inauguration, M. Ballantyne m'a expliqué la philosophie de l'Assemblée.

«Ce bâtiment, sur la réalisation duquel nous travaillons depuis les années 80, se veut le reflet de l'histoire des T.N.-O. et nous donne de l'espoir pour l'avenir. Je sais que les hommes politiques ont en général mauvaise presse auprès des citoyens, mais traditionnellement, l'Assemblée est le symbole de notre liberté. Je pense que les Canadiens ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont. Même si les hommes politiques peuvent être critiqués à juste titre, c'est toujours mieux que d'avoir les militaires au pouvoir».

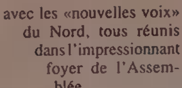
Une opinion que partage M. Jacques Chagnon, l'adjoint parlementaire au président du Conseil du trésor à Québec.

«Ce bâtiment, c'est magnifique, s'est-il exclamé pendant les cérémonies. L'alliance des cultures, c'est précisément le genre de symbole que l'on attend du Nord».

M. Ballantyne a rapidement écarté les critiques qui ont été émises par la communauté au sujet du projet, à savoir que le coût du bâtiment, de 25 millions de dollars, était trop élevé et qu'après la création du Nunavut en 1999, l'Assemblée de l'Arctique de l'Ouest n'aurait pas besoin d'un espace aussi vaste.

«Ces critiques sont légitimes et il est vrai que si le projet n'avait pas été élaboré il y a cinq ans, ce bâtiment n'aurait peut-être jamais vu le jour. C'est très difficile de justifier la construction de cette Assemblée alors que de nombreux citoyens sont actuellement sans logement dans différentes communautés. Mais d'autre part, le loyer pour nos anciens locaux nous coûtait presqu'un million de dollars chaque année, donc, à long terme, cela reviendra moins cher».

Au cours de la cérémonie d'ouverture, des personnalités comme les commissaires Ben Sivertz et John Parker, qui s'investissent depuis longtemps pour le Nord, ont pu rencontrer et discuter avec les «nouvelles voix» du Nord, tous réunis dans l'impressionnant foyer de l'Assemblée.



M. Sivertz était le commissaire qui avait été chargé de l'implantation d'un organe gouvernemental dans le Nord. Auparavant, les fonctionnaires d'Ottawa prenaient toutes les décisions concernant les régions situées au nord du 60ᵉ parallèle.

La cérémonie d'ouverture a également été le cadre de rencontres inattendues. Les invités ont ainsi pu voir la première ministre, Mme Nellie Cournoyea, danser une polka avec Whit Fraser, le directeur-général de la commission polaire, alors que les jeunes drummers de Rae examinaient les jupes écossaises des joueurs de cornemuse, en écoutant la musique rock de la bande Uvagut en inuktitut.

A la fin de la soirée, toutes les personnes encore présentes, des aînés aux enfants, Dénés, Inuit ou Blancs, dignitaires ou membres du public, se sont tous joints pour former une énorme drum dance. Un beau bouquet final pour une soirée historique.

Karen Lajoie



Karen Lajoie / L'Aquilon

Madame Nellie Cournoyea, première ministre, danse avec le commis de l'Assemblée M. David Hamilton, sur une gigue du violoniste Lee Mandeville.

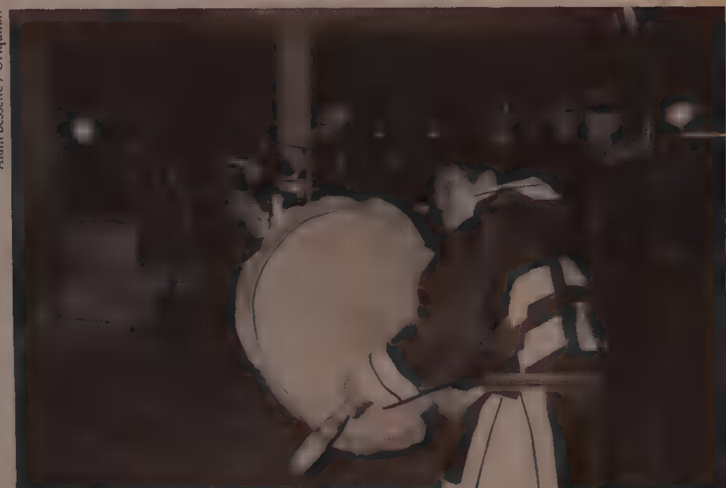


Karen Lajoie / L'Aquilon

Glen MacRae, joueur de tambour du NWT Pipe Band, interprète Amazing Grace.



Karen Lajoie / L'Aquilon



Alain Bessette / L'Aquilon

Gabriel Nirlungaguk et son tambour inuit accompagne Theresa Siguark dans son chant traditionnel.



Alain Bessette / L'Aquilon

Les jeunes drummers de l'école Jimmy Bruneau de Fort Rae.

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 44, vendredi 26 novembre

Karen Lajoie / L'Aquilon

Reprise des travaux à l'Assemblée législative.
Lire en pages 2 et 5.

Le ministre des affaires municipales a menti à l'Assemblée

Titus Allooloo démissionne

La première ministre Nellie Cournoyea a demandé le lundi 22 novembre la démission du ministre des affaires municipales, Titus Allooloo, après avoir découvert qu'il avait menti à l'Assemblée.

«Il y a quelques principes que nous devons tous respecter. Il est inacceptable qu'un ministre transforme la vérité devant les députés», a déclaré Mme Cournoyea aux journalistes quelques minutes après s'être exprimée devant l'Assemblée. Mme Cournoyea avait l'air d'être encore très en colère en soulignant qu'après avoir vérifié la véracité des propos que M. Allooloo avait tenus devant les députés le vendredi 19 novembre, elle avait constaté qu'il avait menti.

Le ministre des affaires municipales avait déclaré que sa présence à une rencontre des ministres de l'environnement en Saskatchewan les 12,13 et 14 novembre, l'avait empêché de joindre M. Dennis Patterson, député d'Iqaluit, alors qu'il devait informer celui-ci que le conseil municipal et le maire seraient congédiés et que la Ville serait placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. C'est M. Allooloo lui-même qui avait pris cette décision après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre, parce que la dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et que, selon le ministre, le conseil était incapable de régler la situation.

«Il est clair que M. Allooloo n'était pas à cette conférence alors qu'il a affirmé le contraire», a déclaré la première ministre.

M. Allooloo se trouvait à Yellowknife le 22 novembre, mais il ne s'est pas présenté à l'Assemblée pour se défendre.

Mme Cournoyea avait pris le matin-même la décision de demander la démission du ministre, après avoir reconstitué avec lui une chronologie détaillée des événements concernant sa décision de congédier le maire et le conseil municipal d'Iqaluit.

«Les propos qu'a tenus M. Allooloo devant l'Assemblée constituent une grave déformation des faits, a souligné la première ministre. Ce qui arrive est regrettable, (...) mais c'était inopportun de sa part d'affirmer qu'il était quelque part alors que ce n'était pas vrai».

Jusqu'à ce qu'ait lieu l'évaluation de l'action du Cabinet à mi-mandat, prévue pour les prochaines semaines, les ministres John Todd et Stephen Kakfwi se partageront le travail de M. Allooloo.

M. Patterson avait soulevé le problème le 18 novembre, en demandant pourquoi il n'avait pas été informé plus tôt que la Ville d'Iqaluit allait être gérée par l'administrateur Robin Beaumont.

Le ministre Allooloo avait envoyé une lettre au député le 10 novembre pour lui faire part de sa décision. Mais la lettre en question avait dû être signée par M. Kakfwi, M. Allooloo étant déjà parti en voyage.

Démission
Suite en page 2

Journée mondiale du sida le 1er décembre

AIDS Yellowknife se fait connaître

Depuis quelques semaines, un regroupement de personnes à Yellowknife a décidé d'offrir ses services aux personnes touchées de près ou non par le sida. AIDS Yellowknife compte pour l'instant une douzaine de personnes et soulève des questions capitales sur l'attitude des habitants du Nord face à cette maladie.

Il existe, officiellement, 25 cas de personnes ayant contracté le virus du sida (HIV) dans les Territoires du Nord-Ouest. AIDS Yellowknife a vu le jour il y a quelques semaines pour, entre autres, venir en aide à des personnes concernées par la maladie. Il peut s'agir de gens qui ont contracté la maladie ou de gens dont des amis ou des parents sont touchés par le sida. Mais le rôle qu'entend jouer AIDS Yellowknife ne se limite pas à cela. Ce groupe d'une douzaine de personnes, constitué en association à but non lucratif, a défini plusieurs objectifs.

Tout d'abord, AIDS Yellowknife veut sensibiliser davantage la population à la réalité de cette maladie, comme l'explique Mary Pepper, l'une des fondatrices de l'organisation. «Nous voulons qu'il y ait davantage de rencontres, d'information diffusée. Nous voulons que les gens sachent que cette maladie peut être prévenue car nous pensons que les institutions ne fournissent pas assez d'informations. Le gouvernement des T.N.O. a déjà fait des choses, mais on ne peut pas dépendre du gouvernement pour tout faire».

Ensuite, AIDS Yellowknife se propose de parler au nom des gens concernés par la maladie, lorsqu'il s'agira de faire pression auprès du gouvernement. Ce qu'on appellerait plus couramment du *lobbying*. Par exemple, AIDS Yellowknife a préparé toute une série de questions destinées aux députés des Territoires. Questions portant sur la politique du gouvernement par rapport au sida et au lieu de travail, par exemple. Ou encore pression à l'Assemblée législative pour que lors de la journée mondiale du sida, le 1er décembre, une minute de silence soit observée à la mémoire des personnes mortes de la maladie.

Enfin, les membres d'AIDS Yellowknife désirent apporter leur

AIDS Yellowknife
Suite en page 3



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Mary Pepper et Robert Hay, membres d'AIDS Yellowknife. L'association regroupe pour l'instant une douzaine de personnes mais cherche de nouveaux adhérents. On peut les joindre au 873-2626.

Le premier ministre Jean Chrétien était à Yellowknife pour la cérémonie d'ouverture de la nouvelle Assemblée législative. Il a promis davantage de pouvoirs pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
Lire en page 2.

La nouvelle Assemblée législative est, dit-on, un beau bâtiment. Mais la construction ne rend pas la tâche facile aux aveugles par exemple, bien qu'il y ait certaines améliorations par rapport à d'autres bâtiments de Yellowknife. Karen Lajoie en a fait l'expérience.
Lire en page 7.

Susan Aglukark, la chanteuse inuit d'Arviat, est en négociations avec la maison de disques EMI. Elle nous parle de sa carrière.
Entrevue en page 7.



La société du film de Yellowknife présente dimanche 28 novembre *Fellini Roma*. C'est l'occasion de (re)découvrir ce film du grand réalisateur italien Federico Fellini, décédé il y a peu.
Lire en page 8.

Titus Allooloo démissionne

Suite de la page 1



Karen Lajoie / L'Aquilon

Titus Allooloo justifie ses actes le 19 novembre devant la presse.

De son côté, M. Patterson avait répondu le 12 novembre, après s'être entretenu avec le sous-ministre le matin-même. «Je suis choqué et consterné que vous ne m'ayez pas consulté au sujet de cette importante décision avant qu'elle ait été prise. Je suis le député de la ville et vous, ainsi que vos collègues du Cabinet, saviez que j'étais autant que vous concerné par l'état des finances de la Ville. Mais au lieu de m'en parler, le gouvernement a brusquement décidé d'intervenir, en congédiant le maire et le conseil municipal de la deuxième plus grande ville des T.N.-O.».

Le 18 novembre, devant l'Assemblée, M. Patterson a souligné qu'un gouvernement de consensus ne pouvait pas choisir de tenir à l'écart les députés.

«Nous avons un Cabinet qui a promis de consulter les députés au sujet des dossiers importants de leurs régions (...) Or, M. Allooloo ne m'a pas consulté avant de prendre cette décision extrêmement sévère, alors même qu'il savait que j'ai téléphoné à son bureau pendant des semaines pour essayer d'avoir des renseignements sur la situation. La manière dont ce dossier a été traité est à mes yeux absolument inacceptable, tant pour moi que pour les autres députés».

M. Allooloo s'est s'excusé d'avoir traité le dossier de cette façon et en réponse aux nombreuses questions posées par M. Patterson et par les autres députés, il a essayé de justifier sa manière d'agir en évoquant son soi-disant voyage en Saskatchewan pour la conférence.

Le ministre a également affirmé qu'il n'avait pas pu joindre M. Patterson avant le 12 novembre, celui-ci étant trop occupé. Le député d'Iqaluit avait en effet participé, du 8 au 12 novembre, aux sessions du comité permanent sur les finances dans les nouveaux bâtiments de l'Assemblée. Mais la salle dans laquelle se tenaient les séances du comité comporte des cloisons vitrées et M. Patterson a fait remarquer que ce n'aurait pas été difficile d'attirer son attention de l'extérieur en cas de besoin. Par ailleurs, M. Allooloo n'avait laissé aucun message sur le répondeur de M. Patterson, ni à sa secrétaire.

«Si le ministre considérait que mon avis était important pour ce dossier, pourquoi a-t-il mis quatre jours à me contacter?», a demandé le député.

Mme Cournoyea a par ailleurs indiqué le 18 novembre que son gouvernement allait élaborer et mettre en place une procédure précise pour régler les dossiers comme celui-ci à l'avenir.

M. Beaumont est quant à lui déjà en poste à Iqaluit, où il restera pendant un an.

Karen Lajoie

Betty Harnum s'excuse auprès du PFCO

La Commissaire aux langues *officielles des T.N.-O., Mme Betty* Harnum, s'est excusée auprès du Parlement franco-canadien de l'Ouest cette semaine pour avoir abandonné à la dernière minute ses responsabilités comme gouverneur-général du PFCO.

Mme Harnum explique qu'elle s'est absentée deux jours avant le début du Parlement le 11 novembre parce qu'elle avait reçu une invitation pour aller discuter des *problèmes de quelques étudiants* des T.N.-O. en Saskatchewan le 16 novembre. «Je devais lire un discours devant le PFCO (...) et j'ai décidé d'aller plutôt en Saskatchewan. Je m'excuse auprès du PFCO, mais je ne pensais pas que cette décision poserait tant de problèmes». Selon Sylvie Francoeur, agente de développement pour la FFT, «Mme Harnum avait accepté l'invitation depuis longtemps. Elle *avait confirmé sa participation* avant le 15 octobre. Trouver un autre gouverneur-général à la dernière minute, ce n'a pas été facile». La rencontre de Mme Harnum à Saskatoon a été annulée au dernier moment. Elle a passé les 13 et 14 novembre à Edmonton avec son ami M. Titus Allooloo. La rencontre sera remise à une date à déterminer.

K.L.

Le premier ministre à Yellowknife pour l'ouverture de l'Assemblée

Jean Chrétien promet plus de pouvoirs pour le GTNO

M. Jean Chrétien a fait son arrivée à Yellowknife le 17 novembre pour l'ouverture de l'Assemblée législative. En s'adressant aux députés et au commissaire, le premier ministre du Canada a promis d'accorder plus de pouvoirs importants au GTNO, «pour terminer la tâche entreprise 25 ans plus tôt», lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord. C'est sous sa direction que le commissaire et le conseil exécutif ont commencé à siéger dans le Nord et non plus à Ottawa.

Cela fait seulement 42 ans que les T.N.-O. ont leur propre gouvernement sur place. Mais en 1951, le conseil des Territoires était composé de huit membres dont trois seulement étaient élus par la population des T.N.-O. Les cinq autres étaient choisis par le gouvernement fédéral. Le conseil tenait séance alternativement à Ottawa et dans les communautés du Nord.

C'est en 1975 qu'une Assemblée entièrement choisie par les citoyens des Territoires siège pour la première fois et depuis cette date, ne cesse d'acquérir de plus en plus de pouvoirs.

M. Chrétien a souligné que sa présence à Yellowknife pour l'ouverture de la nouvelle Assemblée, quelques semaines seulement après sa nomination au poste de premier ministre, n'était pas une coïncidence.

«Etre ici aujourd'hui, c'est pour moi une occasion exceptionnelle, parce que le Nord a toujours eu une grande importance dans ma vie. J'ai souvent pensé que mes plus belles années sur la scène politique étaient celles que j'ai passées au ministère des Affaires indiennes et du Nord. J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement du pays lorsque j'étais à ce poste». M. Chrétien a été ministre pendant six ans au sein du cabinet de Pierre Elliot Trudeau.

Ce n'était pas la première fois que l'actuel premier ministre assistait à l'ouverture d'une session de l'Assemblée, mais c'était évidemment la première fois qu'il pénétrait dans les nouveaux bâtiments.

«Cet édifice symbolise l'esprit du Nord et de ses peuples (...) J'apprécie la diversité de notre pays et le fait que plusieurs langues autochtones soient utilisées dans le cadre de l'Assemblée. Lorsque j'ai parlé en français, j'ai vu quelques-uns d'entre vous se saisir des casques pour avoir la traduction et c'est cet aspect multiculturel que j'aime dans notre pays. Bien sûr, il existe des problèmes, mais nous les réglerons un par un».

Selon M. Chrétien, le gouvernement fédéral souhaite transférer des pouvoirs au GTNO, selon un calendrier établi par le cabinet de Mme Cournoyea.

Le premier ministre a également souligné qu'il voudrait accélérer le processus des revendications territoriales pour que cette question soit réglée.

Après avoir rencontré à plusieurs reprises Mme Cournoyea et d'autres officiels, M. Chrétien a quitté Yellowknife deux heures après la fin de la cérémonie pour se rendre à Vancouver, où il devait participer à une conférence économique regroupant les pays du Pacifique.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Révision de la loi régissant la vente d'alcool

Une révision extensive de la loi territoriale concernant la boisson sera effectuée au cours des 12 prochains mois, a annoncé le ministre John Todd le 23 novembre.

«Le temps est venu d'examiner de plus près la façon dont l'alcool est distribué dans les T.N.-O. et nous devrons consulter les communautés», a déclaré le ministre.

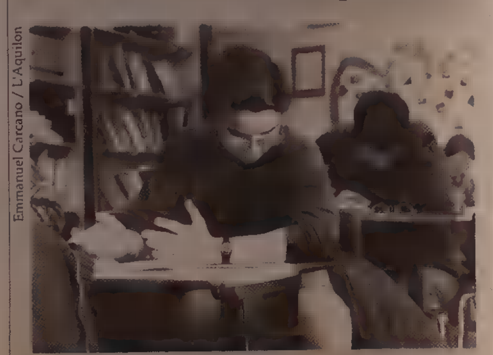
Une enquête récente a montré que la consommation d'alcool et de drogues était le problème le plus grave dans les communautés du Nord actuellement.

«Il est temps que le gouvernement revoie son rôle par rapport à ce problème et à la façon dont nous régissons et distribuons l'alcool».

Selon M. Todd, le gouvernement souhaite modifier la loi concernant l'alcool pour satisfaire les priorités exprimées par la population.

La loi en vigueur actuellement a été rédigée en 1969.

Dictée des Amériques



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

Il y avait foule à l'école Allain Saint-Cyr le samedi 20 novembre pour la dictée des Amériques. L'exercice consistait à orthographier correctement des mots tels que péripécie (péripétie), à déterminer le genre de certains mots (autobus, aria) et à accorder des participes passés entre autres.

Aux dires des participants qui étaient en grande majorité des participantes, l'exercice était plutôt difficile. Dans la catégorie *amateurs*, c'est Louise Gilbert (photo ci-dessus) qui a terminé première. Et dans la catégorie *professionnels*, c'est Madeleine Fontan.

L'Aquilon publiera dans une édition à venir la dictée des Amériques, pour donner à ceux et à celles qui n'y ont pas participé l'opportunité d'essayer.

Slogan de l'APFY

«Aux T.N.-O., j'grandis en français !»



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

C'est Marc Christensen (photo ci-dessus), l'un des fils de Lise Picard, qui a remporté le concours de l'Association des parents francophones de Yellowknife. Il s'agissait de trouver un slogan. Celui-ci sera utilisé sur des affiches, des macarons, des pochettes d'information.

«Aux T.N.-O., j'grandis en français» fait référence à la garderie Plein Soleil et à l'école Allain Saint-Cyr. Marc est un élève de l'école Allain St-Cyr, en première année. En remportant le concours, il a par la même occasion empoché un chèque de 100$ pour l'achat de dictionnaires.

Ce concours a été rendu possible grâce à un Programme de développement culturel et communautaire (PDCC).

AIDS Yellowknife est née

Suite de la page 1

soutien à tous ceux et à toutes celles qui en exprimeront le besoin. Pour permettre aux gens de se rencontrer, AIDS Yellowknife voudrait disposer d'un lieu de rencontre, une sorte d'hospice. «Il existe des gens touchés par le sida qui habitaient auparavant dans le Nord et qui ont été obligés de déménager dans le Sud. Ça leur donnerait un endroit où ils pourraient se retrouver quand ils reviennent à Yellowknife, explique Mary Pepper. Nous fournirions un minimum d'aide qu'ils n'auraient pas forcément à l'hôpital».

Mary Pepper s'est engagée dans ce groupe pour des raisons très personnelles : «J'ai deux frères qui sont morts du sida. Habiter ici, à Yellowknife, voir que certaines personnes pensent que ce n'est pas une réalité quand vous avez des proches qui sont morts de cette maladie, ça m'a poussée à me mobiliser».

Robert Hay, également membre d'AIDS Yellowknife, soulève un problème auquel doit faire face l'association : «Il y ■ tellement d'autres problèmes, tels que l'alcoolisme, la violence conjuguale, la drogue, etc., qui peuvent paraître plus imminents, qu'on a tendance à oublier cette maladie qui se transmet sexuellement. C'est déjà une excuse pour ne pas en parler. Mais il faut faire comprendre aux membres des communautés, à leurs responsables, l'ampleur du problème. Le sida est une maladie qui fait peur, d'autant plus difficile d'en parler qu'elle touche les relations sexuelles. Il y a tout un travail d'information à faire également sur le préservatif. La femme, souvent, n'a pas le pouvoir d'imposer l'utilisation du préservatif. Il y ■ tout un contexte culturel et social, sentimental, qui rend les choses plus compliquées. Il ne suffit pas de dire aux gens : il y ■ un danger, mettez un préservatif».

«On a tendance à oublier que cette maladie se transmet sexuellement. C'est déjà une excuse pour ne pas en parler», Robert Hay, membre de Aids Yellowknife.

Robert Hay insiste sur le travail de sensibilisation qui doit être fait dans les écoles et par les médias. Pour ce qui est des écoles, il note qu'il existe dans le programme scolaire un chapitre concernant le sida, mais que l'enseignement de celui-ci n'est pas obligatoire et la décision est prise à la discrétion du professeur.

Pour qu'AIDS Yellowknife - dont le numéro de téléphone est le 873-2626- puisse fonctionner, il va lui falloir, évidemment, des fonds. Pour cela, plusieurs solutions : les adhésions, les gouvernements territorial et fédéral, les levées de fonds, les grands organismes nationaux, tels que la Société canadienne du sida. Le travail qu'entreprend AIDS Yellowknife, déjà commencé par d'autres associations du même genre ailleurs au Canada, ne fait que débuter dans le Nord.

Emmanuel Carcano

Le sida dans les T.N.-O.

Il existe 25 cas de personnes ayant contracté le virus du sida (HIV) dans les Territoires. Sur ces 25 personnes, 10 sont nées dans les T.N.-O., 15 ailleurs au Canada. Dans la moitié des cas, le virus a été transmis lors de relations homosexuelles, l'autre moitié par le biais de relations hétérosexuelles.

Jusqu'en 1992, la maladie, d'après ces chiffres, ne s'est pas propagée aussi rapidement qu'on aurait pu le penser.

L'année dernière, cependant, huit nouveaux cas se sont déclarés et on en compte déjà trois de plus pour 1993.

Mais comme l'explique Myriam Wideman, responsable de la promotion de la santé dans la région du Mackenzie, «on compte 10 cas non déclarés pour un cas déclaré. C'est une règle». Ce qui signifie, en clair, qu'il y aurait beaucoup plus de cas que ces 25 répertoriés. Myriam Wideman soulève un autre problème qui mérite d'être souligné. Dans les Territoires, le taux de transmission des maladies sexuellement transmissibles est 10 fois plus élevé que dans le sud du Canada. Or, le sida est une maladie sexuellement transmissible. «Cela veut dire, poursuit Myriam Wideman, que les gens ne prennent pas de précautions (...) Pour beaucoup, le sida demeure une maladie du Sud, des grandes villes. Mais des gens en sont morts dans les Territoires».

Un rapport intitulé *Northwest Territories Aids Projetc - review*, réalisé en 1992, fait état de nombreuses constatations et énumère des recommandations.

Ainsi, les personnes interviewées dans le cadre de ce rapport notent que leurs communautés ne sont pas prêtes à faire face à la maladie. On peut lire plus loin dans le rapport qu'«il existe une large méconnaissance des risques liés au sida et de l'existence de la maladie dans les Territoires». D'autre part, que «les rapports sexuels sont liés de très près à l'abus d'alcool. Cent pour cent des répondants ont déclaré que l'alcool et les rapports sexuels allaient de pair (...)La population est mal informée sur la manière dont le virus se transmet». Ce que confirme Myriam Wideman, à qui des individus demandent régulièrement si la maladie peut se transmettre par un baiser. Question à laquelle la réponse est catégorique : non. Le rapport suggère qu'il faut que le gouvernement ainsi que les différentes institutions médicales, comme les centres régionaux de santé par exemple, jouent un rôle accru.

Notons enfin qu'il existe une ligne téléphonique où une personne répond aux questions liées au sida. Le numéro est le suivant : 873-7017.

E.C.

ÉDITORIAL

Le Parti réformiste s'organise pour la rentrée parlementaire

Version moderne de Réal Caouette et de ses créditistes

C'est tranquille à Ottawa. Les députés et les ministres en sont encore à l'étape de familiarisation à leur nouvel environnement de travail et à leurs nouvelles fonctions. Les ministres, notamment, étudient les multiples dossiers prioritaires de leurs ministères et planifient leur agenda de réalisations pour la rentrée parlementaire de 1994.

Pendant ce temps, les journalistes fourmillent sur la colline et ramassent les miettes d'information qui leur parviennent.

Ces miettes contiennent parfois quelques contrats d'hélicoptères, des ententes de libre-échange nord-américaines (et les réticences du nouveau premier ministre canadien à cet égard) et des chicanes de bureaux.

Ce dernier item nous amène à regarder d'un oeil moqueur ces suppôts de la réforme canadienne, les députés du Parti réformiste.

Durant les élections, ils attaquaient copieusement les avantages des parlementaires canadiens au nom de la lutte contre le déficit et la dette publique. C'est ce parti qui prétendait éliminer le déficit sur une période de trois ans.

Or, les voilà «pas contents du tout» de ne pas obtenir les beaux bureaux de la colline parlementaire. Il faut dire que plus de 270 députés ont fait leur choix avant eux. Le pire, c'est que ces foutus séparatistes ont eu le choix avant eux. Pour un parti qui prônait la restriction, ses députés semblaient bien prêts à prendre les meilleurs bureaux. La politique canadienne est fascinante.

Le Parti réformiste ne cessera de nous étonner et s'organise présentement pour une guerre de tranchées avec le gouvernement libéral et l'opposition officielle, le Bloc québécois.

Les réformistes s'organisent actuellement en sept comités pour développer les positions du parti et pour analyser la performance du gouvernement. Ces comités nous préparent à des sessions colorées, comme à la belle époque de Réal Caouette et de ses créditistes.

Ces sept comités sont supposés saisir le coeur de la société canadienne : affaires économiques, finances publiques, affaires sociales, ressources naturelles, justice, défense nationale et... affaires des vétérans. Voilà, la réalité canadienne est cernée... si on oublie le dossier crucial constitutionnel, le dossier des affaires autochtones et le dossier de la condition féminine, évidemment.

Que nous réservent les futurs débats à la Chambre des communes ? Plein de bons mots généreux à n'en pas douter !

Un des deux critiques en matière de bilinguisme sera un député unilingue anglophone de Calgary, la ville des chapeaux de cow-boy. Cet homme d'affaires, Jim Bilye, scrutera à la loupe les coûts du bilinguisme et sa répartition. «Vous n'avez pas besoin de parler français pour examiner des chiffres», a-t-il déclaré. Ça l'aiderait peut-être à comprendre la réalité des francophones vivant en milieu minoritaire et la réalité canadienne dans son ensemble.

Autre bonne nouvelle, c'est un policier municipal qui s'occupera des dossiers de l'immigration et du multiculturalisme.

J'ai hâte que la prochaine session parlementaire à Ottawa ait lieu.

Alain Bessette

l'aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

La violence envers les femmes est particulièrement élevée en Colombie-Britannique et en Alberta

Terre-Neuve : l'exception qui confirme la règle

51 % des femmes ont été victimes de violence une fois dans leur vie!

Ottawa - La moitié des femmes canadiennes ont été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans et une femme sur 10 a été victime de violence en 1992.

C'est en Colombie-Britannique où le taux de violence chez les femmes est le plus élevé (59 %), de même qu'en Alberta (58 %). L'Ontario (53 %) dépasse aussi la moyenne nationale. l'Ile-du-Prince-Edouard (51 %) a le même taux que l'ensemble du pays. La Nouvelle-Ecosse (50 %), le Manitoba (49 %), la Saskatchewan, le Québec et le Nouveau-Brunswick, avec 46 %, ont des taux qui se situent près de la moyenne nationale. Par contre, à Terre-Neuve, le taux de violence envers les femmes est de 33 %, beaucoup plus bas que la moyenne au pays.

Les résultats de la première enquête nationale sur la violence faite aux femmes, qui a été réalisée par Statistique Canada, confirment qu'il s'agit d'un phénomène répandu et généralisé au sein de la société canadienne, quelque soit le milieu socio-économique. La violence envers les femmes est toutefois un peu plus élevée dans les grands centres urbains.

L'enquête démontre que 25 % de l'ensemble des femmes ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un mari ou d'un conjoint. Dans 43 % des cas de violence, l'agresseur avait consommé de l'alcool. Le taux de violence est d'ailleurs six fois plus élevé lorsque le mari ou le conjoint consomme régulièrement de l'alcool.

Les résultats démontrent aussi que dans 45 % des cas, les femmes victimes de violence connaissaient leur agresseur. Seulement 23 % des femmes victimes de violence ont été la cible d'un inconnu. Dans un cas sur cinq, les femmes ont subi des blessures physiques. Seulement 5 % des femmes ont été l'objet de menaces seulement.

L'enquête corrobore la théorie du cycle de la violence. Les hommes risquent davantage d'avoir un comportement violent s'ils ont été témoins de la violence infligée à leur mère. Le cycle n'est donc pas prêt de s'arrêter, puisque 39 % des femmes ont déclaré que leurs enfants ont été témoins de la violence de leur conjoint.

La violence est telle, que six femmes sur 10 admettent avoir peur lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier lorsqu'il fait noir. Les femmes de Terre-Neuve et de la Saskatchewan sont les moins préoccupées quant à leur sécurité personnelle; celles de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse ont les plus fortes inquiétudes.

L'organisme fédéral a interrogé 12 300 femmes de 18 ans et plus. Il s'agit d'un échantillon particulièrement élevé, puisque Statistique Canada n'interroge habituellement que de 2 000 à 3 000 personnes dans le cadre de ses enquêtes. L'enquête, une première mondiale qui a coûté au gouvernement fédéral 1,9 million de dollars, ne portait que sur les actes considérés comme une infraction par le Code criminel. Statistique Canada n'a pas cherché à savoir si la violence était plus élevée chez les francophones que chez les anglophones. Enfin, l'enquête ne portait que sur les provinces canadiennes, à l'exclusion du Yukon et des Territoires.

Une sur 10 au cours des 12 derniers mois

Au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, une femme sur 10 a subi des actes de violence. Même si ces femmes provenaient de tous les milieux, les taux de violence les plus élevés ont été déclarés chez les femmes dont le revenu était inférieur à 15 000$, chez les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans et chez celles qui avaient fait certaines études postsecondaires.

La nouvelle secrétaire d'Etat à la Condition féminine, Sheila Finestone, a déclaré dans un communiqué que le gouvernement était déterminé à rendre les rues et les maisons plus sûres. Conformément à son programme électoral, le gouvernement a l'intention, dit-elle, de lancer une campagne nationale de sensibilisation du public et de prendre des mesures qui obligeraient l'agresseur à quitter le foyer conjugal.

Plus important encore, le gouvernement confirme son intention d'accorder des crédits supplémentaires aux organismes qui viennent en aide aux femmes battues et à leurs enfants et annonce qu'il prendra des mesures sévères contre la pornographie violente et dégradante.

APF

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Dépôt du budget en capital 1994-1995

Un budget qui favorise le développement

Le ministre des Finances des T.N.-O., John Pollard, a présenté le 19 novembre dernier le budget en capital du gouvernement territorial pour 1994-1995, budget qui s'élève à plus de 180 millions de dollars.

«Ce budget, c'est beaucoup plus que les sommes monétaires allouées pour fournir des infrastructures dans les communautés (...) C'est également tout ce qui favorise la formation, la création d'emploi et le développement du commerce dans le Nord». C'est en ces termes que le ministre Pollard a introduit son budget aux membres de l'Assemblée législative.

Le gouvernement des T.N.-O. voit son budget en capital augmenter de près de 4,3 millions de dollars, en hausse de 2,2 % comparativement à l'an dernier. «Cette augmentation en cette période de compression budgétaire illustre la priorité que le gouvernement donne aux infrastructures», a expliqué John Pollard.

Le ministre a indiqué que la première priorité du gouvernement est le logement, suivi de près par la construction d'infrastructures scolaires. Pourtant, à la lumière des chiffres soumis, c'est le ministère des Transports qui prend la part du lion en recevant plus de 37,4 millions de dollars, une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. L'éducation arrive bonne deuxième avec un budget en capital de près de 37,3 millions de dollars en hausse de 16,9 %. Quant à la priorité du gouvernement, le logement, son budget en capital se retrouve au quatrième rang (derrière les Affaires municipales et communautaires) avec un budget de 32 millions, en hausse de seulement 3 % par rapport à l'an dernier.

A l'occasion du dépôt de son budget en capital, le ministre des Finances en a profité pour souligner l'apport considérable au développement de la main-d'oeuvre locale que ces investissements peuvent occasionner, notamment à l'aide des programmes de formation en milieu de travail.

M. Pollard a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre sa politique préférentielle en faveur des entreprises locales, ce qui encourage les entreprises et la main-d'oeuvre du Nord. C'est la raison pour laquelle ce budget est déposé à l'automne, de façon à ce que les communautés, les entreprises et les ministères puissent mieux se préparer avant la chaude saison de construction.

Le dépôt du budget d'opération du GTNO est prévu pour la session législative d'hiver.

Alain Bessette

Recommandation du comité permanent des Finances

Reprioriser les travaux du ministère des Transports

A la suite du dépôt du budget en capital par le ministre des Finances des T.N.-O., John Pollard, les députés du comité permanent des Finances ont recommandé de réviser les priorités du ministère des Transports.

Au départ, le ministère des Transports proposait les trois priorités suivantes à court terme dans le domaine de la reconstruction et du pavage des routes : reconstruction et pavage de la route 3 (de Fort Providence à Yellowknife), reconstruction de la route 8 (la route Dempster)et les routes locales d'accès (Rae-Edzo).

Le comité reconnaît l'excellent travail du ministère au cours des dernières années : en 1988, 72 % du réseau routier était constitué de routes de gravelle non traitées, alors que cela ne représente plus que 31 % aujourd'hui.

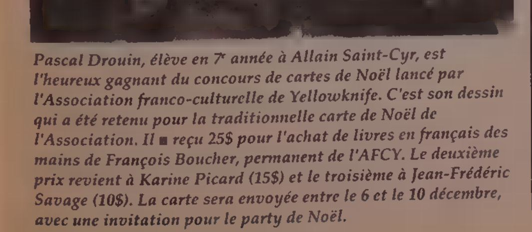
De plus, le comité reconnaît les raisons financières qui motivent le ministère mais s'inquiète de l'ampleur des sommes investies dans le projet de la route 3 qui se font au détriment d'autres projets de construction de route dans des régions moins peuplées.

Le comité a donc recommandé au gouvernement de revoir ses priorités à court terme pour tenter de maximiser les effets de ces travaux sur un plus grand nombre de citoyens.

Il recommande aussi de tenir compte des priorités suivantes dans cet effort de maximisation : la route 5 (Fort Smith), la route 8 (Dempster), la route 6 (Fort Résolution) et la route 1 (Fort Simpson).

Alain Bessette





Pascal Drouin, élève en 7e année à Allain Saint-Cyr, est l'heureux gagnant du concours de cartes de Noël lancé par l'Association franco-culturelle de Yellowknife. C'est son dessin qui a été retenu pour la traditionnelle carte de Noël de l'Association. Il ■ reçu 25$ pour l'achat de livres en français des mains de François Boucher, permanent de l'AFCY. Le deuxième prix revient à Karine Picard (15$) et le troisième à Jean-Frédéric Savage (10$). La carte sera envoyée entre le 6 et le 10 décembre, avec une invitation pour le party de Noël.

Les services dans les langues officielles à l'hôpital Stanton de Yellowknife

Le rôle humain des interprètes

Depuis un an, l'hôpital Stanton de Yellowknife s'est doté d'un service d'interprétation pour aider les malades, les soutenir et les orienter dans leur langue. Neuf langues sont ainsi représentées par ces interprètes dont le rôle dépasse celui de la simple traduction.

Plus de la moitié des patients qui fréquentent l'hôpital Stanton de Yellowknife sont des autochtones (55%).

C'est pour cette raison, entre autres, que depuis un an les services dans les langues officielles se sont considérablement développés. Auparavant, lorsque l'hôpital avait besoin d'un interprète, il fallait contacter le bureau des langues de Yellowknife. Mais il était parfois difficile d'obtenir un interprète lorsque l'Assemblée législative était en session.

Une grande partie de ces patients viennent de communautés isolées du Nord. «Ces gens-là sont un peu perdus dans le système à Yellowknife», explique Jean-Guy Bouvrette, responsable des services dans les langues officielles à l'hôpital.

Le rôle de l'interprète est multiple. Il est surtout humanitaire et social. «Il arrive souvent, poursuit Jean-Guy, que les interprètes autochtones reçoivent les patients chez eux. Parfois même, ils s'occupent de leur lavage, ils cuisinent des plats traditionnels. C'est sur leur temps et à leurs frais. Ça ne se dit jamais. C'est fait par sympathie et gentillesse. Leur rôle consiste aussi à communiquer avec la famille, à rendre visite aux malades tous les jours».

«Parfois même, ils vont faire des courses pour eux. Il arrive qu'ils reconduisent les patients à l'aéroport. Les gens pensent que l'interprète ne fait qu'interpréter. Mais ça représente seulement 40% de leur temps». Parmi les patients autochtones qui viennent à Stanton, une minorité parle très bien l'anglais et une majorité parle assez bien.

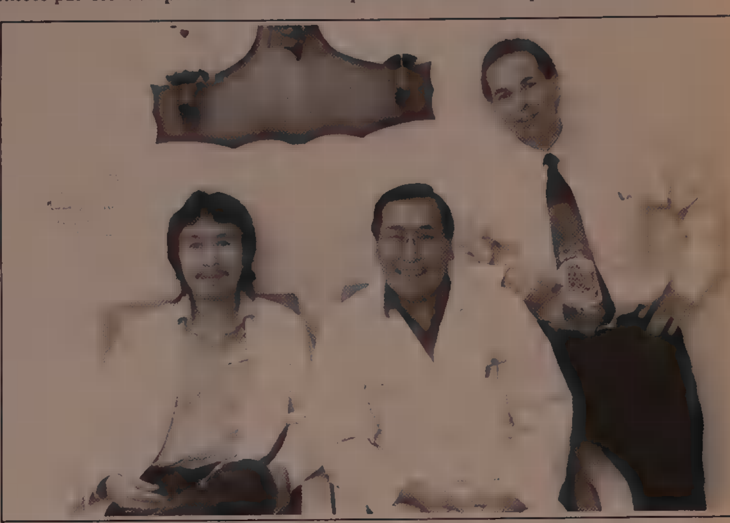
Mais quand on touche au domaine médical, à la santé d'un individu, c'est toujours beaucoup plus facile dans sa langue maternelle. D'autant plus que bien souvent, même si les patients se débrouillent en anglais, ils ne maîtrisent pas forcément la terminologie médicale.

Le bureau des interprètes, situé au deuxième étage de l'hôpital, est aussi un lieu de rencontres où viennent jaser interprètes et malades. «C'est une sorte de petit salon pour eux», explique Jean-Guy.

Le contact entre les interprètes et les patients ne s'établit pas uniquement à l'hôpital. Il se fait souvent par téléphone. Les malades qui viennent de communautés isolées appellent avant leur voyage pour obtenir des informations diverses.

Un service demandé

Le service des interprètes est parfois demandé par d'autres institutions de Yellowknife. C'est le cas de la prison qui avait besoin récemment d'un interprète netsilik. «Ils ont appelé le bureau des langues, explique Jean-Guy, qui les a renvoyés à l'hôpital». Bientôt, les interprètes bénéficieront d'un cours en terminologie médicale qui était auparavant dispensé à Fort smith. Un pas de plus dans l'élaboration de ce service de plus en plus demandé.



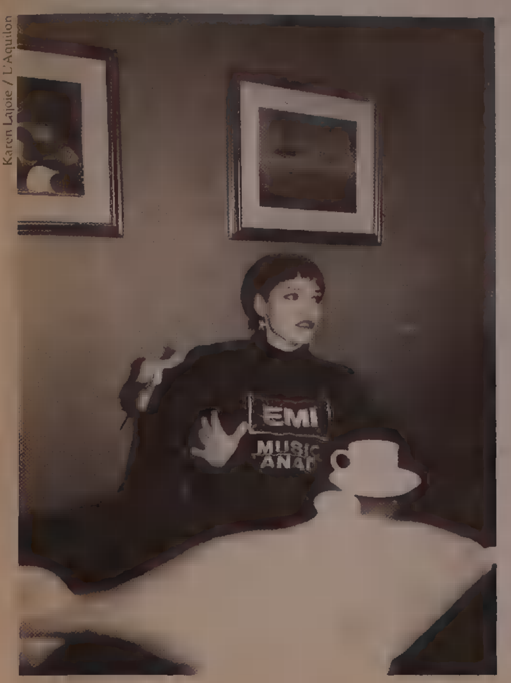
De gauche à droite : Lawrence Beaulieu (chipewyan), David Evalik (inuinnaqtun) et Jean-Guy Bouvrette (français). Les autres interprètes sont : Bertha Jaeb, Terry Etsemba, Susan Etsemba, Mary Laing (dogrib), Laura Domkowsky, Clayton Nahanni, Rita Denneron, Hope Freda (south slavey), Mary Wilson, Dora Duncan, Sarah Cleary, Betty Baton, Joan Singh (north slavey), Annie Kendie (gwich'in), Velma Popma (cri), Annie Yourchenko, Emily Jones, Naskatay Janet (chipewyan), Grace Poirier, Helen Adlem (netsilikmiutut) et Flossie Oakoak (inuinnaqtun).

Avis et Appels d'offres

La jeune chanteuse d'Arviat est en négociations avec EMI

Susan Aglukark chante l'espoir de son peuple

Susan Aglukark a commencé sa carrière musicale à l'âge de sept ans, en chantant des cantiques dans l'église d'Arviat où son père qui était pasteur officiait. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, elle poursuit sa vocation, mais elle a changé de registre puisqu'elle raconte désormais les expériences et les espoirs de son peuple, les Inuit, pour toucher un plus grand public.



Karen Lajoie / L'Aquilon

A 27 ans, Susan Aglukark a déjà enregistré trois disques.

Susan Aglukark est actuellement en négociations avec la compagnie internationale EMI pour un contrat. Ce n'est pas cependant son premier pas vers le succès puisqu'elle a déjà trois disques laser indépendants à son actif, mais cette nouvelle étape de sa vie arrive après des mois de réflexion personnelle.

Au début, la musique était pour elle un moyen d'exprimer ses idées les plus profondes et de parler de ses expériences, en particulier des problèmes du grand Nord, mais elle n'avait jamais pensé à faire carrière avant 1991. A cette époque-là, elle travaillait comme assistante personnelle de Rosemarie Kuptana, la présidente de la Inuit Tapirisat du Canada (ITC) à Ottawa. Elle chantait alors déjà le soir.

A la veille des négociations constitutionnelles, dans lesquelles Mme Kuptana s'est fortement engagée, Susan Aglukark doit prendre une décision et choisit entre ses deux emplois.

Avec le soutien de Mme Kuptana, elle choisit la musique. «Je savais que je n'étais pas politicienne», racontait-elle récemment à Yellowknife. Mais beaucoup de gens la voient comme une «politicienne-chanteuse», à cause de ses paroles engagées qui traitent des problèmes sociaux du Nord.

«C'est ma réalité»

«EMI ne veut pas changer ma façon de chanter et c'est important, parce que je veux continuer à écrire des chansons qui parlent des problèmes sociaux du Nord. C'est ma réalité et celle des autochtones ici», explique Susan Aglukark.

Victime d'abus sexuel quand elle était jeune, elle a enfin pu témoigner devant la cour en 1989 contre son agresseur. Celui-ci a été condamné, mais la chanteuse est restée marquée par cet épisode de sa vie.

«J'ai voulu utiliser mes expériences personnelles dans mon travail. J'ai été une victime et je ne l'oublierai jamais. Je continue de parler de cette question et personne ne peut dire la douleur qui est la mienne quand je chante. Je parle ainsi directement à mon peuple; il me comprend».

Pour elle, le fait d'être proche de plusieurs autres jeunes autochtones du Nord crée un lien entre elle et son public. Souvent, lorsqu'elle se rend dans une communauté pour un spectacle, elle prend le temps d'aller parler avec les organismes et groupes de soutien pour les victimes d'abus.

Ses chansons parlent aussi du suicide (elle a perdu trois amis et un membre de sa famille ces dernières années).

Susan Aglukark chante aussi l'espoir

Mais Susan Aglukark chante aussi l'espoir. Celui d'une nouvelle génération d'Inuit, des jeunes qui verront bientôt le Nunavut devenir réalité et qui sont fiers de leurs traditions.

Ces idées, exprimées par quelqu'un d'autre, n'auraient peut-être pas le même impact sur le public. On pourrait penser à un prétexte politique pour devenir une vedette et faire beaucoup d'argent; une image créée pour séduire les médias.

Mais on sent que la motivation de Susan Aglukark est quelque chose de plus profond. Elle veut aider son peuple et lui rendre sa fierté.

Pour accomplir cela, il faut convaincre les jeunes d'aller à l'école, de s'abstenir de prendre de la drogue et de l'alcool et de considérer leur vie d'une façon positive .

Habillée d'un chandail noir portant le logo d'EMI et portant des boucles d'oreilles en argent représentant des danseurs de drum Inuit, Susan Aglukark semble être à l'aise face aux médias et aux pressions que peut subir une jeune artiste de son âge dont la carrière semble prometteuse.

Mais, selon elle, cela n'est pas vrai. Elle explique qu'elle est toujours mal à l'aise lorsqu'elle chante devant un public.

«Je suis toujours nerveuse avant un spectacle, mais c'est agréable lorsque le spectacle commence», dit-elle.

Elle et son impresario, Mme Val Haas, doivent prendre une décision par rapport au contrat avec EMI avant la fin février. Mais Mme Haas, autrefois directrice générale du ITC, est à 90% certaine que les termes du contrat pourront être négociés à temps.

«Nous sommes déjà en train d'enregistrer les premières chansons pour le premier disque que nous ferons avec EMI. Pour nous, il n'y a pas de doute au sujet de la signature de ce contrat», a déclaré Mme Haas».

«A partir du moment où nous avons rencontré les représentants de la compagnie en mars dernier, je savais que j'aurai le contrat. Mais au début, j'hésitais parce que cela allait être déterminant pour 10 à 15 prochaines années de ma vie».

«C'est une aventure qui vaut le coup d'être tentée, souligne Susan Aglukark, qui avait quitté Arviat pour une durée d'un an en 1990. Avec ce contrat, il se peut que je ne retourne jamais vivre dans le Nord», déclare-t-elle, non sans émotion.

C'est après avoir longuement réfléchi que Susan Aglukark a décidé de poursuivre dans cette voie, pas seulement pour elle, mais aussi pour les jeunes Inuit.

Quand la nouvelle de son contrat deviendra publique au mois de février, une autre porte s'ouvrira pour l'avenir des jeunes de Grise Fiord, d'Arviat, de Coppermine et d'autres petites communautés.

Karen Lajoie

Derrière la brillante architecture, des installations pas toujours pratiques

Parcours d'un aveugle dans le labyrinthe de l'Assemblée

Au premier coup d'oeil, le nouveau bâtiment de l'Assemblée législative est une brillante réalisation architecturale, toute de verre et d'ardoise, avec de grands foyers dans lesquels la lumière rentre à flots. Mais une expérience réalisée le 23 novembre m'a permis, grâce à des lunettes spéciales, de me mettre dans la peau d'une aveugle et de constater que ce bâtiment souffre de plusieurs lacunes.

Le terme «aveugle» ne désigne pas seulement ceux qui ne peuvent rien voir. Selon Mme Lydia Bardak, directrice générale de l'Institut canadien pour les aveugles dans les T.N.-O., 90% des aveugles peuvent distinguer des lumières fortes, des couleurs ou des formes. Cette nuance devrait guider les architectes lorsqu'ils conçoivent un nouveau bâtiment.

Ma visite guidée a commencé à la porte centrale, composée de deux grands battants vitrés encadrés par du métal. Les murs de chaque côté de la porte sont eux aussi en verre.

Mme Bardak était impressionnée par la conception intelligente de cette entrée principale. Le contraste existant entre les poignées et les cadres d'une part, et les vitres d'autre part, sont aisément perceptibles. De plus, un tapis commençant à l'extérieur et se prolongeant sur 10 pieds à l'intérieur du bâtiment, avertit les aveugles que leur environnement va changer.

Ce genre d'astuce est souvent utilisé par les architectes pour avertir les aveugles qu'ils vont rencontrer des obstacles. Seule petite différence en ce qui concerne l'Assemblée, le tapis en question a été mis en place pour que les gens ne glissent pas pendant l'hiver avec leurs bottes mouillées!

Les aveugles se servent aussi beaucoup des sons pour s'orienter. Je poursuis ma visite et dans le foyer, j'entends des bruits de discussions. En entrant, je comprends qu'un agent de sécurité se trouve assis à une table à gauche, par la tache blanche de sa chemise que je parviens à distinguer. Si j'étais arrivée seule dans la salle, sans savoir où me diriger, j'aurais au moins eu la possibilité de demander de l'aide.

Une fois au foyer, nous décidons de nous rendre à la cafeteria, qui se trouve à peu près à 60 pieds de l'endroit où nous sommes. Mais au milieu de ce parcours, une paroi vitrée forme obstacle et c'est là que les problèmes commencent. Deux portes, elles aussi en verre, ont été installées dans cette cloison, mais elles n'ont pas de cadres et je suis donc incapable de les trouver. De plus, la paroi comporte des angles et des recoins, mais sans couleurs distinctes et je ne peux pas non plus me rendre compte de leur existence.

Selon Mme Bardak, ce serait facile d'apporter des améliorations notables en ajoutant sur les parois des signes ou des couleurs pour les distinguer.

Après cette difficile expérience, la cafeteria est la source pour moi de nouvelles angoisses. Le matin, le soleil se lève directement à l'opposé de l'entrée principale, qui, elle aussi, est une porte en verre dans une paroi vitrée. Avec ma vision limitée, je distingue une surface lumineuse, mais je n'ai aucun moyen de savoir que la porte ne représente qu'un tiers de cet espace.

Pour un voyant, les couleurs des tables et des chaises de la cafeteria semblent très contrastées, mais avec mes lunettes, je ne distingue qu'une bande blanche sur les chaises et les tables se confondent avec le sol, dont la couleur est approchante. Des personnes qui ont une bonne vue ont elles-mêmes parfois du mal à trouver l'entrée et une personne s'est même cognée si violemment à la vitre que la porte est sortie de ses gonds.

Nous essayons l'escalier principal pour nous rendre à la galerie publique de l'Assemblée. Les trois premières marches sont faites de la même matière que le sol du foyer, les autres sont recouvertes de tapis gris et ne comportent aucune bande d'une autre couleur pour les distinguer les unes des autres. Les non-voyants n'ont donc aucun moyen de savoir où se trouve le bord des marches et, en descendant l'escalier, ils risquent de tomber en pensant avoir atteint le sol alors qu'il reste en fait encore trois marches.

Il vaut donc mieux prendre l'ascenseur. Les boutons numérotés comportent tous des signes en braille et à chaque étage, le numéro est inscrit sur le mur en relief à côté de la porte de l'ascenseur. Mme Bardak me faisait remarquer cependant que le numéro, situé à hauteur des yeux, aurait pu être installé deux pieds plus bas et plus proche de la porte. Mais au moins, à cet endroit, le dispositif est efficace et l'entrée de la galerie est clairement indiquée par une porte en bois naturel se détachant sur un mur gris.

En revanche, les toilettes publiques, dans lesquelles domine le blanc, sont un véritable cauchemar. Les murs et les portes sont beige et se confondent complètement. Les parois de chaque toilette sont ornées de carreaux verts, mais ceux-ci s'arrêtent à la porte et selon Mme Bardak, cela faciliterait la tâche aux aveugles si ces carreaux se prolongeaient encore sur deux ou trois pouces.

Le problème, c'est que les toilettes publiques ne sont pas standardisées et que dans chaque bâtiment, l'aventure recommence pour les non-voyants.

Au bout d'une heure, ma visite s'achève et je comprends mieux les problèmes que peuvent rencontrer les aveugles dans ce bijou d'architecture moderne. Selon Mme Bardak, les améliorations à apporter au bâtiment ne seraient ni difficiles à effectuer, ni coûteuses. L'ajout d'une bande blanche autour des portes pour les distinguer des murs, des changements de matériaux pour les sols afin d'indiquer des obstacles ou le passage d'une pièce à une autre et l'utilisation de lumières différentes à proximité des portes faciliteraient grandement la vie aux non-voyants se présentant à l'Assemblée. «Cet immeuble est ouvert au public, souligne Mme Bardak. (...) Avoir un bon design, ça ne coûte rien si c'est fait durant l'étape de planification».

L'Assemblée a en fait quelques longueurs d'avance, malgré les améliorations qui pourraient y être apportées, puisque selon Mme Bardak, il n'existe pas un seul bâtiment à Yellowknife qui ait été conçu en fonction des besoins des non-voyants.

Karen Lajoie

QUOI DE NEUF

Bulletin de liaison de l'Association franco-culturelle de Yellowknife - DÉCEMBRE 1993

Halloween

Le 31 Octobre dernier, au Yellowknife Inn, on a célébré l'Halloween. Beaucoup de prix ont été distribués ce soir-là. Lise Picard (100$), Roxanne Valade (75$) et Martin Béliveau (50$) ont été les trois gagnants pour les plus beaux costumes. Plusieurs autres prix de présence ont aussi été décernés. Merci beaucoup au groupe de la radio-communautaire qui a assuré l'animation musicale. Merci également à Luc Fournier et Caroline Millette pour la décoration. Merci à nos commanditaires: La Fédération Franco-TéNOise, le club de billard «Side Pocket» et le restaurant «Ryan's». Enfin merci à tous et à toutes pour avoir été présents à cette soirée.

DICTEE DES AMERIQUES

Le 20 novembre dernier, une vingtaine de personnes ont participé à la demi-finale de la dictée des Amériques, qui avait lieu à l'école Allain St-Cyr. Les grandes gagnantes sont Madeleine Fontan pour la catégorie senior-professionnel et Louise Gilbert pour la catégorie seniors-amateur. Elles iront donc à Montréal le 26 mars prochain pour représenter les Territoires du Nord-Ouest lors de la grande finale lue par Mme Antonine Maillet. Félicitations! Merci également à Marie Patterson qui a surveillé et corrigé les épreuves.

ACTIVITES A VENIR

Party rétro

Le 27 novembre prochain (samedi), l'AFCY vous invite à un party rétro, à 20h00, à l'hôtel Explorer à la salle Katimavik B. Venez danser au son de la musique des années 40-50-60. L'entrée sera gratuite pour les membres et de cinq dollars pour les non-membres. Déguisez-vous, amenez vos chips et autres bonbons, on vous attend en grand nombre. Pour plus d'information, appelez au 873-3292.

Noël

Le samedi 11 décembre 1993, au restaurant «Our Place», à 18h30, l'AFCY donnera son party des fêtes. Un menu très canadien vous sera servi, ainsi qu'un cocktail de bienvenue. De l'animation et de la musique seront de la partie pour vous faire digérer tout ça. Surveillez nos points de vente pour acheter vos billets (25$ par personne). Vous pourrez vous les procurer dès le lundi 29 novembre.

Fête pour les enfants

Le dimanche 12 décembre sera consacré aux enfants. En effet, l'AFCY, l'Association des parents, l'école Allain St-Cyr ainsi que la garderie Plein Soleil vous invitent à un dîner «pot luck» suivi d'un après-midi animé pour les enfants. Le Père Noël sera au rendez-vous et des cadeaux seront distribués à tous les enfants. Vous recevrez de l'information à ce sujet d'ici peu. En attendant, si vous voulez en savoir plus, contactez Marie Patterson au 920-2919 ou *Jean-François Boucher au 873-3292.*

Jour de l'an

Nous étudions présentement la possibilité d'offrir une soirée du jour de l'an pour les personnes qui seront à Yellowknife durant la période des fêtes. Surveillez les annonces dans l'Aquilon à ce sujet. Si vous êtes intéressés à faire partie du comité organisateur pour cette soirée, contactez Jean-François Boucher au 873-3292.

Théâtre

N'oubliez pas la pièce de théâtre «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois!» présentée vendredi prochain, le 26 novembre, au NACC à 19h30. Cette activité vous est présentée par l'Association des parents francophones de Yellowknife.

Salon du livre

Les 9, 10 et 11 décembre, se tiendra un salon du livre (tout en français S.V.P.) à l'école Allain St-Cyr. Ce sera peut-être pour vous l'occasion de trouver ce petit cadeau spécial à offrir à quelqu'un que vous aimez... Des dictionnaires, des romans, des bandes dessinées... Ne manquez surtout pas ça! Informations : 920-2919 ou 873-3292.



Recette du mois

Voici une recette pour calmer les enfants trop tannant durant le temps des fêtes.

Recette pour «Boue de chou»:

Temps de préparation : 10 minutes
un sachet (quatre portions) de pouding instantané JELLO au chocolat
deux tasses de lait froid
un contenant (500ml) de crème fouettée
vingt biscuits sandwichs au chocolat écrasés (boue)
six coupes à parfait
Vers en gelée, grenouilles en gelée, fleurs en bonbon ou arachides tranchées pour la garniture.

Verser le lait dans un grand bol. Ajouter le mélange à pouding. Battre à vitesse lente au mélangeur jusqu'à ce que le tout soit lisse (un à deux minutes). Laisser reposer cinq minutes. Incorporer la crème fouettée et la moitié des biscuits écrasés au mélange. Mettre une c. à soupe de biscuits (15 ml) au fond de chaque contenant de plastique. Remplir les plats au trois-quarts avec le mélange à pouding. Couvrir avec le reste des biscuits. Garnir de vers en gelée. Réfrigérer si vous ne servez pas immédiatement (donne six portions). Déguster,...si vous avez le coeur assez solide.

Nous souhaitons dire au revoir et bonne chance à Lyne Valin qui a quitté Yellowknife récemment. Lyne était membre de l'Association. Au revoir et bonne chance dans tes entreprises futures.

ON DEMENAGE

A partir du 13 décembre, la FFT, l'Aquilon et l'AFCY emménageront dans de nouveaux locaux, situés au Precambrian Building (la porte voisine du cinéma). Si le coeur vous en dit, après les fêtes, passez nous voir pour visiter nos nouveaux locaux... Le bureau de l'Association sera donc fermé à partir du vendredi 10 décembre et jusqu'au lundi 10 janvier1994. Par contre, l'agent de développement ne sera pas en mesure de vous recevoir jusqu'au 17 janvier 1994 (cause: vacances bien méritées). Nous en profitons également pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Carte de Noël

Vous recevrez bientôt dans votre boîte aux lettres une carte de Noël venant de l'AFCY. Le dessin de la couverture est une oeuvre de Pascal Drouin, en 7e année de l'école Allain St-Cyr. Il est le gagnant du concours «Cartes de Noël» organisé par l'Association. Les autres gagnants sont Karine Picard (deuxième place) et Jean-Frédéric Savage (troisième place) tous deux également de l'école Allain St-Cyr. Félicitations! L'Association des parents francophones de Yellowknife a également remis son prix de 100 dollars (certificat pour l'achat de livres en français) pour son concours de slogan. Le gagnant est Marc Picard et son slogan est «Dans les T.N.-O., j'grandis en français». Vous verrez d'ailleurs ce slogan sur des affiches très bientôt partout en ville.

Radio

Tous les dimanches matins, soyez à l'écoute de l'émission de radio «A propos d'autre chose» sur les ondes de CKLB 101,9 FM. C'est un rendez-vous. «A propos d'autre chose», pour être au courant de l'actualité francophone à Yellowknife et dans les Territoires, et pour entendre les dernières nouveautés musicales en français...

Le «Quoi de neuf» sera de retour dès la fin janvier. Nous serons alors prêts pour débuter une nouvelle année en force... Vous passerez un hiver agréable, rempli de nouvelles activités intéressantes. A bientôt!

JOYEUX NOEL ET BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS NOS MEMBRES !

La Société cinématographique de Yellowknife



Le Plaisir de voir :

Federico Fellini

Fellini Roma (1972)

28 novembre au NACC

En hommage à l'illustre cinéaste italien Federico Fellini, décédé lors du week-end de l'Halloween, à l'âge de 73 ans, la Société cinématographique de Yellowknife présente son film *Fellini Roma*, l'un de ses films les plus personnalisés.

La ville de Rome telle qu'elle existe aux yeux de ses citoyens et des touristes n'offre aucune ressemblance avec la cité que l'imaginaire de Fellini nous présente.

Sa ville natale reçoit dans ce film un traitement fellinièsque de la part du maître de la satire et du fantastique, sous la forme d'un documentaire d'époque.

Le jeune Fellini (interprété par l'acteur texan Peter Gonzales) est le guide qui nous conduit dans une visite pleine de magie, à travers cette Rome fantaisiste.

En chemin, on s'arrête dans un défilé de mode hors du commun au Vatican, où nous est présenté le dernier chic de la tenue ecclésiastique, à travers l'imagination kaléidoscopique de Fellini.

Fellini nous a offert *8 1/2*, *La Strada*, *Les nuits de Cabiria* et *Amarcord*, films qui ont tous remporté l'oscar du meilleur film étranger. Le film *Fellini Roma* quant à lui, a été décrit comme un «album de l'imagination de Fellini» et si un film peut nous dévoiler l'âme du cinéaste, c'est bien celui-là.

Fellini, c'est ce garçon qui s'enfuit de l'école catholique pour rejoindre le cirque. Fellini, c'est ce cinéaste qui a toujours été fasciné par ces autres aspects de la vie, par le fantastique, par le mystique, par l'imaginaire, et ses films nous ont révélé cette vision lyrique pendant plus de 50 ans.

Fellini a commencé sa carrière cinématographique durant la deuxième guerre mondiale, après s'être inscrit à l'école de droit pour éviter la conscription. Ses premiers projets l'ont amené à aider le cinéaste Roberto Rossellini dans les scénarios de quelques documentaires néo-réalistes dont celui de Rome, ville ouverte. Mais l'imagination fertile de Fellini et son regard satirique l'amènent bientôt à voler de ses propres ailes.

Dans son univers, les rêves deviennent réalité, jeté froidement en noir et blanc ou voluptueusement en couleur. Roma est une oeuvre centrale du maître italien, un héritage somptueux.

Karen Lajoie

Signature d'une entente sur la santé entre le GTNO et le fédéral

Les Territoires reçoivent 7,3 millions de dollars

Le gouvernement fédéral et le GTNO ont signé une entente le 17 novembre pour payer les frais des services de santé pour les Inuit et les Indiens. L'entente porte sur une enveloppe de 7,3 millions de dollars.

Depuis l'an dernier, le GTNO est en litige avec le gouvernement fédéral d'Ottawa devant la cour fédérale.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest veut que le fédéral paie 79 millions de dollars pour des services déjà rendus aux Inuit et aux Indiens des traités.

Le nouveau ministre des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, a expliqué qu'il demandera à ses avocats de négocier un terme à ce conflit. Une déclaration qu'a appréciée M. John Pollard, ministre territorial des Finances.

«Le premier ministre nous a indiqué qu'il veut que la situation s'améliore entre les deux niveaux de gouvernement. J'espère que nos avocats pourront résoudre les problèmes en question», a souligné M. Irwin.

«Nous avons été capables de négocier cette entente, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en négocier une autre», a déclaré M. Pollard.

Les services de la santé dans les Territoires sont financés par une demi-douzaine d'accords entre le GTNO et le fédéral. Chaque entente touche un domaine différent.

Cela fait déjà quelques années que le gouvernement fédéral des conservateurs a arrêté de payer des services pour les Inuit et les Indiens. Cette décision avait provoqué l'ouverture d'un dossier judiciaire. Le montant en question dépasse les 100 millions de dollars à l'heure actuelle.

«Nous avons toujours dit que nous serions prêts à négocier et il se trouve qu'un ministre est disposé à le faire maintenant», a déclaré M. Pollard. Selon l'entente signée par les deux hommes le 17 novembre, le GTNO recevra 7,3 millions de dollars cette année pour payer les frais de santé des Inuit et des Indiens.

Il reste encore à déterminer une date pour négocier définitivement la fin de ce conflit entre les deux gouvernements.

Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 45, vendredi 3 décembre

Emmanuel Carcano / L'Aquilon

André Roy dans «Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois». Lire en page 5.

Quatrième colloque annuel sur l'éducation

L'école française prépare les leaders de demain

Près d'une vingtaine de personnes se sont réunies samedi 27 novembre dans le cadre du colloque annuel sur l'éducation pour tenter de saisir la problématique de l'éducation en français et de ses impacts sur la jeunesse ténoise.

Le but de la réunion était principalement de dresser les grandes orientations conceptuelles du contenu d'une trousse d'information qui fera la promotion de l'éducation en français dans les T.N.-O.

«Cette trousse sera autant un outil de formation pour les parents impliqués dans le système actuel, qu'un outil de sensibilisation pour l'ensemble des parents francophones des T.N.-O.», a expliqué Marie Patterson, agente de développement pour l'éducation de la Fédération franco-ténoise.

Les participants ont dressé un bref bilan de la situation de l'enseignement du français dans leurs régions respectives : Fort Smith, Iqaluit et Yellowknife.

A Fort Smith, la situation est fort différente de celle d'Iqaluit et de Yellowknife, le nombre peu élevé de francophones et la faible demande ne justifiant pas l'enseignement du français langue première; la ville ne compte au total qu'une vingtaine d'ayants droit (1). Pour l'instant, la population n'a accès qu'à des classes de français langue seconde débutant en 4e année. Il a déjà été question d'un programme d'immersion, mais ce dossier est actuellement au point mort. De plus, des bénévoles de l'association francophone locale maintiennent une activité de refrancisation pour les jeunes, «les samedis jeunesse».

Iqaluit propose aussi ce type d'activités de refrancisation et a, depuis peu, accès à un programme d'enseignement en français à temps plein qui regroupe 18 élèves de la 1e à la 6e année. A Iqaluit, le potentiel pour une école française est de 50 élèves, dont 45 de la maternelle à la 9e année. Malheureusement, «déjà une vingtaine d'entre eux ne parlent plus français», avoue Daniel Loyer du comité des parents francophones.

M. Loyer ajoute que la situation n'est pas rose non plus pour la population inuit car peu de programmes leur sont offerts, les jeunes Inuit étant rapidement intégrés au programme anglais. «Il est temps qu'ils se disent : "Ici, c'est chez nous, c'est un pays inuit et c'est en inuktitut que ça se passe"», souligne M. Loyer. Il note cependant que le futur avènement du Nunavut «fait déjà bouger le monde».

A Yellowknife, l'école Allain St Cyr en est à sa 5e année et regroupe 49 élèves sur un potentiel d'environ 200.

Colloque
Suite en page 2



La commissaire aux langues officielles dépose son rapport à l'Assemblée

Betty Harnum sollicite des clarifications du GTNO

Mme Betty Harnum, commissaire aux langues officielles des T.N.-O., a déposé son premier rapport annuel à l'Assemblée législative mardi 30 novembre. Un document de 187 pages qui dresse le bilan de l'année 1992-93 et demande des clarifications au GTNO.

C'est à l'Assemblée législative même que Mme Betty Harnum a tenu une conférence de presse, suite au dépôt officiel du rapport auprès du président de la Chambre.

Ce sont les 24 députés de cette même Assemblée qui, en décembre 1991, nommaient la première commissaire aux langues officielles. Mme Betty Harnum entrait en fonction en février 1992. Les 30 recommandations émises dans le rapport s'adressent toutes soit au GTNO, soit à l'Assemblée législative. Dans ses commentaires, qu'elle a faits au préalable lors d'une conférence de presse, Mme Betty Harnum a tenu à souligner les faits saillants du rapport et les évolutions souhaitables : clarifications sur le rôle du ou de la commissaire aux langues officielles, sur l'autorité dont il ou elle dispose, sur la nécessaire indépendance du commissariat, mais également sur l'indispensable responsabilité. Et Mme Betty Harnum donne des exemples. «Je ne pense pas avoir eu suffisamment de marge de manoeuvre pour enquêter. Toutes les questions que peuvent se poser les employés du gouvernement passent par les sous-ministres, qui donnent les réponses. Je ne peux pas appeler les employés moi-même et poser les questions, explique la commissaire. Il semble parfois que le GTNO soit intimidé par le bureau de la commissaire». On ne saurait passer en revue tous les détails que contient le rapport. Les employés du bureau de

Rapport
Suite en page 3

La banque alimentaire de Yellowknife, qui fournit depuis deux ans de la nourriture aux gens dans le besoin, pourrait fermer ses portes. Les dépenses, liées à des abus, ont beaucoup trop augmenté ces derniers temps. Lire en page 3.

François Cyr est président du comité de la garderie Plein Soleil à Yellowknife depuis septembre. Portrait d'un bénévole qui ne compte pas les heures en page 5.

«Kanehsatake : 270 ans de résistance», un film documentaire sur la crise d'Oka, sera diffusé à Yellowknife et à Dettah les 4 et 5 décembre. Lire en page 7.

Nunavut

La municipalité d'Iqaluit et son maire, Charles Ruttan, savaient depuis février dernier que la Ville pourrait être placée sous la tutelle d'un administrateur judiciaire. Ils n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient. Lire en page 8.

La ville d'Igloolik commémorait la mort survenue il y a 30 ans de Pacôme Qulaut, dont le corps a enfin été retrouvé cet été. Lire en page 8.



Alain Bessette / L'Aquilon

L'hôpital Stanton de Yellowknife a tenu son 3e bazar annuel dimanche dernier, le 28 novembre. Ce bazar avait pour but de générer des fonds pour les activités des patients de l'hôpital. L'an passé, ce bazar avait rapporté près de 1500 $. Cette année, ce sont plus de 3000 $ qui ont été récoltés. Félicitation à tous les bénévoles qui ont travaillé pour faire de ce bazar un succès et aussi à tous les commerces et entreprises qui ont fourni des dons généreux.

Leaders de demain

Suite de la page 1



De plus, la population est beaucoup plus stable que par le passé, ce qui a des effets stabilisateurs sur la clientèle de l'école. La garderie Plein soleil se situe souvent aux premières lignes au regard des efforts de refrancisation et fournit un appui important à l'école Allain St Cyr en matière de recrutement.

Interrogés par Mme Betty Harnum, Commissaire aux langues officielles des Territoires, sur l'enseignement de langues autochtones dans les programmes français, quelques participants ont souligné l'importance d'envisager cette matière d'enseignement en tenant compte des limites des programmes. De plus, à Yellowknife, se pose la question de savoir quelle langue dénée enseigner, vu la diversité existante.

Différents besoins d'une région à l'autre

La situation d'Iqaluit et de Yellowknife a permis d'aborder directement le thème du colloque en soulignant les avantages des programmes de français langue première pour les jeunes francophones : enrayer la dégradation de la langue française, préparer des jeunes parfaitement bilingues, véhiculer non seulement la langue, mais aussi la culture.

L'animateur de la rencontre, Raymond Poirier, a aussi présenté la situation au niveau national, ce qui a permis aux participants de se rendre compte qu'ils ne sont pas les seuls à faire face à des problèmes majeurs concernant la question scolaire (voir encadré ci-dessous).

Au moment d'entamer les travaux d'atelier pour la préparation d'une trousse d'information, les participants ont d'abord constaté les besoins différents de chacune des régions.

Une trousse d'information devrait donc prévoir une section commune à l'ensemble des régions, puis des sections s'adressant à des besoins plus spécifiques.

Une telle trousse devrait être bilingue et devrait tendre à valoriser la culture nordique et la culture francophone. Les éléments d'information devraient toucher au minimum les quatre thèmes suivants : le rôle de l'éducation par rapport à la culture, l'historique de l'éducation en français, ses bienfaits et les droits constitutionnels et législatifs.

La trousse s'adresserait aux nouveaux arrivants, mais aussi aux parents actuellement réticents à envoyer leurs enfants dans un programme français.

Pour ce faire, les participants ont fait une séance de remue-méninges en deux volets : identifier d'abord *les raisons qui font que des parents* francophones n'inscrivent pas leurs enfants au programme français, puis trouver les réponses à leurs craintes.

Cet exercice aura permis de trouver une trentaine de sources d'inquiétude et les réponses pertinentes pour y répondre.

Ces réponses lancent un message positif à la population francophone, mettant en valeur la diversité culturelle du Nord, l'échelle humaine des programmes de français et leur réussite spectaculaire partout au pays.

Pour plus d'un ou d'une participante, avec statistiques à l'appui, ces programmes préparent les jeunes francophones à un avenir brillant et fructueux, une facette peu connue de ces programmes. Les jeunes francophones issus du système d'enseignement en français seront les futurs leaders du pays.

Cette réunion aura aussi été l'occasion de faire le point sur la situation de l'éducation et de recréer des liens entre les groupes de parents. «Ce genre d'exercice nous redonne de l'énergie pour nos actions futures», a souligné Marie-Claire Leblanc, présidente de l'APFY.

Alain Bessette

(1) Ayants droit : l'article 23 de la Constitution canadienne accorde le droit à l'éducation aux minorités des langues officielles. Les élèves qui peuvent se prévaloir de ce droit sont appelés les «ayants droit».

La question scolaire d'une mer à l'autre

Le très coloré animateur du colloque sur l'éducation, Raymond Poirier, a fait un bilan de la question scolaire chez tous les francophones hors Québec. Nul n'est mieux placé que lui pour retracer l'histoire du mouvement des parents francophones, puisqu'il a été le président de la Commission nationale des parents francophones (CNPF) pendant plus de neuf ans.

En Colombie-Britannique, les parents ont fait des miracles, si on tient compte de la faible population d'ayants droit et du fait que ceux-ci proviennent d'unions exogames, c'est-à-dire de mariages où un seul membre est d'origine francophone. Actuellement, le gouvernement en est à réviser certains détails techniques du projet de loi scolaire.

En Alberta, le dossier de la gestion scolaire chemine rapidement, encore sous l'impulsion que la Cour suprême du Canada a donnée à ce dossier avec l'affaire Mahé. Le gouvernement albertain fait avancer ce dossier à contre-coeur, mais la Cour suprême ne lui laisse pas grand choix en la matière.

En Saskatchewan, où le dossier a été marqué régulièrement par des hauts et des bas, les francophones ont obtenu la gestion scolaire. Ils en sont à établir la gestion scolaire au niveau local et s'occuperont ensuite d'une affiliation provinciale. Au Yukon, il y a eu beaucoup de développement dernièrement. Les Franco-Yukonnais ont une commission scolaire territoriale qui gère une seule école française, celle de Whitehorse. Elle accueille 90 élèves.

Au Manitoba, la Cour suprême a ordonné au gouvernement d'aller de l'avant avec la gestion scolaire, sans délai. Une longue tournée dans toutes les communautés pour préparer la mise en oeuvre de la gestion a montré que plus de 23 écoles étaient favorables à la gestion scolaire. Fait à souligner, c'est la seule loi scolaire qui prévoit que seuls les parents d'ayants droit ont le droit de vote.

En Ontario, le dossier de la gestion scolaire se heurte au système de taxation qui engendre les revenus des commissions scolaires. Au Nouveau-Brunswick, la gestion scolaire est un acquis et la préoccupation des parents francophones est la même que celles des parents anglophones, la qualité de l'éducation. En Nouvelle-Ecosse, les francophones en sont encore au niveau de la consultation au sujet de la mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Dans l'Ile-du-Prince-Edouard, tout va pour le mieux puisque la gestion scolaire est déjà une réalité pour les deux écoles françaises. A Terre-Neuve, les francophones mettent l'accent sur la revendication de centres scolaires-communautaires. Ils font face au même problème que dans certaines communautés des Territoires, à savoir le nombre d'enfants pouvant être scolarisés en français.

Finalement, au niveau de l'action nationale, la CNPF mettra désormais l'accent sur le préscolaire car cela représente l'avenir des écoles françaises. Elle compte bientôt entamer des pourparlers avec le nouveau gouvernement libéral.

Alain Bessette

Echos des T.N.-O.

Nomination controversée à la tête de la commission du Nunavut

M. John Amagoalik, ex-négociateur dans le processus de revendication territoriale des Inuit, a été choisi le 20 novembre par le Nunavut Tunngavik pour devenir président de la commission chargée de la création du Nunavut.

C'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Ron Irwin, qu'incombe maintenant la responsabilité d'accepter ou non cette nomination.

Pour sa part, M. Amagoalik avait déjà refusé l'été dernier de devenir président de la commission. Par ailleurs, le nom de M. Dennis Patterson, actuellement député d'Iqaluit, a été proposé. Mais M. John Anawak, député fédéral de Nunatsiaq, et quelques autres députés inuit, ont désapprouvé ce choix : selon eux, le responsable de la commission doit lui-même être inuit pour comprendre pleinement les besoins et la culture de leur peuple.

M. Irwin, qui se trouvait à Yellowknife le 17 novembre pour l'ouverture de l'Assemblée, a quant à lui déclaré que cela prendra peu de temps à son ministère pour accepter la nomination proposée.

Bientôt une solution à la crise des logements sociaux dans le Nord?

Le ministre territorial du logement, M. Don Morin, s'est rendu les 23 et 24 novembre à Ottawa pour rencontrer M. David Dingwall, ministre fédéral, et parler avec lui de la crise qui touche actuellement les logements sociaux du Nord.

Lors d'un bref discours devant l'Assemblée législative le 25 novembre, M. Morin s'est montré plutôt optimiste et a affirmé que des fonds devraient être bientôt débloqués pour pallier le manque de logements sociaux.

Selon M. Morin, 3600 familles attendent actuellement un logement dans les communautés du Nord et M. Dingwall a reconnu l'urgence de la situation.

«M. Dingwall s'est montré très compréhensif et prêt à travailler avec nous pour trouver des solutions», a déclaré M. Morin.

Vingt millions de dollars pour améliorer les transports dans les T.N.-O.

Les gouvernements fédéral et territorial ont signé le 24 novembre un accord portant sur 20 millions de dollars, destinés à améliorer les réseaux de transports dans les T.N.-O.

Selon le ministre territorial des transports, M. John Todd, cet argent servira à financer 11 projets, dont, entre autres, l'agrandissement des aéroports de Coppermine, Snare Lake, Deline, Pelly Bay, Lutsel K'e et Fort Good Hope.

La construction d'un port et d'un quai à Coral Harbour, dont le coût est estimé à 1,4 million, ainsi que l'amélioration du réseau maritime à Pangnirtung, Iqaluit et Rankin Inlet, qui devrait coûter 4,4 millions, sont également prévus.

Une étude hydrographique des côtes à proximité de Coppermine, qui coûtera 1,2 million, sera par ailleurs effectuée pour éventuellement y construire par la suite un port international.

Le Collège de l'Arctique se cherche un nom

D'ici juillet 1994, il y aura deux Collèges de l'Arctique dans les Territoires. L'institution de l'Ouest conservera son nom actuel. En revanche, celle de l'Est se cherche un nouveau nom. Le Collège de l'Arctique invite les habitants de l'Arctique de l'Est à faire des suggestions d'ici le mois de janvier. L'Assemblée législative prendra une décision officielle en janvier.

Dépassée par une augmentation de ses dépenses due à des abus

La banque alimentaire de Yellowknife pourrait fermer ses portes

La banque alimentaire de Yellowknife, qui fournit depuis deux ans de la nourriture aux gens dans le besoin, pourrait être obligée de fermer ses portes d'ici à la fin de l'année car ses dépenses ont considérablement augmenté ces derniers temps.

«C'est la panique totale, explique Mme Pearl Benyk, une directrice du comité de gestion. Ce mois-ci, nous avons dépensé 2000 dollars de plus que ce que les gens nous ont donné. Cela ne peut pas continuer. Nous n'avons désormais plus que 2000 dollars dans nos caisses».

Les habitants de Yellowknife ne font pourtant pas preuve d'un manque de générosité, mais le problème, c'est que la banque est aujourd'hui victime d'abus. Depuis sa création, la banque apportait à domicile de la nourriture aux gens qui lui en faisaient la demande par téléphone. Mais un centre public de distribution a ouvert ses portes à la fin du mois d'octobre et depuis, de nombreuses personnes qui ne sont pas dans le besoin viennent s'y présenter.

«En 1992, nous avons effectué 300 livraisons. La semaine dernière, 72 personnes ont fait appel à nos services. A cette vitesse, nos livraisons pour le mois de novembre vont dépasser en nombre celles de toute l'année dernière, s'exclame Mme Benyk. Nous sommes actuellement victimes d'abus».

Des fonctionnaires se présentent à la banque

Les habitants de Yellowknife fournissent à la banque environ 1500 dollars par mois en dons monétaires et encore plus en nourriture, déposée dans les contenants jaunes prévus à cet effet dans les supermarchés. «Nous recevons un soutien incroyable de la communauté, déclare Mme Benyk. Je ne voudrais pas que les gens se sentent coupables, ils font déjà beaucoup pour nous».

Trois personnes de la même famille ont fait un don de 4800 dollars l'an dernier, les urnes déposées dans certains magasins ont permis de récupérer 2100 dollars et les employés du bureau de poste apportent leur contribution chaque semaine. En cette période de fêtes, un cabinet d'avocats a décidé de donner à la banque l'argent qui devait servir à organiser son party de Noël.

Le problème réside donc ailleurs. «Quand nous avons commencé, il y a deux ans, nous avions une vision des choses assez simpliste. Notre mandat spécifiait que nous donnerions gratuitement la nourriture sans poser de questions. Ça, c'était une erreur de notre part, souligne Mme Benyk. Aujourd'hui, parce que nous n'avons fixé aucune limitation, la voie est ouverte aux abus. A cause de ça, il nous a fallu réduire la quantité et la variété de la nourriture proposée».

Selon Mme Benyk, la quantité de nourriture distribuée est aujourd'hui tellement restreinte que la banque ne répond même plus aux besoins des plus démunis.

«Nous ne pouvons plus satisfaire les gens qui ont un besoin urgent de nos services. Je ne sais pas comment faire comprendre à certaines personnes que la banque n'est pas un magasin gratuit mais un service d'urgence aux plus démunis».

Les bénévoles travaillant pour la banque ont déjà vu se présenter, pour recevoir de la nourriture, des fonctionnaires ou encore des gens qui avaient dépensé tout leur chèque de paie en jouant au bingo ou au 6/49.

«Les personnes qui ne devraient en aucun cas abuser du système sont justement celles qui en abusent. Cela pourrait constituer le sujet d'une véritable étude sociologique».

Le principal problème pour Mme Benyk est de déterminer quelles sont les personnes qui ont réellement besoin des services de la banque. Demander de l'aide, c'est gênant pour les gens qui en ont besoin et les bénévoles n'ont aucun moyen de savoir à quel point les personnes qui se présentent à leur porte ont besoin de leurs services, tout le monde reçoit donc le même panier de base.

«Nous ne savons plus quoi faire, conclut Mme Benyk. Nous espérons simplement que la demande va bientôt se stabiliser».

Karen Lajoie

Karen Lajoie / L'Aquilon

La Yellowknife Dog Trotters Association organisait la première course de chiens de traîneaux de la saison sur Back Bay, samedi 27 novembre à Yellowknife. Il y avait différentes catégories : trois, quatre, six et huit chiens.
Saeko Sanayama, une Japonaise participant à sa première course, a terminé cinquième avec quatre chiens.

Rapport sur les langues officielles

Suite de la page 1

la commissaire aux langues officielles ont réalisé trois études spéciales portant sur les employés du GTNO, sur les politiques des différents ministères et sur l'accord Canada-T.N.-O portant sur le français et sur les langues autochtones. *L'Aquilon* révélait au mois d'août qu'un million de dollars, destiné à promouvoir le français dans les Territoires, était retourné à Ottawa en 1991-92 (777 795$ pour les langues autochtones). Cet argent aurait du être dépensé dans différents programmes. Mme Betty Harnum a précisé que son «bureau n'était pas responsable de ce budget et a tenté de trouver des explications : entente signée trop tardivement, projets réalisés avec une économie de moyens et qui donc coûtent moins cher que prévu, "volonté absente". Mme Betty Harnum recommande à ce sujet que «le GTNO surveille de plus près les ententes de financement du Patrimoine canadien (anciennement Secrétariat d'Etat) afin de s'assurer que l'argent se dépense et, tôt dans l'année, affecter tout excédent budgétaire à d'autres projets dépourvus de fonds». Puis, la commissaire a répondu à une série de questions en français, en inuktitut et en anglais. Outre les études spéciales, le commissariat aux langues officielles a répondu à 250 plaintes et demandes de renseignements, celles-ci portant, entre autres, sur le manque d'informationau sujet de la Loi sur les langues officielles et sa mise en application, le manque de cours de langue et de ressources, la piètre qualité de communication avec le public, les droits égaux pour toutes les langues, la prime au bilinguisme, etc.

Enfin notons que le rapport fourmille d'informations sur l'historique de la Loi sur les langues officielles et de données sur les langues parlées dans les Territoires (1). Ainsi apprend-on que quatre personnes sur six déclarent que leur langue maternelle est une langue officielle autre que l'anglais ou qu'il y a plus d'unilingues chez ceux qui parlent l'inuktitut que dans tout autre groupe linguistique. La commissaire espère que son rapport sera discuté à l'Assemblée législative au cours de cette session, ce qui semble logique vu l'ampleur des questions qui attendent des réponses.

Concluant son rapport par des recommandations, Mme Betty Harnum écrit qu'elle «a besoin d'une réponse du GTNO avant le 31 mars 1994, pour ainsi pouvoir l'inclure dans le prochain rapport annuel».

Emmanuel Carcano

(1) *Les Territoires du Nord-Ouest, en vertu de la Loi sur les langues officielles de 1984, modifiée en 1990, comptent huit langues officielles : l'anglais, le français, le cri, le chipewyan, le dogrib, le gwich'in, l'esclave (du Nord et du Sud) et l'inuktitut.*

ÉDITORIAL

Les obstacles au développement des programmes d'enseignement en français

Certains ne voient pas les avantages de la diversité

Lors du colloque sur l'éducation, plusieurs parents et intervenants du milieu scolaire se sont réunis dans le but de promouvoir l'éducation en français dans les T.N.-O. Tous partisans de ce programme d'enseignement, ils ont dû faire des efforts d'imagination pour tenter de cerner les sources de réticence des parents francophones qui rejettent toujours ce programme s'adressant pourtant à leurs enfants. Il n'est jamais facile de se mettre dans la peau de quelqu'un d'autre.

L'ensemble des arguments soulevés à l'encontre du programme d'enseignement en français semblaient tous avoir une même source : une méconnaissance des avantages de ce programme. L'utilisation du terme «méconnaissance» est tout diplomatique, puisque souvent, c'est une ignorance totale du programme qui est à la base des réticences de ces parents.

En quoi ce programme avantagerait-il leurs enfants ?

Avoir un avantage en matière de formation scolaire, c'est avoir plus de connaissances, plus de compétences et plus de potentiel. Il existe des statistiques qui démontrent que les élèves francophones vivant en milieu majoritairement anglophone et étudiant dans un programme de français, obtiennent souvent des résultats supérieurs à ceux des élèves du système anglophone. Ils obtiennent même des résultats supérieurs dans les tests de connaissance de la *langue anglaise. C'est ça, un avantage !*

Les programmes d'immersion sont un excellent tremplin pour les jeunes anglophones désireux de maîtriser la langue française. C'est aussi un des instruments de valorisation du bilinguisme au Canada. Pour les francophones minoritaires, ce sont les programmes de français qui offrent ces avantages et créent de jeunes francophones bilingues.

D'autres statistiques démontrent que les élèves des programmes français, ont deux fois plus de chance de s'engager dans des études universitaires. La pression sociale entre les jeunes élèves est un fort élément de motivation. Or, plus on regroupe de jeunes souhaitant terminer leur secondaire, plus on a de chance qu'ils y parviennent.

Les écoles françaises favorisent aussi la transmission de la culture et non seulement de la langue.

Dans ces écoles, les jeunes apprennent à se comporter comme membres d'une majorité canadienne plutôt que de s'identifier à une minorité. Il n'est plus question de se sentir honteux d'être le francophone de la classe. Fini le sentiment d'infériorité que la majorité lui fait souvent sentir.

D'autres avantages : accès aux courants scientifiques français et anglais (la science ne s'arrête pas aux frontières américaines), apprentissage dans des classes à l'échelle humaine plutôt que dans des grands groupes trop anonymes et avantage de mieux saisir la beauté de la diversité culturelle du *Nord.*

Alain Bessette

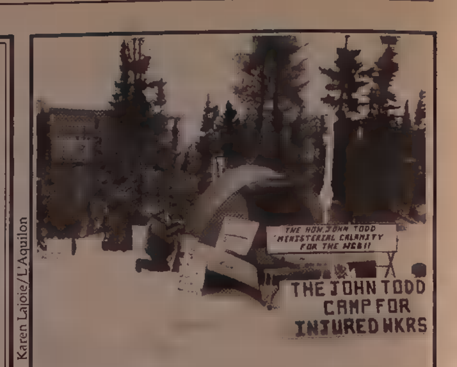


Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603
Télécopieur : (403) 873-2158



Karen Lajoie/L'Aquilon

Les victimes d'accidents du travail demandent justice

La Commission traite leurs dossiers trop lentement

Chaque jour, lorsque le ministre responsable de la Commission des accidents du travail (CAT), M. John Todd, se rend à son bureau dans l'Assemblée législative, il passe devant une tente et plusieurs pancartes, installées devant l'entrée principale par un regroupement de victimes d'accidents du travail.

Cette manifestation silencieuse et permanente a pour but d'attirer l'attention du ministre et de sensibiliser le public à leur problème. M. Jim Bowden, président du regroupement, a juré qu'il resterait sur place 24 heures sur 24 jusqu'à ce que les dossiers des travailleurs, qui ont été déposés à la Commission, soient examinés sérieusement.

Le problème, selon M. Bowden, c'est que le conseil administratif de la Commission est essentiellement composé de fonctionnaires qui ne comprennent pas les besoins des travailleurs manuels et qui ne traitent pas les dossiers assez vite.

Selon le rapport annuel de la CAT pour 1992, 3758 personnes ont déposé des plaintes devant la Commission en 1991. Les dossiers sont examinés par quatre employés qui ont le pouvoir d'accorder ou de refuser les indemnisations. Si les travailleurs ne sont pas d'accord avec la décision de la Commission, ils peuvent faire appel, mais ils obtiennent satisfaction dans moins de 20% des cas. De plus, cela peut prendre plus d'un an avant que le comité d'appel examine les dossiers. Actuellement, il y a ainsi 44 demandes d'appel auxquelles le comité n'a pas encore donné suite.

Le travail de la Commission semble par ailleurs enveloppé de mystère. La première recommandation du rapport concernant la loi sur les accidents du travail, soumis à l'Assemblée le 18 novembre, est de rendre public le travail de la Commission. Le rapport annuel pourrait par exemple fournir plus d'informations, statistiques et autres, sur les dossiers traités chaque année.

Le rapport recommande également de réduire les délais pour entendre les appels.

M. Bowden et son groupe ont reçu le soutien des métallos de Yellowknife, dont certains membres qui ont réclamé des indemnisations sont eux aussi aux prises avec la Commission.

Selon leur président local, M. Alex Lacroix, «il est temps de faire des changements à la Commission. Il faudrait examiner sa politique et faire une enquête afin de comprendre pourquoi les travailleurs sont obligés de faire appel de ses décisions. Pourquoi la Commission ne prend-elle pas les décisions les meilleures pour les travailleurs?».

Le mandat de la Commission est simple : «Servir les travailleurs victimes d'accidents et les employeurs d'une manière efficace en développant la sécurité au travail, les services de réadaptation et les indemnisations dans les T.N.-O.».

Mais de plus en plus, les travailleurs se sentent relégués à l'arrière-plan par la Commission et c'est pour cette raison que M. Bowden et son groupe ne comptent pas décamper avant d'avoir obtenu justice.

Karen Lajoie

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.

Théâtre francophone de l'Ouest

André Roy, saltimbanque minoritaire et fier

Animateur de discothèque -DJ, comédien, André Roy navigue d'un spectacle à l'autre. Le théâtre reste une passion de toujours. André Roy était à Yellowknife pour présenter une pièce dans laquelle il interprète le rôle du seul personnage, *Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois.*

André Roy était déjà venu à Yellowknife en 1984, pour présenter aux Forces armées un spectacle qui l'avait également emmené à Alert et à Inuvik.

Si André Roy a «toujours fait du théâtre», comme il l'explique, il a aussi fait beaucoup d'animation. «J'ai commencé dans les années 70, dans les discothèques, comme DJ. Puis, j'ai fait de l'animation ambulante, avec mon propre matériel. Un bon DJ vaut mieux qu'un orchestre médiocre». Dans le domaine du théâtre, André Roy a aussi décidé de faire cavalier seul. «Le problème du théâtre dans l'Ouest, explique-t-il, c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'argent. Tu ne peux pas non plus trop exiger du comédien. Il n'y a parfois pas assez de motivation. C'est la raison pour laquelle je suis parti seul».

En 1987, André Roy et d'autres présentent *La vie après le hockey*. «Je voulais me retrouver dans des petites communautés, dit-il. J'adore voir la réaction des gens. Tu joues sur un plancher de gymnase. L'année dernière, j'ai joué *Il était une fois*... dans des communautés manitobaines. Je trouve que dans les communautés, il y a une soif pour ces choses-là. Notre culture de francophones de l'Ouest est bien différente de celle des Québécois».

Depuis qu'il a commencé à présenter la pièce, en 1990, André Roy a interprété le rôle environ 200 fois. Un rôle qu'il connaît bien, principalement parce qu'il est autobiographique. Il a bien essayé d'aller jouer la pièce dans l'Est à plusieurs reprises, mais «c'est difficile : un, on n'est pas connus; deux, on est tous des anglophones pour eux; trois, on n'a pas de talent. Finalement, j'ai laissé tomber».

André Roy a-t-il un message à faire passer ? «Non, répond-il, je n'ai pas de message à donner. Je ne blâme personne, je veux simplement exposer cette attitude-là, ce fait-là. Ça touche le monde. Je pense qu'il faut davantage de manifestations culturelles. Malheureusement, on gaspille de l'argent qui se perd dans la politique qui entoure tout ça. S'il y avait moins de subventions, les gens feraient plus d'efforts. Moi, je ne demande pas d'aide. Si j'obtiens 100, 125 spectateurs, je peux payer le cachet».

Des projets d'avenir ? «Je vais écrire autre chose, d'ici un an. Quelque chose qui puisse passer la frontière [entre l'Ouest et l'Est, NDLR]. Mon prochain projet ne portera pas sur la francophonie».

Emmanuel Carcano

«Ce qui me motive, c'est l'éducation de ma petite fille»

François Cyr, président de la garderie Plein Soleil

Depuis septembre, François Cyr est le président du comité de la garderie Plein Soleil de Yellowknife. Une responsabilité qu'il a acceptée parce qu'il voit la garderie comme «un moyen d'éducation en français pour ma fille et d'autres enfants».

L'entrevue avec François Cyr vient à peine de se terminer qu'il est déjà sollicité pour amener quelque chose à la garderie le soir-même. Ses tâches sont multiples. «En fait, c'est surtout de demander à la coordinatrice ce que je peux faire pour l'aider». Alors, François Cyr organise une rencontre du comité parce qu'il faut prendre une décision, part faire quelques courses, déblaye la neige dans la montée, fait un peu de nettoyage, s'assure que les paiements sont faits. «Je fais un peu de tout», dit-il.

S'il n'est président que depuis la mi-septembre, il fait partie du comité de la garderie depuis le mois de janvier dernier. François Cyr n'en n'est pas à sa première expérience dans une garderie.

Avant de venir à Yellowknife, il y a un an, lui et sa femme, Marthe, infirmière à l'hôpital Stanton de Yellowknife, habitaient à Saskatoon. «Malgré la taille de la ville et le nombre de francophones, ils ont eu de la misère à mettre sur pied une garderie francophone. Je faisais partie du comité. Finalement, ils n'ont pas trouvé de local. En arrivant ici, je me suis dit : "Ça recommence !" La garderie venait d'ouvrir. Je me suis dit que cette fois-ci, je ne manquerai pas le coche».

La garderie de Yellowknife, elle, fonctionne, même si le chiffre magique de 22 (le nombre maximum d'enfants que la garderie peut accueillir) n'est pas atteint et même s'il fut difficile de trouver un local. «Pourtant, remarque François Cyr, ils sont là, les enfants de francophones. J'imagine que les parents vont à d'autres garderies de Yellowknife».

Malgré tout, le président du comité de la garderie estime que les francophones des Territoires sont plutôt bien lotis. «Ils sont vraiment choyés ici : la garderie, les services en français à l'hôpital, l'école Allain St-Cyr...Je trouve ça fameux. Je ne pourrais pas aller à l'hôpital de Saskatoon et demander des services en français».

«Pour la cause»

Si François Cyr, chimiste dans le domaine de l'environnement pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'est un peu forcé pour accepter cette responsabilité, c'est avant tout «pour la cause, pour l'éducation de ma fille de deux ans, Eugénie. J'ai grandi dans un milieu minoritaire, je sais ce que ça veut dire l'éducation en français. J'ai fait mes études en français à Moncton. Ce que je voudrais le plus pour mes enfants, c'est qu'ils aient le choix eux aussi. Il faut qu'ils aillent étudier en français exclusivement, l'anglais ils le prendront». Cependant, en milieu minoritaire, la meilleure volonté du monde ne suffit parfois pas. «Malgré tous mes efforts, je vois l'anglais prendre le dessus. Si tu n'es pas attentif lorsque les enfants ont trois ans, trois ans et demi, c'est perdu. La garderie, c'est un moyen qui nous est offert pour entreprendre ces efforts. Je la vois comme un instrument d'éducation».

François Cyr veut également que son enfant ou ses enfants à venir soient ouverts à plusieurs langues, pour mieux s'adapter à la réalité culturelle du Canada et d'autres pays.

François Cyr passe beaucoup de temps à la garderie, mais, dit-il, «je ne veux pas compter les heures de bénévolat. Je vais peut-être être découragé. Je pourrais avoir une gardienne pour mon enfant et puis je m'en laverais les mains. Pas de préoccupations, pas de bénévolat.


Emmanuel Carcano / L'Aquilon

François Cyr lors du premier anniversaire de la garderie en octobre dernier.

Ce qui me motive, c'est l'opportunité pour elle d'apprendre le français». François Cyr tient aussi à souligner le travail effectué par sa femme. «On va nettoyer la garderie ensemble. Quand elle a fermé ses portes quelques jours, Marthe a reçu les enfants chez nous. Et puis, elle me pousse quand ça ne me tente pas».

Emmanuel Carcano

L'ancien maire conteste la chronologie officielle

La Ville d'Iqaluit aurait pu agir

La municipalité d'Iqaluit et son maire, Charlie Ruttan, savaient en février dernier que la Ville pourrait être mise sous la tutelle d'un administrateur judiciaire, mais ils avaient refusé de prendre les mesures nécessaires pour éviter cette sévère intervention.

Le ministre intérimaire des Affaires municipales, M. John Todd, a déclaré devant l'Assemblée législative le 25 novembre, que l'hiver dernier, l'Association des municipalités des T.N.-O. et sa présidente, Mme Pat McMahon, avaient contacté des inspecteurs municipaux pour essayer de régler la situation financière problématique qui existe à Iqaluit depuis 1987.

En mars, le sous-ministre et l'ancien ministre des Affaires municipales, Titus Allooloo, ainsi que le maire Charles Ruttan, se sont rencontrés à Yellowknife, où, selon M. John Todd, le maire a été informé que le ministère des Affaires municipales ne pouvait plus travailler avec l'administratrice principale. Si M. Ruttan ne résolvait pas ce problème, il était fort probable que dans un avenir proche, son conseil municipal et lui-même seraient démis de leurs fonctions.

L'évaluation municipale de 1992 avait été présentée au maire Charlie Ruttan le 17 février 1993 par l'inspecteur régional de la terre de Baffin. Ce rapport contenait plus de 50 recommandations demandant à la Ville d'engager desprocédures pour régler la situation.

Selon l'inspecteur régional, l'administratrice principale faisait preuve d'un manque de compétences. Or, après avoir pris connaissance du rapport, le maire demande que celui-ci soit retiré. Par la suite, les rencontres entre le ministère et la Ville sont devenues de plus en plus tendues.

M. Todd a conclu qu'il «était inconcevable que le maire Ruttan n'ait pas su, longtemps avant que l'administrateur judiciaire soit nommé, que l'incompétence de l'administratrice principale posait des problèmes».

Mais selon M. Ruttan, dans une lettre écrite le 29 novembre au député d'Iqaluit, M. Dennis Patterson, la controverse sur les compétences de l'administratrice principale n'était qu'un prétexte pour

Iqaluit
Suite en page 8

Présentation à Yellowknife du meilleur film canadien de l'année 1993

Le documentaire «Kanehsatake» retrace la crise d'Oka

Le film «Kanehsatake: 270 ans de résistance», qui traite de la crise d'Oka, sera présenté à Yellowknife et à Dettah les 4 et 5 décembre. Ce documentaire, produit par la réalisatrice Alanis Obomsawin, a reçu le titre de meilleur film canadien de l'année au festival des films de Toronto. Les représentations qui seront données cette fin de semaine seront les premières dans les T.N.-O.

Le film tire son titre du nom d'une réserve mohawk, dans laquelle Mme Obomsawin et son équipe ont passé 78 jours en 1990, en plein coeur de la crise.

Le conflit avait éclaté lorsque le maire de la ville d'Oka, M. Jean Ouellette, avait annoncé que le terrain de golf serait agrandi en empiétant sur le terrain des Pins, que les Mohawks de la réserve voisine de Kanehsatake considérait comme une terre sacrée.

Les Mohawks ont donc commencé à se mobiliser, mais la Ville a demandé et a obtenu une ordonnance de la cour provinciale pour contrer cette manifestation. Les Mohawks ont cependant continué à protester contre le projet en élevant une barricade qui bloquait l'accès entre le terrain des Pins et le club de golf.

Le 11 juillet 1990, une centaine de policiers de la Sûreté du Québec font une descente musclée sur les Pins. Un caporal, Marcel Lemay, trouve la mort au cours de l'intervention. C'est ce décès qui pousse les policiers à entamer un siège qui durera 78 jours, les Indiens protégeant par les armes leur terrain contre la Sûreté et les Forces canadiennes. La crise d'Oka a été couverte par les médias du monde entier et a réouvert le dossier des droits des autochtones au Canada. Elle constitue encore un important sujet d'actualité au Québec, où un coroner enquête toujours sur les circonstances de la mort du caporal Lemay.

Mme Obomsawin, qui a travaillé longtemps pour l'Office national du film, est une Indienne abenaki du Québec, où elle est née. C'est son expérience personnelle qui l'a poussée à tourner ce documentaire pendant la crise. Son film nous propose une analyse approfondie du rôle joué par les politiciens et les médias dans cette crise et nous permet de jeter un nouveau regard sur le conflit.

«La crise d'Oka a changé la vie de tous les autochtones de ce pays», Alanis Obomsawin, réalisatrice.

«La crise d'Oka a changé la vie de tous les autochtones de ce pays. C'est impossible de revenir en arrière et de voir les choses comme avant, affirme Mme Obomsawin. A plusieurs reprises, je me suis demandée si je n'allais pas mourir derrière les barricades avant de pouvoir terminer mon film».

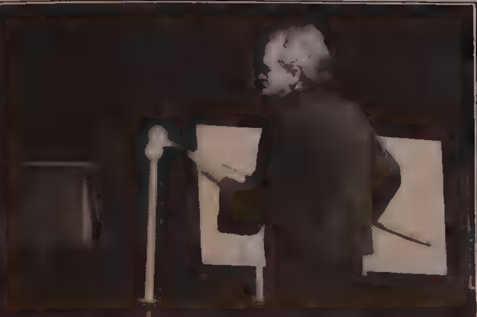
Son documentaire ne traite pas seulement de la crise, mais nous présente aussi un aperçu des rapports qu'ont entretenus pendant 270 ans les Mohawks et les Blancs à Montréal, et la façon dont les intérêts des autochtones ont été spoliés par des gens avides d'argent.

«Pendant des centaines d'années, mon peuple ■ voulu négocier ses droits et une revendication territoriale. Cette question des droits autochtones est devenue cruciale à partir du moment où les Français et les Anglais sont arrivés sur notre terre. De nombreuses promesses ont été faites, mais elles n'ont pas été tenues. La crise de 1990 nous a prouvé que la nouvelle génération n'a pas la patience de ses aînés», commente Mme Obomsawin.

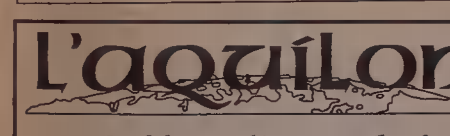
Son film sera présenté à 20h le samedi 4 décembre au NACC et à 14h le dimanche 5 décembre au centre communautaire de Dettah. Les deux représentations seront gratuites.

Karen Lajoie





André Roy raconte sa vie au NACC dans Il était une fois Delmas, Sask., mais pas deux fois.



Offre d'emploi

Directeur-Directrice

Le journal *L'Aquilon*, seul hebdomadaire francophone du Nord, est un organisme sans but lucratif qui dessert la population des Territoires du Nord-Ouest. Son siège social est situé à Yellowknife.

Description des fonctions

Travaillant en étroite collaboration avec le bureau de direction, le directeur ou la directrice doit remplir les tâches suivantes :

Direction générale du journal; gestion financière et comptable; contrôle de la politique éditoriale et rédactionnelle; conception et rédaction des programmations annuelles du journal; contact avec les intervenants gouvernementaux, les clients et les fournisseurs; et toutes autres tâches connexes.

Exigences

- formation académique en administration, communication ou tout autre domaine pertinent
- expérience en milieu journalistique et/ou en gestion
- maîtrise du français et de l'anglais
- connaissance du milieu communautaire
- maîtrise de la technologie Macintosh

Salaire et avantages

Salaire annuel de base : 31 000 $

Prime de logement mensuelle : 400 $

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le **10 décembre 1993 à 17h** à :

L'Aquilon
Alain Bessette, directeur
5010 - 50e Avenue
C.P. 1325, Yellowknife, NT, X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Téléc. : (403) 873-2158

Trente ans après sa disparition accidentelle

Igloolik se souvient de Pacôme Qulaut

Les habitants d'Igloolik commémoraient le 10 novembre dernier la disparition de Pacôme Qulaut, il y a 30 ans, dont le corps a enfin été retrouvé cet été. Cet homme reste le symbole d'un formidable engagement pour les Inuit d'Igloolik.

L'école, les bureaux et les magasins étaient fermés, ce mercredi 10 novembre dans l'après-midi pour cause de funérailles. Les restes de deux habitants d'Igloolik, disparus à la suite de deux accidents, l'un il y a 30 ans, l'autre il y a 25 ans, n'avaient pas été retrouvés avant cet été.

En 1968, Pacôme Qulaut menait un convoi d'équipement lourd près d'Igloolik lorsque le bulldozer qu'il conduisait est passé à travers la glace. En 1963, Theresa Takaugak, âgée de cinq ans, traînait autour d'un campement à Manitok et n'est jamais revenue. Sa famille, qui pensait qu'elle s'était noyée ou qu'elle avait été attaquée par des loups, la chercha pendant des années. C'est l'été dernier que furent retrouvés des os et des morceaux de vêtements à côté de Manitok. Les os, ainsi qu'un crâne découvert à proximité de l'île d'Igloolik, furent envoyés dans le Sud pour des examens en laboratoire. Quelques mois plus tard, les os furent identifiés comme étant ceux de la petite Theresa. Mais la surprise vint de l'identification du crâne : c'était celui de Pacôme Qulaut. Les familles furent soulagées de pouvoir enfin enterrer leurs proches dans le cimetière qui domine, depuis la colline, la communauté et l'île d'Igloolik.

Depuis 28 ans, la Coopérative eskimo d'Igloolik a joué un rôle considérable dans le développement économique d'Igloolik, petite communauté de l'Arctique de l'est située au nord de la péninsule de Melville. Et durant 23 de ces 28 années, les Inuit d'Igloolik ont vénéré la mémoire du fondateur de la Co-op, Pacôme Qulaut.

Celui-ci est né en 1924 sur la côte est de la baie d'Hudson, à proximité de ce qui est devenu Chesterfield Inlet. De son enfance jusqu'à sa mort, à l'âge de 44 ans, Pacôme Qulaut a vécu dans la région d'Igloolik avec ses parents, apprenant d'abord les us et coutumes de la terre des fils du «roi d'Igloolik»- Ituksardjuat, puis guidant son peuple sur une voie nouvelle de l'histoire du Nord.

Alors qu'il n'était qu'un jeune homme, il était déjà considéré comme un grand chasseur, c'est-à-dire capable de permettre à ses semblables de survivre, utilisant des outils traditionnels, des traîneaux à chiens, des kayaks et autres embarcations. Lorsque les Américains sont venus dans les années 50 pour construire les lignes DEW (réseaux d'alerte avancé), Pacôme Qulaut, sans manuel ni formation, s'occupa des machines avec les outils de sa propre culture. Lorsqu'il se mit à la sculpture, il produisit des oeuvres qui peuvent être désormais vues dans de prestigieuses galeries d'art et dans des collections privées. Pacôme Qulaut enseigna également à de nombreux employés de la Compagnie de la baie d'Hudson l'art de la chasse et du trappage. Il servit aussi de guide pour des expéditions scientifiques.

Sensible à la modernité

Bien que baigné dans les traditions et les croyances inuit, il fut capable de comprendre l'importance des coopératives ainsi que l'adaptation moderne des valeurs inuit de partage et de solidarité communautaire qu'il avait apprises de ses ancêtres dans n'importe quelles conditions, famine ou abondance.

C'est en 1962 que Pacôme Qulaut et Fr. Louis Fournier fondèrent une association économique qui devint, un an plus tard, la Co-op eskimo d'Igloolik, dont Pacôme Qulaut fut le premier président. Il continua à défendre le principe de coopérative comme moyen pour son peuple de contrôler les questions le touchant de près, grâce à l'entraide et à l'auto-suffisance. En effet, pendant des dizaines d'années, la Co-op eskimo d'Igloolik et ses membres ne se sont pas contentés de s'intéresser uniquement aux sujets économiques, mais se sont également engagés dans les différents aspects de la vie communautaire.

Le 5 juin 1968, quatre membres de la Co-op d'Igloolik transportaient deux pièces d'équipement lourd d'une ligne DEW abandonnée de l'autre côté de la mer de glace, au large de l'île d'Igloolik. Pacôme Qulaut et le bulldozer qu'il avait remis en état de marche pour faire le voyage, provoquèrent une fissure dans la glace et coulèrent dans les eaux de la baie de Foxe.

Durant les séances spirituelles qui eurent lieu à la mission catholique l'hiver 1990-91, le chagrin causé par ces morts non retrouvés a refait surface. Une séance spéciale eut lieu également pour extérioriser la souffrance éprouvée par la famille et les amis de Pacôme Qulaut. Après la séance de janvier 1991, les parents proches de Pacôme Qulaut formèrent un comité pour ériger une sorte de mémorial. Le fruit de leurs efforts fut un service commémoratif qui se déroula sur la péninsule de Qikiqtaarjuk, l'endroit même où Pacôme Qulaut aurait dû rejoindre la terre ferme.

Lorsque les premiers habitants du village d'Igloolik arrivèrent en motoneige et en qamutik (traîneau inuit) sur les lieux le 8 juin 1991, les quatre tentes des membres de la famille Qulaut et du prêtre qui avaient passé la nuit sur place étaient regroupées au pied de la colline au sommet de laquelle le mémorial, drapé dans l'étoffe aux multiples couleurs de la Co-op, dessinait une silhouette dans le ciel. La famille Qulaut avait érigé une pierre de granit rose d'une tonne trois-quarts, longue de quatre pieds et demis, haute de quatre pieds et épaisse de deux pieds, sur laquelle avait été fixée une plaque de cuivre portant des inscriptions en hommage à Pacôme Qulaut, en inuktitut et en anglais.

Nourriture spirituelle

Alors que les membres de la foule s'avançaient un à un devant la plaque et priaient silencieusement, des aînées commencèrent à chanter, libérant ainsi les peines et les larmes de chacun et chacune.

Puis les visiteurs se rassemblèrent sous les tentes et autour des poêles pour manger du caribou bouilli et du phoque, du poisson et du bannock, boire du thé ensemble avant de démonter leurs tentes et de rentrer à Igloolik ou à leurs campements de printemps alentour. Dans le crépuscule, la silhouette solitaire du monument donnait une présence physique au sentiment de paix émanant de ce rassemblement solennel. Les habitants d'Igloolik sentirent que leur leader avait été enfin proprement honoré. Ils avaient partagé la tristesse et la joie de leurs souvenirs, pleuré ensemble et une fois de plus ressenti la chaleur réconfortante de la présence de Pacôme Qulaut.

Les générations les plus âgées qui avaient connu le dévouement profond de Pacôme Qulaut pour son peuple au travers de la Co-op d'Igloolik trouvèrent le réconfort dans le fait que l'esprit de cet homme avait été expliqué et compris.

Leur espoir est que l'esprit de Pacôme Qulaut ait été transmis aux jeunes générations et qu'elles aussi puissent tirer parti de cette nourriture spirituelle, de cette inspiration, de la patience et de la ténacité nécessaires pour la tradition de partage que Pacôme Qulaut a rendue exemplaire.

Georgia

La Ville d'Iqaluit avait plusieurs options

Suite de la page 6

détourner l'attention des médias des actions du cabinet. M. Ruttan a déclare que le ministère des Affaires municipales avait fait plusieurs erreurs en examinant le dossier de la Ville et qu'il n'avait jamais été dit qu'il fallait démettre l'administratrice principale de ses fonctions.

«Je n'avais pas l'intention de la renvoyer car elle défendait la position de la Ville d'une manière que je jugeais correcte. En outre, je l'avais encouragée à continuer son travail (...); j'avais l'impression que le ministère m'en voulait personnellement parce que j'avais rejeté le rapport de l'évaluation municipale de 1992».

«Au moins 26 des 50 recommandations de ce rapport portaient sur des points mineurs et les recherches précédant sa rédaction ont été bâclées. Ce rapport était plein d'erreurs», souligne le maire.

La Ville d'Iqaluitest désormais gérée par l'administrateur Robin Beaumont pour une durée d'un an.

M. Allooloo avait pris la décision de demander les services d'un administrateur judiciaire après avoir consulté le Cabinet le 10 novembre. La dette de la Ville s'élevait à plus de six millions de dollars et selon le ministre, le conseil municipal était incapable de régler la situation. Le 24 novembre, la première ministre Nellie Cournoyea a déclaré devant les députés que M. Allooloo avait choisi ce qu'il pensait être la meilleure solution et qu'il était soutenu par ailleurs par le Cabinet

«Le ministère était en négociations avec la Ville d'Iqaluit depuis 1987 et pensait être capable de régler la situation. J'ai fait confiance au ministre, il a fait de son mieux jusqu'à ce qu'il soit obligé, finalement, de prendre des mesures», a déclaré Mme Nellie Cournoyea.

M. Todd a annoncé le 25 novembre que le ministère des Affaires municipales allait réviser la loi pour qu'à l'avenir, le ministre puisse prendre d'autres mesures avant de faire appel à un administrateur judiciaire.

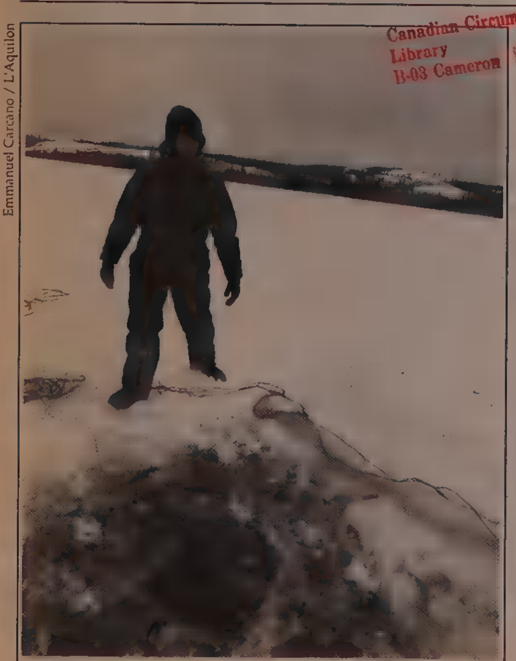
Karen Lajoie

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 46, vendredi 10 décembre 19

Emmanuel Carcano / L'Aquilon



Comment installe-t-on un filet de pêche sous la glace ? Voir notre reportage photo en page 8.

Une entrevue avec la commissaire aux langues officielles

Betty Harnum espère pouvoir s'exprimer devant l'Assemblée

Le premier rapport annuel de la commissaire aux langues officielles, Betty Harnum, a été déposé à l'Assemblée législative le 30 novembre dernier. Tout au long de la semaine, les membres de l'Assemblée en ont discuté. Mais ils ont à peine effleuré les points les plus importants du rapport aux yeux de la commissaire. Betty Harnum soulève ici en français les questions essentielles soulevées au cours de cette première année d'exercice difficile.

L'Aquilon **: Comment accueillez-vous les réactions des membres de l'Assemblée législative suite au dépôt de votre rapport ?**

Betty Harnum : J'étais satisfaite de quelques réactions, du fait que tout le travail que nous avons fait ait été reconnu. Mais j'ai été un peu frustrée par les commentaires de Richard Nerysoo, le ministre de l'Education, qui a dit qu'il y avait des fautes dans le rapport. Mais il n'a lu que les huit pages du sommaire dans lequel il n'y a pas beaucoup de renseignements sur les montants d'argent retournés à Ottawa. J'ai ouvert une boîte de Pandore, j'ai soulevé des problèmes et ça a été comme un choc pour le gouvernement. C'est dommage que les membres de l'Assemblée se soient d'abord concentrés sur l'argent qui a été renvoyé à Ottawa dans le cadre de l'entente Canada - T.N.-O. sur les langues autochtones et sur le français (1).

C'est évidemment un problème. Mais ce n'est pas la seule chose écrite dans le rapport. Il y a beaucoup d'autres problèmes dont il est question. Certains membres ont découvert pour la première fois que beaucoup d'argent n'avait pas été dépensé dans le cadre de cette entente.

C'est incroyable parce que cette entente existe depuis 10 ans maintenant et depuis 10 ans, il y a de l'argent qui n'est pas dépensé.

Quelles sont les questions les plus importantes dont vous auriez voulu que les membres de l'Assemblée débattent ?

Le premier point que je veux soulever concerne mon autorité, parce que j'ai une vision différente de celle du gouvernement. Par exemple, le GTNO ne veut pas que je téléphone directement aux employés pour discuter des problèmes. C'est ce que j'avais commencé à faire pourtant. Puis une lettre a été adressée à tous les directeurs et à toutes les directrices des ministères pour demander aux employés de ne

Betty Harnum
Suite en page 2

Mike Ballantyne retrouve son mandat de député

Le président de l'Assemblée quitte ses fonctions

Mike Ballantyne, président de l'Assemblée législative, a démissionné de ses fonctions le 7 décembre. «C'était le moment opportun», explique-t-il. Il retrouve son mandat de député de Yellowknife nord.

«Cétait le secret le mieux gardé depuis trois mois, a déclaré Mike Ballantyne dans une entrevue. Il y a un an, j'avais pourtant annoncé que je ne demeurerai pas président jusqu'à la prochaine élection. Il était temps que je parte - le nouvel édifice est ouvert, l'évaluation de l'action du cabinet à mi-mandat est prévue pour la semaine prochaine, c'était un moment opportun».

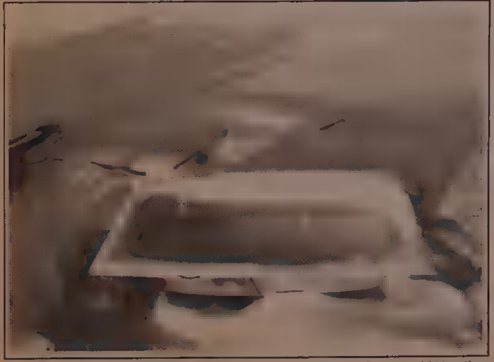
Pour l'instant, aucun candidat n'a annoncé sa candidature au poste de président. M. Ballantyne a expliqué que ce poste doit être pourvu avant que l'évaluation n'ait lieu. Ce qui veut dire qu'il devrait y avoir un nouveau président la semaine prochaine. «En démissionnant maintenant, ça laisse assez de temps au prochain président pour s'organiser comme il faut».

M. Ballantyne, qui poursuit actuellement son troisième mandat de député de Yellowknife nord, n'a pas encore décidé s'il serait candidat à la prochaine élection territoriale, en octobre 1995. «C'est une décision que je dois prendre après avoir consulté ma famille».

M. Ballantyne a démissionné parce qu'il estime que le poste de président devient de plus en plus important pour l'Assemblée, surtout avec la perspective du Nunavut en 1999. «Dans notre système de consensus, le poste de président doit être impartial. Sans cette impartialité, le système ne fonctionnerait pas».

Si M. Ballantyne démissionne, c'est aussi parce qu'il veut à nouveau pouvoir représenter ses électeurs. Avant de devenir président, M. Ballantyne était ministre du cabinet. Une chose est claire : il ne retournera pas au cabinet au cours des deux prochaines années. Il lui posera en revanche des questions en tant que député.

Karen Lajoie



Emmanuel Carcano / L'Aquilon

«Baignoire : cuve plus ou moins allongée où une personne peut se baigner». Telle est la définition du dictionnaire Robert. On ne peut pas dire que celle-ci, abandonnée à la décharge de Yellowknife, invite à prendre un bain.

-Journée internationale du sida - Phillippe Ethier avait 15 ans lorsqu'il a contracté le virus du sida (VIH). Il était à Yellowknife récemment pour rencontrer des jeunes et parler de sa maladie. Lire en page 3.

Une cinquantaine de personnes se sont réunies le 6 décembre pour réaffirmer leur opposition à la violence contre les femmes à l'occasion de la commémoration de la tuerie à l'école polytechnique. Lire en page 6.

En janvier dernier, le père Posset se suicidait à Fort Norman. Des accusations d'abus sexuels l'auraient poussé à commettre ce geste, suggère le jury du coroner. Lire en page 5.



La Société cinématographique présente *Edward Scissorhands* au NACC le 12 décembre, à 19h30. Ce film de Tim Burton raconte l'histoire d'un jeune homme doté de ciseaux à la place des mains. Lire notre critique en page 7.

Betty Harnum s'explique sur son rapport

Suite de la page 1

pas me parler. Je dois travailler en étroite collaboration avec le gouvernement, alors j'ai décidé d'essayer et de voir comment ça fonctionnerait, de laisser les ministères faire leurs enquêtes. J'ai décidé d'envoyer des lettres, mais il m'a parfois fallu attendre six à huit mois pour obtenir une réponse qui manquait de détails. Ça prend trop de temps pour essayer de résoudre les problèmes.

Ne pensez-vous pas que les autres commissaires du Canada rencontrent les mêmes problèmes ?

J'ai discuté avec les autres *ombudsmen* [protecteurs du citoyen, NDLR] du Canada. Ils ont rencontré eux aussi les mêmes problèmes dans les premières années de leur travail. Victor Goldbloom, commissaire aux langues officielles du Canada, et ses prédécesseurs, se sont heurtés à des refus. Le gouvernement du Canada avait par exemple refusé de donner des renseignements sur Pétro-Canada. Dans la Loi sur les langues officielles des T.N.-O., mes pouvoirs n'ont pas été clairement définis, parce qu'il ne devait, au départ, pas y avoir de problèmes pour accéder à certaines informations. Des clarifications sont nécessaires, c'est une priorité. Sinon, je ne peux pas faire mon travail correctement.

Je veux également que l'Assemblée législative forme un comité permanent sur les langues officielles. Il faut qu'il existe un mécanisme pour que je puisse soulever les problèmes qui se présentent. J'aimerais avoir l'occasion de les expliquer avant que ça ne devienne une affaire trop grave. Pour l'instant, je ne peux guère que consulter le président de l'Assemblée, mais il ne peut me donner que son avis personnel, qui ne reflète pas celui de l'Assemblée législative. En fait, je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer devant les membres de l'Assemblée. J'aimerais pourtant faire avancer les choses en ce qui concerne les langues officielles, mais je ne peux pas le faire parce que mon autorité est en question,



Archives / L'Aquilon

Betty Harnum n'a eu qu'une seule fois l'occasion de s'exprimer devant les membres de l'Assemblée. C'était il y a un an, et elle devait se justifier face à une accusation de conflit d'intérêts.

parce qu'il existe des barrières. Bien que les membres de l'Assemblée m'aient choisie pour ce poste, ils ne comprennent pas bien le travail que j'effectue. Ils veulent que quelqu'un fasse quelque chose, mais il ne savent pas vraiment comment je dois faire les choses.

Est-ce qu'il n'y pas confusion par rapport à votre rôle ?

Je dois aider les communautés (2) et le gouvernement à préserver et renforcer les langues. Je dois à la fois mettre les problèmes à jour et essayer de les résoudre. Dans la loi, il est écrit que mon travail est de *résoudre les plaintes* (3). Ce qui veut dire qu'ils savaient qu'il y aurait des plaintes. Et il y en a eu beaucoup. Je dois déterminer si elles sont fondées, s'il y a violation de la loi et de quelle loi. Je dois m'occuper uniquement de la Loi sur les langues officielles, mais je dois déterminer avant tout si telle plainte s'inscrit dans le cadre de cette loi ou non. Il m'a fallu un an pour déterminer si une plainte que nous a- vions reçue faisait partie de ma juridiction ou non. J'aimerais beaucoup clarifier ce que je peux faire, c'est très important».

Propos recueillis par Emmanuel Carcano

(1) Selon l'entente Canada - T.N.-O. sur les langues autochtones et le français, le gouvernement fédéral accorde chaque année au GTNO des sommes d'argent pour réaliser des projets. Sur les 4,3 millions alloués au français pour l'année 1992-93, 980 034$ n'ont pas été dépensés par le gouvernement territorial. Sur les six millions alloués aux langues autochtones pour la même année, 425 685$ n'ont pas non plus été dépensés.

(2) Le commissariat aux langues officielles travaille actuellement sur la réalisation d'un directoire qui devrait répertorier tous les services disponibles dans les huit langues officielles dans toutes les communautés des Territoires.

(3) Entre février 1992 et le 31 mars 1993, la commissaire aux langues officielles a enregistré 250 plaintes et demandes de renseignements.

«Le nombre de plaintes ou de demandes venant des employés du gouvernement prouve que même ces derniers manquent d'informations concernant la Loi sur les langues officielles», peut-on lire dans le rapport.

Echos des T.N.-O.

Tony Whitford rend hommage à la mémoire de David Kootook

Le 7 décembre a marqué le 21e anniversaire d'un accident d'avion qui avait eu lieu près du grand lac de l'Ours et dont on avait beaucoup parlé dans le Nord. Le pilote de l'appareil, Martin Hartwell, gravement blessé, n'avait pu survivre que grâce à l'aide d'un jeune Inuit de Taloyoak, David Kootook. Le garçon, âgé de 14 ans, était mort 10 jours avant l'intervention des secours arrivés sur les lieux 33 jours après le drame. Trois autres personnes avaient été tuées dans l'accident. M. Hartwell avait été le seul survivant.

Le député de Yellowknife sud, M. Tony Whitford, a fait un bref discours devant l'Assemblée pour rendre hommage à David Kootook.

En septembre dernier, la ville d'Edmonton a inauguré dans un parc un inukshuk à la mémoire du jeune Inuit. Selon M. Whitford, le GTNO devrait lui aussi faire quelque chose pour que reste vivant le souvenir de David Kootook.

Les paroissiens de Fort Providence retrouvent leur église

Les paroissiens de Fort Providence pourront cette année fêter Noël dans leur église, qui avait été détruite en partie par un incendie et détériorée par les intempéries et qui était inutilisable depuis de nombreuses années.

Pour remettre à neuf le bâtiment, les paroissiens ont dû travailler pendant quatre ans. A la fin du mois de novembre, le prêtre a annoncé que les travaux étaient terminés et que l'église pouvait à nouveau ouvrir ses portes.

La rénovation du bâtiment a coûté 200 000 dollars. Pour concrétiser son projet, la paroisse de Fort Providence a reçu des fonds d'autres paroisses des Territoires et du gouvernement. Le GTNO a accordé à la paroisse une somme de 77 000 dollars, dont la majeure partie a servi à payer les services d'un charpentier spécialisé dans les projets historiques et qui, tout en travaillant sur l'église, a formé trois membres de la communauté.

Le député du Deh Cho, M. Sam Gargan, s'est déclaré satisfait par l'esprit de communauté dont les citoyens ont fait preuve en remettant à neuf cette église historique à temps pour Noël.

Karen Lajoie



Selon Richard Nerysoo, ministre de l'Education

Des fonds ont été débloqués pour la gestion scolaire

Le dépôt, mardi 30 novembre, du rapport de la commissaire aux langues officielles a soulevé bien des questions. Entre autres, celles des écoles françaises et d'une éventuelle gestion scolaire.

C'est le député d'Amittuq, Titus Allooloo, qui a lancé le débat le 30 novembre à l'Assemblée législative. Ce dernier a demandé au ministre de l'Education, Richard Nerysoo, s'il était possible d'ouvrir une école française à Iqaluit, «qui a un nombre significatif de francophones» : Richard Nerysoo a répondu que tout «dépend s'il y a une demande qui a été faite par les parents». Le ministre de l'Education a indiqué par la suite qu'«en général, le gouvernement du Canada est totalement responsable pour financer les programmes touchant l'éducation en français première langue». Le ministre de l'Education connaît mal le dossier. Le gouvernement des Territoires participe lui aussi au financement de ces programmes, par le biais d'une bourse d'environ 5300$ attribuée à chaque élève qui étudie en français première langue. C'est le cas pour 19 élèves de l'école Nakasuk à Iqaluit et pour 49 élèves de l'école Allain St-Cyr à Yellowknife. Enfin, autre point abordé par Titus Allooloo, celui des 112 millions de dollars accordés par le gouvernement du Canada cette année aux provinces. Ni les Territoires, ni le Yukon, n'en ont vu la couleur. Explications de Richard Nerysoo : «Nous n'avons pas fait de demandes pour ces fonds (...) qui étaient destinés à la gestion d'écoles, il me semble (...) Les Territoires ont été exclus de cet accord par le gouvernement du Canada. Nous avons indiqué depuis au Patrimoine canadien qu'il faut que le gouvernement du Canada réponde aux demandes pour la gestion scolaire et que c'est à lui d'en assurer le financement. Nous avons, en fait, soumis une proposition au Patrimoine canadien pour ce financement». Le lendemain, Richard Nerysoo a assuré à Tony Whitford, député de Yellowknife sud, que «toutes les demandes de fonds requises par l'Association des parents franco-ténois et par la Fédération franco-ténoise recevraient le soutien nécessaire de son ministère».

Emmanuel Carcano

Atteint par le virus VIH depuis l'âge de 15 ans

Phillippe Ethier a parlé de sa maladie aux jeunes de Yellowknife

A l'occasion de la journée internationale du sida le mercredi 1er décembre, un jeune homme de Toronto, Phillippe Ethier, est venu à Yellowknife pour parler de cette maladie incurable dans les écoles.

Aujourd'hui âgé de 23 ans, Phillippe n'avait que 15 ans lorsqu'il a contracté le virus VIH.

A la fin d'un party auquel il s'était rendu avec des camarades d'école, huit adolescents saisissent Phillippe, l'immobilisent et lui plantent dans le bras une seringue pleine d'héroïne. Phillippe sera malade toute la nuit, mais il oublie bien vite cette mésaventure, jusqu'au moment où il tombe malade à nouveau, à la fin de l'année.

L'adolescent souffre d'une infection à la jambe qui laisse les médecins perplexes. Il passe un test et apprend alors qu'il a contracté le virus VIH.

Pour Phillippe, qui n'a encore jamais eu de rapports sexuels, ce diagnostic marque le début d'une crise qui durera un an. L'adolescent quitte l'école, son père le met à la porte et il vit dans les rues de Toronto, sans argent ni espoir d'avenir. Huit mois plus tard, il décide de retourner à l'école et va vivre avec sa mère, récemment divorcée de son père.

Mais Phillippe mettra cinq ans avant d'informer ses parents de sa maladie, et lorsque son père l'apprendra, il y a de ça deux ans, il lui offrira 5000 dollars pour changer de nom et disparaître de sa vie. Phillippe ne lui a pas reparlé depuis.

«J'avais peur de dire à qui que ce soit que j'avais contracté le virus VIH. En 1985, au moment de mon diagnostic, la maladie était beaucoup moins bien connue qu'aujourd'hui. J'avais peur d'être frappé d'ostracisme».

Phillippe vit aujourd'hui au centre-ville de Toronto, dans une maison victorienne transformée en foyer d'accueil pour des jeunes ayant contracté le virus. Il passe la majeure partie de son temps à faire des tournées d'information à travers tout le pays pour apprendre aux jeunes à se protéger contre cette maladie incurable. Il a par ailleurs fondé à Toronto le groupe Positive Youth Outreach, qui est la seule association au monde à accueillir des jeunes atteints du virus et qui souhaitent parler de leurs problèmes. Les 80 membres de l'association sont tous âgés de moins de 25 ans et le plus jeune d'entre eux n'a que 13 ans. Phillippe espère pouvoir ouvrir d'autres bureaux à Vancouver et à Ottawa en 1994.



Karen Lajoie / L'Aquilon

Vivre avec une maladie incurable est difficile, même pour quelqu'un comme Phillippe, qui est encore en bonne santé, neuf ans après avoir contracté le virus. «Cette année, j'ai perdu 24 amis à cause du sida. J'ai probablement déjà vu beaucoup plus de morts que certaines personnes n'en verront dans toute leur vie».

«Mon psychologue m'a expliqué que je souffre d'un syndrome de perte chronique. Je ne peux même plus pleurer aux funérailles, déclare Phillippe d'une voix douce et égale. Mais je ne peux pas non plus éprouver de colère contre les huit jeunes qui m'ont attaqué au party en 1985. Ils sont à présent tous morts et moi, je vis encore».

Karen Lajoie

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence

«Cette maladie concerne tout le monde», Tony Whitford

Le 1er décembre, l'Assemblée législative des T.N.-O. a fait quelque chose qu'aucune autre assemblée n'a fait au Canad : elle a observé une minute de silence en souvenir de ceux qui sont morts du sida.

La première ministre, Nellie Cournoyea, a déclaré que «lutter contre le sida, c'est l'affaire de tout le monde».

Ailleurs dans le pays, la journée internationale du sida est presque passée inaperçue dans les milieux politiques. Au Canada, 8 500 personnes ont contracté le virus HIV.

Dans les Territoires, ce sont 25 personnes qui ont déjà contracté la maladie depuis 1987, date à laquelle fut découvert le premier cas. Huit personnes en sont déjà mortes.

Le ministère de la Santé est en train de développer une stratégie pour combattre cette maladie et pour informer la population.

«Il est très important que notre message soit communiqué à notre jeunesse», a dit Nellie Cournoyea.

Le député Tony Whitford a lui aussi fait une déclaration sur ce sujet.

«Dans le Nord, nous ne sommes pas protégés contre les ravages du sida. Il semble que nous ayions été épargnés par la maladie pendant plusieurs années (...) Mais pour chaque cas déclaré, il en existe neuf autres qui ne sont pas identifiés».

«Si cela est vrai, il y a environ 250 personnes touchées par la maladie dans les T.N.-O.Certains recher-chistes pensent même que le ratio peut atteindre 30 personnes pour chaque cas déclaré. Sans compter que chacune de ces personnes a des amis et une famille touchés directement par cette maladie», a expliqué Tony Whitford.

«Le sida n'est plus la maladie des homosexuels ou des drogués. Les cas les plus nombreux se trouvent désormais dans la population hétérosexuelle. Personne n'est immunisé contre le sida. Il faut que nous arrêtions de penser que le sida est le problème des autres, que c'est une maladie du Sud, des Blancs ou des homosexuels. Cette maladie touche tout le monde», a-t-il souligné.

Avant que les députés ne prennent place dans l'hémicycle, Tony Whitford avait distribué des rubans rouges à tous les membres de l'Assemblée, symbole de la lutte contre le sida.

Seuls trois députés, MM. Kakfwi, Gargan et Arngna'naaq, n'ont pas porté leurs rubans durant la session.

Après sa déclaration, M. Whitford a demandé qu'une minute de silence soit observée en souvenir de ceux qui sont morts et de ceux qui luttent encore contre la maladie.

Dans le couloir, deux membres de la nouvelle association AIDS Yellowknife se sont déclarés satisfaits des efforts faits par les membres de l'Assemblée.

Pour l'un des fondateurs de l'association à but non lucratif, Robert Hay, cette action devrait inciter les citoyens à réfléchir davantage à cette maladie. «Cette journée est déclarée "journée internationale du sida" dans 185 pays, mais un seul jour ne suffit pas. C'est une chose à laquelle on devrait penser 365 jours par an», a ajouté Mary Pepper, une autre membre-fondatrice d'AIDS Yellowknife.

Karen Lajoie

AIDS Yellowknife : 873-2626

L'Aquilon tient à s'excuser auprès de ses lecteurs pour le retard inhabituel de cette édition.

Des bris techniques majeurs chez notre imprimeur nous a obligé à faire imprimer ce numéro en Alberta.

Nous espérons que la situation sera rétablie dès le prochain numéro.

CHRONIQUES DU PATRIMOINE

Le mineur chantant de Springhill

Comment des mineurs emprisonnés sous terre ont gardé le moral

SPRINGHILL, NOUVELLE-ÉCOSSE, LE 28 OCTOBRE 1958. Un mineur a chanté pendant huit jours et demi à plusieurs centaines de mètres sous terre.

Cet homme, c'est Maurice Ruddick. Il a fredonné des airs pour entretenir l'espoir et le moral de ses compagnons après l'effondrement de la mine de Springhill. À quatre kilomètres sous terre, Ruddick et ses compagnons étaient prisonniers de la mine. Ce courage lui a valu d'être nommé Citoyen canadien de l'année en 1958.

Maurice Ruddick était l'un des rares hommes de race noire engagé à la mine de Springhill. Lui et 173 travailleurs de la mine de charbon venaient tout juste de commencer leur quart de travail lorsqu'une première secousse s'y fait entendre; puis, une seconde, une heure plus tard, qui fait trembler le village, laissant présager le pire.

Il s'agissait du plus fort tremblement de terre à se faire sentir dans toute l'histoire des mines d'Amérique du Nord. Dans les entrailles de la terre, 73 mineurs sont tués sous le choc de l'effondrement.

Des équipes de secouristes sont rapidement mobilisées pour retrouver les survivants. En 24 heures, plus de la moitié sont ramenés à la surface.

Les familles des mineurs qui manquent à l'appel se massent à l'entrée de la mine. Les secouristes spécialement entraînés pour de tels désastres éprouvent de la difficulté à mener à bien leurs recherches en raison de l'oxygène qui se fait rare.

Or, ce qui se produit après six jours de recherches relève presque du miracle : des voix se font entendre à travers les conduits de ventilation, à plus de 8000 mètres de la surface de la terre. Douze travailleurs sont ainsi sauvés.

À quelques mètres de là, huit autres mineurs doivent attendre encore deux jours et demi avant d'être découverts.

REFLETS DU PATRIMOINE LA FONDATION CRB

Pendant que les mineurs espèrent, prient et doutent, l'un d'eux, Maurice Ruddick, chante. Ce père de famille de 46 ans à la jambe cassée, et qui assiste à la mort de l'un de ses collègues, persiste à garder le moral. Les chansons et les blagues sont ses armes.

«J'ai pleuré silencieusement dans le noir. Mais je me suis assuré que personne ne pouvait m'entendre. Cela aurait pu nous enlever notre élan de survie», a par la suite confié Maurice Ruddick.

Lorsque les hommes partagent leur dernier sandwich et boivent le reste de l'eau disponible en ce 1er novembre, ils célèbrent également l'anniversaire d'un mineur, Garnet Clarke. La fête improvisée est ponctuée d'un joyeux «Happy Birthday» entonné par Maurice Ruddick.

Pour survivre, ils doivent sucer l'humidité qui se forme à la surface de la houille et certains, désespérés, vont jusqu'à boire leur propre urine.

Lorsque les secouristes les découvrent, un 5 novembre, Ruddick est «assis sur un tas de roches et chante à tue-tête», selon un des témoins de l'époque.

«Donnez-moi de l'eau à boire et je vous chanterai une chanson», a-t-il déclaré lorsque les secouristes sont arrivés. La longue période d'attente venait de prendre fin.

Ruddick a modestement reconnu le rôle qu'il avait joué au cours de cette sombre attente. Mais de l'avis de plusieurs de ses collègues, il en va autrement.

«N'eût été de Maurice, ils seraient tous morts», a déclaré la mère de l'un des mineurs.

La mine de Springhill a été fermée pour toujours après la tragédie.

Puis, le «mineur chantant du Canada» est rapidement devenu une vedette des médias. Sa réputation internationale a été telle qu'il est apparu au Ed Sullivan Show. Il est mort en 1988, et dans l'esprit de plusieurs, il est encore le héros de Springhill.

Ne manquez pas la Minute du patrimoine «Ruddick» diffusée par votre station locale de télévision.

Pour plus d'information concernant le projet Reflets du patrimoine composez le 1-800-567-1867.

ÉDITORIAL

Dépôt du premier rapport de la commissaire aux langues des T.N.-O.

Les députés s'intéressent enfin à la question des langues

Il y avait longtemps que la question des langues officielles des T.N.-O. n'avait surgi lors des travaux de l'Assemblée législative. Il aura fallu le dépôt du rapport de la commissaire aux langues des T.N.-O., Mme Betty Harnum, pour que les ministres en poste se fassent enfin interpeller sur cette question culturelle si vitale.

Le rapport de Betty Harnum s'avère fort intéressant. Sa demande de clarification du rôle exact du commissariat aux langues est fort appropriée. Cette question concerne tant son rôle par rapport aux députés et aux ministres que son pouvoir d'intervention auprès des fonctionnaires responsables du dossier des services en langues officielles dans les différents ministères. Si le rôle du commissariat est vraiment d'être «le chien de garde» de la Loi sur les langues officielles, ses pouvoirs doivent être identifiés en conséquence. Le commissariat doit avoir des pouvoirs d'enquête clairs qui lui permettent d'assumer son rôle de protecteur du citoyen dans le domaine de la langue.

Il est vrai, comme le mentionnait la commissaire aux langues, que ce rôle d'enquête n'a pas été clarifié dans la Loi, étant donné que le gouvernement de l'époque ne s'attendait pas à des problèmes. Les législateurs avaient pourtant l'expérience antérieure du commissariat des langues officielles du fédéral comme référence et cela aurait dû leur indiquer que des problèmes allaient forcément surgir. Il nous est permis de croire que cette question n'a tout simplement pas été abordée.

Le gouvernement aurait pu également consulter les groupes de pression qui agissent dans le domaine de la langue. La Fédération franco-ténoise se serait fait un plaisir de pointer les nombreux fonctionnaires blancs et anglophones qui oeuvrent à tous les niveaux du gouvernement et qui constituent souvent le groupe réfractaire à la percée ou à l'affirmation des langues officielles autres que l'anglais. Depuis des décennies, la francophonie se heurte à la tendance hégémonique de ce groupe au pouvoir et aurait pu partager son expérience avec le législateur.

Les députés se sont emparés de ce rapport qui met en cause l'efficacité du gouvernement. Depuis plus d'une semaine, le dossier des langues refait surface tous les jours à l'Assemblée législative. La plupart des groupes culturels des T.N.-O. espèrent que cet engouement ne sera pas que passager.

Au cours des prochaines semaines, les ministres qui se sont fait questionner sur l'inefficacité de leur organisation devront s'assurer que les responsables des dossiers des langues agissent de façon plus alerte pour mener à bien leur tâche au regard des langues officielles. Au cours des prochaines semaines, il y aura aussi le temps des fêtes. Ce dossier ne risque-t-il pas de retomber bientôt dans l'oubli ?

Il n'existe qu'une seule façon d'être sûr que le dossier des langues n'attendra pas le dépôt du deuxième rapport de la commissaire aux langues, c'est de mettre sur pied un comité permanent sur les langues officielles. Ce comité permettrait non seulement à la commissaire de soulever la question des langues devant les députés sur une base régulière, mais cela permettrait aussi aux groupes culturels d'avoir accès au gouvernement et aux élus sensibles à la question des langues.

Alain Bessette

L'Aquilon

Directeur : Alain Bessette
Journaliste : Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie : Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves : Pascale Labé
Correspondant national : Yves Lusignan

L'Aquilon est membre associé de l'Association de la presse francophone hors Québec (A.P.F.) et son tirage est présentement de 1000 exemplaires chaque vendredi. La publication de *L'Aquilon* est rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat. *L'Aquilon* est la propriété de la Fédération Franco-TéNOise et de ses constituantes par le biais de la société les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse ainsi que du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source.

L'Aquilon
C.P. 1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (403) 873-6603 Télécopieur : (403) 873-2158

Les associations francophones ont-elles fait leur temps?

Ottawa - Dans la région de Toronto, une poignée de militants francophones ont décidé de dissoudre la section régionale de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), faute d'argent et de bénévoles pour prendre la direction de l'organisme.

A Ottawa, quelque 200 personnes ont participé à un sommet régional de la francophonie, sorte de réunion de la dernière chance, et se sont carrément demandés s'ils voulaient conserver leur ACFO régionale, si elle était utile, si elle pouvait intégrer les nouveaux arrivants à la société franco-ontarienne et si elle pouvait faire face aux contraintes budgétaires imposées par les gouvernements. Les participants ont finalement décidé d'effectuer une réforme en profondeur des structures et du financement de l'organisme.

A Hearst, dans le nord de la province, il y avait à peine assez de participants à l'assemblée générale annuelle de la régionale de l'ACFO pour former un nouvel exécutif, raconte dans le quotidien *Le Droit* le respecté chroniqueur de l'Ontario français, Adrien Cantin.

Il n'y a pas qu'en Ontario où on s'interroge. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), qui a un budget de 1,7 million de dollars, réfléchit depuis quelques mois sur son mandat, sa raison d'être, sa mission et sa structure. L'an dernier, une crise avait éclaté entre la FCFA et l'Association canadienne-française de l'Alberta. L'ACFA avait claqué la porte de l'organisme national, pour ensuite revenir au bercail. La FCFA s'est engagée depuis à revoir son mandat, en collaboration avec ses associations membres.

APF

Héritage des conservateurs

Le déficit atteindra 44 à 46 milliards

Ottawa - Le ministre des Finances, Paul Martin, a annoncé que le déficit pour l'année 1993-1994 devrait être de 44 à 46 milliards de dollars.

Cette estimation du ministre dépasse de 11 à 13 milliards le déficit de 32,6 milliards prévu par le gouvernement conservateur il y a six mois.

Il ne faut pas confondre ce déficit avec celui de l'année 1992-1993. Il y a quelques semaines, le ministère des Finances avait annoncé que le «chiffre provisoire du déficit» s'élevait à 40,5 milliards, soit 5 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget d'avril 1993.

Devant l'ampleur du déficit, M. Martin a commencé à nuancer les engagements électoraux pris par le Parti libéral durant la dernière campagne. Ainsi, il a déclaré que son parti ne se servirait pas du bilan financier comme excuse pour ne rien faire, «comme l'a indiqué le premier ministre au cours de la campagne électorale».

Or, ce n'est pas tout-à-fait ce que M. Chrétien a dit durant la campagne électorale. Celui-ci avait plutôt déclaré qu'il n'utiliserait jamais comme excuse la piètre situation des finances publiques pour ne pas réaliser tous les engagements électoraux contenus dans son fameux livre rouge. Il avait même pris les journalistes à témoin.

Le ministre des Finances a reconnu que l'économie souterraine, dont la contrebande du tabac, expliquait en partie l'ampleur du déficit. Il a aussi reconnu que de plus en plus de gens se faisaient presqu'un devoir de ne pas payer d'impôts, mais il a avoué que son ministère ne connaissait pas «l'ampleur exacte» de ce phénomène.

M. Martin a annoncé qu'il consulterait la population avant la présentation de son premier budget en février prochain, ainsi que des économistes de tout le pays. Il retiendra aussi les services de quatre organismes indépendants pour l'aider à prendre des décisions éclairées. Il veut enfin rendre public le maximum d'information sur les dépenses gouvernementales, de façon à ce que les Canadiens soient bien conscients des choix difficiles que le gouvernement devra bientôt faire.

Le Reform Party s'est dit «déçu mais pas surpris» de l'ampleur du déficit, dont il rend le gouvernement conservateur responsable. Selon les réformistes, tout doit maintenant être sur la table au niveau des coupures. «Le gouvernement devrait commencer à couper dans les institutions parlementaires, pour sa valeur symbolique, et tout le reste devrait être scruté à la loupe», a indiqué le porte-parole du parti, le député Stephen Harper. Il estime cependant que les transferts aux provinces ne constituent pas «le problème fiscal le plus important» à résoudre.

M. Harper a enfin admis que l'objectif de son parti de réduire le déficit à zéro en trois ans paraissait maintenant «moins réaliste» à la lumière des derniers chiffres.

Pour le Bloc québécois, qui forme l'opposition officielle, M. Martin a tout simplement «raté une belle occasion» de réitérer l'engagement de son parti pour la relance économique et la création d'emplois.

Le porte-parole du BQ, Yvan Loubier, réclame la création «de toute urgence» d'un comité de la Chambre des communes, chargé d'évaluer l'ensemble des postes budgétaires.

APF

Un avion s'écrase près de Tuktoyaktuk

Ses sept passagers trouvent la mort

Les sept passagers d'un avion bimoteur qui faisait la liaison entre Tuktoyaktuk et Inuvik ont trouvé la mort le 3 décembre lorsque l'appareil a sombré dans l'eau glacée d'un petit lac sur lequel il s'était écrasé.

L'avion venait juste de quitter Tuktoyaktuk lorsque l'un de ses moteurs a cessé de fonctionner. Le pilote, M. Keith Mann de Vancouver, a envoyé un message par radio pour indiquer qu'il revenait à l'aéroport de départ, mais l'appareil s'est écrasé au sol à moins de cinq minutes de la piste d'atterrissage.

Sa carcasse a été retrouvée trois heures plus tard par un pilote d'hélicoptère, à 11 kilomètres au sud-est de Tuktoyaktuk.

La carlingue avait été coupée en deux par le choc et la queue de l'avion était restée à la surface alors que le nez et les ailes étaient tombés dans l'eau.

Les opérations de sauvetage entreprises après la localisation de l'accident ont été rendues difficiles par l'obscurité et par le froid. De nombreux membres de la communauté de Tuktoyaktuk se sont rendus sur les lieux du drame en motoneige pour aider les équipes de sauvetage.

La GRC a fait venir des plongeurs professionnels de Yellowknife pour retrouver les corps des sept passagers au fond de l'eau. L'avion, un Brittan-Norman Islander qui appartenait à la compagnie Arctic Wings and Rotor d'Inuvik, a été retiré de l'eau le 4 décembre au soir.

Transports Canada a ouvert une enquête pour déterminer la cause de l'accident, mais il faudra attendre au moins un mois avant d'en obtenir les premiers résultats. Les bimoteurs comme celui qui s'est écrasé sont normalement conçus pour pouvoir continuer à voler, même lorsque l'un de leurs moteurs cesse de fonctionner.

Les enquêteurs, actuellement sur place, doivent envoyer à Edmonton les moteurs de l'appareil accidenté pour un examen détaillé. Mais il ne sera pas facile pour eux d'obtenir des informations sur les conséquences de l'accident car l'avion n'avait pas de boîte noire.

La première ministre des T.N.O., Mme Nellie Cournoyea, qui se trouvait à Tuktoyaktuk pendant la fin de semaine, a retardé son retour pour apporter de l'aide à la communauté.

Sont morts dans l'accident, Jimmy Cockney, Anna Elias, Jason Jacobsen et Willard Brooks de Tuktoyaktuk, Naomi Cardinal et Devaughn, son bébé âgé de deux semaines, qui venaient de Arctic Red River, et le pilote. Il y a deux mois, un autre avion s'était écrasé près de Yellowknife, mais ses quatre passagers avaient survécu.

Le 29 novembre dernier à l'Assemblée, le député Tony Whitford avait interrogé le gouvernement au sujet des procédures de recherches et de sauvetage dans le cas des accidents d'avion. M. Whitford voulait savoir si des améliorations avaient été apportées à ces procédures après qu'un avion militaire se soit écrasé près d'Alert en octobre 1991.

Selon le ministre intérimaire des Affaires municipales, M. John Todd, la GRC reste principalement responsable de l'organisation des secours, mais il serait souhaitable qu'il y ait une meilleure coordination entre les efforts de la GRC, des communautés et d'autres organismes qui prennent part aux opérations de sauvetage.

Par ailleurs, M. Todd recommande de faire appel plus souvent aux autochtones que l'armée a entraînés et qui sont restés dans leurs communautés.

Karen Lajoie

Appel rejeté pour l'ex-policier reconnu coupable de viol et de meurtre

Norman Desjardins passera au moins 14 ans en prison

La cour d'appel des T.N.-O. a rejeté le 23 novembre le deuxième appel de Norman Desjardins, ex-policier de Rae, reconnu coupable en mai 1990 du meurtre d'une adolescente de 16 ans.

Annette Eronchie, la victime, avait été violée et frappée à la tête à plus de neuf reprises avec une pierre. La tragédie avait eu lieu en septembre 1989 au terrain de camping du lac Russell situé tout près de Rae.

Lors de son procès, M. Desjardins avait été condamné à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 17 ans. Après avoir fait appel une première fois, il avait obtenu une possibilité de libération conditionnelle au bout de 14 ans.

Dans son argumentation pour le deuxième appel, l'avocat de M. Desjardins, Valdis Foldats, a soutenu que lors du deuxième procès de son client, le juge avait commis quelques erreurs au moment de donner ses instructions au jury. Selon M. Foldats, le juge Mark de Weerdt aurait également commis une erreur en permettant que soit acceptée comme preuve la troisième déposition que M. Desjardins avait faite à la Gendarmerie Royale du Canada la nuit de son arrestation. Le juge de Weerdt avait refusé d'accepter deux autres dépositions faites la même nuit à la GRC par M. Desjardins car il avait été prouvé que les policiers avaient utilisé «des menaces et des encouragements» pour les obtenir. Selon M. Foldats, la situation n'était pas différente lorsque son client avait fait sa troisième déposition.

Cependant, pour le procureur de la Couronne, M. David Gates, ce n'était pas justifié de s'appuyer sur l'idée de dépositions faussées. «Ce problème n'a jamais été soulevé lors du procès, je ne vois pas pourquoi on le soulèverait maintenant», avait-t-il affirmé au cours du deuxième appel de M. Desjardins.

Le 23 juin, les trois juges de la cour d'appel avaient déclaré qu'ils réservaient leur décision pour plus tard. Au bout de cinq mois, le 23 novembre, la décision a donc finalement été rendue publique : l'appel de M. Desjardins a été rejeté.

Le juge John Vertes a affirmé qu'après avoir examiné à nouveau le dossier dans son intégralité, la cour d'appel était convaincue que M. Desjardins aurait de toute façon été condamné, même si aucune erreur n'avait été commise. «Après examen du dossier, les informations transmises par le juge de Weerdt nous ont semblé justes. Des erreurs qui s'étaient glissées dans certaines sections spécifiques ont été corrigées dans d'autres sections», a écrit le juge Vertes. M. Desjardins, actuellement en détention à la prison du Prince Albert en Saskatchewan, ne pourra pas obtenir de libération conditionnelle avant 2004.

Karen Lajoie

Accusés de négligence après la mort d'une géologue en 1991

Royal Oak et Mike Werner sont reconnus non coupables

La compagnie minière Royal Oak et l'ancien gérant de Giant, M. Mike Werner, accusés de négligence à la suite de la mort d'une géologue à la mine en 1991, ont été reconnus non coupables le 7 décembre par le juge Robert Halifax de la cour territoriale.

Au mois d'août dernier, le juge avait entendu pendant deux semaines des témoignages très techniques et contradictoires sur le fonctionnement des mines, la sécurité dans les tunnels et les responsabilités des mineurs sous terre.

Les plaintes contre Royal Oak et Mike Werner avaient été déposées un an après la mort, le 23 juillet 1991, de Mme Toni Borschneck, géologue au siège principal de la compagnie à Vancouver. Celle-ci avait été assommée par une grosse roche qui s'était détachée de la voûte d'un tunnel, alors qu'elle effectuait une visite de la mine en compagnie de six autres personnes.

Selon les premiers témoignages du procès, Mme Borschneck et son équipe étaient descendues dans le tunnel CT-7 pour observer le travail des mineurs en train de renforcer le plafond, à environ 20 pieds au-dessus d'eux. Les mineurs présents ce jour-là ont déclaré avoir indiqué aux visiteurs un endroit où ils pourraient observer leur travail en toute sécurité.

Les faits relatifs au décès de Mme Borschneck n'ont en eux-mêmes jamais été remis en cause. La principale question soulevée au cours du procès était de savoir si la compagnie avait pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de toute personne se trouvant dans la mine. Selon la Couronne, Royal Oak avait limité ses dépenses pour augmenter la production et l'efficacité de la mine et ce, au détriment de la sécurité, ce qui rendait la compagnie responsable de la mort de Mme Borschneck.

Mais le juge Halifax, dans sa décision longue de 17 pages, a déclaré que Royal Oak avait fait de son mieux pour que la mine soit sûre. La compagnie avait en effet organisé des ateliers sur le thème de la sécurité, mis en place un ensemble de mesures et donné des instructions aux mineurs pour qu'ils ne se rendent pas aux endroits qui présentaient un danger.

«En examinant attentivement le dossier, je peux affirmer que toutes les mesures nécessaires avaient été prises, a déclaré le juge. Je suis bien sûr conscient qu'il existe souvent une contradiction entre sécurité et productivité et je sais que les mineurs sont prêts à prendre des risques en travaillant dans un endroit dangereux pour augmenter leurs primes. Mais si j'avais découvert la preuve que les accusés encourageaient une telle façon de penser, ma décision aurait été toute autre».

Le juge a recommandé une réévaluation du système de sécurité et du système de primes accordées aux mineurs en fonction de leur productivité. Il a également suggéré que la priorité soit donnée à la sécurité pour l'attribution de ces primes.

Karen Lajoie

Enquête sur la mort d'un prêtre à Fort Norman en janvier dernier

Le jury du coroner a conclu au suicide du père Posset

Le père Henri Posset, trouvé mort à Fort Norman en janvier dernier, s'est suicidé parce qu'il avait été accusé d'abus sexuels, a déclaré le jury du coroner chargé de l'enquête, après avoir entendu pendant trois jours des témoignages au cours de la première semaine de décembre.

Le prêtre, âgé de 67 ans, avait été découvert dans sa chambre à coucher du presbytère le 3 janvier au matin par une soeur. Celle-ci avait été intriguée par l'obscurité régnant dans l'église juste avant le service du matin. Le père Posset était couvert d'égratignures et autour de lui, étaient disposés deux tubes d'aspirine et d'Anacin, aux trois-quarts vides.

Selon le gendarme B.J. Day de la GRC, la soeur avait pensé au début que le curé avait peut-être été attaqué. Mais l'autopsie réalisée par le docteur Jennifer Rice de Prince George (Colombie-Britannique) et le témoignage de plusieurs experts ont révélé que le père s'était lui-même égratigné la peau, le surdosage de médicaments ayant provoqué des démangeaisons.

Par ailleurs, selon des témoins, le prêtre avait été très choqué par les accusations d'abus sexuels dont il avait été l'objet à Fort Norman et à Fort Simpson précédemment.

Sept personnes s'étaient en effet présentées aux services sociaux pour déposer des plaintes contre le père Posset, puis deux autres après l'ouverture de l'enquête.

L'autopsie a révélé que le prêtre avait dans le sang une quantité d'aspirine 20 fois supérieure à la posologie indiquée et un taux de codéine de 13 à 14 fois supérieur à la normale. «Au vu de ces taux, il est impossible que ce surdosage de médicaments soit accidentel», a déclaré le docteur. Le surdosage de codéine a provoqué chez la victime un arrêt cardiaque.

Le jury du coroner a fait 10 recommandations après l'enquête. Il a suggéré, entre autres, qu'un conseiller familial soit recruté et que soit mis en place un conseil des aînés pour s'occuper des besoins de tous les citoyens des petites communautés et venir en aide aux victimes d'abus et à leurs agresseurs.

Par ailleurs, le jury a souligné que les accusés sont innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit prouvée et que les services sociaux doivent être capables de faire la part des choses face aux rumeurs et au bavardage.

Karen Lajoie

Commémoration du massacre de l'école polytechnique de Montréal

Le YWCA lance un appel contre la violence faite aux femmes

Une assemblée, composée d'une cinquantaine de femmes auxquelles s'étaient joints deux hommes, s'est réunie aux alentours de midi le 6 décembre à l'église Unie de Yellowknife pour commémorer les événements tragiques qui ont eu lieu à la même date en 1989 à Montréal et pour souligner leur opposition à la violence faite aux femmes dans le monde entier.

Le 6 décembre 1989, un homme, Marc Lépine, armé d'un fusil semi-automatique, pénétrait dans l'école polytechnique de Montréal et abattait 14 jeunes femmes.

Aux yeux du meurtrier, la faute pour laquelle ses victimes devaient payer était d'avoir été admises, alors qu'elles étaient des femmes, dans une catégorie d'études traditionnellement réservée aux hommes. M. Lépine avait lui-même essayé d'intégrer l'école sans succès quelques mois plus tôt.

Depuis 1989, des cérémonies commémoratives sont organisées chaque année dans tout le pays pour que ne tombe pas dans l'oubli cet exemple sanglant de violence contre les femmes.

Cette année, le YWCA de Yellowknife a organisé un service commémoratif. La présidente de l'organisme, Mme Zoe Raemer, a déclaré que des occasions comme celles-ci étaient importantes pour réunir tous ceux qui veulent combattre la violence.

«Les événements du 6 décembre 1989 étaient dictés par la haine et empreints d'une violence extrême. Lorsque j'avais appris la nouvelle, j'avais éprouvé une grande tristesse à l'idée que ces jeunes femmes n'auraient jamais la possibilité d'accomplir leurs rêves. Mais aujourd'hui, la tristesse a laissé place à la colère (...) face à l'indifférence et au scepticisme de ceux qui doutent de la véracité des statistiques. Mais être révoltée face à ce genre d'attitude ne suffit pas, il faut agir», a déclaré Mme Raemer, non sans émotion.

Selon la présidente du YWCA, ce sont les T.N.-O. qui détiennent le taux record d'agressions sexuelles dans le pays. Selon les statistiques, une Ténoise sur quatre subit une agression de ce genre au moins une fois dans sa vie. Par ailleurs, 27% des Canadiennes ont été ou sont victimes de violence dans leur relations intimes et 50% de harcèlement sexuel au travail.

Certains hommes décident cependant de réagir contre la violence faite aux femmes, comme cet habitant de Yellowknife qui, ayant jugé que témoigner sa sympathie pour cette cause n'était pas suffisant, envoie tous les mois un chèque au YWCA pour le centre Alison McAteer, qui accueille les femmes battues.

«Les hommes peuvent de leur côté lancer un appel pour contrer la violence et apporter leur soutien aux femmes», a souligné Mme Raemer. J'encourage tous ceux qui sont ici aujourd'hui à penser aux jeunes femmes qui ont perdu la vie à Montréal, à prendre connaissance des statistiques et à réagir en conséquence».

Après ce bref discours, un moment de silence a été observé, puis une prière a été dite, à la fin de laquelle les noms des 14 victimes de Marc Lépine ont été énoncés.

A cet instant, les membres du public, qui avaient tous reçu une petite bougie, l'ont allumée les uns après les autres.

Pour finir, Mme Janice McKenna, directrice du centre Alison McAteer, s'est vu offrir une rose, symbole de la femme, en remerciement de son travail.

A l'école polytechnique de Montréal, des fleurs ont été déposées sur le cairn qui avait été érigé à la mémoire des victimes et un moment de silence a été observé par les étudiants.

Un concert commémoratif donné par l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal, avec la célèbre chef d'orchestre Agnès Grossmann, a par ailleurs été transmis en direct sur le réseau national de Radio-Canada.

Karen Lajoie

Victime d'un viol et traitée comme une criminelle par les policiers

Kitty Nowdluk-Reynolds recevra 100 000$ de la GRC

La GRC versera 100 000 dollars de dommages et intérêts à Kitty Nowdluk-Reynolds, a indiqué le 22 novembre le commissaire Norman Inkster de la GRC.

Cette décision a vu le jour après six mois de négociations entre la victime et son avocate d'une part et la GRC d'autre part.

L'histoire de cette jeune femme inuit commence à Iqaluit en juin 1990. Mme Nowdluk-Reynolds est attaquée, violée, battue et laissée sans connaissance par un homme. Elle est transportée à l'hôpital de Baffin et son agresseur, Inusiq Shoo, est arrêté par la GRC et accusé d'agression sexuelle violente.

Après sa sortie de l'hôpital, six jours plus tard, Mme Nowdluk-Reynolds quitte Iqaluit pour Surrey, en Colombie-Britannique, avec son fiancé. Or, la GRC n'a pas encore entendu sa version des faits.

Le bureau de la Couronne et la GRC d'Iqaluit et de Surrey mènent conjointement une enquête pour retrouver Mme Nowdluk-Reynolds, mais n'aboutissent à aucun résultat. La victime ne répond pas non plus à une citation à comparaître. Au mois d'août, la Couronne ordonne donc que la jeune femme soit arrêtée et amenée à Iqaluit pour témoigner contre M. Shoo au cours de son procès.

Le voyage de Surrey à Iqaluit aurait normalement dû prendre 24 heures, mais à cause d'erreurs faites par la GRC, il durera finalement huit jours, pendant lesquels Mme Nowdluk-Reynolds ne pourra ni se laver, ni communiquer avec un avocat. Un soir, la jeune femme sera déplacée dans quatre prisons différentes.

En arrivant à Iqaluit, elle est amenée au palais de Justice dans la même camionnette que M. Shoo. Or, le témoignage de Mme Nowdluk-Reynolds ne sera même pas nécessaire car son agresseur plaide coupable dès le début de son procès. Il sera condamné à trois ans de prison.

Depuis 1990, l'incroyable histoire de Mme Nowdluk-Reynolds a fait couler beaucoup d'encre dans les Territoires du Nord-Ouest.

La jeune femme avait déposé en janvier 1992 une plainte civile auprès de la commission des plaintes du public contre la GRC. Dans un rapport de 50 pages publié l'hiver dernier, la commission a sévèrement condamné la conduite des policiers chargés du dossier de Mme Nowdluk-Reynolds.

«La commission se demande ce qui a été le plus pénible pour la victime, le moment où elle a été violée ou la façon dont elle a été traitée par le système judiciaire canadien».

La commission a aussi écrit que «l'arrestation de la jeune femme et son déplacement n'ont été décidés que pour faciliter les choses à la GRC et au système judiciaire, en ne tenant aucun compte des intérêts et des besoins de la victime. La façon dont celle-ci a été traitée est un exemple flagrant de négligence et d'insensibilité».

Selon Mme Renée Taylor, avocate de Mme Nowdluk-Reynolds, c'est la publication de ce document qui a changé la façon de penser de la GRC. Mme Taylor avait intenté un procès civil contre la GRC devant la cour fédérale un an avant la publication du rapport, mais jusqu'à cette date, la GRC avait montré peu d'intérêt pour le dossier.

«Apparemment, la GRC ne souhaitait pas comparaître devant la justice, affirme Mme Taylor. Avant la sortie du rapport, elle avait simplement fait parvenir à la cour les documents pour sa défense. Mais après avoir pris connaissance du rapport, le commissaire Inkster a réagi d'une façon assez inattendue. Il a écrit une lettre ouverte pour condamner le manque de professionnalisme des policiers chargés du dossier et pour qualifier leur conduite d'inacceptable». Le procès civil devait commencer en février 1994.

Dans son rapport, la commission a recommandé en particulier que la GRC mette en place une procédure qui lui permette de s'assurer que les besoins des victimes restent toujours au premier plan au cours de ses enquêtes.

Selon Mme Taylor, Mme Nowdluk-Reynolds espère que ces recommandations seront concrétisées très bientôt.

«Ma cliente a été très courageuse de se battre jusqu'au bout pour qu'on lui rende justice. Elle espère maintenant pouvoir tourner la page, laisser cet horrible épisode derrière elle et commencer une nouvelle vie en Colombie-Britannique».

Karen Lajoie

Dès le 13 décembre 1993, le journal *L'Aquilon* emménagera dans de nouveaux locaux. Ceux-ci sont situés au deuxième étage de l'édifice *Precambrian* dont l'entrée se trouve sur la 52e rue à Yellowknife.

Sans pour autant délaisser le marché francophone

Hart Rouge lance *Blue Blue Window*

Montréal - Hart Rouge se réjouit à l'idée d'apprivoiser un nouveau public, anglophone cette fois. L'album *Blue Blue Window*, le dernier-né de la famille Campagne, risque d'être la meilleure des armes pour conquérir le Canada anglais.

Avec leur nouveauté sous le bras, les quatre Fransaskois feront un petit tour du côté de leur terre d'origine, même si tout n'est pas gagné d'avance.

«On a longtemps négligé le marché de l'Ouest canadien. Mais c'est quand même difficile de faire de la promotion dans le Canada anglais. Le fait qu'on ait grandi en Saskatchewan ne change strictement rien à la mise en marché. Alors qu'au Québec, ça compte!», fait remarquer l'aînée du groupe, Suzanne Campagne.

Voilà Hart-Rouge assis entre deux chaises.

Un disque en anglais ne risque-t-il pas de réduire à néant les acquis cumulés au cours des cinq dernières années, au Québec? Les Québécois n'apprécient guère que l'un des leurs fasse carrière dans «la langue des voisins».

«On y a bien réfléchi avant de le faire. Mais les Québécois savent qu'on a grandi dans un milieu anglais. Ils savent qu'on n'a pas emprunté une autre culture, qu'on n'a pas eu à apprendre l'anglais pour faire l'album, déclare Suzanne. De toute façon, on ne veut pas nécessairement faire un gros hit en anglais au Québec».

Le marché anglophone est incontournable, estime la porte-parole du groupe. «Il ne faut quand même pas oublier que 80% des albums vendus dans le monde sont des albums en anglais. Et un album en anglais peut nous ouvrir des portes même en France».

Au-delà des questions purement linguistiques, Hart Rouge veut d'abord être reconnu comme un groupe musical. Exit les porte-étendards politiques.

Hart Rouge s'exprime en français comme en anglais. Et si c'était possible, il chanterait en arabe ou en japonais. Pas surprenant donc que le groupe fransaskois interprète le *Dernier mois de l'année*, tiré de son disque de Noël de 1992, en estonien et en italien, après avoir fait des tournées en Italie et en Estonie.

Que les grands amateurs de la chanson française se rassurent: Hart Rouge n'a pas l'intention de les laisser tomber. Le prochain album, entièrement en français, suivra bientôt. «Le français, c'est notre première langue, notre langue du coeur!», lance Suzanne.

Avec *Blue Blue Window*, le quatuor semble en pleine possession de ses moyens. Aurait-il trouvé sa voie? «C'est difficile de dire si on s'était perdu avant ou si on n'a pas juste plus d'expérience», ironise Suzanne.

Reste que les voix s'imposent avec vigueur sur cet album. Et c'est très heureux. «C'est vrai qu'il y a un retour aux voix nues. On n'a pas voulu utiliser les synthétiseurs», concède-t-elle. Le résultat? Un album moins pop-rock que les deux premiers, nettement plus folk-rock.

«On s'enligne vers quelque chose de plus folk, avec plus d'interprétations a capella pour donner beaucoup plus de souffle, de vent, de respiration aux chansons», poursuit-elle.

Les chansons écrites par l'un ou l'autre des membres du groupe, sept sur les 12 que compte *Blue Blue Window*, font foi de ce retour aux sources. *I was un child*, pondu par Michelle, est certes la pièce-maîtresse de l'album. La chanson toute simple, chargée d'émotions, a vraiment du chien. Même son, un tantinet rockeur, avec *Wrong to hang on* signé Annette.

She's in love again apporte aussi un nouveau rythme sur fond de confidences. Suzanne fait ici un clin d'oeil à l'une de ses soeurs, qui tombe amoureuse à répétitions. «Je ne dis jamais à laquelle ça s'adresse! Ça pourrait être n'importe laquelle d'ailleurs, même moi!», dit-elle dans un fou rire.

Et que dire de l'interprétation de *Helpless* de Neil Young? Seules, sans accompagnement, les chaudes voix du quatuor parviennent à rendre ce grand morceau de musique. Hart Rouge a aussi réussi le tour de force d'interpréter de façon magistrale le succès de Marie Philippe, *Je rêve encore*, en version anglaise.

Pour produire *Blue Blue Window*, sur étiquette MCA, Hart Rouge a su s'entourer d'une solide équipe. Les compositions originales du groupe ont été réalisées par John Eden, qui travaille avec Daniel Lavoie, et Marc Pérusse bras droit de l'auteur-compositeur-interprète Luc de Larochellière.

Alain Caron à la basse, et, à la batterie, Paul Brochu, du défunt groupe de jazz Uzeb, ont aussi contribué à l'album.

Johanne Lauzon, APF

La Société cinématographique de Yellowknife présente le 12 décembre au NACC à 19h30

Edward Scissorhands (1990)

Créé par un savant fou (Vincent Price) dans un manoir gothique typique, Edward (Johnny Depp) est abandonné à son triste sort lorsque son créateur meurt d'une attaque cardiaque avant d'avoir terminé sa tâche : les mains d'Edward sont des ciseaux.

Cette histoire sur les difficultés d'être différent dans une société homogène nous est présentée par Tim Burton, l'auteur-cinéaste de quelques-uns des films les plus originaux de la dernière décennie. Sa vision personnelle du monde, qui mélange le bizarre, les effets visuels et un humour sans pareil, a produit des films tels que *Pee-wee's Big Adventure, Beetlejuice, Batman* et *The Nightmare Before Christmas*, films qui racontent les tentatives de marginaux tentant de se glisser dans la normalité du monde. C'est le thème central de tous ses films, dont *Edward Scissorhands*.

Dans une entrevue réalisée en 1990, Burton décrivait son film comme «étant à propos de ce qui se passe dans notre culture quand quelqu'un tente de s'insérer dans le monde normal, mais échoue en raison de sa différence.

C'est un peu se dire qu'il y a d'autres moyens d'être soi-même. Je choisis des personnages qui sont surprenants et originaux et je montre comment ils se débrouillent dans un monde moyen». Burton aurait tout autant pu faire référence à lui-même qu'à ses personnages. Le film s'inspire de la culture-pop des années 50, le décor est chargé de couleurs plus vives les unes que les autres.

Ce film prend aussi racine dans des faits de la société américaine tels que le mouvement d'Avon, ces vendeurs et vendeuses de produits de beauté entre autres qui font du porte-à-porte. Justement, Diane Wiest interprète dans le film une vendeuse d'Avon qui traîne Edward avec elle dans les banlieues de la ville. Les maisons multicolores du quartier dans lequel elle opère semblent avoir été peintes par des enfants ayant puisé dans les produits qu'elle trimballe avec elle. Devant chaque maison, Edward a sculpté dans les buissons, les arbres, des formes telles que des dauphins en plein élan ou des danseuses parées de décorations de Noël.

Une fois passée la curiosité pour Edward et son habileté à sculpter, les gens peu à peu se sentent menacés par cet étranger peu conforme. Le film devient par la suite une sorte de «prêche» de Noël pour la tolérance et la compréhension.

Karen Lajoie est la présidente de la Société cinématographique de Yellowknife.

Isabel Guibert & David Milligan vous invitent à une
EXPOSITION
de leurs peintures
Mercredi le 15 Décembre 5 P.M.
Vin et Fromage
2ième étage du Bromley Building (à côté du Float Base)
L'exposition continue jusqu'au 18 Déc. 12-7 P.M.

Comme la Fédération, *L'Aquilon*, l'AFCY et l'APFY déménagent d'ici peu, Isabel Guibert et David Milligan ont décidé d'utiliser l'espace laissé vacant pendant quelques jours.

Les peintures qu'Isabel Guibert présente ont été faites à Montréal et à Yellowknife. Celles de David Milligan ont été peintes à Yellowknife et à Vancouver.

Tous les deux utilisent l'acrylique le plus souvent mais également l'huile pour certaines des toiles. Ce sont un peu plus d'une vingtaine de toiles qui seront exposées dans les locaux de la Fédération sur l'avenue Franklin, au 2e étage du Bromley Building.

Mercredi 15 décembre à 17h00, un «vin et fromage» est prévu. Puis les peintures resteront dans les locaux jusqu'au 18 décembre et seront visibles de 12h00 à 19h00.

Les toiles n'ont rien à voir avec la peinture traditionnelle du Nord et à ce titre, méritent le détour. Ça fait changement !

Pêche au filet sous la glace, mode d'emploi

Jeudi 2 décembre, Mario Paris, Ron Bujold et Robert Hickes, tous les trois travaillant pour Pêches et Océans, sont allés poser un filet expérimental de 150 m de long sous la glace de la baie de Yellowknife. Objectifs : attraper des poissons, notamment des ciscos, pour ensuite les étudier et déterminer le taux de polluants, et se préparer pour une expédition au lac Izok cet hiver.



1 - Jeudi 2 décembre, baie de Yellowknife. La glace a une épaisseur de 30cm environ. Il faut au préalable percer quatre trous proches les uns des autres puis briser les sections de glace entre eux pour en faire un gros. Ça prend environ 15 minutes.



2 - Une fois le trou percé, on peut y glisser cette sorte de planche améliorée qui, grâce à une pointe acérée, va «ramper» sous la couche de glace. Une corde est attachée à la planche. Lorsque Ron Bujold donne de grands coups secs sur la corde, il permet à la planche d'avancer petit à petit. «Dans le temps, explique Robert Hickes, on se servait de grandes perches de bois que l'on poussait vigoureusement dans le premier trou. Puis on en faisait un deuxième là où la perche allait et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait passé la corde sous la glace sur une longueur voulue».



3 - Lorsque la couche de glace est mince et qu'il y a peu de neige, il est assez facile de suivre la planche orange. Muni d'un petit poste de radio, Mario Paris peut détecter la présence de la planche sous la glace grâce à un petit émetteur fixé sur la planche qui émet des sons lorsque l'on approche la radio. Normallement, une fois poussée sous la glace depuis le premier trou, la planche avance toujours dans la même direction.



4 - Une fois que la planche ■ parcouru à peu près la longueur du filet, il n'y a plus qu'à creuser un deuxième trou pour la récupérer. Entre les deux trous, il y a à peu près 150m, c'est-à-dire la longueur du filet expérimental. Tous les 20m, les mailles changent de taille Elles vont de 1cm jusqu'à 9cm environ. Ce filet permet donc d'attraper toutes sortes de poissons différents. La planche a permis de passer une corde sous la glace, à laquelle il faut attacher le filet pour le glisser sous la glace à son tour.



5 - Le lendemain matin, vendredi 3 décembre, les trois hommes viennent relever le filet. Chaque trou a été recouvert la veille d'un peu de neige pour que l'eau ne regèle pas trop vite.



6 - Dans le filet, on trouve des lottes, des corégones, une grosse truite qui sera relâchée, un brochet et des ciscos. «Les ciscos, explique Mario Paris, sont des poissons-fourrage. La question que l'on se pose souvent est de savoir si la pollution accumulée par les poissons provient de l'eau ou de leur nourriture ? Comme les ciscos sont en quelque sorte le plat principal de tous les poissons, si on trouve des contaminants à la fois dans les poissons mangés par les gens et à la fois dans les ciscos, cela veut dire que la chaine alimentaire est contaminée». Pour l'instant, il faut attendre les résultats des tests en laboratoire. «De toute manière, poursuit Mario, il y a des lacs plus éloignés de Yellowknife beaucoup plus pollués que la baie».

Texte et photos : Emmanuel Carcano

LE SOUFFLE FRANCOPHONE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'aquilon

50¢ Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 8 numéro 47, vendredi 17 décembre 19

Alain Bessette / L'Aquilon

Party de Noël des associations francophones. Voir en page 5.

Première femme autochtone à obtenir ce poste au Canada

Jeannie Marie-Jewell élue présidente de l'Assemblée

L'élection, le 10 décembre, de Mme Jeannie Marie-Jewell à la présidence de l'Assemblée législative, représente un double événement dans l'histoire du Canada puisque c'est la première fois qu'une femme, autochtone de surcroît, obtient un tel poste.

Mme Marie-Jewell a été élue par ses collègues trois jours seulement après la démission de M. Mike Ballantyne, qui occupait le poste depuis deux ans.

Députée de Thebacha, la nouvelle présidente a été membre du Cabinet comme ministre des Services sociaux, lorsque M. Dennis Patterson était premier ministre. Elle a obtenu son premier mandat à l'Assemblée en 1987.

Lors du vote pour l'élection à la présidence, Mme Marie-Jewell a battu au premier tour M. Brian Lewis, député de Yellowknife centre, et M. Sam Gargan, député du Deh Cho.

Lundi 13 décembre, elle a déclaré, lors d'un discours devant l'Assemblée, que c'était un grand honneur pour elle d'avoir été choisie par les députés. Elle a par ailleurs rappelé les responsabilités qu'impliquait l'élection à la présidence et a affirmé qu'elle s'assurerait que les membres de l'Assemblée fassent de leur mieux pour remplir leur mandat.

Un travail objectif

En réponse à ceux qui ont déclaré dans les médias que son poste lui avait été accordé pour acheter son silence parce qu'elle avait souvent critiqué ouvertement le gouvernement, Mme Marie-Jewell a souligné qu'elle allait continuer à travailler pour ses électeurs.

La présidence est un poste traditionnellement accordé à un député connu pour être objectif et constant dans son travail.

M. Ballantyne avait déclaré qu'il démissionnait pour pouvoir mieux se consacrer à ses électeurs.

Le poste d'adjoint à la présidence n'a pas encore été pourvu après la démission, le 8 décembre, de M. Ludy Pudluk.

M. Titus Allooloo, qui avait quitté début décembre son poste de ministre des Affaires municipales et communautaires, a été remplacé par M. Silas Arngna'naaq le 13 décembre. Il entrera bientôt en fonction après un éventuel remaniement ministériel effectué par la première ministre, Mme Nellie Cournoyea.

L'Assemblée siégera à nouveau au mois de février prochain. Les députés examineront, entre autres, le budget d'opération du GTNO.

Karen Lajoie

«Il y a beaucoup de choses qui font des Ténois une population à risque»

L'hôpital Stanton face au sida

L'hôpital Stanton de Yellowknife a reçu son premier malade atteint du sida il y a cinq ans. Il n'existe pas de service spécialisé, tous les patients étant traités de la même manière, selon la politique de l'hôpital. Les responsables se disent cependant inquiets et préoccupés par les proportions que pourrait prendre la maladie dans les années à venir.

Il fut largement question du sida dans les Territoires ces dernières semaines: journée internationale du sida le 1er décembre, émission spéciale du *Tube* sur TVNC, etc. L'un des acteurs, et non des moindres, concerné par ce sujet, est l'hôpital Stanton de Yellowknife. Dans un rapport de mars 1993, réalisé pour le compte du ministère de la Santé et évaluant les projets liés au sida dans les T.N.-O., il est écrit que les conseils d'administration des hôpitaux régionaux ont la responsabilité avec le ministère de la Santé, de fournir des programmes concernant le sida.

Dans une entrevue avec Sylvain Chouinard, interniste, Brenda Slade, service des maladies infectieuses et Mary Broussard, responsable des relations publiques, il apparaît que les responsabilités ne sont pas toujours clairement définies. «L'hôpital peut fournir certaines choses, explique Sylvain Chouinard. Mais la responsabilité revient également au ministère de la Santé. Un atelier va être organisé au mois de janvier en collaboration avec le ministère et d'autres partenaires (...) Il y a un sentiment d'urgence qui commence à toucher les gens dans les différents ministères. Cette question a été soulevée à différentes reprises. Mais c'est encore dans l'air». Mary Broussard précise qu'«il faut que soient fixées des lignes directrices, qu'il y ait une politique globale. Et ça, c'est une responsabilité du ministère. Nous ne pouvons pas élaborer de programmes si nous n'avons pas de fonds».

Le premier cas de sida traité à l'hôpital remonte à cinq ans. Puis, pendant deux ans, il n'y en a pas eu. Dans les T.N.-O., les statistiques font état de 25 personnes ayant contracté la maladie. Huit d'entre elles sont mortes. A l'hôpital Stanton, il n'existe pas de service

Stanton
Suite en page 2

La mairesse de Yellowknife, Pat McMahon, va laisser tomber le procès civil intenté contre le conseil municipal le 18 novembre dernier. Un groupe d'hommes d'affaires anonymes de Yellowknife a payé les derniers frais de son voyage controversé en Russie en septembre dernier. Lire en page 2.

L'Assemblée législative des Territoires vient de se doter d'un guide d'éthique pour régler la conduite professionnelle des députés. Une première au Canada. Lire en page 2.

Radio-Canada pourrait lancer en janvier 1995 une chaîne d'information en continu si le CRTC donne son feu vert en février prochain. Lire en page 8 les détails de ce projet.

Alain Bessette quitte *L'Aquilon*

Après avoir été directeur de *L'Aquilon* pendant quelques années entrecoupées de départs et de retours, Alain Bessette a quitté ses fonctions le 17 décembre. L'équipe de *L'Aquilon* et le personnel de la FFT voudraient lui souhaiter bonne chance pour l'avenir.

Joyeux Noël & bonne année 1994

L'hôpital Stanton face au sida

Suite de la page 1

spécialisé pour les malades du sida. «Nous traitons tous les patients de la même manière, explique Brenda Slade. C'est-à-dire que nous prenons les mêmes précautions pour tous les malades. Chaque patient peut être potentiellement porteur du virus VIH». Les spécialistes s'accordent cependant pour dire que pour chaque cas de sida dépisté, il faut en compter 10. Ce qui signifie qu'il y aurait au bas mot au moins 250 personnes touchées par cette maladie dans les Territoires. Sans compter que c'est dans les Territoires que le taux de transmission des maladies sexuel-lement transmissibles est le plus élevé au Canada et que d'autres faits, tels que l'alcoolisme par exemple, font des Ténois et Ténoises une population à risque. Ce que confirme Sylvain Chouinard : «Il y a beaucoup de facteurs qui font des habitants du Nord une population à risque. Il y a beaucoup plus de cas que nous le pensons. Mais que peut-on faire par rapport à cela ? Je pense qu'il faut que beaucoup d'énergie soit investie dans la lutte contre le sida, la prévention. Mais avant que les gens ne changent leurs comportements, cela prendra des années». Mary Broussard et Sylvain Chouinard soulignent ensemble que «nous en sommes à un stade de prise de conscience à l'heure actuelle».Mary Broussard conclut qu'il faut qu'«il existe une approche d'équipe. Mais encore une fois, ne créons pas un climat de panique et de paranoïa».

Emmanuel Carcano

Un groupe anonyme d'hommes d'affaires paie les «dettes» de la mairesse

Pat McMahon va abandonner ses poursuites contre le conseil

La mairesse de Yellowknife, Mme Pat McMahon, va abandonner les poursuites civiles qu'elle avait entamées contre le conseil municipal. Un groupe anonyme d'hommes d'affaires a en effet versé à la Ville presque 4000 dollars, pour payer les derniers frais de son voyage controversé en Russie au mois de septembre dernier.

Lundi 13 décembre, Mme McMahon a donné aux conseillers un chèque de 3756,38 dollars et a déclaré qu'elle espérait ainsi que le dossier serait classé. La mairesse avait intenté le 18 novembre un procès civil contre le conseil municipal pour essayer de régler le conflit. Mme McMahon s'était rendue en Russie, en compagnie de deux autres personnes, pour assister à l'inauguration d'une nouvelle ville, dont la construction avait été confiée à une compagnie de Yellowknife.

Le conseil municipal avait donné son accord l'an dernier pour le déplacement de Mme McMahon mais pas pour les dépenses générées par son voyage. Après son départ, le conseil avait commencé à enquêter sur la situation et à examiner les documents financiers. A son retour, les huit conseillers avaient reproché à la mairesse, preuves à l'appui, de ne pas les avoir consultés avant de partir.

Le conseil avait cependant lui-même fait appel à l'avocat de la Ville, M. Don Cooper, et avait dépensé 12 000 dollars pour bénéficier de ses services, sans avoir non plus l'autorisation de le faire. M. Cooper avait pourtant averti les conseillers que la question relevait du domaine politique plus que de celui de la loi. Le 8 novembre, lors d'une de ses sessions, le conseil avait déclaré à la mairesse qu'elle lui devait encore 3921,26 dollars et qu'il souhaitait récupérer cet argent par le biais de déductions directes sur ses chèques de paie. Mme McMahon, qui voulait de son côté recourir à l'arbitrage, avait entamé des poursuites civiles. La Cour suprême lui avait indiqué le 18 novembre que les déductions seraient bloquées jusqu'à ce que l'affaire soit classée. Selon la loi municipale de Yellowknife, la mairesse gagne 39 900 dollars par année et a droit à une note de frais de 19 950 dollars.

Karen Lajoie

L'Assemblée législative des T.N.-O. innove

Un guide d'éthique pour les députés accepté à l'unanimité

Le 8 décembre, l'Assemblée législative des T.N.-O. a accepté à l'unanimité un guide d'éthique pour régler la conduite professionnelle des députés, ce qui constitue une grande première au Canada. En effet, la plupart des partis politiques ont un guide d'éthique, mais aucune autre Assemblée n'a jusqu'à présent essayé d'instituer un code de ce genre.

C'est M. Brian Lewis, député de Yellowknife centre, qui a introduit le nouveau guide d'éthique. «Vu notre position de leaders, les électeurs attendent de nous que nous ayions une conduite exemplaire et que nous ayions des critères de morale plus élevés que les autres», a-t-il déclaré.

Le guide stipule, entre autres, que les députés doivent être le plus possible à l'écoute de leurs électeurs, qu'ils doivent respecter les citoyens et la terre et être justes et honnêtes dans leur travail.

Les députés doivent s'opposer à tous ceux qui exploitent les travailleurs ou la terre à mauvais escient et doivent combattre la malhonnêteté et la discrimination.

M. Fred Koe, le président du caucus, avait déclaré le 13 octobre que le guide ne serait pas un code pénal mais proposerait plutôt des suggestions pour améliorer la réputation des députés auprès du public.

Le guide aura une double utilité : d'une part, les candidats à la députation sauront clairement quelles seront leurs responsabilités et d'autre part, les électeurs auront un moyen d'évaluer le comportement de leurs députés. Selon Mme Nellie Cournoyea, la première ministre, les règles ne seront peut-être pas très faciles à mettre en application, mais au moins les députés connaîtront la portée de leurs actes. «Ce guide va créer des attentes et il sera très difficile aux députés de ne pas faire d'efforts pour y répondre le mieux possible, a souligné Mme Cournoyea. Ce n'est pas à moi, en tant que première ministre, d'établir des règles. Celles-ci seront valables pour tout le monde, moi y compris». Un exemplaire du guide sera mis à la disposition du public dans le foyer de l'Assemblée.

Karen Lajoie

Echos des T.N.-O.

Enquête spéciale à Chesterfield Inlet

Une équipe spéciale de la GRC a été chargée d'enquêter au sujet des abus sexuels qui auraient eu lieu pendant les années 50 et 60 à l'école Joseph Bernier et à la résidence Turquetil de Chesterfield Inlet.

L'équipe aura pour mission d'examiner les déclarations des victimes et de rencontrer toute autre personne qui aurait un témoignage à apporter au sujet de ces abus.

Au mois d'août dernier, d'anciens élèves qui étaient à l'école et à la résidence entre 1951 et 1969 se sont plaints, au cours d'une réunion d'étudiants, des mauvais traitements que leur aurait infligés le personnel enseignant à cette époque.

Le GTNO a nommé cet automne une enquêtrice spéciale, Mme Katherine Peterson, pour évaluer la situation. Elle se rendra à Chesterfield Inlet début 1994.

Un nouveau poste pour Jack Anawak

M. Jack Anawak, député fédéral de Nunatsiaq, a été nommé le 8 décembre par le premier ministre, secrétaire parlementaire des Affaires indiennes et du Nord.

M. Anawak ne sera pas membre du Cabinet, mais il aura la responsabilité de répondre aux questions à la Chambre des communes lorsque le ministre Ron Irwin devra s'absenter.

Le poste de secrétaire parlementaire permet à ses titulaires, qui sont aujourd'hui au nombre de 23, de se familiariser avec le fonctionnement du Cabinet et des hautes sphères de la politique. Le premier ministre Jean Chrétien a souvent souligné l'importance pour sa carrière de son expérience de secrétaire parlementaire au cours des années 60.

M. Anawak gagnera 10 500 dollars par année pour son travail de secrétaire parlementaire, en plus de son salaire de député.

Alternatives North critique le gouvernement de Nellie Cournoyea

Le gouvernement de Nellie Cournoyea a échoué dans les domaines de l'environnement, du travail, des taxes, du développement économique, des droits humains et de l'accès à l'information, a déclaré Alternatives North le 8 décembre dans un bulletin.

Selon ce regroupement d'entreprises travaillant dans le domaine social, les deux premières années du mandat de Mme Cournoyea ont été remplies d'erreurs et marquées par un manque de contrôle sur les dossiers sociaux.

«Le gouvernement est en train d'effectuer des coupes dans les programmes sociaux pour avoir un budget équilibré, mais il refuse par ailleurs d'augmenter les taxes sur les entreprises et il examine la possibilité de dépenser d'énormes montants d'argent pour soutenir l'exploitation du Nord. De plus, le domaine de l'éducation a besoin d'améliorations».

Seul le travail effectué par le gouvernement dans les domaines des soins médicaux et des logements sociaux était jugé satisfaisant par Alternatives North.

Karen Lajoie

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO gagne son appel contre ses six employés

Après avoir examiné le dossier le 6 décembre, le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême a donné raison le 7 décembre au gouvernement territorial, qui avait fait appel fin septembre d'une décision du régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile.

M. Baile avait décidé cet été que de l'argent serait reversé à six employés du ministère des travaux publics à Iqaluit, qui s'étaient plaints d'avoir payé au GTNO des loyers trop élevés.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, les six employés en question se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24 et que le GTNO leur prenait donc plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Baile avait remis directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Or, le juge de Weerdt a déclaré le 7 décembre que M. Baile s'était basé sur une version erronée des faits pour prendre sa décision et que le GTNO n'avait rien fait d'illégal.

Les six employés n'avaient envoyé ni avocat, ni documents pour défendre leur position le 6 décembre.

Karen Lajoie

D'Ouest en Est

Richard Barrette nommé représentant au Québec

Richard Barrette, ancien directeur de la Fédération franco-ténoise de 1989 à 1992, a été nommé représentant au Québec de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Richard Barrette était jusqu'à maintenant directeur général adjoint de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Diplômé de deuxième cycle de l'Université du Québec à Montréal en sciences politiques, Richard Barrette compte également cinq ans d'expérience avec les communautés multiculturelles de Montréal alors qu'il oeuvrait, durant les années 80, comme directeur des programmes et responsable des relations interculturelles au poste communautaire de Radio Centre-Ville.

Richard Barrette, qui succède à Charlotte Ouellet, entrera en fonction à la mi-janvier 1994 au bureau politique de la FCFA à Québec.

Face à la situation catastrophique de Terre-Neuve

Un plan Marshall pour sauver l'industrie de la pêche en Atlantique ?

Ottawa - La crise dans l'industrie de la pêche en Atlantique est telle, qu'un grand nombre de communautés côtières de Terre-Neuve, du Labrador et de la Nouvelle-Ecosse, qui dépendent du poisson de fond, sont «au bord du gouffre».

Le rapport du Groupe d'étude sur les revenus et l'adaptation des pêches de l'Atlantique, présidé par Richard Cashin de Terre-Neuve, est brutal et sans équivoque : la gravité de la crise dépasse même les plus sombres prévisions des pêcheurs. «Le mot catastrophe n'est pas trop fort pour décrire la situation des communautés côtières», a reconnu M. Cashin en rendant public son rapport.

La situation est à ce point dramatique, qu'il faudra un effort national, «un équivalent contemporain du plan Marshall», pour revitaliser et reconstruire la pêche en Atlantique. La référence à un plan Marshall des pêches est symbolique : au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Américains avaient lancé le plan Marshall pour reconstruire l'Europe, ravagée par la guerre.

Les mots employés par M. Cashin pour décrire l'état des pêches depuis l'effondrement des réserves de poissons, qui a forcé le gouvernement à fermer la pêche à la morue, sont des mots de guerre.

«Destruction sans précédent», «calamité aux proportions épiques», «catastrophe» : le tableau qu'il brosse est noir. Il décrit simplement la situation présente et à venir des communautés côtières de l'Atlantique.

Selon Richard Cashin, la disparition des ressources met en péril l'existence d'un grand nombre de localités. Cela pourrait même signifier, dit-il, «l'effondrement de toute une société».

Si rien n'est fait, M. Cashin prédit que tout le littoral du Canada atlantique sera «dévoré par la colère et le désespoir», ce qui pourrait engendrer «des troubles sociaux sans précédent». Car, explique-t-il, «la mer est pour le pêcheur ce que la terre est à l'agriculteur». Autrement dit : les liens dépassent l'aspect économique et c'est toute une culture et un mode de vie qui sont menacés.

«Désastre généralisé»

Plus de 30 000 personnes ont perdu leur emploi depuis l'effondrement des réserves et la décision du gouvernement fédéral de fermer la pêche à la morue. A Terre-Neuve, on parle d'un «désastre généralisé». La même situation prévaut dans certains villages de la Nouvelle-Ecosse, où sont concentrés les pêcheurs de poisson de fond.

Il faudra entre cinq et sept ans pour que les stocks de poisson de fond se rétablissent, estime le Groupe d'étude. Et même là, les prises ne dépasseront pas les deux tiers des prises enregistrées dans les années 1980.

Pour que l'industrie survive, la moitié des pêcheurs devront donc se reconvertir et trouver du travail dans un autre secteur, selon le Groupe d'étude, d'où l'importance de créer des programmes d'adaptation. Les travailleurs d'usine, en particulier ceux qui travaillent dans le secteur hauturier, seront les plus touchés par les pertes d'emplois. Le Groupe Cashin propose la création d'un bureau de reconstruction des pêches où les gouvernements, les propriétaires d'usines et les pêcheurs décideront ensemble d'ici le mois de mai de rationaliser le nombre de bateaux et le nombre d'usines. Car il y a surcapacité, et c'est cette surcapacité qui, même avant la crise, est à l'origine des faibles revenus des travailleurs. Plutôt que de travailler 10 semaines par année, le Groupe d'étude croit que l'objectif devrait être de 20 semaines de travail par année, minimum.

On propose également une réforme en profondeur de l'assurance-chômage qui s'adresserait uniquement aux pêcheurs professionnels à temps complet.

Tous ceux qui pêchent à temps partiel, pour arrondir les fins de mois, n'auraient plus droit à l'aide gouvernementale. Les travailleurs d'usine seraient assurés d'après le nombre d'heures de travail plutôt que d'après le nombre de semaines d'emploi assurables.

On propose enfin de créer des programmes de stabilisation du revenu, semblables à ceux dont bénéficient les agriculteurs. Le premier, un compte d'épargne d'entreprises de pêche, pour aider les pêcheurs à mettre de l'argent de côté pendant les bonnes années. Le second, un régime d'assurance-récolte des entreprises de pêche, qui serait une police d'assurance en cas d'échec de la pêche.

APF

L'équipe de *L'Aquilon* souhaite de joyeuses fêtes à ses lecteurs et lectrices. Le prochain numéro paraîtra le 7 janvier 1994.

ÉDITORIAL

Liste de cadeaux de Noël pour ceux et celles qui ont été sages

Un sombréro pour Jean Chrétien

Voici une petite liste de cadeaux de Noël et de souhaits du nouvel an pour différentes personnes pigées au hasard.

Le premier cadeau revient à **Kim Campbell**, qui a été bien gentille toute l'année et qui a même réussi à nous débarrasser des conservateurs de façon exemplaire : nous lui souhaitons de trouver rapidement un nouvel emploi qui mise plus sur l'équipe que sur la personalité.

Brian Mulroney : on lui donnerait plusieurs semaines de vacances au Mexique en autant qu'il n'en profite pas pour écrire ses mémoires.

Son successeur ne sera pas laissé pour compte : **Jean Chrétien** a un besoin pressant de recevoir une infrastructure qui réduira son déficit sans couper les dépenses sociales. Si vous ne pouvez mettre la main sur un tel cadeau, vous pouvez toujours lui offrir un magnifique sombrero mexicain (parlez-en à Brian), mais donnez-lui la facture pour qu'il se sente libre de l'échanger.

Du côté territorial maintenant.

Nellie Cournoyea : une vingtaine d'autres députés pour choisir des ministres parmi eux.

Dennis Patterson : un mémo lui annonçant la fin de sa pénitence et son retour au conseil des ministres.

Michael Ballantyne : un beau gros problème dans la circonscription de Yellowknife Nord afin qu'il puisse se refaire les dents.

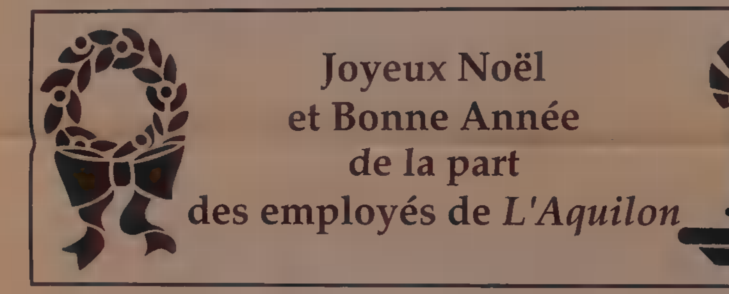
Rebecca Mike, ministre du Personnel : un chèque de paye de 3$ en appréciation pour la qualité de ses réponses fournies à l'Assemblée législative.

Peggy Witte : les trois ou quatre volumes du «Capital» de Karl Marx, juste pour l'écoeurer un peu. D'autres suggèrent un jeu de «Mecano», pour qu'elle puisse faire un puit de mine à monter et démonter au gré de son humeur ou de son taux de souffre (-douleur).

Titus Allooloo : un meilleur agenda, avec référence rapide à chaque jour de l'année.

Harry Seeton : un emploi.

Alain Bessette





Merry Christmas and a Happy New Year

Toyatı eyıts'ǫ Edaıdzę cho zah k'e naxıxè hoızı dè mahsì

Drın Tsal ts'at Drın Choo gwızhıt nakhwa srugoonch'uu vılı?

Tëth Yatı Chu Łets'ëlts'ún Dzınék'e Chu Neba Hǫzų Nįdé Yíddhën

Edáıdzęa gots'ęh Edáıdzę cho K'eh naxegha gonuzų́

Tewe Yatı raxegha gonezǫ nídé máhsı. Edáıdzęného k'e chu nahegha łégóot'é.

Mıyówáhta óma Manıtow-kísıkáw ékwa kawí - mıywéyıhtén óma kotak askıy

Joyeux Noël et bonne et heureuse Année

KUVIAHUGIT KULAIHIMANGNINGMI UKIUHAMI NUTAMI

ᕐᑯᐱᐊᓱᒋᑦᓯ ᕐᑯᐱᐊᓱᒃᐱᖕᒥ ᐊᒻᒪᓗ ᐊᕐᕋᒍᒥ ᓄᑖᒥ

L'alphabétisation de toutes nos langues

Northwest Territories Education, Culture and Employment
Hon. Richard Nerysoo, Minister



Directeur :
Alain Bessette
Journaliste :
Karen Lajoie
Journaliste coopérant et photographie :
Emmanuel Carcano
Collaboratrice et Correctrice d'épreuves :
Pascale Labé
Correspondant national :
Yves Lusignan

L'Aquilon est publié tous les vendredis par la société à but non-lucratif les *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon*

Affaire des loyers excessifs à Iqaluit

Le GTNO gagne son appel contre ses six employés

Après avoir examiné le dossier le 6 décembre, le juge Mark de Weerdt de la Cour suprême a donné raison le 7 décembre au gouvernement territorial, qui avait fait appel fin septembre d'une décision du régisseur du bureau des locaux d'habitation, M. Colin Baile.

M. Baile avait décidé cet été que de l'argent serait reversé à six employés du ministère des Travaux publics à Iqaluit, qui s'étaient plaints d'avoir payé au GTNO des loyers trop élevés.

Le gouvernement déduisait en effet sur chaque chèque de paie de ses employés la moitié de leur loyer mensuel. Or, les six employés en question se sont aperçus qu'ils recevaient 26 chèques par an et non 24 et que le GTNO leur prenait donc plus d'argent que nécessaire.

La décision de M. Baile avait remis directement en question la situation des 6000 autres employés du gouvernement.

Or, le juge de Weerdt a déclaré le 7 décembre que M. Baile s'était basé sur une version erronée des faits pour prendre sa décision et que le GTNO n'avait rien fait d'illégal.

Les six employés n'avaient envoyé ni avocat, ni documents pour défendre leur position le 7 décembre.

Karen Lajoie

Vous souhaitez faire connaître vos opinions ? Vous n'êtes pas d'accord avec tel ou tel article ou telle ou telle idée ? Eh bien, faites le savoir ! Nous nous ferons un plaisir de publier votre courrier.



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

Chers électeurs et chères électrices,

A titre de député pour l'Arctique de l'Ouest, j'aimerais vous faire part de mes voeux les meilleurs pour vous et votre famille à l'occasion du temps des fêtes.

Nous nous approchons de la nouvelle année et de l'année internationale de la famille. Nous avons une chance en or d'aider nos jeunes à affronter les défis extraordinaires qui les attendent. Si nous devons motiver nos jeunes et les aider à réussir, nous devons susciter l'espoir et la confiance. Je crois qu'un dur labeur et une planification créative peut les aider à vaincre les obstacles.

A nouveau, joyeux temps des fêtes et mes meilleurs voeux pour bonne nouvelle année.

Ethel Blondin-Andrew, députée
Secrétaire d'Etat à la formation et à la jeunesse

Partys de Noël des associations

L'Association franco-culturelle de Yellowknife (AFCY) célébrait Noël au restaurant Our Place samedi 11 décembre tandis que l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY) avait son party à l'école Allain St Cyr dimanche 12 décembre avec les enfants.



Diane Mahoney et ses clochettes ont entonné des airs mélodieux de Noël dont un pot-pourri d'une vingtaine de chansons de Noël.



Benoit Boutin a égaillé la foule en présentant une parodie du jeu télévisé «Les détecteurs de mensonges». Le directeur-général de la FFT, Daniel Lamoureux, s'est porté volontaire pour nous parler de son boa, de ses scorpions et des ses qualités nautiques. *mensonge.*



Le député Tony Whitford a remporté la palme du menteur par excellence. Le plus étonnant, c'est qu'il nous a presque tous déjoués avec une classique histoire de pêche.



Le Père Noël a remis plusieurs livres aux enfants présents lors de la Fête de Noël des enfants. Mentionnons que la veille, le Salon du livre de l'APFY avait remporté un vif succès.

Lancement de la deuxième Semaine nationale de la francophonie

Une promotion continue

Ottawa - Il faudra toujours des activités comme la Semaine nationale de la francophonie pour promouvoir et nourrir la fierté francophone, tout simplement parce que les francophones ne peuvent pas continuellement, à cause de leur faiblesse numérique, résister seuls à l'anglicisation.

C'est ce que croit le président de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), Normand Boisvert, qui a procédé au lancement de la deuxième édition de la Semaine nationale de la francophonie, qui aura lieu du 20 au 26 mars 1994.

M. Boisvert ne cache pas qu'il y a toujours de l'assimilation chez les francophones mais, selon lui, la situation se stabilise dans plusieurs communautés. «On le remarque surtout dans les endroits où les communautés francophones sont très bien structurées sur le plan scolaire, comme au Manitoba». Il remet d'ailleurs en question les statistiques alarmantes sur les transferts linguistiques.

Ce n'est pas pour répondre à un grave problème d'assimilation que l'ACELF a lancé l'an dernier la première Semaine nationale de la francophonie, se défend M. Boisvert. C'est tout simplement parce que cela va de soi dans une Amérique du Nord, majoritairement anglophone. «Nous sommes cinq millions au Québec, un million hors Québec. Il faut poser des gestes. On aura toujours à le faire», estime le président de l'ACELF. M. Boisvert reconnaît toutefois que la situation du français n'est pas rose dans certaines très petites communautés francophones, comme en Saskatchewan. «J'admire les Fransaskois. Ils sont en train de se doter d'un système scolaire francophone». Les centres scolaires et communautaires du genre de ceux qui ont vu le jour au Nouveau-Brunswick assurent aussi la vitalité de la francophonie, croit M. Boisvert.

Henri Bergeron, l'un des patrons d'honneur de la Semaine nationale de la francophonie, constate que les francophones de l'extérieur du Québec n'osent pas afficher leur identité, d'où l'importance de faire la promotion du français. Au Québec, le problème est autre. «On veut cacher son identité de personne qui s'exprime correctement», remarque celui qui a fait du bon parler français une marque de commerce durant sa longue carrière à Radio-Canada. Mais ce qui l'horrifie le plus, c'est que le mal est maintenant à l'intérieur des murs de Radio-Canada. L'animation des émissions est maintenant faite, dit-il, par «des fantaisistes pour qui la langue est un moyen, en la déformant, de faire de l'humour».

Il ne s'en prend pas à ceux qui font de l'humour, mais à ceux qui ont tellement déformé la langue, qu'ils font «rire jaune (...) A Radio-Canada, on ne se prive pas de déformer la langue pour faire rire», s'insurge M. Bergeron, qui pointe du doigt l'émission «Taquinons la planète», qui «n'est pas digne de l'antenne de Radio-Canada».

Il constate que les jeunes ont adopté la langue des humoristes, sans se rendre compte que ce n'est pas du bon français. «Dans les minorités, ils ne peuvent pas s'expliquer que des gens qui se battent pour le français au Québec, puissent être capables de le déformer aussi parfaitement». La Semaine nationale de la francophonie s'adresse plus particulièrement aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire, qui sont invités à réaliser des activités éducatives mettant en valeur l'utilisation de la langue française.

Cette année, l'accent sera mis sur l'alphabétisation. Plusieurs organismes, dont l'Association de la presse francophone, collaborent à cette Semaine. L'APF produira un cahier spécial en collaboration avec l'ACELF, qui sera encarté dans les hebdomadaires et les quotidiens de langue française.

APF

Commission canadienne des affaires polaires | Canadian Polar Commission

Officier exécutif
Ottawa (Ontario)

La Commission canadienne des affaires polaires a le mandat de faire connaître les régions polaires au public et de favoriser les relations et la coopération nationales et internationales dans un vaste champ de recherche circumpolaire.

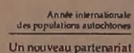
Nous recherchons une personne possédant un diplôme universitaire dans une spécialité des sciences physiques, humaines ou de la vie, de même qu'une connaissance des programmes d'études nordiques offerts par les universités canadiennes, des peuples autochtones du Nord et des systèmes et réseaux d'information sur l'Arctique. Elle doit avoir une expérience, à l'échelon national et international, touchant les régions nordiques et les sciences polaires afin de conseiller les instituts de recherche, les gouvernements, l'industrie et les organismes autochtones.

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle, et celle d'une langue parlée par un groupe autochtone du Nord constituerait un atout.

L'officier exécutif relèvera du président et contribuera à l'administration et à la gestion des ressources humaines et financières, et notamment au suivi des dossiers financiers.

La Commission adhère au principe de l'équité en matière d'emploi et offre une rémunération très attrayante accompagnée d'une gamme complète d'avantages sociaux. Pour postuler, veuillez faire parvenir votre curriculum vitæ avant le 15 janvier 1994, à la Commission canadienne des affaires polaires, Constitution Square, 360, rue Albert, bureau 1710, Ottawa (Ontario) K1R 7X7. Téléc. : (613) 943-8607







International Year of the World's Indigenous People
A New Partnership

Entente sur les revendications territoriales du Nunavut

Nominations au Conseil d'arbitrage

Le Nunavut Tunngavik Inc., les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest sont conjointement à la recherche de personnes qualifiées ou capables d'agir comme arbitres et qui accepteraient de siéger au Conseil d'arbitrage. Ce Conseil sera créé en vertu de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le Conseil d'arbitrage aura pour mandat de trancher les litiges soulevés par l'interprétation, l'application ou la mise en oeuvre de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut et d'autres aspects précisés dans l'Entente.

La préférence sera accordée aux candidats qui résident au Canada et qui ont une expérience et des aptitudes dans les domaines suivants :

- Expérience préalable en arbitrage; avoir été membre d'un tribunal administratif ou posséder une expérience pertinente dans la direction d'audiences publiques ou avoir des connaissances des travaux d'audiences et des procédures connexes;
- Connaissances de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, du Contrat de mise en oeuvre et des questions qui pourraient être portées en arbitrages;
- Connaissances de la culture, des habitudes et du mode de vie des Inuit, en particulier de la tradition orale;
- Compréhension des principes juridiques, des témoignages et connaissances des prononcés d'interprétation juridique;
- Habileté à s'exprimer clairement tant par écrit que oralement;
- Habileté à bien écouter durant des audiences et à comprendre la traduction simultanée de preuves et de témoignages.

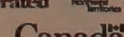
Pour poser sa candidature, écrivez à :

Direction générale de la mise en oeuvre des revendications
Affaires indiennes et du Nord canadien
8e étage, Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec) K1A 0H4

Les nominations au Conseil d'arbitrage seront conjointement approuvées par le Nunavut Tunngavik Inc., le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Pour plus de renseignements, composez le (819) 994-6450, ou faites parvenir votre curriculum vitae par télécopieur au (819) 994-7043.

ᓄᓇᕗᑦ ᑐᙵᕕᒃ ᑎᒥᖓ
Nunavut Tunngavik Incorporated



Indian and Northern Affairs Canada | Affaires indiennes et du Nord Canada | Canada

---

Minister of Indian Affairs and Northern Development



Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien



Message du temps des fêtes du ministre Ronald A. Irwin

Le temps des fêtes a toujours été une période de réjouissances partagées avec sa famille et ses amis. C'est également le temps d'amorcer un renouveau.

Cette année a revêtu une grande importance pour moi-même, pour notre gouvernement et pour tous les Canadiens. Nous nous préparons à parcourir un nouveau chemin, chemin qui, je l'espère, aboutira à un avenir meilleur pour les résidants du Sud et du Nord, pour les Autochtones et pour les non-Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir un pays doté d'une économie forte, un pays qui respecte la justice sociale, un pays fier de sa diversité, un pays où priment l'honnêteté, la compassion et le savoir-faire.

Une partie de cet engagement touche directement les peuples autochtones et les collectivités du Nord; c'est le défi que je devrai relever en ma qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai eu l'occasion de m'entretenir à quelques occasions avec les dirigeants autochtones et du Nord. J'ai participé à l'ouverture de la nouvelle session du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, rencontré les chefs régionaux pour connaître leurs projets et leurs préoccupations, visité les collectivités afin de constater par moi-même les progrès réalisés et les besoins qui n'ont pas été satisfaits.

Ce que j'ai vu m'a convaincu plus que jamais qu'il nous reste d'importants défis à relever, mais si nous travaillons tous dans un même but, les Premières Nations, les résidants du Nord, le gouvernment fédéral et tous les Canadiens, nous pourrons réaliser de grandes choses. J'entrevois avec plaisir le moment de travailler avec vous à la réalisation de ce grand objectif.

Je souhaite à tous de joyeuses fêtes!

Entre 1989 et 1991 au Canada

Le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 30%

Ottawa - Le taux de pauvreté des enfants a atteint un sommet au Canada en 1991, alors que plus de 1,2 million d'enfants canadiens âgés de moins de 18 ans vivaient sous le seuil de la pauvreté.

En fait, la situation ne cesse de se détériorer au pays depuis que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité en 1989 une résolution visant l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Campagne 2000, une coalition de 45 groupes nationaux et communautaires qui s'est donné comme objectif il y a deux ans de s'assurer de la mise en oeuvre de cette résolution, a dévoilé des statistiques qui démontrent que le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 30% au pays entre 1989 et 1991. Plus précisément, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 370 par jour durant cette période. De 14,5% en 1989, le taux de pauvreté de l'enfance est passé à 16,9% en 1990 et à 18,3% en 1991.

On pourrait croire que cette hausse s'explique par la crise économique. Il n'en est rien, selon les porte-parole de Campagne 2000, puisqu'ils affirment que le Canada se classe nettement moins bien que les Pays-Bas, la France, la Suède et l'Allemagne. Les Européens, explique-t-on, feraient tout simplement preuve d'une plus grande solidarité sociale et adopteraient davantage de mesures en faveur de la famille. La question, selon Campagne 2000, ce n'est donc pas de savoir si le Canada a les moyens de lutter contre la pauvreté, mais plutôt de savoir s'il existe une volonté politique en ce sens.

En fait, le Canada se classe même au-dessous de la moyenne des 22 pays de l'OCDE. Seuls les Etats-Unis ont un taux de pauvreté de l'enfance nettement supérieur à celui du Canada.

Pour calculer le taux de pauvreté, Campagne 2000 se base sur les données de Statistique Canada. Le logement, l'augmentation du nombre de banques alimentaires, le nombre d'enfants dont les parents vivent sur l'assurance-chômage sont autant d'indicateurs dont on tient compte pour calculer le taux de pauvreté chez les enfants. Or en 1991, plus de 800 000 enfants avaient un parent officiellement au chômage pendant 27 semaines ou plus, soit une augmentation de 41%. En outre, une centaine de nouvelles banques alimentaires ont été créées entre août 1992 et février 1993. La situation est telle, qu'il est maintenant faux de dire que la majorité des enfants pauvres vivent dans des familles mono-parentales. En fait, 54% des enfants pauvres vivaient dans des familles avec deux parents. Au rythme où vont les choses, il semble maintenant improbable que la pauvreté des enfants sera éliminée d'ici l'an 2000.

APF

Selon une enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les employés du secteur public sont plus avantagés que ceux du privé

Ottawa - Alors que les Canadiens prennent de plus en plus conscience du fardeau fiscal et que le déficit sera probablement de 45 milliards à la fin de l'année financière, une recherche révèle que les employés du secteur public fédéral sont toujours les mieux traités.

En fait, l'écart entre le salaire moyen au gouvernement fédéral et le salaire moyen dans le secteur privé s'est accru entre 1986 et 1991, selon une recherche de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Selon la Fédération, l'écart salarial, qui était de 9,4% en 1986, était de 13,9% en 1991, toujours en faveur des employés fédéraux. En 1991, un salarié gagnait en moyenne 33,313$ dans le secteur privé (15,59$/h) alors qu'un employé du gouvernement fédéral gagnait 37,952$ (18,39$/h). En outre, la durée du temps de travail des employés du secteur public était inférieure de 2 à 5% à celle des employés du secteur privé, et ils avaient droit à des bénéfices marginaux plus élevés que dans le privé.

Dans sa recherche, la Fédération a comparé 339 catégories d'emploi où oeuvraient tant des employés de la fonction publique, que des employés du secteur privé. Dans 75% des cas, ces emplois étaient mieux rémunérés dans le secteur fédéral que dans le secteur privé.

Il existe également un grand écart entre les provinces.

L'avantage salarial des employés du gouvernement fédéral par rapport aux employés du secteur privé est le plus important au Manitoba avec 23%, alors qu'il est faible en Alberta et le plus bas (2,9%) en Colombie-Britannique. Si l'écart dans ces deux dernières provinces est si petit, souligne la Fédération, c'est tout simplement parce que les emplois dans le secteur privé sont plus nombreux et mieux payés.

La Fédération rappelle que pendant des décennies, les gouvernements ont accumulé une dette publique colossale, sans ~~se préoccuper~~ des principes de l'économie des finances publiques. Maintenant que les contribuables sont en colère, ils se tournent vers la fonction publique et scrutent les salaires et les bénéfices marginaux des fonctionnaires.

«Les niveaux de salaire, les avantages sociaux et les conditions de travail dans le secteur public, souvent bien meilleurs que dans le secteur privé, sont maintenant beaucoup plus susceptibles de susciter la colère que la jalousie», lit-on dans le rapport.

Plutôt que de couper des postes et geler les salaires, le gouvernement fédéral devrait plutôt restructurer de fond en comble sa fonction publique, pense la Fédération.

Ainsi, elle recommande de transformer les emplois permanents en emplois contractuels, où les fonctionnaires sont évalués régulièrement. Elle recommande aussi de réduire les salaires de la fonction publique de 5% au cours des cinq prochaines années, d'augmenter le degré d'autonomie des ministères et de privatiser des entreprises publiques.

APF

Le CRTC examinera la demande de la SRC en février

Radio-Canada propose un service d'information continue en français

Ottawa - Le 14 février prochain, la Société Radio-Canada se présentera devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et tentera de convaincre les commissaires de lui accorder une licence pour un service national spécialisé de nouvelles et d'information en français.

Le Réseau de l'information (RDI) proposé par la SRC, qui serait le pendant de Newsworld, diffuserait des émissions d'information 24 heures par jour, sept jours par semaine. La programmation du RDI serait originale à plus de 90% entre six heures du matin et minuit. La nuit, il y aurait surtout des émissions en reprise.

Le RDI ne serait pas une copie conforme de la chaîne existante. Il y aurait un bulletin national et international chaque heure et des manchettes à la demie de chaque heure. Les téléspectateurs auraient droit à une première édition du Téléjournal dès 21h, heure de l'Est, et à heure fixe, sept soirs par semaine. Les Expos, le Canadien ou les prochains congrès au leadership ne perturberaient plus la diffusion du bulletin national.

Les francophones des Maritimes pourraient enfin capter le Téléjournal à 22 heures, heure de l'Atlantique. Ceux de Terre-Neuve et du Labrador, qui reçoivent le signal de Montréal, auraient finalement la chance d'écouter les nouvelles de l'Atlantique en provenance de la station de Moncton.

Les stations régionales produiraient plus de 21% des émissions originales. Au nombre de ces émissions, le RDI propose un magazine d'information de 90 minutes réalisé par les stations de Moncton, Québec, Ottawa et Edmonton. La station régionale de Régina produirait de son côté un magazine hebdomadaire sur les activités des francophones hors Québec, qui serait diffusé les fins de semaine.

Pour des raisons financières, la tête du réseau serait à Montréal, mais comme il s'agit d'un projet original, le RDI créerait 184 nouveaux postes, dont 60 à l'extérieur de Montréal.

Pour des raisons financières aussi, Radio-Canada n'est pas seule dans ce projet. Télévision Quatre-Saisons, celles du groupe Cogeco, Radio-Québec, TVOntario, Euronews, et les diffuseurs publics de France, de Suisse et de Belgique, produiraient plusieurs des émissions de la fin de semaine. Absence de taille : TVA a refusé de participer au projet, pour des raisons de concurrence.

Le RDI aurait besoin de 27,3 millions de dollars pour sa première année d'exploitation et les revenus proviendraient essentiellement des abonnements et de la publicité. Radio-Canada pense toucher deux millions d'abonnés la première année et croit pouvoir atteindre les 3,5 millions si les câblos-distributeurs n'opposent pas trop de résistance.

Certains francophones paieront plus que d'autres

Le coût d'abonnement proposé est de 90 cents par mois par abonné pour les marchés francophones. Pour amadouer les câblo-distributeurs anglophones qui s'opposent à l'ajout de nouveaux services, le coût par abonné serait de 10 cents dans les marchés non francophones à l'extérieur du Québec. (A titre de comparaison, un abonné à Newsworld paie 55 cents par mois dans un marché anglophone, alors que dans les marchés francophones, le tarif est de 15 cents par mois). Cette distinction est importante, parce que cela veut dire que certains abonnés francophones hors Québec devraient payer 90 cents par mois pour avoir accès au RDI, alors que d'autres ne paieraient que 10 cents, selon qu'ils résident à Régina ou à Caraquet. En effet, lorsque plus de 50% des abonnés d'un câblo-distributeur sont de langue maternelle française, le marché est considéré comme étant un marché francophone.

En Ontario, quelque 15 800 abonnés au câble devraient payer 90 cents, comme au Québec, pour s'abonner au RDI. Plus de 34 000 abonnés du Nouveau-Brunswick devraient s'attendre à payer 90 cents par mois, ces régions étant considérées comme des marchés francophones.

Le directeur régional de la station Outaouais-Ontario, Pierre Racicot, ne cache pas que la partie est loin d'être gagnée pour les francophones de l'extérieur du Québec, qui réclament depuis des années un réseau d'information 24 heures sur 24 du type Newsworld. Distribué sur le service de base dans les marchés francophones, le service sera optionnel ailleurs au pays. «Ça ne sera pas facile hors Québec. Il va falloir que les communautés se mobilisent encore une fois», avoue M. Racicot. Les communautés francophones ont d'ailleurs jusqu'au 25 janvier pour réagir par écrit à cette proposition auprès du CRTC.

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) émet déjà «de sérieuses réserves» sur la distribution du service et exige que le RDI soit distribué obligatoirement partout au pays.

De toute évidence, la proposition qui sera débattue devant le CRTC est nettement plus étoffée que celle que la Société Radio-Canada avait présentée en 1988.

En août 1989, le CRTC avait rejeté une première demande de Radio-Canada, en concluant que le service proposé n'offrait pas une programmation de grande qualité et qu'il ne contribuait pas à rehausser la qualité générale de l'information télévisée en français.

Radio-Canada proposait à l'époque une programmation originale à 22% seulement. «Malgré les prétentions de la Société, écrivait à l'époque le CRTC dans sa décision, le nouveau service ne peut être considéré comme l'équivalent français de Newsworld, à cause des lacunes au chapitre de la programmation».

On verra en février l'accueil que les commissaires réserveront à la nouvelle proposition de la SRC. Si le CRTC dit oui à Radio-Canada, le Réseau de l'information entrerait en ondes le 1er janvier 1995.

Le CRTC entendra 50 demandes de licence lors de ces audiences, qui dureront environ un mois. Outre le Réseau de l'information, Radio-Canada est engagée dans d'autres demandes. Pour ce qui est de la chaîne d'information en continu, réponse au mois de février.

APF